This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

CA-2

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
TES SCIENTIA VERITAS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES FRANCISCAINES

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES FRANCISCAINES

REVUE MENSUELLE

TOME XXI — JANVIER-JUIN 1909

PARIS
LIBRAIRIE Vve CH. POUSSIELGUE, 15, RUE CASSETTE

COUVIN
MAISON SAINT-ROCH
(BELGIQUE)

HERDER
FRIBOURG-EN-BRISGAU
(ALLEMAGNE)

Digitized by Google

BX
3101
.E85
V.21

Digitized by Google

CHOSES D'ORIENT.

LA RÉVOLUTION EN TURQUIE.

Le Vendredi 24 Juillet 1908, les habitants de Constantinople, habitués aux rigueurs de l'inexorable censure, lisaient avec stupeur cette dépêche inscrite en tête des journaux du jour : « En vertu d'un Iradé impérial, un télégramme circulaire a été adressé aux autorités provinciales. Voici le texte de ce document publié ce matin par les journaux turcs. Un Iradé impérial a été promulgué ordonnant la convocation du Parlement selon le mode de formation prévu par la Constitution, qui est l'œuvre de S. M. I. le Sultan. » C'était en un trait de plume renouer au présent un passé déjà lointain et considéré par beaucoup comme une sorte de rêve. Le Sultan n'innovait pas, il le déclarera tout à l'heure, simplement il rétablissait un ancien état de choses après une interruption de trente années.

Plusieurs mois se sont écoulés depuis cette publication sensationnelle ; peut-être ne sera-t-il pas désagréable aux lecteurs des *Etudes Franciscaines* de jeter un coup d'œil d'ensemble sur une Révolution qui par son caractère extraordinairement pacifique restera l'un des événements les plus curieux d'un siècle encore à son début. Ce n'est pas une histoire complète, moins encore une thèse philosophique prétentieuse ; « quelques notes d'un témoin » pourrait être le titre de ces lignes.

Il faut se reporter à trente-deux années en arrière pour retrouver cette Constitution remise inopinément à l'ordre du jour. Abdul-Hamid vient de monter sur le trône (1876) ; ses mains sont, dit-on, rouges du sang de son oncle Abdul-Aziz, qui a été détrôné, puis qui a péri de mort violente : à peine installé Mourad a été déposé sous prétexte de folie. Mourad et Abdul-Hamid sont fils d'Abdul-Medjid sous le règne duquel eut lieu la guerre de Crimée. Suivant

Digitized by Google

les idées de sages réformes lancées en 1839 par Sultan Mahmoud, Abdul-Medjid avait, en 1856, promulgué un firman dit Hatti-Humayoun de Gulhané « par lequel il assurait la sécurité individuelle et le droit de chacun », puis posait des principes importants pour l'administration du pays. Gouverneur de diverses provinces, administrateur prudent, auteur d'améliorations importantes, un homme s'était distingué par ses idées libérales qu'il mit au service de son pays. Midhat Pacha, c'était son nom, travailla à l'élaboration d'une constitution nouvelle, ce qui lui valut le titre de Père de la Constitution. Kémal-bey fut son principal collaborateur. Restait à mettre en pratique cette œuvre longuement méditée. Abdul-Hamid, désireux de faire oublier son passé, apposa sa signature et consentit à la convocation d'un Parlement; il semble bien que ce n'était qu'une feinte. En tout cas, dès 1877, le Sultan refusait de laisser nommer des valis chrétiens ainsi que le promettait la Constitution nouvelle. Midhat Pacha donnait alors sa démission, refusant de paraître complice d'une violation si flagrante; quelques mois plus tard il était exilé à Taïf en attendant qu'il fût mis à mort dans sa prison en 1884. La Constitution disparut avec lui; les discussions du Parlement, soigneusement étouffées chaque fois que se montra quelque velléité d'indépendance, valurent aux complaisants adulateurs du pouvoir le surnom d' « evet effendi », allusion aux *oui* perpétuels qui accueillaient les désirs du Sultan... En quinze mois ce semblant de régénération était réduit à néant; le parlement dissous en 1878 ne reparut plus, sous prétexte que le pays n'était pas mûr pour les réformes.

Quelles étaient les grandes lignes de cette constitution escamotée si habilement ? Disons-le tout d'abord : elle témoigne d'un réel libéralisme et d'une véritable largeur d'idées. Mais pour juger sincèrement l'arbre il faudrait que l'on eût pu goûter quelques-uns de ses fruits : or le temps a manqué. Les appréciations ne peuvent donc être que théoriques. Il y a tant de gens pour qui les mots changent de signification suivant les circonstances. Cette remarque faite, voici quelques-uns des points principaux. Le Sultan demeure le représentant irresponsable de la dynastie des Osmanlis, le Khalife suprême, le protecteur de la religion musulmane, le Padischah de tous les Ottomans. Il nomme directement le Grand-Vizir et le Cheik-Ul-Islam (chef de la religion musulmane) : il institue par *iradé* (ordonnance) les ministres, qu'il lui est aussi loisible de révoquer. A lui le privilège de conférer les grades, les

Digitized by Google

fonctions, les insignes de ses Ordres ; de donner l'investiture aux chefs de certaines provinces ; il fait frapper monnaie, conclut les traités avec les puissances, déclare la guerre et signe la paix, commande les armées de terre et de mer ; convoque et proroge l'assemblée générale (celle du Sénat et celle de la Chambre des députés), dissout enfin la chambre des députés sauf à faire procéder à la réélection de nouveaux mandataires. Son nom doit être prononcé dans les mosquées pendant la prière publique. En somme il reste au souverain un certain nombre de prérogatives mais son pouvoir n'est plus absolu. Il a bien le pouvoir exécutif, et les lois votées ne peuvent entrer en pratique sans son assentiment ; il faut cependant que ces lois soient discutées.

Les ministres sont les vrais responsables ; on peut les citer devant une Haute-Cour après des enquêtes et une procédure déterminée. Durant l'enquête autorisée par la Chambre, leurs pouvoirs sont suspendus. Si la Chambre refuse après discussion d'adopter une loi proposée par le Cabinet, c'est elle qui doit être dissoute. Quant aux projets de loi, ils sont tout d'abord élaborés en Conseil d'Etat. Le Sénat a sa part dans le vote des lois. Tandis que les députés sont nommés par la nation au scrutin secret, à deux degrés, suivant un règlement très compliqué, et dans la proportion de un député par 50,000 habitants de sexe masculin, les Sénateurs tiennent leur mandat directement du Sultan. Le nombre des Sénateurs ne doit pas dépasser la moitié des députés.

Il n'est pas question des proportions à suivre dans le choix des élus par rapport à la race et aux langues ; tout repose donc sur une entente préalable et une réciproque condescendance.

Plus importants sont les principes posés relativement aux droits des citoyens. Une phrase du message impérial indique clairement la volonté de « réprimer la domination arbitraire d'un ou plusieurs individus, d'accorder les mêmes droits aux différents membres des communautés. » (On sait que ce mot indique l'ensemble des coreligionnaires de même croyance ou de même rite.) Tous doivent être à même « de profiter indistinctement des bienfaits de la liberté, de la justice et de l'égalité. » Vient ensuite l'application de ces principes. « Tous mes sujets — c'est Abdul-Hamid lui-même qui parlait ainsi le 19 Mars 1877, à l'ouverture du Parlement — devenus désormais enfants d'une même loi, seront appelés d'un même nom, de ce nom si hautement porté par mes aïeux depuis six cents ans et qui a laissé tant de souvenirs de gloire et de grandeur dans les fastes de l'histoire. Le nom d'*Ottoman* jusqu'à pré-

Digitized by Google

sent personnifiant l'idée de force et de puissance, symbolisera à l'avenir, j'en ai la conviction, le maintien en un seul faisceau des intérêts désormais identiques de tous mes sujets. »

Donc unité de nom, quelle que soit la religion professée, et parité de droits, par conséquent obligations égales pour tous. La religion d'Etat est l'Islamisme, mais l'Etat protège le libre exercice de tous les cultes reconnus de l'Empire ; il maintient les privilèges religieux des communautés à la condition qu'il ne soit porté atteinte ni à l'ordre public ni aux bonnes mœurs. Toute une série de libertés est énoncée : liberté individuelle pour tous à condition qu'il ne sera pas porté atteinte à la liberté d'autrui ; la personne du citoyen est encore assurée par l'inviolabilité du domicile, hors le cas de force majeure ; liberté de la presse, dans les limites tracées par la loi ; liberté d'associations commerciales et industrielles, suivant les règlements prévus dans la loi ; liberté de pétitionnement ; liberté d'enseignement privé et public conformément aux lois. Comme corollaire, l'obligation du service militaire atteint tous les Ottomans ; l'élément chrétien est donc introduit dans l'armée. Comme garantie, les fonctionnaires sont responsables des atteintes portées à la liberté et à l'égalité ; l'indépendance absolue est assurée aux tribunaux de toute espèce. Pour mieux garantir le bien-être des populations et obvier à l'autoritarisme du pouvoir, les provinces voient augmenter les droits de leurs gouverneurs, et si le pouvoir central contrôle tout il laisse pourtant un certain essor aux initiatives particulières et permet une décentralisation partielle. Notons enfin que la propriété immobilière et mobilière sera régulièrement établie et garantie, cest-à-dire mise à l'abri des confiscations. Plus de tribunaux d'exception, plus de tortures ni de question.

Le programme était séduisant. Nous avons dit que l'application fut de suite éludée : à la première proposition d'établir pour gouverneurs des Ottomans chrétiens, le Sultan regimba. Midhat dut se retirer.

La prétendue égalité était un leurre, la liberté une chimère : c'est ainsi que l'on voulut interdire l'usage de la langue grecque dans les débats. Pour le moindre prétexte le huis-clos était réclamé pour les discussions. Quant au service militaire, on refusa aux chrétiens l'entrée dans les écoles, on les acceptait quand il s'agissait de se faire tuer, mais pas de grade, pas d'avancement. Faut-il s'étonner qu'ensuite les chrétiens se soient refusés à l'enrôlement ?

Digitized by Google

Suspendue bien vite, la Constitution resta donc sans effet. Bien plus une réaction complète s'opéra et l'autoritarisme sans frein régna dans l'Empire. En fait d'administration paternelle et amicale on connut l'arbitraire, l'injustice, la concussion, le vol, la délation. Dix mille soldats formèrent autour d'Abdul-Hamid, volontairement reclus dans son palais d'Yldiz-Kiosk, une haie vivante que vint renforcer un régiment d'espions. Le souverain connut là, dit-on, « les angoisses terribles que l'histoire prête aux tyrans les plus cruels » ; ses sujets, en tout cas, ne furent guère plus fortunés à l'exception de ceux que la faveur du prince combla d'or et de dignités. Impossible d'aborder le chef de l'Etat qu'entourent des précautions inouïes. Partout la suspicion ; pas une cité, pas une famille, pas le plus petit groupe d'individus qui soit à l'abri de l'espionnage et de ses conséquences, c'est-à-dire la spoliation, l'exil et souvent la mort. Nul n'ignore les inventions de complots qui périodiquement enrichissaient les « mouchards » et leur donnaient un prétexte pour écarter des rivaux dangereux. La légende a pu broder, l'histoire est par elle-même assez riche en incidents à la fois burlesques et dramatiques : témoin cette condamnation à l'exil prononcée contre un malheureux accusé de réaction : l'imprudent, au jour des funérailles de Mourad, l'ex-sultan, essuyait son visage mouillé de sueur, on l'accusa d'avoir versé des larmes injurieuses pour Abdul-Hamid. La moindre marque de respect donnée à l'un des prétendants éventuels était un crime durement puni. Surveillées les lectures, surveillées les conversations, surveillée la correspondance : on s'explique alors que pour fuir ce milieu abhorré plus d'un personnage ait cherché à gagner une terre plus propice à la liberté.

Odieuse partout la délation l'était plus particulièrement dans l'armée : c'était avec moins de cérémonies et de pourparler le système des *fiches* cher aux blocards français. La diffusion de l'enseignement, malgré des entraves multiples, avait établi dans quelques milieux un esprit plus libéral ; il s'était fait sentir en plusieurs circonstances à l'école militaire de Pancaldi (Constantinople) en dépit des sévérités d'un règlement draconien. Quelques officiers sortis de cette école surent habilement répandre autour d'eux des idées plus saines. La Macédoine, théâtre classique des émeutes et des soulèvements, fut le champ où se développa ce bouillon de culture d'un nouveau genre. Il semblerait à certains indices que le frottement avec les officiers de la gendarmerie internationale ne fut pas étranger à cette éclosion. On a même cité la

Digitized by Google

femme du colonel Véran, un Français, comme ayant par ses conversations avec quelques dames de la société turque, travaillé à ouvrir des horizons nouveaux. La fermentation se produisit lentement, avec une discrétion parfaite, ce fut une œuvre de longue haleine où l'on voulut ménager toutes les chances possibles de succès. Les noms d'Enver-bey, commandant un régiment de cavalerie et celui de Niazi-bey resteront à jamais populaires. Les civils n'étaient point exclus de ce laborieux mouvement.

Depuis longtemps revenaient dans les conversations ces mots : Jeunes Turcs et Jeune Turquie. Un comité secret s'était jadis fondé, point de départ de cette propagande à laquelle nous faisions allusion tout à l'heure. Un célèbre publiciste, Mourad Bey, en était un des membres les plus actifs. Etre « Jeune Turc », était aux yeux du pouvoir un crime impardonnable : plusieurs en firent l'expérience. Nous dirons bientôt le programme de ces pacifiques révolutionnaires.

Parallèlement à cette marche des idées dans le corps des officiers de Salonique plus particulièrement, une autre œuvre s'élaborait à Paris. Périodiquement quelques journaux parlaient d'un prince Sabaheddine, qu'on représentait comme le futur régénérateur de la Turquie ; quelques-uns même, dépassant la mesure, saluaient en sa personne le successeur d'Abdul-Hamid II. Qu'était ce prince ? Un neveu du Sultan « rouge » comme on appelait souvent le Monarque Ottoman. A la fin de décembre 1899 le Palais était en émoi : un beau-frère du Sultan, Damed Mahmoud Pacha, accompagné de ses deux fils, dont l'un s'appelait Sabaheddine, avait déjoué la surveillance des policiers. Cachés dans la soute à charbon d'un remorqueur ils avaient pu monter en secret à bord d'un bâtiment de la Cie française de navigation Paquet. Pendant qu'un paquebot des Messageries Maritimes était retenu comme suspect à Gallipoli, les fugitifs passaient heureusement les Dardanelles et quelques jours plus tard mettaient le pied sur le sol hospitalier de la France. Leur but était de travailler à la résurrection de leur pays ; Mahmoud dans une lettre très énergique, adressée à Abdul-Hamid, Sabaheddine dans des discours de congrès, énoncèrent clairement leurs projets. En 1903 D. Mahmoud mourait et la France, au nom de la liberté défendait cette dépouille mortelle que prétendait confisquer le Sultan. Sabaheddine continua son travail, entouré de sympathies et d'encouragements ; il réclamait « le progrès, la justice, la tolé-

Digitized by Google

rance et la liberté sans privilège exclusif pour aucune nationalité. »

Des deux côtés, à Salonique comme à Paris, on semblait envisager comme première opération nécessaire la déposition d'Abdul-Hamid. L'incendie couvait sous la cendre, il éclata subitement ; si vite même qu'il surprit tout le monde et modifia certainement plus d'un plan primitif. Mécontents de ne pas recevoir leur solde (ce qui était à l'état d'habitude) les soldats de Macédoine firent entendre de vigoureuses réclamations. On voulut, en haut lieu, les remplacer par des régiments tirés de l'Asie Mineure. De la part de ceux-ci, mêmes plaintes suivies de mutineries sérieuses. On vit même un officier tué par des mécontents à bord d'un navire français. En même temps, à Uskub et dans les environs les Albanais faisaient contre les étrangers de dangereuses manifestations que seuls parvinrent à calmer des officiers du parti jeune turc en faisant entrevoir l'aurore de la liberté. Un souffle de révolution passe. Les régiments de Monastir et de Salonique déclarent qu'il leur faut la liberté ; ils vont marcher sur Constantinople. Le 22 juillet une dépêche du Comité Union et Progrès exprime nettement ses projets : « Si jusqu'à Dimanche (26 juillet) le firman impérial pour l'ouverture du Parlement n'est pas promulgué, il est évident que des événements contraires à la volonté de Votre Majesté impériale se produiront. Et à cet effet les fonctionnaires civils, les officiers de tous grades, tous les soldats, en un mot toute la nation sans distinction de religion, de race, de classe et de caste se trouvent engagés devant Dieu. ».

On devine facilement l'émotion provoquée à Yldiz-Kiosk par une pareille mise en demeure. Des menaces de mort furent-elles proférées ? Fut-il juré que le Sultan ne sortirait pas vivant de la cérémonie du Sélamlik s'il refusait la constitution ainsi réclamée par cette demande de convocation du Parlement ? On l'a affirmé, la chose est fort possible. Quoi qu'il en soit, après d'orageuses délibérations dans la nuit du 23 au 24 juillet la résolution du Sultan fut prise; la peur est une puissante conseillère, Abdul-Hamid céda devant les menaces du dehors et malgré l'opposition du Vizir Ferid-Pacha et celle des ministres attachés à un régime qui leur profitait si bien, il déclara rétablir « de son propre mouvement » la constitution de 1876 seulement suspendue par les événements. Proclamée depuis deux jours en Macédoine, la Constitution le fut le 24 juillet à Constantinople. Le Sultan se mettait ainsi habilement à la tête du mouvement ;

Digitized by Google

il protestait dans son discours n'avoir jamais travaillé qu'au bonheur de ses sujets et surtout avoir ardemment désiré ce régime de liberté. Il est permis de douter de la sincérité absolue d'un homme pour qui tant de promesses étaient considérées comme non-avenues ; on ne saurait nier son habileté, car il enlevait par ce geste soi-disant spontané, tout prétexte aux révolutionnaires de lui ôter sa couronne.

Chose étonnante et cependant explicable quand on connaît la mobilité des foules, la joie fut si intense, l'ivresse de la liberté si grande que l'on oublia en un instant tout un passé sanglant, une ère de cruautés inouïes et l'on accueillit sans hésiter les excuses du monarque rejetant toutes ces barbaries sur des mauvais serviteurs qui l'avaient trompé. Les diplomates pour être moins crédules n'en furent pas moins contraints de reconnaître que tout le monde avait été joué, si l'on avait compté sur la déchéance du rusé Souverain.

Constantinople fut alors le théâtre des manifestations sans exemple. La transformation fut magique : les lèvres muettes se descelèrent, les langues osèrent parler, les yeux servirent à autre chose qu'à surveiller l'approche des espions toujours à redouter. En un instant ce fut un déploiement inusité de drapeaux et d'étendards ; partout des cortèges de fête, des groupements joyeux, des marches triomphales. Mue comme par un ressort secret la population tout entière s'ébranla, on la vit quitter Stamboul, traverser en masse le pont de Kara-Keuï, inonder les rues qui conduisent à Ylditz-Kiosk, approcher du palais où le Sultan se dérobait jusqu'ici aux regards. Par habitude la police, les espions, plusieurs dignitaires du Palais voulurent écarter ces importuns : infatiguable, la foule attendit jusqu'au moment où le Sultan se montra enfin à une fenêtre et dit son contentement à « son peuple bien-aimé. » Alors ce fut du délire, tous les rangs étaient confondus, toutes les races mêlées ; des accolades furent échangées par tous ces irréconciliables d'hier, turcs, arméniens, grecs, bulgares ; imams, rabbins, prêtres chrétiens fraternisèrent. (En province ce fut bien autre chose, des prêtres chrétiens furent admis à parler dans les mosquées et rendirent la politesse à des imams dans leurs églises.» Il y eut des discours en toute langue; des civils, des militaires, des prêtres, des *hanouns* (femmes turques) même, chose absolument inouïe, prirent la parole en plein air. La cocarde de la Constitution, aux couleurs blanche et rouge, fut arborée par qui voulut la prendre

Digitized by Google

Quant au thème de ces discours salués par les *vivat* et les *zito* sans nombre, ce fut toujours le même : les bienfaits de la Constitution, liberté, égalité, fraternité et justice ; les horreurs de l'ancien régime, en particulier l'odieuse délation.

D'un même élan, le 29 juillet cette foule monta au cimetière arménien de Chichli ; les musulmans par une solennelle manifestation firent une véritable amende honorable près des tombes où gisent les milliers d'Arméniens massacrés en 1896. La même émotion les conduisit au service funèbre célébré pour ces mêmes victimes dans la cathédrale arméno-grégorienne. Spectacle étrange que celui-là : le patriarche grégorien entouré des prêtres de son rite, imams et softas faisant un cortège d'honneur, tiares et turbans se mêlant sous la voûte d'une église chrétienne et toutes les voix jurant d'oublier un passé si douloureux.

Egal et universel enthousiasme — continuons par l'épuiser vite ce chapitre des manifestations — quand successivement revinrent d'un long exil les victimes de la tyrannie. Le Maréchal Fuad pacha, l'ex-patriarche arménien-grégorien Mgr Izmirlian, le prince Sabaheddine ramenant les cendres de Mahmond son père, furent les héros des réceptions les plus émouvantes. Nous avons dit ce qu'était le dernier. Pour Fuad Pacha, héros de la guerre turco-serbe, son crime avait été d'imiter le geste généreux d'Abel-Kader arrachant à la mort des milliers de chrétiens; lors du massacre des Arméniens en 1896 l'intrépide maréchal refusa de laisser mettre à mort à Scutari et à Kadi-Keui des centaines d'innocents : la dégradation et l'exil furent alors sa récompense. Monseigneur Izmirlian, patriarche des Arméniens, avait à l'occasion des mêmes troubles attiré sur sa tête les foudres impériales et subi le même traitement.

La parole humaine est impuissante à traduire exactement l'émotion poussée à son paroxysme : le pont, les quais, les terrasses et les balcons ne laissent pas la moindre place libre, une véritable mer humaine dominant les flots bleus, les ponts des navires marchands, leurs vergues envahis par les spectateurs. Puis quand apparaissent les mouches et remorqueurs escortant le navire qui ramène les héros de la fête, quand les barques et les caïques s'élancent au devant de ces nouveaux triomphateurs, rivalisant de force et d'entrain avec la voix humaine, couvrant les harmonies des fanfares, une musique étrange, inoubliable éclate et joue sans se lasser : les sirènes de tout calibre et de toute tonalité font leur partie ; les cris stridents, aigus, déchi-

Digitized by Google

rants, sons graves, profonds, pénétrants, se heurtent, se décuplent, se contrarient, s'harmonisent ; on dirait je ne sais quelle composition fantastique, sauvage et grandiose à la fois échappée des tuyaux de quelque orgue gigantesque.

Ces émotions salutaires furent comme les dégagements de vapeur qui épargnent à la machine le danger d'une explosion. La Turquie eut l'incroyable bonne fortune de ne pas connaître cette éclosion de haines qui couvées depuis de longues années se déchaînent soudain et se traduisent par d'irréparables désastres. Le calme fut, en général, incomparable et merveilleux. Il y eut quelques rares écarts, qui donc s'en étonnerait ? Chutes de grands vizirs, élévation à cette charge de Saïd-Pacha cédant bientôt sa place à Kiamil-pacha ; renvoi à leurs foyers de ministres carrément hostiles au mouvement nouveau et leur remplacement par d'autres sinon favorables en tout cas moins antipathiques. Plusieurs mises à pied sensationnelles atteignirent quelques-uns des plus insignes *mouchards* qui opéraient en grand tant dans l'armée de terre que dans la marine : qu'il nous suffise de nommer Zeki Pacha et Rami Pacha, sans oublier un démissionnaire fameux Selim pacha Melhamé, ministre de l'agriculture. Celui-ci et avec lui ses frères, tous dotés de places avantageuses, eut le don d'attirer la haine populaire; de famille syrienne catholique il jouissait au palais d'une grande faveur. La chute fut douloureuse, il eut du moins la bonne fortune de se dérober par la fuite à un traitement dont on ne peut encore prévoir la gravité. Un autre bouc émissaire, à plus juste titre encore, fut Izet-pacha dont les talents d'espion furent cent fois récompensés par des sommes fabuleuses ; le chemin de fer du Hedjaz fut pour lui une mine soigneusement exploitée. Même défaveur, même concert d'invectives contre l'ambassadeur de Turquie à Paris, Munir-pacha; on ne pourrait compter sans stupéfaction les sommes encaissées par cet étrange diplomate sous le prétexte de regagner à la bonne cause les Jeunes Turcs travaillant en France. Une remarque s'impose : comme toujours ceux qui avaient jadis rampé devant ces puissants du jour et mendié avidement leurs faveurs furent les premiers à les traîner dans la boue et à les accabler des plus sanglants outrages. Un être exécré résumait en sa personne toutes les ignominies du régime : Féhim pacha, fils du frère de lait du Sultan arrivé par ses intrigues au grade de chef des espions. Individu sans vergogne, il étalait cyniquement son adipeuse personne sur les coussins de sa voiture aux étoffes

Digitized by Google

rouge et or, encombrant la circulation, dictant des ordres, organisant au besoin de prétendus complots contre sa propre personne pour se donner le droit de sacrifier quelques victimes nouvelles. On pouvait sans jugement téméraire l'accuser de tous les genres de crime ; il les perpétrait tous. Un jour cependant, atteinte dans ses intérêts, l'Allemagne se fâcha ; son ambassadeur Marschal von Bibenstein parla haut et fort ; le Sultan dut céder et Féhim partit à Brousse jouir d'un exil doré. La constitution le trouva là continuant ses manœuvres secrètes ; il se sentit en péril ; « sa présence, disaient les journaux, viciait l'atmosphère de Brousse. » Bientôt on lisait dans le « Stamboul » ce titre impressionnant : « Le fauve traqué, l'hallali, la mort. » Le fauve c'était Féhim : poursuivi comme une bête sauvage il avait été assommé à coups de bâton, puis littéralement mis en pièces par la foule. Ecoutons encore ce rapide compte-rendu d'une visite à la caserne Suleïmanié transformée en prison. « Qu'y voit-on ? Dans de méchantes cellules, étroites, humides, des généraux, des maréchaux, des amiraux, des vizirs. Dans la première chambre c'était le maréchal Zéki pacha, ancien grand maître de l'artillerie, l'amiral Hassan Rami pacha, ancien ministre de la marine, Memdouh pacha, ancien ministre de l'intérieur, Tahsin pacha, ancien premier secrétaire du Sultan. Dans d'autres c'étaient des prisonniers non moins notoires. Car on vient d'arrêter le maréchal Riza pacha, ex-ministre de la guerre, Réchid pacha, ex-préfet de la ville, etc. » N'oublions pas un astrologue tout-puissant à Yldiz-Kiosk, Ebul-Huda, qui s'était vanté de disperser par son souffle magique toutes les forces révolutionnaires !

Dans le chapitre des châtiments rentre le cas de S. B. Ormanian, patriarche des Arméniens schismatiques. Ce transfuge de la foi catholique, jadis élevé dans les séminaires de Rome et devenu apostat par ambition, fut l'objet de la vindicte publique. Fidèle serviteur du Sultan, accusé de délation il se vit contraint de démissionner. Ce n'était pas assez : on lui réclama les deniers de la communauté arménienne ; sa maison de Péra fut envahie, lui-même arraché de son domicile, fut jeté dans une voiture et conduit au milieu des huées, des insultes, des jets de pierres et de boue jusqu'à son ancienne résidence Koum-Kapou. Il sortit indemne de cette terrible émeute mais quelle déchéance ! Depuis il a compté, grâce à des amis complaisants, revenir sur l'eau : dans l'élection pour le patriarcat d'abord, puis lors du choix

Digitized by Google

d'un nouveau *catholicos* arménien il obtint le chiffre dérisoire de 9 voix sur deux cents votants. Son prédécesseur Mgr Izmirlian fut l'heureux vainqueur de ces deux luttes électorales.

Exiger des comptes, faire rendre gorge aux concussionnaires, c'était comme un mot d'ordre. Il faut avouer que cette mesure valait infiniment mieux que l'effusion du sang. Des sommes considérables revinrent ainsi au trésor ; versées sous le coup de la peur elles servirent de rançon aux malheureux « pensionnaires » de la prison Suleïmanié, qui obtinrent à ce prix, plusieurs du moins, une liberté relative dans quelqu'une de leurs propriétés. Soumettre à pareille épuration les comptes des ministres sortants et des ex-fonctionnaires ne fut pas le côté le moins pittoresque de cette révolution. Quel bel exemple pour les pays si avidement sucés par les budgétivores ! L'appétit vient en mangeant : On remonta plus haut que les ministres, on alla jusqu'aux livres de compte de la liste civile. Abdul-Hamid lui-même se vit obligé de faire pour l'avenir des projets d'économie, et trouva sans doute assez salée la liste des arriérés dont on lui réclama le solde. Tout d'abord le traitement énorme attribué aux espions disparut du chapitre des dépenses.

Qu'il y ait eu des injustices dans certaines accusations, la chose n'est pas douteuse. En général, pourtant, on resta dans les limites du bon droit ; la modération fut plutôt la note dominante. Le manque de savoir faire des nouveaux gouvernants, la répulsion instinctive de certains réactionnaires, les habitudes invétérées, etc., autant de causes qui produisirent des fausses manœuvres et un piétinement sur place. On jeta d'abord inconsidérément sur le pavé des centaines d'employés de tout grade sans songer à leur procurer un gagne-pain. Le mot de liberté est un de ceux qui ressemblent terriblement à celui de licence. Mal préparés les gens se crurent tout permis ; de petits détails en donneront un exemple ; entrer gratuitement dans des pardins payants, voyager à prix réduits dans les tramways et les bateaux, acheter des armes et s'en servir sans rime ni raison, ce fut l'idéal pour quelques-uns. D'autres ne songeaient qu'au plaisir d'être débarrassés des espions, de pouvoir tout dire et tout écrire ; excellent prétexte pour lancer des brochures subversives, publier des caricatures grossières, envoyer aux feuilles publiques des articles attentatoires au respect des personnes et même du Sultan. Dans les provinces, être libre, c'était ne plus devoir payer d'impôt. Quant à songer dès l'abord à choisir bien vite librement des

Digitized by Google

candidats capables d'assurer au pays le bien-être, la stabilité, la multitude était incapable d'y songer. Ajoutons l'apparition des oiseaux de proie gréviculteurs de tout acabit ; n'oublions pas les pêcheurs en eau trouble. Songeons aussi aux utopistes, aux geigneurs qui ne voient pas plus loin que leurs tout petits intérêts : alors, que de conflits possibles. En fait, des troubles éclatèrent : au nom de la justice des meneurs soufflèrent aux ouvriers, aux *hamals*, aux débardeurs, aux employés des chemins de fer, à ceux des administrations, un esprit d'indiscipline et des réclamations parfois justes, parfois exorbitantes. Constantinople connut donc les grèves, trains en panne, bateaux en détresse, tramways immobilisés.

La presse, jadis surveillée ou plutôt étranglée, se réveilla en sursaut et semblable à un malade qui renaît à la vie fut prise d'une sorte d'éblouissement. Au soleil de la liberté (ainsi chantèrent les poètes), surgit une véritable flore littéraire : aux journaux introduits librement de l'étranger, aux feuilles locales désormais épargnées par les ciseaux jadis impitoyables de « dame Anastasie », se joignirent quantité de périodiques quotidiens ou hebdomadaires rédigés en toutes langues : organes turcs, arméniens, bulgares, grecs se multiplièrent. La quantité fut, il fallait s'y attendre, supérieure à la qualité. L'automne a déjà vu tomber plusieurs feuilles. Près des sages donneurs de conseils prudents, il y eut les ardents, les emballés, les casse-cou. Certains ne songeaient qu'à démolir ; pic et pioche frappèrent rudement la base de l'édifice vermoulu. D'autres voulaient tout refaire à la fois, rien n'était sacré pour eux ni institutions ni personnes: ce furent pourtant des exceptions. Les rancunes particulières, les haines longtemps concentrées parurent au dehors. Ailleurs percèrent les minuscules intérêts, les questions de boutique. Plus d'un « jeune turc, » ou patriote d'occasion se sentit naître la vocation d'écrivain et monta à l'assaut de la « tribune libre » ouverte aux plumitifs de bonne volonté. La liberté fut chantée sur tous les tons en prose comme en vers. Parallèlement la réaction fut l'objet de toutes les diatribes. Que le ton fut un peu haussé, c'était chose naturelle. L'encens de la louange brûlé en l'honneur des Enver bey, des Riza bey, des Buranheddine alla s'égarer jusque sous le nez des Jaurès et des Anatole France ; c'était l'œuvre de thuriféraires ingénus. Avec un peu d'imagination, se reportant en arrière on se fût cru aux périodes littéraires de 1830

Digitized by Google

et aux discours accompagnant en 1848 la plantation des arbres de la liberté.

La modération fut, malgré tout, étonnante. Les philosophes d'occasion ne manquèrent pas de voir en ce calme le tempérament naturel à des « buveurs d'eau » ; il est plus juste de reconnaître que les chefs du mouvement révolutionnaire, en particulier les membres du comité Union et Progrès, firent preuve d'une sagesse exemplaire. C'est le moment d'étudier un peu plus en détail leurs *desiderata*. On ne pourra les juger plus sincèrement qu'à l'heure où viendront au Parlement les diplomates qu'ils espèrent fait élire. En attendant écoutons leurs paroles. D'abord ils protestent quand on leur parle « des présidents de leur Comité, des vice-présidents et autres titres qui ne servent qu'à provoquer des désirs de paraître », ils ont des comités: c'est tout. « Ils ne sont pas des révolutionnaires dans le sens où l'Europe entend ce mot. Ils ne visent pas à édifier leur fortune sur les ruines de la patrie, ils ne prêchent pas la guerre sociale, la lutte des classes. Recrutés dans l'élite de la nation, riches et instruits ils auraient tout à gagner au maintien des choses actuelles qui favorise la paresse et les appétits de jouissances. Mais ces privilégiés qui pourraient se laisser vivre sans souci du lendemain sont des esprits élevés, clairvoyants qui souffrent de la souffrance des autres et font passer les intérêts de la patrie avant leurs intérêts personnels. Ils obéissent à des mobiles exclusivement patriotiques. Ils veulent arracher leur pays, si abondant en réserves inutilisées, au joug de la barbarie, de la routine, de la concussion, de l'ignorance. Ils veulent lui infuser un sang généreux qui tonifiera ses organes usés par l'âge et l'immobilité, afin de lui permettre de tenir dignement sa place dans le monde régénéré par le souffle de la liberté et d'échapper ainsi à la tutelle déshonorante de l'Europe. A cette œuvre ils ont consacré leurs efforts, voué leur vie, sacrifié leur repos. » On nous pardonnera cette citation un peu longue, elle est d'un homme qui a longuement fréquenté les Jeunes Turcs et exprimé très exactement leur mentalité.

Les réformes fondamentales viendront plus tard : actuellement ils prêchent le calme, l'union. Ils se sont multipliés pour ainsi dire, allant,venant, parlant partout où quelque tumulte pouvait naître, partout où des écarts étaient à craindre. L'intervention décisive du comité Union et Progrès a réellement fait des merveilles. En son nom le Dr Ali Riza bey, puis Selim Serry

Digitized by Google

bey ont servi d'arbitres entre patrons et ouvriers : Cie de Tramways, Cie des chemins de fer les voient intervenir à propos. Même résultat auprès des compagnies de transports maritimes. « la Révolution, dit de son côté Ahmed Riza, était pour nous un moyen provisoire et non un principe. Nous l'avions dirigée contre l'absolutisme et l'oppression, non contre les constitutions religieuses et sociales de notre pays. » Ailleurs il insiste encore : « Nous n'avons plus besoin d'une révolution; il nous faut au contraire le calme,la tranquilité et par dessus tout une grande modération dans nos exigences. Un sentiment de justice et de modestie doit servir de frein aux passions politiques. Ce serait un crime de se livrer à des abus à ce moment de transition où nous avons besoin d'une parfaite quiétude d'esprit pour travailler corps et âme au relèvement de notre pays. » Suivent de sages allusions à la première Douma en Russie et à la Chambre persanne violemment dissoute à coups de canon à raison de ses folles exigences. « Les entrepreneurs de gloire à bon marché » qui troublent l'ordre et ravivent les passions sont énergiquement rappelés à la sagesse et à l'humilité : « ne soyons pas grisés de notre succès ; ce succès nous le devons à notre politique subordonnée à la morale. Elle restera bienfaisante tant qu'elle ne s'écartera pas des principes moraux et humanitaires. » Partant de ces principes le comité U. et P. recommande le respect et la soumission à S. M. I. le Sultan : la confiance dans le ministère (celui de Kiamil pacha) pour le juger à l'œuvre ; il recommande aussi à chacun de vaquer à ses propres affaires sans se mêler de l'administration et des affaires de la nation et sans poursuivre de personnalité. Tout cela vraiment est marqué au coin du bon sens.

Une idée revient souvent dans les proclamations, discours et publications écrites du même comité : « Le but du comité est d'arriver *à consolider les sentiments fraternels* parmi les divers éléments de la population. » Autre note également importante : « Tout étranger établi dans notre pays est notre *mouchafir* (hôte) respecté. Les Ottomans n'ont qu'un seul désir : leur être agréable. Notre respect pour les étrangers sans distinction de nationalité. » C'est pour assurer ce double but : fraternité pour tous les Ottomans et respect pour les étrangers, que dans toutes les manifestations, comme aussi dans les conférences tenues par les ministres, quelques membres du comité U. et P. avaient leur place.

Digitized by Google

Dans le même but, avec un très louable zèle, les plus érudits voulurent prouver par le Coran lui-même que rien ne s'opposait à cette fraternité des races. Une parole fut citée, parole du prophète, Mahomet lui-même caractérisant la situation du Musulman et du non-Musulman : « Vos droits sont ce que sont nos droits ; vos devoirs sont ce que sont nos devoirs. » Cette autorité n'était pas de trop dans la circonstance, elle rassurait les zélateurs de la loi musulmane et leur montrait que la sagesse des *softas* pouvait sans craindre s'unir à l'enthousiasme des jeunes prédicateurs de la liberté. Or les *softas*, les *hodjas*, les *imams* sont gens fort puissants en Turquie ; il leur suffit de peu de paroles dans les mosquées pour exciter le peuple à la défiance et bientôt à la guerre sainte. Leur montrer qu'en se lançant dans le mouvement n'était pas chose incompatible avec leur ministère, c'était une grande habileté. Les prérogatives du musulman étaient sauvegardées : on faisait cesser l'esprit de haine contre les autres religions. On rappelait les conditions admises par les docteurs ès-lois commentateurs du *Chéri* (loi de religion) pour accorder aux non-musulmans l'égalité des droits : ne pas parler en termes irrespectueux du Coran : ne pas parler en termes irrespectueux du Prophète ; ne pas parler en termes irrespectueux de la religion musulmane ; ne pas attenter à l'honneur des femmes musulmanes ; ne pas tenter de détourner les musulmans de leur foi; ne pas attaquer leurs biens ni leur vie ; ne pas se faire les auxiliaires des échanges ennemis. En tout cela rien qui prêche la haine, moins encore la mort contre le *giaour* (chrétien).

(*A suivre.*)

Fr. Bruno de Paris.
O. M. C.

Digitized by Google

DÉCADENCE DE L'ÉLOQUENCE DE LA CHAIRE.

Mascaron, Fléchier, Massillon, et autres Prédicateurs.

Combien l'humaine perfection n'est-elle pas imparfaite? Il manque le caractère à Bossuet, à Bourdaloue l'éclat, à Fénelon une raison plus forte et appuyée sur le roc du bon sens commun. C'est de nos écrivains du dix-septième siècle, le plus ancien et le plus moderne, nourri qu'il est des Lettres Grecques et de leur bon goût, en même temps que, dans ses rêves politiques, c'est un parlementaire, bien qu'il abandonne à l'Etat l'éducation de l'enfant. Il penche vers notre siècle, mais il est grand, malgré tout.. Que seront donc les auteurs sacrés, contemporains de Fénelon, de Bourdaloue, de Bossuet et surtout leurs successeurs, ingénieux, subtils, enflés, admirables par accident, de plus en plus profanes contre leur vocation, et vides de toute pensée? Nous peindrons les uns dans la demi-lumière qui leur convient, et nous leur donnerons plus qu'un coup d'œil; nous grouperons les autres dans une brève synthèse au dernier plan du tableau, à peine éclairés d'un dernier reflet de ce plein soleil qui illumine les demi-dieux dont nous avons essayé de mesurer la taille.

Une année avant Bossuet et Bourdaloue (1703), mourut l'Oratorien Mascaron, évêque d'Agen en 1769, après l'avoir été de Tulle, en 1761. Sa bonté, dit-on, ramena vingt-huit mille protestants dans le giron de l'Eglise, après la Révocation de l'Edit de Nantes. Cet homme de cœur, cet apôtre, poussait la hardiesse, dès 1669, au début des scandaleuses passions du Roi, jusqu'à lui mettre son crime sous les yeux, avec respect mais sans ambages. S'il n'alla pas jusqu'à lui dire (comme on l'a

Digitized by Google

prétendu longtemps), après avoir pris le rôle de Nathan parlant à David : « Tu es ille vir », il semble cependant que sa trop grande franchise l'éloigna de la cour. Il n'y prêcha plus avant 1694. Le Roi était converti depuis longtemps. N'est-ce pas le plus bel éloge de ce missionnaire, qu'on ait redouté sa parole à ce point ? Louis XIV eut toutefois assez de grandeur pour ne pas se venger autrement. Il fit même de Mascaron un Evêque, et désira l'entendre de nouveau, quand il le put, sans rougir.

C'était pendant l'Avent. Le prédicateur avait gardé la jeunesse de son éloquence. « Tout vieillit ici, Monsieur, lui dit le roi, il n'y a que votre éloquence qui ne vieillit point. »

Le défaut de Mascaron, c'est l'abus de la subtilité, et la déclamation. Tantôt il raffine, tantôt il enfle sa pensée. Il y a dans sa prose « trop de soleils levants et de tempêtes, de rayons et d'éclairs,... d'aigles et d'aiglons, d'océans débordés, d'épées flamboyantes... et d'apostrophes (1)... »

Ce qu'il y a de singulier, c'est que Thomas, l'emphase en personne, lui ait reproché cette emphase. Il aurait dû l'admirer.

Mais nous n'admirerons jamais que le duc de Beaufort, qui travestissait si bien la langue française, ait été « un lion joint à un soleil »... « lion dans les combats,... soleil embrasé des plus beaux feux (2). »

C'est à n'oser croire que Mascaron ait été le contemporain de Bossuet.

En 1675, il prononça, aux Carmélites de Paris, l'oraison funèbre de Turenne. Le sujet l'inspira ; il lui fut égal, et supérieur à son propre génie.

Encore un peu de subtilité cependant :

« Votre imagination élevée au-dessus d'elle-même par la sublimité du sujet, poussée et soutenue par la tendresse et la douleur de vos cœurs, ne laisse rien à faire à vos pensées ni aux miennes ; et personne ne pourra me reprocher d'être demeuré au-dessous d'une si riche matière, à qui je ne puisse faire le même reproche avec justice, s'il était chargé du même emploi. »

Et ailleurs :

« Puisqu'il est impossible de passer sur des choses que tant de sang répandu a trop vivement marquées (l'incendie du Palatinat), montrons-les, du moins, avec l'artifice de ce peintre qui,

1. D'après Thomas, *Essai sur les éloges.*
2. *Or. funèbre du duc de Beaufort.*

Digitized by Google

pour cacher la difformité d'un visage, inventa l'art du profil. »

Mais ce qui suit n'est-il pas réellement éloquent, et d'une éloquence originale :

« Anges du premier ordre, esprits destinés par la Providence à la garde de cette grande âme, dites-nous quelle fut la joie de l'Eglise du ciel à sa conversion, et avec quelles réjouissances furent reçus les premiers parfums des oraisons de ce nouveau catholique, lorsque du pied des autels de l'Agneau sacrifié, vous les portâtes au pied de l'autel de l'Agneau régnant dans la gloire. Les vieillards couronnés et les chœurs des anges n'en redoublèrent-ils pas la joie et l'harmonie du céleste cantique ? »

Cette union de la terre et du ciel touche l'âme et la ravit à la fois... Bossuet ne nous l'a pas mieux dépeinte. Dans ses tableaux de la hiérarchie des chœurs célestes, il y a plus d'ordre et de grandeur, moins de pathétique, il nous semble.

Un autre passage est trop connu pour que je le cite entièrement :

« Monsieur de Turenne n'a jamais plus vivement senti qu'il y avait un Dieu au-dessus de sa tête, que dans ces occasions éclatantes où presque tous les autres l'oublient... C'était alors qu'il redoublait ses prières ; on l'a vu même s'écarter dans les bois où, la pluie sur la tête et les genoux dans la boue, il adorait, dans cette humble posture, ce Dieu devant qui les légions des anges tremblent et s'humilient. »

Arrêtons-nous. Aussi bien Mascaron, au plus fort du dix-septième siècle, porte encore les marques du mauvais goût de la Renaissance. Il a les défauts de Corneille, avec certaines de ses qualités ; et son caractère plutôt que son génie fait que son nom reste grand.

***

Où ranger Fléchier ? Contemporain de Bossuet, c'est un précieux, je veux dire, un ancien habitué de l'hôtel de Rambouillet. Parti de là et des longues soirées où l'on discutait, jusqu'après minuit, sur l'élégance et la finesse d'un mot, il s'est élevé dans notre ciel littéraire, comme la lune aux traits vagues, délicats et indécis, et qui plaît surtout à l'imagination. Qu'on nous pardonne cette comparaison, si inattendue qu'elle paraisse, au sujet d'un Evêque. Elle nous semble d'autant moins fausse que la lune reflète avec douceur la lumière pâlie du soleil, comme Fléchier à Nîmes, reçoit de Bossuet, j'allais dire du soleil, quelques

Digitized by Google

rayons affaiblis. Il a été préparé à la prédication par des femmes ; et l'Evêque de Meaux le fut par Navarre, qui n'est pas Rambouillet, par Nicolas Cornet, un rude champion de la vérité contre le Jansénisme, enfin par tous les sectaires du calvinisme qui ont aiguillonné son génie et sa raison, en injuriant la vérité.

Fléchier a tellement l'empreinte de la Chambre bleue que, dans l'Oraison funèbre de Mme de Montausier, il en rappelle le délicieux souvenir :

« Vous dirai-je que l'admirable Julie pénétrait dès son enfance les défauts les plus cachés des ouvrages d'esprit, et qu'elle en discernait les traits les plus délicats ? que personne ne savait mieux estimer les choses les plus louables, ni mieux louer ce qu'elle estimait ? qu'on gardait ses lettres comme le vrai modèle des pensées raisonnables et de la pureté de notre langue? Souvenez-vous de ces cabinets que l'on regarde avec tant de vénération, où l'esprit se purifiait, où la vertu était révérée sous le nom de l'incomparable Arténice, où se rendaient tant de personnes de qualité et de mérite, qui composaient une cour choisie, nombreuse, sans confusion, modeste sans contrainte, savante sans orgueil, polie sans affectation. »

Vous sentez déjà la Rhétorique dans l'excès de l'énumération :

« Ce fut là que, tout enfant qu'elle était, elle se fit admirer de ceux qui étaient eux-mêmes l'ornement et l'admiration de leur siècle. »

Anne de Gonzague avait au moins autant d'esprit que Mme de Montausier. Avec quelle sobriété l'a peinte Bossuet.

« Le génie de la Princesse Palatine se trouva également propre aux divertissements et aux affaires. La cour ne vit jamais rien de plus engageant ; et sans parler de sa pénétration ou de la fertilité infinie de ses expédients, tout cédait au charme secret de ses entretiens. »

Avec Fléchier nous tombons dans le détail... Il y a une inclination de l'éloquence sacrée à devenir profane, et faute de pensée, à analyser des grains de poussière.

Fléchier, né en 1632, à Pernes, au diocèse de Carpentras, avait l'heureuse facilité des gens du midi. Elevé à Tarascon, chez les Pères de la Doctrine chrétienne, prêtre en 1656, il faisait des vers français, sur les yeux d'Iris guéris, et des vers latins sous le titre de Carmen eucharisticum, pour célébrer la paix des Pyrénées. C'est ainsi qu'on arrive.

Digitized by Google

Le duc de Montausier, gendre de la Marquise de Rambouillet, le fit lecteur du dauphin, dont il était lui-même le gouverneur. Quand il perdit sa femme, en 1671, Fléchier en prononça l'oraison funèbre. Plus tard, il composa celle de Montausier lui-même. Dès 1659, il avait célébré la mémoire de l'archevêque de Narbonne dans cette ville même où il professait alors la Rhétorique (1).

C'était une vocation. Moins forte était sa vocation de Père de la Doctrine. Il sortit de la congrégation qu'il n'avait pas encore vingt-huit ans, pour habiter Paris, où une nouvelle poésie latine le mit en vue : La description du Carrousel ou Cursus regius. On s'extasia :... et dès 1673, un peu plus tard que Bossuet, le même jour que Racine, l'heureux lecteur du grand Dauphin, l'élégant ami d'Arténice était reçu à l'Académie où il succédait à Godeau, un ancien familier de la chambre bleue. Il préparait alors la vie de Théodose.

Pour la première fois, le beau monde assistait à une réception Académique. Si le monde était choisi, l'orateur l'était aussi ; ce dut être un jour brillant. Et personne ne pouvait mieux donner l'élan à cette éloquence dont nous avons chaque année quelques fruits nouveaux, où tout l'art consiste, trop souvent, à penser le moins possible dans un langage correct, fin, harmonieux, et plein de sous-entendus.

D'un tel homme, nous serions heureux d'avoir le portrait. Il s'est donné la pensée de le faire lui-même ; il est trop long pour être entièrement cité, en voici un fragment :

« Sa figure, (celle de Fléchier) comme vous le savez (2), n'a rien de touchant ni d'agréable ; mais elle n'a rien aussi de choquant. Sa physionomie n'impose pas et ne promet pas, au premier coup d'œil, tout ce qu'il vaut ; mais on peut remarquer dans ses yeux et sur son visage, je ne sais quoi qui répond de son esprit et de sa probité.

» Il n'est pas fort vif au dehors, mais il a beaucoup de vivacité au-dedans, et peu de chose échappe à ses réflexions...

» Il n'est pas naturellement inquiet, et ne s'amuse pas à deviner les secrets d'autrui. Mais pour peu d'ouverture qu'on lui donne, il va de conjecture en conjecture ; et quand il veut, il n'y a guère de mystère qu'il ne découvre. Il voit, tout d'un coup,

1. En 1659. L'hôtel de Rambouillet resta ouvert jusqu'en 1665 environ.
2. *Grands jours de Clermont*, Fléchier.

Digitized by Google

le ridicule des hommes, et jamais personne ne remarque plus promptement une sottise.

» Il est naturellement paresseux ; mais, quand il veut, il trouve en lui des ressources dont il a été souvent étonné lui-même. »

Un homme qui se connaissait tant de qualités diverses et de défauts si avantageux, ne pouvait manquer d'être élevé un jour à l'épiscopat. Le Roi le proposa pour l'Evêché de Lavaur, en 1685, Fléchier avait cinquante-trois ans. Il n'y était pas installé depuis deux ans, que Louis XIV l'appelait au diocèse de Nîmes. Le jeune Evêque ne se sentait ni assez de force ni assez d'habileté pour le gouverner. Il supplia le roi de le laisser à Lavaur, où « il pouvait plus tranquillement prier Dieu pour qu'il continuât à répandre ses bénédictions sur Louis XIV. »

Il alla cependant à Nîmes par obéissance et réussit à se faire aimer, dans ce pays peuplé de protestants ou de nouveaux convertis plus dangereux encore. Dans la suite eut lieu la guerre des Cévennes ; les Vaudois ou Camisards désolaient les campagnes. Cavalier vint jusqu'aux portes de Nîmes ; il eut même une entrevue avec Villars.

La correspondance de Fléchier est alors fort intéressante ; il y représente les populations des montagnes, et ces « tribus pastorales, de mœurs très pures, d'un caractère fort doux dans leur sauvagerie, » mais que l'esprit de secte a rendues extravagantes et cruelles. Il fait à Montausier le récit fidèle de ce qui s'est passé dans les assemblées des fanatiques du Vivarais, avec l'histoire de leurs prophètes et de leurs prophétesses, au commencement de l'année 1689.

Il veut que Jurieu et ses adeptes sachent ce que sont ces prophètes qu'ils ont admirés et ces martyrs dont ils grossiront, un jour apparemment, leurs chroniques, ces insensés « qui, ayant reçu le Saint-Esprit, croyaient n'avoir rien à craindre. »

Fléchier devait se sentir alors très loin de l'hôtel de Rambouillet. Il sut néanmoins, dans son rôle d'Evêque, mêler à la persuasion la fermeté. Il souffrit, dans son cœur, tant de maux qu'il pouvait à peine adoucir. Une lettre l'atteste :

« J'ai vu, écrit-il, en 1704, à Mme de Sennecterre, de mes fenêtres, brûler toutes nos maisons de campagne impunément ». Ma chambre est souvent pleine de gens qu'on a ruinés, de pauvres femmes dont on vient de tuer les maris, de curés fugitifs : tout fait horreur, tout fait pitié : je suis père, je suis pasteur ; je dois les aider et secourir tous. »

Digitized by Google

La mort de Montausier, arrivée en 1690, l'avait ramené à Paris. « Il recueillit, suivant son expression, les derniers soupirs de sa pénitence... » Il le « connut tout entier ». Aussi l'émotion, une émotion vraie, anime-t-elle Fléchier, dans son oraison funèbre, quand il s'écrie : « Oserais-je, dans ce discours où la franchise et la candeur sont le sujet de mes éloges, employer la fiction et le mensonge ? Ce tombeau s'ouvrirait, ces ossements se rejoindraient et se ranimeraient pour me dire : « Pourquoi viens-tu mentir pour moi qui ne mentis pour personne ? Ne me rends pas un honneur que je n'ai pas mérité, à moi qui n'en voulus jamais rendre qu'au vrai mérite. Laisse-moi reposer dans le sein de la vérité et ne viens pas troubler ma paix par la flatterie que je hais... »

Nous avons relu toute l'oraison funèbre. Il est impossible de mieux écrire, avec plus de politesse, d'élégance et de symétrie. C'est beau, c'est trop beau. Montausier était né protestant. Il se convertit :

« Ô Dieu de vérité ! vous n'avez pas fait cet esprit pour le mensonge : laissez couler sur lui, du sein de votre gloire, un de ces rayons pénétrants de votre grâce lumineuse, qui portent le vrai dans le fond des cœurs, et ne permettez pas que l'erreur et la vanité le possèdent. Ou si vous laissez croître les ténèbres, pour avoir plus de gloire à les disssiper, gardez-lui une miséricorde d'autant plus grande que son zèle ardent et ses intentions sincères le justifient à lui-même et qu'il croit faire honneur à la vérité dans l'hommage même qu'il rend au mensonge. »

Fléchier excelle à relever une pensée commune, en la drapant dans une harmonieuse période, dont les membres se suivent et se soutiennent, sans prolixité, jusqu'à une conclusion rehaussée elle-même, comme ici, par quelque ingénieuse antithèse...

L'image et l'épithète lui sont des auxiliaires utiles pour se donner une superficie agréable, une solidité apparente, faute de pouvoir enfoncer dans la nature, comme Bossuet, par quelque mot simple et profond.

Montausier avait été le Gouverneur du grand Dauphin.

« Combien de fois éteignit-il l'encens, dont la douce et maligne odeur aurait empoisonné une imagination encore tendre !... Combien de fois leva-t-il, d'une main sévère, les premiers voiles qu'une cour artificieuse allait mettre devant ses yeux, pour lui cacher quelque vérité ou quelque devoir ! »

On sait ce qu'était « la main sévère » de Montausier. Elle s'ar-

Digitized by Google

mait parfois de la férule... Mais cela ne se dit pas dans une Oraison funèbre...

L'oraison funèbre de Turenne (1676) semble avoir été écrite, je dirais presque notée, par le génie même de l'harmonie.

Turenne va mourir au plus glorieux instant de sa vie. L'orateur relève d'autant plus ses victoires qu'il va l'ensevelir dans son triomphe : c'était une antithèse :

« Déjà prenait l'essor, pour se sauver dans les montagnes, cet aigle dont le vol hardi avait d'abord effrayé nos Provinces... »

L'inversion est hardie...

« Ces foudres de bronze que l'enfer a inventées pour la destruction des hommes, tonnaient de tous côtés pour favoriser et précipiter cette retraite ; et la France en suspens attendait le succès d'une entreprise, qui, selon toutes les règles de l'art, était infaillible. »

C'est grand, malgré la périphrase... des foudres de bronze. Et nous sentons, pour ainsi dire, la respiration haletante de la France en suspens. Mais un peu plus loin, quand le Rhéteur, pour faire valoir davantage son héros, nous annonce qu'il ne fera pas de rhétorique, dans une figure nommée Prétérition, nous sortons de notre illusion, pour entrevoir l'auteur qui devient le héros, en oubliant Turenne :

« N'attendez pas, Mrs, que j'ouvre ici une scène tragique, que je représente ce grand homme étendu sur ses propres trophées: que je découvre ce corps pâle et sanglant, auprès duquel fume encore la foudre qui l'a frappé, que je fasse crier son sang comme celui d'Abel, et que j'expose à vos yeux les tristes images de la religion et de la patrie éplorées... »

On sent comme le besoin de se dégager de la fiction pour rentrer dans le domaine du vrai.

La conversion de Turenne nous intéresse moins que celle de Montausier. Nous aimions à entendre dire de celui-ci:

« Des lumières imperceptibles et successives dissipèrent une partie de ces nuages dont il était environné. »

C'est encore l'image, toujours l'image et le nuage... Mais dans cet accroissement insensible de la grâce, il y a quelque chose de bien vu et de bien exprimé. En deux lignes, l'observateur contente plus notre esprit, qui s'attarde avec plaisir sur une pensée sobrement et finement rendue, que ne l'ont fait ailleurs toutes les douceurs des tropes et des figures ingénieuses. Car cette musique à grand orchestre, d'une période savamment conduite

Digitized by Google

et cadencée, nous énerve, à la fin, ou nous fait rêver. Je veux un exemple de vertu ; et j'ai des modèles de Rhétorique.

La Rhétorique n'empêcha pas Fléchier d'être un apôtre ; nous le savons.

Mais l'Académie, ou plutôt les deux Académies de Richelieu et de l'incomparable Julie l'avaient suivi dans son diocèse. On ne change pas facilement la trempe de son esprit. Il fonda lui-même une Académie à Nîmes ; son palais en fut un autre, profane et sacrée. Il y faisait ses Mandements, il y écrivait l'Oraison funèbre de Le Tellier, celle de la grande Dauphine. Nous en parlons pour mémoire comme de celle où il célébra, en concurrence avec Bossuet, la reine Marie-Thérèse. Il préparait, en même temps, l'histoire du cardinal Ximénès. Il avait l'habitude, durant la belle saison, qui est la plus longue à Nîmes, de travailler dans son jardin, sur une petite table de pierre, au milieu des personnes qui venaient le visiter. Le nombre de ses amis, a-t-il dit, « était comme celui des élus, fort petit... Mais il les conservait et les ménageait soigneusement (1)... »

Tout ce qu'il composait « était d'un beau style, » si nous en croyons Mme de Sévigné ; et nous n'avons pas de peine à la croire.

Il s'est du reste, rendu justice dans le portrait que nous connaissons en partie, où il se juge à la troisième personne :

« Pour son style et pour ses ouvrages, il y a de la netteté, de la douceur et de l'élégance ; la nature y approche de l'art, et l'art ressemble à la nature... On ne peut rien ajouter à ce qu'il écrit, sans y mettre du superflu, et l'on ne peut rien ôter, sans y retrancher quelque chose de nécessaire. »

C'est Démosthène ! Il n'a pas de mémoire ; mais « il n'y a rien de parfait au monde. »

Ce dernier mot est délicieux. Et aujourd'hui encore plus d'un se croit de l'esprit, parce qu'il n'a pas de mémoire.

Enfin, l'auteur du portrait « faisant parler les autres de son mérite, n'en parle lui-même jamais ! »

C'est unique. Nous allions dire, comique.

Fléchier, dit le P. De la Rue, poète latin et prédicateur en vogue, avait « une prononciation traînante, quelque chose de

1. *Grands jours de Clermont.*

Digitized by Google

lugubre, dans le son de sa voix » qui convenait singulièrement à l'Oraison funèbre (1). Est-ce une raillerie ?

« L'amour de la politesse et de la justesse du style l'avait saisi dès ses premières études. Il ne sortait rien de sa plume, de sa bouche, même en conversation, qui ne fût ou qui ne parût travaillé. Ses lettres et moindres billets avaient du nombre et de l'art. Les beaux-arts, et principalement la poésie, ayant été sa première occupation, il s'était fait une habitude, et presque une nécessité de compasser toutes ses paroles et de les lier en cadence. »

C'est peut-être Rollin qui l'a le mieux jugé :

« Ce qui domine dans M. Fléchier, est une pureté de langage, une élégance de style, une richesse d'expressions brillantes et fleuries, une grande beauté de pensées, une vivacité d'imagination, et, ce qui en est une suite, un art merveilleux de peindre les objets et de les rendre comme sensibles et palpables. Mais il me semble qu'on voit régner dans tous ses écrits une sorte de monotonie et d'uniformité. Presque partout, mêmes tours, mêmes figures, mêmes manières. L'antithèse saisit presque toutes les pensées, et souvent les affaiblit en voulant les orner (2). »

On « applaudissait, » dit d'Alembert, « à la molle cadence de ses périodes. » Est-ce là le fruit véritable d'une éloquence apostolique ?

Il y a aussi une façon d'être prolixe avec l'air de la brièveté : elle est propre au Rhéteur. Témoin le Panégyrique de S. Thomas de Cantorbéry. L'orateur suit ses meurtriers :

« Ils partent : ils passent les mers ; ils entrent dans l'église ou le Saint célébrait l'office ; ils s'avancent vers lui, la fureur dans le cœur et le feu dans les yeux, le fer à la main, sans respect des autels ni du sanctuaire de Jésus-Christ... Vous entendez presque le reste... Je voudrais pouvoir me dispenser, » etc.

On n'est pas ému, on est essoufflé.

Fléchier a encore laissé des Mémoires sur les grands jours de Clermont, alors que le Parlement et le roi se transportaient dans les villes principales, pour y juger les causes graves.

Le futur lecteur du grand Dauphin suivit la cour en 1665, et resta quatre mois dans la capitale de l'Auvergne. Il en peignit la société, et, en particulier le salon de Mme de Clermont. C'est un

1. Préface des *Sermons de Fléchier*, par le R. P. De la Rue.
2. *Traité des Études*.

Digitized by Google

observateur léger et un homme du monde, curieux de bagatelles, d'anecdotes piquantes, mais peu exact, et qui nous peint une déclaration d'amour, faite dans un jardin, à quelques pas de lui, reçue en rougissant, suivant les règles imposées par Mlle Scudéry, dans la Carte du Tendre. Il est de la chambre bleue jusqu'au fond de l'Auvergne. Il mourut en 1710, après quelques jours de maladie, sans avoir senti jusque-là les atteintes de la vieillesse.

En somme, il eut le cœur grand, et son style garde quelques apparences de la grandeur du siècle ; mais un certain manque de fond et la vanité de l'esprit le mettent à une très grande distance de Bossuet et de Fénélon. Même il ne fut pas tout à fait exempt d'une naïve vanité du cœur. Ce qui lui plaisait le plus, c'est que, dans une assemblée ou dans la rue, on le désignât en disant : « C'est lui. » Il en fait l'aveu ; et toute sa personne allie, dans une véritable antithèse, à la gravité du prêtre et à la noblesse du caractère épiscopal, je ne sais quel amour littéraire de la gloire et la politesse raffinée de l'hôtel de Rambouillet.

***

Quinze ans après Fléchier, mourait le P. Jésuite De la Rue, qui fut plutôt un homme de goût qu'un orateur, ami de Corneille, et poète latin fort estimé, on dit même poète français. Il prononça, comme Massillon, l'oraison funèbre du grand Roi, et ne réussit ni plus ni moins. Il est surtout connu dans le monde des lettres, par ses sermons sur le *Pécheur mourant* et le Pécheur mort. Citons un passage du premier.

De la Rue parle au pécheur et le suppose près de sa fin :

« Un acte de foi, vous dira-t-on, mon cher frère, un acte de foi qui témoigne à Dieu et à tous ceux qui sont ici que vous mourez dans les sentiments de l'Eglise. Oui, je crois, dit le mourant. Vous croyez ? C'est un mot bien court et bien général. Ce mot est bientôt hors des lèvres ; est-il bien gravé dans votre esprit ? Efface-t-il, en un moment, les idées qui vous sont restées de tant d'entretiens libertins, de lectures curieuses, de doutes affectés, d'athéisme déguisé, de force d'esprit imaginaire ? Oh ! vous avez tant raisonné sur les mystères de la religion, sur la prédestination, la providence, l'immortalité, la divinité ! Vous railliez si finement sur la crédulité des simples ! »

On se croirait au XVIIIe siècle. « Vous vous saviez si bon gré de la force de votre génie et de la subtilité de votre discernement !

Digitized by Google

Je crois, dites vous maintenant. Vous vous réduisez donc au rang des simples et des ignorants ? Vous renoncez donc à la sagesse mondaine ? Vos raisons ne valent donc plus rien ? Vous n'avez donc plus de scrupules sur ces matières ? Ce n'est donc plus un déshonneur pour vous de dire avec toute l'Eglise : Je crois ! »

C'est ironique et original. Je dirais neuf, si le mot convenait à la chaire qui enseigne des choses vieilles comme l'éternité elle-même. Les qualités secondaires commencent à briller. Le mot de la fin, le voici :

« Ces deux syllabes (je crois) sont bien puissantes pour faire, en un moment, de si grandes révolutions. »

Cette fine antithèse qui oppose deux syllabes à l'éternité dont elle semble le prix n'est pas amenée sans art.

La grande éloquence a passé comme un fleuve impétueux et rapide. Il reste au P. De la Rue, malgré ses inégalités, assez de naturel, de clarté, de doctrine, pour être de la grande époque, sans être un grand orateur.

Que l'on nous pardonne de dire un mot, ne fût-ce que pour le contraste, de Saurin, ce pasteur protestant de La Haye, mort en 1730, vingt ans après Fléchier, et de son éloquence aussi hétérodoxe que sa doctrine. Il expira dans l'exil, après y avoir vécu quarante cinq ans, depuis la Révocation de l'Edit de Nantes. Il est parfois saisissant dans ses prédications, malgré la monotonie de sa haine pour le roi Louis XIV. Un jour, dans son sermon sur le Mépris de la vie, il parlait d'une République souterraine (1) ; il ajouta soudain : « Descendons-y, parcourons ces tombeaux qui sont dans le sein de la terre. Levons la pierre ; qu'y voyons-nous ? Quels habitants, mon Dieu ! quels citoyens ! quelle république !... »

C'est une noire imagination ; mais de cœur, il n'en a pas plus qu'un hérétique. Il raisonne en chaire, par chiffres, et prouve à dix-huit cents personnes qui l'entourent, que, dans cinquante ans, il en survivra soixante seulement. Que c'est aride !

On appelle ce sermon le Compte des jours. Celui du Désespoir de Judas nous prouve que Judas nous a surpassés dans sa pénitence. Et cependant, du consentement général, il est damné. Qui donc ne le sera pas ? C'est d'un protestant, qui confond le remords et le repentir.

1. Sermon sur le mépris de la vie, d'après le cardinal Maury. *Essai sur l'éloquence de la chaire,*

Digitized by Google

Massillon parut sévère, mais non à ce point. Plus viril que Fléchier, c'est comme lui un méridional. Par bonheur, la nature, en lui donnant à son berceau plein de soleil le don des périodes harmonieuses, lui accorda celui de l'observation ; elle en fit, à la fois, un poète et un austère moraliste, trop austère même et touchant au Jansénisme. Son siècle en fit presque un philosophe.

C'était le fils d'un notaire, né sous le plus beau climat du monde, aux îles d'Hyères. A peine était-il entré à l'Oratoire de Marseille, qu'il prêchait ses condisciples. Il était Oratorien, en 1681, à dix-huit ans. D'Aix, il allait faire sa théologie à Arles. Régent à Pézenas, à Montbrison, à Vienne, il a déjà prononcé avec succès l'Oraison funèbre des deux archevêques de Vienne (1) et de Lyon. C'est d'un Rhéteur brillant et harmonieux. On le connaît, il ne se connaît point ; il voudrait rester professeur. Il écrit au Père Ste-Marthe, Général de l'Ordre :

« Je considère que je ne suis dans la congrégation que pour être utile, et, comme mon talent et mon instruction m'éloignent de la chaire, j'ai cru qu'une théologie ou une philosophie me conviendrait mieux. »

C'est cela et ce n'est plus cela. Il sera Trappiste ; il prendra l'habit à l'abbaye de Sept fonds, dont il gardera toujours un délicieux souvenir.

Il rentre dans l'Oratoire. Faut-il qu'il ait éprouvé ce qu'on nomme la passion, pour transporter, un instant, et guérir son âme agitée dans la solitude de la Trappe (2) ? Oui, si nous devons donner des causes futiles ou excentriques aux plus grandes résolutions, si tout est petit dans les grands desseins. Il arriva, à Massillon, de dire « qu'il avait puisé la connaissance approfondie du cœur humain dans son propre cœur. » — Est-ce que le cœur n'a qu'une passion, l'amour ? Non ; mais il est un âge où l'on se cherche, et Dieu permet parfois que l'on se trompe ; c'est une épreuve. Il est naturel aussi qu'une imagination vive prenne les airs de la raison et nous abuse. Massillon se croyait Trappiste, il était voué à l'Oratoire ; il se croyait professeur, il était prédica-

1. C'est vers le même temps qu'il donna, à Vienne, dans l'Église Saint-Maurice, le Sermon remarquable « pour la bénédiction des drapeaux du Régiment de Catinat », et non en 1701, à Marseille, encore moins à Versailles, en 1718.

2. Quelques vagues paroles tirées des Mémoires de l'indigne neveu de Massillon le P. Joseph, ont donné lieu à cette interprétation ridicule.

Digitized by Google

teur. Il avait trente ans ; on lui confia la direction du Séminaire de Saint-Magloire à Paris (1).

Il prêche, il prêchera jusqu'à en être fatigué, comme Bourdaloue. Comme lui, il met ses sermons tout entiers dans sa mémoire. Mais, au moins, après vingt ans et plus de ce formidable emploi, il pourra se reposer dans les travaux de l'épiscopat.

Il prêche un Carême à Montpellier, en 1696 (2), un Avent à l'Oratoire de la rue St-Honoré, de Paris, en 1698 ; il prêche l'Avent, à Versailles, en 1699, devant la Cour ; le Carême en 1701 et en 1704 (3). Massillon commence, quand les grandes œuvres sont finies. Il rappelle ce soleil d'automne qui éclaire les nuances variées d'une nature mourante, après que le brûlant soleil a passé, mêlé d'orages, dans un ciel d'été, comme la gloire sur la Cour de Louis XIV.

Le nouveau prédicateur n'est pas de l'Ecole précieuse de la chambre bleue. A celle-là, l'Italie surtout et l'Espagne avaient communiqué l'affectation de l'esprit. Fléchier avait beau répéter, en lisant les Prédicateurs italiens et espagnols que c'étaient « ses bouffons » ; il les lisait et même parfois les imitait. Massillon, en parlant de ses grands prédécesseurs, disait : « Je ne prêcherai pas comme eux. » Il cherchait donc à ne pas prêcher comme un autre ; il cherchait moins la vérité que l'effet ; il voulait du neuf et plaire. La pensée le préoccupait moins que la forme ; il visait à l'esprit, dans un sens nouveau, par une autre voie que Fléchier et avec un autre talent.

Il est curieux d'entendre Bossuet, attentif aux débuts du nouvel orateur, confier en ces termes sa pensée à son confident : « Je ne le comprends pas ; il est bien éloigné du sublime et n'y parviendra jamais (4). » Le sublime, c'est le propre de Bossuet, l'Evêque de Meaux.

1. Ses conférences aux Jeunes Clercs sont « le plus solide de ses ouvrages, » a dit Ste-Beuve.

2. Le manuscrit de ce Carême ne s'est pas retrouvé.

3. L'ensemble des sermons prononcés en 1701 et en 1704 forme ce qu'on appelle *Le grand Carême*. — On doit à l'abbé Gauthe les plus doctes renseignements, parfois très intéressants, sur l'Avent, le Grand Carême et le Petit Carême. Ces détails d'érudition (voir Massillon, *sa prédication sous Louis XIV et Louis XV*) ne sont pas de notre ressort. Nous envisageons, avant tout, l'esprit du Prédicateur et de son temps.

4. Journal de l'abbé Ledieu. Est-ce exactement ce qu'a dit Bossuet ? L'abbé Ledieu n'est pas un type d'impartialité.

Digitized by Google

Le P. Bourdaloue, qui n'a jamais voulu la gloire, écrit humblement en latin, à la même époque :

« Illum oportet crescere, nos autem minui. » Chacun se peint. Le plus charmé, c'est Louis XIV. Cette éloquence harmonieuse du jeune Oratorien distrait son ennui et réjouit sa vieillesse. Et puis, avec le regard perçant de l'aigle, le jeune Prédicateur a la voix « moelleuse (1) et sonore ». Il réunit tout.

Un jour pourtant, intimidé devant Louis XIV, il est resté court ; et celui-ci, à haute voix : « L'Orateur veut, sans doute, nous donner le temps de goûter les belles choses qu'il nous dit (2). »

Ce mot délicat a rendu la mémoire à l'Orateur ; et Louis XIV mettra le comble à sa faveur, en ajoutant plus tard (3) : « Je veux vous entendre chaque deux ans ; j'ai entendu d'autres Prédicateurs, j'étais content d'eux ; après vous avoir entendu, je suis mécontent de moi-même. »

La phrase est faite après coup, comme tant d'autres. Pourquoi Louis XIV eût-il été mécontent de lui-même en 1699, quand il était rentré dans l'ordre vis-à-vis de Dieu ? N'est-il pas plus vrai de dire qu'en 1674, il n'était pas entièrement satisfait de soi, ni de Bourdaloue ? Du reste, l'envie paralysa la bienveillance du souverain, et l'orateur ne parut pas longtemps à la Cour.

Revenons à l'Avent. Dès le premier jour, dans son premier et beau sermon, prêché devant le Roi, se révèle le génie de Massillon. Le sujet est le bonheur des justes ; le texte : « Beati qui lugent, quoniam ipsi consolabuntur. »

« Sire,

» Si le monde parlait ici à la place de J.-C., sans doute il ne tiendrait pas à votre Majesté le même langage.

» Heureux le Prince, vous dirait-il, qui n'a jamais combattu que pour vaincre, qui n'a vu tant de puissances armées contre lui que pour leur donner une paix glorieuse ; et qui a toujours été plus grand ou que le péril ou que la victoire.

» Heureux le Prince qui, durant le cours d'un règne long et florissant, jouit à loisir des fruits de sa gloire, de l'amour de ses peuples, de l'estime de ses ennemis, de l'admiration de l'univers, de l'avantage de ses conquêtes, de la magnificence de ses ou-

1. Cardinal Maury, *Essai sur l'éloquence de la chaire*, De l'action oratoire.

2. Les sermons sur *la Parole de Dieu* et sur *la Samaritaine* sont parmi les plus remarquables du Carême de 1705. Massillon avait alors pour émule, à la cour et à Saint-Gervais, le P. Maure qui mourut jeune. En dehors de la cour, Massillon prêchait surtout a Paris, en particulier à N.-Dame.

3. 1704.

Digitized by Google

vrages, de la sagesse de ses lois, de l'espérance auguste d'une nombreuse postérité, et qui n'a plus rien à désirer que de conserver longtemps ce qu'il possède. »

Tout cela d'une haleine ! Qu'est devenue la puissante synthèse de Bossuet ? Ce n'est pas non plus cette effusion qui rend Fénelon si doux au cœur de celui qui le lit, même après un siècle et demi. Ce n'est pas même la majestueuse période de Fléchier, encore moins la plénitude de Bourdaloue. C'est une harmonieuse amplification. La pensée la plus ordinaire se divise en autant de parcelles qu'il est possible, et en profitant de toutes les circonstances de temps, de lieu, de présent, de passé et d'avenir que la Rhétorique peut suggérer.

Ce qui suit est plus beau et peint tout le Discours, dans un plan dont il est difficile de dépasser la clarté :

« Ainsi parlerait le monde ; mais, Sire, J.-C. ne parle pas comme le monde :

« Heureux, vous dit-il, non celui qui fait l'admiration de son siècle, mais celui qui fait sa principale préoccupation du siècle à venir, et qui vit dans le mépris de soi-même et de tout ce qui se passe, parce que le royaume du ciel est à lui. »

L'antithèse est naturelle, juste, et tout à fait chrétienne ; elle vous saisit. C'est J.-C. qui répond au monde, dans un dialogue sublime. C'est dommage que le monde soit si prolixe par la bouche louangeuse de Massillon.

Nous sautons au quatrième Dimanche de l'Avent « Sur la Disposition à la Communion » :

« On croit, dit l'orateur, mais d'une foi superficielle qui s'en tient, pour ainsi dire, à la surface du Sacrement, et n'en approfondit pas la vertu et les mystères ; on croit, mais d'une foi oiseuse qui borne tout son mérite à se soumettre et à ne point contredire ; on croit, mais d'une foi humaine, qui est le don de nos pères selon la chair plutôt que le don du Père des lumières ; on croit, mais d'une foi populaire qui ne nous laisse que des idées faibles et puériles.

» On croit, mais d'une foi superstitieuse, qui n'aboutit qu'à des hommages vains et extérieurs ; on croit, mais d'une foi d'habitude qui ne sent rien. »

Le dernier trait est fort. Il y en a trop, et de vagues, avant celui-là ou après, et trop de musique.

Néanmoins, à côté de l'amplificateur se laisse voir l'observateur, même dans ce que nous venons de lire ; et cet observateur

Digitized by Google

a presque du génie, s'il peint les médisants dans un de ses plus beaux Sermons (1) :

« La langue du détracteur, dit-il, est un feu dévorant qui flétrit tout ce qu'il touche, qui exerce sa fureur sur le bon grain comme sur la paille, qui creuse jusque dans les entrailles de la terre et va s'attacher aux choses les plus cachées, qui dans le temps qu'il paraît couvert et presque éteint agit avec plus de violence et de danger que jamais ; qui noircit ce qu'il ne peut consumer, et qui sait plaire et briller quelquefois avant que de nuire... C'est un orgueil secret... une envie basse... qui s'étudie à obscurcir l'éclat de tout ce qui l'efface, une haine déguisée qui répand sur ses paroles l'amertume cachée dans le cœur, une duplicité indigne qui loue en face et déchire en secret ; une légèreté honteuse qui ne sait pas se vaincre et se retenir sur un mot... ; c'est un mal inquiet qui trouble la société, qui désunit les amitiés les plus étroites... » Ses « louanges mêmes sont empoisonnées, ses applaudissements malins, son silence criminel ; ses gestes, ses mouvements, son regard, tout a son poison. »

C'est senti, c'est profond, c'est personnel, dit-on : c'est plein jusqu'à l'excès ; le cœur et l'esprit ont parlé ; c'est éloquent.

Aug. Charaux.

1. Sermon sur la médisance. 170.

Digitized by Google

LES ORIGINES DE LA VIE MONASTIQUE DANS LE CHRISTIANISME.

Nous nous proposons dans cette courte étude, de suivre le monachisme chrétien dans la marche ascendante de son développement, et de voir tout à la fois à quelles influences il doit son origine et son évolution. Nous le verrons partir du stade initial qui est l'*ascétisme*, évoluer vers la *vie érémitique* et s'arrêter enfin à sa forme définitive du *cénobitisme*. Des savants affirment qu'il n'est autre chose qu'une plante exotique, transportée par une main profane dans l'enclos mal délimité du Christianisme primitif.

En examinant cette opinion, nous rechercherons s'il n'est pas plutôt un des plus beaux fruits de l'arbre de vie dont la sève est le sang divin de Jésus-Christ lui-même.

I. L'ASCÉTISME PAÏEN.

Aussi loin que porte le regard dans l'histoire des nations les plus diverses de l'ancien monde, il y découvre des hommes vivant d'une vie intérieure et réprimant leurs inclinations sensuelles Mille ans avant la venue du Christ, les épopées indiennes Ramayana et Mahabharata (1) chantent les brahmanes, ermites de la forêt menant dans la solitude une existence consacrée à la contemplation et à l'étude des livres sacrés. Ils vivent de fruits sauvages, sont vêtus d'écorces d'arbre et s'abstiennent, comme le dit Strabon, de la jouissance de vivre. Leur règle (Brihad-Aranyaka) (2)

1. *Manuel d'histoire des religions*, par Chantepie de la Saussaye. Trad. de la 2e édit. allemande, Colin-Paris, chap. X, p. 318-346 et suiv.

2. *Die Christliche Ascese : ihr Wesen und ihre historische Entfaltung*, von J. Mayer. Freiburg i. B., 1894, p. 2 et suiv.

Digitized by Google

les loue de ce qu'ils renoncent au désir de procréer des fils, aux richesses, à toutes les satisfactions terrestres pour vivre en mendiants dans la connaissance de l'âme du monde. Parmi les adorateurs de Vishnu, il en est un assez grand nombre qui disent adieu à la vie de société pour mener une vie errante consacrée à l'ascétisme le plus austère. Tels, les Dandins, vagabonds aux traits émaciés, qui parcourent les routes poudreuses de l'Inde, tête rasée, pieds nus, munis de leur bâton et de leur sébile. Tels certains Çaivas qui passent leur vie dans les pratiques expiatoires les plus extravagantes pour vaincre entièrement la matière (1). Les disciples de Bouddha Gautama nous offrent le même spectacle. A son exemple, ils s'adonnent à la vie contemplative, se soumettent à une discipline sévère afin d'étouffer en eux le désir de l'être, source intarissable de douleur. Ils vivent en communauté, mendient leurs repas de porte en porte, et n'acceptent pas d'argent. Ils ne peuvent participer aux plaisirs mondains, ni se parer ou se parfumer, ni se coucher dans des lits moelleux. Les fautes contre la chasteté constituent l'un des quatre péchés capitaux qui entraînent par le fait même l'exclusion perpétuelle de la communauté.

Les peuples d'Assyrie, de Phénicie et d'Arabie avaient des coutumes d'un caractère ascétique indubitable, comme la circoncision, les jeûnes, l'abstinence du vin, les pénitences sanglantes. Athènes et Rome elles-mêmes, citées classiques de la jouissance, entendent à plusieurs reprises les philosophes cyniques et stoïciens leur prêcher le mépris de la terre et la contemplation de la divinité.

Chez les Juifs, outre les Nazaréens, les Esséniens aussi se distinguent par leur ascétisme sévère (2). Ils forment une corporation cénobitique, fixée surtout entre Hébron et la mer Morte. Après un noviciat de trois ans, le postulant était admis au serment solennel d'être pieux, juste, obéissant, honnête et de garder les secrets de l'ordre. Leur doctrine était celle des Juifs d'après la captivité, mêlée d'éléments hétérogènes. Ainsi Dieu est symbolisé par le soleil ; ils observent le sabbat, mais rejettent les sacrifices sanglants. Quant à leur morale, elle est fondée sur le triple amour de Dieu, de la vertu et du prochain. Ils ont foi en Dieu créateur

1. Chantepie de la Saussaye, p. 426-390 et suiv., *op. cit.*

2. D. Ursmer Berlière, *Les origines du Monachisme et la critique moderne. Revue Bénédictine.* Janvier 1891. Hergenroether, *Hist. de l'Eglise*, trad. Belet. Paris, 1894, t. I. p. 120. Lauer, *Die Essäer.* Vienne, 1869.

Digitized by Google

du bien, fuient le mensonge, méprisent les plaisirs et les richesses, pratiquent l'abstinence, la continence, la pauvreté et la communauté des biens. Ils sont égaux entre eux, se témoignent une affection mutuelle, prennent leur repas en commun, hébergent leurs frères en voyage et soignent les malades.

Il serait bien facile de prolonger cette énumération et de multiplier les exemples : qu'il nous suffise pour le moment de signaler le fait et de conclure de son universalité que l'ascétisme plonge ses racines dans le sol profond de la nature humaine. Quoi qu'on en dise, le cœur humain est si profond que les plaisirs les plus raffinés de la matière ne sauraient le remplir. Certes on peut se laisser tromper par le séduisant mirage des joies sensuelles, mais quand l'homme, sursaturé de jouissances, croit saisir enfin la volupté suprême, ce qu'il tient, ce n'est pas le bonheur durable, c'est le rassasiement sauvage et éphémère de la passion aveugle. Laissez passer cette ivresse d'un moment ; laissez-le sortir de ses rêves malsains et ce qu'il trouve alors est l'écho douloureux mais fatal des morbides satisfactions évanouies ; c'est un vide d'âme indéfinissable qui le tourmente et l'abat, c'est la vision parfois vague, mais souvent nette de sa dégradation imminente. Se trouvant ainsi seul en face de ses excès, la réaction du dégoût et de la honte s'opère plus d'une fois en lui. La conscience lui dit qu'il n'y a de félicité véritable que dans la paix de l'âme détachée de la terre. Plus d'un rentre en lui-même et afin de prévenir des chutes fatales, il se retire dans la solitude, loin de tout ce qui charme les sens. Il arrive que le désir d'apaiser l'Etre suprême irrité par ses crimes achève en lui l'œuvre commencée par les remords de conscience.

D'ailleurs, tout homme, qu'il soit déjà tombé ou non, se trouve ici-bas devant une alternative inéluctable : celle d'arriver au plein épanouissement de son humanité ou de descendre en dessous. Il faut se mortifier, sous peine de déchoir, et sacrifier tout ce qui ne mène pas au véritable but de l'existence humaine. Voilà ce que beaucoup d'ascètes du monde ancien ont compris. Leurs systèmes sont très défectueux : s'ils ne sont pas tous athées, comme les Bouddhistes, presque tous tombent dans l'égoïsme et le pessimisme. Leur idéal est l'indifférence complète par la mort du désir et de la conscience.

Leur morale est négative : ils se détachent de tout ce qui les entoure, se tiennent passifs vis-à-vis du *non-moi*. Ils s'éloignent bien souvent du terrain solide de la nature humaine et se per-

Digitized by Google

suadent qu'ils pourront se dépouiller de leur faiblesse innée. Mais il n'en est pas moins vrai qu'ils ont consacré le plus beau de leurs énergies morales à s'élever au-dessus de la matière.

Si le dégoût des joies sensuelles et l'examen de la fatale alternative ont poussé les anciens à l'ascétisme, il est pourtant une troisième cause, qui fut dans le vieux monde païen le facteur déterminant de la vie pénitente et contemplative : c'est l'impitoyable douleur qui frappe tout mortel. Las de sentir son étreinte l'envelopper sans cesse, le païen s'est demandé : « Comment lui échapperai-je ? » Et la seule réponse qu'il pût concevoir fut celle-ci : « En renonçant à tout ce qui est cause de douleur. » Or, dit Bouddha, la souffrance naît dans l'homme parce qu'il s'attache à l'être (1). Etouffons donc en nous la connaissance et le désir de l'être et la souffrance n'aura plus de prise sur nous. Tout ce qui existe est un mal par le fait même de son existence, car tout être est propre à nous faire souffrir. Supprimons donc en nous l'amour de la vie, ainsi que le désir de renaître et nous serons délivrés de la douleur.

Les stoïciens et les néo-platoniciens recommandent un détachement absolu de la matière et du monde, le mépris de la douleur, la fuite de tout ce qui empêche l'union de leur âme au divin, bref l'individualisme le plus étroit afin que la souffrance ne puisse les atteindre (2). Le vrai stoïcien, dit Epictète, est l'homme qui reste toujours heureux et fort, étranger à toute tristesse et à toute passion. Afin d'échapper au « toedium vitae », qui dut peser si lourdement sur les âmes païennes, il veut arriver à l'insensibilité philosophique, ne pas se laisser troubler par ce qui est en dehors de lui (3). Rien de plus saisissant que de voir le penseur antique en face du redoutable problème de la douleur. Il ne la comprend pas, il ne voit pas comme elle ennoblit l'homme, et s'il ne peut lui échapper, il la supportera, mais avec un calme dédain, de peur qu'on ne voie qu'il souffre. Voilà, à ses

1. *Man. d'Hist. des Relig.*, p. 396 et suiv. — *La vie du Bouddha*, par C. Lamairesse. Paris, Flammarion, chap. IV, p. 65. — *Le mouvem. sociolog. internation.*, n° 1. Mars 1907, art. de L. de la Vallée Poussin sur : *Leben und Lehre des Budha*, par R. Pischel, 1906. Teubner. Oldenberg, traduit par A. Foucher, *Le Bouddha, sa vie, sa doctrine, sa communauté*. Paris, Alcan, 1894.

2. *Lehrbuch der Religionsphilosophie*, von H. Siebeck. Freib. in. B., 1893, p. 117 et suiv.

Alb. Weiss, *Apologie du Christianisme*, t. IX, p. 72.

3. E. de Pressensé, *L'ancien monde et le Christianisme*. Paris, Fischbacher, 1887, p. 627.

Arrien. II, 19. — *Enchiridion*, C. XLVIII.

Digitized by Google

yeux, la plus haute perfection. Afin de restreindre autant que possible son champ d'action, il se débarasse de tout ce qui peut le faire souffrir, renonce à tout, méprise tout, et tâche d'arriver à un tel degré d'apathie, que plus rien au monde ne l'émeuve. C'est ainsi qu'il s'y prend pour résoudre le problème. Ni les bouddhistes, ni les stoïciens, ni les néo-platoniciens, ces hommes d'élite du paganisme, ne sentent qu'ils dépriment la nature en tendant uniquement vers cette négation de la vie qu'est leur égoïsme universel.

Mais n'est-il pas vrai pourtant que, malgré ces très graves erreurs, les efforts de l'antiquité anté-chrétienne pour s'élever au-dessus de la matière sont tout à fait remarquables ? Qu'on le veuille ou non, on est pris d'un sentiment d'émotion respectueuse quand on voit ces rudes ascètes cacher au fond d'une forêt leur vie de pénitence et de contemplation ou parcourir les rues populeuses d'Athènes et de Rome en prêchant le détachement de la terre. Certes, ils ne restent pas toujours d'accord avec les exigences de la raison humaine, ils se lancent souvent tête baissée dans l'absurde, croyant atteindre la perfection suprême ; mais à l'heure où l'entraînement vers la jouissance paraît irrésistible, tant il est universel, eux seuls ont le courage de s'imposer un effort et de se vaincre. Par une sombre nuit, que traverse à peine une vacillante lueur de vérité, par une température glaciale que le moindre courant de grâce divine n'a jamais adoucie, ils marchent, ardents et infatigables, vers le plus noble idéal de vie qui se puisse concevoir, car c'est celui qui assure le triomphe de l'esprit sur la chair.

Mais leurs efforts sont insuffisants, parce que leur pessimisme les paralyse. Leur ascétisme austère parvient peut-être à dompter la matière, mais il étouffe fatalement toute vie morale et intellectuelle dans l'individu : c'est là le couronnement de son œuvre. Puis leur ignorance de la destinée humaine, de l'immortalité de l'âme et de la vie future leur donne une conception fausse de la vie terrestre dont leur mystique se ressent. Faut-il le dire, aux ascètes païens manquaient la pleine vérité que nous révéla le Christ et aussi la grâce qui surélève la nature. Le Christianisme, qui seul est guidé par la pleine lumière, a de la vie humaine une conception plus complète et plus noble que l'ascèse antique. Ni l'existence, ni l'être ne sont un mal à ses yeux pourvu qu'ils soient dirigés vers leur fin. Il ne veut pas la mort de la chair mais sa soumission à l'esprit, et comme lui seul est fécondé par

Digitized by Google

la grâce, il est aussi seul à modérer efficacement nos passions et à les diriger vers leur objet surnaturel.

II. L'ASCÉTISME CHRÉTIEN.

Donc l'ascèse chrétienne, au sens large du mot, telle qu'elle découle de la doctrine générale de l'Evangile, est la direction ordonnée de la volonté libre fortifiée par la grâce vers la fin dernière, de concert avec l'emploi requis des moyens de sanctification. Tout chrétien doit de par son baptême la pratiquer autant qu'il le peut, sous peine de déchoir de sa dignité. Mais quiconque pénètre le sens intime des paroles et des actes du Christ, se rend bientôt compte que ses enseignements et ses exemples tendent plus haut, à une perfection non pas obligatoire mais chaudement recommandée. C'est ce que les chrétiens des premiers jours ont compris à merveille. Le Christ est le prototype de leur vie et beaucoup d'entre eux veulent marcher sur ses traces aussi fidèlement que possible. Quel irrésistible attrait ne devait pas exercer sur toute âme noble le souvenir encore si vivace de la pauvreté absolue du bon Maître, de sa virginité sans tache,de son obéissance jusqu'à la mort ! Les louanges de Jésus à ceux « *qui seipsos castraverunt propter regnum coelorum* » et à ceux qui vendent leurs biens pour les donner aux pauvres (1) sont si fascinatrices qu'un grand nombre de chrétiens se sentent attirés à suivre ses conseils, sinon tous les deux, du moins l'un ou l'autre (2). Les actes des apôtres renseignent suffisamment sur leur façon de vivre : ils emploient leurs biens à soulager les pauvres et sont heureux de pourvoir à leurs besoins. L'auteur de la lettre à Diognète (V. 8, 9), qui est peu postérieure au Ier siècle, nous les montre vivant dans la chair, mais non selon la chair, habitant sur la terre mais vivant de cœur au ciel. Leur idéal consiste dans un entretien perpétuel, dans une union jamais interrompue, dans une com-

1. *Act. Apost.*, II, 45 ; IV, 32.

2. La pauvreté volontaire des ascètes est recommandée par Clém. d'Alex., *Quis dives salvabitur*. S. XI sq. *Pat. gr.*, t. IX, col. 615 sq. — Origène, *In Matth.*, homil. XV, n. 15. *Pat. gr.*, t. XIII, col. 1293 sq. — St. Cyprien, *De habitu Virg.*, C. XI. *Pat. lat.*, t. IV, col. 461 sq.

Cette pauvreté volontaire n'entraînait pas encore généralement le renoncement effectif à tous les biens. Elle consistait surtout dans le détachement affectif joint à une grande modération dans l'usage des biens et à une continuelle générosité dans les aumônes.

V. *Dict. de Théol. cath.*, Vacant et Mangenot. Fasc. XXI, col. 1178. *Conseils évang.*, par E. Dublanchy.

Digitized by Google

munion intime avec Dieu, née et nourrie par une prière toujours répétée (1). Par le fait même, remarque Moehler, que les chrétiens se liaient au Christ, ils se détachaient du monde ; ils mouraient avec leur Sauveur, s'ensevelissaient avec lui, pèlerins inconnus sur cette terre, mais citoyens authentiques de la cité céleste (2).

Il est donc facile de voir que l'ascétisme chrétien découle naturellement de la vie et de la doctrine de Jésus (3). Sans doute, il y eut parmi les premiers fidèles des hommes qui furent de grands coupables avant et aussi après leur conversion. Mais leur religion leur offre le moyen d'effacer la tache du péché et de se relever de leur chute plus forts que jamais. D'autres, tourmentés par la troublante perspective de la déchéance morale ou de la mortification impérieuse, trouvent dans le christianisme une coopération toute-puissante qui les élève et donne à leurs nobles aspirations un caractère surnaturel. Et quand la douleur vient frapper à leur porte, ils la reçoivent avec joie, non avec un froid dédain comme les anciens. Car ils savent que la souffrance, noblement, et si possible, amoureusement supportée, purifie l'homme et le rapproche de Dieu. Ils se souviennent du Christ, de tout ce qu'il souffrit jadis par pur amour pour eux, et ils accueillent volontiers la douleur par amour pour lui. D'ailleurs, au bout de leur route douloureuse, ils voient, non une vague annihilation, mais la béatitude éternelle qui les attend. Ils se voient surélevés pour toujours, jouissant de la vision et de la possession de leur coopérateur divin. Leur bonheur ne sera pas négatif, il ne consistera pas dans un *dolce*

1. Mgr Duchesne, *Les origines du culte chrétien*, Paris, 1889, p. 167.

2. Moehler, *Geschichte des Mönchthums in der Zeit seiner Entstehung*, p. 167.

3. Notons que le rigorisme qui s'affirma depuis le IIe siècle dans les communautés chrétiennes contribua aussi pour une bonne part à son développement. V. Batiffol, *Etudes d'histoire et de théologie positive*, 3e édit. Paris, Lecoffre, 1904, p. 50 et suiv. « Dans les *Actus Petri cum Simone* découverts par M. Studemund et qui sont un fragment de la Περιοδος Πετρου du IIe siècle, la prédication de S. Pierre à Rome a pour maxime première l'observation de la chasteté : Cumplures aliae feminae, audientes verbum de castitate, recedebant a viris suis et viri a mulieribus, propter quod vellent munde et caste Deo servire » (Lipsius, *Acta Petri*, Leipzig, 1891, p. 85-87).

« Dans les *Acta Thomae*, le Christ tenait à deux jeunes époux au premier soir de leurs noces, le discours suivant : « Si vous vous abstenez de ce commerce de souillure, vous deviendrez des temples purs. Vous aurez préféré les noces pures et véritables... (*Acta Thomae*, éd. Max. Bonnet, p. 11-13). Dans les *Acta Pauli et Theclae*, la continence joue aussi le premier rôle, de même que dans la II *Clementis*. Dans l'Eglise se répand la conviction que « la vie chrétienne n'est véritable que si elle est la pureté des anges. » La continence est la vertu à laquelle on s'engage par le baptême.. St. Irénée signale des ascètes qui professent que le mariage et la paternité sont œuvres diaboliques, qui détournent la créature de sa fin. (*Contra haer.*, I, 24-2-28-1.)

Digitized by Google

jur niente inconscient, mais dans une joie constante, active, jaillissant de l'épanouissement complet de nos facultés tendant toutes vers Dieu, dans un effort perpétuel de vie, intense d'amour.

Pourtant, quoique ce soit l'évangile qui pousse les chrétiens vers la plus haute perfection, le milieu dans lequel ils vivent, la vie qu'on y mène, les doctrines qu'on y professe exercent aussi une certaine influence sur eux. Leur entourage, vicieux le plus souvent, leur impose une grande réserve dans leur conduite extérieure. Ils évitent les spectacles, les combats de gladiateurs et d'animaux (1) ; ils s'interdisent les parures, la toilette, le luxe, l'ostentation. Au lieu de dissiper leur argent en vaines dépenses, ils l'emploient au soulagement des nécessiteux (2). Plus la corruption des païens est grande, plus les chrétiens tâchent d'accentuer la distance qui les sépare d'eux. Ils vont jusqu'à proscrire des actes qui en eux-mêmes ne sont pas répréhensibles : se couronner de fleurs ou en décorer les tombeaux est considéré comme une faute, sans doute parce que chez les idolâtres, les couronnes servant à cet usage étaient préalablement consacrées aux dieux (3). On peut donc bien dire que les mœurs dépravées de leurs contemporains constituèrent pour beaucoup de chrétiens un puissant stimulant à la vie de mortification.

Mais il y eut en outre les idées religieuses ambiantes qui exercèrent une action incontestable sur le mouvement ascétique chrétien. Alors que l'immoralité du voisinage est plutôt un facteur externe imposant aux fidèles une réserve extérieure, les doctrines mystiques enseignées aux premiers siècles forment le facteur interne qui agit sur leur mentalité. Dans les milieux intellectuels de l'époque règne une atmosphère d'aspiration vers la délivrance de l'âme enchaînée ici-bas à un corps qui l'avilit. Les philosophes sont fatigués du polythéisme grossier de la masse ; ils repoussent le formalisme fétichiste qui fait de la religion une chose purement extérieure et momentanée, qui ne demande qu'un culte extérieur, des sacrifices pour apaiser le dieu, des offrandes pour se le rendre favorable, des observances extérieures : prostrations, encensements, prières à haute voix, etc., mais qui ne trouve pas le plus

1. Funk, *Histoire de l'Eglise*. Trad. de Hemmer. Paris, Colin. 5e édit., 1902. T. I, p. 112 et suiv.
2. Tert., *De Spectac.* — St. Justin, *Apol.*, I, 14.
3. Clem. Alexand., *Poedag.*, II, 8.
Tert., *De Corona militis.*
Minuc. Félix, *Oct.*, 12-18.
Tert., *De Spectac.* — St. Justin, *Apol.*, I, 14.

Digitized by Google

faible écho dans l'âme du païen (1). Ce qu'ils veulent, c'est l'union de leur âme au divin : mais comme la chair, et en général tout ce qui est terrestre fait obstacle à cette union, il faut avant tout se détacher, se « délivrer » de la matière par le renoncement aux plaisirs sensibles (2). A Alexandrie d'Egypte, ville où chrétiens, païens et juifs se coudoient, Philon et ses successeurs enseignent que l'âme est un principe divin uni à un corps avec qui il lutte toujours. Notre âme est comparable à la nation juive durant son esclavage en Egypte : le corps, geôlier impitoyable, la tient emprisonnée, et brise son essor vers le divin. Toute vérité, toute vertu jaillit de la sagesse divine : donc celui-là seul qui s'unit à Dieu peut acquérir la vertu. Plus cette union s'accentue, plus les sens s'affaiblissent. Un grand nombre des disciples de Philon étaient d'anciens païens devenus prosélytes de la porte. C'est parmi ceux-là que le christianisme trouva ses plus fidèles adhérents (3). Ils gardèrent sans aucun doute, après leur conversion, plus d'un point de la doctrine mystique du maître juif, qui a incontestablement des liens de parenté avec l'ascèse chrétienne. Pendant que Philon enseigne à Alexandrie, Sénèque, Epictète et Marc-Aurèle professent à Rome leur stoïcisme basé sur l'impuissance et la faillibilité humaines (4). Nous devons nous combattre, rechercher activement tous nos défauts et les vaincre par une mortification inlassable. Sénèque conseille de relâcher progressivement les liens multiples qui nous attachent à la vie. Plus tard, c'est le néo-platonisme de Plotin et de Porphyre : ils ne voient dans la vie présente qu'une désorientation de l'état premier de notre âme. Celle-ci doit, malgré elle, demeurer dans un corps qui lui est totalement étranger. Mais du moins elle ne se soumettra pas à lui : elle prendra dès maintenant son élan vers les régions supérieures par la délivrance des sens, action négative qui est le prélude nécessaire de la positive : l'union avec Dieu (5). Plotin, remarquons-le, est un enfant de l'Egypte, berceau de la vie monastique ; il a fréquenté les écoles d'Alexandrie, un des plus ardents foyers de l'ascétisme chrétien. Après lui, le néo-platonisme post-

1. D. Cabrol, *Les origines du culte catholique* dans la *Rev. prat. d'Apologétique*, 15 novembre 1906, pp. 220 et suiv.
2. P. Ladeuze, *Revue d'hist. ecclésiast.*, 1904, n. I, p. 80 et suiv. A propos du livre : *Die Mission und Ausbreitung des Christentums in den ersten drei Jahrhunderten*. Harnack, Leipzig, 1902.
3. J. Mayer, *op. cit.*, p. 28 et suiv.
4. E. de Pressensé, *op cit.*, p. 623 et suiv.
5. H. Siebeck, *op. cit.*, p. 119 et suiv.

Digitized by Google

plotinien enseigne que l'amour de la divinité est inconciliable avec celui du corps. Pour parvenir à la contemplation du suprasensible nous devons mourir à la vie sensible (1).

Tout en niant que ses doctrines aient eu sur l'origine et la diffusion de l'ascétisme chrétien une action prépondérante, il semble néanmoins certain qu'elles créèrent un courant d'idées religieuses qui lui fut très favorable, lui prépara le terrain ou facilita son extension. Nées et propagées sous les yeux des fidèles, elles les fortifièrent dans leurs sentiments d'abnégation personnelle et d'union avec Dieu. Mais les erreurs fondamentales qui viciaient cette mystique pétrie de fatalisme, d'abstentionnisme égoïste, et d'affirmations pessimistes sur la nature humaine, l'a toujours empêché de devenir leur guide dans la voie de la perfection. D'ailleurs, s'il est vrai qu'elle concourut à notre mouvement ascétique, il n'est pas moins sûr que la doctrine évangélique exerça une sensible influence sur elle ; il serait même intéressant de savoir de combien de belles maximes, celle-ci lui est redevable (2).

A mesure que les chrétiens augmentent en nombre, l'esprit de charité et d'abnégation perd de son intensité. L'intérêt individuel absorbe beaucoup de fidèles, certes disciples sincères du Christ, mais dont l'idéal ne dépasse pas une satisfaisante médiocrité (3). Tout à côté d'eux vivent des jeunes gens, des hommes d'âge mûr, et des vieillards qui renoncent aux jouissances de la vie et se consacrent entièrementà Dieu. Les Pères des premiers siècles sont prodigues de louanges à leur égard. « Si quelqu'un, dit S. Ignace dans sa lettre à Polycarpe, veut se vouer à la virginité pour honorer le Seigneur de toute chair, qu'il le fasse avec humilité (4). » Tertullien nous parle dans son traité *De Continentia* de vieillards aussi purs que des enfants. Ces hommes à l'existence angélique, selon l'expression de S. Cyrille de Jérusalem, ne se séparent pas de leur famille mais restent dans la société. On les appelle ασκηται, *exercitantes* ou *continentes*. L'Eglise aime à choisir ses ministres dans leurs rangs: leur abnégation et surtout leur continence sont à ses yeux la meilleure garantie de leur dévouement aux fonctions qu'elle leur confie (5). En vue d'assujettir davantage la chair à l'esprit, ils ajoutent aux jeûnes ordinaires

1. J. Mayer, *op. cit.*, p. 32.
2. H. Siebeck, *op. cit.*, p. 117.
3. Mgr Duchesne, *L'Hist. ancienne de l'Eglise* (cours donné à l'Institut cathol. de Paris), 1876, p. 185.
4. Ignat., *Ep. ad Polyc.*, c. V.
5. Mgr Duchesne, *loc. cit.*, p. 532.

Digitized by Google

prescrits dans la communauté, des abstinences volontaires dans les circonstances graves ou par pur amour de la mortification (1). Clément d'Alexandrie nous raconte aussi la vie admirable de ceux qui ont fait vœu de ne point se marier (2) ; Justin le Martyr et Athénagoras relatent que leur nombre croît de jour en jour (3). Ce dernier nous affirme qu'il connaît un grand nombre de chrétiens vivant chastes, dans la conviction que la chasteté rapproche l'homme de Dieu. Comme le rapportent saint Cyprien et Tertullien, beaucoup d'entre eux ne prennent ni vin ni viande, distribuent leurs biens aux pauvres pour ne plus vivre que du travail de leurs mains (4). L'historien Eusèbe donne aussi des détails intéressants sur leur vie intérieure (5). Mais il y a un autre témoignage dont les savants ont beaucoup discuté la valeur. C'est le livre *De Vita Contemplativa* attribué à Philon. On y décrit la vie des thérapeutes dans lesquels Eusèbe voit des ascètes chrétiens (6). Si Philon ne leur donne pas le nom de chrétiens, dit cet historien, c'est parce qu'à cette époque ce nom n'était pas encore universellement en usage. De nos jours on les a considérés de diverse façon: Les uns en font des descendants des Esséniens, les autres des néo-pythagoriciens. D'autres encore les tiennent pour des philosophes juifs, ou pour des ascètes chrétiens menant aux alentours d'Alexandrie une existence contemplative (7). En tout

1. *Act. apost.*, c XIII, 2 et suiv. Tertull., *De Jejun.*, cap. XIV. Cypr. *Ep.*, XI, cap. I.

2. Clem., *Strom.*, 23.

3. Justin, *Apolog.*, I, 15-29 ; *Patrol. graeca*, VI, col. 349-373. — Athénagoras, *Apologia*, c. 33. *Pat. gr.*, VI, col. 965.

4. Cypr., *Epist.* IV, p. 472. *De habitu Virg.*, Pars. III, p. 13. — Tert., *De Pudic.*, cap. VII. — *De cultu fem.*, cap. XI.

5. Eusèbe, *Hist. Eccles.*, VII, cap. XVIII.

6. Eus., *Hist. eccles.*, II, XVII.

7. *Rev. Bénédictine :* Les origines du Monachisme et la critique moderne, par D. U. Berlière. Janvier 1891.

Döllinger (*Paganisme et Judaïsme*, trad. franç., p. 760) nie toute parenté entre les thérapeutes d'Egypte et les Esseniens de Palestine et n'admet pas l'influence de la philosophie grecque sur les premiers, tandis que Gfrörer (*Philo und die Alexandrinische Theosophie*. Stuttgart, 1831) et Mangold (*De Monachatus origine et causa*) ont voulu identifier les thérapeutes avec les néo-pythagoriciens.

Massebieau (*Le traité de la vie contemplat. et la question des thérapeutes* dans la *Rev. de l'hist. des relig.*, 8e année, t. XVI, p. 317 et suiv.) soutient que les thérapeutes sont des philosophes d'Alexandrie menant hors de la ville une existence philosophique qui furent lentement absorbés par le christianisme. Mais Ohle *Theol. lit. Blatt.*, 1888, p. 493) a démontré les différences profondes entre la théologie mystique contemplative des Alexandrins basée sur l'union de l'esprit humain avec l'être absolu et la philosophie des thérapeutes se réclamant tout entière des livres sacrés.

Selon Lucius (*Die Therapeuten und ihre Stellung in der Geschichte der Askese*, Strassburg, 1879) les thérapeutes sont des ascètes chrétiens. Mais le *De Vita con-*

Digitized by Google

cas on y rencontre des ressemblances frappantes avec le mode d'existence de nos ascètes chrétiens. Il y a aussi des différences.

templativa ne fut pas composé par Philon, mais seulement vers la fin du IIIe siècle quand le monachisme fleurissait déjà.

J. Mayer, *op. cit.*, les prend aussi pour des ascètes chrétiens.

Hilgenfeld (*Zeitschrift für Wissensch, Theol.*, 1889, p. 423).

Weingarten (*Real. Encyclop.* XV, p. 549) et Harnack (*ibid.*, X. p. 764) nient avec Lucius que Philon fut l'auteur du D. V. C.

Massebieau, *op cit.*, II, 170 et suiv., 284 et suiv., l'attribue à Philon et Völter (*Der Ursprung des Monchtums*, Amsterdam, 100, p. 17) affirme qu'Origène et Clément d'Alexandrie ont connu le traité: il ne daterait donc pas de la fin du IIIe siècle mais tout au plus tard de ses premières années. Enfin Nirschl, dans une étude parue dans : *Der Katholik*, 1890, II, 97-120, 214-238, voit aussi dans les thérapeutes des ascètes chrétiens répandus un peu partout en Egypte mais surtout près d'Alexandrie. Leurs lectures dans Moïse et les prophètes sont celles des chrétiens. Quant aux autres livres qu'ils ont reçu des fondateurs de leur secte, ne seraient-ce pas ceux du Nouveau Testament ? Ils observent le repos du septième jour. La « table sainte préparée par des jeunes gens, et la très sainte nourriture » pourraient bien désigner l'Eucharistie administrée par les diacres. On objecte à Nirschl que ni Strabon ni Josèphe n'en parlent. Mais il répond que la colonie des thérapeutes avait pu disparaître de leur temps et se mêler à la communauté chrétienne d'Alexandrie. Comme il semble qu'à l'époque où écrivait l'auteur du *D. V. C.* le temple de Jérusalem existait encore, on peut en conclure qu'il a vécu avant 70.

Les thérapeutes seraient donc d'anciens prêtres juifs et des membres de leur famille convertis (*Act. ap.*, VI, 7 ; VIII, 1 ; XI 19) fuyant la haine de leurs compatriotes. Ils s'établirent surtout en Egypte près d'Alexandrie, menant une vie contemplative entremêlée de pratiques juives telles que les danses sacrées. Ils vivaient à l'écart par mesure de prudence envers les juifs fanatiques de la ville voisine. Philon ne sait pas beaucoup de leurs dogmes ni de leur liturgie. D'ailleurs, c'est un profane qui ne voit de la communauté que les dehors. Il pense que c'est une secte juive, mais c'est une communauté judéo-chrétienne issue de celle de Jérusalem. Ses fondateurs étaient vieux quand Philon écrivit vers l'an 60 son D.V.C. Ce rapide exposé de la question montre combien elle est diversement tranchée. Mais il semble pourtant qu'on peut avec plus de raison admettre l'authenticité de l'écrit et croire qu'on se trouve devant une véritable source de l'histoire de l'ascétisme. V. Funk, *op. cit.*, t. I, p. 35. Notons que le style de Philon et celui de *De Vita contemplativa* sont les mêmes. La doctrine du maître juif sur le monde sensible et le rôle prépondérant qu'il donne à la contemplation s'y retrouvent aussi. Quoique n'ayant pas de relations particulières avec les thérapeutes, voyant dans leur genre de vie une réalisation de son système mystique, il leur attribua tout naturellement ses propres concepts. Völter, *op. cit.*, p. 20 et suiv., dit que le traité n'est pas chrétien mais judaïque. On n'y parle pas expressément du Christ ni de ses enseignements. Les pratiques y relatées sont juives. C'est un écrit paru après Philon mais sous son influence. Les thérapeutes n'ont probablement pas existé si ce n'est dans l'imagination de l'auteur épris de voir réaliser les idées mystiques de Philon.

A cela on peut répondre que dans l'hypothèse de Nirschl, le silence sur Jésus-Christ et la relation des pratiques juives des thérapeutes s'expliquent. Ces deux faits s'accordent avec les autres mesures de prudence dont ils s'entourent afin de ne pas attirer l'attention. De ce que Philon ne rapporte pas qu'ils rendent un culte au Christ, on ne doit pas nécessairement conclure que de fait ils ne lui en ont pas rendu. On peut aussi bien en déduire qu'ils cachaient aux profanes les honneurs divins qu'ils rendaient au Crucifié (1).

Ensuite, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'ils aient gardé des coutumes juives après leur conversion. Ce fait se rencontre souvent si pas toujours chez les juifs convertis au christianisme.

1. *Het Christendom der Catacomben*. door Dr. Driessen. O. Carm. (Geloof en Wetenschap.) Haarlem, 1906, p. 8.

Digitized by Google

Les thérapeutes ne vivent pas dans les villes tumultueuses mais dans des endroits écartés, peut-être par crainte de leurs anciens coreligionnaires plutôt que par amour de la solitude. Les chrétiens ne tarderont pas à faire de même. Comme le dit Mgr Duchesne : « On a d'abord pratiqué individuellement l'ascétisme sans se séparer de la communauté ecclésiastique, sans quitter sa famille, sa cité, ses relations habituelles. Puis l'expérience ayant montré les difficultés de cette combinaison, on s'est retiré du monde, on a cherché en dehors des lieux habitables le silence et la solitude. Ce second stade est celui des moines ou anachorètes isolés (1). »

III. LES ERMITES.

Dès la fin du IIe siècle s'infiltre lentement dans l'esprit des fidèles les plus fervents l'idée que la perfection complète ne peut être atteinte dans la ville, mais seulement dans la solitude. Déjà Clément d'Alexandrie avertit ses frères dans les Stromata que le véritable gnostique doit se tenir éloigné du monde pécheur parce que l'esprit malin y est tout puissant et entraîne facilement au mal là où il est le maître (2). Origène aussi se demande qui est vraiment saint et il répond : « Celui qui s'éloigne du monde pour se consacrer entièrement à Dieu. » Il connaît des chrétiens qui se sont retirés de la masse des hommes charnels (3). Eusèbe nous montre Narcisse, ancien évêque de Jérusalem, menant durant un laps de temps considérable une vie érémitique (4). Cet exode des ascètes fut certainement favorisé par la persécution de Dèce (249). Eusèbe raconte que beaucoup de chrétiens s'enfuirent alors dans les déserts et les montagnes (5).

Mais certains auteurs protestants tiennent à donner du mouvement anachorétique une autre explication qui cadre mieux avec leur système général sur l'évolution du christianisme. Parmi eux se distinguent A. Harnack et G. Heinrici (6). Selon eux, les as-

1. Mgr Duchesne, *Origines du culte chrétien*. Paris, Thorin, 1889, p. 404.
2. Clem. Alex., *Stromata*, II, 9 sq. *Pat. gr.*, t. VIII, col. 1163. Eus. de Cés., *Hist Eccles.*, VI, 42.
3. Origen., *Hom in Math.* XV.
4. Eus., *Hist. Eccles.*, VI, 10.
5. *De Martyr. Palaest.*, c. 10-11. *Hist. Eccles.*, I, 2.
6. G. Heinrici, *Das Urchristentum*. Gottingen, 1902, c. IV. V. *Rev. d'hist. eccles.*, 1905, n. 3. Critiq. de Michiels.
Harnach, *Das Mönchtum, seine Ideale und seine Geschichte*. Giessen, 1903, p. 16

Digitized by Google

cètes ne se sont pas retirés dans la solitude par crainte de la persécution ou pour se consacrer plus tranquillement à Dieu, mais pour rompre avec l'Eglise officielle qui s'est laïcisée, qui a dévié de l'idéal évangélique. Elle est devenue depuis le IIIe siècle un état dans l'état. Sa vie spirituelle s'affaiblit, ses espérances surnaturelles et sa charité s'altèrent. Son organisation hiérarchique s'affermit, mais la liberté individuelle en souffre. Elle oblige les fidèles à une aveugle obéissance aux préceptes juridiques et rituels et attache peu de prix à la doctrine de l'Evangile. Dès lors se manifeste sa tendance au césarisme spirituel, dominateur des consciences chrétiennes dont elle brise l'essor par sa législation arbitraire. Beaucoup de fidèles sentent alors qu'elle n'est plus capable d'apaiser leur soif de perfection et ils s'en vont réaliser loin d'elle dans la solitude, l'idéal évangélique que ses visées ambitieuses lui ont fait perdre de vue. Selon Harnack, le signal de la réaction aurait été donné par les Montanistes. Ceux-ci, mécontents des tendances de l'Eglise qui prétendait devenir religion mondiale alors qu'eux tenaient à ce que les fidèles restassent en petit nombre, firent bande à part et se distinguèrent par leurs pénitences exagérées (1). Les ascètes imitèrent leur exemple et Harnack les considère comme les seuls vrais dépositaires de l'enseignement du Christ. Leur abnégation a servi de contrepoids aux tiédeurs de l'Eglise devenue uniquement soucieuse de répandre le plus loin possible son autorité dogmatico-politique (2).

Il est vrai qu'un assez grand nombre de chrétiens tomba dans le relâchement au IIe siècle. Mais il n'est pas juste d'en rendre l'Eglise responsable. Est-ce à elle qu'il faut s'en prendre si plusieurs de ses membres, trouvant sa doctrine trop dure, trop périlleuse en temps de persécution, la renient et retournent à leurs premiers errements (3) ? En travaillant à s'implanter partout, que faisait-elle sinon remplir la mission que lui a imposée son divin fondateur lui-même ?

sq — *Das Wesen des Christentums*, 1905. Leipzig. 11e leçon, p. 163 : « Das Evangelium sagt : Christi Reich ist nicht von dieser Welt, diese Kirche aber hat ein irdisches Reich aufgerichtet ; Christus verlangt dass seine Diener nicht herrschen sondern dienen, diese Priester aber regieren die Welt ; Christus führt seine Jünger aus der politischen und der ceremoniösen Kirche heraus und stellt jedes vor das Angesicht Gottes. Gott und die Seele — die Seele und ihr Gott ; hier dagegen wird der Mensch mit unzerreisbaren Ketten an ein irdisches Institut gebunden und soll gehorchen : dann erst mag er sich Gott nahen. »

1. Apollon. ap. Euseb., *Hist. Eccles.*, V, 18.
2. Harnack, *Das Wesen des Christentums*. 13e leçon, p. 149.
3. P. Batiffol, *Etudes d'hist. et de Théol. posit.*, p. 17.

Digitized by Google

Malgré le refroidissement quasi inévitable des premières ardeurs, la foi gagnait chaque jour du terrain. N'était-ce pas le devoir de l'Eglise de s'organiser fortement à mesure que le nombre de ses adhérents augmentait ? C'était sans doute le meilleur moyen de les tenir serrés autour de la croix. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que l'Eglise devait avant tout se préoccuper de la généralité de ses enfants et non des plus saints qui constituaient l'exception : par conséquent c'est à tort qu'on lui reproche de ne pas avoir imposé à tous ses fidèles la plus haute perfection. Elle prodiguait ses louanges aux chrétiens qui menaient une vie austère de leur propre gré mais elle s'est toujours opposée à la prétention de la rendre obligatoire pour tous. Car elle savait que les âmes faibles forment la majeure partie de l'humanité et elle ne voulait pas les éloigner d'elle par un rigorisme qui ne convenait qu'à une élite. Il n'est pas bien difficile de dire qui des deux montra le plus d'esprit évangélique : des Montanistes interdisant de fuir la persécution, excluant à tout jamais les grands pécheurs de la communauté des fidèles ou de l'Eglise qui se hâta de condamner les auteurs de ces mesures extrêmes (1). (Batiffol, *op. cit.*, p. 60-111). Nulle part aussi on ne voit de trace de cette prétendue animosité entre les ascètes et l'Eglise. Bien au contraire, car c'est parmi eux que l'Eglise choisissait bien souvent ses pasteurs, se montrant ainsi l'admiratrice sincère de leurs hautes vertus. Les efforts de Harnack, Heinrici (2), etc.,pour faire des anachorètes des chrétiens en conflit avec l'Eglise ne se légitiment donc nullement par des preuves très solides.

Ce qui caractérise surtout les ermites, c'est leur abandon effectif de tous les biens, alors que jusqu'ici la pauvreté des ascètes avait surtout consisté dans une renonciation affective aux richesses temporelles.Mais à présent ils quittent absolument tout,n'emportant rien de ce qui pourrait les troubler dans leur vie de contemplation. Ils s'en vont chercher une solitude inaccessible où ils peuvent vivre ignorés du monde, en commerce intime et continuel avec Dieu. Comme le dit Moehler (2), ils ne sont préoccupés que d'eux-mêmes ; ils s'ensevelissent dans les montagnes et les déserts non pas tant pour expier les crimes du monde coupable qu'ils ont fui mais surtout pour travailler à leur propre perfection. Saint Jérôme nous a laissé une vie légendaire de Paul de

1. Tertul., *De fuga in Persecut.* — Apoll. ap. Euseb., V, 16.
2. E. Havet. *Le Christianisme et ses origines.* T. IV. Paris.
3. Moehler, *Geschichte des Mönchtums*, etc., p. 170. *Op. cit.*

Digitized by Google

Thèbes, le premier anachorète que l'on connaisse (1). Oublié des hommes, il aurait vécu près d'un demi-siècle dans le désert où Antoine l'aurait découvert peu avant sa mort. Mais l'incroyable merveilleux dont cette *Vita* est parsemée rend son authenticité suspecte. Elle a pourtant sa valeur, car si les détails racontés sur l'existence de Paul sont sujets à caution, si celui-ci même n'est qu'un héros fictif dans lequel l'auteur a chanté les admirables vertus des ermites, la *Vita* n'en est pas moins une preuve confirmative de la grande vogue dont jouissait l'anachorétisme à cette époque.

Sulpice-Sévère († après 406) raconte dans son *Dialogus* que Postumianus rencontra un jour dans la région du Sinaï un anachorète qui n'avait pas vu d'homme depuis 50 ans. Les *Verba seniorum* rapportent qu'un jour deux anciens parcourant le désert voisin de Scété entendirent tout à coup un son semblable à celui d'une voix humaine; ils cherchèrent d'où il venait et trouvèrent bientôt l'ouverture d'une caverne qui servait de refuge à une femme. Elle était là depuis 38 ans et n'avait plus eu depuis lors de relation avec les hommes (2). Mais tous les ermites ne parviennent pas à cacher aussi bien leur vie de pénitence. On découvre les retraites les plus inaccessibles et bientôt de pieux disciples demandent aux vieux ermites de les prendre sous leur direction. Plus d'un avait senti que même la solitude a ses dangers et que pour être délivré du monde, la nature et ses penchants mauvais n'en gardent pas moins toute leur force. Plus d'un sans doute se dit à lui-même qu'il ferait bien plus de progrès s'il y était stimulé par l'exemple et les exhortations d'un anachorète expérimenté que s'il restait abandonné à sa propre faiblesse. Et puis, bien de pieux chrétiens, désireux d'une plus haute perfection, reculaient devant cette effrayante perspective de la vie érémitique : ils ne pouvaient se décider à s'ensevelir seuls et pour toujours dans une solitude absolue. Aussi l'empressement des fidèles à se ranger sous la direction des Antoine, des Palamon et des Pakhôme prouve suffisamment que beaucoup d'entre eux n'attendaient qu'une occasion favorable pour se consacrer entièrement à Dieu (3).

(*A suivre.*) Fr. Frédégand Callaey.
O. M. C.

1. Sulp. Sévère, *Dialogus*, éd. Halm, p. 169-170. — P. de Labriolle. *Vie de Paul de Thèbes et Vie d'Hilarion par saint Jérôme.* (Collection : Science et Religion). Paris.

2. *Verba Seniorum*, lib. III, 4 ; Rosw, *Vit. Pat.*, VI. *P. L.*, LXX.. 1007.

3. Mgr. Duchesne, *Origines du Culte chrétien*, p. 404.

Digitized by Google

LES FRANCISCAINS DE CHAUSEY ET LES MOINES DU MONT-SAINT-MICHEL.

A plusieurs reprises au cours de leur histoire les disciples de Saint François ont reçu l'hospitalité des fils de Saint Benoît. C'est aux origines mêmes de l'ordre franciscain que les deux familles religieuses se sont rencontrées dans l'exercice de la charité fraternelle. Les biographes du patriarche d'Assise (1) nous apprennent en effet qu'au printemps de 1211 le saint et ses premiers compagnons, chassés de la pauvre maisonnette de Rivo-Torto, s'adressèrent en vain à l'évêque d'Assise, puis aux chanoines de Saint-Rufin pour se faire prêter un abri et une chapelle, et qu'ils ne purent trouver crédit qu'auprès de l'Abbé des Bénédictins du mont Subasio. Celui-ci leur concéda à perpétuité l'usage de la chapelle de Notre-Dame-des-Anges ou de la Portioncule, près de laquelle Saint François avait habité déjà après sa conversion. Quelques cabanes rapidement construites autour de l'humble sanctuaire, une haie vive en guise de mur d'enceinte, et le premier couvent franciscain était organisé. Le saint fondateur y vécut dix ans ; et l'honneur n'est pas mince pour les Bénédictins d'avoir abrité le berceau de l'ordre séraphique (2).

Cent trente ans plus tard, en France, sous le règne de Philippe VI de Valois, les Franciscains sollicitèrent et obtinrent des Bénédictins du Mont-Saint-Michel une faveur semblable. La puissante abbaye normande comptait au nombre de ses bénéfices le groupe d'îlots qui se trouvent à l'ouest de Granville, et qui lui avaient été donnés en 1022 par Richard II, duc de Normandie, en même temps que la baronnie de Saint-Pair, dont l'île

1. *Légende des trois compagnons*, n° 56 ; *Conformités de Barthelemy de Pise*, 217, b. 1.

2. Le R. P. Edouard d'Alençon a récemment raconté ici même dans les *Etudes Franciscaines* les origines de la Portioncule.

Digitized by Google

Chausey (1), désignée dans la charte de donation sous le nom de Calsoi, formait la limite ouest. Cette île de Calsoi ou Calsoy est-elle la même que l'île de Calgey, et dans ce cas, comment a-t-il pu en être fait, trente-six ans après, une seconde donation à l'abbaye ? Car Dom Jean Huynes, dans son *Histoire générale du Mont-Saint-Michel*, dit expressément : « Ascelme, l'an mil cinquante six se rendant religieux en cette abbaye, donna l'isle de Calgey (2). » Quoi qu'il en soit, l'île de Chausey était considérée comme merveilleusement propre à la vie contemplative : *Insula apta his qui cupiunt a conversatione secularium elongri et caelestibus contemplandis occupari.* L'Abbé du Mont-Saint-Michel y fit construire un ermitage pour ceux de ses moines qui voudraient s'y retirer ; Bernard de Tiron y séjourna jusqu'en 1105; plus tard on fonda un prieuré qui existait encore au XIIIe siècle, car Robert de Granville légua alors deux sous de rente à l'église, dédiée à Notre-Dame, pour l'entretien du luminaire (3)

Ce prieuré était abandonné depuis de longues années déjà et tombait en ruines lorsqu'en 1343 Guillaume de Thiéville, évêque de Coutances, autorisa les Frères mineurs à ériger un couvent dans la Grande-Ile. L'abbé du Mont-Saint-Michel, Nicolas Le Vitrier, leur accorda ce qui restait des bâtiments et la jouissance du terrain. Le roi Philippe VI se chargea des frais de la nouvelle construction (4), et le couvent fut dédié à Saint Clément (5). Il ne semble pas que cette maison ait subsisté longtemps : les flots de l'Océan n'étaient pas un rempart suffisant contre les pirates anglais qui, en ces temps, ravageaient continuellement les côtes normandes.

Moins d'un siècle après, le P. Pierre Fabri, gardien des Frères mineurs établis dans les îles normandes et bretonnes, voulut relever le couvent de Chausey. On lit dans les *Annales Minorum* rédigées par le P. Luc Wadding, à l'année 1448 (6) : In qui-

1. Dans cette charte il n'est fait mention que d'une seule île, d'où l'on peut inférer que le plus grand nombre des îlots composant l'archipel actuel se trouvaient alors réunis à la Grande-Ile, qui n'a plus aujourd'hui que deux kilomètres de long environ sur un kilomètre de large.

2. Quatriesme traicté, chapitre huictiesme. Edit. de Robillard de Beaurepaire, 1872, t. II, p. 21.

3. Abbé Lecanu, *Histoire du diocèse de Coutances et Avranches*, Coutances, 1877, t. I, p. 387.

4. Concessit Philippus Rex Fratribus, adjecta etiam pingui eleemosyna, ut domum sibi aedificarent : *Annales Minorum* ad ann. 1343. Edit. secunda, publiées par les soins du P. Joseph-Marie Fonséca d'Ebora, Romae, 1733, t. VII, p. 306.

5. C'était sous le pontificat de Clément VI.

6. Edit. secunda, t. XII, p. 13.

Digitized by Google

busdam insulis maris Gallici circa Normanniae et Britanniae partes, vivebant in humilibus casulis Fratres Observantes sub titulo Eremitarum et peregrinorum, et obedientia Superiorum provinciae Franciae et Turoniae. Nonnullas Ecclesias, domos et oratoria construxerunt. Quae omnia rata voluit Pontifex (1) hoc anno et initio subsequentis, communicatis etiam Ordinis privilegiis : *Mentis vestrae*, Nonis Aprilis ; *Sacrae religionis*, VIII Idus Februarii.

Puis à l'année 1452 : Diximus (2) superius, in insulis maris Britannici Galliarum aliquot extructa paupercula domicilia, sub regimine superiorum provinciarum Franciae et Turoniae. Primus fundator et Custos frater Petrus Fabri longo annorum cursu omnia rexit, et ad novenarium numerum perduxit. Senio confectus capitulum indixit, sibique substituit Rolandum Bordais, cujus electionem ratam habuit hoc anno Nicolaus : *Sacrae religionis*, III. Kal. Aprilis.

Par la charte qui suit (3), le P. Pierre Fabri reconnaît que la jouissance de l'île Chausey ne lui a été concédée par l'Abbé et les moines du Mont-Saint-Michel que d'une façon précaire et *ad tempus*, et que les Franciscains devront quitter l'île à la première sommation.

Omnibus haec visuris, frater Petrus Fabri, fratrum minorum in insulis maris, in partibus Normaniae et Britanniae commorantium, custos et servus, salutem in Domino salutarem :

Cum jamdudum ego et fratres et consortes mei quidam, audientes prophetam dicentem : Ecce elongavi fugiens et mansi in solitudine, ut magis quiete et pacifice Deo serviremus, ad insulam Chauseyo nostram tulissemus, desiderantes in ea morari per tempus, comperientes quod ipsam cum omnibus suis juribus et pertinentiis esse et fuisse ab antiquis temporibus haereditatem et possessionem pacificam monasterii montis sancti Michaëlis in periculo maris, venerandum in Christo patrem Dominum abbatem ejus montis, et etiam conventum adivimus, postulantes nos, tam conventum quam divisim, ut intuitu pietatis et ut participes essent in orationibus nostris, mansionem in ea per modum precarii et ad tempus juxta eorum beneplacitum et non ultra, nobis concedere dignarentur, quod et ipsi fecerunt ea conditione, quod per hujus modi concessionem voluntariam, nullum jus aut dominium nobis aut successoribus nostris, vindicaremus in ea,

1. Le pape Nicolas V.
2. *Id.*, t. XII, p. 153.
3. Nous publions cette charte, de même que la suivante, non d'après les pièces originales, mais d'après d'anciennes copies conservées aux archives de l'abbaye de Solesmes. Nous n'avons pas pu vérifier si ces originaux ne se trouvent pas aux Archives départementales de la Manche.

Digitized by Google

propter quamcumque moram diuturnam. Notum facimus quod nos ipsam insulam sub iisdem conditionibus et concessionibus et non aliter habitamus et tanquam hospites et advenae, confitentes ipsam esse jus, dominium et possessionem dicti monasterii et ad ipsum dominum abbatem et conventum pertinere; nosque in ea nihil juris habere, nec praetendere quoque modo, nisi solam moram nostram per quantum tempus eisdem religiosis placuerit, promittentes nostro et successorum nostrorum nomine, nichil in mora nostra, dicto monasterio praejudicare, sed inde exire et ipsam eisdem liberam dimittere, quotiens eisdem dominis placuerit nobis imperare vel mandare, renuntiantes omnibus juribus, legibus et consuetudinibus, de quibus nos aut successores nostri ordinis professores, possemus in contrarium adjuvare. In cujus rei..... MCCCCXXXV.

Pierre Fabri dit qu'il est allé au Mont-Saint-Michel pour s'entendre tant avec l'Abbé qu'avec la communauté. En réalité depuis 1420, c'est-à-dire un an après l'investissement de la forteresse monastique par les troupes d'Henri V, roi d'Angleterre, l'Abbé du Mont-Saint-Michel, Robert II Jolivet avait déserté son abbaye et s'était réfugié à Rouen auprès du monarque anglais qui sut le gagner entièrement à son parti en lui offrant richesses et dignités. Le 29 octobre 1420, Henri lui octroya tous les revenus et biens de l'abbaye, et il le chargea le 10 octobre suivant de négocier la trêve avec les Bretons. Le roi mourut en 1422 : son héritier, Henri VI, n'avait que neuf mois, et le duc de Bedford, frère du défunt, fut régent. On voit par des chartes de 1423 et 1424 Robert Jolivet décoré du titre de garde des sceaux du duc de Bedford, puis le chancelier de Normandie. Chose plus triste encore, il siégea en 1431 avec les Abbés de Fécamp et de Jumièges parmi les assesseurs de l'évêque Pierre Cauchon, au procès de Jeanne d'Arc.

Pendant son absence l'abbaye fut gouvernée par Jean Gonault, prieur de St-Victeur du Mans, nommé vicaire général par le Souverain Pontife. Les moines avaient à souffrir d'une extrême indigence, car tous les revenus de l'abbaye allaient à Robert. Aussi portèrent-ils leurs plaintes au concile de Bâle contre cet abbé « qui dévorait tout ». Le 9 juillet 1437, les Pères du concile condamnèrent Robert à entretenir ses moines et à réparer les bâtiments du monastère ; mais l'Abbé, fort de l'appui des Anglais, ne tint aucun compte de la sentence du concile. Il mourut subitement à Rouen le 17 juillet 1444 (1).

1. Les moines élurent pour Abbé Jean Gonault qui était depuis vingt-quatre ans à la tête de l'abbaye, mais il ne put obtenir la confirmation de son élection, et

Digitized by Google

Ces conditions expliquent que les moines du Mont-Saint-Michel, pauvres eux-mêmes, ne pouvaient pas venir plus efficacement en aide aux pauvres Franciscains de Chausey. Du reste, cette clause d'avoir à déloger au premier signe n'était redoutable que sur le papier : en réalité, cent ans après, les Frères mineurs occupaient encore l'asile qui leur avait été concédé. Il semble même que quelque cellérier ou procureur de l'abbaye du Mont-Saint-Michel se soit inquiété de voir l'occupation se prolonger durant un bail si considérable, et ait redouté la prescription. Aussi lit-on dans les *Curieuses recherches du Mont-Saint-Michel*, par Dom Thomas Le Roy, ch. XXXVII, § 9, la note suivante, intitulée : *Les* (1) *Cordeliers de l'isle de Chausey recongnoisent avoir esté fondez par les moynes du Mont-Saint-Michel*, l'an 1532. « L'an 1532, les moynes du Mont-St-Michel, craignant que la charité qu'ils avoient faicte aux pères Cordeliers de l'isle de Chausey, en les établissant et fondant ès terres à eux moynes du Mont appartenantes, ne tirast à conséquence, et que lesd. Cordeliers ne se constituassent les maistres du restant des biens dud. lieu, ils leur demandèrent acte de ce, laquelle leur fut donnée par le gardien et couvent, qui recongnoissent par icelle estre fondez par lesd. moynes, avec protestation de n'avoir ny prétendre aucun droict en lad. isle, ains y demeurer et sortir selon leur bon plaisir, et tant et si longuement habiter led. lieu qu'il plaira ausd. moynes. Je l'ay tiré dud. acte qui est ès archives, le 11 mars 1647. »

Voici l'acte dont parle Dom Thomas Le Roy :

Universis praesentes litteras inspecturis, frater Aegidius Morin, fratrum minorum regularis observantiae in conventu de Chauseyo degentis humilis gardianus, salutem in Domino sempiternam :

par une bulle du 13 août 1145 (*Gallia Christiana*, édit. Piolin, t. XI. Instrumenta Ecclesiae Abrincensis, col. 119-120) le Souverain Pontife Eugène III donna l'abbaye en commende à Guillaume, cardinal d'Estouteville, parent du roi de France et frère du vaillant Louis d'Estouteville, gouverneur du Mont-Saint-Michel, qui sut défendre la forteresse depuis 1425 jusqu'à la fin de la guerre de Cent ans, et infliger de rudes échecs aux assiégeants, en 1433 notamment. C'était la première fois que le Mont-Saint-Michel avait un Abbé commendataire. Gonault porta sa cause devant le Parlement de Paris, qui allait lui donner raison lorsque le cardinal sut transiger avec lui et, moyennant une pension annuelle de 200 écus et 2500 écus d'or une fois payés, faire cesser ses revendications. « C'est ainsi, dit une chronique manuscrite du Mont-Saint-Michel, que ce nouvel Esaü vendit son droit d'aînesse pour un bien temporel. » (Cf. Dom Huynes, *ouvr. cit.*, t. I, p. 199-203 ; Grosse-Duperon, *L'abbaye de Fontaine-Daniel*, p. 104).

1. Édit. de Robillard de Beaurepaire, Caen, 1878, t. II, p. 47. A la suite de cette note, Dom Le Roy mentionne cette addition d'une autre main : « A présent le couvent est tout ruyné, et le gouverneur jouit de tout, n'y ayant aucun cordelier. »

Digitized by Google

Cum jamdudum circa annum Domini millesimum quadringintesimum bonae memoriae frater Petrus Fabri, ordinis Minorum professor, attendens prudentissime insulam de Chauseyo ab hominibus semotum aptam fore his qui cupiunt a conversatione secularium elongari, et caelestibus contemplandis occupari, accessit humiliter, ut dicebat, ad praesentiam venerandi patris et domini Roberti (1), abbatis sacri monasterii sancti Michaëlis in periculo maris, in monte Tumba, postulans obnixe ab eo quatenus intuitu pietatis, eidem et aliis fratribus sui ordinis qui vellent cum sequi concedere dignaretur, ut ipse et socii ejus in praefata insula, quae ab antiquo ad jus et possessionem praefati monasterii dignoscitur, possent ad tempus inhabitare et inibi, juxta modum professionis suae, Domino famulari, qui praefatus reverendus pater et dominus postulatum concessit benignissime, jure tamen monasterii sui, in omnibus semper salvo, ita etiam quod per talem concessionem fratres nullum jus acquirant in praefata insula, sed mutata concedentium voluntate, libere inde exire ac dimittere debeant. Cum igitur praedictus et frater Petrus, praedictam insulam inhabitaverit usque ad finem vitae suae, et nos et post ejus decessum qui saepe dictam insulam inhabitamus de licentia et beneplacito venerandi in Christo patris et domini Joannis Le Veneur (2), Lexoviensis episcopi, necnon praedicti monasterii abbatis commendatarii ac venerabilium dominorum religiosorum, dicti monasterii sancti Michaëlis perpluries requisita et obtenta ; ne occasione hujus modi inhabitationis, praefatum monasterium in suis juribus et possessionibus aliquod patiatur detrimentum, libere confitemur praefatam insulam cum Ecclesia et domibus, hortis ac hortaticis integre pertinere ad jus et dominium praefati monasterii, nosque in dicta insula aut occasione cujuscumque concessionis nullum jus acquisisse aut acquirere velle, sed nosmetipsos inde libere recedere quotiens per eosdem abbatem et conventum aut successores fuerimus requisiti sive moniti, sine lite, immo cum gratiarum actione recedere renuntiantes omnibus juribus et consuetudinibus, quibuscumque si quae forent aut possent praedictis obviare in aliquo. Et quum de licentia et beneplacito dicti venerandi patris et dominorum meorum religiosorum dicti monasterii sancti Michaëlis clausuram lapidum muratam per ambitum et

1. S'il faut prendre ce passage à la lettre, le P. Pierre Fabri se serait rendu à Rouen, à la cour du roi d'Angleterre, pour solliciter la charité de Robert Jolivet. La chose n'a rien d'impossible, car le gouvernement anglais ne laissait échapper aucune occasion de favoriser le clergé et les moines français, pour s'assurer de leurs sympathies.

2. Jean IV Le Veneur, nommé à l'évêché de Lisieux le 15 juillet 1505, reçut en 1524 de François Ier l'abbaye du Mont-Saint-Michel en commende. Deux ans plus tard, il était nommé grand aumônier de France, et en 1533 Abbé commendataire du Bec. Le 7 novembre de la même année, il était créé cardinal. Le 4 août 1539, il remit sa démission entre les mains du pape Paul IV en faveur de son parent Jacques d'Annebault, mais se réserva sa vie durant les revenus de l'évêché de Lisieux et de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Il mourut à Marles à 70 ans le 7 août 1543. Une longue notice lui est consacrée par le *Gallia christiana* (édit. Piolin, t. XI, col. 799-801) dans la série des évêques de Lisieux. On voit qu'il dédia le 5 juillet 1509 l'église des Franciscains de Pont-Audemer. L'auteur de la notice du *Gallia* ajoute : « C'est à tort que le nécrologe des Frères minimes de la Sainte-Trinité au mont Pincio à Rome, « in quo multa bona conventui contulisse legitur » le fait mourir à Rome en janvier de la même année et dit qu'il fut enseveli « inter fratres ».

Digitized by Google

circuitum dictae mansionis et conventus de Chauseyo, cujus fondatores essemus, decem et octo, vel circa, vergereas terrae pro toto continentem in dicta insula fieri de novo procuramus ut inibi commodius et cum majori pacificatione Deo possemus famulari imo novam recognitionem submissionem domino Johanni Lexoviensi episcopo et toti monasterio facimus. In cujus rei testimonium sigilli mei officii et signum meum manuale, una cum signis manualibus fratrum discretorum praedicti conventus videlicet Johannis Karoli Dominici, Alexandri Bertrandri de Villajocunda, Julliani abbatis, cum appositione sigilli praefati conventus. Actum est MDXXXII.

On le voit, toutes les précautions étaient bien prises, et le procureur du Mont-Saint-Michel semble avoir été un juriste consommé. Mais cette disposition de prudence devait être bientôt inutile. Le couvent de Chausey fut dévasté et ruiné en 1543 par les soldats d'Henri VIII, roi d'Angleterre. Deux fois déjà, au dire du P. François de Gonzague (1), les soldats anglais y avaient causé de graves dommages : après cette troisième incursion, les Franciscains jugèrent bon de quitter cette île trop exposée, et d'aller chercher un abri plus sûr sur la terre ferme Ils se retirèrent à Granville. Ils furent reçus par Jacques Pigeon de la Noblerye, qui les installa dans le quartier de Hérel sur un terrain lui appartenant. Trois ans plus tard, en 1546, Jacqueline d'Estouteville et Adrienne, sa fille (2), achetèrent pour eux la propriété qui se trouve à Saint-Nicolas sur la route de Villedieu : les Franciscains purent, grâce aux libéralités de ces deux pieuses femmes, y bâtir aussitôt, avec la permission du pape Paul III, un couvent qu'ils dédièrent à Notre-Dame et à saint François. Dès l'année 1547, Pierre Pinson, évêque de Porphyre, auxiliaire de l'évêque de Coutances, Mgr Philippe de Cossé, en consacrait l'église. Le P. François de Gonzague, général de l'Ordre, qui publia son livre à Rome en 1587, dit qu'à cette époque le couvent de Granville était habité par vingt-trois religieux.

Pendant ce temps, l'île de Chausey devenait poste militaire, et les bâtiments claustraux étaient transformés en un château-fort,

1. *De origine seraphicae religionis franciscanae ejusque progressibus*, Rome, 1587, p. 584.

2. Jacqueline et Adrienne d'Estouteville étaient précisément la femme et la fille de l'arrière-petit-neveu du cardinal Guillaume d'Estouteville, dont nous avons parlé à l'occasion de la première charte. Adrienne, duchesse d'Estouteville et vicomtesse de Rocheville, épousa François de Bourbon, comte de St-Paul, troisième fils du comte de Vendôme, qui la laissa veuve le 1er septembre 1545. Elle mourut à Trie en décembre 1560, âgée de 48 ans. Cf. P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VIII, p. 90-92

Digitized by Google

qui fut démoli et abandonné en 1667. Les Anglais se rendirent plusieurs fois maîtres de ces îles, notamment en 1744 et 1756; mais elles firent toujours retour à la France, et elles furent enfin concédées à l'abbé Nolin, par décision du Conseil du roi, du 28 juillet 1772. Depuis elles ont été propriété particulière, mais terres françaises, et elles font partie du territoire de la commune de Granville.

Mais nous n'avons pas à faire l'histoire de ces îles, d'autant qu'elle a été ébauchée déjà à plusieurs reprises (1). Nous n'avons pas même songé à faire l'histoire du couvent franciscain de Chausey : nous n'avons voulu que donner les quelques explications nécessaires pour comprendre les deux chartes publiées ci-dessus. Disons seulement en terminant que si en des jours meilleurs l'île de Chausey redevenait monastique, il faut espérer que les Franciscains y pourraient trouver un abri à des conditions aussi douces que quand les Bénédictins possédaient encore leur merveilleuse abbaye du Mont-Saint-Michel.

Fr. Paul Denis, M. B.

1. Voir notamment : Guidelou, *Notice sur Granville*, 1846, p. 139 ; J. Deschamps du Manoir, *L'archipel de Chausey*, dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Avranches*, 1873, IV, 159 ; Mayeux-Douai, *Mémoires historiques sur Granville*, 1876, p. 112-114.

Digitized by Google

DEUX MANUSCRITS FRANCISCAINS DE LA BIBLIOTHÈQUE PHILLIPS.

A la suite de la dispersion de la bibliothèque de Sir Phillips, j'ai eu l'occasion de me rendre acquéreur de deux manuscrits dont la description peut intéresser les lecteurs de cette revue. Je la donne ici à la demande très amicale du R. P. Ubald.

I. *Conformités de Barthélémy de Pise.*— Ancien n° 811 de la bibliothèque Philipps. Papier et Parchemin 320^{mm} sur 320. Ecrit sur deux colonnes, en 1465. Initales alternativement rouges et bleues. Titres en rouge. III + 282 + 5 feuillets.

Fol. 1-279. *Conformitates F. Bartholomaei Pisani. In nomine domini nostri Jh'u Christi et beatissime Virginis Marie* [comme dans l'édition de Quaracchi].

Fol. 81 r°. Dans la marge inférieure addition relative à S. Bernardin.

Fol. 279 v°. — 280 v°. *In nomine domini, Amen. Infrascripta sunt privilegia annotata tam indulgentiarum quam immunitatum et exemptionum ordini fratrum minorum concessarum per diversos dominos summos pontifices sacrosancte Romane et universalis ecclesie, necnon per nonnullos dominos eiusdem ecclesie tam cardinales et patriarchas et primates quam archiepiscopos, episcopos et legatos et alios prelatos sedium diversarum in Romana curia existentium. Que privilegia et indulgentiae fuerunt reportate et de registris extracte apostolicis per Reverendum in Christo patrem fratrem Marcum trivixano ministrum provincie Romanie et sacre theologie magistrum, tunc acolitum et auditorem apostolice camere existentem. Et licet omnia hec ut plurinum in sacristia nostri ordinis Assisinatis conventus sint et fuerint annotata, ponuntur tamen ubi et in quibus locis nostris cum bulla papali pendenti privilegia habentur. — De privilegiis indulgentiarum Rubrica* etc. Inc. : « *Sanctissimus in Christo pater et dominus Gregorius* ». Expl. « *Sanctissimus in Christo pater dominus Alexander papa 5' qui fuit de ordine fratrum minorum et frater de conventu Candie, Petrus Philaretus nominatus, confirmat dicto ordini omnia privilegia suorum predecessorum et ult* [*imo*] *hoc concessit ecclesie sancti F. de Candia in festo eiusdem perpetuis temporibus indulgentiarum a pena et a culpa duraturarum : privilegium incipit : « Licet is de cuius munere venit, » etc. Et habetur Candie cum bulla papali. — Laus deo omnipotenti.*

Fol. 280 v°. (col. 2) *Infrascripta sunt privilegia auctoritatum et exemptionum... et aliorum indultorum ordini fratrum minorum a sede apostolica*

Digitized by Google

concessorum... sub privilegiis bulla plumbea bullatis, que reperta fuerunt in registris apostolicis per suprascriptum Reverendum patrem fratrem Marcum magistrum et ministrum etc. que hic scribi fecit ad perpetuam rei memoriam, ad preservationem ordinis, ad notitiam legentium, et ad contundendo armis presentium immunitatum ora latrantium contra ordinem memoratum, anno domini 1428, die 10 Januarii. — De auctoritate absolvendi ab excommunicatione tam a iure quam a iudice et canone sententie late Rubrica etc. Inc. *Fratres minores possunt ab excommunicatione.* Expl. *Patet ex privilegio Benedicti VIII (sic) quod incipit « In synu sedis. » Que habentur Venetiis* etc..

DEO GRATIAS.

Scriptus fuit hic liber et ad finem debitum perductus per me fratrem Paulum de Marostica ordinis sancti F. anno domini M.CCCC.LXV° die februarii XXIII° auxiliante domino Yh'u Christo Salvatore nostro cui omnis est honor et gloria in eternum. Amen.

Foll. 282 v°. — 287 r°. Table du livre des Conformités. (Ecriture d'une autre main).

La reliure qui reste consiste en deux feuillets de parchemin d'un lectionnaire du XIV° siècle (Lectio IX. Inc. : *Hiis ex evangelio que certe manifesta sunt intellectis patebunt omnia misteria)* ; elle était cousue à un fragment de codex de la fin du XI° ou du commencement du XII° siècle, contenant un passage du *De bello Judaico* de Josèphe. A l'intérieur des feuilles du lectionnaire sont collées deux pages de papier. En les mettant à jour on lit sur celle de la fin cette phrase écrite au XV° siècle : « *Ego frater Franciscus de Furlirio ordinis minorum mmo. Carissime...* » Et au bas, d'une autre main mais de la même époque : « *Iste liber est conventus fratrum minorum de Rimino.* »

Notre manuscrit n'a pas une valeur particulière. Notons seulement que les privilèges du Fr. Marc de Trévise sont ici datés de 1428, alors qu'ils le seraient de 1418 dans le ms. 7600 du Vatican, d'après les *Etudes Franciscaines*, tome X (1904), p. 91, note 3.

II. *Recueil de privilèges.* Ancien n. 207 de la bibliothèque de Sir Phillips. 228mm sur 160mm. Ecrit vers l'année 1300. Titres en rouge. Feuillets 1-43 et 46-48. Manquent les feuillets 44 et 45.

Fol. 1-36 r°. *Constitutiones generales fratrum minorum.* Inc. : *Quoniam ut ait sapiens.* — Expl. : (cap. XII) « *Obitus pie recordacionis domini Nicholai pape tercii in crastino octobris* [corr. octave] *assumptionis beate Virginis sollempniter celebretur. Expliciunt constitutiones generales.* (Ce sont probablement les Constitutions de Narbonne revisées au chapitre de Paris en 1292. Cf. *English Historical Review*. XIII, 703).

F. 36 v°. *Diffinitiones capituli Narbonensis.* (*Engl. Hist. Rev.*, XIII, 704).

F. 38 r°. *Hec sunt diffinitiones facte in capitulo Pisano* (*ibid.*).

F. 38 r°. *Diffinitiones facte in capitulo Parisiensi* [1266] (*ibid.*, 705).

F. 38 v° *Hec sunt diffinitiones facte in capitulo Assisiensi* [1269] (ibid., 705).

F. 39 v°. *Responsiones ad consultationes factas in capitulo Assisio celebrato* (*ibid.*, 706).

Digitized by Google

F. 40 r°. *Hec sunt diffinitiones facte in capitulo Lugdunensi* [1274] (*ibid.*, 707).

F. 41 v°. *Iste sunt responsiones ad consultationes dicti capituli* (*ibid.*).

F. 42 r°. *Distinctiones capituli Paduani* [1277] (*ibid.*).

F. 42 v°. *Diffinitiones capituli Assisii celebrati* [1279] (ibid.).

F. 43 r°. *Diffinitiones capituli Argentine celebrati* [1282] (*ibid.*, 708).

F. 43 v°. *Incipiunt constitutiones provinciales ad certos titulos redacte. De observantia paupertatis. Titulus primus.*

Les f°. 44 et 45 qui manquent contenaient les tituli ou chapitres I, II, III, IV.

Fol. 46 r°. *De modo exterius viveudi. V^m Capitulum.* Expl. (Cap. XII) fol. 48° ; *Cum discretioribus autem seorsum potuerunt habere collacionem.*

Ces constitutions qui sont probablement celles de la province de France, sont éditées dans l'*English Historical Review*. XVII. p. 512-518.

Fol. 48 v°. (i) Formule de lettre testimoniale adressée au ministre et au chapitre de la province de Paris. Imprimée dans l'*Engl. Hist. Rev.* XVII. 512.

(ii). Définitions du chapitre général tenu à Montpellier [en 1287]. Incomplet. Cf. *Archiv für Liter. und Kirchengesch.*, VI., 58 et 104.

(iii). Fragment d'une ordonnance d'un chapitre général adressée à tous les ministres *ut in suis provincialibus immediate... an' si fieri bono modo faciant diligenter inquiri per singula loca...*

Les deux derniers feuillets sont entièrement mutilés.

Le manuscrit est relié avec une charte en parchemin qui contient un indult du XVe siècle, adressé à des personnes des diocèses de Reims et de Laon.

A. G. LITTLE,
président de la société anglaise des Etudes Franciscaines.

Digitized by Google

L'IDEE DE DIEU ET L'AME CONTEMPORAINE (1).

C'est sous ce titre que M. Louis Baille vient de réunir en brochure une série d'articles parus dans la *Revue Apologétique*. Nous croyons être utile à nos lecteurs en resserrant en ces quelques pages la substance d'une étude à laquelle l'agnosticisme de l'apologétique moderniste donne une particulière opportunité.

Une première partie est consacrée à exposer nettement la question, à en faire ressortir la gravité, à mettre en relief les nouvelles responsabilités qu'elle impose. L'auteur examine ensuite et séparément les exigences de l'idée de Dieu, puis les besoins de l'âme contemporaine. La dernière partie, la plus importante, recherche le terrain de conciliation entre ces exigences et ces devoirs.

I° *Les responsabilités actuelles de la philosophie.* — De tout temps la foi a eu ses ennemis. Mais jadis les grandes luttes de l'idée religieuse se développaient presque exclusivement sur le terrain de la théologie, et ceux-là même qui poursuivaient le christianisme n'entendaient pas pour autant supprimer toute religion. Aujourd'hui il n'en est plus ainsi : la violence de l'attaque en est venue jusqu'à nier l'idée fondamentale de toute religion, l'idée même de Dieu. Et, spectacle navrant, le fléau de l'athéisme étend chaque jour ses ravages, entraînant dans le torrent de la négation un nombre croissant de victimes qu'il est venu prendre dans nos rangs. Ce n'est pas tout. Ce qui achève de révéler l'exceptionnelle gravité de la situation, c'est que si autrefois on n'admettait pas la possibilité de la bonne foi dans la négation de Dieu, si on réfutait les athées en les accusant universellement d'imposture, aujourd'hui on ne pourrait plus le faire. A mesure que le fléau grandit, on manifeste plus d'indulgence pour les victimes. Les penseurs chrétiens, sans pourtant conclure à l'irresponsabilité, s'accordent aujourd'hui à admettre la possibilité d'une certaine sincérité dans l'athéisme. Mais s'il y a des athées sincères, serait-ce donc que les preuves de l'existence de Dieu n'auraient pas d'elles-mêmes cette force convaincante que l'ancienne métaphysique semblait leur attribuer ?

Bien plus que sur la valeur des preuves considérées en elles-mêmes, l'athéisme a amené l'attention sur le côté psychologique de la question du divin : un nouveau point d'interrogation, inconnu des anciens, se pose : « Quoi qu'il en soit, dit-on, de la valeur logique des preuves, elles ne convainquent pas les incroyants, et pour un certain nombre de croyants, elles

(1) *L'idée de Dieu et l'âme contemporaine*, brochure de 90 pages in-8°, 1 fr. — Société belge de librairie, 16, rue Treurenberg, Bruxelles.

Digitized by Google

n'ont ni chaleur ni lumière ; peut-on, devant un tel fait, soutenir à l'heure qu'il est, en pratique, que l'existence de Dieu s'impose universellement à la raison humaine ? » Gardien à la fois et pionnier de l'idée religieuse, le philosophe chrétien ne peut plus se contenter d'exposer les preuves de l'existence de Dieu sans se préoccuper du cas de l'âme contemporaine, et puisque l'âme contemporaine pose le problème sur le terrain psychologique, c'est sur le côté psychologique, expérimental de la croyance en Dieu qu'il doit, sous peine d'insuffisance, faire porter ses études. A des besoins nouveaux, il faut répondre par une tactique nouvelle.

Seulement qu'on prenne garde à l'illusion où quelques succès partiels ont jeté certains néo-apologistes. Le danger est d'en venir à considérer cette méthode de circonstance comme destinée à remplacer l'ancienne, à la juger la seule bonne ; ensuite, insensiblement, croyant qu'elle peut se suffire à elle-même, à la transformer en système philosophique. Et les conséquences, faciles à prévoir, seraient désastreuses. Des *postulata* fragiles, comme par exemple le primat de la volonté dans l'ordre spontané de l'action, devenant la base d'une synthèse inconsidérée, toute la métaphysique du divin s'en ressentira infailliblement. Comme la nature de Dieu, en raison de son absolue transcendance, dépasse infiniment les forces de la plus haute intelligence, le moindre écart en théodicée peut entraîner l'esprit dans une voie d'erreurs monstrueuses. Qu'il suffise de rappeler les tendances panthéistiques de l'ontologisme et son aventure.

Mais le danger est d'autant plus pressant dans les controverses apologétiques animées d'un esprit de conciliation que, par un phénomène inverse, les athées semblent venir eux-mêmes au-devant de l'adversaire. Voici de quelle manière. Il en est de certaines idées comme de certaines plantes à racines vigoureuses contrariées dans leur croissance ; plutôt que de périr elles finissent par s'adapter avec complaisance aux conditions du milieu. Or, l'idée de Dieu est précisément une de ces idées vivaces dont on n'arrive pas à détruire les éléments. Sans cesse terrassée dans l'âme de l'athée, elle se relève toujours pour recommencer la lutte, persistant, malgré les réclamations de l'orgueil, à réclamer la royauté de la pensée et de la vie. Toutefois la nécessité d'éviter les tiraillements trop persistants, finit par amener les incrédules à composition. Selon la philosophie qui domine leur pensée, ils se résigneront à la laisser vivre après l'avoir défigurée d'une manière ou d'une autre. De leur côté les apologistes chez lesquels une métaphysique assurée ne garantit pas les développements ardus de l'idée de Dieu descendent insensiblement à la rencontre des incrédules. Pour peu que les *postulata*, trop facilement admis, des philosophes en vogue servent d'appui au travail de leur pensée, ces apologistes eux aussi entrent en compromis avec l'idée de Dieu et leur langage finit par avoir une inquiétante ressemblance avec les déclarations des athées les plus en vue. Il ne suffit donc pas d'être pénétré des besoins de l'âme moderne, d'avoir de sa mentalité une connaissance plus concrète, plus expérimentale ; l'apologiste doit encore, sous peine de trahir sa mission, en même temps éviter tout exclusivisme de méthode et avoir le regard attentif aux exigences de l'idée de Dieu.

Les exigences de l'idée de Dieu. — Pour réduire ces exigences au mini-

Digitized by Google

mum nécessaire à l'intelligence de la présente étude, nous nous contentons de signaler celles qui sont en rapport plus immédiat avec les tendances de la pensée contemporaine, soit qu'elles s'y opposent, soit qu'elles s'harmonisent avec elles.

La première de ces exigences et la plus fondamentale a trait à la démonstrabilité de l'existence de Dieu. L'Eglise qui reste la règle de vérité pour l'apologiste catholique, a défini, par l'organe du Concile du Vatican, que l'homme avait le pouvoir d'arriver par les seules lumières de la raison et par l'intermédiaire des créatures à la connaissance du seul vrai Dieu. Les termes de cette définition sont à peser. Ils affirment d'une façon bien nette que la faculté par laquelle nous arrivons à la connaissance de Dieu est la raison, que la raison nous donne de l'existence de Dieu une certitude absolue, scientifique. Mais pourtant le Canon ne dit pas que *de fait* toute raison arrive à la connaissance de Dieu : il entend uniquement soutenir que la raison a par elle-même les forces suffisantes pour connaître Dieu. Il faut remarquer aussi que la définition, en affirmant le caractère rationnel de notre certitude de l'existence de Dieu, ne prétend pas exclure des facteurs de l'affirmation le concours de la volonté : par conséquent le champ reste libre à ceux qui, devant l'attitude des incrédules, croient devoir insister sur la nécessité d'un effort de conscience morale dans nos assentiments religieux.

Il serait inutile de soutenir que la raison peut parvenir par ses propres moyens jusqu'à la certitude de l'existence de Dieu, si l'on prétendait en même temps qu'elle ne peut absolument rien dire de lui. Un agnosticisme total sur ce point équivaut à l'athéisme. Ce qui répugne par-dessus tout à l'incrédulité actuelle, c'est l'idée que Dieu soit une personnalité distincte, supérieure et consciente. Or c'est là, au contraire, la première note de la divinité que l'apologétique chrétienne doit mettre en relief. Dieu, dit notre foi, est notre Créateur et Seigneur ; mais alors nous dépendons de lui, nous sommes responsables devant lui ; mais comme la responsabilité n'existe que de personne à personne, c'est donc que la doctrine de la personnalité de Dieu est un dogme de foi ; la moindre hésitation sur cette exigence équivaudrait à une apostasie.

Toutefois en défendant la personnalité divine contre les agnostiques, le philosophe devra éviter le péril qui guette toute intelligence créée qui veut pénétrer l'être insondable de Dieu. Le danger est que, oublieuse du caractère limité, fini et donc inférieur de ses représentations, l'intelligence ne vienne à ramener la nature divine et ses attributs à des proportions anthropomorphiques. Or Dieu dépasse indéfiniment nos conceptions les plus épurées. Il faut donc que la conscience de la radicale imperfection de nos idées nous avertisse de respecter une dernière exigence : l'absolue transcendance de l'Etre infini.

La conclusion qui se dégage, pour l'apologiste, de ces observations, c'est qu'il lui faut une philosophie attentive, d'accord avec la foi, à toutes les exigences de l'idée de Dieu. Or des deux philosophies qui se disputent aujourd'hui l'honneur de combattre l'irréligion, l'une plus objective, plus confiante dans la puissance de la raison, se montre surtout pénétrée des deux premières exigences. C'est l'ennemie irréductible de l'agnosticisme, la philosophie traditionnelle ; l'autre qui insiste surtout sur la troisième exigence, refuse d'admettre le caractère de certitude rationnelle de l'existence de Dieu,

Digitized by Google

et ne reconnaît aux concepts des réalités supérieures qu'une valeur symbolique. Elle prétend supplanter l'ancienne philosophie sous prétexte d'impopularité et sur l'accusation mal fondée de verser dans l'anthropomorphisme. Mais avant de détourner les esprits d'une doctrine aussi complexe, aussi fortement une et aussi vigoureuse pour engager la pensée dans des voies nouvelles, incertaines, et même périlleuses, il conviendrait d'y regarder de plus près. Il faut se demander si vraiment la philosophie traditionnelle ne contient vraiment pas assez de ressources pour sauver la troisième exigence de l'idée de Dieu, et si, de même que sa fermeté nous met à l'abri de l'agnosticisme, sa souplesse et son sentiment de la transcendance ne nous permettent pas d'éviter l'anthropomorphisme et de satisfaire les légitimes besoins de l'âme contemporaine.

Les besoins de l'âme contemporaine. — La fidélité aux exigences de l'idée de Dieu ne doit pas empêcher l'apologiste de tenir compte aussi des besoins de l'âme contemporaine.

Nous disons *besoins* et non exigences ; car la « pensée moderne » est malade ; les inconciliables oppositions qui existent entre les réclamations injustifiables de la mentalité régnante et les justes prétentions de la théodicée chrétienne ne sont pas un signe de santé intellectuelle. Mieux vaut d'ailleurs et à un autre titre parler des besoins de l'âme contemporaine. Quelques apologistes font trop attention à l'élite de la pensée moderne qu'ils voudraient gagner. Sans oublier que rien n'est dur comme la conviction d'un « penseur », il est bon de se rappeler que leur nombre est restreint en comparaison des âmes qu'il faudrait préserver ou guérir. Qu'ils agissent donc plus directement sur l'âme contemporaine, qu'ils consultent dans ce but les besoins actuels de l'ensemble des esprits, et puisqu'ils ont la vérité pour eux, ils n'ont pas à craindre de faire œuvre inféconde auprès de la masse plus malléable parce que plus libre de l'esprit de système.

La première partie de cette étude nous a laissé sous l'impression que l'âme contemporaine demande tout d'abord à la philosophie un point d'appui pratiquement résistant pour sa croyance en Dieu, plus résistant par conséquent que les preuves classiques. Or c'est un fait d'expérience psychologique et en même temps une loi qui résulte de la constitution de nos facultés que là où le poids des démonstrations n'entraîne pas la conviction, la volonté seule, c'est-à-dire l'inclination, la tendance de notre âme au bien est capable de fixer l'assentiment. Il faut donc, de concert ici, avec les néo-apologistes, assigner à la volonté un vrai rôle dans l'affirmation de l'existence de Dieu. Seulement, que l'on prenne garde à l'excès où ils sont tombés ; au lieu de laisser à la volonté sa place d'auxiliaire ils lui ont accordé un rôle capital ; à elle appartiendrait la priorité dans la démonstration ; on sait qu'une pareille théorie plonge ses racines dans la philosophie de l'immanence.

En même temps que ce premier besoin, il faut en satisfaire un autre non moins urgent. Jadis où l'idée de Dieu vivait en reine, les amoindrissements que des esprits médiocres, oublieux de l'enseignement des grands maîtres, firent subir à la transcendance divine ne tiraient pas à grande conséquence. La vigueur, la pureté et la simplicité de la foi neutralisaient l'influence des inexactitudes, des déformations qui se multipliaient autour de l'idée de Dieu.

Digitized by Google

Les chercheurs eux-mêmes, quand leurs discussions n'aboutissaient pas, se reposaient dans la pensée du mystère. L'esprit moderne, lui, aiguisé par les excès de la critique, ne goûte ni cette simplicité ni cette sagesse. Son regard plus exercé mais moins discipliné s'offenserait vite de toute inexactitude en l'heodicée ; l'anthropomorphisme répugne extrêmement aux tendances critiques de nos contemporains. Un tel état d'esprit impose à la philosophie chrétienne de préciser la valeur de l'idée de Dieu et de surveiller son langage si l'on ne veut pas ébranler dans des âmes orgueilleusement indépendantes la croyance en l'objectivité divine.

La connaissance théorique d'un remède et l'art pratique de son application étant deux choses bien différentes, il s'agit maintenant de la tactique à suivre. Or cette question en se posant nous découvre un nouveau besoin des âmes. Le problème religieux se discute aujourd'hui devant le grand public, et de tous côtés se présentant les solutions les plus contradictoires, la multitude se trouve plus ou moins exposée. Des défenseurs, il est vrai, n'ont pas tardé à se présenter ; mais leur philosophie, fortement teintée d'immanence et donc déjà défectueuse, a le grand tort de ne s'adresser qu'à une aristocratie. Pour satisfaire aux besoins de toutes les âmes il nous faudrait une apologétique assez solide pour faire face à toutes les difficultés et en même temps susceptible de s'exprimer à la convenance de tous les degrés de culture, une apologétique enfin qui tiendrait compte sans doute des différences accidentelles de tempéraments intellectuels, mais qui resterait dans le fond et dans la forme aussi bien que dans son but universelle, c'est-à-dire vraiment catholique.

Reste à savoir si ce rêve d'une apologétique revêtue du caractère de catholicité n'est pas une utopie. Est-il pratiquement possible de concilier ce suprême besoin de l'âme contemporaine avec les autres besoins et avec toutes les exigences de l'idée de Dieu ?

Conciliation entre les exigences de l'idée de Dieu et les besoins de l'âme contemporaine. — Dieu étant la fin unique des âmes de tous les temps, entre les exigences certaines de l'idée de Dieu et les besoins de l'âme contemporaine il ne peut y avoir aucune opposition réelle. L'entente est donc possible. Mais puisque le conflit est né sur le terrain philosophique, quelle sera la philosophie aux principes assez fermes, à la méthode assez sûre et assez souple pour opérer cette délicate conciliation ? Cette philosophie existe-t-elle ? Oui, elle existe, et c'est cette philosophie qui d'après ceux-là mêmes qui la croient périmée, « dépassée », « se présente comme un ensemble de vérités évidentes par elles-mêmes et admises par tout le monde ; c'est cette philosophie spontanée qui est celle de l'immense majorité des humains et la plus adaptée à l'ensemble des esprits ; c'est cette philosophie enfin que les Pères, les grands théologiens et spécialement S. Thomas ont employée dans l'exposition de la doctrine chrétienne, » c'est *la philosophie du sens commun.*

Avant de justifier dans le détail la vérité de cette assertion, rappelons brièvement le point précis du débat : du côté de l'idée de Dieu : il s'agit *a)* de maintenir intact le caractère de démonstration scientifique de cette affirmation : Dieu existe, *b)* de sauvegarder la valeur positive de nos représentations intellectuelles du divin, *c)* de respecter la transcendance divine.

Digitized by Google

D'autre part *a)* l'âme contemporaine réclame un rôle pour la volonté, concurremment avec la raison, dans la démonstration de l'existence de Dieu; *b)* elle demande que dans l'exposition de l'idée de Dieu on évite tout anthropomorphisme, et enfin *c)* il lui faut une apologétique qui soit adaptée à l'ensemble des esprits.

Et nous soutenons que la philosophie du sens commun fait une heureuse conciliation entre ces exigences et ces besoins.

Commençons par les exigences de l'idée de Dieu.

L'affirmation de l'existence de Dieu revêt, dans la philosophie du sens commun, le caractère de certitude rationnelle. La clef de voûte de cette philosophie, c'est la pleine reconnaissance de la valeur objective et transcendante du principe de causalité. Or comme toute certitude rationnelle proprement dite est fondée sur la vérité du principe de causalité, âme de tous les raisonnements, c'est donc qu'il faut rester fidèle au sens commun si l'on veut sauvegarder la première exigence de l'idée de Dieu. Il est d'ailleurs aisé de vérifier cette conclusion par l'expérience.

Dans une lettre adressée à Renan, Berthelot faisait cette déclaration : « Derrière le vrai, le beau, le bien, l'humanité a toujours senti qu'il existe une réalité souveraine dans laquelle réside cet idéal, c'est-à-dire Dieu, centre, unité mystérieuse et inaccessible vers lequel converge l'ordre universel. » Qu'est-ce que cette vue du vrai, du beau, du bien qui conduit spontanément l'esprit humain à la connaissance d'une réalité souveraine, fin dernière de l'ordre universel, sinon la mise en œuvre du principe de causalité ? Cette constatation, une autre observation se charge de la préciser. La généralité des esprits qui ne sont pas inféodés à un système, même des esprits très cultivés et très modernes, dès qu'ils sont croyants, trouvent dans l'existence de Dieu l'explication rationnelle et nécessaire de l'enigme du monde, et cette affirmation ils la considèrent comme l'application légitime du principe de causalité. Cette application, jusqu'ici développée avec conviction par les plus profonds génies, revient souvent s'imposer avec une force très signicative aux incrédules au nom desquels on voudrait aujourd'hui la dénoncer ; tels par exemple certains aveux échappés à Darwin et à Taine.

Il est difficile de se défaire de la croyance en Dieu. Seulement l'incrédule s'efforce de la réduire au minimum. Sollicité avec persistance d'accorder une affirmation, il se réfugie dans un aveu d'ignorance sur le sujet même de cette affirmation. Pour lui, Dieu est l'Inconnaissable ; sa nature, ses attributs échappent aux prises de la raison. La philosophie du sens commun nous protège contre ces écarts de l'agnosticisme, en défendant la valeur positive de nos représentations de la divinité. Par le principe de la causalité elle nous amène à reconnaître que les perfections qui éclatent dans le monde sont le reflet réel et ressemblant de leur cause exemplaire et efficiente. Grâce à ces perfections, nous avons le privilège de donner à Dieu des noms qui lui conviennent, quant à la perfection même qu'ils signifient. Quand nous appliquons à la divinité ces hautes idées d'être, de personnalité, de sagesse, de providence, notions de sens commun, elles n'ont pas une valeur symbolique ou pragmatique ; elles ont une valeur réelle, objective, infiniment distante sans doute de l'Etre ineffable qu'elles représentent, mais suffisante pour assurer l'immobilité de leur fond.

Digitized by Google

Sans rien sacrifier de la valeur représentative de nos idées sur Dieu, la philosophie du sens commun entend encore respecter l'absolue transcendance de son objet. Elle reconnaît que, quelque savante combinaison que nous fassions entre nos idées, comme nos idées sont déterminées par la connaissance des choses créées, nous ne sortons jamais du cercle des perfections finies. Et c'est pourquoi elle s'essaie à purifier le plus possible ses concepts pour les rendre de moins en moins indignes de l'objet divin qu'elle s'avoue impuissante à pleinement exprimer. Aussi la philosophie du sens commun répète-t-elle en avançant dans la pénétration de l'idée de Dieu : « Nous ne pouvons savoir ce que Dieu est, mais ce qu'il n'est pas ; nous ne pouvons pas considérer comment Dieu est, mais comment il n'est pas. »

Respectueuse de toutes les exigences de l'idée de Dieu, la philosophie du sens commun donne une égale satisfaction à tous les besoins de l'âme contemporaine.

La pensée moderne n'a pas, dans les preuves traditionnelles de l'existence de Dieu, la confiance que leur témoignaient jusqu'en ces dernières années les défenseurs mal informés de la philosophie classique : ceux-ci proclamaient la force *universellement* nécessitante des démonstrations rationnelles, les assimilant presque à des démonstrations mathématiques.. L'enquête psychologique a révélé au contraire que trop souvent la raison actuelle restait froide devant ces preuves qui lui paraissent insuffisantes ; la pensée moderne réclame un nouvel élément pour aboutir à Dieu : l'intervention de la volonté. Or c'est par là que la philosophie du sens commun rejoint la pensée contemporaine. Tout en laissant la priorité de la démonstration à la raison, tout en défendant le caractère de certitude rationnelle, scientifique de notre croyance en Dieu, elle accorde à la volonté un rôle important dans la connaissance du divin. En effet, d'après la psychologie du sens commun, le premier éveil de la raison provoque l'exercice immédiat de la tendance ; le désir éveillé pousse à son tour l'intelligence vers la recherche du bien ; et comme l'attrait de la volonté n'est de sa nature ni défini ni limité, la tendance continue de harceler l'intelligence jusqu'à ce que celle-ci lui ait découvert le terme concret de son aspiration au bien universel, c'est-à-dire Dieu. Là ne s'arrête pas son concours. D'après les interprètes les plus autorisés de la philosophie du sens commun, l'assentiment de l'âme à l'existence de Dieu, bien qu'étant la conclusion d'un raisonnement rigoureux, par conséquent scientifique, peut encore avoir besoin d'appui pour se maintenir. Dieu en effet, une fois connu avec certitude, se présente à l'âme comme une fin nécessaire et un législateur, posant du même coup le principe de l'obligation morale. C'est alors à la volonté de soutenir la raison chancelante lorsque celle-ci, prise de vertige, est sollicitée de détourner ses regards de la vérité suprême ; son concours aide l'intelligence à poursuivre la pénétration de plus en plus ardue de l'idée de Dieu, il l'aide non seulement à voir, mais à mieux voir, l'activant dans ses spéculations et la protégeant contre les secousses qui, à certaines heures, montent du fond de notre être.

L'affaiblissement de la foi nous avertit plus que jamais d'écarter toute apparence d'anthropomorphisme, d'inexactitude, d'amoindrissement dans l'exposition de l'idée de Dieu, sous peine d'exciter la susceptibilité éveillée de l'âme contemporaine. Or par son principe de la causalité transcendante,

Digitized by Google

la philosophie du sens commun est moins exposée que toute autre aux erreurs anthropomorphiques : aucun principe ne revient plus souvent sous la plume de S. Thomas que celui de la radicale imperfection de notre conception de Dieu. Le terme d'*infini* par lequel la philosophie du sens commun caractérise le mode des attributs divins nous met en garde contre tout péril : la sagesse *infinie*, l'être *infini* ne sont pas la sagesse ni l'être tels que la créature les connaît. Quand au contraire, on essaie en dehors du sens commun « de diminuer encore la part d'anthropomorphisme que contient la représentation du divin (1) » en remplaçant le Dieu transcendant par celui de l'immanence, non seulement on laisse l'humanité dans l'athéisme pratique, mais on replie l'intelligence sur elle-même, et en invitant l'âme à ne rien admettre au-dessus de l'homme on tombe dans le pire des anthropomorphismes.

Un dernier besoin de l'âme contemporaine que la philosophie du sens commun se charge de satisfaire, c'est de fournir à sa mentalité si universellement atteinte une doctrine en harmonie avec l'ensemble des esprits, une philosophie également adaptée et à l'exposition vulgaire et aux développements ardus. Par l'évidence et la suprême généralité de ses principes elle se met à la portée de tout le monde. Constituée de notions communes, élémentaires, d'autant plus claires qu'elles sont plus universelles, elle forme pour tout esprit un premier fond de connaissances auquel le travail ultérieur de la pensée emprunte son appui. C'est ainsi que les principes de contradiction et de causalité acceptés d'abord dans toute l'ampleur de leur généralité avec toute la force de leur valeur objective s'asseyent au tribunal de la raison de l'homme cultivé comme de l'homme simple pour y prononcer tous les arrêts. Philosophie des âmes naïves sans doute, mais aussi base d'élan aux spéculations des plus vigoureux génies.

Pour rendre à l'idée de Dieu la place qui lui revient sur les âmes contemporaines comme sur les âmes de tous les temps, revenons à la philosophie seule véritable, à cette philosophie qui a de si vigoureuses racines dans le plus profond de notre nature, revenons à la philosophie du sens commun. Seule elle peut nous délivrer de l'intellectualisme faux, remettre la raison en équilibre et lui rendre une juste confiance en ses propres forces; seule elle peut nous libérer des systèmes et conduire jusqu'à Dieu une âme qui n'est faite que pour lui.

Fr. Bénigne,
O. M. C.

(1). M. Hebert, *Le Divin*, p. 107.

Digitized by Google

BULLETIN SCRIPTURAIRE.

I

LA THÉOLOGIE BIBLIQUE
A PROPOS DE DEUX OUVRAGES RÉCENTS (1).

Le P. Hetzenauer et le P. Prat s'accordent à nous dire que la théologie biblique n'est pas chose nouvelle (2).

Le nom cependant donne un peu à nos oreilles un son nouveau, ou peu accoutumé, la méthode aussi est nouvelle, et la science elle-même, du moins en sa forme systématique et coordonnée.

S. S. Pie X, dans les prescriptions édictées pour promouvoir les études scripturaires (3), selon le vœu exprimé par Léon XIII dans son Encyclique *Providentissimus Deus*, donne à la théologie biblique rang officiel parmi les sciences scripturaires, on remarquera cependant que le texte du document ne paraît pas lui accorder une place spéciale au-dessus des autres sciences auxiliaires de l'exégèse :

« Dans les Séminaires qui jouissent de la faculté de conférer les grades académiques de théologie, on devra augmenter le nombre des leçons d'Ecriture Sainte ; il faudra donc traiter plus à fond les questions générales et spéciales, et donner plus de temps et de travail à l'archéologie de la Bible, à sa géographie, à sa chronologie, à sa théologie et aussi à l'histoire de l'exégèse (4).

Le P. Prat (5) rapproche de ce document un passage de l'Encyclique

1. *Theologia biblica sive scientia Historiae et Religionis utriusque Testamenti catholica*. T. I. *Vetus Testamentum*, par le P. Michel Hetzenauer, capucin, professeur d'exégèse à l'Université romaine de l'Apollinaire. 1 vol. gr. in 8° de XXXI-654 p., illustré de 100 gravures et de 3 cartes. 15 fr. Fribourg, Herder, 1908.

La Théologie de S. Paul, par P. Prat, S. J., première partie, un vol. in-8° de II-604 pages. Paris, Beauchesne, 1908. 6 fr.

2. « Theologia biblica jam temporibus Patrum tradebatur », *Theolog. biblica*, p. 17. — Cfr. le P. Prat : *La Théologie biblique et son enseignement* in *Recrutement sacerdotal*, 1907, p. 359 — : « il y a dans les *Sommes* des scholastiques du moyen âge infiniment plus de théologie biblique et positive que dans les traités des théologiens de nos jours les plus jaloux de marcher sur leurs traces. Bien loin d'être une nouveauté, la théologie biblique fut la forme première de la théologie... »

3. *Lettres Apost. du 27 mars 1906.*

4. Biblicae vel archeologiae vel geographiae, vel chronologiae, vel theologiae itemque historiae exegesis plus temporis studiique tribui opportebit » XI.

5. *Loc. cit.*, p. 353.

Digitized by Google

Pascendi, où le Souverain Pontife déclare dignes de louanges ceux qui, pleinement respectueux de la tradition, du magistère, et se guidant sur les normes catholiques, « ont pris à tâche de faire plus de lumière dans la théologie positive en y projetant celle de l'histoire — de la vraie (1). », et il ajoute : « Evidemment il faut donner plus d'importance que par le passé à la théologie positive ; mais cela sans aucun détriment de la théologie scholastique. »

Nous devons donc maintenant étudier — ou étudier davantage — la théologie biblique.

Mais que faut-il entendre par théologie biblique ? Dans les études scripturaires des protestants libéraux et des rationalistes, il est souvent question de Théologie de l'A. T. ou du N. T. ou encore d'Histoire de la religion d'Israël, etc... mais disons tout de suite qu'il n'y a presque rien de commun entre ces études et la théologie biblique, telle que nous l'entendons ici — l'objet est le même mais d'ailleurs tout diffère : la méthode et les principes et — par suite — les résultats.

Au début de son ouvrage le P. Hetzenauer nous donne cette définition très accentuée (2) : « Theologia biblica (V. T.) catholica est scientia *historiae et religionis* quae in libris sacris et canonicis (ante Christum) conscriptis continetur, innixa certis doctrinis Ecclesiae catholicae ». Et il explique que la théologie biblique est dite science dans un sens large : « non quidem scientia sensu strictissimo vel strictiore, quae omnes et singulas veritates ex ratione vel experientia haurit et demonstrat ita ut *evidentia interna vel externa pariatur* ; sed scientia sensu latiore, quae omnes et singulas veritates ex auctoritate haurit, distincte definit, clare distinguit et disponit, ex ratione et experientia illustrat, necnon auctoritate demonstrat, ita ut evidens credibilitas quoad omnes, evidentia autem externa vel interna quoad plures veritates pariatur. »

Le P. Prat nous présente un concept substantiellement identique. La théologie positive « s'applique à faire l'inventaire du dogme sans s'interdire d'en tracer le développement historique... La théologie biblique n'est qu'une section de la positive. Des deux sources de la vérité révélée — Ecriture et tradition — elle ne puise qu'à la première. Recueillir les résultats de l'exégèse, les rapprocher et les comparer, les mettre à leur place dans l'histoire de la révélation dont elle s'efforce de suivre la marche ascendante, fournir ainsi à la scholastique une base sûre et des matériaux tout préparés : elle est le fruit de l'exégèse et le germe de la scholastique (3). »

« La théologie biblique serait protestante si elle avait la prétention d'être toute la théologie... elle serait rationaliste si elle se mettait en contradiction avec elle-même ou avec les autres données de la révélation. Guidée par le magistère infaillible, qu'il s'exprime par les définitions de l'Eglise ou par la tradition légitime, elle ne saurait viser à l'autonomie absolue (4). » « La théologie biblique ne serait plus de la théologie si elle regardait les Livres

1. « Theologiam positivam, mutuato a veri nominis historiae lumine, collustrare student. »
2. *Prologus*, p. 1.
3. *Théologie de S. Paul*, p. 1, Introduction.
4. *Ibid.*, p. 2.

Digitized by Google

Saints comme des ouvrages quelconques et non comme des écrits canoniques, c'est-à-dire comme une norme réglant sans appel la foi de l'Eglise, elle ne serait pas « biblique » si elle ne recevait toute la Bible ou si elle recevait quelque chose en dehors de la Bible (1). »

En d'autres termes ce serait une grossière méprise de voir dans la théologie biblique un chapitre de l'histoire des religions.

Le P. Prat note avec raison, un peu plus loin, qu'on restreindrait l'objet de la théologie biblique en se cantonnant dans les passages dits dogmatiques. La morale est au même titre que le dogme partie intégrante de la révélation et dans certaines parties de la Bible elle constitue un élément plus considérable et non moins intéressant — on pourrait même l'affirmer pour l'ensemble de l'A. T.

Il en est de même des faits. Beaucoup de faits bibliques sont des enseignements — l'histoire même du peuple de Dieu dans son ensemble a ce caractère. Il y a des faits dogmatiques comme la Nativité, la mort de N.-S., la résurrection.

La théologie biblique peut être traitée scientifiquement, encore que les principes qui la dominent et déterminent sa méthode soient en partie extra-scientifiques. Elle a un objet suffisamment distinct de ceux des autres sciences scripturaires.

On peut apercevoir déjà dans ces définitions et explications les difficultés très grandes que présente cette science à peu près nouvelle pour nous, comme aussi les écueils qu'elle semble promettre.

Une première difficulté, temporaire celle-là et accidentelle, résulte d'un fait malheureusement trop évident : « pour la théologie biblique en particulier nous sommes tributaires des protestants. Nous avons sans doute quelques rares monographies, des articles de revue en assez grand nombre ; mais, quant aux ouvrages considérables, on pourrait les compter sur les doigts d'une seule main (2). »

D'où une difficulté, la pénurie de secours intellectuels, et un grave écueil. Les matériaux amassés, les constructions réalisées par les savants protestants et rationalistes ont subi l'influence de principes différents — et plus souvent contradictoires — de ceux qui dominent la théologie biblique. On conçoit facilement, par exemple, quels peuvent être les résultats d'une Histoire de la religion d'Israël entreprise par un rationaliste qui admet comme principe fondamental, indiscutable et absolu la négation du surnaturel et de toutes ses manifestations : inspiration, révélation, prophéties et miracles. Une érudition souvent incontestable dans les différentes sciences subsidiaires de l'exégèse, des facultés parfois brillantes, une imagination féconde donnent aux conclusions de détails ou aux vues d'ensemble un grand appareil scientifique et un véritable attrait. Le savant catholique ne peut négliger ces travaux, mais ils sont pour lui presqu'entièrement inutilisables — je parle des travaux de théologie biblique, non des faits empruntés aux sciences connexes.

1. Art. cité, p. 357.
2. P. Prat, art. cité, p. 353. Le R. P. note plus loin — p. 362 — que si « les ouvrages catholiques de théologie biblique sont aussi rares à l'étranger qu'en France... les études sur les points de détail se multiplient de plus en plus.. »

Digitized by Google

Il y a plus, ces travaux dont le bibliste catholique ne peut guère tirer parti et qui sont de nature à exercer sur lui une influence délétère, l'exciteront à engager la lutte scientifique sur ce terrain et pour cela à descendre de ses positions, en d'autres termes, à ne plus faire de *théologie* biblique. Qu'on veuille bien se reporter aux citations réunies plus haut, et qu'on se demande ce que pourront bien être les caractères et les résultats d'une discussion de ce genre sur les prophéties messianiques d'Isaïe, par exemple, et leur contenu religieux.

L'écueil et les difficultés dont nous venons de parler ont, encore une fois, un caractère transitoire, mais il en est d'autres plus intrinsèques à la théologie biblique et qui résultent de son objet même et de ses sources.

Une première difficulté, de principe, ne va à rien moins qu'à nier l'existence de la théologie biblique comme science distincte. Nous en empruntons l'expression à une recension de la « Théologie de S. Paul (1) ».

« Qu'est-ce que peut être une « théologie de S. Paul »? Le P. Prat nous dit que la théologie biblique n'est qu'une section de la positive : des deux sources de la vérité revelée, Ecriture et tradition, elle ne puise qu'à la première. » Précisément, c'est là une abstraction dont nous ne voyons l'utilité ni la possibilité. On ne peut pas isoler ainsi l'Ecriture de la Tradition, même à titre provisoire ; on ne peut pas entendre l'Ecriture indépendamment du sens que lui a donné l'Eglise. On peut dans un intérêt de polémique, faire extérieurement abstraction de la tradition de l'Eglise : mais, dans son for interne, le polémiste catholique, le théologien catholique doit toujours avoir cette tradition présente à l'esprit. — Il ne sert à rien d'ajouter que la théologie catholique « n'a pas la prétention d'être toute la théologie. » Evidemment ! Autrement elle serait du protestantisme tout pur. Mais, ni elle n'est toute la théologie, ni même elle n'est de la théologie proprement dite, puisque la théologie n'étudie pas l'Ecriture Sainte indépendamment de la Tradition. »

On voudra bien pardonner cette citation un peu longue. En la rapprochant des passages du P. Prat reproduits plus haut, on sera tenté tout d'abord de juger que le recenseur enfonce avec quelque fougue une porte grande ouverte (2). Il n'en reste pas moins une difficulté très sérieuse et qui apparait d'ailleurs dans l'exposé même que nous fait le P. Prat de la nature et de l'objet de la Théologie biblique.

Le R P. nous dit qu'elle ne serait pas « biblique » si elle ne recevait pas toute la Bible, ou si elle recevait autre chose que la Bible (3). Or les vérités scripturaires étudiées, élaborées par l'exégèse — et qui sont à la base de la théologie biblique — se présentent à nous avec un sens déterminé — non pas seulement par l'étude du texte, par la critique littéraire ou historique — mais par la tradition patristique, le magistère, l'analogie de la foi. Ce ne sont plus, si je puis dire, des produits bibliques, mais un alliage de la Bible et de la tradition. L'objet de la théologie biblique n'ap-

1. *Ami du Clergé*, 11 juin 1908, p. 557.

2. « La théologie biblique serait protestante si elle avait la prétention d'être toute la théologie..... Guidée par le magistère infaillible, qu'il s'exprime par les définitions de l'Eglise ou par la tradition légitime, elle ne saurait viser à l'autonomie absolue. »

3. Art. cité, p. 357.

Digitized by Google

paraît pas suffisamment distinct pour constituer une science séparée de la théologie positive, c'en est tout au plus « une section (1). » et une section mal définie.

Sans doute les textes dont le sens est ainsi entièrement déterminé par la tradition et le magistère sont rares ; mais il en est beaucoup, du moins parmi les plus importants, où dans la recherche exégétique l'élément d'autorité intervient. On doit reconnaître également, en dehors des textes dogmatiques, de nombreux éléments — faits, histoire — qui intéressent la Théologie biblique, même parmi les passages dogmatiques il en est quelques-uns que l'enseignement traditionnel a négligés et qu'elle doit recueillir et apprécier. Mais là encore elle ne jouit pas toujours d'une autonomie absolue.

Pour le N. T. la difficulté est peut-être plus forte encore : ici surtout l'Ecriture n'est que partie et partie intégrante de la tradition. Les Evangiles synoptiques apparaissent après plus de trente années de prédication apostolique, comme une fixation partielle de la tradition, de la catéchèse de certains Apôtres, le IVe Evangile est un écho de l'enseignement de S. Jean enrichi de plusieurs de ses souvenirs personnels.

Enfin les Epîtres de S. Paul, en particulier (2), ne nous offrent qu'une partie restreinte et accessoire du système théologique de l'Apôtre. « Ses Epîtres sont moins le prolongement régulier de sa prédication, qu'un moyen extraordinaire presqu'anormal, de parer à des difficultés imprévues et de faire face à des besoins locaux... il n'écrit pas comme il prêche, et il n'écrit pas ce qu'il prêche (3). » Dans les Epîtres les dogmes les plus importants sont souvent touchés accessoirement ou formulés sommairement soit dans les salutations, soit en des sortes de doxologie — alors que des points moins importants du dogme sont longuement débattus ou que se déroulent de longues chaînes de préceptes ou de conseils moraux. La théologie biblique, à isoler son objet, risque de le déformer, de détruire les proportions.

On peut cependant découvrir dans le champ d'études ouvert devant le théologien biblique des points intéressants et qui permettraient d'y voir autre chose qu'une simple classification des résultats de l'exégèse, ainsi l'histoire du développement historique des dogmes, la détermination de leur degré de clarté, de précision ou de certitude dans les différents livres, aux différentes époques. Malheureusement, sur ce point, dans la pratique, combien de difficultés ! Parmi les livres de l'A. T. quels sont ceux dont la date, l'authenticité, l'unité littéraire sont généralement admises, même parmi les catholiques ? Des psaumes, et des plus importants, attribués généralement à David sont, pour quelques critiques catholiques, de l'époque macchabéenne. Les collections successives des Saints Livres, l'usage liturgique, d'autres causes encore ont pu y introduire à diverses époques quelques éléments nouveaux. Enfin, comme le fait remarquer M. Touzard, à propos de la doctrine de l'immortalité, certaines vérités se prêtent à une expression plus ou moins métaphorique dont l'appréciation est souvent difficile.

Si maintenant on se reporte par la pensée aux travaux de théologie bi-

1. *Théologie de S. Paul*, p. 1.
2. Le recenseur de l'*Ami du Clergé* y insiste avec raison.
3. *Théologie de S. Paul*, p. 2.

Digitized by Google

blique publiés par des catholiques depuis dix ans on se découvre le souvenir de principes s'écartant quelque peu des principes posés plus haut, d'une certaine prétention, dans les recherches, à interpréter en *critique, en exégète* et non en *théologien* — en un mot, et d'une façon souvent très nette — à ne pas faire de théologie. Qu'on se souvienne d'articles qui firent quelque bruit : n'arrivait-on pas, en examinant tel ou tel point de doctrine de l'A. T., à un minimum de résultats qui étonnait parfois ?

Il est inutile de préciser ici ou de donner des exemples, aussi bien l'Encyclique *Pascendi* est intervenue depuis, modifiant l'état de la question, et telle affirmation, alors assez répandue, ne serait pas admise aujourd'hui parmi les catholiques. Il y a là comme une indication peu favorable qui révèle tout au moins l'écueil de la théologie biblique.

La théologie biblique, avec les indications trop rares et trop peu fermes sur lesquelles elle peut s'appuyer, en face des difficultés rencontrées, pourra-t-elle réaliser la synthèse, la classification proposée ? Cette synthèse, à la supposer possible, aura-t-elle une utilité en rapport avec les obstacles à surmonter ? On en peut douter.

D'autre part, au point de vue polémique, les résultats sont encore plus problématiques. La théologie biblique n'est une science *neutre* ni du côté catholique ni du côté rationaliste. Le bibliste catholique doit tenir compte du caractère surnaturel de la Bible et des données traditionnelles, les critiques — autonomes vis-à-vis du dogme mais esclaves religieux de postulats rationalistes — ont un point de départ et des principes directeurs nettement opposés. Il est de la sorte difficile sinon impossible de se rencontrer. Quelques concessions que puisse faire un catholique pour trouver un terrain de discussion — dût-il faire autant que M. Loisy — il se trouvera toujours un Harnack pour lui répondre : l'attachement très fort de l'auteur à l'Eglise « diminue pour nous l'intérêt de son livre et trompe notre espoir d'y trouver un jugement solide » sur ces questions (1).

Il reste tout au moins que des travaux de théologie biblique sur des points déterminés compléteront heureusement, et éclaireront utilement par des synthèses partielles les études exégétiques.

Enfin, dans l'enseignement scripturaire, on devra désormais — en conformité avec les prescriptions pontificales — donner plus de place à la théologie biblique. Et, sur ce point, j'adopterais volontiers les vues du P. Prat.

Au point de vue du temps, le R. P. propose de consacrer le quart des heures réservées à l'étude de l'exégèse, à la théologie biblique « qui n'est en somme que de la haute exégèse (2). »

Quant à la manière, le R. P. paraît préconiser, non pas une étude isolée mais combinée, où l'on ferait converger l'enseignement de l'introduction, de l'exégèse et de la théologie biblique vers un même but, coordonnant diverses questions d'introduction et les commentaires autour d'une question de théologie biblique. Ainsi l'étude de l'introducton aurait plus de relief et de vie et l'enseignement plus de cohésion, d'ampleur et d'unité (3).

1. Cité in *Et. franc.*, déc. 1907, p. 693.
2. Art. cité, p. 363, en note.
3. *Ibid.*, pp. 360, 361.

Digitized by Google

⁂

L'ouvrage du R. P. Michel Hetzenauer est la première partie d'un Manuel de théologie biblique... Le titre, un peu long, est déjà tout un programme : « Theologia biblica seu scientia historiae et religionis utriusque Testamenti catholica. »

L'ouvrage est divisé en deux grandes parties : *Scientia historiae Veteris Testamenti* pp. 21-343 — et *Scientia religionis Veteris Testamenti* pp. 369-610. Il débute par un avertissement et deux prologues, et l'auteur y joint en appendice de courtes notes géographiques sur la Terre Sainte.

A cette division en deux parties : histoire de l'A. T. — Théologie de l'A. T., nous n'avons rien à reprocher. Elle peut présenter quelques inconvénients de détail, mais il paraît préférable d'exposer à part l'histoire et les doctrines, ne serait-ce qu'en raison de l'incertitude des dates des Livres qui les contiennent.

Dans son *Avertissement*, le R. P. H. nous dit qu'il publie ce travail en conformité avec la prescription du Souverain Pontife (1) relative à l'enseignement de la théologie biblique. Il s'est appliqué, nous dit-il, non pas seulement à recueillir les indications historiques ou doctrinales contenues dans les Livres de l'A. T., mais plutôt à rechercher sur les points controversés, en ces matières, les opinions plus probables. Il a voulu traiter toutes les questions les plus débattues, ces dernières années, renvoyant à un ouvrage plus considérable beaucoup de questions de moindre importance qui eussent surchargé un manuel, mais discutant et notant les raisons apportées par les modernes contre les positions qu'il adopte.

On s'est accordé à reconnaître « l'érudition peu commune » du P. Hetzenauer. On s'en convaincra en parcourant ses listes bibliographiques (pp. XIII-XIX, 18-19 etc.) (2) et en suivant quelques-unes des principales discussions. On remarquera dans les listes du P. H. la très forte proportion d'auteurs non catholiques, ce qui confirme la remarque du P. Prat sur le petit nombre de travaux catholiques de théologie biblique. J'ajouterai qu'on aurait pu diminuer un peu cette proportion en mentionnant plusieurs travaux français tout récents soit d'exégèse, soit des sciences subsidiaires. L'école biblique de Jérusalem en particulier méritait de fournir quelques titres à ces longues énumérations.

La bibliographie est suivie d'un double prologue. Le premier est une addition faite après l'Encyclique *Pascendi* — le véritable prologue étant imprimé avant l'apparition du document pontifical. Le P. H. y montre sans peine que les principes employés dans son ouvrage sont entièrement opposés aux doctrines modernistes. On trouvera dans cette « *relatio operis ad doctrinas modernistarum* » un ensemble assez curieux et instructif de remarques et de documents relatifs au modernisme.

Le prologue proprement dit (pp. 1-20), comprend 7 paragraphes : definitio

1. *Quoniam in re biblica*, 27 mars 1906 cit. plus haut.

2. On pourrait être étonné de l'insistance avec laquelle le R. P. répète qu'il a ces ouvrages dans sa bibliothèque, à sa disposition — qu'il les a vraiment utilisés. Et cependant, ces précisions ne sont pas tout à fait inutiles quand on sait que plusieurs se bornent à copier leurs listes bibliographiques, que tel auteur, d'ailleurs sérieux, n'a pas eu à sa disposition le quart des ouvrages dont il aligne les titres.

Digitized by Google

— divisio — de objecto et fontibus — de fine et utilitate — de relatione ad alias disciplinas — de lemmatibus seu sumptionibus — historia brevis disciplinae.

Nous avons déjà parlé de la façon dont le P. H. conçoit la théologie biblique. Notons seulement ce qu'il dit de ses rapports avec les autres sciences théologiques : « in theologia biblica primo loco non quaeritur, quid Ecclesia et Traditio, sed quid sacrae Litterae doceant ; secundo loco utique ad sensum Ecclesiae et consensum Patrum respiciendum est » (p. 6-7) ; avec l'exégèse: « Theologia biblica ad exegesim pertinet,immo cumulus ejus est. »

De ce prologue la partie la plus intéressante, est le paragraphe VI : *de lemmatibus seu sumptionibus* (pp. 7-17). Ce paragraphe est fort compact, mais, après lecture attentive, il m'a paru singulièrement net. Le R. P. y utilise d'une façon heureuse les derniers documents pontificaux, met en lumière les conclusions très pratiques qu'on doit en tirer, tout en faisant un résumé clair des discussions récentes sur quelques points de ces documents.

A propos de ces deux prologues — et de quelques autres pages de la *Theologia biblica* — nous ferons au P. H. le reproche d'avoir manqué à la justice distributive. Il s'est donné la tâche délicate d'accoler aux noms de certains critiques catholiques contemporains des étiquettes : *liberalissimus*, *liberalis*, il n'applique celle de *modernista* qu'à des modernistes déclarés, mais ces listes sont assez incomplètes. Le P. Lagrange (1) s'est plaint, à bon droit, d'une expression susceptible d'une traduction péjorative et aussi d'être trop fréquemment nommé de préférence à d'autres. Il est certain qu'en lisant le P. Hetzenauer, son prologue, par exemple, on s'attend parfois à trouver le nom d'auteurs catholiques bien connus, spécialement d'un compatriote du P. H. dont la brochure sur la question de l'inspiration a fait grand bruit : ce nom et ces noms ne viennent jamais (2). On est étonné aussi que le P. Lagrange étant si souvent cité, ceux de ses travaux qui ont une valeur incontestable soient peu ou point utilisés.

On n'attend pas ici une analyse détaillée de l'ouvrage du P. Hetzenauer. La premire partie, l'histoire de l'A. T., emprunte fidèlement aux Livres Saints leurs données historiques, s'arrêtant pour les discuter aux points plus spécialement contestés. Pour ce qui est des chiffres, le P. H. admet au moins pour plusieurs livres qu'ils ont dû être corrompus. Il traite brièvement, à leur date probable, des livres bibliques, résume, un peu rapidement parfois, les questions d'introduction : auteur, composition, et en donne une courte analyse. On pourrait sur quelques points contester les conséquences qu'il tire des principes posés ; ainsi à propos de l'historicité du Livre de Job, sa thèse, très soutenable, ne découle pourtant pas forcément des principes dont il se réclame.

A la seconde partie, je reprocherais surtout au R. P. sa méthode, il tient trop peu compte du développement historique des dogmes dans son exégèse des textes, mais surtout dans son exposé. C'est pourtant là, peut-être, nous l'avons vu, l'intérêt principal de la théologie biblique. Lui-même dit

1. Dans le *Bulletin*, R. B., oct. 1908.

2. Je ne dis pas qu'il n'y ait là, peut-être, un « échange de bons procédés » et que le P. Lagrange n'ait un droit privilégié, mais un ouvrage comme celui-ci n'est guère un ouvrage de polémique.

Digitized by Google

dans son prologue (p. 6), « theologia biblica autem ex libris rite explicatis sucum et sanguinem extrahit eumque ita proponit, ut progressus *historiae* ac *religionis* appareat ». On pourrait faire aussi quelques critiques de détail. Ainsi le R. P. traite de la possibilité du polythéisme (p. 486) : on aurait aimé trouver là, traitée avec quelques développements, la question controversée de la nature du polythéisme sur laquelle nos Saints Livres nous fournissent des données précieuses (1). L'explication du fameux passage de *Eccl.* III,[21] eût été heureusement complétée par l'ingénieuse solution proposée jadis par le P. Condamin. Le R. P. repousse le rapprochement entre les chérubins d'Ezéchiel et les Taureaux ailés. Ce rapprochement pourtant, tel que le propose M. Vigouroux, par exemple, rend mieux compte du texte difficile du prophète que l'être singulier, mais peu majestueux, représenté à la page 564. Ces critiques, on pourrait les multiplier quelque peu, portent sur des détails. On regrettera davantage la part vraiment trop exiguë faite aux doctrines morales de l'A. T. Le décalogue n'était pas à ce point de vue l'unique source, les prophètes, spécialement, pouvaient fournir la matière d'un intéressant chapitre.

Ces quelques observations ne sont pas pour déprécier la valeur du nouvel ouvrage du P. Michel Hetzenauer. La théologie biblique comporte un si vaste objet et touche à des sujets si variés qu'il sera toujours facile de relever des imperfections dans un travail de ce genre. Le manuel du docte professeur d'exégèse de l'Apollinaire se recommande par une grande clarté, une documentation étonnamment riche et variée, une exégèse précise et judicieuse (2). Son livre sera utile non seulement aux étudiants en sciences scripturaires, mais aux théologiens, — selon le vœu qu'il exprime dans sa préface (3).

Les conclusions du R. P. sont généralement très conservatrices (4), ce n'est pas un défaut surtout dans un manuel. D'ailleurs si les raisons apportées peuvent paraître parfois insuffisantes, on ne voit pas chez lui de parti-pris exagéré.

La partie typograhique et les nombreuses illustrations sont très soignées. Trois cartes géographiques et plusieurs tables très bien faites complètent heureusement ce beau travail dont nous félicitons avec grand plaisir l'auteur.

***

L'ouvrage du P. Prat, quoiqu'ayant un objet moins vaste, n'est également

1. En particulier cette question : les idoles étaient-elles objet réel d'adoration, de culte — ou bien seulement représentatives de divinités mystérieuses ? La question est abordée cependant, p. 405.

2. Nous empruntons à la recension du P. Lagrange ce passage : « Il reste pour rendre une pleine justice au R. P. Hetzenauer de constater son érudition vraiment peu commune, et sa capacité de travail vraiment extraordinaire. Il est clair et précis, riche d'informations de toute sorte, soigneusement notées dans de bons manuels, ordinairement bon philologue. » *R. B.*, oct. 1908, p. 607.

3. A ce point de vue, sa seconde partie, trop peu historique, sera — avec sa manière et ses divisions tout à fait théologiques — particulièrement précieuse et facile à utiliser.

4. Il dit quelque part qu'il suit une voie moyenne « mediam et auream » entre les critiques « libérales » et les « hyperconservantes ». On lui a fait remarquer avec quelque malice, mais non sans raison, qu'il ne nomme pas — ni ne pourrait nommer — beaucoup d'auteurs plus conservateurs que lui.

Digitized by Google

qu'une première partie. Ce sont, comme le dit justement l'Avant-propos, des notes — surtout historiques — sur la théologie de S. Paul. Mais que de richesses dans ces notes qui constituent — ce jugement a déjà été formulé plusieurs fois — la meilleure introduction à l'étude de S. Paul.

Dans le plan de l'auteur, ce premier volume n'est qu'une préparation à la reconstruction systématique de l'enseignement de l'Apôtre. De cette reconstruction, nous avons dit plus haut l'écueil et les difficultés. Le P. Prat les connaît et les indique très bien.

Pour la marche à suivre, le R. P. avait à choisir entre deux procédés : suivre surtout l'ordre chronologique, mais « on sépare des faits unis par une causalité commune et on disloque des doctrines dont le simple rapprochement serait une lumière » — s'attacher de préférence à l'ordre logique ; — mais « on mêle ensemble des enseignements de toutes les époques et plusieurs traits contemplés hors de leur cadre historique se présentent sous un faux jour ». Donc deux méthodes différentes, sinon opposées, ayant l'une et l'autre des avantages et aussi de graves inconvénients. Le P. Prat emploie pour obvier à ces inconvénients un moyen excellent mais héroïque: il suivra successivement les deux méthodes. Dans la première, il s'appliquera à rechercher les enseignements de l'Apôtre, les « replacera dans leur milieu naturel et, saisissant sur le vif le progrès de ses révélations, s'efforcera de mettre en relief l'évolution ascendante de sa pensée ».

« Dans la seconde partie, on essayera de donner une vue d'ensemble de la théologie du grand Apôtre, d'en découvrir l'idée maîtresse, d'en marquer l'enchaînement et d'en suivre les ramifications » (p. 3). Cette seconde partie, nous l'avons dit, sera plus difficile à traiter, tout d'abord elle devra éviter de paraître trop souvent redire des choses déjà dites ; puis surtout « une vue d'ensemble de la théologie du grand Apôtre », d'après les documents que nous possédons, sera fatalement très incomplète et disproportionnée. Par contre des vues synthétiques sur des points doctrinaux, tels que ceux indiqués par l'auteur, seront aussi précieuses qu'intéressantes.

Il convient d'ailleurs, pour cette partie, de faire crédit au P. Prat, la première partie, surtout analytique et historique, est de nature à faire bien augurer de la seconde. Nous avons pu l'étudier à loisir et même l'utiliser pendant quelques mois. On y trouvera des pages étonnamment pleines dans l'*Introduction*, et si l'on pouvait déjà trouver traitées ailleurs (1) les questions d'introduction ou les analyses qui constituent une bonne partie de l'ouvrage — nous n'avions pas encore un ensemble aussi riche d'études et d'informations précises. Les notes détachées, parfois assez considérables, sur des points difficiles, relatifs surtout aux doctrines de S. Paul, sont excellentes, généralement, et constituent peut-être la partie la plus intéressante de l'ouvrage.

Je me bornerai à quelques observations. Sur des points de détail de l'histoire littéraire des Epîtres, le R. P. adopte des positions différentes de celles préférées par certains critiques protestants ou catholiques récents (2), et

1. Mieux parfois dans le détail, et cela dans des ouvrages catholiques récents, et de langue française.

2. Il m'a semblé que sur les points — de détail souvent — controversés, le P. Prat choisissait assez habituellement les solutions contraires à celles proposées par un auteur catholique récent, que je ne me souviens pas d'avoir vu cité dans son livre.

Digitized by Google

c'est son droit, mais il m'a paru à plusieurs reprises rejeter des théories, non certaines assurément, mais vraisemblables, et cela d'une façon bien absolue (1).

Les explications et les principes que le P. Prat nous donne à propos des citations de l'A. T. dans S. Paul (2) plaisent dès l'abord par leur clarté et leur simplicité; il m'a paru que dans les applications aux textes, ils présentaient parfois quelque difficulté. Le P. Prat fait une étude approfondie de la question de la prédestination à propos du fameux texte (Rom., 8, "-") et lui consacre deux notes l'une exégétique, l'autre patristique, d'ailleurs intéressantes. L'opinion adoptée par le savant exégète n'est pas pour nous déplaire, mais ce point spécial n'est vraiment plus de la théologie biblique, et c'est oublier un instant le développement doctrinal, que de demander à S. Paul la solution d'une querelle théologique relativement récente (3). La question de la prédestination *ante vel post praevisa merita* — de la volonté antécédente ou conséquente de Dieu — est une de ces discussions théologiques qui supposent un développement avancé de l'examen philosophique et théologique de la doctrine — et que les textes de l'Ecriture comme ceux des Pères ne peuvent solutionner. De fait les adversaires se les opposent avec la même assurance et la même conviction, c'est qu'ils sont inadéquats, inadaptables aux formules savantes et trop précises des théologiens scholastiques.

Il convient d'arrêter là ces critiques de détail et de remercier le P. Prat de nous avoir donné non seulement une heureuse contribution à l'édifice de la théologie biblique catholique (4) mais « un secours intellectuel » précieux tant par la clarté et l'érudition de l'œuvre, que par la haute compétence de l'auteur.

II. — LES PROPHÈTES.

On a pu lire dans la Revue (5) les dernières décisions de la Commission pontificale biblique sur « le caractère et l'auteur du livre d'Isaïe ». Nous n'en ferons pas, cette fois du moins, le commentaire. On aura remarqué que ces décisions, pour une bonne part, ont un caractère général et même une portée dogmatique, les deux premières décisions visant le fait et l'existence de la prophétie. On sait assez l'importance, de tout premier ordre, de la question des prophètes dans l'A. T., au point de vue dogmatique comme au point de vue historique.

Parmi les problèmes qu'elle comporte il n'y en a pas de plus débattu que celui de l'unité littéraire du livre d'Isaïe. Parmi les non-catholiques la négation de cette unité était généralement admise et considérée comme un dogme. Depuis trois ou quatre ans il y avait chez plusieurs catholiques une tendance à accepter ces positions. Là encore malheureusement, les études

1. Cfr. par ex. pp. 195-198.
2. Pp. 30-33 et dans l'excellente note B, Paul et l'A. T.
3. C'est ce que dit Tolet en un passage cité par l'auteur, p. 319. Récemment, à Louvain, une des thèses présentées pour le doctorat en théologie, par le professeur d'exégèse du Séminaire de Malines, défendait sur le même point l'opinion contraire.
4. Avant-propos.
5. N° de Juillet, p. 99-100.

Digitized by Google

et commentaires catholiques étaient bien peu nombreux en face des travaux parfois considérables de leurs adversaires. Aussi est-ce avec joie qu'il faut saluer l'apparition de deux commentaires catholiques sur les prophètes (1).

La *Nouvelle collection d'Etudes Bibliques* de la librairie Lecoffre avait donné, il y a trois ans, la belle traduction critique d'Isaïe du P. Condamin, elle s'enrichit aujourd'hui de l'ouvrage considérable de M. Van Hoonacker sur les douze petits Prophètes.

Dans une courte *Notice préliminaire* (pp. VII-XII), le docte professeur indique brièvement les principes qu'il a suivis dans son travail, après avoir traité de la collection des « Douze » et indiqué l'ordre chronologique qu'il préfère. (M. Van H. place Abdias après Zacharie, Jonas et Joël à la fin du Ve siècle après Malachie.)

A propos de l'usage des versions, pour la critique et l'exégèse du texte hébreu, il note seulement que la version syriaque ayant subi dans une mesure sensible l'influence des Septante, les deux versions ne doivent pas trop vite être considérées comme deux témoins distincts contre le texte massorétique.

Sur les questions d'unité littéraire, l'auteur s'est montré très réservé, il nous le dit ici et on s'en aperçoit vite en étudiant son livre. « Non pas qu'en principe on doive tenir le caractère composite de tel ou tel livre de l'A. T. comme un fait littéraire spécialement difficile à admettre ; » mais il craint fort qu'à cet égard il n'y ait souvent abus. Il ajoute très justement, que la constitution même du livre des Douze Petits Prophètes suggère une présomption contre « la supposition que *des écrits originairement indépendants* y auraient été de propos délibéré réunis sous un seul nom d'auteur. Cette présomption résulte du fait que des compositions minuscules (Abdias, par ex.) ont été insérées et conservées dans le recueil avec leur attribution propre, et cela malgré que le nom de l'auteur ne soit mentionné que dans l'inscription. » Dans tous les cas, en l'absence d'arguments précis, on préfère s'en tenir à la tradition littéraire, et s'exposer à se tromper avec elle que contre elle. Les discussions et avis divers seront d'ailleurs exposés et indiqués, toutes les fois qu'il y aura à cela quelque utilité.

Peu sensible aux considérations empruntées au milieu religieux ou à l'*esprit* de tel ou tel prophète, M. Van H. est très sceptique sur les résultats obtenus par les « très intéressantes recherches » effectuées sur la structure strophique des compositions prophétiques. En plus d'un cas, nous dit-il, ces études ont déjà donné des résultats sérieux et dont il importe de tenir compte. Peut-être n'en a-t-il pas tenu un compte suffisant (2). Il nous offre une seule reconstitution poétique, le poème acrostiche de Nahum.

1. *Les Douze Petits Prophètes*, traduits et commentés par M. A. Van Hoonacker, professeur à l'Université de Louvain. 1 fort vol. in-8° raisin de XVII-759 pages, 20 frs. Paris, V. Lecoffre-J. Gabalda et Cie, 1908 — Le *Livre d'Amos*, par J. Touzard (Bibliothèque de l'Enseignement scripturaire). Paris, Bloud et Cie, 1909. 1 vol. in-12 de LXXXV-118 pages.

2. Il faut reconnaître qu'il donne de son attitude une raison qui ne laisse pas de faire impression : les divergences dans les systèmes et dans les détails prouvent que les lois de la poésie strophique sont loin d'être connues avec certitude, et par suite peu utilisables pour la critique textuelle, les transpositions d'ailleurs ne sont pas pour effrayer M. Van H. qui, pour Amos spécialement, en admet plusieurs.

Digitized by Google

« Notre version n'a pas de prétentions littéraires », elle est en effet fort littérale, conforme d'ailleurs aux conclusions du commentaire, les noms propres y sont reproduits suivant leur forme hébraïque. Dans les introductions et le commentaire la forme usuelle reste employée. » On regrettera qu'à défaut de strophes l'auteur n'ait pas jugé à propos de faire ressortir le parallélisme par la disposition typographique du texte, comme dans la Bible de Crampon et le *Livre d'Amos* de M. Touzard.

Cette notice préliminaire est suivie d'une table chronologique des faits de l'histoire d'Israël, et des pays en rapport avec lui depuis le schisme des dix tribus jusqu'à la période romaine de l'histoire juive (de 938 à 63).

Chaque livre est précédé d'une introduction de longueur et d'intérêt très variables, naturellement. Les plus intéressantes sont peut-être celles consacrées aux derniers prophètes; la période historique à laquelle ils appartiennent a été spécialement étudiée par M. Van Hoonacker, dans plusieurs études antérieures.

D'une façon générale ce beau travail nous a paru plus remarquable encore par les recherches et observations personnelles de l'auteur que par son érudition. Cela est vrai surtout du commentaire, très étendu et la partie la plus précieuse de l'ouvrage. L'exégèse, pour les points importants, reste généralement traditionnelle. Plusieurs reconstitutions de textes m'ont paru ingénieuses autant qu'heureuses, ainsi celle de Zacharie XII,[11] ; la restitution proposée au verset suivant est moins étayée, celle de XIV,[11] est curieuse et vraisemblable. Par contre M. Van Hoonacker se montre parfois trop difficile pour les conjectures des autres (1).

Il admet assez facilement des transpositions, des interpolations, généralement peu considérables.

Dans les introductions, la question de la doctrine du prophète est traitée d'ordinaire trop rapidement. Voici quelques positions plus intéressantes de l'auteur. On sait que le personnage mis en scène par le livre de Jonas est historique, mais le livre est postérieur de plus de trois siècles au prophète Jonas. Il a été écrit après la ruine de Ninive (III, 3). M. Van H. cite plusieurs aramaïsmes et néologismes et y voit un argument sérieux en faveur de son origine postexilienne. Il trouve même (II, 7) un mot grec, en corrigeant, d'une façon vraisemblable, le texte massorique peu clair, il fait ainsi dire à Jonas : « J'étais descendu aux bouches de l'Hadès, » mais sans voir là une raison suffisante de dater le cantique de Jonas de l'époque hellénique.

M. Van H. expose les principales critiques dont le livre de Jonas a été l'objet (p. 314-316). Quelques difficultés recevront une explication au cours du commentaire ; mais, d'une manière générale, elles « ne peuvent servir qu'à mettre en lumière le point de vue didactique ou moral auquel l'auteur s'est tenu pour composer son récit », placé d'ailleurs dans la collection essentiellement didactique des *Prophètes* (2). » Le livre est divisé en deux parties (I-II et III-IV), commençant chacune par l'ordre que Jonas reçoit de

1. Celle du P. Knabenhauer est nettement écartée (p. 687), elle reste pourtant vraisemblable, étant donné que dans tout le contexte XIII,[2-4] il paraît bien être question des faux prophètes — même dans la traduction de M. Van H. (Cfr. surtout les versets 2 et 4.)

2. P. 316.

Digitized by Google

Jahvé d'aller prêcher à Ninive, chaque partie a sa moralité essentielle sur laquelle vient s'en greffer une autre d'ordre secondaire. Dans la première partie Jonas s'efforce en vain de s'affranchir de son mandat : « *Dieu exerce sur son prophète une autorité absolue et il ne dépend que de Lui de se faire obéir.* » — Dans la seconde partie, Jonas obéit, mais sa prédication est frustrée d'effet, la conversion des Ninivites s'étant produite ; moralité : « *Dieu garde, vis-à-vis de son prophète, une indépendance absolue ; même après que le prophète a parlé, la menace conserve son caractère conditionnel, et la miséricorde divine se réserve de pardonner au repentir.* » Il conviendrait de citer ici les deux moralités secondaires, indiquées par M. Van H. et la portée édifiante qu'il leur assigne pour les Israélites d'après l'exil.

Cette théorie ne laisse pas d'être séduisante ; mais la question du caractère historique (1) du livre de Jonas est bien plus importante que la question d'auteur. Le livre grec de Tobie renferme une allusion au livre de Jonas, de plus, et surtout, deux traits de ce dernier livre sont explicitement relevés dans les évangiles (2). Ces passages, connus de tous, ne suffisent-ils pas à « prouver que le livre de Jonas n'a pas un caractère purement prophétique ou didactique et moral, mais en même temps historique ? » M. Van H., sous une forme légèrement dubitative, conclut à voir là une « suppositio terminorum ». « Jonas dans le ventre du poisson servant de terme de comparaison à Jésus restant trois jours dans le sein de la terre ; Jonas rejeté sur la côte servant de terme de comparaison à Jésus ressuscité ; les Ninivites convertis à la voix de Jonas servant, suivant le sens propre du langage figuré du Sauveur, de signe ou d'argument contre la génération perverse et obstinée dans l'incrédulité, sont-ils des sujets envisagés dans leur vie réelle, ou considérés au point de vue littéraire du rôle qui leur est assigné dans le récit de notre livre ? » En d'autres termes les faits cités par N.-S. sont-ils envisagés comme « types historiques » ou « types littéraires » (p. 324) (3). M. Van H. conclut pour la seconde alternative après une longue et précise discussion sur un texte de S. Jérôme (4) et quelques comparaisons avec d'autres citations du N. T. (pp. 321-324).

Sur la composition littéraire des chapitres IX-XIV de Zacharie, M. Van H. a une théorie spéciale qu'il expose d'une façon détaillée. « Les trois pasteurs » supprimés en un mois (Zach. II,[8]) sont *Joachaz*, *Joïaqim* et *Jéchonias*. « Le pasteur insensé » (II,[15] sqq.) est *Sédécias*. Bien que les circonstances historiques visées soient antérieures à la captivité, la première section de cette seconde partie date des premiers temps après le retour de la captivité. M. Van Hoonacker prouve ensuite que la deuxième section date également d'après l'exil et de la même époque. Enfin il examine les arguments présentés pour ou contre l'unité littéraire du livre entier et conclut, après un rapprochement inédit, à l'unité d'auteur.

Le commentaire rendra plus de services encore que les questions d'in-

1. Des principaux faits.
2. *S. Matth.*, XII ; *S. Luc*, XI.
3. Ce qui équivaut pratiquement à cette autre expression : « types légendaires » (p. 323).
4. « Longum est universa Judicum gesta percurrere et *totam Samson fabulam* ad veri solis (hoc quippe nomen ejus sonat) trahere sacramentum ».

Digitized by Google

troduction, M. Van H. s'y montre personnel. Beaucoup de restitutions paraîtront heureuses. Le commentaire, fort abondant, est surtout riche au point de vue de la critique textuelle.

Une table alphabétique des matières, très bien faite, une liste de quelques mots hébreux annotés au point de vue de la lexicographie terminent cet ouvrage. L'impression en est soignée et fait honneur aux éditeurs.

L'ouvrage de M. Touzard sur Amos est d'un format plus modeste et plus maniable que celui de M. Van Hoonacker, c'est déjà un avantage à une époque où on aime peu les gros livres même dans les études sérieuses. M. Touzard a su d'ailleurs résoudre le problème de donner beaucoup sous un faible volume.

Son *Introduction*, presqu'aussi considérable que le Commentaire, est très complète. Elle est la mise en œuvre des idées exposées par l'auteur dans son article « sur l'étude des Prophètes dans l'A. T. (1) ». Elle est divisée en quatre parties — plus la bibliographie — : I Le milieu dans lequel vécut le prophète Amos — II La personne d'Amos (avant la vocation prophétique — vocation — ministère) — III Le livre d'Amos, analyse, forme littéraire..., authenticité — IV La doctrine d'Amos.

Pour la forme littéraire, au point de vue des strophes, M. T. se montre, lui aussi, très sceptique, au moins pour les résultats précis. Il reconnaît d'ailleurs un arrangement strophique intentionnel spécialement au début. Dans le style d'Amos il met surtout en relief l'originalité, due principalement au choix des images.

L'authenticité totale du livre d'Amos n'est contestée par personne. M. T. démontre longuement l'authenticité de l'oracle messianique (IX, 8-15).

La partie de l'introduction concernant la doctrine d'Amos est spécialement intéressante.

On pourrait évidemment contester tel ou tel point du commentaire comme l'explication donnée de I, 3, où il n'est pas nécessaire de faire intervenir le symbolisme des chiffres, il est préférable de louer ce commentaire abondant et riche de toutes sortes d'informations. Ajoutons qu'une très heureuse disposition typographique en rend l'utilisation facile, bien que les caractères du commentaire soient très petits. Il nous reste à désirer plusieurs commentaires dans ce genre. Les deux travaux dont nous venons de parler sont un heureux symptôme, dont il faut se réjouir pour la science catholique.

Fr. Hugues.
O. M. C.

1. *Revue pratique d'Apologétique*, 1er nov. 1907.

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOUVEMENT INTELLECTUEL.

I. Idées, Faits et Renseignements.

Nouvelles Publications périodiques. — Universités. — Congrès. — Nécrologie. — Mauvaise presse et Pornographie.

I. Nous avons donné en novembre dernier le texte du Décret apostolique portant à la connaissance du public la création d'un *Bulletin officiel pour la promulgation des lois et la divulgation des actes du S. Siège*. Pour exécuter les prescriptions pontificales, les Directeurs du Bulletin nous font savoir que la publication de ce Bulletin, dont le S. Pontife a fixé lui-même le titre : *Acta Sanctae Sedis. — Commentarium officiale*, a commencé au début de 1909. D'ordinaire il paraîtra deux fois par mois, et toutes fois, de plus, où sa publication semblera nécessaire ou du moins utile. On y insérera les actes spécialement importants qui émaneront soit directement des Souverains Pontifes, soit des congrégations, des tribunaux et des autres offices du Saint-Siège, et tout ce qui sera transmis à la direction du bulletin par le secrétaire ou par le chef des divers offices du Saint-Siège pour être authentiquement promulgué et publié. On y publiera donc, non seulement les constitutions apostoliques, les encycliques, les lettres, les brefs, les *Motu proprio*, les allocutions et autres documents du même genre, mais encore les décrets, déclarations, décisions, réponses et rescrits des congrégations, des offices et des commissions pontificales ; de même les sentences des tribunaux de la Rote et de la Signature Apostolique, les documents publics émanant de la secrétairerie d'Etat, etc. On y joindra, sous forme d'appendice, le « Diarium de la Curie romaine » où seront publiées les créations de cardinaux, les nominations des évêques et des autres ordinaires, les principales audiences accordées par le Souverain Pontife, les nominations aux dignités de la cour ponticale et aux offices de la Curie romaine, les décorations ecclésiastiques et laïques, enfin les nouvelles officielles du Saint-Siège.

Le prix de l'abonnement annuel est pour l'Italie de douze francs ; pour les autres pays : quinze francs. Un fascicule séparé : un franc. — Les demandes pour les abonnements ou les fascicules s'adressent à « l'Administration du *Bulletin officiel du Saint-Siège*, typographie, au Vatican, Rome. — Pour tout ce qui regarde la rédaction du bulletin, s'adresser à la direction du *Bulletin officiel du Saint-Siège*, palais de la Chancellerie, Rome.

M. l'abbé Adhémar d'Alès, professeur à l'Institut catholique de Paris, vient de prendre la direction d'une quatrième édition entièrement refondue,

Digitized by Google

au point d'en faire un livre nouveau où l'on retrouvera des fragments de l'ancien, du *Dictionnaire apologétique de la foi catholique*, publié en 1888 par l'abbé J.-B. Jaugey. Les parties en effet, qui touchent à l'histoire générale des religions, aux origines chrétiennes, aux relations de la révélation chrétienne avec les sciences de la nature, aux doctrines sociales de l'Eglise, ont été heureusement renouvelées ou même créées. Il était utile de rajeunir le *Dictionnaire* de Jaugey. L'ouvrage sera complet en 10 ou 12 fascicules de 104 pp. in-4°. Prix : 5 fr. le fasc., et l'impression sera terminée en trois ans. Chez Beauchesne, Paris.

La faculté de Paderborn vient de fonder une nouvelle Revue de Théologie pour le clergé catholique : *Theologie und Glaube*, chez F. Shöniugh, à Paderborn. Elle se propose de remplir le cadre habituel des revues du même genre : articles de doctrine, compte-rendu, revue des revues, renseignements divers pouvant intéresser les Prêtres.

Par contre, avec le n° de mai-juin, disparaît *The New-York Review*, périodique fondé depuis trois ans, dans le but d'étudier les problèmes théologiques les plus controversés de l'heure actuelle. En annonçant la disparition de leur périodique, les directeurs se défendent d'avoir reçu aucune condamnation. On se souvient que M. Turmel avait donné plusieurs articles de patrologie dans cette Revue.

De même, dans le n° de décembre, M. l'abbé Six annonce que la Revue dont il était le directeur : *La Démocratie chrétienne*, cesse de paraître.

D'une consultation de *Romans-Revue* au sujet de la *Revue des Deux-Mondes* : « Depuis une dizaine d'années, la *Revue des Deux-Mondes* traitait les questions religieuses non seulement avec respect, mais aussi avec le souci marqué de faire œuvre d'apologie... Le successeur de Brunetière, M. Francis Charmes, semble vouloir faire le contraire. »

II. *L'Institut catholique de Paris a recommencé ses cours il y a bientôt deux mois. Voici le programme qu'elle s'est tracé pour l'année scolaire :*

Cours d'Apologétique (Chaire Marcel Guérin), plus particulièrement destiné aux hommes. A partir du 16 novembre.

1er trimestre : Du 16 novembre 1908 au 1er février 1909, M. Gardeil : Le Dogme et la Théologie.

2e trimestre : Du 8 février au 5 avril 1909, M. Broussolle : Le dogme et la Piété dans l'Art italien de la Renaissance.

3e trimestre : Du 26 avril au 14 juin 1909. M. Dunand : Jeanne d'Arc et sa Mission d'après les documents.

Histoire de l'Eglise, à partir du 17 novembre.

1er trimestre : M. Constant : La réforme protestante en Angleterre, au temps d'Henri VIII.

2e trimestre : M. Paquier : Controverses dogmatiques du XVIIe siècle. Le Quiétisme.

3e trimestre : M. le chanoine Pisani : L'Eglise de Paris pendant la Révolution, après 1792.

Origines chrétiennes, à partir du 19 novembre.

1er semestre : M. Lebreton : Origines de l'Apologétique chrétienne.

2e semestre : M. Lebreton : Origines de l'Eglise de Rome.

Digitized by Google

Histoire des Religions (Chaire Maurice de Coëtlosquet), à partir du 20 novembre.

1er trimestre : M. Roussel : Vedisme et Brahmanisme.

2e trimestre : M. Philippe Virey : La religion de l'ancienne Egypte.

3e trimestre : M. Paul Dhorme, de l'Ecole biblique de Jerusalem : La Religion assyro-babylonienne.

Histoire de la Révolution, à partir du 21 novembre.

1er semestre : M. Gustave Gautherot : Histoire politique et civile.

Les Problèmes sociaux de l'heure présente, pendant le Carême : M. de Lamarzelle, sénateur, professeur à l'Institut catholique.

Chant liturgique (Cours pratique et payant) : M. Amédée Gastoué, consulteur de la Commission pontificale : Cours à partir du 17 novembre.

III. Parents, professeurs et hommes d'action éprouvent le besoin de se sentir coude à coude, et de s'entretenir des graves problèmes que présente l'éducation.

Une première occasion leur a été offerte par le *Congrès international de Liège*, en 1905, congrès organisé *sous le patronage du Gouvernement belge*. Douze cents adhérents avaient répondu à l'appel, vingt gouvernements étrangers y étaient représentés. Plus de deux cent cinquante spécialistes avaient envoyé des rapports qui comportèrent la publication de 7 volumes. Deux sections organisèrent des comités internationaux. A l'assemblée générale, le délégué de l'Union des Parents d'Angleterre proposa de fédérer toutes les sociétés de parents et d'éducateurs, et un délégué du Grand-Duché de Luxembourg proposa d'établir un lien entre les futurs congrès. Ces propositions donnèrent lieu à l'organisation de la Commission internationale des Congrès d'Education familiale.

Le deuxième congrès international eut lieu à Milan, en 1906, *sous le haut patronage de S. M. le Roi d'Italie*. Son succès n'a pas été moins grand que celui de Liège.

Un troisième congrès international, *sous le patronage officiel du Gouvernement belge*, se tiendra à Bruxelles en 1910 à l'occasion de l'Exposition universelle.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'importance du Congrès au point de vue humanitaire et social. Si l'on veut faire de sérieux progrès, il faut commencer par l'éducation dans la famille. La plupart des efforts des hommes d'action ne sont pas couronnés de succès, parce qu'ils s'y prennent trop tard ; ils cherchent à corriger des défauts, soulager des misères, redresser des erreurs. Il serait plus logique de prévenir les négligences qui donnent lieu à ces défauts, d'empêcher ceux-ci de s'enraciner.

Il y a lieu d'espérer que ce troisième congrès accentuera tous les efforts dans cette direction. Toutes les œuvres gagneraient à développer leur action éducative en commençant par la famille. Le congrès ralliera toutes les bonnes volontés et toutes les opinions : car, dans le domaine de la famille, il ne peut être question d'imposer des tendances.

1. Un Congrès international d'éducation et de protection d'enfance dans la famille se tiendra à Bruxelles en 1910, pendant l'Exposition universelle, vers la fin du mois d'août.

2. Le Congrès comprend quatre sections :

Digitized by Google

1re section : *Etude de l'Enfance* ;

2e section : *Education de l'Enfance : a)* questions générales ; *b)* éducation de l'enfant par les parents dans la famille ; *c)* collaboration de la famille avec l'école ; *d)* éducation dans la famille après l'école ;

3e section : *Enfants anormaux* ;

4e section : *Œuvres diverses ayant trait à l'enfance.*

3. Sont membres du Congrès, ceux qui auront envoyé leur adhésion et une cotisation de 10 francs au Comité d'organisation (SECRÉTARIAT : *Rue Rubens, 44, Bruxelles).*

IV. Que l'on nous permette de signaler ici la mort de quelques amis dont la disparition nous a été particulièrement sensible : M. l'abbé Lemonnier, curé de S. Ferdinand-des-Termes, à Paris, mort au commencement d'octobre, à 64 ans. Nous ne saurions manquer de lui vouer un témoignage profond de gratitude pour sa belle *Vie de S. François d'Assise* qu'il a publiée et qui a été honorée d'un si légitime succès ;

M. Claude-Charles Charaux, le frère de notre éminent collaborateur : M. Auguste Charaux. L'Université de France et les Lettres chrétiennes perdent en M. Charaux, professeur honoraire à l'Université de Grenoble, un digne représentant de la vieille foi chrétienne, qui fut toujours la caractéristique principale de sa longue vie, un des derniers chaînons qui reliaient l'ancienne Université à l'enseignement libre et catholique. Il est mort à Grenoble au commencement de septembre à l'âge de 80 ans. Né à Pont-à-Mousson, le 23 septembre 1828, nous dit le *Polybiblion*, Cl.-Ch. Charaux commença ses études au collège de sa ville natale et vint les achever à Paris, au collège Sainte-Barbe, puis au lycée Louis-Le-Grand. Agé de vingt ans à peine, il fut reçu à l'école normale supérieure et fit partie de la « grande promotion » que les noms des Taine, des Sarcey, des Heinrich, des About, des Perraud, etc. ont rendue si célèbre. Après avoir figuré brillamment dans cette phalange de futures célébrités, il alla professer successivement à Saint-Mihiel, Metz, St-Etienne, La Roche-sur-Yon et Bar-le-Duc. Enfin, en 1871, M. Jules Simon, son ancien maître, le fit nommer professeur à la faculté des Lettres de Grenoble et il occupa cette chaire jusqu'en 1896, année où il prit sa retraite. Titulaire de la faculté de philosophie, il n'avait cessé de grouper autour de lui un auditoire d'élite que pouvaient lui envier les professeurs les plus réputés de la Sorbonne. Ses écrits, non moins que sa parole, lui avaient concilié un grand nombre d'admirateurs discrets et de véritables amis. L'idée-mère de sa philosophie, qui fut aussi l'idée-maîtresse de sa vie, était déjà affirmée dans sa thèse de doctorat, dont le titre dit tout l'objet : *De la méthode morale ou de l'amour et de la vertu comme éléments nécessaires de toute vraie philosophie.* Dans la longue liste de ses ouvrages, nous signalerons : *L'Ombre de Socrate* (1878) ; *De la Pensée* (1881) ; *De l'esprit philosophique et de la liberté d'esprit* (1888) ; *Philosophie, Science, Religion* (1898) ; une traduction de l'*Imitation de J.-C.* (1902), enfin, un dernier opuscule, *Nova et Vetera* (1908), considérations sur l'Eglise catholique à l'heure présente qu'il termine ainsi : « L'Eglise catholique, qui n'a pas cessé d'être, depuis le jour de sa naissance, la grande persécutée, n'est pas moins la grande, l'éternelle recommenceuse. C'est en elle-même, dans la double force de conser-

Digitized by Google

vation et d'expansion propre à la vérité ; c'est dans sa hiérarchie, sa discipline, sa doctrine, ses sacrements, ses mystères, que sont les sources de sa vie, de sa grandeur, de ses heureux recommencements. Or, ces sources, pour l'observateur attentif et impartial, sont aujourd'hui ce qu'elles étaient hier, inepuisées et inépuisables. »

Enfin, à St-Paul-du-Var, le 8 novembre, est mort le P. Schwalm, O. P., le savant collaborateur de la *Revue thomiste* et du *Dictionnaire de Théologie catholique.*

V. On parle beaucoup en ce moment-ci des œuvres de presse : c'est une occasion pour nous de rappeler brièvement ici, quittes à y revenir plus tard, l'urgente nécessité qui s'impose à tous les cœurs droits de travailler avec une énergie inlassable à la diffusion de la bonne presse, et de s'efforcer, dans toute la mesure de leur influence, d'entraver la diffusion de la mauvaise presse et de la pornographie. Nul doute que la plus grande partie de nos malheurs n'aient leur principale cause dans la puissante organisation de la mauvaise presse contre l'Eglise et dans la marée montante de la pornographie. J'invite les esprits sérieux qui voudraient s'en rendre compte de plus près à prendre connaissance de deux nouveaux ouvrages qui viennent de paraître sur ce sujet : *La Presse contre l'Eglise*, par M. l'abbé Delfour, professeur à l'Institut catholique de Lyon (1), et *La Gangrène pornographique*, par Emile Pourésy, Secrétaire général du Comité Bordelais de Vigilance (2).

C'est à coup de faits, de témoignages authentiques que M. Delfour nous montre l'esclavage de la masse des journalistes français : « la presse est devenue une dépendance de la finance ; partout le chantage sous toutes ses formes, les éloges vendus, le silence acheté.... Et il n'est pas moins vrai que les journaux domestiques terrorisent et gouvernent nos médiocres parlementaires. » Constatation plus désastreuse encore : l'argent qui dispose des destinées de la patrie n'est pas une puissance neutre ; il est nettement anticatholique et révolutionnaire, dirigeant à la fois toutes ses forces contre l'Eglise, contre la culture française, contre la morale. Et cette presse subversive a une puissance inconcevable, qu'elle tire de son intransigeance, de sa richesse, du secours que lui fournissent régulièrement les journaux étrangers, de l'art supérieur avec lequel elle pratique l'offensive, de sa doctrine. Ce serait plaisir et profit pour nos lecteurs de pouvoir retracer ici, si j'en avais le loisir, les traits précis avec lesquels notre auteur démasque quelques types de journalistes : parmi les adversaires : le feu Ranc, « le policier du Bloc », au *Radical*, Francis du Croisset et Harduin au *Matin*..., et fait leur psychologie ; le profit ne serait pas moindre à savoir les mauvais services que rendent à la cause catholique les modérés : *Le Temps* avec Paul Sabatier, « le conseiller des prêtres en mal d'évasion », *Les Débats*, avec son fameux correspondant romain M. P. ; M. Faguet ; la Cousine Yvonne dans les *Annales politiques et littéraires*...

Plus suggestif encore est le livre de M. Pourésy par les tristes révé-

(1) In-12 de 416 pp., 3 fr. 50, Lethielleux, Paris.

(2) In-12 de 424 pp., 1908, 3 fr. 50, Foyer solidariste de Roubaix. Ce dernier ouvrage, pour sérieux, aussi chaste que possible qu'il soit, n'est cependant pas à mettre entre toutes les mains.

Digitized by Google

lations qu'il nous fait sur l'extension de la pornographie en France. Nous renonçons à décrire ici, même à résumer la hardiesse impudente avec laquelle on exhibe, on propage aujourd'hui les hontes des choses sexuelles: c'est, par tous les moyens, un attentat universel à la pudeur : objets, écrits, cartes, photographies, photogravures, cartes postales illustrées, livres, journaux illustrés, exposés aux vitrines et dans les kiosques, colportés partout par de cupides camelots qui jettent à profusion dans les âmes, surtout dans celles des enfants, le venin pernicieux qui fait germer le vice. Et ce n'est pas seulement sur le papier que l'on exhibe le nu avec toutes ses provocations : cafés-concerts, music-halls, théâtres de ville ou théâtres ambulants ne sont jamais plus applaudis que lorsqu'ils vous ont exposé les nudités, vivantes cette fois, les moins voilées, les situations les plus osées au point de vue des actes de la chair. C'est encore la pornographie, et la plus désastreuse pour notre société, que toute cette presse, ces conférences, ces brochures qui lancent sur toute la France, en réclames éhontées, la connaissance des moyens anti-conceptionnels ; les pratiques abortives deviennent d'un usage courant, hélas ! au détriment des santés. Et tout cela est public, toléré. Mais avec la pornographie clandestine nous entrons dans la fange la plus infecte. Arrêtons-nous ! Quand donc la conscience humaine des honnêtes gens, quand donc le gouvernement songeront-ils à se réveiller de leur indifférence ? Honneur aux Ligues, aux Comités de vigilance qui se sont formés pour assainir notre pays ! Merci à M. Pourésy d'avoir écrit son livre ! Puisse-t-il inspirer aux cœurs droits qui le liront le zèle de cet assainissement. Tout récemment, l'épiscopat allemand réuni lançait à tout son peuple une magnifique Lettre contre la pornographie. Pourquoi nos Evêques ne feraient-ils pas la même chose d'un geste unanime ? De toutes les plaies qui nous accablent, la mauvaise presse et l'immoralité sont assurément les plus profondes.

II. Chronique du mouvement théologique d'après les Revues (1).

1° APOLOGETIQUE.

Les ennemis du surnaturel, n'ayant pas réussi à « obtenir que *légalement* le miracle n'existât plus », s'efforcent de toute manière de discréditer les miracles qu'ils n'ont pu supprimer ; leur tactique est habile : en ébranlant la croyance au caractère miraculeux des événements de Lourdes, ils espèrent du même coup jeter le doute sur la valeur des miracles évangéliques. C'est ce qui a engagé M. Hébrard (2) à faire une étude 1° sur la réalité miraculeuse des guérisons de Lourdes ; 2° sur le point de contact des mira-

1. Dans notre recension des Revues, au lieu de continuer le mode que nous avions adopté l'année dernière, de noter et résumer les articles intéressants dans l'ordre des Revues, nous essaierons maintenant de donner à nos recensions une allure plus logique, en traitant à part et successivement chaque partie : théologie, philosophie, exégèse, histoire, sociologie. Nous voulons avant tout être objectifs ; il va sans dire cependant que le recenseur ne manquera pas, chaque fois qu'il le jugera nécessaire d'apprécier, de critiquer ou de compléter.

2. A propos de Lourdes. *Revue pratique d'Apologétique*, 1er novembre.

Digitized by Google

cles de Lourdes avec la foi. Nous détachons de ce travail quelques-unes des remarques qui en forment la conclusion : *a)* ceux qui attaquent nos croyances, de nos jours surtout, en se servant de Lourdes, au nom de la science et de la libre-pensée, ne sont pas toujours, il s'en faut, des hommes de science, ni de pensée libre ; *b)* il faudrait se tenir au courant des travaux des adversaires afin de connaître, puis de discuter, de contredire l'interprétation *philosophique* qu'ils en donnent ; *c)* on ne devrait jamais craindre d'affirmer hautement ce qui est *scientifiquement démontré* et *authentiqué* par l'autorité religieuse légitime, sans peur de paraître manquer de bon sens ou de réflexion, dans quelque milieu que nous nous trouvions. La force de nos adversaires est trop souvent faite de notre pusillanimité. D'ailleurs ceux qui parfois même nous contredisent attendent de nous la parole énergique autant qu'intelligente qui fera cesser leurs doutes ou leurs angoisses. Ne versons pourtant pas dans la crédulité excessive de ceux qui se croient obligés de crier partout au miracle ; *d)* nous devons employer tous les moyens capables de faire un contrôle sévère des faits estimés miraculeux et cela *pour les autres*, afin d'aider leur bonne foi ; *e)* rappelons-nous aussi que l'intelligence du miracle est surtout *l'intelligence du cœur.*

En réponse aux attaques des critiques contre le fait de la résurrection du Sauveur, M. Mangenot (1) se propose de rechercher si cette résurrection est un fait historique clairement attesté par les écrits du Nouveau-Testament. Voulant atteindre les adversaires et, si possible, les convaincre, il les suivra sur leur propre terrain. Or les rationalistes prétendent que les Evangiles n'ont aucune valeur historique et ne sont que l'exposé tardif de la foi des chrétiens de la seconde ou troisième génération en la résurrection de Jésus. D'autre part ils reconnaissent que la plupart des Epîtres de S. Paul, qu'ils tiennent pour authentiques, sont bien antérieures aux écrits évangéliques. D'où, avant de discuter le témoignage des quatre Evangiles sur la résurrection du Christ, il exposera d'abord l'enseignement de l'apôtre des gentils ; méthode qui, en outre, aura l'avantage de faire mieux comprendre le récit évangélique et de répondre aux objections qu'on lui fait. Pour point de départ de son enquête et pour cadre de ses développements, l'auteur prend le récit de la résurrection d'après la première épître aux Corinthiens, laquelle, suivant les critiques, a été écrite en l'an 57 au plus tard. Voici le résultat de son examen. « On le voit, la Résurrection du Sauveur tenait une place importante dans la théologie de S. Paul. Il fallait, pour en tirer des conclusions si variées, que l'apôtre eût la certitude absolue du fait qu'il prêchait, qu'il plaçait à la base de la foi des fidèles et dont il déduisait des règles de conduite. Il fallait aussi que les chrétiens des diverses Eglises, auxquels il écrivait, partageassent sa foi et se souvinssent que la Résurrection de Jésus était un article du symbole primitif. Autrement ils auraient pu répondre à leur apôtre, en employant une de ses expressions, que son Evangile, appuyé sur le fait de cette Résurrection, était vain, vide d'objet et de réalité.... Donc S. Paul admettait comme une tradition chrétienne et apostolique que le Christ était ressuscité ; avec

1. Résurrection de Jésus-Christ. *Revue pratique d'apologétique :* 1er et 15 novembre, 1er décembre.

Digitized by Google

les autres apôtres il prêchait ce fait dont il faisait la base de la foi nouvelle.... L'attestation de ce fait remonte donc plus haut que l'an 57 : elle remonte au début de l'apostolat de Paul, au moment de sa conversion, et auparavant même par l'intermédiaire de ses initiateurs à la foi chrétienne. Elle ne dépend pas exclusivement de sa vision sur le chemin de Damas, elle repose sur le témoignage des autres apôtres. Le fait qu'elle atteste est ainsi l'objet d'une connaissance qui se transmet par tradition proprement historique. »

A la suite d'un article de M. l'abbé Bricout (*Paroles de croyant et d'ami*, Revue du Clergé français, 15 juin 1907), M. Loisy avait mis celui-ci au défi de prouver la vérité du catholicisme, en particulier d'établir : l'autorité historique des Livres Saints, la valeur probante des miracles évangéliques, la valeur probante des prophéties, l'institution formelle de l'Eglise par le Christ, la révélation par Jésus ou par les apôtres des dogmes fondamentaux du christianisme traditionnel, enfin l'institution divine des sacrements. M. Bricout a relevé le gant (1) : Trois articles ont déjà été publiés sous la signature de collaborateurs éminents : 1° Valeur historique des Livres Saints, L. Vénard. — 2° La valeur probante des miracles, H. Lesêtre. — 3° Les Prophéties de l'Ancien Testament, J. Touzard. Avant de faire l'application de ces prophéties au Christ et à son œuvre, M. Touzard émet quelques remarques nécessaires dont l'apologiste doit tenir compte s'il veut faire impression sur l'incroyant : *a)* Il ne peut être question que de prophéties prises au sens littéral ; *b)* ce souci doit être poussé jusqu'à l'exclusion du sens spirituel ; *c)* c'est un devoir de reléguer au second plan une série de textes dont l'exégèse est trop difficile ; *d)* pour la force de persuasion, on aura tout avantage à rattacher la preuve prophétique à un fait d'une plus grande ampleur et d'une constatation plus aisée : le fait de la préparation messianique.

« Le Vieux moraliste » termine la série de ses articles sur le modernisme par l'étude des conditions de durée de l'Eglise d'après l'esprit moderniste, d'après l'esprit catholique (2). Le moderniste propose comme remède à la crise que traverse l'Eglise dans les temps modernes que celle-ci renonce à sa caractéristique surnaturelle de religion révélée, qu'elle renonce à la fixité de ses dogmes, à toute ingérence dans l'ordre de l'éducation intellectuelle de l'humanité, qu'elle se confine dans la sphère de l'esprit religieux, c'est-à-dire du sentiment, de l'action et de la direction pratique des mœurs. En échange, le conflit entre la science et la religion étant supprimé, ces deux éducatrices de l'humanité suivront deux voies parallèles, se donneront mutuellement la main. Et quel homme pourra s'excuser de ne point donner toute son âme, naturellement religieuse, à une Eglise où rien ne blessera par aucun côté son intelligence, où tout sollicitera les aspirations les plus impérieuses de son cœur ? — Ce n'est pas ainsi que l'esprit catholique entend les conditions de durée de l'Eglise. Renoncer à se croire, à s'affirmer

1. Vérité du catholicisme. *Revue du Clergé français* : 1er octobre, 1er novembre, 1er décembre.
2. L'avenir de l'Eglise. *Ami du Clergé*, 26 novembre.

Digitized by Google

comme religion surnaturelle, c'est méconnaître son essence, renier ce qui la distingue de toute autre religion, c'est se suicider. Qu'elle reste fidèle à elle-même, qu'elle mette toujours dans la divine origine de sa doctrine, de sa constitution, de son culte sa note spécifique, et la crise présente elle la traversera comme toutes les autres crises politiques, sociales ou philosophiques. Loin d'abdiquer son rôle de maîtresse de vérité, loin d'abandonner le domaine doctrinal, qu'elle s'efforce au contraire de dissiper l'équivoque qui plane sur les relations de la foi et de la science, en montrant que les légitimes acquisitions de celle-ci ne contredisent pas les affirmations de celle-là. A côté de l'apologétique doctrinale, que l'on place l'apologétique morale. « Instaurare omnia in Christo », tel doit être le programme sur le terrain de l'action. Que la vie chrétienne se réforme dans le fidèle, dans la famille; que le prêtre revienne à la vraie pratique surnaturelle de la vie sacerdotale: immolation de soi-même à Dieu dans la pénitence et don de soi-même au prochain par l'amour ; et la crise se dénouera par un nouveau triomphe de l'Eglise qui, d'ailleurs, a les promesses de la vie éternelle.

Un côté de l'apologétique doctrinale vient d'être abordé par M. l'abbé Ponsard (1). C'est une introduction à l'apologétique ; nous résumons ici l'ensemble des remarques qui forment la substance de cette étude : 1° il faut examiner pourquoi l'on croit ; personne n'a le droit de rester indifférent dans la question religieuse ; d'ailleurs on peut se demander si dans une question aussi capitale, il est possible de rester indifférent. — 2° La première disposition pour arriver à une solution juste est l'humilité. — 3° Au premier coup d'œil, avant un examen approfondi, il faut se ranger du côté de la religion; elle est au moins aussi raisonnable que toute autre science, elle est le parti le plus sûr. — 4° La foi est avant tout un don de Dieu, et pour l'obtenir une préparation morale est nécessaire : bonne volonté, fuite des plaisirs. — 5° Sans qu'il y ait toujours proportion entre la lumière de la foi et les motifs de croire, il y a des rapports certains entre la raison et la foi.

Ces rapports entre la raison et la foi ont pour fondement les motifs de crédibilité lesquels sont toujours au moins relativement suffisants. Mais qu'entend-on par le mot *suffisant* ? C'est le sens exact de ce terme qui est le sujet d'une polémique entre le P. Gardeil et l'abbé Bainvel (2). Laissons la parole au P. Gardeil ; il se chargera lui-même de marquer le point précis du débat : « Il s'agit de définir le mot *suffisant* que nous acceptons l'un et l'autre. M. Bainvel estime parfaitement suffisante pour engendrer une certitude spéculative absolue la valeur de *tous* les arguments apologétiques, tandis que je crois nécessaire d'habiliter la suffisance spéculative relative de *certains* motifs de crédibilité, par des compléments d'un autre ordre (principes réflexes, ou suppléances morales et surnaturelles), de manière à mettre les esprits auxquels ces motifs sont destinés dans un état de certitude pratique du fait de la révélation. »

1. Introduction à un cours d'apologétique. *Revue pratique d'apologétique*, 15 nov.
2. Un essai de systématisation apologétique. Bainvel. *Revue pratique d'apologétique*, 1er mai, 1er juin, 1er août. — Réponse du P. Gardeil, 1er novembre, 15 nov.

Digitized by Google

Le but des motifs de crédibilité, c'est de préparer l'adhésion de l'esprit aux vérités de la foi. Un article de M. Dublanchy (1) précise *a)* les conditions requises pour qu'une vérité appartienne au domaine de la foi et *b)* le rôle de l'Eglise dans la garde de ce dépôt. Une dernière partie délimite la nature et les notes caractéristiques du dépôt de la foi dans l'Ancien Testament. Ces notes sont au nombre de deux : 1° Il n'est pas confié par Dieu à aucune autorité doctrinale divinement instituée et revêtue d'une mission permanente et de prérogatives spéciales ; 2° Il est successivement perfectible, non par le travail de l'homme sur la vérité divine, mais par de nouvelles et plus complètes révélations rendant la vérité plus manifeste à mesure que l'humanité approche de Jésus-Christ.

M. Ménégoz affirmait récemment que « le conflit entre la théologie traditionnelle et la théologie moderne est arrivé à l'état aigu dans le monde catholique. » Cette parole, qui a pu contenir une part de vérité jusqu'à l'encyclique « Pascendi », M. Ménégoz pourrait l'appliquer sans aucune réserve aux diverses fractions du protestantisme français. Minées par le fidéisme, en d'autres termes par le modernisme, elles menacent de n'être plus demain qu'une forme de la libre-pensée. M. Dossat, dans la *Revue Augustinienne* (2), nous révèle toute l'acuité de cette crise : négation du dogme de l'expiation, du péché originel, des peines éternelles, négation de la résurrection, de la divinité et messianité du Christ, plus de révélation, plus de surnaturel, plus de dogme. Reste au moins la croyance en Dieu ? Pas si sûr : « le *Credo* du Protestant libéral ne contient pas même la foi à un Dieu personnel, » déclare F. Buisson. Mais alors qu'est-ce donc que le fidéisme ? « Le fidéisme, s'exclame douloureusement le doyen Doumergue, le fidéisme est synonyme de nihilisme. »

Dans une étude sur la Théodicée de Fénelon (3), M. J. Rivière se demande s'il y eut, chez l'archevêque de Cambrai, des relations et de quelle nature entre sa théorie de Dieu et sa doctrine du quiétisme. Il examine d'abord en détail la Théodicée pour en dégager les caractères essentiels et les tendances profondes. Après une brève exposition de la « Réfutation du P. Malebranche » où Fenelon met en relief l'idée de l'absolue distinction de Dieu et du monde, M. Rivière en arrive à l'étude de ses autres écrits philosophiques : *Traité de l'existence de Dieu*, *Lettres sur la métaphysique et la Religion*, et le traité de la *Nature de l'homme*. Ces ouvrages datent de la dernière période de sa vie, de sa retraite de Cambrai : ils vont donc nous fournir sa véritable Théodicée. Or, sa théorie sur Dieu devient ici complexe. Passons les preuves de l'existence de Dieu empruntées soit au spectacle de la nature : monde intérieur ou extérieur, soit aux idées intellectuelles, où il s'inspire fortement de Descartes, particulièrement dans l'argument basé sur l'idée d'infini. Laissons même la question de la nature

1. Dépôt de la foi. Dublanchy. *Dictionnaire de théologie catholique*, fascicule 27°, col. 526-531.

2. 15 novembre. La crise doctrinale du protestantisme français.

3. La Théodicée de Fénelon : ses éléments quiétistes. *Annales de Philosophie chrétienne*, novembre.

Digitized by Google

divine et de ses attributs et voyons quelle est la pensée de Fénélon sur les rapports de Dieu et des créatures. Dans les preuves de l'existence de Dieu, il insinue déjà que non seulement toute action mais aussi tout être doivent être attribués à Dieu, que ce qui constitue dans leur fond les créatures, au moins les créatures spirituelles, c'est Dieu. Cette grave affirmation doit-elle être entendue oui ou non dans le sens d'une confusion entre le Créateur et la créature ? Tout l'être est-il en Dieu, ou y a-t-il de l'être hors de Dieu ? Voici à quel résultat aboutit l'enquête de M. Rivière : « Sans vouloir préjuger quelle est des deux conceptions l'essentielle, on peut remarquer que la première est impliquée par tout le système et spécialement par la définition des attributs de Dieu. Nous avons vu en effet que tout ce qu'on pouvait affirmer de Dieu n'était qu'une répétition sous une forme détournée de : Il est tout. Il est donc probable *a priori* que l'idée de l'intériorité du Créateur à la création est ici fondamentale. » Ces dernières paroles nous permettent de pressentir les dernières conclusions de l'auteur. Nous ne serons pas surpris d'apprendre que les théories quiétistes de Fénélon aient influé sur sa Théodicée, le quiétisme ayant, par essence, beaucoup d'affinité avec le panthéisme.

Est-il légitime d'engager la responsabilité de la Providence dans les maux qui frappent les hommes ? Les accidents, les malheurs ou catastrophes qui atteignent les individus ou les sociétés sont-ils la punition des fautes commises contre Dieu ? Ils sont légion ceux qui n'hésiteraient pas à répondre par un oui très catégorique, ne se doutant pas que la question est autrement compliquée et délicate qu'on ne se l'imagine. Il faut savoir gré à M. Lesêtre d'avoir rappelé avec quelle réserve il faut juger les actes du gouvernement divin dans son action sur les particuliers comme sur les nations (1). Sans doute, l'Ecriture nous apprend que le peuple d'Israël, suivant qu'il était fidèle ou prévaricateur, attirait sur lui les bénédictions ou les châtiments : mais il faut se souvenir que le gouvernement d'Israël était une Théocratie et que Dieu a régi son peuple à la manière des rois de la terre par des sanctions terrestres. Rien ne nous autorise à étendre à toutes les époques et à toute l'humanité cette conduite spéciale de la Providence à l'égard du peuple Juif. L'esprit de l'Evangile même nous fait entendre que « les sanctions appliquées à la pratique du bien et du mal ne sont plus temporelles (sinon en ce qui concerne les conséquences naturelles de la vertu et du vice). Le méchant n'est pas nécessairement puni par Dieu en ce monde et le juste n'y est pas à l'abri des tribulations communes ». Qu'on se rappelle certains épisodes évangéliques instructifs à ce point de vue : S. Luc, XIII, 2-4 ; S. Jean, IX, 2-3 ; S. Luc, IX, 54-56. La règle générale cependant n'empêche nullement l'intervention de la Providence dans certains cas particuliers : les impies sont punis parfois avec des caractéristiques telles qu'il est impossible de ne pas y voir la main de Dieu. Mais l'exception ne fonde pas un principe. Retenons donc que « les voies de la Providence nous demeurent cachées ici-bas. Nous sommes assurés seulement qu'elle garde la haute direction de tous les événements..., que tout relève de son ordre ou de sa permission, mais qu'il faudrait être di-

1. La Providence et le mal physique. *Revue pratique d'apologétique*, 1er décembre.

Digitized by Google

rectement informe par elle pour savoir si, dans tel cas particulier, elle a ordonné ou seulement permis. »

DOGMATIQUE.

La traduction grecque des Dialogues de S. Grégoire le Grand par le Pape S. Zacharie (741-752) porte que le Saint-Esprit sort du Père et dit simplement qu'il se repose dans le Fils. ὅτι τὸ παράκλητον Πνεῦμα ἐκ τοῦ Πατρὸς προέρχεται, καὶ ἐν τῷ Υἱῷ διαμένει. Photius et à sa suite les théologiens orthodoxes se sont emparés de ce texte pour faire de S. Grégoire et de S. Zacharie des adversaires de la procession *ab utroque*. Qu'en est-il de ces affirmations ? Le P. Jugie (1) nous démontre que rien n'est moins fondé : d'abord pour S. Grégoire : outre que de nombreux passages de ses homélies et de ses *Moralia* affirment très clairement la procession *ab utroque*, le texte original du passage incriminé des Dialogues est très explicite dans le sens catholique : « cum enim constet quia Paracletus spiritus a Patre semper procedat *et Filio*.... » Pas plus que S. Grégoire, S. Zacharie n'enseigne l'hérésie photienne. Un grand nombre de Pères parmi ceux dont la foi à la procession *ab utroque* ne fait pas de doute, ont aussi employé quelquefois la formule du texte grec des Dialogues ; plusieurs Pères, S. Cyrille entre autres, déclarent aussi souvent dans la même phrase que le Saint-Esprit vient du Fils et qu'il se repose dans le Fils. Si S. Zacharie n'a pas traduit littéralement le texte des Dialogues, c'est par une raison de prudence : la conception grecque de la Trinité répugnait à la formule *a Patre et Filio*. La prudence d'ailleurs ne lui a pas fait trahir l'original ; car pour les Grecs *in Filio manet* équivaut à *per Filium procedit* et *per Filium* ne diffère pas pour le fond de *a Filio*.

La démonologie vient de faire une acquisition importante dans une longue monographie de M. Mangenot publiée par le Dictionnaire de théologie catholique (2) : quatre parties dont nous donnons les principales divisions : I. Le démon dans la Bible et la théologie juive : 1° Ancien Testament, 2° monde Juif postérieur ; 3° Nouveau Testament : *a)* Evangiles : *b)* autres écrits. — II. Le démon d'après les Pères : 1° dans les premiers siècles ; 2° du IV° au VI° siècle ; 3° du VI° au XI° siècle. III. D'après les Scolastiques et les Théologiens postérieurs : 1° au XII° siècle ; 2° aux XIII° et XIV° siècles ; 3° depuis le XV° siècle où les auteurs jusqu'à Suarez se divisent en deux catégories distinctes suivant qu'ils appartiennent à l'école thomiste ou à l'école scotiste ; Suarez critiqua les divers systèmes précédents et inaugura un système intermédiaire. — IV. Le démon d'après les décisions officielles de l'Eglise. — Citons quelques passages d'un intérêt plus accusé. Conclusion de l'étude des relations du Sauveur avec les esprits mauvais et de sa doctrine sur le démon et le monde infernal. « Notre-Seigneur a véritablement affirmé l'existence de ces esprits mauvais et il est impossible de prétendre avec quelques théologiens protestants ou qu'il a partagé avec les démons les idées courantes de son temps, ou qu'il s'est

1. *Echos d'Orient*, novembre. — Le passage des Dialogues de S. Grégoire relatif à la procession du Saint-Esprit.
2. Fascicule 27°, col. 321-409.

Digitized by Google

accommode, dans son enseignement, aux idées régnantes pour exprimer seulement, sous cette forme populaire, la lutte du bien et du mal dans le monde. » Une remarque générale sur le démon d'après les Pères : « Les Pères n'ont parlé des démons qu'en passant et n'ont publié aucun traité *ex professo* à leur sujet. Ils ont d'ailleurs souvent presenté des opinions divergentes et parfois erronées, parce que l'Ecriture et la Tradition ne leur fournissaient pas d'enseignement fixe sur la plupart des points qui constituent la démonologie. Beaucoup ont subi l'influence des écrits apocryphes, en particulier du livre d'Hénoch. Aussi plusieurs sentiments qui semblaient avoir prevalu sur les démons ont-ils disparu à une étude plus attentive de la nature des anges déchus selon l'Ecriture. » A propos de l'attribution de la chute de Satan à sa jalousie envers l'homme : cette opinion quoique predominante pendant les trois premiers siècles « ne fut cependant pas universelle, quelques écrivains ne donnaient pas le motif qui avait porté Satan à pécher ou en indiquaient d'autres que celui-là. » Sur la restauration des anges dans leur premier état « Le sentiment de leur réintégration finale, proposé par Origène n'a été admis que par quelques Pères ; la plupart l'ont repoussé catégoriquement. »

Le P. Placide de Meester nous donne dans le numéro d'octobre de la *Revue Bénédictine* une intéressante dissertation sur la manière dont les théologiens de l'Eglise orthodoxe conçoivent la condition du genre humain avant la chute. Il ne sera pas hors de propos de signaler les principes essentiels de leur doctrine. On verra les différences profondes qui la séparent de l'enseignement catholique. Les théologiens orthodoxes ne connaissent que l'*état* de nature et l'*opération* de la grâce. La *nature* comporte toutes les relations avec Dieu en tant que Créateur. En façonnant l'homme, Dieu imprime en lui son image. Cette image se reconnaît aux trois facultés spirituelles : intelligence, volonté, cœur. Au moment de la création, ces facultés n'ont point leur entier perfectionnement : elles ne sont dans la nature qu'à l'état de germe susceptibles de développement. A l'analyse de ces facultés, on observe que leur développement rapproche l'homme de Dieu et que leur *épanouissement* lui confère l'assimilation à Dieu : la vision béatifique : Jusqu'ici nous ne connaissons que la nature (!). L'homme, il est vrai, dont la nature exige une fin surnaturelle, possède la faculté d'y arriver ; mais ce n'est qu'une faculté. C'est maintenant qu'intervient le facteur de la grâce : celle-ci implique toutes les relations de la Providence avec la création, elle est nécessitée par la condition faible et finie de l'homme ; son concours aide au développement des facultés et les amène à la perfection qui rendront l'homme semblable à Dieu. Par conséquent, pour résumer : l'homme est créé à l'image de Dieu et est destiné à sa ressemblance par la simple évolution de son être avec le concours de la Providence. Selon les théories orthodoxes il n'y a pas à distinguer, comme nous le faisons, les dons concédés au premier homme en dons naturels, préternaturels, surnaturels : la science infuse et l'immortalité sont des effets de la Providence ; les autres dons, comme l'impassibilité et l'intégrité, résultent des principes constitutifs de la nature humaine. La justice et la sainteté d'Adam consistent dans l'ignorance du mal et la tendance au souverain bien. La grâce habituelle n'existe pas ; c'est seulement après le péché que la grâce deviendra sanctifiante ;

Digitized by Google

alors aussi les relations de Dieu avec la créature de *normales* qu'elles étaient avant la chute se seront transformées en relations extraordinaires et purement *surnaturelles*. Impossible d'entreprendre la critique de toutes les erreurs accumulées dans ces quelques lignes. Comment pourtant ne pas signaler un des vices principaux de leur doctrine ? Il saute aux yeux de tous que soutenir que la nature humaine a comme destinée naturelle une fin *surnaturelle*, c'est méconnaître l'absolue disproportion qu'il y a entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel.

Sortons de cette atmosphère *orthodoxe* et à la suite de M. Quillet venons respirer un air catholique dans la savante exposition qu'il nous a faite du dogme de la descente du Christ aux enfers (1). Cette étude creusée, étendue ne laisse rien d'important à explorer. En voici d'ailleurs les grandes lignes avec le relevé des passages plus particulièrement saillants. I. Etat de la question ; erreurs. — II. Démonstration théologique du fait et du dogme de la descente du Christ aux enfers : 1° Documents authentiques. « La première mention authentique de la descente du Christ aux enfers dans le *symbole catholique* est de la fin du IV° siècle. Elle vient de Rufin. » 2° Documents scripturaires : « Dans l'Ancien Testament il n'y a que des prophéties plus ou moins voilées. » Quant au Nouveau Testament, il « contient des assertions très diverses touchant la descente aux enfers. Quelques-unes sont tellement catégoriques qu'elles ne laissent plus place à l'hésitation. Act. II, 27-31 ; I Patr. III, 19. » — 3° Documents patristiques. « La plupart des écrits ecclésiastiques du II° siècle enseignent cette doctrine. » 4° Tradition théologique. « La théologie scolastique a trouvé le dogme si bien ancré dans la foi des fidèles qu'elle ne s'est guère attardée à en établir les preuves. Elle en a plutôt cherché l'explication. » — III. Explication doctrinale du fait de la descente aux enfers. 1° Le lieu de la descente du Christ « L'article de notre foi enseigne que le Christ est descendu aux enfers, mais sans autre précision. La considération de l'œuvre accomplie par le Christ vient déterminer le lieu par lui visité. Il ne s'est rendu ni à l'enfer des damnés, ni au purgatoire, ni aux limbes des enfants,... il est simplement descendu aux limbes des Pères ». — 2° La personne descendue. « C'est le Christ en son âme ; » elle y est descendue « réellement et en sa propre substance » non, ainsi que le prétendait Calvin, comme un coupable destiné à de nouvelles expiations, mais en vrai triomphateur. — 3° Le temps de la descente du Christ. « Depuis le moment de la séparation suprême jusqu'à l'instant de la résurrection. C'est là une conclusion tout à fait certaine. » — IV. L'œuvre accomplie par le Christ dans sa descente aux enfers : 1° D'après les textes de S. Pierre : I Petr. III, 18-20 ; et IV, 5-6. — 2° D'après les Pères. « Les Pères ont exposé la descente aux enfers soit comme une prédication spéciale adressée aux esprits des demeures infernales, soit comme une victoire du Sauveur, je veux dire un écrasement du démon, d'où s'ensuit la délivrance de ses victimes. » — 3° D'après la théologie catholique : *a)* sur les anges, « ils ont reçu des lumières et des grâces qui augmentent accidentellement leur état bienheureux » ; *b)* sur les damnés.

1. Descente de Jésus aux enfers. *Dictionnaire de théologie catholique*, fascicule 27°, col. 565-619.

Digitized by Google

« Il faut traiter comme fables toutes les histoires qui se colportent sur la libération de telle ou telle âme damnée » ; *c)* sur les morts en état de péché originel. « Demandons-nous si certaines âmes d'enfants n'ont pas alors été délivrées par le Christ.... S. Thomas, Bellarmin, Suarez tiennent... pour la négative. » *d)* sur les âmes du purgatoire : Opinion de Suarez. « Il est certain que le Christ n'a pas vidé le purgatoire. » Ce point acquis, il déclare accueillir comme la meilleure l'opinion qui croit à la délivrance de quelques âmes en particulier ; *e)* dans les limbes des justes. « Que le Christ... ait immédiatement délivré les âmes des justes en leur conférant la bienheureuse vision, la béatitude essentielle..., c'est une conclusion absolument certaine. » Mais comme il appartenait au Christ d'entrer au ciel le premier et qu'il n'y fit son entrée qu'à l'Ascension, les justes attendirent jusqu'à ce jour pour y prendre aussi leur place.

« Les théologiens qui, tout en confessant la présence réelle, attaquent la doctrine de la transsubstantiation,s'appuient principalement sur l'analogie du dogme de l'Incarnation : de même que la nature divine n'a point absorbé l'humanité, mais se l'est unie, de même,pensent-ils,le corps du Christ laisse subsister avec lui la nature du pain et du vin. Ils croient d'ailleurs que l'analogie a été explicitement affirmée par un certain nombre de Pères ou d'écrivains ecclésiastiques qui représentent authentiquement la tradition chrétienne. » Cette augmentation a été développée par le docteur Gore, évêque anglican de Birmingham, dans son ouvrage intitulé *Le corps du Christ*. M. Lebreton présente dans *les Etudes* (1) une critique de cet argument en insistant surtout sur les autorités spécialement invoquées. Le résultat de sa discussion aboutit à mettre en lumière les deux points suivants qui sont la condamnation de la thèse du D. Gore : « 1° La théologie qui conclut à la distinction des deux natures dans le Christ, à la permanence de la substance du pain et du vin dans l'Eucharistie ne peut s'appuyer sur une tradition universelle et prolongée ; les quelques auteurs dont elle se réclame appartiennent tous à l'école antiochienne du Ve siècle ou en dépendent ; 2° Parmi ces auteurs, Théodoret et Pseudo-Chrysostome semblent tenir en effet le raisonnement qu'on leur prête, le témoignage d'Ephrem d'Antioche est douteux, celui de Gélase l'est plus encore ; celui de Facundus d'Hermiane doit être écarté du debat. »

Fr. Béxigne.
O. M. C.

1. *Etudes*, 20 novembre. Le dogme de la transsubstantiation et la Christologie du Ve siècle.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX.

Sociologie.

Manuel social pratique. — *Publication de l'Action Populaire.* In-8° de 420 pp. 3 fr. 50, 1908. Reims, 5 rue des Trois-Résinets.

Le présent *Manuel social pratique* est une nouvelle et heureuse création de l'A. P., qui vient s'ajouter à tant d'autres également heureuses sorties du même atelier intellectuel. L'A. P. nous donnait chaque année, depuis 1904, un *Guide social* où se trouvaient exposées sommairement à peu près toutes les œuvres et initiatives sociales. Elle nous a même donné, l'an dernier, un *Guide d'Action religieuse*, qui fut, on se le rappelle, très favorablement accueilli. — Par ces *Guides* et par la publication ininterrompue de ses *Tracts* à 0 fr. 25, l'A. P. a révélé les œuvres sociales et la nécessité de les entreprendre à une foule de gens qui n'y pensaient pas ; elle a stimulé le zèle de ceux qui s'y étaient déjà dévoués. De toutes parts des initiatives nouvelles ont surgi. Mais après les avoir suscitées et après avoir pour ainsi dire amorcé leur travail, il s'agit maintenant de le diriger aussi pratiquement et aussi complètement que possible. Et c'est pour cela que l'A. P. a jugé que le moment était venu de reprendre chacune des œuvres préconisées par les Guides et les Tracts, et d'en faire une étude d'ensemble, pratique, suffisante pour diriger les efforts de tous ceux qui ont dit : *Je commence*, et qui veulent persévérer jusqu'au succès.

« Dans le choix des institutions, lisons-nous dans la Préface du *Manuel social pratique*, il a fallu s'imposer des limites..... On a pris comme règle, d'une part le point de vue « social » du dernier Guide (1908), d'autre part le degré d'utilité des organismes à étudier. » C'est nous avertir qu'on n'a pas voulu, du premier coup, faire un Manuel complet et qu'on est allé au plus urgent.

Tel quel, le *Manuel pratique* comprend trois parties :

I. *Institutions agricoles : Le Syndicat ; — La Coopération ; — L'Assurance mutuelle.*

II. *Institutions urbaines : Les Syndicats (d'ouvriers, d'employés, féminins) ; — La Coopération de production, de crédit, etc..*

III. *Institutions communes : L'Assistance par le travail ; — Les Habitations à bon marché ; — l'Enseignement ménager ; — La Coopération de consommation ; — Les Mutualités.*

Etant donnés les limites et le but que s'était posés l'A P., cette division s'imposait sans doute : mais elle ne laisse pas d'être quelque peu artifi-

Digitized by Google

cielle. En revanche on ne saurait trop féliciter les auteurs du bon travail pratique qu'ils ont fait. Non seulement ils ont heureusement recueilli et classé tous les renseignements d'ordre juridique concernant la nature, la formation et le fonctionnement de chacune de ces institutions, mais ils y ont ajouté une foule d'avis et d'observations qui prouvent que le juriste, ici, est toujours doublé ou accompagné d'un praticien. Et quand on compare ce *Manuel* à l'œuvre magistrale dans laquelle Vermeersch a exposé *la Législation et les Œuvres sociales en Belgique*, on constate que si ce dernier apprend sur chaque institution plus de choses que le premier, celui-ci à son tour a l'avantage de fournir plus de renseignements immédiatement pratiques. A ce titre il sera très précieux à tous ceux qui, lassés enfin de discourir et d'entendre crier : *aux œuvres !* se résolvent à agir dans leur milieu. Et je suis d'autant plus heureux d'en féliciter l'A. P. que j'eus occasion naguère de formuler précisément ce vœu : qu'elle voulût bien nous donner un *Manuel Social*. (*Et. Franc.*, T. XV, p. 226, et T. XVII, p. 461).

Mais ceci, — l'A. P. elle-même le déclare, — n'est qu'une partie d'un Manuel complet. Il y a bien d'autres œuvres sociales que celles qui sont recensées ici : œuvres de presse, d'éducation, d'enseignement professionnel ; œuvres et ligues de moralisation, de protection de l'enfance, de la jeune fille, etc. Tout cela est de la compétence de l'A. P. : elle le prouve chaque jour par ses *Tracts* si appréciés en France et — j'en ai des témoignages personnels, — à l'étranger. Et toutes ces œuvres méritent bien aussi de prendre place dans un Manuel social, autrement développé que celui, par exemple, de M. le Chan. Dehon. Donc, reprenant mon premier vœu, je me permets de souhaiter que l'A. P., encouragée par le succès si légitime de son premier essai, pousse son œuvre jusqu'au bout et nous donne un *Manuel social* complet. — Il y a un inconvénient à craindre : les proportions que prendrait un pareil volume. Mais ne pourrait-on pas faire un Manuel en plusieurs volumes, se vendant, au besoin, séparément, donnant cependant une œuvre d'ensemble ? — Je soumets encore cette idée à la Direction si méritante et ingénieuse de l'A. P., persuadé qu'elle est disposée à examiner toute observation, de quelque humble nom qu'elle soit signée.

L. de Seilhac : Les Congrès Ouvriers en France : 2e Série. 1893-1906 (*Création de la Confédération générale du Travail*). — In-8° de 335 pp. 5 fr., 1908. Reims, Action Populaire.

Voici une œuvre loyale de documentation, un résumé fidèle des discussions qui ont eu lieu dans les Congrès Ouvriers depuis 1893 jusqu'à 1906, discussions qui ont abouti à la création de la Confédération générale du Travail et à la détermination de son programme et de sa tactique. Sous cette forme historique et très objective on saisit mieux l'esprit et les procédés de la C. G. T., que dans un exposé didactique : on assiste à l'élaboration de la doctrine, au choc des idées, et l'on voit peu à peu se dessiner les deux tendances, révolutionnaire et réformiste, qui semblent aujourd'hui, par leur opposition, menacer d'une crise intérieure la vaste organisation ouvrière. — Œuvre d'histoire, et non, par conséquent, de polémique : il n'y faut pas chercher une réfutation des doctrines de la C. G. T. : M. de Seilhac, voulant seulement rapporter, garde, avec raison, à travers ces

Digitized by Google

300 pages, un calme impartial. Il n'y a pas à l'en excuser, et l'*Action Populaire*, qui s'est chargée d'éditer ce livre, n'a pas davantage à craindre que la parfaite justesse et la sûreté de ses propres idées sociales y soient le moins du monde engagées ou compromises.

L. GARRIGUET. *Traité de Sociologie d'après les principes de la théologie catholique :* II et III. **Régime du Travail**. 2 vol. In-12 de 342 et 298 pp. de la Collection : *Morale et Sociologie*, 7 fr., 1908. Bloud, Paris.

Nos lecteurs connaissent déjà le premier volume du présent *Traité de Sociologie*, où M. Garriguet expose les principes de la philosophie et de la théologie catholique relativement au *Régime de la Propriété* (*Etudes Franc.*, févr. 1908). Deux autres volumes n'ont pas tardé à paraître sur le *Régime du Travail*. Et à leur occasion je me plais à adresser à l'auteur les félicitations et les remerciements que m'avait paru mériter le *Régime de la Propriété*, et que d'ailleurs la presse catholique ne lui a guère ménagés. C'est toujours la même méthode d'exposition — simple, claire, sobre de détails, — mais donnant néanmoins une connaissance suffisante des questions de morale sociale que provoque l'organisation actuelle du travail économique ; c'est aussi la même doctrine sûre, qui sait se tenir dans un juste milieu entre un conservatisme trop timide et un démocratisme trop téméraire ou trop confiant. Le théologien le plus exigeant, comme le sociologue le plus avisé, auront peine, je crois, à trouver dans l'œuvre de M. Garriguet un point de quelque importance à rejeter ou à blâmer. Et si je crois moi-même avoir quelques observations à formuler, elles ne toucheront pas, on s'en rendra bien compte, les idées principales exposées par l'auteur.

Le premier volume du *Régime du Travail* (c'est-à-dire le second du *Traité* complet), s'ouvre par quelques *Notions générales sur le Travail :* notion, diverses espèces, obligation et dignité du Travail, etc.... M. G. traite ensuite du *Contrat de Travail :* son objet, sa nature, le Contrat de Travail et les Grèves, le Contrat de Travail et l'Etat, etc. ; — puis du *Salaire*. Un chapitre tout entier est consacré, vu l'importance que le sujet a pris depuis un demi-siècle, au *Travail* et au *Salaire des Femmes*. Enfin l'auteur achève l'exposé de tout ce qui concerne la rémunération de l'ouvrier par un *Chapitre VI* intitulé : *Institutions propres à parer aux principaux inconvénients de l'insuffisance des Salaires* (*Sociétés de secours mutuels*, les *Assurances*, l'*Assistance*), chapitre que la nécessité de faire deux volumes d'égales dimensions lui a fait rejeter en tête du second volume.

Parlant du *Contrat de Travail*, M. G. se sépare d'une école, celle des *Catholiques sociaux*, qui considère le contrat de travail comme un contrat de société, et qui ne voit que dans le contrat de société le moyen d'établir sur des bases équitables et normales les rapports entre patrons et ouvriers. C'est là, en effet, une manière de voir qui, à mon avis, ne s'impose nullement, et il n'était pas inutile qu'on le déclarât avec quelque autorité parmi les catholiques. On peut considérer le contrat de travail à un double point de vue, — et j'aurais aimé que M. G. distinguât plus nettement ces deux aspects de la question. Ou bien l'on envisage le contrat de travail, dans l'état présent, comme un fait : et alors il semble bien que patrons et ouvriers n'ont guère l'intention de s'engager réciproquement dans les rela-

Digitized by Google

tions d'une véritable société ; ou bien l'on se demande si, quel que soit l'état présent, il ne faudrait pas s'efforcer de ramener le contrat de travail à la forme d'un contrat de société ; et dans ce cas, on peut évidemment soutenir l'affirmative, mais je crois exagéré de dire qu'à cette condition seulement les relations entre patrons et ouvriers seront équitables et normales. En deux mots, on peut considérer dans le contrat de travail soit la réalité présente, soit l'idéal de l'avenir. Et, dans un cas comme dans l'autre, il me semble inexact d'affirmer que sa formule juridique et morale n'est et ne peut être que celle d'un contrat de société. C'est ce que dit M. G. et il le prouve suffisamment. — Est-ce à dire pour cela que le contrat de travail est donc un contrat de vente ? Pas du tout ; il me paraît en effet bien évident que s'il y a entre le travail et une marchandise assez d'analogie pour justifier une comparaison, il y a d'autre part trop de différences pour qu'on puisse aller jusqu'à une assimilation. Le contrat de travail est tout simplement ... le contrat de travail, c'est-à-dire un contrat *sui generis*, et il a pris de nos jours assez d'importance pour qu'il soit temps de lui donner une place à part, bien à lui, dans nos textes juridiques.

Dans le second volume, M. G. cherche à déterminer la part qui, de la valeur intégrale du produit, revient au patron ou entrepreneur et au capitaliste. Il y parle donc du profit et de l'intérêt : pourquoi ne dit-il rien de la rente foncière ou revenu de la terre ? L'auteur nous fait, en exposant les points de vue propres à chaque école, la théorie du profit. On pourrait, me semble-t-il, en donner une idée plus simple. Le patron est un producteur qui a droit au profit intégral de son entreprise, défalcation faite de la part due à ses collaborateurs : — ouvriers, capitalistes, propriétaires fonciers, — part réglée d'avance à forfait. Il n'y a pas à parler pour lui de salaire, pas plus qu'on n'en parle quand on n'a devant soi qu'un producteur simple et autonome.

J'aurais voulu que l'auteur nous parlât, en faisant valoir les principes de la morale catholique, des Sociétés commerciales, surtout des sociétés anonymes : bien des questions se posent à leur sujet, qui demandent à être abordées dans un Traité de Sociologie tel que celui-ci, et il y a là, me semble-t-il, une lacune assez considérable.

Au Chap. VII, § 4, on trouvera un exposé très clair de l'historique du prêt à intérêt et de l'état actuel de la question. M. G. prouve que, dans les conditions économiques actuelles il y a, outre les titres extrinsèques, un véritable titre intrinsèque à percevoir un intérêt de l'argent prêté, *ri mutui*. Et ce titre intrinsèque c'est la *production réelle* de l'argent, que le créancier met à la disposition de l'emprunteur. J'ai été d'autant plus heureux de rencontrer cette explication que j'y ai retrouvé une vieille connaissance, avec même un air de famile : elle fut donnée presque dans les mêmes termes, il y a plus de dix ans, par un Capucin, le R. P. Venance, au Congrès du Tiers-Ordre franciscain de Nîmes. M. G. ajoute que « la doctrine actuelle ne diffère pas de l'ancienne aussi complètement qu'on le dit. » C'est peut-être vouloir trop facilement les concilier toutes les deux. L'auteur, du reste, se charge, quelques lignes plus loin, de se corriger lui-même, sans peut-être s'en douter. « Tout ce qu'on peut reprocher, dit-il, aux théologiens du Moyen-Age, c'est... d'avoir fait reposer sur le droit naturel... des

Digitized by Google

prohibitions qui ne reposaient que sur un état de choses temporaires » (p. 201). Oui, c'est tout, mais cela, je pense, est assez considérable.

Dans l'Introduction à son *Traité de Sociologie* M. G. s'exprimait ainsi : « Les problèmes sociaux qui s'agitent autour de nous peuvent se ramener tous à une des deux grandes questions suivantes : la question de la Propriété et la question du Travail. Un essai de sociologie, sous peine d'être insuffisant, doit les traiter à fond l'une et l'autre ; mais pour être complet il n'y a pas à en aborder d'autres qu'elles. Elles résument la matière entière. On ne saurait les discuter sérieusement sans toucher à tous les points ayant quelque importance sociologique. » Je me permettrai de faire observer au savant auteur que cela dépend un peu de l'idée que l'on se fait de la *Sociologie.*

Sans discuter là-dessus ni revenir sur une critique que j'ai déjà faite précédemment de ce titre : *Traité de Sociologie*, il me semble que quelques autres questions telles que le commerce, le crédit, les banques, la bourse, la consommation, le luxe, etc., mériteraient bien aussi de trouver place dans un traité de ce genre.

Mais c'est assez insister sur des détails. Je termine ce compte-rendu par ces paroles de la même Introduction auxquelles je souscris très volontiers : « Avec des témoignages non dissimulés d'une sympathie profonde pour la classe qui travaille et qui souffre, on trouvera, nous l'espérons, dans les modestes études qu'on va lire, la préoccupation constante de ne rien sacrifier de la vérité et du droit au sentiment et à la déclamation. » Et j'ajoute ces autres paroles : « Ces conclusions ... nous les croyons absolument conformes aux maximes de l'Evangile, aux traditions de l'Eglise, aux enseignements des maîtres de la théologie et aux principes de l'équité naturelle. »

A. Le cocq. **La Question sociale au XVIIIe siècle.** N°s 522 et 523 de la Collection Bloud et Cie (*Questions de Sociologie*).

A ceux qui n'ont pas sous la main l'ouvrage de M. A. Lichtenberger : *Le Socialisme au XVIIIe siècle*, et celui de M. Espinas : *La Philosophie sociale du XVIIIe siècle et la Révolution*, le présent opuscule offrira un excellent résumé des idées sociales qui furent répandues en France avant la Révolution. On fait généralement trop d'honneur à Rousseau quand on l'accuse d'avoir préparé la Révolution et donné ses principes au socialisme. Rousseau fut lui-même préparé, porté pour ainsi dire par toute une pléiade de romanciers-géographes parmi lesquels beaucoup de missionnaires et de membres du clergé qui se sont peut-être trop naïvement complu dans la description de sociétés sauvages soi-disant idéales.

Paul Souriau, Professeur à l'Université de Nancy. **Les Conditions du Bonheur.** — In-16 de 350 pp., 3 fr. 50, 1908. A. Colin, Paris.

« En général, à quoi tend la vie ? Nous n'en savons rien, au fond. Affirmer qu'elle tend au plaisir, c'est parler bien à la légère. La vie s'est réalisée dans des conditions si diverses, elle s'est engagée dans des voies si multiples qu'il serait impossible d'assigner à toutes ces tendances une même orientation ... Est-il même certain que la vie, dans ses formes élémentaires ait un but ? » (p. 104.)

Digitized by Google

Y a-t-il une loi morale ? — Oui, si l'on veut entendre par là un certain instinct qui nous porte à faire les actions qu'on appelle honnêtes, morales, et à éviter les autres, tout comme un autre instinct nous pousse à rechercher le bonheur et à fuir la peine. La loi morale est un « déterminant » :

M. Souriau, un philosophe, pourtant, mais un philosophe qui a depuis longtemps donné congé à la métaphysique, M. Souriau ne comprend pas qu'on en veuille savoir plus long. « Les métaphysiciens, dit-il, ont été chercher bien loin le fondement de la loi morale ; elle a par bonheur au fond de nous-mêmes des racines solides ; elle compte parmi les déterminants réels de notre conduite, comme loi psychologique. » C'est un fait que nous nous sentons portés au bien : que veut-on de plus ou de mieux ?

Bien que le livre de M. Souriau soit un livre de psychologie, une étude positive, et non pas une théorie quelconque du devoir, j'ai voulu cependant citer ces passages afin de marquer, à un point de vue assez grave, l'impression générale qui s'en dégage.

Partant de ce fait que nous cherchons tous le bonheur, l'auteur s'applique à établir, selon toute la rigueur de la méthode positiviste, ce qu'est le bonheur, et à quelles conditions nous pouvons et devons le rechercher. Il traite donc successivement, et en une langue simple, claire, des conditions *personnelles*, — *familiales*, — *sociales* du bonheur. On trouve tout le long de ces XV chapitres des observations psychologiques assez fines, et, dans le sens d'un intérêt honnêtement compris et recherché, pas mal de bons conseils pratiques. On y trouve aussi un certain nombre d'idées et d'observations passablement naïves. C'est de la bonne grosse morale : mais elle a au moins ce mérite qu'on n'y entend pas à chaque page, comme dans les ouvrages ou discours d'un Séailles, par exemple, sonner les grands mots : Humanité, Solidarité, Progrès, etc. On n'y déclare pas la prétention de « rationaliser la planète ». Cette bonne grosse morale a de plus l'avantage de n'être pas très neuve. Mais en disant cela je fais sans doute de la peine à M. Souriau qui croyait, en mettant à profit « le développement récent des sciences sociales », révéler une « transformation profonde de toutes nos idées sur le bonheur » (p. 2)...

« La recherche du bonheur est ... obligatoire » (p. 101). M. S. engage donc à se défier *a priori* de toutes les morales qui nous conseillent de nous en priver. Inutile de dire qu'il n'admet donc pas la morale chrétienne, et, dans celle-ci, il admet encore moins cette partie qu'on appelle l'ascétisme. Il a du reste pour excuse qu'il n'a bien compris ni l'une ni l'autre.

Apologetische Vortraege, *herausgegeben vom Volksverein für das Kathol. Deutschland.* 2 fasc. in-8° de 250 pp. Prix 1. Mk. — **Soziale Vortraege,** *herausgegeben vom Volksverein, etc.*, 4 fascic. in-8° de 100 à 300 pp. Prix : de 50 Pfg. à 1 Mk. 50 Office central du Volksverein, M. Gladback.

La grande Association catholique allemande, qui compte aujourd'hui plus de 600.000 membres, est avant tout une Ligue de propagande au service du progrès social et des saines idées morales et religieuses. Elle est par conséquent aussi une œuvre de défense contre les erreurs socialistes

Digitized by Google

et les attaques des libéraux de toute nuance. Pour cette propagande et cette défense elle multiplie partout les réunions et les conférences, et c'est pour fournir un aliment à ces réunions et conférences que l'Office central publie, presque sans interruption, ce qu'il appelle « *Material für Reden* », des sujets, documents, plans, de discours, ou, pour mieux dire, des conférences à peu près toutes faites. J'en signale aujourd'hui deux séries.

La première c'est celle des *Conférences Apologétiques*. On y poursuit un but essentiellement pratique, d'un intérêt actuel, et c'est pourquoi le choix des sujets et la façon de les traiter n'ont été fixés qu'après une enquête sérieuse à travers la presse socialiste ou athée. Voici quelques titres de Conférences : *Foi et Science*, — *Le Matérialisme*, — *L'Immortalité de l'âme*, — *La Vie religieuse*, — *L'athéisme et les Sciences naturelles*, — *La Finalité dans la Nature*, — dans le *Règne végétal*, — dans le *Règne animal*, — *Les Doctrines morales et sociales du Darwinisme*, — *Unité et Universalité de la Conscience morale*, etc., etc....

Toutes ces conférences sont rédigées par un spécialiste de haute valeur, le Dr Franz Messert, rédacteur de la Correspondance apologétique du Volksverein.

Une autre série comprend les *Conférences sociales*. Beaucoup de ces conférences ont pour objet le Volksverein lui-même : son histoire, son but, son organisation, ses moyens d'action, les devoirs des adhérents, la nécessité d'en faire partie pour réaliser contre les ennemis coalisés l'union des forces catholiques. D'autres, en grand nombre aussi, enseignent aux catholiques de toutes conditions leurs obligations sociales. D'autres, enfin, traitent de questions sociales déterminées : questions agraires, petit commerce, alcoolisme, impôts, enseignement professionnel, etc.

Il court à travers les pages de ces quatre fascicules une sève chrétienne très vigoureuse, une aspiration ardente et toujours soutenue, vers des améliorations économiques, intellectuelles, morales et religieuses, le souci constant de tenir compte des conditions modernes d'existence et une volonté très positive d'en tirer pour le bien le meilleur parti possible. Avec cela de l'entrain, de la confiance et un bruit d'armes, des sonneries de batailles qu'on trouve du reste dans toute la littérature sociale des catholiques allemands.

Ces publications visent à devenir non pas seulement l'arsenal des conférenciers populaires, mais encore des « *Livres de lectures sociales* » et des « *Manuels pour les Cours d'Enseignement social* » qui se donnent dans les Cercles d'études. — Elles sont faites pour des Allemands : mais la plupart pourraient être d'une très grande utilité en France et ailleurs.

Das häusliche Glück, *ein Büchlein für Frauen und Mutter mit vollstaendigem Haushaltungsunterricht.* Prix : 75 Pfg.

Die Erziehungskunst der Mutter, *ein Leitfaden der Erziehungslehre.* Prix : 75 Pfg.

Die Gesundheit, *ein Büchlein für Schule und Haus.* Prix : 45 Pfg.
München Gladback, Imprimerie du Volksverein.

Digitized by Google

Le Bonheur domestique, — *L'Art de l'éducation chez la mère*, — *L'Hygiène* —: voilà trois nouveaux petits manuels que vient d'éditer ou de rééditer l'association allemande *Verband Arbeiterwohl* dont j'ai déjà ici même fait connaître quelques publications dans le même genre. (V. *Etudes franciscaines*, févr. 1908, p. 220).

Le *Bonheur domestique* a paru pour la première fois en 1881. Depuis lors il en a été fait une trentaine d'éditions en Allemagne ; de plus il a été traduit en polonais, en hollandais, en français : c'est dire assez la valeur de ce petit livre dont voici les principaux chapitres : *L'habitation*, — *le vêtement*, — *les travaux de couture*, — *les aliments*, — *la cuisine*, — *la comptabilité*, — *l'hygiène*. C'est, on le voit, tout un petit traité de tenue d'un ménage.

L'Art de l'Education traite d'idées et d'occupations plus élevées : *des principes généraux de l'éducation*, — *de l'éducation corporelle*, — *de l'éducation intellectuelle*, — *de l'éducation morale*, — *de l'éducation sociale*, — *de l'éducation artistique*, — *du temps de l'école*, — *de l'entrée dans la vie*.

Enfin, *l'Hygiène* est un recueil extrêmement riche et précieux d'une foule de notions utiles que chacun devrait avoir et qui feraient éviter bien des maladies ; c'est de plus un petit manuel d'infirmière et un petit cours d'hygiène publique. Le tout en 166 pages in-16.

Que de science bonne et salutaire à faire pénétrer dans les pauvres familles ouvrières ! Pourquoi avons-nous en France si peu de petits manuels populaires de cette sorte ? Et pourquoi n'y a-t-il pas davantage de femmes qui se consacrent à faire pénétrer ces notions dans les milieux ouvriers ? Prévenir une maladie est aussi méritoire que soulager le malade : et c'est plus intelligent et moins coûteux.

Fr. Aimé.

Ideals of Charity par Virginia Mrs. Crawford, Sands & Cie. Prix. 2 s. 6 d. net.

Tous ceux qu'intéresse le bien-être social des classes pauvres, feront un bon accueil à l'excellent ouvrage que vient de publier Mrs. Crawford: «Idéals de Charité. » Ce livre sera pour toutes les femmes d'œuvres catholiques un utile et précieux manuel. Mrs. Crawford, dans sa modestie ne poursuivait pas ce but, et c'est dommage : elle eût laissé de côté certains idéals un peu chimériques. Dans l'ensemble cependant son livre est éminemment pratique.

L'union du laïc et du prêtre dans l'œuvre de la régénération du catholicisme en Angleterre devient chaque jour plus nécessaire, plus pressante. Tout bon juge en la matière reconnaît maintenant, je pense, que de cet accord pratique et intelligent, dépendent à la fois et le progrès du catholicisme et le salut spirituel des classes pauvres de la société.

Dans son livre, Mrs. Crawford ne fait qu'une allusion discrète aux œuvres qu'il faudrait entreprendre pour prévenir la perte de la foi chez tant de malheureux. Elle poursuit un autre but, mais dans les chapitres qui traitent des vacances des enfants, des ouvrières mariées, des filles-mères, des lois relatives aux pauvres, elle suggère au lecteur une foule de pensées bonnes à recueillir. Mrs. Crawford expose ensuite, et c'est le but même

Digitized by Google

de son ouvrage, les meilleurs systèmes de coopération laïque ; puis, en quelques chapitres, elle montre comment tant d'œuvres inaccessibles au clergé ou même en dehors de sa compétence, peuvent être entreprises par les laïcs et spécialement par les femmes catholiques. Le livre est si riche en faits, pensées et avis basés sur l'expérience, qu'il nous est impossible d'en donner ici même une courte analyse.

Çà et là, Mrs. Crawford exprime des opinions et suggère des idées auxquelles, personnellement, je ne puis souscrire ; mais notre désaccord reste toujours, sauf sur un point, affaire d'opinion. Dans son introduction, elle écrit : « Les catholiques occupent dans ce pays une situation qui n'est pas inférieure à celle des autres peuples : ni lois ni coutumes ne limitent leur puissance, et leur crédit en matière sociale, religieuse et politique repose entièrement dans leurs mains. » Beaucoup, je le sais, partagent cet avis et je crains bien qu'ils ne gardent encore leur chère illusion après les mesures de rigueur prises par le ministère à l'occasion de la procession au récent congrès de Londres. Comment peut-on soutenir pareille assertion ! Il suffit d'ouvrir les yeux pour se convaincre que des lois et des coutumes nous enserrent. C'est notre seule foi catholique qu'en vertu de la loi et de la coutume, le souverain insulte si grossièrement avant de gravir les marches du trône; c'est elle aussi qui nous fait exclure de certaines charges honorifiques et publiques. Non, les catholiques anglais ne jouissent pas des mêmes franchises que les autres citoyens et le nier, c'est manquer à la vérité.

Mrs. Crawford me paraît bien sévère pour la charité privée et cependant, cette forme de la charité répond à une aspiration éminemment chrétienne et repose sur l'enseignement de Notre Seigneur, au témoignage de tous les saints. Que le Ciel nous garde du jour où l'aumône deviendra le monopole des municipalités. Mais Mistress Crawford a la passion des organisations. Sans doute, l'organisation a du bon, mais est-ce à dire que tout y est parfait : je ne le pense pas. J'ai dû quelquefois recommander à des sociétés de bienfaisance des personnes dont la situation misérable m'avait apitoyé ! J'ai aussi entendu des prêtres et des laïcs me répéter la proverbiale réponse inspirée, par la « Sainte Règle », réponse qui leur avait été faite par les religieuses dont ils invoquaient l'assistance. Et Dieu sait quelle était cette réponse ! Et tout ceci n'est rien en comparaison des indiscrètes et humiliantes questions, et des procédés de bureaux par lesquels ces charitables organisations me renvoyaient.

Mais je m'engage dans un sentier qui n'est plus la voie large, claire et sûre que nous trace l'auteur : Tout catholique qui s'intéresse aux œuvres sociales devrait lire et méditer cet ouvrage ; le clergé, j'en suis sûr, lui fera bon accueil aussi en bien des circonstances.

Fr. WILLIAM.

Nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs les deux magnifiques plaquettes éditées par la Société Saint-Augustin : *Grand Almanach du Monde Catholique*, annoncé sur la couverture et : **Noël ! Noël !** beau volume de 64 pp., grand in-4°, 28½×22c/m, illustré de cinq magnifiques gravures hors texte et rempli de charmantes histoires de Noël, sous couverture en riche chromolithographie. Prix : 1 fr.

Digitized by Google

Et l'Almanach des âmes du purgatoire pour 1909 — *Annuaire de la Pieuse Union de Jésus, Joseph et Marie*, en faveur des âmes les plus délaissées du Purgatoire, canoniquement érigée à Rome. In-8° de 96 pp., très édifiant, bien illustré, 0 fr. 60, Société belge de Librairie, Bruxelles.

Livres reçus dans le mois (1):

R. P. LAGRANGE, O. P.: **Le Messianisme chez les Juifs**, in-8°, 10 fr., Gabalda, Paris.

TANQUEREY, S. S.: **Addimenta ad Synopsim Theologiæ**, in-8° de CXXVIII-28 pp., 1 fr., Desclée-Lefebvre, Tournai.

Dr CAPELLMAN: **Médecine pastorale**, traduction française, in-8° de 511 pp., 5 fr., Lethielleux, Paris.

R. P. WOUTERS, C.SS.R.: **De minusprobabilismo**, n. edit., in-8° de 154 pp., 2 fr. 50, Van Langenhuysen, Amstelodami.

Mgr MIGNOT: **Lettres sur les Études ecclésiastiques**, in-12 de 325 pp., 3 fr. 50. Gabalda, Paris.

R. P. JANVIER: *Carême 1908*, **Le Vice et le Péché**, II, *Effets*, *Formes* et *Remèdes*, in-8°, de 434 pp. 4 fr. Lethielleux, Paris.

Abbé DÉSERS: **Nos Devoirs envers le Prochain**, in-12, 2 fr. 50, Poussielgue, Paris.

Abbé GUIBERT: **A l'entrée de la vie**, in-36, 1 fr., id.

Mgr BAUNARD: **Vingt années de Rectorat**, I. *Rapports* et *Discours*, in-8°, 4 fr., id.

R. P. NOBLE, O. P.: **Le P. Lacordaire, apôtre et directeur des jeunes gens**, in-12, 368 pp., 3 fr., Lethielleux, Paris.

Le Tiers-Ordre en action, Fraternité de Roubaix, in-16 de 53 pp., Vroment, Roubaix.

C. CALLEWAERT: **L'Étude et l'Esprit de la Liturgie**, in-8° de 35 pp. Maertens-Matthys, Bruges.

Dr FIESSINGER: **Erreurs sociales et maladies morales**, in-12 de 373 pp. 3 fr. 50, Perrin, Paris.

Abbé DELFOUR: **La Presse contre l'Église**, in-12 de 416 pp., 3 fr. 50, Lethielleux, Paris.

Léon LÉVRAULT: *Les Genres littéraires*. **Maximes et portraits**, in-12, 0 fr. 75, Delaplane, Paris.

R. MONLAUR: **Jérusalem**: *Quand vous passerez par nos chemins*, in-12, 3 fr. 50, Plon, Paris.

A. VIDIER: **Annuaire des Bibliothèques et des Archives**, in-12, VIII-353 pp., Leroux, Paris.

Abbé FONSSAGRIVES: **S. Gildas de Ruis** et *La Société bretonne au VIe s.*, in-12, 3 fr. 50, Poussielgue, Paris.

E. HORN: *Une nièce de Ste Élisabeth*: **Bse Marguerite de Hongrie**, in-8° de 63 pp., Librairie des Sts-Pères, Paris.

P. MACQUART: **Évasion et survie du Fils de Louis XVI**, in-12 de 164 pp., 2 fr. 50, Daragon, Paris.

L. JACOB: **La mort de Napoléon Ier**, in-8 de 17 pp., id.

1. L'annonce n'est pas nécessairement une recommandation des livres reçus: on en donnera prochainement le compte-rendu, s'il y a lieu.

Avec la permission des Supérieurs. Gabriel Jouitteau, Gérant

Digitized by Google

LA THÉORIE DE L'INDUCTION.

DUNS SCOT PRECURSEUR DE BACON.

On a presque toujours fait, à François Bacon, l'honneur d'avoir inventé la théorie de l'induction scientifique et formulé, le premier, les principes de la méthode expérimentale. Nul doute assurément que l'illustre chancelier n'ait, sur ces deux points, exposé des idées neuves, originales et suggestives. Cependant les éloges dont on l'honore, de plus en plus paraissent excessifs. M. Clodius Piat rappelait, il y a quelques mois, dans la *Revue pratique d'Apologétique* (1), que le génie de Bacon, comme tant d'autres génies, était tributaire du passé, que son œuvre paraissait moins une création qu'un écho, l'écho des essais d'expérimentation, tentés depuis le XIIIe siècle, dans la science, l'art et la philosophie.

Si Bacon a eu des précurseurs dans le domaine de l'expérimentation proprement dite, il a été, de même, devancé dans la conception essentielle de l'induction scientifique. Les scolastiques ne l'ont point ignorée. Sans peine, on reconnaît qu'ils l'ont, plus d'une fois, entrevue et comme touchée discrètement du doigt, en passant. Cet aveu est trop timide. Parmi les docteurs illustres de la grande époque de la philosophie scolastique, il en est au moins un qui mérite d'être appelé le précurseur de Bacon : c'est Duns Scot

En quelques traits précis, son esprit vigoureux et profond a décrit le procédé de l'induction scientifique, indiqué le principe rationnel qui lui sert de pivot et déterminé la valeur de la certitude qu'elle engendre dans l'esprit. Le Docteur subtil ne donne pas, néanmoins, d'une manière expresse, le nom d'induction au raisonnement aujourd'hui désigné par ce mot. Il le réserve pour signifier un autre procédé intellectuel et une autre forme d'argu-

1. *Revue pratique d'apologétique*, 15 juillet 1908, p. 577-595. De l'expérience avant Bacon, par Clodius Piat.

Digitized by Google

mentation, dont nous allons d'abord rappeler les traits essentiels. Notre étude sur la pensée de Duns Scot serait incomplète, si elle laissait dans l'oubli les doctrines qui lui sont communes avec les autres scolastiques. On verra mieux, d'ailleurs, par cet exposé rapide, la nouveauté de ses conceptions et on pourra juger, avec plus d'équité, les progrès qu'il réalise sur ses contemporains.

I

Le mot induction, dans son acception la plus commune, désigne tout procédé intellectuel, qui va du particulier au général : « *processus a singularibus ad universalia* (1). » On pourrait donc d'abord regarder le phénomène fondamental de la pensée humaine, *l'abstraction généralisatrice*, comme une des formes de l'induction. Ce fut le sentiment des Docteurs du moyen âge. Adversaires de l'innéisme des idées, ils ont cherché les sources premières de toutes nos connaissances dans la perception sensible. Les notions spécifiques nous viennent assurément par ce canal, et il en est de même, à un certain point de vue, des principes rationnels, car l'intelligence ne les forme qu'en travaillant sur les données de la sensation. Du particulier sensible, l'esprit s'élève donc à la conception idéale des vérités premières et des lois générales : c'est là, de toute évidence, un procédé inductif (2).

D. Scot le décrit, à la manière des Docteurs de son temps, et insiste, avec un soin particulier, sur l'utilité de l'observation et de l'expérience. Dans son ascension vers la science, notre intelligence parcourt des étapes diverses : l'appréhension simple, dont la notion est le terme ; le jugement qui unit les notions ou les sépare ; le raisonnement, qui, de prémisses certaines, tire des conclusions rigoureuses. L'induction abstractive et généralisatrice s'arrête au seuil de la troisième étape : elle ne fait aucun appel au raisonnement. Impossible en effet de raisonner, sans utiliser des principes universels. Comme ces principes ne sont pas innés, l'intellect doit les former lui-même et c'est à l'induction abstractive qu'est dévolu ce rôle important.

Quelque soit le terme où aboutisse le travail intellectuel, le point de départ est toujours le même : la sensation (3). De l'image sen-

1. Duns Scoti, *de Anima*, q. XXII, n. 4.

2. Alio modo inductio dicitur omnis cognitio quae oritur ex sensu, sicut principia cognoscimus, quia terminos apprehendimus per sensum. *III Sent.*, dist. XXIV, n. 9.

3. Nullo actu intellectus cognoscitur aliquid a nobis nisi praecesserit cognitio

Digitized by Google

sible, l'intellect abstrait des notions simples, incomplexes. Les unes atteignent les degrés suprêmes de l'abstraction et de l'universalité : elles constituent le monde des idées transcendantales ; les autres enserrent de plus près la réalité concrète et en expriment les caractères génériques et spécifiques. Entre ces deux extrêmes, il y a place pour le cortège des dix notions suprêmes, auxquelles Aristote a donné le nom commun de catégories.

La formation des notions transcendentales et des catégories s'accomplit presque spontanément et presque spontanés aussi sont les jugements, dont elles nous fournissent la matière. Une fois formés, ces jugements, ou vérités premières, s'imposent d'eux-mêmes à l'esprit. On en connaît la vérité et la nécessité, si tôt que leurs éléments sont en présence (1). Cependant, bien qu'ils s'imposent d'eux-mêmes, ils restent toujours tributaires de l'expérience et de la connaissance sensible.

Ils en sont tributaires dans leur origine. En droit, l'intelligence pourrait, d'une perception sensitive unique, abstraire les notions communes d'être, de substance, d'accident, de qualité, de cause, d'effet. En réalité nous n'arrivons à concevoir ces notions, du moins avec quelque clarté, qu'à la suite de sensations plusieurs fois renouvelées. Cet appel à l'expérience est d'autant plus nécessaire que la plupart de ces idées primordiales, par exemple celle de cause et d'effet, de substance et d'accident, forment entre elles des couples, dont les termes, en relation essentielle, s'éclairent mutuellement. Elles ne sont donc bien connues, qu'après une analyse conduite avec soin. Et que serait cette analyse, si des perceptions sensibles réitérées ne lui fournissaient sans cesse une base objective ?

Ils en sont tributaires encore dans ce que l'on pourrait appeler leur confirmation positive. N'y aurait-il pas, sinon pour les vérités absolument premières, du moins pour nombre de principes dérivés, une certaine crainte d'illusion si l'esprit ne retrouvait fréquemment dans les faits singuliers l'occasion d'en saisir la valeur objective ? Quoiqu'évidente par voie d'analyse, la vérité des principes rationnels s'impose avec plus de force, dès là que, dans

sensibilium in sensu : hac autem cognitione praeexistente, generantur consequenter posteriores cognitiones in sensu communi et phantasia. *Quaest. in I Metaph.*, q. IV, n. 4.

1. Intellectus igitur, sic conceptis simplicibus, potest, virtute propria, ipsa componere vel dividere ; conceptus autem tales complexi, si sint primorum principiorum, cognoscuntur esse veri, lumine naturali intellectus, quia principia cognoscimus in quantum terminos cognoscimus. *In Metaph.*, q. IV.

Digitized by Google

les phénomènes sensibles, l'intelligence peut rencontrer, concrètement unis, les termes objectifs qu'elle unit elle-même abstraitement (1). Bien qu'en somme la raison primordiale de la certitude en cet ordre de vérités, ne soit point la fréquence d'une expérience convaincante (2), mais la claire vue de l'évidence objective des notions connues et comparées, l'observation et l'expérience servent très certainement à les former et en certifient en quelque sorte la valeur.

Si les principes de la raison sont à ce point tributaires de la sensation et de la connaissance des faits singuliers, que ne doit-on pas affirmer des vérités moins abstraites, des notions spécifiques et des jugements, d'ordre nécessaire ou contingent, dont elles sont la source ! Plusieurs s'imaginent qu'il suffit à l'intellect de s'arrêter sur une représentation sensible, pour en éclairer l'essence et en percevoir les caractères spécifiques. On sait quelles railleries les adversaires de la philosophie scolastique se sont permises au sujet de cette intuition naïve des essences, et de cette conception simpliste d'un phénomène en réalité très compliqué. Ils ont pris, évidemment trop à la lettre, certaines expressions trop absolues tombées de la plume de nos grands maîtres ou de leurs disciples. Les scolastiques avouent les premiers, et souvent déplorent, cette lenteur fatigante avec laquelle notre esprit arrive à découvir les éléments vraiment constitutifs des essences physiques. La formule rigoureuse suppose des abstractions multiples, et le triage, toujours difficile, des éléments secondaires exige des comparaisons et des analyses très nombreuses. Pour un travail si long et si délicat, une seule perception sensible, conservée par la mémoire, reproduite par l'imagination serait une matière absolument insuffisante. L'esprit doit donc se mettre en rapport fréquent avec les phénomènes, avec les faits singuliers, avant de pouvoir isoler les notes vraiment essentielles et déterminer les définitions réelles des espèces.

Même nécessité pour saisir et formuler les lois les plus simples de l'activité physique. Sans l'observation des faits — et il s'agit

1. Conceptus complexi etiam cognosci possunt, quia veri sunt, ex frequenti cognitione sensitiva, memorativa et experimentali, per quas cognoscimus terminos talis principii, in suis singularibus, in re esse conjunctos. *I Metap.*, q. IV, n. 4. — Juvat cognitio experimentalis ut citius assentiatur principio affirmativo, si per sensum cognoscatur conjunctio externorum in singulo ; negativo, si disjunctio. *Ibid.*, n. 5.

2. Ubi sensus percipit conjunctionem singularium terminorum in re, adhuc certius adheretur principio complexo per naturale lumen intellectus quam propter aliquam apprehensionem sensus. *Ibid.*, n. 5.

Digitized by Google

d'une observation fréquente — on ne saurait découvrir ces qualités naturelles actives, auxquelles les scolastiques ont donné le nom si bien choisi de propriétés. Admet-on avec eux que la réflexion et l'analyse abstractive suffisent à cette découverte, il reste quand même certain que ces deux procédés reposent originairement sur l'observation des faits et tirent leur valeur objective de la valeur objective des phénomènes observés.

En cet ordre de connaissances nous retrouvons donc partout une marche identique : l'esprit s'avance, rapidement ou lentement, du particulier à l'universel. Le singulier sensible est au point de départ : toute définition sérieuse, toute loi physique plonge ses racines dans l'expérience, dans l'expérience répétée, comparée, analysée, dans l'expérience qui montre, associés naturellement, les éléments constitutifs des êtres et saisit les rapports de leur activité et de leur nature intime : *ex frequenti cognitione sensitiva, memorativa et experimentali per quas cognoscimus terminos talis principii in suis singularibus esse conjunctos.*

Telle est la première forme rudimentaire de l'induction. Dans la recherche des définitions scientifiques et des lois de la nature, les Docteurs du moyen âge ont-ils uniquement usé de cette abstraction inductive ? n'ont-ils pas, plus d'une fois, employé des procédés vraiment scientifiques ? Assurément, ils l'ont fait. Avant Duns Scot, cependant, ils ont oublié de nous initier aux secrets de leur méthode. Aussi de leurs écrits, se dégagent, le plus souvent, deux constatations un peu choquantes pour les penseurs modernes : la première « que l'esprit humain possède une force d'intuition assez grande pour discerner de lui-même, dans les individus, l'essence de l'individu, dans Callias, par exemple, ce qui fait l'humanité ; » la seconde « que l'analyse rationnelle suffit, pour construire l'édifice tout entier de la science humaine, pour tous les temps et tous les lieux (1). »

Les scolastiques ont encore connu et étudié, sous le nom d'induction, une forme particulière de raisonnement : l'induction par énumération.

II

Le Docteur subtil donne une idée très nette du procédé logique de cette induction, quand il la décrit : *locus a partibus in quan-*

1. *Revue pratique d'apologétique*. Art. cit., p. 591.

Digitized by Google

titate ad suum totum, une inférence des parties au tout (1). Elle consiste en effet à énumérer tous les cas particuliers, dans lesquels un phénomène se réalise, afin de pouvoir affirmer de l'ensemble ce qui est vrai de chacune des parties. Si l'on s'en tenait à la rigueur des termes que je viens d'employer, il n'y aurait qu'une forme d'induction : *l'induction complète*. Près d'elle cependant, les philosophes péripatéticiens ont trouvé place pour une forme diminuée de ce type idéal ; ils l'appellent *induction incomplète :* de l'observation de quelques faits particuliers, elle conclut à la loi générale (2). Entre ces deux formes d'induction, il n'y a pas, toutefois, de différence essentielle, au point de vue logique. Dans la première, on s'appuie sur une observation complète des faits ; dans la seconde, sur une observation limitée, mais qu'on a soin de compléter par un moyen artificiel.

Aussi est-ce surtout du type parfait de l'induction complète que les scolastiques s'occupent avec Aristote. Elle seule peut, en effet, attribuer aux principes induits un caractère de nécessité (3). Elle seule peut engendrer la certitude et l'évidence, et encore faut-il supposer, en cette circonstance, la collection des faits observés rigoureusement achevée et close à tout jamais (4).

En conséquence, à l'envisager au seul point de vue de la forme, l'induction incomplète ne conduit qu'à des persuasions, des probabilités (5). Ces probabilités n'ont pas toujours la même valeur. Pour l'apprécier justement, non seulement il faut tenir compte des cas observés, mais il est encore nécessaire d'avoir égard à la nature des faits et à la perspicacité de l'esprit qui induit (6). Plus

1. *Sup. lib. II Prior. Anal.*, q. VIII. Utrum ad bonam inductionem oporteat inducere in omnibus singularibus ? N. 2.

2. Inductio est progressio ab aliquibus singularibus, vel ab omnibus, sufficienter enumeratis ad conclusionem universalem. *In II Prior. Anal.*, q. VIII, n. 8.

3. Inductio non valet *ad concludendum de necessitate*, nisi inducatur in omnibus singularibus. *Ibid.*, n. 3.

4. Inductio non valet *ad concludendum evidenter*, supposito quod inducatur in omnibus singularibus, nisi coassumatur propositio universalis, mediante qua, ex singularibus fit syllogismus ; posito quod non essent nisi tres homines, scilicet Socrates, Plato et Cicero, tunc sequitur necessario : Socrates currit, Plato currit, Cicero currit, igitur omnis homo currit. Tamen non sequitur evidenter, nisi addatur ista uiversalis : omnis homo est Socrates, Plato, Cicero : qua apposita, est consequentia evidens. *Ibid.*

5. Ad habendam opinionem probabilem, fidem vel persuasionem de conclusione universali, sufficit inducere in aliquibus singularibus. *Ibid.*, n. 4.

6. Si quaeratur *in quot singularibus oportet inducere ?* Respondetur quod de illis non potest assignari certus numerus, sed quandoque oportet inducere in pluribus, quandoque in paucioribus, secundum *diversitatem materiae* et secundum *diversitatem intellectionis* intellectus qui debet assentire universali. *Sup. II lib. Prior. Anal.*, q. VIII.

Digitized by Google

la liaison est étroite entre le phénomène étudié et la nature du sujet, où l'expérience le montre réalisé, moins est grand le nombre des observations nécessaires pour induire avec une sérieuse probabilité. De même, l'artifice logique, par lequel on complète une énumeraion limitée, se légitime d'autant mieux que les phénomènes observés sont une expression plus rigoureuse et plus naturelle du fonds intime des êtres étudiés. S'agit-il de phénomènes dont on ne voit pas les rapports étroits avec la nature du sujet singulier, qui en est la cause ou le substrat, le *sic de ceteris*, par lequel on généralise l'observation incomplète, n'ayant d'autre fondement qu'une application un peu vague du principe d'analogie, l'induction ne dépasse jamais les limites de la probabilité (1). En d'autres circonstances, relativement à certains phénomènes simples, l'application de la formule peut atteindre à une véritable certitude. Il suffit de voir en quelques occasions le feu chauffer, les corps tomber dans l'espace, pour conclure par voie d'induction à l'universalité de ces deux lois : le feu chauffe, les corps sont attirés vers la terre. Et cette rapidité s'explique. Par réflexion et par analyse, l'esprit saisit sans peine le rapport simple qui existe entre le feu et la chaleur, les corps et la pesanteur. Ce rapport connu légitime l'emploi de la formule généralisatrice, *et sic de ceteris* (2). Lorsque les scolastiques se croyaient en droit d'ajouter, à l'induction incomplète, cette formule complémentaire, ils ne le faisaient que pour ramener le type imparfait au type idéal, nécessairement exigé pour conclure logiquement, à l'induction par énumération complète.

Cette remarque est d'une très grande importance, au point de vue général des doctrines du moyen âge et au point de vue particulier de la pensée de D. Scot. Elle nous invite à bien entendre le *processus* du mode d'inférence de l'induction et la nature de la proposition qui en est le résultat.

Dans l'induction aristotélico-scolastique, l'inférence se fait des parties au tout, sous une forme de raisonnement, qui n'a, du syllogisme démonstratif, que l'apparence. Soit cet exemple. En certaines circonstances, chacun des sens, la vue, l'ouïe, l'odorat,

1. In aliquibus, ut respectu praedicatorum per accidens, non sufficit — *pour arriver à la certitude*, — inducere in aliquibus singularibus, sed oportet inducere in omnibus. *Ibid.*

2. Multa principia naturalia sunt nobis evidentia propter sensum, memoriam et experientiam, ut ista : omnis ignis est calidus, omne grave existens sursum, non impeditum, naturaliter descendit seorsum, et consimilia, quae facta sunt evidentia per inductionem, sed non in omnibus singularibus. *II Prior. Anal.*, q. VIII.

Digitized by Google

le goût et le toucher, a été occasion d'erreur. Or ces cinq sens, la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût et le toucher, forment ensemble toutes les facultés sensitives externes. Donc toutes les facultés sensitives externes peuvent être occasion d'erreur. On saisit facilement ici les étapes du procédé inductif des anciens : énumérer des faits singuliers (la vue a été occasion d'erreur, l'ouïe également, etc.), dans la première proposition ; réunir ces faits en collection, dans la seconde prémisse, afin d'attribuer, dans la conclusion, à la collection, les phénomènes que l'expérience manifeste en chacune des parties. La seconde proposition du raisonnement ne fait que former, à l'aide des parties énumérées, *un tout actuel*. Ce tout réunit, dans sa compréhension, la totalité des parties, mais il ne saurait être légitimement regardé comme une notion strictement universelle. Transporté dans la conclusion, le terme qui exprime le tout n'indique donc qu'une notion collective. De la conclusion, formée par ce procédé, on pourra se servir comme d'un principe de raisonnement, mais la descente de l'affirmation globale, « toutes les facultés sensitives externes peuvent être occasion d'erreur, » à une affirmation particulière : « la vue peut donc parfois être une occasion d'erreur » n'aura, elle aussi, de la démonstration, que l'apparence. On divise simplement la notion collective, le tout actuel, en quelqu'une de ses parties, tant que l'on ne connaît pas, par une raison intrinsèque, que toute faculté sensitive puisse être occasion d'erreur. Or cette raison intrinsèque, on l'ignore toujours, lorsqu'on procède par la seule voie de l'énumération.

Le procédé inductif des anciens n'enregistre donc que des vérités de fait ; les conclusions n'en sont jamais scientifiques au sens rigoureux du terme. Une démonstration scientifique s'accomplit par une raison causale, propre, nécessaire, immédiate, intrinsèque. Dans le syllogisme, cette raison causale est donnée dans et par le terme moyen, scrupuleusement choisi. Rien de semblable dans l'induction par énumération. Parti de faits individuels, l'esprit s'arrête à une affirmation globale, après avoir constitué un tout collectif. Or le tout collectif n'est qu'une transposition en synthèse numérique, des parties elles-mêmes. Il est donc inutile de demander à l'induction, même complète, une valeur scientifique.

Puisque la nécessité de la conclusion du procédé inductif est une nécessité de fait, et non une nécessité de droit, on voit en quel sens il faut prendre ces paroles de D. Scot : *Non valet induc-*

Digitized by Google

tio ad concludendem de necessitate, *nisi inducatur in omnibus singularibus* (1). On voit encore avec quelle atténuation il faut entendre la qualification d' « universelles », donnée habituellement par les scolastiques aux propositions induites. Elles ne sont universelles que par leur extension actuelle : elles ne le sont pas à cause d'une raison intrinsèque. D. Scot en fait judicieusement la remarque : *inductio — prout est species argumentationis — non sufficit ad scientiam, nec ideo scitur universale quia ex particularibus deducitur* (2).

Est-ce à dire que l'induction, par voie d'énumération complète ou incomplète, soit entièrement inutile ? Quelques-uns le pensent. D'autres, à la suite de S. Thomas, le nient. L'induction étant une inférence des parties au tout, « il y a là, dans une certaine mesure, extension de connaissance, passage du connu à l'inconnu. Autre chose est de connaître, séparément et chacun à part, les éléments d'une proposition, autre chose de les connaître dans l'unité et la généralité de cette même proposition. La conclusion obtenue de la sorte n'a rien de commun avec l'universel scientifique... elle nous fait cependant faire un pas dans la connaissance (3).

Ce pas, malgré tout, est d'une bien minime importance. L'induction aristotélicienne complète n'a, en somme, qu'une valeur provisoire, puisqu'elle suppose une énumération de tous les cas particuliers et qu'en général des cas nouveaux peuvent se présenter sans cesse. Elle mène par ailleurs à des groupements collectifs, mais reste impuissante pour former des notions et des lois universelles. — L'induction incomplète partage ces faiblesses et aboutit au même terme, alors même qu'on a légitimement généralisé l'énumération partielle qui lui sert de fondement. C'est donc à sa nature même : *locus a partibus totius in quantitate ad suum totum*, que tient l'impuissance scientifique de cette forme de raisonnement.

Tout autre est le procédé de l'induction strictement scientifique des modernes, dont nous devons maintenant rechercher les traits distinctifs et les méthodes essentielles, dans les ouvrages de D. Scot.

1. *Sup. II Prior. Anal.*, q. VIII, n. 3.
2. *III Sent.*, dist. XXIV, n. 19.
3. *Revue Thomiste*, juillet-août 1908, p. 303. *De la nature et du rôle de l'induction, d'après les anciens*, par T. Richard.

Digitized by Google

III

L'induction scientifique a pour but de découvrir les lois générales qui régissent les activités physiques de la nature. L'observation des phénomènes en est sans nul doute la première étape obligatoire. Tantôt le phénomène donné est un effet dont la cause est inconnue, et dans ce cas la recherche de la cause doit précéder la découverte de la loi. Tantôt, cause et effet sont connus et il ne reste plus qu'à déterminer les conditions constantes de la production du phénomène. Dans les deux cas, l'expérience est le moyen le plus efficace d'investigation et constitue la seconde étape. Un dernier effort est enfin nécessaire pour formuler la loi générale ; l'intelligence seule l'accomplit par l'application d'un principe, appelé principe d'induction, aux conclusions de l'expérience.

Quelques exemples feront mieux comprendre la marche de l'induction. Nous les emprunterons à l'histoire des sciences.

La biologie en fournit un, fort remarquable, dans les expériences et les conclusions de Pasteur, au sujet des générations spontanées. En 1859, Pouchet, professeur de zoologie, à Rouen, annonçait, au monde savant, qu'il avait découvert, dans des liquides fermentescibles, stérilisés par ébullition et mis au seul contact d'un air bien pur de tout germe, des manifestations de vie, des moisissures organiques, des infusoires. Aucun germe préexistant n'en pouvant expliquer l'origine, ces infusoires s'étaient donc formés spontanément ; la génération spontanée devenait un dogme scientifique.

Cette conclusion parut, à plusieurs, hâtive et non fondée. Pasteur en particulier reprit l'étude du problème. Par des précautions fort minutieuses, il assura d'abord la destruction des germes qui auraient pu se trouver dans les liquides fermentescibles et se préoccupa ensuite de faire arriver sur ces liquides un air atmosphérique absolument pur. Au cours de ses premières expériences, il le fit passer par des tubes de platine, chauffés au rouge. Comme on aurait pu faire, à ce procédé, le reproche de priver l'air de sa force plastique, il se contenta, plus tard, de le filtrer en lui faisant traverser des tubes étroits, qui contenaient, tantôt de l'ouate stérilisée, tantôt de l'amiante calcinée, afin de retenir les germes. La vie ne se manifesta que dans quelques cas très

Digitized by Google

rares. Les conclusions de Pouchet étaient déjà contredites : suivant ses principes, la vie aurait dû se manifester en toutes les expériences. Quant aux exceptions, elles étaient dues à l'imperfection de l'expérimentation.

Pasteur en modifia le procédé. Il fit passer l'air par des tubes contournés, de sorte qu'il devait suivre de nombreuses sinuosités avant d'arriver en contact avec les liquides et déposer ses germes sur les parois des tubes. Les résultats attendus se réalisèrent toutes les fois où l'air entra lentement dans les tubes : aucune manifestation de vie, les flacons restèrent intacts. Mais quand l'air entrait brusquement, des moisissures apparaissaient dans les flacons : la rapidité avec laquelle l'air traversait les tubes ne lui laissant pas le temps de déposer ses germes sur leurs parois. *Sublata causa, tollitur effectus ; posita causa, ponitur effectus.*

A ces expériences, Pasteur en ajouta d'autres qui les complétaient. En jetant, dans les liquides stérilisés, quelques filaments d'ouate ou d'amiante, pris dans les tubes employés pour les observations précédentes, ou encore en faisant venir quelques gouttes du liquide stérilisé sur les parois des tubes contournés qui lui avaient servi dans les expériences antérieures, il provoquait une germination intense : les germes donnés, la vie commençait son évolution — *posita causa, ponitur effectus.*

Et puisque l'air était le véhicule des germes, les expériences pouvaient encore prendre une forme nouvelle. On sait, en effet, que l'air est diversement riche en bactéries, infusoires et germes organiques, suivant les lieux. La vie devait donc, de ce fait, se manifester avec des intensités diverses. Pasteur mit des flacons stérilisés en contact avec l'air des sommets du Jura et du Mont-Blanc : la pureté de l'air y fut telle que, trois ou quatre ans après l'expérience, les flacons demeuraient encore intacts. Il ouvrit encore dix-neuf ballons dans le grand amphithéâtre du Muséum : cinq seulement furent contaminés. A Bellevue, au milieu d'un gazon, sous un massif de grands peupliers, l'air était si riche en germes que dix-sept ballons sur dix-huit furent altérés. — A variabilité dans la cause, correspondait variabilité dans l'effet : *variante causa, variatur effectus.*

De toutes ces expériences, une conclusion manifeste se dégageait : seuls les germes vivants, c'est-à-dire, issus d'un vivant antérieur, produisent en fait les êtres vivants dont l'existence nous est connue. La constance de ce lien d'origine, qui rattache toujours un vivant à un autre vivant antérieur, dans les expériences

Digitized by Google

conduites avec tant de soin, ne saurait être fortuite et n'avoir qu'une valeur contingente pour les seuls faits observés. Il faut y voir *une propriété naturelle* des espèces vivantes. Une loi biologique en découle : « *Dans l'univers, tel qu'il est constitué, les substances vivantes proviennent, par voie de génération, de substances semblables déjà douées de vie.* »

En physique, on trouve un exemple moins compliqué d'induction, dans la découverte de la pression atmosphérique. C'était un fait connu depuis longtemps, que l'eau montait seulement à trente-deux pieds, dans les corps de pompe où l'on faisait le vide. Un incident nouveau arrivé à Florence vers 1630, rappela soudainement ce phénomène à l'attention des savants. Torricelli, jeune mathématicien romain, en attribua la cause à la pression de l'air. Et il fit ce raisonnement : si la pression de l'air est réellement la cause de l'ascension de l'eau dans le vide, la même pression devra élever un autre liquide que l'eau et plus pesant que l'eau elle-même, à une hauteur moindre que l'eau. L'expérience fournit la preuve désirée. Une colonne de mercure ne s'éleva dans un tube de verre qu'à vingt-huit pouces, chiffre fixé d'avance par le calcul, étant donnée la différence de densité entre l'eau et le mercure. L'air était donc pesant : il se manifestait tel, dans ses effets : *posita causa, ponitur effectus.*

Pascal rêva de donner une preuve péremptoire de cette loi générale. Il ne pouvait penser à supprimer la cause : où aller pour échapper à son empire ? Mais il imagina d'en varier l'intensité, pour varier dans la même mesure, l'intensité de l'effet. Le 20 septembre 1648, sur les indications de Pascal, son beau-frère Périer fit l'ascension du Puy-de-Dôme, haut de cinq cents toises, et la colonne de mercure, dans le tube de Torricelli, dont l'élévation, au pied de la montagne, était de vingt-six pouces, trois lignes et demie, descendit sur le sommet à vingt-trois pouces, deux lignes. La pression diminuait avec l'altitude, c'est-à-dire à mesure que diminuait la hauteur de la colonne d'air : *variante causa, variatur effectus.*

La pesanteur est donc une *propriété de l'air.* La pression exercée par la couche atmosphérique *équivaut à la pression qu'exercerait une couche de mercure, dont l'épaisseur serait égale à la hauteur de la colonne mercurielle, soulevée dans le baromètre.*

L'histoire de la chimie est si riche en exemples que le seul em-

Digitized by Google

barras possible est celui du choix. Prenons celui-ci. Le 24 mars 1862, Berthelot rendait compte à l'Académie des Sciences d'une expérience fort simple et d'une importance capitale qu'il avait récemment effectuée. Jusqu'à ce jour, le carbone et l'hydrogène s'étaient montrés réfractaires à toute combinaison directe. Berthelot avait lui-même échoué à plusieurs reprises. Pour vaincre l'inertie de ces deux substances, la chaleur avait été insuffisante. Après avoir fait passer pendant une heure, dans un tube de porcelaine, un courant d'hydrogène, sur du charbon de cornue, purifié et chauffé au rouge blanc, il n'avait réussi qu'à faire fondre le tube qui coula comme du verre, mais sans laisser paraître la moindre trace d'hydrocarbure. Avec l'étincelle électrique, le succès était venu. En faisant éclater l'arc voltaïque, fourni par une pile de cinquante éléments Bunsen, entre deux baguettes de charbon de cornue, au centre d'un ballon en verre, traversé par un courant d'hydrogène pur, il obtint le carbure acétylène C^2H^2. « La combinaison de l'hydrogène avec le carbone, disait-il lui-même, s'effectue à l'instant, dès que l'arc jaillit. L'acétylène prend naissance, et c'est le seul produit que j'ai reconnu dans la réaction. Sa production continue, tant que l'arc électrique passe. »

Etait-ce là combinaison fortuite ? Non ; car elle a été maintes fois reproduite, depuis le jour où les efforts de Berthelot furent couronnés de succès. Placés dans les mêmes conditions, le carbone et l'hydrogène montrent de l'affinité, l'un pour l'autre, et se combinent en produisant de l'acétylène.

Cette combinaison se forme d'ailleurs avec des particularités constantes. Le carbone et l'hydrogène se combinent en effet dans les proportions pondérables de 24 à 2 ; la molécule gramme de l'acétylène pèse 26 et le carbone y entre pour 24, l'hydrogène pour 2 : la chaleur absorbée par la réaction est de 58 Cal. 1. Enfin le produit de cette synthèse est un gaz spécifiquement caractérisé, incolore, d'une odeur désagréable, ressemblant beaucoup à celle du gaz d'éclairage. Sa densité égale 13 fois celle de l'hydrogène ; il est peu soluble dans l'eau et brûle avec une flamme éclairante, en dégageant 315 Cal. 7.

Il n'est pas possible que tous ces faits rigoureusement constants, dans des expériences répétées, soient le résultat de pures coïncidences. Les deux substances C et H doivent avoir dans leur fond intime une disposition, radicalement immuable, qui soit la raison suffisante de la fixité des conditions et de l'effet de leur synthèse. Le chimiste induit donc que « *le carbone et l'hydrogène*

Digitized by Google

ont la propriété de se combiner directement sous l'arc voltaïque dans des proportions pondérales de 24-2, pour former 26 grammes d'acétylène, en absorbant 58 Cal. 1. » Cette propriété étant propriété de C et de H, *comme tels*, cette loi de combinaison n'est pas un simple énoncé de ce que l'expérience du passé a démontré, mais une loi qui indique le résultat et les modalités de toute combinaison future, dans des circonstances identiques, de l'hydrogène et du carbone.

En biologie, en physique, en chimie, les procédés de l'induction se retrouvent donc à peu près identiques : observer les faits, puis découvrir par des observations ultérieures et surtout par des expériences répétées la cause constante des phénomènes observés et les conditions également fixes et déterminées de son activité ; enfin de cette fixité et de cette constance, conclure à l'existence, dans la cause productrice, d'une propriété naturelle, immuable comme la substance même, qui permet de généraliser les résultats révélés dans l'expérience.

(A suivre.)

Fr. Raymond,
O. M. C.

Digitized by Google

L'ÉTABLISSEMENT DES PÉNITENTS DE SAINT-LO EN 1630.

I

La lutte entre catholiques et protestants avait été particulièrement dure à Saint-Lo et dans le Cotentin, à cause de la présence dans ce pays du comte de Montgommery, chassé de la Cour de France, et poursuivi par la vengeance de Catherine de Médicis, à la suite de l'accident qui avait causé la mort du roi Henri II.

Sans l'intervention de ce gentilhomme, riche, intelligent, considéré, et qu'une poursuite sans merci avait poussé aux dernières extrémités, les différends religieux n'auraient pas pris, dans cette région ennemie des troubles, la forme d'une guerre civile. Disons mieux : les prédicateurs de la nouvelle doctrine cherchaient leurs adeptes parmi les mécontents, surtout parmi ceux qui aspiraient après un changement, soit dans les croyances, soit dans les mœurs, soit dans les lois. Ces novateurs comprirent quel parti ils pourraient tirer de Montgommery, chef tout indiqué d'une faction antigouvernementale. Aussi les meneurs secrets du mouvement s'appliquèrent-ils à rassembler tous leurs adhérents autour du persécuté. Celui-ci, tout naturellement, accueillit avec empressement les concours qui se présentaient à lui. Il arriva cependant un instant où il n'aurait pas demandé mieux que d'enrayer le mouvement. Lorsqu'il eut été fait prisonnier à Domfront, il supplia son lieutenant Colombières qui tenait encore à Saint-Lo, de se rendre au Maréchal de Matignon, représentant du Roi. Mais les passions étaient déchaînées ; Colombières, dans un mouvement d'éloquence fort dramatique, refusa toute entente, reprocha à son chef ce qu'il appelait une trahison. Deux jours après, il se fit tuer sur la brèche à Saint-Lo. Cette mort et l'énergie de la répression

Digitized by Google

envenimèrent les haines des deux partis. Le sang appela le sang. Pendant les cinquante années qui suivirent, protestants et catholiques ne cessèrent de se tenir à longueur d'épée (1).

A Saint-Lo et aux environs, où l'hérésie comptait de nombreux fidèles, les hostilités furent intermittentes : mais quand un fait de guerre venait à se produire, il prenait le caractère d'une extrême violence (2). C'est ainsi que la façade de l'église Notre-Dame à Saint-Lo fut mutilée par une bande de sauvages, qui n'ont pas laissé intact un seul morceau de sculpture (3).

Le gentilhomme qui s'était permis cet acte de dévastation fut sans doute sévèrement puni ; mais ses amis, ses parents, ses complices, ne pardonnèrent pas ces représailles cependant si motivées. La haine resta dans les cœurs et empêcha longtemps la pacification de porter ses fruits.

Un autre gentilhomme qui avait toujours tenu le parti du Roi et de la Religion catholique à Saint-Lo, Luc Duchemin de la Haulle, fut pris par deux fois de vive force par les protestants et emmené en captivité. Il n'obtint sa liberté qu'en payant une forte rançon.

Tous ces événements avaient laissé dans l'esprit des personnages influents du parti catholique une certaine méfiance des moyens violents employés contre l'hérésie. Celle-ci, à la vérité, ne comptait plus de chefs importants. Les fils de Colombières s'étaient rangés sous la bannière royale et avaient abdiqué toute attitude d'opposition religieuse. Mais la bourgeoisie comptait de nombreux et zélés huguenots. Avec une grande habileté, ces précurseurs de la politique moderne, celle qui prend son inspiration non pas dans la poursuite du bien général de la Nation, mais dans la satisfaction des opinions plus ou moins passagères du grand nombre, avaient réussi à effrayer certains hommes politiques et à les empêcher d'appliquer les lois de réaction catholique. Le rude Matignon lui-même s'était laissé persuader que la répression violente commandée par la Reine Mère au moment

1. *Vie du Maréchal de Matignon*, par Caillières.

2. Nous trouvons dans un récit de la fondation du monastère des Pénitents, récit rédigé par les moines, la phrase suivante : « Le couvent dict de Saint François de l'ordre des religieux pénitents du tiers ordre de Saint François de l'estroite observance a esté estably en cette ville de Saint Lo estant pour lors tellement gastée de l'hérésie de Calvin que la pluspar des plus riches estoit de cette maudite secte et grand nombre du reste dans une grande indévotion et indifférence pour le point de leur religion. « Archives départementales. Manche. H. Religieux Pénitents. »

3. *Mémoires pour l'histoire du Cotentin et de ses îles*, par Toustain de Billy, publié par la Société d'Agriculture, d'Archéologie du département de la Manche.

Digitized by Google

de la Saint-Barthélemy, était inutile et dangereuse. Il avait de sa propre initiative, adouci l'exécution des ordres de la Cour. Plus tard, au milieu du XVIIe siècle, nous voyons des magistrats suivre cet exemple. Nous avons cité ailleurs, d'après une correspondance de 1685, un arrêt qui déchargeait un horloger de Saint-Lo, nommé Lalouet, « de la payne portée par la déclaration du Roy contre ceux qui refusent les sacrements, estant malades. » Il fallut que l'intendant de la généralité de Caen, M. de Gourgues, rétablît l'ordre légal en rappelant la déclaration du Roi (1).

Il fallait que l'esprit calviniste eût laissé des germes bien enracinés dans la population pour que les plus fidèles serviteurs de la Monarchie ou de l'Eglise eussent conservé si longtemps la crainte de froisser des gens qui, eux, ne connaissaient aucuns scrupules et s'inquiétaient bien plus des intérêts de leur cause que de ceux du pays tout entier.

Mais tout en craignant les inconvénients d'une répression violente, en constatant l'inefficacité de la manière forte, les gens du Roi à Saint-Lo cherchèrent tous les moyens de diminuer l'influence de ces mécontents qui formaient de plus en plus un Etat dans l'Etat. Par tempérament, par calcul politique, ils préféraient, sous le règne de Louis XIII, au lendemain de la pacification réalisée par Henri IV, la prédication, le bon exemple, les moyens spirituels en un mot, aux actes répressifs.

C'est alors qu'ils songèrent à l'établissement d'un couvent de Pères franciscains, quêteurs et missionnaires.

II

Pourquoi choisissait-on cet Ordre plutôt que les Jésuites ? Nous n'avons pas, sans doute, à cette question de réponse décisive, mais nous sommes en possession de documents qui jettent un jour sur la question.

Trois des notables catholiques de Saint-Lo sont nommés dans les pièces que nous avons sous les yeux comme ayant joué un rôle directeur dans l'établissement du monastère qui fait l'objet de cette étude, Jean Dubois, Le Mennicier de Martigny, et Michel de Saint-Martin de Cavigny. D'autres gentilshommes ou des bourgeois se joignirent aux premiers lorsque l'on passa du projet à

(1) *Mémoires de la Société d'Agricult. et d'Archéologie du Dép. de la Manche* Tome XXIII. Eloge funèbre de Luc Duchemin de la Haulle.

Digitized by Google

l'exécution. Nous trouverons leurs noms dans une délibération de ville. Il ne paraît pas que le lieutenant général qui partageait avec Le Mennicier de Martigny la charge de représentant du bailly du Cotentin, M. Duchemin de la Haulle, assurément l'un des personnages principaux du parti catholique, se soit aucunement mêlé aux préliminaires de l'affaire. Il était cependant lié avec la famille de Matignon, et sur le point d'épouser Françoise de Saint-Martin, parente de l'un des promoteurs de la fondation du monastère. Nous trouvons, il est vrai, son nom parmi ceux des débiteurs des rentes faites aux religieux, mais peut-être figurait-il seulement comme emprunteur de capitaux et non comme bienfaiteur. Cette dernière hypothèse paraît vraisemblable, car, vers ce moment il faisait bâtir à Saint-Lo un hôtel luxueux pour lequel il avait demandé le concours de l'architecte des Matignon (1).

De tout le monde dirigeant qui appela les Franciscains, le plus zélé fut Jean Dubois.

Pour être plus à même de répandre ses générosités sur le pays, ce grand citoyen, que M. Guizot a appelé le Saint Vincent de Paul de la Manche, avait décidé de ne pas se marier. Il profitait d'une grosse fortune héritée de ses ancêtres pour multiplier les bonnes œuvres.

Avocat au Parlement, Jean Dubois avait accepté, non brigué, les fonctions de procureur du Roi à Saint-Lo, et voué sa vie au service des pauvres et à la propagation de sa foi. Il avait fondé une rente pour doter chaque année six filles indigentes, une autre pour mettre en apprentissage six orphelins. Il s'était efforcé de tout son pouvoir de perfectionner les méthodes agricoles, d'améliorer les races de bestiaux. C'est à lui que le pays doit l'acclimatation du blé noir ou sarrasin. Pendant la peste qui avait cinq fois ravagé la ville, il allait visiter les pauvres, les malades, et veillait à l'observation des précautions à prendre pour lutter contre le fléau.

Enfin il venait de fonder un collège. Elève du jésuite Maldonat, il avait subventionné l'établissement de l'Ordre de Saint-Ignace à Caen et consacré à cette œuvre une somme de huit mille livres (2).

1. *Mémoires de la Société d'Archéol.* déjà cités.

2. Archives départementales Manche H. liasse 1. Religieux pénitents. Registre en papier qui contient une sorte d'inventaire des pièces constituant les archives du couvent. Vid. p. 7. « Ce dévot et illustre personnage avoit ja en toute sa vie exercé la charité en plusieurs grandes entreprises pour la gloire de Dieu, ornement de la Sainte Eglise et service du public comme en la fondation du College de cette ville en l'aumosne qu'il a faite de huit cents livres de rente à celuy des Révé

Digitized by Google

III

D'après les pièces existant dans les archives de la communauté (1), ce fut sur la lecture d'une lettre de la Reine, mère du roi Louis XIII, que fut décidée la fondation. Il est vrai que dans la délibération passée en la maison commune de la ville de Saint-Lo, on lit cette phrase (Archives de la Manche. H. Religieux Pénitents.) :

« Michel Le Mennicier... et plusieurs autres bourgeois et habitants de ladicte ville fondants commun, signés au registre, assemblés pour délibérer des affaires de ladicte maison de ville, et particulièrement des moiens de loger et habituer en ladicte ville et forsbourg, des pères religieux pénitents du tiers-ordre de Saint-François, suyvant le désir et intention de Monseigneur de Matignon, baron dudict Saint-Lo, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé, et lieutenant général pour Sa Majesté en Normandye, qu'il avoit déclaré par sa bouche à plusieurs ecclésiastiques, officiers et principaux bourgeois dudict Saint-Lo. »

La même allégation se trouve dans l'acte de prise de possession par les religieux, dont voici la teneur :

« L'an mil six cents et trente le mercredy sixiesme jour de febvrier, nous Jacques Le Mennicier, escuyer, sieur de Cauvelande, conseiller du roy, lieutenant général civil et criminel à Sainct Lo de monsieur le bailly de Costentin, garde gardien du bien et revenu de la maison Dieu dudict St Lo, présence de Mr Jean Dubois, procureur du Roy audict St Lo, et de Mc Charles Huet, advocat audict lieu, pris pour greffier, pour l'absence et récusation des greffiers ordinaires, sommes sur les deux à trois heures après midi à l'instant requeste et présence du Père Damase de Sainct Lo, de l'ordre des religieux pénitents de Saint François, assisté

rends Pères Jésuites à Caen, au rétablissement et augmentation d'une des tours de la grande église de cette villle où il a eslargi de ces biens jusqu'a huit mille francs ou environ, en la fondation qu'il a faite de trois cent soixante livres qui a perpétuité doivent estre donnez au prédicateur qui aura préché la mi-Careme en ladicte Eglise. Il contribua aussi six cents livres pour relever la tour de l'abbaye de ceste ville, et bien autant pour réparer l'Eglise de Sainte Croix, estendu et voulé le chœur de la grand Eglise de Nostre Dame. »

Mais il n'avait pas cru devoir, pour des raisons que ne nous livrent pas les pièces qui nous sont parvenues, donner aux Jésuites la direction de son collège. A plus forte raison, ne pensa-t-il pas à les faire venir à Saint-Lo comme les prédicateurs, missionnaires, aumôniers des condamnés a mort, qu'il rêvait de laisser dans sa ville natale.

1. Ces pièces ont déjà servi en partie au P. Jean Marie de Vernon qui consacra une notice à notre couvent de Saint-Lo dans son *Histoire générale et particulière du Tiers Ordre*.. Paris, tom. III (1667), p. 305-315.

Digitized by Google

du Père Hilarion de Moyon, religieux du mesme ordre, transportés en la maison Dieu dudict Sainct Lo, pour, suyvant l'intention de Monseigneur de Matignon, baron dudict St Lo, conseiller du Roy en ses conseils, d'estat et privé, lieutenant général pour Sa Majesté en Normandye, suyvant la délibération expédiée en la maison commune dudict Sainct Lo pour les communs et bourgeois de la dicte ville, le trente et uniesme d'octobre dernier, mettre les dicts pères en possession dudict logement et chapelle de la dicte maison Dieu du dict Sainct Lo, auquel lieu estant parvenu, nous avons, présence et du consentement dudict procureur du roy et présence de plusieurs notables personnes et bourgeois du dict Sainct Lo, tant ecclésiastiques que laïques, iceux assemblés, mis les dicts pères en possession des choses contenues en ladicte délibération. Au tesmoignage et marque de quoi a esté planté en nostre présence une grande croix dans la court de la dicte maison Dieu par les mains de mon dict seigneur de Coustances s'estant aussi exprès transporté sur le lieu, dont du tout nous avons accordé acte aux dicts Père Damase et Hilarion, et outre accordé lettres de ce que mon dict seigneur de Coustances nous a tesmoigné de vive voix et à toute l'assemblée que mon dict seigneur de Matignon, son père, a commandement exprès de la Reyne mère du Roy de maintenir les dicts pères pénitents en leur dict establissement à Sainct Lo, et avons signé le présent ainsy que les dicts procureur du Roy et Huet greffier commis. Faict comme dessus. Signé : Lemennicier, Du Bois et Huet. »

Mais dans le second acte, celui-ci définitif, par lequel le corps de ville vota une subvention pécuniaire aux Pères pénitents, il est question, cette fois, « d'une lettre de la Reyne Mère aux habitants de la dicte ville. » Comment concilier ces deux textes en apparence contradictoires ?

Le baron de Saint-Lo était alors Charles de Matignon, second fils du Maréchal de France, Jacques de Matignon. Celui-ci avait joué un rôle prépondérant dans la pacification de la Normandie sous Henri IV. Ami personnel du Roi, il avait contribué à décider sa conversion au culte catholique. Il avait reçu sa récompense dans l'influence que lui et les siens exerçaient à la Cour. Charles de Matignon, qui avait hérité des titres et fonctions de son père, après la mort d'Odet, son aîné, était à ses heures un soldat: il avait fait preuve de courage et de talent militaire : mais sa préoccupation principale paraît avoir été le soin de son crédit à la Cour et de son pouvoir en Normandie.

Digitized by Google

Marié à une personne de sang royal, Eléonore d'Orléans-Longueville, cousine germaine du duc de Longueville, beau-frère du grand Condé, ce gentilhomme, récemment sorti du rang ordinaire de la noblesse provinciale, vivait le beau rêve d'une alliance avec une personne du plus haut rang. Nous avons comme une preuve de cette complaisance dans une élévation due aux mérites de son père plus qu'aux siens, dans le soin qu'il prit de multiplier les effigies d'une épouse aussi flatteuse pour son amour-propre, dans le château qu'il passa sa vie à embellir suivant les rites mis récemment à la mode. Précisément le pavillon Sud du château, qui subsiste encore dans son intégrité, est celui auquel Charles de Matignon mit la dernière main. Les lambris retiennent encore aujourd'hui les portraits d'Eléonore d'Orléans, celui de son père, celui de sa mère. Au milieu de ces figures s'épanouit celle du baron de Saint-Lo, un joyeux vivant, satisfait de sa gloire, avec je ne sais quoi de gourmé et de raide qui sent plus l'homme solennel et cérémonieux que le politique raffiné ou le fougueux militaire.

Les hommes qui composaient le corps de ville à Saint-Lo étaient évidemment sous l'influence de ce personnage considérable, mais ne comptaient pas parmi ses confidents les plus intimes. Duchemin de la Haulle, conseil écouté du seigneur de Torigny (1), ne figure pas dans les deux délibérations. Désapprouvait-il le choix des Tertiaires? Nous sommes sur ce point réduits aux conjectures (2).

1. Voir le *Journal de Luc Duchemin seigneur de la Haulle*, publié par l'abbé Bourienne. (Caen, Joan, 1899, in-8°).

2. « Autre acte de délibération de ville pour ledict establissement en autre lieu et manière que l'hostel Dieu dudict Sainct Lo.

Le jeudy quatriesme jour d'apvril mil six cents trente, à Sainct Lo, en la chambre commune dudict lieu, devant nous Jacques Le Mennicier, escuier, sieur de Cauvelande conseiller du Roy, lieutenant général civil et criminel audict Sainct Lo de monsieur le bailly de Costentin, en présence de Me Thomas Hue, escuyer, sieur de Vermanoir, conseiller du Roy, lieutenant ancien civil et criminel audict Sainct Lo de Monsieur le bailly de Costentin, Mes Jean Letrésor et Michel Quesnel advocats du Roy, Me Guillaume Vauthier, sieur de la Vignette, conseiller du Roy, lieutenant général en vicomté audict Sainct Lo, Mes Jean Dupin et Pierre Capelle advocats et procureur syndics de ladicte ville, de honorable homme Gilles Pouchin, Jean Barbey et Jullien LeRoy, eschevins de ladicte ville, Me Pierre Madeline et Pierre Du Pin, advocats, honorable homme Thomas du Pray, Pierre Le Clerc, Jean Le Chevalier, Ysaac Leroux, Me David Larose et plusieurs nommés sur le registre, assemblés en ladicte maison, pour délibérer touchant la lettre envoyée par la Reyne mère aux habitants de ladicte ville de l'establissement demandé par les religieux pénitents du tiers ordre de Sainct François, à quoy a esté dict par lesdicts officiers du Roy, quelle demandait que lesdicts religieux comparait en ceste chambre pour déclarer leurs prétentions et demandes pour ce fait prendre leurs conclusions et estre procédé à prendre les voix du peuple présent à cette fin iceux com-

Digitized by Google

IV

Il semble que Charles de Matignon se crût d'abord assez influent auprès des échevins et délibérants du corps de ville, pour obtenir sur sa seule recommandation une décision portant que les pénitents s'établiraient dans les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, à la place des religieux augustins qui le desservaient et sur lesquels il ne fallait plus compter pour remplir le service nouveau attendu d'eux. Ajoutons que les Augustins coûtaient dix fois plus cher que ne demandaient les fils de saint François. La première délibération du corps de ville attribua aux douze Franciscains un traitement annuel de onze cents livres que se partageaient jusque-là seulement cinq pères Augustins. Le Père Damase de Saint-Lo, muni d'une procuration en règle conservée aux archives de la

parant par Damase de Sainct Lo, assisté du Père Estienne du Tresport, lesquels ont déclaré que, sur les difficultés qui se sont trouvées touchant la première délibération comme ils désirent demeurer dans la ville au contentement de tout le monde et dans la paix convenable à leur condition, ils souhaitent et supplient la ville d'agréer qu'ils se départent de la première délibération, souhaitant plutot s'establir en tel autre lieu de la ville qui sera trouvé à propos, ayant esté commandés expressément par la Reyne mère du Roy de rester en la ville, ne demandant à ce effect que ce qui sera du bon plaisir de la ville, renonçants à prétendre aucune chose contre lesdicts bourgeois outre leur libéralité, ains seulement demandant y faire leurs exercices conformément à leurs règles approuvées du Sainct Siège Apostolique concernant lesdictes institutions pour le service divin seulement, déclarant outre qu'il leur a esté aumosné par un des habitants de ladicte ville un lieu dans les fauxbourgs de ceste ville auquel quand à présent ils se contentent et arrestent, en attendant plus ample gratiffication et commodité. Signés : Frère Damase de St Lo. FF. Estienne du Tresport, lesquels pères, après leur déclaration faite, se sont retirés et ouy lesdicts officiers du Roy en leur conclusion, lesquels ont dict n'empescher l'establissement desdicts religieux dans la maison qui leur a esté aumosnée demandant que nous prenions les voix du peuple assemblé pour y adviser ce qui sera trouvé appartenir. Monsieur de Vermanoir est d'avis que lesdicts pères soient admis en se contentants pour leur demeure de la maison qu'ils ont dict leur avoir esté ja aumosnée par l'un des bourgeois de cette ville sans qu'ils puissent assubjectir lesdicts bourgeois à les dotter et nourrir outre les libéralités qui leur seront faites aux portes des maisons.

Monsieur de la Vignette est de pareil advis que Monsieur de Vermanoir.

Me Jean Cornical sieur de Père n'est d'avis de la réception desdicts pères : mais que la Reyne sera suppliée au lieu desdicts pères pénitents, avoir agréable l'establissement dans cette ville des pères capucins, attendu que lesdicts pères capucins ont beaucoup travaillé dans cette ville à l'instruction du peuple, et que lesdicts pères pénitents n'ont encore rien fait en ceste dicte ville.

Et par lesdicts échevins d'une commune voix dict qu'ils sont de pareil advis de Monsieur de Vermanoir, comme aussy l'advocat syndic, le procureur syndic, et plusieurs autres bourgeois de ladicte ville qui ont signé dans le registre de la maison commune dudict Sainct Lo, lesquels bourgeois ont esté d'advis en la plus part qu'ils soient admis suivant les conclusions des officiers du Roy et advis de Monsieur de Vermanoir. De quoi nous avons accordé acte et ordonné auxdicts bourgeois signer à peyne de soixante sols d'amende. Fait comme dessus et signé : Magner son paraphe

Digitized by Google

Manche, accepta la combinaison en vertu de laquelle les pénitents devaient succéder aux Augustins au fur et à mesure du décès de ces derniers.

Les délais qui devaient résulter de cette manière de faire ne pouvaient satisfaire les Franciscains et leurs amis : ce que voulaient les catholiques, c'était une installation immédiate ; ce que désiraient les moines c'était la possibilité de vivre sous leur règle, et en communauté avec des religieux de leur ordre. M. de Saint-Martin tenta de réaliser ce désir en faisant don aux moines « d'une maison, de jardin, lui appartenant en la rue du Neufbourg, tout devant l'abbaye. » (Papiers des Pères).

La première délibération fut prise le 31 octobre 1629. La seconde n'intervint que le 4 avril 1630. Dans l'intervalle s'étaient produites quelques oppositions dont nous trouvons la trace dans la forme que M. Cornical donna à son opinion. Il aurait préféré des Capucins aux Pénitents. Ceux qui ont l'habitude d'écouter la voix de l'opinion publique dans ces pays bas-normands, se persuaderont que cette préférence inattendue d'une observance à une autre dans la famille de saint François cachait un secret désir de ne voir établir à Saint-Lo ni l'une ni l'autre. Peut-être — nous n'osons avancer cette opinion que sous toutes réserves — est-ce pour vaincre plus facilement l'opposition sourde qu'il devinait, que Charles de Matignon crut devoir couvrir du désir personnel de la Reine Mère le projet qu'il avait d'abord présenté comme sien, et verser dans la discussion cette lettre dont nous n'avons pas trouvé d'autre trace dans le dossier concernant les Pénitents.

V

Du moment que la Reine Mère, c'est-à-dire le pouvoir royal, désirait l'établissement des missionnaires franciscains à Saint-Lo, le choix de ceux-ci s'explique de la façon la plus naturelle. Ce que l'on voulait, c'étaient des prédicateurs, non des professeurs, puisque la ville possédait déjà un collège. Les Pénitents du Tiers-Ordre de Saint-François semblaient plus indiqués pour cette besogne de convertisseurs populaires que les Jésuites, professeurs de belles lettres, docteurs en humanités. Les Pénitents d'ailleurs s'acquittaient de leur besogne, partout où on les employait, avec une activité et un succès dont le bruit était certainement parvenu jusqu'au fond du Contentin. Les historiens du Père Joseph nous

Digitized by Google

donnent à cet égard des renseignements très curieux. Richelieu, évêque de Luçon, « faisait appel aux Capucins de Fontenay-le-Comte pour venir prêcher dans sa ville épiscopale (1). »

... « D'autres voyaient en eux les hommes de la situation. D'autres comprenaient que, mieux que les Jésuites, en bien des endroits impopulaires, mieux que les autres Franciscains, qui n'inspiraient pas le respect par la même régularité, ils étaient plus propres à ranimer la foi, à arracher les âmes à l'hérésie. En 1609, à la demande de Henri IV, l'évêque de Poitiers, Saint Belin, faisait adapter à leur usage l'église paroissiale de Saint-Grégoire... » *(Ibid.)*

Cette réputation de spécialistes en matière de prédications en pays protestant avait survécu à la mort d'Henri IV. Nous voyons les Pénitents employés en 1629, précisément à l'époque qui nous occupe, aux conférences qui avaient suivi la paix d'Alais. Deux ans après, ils sont chargés de figurer du côté catholique au synode provincial de Charenton.

La détermination de la Reine Régente de recommander les Pénitents préférablement à tout autre Ordre, avait été assurément dictée par le Père Joseph du Tremblay (2), qui a dirigé toute la politique en France durant la première moitié du grand siècle. L'intervention d'un tel homme, surtout si l'on songe à ses œuvres, à ses projets, éclaire d'un jour particulièrement lumineux la question qui nous occupe. Ce moine extrêmement zélé, remarquablement doué au point de vue intellectuel, qui passa presque toute sa vie aux côtés de Richelieu, et fut le confident de sa politique, s'il n'en fut pas l'inspirateur, avait conçu les idées les plus grandioses sur l'avenir de la catholicité. Son œuvre capitale, celle qu'il prépara malgré tous les obstacles, était la préparation d'une croisade qui devait entraîner les princes chrétiens contre le Turc, oppresseur des peuples habitant la Terre Sainte. Mais cette vision de la Palestine libérée du joug ottoman que le Père Joseph ne vit jamais se réaliser, et que le Pape Innocent XI reprit sous une autre forme à la fin du XVIIe siècle, en lançant Sobieski sous les murs de Vienne agonisante, « l'Eminence grise » dut se résoudre à en accepter une pâle image, l'envoi de moines de son Ordre dans tout l'Orient musulman. Mais cette orientation de son zèle

1. Fagniez, *Richelieu et le Père Joseph*, tome 1, page 288.

2. Il faut aussi y voir la grande influence du P. Chrysostome de Saint Lo dont nous aurons à parler plus tard. Jean Marie de Vernon, *op. cit.*, t. III p. 306.

Digitized by Google

ne suffisait pas à assouvir sa soif d'apostolat. Réforme de Fontevrault, fondation des Dames du Calvaire, organisation d'un monastère à Saumur, d'un autre à Rennes, telles étaient les occupations auxquelles il avait consacré son activité, lorsqu'il entendit parler du Cotentin à évangéliser. On peut croire que c'est lui qui choisit les moines à envoyer, et qui dicta, avec sa discrétion habituelle, la lettre que Marie de Médicis écrivit à Charles de Matignon et que celui-ci fit connaître à l'Assemblée de Ville de Saint-Lo, le 4 avril 1630.

VI

« Qu'on envoie, » disait le P. Joseph, « des prédicateurs pour instruire les hérétiques, qu'on fasse avec douceur, qu'ils leur donnent audience. Qu'on prie Dieu pour eux. Ce sera puis après à Dieu de leur donner la lumière de la foy, puisque la foy est un don de Dieu seul, qui la donne avec sa grâce, et n'est pas un don de Mars et un effet de la guerre. »

Ces paroles du Père Joseph semblent avoir présidé à la fondation du nouveau monastère.

« Ils seront tenus et obligés de visiter particulièrement les prisonniers détenus aux prisons de la ville, assister et consoler les criminels qui seront condamnés à mort, les accompagner jusqu'au lieu du supplice, prier Dieu et dire une messe pour le salut de leur âme le lendemain de leur mort. » Telle est la condition insérée dans la donation faite au nouveau couvent par Jean Dubois. D'autres obligations avaient été prises vis-à-vis des échevins par le représentant autorisé de l'Ordre, le P. Damase de Saint-Lo.

« Et considéré, » dit une délibération du corps de ville, « qu'en ladicte ville de Saint-Lo, il y a peu de prédicateurs et personnes doctes en théologie, ou telles personnes sont grandement requises pour la consollation des âmes catholiques, instruction et conversion des hérétiques, qui font la plus grande partie du peuple dudict lieu, attendu même que la règle desdits religieux pénitents est plus austère que celle de saint Augustin... »

Bien que l'intention des fondateurs fût très claire, qu'elle tendît à l'augmentation du nombre des missionnaires et au remplacement des cinq Augustins, absorbés par le service de l'Hôtel-Dieu, par douze Franciscains plus zélés, plus populaires, plus habitués à se répandre au dehors, M. de Matignon et ses confidents n'osèrent pas proposer du premier coup l'établissement d'un couvent

Digitized by Google

autonome, comptant un personnel de douze religieux pour débuter.

Il ne semble pas que l'esprit du pays ait beaucoup changé depuis 1629, et l'on peut croire que, si un préfet ou un maire de nos jours voulait, par impossible, engager la population à faire bon accueil à des moines nouveaux arrivant dans la région, ils emploieraient aussi des moyens détournés. Qui sait même, s'ils ne recourraient pas aux mêmes procédés de persuasion ? la perspective miroitant aux yeux des habitants de se procurer, pour la même somme, le double de personnel, et un personnel plus zélé que celui de l'organisation déjà créée. C'est ainsi que l'on doit comprendre la psychologie de la délibération du 31 octobre 1629.

Le principe était désormais acquis de l'installation de religieux pénitents à Saint-Lo préférablement à tout autre Ordre. Mais la réalisation de la décision restait subordonnée à des éventualités trop lointaines pour que l'on pût considérer la fondation comme faite par les échevins et « fondant commun » de la ville de Saint-Lo.

Les administrateurs qui voulaient l'établissement définitif avaient prévu tous les détails, comme s'il s'était agi de quelque chose de durable. Les Franciscains devaient prendre la place des Augustins défunts, et vivre avec les survivants dans les mêmes bâtiments de l'Hôtel-Dieu. Le jardin des Pénitents était situé sur les remparts et séparé des logements par la cour du Collège fondé par Jean Dubois : le corps de ville avait stipulé un droit de passage à travers cette cour. De plus une partie des offices devait être célébrée dans l'église paroissiale de Notre-Dame. Mais ce que l'on voit de plus clair et de plus compréhensible à tous, c'est que les cinq religieux Augustins étaient payés onze cents livres, et que les Franciscains s'offraient, pour le même prix, de venir au nombre de douze, pour faire un service plus dur et plus actif.

VII

Un tel enchevêtrement des droits des Augustins, des administrateurs du Collège, du clergé de la paroisse, et des nouveaux arrivés, aurait abouti fatalement à des conflits quotidiens. Elle avait donné lieu à une difficulté que résolut la décision suivante des docteurs de Sorbonne :

« Résolution des docteurs de la Faculté de Sorbonne touchant le dict establissement.

Digitized by Google

Hic casus conscientiae propositus dominis magistris nostris resolvendus.

Quatuor aut quinque canonici regulares in cujusdam urbis xenodochio separatim degunt, nullique alteri congregationi vel capitulo regulari uniuntur, sed immediate et quoad pertinet jurisdictioni episcopi loci subjiciuntur, qui episcopus sacerdotes seculares ab officialibus regiis in urbe constitutis presentatos, eligit in regulares, ipsorum canonicorum praepositus, eodem modo praesentatur et eligitur in priorem xenodochii fundati ab ipso episcopo et urbis incolis in ipsa fundatum sibi jus reservantibus ad libitum, sic sacerdotes eligendi ac praesentandi ad spiritualia xenodochii munia obeunda.

Jam quaeritur utrum dicti regulares canonici in consulta sede apostolica possint assentiri ut interveniente tum episcopi, tum urbis dicti xenodochii fundatricis approbatione et consensu, regulares di...ordinis reformati, et strictioris observantiae in praefatum xenodochium pro suis successoribus introducantur, quorum admissio cedet ad majorem Dei gloriam, civium consolationem et conversionem hereticorum qui in aliquam partem urbis conficiunt.

Nos subsignati doctores sorbonici, hoc casu mature considerato, censuimus praedictos canonicos posse consentire in concessionem ipsius xenodochii regularibus strictioris observantiae, dum modo istud fiat inter manus episcopi et incolarum urbis in qua fundatum est ipsum xenodochium nec ad id recursu opus est ad summum pontificem. In cujus rei fidem has presentes chyrogapho nostro munivimus XIX januari 1630. »

La délibération du 31 octobre 1629, positivement incohérente, ne fut jamais exécutée. Les Franciscains, en présence de l'impossibilité de constituer quelque chose de sérieux dans de telles conditions, pensèrent à se désister des propositions qui leur avaient été faites.

Au mois d'avril 1630 l'un de leurs protecteurs, Michel de Saint-Martin, leur offrit de consacrer à leur logement une maison qui lui appartenait dans un des faubourgs de la ville, appelé la rue du Neufbourg. Il les y logea même et les nourrit pendant les deux mois que dura la négociation préparatoire à la fondation définitive.

A la première délibération assistait Jean Dubois, le bienfaisant procureur du Roi, dont nous avons déjà parlé : mais il n'avait rien dit, ni pris aucune mesure pour faciliter l'installation des

Digitized by Google

moines. Il attendit qu'une seconde délibération, celle du 4 avril 1630, eût rendu définitif ce qui n'était encore qu'un projet informe, pour déclarer ses intentions.

Le 8 juin 1630 il convoqua devant Guillaume Dufour et Michel Planchon, tabellions royaux à Saint-Lo, « le R. P. Damase de Saint-Lo, religieux de l'Ordre des Pénitents du Tiers-Ordre de Saint-François ». Les deux parties reconnurent pour valables des stipulations signées déjà, par lesquelles « Jean Dubois, procureur du Roy à Sainct-Lo, confesse avoir donné, aumosné et délaissé par donation pure et libéralle, gratuite et entre vifs, aux religieux pénitents du tiers ordre de Saint François, stipullés par ledict Père Damase, l'un des dicts religieux, un corps de logis qui se consiste en deux maisons, une court, entre deux un puits, un jardin planté de pommiers, contenant deux vergées de terre environ » (40 ares) « avec les droicts, franchises et libertés qu'en dépende, le tout scis et situé au faubourg de ceste ville, rue Saint-Georges... et mouvant de la baronnie de Saint-Lo en franche bourgeoisie, sans rente ny subjection aucune, pour par lesdicts religieux y establir et edifier une église pour leur usage et y faire les fonctions de leur ordre, ainsi que bon leur semblera... (1) »

VIII

Ce n'était pas tout d'être acceptés dans la ville, d'y avoir une maison et un jardin, la permission d'y faire construire une église, et d'aménager des cellules, il fallait aussi trouver des ressources pour pourvoir à tant de nécessités. Le Père Damase de Saint-Lo s'adressa une troisième fois au corps de ville et lui demanda quelques subsides. L'assemblée municipale ne vota pas de fonds nouveaux : elle se fit rendre compte que des débiteurs de rente étaient en retard de payer leurs arrérages. Il y en avait pour une somme totale de 1620 livres. Le receveur du revenu du collège, Pierre Ledain, fut invité à faire rentrer ces arriérés, et à payer aux religieux Pénitents une somme de mille livres sauf à eux à rendre compte de l'emploi.

Particularité assez étrange, l'un des débiteurs, délégués au paiement du subside municipal, appartenait à la famille de ce destructeur de monuments catholiques qui avait si bien mutilé la

1. Acte de donation de Jean Dubois Archives dép. Manche Religieux pénitents.

Digitized by Google

façade de l'église paroissiale pendant les troubles religieux. Nous ne savons pas s'il finit par payer son dû, ce qui est probable.

M. Le Mennicier de Martigny donna « le bois dont ont été faictes les premières chambres à loger les religieux franciscains pénitents. »

Jean Dubois ajouta au don qu'il avait déjà fait de la maison et du terrain destinés à la fondation du monastère, d'abord au mois de janvier 1631, 4600 livres, puis le 10 août de la même année, 1500 livres.

M. de Saint-Martin de Cavigny, qui avait nourri chez lui les religieux pendant près de deux mois, « fit apporter les premières provisions du vivre, et donna cinquante livres pour ayder à avoir les premiers meubles. »

Mais tant de dons ajoutés à ceux que recueillaient les quêteurs dans les maisons de Saint-Lo, ne suffisaient pas pour les besoins de la construction. Il fallut recourir à l'autorité diocésaine et obtenir la permission de faire quêter dans les églises. Les moines présentèrent une « requeste de Messieurs les officiers et habitants de Saint-Lo à Messieurs les grands vicaires de Coustances... pour exhorter Messieurs les curés et habitants des lieux circonvoisins de contribuer de leurs aumosnes à l'aschèvement de l'église du présent couvent. »

La première pierre fut posée le 10 août 1630, en vertu d'une permission des vicaires généraux de Coutances accordée le 7 août au P. Oronce de Honfleur, provincial.

La cérémonie fut présidée par le baron de Saint-Lo et sa femme, ainsi qu'en fait foi la note ci-dessous, trouvée dans les papiers des religieux. Le Père Oronce, provincial, avait béni la première pierre, en présence de tout le clergé de la ville.

Voici l'inscription de la première pierre :

« Deo optimo maximo, virgini Deiparae, in honorem seraphici Patris Sancti Francisci atque in gratiam fratrum poenitentium tertii ordinis ejusdem, primarium hujus templi lapidem posuit Illustrissimus dominus Carolus de Matignon, comes de Thorigny, utriusque ordinis eques torquatus, ab utriusque Regis consiliis, centum equitum scutariorum dux atque in Neustria a sua Majestate Praepositus generalis, una cum serenissima principe Eleonora d'Orléans conjuge ac illustrissimis dominis Domino Leonoro de Matignon, Constantiae Antistite et Domini Caroli de Matignon, comitis de Thorigny filio, anno Domini 1630 10 Augusti,

Digitized by Google

Urbano VIII, pontifice maximo, Ludovico XIII Francorum ac Navarrae Rege christianissimo (1).

Nous trouvons dans les papiers des religieux la note suivante :

« Ceste première pierre est posée au coin de la muraille qui faict séparation du coeur des religieux avec la baze de l'église et contre laquelle muraille est posé l'autel c'est-à-dire du côté où se lit l'évangile et de la part du clouestre de ce couvent. Ensuite et au mesme tens que fut posée cette première pierre en fut posée aussy une autre seconde en l'autre encoignure de ladicte muraille savoir est du costé de l'épistre et ce au nom de toute la ville par les mains du juge et eschevins d'icelle dont l'inscription est en la forme qui suit.

(L'inscription manque). »

Pour arriver à ce résultat, les formalités avaient été nombreuses. Nous mettons sous les yeux des lecteurs quelques-unes des pièces qui constituent le cartulaire du nouvel établissement.

« Lettres patentes de Monseigneur et Madame de Matignon et de Monseigneur l'evesque de Coustances leur fils pour l'érection du dict couvent.

Charles, seigneur de Matignon comte de Thorigny, baron de St-Lo, chevallier des ordres du Roy, cappitaine de cent hommes d'armes de nos ordonnances et lieutenant général pour Sa Majesté en Normandie. A tous ceux qui ces lettres verront salut. Comme ainsy soit que l'édification que les religieux pénitents du tiers ordre St François de l'estroite observance donée par leurs religieux exercices aux villes de la France ou ja ils sont establis nous ayant faict espérer qu'un couvent de leur ordre pourroit estre fort utile en la ville de St Lo s'ils y estoit estably et qu'ayant manifesté aux habitants et officiers de ladicte ville le désir qu'avons dudict establissement ils ont incontinent passé délibération en faveur d'iceluy dans leur maison commune ; mais ce qui n'ont à fin tout affectionné à ce dessein est que la Reyne mère du Roy en ayant entendu les nouvelles avoit daigné nous tesmoigner de sa propre bouche l'avoir fort pour agréable, nous en chargeant avec beaucoup d'affection envers lesdicts pères, qu'incontinent que serions de retour d'auprès de Sa Majesté en ladicte ville de St Lo, nous missions en exécution ce bon œuvre, et depuis nostre dict retour avoir mesme daigné encore nous en escrire expressément par nostre fils nommé à l'évesché de Coustances,

1. Déjà imprimé dans Jean Marie de Vernon, *op. cit.*, t. III, p. 305-306.

Digitized by Google

lequel jugeant qu'il seroit utile au bien spirituel de son diocèse et pour la dévotion et particulière affection qu'il a pour ledict ordre, nous a dict désirer fort volontiers autoriser et rattifier ledict establissement après son sacre, veu aussy la patente délivrée auxdicts pères pénitents par les sieurs grands vicaires de l'église cathédrale de Coustances tendant à consentir et permettre ledict establissement comme estant commis au gouvernement spirituel dudict évesché jusqu'à ce que le siège épiscopal soit rempli. Nous donc pour tant de justes raisons et poussés de si bons motifs avons très-volontiers permis et permettons par ces présentes l'establissement dudict couvent pour que lesdicts religieux y puissent librement faire leurs fonctions religieuses conformément à leurs statuts, règles et privilèges donnés et authorisés du Sainct Siège Apostolique ainsy qu'ils sont aux autres villes de France ou ja ils sont establis comme seroit Paris, Rouen, Lion, Tholoze et autres, voulant que librement ils mendient et puissent avoir recours aux charités des gens de bien tant en ladicte ville que lieux circonvoisins, ainsy qu'ils font aux villes susdictes pour subvenir à leurs nécessités, et comme desja par le sieur procureur du Roy de ladicte ville de St Lo, leur a esté faict don d'une place pour establir ledict couvent, laquelle place est située en la rue St Georges, fauxbourg de ladicte ville, nous declarons ladicte place quitte de ce qui peut nous appartenir de rentes et à nos successeurs à cause de ladicte baronnie ce que dessus faict aussy de Léonor d'Orléans nostre épouse, qui d'une pareille affection a désiré avec nous l'establissement dudict monastère pour la dévotion particulière qu'avons audict ordre St François et aussy pour l'affection que portons auxdicts religieux pénitents. Nous les recommandons très-particulièrement à nos enfants et à toute nostre postérité souhaitant qu'ils demeurent toujours en la particulière protection de nostre maison tant qu'ils se maintiendront dans l'observance de leurs règles et vivront comme bons religieux. Ces présentes faictes en nostre chasteau de St Lo le vingtiesme jour de janvier mil six cents trente, auxquelles nous avons faict apposer nostre sceau après les avoir signés de nostre main propre, notre chère épouse et notre dict fils Léonor, nommé comme dict est à l'évesché de Coustances ayant aussy voulu signer pour marquer leur zèlle et dévotion envers ledict ordre et establissement. Signé : Matignon, Léonor d'Orléans, Léonor de Matignon, et plus bas, par mesdicts seigneurs et dame, signé le revers et scellé de cire verte. »

Digitized by Google

On ne pouvait fonder un couvent dans le ressort de l'abbaye de Saint-Lo sans l'agrément de l'abbé. Celui-ci ne voulut ou n'osa pas le refuser. Il le donna en ces termes :

« Consentement de Monsieur l'abbey de St Lo touchant ledict establissement.

Nous soubsigné Jean Desjardins Conseiller aumonier du roy abey commendataire de l'abaye de St Lo à St Lo, certiffiant à qui il appartiendra que après avoir veu et considéré la délibération passée en l'assemblée de ville audict Sainct Lo touchant l'establissement des pères pénitents du tiers ordre de St François de l'estroite observance en la Maison Dieu dudict lieu, comme aussy le consentement et approbation de Messieurs les grands vicaires de Coustances, le siège épiscopal estant vacant, à ce que ledict establissement sorte à son plein effect, et sur ce, nous estant requis par lesdicts religieux pénitents de voulloir aussy consentir en tant que nous appartiendroit et qu'il seroit requis audict establissement pour qu'iceux puissent s'establir en ladicte maison Dieu et y venir conformément à leurs règles et constitutions approuvées du Sainct Siège ainsy qu'ils font aux autres lieux de la France ou ja ils sont établis. Comme donc nous jugeons ledict establissement à la plus grande gloire de Dieu et pour le bien spirituel de ladicte ville, nous avons librement octroyé et octroyons par ces présentes auxdicts religieux pénitents nostre dict consentement sauf toutesfois les droits que nostre dicte abbaye a jusqu'à ce jour exercés ou à justes lettres pourroit prétendre debvoir exercer ou d'iceux jouir en ladicte maison Dieu. Faict soubs notre signe propre et sceau ordinaire abasial à Paris le premier jour de décembre mil six cent vingt neuf et au dessous signé : DESJARDINS. »

Il fallut aussi le consentement des vicaires généraux de l'évêché, consentement qui fut accordé.

« Consentement des grands-vicaires généraux de l'évesché de Coustances le siège épiscopal vacant, en lequel ils aucthorisent la suscripte délibération et consentent audict establissement.

Les vicaires généraux de l'église de Coustances, le siège épiscopal étant vacant, veu ladicte requeste présentée par les sieurs officiers et bourgeois de Sainct Lo tendante à ce qu'il soit permis aux religieux pénitents du tiers-ordre de Sainct François de habituer audict Saint Lo et qu'ils s'establiroient pour en disposer en l'assemblée de ladicte ville est approuvée en icelle paroisse et que l'establissement sorte son plein et entier effet selon la

Digitized by Google

forme et teneur, a charge toutefois de le faire agréer et ratifier à Monsieur l'evesque de Coustances apprès son sacre et actuelle prise de possession dudict diocèse et feront leur vivre et se conformeront suyvant les edicts et ordonnances du Roy. Donné à Coustances ce septiesme novembre l'an mil six cents vingt neuf. Signé : Lebas et Scellé et Coin Victor.

Nous raconterons dans un prochain article la vie du monastère, le rôle que jouèrent les pénitents dans la conversion des religionnaires, puis nous dirons ce que devinrent, pour autant que nous avons pu le savoir, au moment de la Révolution, les successeurs des moines fondateurs de 1629.

Gaëtan GUILLOT.

Digitized by Google

CHOSES D'ORIENT.

LA REVOLUTION EN TURQUIE.

(Suite) (1).

Les membres du comité protesteront par ailleurs contre ceux qui font de leur mouvement jeune turc un mouvement islamique. Ils se disent nourris par le progrès européen, reconnaissants à l'Europe et à la France surtout pour les idées civilisatrices transmises par elle. Il faut bien l'avouer, ici perce une pointe de neutralité allant jusqu'au scepticisme. « C'est, dit un Jeune Turc, un mouvement patriotique où la religion entre très peu. On poursuit au contraire la liberté de conscience. » En elles-mêmes ces paroles sont bonnes, mais ailleurs des réflexions sur le peu de religion des lettrés musulmans, sur l'indifférence pratique résultant de la mise sur le même pied de toutes les religions ; une sorte d'éclectisme retranchant de chacune ce qu'il y a de « suranné », de doctrines « qui ont fait leur temps », tout cela indique un état d'âme qui serait facilement inquiétant. Citons d'ailleurs un texte bien symptomatique : « Il serait intéressant que l'Orient, qui a donné au monde le christianisme religieux, lui apportât maintenant une sorte de christianisme social où l'égoïsme individuel et l'égoïsme de classe s'effaceraient devant un principe de solidarité humaine. Il est permis d'espérer que les Orientaux auront la souplesse d'esprit nécessaire pour que ayant accepté l'apport d'une civilisation européenne différente de la leur ils s'assimilent cet apport dans son intégralité et tendent ainsi à se débarrasser des *préjugés religieux* et *autres* en reconnaissant que l'intérêt de l'individu ou du groupe est servi le mieux par l'intérêt largement collectif.

« A cet égard remarquons ce fait qu'en Turquie les gens cultivés deviennent, au point de vue religieux, profondément sceptiques. Ce qui les pousse sans doute dans cette voie c'est la comparaison des cultes qui s'entrechoquent sous leurs yeux et dont ils peuvent

1. Cfr. N° de janvier.

Digitized by Google

apercevoir ainsi à la lueur des prétentions dogmatiques contradictoires l'égal illogisme. Et dès lors il ne leur est pas difficile, grâce à ce travail d'observation préliminaire et personnelle, de comprendre la critique contemporaine des religions positives. » On ne s'en étonnera pas quand on songera au lieu d'origine du mouvement principal. Salonique est un centre juif (60,000 environ des habitants sont Israélites) ; de plus cette ville a été choisie de préférence pour y répandre l'éducation laïque française ; la mission si chère aux Bonnefont, Charlot, Aulard et autres commis-voyageurs du laïcisme tend à s'y développer. De là à l'éducation franc-maçonne il n'y a même pas un pas. La doctrine et les procédés des F.·. M.·. apparaissent sur plus d'un point : l'éducation non confessionnelle, la suppression des privilèges des Eglises, l'émancipation de la femme sont les pierres d'attente jetées comme par hasard ; en réalité ce sont des germes qui peuvent devenir funestes. Ces idées se résument dans cette requête d'un des chefs du parti à Salonique réclamant quelque chose « d'un peu plus Révolution française. » Des remerciements votés par les Loges, des médailles distribuées en signe de gratitude à plusieurs ouvriers de la Révolution ne laissent aucun doute sur les projets de la Maçonnerie, qui escompte quelque prochain triomphe.

Parmi les députés de Salonique deux sont des Vénérables de Loge ; en Syrie un député a reçu des félicitations de la Loge de Jérusalem. Enfin, chose non moins grave, les membres directeurs du mouvement U. et P. se sont constitués en comité secret et font prêter aux adeptes le serment de garder le silence sur les délibérations, d'exécuter toutes ses décisions et ce, sous peine de mort. Les termes de ce serment sont ceux-mêmes dont on use dans les Loges. La France en ces jours a récolté des éloges et des applaudissements sans fin. La Révolution turque a été proclamée « fille de la Révolution française » ; le chant de la *Marseillaise* a accompagné toutes les plus éclatantes manifestations ; on a félicité la Turquie d'avoir appris de la France à parler « le langage des Droits de l'Homme et du Citoyen. » Plus heureuse que sa mère, elle n'a pas marché dans le sang, puisse-t-elle ne pas glisser dans la boue. Puissent les Musulmans ne pas perdre de vue cette parole de leur livre sacré, le Coran : « Les hommes sont libres ; ils ne doivent pas s'opprimer les uns les autres. Dieu n'aime pas les oppresseurs ; » et encore celle-ci : « point de contrainte en matière de religion. » On croirait presque rêver en lisant ces mots ; le Musulman nous étant toujours montré comme un être

Digitized by Google

essentiellement fanatique. L'histoire est là pour prouver que ces belles recommandations restèrent toujours lettre morte. Espérons qu'il n'en sera plus ainsi. Ici apparaît une fois de plus comment abandonnés à eux-mêmes les interprètes d'un livre même sage en quelques points peuvent devenir fauteurs des plus grands crimes. On s'explique aussi pourquoi, avec un soin jaloux, l'étude complète des discussions et des éclaircissements donnés par quelques docteurs ès-lois musulmanes était interdite et leurs manuscrits cachés dans les bibliothèques avec des inscriptions dans le genre de celle-ci : dangereux, subversif, ne pas laisser lire, etc. Mais qui peut assurer que d'autres interprètes ne viendront pas à leur tour faire plier les textes selon leur bon plaisir ?

Par un louable esprit de discipline les Jeunes Turcs ont montré dans la pratique une sage union entre les adeptes du mouvement régénérateur. Il ne faudrait pas croire cependant à une entente parfaite et absolue. Nous avons tout à l'heure donné un peu en détails les idées d'Ahmed Riza, l'un des porte-paroles du comité U. et P. A côté existe une ligue importante fondée par Sabaheddine, propre neveu du Sultan : c'est la « Ligue ottomane d'initiation privée de centralisation et de Constitution ». Ici on se trouve en présence d'hommes qui ont davantage étudié dans les livres de sciences économiques et politiques. La question de l'enseignement, et de l'enseignement social en particulier, les préoccupe plus que toute autre chose : « Le premier devoir du gouvernement, dit *La Turquie nouvelle*, organe du parti, doit être d'élever l'enseignement populaire à la hauteur des circonstances, d'organiser immédiatement des cours publics de jour et du soir, où les Ottomans ignorant la langue turque puissent bien comprendre et discuter les intérêts de notre pays, bien s'entendre et bien s'aimer aussi. » Voici le 1er point de leur programme : « propager chez le peuple turc le goût des études sociales dans le but de susciter l'initiative privée et de conduire à la décentralisation administrative. » Pour favoriser l'initiative, Sabaheddine, tout en respectant l'autorité établie, veut supprimer le recours perpétuel à la puissance du gouvernement ; il cite comme exemple les Anglais « qui comptent sur leurs propres forces pour travailler au bien public qui est le bien commun de la nation. » Mais pour cela une éducation complète s'impose. Quant à la *décentralisation*, considérant qu'il serait de peu de fruit de transposer seulement l'autorité, l'enlevant à l'oligarchie aristocratique pour la faire passer aux mains de quelques centaines de députés (remarque très juste, car la

Digitized by Google

tyrannie collective est la plus redoutable et la plus néfaste des tyrannies, la France est là pour le prouver), Sabaheddine propose des réformes qui reposent sur ce principe : « le peuple paie les impôts, le peuple verse son sang quand il le faut pour défendre la patrie en danger ; le peuple a donc le droit de contrôler les actes du gouvernement en envoyant des députés à la Chambre, et ceux des gouverneurs en élisant des conseillers généraux. » Créer des provinces privilégiées et autonomes, on n'y songe pas, sauf quelques races particulières, comme il sera dit tout à l'heure ; on rêve d'« une vie provinciale qui opère progressivement par la communauté de plus en plus étroite des intérêts, la fusion des différents éléments ethniques de l'empire, turcs, grecs, arméniens, albanais, arabes, musulmans et non musulmans, tous égaux, jouissant des mêmes droits, soumis aux mêmes devoirs. » Donc division des provinces sur un mode nouveau, partage en arrondissements. Quelques-uns vont même jusqu'à demander des départements. N'y a-t-il pas dans ces réformes de doctrinaires par des hommes qui se posent en disciples les uns d'Auguste Comte, comme Ahmed Riza, les autres de Le Play, comme Sabaheddine, n'y a-t-il pas, disons-nous, une part d'utopie? L'avenir le montrera : au moins y a-t-il là des plans sérieux.

Dans cet ordre d'idées, participation de tous au bien général, notons une réflexion du Dr Lontfi bey, professeur de droit musulman : « La Constitution a laissé une lacune. Seul le Cheik-Ul-Islam, chef de la religion musulmane, fait partie des membres du gouvernement. Les chefs des autres religions existant dans l'empire, rabbins, patriarches, etc., ont le privilège de se diriger eux-mêmes, jouissant ainsi d'une sorte d'autonomie administrative et religieuse. Il est à souhaiter que l'on remédie à cette situation contraire à l'égalité constitutionnelle par l'admission des chefs de toutes les religions au même titre dans le conseil des ministres. Celui-ci pourrait avoir des réunions ayant trait aux affaires du culte dans lesquelles tous les éléments de la Turquie uniraient leurs efforts pour travailler au bonheur de la commune patrie. »

Pour obtenir ces divers résultats et créer une mentalité conforme à ces idées, les partis réclament les mesures nécessaires pour réformer tout le système scolaire. Ajoutons que dans un esprit de très louable modération, ceux qu'on pourrait appeler les chefs de parti ont laissé de côté toute discussion oiseuse, toute personnalité blessante. Ils ont même proclamé après l'énoncé public de leurs plans respectifs qu'il « n'y avait plus aujourd'hui entre

Digitized by Google

les différents comités de divergence de vue de fond et de forme. » C'était peut-être aller un peu loin dans leurs affirmations. En tout cas, à raison des élections, un groupement spécial s'est formé sous le nom d'*Union libérale ottomane* pour patronner les candidats. Son programme, de forme très modérée, est le développement de la devise tant de fois répétée sur tous les tons : Liberté, égalité, fraternité et justice. Voici d'abord la définition du bon mandataire : « C'est un homme réunissant les qualités propres à en faire un bon avocat de notre grande cause politique commune ; c'est, en dehors de toute considération de grade, d'âge ou de visage, un homme qui se propose de travailler avec énergie, et qui a l'instruction et l'intelligence nécessaire pour travailler avec succès à faire de la Patrie un pays libre, uni, prospère et fort. » Suit l'énumération de quelques points plus importants : promulgation de lois protectrices de la liberté admise en principe ; lois pour assurer la participation de tous au devoir glorieux du service militaire ; lois sur l'admission aux charges par voie de concours ; liberté de l'enseignement privé, avec diffusion de la langue turque dans l'enseignement public ; « des écoles, encore des écoles, et partout des écoles, répandant à flots dans toutes les classes de la société les lumières de l'instruction. » Avec non moins d'énergie est affirmé le principe d'égalité dans la justice, aussi bien que dans la répartition des deniers publics ; comme conséquence, le budget annuel devra être voté par le Parlement, les cadeaux, si en honneur dans l'ancien régime, devront être supprimés, on votera des lois réglant au mieux les droits des ouvriers et ceux des patrons. Rien n'est oublié dans ce programme très moderne ; travaux publics, beaux-arts, commerce. De l'ancienne Constitution bien des points doivent être modifiés. Voici les principaux *desiderata :* suffrage universel et au premier degré ; choix des ministres dans la majorité du Parlement ; ces ministres responsables seront démissionnaires par le fait même du rejet par le Parlement d'une proposition ministérielle ; même solution en cas de blâme d'une décision des ministres ; choix des deux tiers des sénateurs par les représentants et les corps élus de la nation ; le choix du dernier tiers sera fait par le Souverain sur une liste présentée par les ministres ; cette liste comprendra les personnalités les plus importantes des administrations civile, religieuse, militaire, du corps enseignant, du commerce et de l'industrie ; pas de sénateurs a vie. Viennent enfin deux réclamations importantes : les députés pourront directement proposer des projets de loi ; puis le Par-

Digitized by Google

lement devra tout d'abord exiger que tout décret de dissolution soit nécessairement accompagné d'un décret de convocation pour un Parlement nouveau ; et ce sous peine de nullité radicale et de crime de haute trahison pour les ministres alors en fonction. On comprend la raison de cette demande quand on se rappelle les faits de 1878.

Une religieuse formule termine cet appel fort censé : « et ainsi Dieu nous soit en aide. » Tout donc ici est fait pour rassurer pourvu que les mots liberté, égalité, justice, ne soient pas détournés de leur véritable sens. Ce qui a été dit de l'influence maçonnique ne peut que rendre perplexe.

Reste à dire les difficultés provenant de l'ancien régime et de la mentalité commune des divers intéressés.

En commençant par la tête, constatons ceci : Il a fallu au Sultan une volonté peu commune pour accepter un état de choses diamétralement opposé à celui du passé. Qui pourrait deviner les impressions de ce tout puissant d'hier voyant revenir les unes après les autres les victimes de sa tyrannie, celles du moins que la mort a épargnées ? Il est vrai que la démission forcée serait probablement la conséquence d'une résistance entêtée. On devine qu'il est resté de-ci, de-là, dans les coulisses quelques-uns des acteurs d'autrefois ; tel officier jadis très en faveur et condamné pour malversation n'a pas encore gagné le lieu de sa détention ; quelque protection occulte est là sans doute. Tel maréchal comme Chevket pacha, commandant de toutes les troupes autrefois intangibles qui gardaient Yldiz-Kiosk, n'a donné sa démission qu'à la dernière extrémité. Semblable difficulté pour éloigner des régiments un instant rebelles. La même résistance paraît quand on publie dans les actes officiels les modifications qui se font morceau par morceau : renvoi des artistes du palais (chantres et musiciens), renvoi d'une nuée de cuisiniers, renvoi de 190 médecins ou pharmaciens également attachés au palais, etc. Les renseignements privés le font clairement comprendre, cet état amènera presque fatalement un changement de souverain.

Le Grand-Vizir, Kiamil-Pacha est un vigoureux vieillard de 76 ans ; il a fait preuve de savoir-faire et de sage temporisation, mais les chambres réunies, son changement s'imposera presque sûrement et il entraînera à sa suite la plupart des ministres, plusieurs d'ailleurs ont malgré tout une éducation politique trop « ancien régime. » Il a fallu beaucoup de bonne volonté et de patience

Digitized by Google

à tous pour supporter les atermoiements, conséquence d'ailleurs naturelle d'une époque de transition.

Rien à dire de la magistrature, il semble cependant qu'elle ait acquis certaine indépendance, à en juger du moins par quelques condamnations prononcées à propos. Autrefois on condamnait par ordre ; quand paraissait une révocation ou une mise en accusation de quelque magistrat, on pouvait très souvent donner à l'accusé un brevet d'innocence relative.

Il faudrait un technicien pour traiter la question financière et commerciale. Nous pouvons au moins déclarer qu'il y a en Turquie des ressources immenses inutilisées, des richesses énormes jusqu'ici cachées. Exploitation des mines et des forêts, établissements d'industries, tout était entravé par des tracasseries ineptes ou des réglementations odieuses. Le *bacchiche* tout puissant régnait en souverain ; il était nécessaire pour commencer, indispensable pour continuer. La délation jetait bas en un instant les plus belles entreprises. Pour le prélèvement des impôts il serait impossible d'en exprimer tout le désordre. Les valis (gouverneurs) et les autres officiers à qui revenait cette tâche, pressuraient à qui mieux mieux ; il fallait ramasser beaucoup, car au retour le malheureux était saigné à blanc. A côté de ceux qui étaient rançonnés on trouvait la phalange nombreuse des favoris qui se dispensaient de payer la moindre obole. Ajoutons à cela le gaspillage produit par les réclamations de faméliques, toujours gorgés et toujours endettés. N'oublions pas que le paiement régulier des traitements de fonctionnaires, d'employés, de militaires, etc., était chose inconnue. Arriérés à solder subitement, compensations à octroyer aux titulaires d'anciennes sinécures, aux espions, à tous les congédiés, autant de problèmes à résoudre. Heureusement, outre l'existence de solides établissements financiers, tels que la Dette Publique et la Banque Ottomane, l'appel d'un éminent conseiller français, M. Laurent, chargé d'organiser les finances, donnent de sérieuses garanties. Des emprunts nécessaires, accordés par la confiance des nations, permettront de tracer des routes, d'organiser des sociétés de navigation, et d'exploiter normalement les richesses des sous-sols turcs. La France doit, dit-on, prêter ses ingénieurs pour les ponts et chaussées, pendant que l'Angleterre réorganisera la marine.

La marine turque ! On a usé les épigrammes contre les fameux croiseurs et autres bâtiments de guerre immobilisés aux environs des Dardanelles. Les voyageurs ont pu, à l'entrée de la Marmara,

Digitized by Google

contempler ces illustres navires sur lesquels on cherchait en vain le mouvement et la vie ; c'était la marine fantôme sur des vaisseaux archaïques. Dans la Corne d'Or, le coup d'œil était plus imposant : cuirassés, croiseurs, contre-torpilleurs découpaient leur mâle silhouette sur l'eau bleue ou jaune, mais tous, hélas, dormaient d'un dur sommeil que ne troublait jamais la moindre manœuvre. Ici encore que de travail à opérer.

La révolution a donné à l'armée turque un regain de vie. Les régiments de Macédoine ont eu leur heure de gloire ; bien entraînés, façonnés à la manœuvre, ils sont capables de faire bonne figure sur les champs de bataille. D'ailleurs cette vaillance n'est pas l'exclusif apanage des régiments en question : le soldat turc fait preuve en temps voulu d'une réelle endurance. Malheureusement l'armée était à Constantinople un instrument de règne, pas autre chose ; défendre le Sultan, voilà toute sa raison d'être. Les régiments Hamidiés ont acquis une triste célébrité : formés très souvent de Kurdes ils pillaient consciencieusement les campagnes, rançonnaient les habitants, violentaient les personnes ; c'était leur manière de se payer, leur solde ne leur étant jamais versée. Véritables bandes de partisans en guerre les unes contre les autres c'était et c'est encore, le fléau des provinces de l'intérieur : les Arméniens peuvent en dire long sur ce sujet. La délation, on l'a vu, faisait des officiers des frères ennemis ; la Constitution a changé cette attitude mais il s'en faut de beaucoup que tous les corps d'armées aient le même esprit. En Asie-Mineure, en Arabie, en Arménie, on a vu des chefs de corps refuser d'accepter la Constitution, et continuer tranquillement leurs rapines. A Constantinople il a fallu une grande prudence pour écarter doucement des casernes quelques régiments suspects qui avaient refusé de prêter serment à la Constitution nouvelle. Appelés de Salonique les régiments de chasseurs et autres sont venus successivement et ont été reçus avec le plus vif enthousiasme.

C'était plaisir de voir marcher d'un pas alerte ces rudes gaillards à qui leurs officiers ont appris à renoncer à la lourde démarche jadis enseignée par le major allemand von der Goltz. Il y eut une heure tragique. Confiant dans l'impunité du passé, croyant toujours aux immunités de la garde impériale, un groupe de quatre-vingts soldats refusa de partir pour une destination lointaine, l'Yémen. Encouragement de quelques chefs réactionnaires, incitations de meneurs, qui pourrait le dire ? Les sages conseils restant inutiles, les sommations ordinaires demeurant sans résultat, une

Digitized by Google

décharge jeta par terre quelques-uns des coupables ; l'effet fut immédiat, les récalcitrants firent une soumission complète. La leçon restera inoubliable. Pour les régiments des provinces l'éducation sociale est toute à faire.

Si de l'armée nous rapprochons la gendarmerie et la police, même constatation : loin de la ville le zaptié faisait assez facilement le coup de feu sur d'autres que sur les brigands ; à Constantinople il craignait de faire du zèle : songez donc, il aurait pu, la chose s'est vue, arrêter inconsidérément quelque favori et payer cher cette maladresse. D'inoffensives patrouilles marchant d'un pas nonchalant, fusil à l'épaule, n'inspiraient aucune frayeur, le fusil n'était pas chargé ; quant à poursuivre quelque coupable, les malheureux soldats en étaient bien incapables, avec leurs lourdes bottes et leur pesant Mauser, à moins de confier tout d'abord celui-ci à quelque personne sûre et charitable. Pour les policiers, qui ne les a contemplés, tranquillement assis sur un tabouret, fumant leur cigarette, ou humant leur café turc, dehors, quand il faisait beau, à l'ombre de leur guérite aux heures de pluie ou de sieste? Surtout on a pu croire, à compter les galons, qu'ici il faut quatre caporaux pour conduire un homme. Dans ces deux estimables corps l'idée de la Constitution obligeant à protéger les passants et à coffrer les voleurs n'a pu encore s'implanter.

Autrement ardu est le problème si l'on considère de quels éléments se compose l'empire turc. Plus de Turcs, de Grecs, d'Arméniens, etc., dit la Constitution, tous Ottomans. Mais comment mêler des éléments disparates, comment amalgamer des corps réfractaires ? Comment donner à tous la vraie idée d'une patrie commune à défendre sans que chacun pense à ses petits intérêts ? En une heure d'enthousiasme, prêtre chrétien, mollah turc, et rabbin juif ont bien pu s'embrasser et se rendre dans la même voiture à la mosquée de Ste-Sophie pour célébrer les bienfaits de la Constitution. Pareille émotion est fugitive et ressemble singulièrement au baiser Lamourette de 1789. Beaucoup de malentendus cesseront, sans doute, des haines s'assoupiront ; l'oubli total sera-t-il possible ?

Le Turc sera le plus facilement traitable parce que quelque iman ne lui prêche pas la guerre sainte et ne continue pas à lui montrer dans le *giaour* l'irréconciliable adversaire. Il y a eu sur ce point des faits caractéristiques. Malgré les recommandations faites en haut lieu de prêcher la paix et la concorde, des fanatiques ont crié au scandale, au sacrilège, parce que les chrétiens

Digitized by Google

entraient sans encombre dans les mosquées. A Scutarie d'Asie, des Vieux Turcs ont envahi les théâtres populaires, qui donnent ordinairement leurs représentations aux soirs du Ramazan ; ils ne pouvaient souffrir d'entendre maltraiter sur les planches les personnages de l'ancien régime. A Stamboul, puis à Yldiz-Kiosk, un faux *softa* a conduit une bande d'énergumènes protester contre l'ancien régime : Kieur Ali, l'organisateur de ce désordre, a été condamné à mort, mais le procès est actuellement en révision. Des violences ont été faites en pleine mosquée à un prédicateur turc vantant la Constitution. Surtout, l'incident dit de Bechick-Tache a eu une gravité particulière. Une véritable émeute a éclaté, due à ce fait qu'une fille turque voulait changer de religion pour épouser un Grec. Le père de cette fille a soulevé la population du quartier (le fait a lieu à Constantinople) ; le *caracol* ou poste de police a été assiégé pendant plusieurs heures, et grâce à la connivence au moins secrète de la police, qui n'a opposé aucune résistance, les portes ont été brisées, les deux futurs, amenés là sous prétexte d'être mis à l'abri, ont été saisis, le Grec mis à mort ; la fille turque, ignominieusement traitée, a failli périr. La personne en question est très peu intéressante, mais l'importance de ce fait divers est sérieuse : il s'agit d'un véritable acte de fanatisme, le meurtre a eu pour cause le passage de l'islamisme à la religion chrétienne. Ce qui en ville est un fait isolé, deviendrait aisément en province une cause de terribles représailles.

Voici un exemple tout contraire. Le 1er Septembre, jour de naissance du Sultan, S. E. Mgr Sardi, vicaire patriarcal et délégué apostolique de Constantinople, fit chanter en sa cathédrale un *Te Deum* d'actions de grâces pour la proclamation de la Constitution. A côté des représentants de la France et de ceux des puissances, les délégués du Grand-Vizir et de plusieurs membres du Cabinet turc répondirent à l'invitation. Dans l'intérieur de l'église, les cadets de l'école militaire de Pancaldi, et près d'eux des délégués du comité U. et P. formaient la haie. Dans la cour, la musique d'un des régiments de la ville jouait plusieurs reprises. Enlevez le parti-pris, l'entente est faisable.

Au cœur des Arméniens reste une cicatrice mal fermée : un rien, elle se rouvrirait. Les tombes de Chichli et de Fundukli ont vu côte à côte persécutés et persécuteurs : le souvenir des massacres cent fois renouvelés demeure. Il y a d'ailleurs des têtes chaudes partout. Dans les vitrines de Stamboul, chez les libraires, des gravures ont été étalées avec complaisance, elles reproduisaient les

Digitized by Google

traits des anciens rois d'Arménie. L'allusion à l'indépendance était claire ; pour la corroborer, les provinces voisines de la Mer Noire ont protesté quand par exemple Sabaheddine déclara que décentralisation ne signifiait pas autonomie. Chauvinisme exagéré, tant qu'on voudra ; rêves et chimères : soit ; ce n'est pas moins un élément de dissociation. Ayant toujours payé pour les autres, l'Arménien voudrait son tour de jouissance. Très attaché à son rite, il conserve une répulsion instinctive pour le Mahométisme Toutefois, pendant toute cette période d'attente, il a fait généralement preuve de sagesse et d'excellent esprit.

Pourrait-on sincèrement faire le même éloge de l'élément grec ? Les Grecs dits orthodoxes sont dans l'empire au nombre de plusieurs millions. A Constantinople on estime à plus de 200,000 le total des Grecs sujets ottomans. Ils ont en plus du nombre une audace extrême. Bruit et tapage leur sont familiers ; la modestie et l'humilité n'ont guère cours chez eux. Nier leurs qualités serait puéril ; malheureusement ils possèdent le talent d'embrouiller toutes choses. Les fondre avec les Turcs, il n'y faut point songer ; personne d'ailleurs ne le leur demande. S'unir avec ces mêmes Turcs est-il réalisable ? Vingt fois pendant ces derniers mois des pourparlers ont été engagés entre le comité U. et P. et le Patriarche grec Joachim ; vingt fois la brouille a suivi de près un raccommodage éphémère. En vain Sabaheddine et d'autres avec lui ont cherché à tranquilliser le Phanar, affirmant que l'on n'attenterait point à des privilèges séculaires : mille incidents ont provoqué dans les journaux grecs des paroles amères et des réflexions malsonnantes. Le Patriarche a déclaré une fois pour toutes qu'il maintiendrait ses droits remontant à la prise de Constantinople par les Turcs (1453). Les élections ont été l'occasion de protestations plus fréquentes et de propos plus acerbes, les Grecs ayant quant au nombre de leurs élus d'excessives prétentions. Les grandeurs de l'antique Byzance hantent malgré tout certaines cervelles : aux vitrines des libraires s'étalent des chromos aux couleurs voyantes, on y voit les Grecs en costume national, entourant leurs évêques et jurant de mourir pour la liberté. Les principaux épisodes de la guerre gréco-turque y sont reproduits ; singulière façon d'afficher la sympathie pour l'empire ottoman. Puis, à chaque instant, quelque délégué du Phanar va se plaindre avec larmes de ce que dans la Macédoine les Grecs sont persécutés par les Bulgares. D'autres fois mêmes doléances, mais contre les Turcs, qui commettent dans les élections force illégalités. On est

Digitized by Google

loin des *zito* (vivats) et des accolades fraternelles de Juillet et de Septembre quand plus de 1,200 Hellènes vinrent bruyamment fêter à Constantinople l'amitié des deux peuples. Qu'il y ait eu des torts de part et d'autre, pas de doute ; mais ces perpétuelles jérémiades n'attendrissent personne et entravent fortement les projets des pacifiques amis de l'ordre. Ce n'est pas à coups de revolver que l'on cimente la paix. Là encore donc un écueil sérieux. La peur serait mauvaise conseillère ; on l'a constaté à Smyrne, où devant des menaces un résultat des élections fut illégalement modifié ; de suite, à Constantinople, les Grecs semblent vouloir suivre la même tactique. Ils entendent la liberté à la façon de nos tyranneaux français. Malheur aux catholiques le jour où, par impossible, l'élément grec dominerait dans le Parlement ottoman. L'expulsion d'un prêtre grec-catholique de Péramo (presqu'île de Cyzique) a déjà donné la mesure de leur savoir-faire.

Rien à dire des Bulgares qui, fort malmenés par les Grecs quand ils ont voulu prendre part aux réjouissances communes, ont gardé un prudent silence. A Sofia et à Tirnovo on travaillait pour eux, ils pouvaient attendre.

Les Israélites trouveront certainement moyen de récolter quelques suffrages ; ils sont de tout pays, et s'accommoderont de tout régime qui leur laissera tondre quelques brebis ; heureux s'ils ne les écorchent pas trop. Certainement ils ne susciteront aucune entrave au mouvement de la révolution : à Salonique ils s'en sont montrés les zélés partisans.

Les intérêts religieux sont ici, à raison même de l'organisation du pays, tellement unis avec les intérêts nationaux qu'il est presque impossible de démêler lesquels l'emportent. Raison de plus pour redouter les influences qui voudraient faire de la religion un élément tout accessoire. Le fanatisme a ses dangers ; une neutralité menteuse, qui n'est trop souvent que l'irréligion érigée en principe, supprimerait bien vite la base de bien des qualités natives conservées par ces divers peuples.

Nous n'avons pas fait, dans cet aperçu, de distinction entre les catholiques et ceux qui ont le malheur de ne pas appartenir à l'Eglise romaine. Les intérêts matériels sont les mêmes pour tous, par conséquent répugnances identiques ; avec cette nuance importante : c'est que la haine séculaire des orthodoxes contre les catholiques jointe à la mauvaise foi et à l'ignorance appellent un contrepoids pour assurer à ces derniers une liberté sans entraves. Or sur ce point, il faut le dire, l'avenir n'est pas très clair. La

Digitized by Google

question de Protectorat se pose d'elle-même. Cessant d'être suspecté, n'étant plus, comme un mineur en tutelle, mis au rang des nations civilisées, l'Empire Ottoman rejettera les entraves mises à sa liberté d'action, il demandera que l'on ajoute foi à ses promesses de tolérance et de justice ; l'abrogation des Capitulations deviendra donc une conséquence de ce mouvement libertaire. Ecoutons cette déclaration très nette : « Nous ne sommes pas l'ennemi de l'influence civilisatrice étrangère ; nous sommes l'ennemi acharné de l'intervention des Puissances, qui ont montré encore plus d'impuissance que les Turcs, et qui n'ont fait qu'embrouiller les choses. Nous croyons, nous persistons à croire que nous pourrons arranger nos affaires intérieures au plus grand profit de l'Europe et de notre pays mieux que qui que ce soit. » La Turquie aux Turcs, c'est le mot d'ordre : il est légitime. Les comités sont unanimes sur ce point, et s'ils ne repoussent pas le concours de l'Europe pour une organisation qui fait totalement défaut, ils écartent avec énergie tout ce qui ressemblerait à une surveillance quelconque. Aussi quant à propos des empiètements des pays voisins on a parlé de compensations telles que retrait des Capitulations, suppression des postes étrangers, etc., ils ont déclaré que c'était là une amère ironie », ces soi-disant avantages n'étant que des droits naturels acquis par la Révolution. Aux nations donc à veiller sans mesquinerie, mais avec une fermeté capable de sauvegarder et les droits de leurs nationaux, et les intérêts de la religion catholique. Nous avons trop haute estime des représentants de la France en Orient pour supposer qu'ils iraient de gaieté de cœur se désintéresser d'une tâche qui fut parfois lourde mais aussi bienfaisante et glorieuse. La vieille formule *caveant consules* vient tout naturellement sous notre plume.

Ce devoir des nations européennes nous conduit à dire brièvement ce qu'elles semblent penser du mouvement révolutionnaire turc. Nous disons *semblent*, le grand art de la diplomatie n'est-il pas de déguiser sa pensée ? Les lignes suivantes peignent fort bien la situation : « A côté de la Constitution ottomane la Constitution russe est de la sombre autocratie ; l'autrichienne paraît réactionnaire ; même les sujets de Guillaume II, si convaincus de leur mission civilisatrice, y trouveraient sanctionnées des libertés dont ils ne jouissent pas. Liberté de réunion, liberté de parole écrite et parlée, inviolabilité des domiciles, égalité des droits civiques pour tous sans distinction de race et de religion, inamovibilité des juges : tout y est. » L'auteur aurait pu ajouter qu'en

Digitized by Google

France toutes ces libertés, écrites sur le papier, sont réservées aux frères et amis du Bloc : passons. Les politiciens et les diplomates, ajoute ce publiciste, restent sur la réserve. La résurrection ottomane a balayé d'un coup les pièces de l'échiquier machiavélique. Le sabre de Niazi bey ne s'est point taché et semble bien avoir tranché le nœud gordien de la question d'Orient. »

Il eût été curieux de voir les 22, 23, et 24 Juillet la physionomie de nos diplomates, réunis autour du traditionnel tapis vert, et discutant sur la manière de pacifier la Macédoine, puis apprenant soudain le coup de théâtre imprévu. Les diplomates n'ont pas parlé beaucoup, tout d'abord ; c'est une si précieuse qualité de savoir se taire. Ensuite sont venues les félicitations, les encouragements ; parfois pas de réticence, en apparence du moins ; d'autres fois des paroles comme on en adresse à un enfant : « si vous continuez à être sage, on vous donnera une récompense. » L'Allemagne mit un zèle particulier à faire entrevoir par exemple le retrait des Capitulations : on parle facilement en Allemagne, même en haut lieu, et on ne craint pas de compromettre les autres. En tout cas l'enthousiasme ne fut pas très grand aux pays du Rhin ; la Révolution arrachait la Turquie aux serres des aigles allemandes ; la main-mise sur l'Asie-Mineure, l'accaparement du marché ottoman, autant de rêves envolés. Ne plus pouvoir approvisionner la Turquie « de toute la camelotte de son pays, depuis les affreux jouets de Nuremberg jusqu'aux joujoux non moins laids mais plus chers et plus dangereux fabriqués par Krupp, » quelle déception ! La Russie, dont la Révolution dure encore, parla de retirer promptement de la Macédoine des officiers organisateurs, devenus inutiles par la conduite des anciennes bandes bulgares, grecques et serbes. Ne voyait-on pas, en effet, des chefs fameux, Sandanski en tête, déposer les armes et jurer amitié à la Turquie? Plus galante encore, l'Autriche retira la première les dits officiers; elle voulait prouver à Abdul-Hamid combien on l'avait calomniée quand on lui prêtait l'intention de saisir Salonique. Abominable et injuste accusation, en effet ! Pour mieux en prouver la fausseté, en même temps que pour bien marquer sa volonté de ne pas avancer en Macédoine, le baron d'Aehrenthal, ministre d'Autriche... saisit la Bosnie et l'Herzégovine. On sait la réponse de la Turquie, boycottant à outrance les produits autrichiens, prête à boire, s'il le fallait, un café amer, plutôt que d'absorber le sucre autrichien, découronnant sa tête du fez traditionnel si ce fez sortait des fabriques d'Autriche. On sait le geste de la Bulgarie, l'in

Digitized by Google

dépendance proclamée à Tirnovo par le prince Ferdinand, la confiscation des chemins de fer Orientaux, les mouvements de la Serbie et du Monténégro, conséquence de ces accaparements, et les pourparlers ardus suscités par ces entraves mises mal à propos au mouvement pacifiquement révolutionnaire de la Turquie.

Nous avons réservé pour la fin les nations sages. L'Italie s'est voilée pudiquement la face quand on a parlé de ses projets sur la Tripolitaine et a prodigué à sa fidèle alliée l'Autriche de ces remarques aigre-douces permises dans un lessivage de famille. L'Angleterre décidément érigée en nation régulatrice, a prôné la paix, proposé ses bons offices, prêté son or, et n'a pas encore réclamé de gage. Elle a, de concert d'ailleurs avec d'autres puissances, protesté contre les desseins des Crétois. La Crète, en effet, veut se donner à la Grèce, et il faudrait que ce pays n'ait pas d'entrailles pour fermer ses bras, pour résister à la très douce violence que veut lui faire une île dont elle était déjà la gouvernante!

Très digne, la France a vu grandir son auréole. N'étant pas directement intéressée dans la question des Balkans, elle pouvait plus facilement être généreuse. Son influence en Orient, grâce à l'enseignement de la langue française par les éducateurs et éducatrices, et par les missionnaires, a brillé d'un réel éclat. Les Turcs et les Arméniens l'ont acclamée mille et mille fois ; le palais de l'Ambassade a vu défiler des foules innombrables ; le drapeau français a été promené dans les rues et sur les places alternant avec l'étendard turc, il a ombragé les orateurs de plein vent lors des meetings monstres tenus à Stamboul. La Marseillaise a succédé à la marche de la Constitution dans toutes les assemblées et réunions. Les établissements français, et en particulier ceux que dirigent les religieux et religieuses regorgent d'élèves. Grâce à la liberté, les plus hauts fonctionnaires, même les ministres ont placé leurs fils dans les écoles tenues par les Lazaristes et les Frères des écoles chrétiennes ; leurs filles chez les religieuses de N.-D. de Sion.

Et tandis que dans des proportions énormes diminue le nombre des Turcs ou Grecs apprenant l'idiome allemand, on voit des publicistes réclamer hautement que la langue française soit admise au prochain Parlement turc. Le journal de la colonie Allemande est rédigé par moitié en langue française ! Avec de l'initiative, notre pays pourrait saisir quelques-uns des avantages commerciaux qui échappent à l'Autriche et à l'Allemagne. Avec de la sagesse et de la modération il continuera, s'il le veut, d'exer-

Digitized by Google

cer une influence morale et religieuse des plus efficaces. Il le fera à condition de ne pas plier ici sous le vent froid du doute, de l'indifférence, de l'anticléricalisme et de la maçonnerie.

Et maintenant que fait-on pour assurer le mouvement commencé en juillet? Les progrès ont-ils été proportionnés à l'effort? N'y a-t-il pas eu émiettement de forces ? dislocation des partis ? La réponse détaillée ne peut se faire, il est encore trop tôt : nous sommes toujours au pays du « *Iavach, iavach*, doucement, doucement ». Attendons. Les difficultés étaient énormes ; au-dedans comme au dehors il y eut des obstacles : réactionnaires et jaloux se donnèrent le mot. Attendons et espérons.

Pour l'instant on vote : les urnes ont été promenées solennellement drapées de rouge et de blanc ; de chaque côté des voitures, ornées d'étendards montés sur les marche-pieds, des chérubins modern-style sous la forme d'agents de police au frais costume, étendaient leur main protectrice sur cette nouvelle arche sainte qui renfermera dans ses flancs l'espérance de demain. Fillettes turques et arméniennes, garçons de toute race ont défilé drapeau en main, les imams et les prêtres ont fait chanter des cantiques, les hamals ont promené leurs loques indescriptibles à l'ombre des drapeaux rouges ou verts, les musiques militaires ont joué, des fanfares de circonstance ont prêté leur concours. On a fait, chose louable, des prières dans les mosquées et dans les églises. Beha bey, président de la municipalité, a harangué la foule devant le lycée de Galata-Séraï et a montré ce résultat de la révolution, la résurrection de cet établissement sous les ruines duquel on voulait étouffer l'instruction. (Il faisait ici allusion à l'incendie mystérieux de ce lycée qui eut lieu il y a plusieurs mois). On vote donc, on triche, paraît-il, comme en France. Des coups de revolver sont échangés, manière de mettre du plomb dans des têtes trop légères. Attendons.

On entre aisément en Turquie, c'est déjà quelque chose ; plus de confiscation de livres : tout circule, même les armes qui se multiplient dans les mains des malfaiteurs de droit commun jadis inconsidérément relâchés avec les condamnés politiques. On peut parler haut dans les rues, ce qui permet un peu facilement aux bruits insensés de panique de circuler et de susciter quelques incidents. L'armée circule avec ses canons, allant aux exercices de tir, aux manœuvres, etc. La flotte circule, elle va, elle vient, elle manœuvre, elle s'échoue, à droite ou à gauche, les vieux bateaux des Dardanelles ont gagné la Corne

Digitized by Google

d'Or ; les cuirassés nouveaux ont quitté leur paisible retraite ; au passage, ils ont bien emporté un morceau du vieux pont mais ils mouillent maintenant au pied du vieux palais prêts au besoin à cracher du feu sur les vieux réactionnaires d'Yldiz-Kiosk. En ville, si les chiens attendent mélancoliquement la déportation qui les menace, dit-on, dans les rues toujours aussi malpropres, sur les trottoirs non moins encombrés, les policiers eux-mêmes circulent : faute d'habitude ils n'arrêtent pas encore les voleurs mais il faut marcher, les guérites ont disparu.

Attendons, c'est notre conclusion. Qui sait si un jour l'Empire Turc ne donnera pas le bon exemple. Terminons comme leurs sages mentors : et maintenant que Dieu nous soit en aide !

Constantinople.

Fr. Bruno de Paris,
O. M. C.

Digitized by Google

LES FOUILLES ET DÉCOUVERTES EN MÉSOPOTAMIE.

(Suite) (1).

II.

Les Fouilles en Babylonie jusqu'à la fin du XIXe Siècle (2).

1° EXPÉDITIONS FRANÇAISES SOUS M. DE SARZEC (1877-1900).

La France qui avait, en 1842, inauguré avec succès les fouilles assyriennes, devait aussi, 35 ans plus tard, étudier les ruines de la Babylonie.

Dans le courant de l'année 1877, M. de Sarzec était envoyé, en qualité de vice-consul, à Basra. Très versé dans les études archéologiques et possédant une certaine connaissance des mœurs orientales par suite d'un long séjour en Egypte et en Abyssinie, il visita les ruines de Babylone et d'El-Birs et résolut d'y entreprendre des fouilles méthodiques. Un guide éclairé, M. J. Asfar, appela son attention sur les ruines de Tellô, au Golfe Persique. Il se mit immédiatement à l'œuvre, sans même avoir obtenu de Constantinople le firman nécessaire ; il n'avait du reste rien à craindre, le gouverneur Nâsir Pacha se montrant très favorable à ses entreprises.

Commencés en mars 1877, les travaux furent menés rapidement pendant onze campagnes de trois à quatre mois chacune et Tellô devint bientôt le Pompeï de l'ancienne Babylonie.

1. Cfr. n. d'oct. 1908.
2. Voir Hilprecht, *The Excavations in Assyria and Babylonia*, p. 213 ss

Digitized by Google

1) Les années 1877-1878 furent consacrées aux travaux préparatoires et à l'examen général des ruines. Tellô (mieux : Tell-Lô) est situé dans une contrée marécageuse, au nord-est et à huit lieues environ de la petite ville de Chatra, tout près d'un canal desséché que l'on identifie avec le lit de l'antique Chatt-el-Haï ou d'un de ses affluents. Les ruines forment plusieurs collines dont les plus hautes ont de cinquante à cinquante-six pieds.

A sa première visite d'exploration, M. de Sarzec trouva, près d'une de ces collines, outre plusieurs briques couvertes d'inscriptions, le torse d'une grande statue en diorite, portant également des inscriptions. Un examen attentif lui acquit la certitude que cette statue n'occupait pas son emplacement primitif. Evidemment, elle avait dû rouler au pied de la colline qu'il se hâta de faire découvrir et qui lui apparut comme une immense plate-forme toute artificielle. Bâtie en briques dures, cette plate-forme avait sans doute servi de fondement à un édifice colossal.

La statue était celle de Goudéa, roi de Chirpur-la ou Lagach. Trop lourde, on ne put la relever ; M. de Sarzec se contenta de prendre copie de ses inscriptions et la fit recouvrir de décombres. Puis, abandonnant la colline dont il connaissait maintenant la formation probable, il porta ses recherches aux environs et découvrit une quantité de fragments de briques et de vases, des objets en bronze, un bas-relief très ancien de Babylone, deux morceaux de la « Stèle des Vautours », deux grands cylindres du roi Goudéa, en terre cuite, dont chacun portait près de deux mille lignes d'écriture cunéiforme.

Après avoir ainsi travaillé pendant sept mois, sans craindre les chaleurs accablantes de l'été oriental, M. de Sarzec vint passer ses vacances de 1878 en France où il fit connaissance de M. Léon Heusey, directeur de la Section Orientale du Louvre. Celui-ci ne tarda pas à reconnaître la valeur des antiquités mises à jour et l'intérêt considérable que présentaient les ruines de Tellô. Il reçut au Musée national les différents objets qui lui furent présentés et il encouragea M. de Sarzec à continuer les travaux à ses risques et périls, en attendant le moment favorable pour solliciter un secours des pouvoirs publics. Le Gouvernement français allait d'ailleurs demander à la Turquie le droit de propriété sur les ruines de Tellô qui échappèrent, grâce à cette intervention et au silence gardé sur les travaux en cours, à l'avidité de M. Rassam dont le système de spoliation était si contraire aux intérêts de la science.

Digitized by Google

2) Le 21 janvier 1880, M. de Sarzec retournait à ses fouilles pour examiner de nouveau attentivement la même colline et ses environs. Il y trouva 9 grandes statues en diorite, des statuettes en pierre et en métal, des fragments de bas-reliefs importants, un vase d'onyx du roi Naram-Sin, diverses inscriptions et un grand nombre de petits objets d'art. Malheureusement la plupart des statues étaient de simples torses ; trois têtes seulement furent retrouvées et s'adaptèrent d'ailleurs fort bien à trois de ces statues ; on avait ainsi le plus éloquent témoignage d'un art assyrien aussi remarquable par son antiquité que par la beauté de ses formes.

Sous les ruines du palais qui s'était élevé jadis sur la colline, M. Sarzec découvrit, pendant l'été de 1881, les traces d'une construction plus ancienne ; mais il lui fut impossible de mener à bien ses recherches. L'attitude hostile de quelques Arabes du voisinage et l'infidélité croissante de ses ouvriers provoquèrent son retour à Paris vers la fin de mai 1882. Par une faveur toute spéciale le Sultan lui avait accordé la plupart des objets découverts qu'il se hâta d'amener en France et dont l'arrivée causa un enthousiasme universel. Le gouvernement consacra une somme considérable à l'achat des antiquités de Tellô. M. Heusey et d'autres savants, Oppert, Amiaud, commencèrent aussitôt la publication des textes babyloniens, œuvre importante qui n'est pas encore achevée et qui a pour titre : *Découvertes en Chaldée par Ernest de Sarzec.*

De retour en Babylonie, M. de Sarzec et ses compagnons décidèrent de se livrer à un examen sérieux des parties les plus anciennes que les circonstances trop peu favorables jusque-là ne leur avaient pas encore permis d'étudier. La terrasse formant le soubassement du palais, mesurait 40 pieds en hauteur et quatre cents en superficie ; la plupart des matériaux provenaient de constructions antérieures. Beaucoup de briques portaient le nom de Goudéa qui régnait sur cette contrée vers l'an 2800, d'autres portaient en araméen et en grec-ancien la signature de Hadad-nâdinake : c'était la preuve que le palais avait été bâti de 300 à 250 avant J.-C. De nombreuses monnaies grecques et le mode de construction lui-même indiquaient aussi clairement la période séleucide-parthique.

M. de Sarzec tenait beaucoup à connaître exactement la composition des couches plus anciennes qui se trouvaient sous le palais parthique. Il fit mettre à jour des constructions remon-

Digitized by Google

tant à une haute antiquité et dont les briques, occupant encore leur place primitive, portaient cette inscription : « A Nin-Girsou, au lutteur puissant du Bel, Goudéa, le Patési (roi-prêtre) de Chir-pur-la, pour faire quelque chose digne de lui, a restauré le temple d'Eninnu-Imghigh barbara. » Cette inscription se trouvait également sur des statues et différents objets. On était donc en présence du temple d'Eninnu, sanctuaire principal de Babylone, consacré à Nin-Ghirsou, le dieu tutélaire de Lagach.

Du temple lui-même, il ne restait que quelques débris de murailles, mais dans les décombres on trouva une quantité de petits objets d'art, d'une importance capitale pour fixer le caractère de l'art antique babylonien. Signalons les principaux :

1° 8 torses découverts dans la même cour, à 10 pieds de distance.

2° Un grand bas-relief du temps de Goudéa, représentant une procession de prêtres ; un musicien se sert d'une harpe à onze cordes.

3° Le fragment d'une sculpture montrant le pied d'une femme; son modelage excellent l'a rendu très célèbre chez les artistes.

4° Un fragment de la « Stèle des Vautours » ; le roi Eannatoum y est représenté en guerrier, une troupe de vautours se disputent la tête, les bras et les mains des ennemis vaincus et mis à mort.

5° Le premier fragment d'une table d'Ur-Nina : un aigle, à tête de lion, déploie ses ailes victorieuses et emporte deux lions : c'étaient les armes de Chir-pur-la.

Une étude approfondie de ces différents objets montra à M. Heusey que le style des monuments de Tellô n'était point une servile imitation, mais qu'il avait un caractère vraiment primitif. Quelques-unes de ces antiquités remontent jusqu'au roi Naràm-Sin (vers 3700 ?). Les statues portent presque toutes le nom de Goudéa, roi-prêtre de Chir-pur-la (Lagach). Ce sont de véritables œuvres d'art, d'une belle conception et d'une noblesse d'attitude qui rappellent les meilleures sculptures de l'art grec. Deux statues nous représentent le roi Goudéa en architecte, il a sur les genoux une table où sont dessinées des fortifications (portes, tours et bastions).

3) La concession trop favorable accordée aux anglais (mission Rassam) prit fin en 1888. Aussitôt Hamdy-Bey sollicita et obtint du gouvernement turc des règlements plus sévères. Il fut statué que nul ne pourrait à l'avenir pratiquer des fouilles sur deux

Digitized by Google

terrains à la fois et tous les objets trouvés étaient déclarés propriété exclusive du musée impérial de Constantinople. M. de Sarzec se mit donc en relations avec les autorités turques et après un accord satisfaisant, il reprit le cours de ses travaux.

Sur ces entrefaites, il fut nommé consul de France à Bagdad et reçut la mission de continuer ses recherches au nom du gouvernement.

Abandonnant cette fois la petite colline il dirigea ses efforts sur une autre colline plus élevée, et découvrit les ruines d'une construction dont les briques portaient les noms de Goudéa et de plusieurs autres rois-prêtres de Chir-pur-la. En creusant plus profondément, il découvrit encore d'anciennes murailles ; la plupart des briques portaient des inscriptions et quelques-unes racontaient l'histoire du roi Ur-Nina.

Plusieurs années (1888-1900) furent consacrées à l'examen de ces constructions dont les différents étages reposaient sur des amas de décombres. On mit à jour diverses inscriptions, des armes, des fragments de statues d'hommes et d'animaux, des bas-reliefs, des morceaux de pièces déjà connues, comme la « Stèle des Vautours » et différents objets que l'on peut regarder comme des *ex-voto*. La découverte la plus précieuse fut le célèbre vase d'argent d'Enteména, roi de Lagach, consacré à son dieu Nin-Ghirsou ; c'est un chef-d'œuvre et pour la forme et pour le ciselage.

Mais tant de travaux avaient affaibli le Directeur. Les fouilles furent interrompues de 1889 à 1893.

Quand il reprit ses recherches, M. de Sarzec découvrit deux puits et un aqueduc appartenant au temps d'Eannatoum. Il semble bien que ces constructions d'un caractère tout particulier étaient les magasins du temple édifié sur la petite colline et dont nous avons parlé plus haut. Sur une élévation voisine, il trouva également 30.000 briques qui formaient sans doute le livre de comptes tenu par l'administration du temple. Malheureusement la plupart de ces briques furent dérobées par les indigènes qui leur attribuaient une grande valeur. Beaucoup ont été rachetées depuis et sont allées grossir les musées d'Europe. De leurs inscriptions il ressort que l'ancien empire babylonien cherchait à s'enrichir par l'agriculture et l'élevage des bestiaux.

Les dernières campagnes de M. de Sarzec (1898-1900) furent dignes de cet illustre savant qui consacra les plus belles années de sa vie à une œuvre pleine de périls et de fatigues. Parmi les

Digitized by Google

différents objets mis à jour, on trouve les premières briques portant le nom d'Ennatouma I, frère et successeur d'Eannatoum. D'autres briques, en quantité considérable, nous apprennent le nom de quelques rois-prêtres de Chir-purla, inconnus jusqu'alors et appartenant à la période comprise entre le règne de Narâm-Sin (3750 ?) et celui de Ur-Gur ou Engur (2700 ?) (1).

Malheureusement une mort prématurée mit fin aux travaux de M. de Sarzec ; il fut enlevé à Poitiers, le 30 mai 1901, succombant aux atteintes d'une maladie de foie.

2° FOUILLES ANGLAISES FAITES A BABYLONE, EL-BIRS ET ABU-HABBA SOUS LA DIRECTION DE RASSAM (1879-1882).

Par notre exposé précédent (2) nous avons montré les efforts et le zèle de Rassam dans les fouilles opérées en Assyrie. Au printemps de l'année 1879, après différents essais sur les ruines de Babylone, les Anglais lui confièrent la direction de recherches plus méthodiques. Il tourna aussitôt ses regards vers Babylone et Borsippa (El-Birs).

A Bâbil, au nord de Babylone, se trouvaient depuis quelque temps des vendeurs arabes qui opéraient des fouilles pour leur propre compte et ne voyaient pas sans colère les travaux des étrangers. Rassam jugea prudent de les gagner à sa cause et de les employer à son service. Outre un salaire quotidien, il leur promit une partie des briques qui seraient mises à jour. Bientôt les travailleurs découvrirent quatre grands puits solidement construits en granit rouge et bien conservés. Probablement ces matériaux avaient été apportés du nord de la Mésopotamie. Chacune des pierres était creusée et haute de trois pieds environ ; elles étaient si bien montées que les puits semblaient formés d'une seule masse.

Au centre des ruines, sur la colline de El-Qasr, Rassam comptait bien trouver le pendant d'un lion en basalte découvert antérieurement, à l'entrée d'une porte : mais ses recherches ne donnèrent aucun résultat. Par contre il déterra un amas de briques, dans la région du sud, à Omrân ibn Ali et Djumdjuma ; elles contenaient dans leurs inscriptions divers contrats passés entre

1. Quelques-unes de ces tablettes ont été étudiées par M. Thureau-Dangin. Voir *Comptes-Rendus*, 1902. Sess. du 10 janvier, pp. 77-94.
2. Cfr. *El. fr.*, n. d'oct., p. 395-397 s.

Digitized by Google

particuliers, et présentaient ainsi un réel intérêt en laissant entrevoir la vie privée des Babyloniens et le mode d'exploitation commerciale de leurs grands établissements. Malheureusement beaucoup d'entre elles, attaquées par le nitre, tombaient en morceaux. Parmi les trouvailles on rencontra un cylindre d'argile brisé contenant le rapport officiel de Cyrus sur la conquête de Babylone (539).

Après avoir terminé ses fouilles à Babylone, Rassam se rendit à El-Birs, situé au sud de Hilla, et bâti sur les ruines du vieux Borsippa. Là, sur la colline de Ibrâhîm el-Kalîl, il déterra de nombreuses briques à inscriptions et fit mettre à jour environ quatre-vingts salles et galeries d'un immense palais qu'il prit, bien à tort du reste, pour celui de Nébukadnézar, car c'était le temple d'Ezida consacré à Nébo, dieu tutélaire de Borsippa. Toutes ses richesses, naturellement, avaient disparu ; seuls, quelques débris de chapiteaux brisés, de colonnes renversées et de décorations à l'émail ayant orné les plafonds et les parois restaient comme signature authentique des vainqueurs implacables qui avaient tout détruit sur leur passage.

Rassam découvrit encore quelques pièces de l'art vieux-babylonien : un petit bas-relief, deux bornes et surtout un cylindre très précieux portant, en abrégé, l'histoire de la dernière restauration du temple de Nébo, sous Antiochus-Soter. Cette inscription semble bien être le dernier document royal écrit en style et en caractères vieux-babyloniens (270 av. J.-C.).

Rassam prit six mois de repos, et à son retour (1880) il résolut de rechercher Sippara bien souvent mentionnée, mais dont il n'avait que de vagues conjectures relativement à la position. Personne du reste ne pouvait le renseigner sur l'emplacement de cette ville. Il avait déjà examiné bien des ruines, lorsque son attention fut attirée par Abû-Habba, placée sur la route des caravanes de Bagdad à Hilla ; l'apparence était insignifiante, mais il crut néanmoins qu'il y avait là un champ de ruines de grande étendue et de grande importance. Il se mit donc à l'œuvre dès janvier 1881, et ses efforts furent couronnés de succès. Dès le premier jour les ouvriers trouvèrent des briques et les fragments d'un cylindre d'argile. Peu après apparurent des salles babyloniennes pavées, pour la plupart, en briques ou en plaques de marbre. Sous le pavement asphalté d'une de ces chambres on découvrit une caisse à inscriptions en terra cotta. Elle contenait une plaque de marbre, large de sept pouces et longue de onze et demi,

Digitized by Google

brisée, il est est vrai en huit morceaux, mais d'ailleurs complète. Cette plaque portait des inscriptions en caractères élégants et distincts. Elle était ornée d'un bas-relief magnifique représentant un dieu assis sur un trône dans un sanctuaire ; deux prêtres s'en approchent et lui présentent un envoyé, l'image du soleil se trouve entre eux et le trône du dieu.

Sur les côtés extérieurs de la caisse et sur la plaque de marbre on lisait cette inscription : Image de Chamach, le grand Seigneur qui demeure à Ibabbara (Ibarra) (1), situé à Sippara.

Rassam venait donc de trouver le temple jadis célèbre du dieu soleil, et en même temps il avait découvert une des plus anciennes cités babyloniennes.

La représentation du dieu soleil n'était pas assurément la fameuse « image d'or » si vénérée jadis et détruite pendant une occupation de la ville, ce n'était qu'une copie retrouvée vers l'an 852, et dont le roi Nabû-apal-iddina se servit pour remettre en honneur un culte qui lui était cher.

Dans une autre chambre contiguë on mit à jour deux grands cylindres d'argile exécutés sur l'ordre du roi Nabonid. Ce prince, nous disent les inscriptions, avait recueilli les nouvelles du temps passé et les formes liturgiques de l'ancien culte. En quelques traits rapides, on nous raconte la destruction et la restauration du temple de Sin à Haran ; de même on nous apprend que le temple de Chamach, à Sippara, était déjà retombé en ruines moins de cinquante ans après sa restauration par Nébukadnézar, et en voici la raison : le dieu, très certainement, avait été froissé de voir ce Nébukadnézar ne pas garder exactement, dans sa restauration, les mesures de l'antique sanctuaire. Aussi Nabonid fit démolir tout l'édifice et rechercha les fondations anciennes pour en prendre la mesure exacte. Après bien des efforts on découvrit, à une profondeur de dix-huit aunes, les pierres posées par Narâm-Sin, fils de Sargon d'Agade. Nabonid se vante d'avoir recherché et trouvé la pierre fondamentale qu'aucun roi n'avait vue depuis 3200 ans. Si ses dires sont exacts, Narâm-Sin aurait vécu vers 3750 av. J.-C.

Malgré les difficultés qui lui furent créées par l'ambition et la jalousie, Rassam obtint, à force d'énergie, la continuation des travaux anglais pendant dix-huit mois. Mais il ne put rester lui-

1. C'était le nom du temple consacré à Chamach.

Digitized by Google

même sur les lieux d'exploration ; un voyage en Europe s'imposait: les secours annuels du British-Museum n'arrivaient plus. Par ailleurs il désirait renouveler son firman ; il fit de nombreuses démarches en ce sens : elles n'aboutirent pas.

Pour la dernière fois, il revint à Babylone au printemps de l'année 1882 et y continua ses travaux jusqu'au 16 août de la même année. A Abû-Habba il retrouva cent trente salles situées le long de différentes cours. D'après lui, la plus grande partie de ces ruines auraient formé le temple proprement dit, et les salles les habitations des prêtres.

Un grand nombre d'inscriptions furent trouvées. En peu de temps — un an et demi — on avait déterré à Abû-Habba environ soixante mille briques à inscriptions. La plupart, malheureusement, n'avaient pas subi la cuisson et tombaient en morceaux.

Elles contenaient surtout des lettres commerciales, des comptes-rendus sur les revenus du temple, l'administration de ses biens, le salaire de ses employés et des affaires de négoce et d'échange par le troc des produits du sol contre des valeurs en argent.

Une grande partie de cette bibliothèque est probablement restée sous les décombres; ce qui en a été déterré est d'une importance capitale pour la littérature et la grammaire. On y trouve des signes et des exercices grammaticaux, des tables astronomiques et mathématiques,des lettres, des hymnes et des morceaux mythologiques, parmi lesquels une traduction bilingue d'une épopée de la création.

Dans les trouvailles il faut encore signaler des vases, des statues, une tête de Sargon I, des têtes de lion de Sennahérib, des bornes bien conservées et plus de trente cylindres en terra cotta avec comptes-rendus sumériques et sémitiques sur les travaux exécutés par les rois Hammurabi, Nébukadnézar II, Nabonid, etc.

Rassam employa ses dernières journées à Babylone à tracer des fossés et à établir des points de repère sur les ruines qu'il n'avait pu fouiller ; mais ces travaux furent de peu d'utilité par suite des exigences locales et des conditions climatériques (1).

1. Du 24 fév. au 13 mars 1879 Rassam avait visité la région de Tellô où travaillaient les Français sous la direction de M. de Sarzec. Profitant de l'absence du Directeur et apprenant que celui-ci avait commencé son travail sans firman, il essaya, mais en vain, de faire attribuer à l'Angleterre toute cette contrée si riche en antiquités. Néanmoins il fit creuser quelques fossés et découvrit de nombreux objets. La statue en diorite trouvée par M. de Sarzec avait été déterrée à nouveau par les Arabes, Rassam prit copie de ses inscriptions pour le British Museum. S'il avait pratiqué ses fouilles pendant un jour de plus, il aurait trouvé les autres

Digitized by Google

3° Découvertes allemandes (1887-1888)

Jusqu'ici l'Allemagne avait gardé une réserve peu louable si l'on considère ce qu'avaient fait les autres nations. Elle se sentit enfin prise d'une noble émulation quand elle vit M. de Sarzec offrir, par ses belles découvertes, une foule d'objets d'une époque bien antérieure à la domination assyrienne.

Ses fils du reste avaient pris une part active au déchiffrement des inscriptions cunéiformes, et par leur travail dans les universités ils avaient largement contribué aux derniers progrès de la science (1).

Vers la fin de l'année 1887, grâce à la munificence de M. L. Simon, le Musée Royal de Prusse pouvait envoyer une petite expédition sur le terrain des ruines babyloniennes. Les travaux étaient confiés à deux savants, le Dr Bernard Moritz et le Dr Robert Koldewey ; M. L. Meyer leur était adjoint pour la partie technique. Ils choisirent, pour y pratiquer des fouilles, les deux collines de Surghul et El-Hibba ; c'était le champ de ruines le plus étendu du triangle formé par l'Euphrate, le Tigre et le Chattel-Haï. Le Surghul est élevé de cinquante pieds environ et couvre une superficie de cent quatre-vingt-douze acres, tandis que les collines moins élevées de El-Hibba couvrent un terrain de mille quatre cents acres.

Au Surghul, les fouilles durèrent du 4 janvier au 26 février, et à El-Hibba, du 29 mars au 11 mai 1888. En outre, on fit aussi des recherches sur d'autres collines, dans l'Irâq el-Arabî, avec l'espoir de découvrir un champ de travail avantageux pour l'avenir

L'expédition, eu égard au peu de temps et aux ressources très modestes dont elle disposait, ne pouvait faire, on le conçoit, que des travaux préliminaires. Elle découvrit néanmoins un grand nombre de maisons, beaucoup de sépultures et une nécropole de crémation où les restes des cadavres brûlés se trouvaient rangés les uns au-dessus des autres (2).

magnifiques statues en diorite qui font maintenant l'ornement du Louvre. Il se proposait de revenir continuer ses recherches avec les facultés nécessaires quand, sur ces entrefaites, M. de Sarzec, par ses démarches à Paris et à Constantinople, obtint pour le musée national français la propriété de tous ces trésors de l'antiquité babylonienne.

1. Nous y reviendrons plus tard.

2. Voir la description qu'en a donnée le chef de l'expédition Koldewey dans *Zeitschrift f. Assyr.*, II, p. 403-430. — Die altbabyl. Gräber in Surghul u. El.-Hibba.

Digitized by Google

4° Découvertes américaines (1888-1900).

Les nouvelles parvenues de l'ancien monde ne manquèrent pas d'exciter les esprits aventureux du nouveau et de leur suggérer que l'Amérique, elle aussi, devait participer à l'œuvre entreprise par les autres nations. Dès 1884, sous la direction du Dr Ward, se formait une première expédition, appelée « Wolfe Expedition to Babylonia », du nom de Miss Wolfe qui avait généreusement offert, pour en assurer la réussite, une somme de cinq mille dollars.

Le but était, comme celui de l'Allemagne, de rechercher un terrain pour la fixation d'un travail éventuel, car le public ne s'intéressait pas encore d'une manière suffisante à ces fouilles lointaines. Ce fut l'Université de Pensylvanie, dans la personne de ses professeurs, les Drs Peters et Hilprecht, qui réussit à trouver les ressources nécessaires pour rendre possible une suite de grandes expéditions.

Première Expédition (1888-89). — Elle fut confiée à la direction de M. Peters, qui s'adjoignit MM. Hilprecht et Harper, assyriologues, Haynes, photographe et gérant d'affaires, Hastings Field, architecte et inspecteur, et Noorian, interprète et surveillant des ouvriers. Comme point de recherches on choisit Nuffar qui recouvrait, suivant les inscriptions cunéiformes, une ville jadis florissante (Nippur) et dotée d'un temple célèbre. Cette hypothèse fut confirmée par d'heureuses découvertes. Chose regrettable, il n'y eut point accord parfait entre les membres de l'expédition, surtout entre le directeur et les experts assyriologues. Si nous en croyons Hilprecht, le Dr Peters procédait avec trop d'indépendance et sans avoir de plan fixe ; il donnait ses ordres d'une façon arbitraire et selon les inclinations du moment, cherchant surtout, comme Rassam, à déterrer le plus d'objets possible, sans égard aux données scientifiques.

Un heureux hasard ayant fait découvrir un grand tombeau, le directeur fit de suite, à cet emplacement, commencer les premiers travaux, et bientôt apparut une immense nécropole avec des sarcophages d'argile en forme de pantoufle. Quelques semaines après, les experts organisèrent des recherches plus méthodiques dans la colline de Bintel-Amir ; ils avaient surtout en vue la « tour en étages » qui s'y trouvait, et dans les fondements de laquelle ils

Digitized by Google

comptaient découvrir — comme cela s'était présenté dans plusieurs cas analogues — des documents importants relatifs à sa construction ou à sa restauration. Mais ils s'aperçurent bientôt que tous ces documents avaient disparu dans une invasion des Parthes, qui modifièrent entièrement cette tour pour leurs opérations militaires. Comme résultat : quelques briques à courtes notices sur des rois du troisième millénaire avant J.-C., et ce fut tout. Le professeur Hilprecht entreprit alors, avec une partie des ouvriers, l'examen d'une colline isolée où il pensait trouver les archives du temple et les habitations des prêtres. Dès l'après-midi du premier jour, 11 février 1899, il était en possession de six tablettes à inscriptions cunéiformes, et le soir il avait déterré plus de vingt tablettes ou fragments. Vers la fin de février il en avait quelques centaines, et, six semaines après, plus de deux mille. Les tablettes des couches supérieures étaient en général mieux conservées et présentaient des contrats du temps des rois Assurbanipal, Nabopolassar, Nébukadnézar, Evil-Merodach, Nabonid, Cyrus, Cambyse, Darius et Xerxès : celles des couches inférieures étaient plus anciennes et présentaient beaucoup plus d'intérêt, mais presque toutes ne se trouvaient pas dans leur emplacement primitif et avaient beaucoup souffert par suite du manque de cuisson. Dix seulement découvertes *in situ* étaient bien conservées. Peut-être se trouvaient-elles au feu, quand survint l'une de ces catastrophes soudaines et fréquentes à Nippur. Le texte en est différent : un cinquième environ traitent d'affaires commerciales et les autres, d'une tenue plus littéraire, contiennent des travaux d'écoliers, etc. Celles qui portent une date proviennent des dynasties de Hammurabi, Samsu-iluna, Abechum, Ammisatana, Ammisadugga.

Sur ces entrefaites Hilprecht dut cesser les travaux. Les ressources étaient épuisées, des difficultés surgissaient de toute part et un immense amas de débris recouvrait encore les archives du temple.

Grâce au grand nombre d'ouvriers — deux cent-cinquante — il fut néanmoins possible de tracer des fossés d'expérimentation à l'ouest et au sud des ruines, et l'on trouva dans les couches supérieures des tablettes portant des contrats de l'époque chaldéenne et persane, un fragment d'un cylindre de Sargon, roi d'Assyrie, un bon nombre de figurines en terra cotta, des statuettes de dieux et aussi quelques objets de l'ère chrétienne, mais surtout beaucoup de jouets et d'objets de parure.

Digitized by Google

L'expédition, qui n'aurait dû finir que vers le commencement du mois de mai, prit fin en avril d'une façon tout imprévue.

En se défendant d'une bande de voleurs, les Américains tuèrent un Arabe. Aussitôt sa tribu et les tribus voisines entreprirent, pour le venger, une campagne qui aurait pu devenir périlleuse malgré la protection de la garnison turque. Il fallut se retirer. On perdit dans cette attaque inopinée mille dollars, la moitié des chevaux et des armes, etc., etc. Toutes les antiquités heureusement étaient sauvées.

Deuxième Expédition (1889-1890). — L'intervention énergique du grand vizir Hamdy-Bey permit au Dr Peters d'entreprendre, dès le mois d'octobre de la même année, une nouvelle expédition. Une épidémie de choléra avait d'ailleurs fauché une grande partie de la population babylonienne, et parmi les morts, se trouvaient les ennemis les plus acharnés des Américains. Pour éloigner le péril de la contagion, on engagea un médecin syrien, le Dr Seloun Aftimus, qui fut aussi chargé de recueillir des collections botaniques et zoologiques. MM. Haynes et Noorian acceptèrent les mêmes charges qu'ils avaient déjà remplies dans la première campagne. Sur la demande spéciale du Directeur, il ne fut point désigné d'architecte et d'expert assyriologue, bien que MM. Field et Hilprecht fussent tout disposés à suivre l'expédition à leurs frais.

Les travaux, inaugurés le 14 janvier 1890, furent poussés activement jusqu'au 3 mai de la même année. Mettant à profit les leçons du passé, le Dr Peters ne voulut pas cette fois établir son campement sur une colline, et il se mit au surplus sous la protection d'un cheik voisin. Contre toute espérance les Américains furent très bien accueillis. Les malheurs de la dernière année, et spécialement une longue sécheresse, avaient causé partout une grande disette, et les Arabes ne demandaient qu'à travailler pour assurer leur subsistance ; on ne put cependant les engager tous. Le bruit courut un moment que les chercheurs découvraient d'immenses trésors, et les actes d'hostilité auraient, sans doute, recommencé si les Arabes n'eussent été convaincus que ces étrangers, disposant de forces magiques, pouvaient à leur gré rappeler le choléra.

Avec quatre cents ouvriers le Dr Peters s'attaqua vigoureusement à la colline de Bintel-Amîr. Hilprecht avait cru y découvrir une forteresse parthique distincte du temple de Bel, tandis que

Digitized by Google

le Directeur n'y voyait que le temple uniquement. Il fit creuser à de grandes profondeurs et mit à jour de nombreuses antiquités sans rien faire pour éclairer son jugement sur la nature de ces ruines. Parmi les trouvailles signalons une quantité de statuettes de Bel et d'autres dieux, et près de huit mille briques remontant au deuxième et troisième millénaire, etc.

Pour l'examen de ces antiquités, le Dr Peters trouva un guide éclairé dans M. Pognon, consul de France. L'expédition prit fin le 3 mai 1890. Une partie considérable des objets trouvés fut cédée, sur la demande de Hamdy Bey, à l'Université de Philadelphie.

Troisième Expédition (1893-1896). — Le Dr Peters avait proposé M. Haynes comme directeur d'une nouvelle expédition. Celui-ci quitta l'Amérique au mois d'août 1892 et gagna, en passant par l'Europe, son terrain d'exploration. On voulait, cette fois, prolonger les fouilles le plus longtemps possible ; aussi on commença par construire, pour les membres de la mission, un logement suffisant pour les protéger contre un coup de main des Arabes et les garantir en même temps des intempéries du climat. Le 11 avril 1893, M Haynes s'attaquait à la grande colline, au sud-ouest du Chatten-Nil, où la deuxième expédition avait déjà trouvé une quantité de briques à inscriptions. Sur l'ordre du comité de Philadelphie, il ne devait pas utiliser sur chaque point de recherches, plus de cinquante à soixante ouvriers, néanmoins après environ quatre mois de travail, il était en possession de huit mille briques. Vers la fin d'août, comme ces pièces se faisaient plus rares, il employa tous ses ouvriers aux fouilles de la colline du temple, découverte par Hilprecht. Un jeune Américain, M. Meyer, ingénieur, l'aida pendant quelque temps, de ses précieux conseils. Mais il mourut prématurément, et dès lors tous les rapports du Directeur prirent le caractère de narrations attachant trop d'importance aux choses accessoires. Les trouvailles étaient toujours abondantes : briques, cylindres, ustensiles divers, etc. ; néanmoins M. Haynes fut pris de découragement et de mélancolie et devint d'un nervosisme extrême. En Amérique il fut même question de le rappeler. Toutefois, sur sa demande, on lui laissa son poste, mais un comité spécial fut établi, avec mission de diriger les fouilles dans un but plus scientifique. Il continua donc ses travaux jusqu'au mois de juillet. Les sources de briques qui avaient paru jusque-là inépuisables, allaient d'ailleurs faire

Digitized by Google

défaut, après avoir fourni dix-neuf mille tablettes à inscriptions. Le reste de l'année fut consacré à des recherches au sud-est de Bintel-Amîr. Vers la fin d'octobre, le comité de Philadelphie s'était assuré le concours de deux Anglais et les avait envoyés en Babylonie pour remplacer le Directeur et lui permettre de prendre quelques mois de vacances. Mais ils se firent beaucoup attendre, et quand ils se présentèrent, M. Haynes avait déjà tout préparé pour le retour de l'expédition (février 1896). Ils ne restèrent donc que quelques jours à Babylone et regagnèrent l'Europe.

Les résultats de la troisième expédition étaient nombreux et importants. M. Haynes avait travaillé pendant trois ans, même sous la chaleur tropicale des mois d'été. Il faut bien reconnaître que ses affirmations ne sont pas toujours assez solidement établies sur des données scientifiques. Il eut tort de regarder trop souvent comme monuments de haute antiquité des constructions où les rois babyloniens avaient seulement employé des matériaux d'une époque antérieure.

Parmi les antiquités mises à jour sous sa direction, nous devons signaler un conduit voûté, des aqueducs, des tombeaux, des sarcophages, des tablettes portant des exercices scolaires, des coupes, des cylindres à cacheter et une quantité considérable de tablettes à contrats d'un caractère privé. Dans ces derniers mentionnons les livres d'une maison de commerce en gros et des banquiers Murachou et fils (V° siècle). Il paraît établi que tout le côté ouest de Chatten-Nil fut autrefois le quartier des commerçants.

Quatrième Expédition (1898-1900). — Jusqu'ici les travaux américains avaient été organisés par une société spéciale, The Babylonian Exploration Fund of Philadelphia, se tenant en rapports directs avec l'Université de cette ville. La quatrième expédition formée en 1898, à la requête de M. Clark, travailla sous le contrôle immédiat de cette université. M. Haynes fut encore désigné comme chef d'expédition, mais on lui adjoignit deux architectes et un directeur scientifique, M. Hilprecht.

Le 4 février 1899 M. Haynes arrivait à Nuffar. M. Hilprecht, retenu en Amérique par la réorganisation d'un musée universitaire, ne devait le rejoindre que beaucoup plus tard. Enfin l'un des architectes étant tombé malade à Bagdad, son collègue, à défaut de médecin, dut rester et lui prodiguer ses soins.

Digitized by Google

Avant tout — et pour être indépendant des Arabes — M. Haynes voulut se procurer de l'eau potable. Déjà, pendant la troisième expédition, il avait creusé des puits, mais n'avait trouvé que de l'eau amère ou de l'eau salée. Plus favorisé cette fois, il découvrit de l'eau excellente et l'amena, par un système de conduits, à sa maison fortifiée, de sorte qu'il n'eut plus rien à craindre, même pour le cas d'un siège.

Il semble encore dans la direction des fouilles avoir attaché trop d'importance à l'unique recherche des antiquités. Il déterra trente cylindres, quatre cent-cinquante sarcophages, quantité de vases hébreux et mandéens, et près de cinq mille briques à contrats mais endommagées pour la plupart.

Hilprecht, qui n'arriva à Nuffar que le 1er mars 1900, chercha autant que possible, à fixer l'âge de ces antiquités et la forme primitive des palais. Il put démontrer que le palais bâti sur la colline de Bintel-Amîr n'a rien de commun avec le temple se trouvant au-dessous. Il s'agit uniquement d'un palais parthique habité encore au Ier siècle de notre ère puisqu'on y découvrit le tombeau d'un soldat romain avec des monnaies portant le nom de l'empereur Tibérius (14-37 après J.-C.).

Pendant ses recherches, M. Haynes rencontra aussi l'emplacement où s'élevaient, selon M. Hilprecht, la maison des prêtres et la bibliothèque du temple, et il y mit à jour un si grand nombre de briques à inscriptions qu'il dut se ranger à l'avis de son collègue. Néanmoins Hilprecht crut mieux faire de poursuivre ailleurs ses recherches et de laisser à une autre expédition le soin de découvrir complètement la bibliothèque. Il s'agissait d'ailleurs d'un travail énorme, puisque, au dire de M. Hilprecht, on n'avait encore retiré des décombres qu'un douzième environ de cette bibliothèque. La plupart des briques étaient brisées et jetées çà et là en désordre ; il faudrait, toujours selon M. Hilprecht, attribuer ce mauvais état de conservation à une catastrophe imprévue, par exemple, le pillage de la ville par les Elamites. Il paraît aussi probable que les bâtiments réservés aux employés du temple comprenaient une école publique, car on y a trouvé des briques qu'il faut regarder comme des tablettes servant à des exercices d'écriture et de calcul.

Cette dernière expédition des Américains était donc couronnée de succès importants. Au moment de sa clôture, le 11 mai 1900, les objets recueillis remplirent six grands bateaux.

Souhaitons que les savants du Nouveau-Monde puissent con-

Digitized by Google

tinuer des recherches qui leur font honneur ; mais il est regrettable, disons-le, de voir s'élever entre les directeurs, des discussions fâcheuses à tout point de vue. Agir ainsi, c'est perdre un temps précieux qui serait beaucoup mieux employé au déchiffrement et à l'étude approfondie des antiquités mises à jour.

5° DÉCOUVERTES TURQUES A ABÛ HABBA,

sous la direction du P. Scheil et de Bedry Bey (1894).

La léthargie scientifique de l'empire ottoman, proverbiale jusqu'à nos jours, est, semble-t-il, sur le point de disparaître devant les efforts d'un beau zèle pour toutes les connaissances humaines. Ce changement est dû à l'heureuse influence de Hamdy Bey.

Après la réorganisation et l'agrandissement du musée impérial de Constantinople, il forma une expédition qu'il confia au P. Scheil, jeune religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, et à Bedry Bey. Abû-Habba fut désigné comme centre de recherches ; c'était là surtout, comme aussi d'ailleurs à Dêr, à El-Birs et à Babylone que les Arabes, depuis le départ des Anglais, pratiquaient des fouilles à leur profit et au grand préjudice du musée impérial.

Dès le début de l'année 1894 le P. Scheil et Bedry Bey commencèrent leurs travaux qui ne durèrent que deux mois seulement, les ressources mises à leur disposition étant assez modestes.

Parmi les trouvailles, signalons quelques figurines en terra cotta, des bas-reliefs, des ustensiles divers, des cylindres, etc. Quelques inscriptions portent les noms des rois Bur-Sin II, Nébukadnézar II, et d'autres. De nombreuses briques à inscriptions (environ 700) sont d'un haut intérêt, car elles contiennent des lettres et des contrats de l'époque de la première dynastie babylonienne et spécialement du règne de Samsu-iluna, fils de Hammurati. Une tablette présente un passage semblable à Daniel, XII, 3 : *Qui... docti fuerint quasi splendor firmamenti.* Elle dit : Celui qui se distingue ici (à l'école, où les tablettes sont écrites) rayonnera comme le jour.

(A suivre).

Fr. THÉOPHILE WITZEL,
O. F. M.

Digitized by Google

LA DATE DE LA MORT DU P. PACIFIQUE DE PROVINS.

En 1904, M. Jacques de Dampierre faisait paraître, dans *la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (1),un remarquable travail sur les *Sources de l'Histoire des Antilles Françaises* (1492-1664). Les pages qu'il consacre à la mémoire du célèbre missionnaire capucin, le P. Pacifique de Provins, sont pleines d'intérêt pour l'histoire de cette mission, et font regretter plus amèrement encore les nombreuses lacunes que, faute de documents, les historiens ne sont pas encore parvenus à combler. C'est ainsi, par exemple, que la date et le lieu de la mort du P. Pacifique avaient échappé jusqu'ici à toutes les investigations. « Nous sommes sans renseignements précis sur ses dernières années, écrit M. de Dampierre. Une tradition ancienne, mentionnée par Fr. Bernard de Bologne, veut que le P. Pacifique de Provins, toujours infatigable, soit reparti une fois encore pour évangéliser les indigènes de l'Amérique méridionale, et ait trouvé, en 1653, dans ces parages, la mort violente et glorieuse qui devait sceller dignement sa vie d'action et d'apôtre (2). »

Le P. Apollinaire de Valence, à qui M. de Dampierre a fait, du reste, de larges emprunts, était plus près de la vérité, lorsqu'il écrivait : « Les auteurs de biographies générales qui se copient les uns les autres assez aveuglément, sans beaucoup de critique, font mourir le P. Pacifique de Provins à Paris, vers l'an 1653. Si ce n'était point là une erreur, nos nécrologes mentionneraient ce décès. Ils ne le font point ; mais nos divers historiens s'accordent à dire que le P. Pacifique, dans un dernier voyage, vers l'an 1649, aborda une terre inhospitalière et innommée, en compagnie de quelques-uns des passagers de son navire, et qu'ils furent tous mis à mort et dévorés par les anthropophages (3). »

Nous sommes en mesure, croyons-nous, de préciser davantage. Des témoignages contemporains, dont plusieurs pouvaient être aisément connus du P. Apollinaire, vont nous servir à fixer, d'une façon certaine, l'année de la mort du P. Pacifique de Provins.

Le premier est extrait de l'*Histoire de la Mission des Capucins d'Alep* (4),

1. *Mémoires et documents publiés par la Société de l'école des Chartes.* Paris, Picard, 1904.

2. *Ibid.*, p. 95. Cf. Bernard de Bologne, *Bibliotheca Scriptorum ordinis minorum S. Francisci Capuccinorum..* Venetiis, 1747, p. 204.

3. *Trois lettres du P. Pacifique de Provins..* Rome, 1890, p. 73.

4. Une copie de ce manuscrit fait partie de notre collection franciscaine. Cf. *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque franciscaine Provinciale.* Paris, 1902, p. 172.

Digitized by Google

Ce manuscrit, conservé à la secrétairerie de nos missions, à Rome, renferme de précieux renseignements sur la vie et les œuvres des missionnaires, dont un grand nombre ont laissé une réputation de science et de sainteté (1). L'auteur a soin de dire en commençant : « On y trouvera l'arrivée de tous nos religieux au Levant, leur changement, nos divers hospices, leur mort dans la mission, l'établissement des supérieurs, les conversions d'hérétiques, les événements remarquables pour la paix, et surtout ceux qui regardent la religion. » Il tient parole, et la qualité des sources où il a puisé donne une véritable valeur à son travail.

Quelques détails concernant notre P. Pacifique pourraient servir utilement à compléter la notice biographique que lui a consacrée le P. Apollinaire. Nous les passerons sous silence, préférant nous attacher uniquement à résoudre le problème dont nous parlions tout à l'heure. Voici donc ce qu'écrit le chroniqueur, à l'année 1639.

« En cette année, le R. P. Custode envoie des missionnaires aux Indes. Les P.P. Zénon de Baugé et Pierre de Pithiviers s'arrêtèrent à Surat et le R. P. Ephrem de Nevers pénétra jusqu'à Madraspattan. *Je ne sais* si je puis assigner à ce voyage des Indes la mort du R. P. Pacifique de Provins, que les sauvages Indiens mangèrent si inhumainement. *Je sais seulement que ce R. P. y a eu cette malheureuse fin* (2). »

C'est là, semble-t-il, un texte précis qui tranche, d'une façon certaine, un des côtés de la question, et ne laisse subsister aucun doute sur le genre de mort du P. Pacifique. L'ardent missionnaire qu'un document appelle « grand voyageur en plusieurs pays étrangers (3) » a été victime de son dévouement. Sa mort a été violente, et Le Gouz de la Boullay disait vrai, en écrivant que le P. Pacifique « avait été mangé par les Sauvages (4). »

1. Citons entre autres nos deux glorieux martyrs Cassien de Nantes et Agathange de Vendôme, les PP. Juste de Beauvais, Bonaventure du Lude, Gabriel de Paris, Gilles de Loches et la plupart des correspondants de Peiresc. Le P. Jean-Baptiste de S. Aignan y est l'objet d'une notice fort intéressante : « .. c'est lui qui est l'auteur du livre intitulé *Théâtre de la Turquie* et d'un autre intitulé l'*Etat présent de la Turquie*, travaux qu'il sut si bien allier avec son état de missionnaire, que nous n'en avons peut-être pas encore vu un qui ait tant travaillé. » Il publia son *Théâtre de la Turquie* en 1682, sous le pseudonyme de Michel Frère, nom que portait alors le syndic des Capucins de Marseille. Le chroniqueur ajoute: «On aura peine à comprendre comment un religieux, pendant l'espace de 18 ans seulement, a pu faire tant de choses à la fois, apprendre quatre langues étrangères, et presque toutes très difficiles ; je ne parle pas de l'italienne ; voyager en Syrie, en Mésopotamie, Chaldée, Assyrie, Arabie déserte, Palestine Phrygie, Cilicie, Anatolie, Bithynie, etc., convertir tant d'hérétiques, soutenir tant de disputes pour la religion, entretenir un si grand commerce de lettres par toute l'Europe et ne rien négliger de ses exercices pénibles de son estat de capucin, de missionnaire, de supérieur. Il n'y avait qu'un homme de ce caractère qui en fût capable. » (pp. 35-36). Le P. Jean-Baptiste de S. Aignan mourut le 10 décembre 1685. « Monsieur le Consul lui fit dresser une belle tombe qui se voit aujourd'hui ; elle est placée proche de la sépulture de Messieurs nos Consuls de France. » (p. 37.)

2. *Op. cit.*, p. 13 de la copie. L'auteur termine ainsi le récit des évènements de cette année : « Le R. P. Sylvestre de S. Aignan fut envoyé au Caire, où il resta jusqu'en 1645, et quelque temps après on apprit la mort du R. P. Jean-Baptiste de Saint-Pair-en-Rez, arrivée à Schiras, en Perse, le 6 Juillet de cette année. »

3. Bibl. nat., mss. nouv. acq., *f. fr.*, n° 4134. Nous relevons aussi au n° 778 : *Voyage du P. Pacifique de Provins*.. suivi d'une lettre du P. Gabriel de Paris au P. Pacifique.

4. Cité par M. J. de Dampierre, *op. cit.*, p. 95, n° 8.

Digitized by Google

Toutefois, le récit du chroniqueur laisse encore incertaine la date de la mort du P. Pacifique de Provins. Sûrement, il n'accompagna pas aux Indes, en 1639, les trois religieux que nous venons de citer. D'ailleurs les termes employés par l'auteur de la chronique semblent bien indiquer qu'il ne possède, à cet égard, aucun renseignement précis. Et puis, des documents consultés par M. de Dampierre aux *Archives coloniales*, il résulte que le P. Pacifique était *en France en 1639 ou 1640* (1). Il n'y séjourna point longtemps. En 1641, il était nommé préfet de la mission des Capucins au Canada (2). Trois ans plus tard, le 27 mai 1644, la S. Congrégation de la Propagande recevait « la Relation du fruict qu'avoit faict au Canada le P. Pacifique de Provins (3). » Enfin, en 1646, il envoyait en France un de ses compagnons, dont nous ignorons le nom, et lui-même entreprenait de nouveau ce voyage, à la fin de 1646 ou au commencement de 1647 (4).

Est-ce à cette époque, comme le pense M. de Dampierre, qu'il rédigea sa *Relation du voyage des Isles de l'Amérique* « relation devenue introuvable, et qui a échappé jusqu'ici aux plus minutieuses recherches dans nos principales bibliothèques (5) ? » Nous sommes peu porté à le croire, et nous appuyons notre doute sur les données chronologiques que nous fournissent les documents contemporains, et que ni le P. Apollinaire ni M. de Dampierre ne semblent avoir consultés.

En effet, le séjour du P. Pacifique en France ne fut pas de longue durée. Ce missionnaire infatigable avait soif d'activité et ne connaissait pas le repos. Après avoir fondé les missions de Syrie et de Perse, travaillé avec un zèle admirable à la conversion du Canada, il rêva de pousser encore plus loin ses explorations, de créer un plus vaste champ à ses travaux apostoliques et de pénétrer jusqu'aux tribus sauvages de l'Amérique. Son vœu fut réalisé. Le 19 août 1647, c'est-à-dire peu de temps après son retour en France, le P. Pacifique écrivait à Rome qu'il avait obtenu du Provincial des Capucins de Paris l'autorisation de se rendre en Amérique, en compagnie de trois autres religieux de son Ordre(6). La réponse ne se fit pas attendre, car un acte du 17 décembre de la même année nous apprend qu'il était nommé Préfet de cette nouvelle mission (7).

Le P. Pacifique reprit donc le cours de ses voyages, à la fin de 1647 ou

1. *Op. cit.*, p. 95. Arch. Col. F.[3] 19, p. 401.

2 P. Rocco da Cesinale, *Storia delle missioni dei Cappucini*. Roma, 1873, t. III, p. 678, n° 3. « *Ref. Em. D. Card. S. Honuphrii S.-C. missionis Capuccinorum Canadae Praefectum declaravit et constituit P. Pacificum de Provins.. antiquum Orientis missionarium...* » *Acta ec.*, 2 Jul. 1641, p. 367.

3. *Abrégé des missions des Capucins jusqu'en 1675*. Bibl. d'Orléans, mss. 916. — Cf. *Catal. des mss. de la Bibl. franc. provinc.*, p. 170.

4. P. Rocco da Cesinale, *op. cit.*, p. 678.

5. M. J. de Dampierre, *op. cit.*, p. 90.

6. P. Rocco da Cesinale, *op. cit.*, p. 686. « *Retulit Em. D. Card. Sfortia literas P.Pacifici de Provins..in quibus significabat obtinuisse a P. Provinciali Parisiensi, tres optimos religiosos, cum quibus in Americam se transferet, ut mediterraneas partes visitet.* » *Acta ec.*, 19 Aug. 1647, p. 483.

7. *Ibid.* « *Retulit idem literas Reginae Christianissimae, in quibus gubernatori quinque insularum prope Americam quarum nomina sunt,* Dominica, Galande, S. Maria, S. Vicenzo e Granada, *commendabat missionem Capuccinorum Americae Sept. et P. Pacificum de Provins, dictarum missionum Praefectum...* » *Ibid.*, 17 Déc. 1647.

Digitized by Google

au commencement de 1648. Ne serait-ce pas plutôt vers cette époque qu'il composa la *Relation* introuvable dont nous venons de parler ? Rien ne s'oppose, croyons-nous, à cette conjecture. Il était facile au P. Pacifique d'écrire ces quelques pages d'observations et de souvenirs, et de les faire parvenir en France, avec prière de les faire connaître au public. C'est aussi le sentiment du P. Bernard de Bologne (1) ; il n'est nullement en désaccord avec la chronologie de notre missionnaire, et il justifie certainement davantage le titre qu'il a lui-même donné à sa *Relation*.

Quoi qu'il en soit, ce qui est aujourd'hui certain, c'est que le P. Bernard de Bologne, et avec lui bon nombre d'historiens, commet une erreur en fixant à l'année 1653 la date de la mort du P. Pacifique. C'est un an seulement après son arrivée en Amérique, que l'ardent missionnaire endura la mort cruelle dont nous avons parlé. Un document du 7 décembre 1649, cité par Mgr Rocco da Cesinale, ne laisse subsister aucun doute à cet égard. Il y est dit que *le P. Pacifique de Provins étant mort*, le Procureur Général de l'Ordre pria le Cardinal Pallotto d'assigner la mission des Capucins de la Guadeloupe, à la Province de Normandie, *uti antea fuit* (2).

Il ressort clairement de ce texte que le P. Pacifique mourut, non pas en 1653, comme beaucoup d'historiens l'on cru jusqu'ici, mais dans le cours de l'année 1649.

Nous retrouvons, du reste, le même témoignage dans un ouvrage allemand, paru à Constance, en 1664, et que nous croyons assez rare. On nous permettra d'en donner ici une description détaillée, en raison des documents importants qu'il renferme. Il a pour titre :

Newe Jerosolomytanische Pilger-Fahrt / oder Kurtze Beschreibung dess gelobten Heyligen Landts / von Christo Jesu Unserem Erlöser uund Seeligmacher betretten uund geheyliget / &. Durch P. F. Ignatium von Rheinfelden dess Mindern Ordens S. P. Francisci, Capucciner genannt / Predigern / durchwandlet und beschriben / &. Mit Angehencktem Summarischen Bericht Franciskaner-Ordens Provintzien / Custodien uund Persohnen. Insonderheit aber Underschidlichen Missionen oder Sendungenderen Capuccineren / zu Erweiterung Catholischen Glaubens inner uund ausser Europen in Asien / Affrica / & Cum licentia superiorum. Getruckt zu Constantz am Bodensee / in der Fürstlichen Bischofflichen Truckerey / bey Johann Geng / anno MDCLXIV. — petit in-4° 8 ff., 304 pp. et 3 ff. avec titre gravé et 1 tableau (3).

1. Il cite en ces termes l'ouvrage du P. Pacifique : « *Relatio vera et Descriptio Insularum S. Christophori in America et Guadalupi.* » In-8°, Parisiis, 1648, ap. Dionys. Thierry. *Op. cit.*, p. 204.

2. *Prop. Em. D. Card. Pallotto libellum supplicem P. Proc. Gen. Capuccinorum, petentis quod cum sit mortuus P. Pacificus de Provins, Praefectus missionum in Insula Guadelupe, aggregetur dicta missio provinciae Normandiae uti antea fuit.* » *Acta ec.*, 7 déc. 1649. *Op. cit.*, p. 686, n. 4.

3. Le P. Ignace de Rheinfelden appartenait à la Province d'Autriche. Le chroniqueur de cette Province l'appelle « *Vir eximiae religiositatis splendore clarissimus, dignus, cujus vitam nonnemo scriptor eleganti calamo et latinitate publici juris faceret.* » Il avait rapporté de Terre-Sainte un plan exact du S. Sépulcre qu'il avait lui-même tracé, et d'après lequel Balthazar Tröndle de Waldshut fit construire un temple magnifique « *ad excitandam populi devotionem erga Salvatoris nostri sepulcrum.* » Il mourut à Laufenburg, le 7 février 1702, dans la 82e année de son âge et la 63e de sa vie religieuse. Le P. Romuald de Stokach lui a consacré une notice intéressante dans son *Historia Provinciae Anterioris Austriae Fratr. Min. Capucci-*

Digitized by Google

Ce précieux volume dédié à l'Abbé des Bénédictins de S. Blaise contient plusieurs parties très distinctes qui méritent d'être signalées. La première (p. 1-183) est précédée d'une lettre fort curieuse du P. Marianus a Maleo, Commissaire apostolique et Custode de Terre-Sainte, attestant que le P. Ignace de Rheinfelden a visité les Lieux Saints de la Palestine : *humiliter ac devote visitasse* (1). Elle est immédiatement suivie du récit d'un pèlerinage que l'auteur fit en Terre-Sainte, en l'année 1656.

La seconde (p 184-194) nous intéresse davantage encore. Elle commence par ce titre : *Copia zwezer Befelch-Schreiben dess Gross-Turckischen Kaysers / zur Befurderung der Seraphischen Religion S. Francisci der PP. Capucciner / dass sie durch sein gantzes Reich die heylige Catholische Religion uund Glauben pflantzen uund aussbreiten sollen. Erstlich auss der Türckischen in die Frantzösische Sprach / und dann in die Italianische auss diser aber in Unsere Teutsche treulich versetzt. Sambt zwezer Sendt-Schreiben.Dess Ehrwürdigen Patris Pacifici della Scala Prediger gemelten Capucciner-Ordens. Getruckt zu Costantz... Anno MDCLXIV.*

C'est la réunion de quatre pièces intéressant l'histoire des missions franciscaines en Turquie. Le premier de ces documents traduit d'abord en français, puis en italien et enfin en allemand est une lettre du P. Pacifique de Provins adressée d'Alep au P. Gardien des Capucins de Livorno, le 21 mai 1627. Nous ignorons si elle a été imprimée en France et en Italie, ou si le P. Ignace s'est simplement servi d'un manuscrit italien, pour en donner la traduction au public. Elle a principalement pour but de faire connaître au P. Gardien de Livorno les deux *Firmans* que les Capucins ont obtenus de la Porte en faveur de leurs établissements à Alep et dans tout l'Empire ottoman. « En vertu de ces Firmans, écrit-il, les Capucins peuvent désormais voyager, demeurer, s'établir, prêcher et catéchiser dans toutes les Provinces du royaume... (2). Il envoie une copie de ces pièces à la S. Congréga-

norum.. Ex ducali Campidonensi Typographeo, per Andr. Stadler, 1747, in-fol. pp. 323-324. — L'ouvrage du P. Ignace a eu plusieurs éditions. La première fut publiée à Constance en 1664 ; la seconde à Fribourg en Brisgau en 1666 ; la troisième, citée par Rosenthal (*Bibl. Histor. eccles.*, Pars II, catal. XX, p. 43) à Wurtzburg, en 1667, et la quatrième à Augsburg chez Maria Magd. Uschneiderin, en 1699. Le P. Bernard de Bologne ne cite que les éditions de Fribourg et d'Augsburg. La première édition que nous avons sous les yeux renferme un tableau représentant la statistique de l'Ordre des Capucins, dressée à l'occasion du Chapitre Général tenu à Rome, le 26 mai 1662. La Province de Paris y figure avec 42 couvents, 1 hospice, 3 noviciats, 7 couvents d'études, 12 missions, 336 prédicateurs, 134 prêtres, 130 clercs, 224 frères lais, soit 824 religieux. Disons enfin que plusieurs odes latines placées en tête de l'ouvrage nous révèlent que le nom patronymique du P. Ignace était *Eggs*.

1. Sur le P. Marianus a Maleo cf. P. G. Golubovich, *Serie chronologica dei RR. Superiori di Terra Santa..* Gerusalemme, 1898, p. 78-79.

2. « Von dem Gross-Türcken hab ich zween kräfftige Kayserliche Befelch erlangt / den einen für die Fundierung unserer Wohnung allhie in besagter Statt Aleppo, den andern ein General-Befelch / welcher über die massen schon und kräfftig / dergleichen in solchen Fählen niemahlen aussgebracht worden. Krafft dessen zu gelassen / den Geistlichen Patribus Capuccinern / dass sie hin und wider wandlen / sich niderlassen / auffhalten / predigen und catechisiern dörften / durch alle Provintzen. des gantzen Ottomanischen Reichs / oder wo jemand von der Christen anzutreffen.. » *Ibid.* p. 186. Une traduction française de ces deux Firmans se trouve dans les *Recueils pour les missions, en particulier de la Pro-*

Digitized by Google

tion de la Propagande et au Procureur de l'Ordre, et il prie son ami de les faire transcrire «par un bon français,» et de les faire traduire ensuite «dans un bon italien, pour la consolation des Pères et des Frères de sa Province (1). »

Viennent ensuite les deux *Firmans* que le P. Ignace a dû, sans doute, traduire lui-même en allemand. Le premier est du 12 avril et le second du 26 avril 1627. La dernière de ces pièces est la lettre du P. Pacifique adressée au P. Gardien des Capucins de Messine, et que le P. Apollinaire de Valence a lui-même publiée en 1888 (2).

La troisième partie de l'ouvrage est intitulé: *Summarischer Bericht deren Franciskaner-Ordens Provintzen / Custodien &.* (p. 195-304). C'est un aperçu général de l'histoire de l'Ordre, suivi d'une courte notice sur chacune des missions confiées aux Capucins. L'auteur a puisé les éléments de ce dernier travail dans les Archives qu'il a consultées à Rome: *ein kurtze Verzeichnuss der Päbstlichen Decreten / wie sie in dem Römischen Archiv zufinden / nach dem Alphabet gesetz...* (3) » Il suit l'ordre alphabétique des missions et indique avec soin la date des décrets dont il fait mention. Le livre du P. Ignace se termine par quatre *Relations* qui concernent les missions de la Chine et du Congo (4).

C'est sous la rubrique *Parisina Missio* que nous rencontrons le nom du P. Pacifique de Provins. Le 27 septembre 1649, la S. Congrégation, ayant appris la mort du P. Pacifique, Préfet de la mission de la Guadeloupe, lui donna comme successeur le P. Martial, Provincial de Paris : « *Anno 1649, den 27 Septemb. ist P. Martialis Provincialis zu Paris an statt des Verstorbenen P.Pacifici in America zu Guadelupa als Præfect erwöhlt worden / welcher seinem Amt da selbsten vorgestanden* (5). »

Il est inutile d'étendre davantage le champ de nos recherches. Nous pensons maintenant qu'un tel ensemble de témoignages suffit amplement à fixer avec certitude la date de la mort du P. Pacifique de Provins. C'est en 1649, après un dernier voyage en Amérique, que le vaillant missionnaire couronna, par une mort glorieuse, une vie toute consacrée à la gloire de Dieu et au salut des âmes.

Fr. René de Nantes,
O.M.C.

vince des Capucins de Touraine. Bibl. d'Orléans, mss. 916. Ils ont échappé aux recherches de M. Scheffer qui en a publié de postérieurs, en appendice de l'*Estat de la Perse en 1660*, par le P. Raphael du Mans, Paris, 1890.

1. *Op. cit.*, p. 186.

2. Trois lettres du P. Pacifique de Provins.. pp. 111-115. Comme cette dernière lettre a été *traduite d'Italien en Français* et publiée à Paris en 1628, il est fort probable que celle adressée au Gardien de Livorno a dû paraître vers la même époque. C'est là un problème bibliographique qu'il nous est impossible de résoudre.

3. *Op. cit.*, p. 219.

4. *Op. cit.*, pp. 250-304.

5. *Op. cit.*, p. 239. Il est probable que cette nomination n'eut pas de suite, puisque le 7 décembre de la même année, le Procureur de l'Ordre faisait des instances auprès de la S. Congrégation, pour détacher cette mission de la Province de Paris et la confier de nouveau à celle de Normandie.

Digitized by Google

BULLETIN SOCIAL.

I. *La Société des Conférenciers populaires de Nantes.* — II. *Le Homestead des morts ou le tombeau de famille.* — III. *La législation protectrice de l'enfance, la liberté surveillée et les tribunaux pour enfants.* — IV. *La question des domestiques.* — V. *Les coopératives de production, de consommation et de crédit.*

I. Je suis heureux de pouvoir commencer ce bulletin social en faisant connaître à nos lecteurs une œuvre fondée par quelques enfants de Saint François, œuvre vraiment originale, de constitution à la fois simple et riche, comme tout ce qui a une vraie vie. Je veux parler de la *Société des Conférenciers populaires*, fondée à Nantes et placée sous le patronage de Saint François d'Assise.

Cette œuvre d'apostolat eut, comme tant d'autres, de très modestes origines. Le 27 décembre 1906 un pauvre capucin expulsé, le Père Marie-Joseph, fut invité par un tertiaire de Saint François, à donner une conférence devant un maigre auditoire de 40 ouvriers. Le succès fut-il des plus brillants ? Peut-être bien que non, car le conférencier en était à ses débuts dans ce genre. Mais et tertiaires et capucin avaient du cœur, et dans ce cœur un idéal, avec du zèle : ils se dirent qu'il y avait là quelque chose à renouveler. Ils le firent, donnant et faisant donner successivement dans plusieurs quartiers populaires de Nantes des conférences religieuses, apologétiques, sociales : en tout, de décembre 1906 à juin 1907, une douzaine, en trois salles différentes. La moyenne des auditoires, exclusivement composés d'hommes, était de 55.

L'œuvre, alors, s'appelait : *Causeries et Conférences de quartiers.* Ce qui la caractérisait et en faisait quelque chose de nouveau, c'est d'abord que ces causeries-conférences étaient faites sur un ton familier ; le conférencier était en contact plus immédiat avec chacun de ses auditeurs ; c'est ensuite qu'on tâchait de leur donner l'aspect de réunions amicales : parfois des hommes désignés, et le capucin en tête, passaient dans les rangs, versant à chacun une bonne rasade de vin, et l'on trinquait à la bonne franquette, ou bien encore, le jour des rois, on se partageait le gâteau des rois ; c'est enfin qu'au lieu de rassembler de loin des auditeurs dans une seule et même salle, les conférenciers allaient successivement dans différents quartiers porter la bonne parole religieuse, amicale et fraternelle. Cette parole, du reste, n'allait pas sans son accompagnement naturel, devenu aujourd'hui nécessaire : l'image, par les projections lumineuses, et le chant.

Digitized by Google

Ces essais firent l'objet d'un modeste rapport au Congrès diocésain de Nantes, en décembre 1907. Ils furent vivement encouragés par Mgr Rouard et par M. le chanoine Janvier. Ce dernier s'intéressa même tout particulièrement à une œuvre qui, toute jeune encore, mais heureusement commencée, lui apparut pleine de promesses. Il lui donna l'appui de son nom, de ses conseils, de son expérience, de son amitié, et voulut bien l'affilier à la *Société des Conférenciers populaires* qu'il dirige à Paris. Et c'est ainsi que l'œuvre des *Causeries et Conférences de quartiers*, changeant de nom, sans changer de nature, prenant à une organisation plus robuste une sève plus vigoureuse, est devenue la *Société des Conférenciers populaires de Nantes, sous le patronage de Saint François d'Assise*. Une fois de plus Saint Dominique et Saint François ont uni leurs efforts pour défendre et soutenir l'Eglise.

Depuis lors, la Société des Conférenciers populaires est allée en s'élargissant de façon vraiment remarquable. Les premiers essais ou la campagne de fondation avait consisté, ai-je dit, en 12 conférences faites dans trois quartiers en l'espace de six mois. Pendant la seconde campagne, d'octobre 1907 à juillet 1908, c'est-à-dire en moins de 10 mois, il a été donné 42 conférences d'hommes, soit plus de 4 par mois, le double de la moyenne précédente. La dernière période, qui n'est encore que commencée, accuse une progression encore plus rapide : depuis le 15 octobre jusqu'à la fin de novembre, la Société a donné 24 conférences, plus de 15 en un mois, soit une tous les deux jours. D'autre part, le nombre des salles, par conséquent des quartiers où il se fait régulièrement des causeries, est monté de 3 à 15. Enfin, la moyenne des auditoires est aujourd'hui de 140. Je rappelle que ces auditoires sont exclusivement composés d'hommes. Ce sont donc ainsi, par mois, 1500 ouvriers qui sont enseignés, et parmi eux la grande moitié ne connaît plus le chemin de l'église.

Mais comment fonctionne cette œuvre ? Il est temps de le dire.

A la tête, bien entendu, un *Comité directeur* : président, directeur-secrétaire (le Père Marie-Joseph), vice-président, trésorier.

Puis un *Groupe de Conférenciers*, prêtres, avocats, médecins, etc. C'est l'élément actif proprement dit. Les conférenciers se réunissent une fois par trimestre, sur invitation du Comité directeur, pour dresser le tableau des conférences et régler les diverses questions d'organisation.

Un groupe de *Dames patronesses* est chargé de l'importante mission de procurer des ressources financières à une œuvre qui, si modeste qu'elle soit, n'en a pas moins absorbé, durant l'exercice 1907-1908, la somme de 705 francs. On prévoit que pendant la campagne de 1908-1909, ce chiffre sera doublé, peut-être triplé. La location et l'éclairage des salles, l'impression des cartes d'invitation, la distribution des tracts de Lahyre et d'Octave Chambon, une petite bibliothèque, les costumes pour certaines représentations, les tombolas, le verre de vin, le gâteau des rois, etc. : autant de petits chapitres qui, en s'ajoutant, finissent, au bout de l'année, par constituer un budget. C'est aux dames patronesses que revient l'honneur de l'équilibrer, et pour cela, il ne suffit pas qu'elles ouvrent elles-mêmes leurs bourses, il faut encore qu'elles en fassent ouvrir d'autres, et qu'elles s'ingénient de toutes façons pour faire aller de pair l'accroissement des ressources avec le développement de l'œuvre.

Digitized by Google

J'ai dit que ce groupe des Conférenciers est l'élément actif. Je dois ajouter qu'un autre groupe, celui des *Raccoleurs*, n'est pas moins important, dans son genre, pour le succès des conférences. Les raccoleurs, ce sont les serviteurs envoyés aux carrefours pour appeler au festin tous ceux qu'ils peuvent rencontrer, bons et mauvais, surtout les mauvais, je veux dire les ignorants, les ouvriers qui fuient et haïssent peut-être la religion et le prêtre, parce qu'ils ne connaissent de la religion et du prêtre que les odieux travestissements d'une presse ignoble et soi-disant « populaire ». Ce sont les raccoleurs qui « font la salle », c'est-à-dire l'auditoire. C'est de leur zèle que dépend le nombre des ouvriers qui entendent la bonne parole, et ce zèle, chez quelques-uns, est d'une habileté et d'une activité admirables : un seul raccoleur, comptable dans une grande usine de Nantes, amène régulièrement, à lui tout seul, de 30 à 40 camarades. Ce groupe est donc un élément aussi important qu'intéressant à signaler. Il semble même qu'il conviendrait d'en étendre et élever le rôle. Pourquoi, par exemple, les raccoleurs ne deviendraient-ils pas quelque chose comme les *Hommes de Confiance* du Volksverein allemand (1) ?

Enfin, tout ce système se complète par un *Groupe de Chanteurs*, parmi lesquels un barde breton bien connu, Yves le Stanc, et un *Groupe de Projectionnistes*. Dans toutes les séances, d'ailleurs, on s'applique à mêler l'agréable à l'utile ; ou, pour mieux dire, on ajoute à l'enseignement plus austère, plus méthodique de la conférence, la leçon plus agrémentée, mais non moins pénétrante, de l'image et de la chanson.

Chacun de ces groupes nomme un secrétaire et c'est par son intermédiaire que le Comité directeur convoque chaque mois les membres des groupes, afin de leur distribuer du travail conformément au tableau trimestriel dressé à la réunion des Conférenciers. Pendant l'année 1907-1908 il n'a pas été fait moins de 50 réunions ou ententes préparatoires de ce genre.

Telle est, en quelques mots, l'organisation de l'œuvre, si modeste à ses origines, des *Causeries-Conférences de quartiers*, aujourd'hui si considérablement étendue, si active, sous le nom de *Société des Conférenciers populaires*. Cette organisation est simple, souple et riche tout à la fois. Elle possède, semble-t-il, tous les rouages nécessaires ou utiles à une œuvre qui veut prospérer. Ces rouages sont fortement unis entre eux, sans que cependant l'unité leur donne la rigidité automatique de certains organismes dont le plan a été tracé sur le papier avant d'avoir été déterminé par un travail pratique.

Et telle quelle, la Société des Conférenciers populaires a conservé à ses réunions le cachet de simplicité familiale qui en a fait l'originalité et aussi le succès dès la fondation. « Point de présentations solennelles de l'orateur ou des artistes, dit le dernier rapport. Ils se succèdent sans façon sur l'estrade, qui reste accessible à tous. » De temps en temps, le verre de vin circule dans les rangs. On semble aussi tenir comme à une tradition de famille particulièrement chère, au gâteau des rois. On trinque et on mange comme en famille. Naturellement, on crie : « vive Monsieur X.. » — à

1. Voir, sur le rôle et l'importance des *Hommes de confiance*, quelques détails dans les *Etudes franciscaines* de novembre 1908, p. 463 et suiv.

Digitized by Google

l'adresse de celui qui a payé le verre de vin, — mais on crie aussi : « vive le moine. » Le moine, lui, se croit sans doute suffisamment payé de sa peine, et son cœur doit battre bien fort quand, à la sortie, il a senti sa main vigoureusement empoignée comme une truelle par la main d'un brave maçon qui lui dit en guise de compliment et de remerciement : « Bonsoir, Monsieur le Moine, on est content ! »

J'ai dit que ces conférences sont réservées aux hommes. Plusieurs fois les auditeurs ont manifesté le désir d'y amener aussi leurs femmes et leurs enfants. Mais le Comité, désirant conserver à ces réunions le caractère instructif et sérieux, en même temps que simple et fraternel, a toujours refusé. Cependant, comme les dames contribuent, elles aussi, au succès des conférences, en y poussant leurs maris, leurs frères ou leurs fils, il était juste de satisfaire de quelque manière leur désir. Le Comité a tout concilié, et principe et désir, en organisant deux fois par an, des *Soirées récréatives et familiales* auxquelles sont invités gratuitement les ouvriers, leurs femmes et leurs enfants. Les soirées familiales comportent aussi une conférence, mais, tout en ne cessant pas d'instruire, on y veut surtout récréer et récompenser. C'est pourquoi les chants, les projections, les représentations mêmes y prennent une plus large place au programme. Une tombola gratuite comprenant près de 80 lots : ustensiles de ménage, épicerie, vins, tabacs, etc., vient encore ajouter au succès de ces séances, dont l'une comptait 1100 et une autre 900 auditeurs.

Telle est ce qu'on peut bien appeler l'œuvre du Père Marie-Joseph à Nantes. Elle me semble digne et très susceptible d'être imitée ailleurs. Pourquoi n'essaierait-on pas? Parce qu'on s'en croit incapable? Le Père Marie-Joseph le croyait aussi. Il a commencé, il a mis pour ainsi dire le doigt dans l'engrenage, en faisant sa conférence du 27 décembre 1906 : il y a été pris, et, Dieu aidant, les collaborateurs se présentant, il est né une belle et bonne œuvre. Il en naîtra ailleurs si d'autres veulent imiter son exemple.

II. « Se cultiver c'est approfondir », — a dit à propos de M. Barrès M. H. Brémond, — et on ne va pas au fond de soi-même sans y trouver « la terre et les morts. » — M. Barrès, en effet, est parti, dans son œuvre littéraire, du culte du moi, c'est-à-dire, d'un individualisme outré, pour aboutir au culte de la terre et des morts, ce qui veut dire à un traditionnalisme intégral.

Les nouvelles générations du XXe siècle sont en train, semble-t-il, de faire la même évolution. Elles commencent à comprendre que l'individu n'est pas un être réel, qu'il n'est même rien sans la famille. Et il ne serait pas difficile de noter dans la littérature et dans la législation les signes d'un retour à une appréciation plus exacte de la famille, de son rôle social, à une estime plus grande des conditions qui en assurent la stabilité et la force.

J'ai déjà dit quelques mots, dans un précédent bulletin, (*Etudes Franciscaines*, juillet 1908, p. 65) de l'effort législatif qui a été fait ces dernières années en vue de permettre à la plus humble famille de se fixer à un foyer, de s'enraciner sur un coin de terre : le coin de terre et le foyer sont en effet considérés comme les conditions indispensables à la création et à la conservation des traditions familiales.

Digitized by Google

Mais ces traditions d'où viennent-elles ? Elles viennent des ancêtres, et elles les continuent en quelque sorte, et c'est pourquoi on a eu raison de dire que « la famille se compose de plus de morts que de vivants. » — La terre et le foyer sont comme l'enveloppe protectrice et la base matérielle de la famille ; mais les traditions, le souvenir des parents morts, les enseignements reçus d'eux, les sentiments qu'ils ont gravés dans les cœurs, tout cela c'est l'âme de la famille. Or, rien ne rappelle tant le souvenir des ancêtres, que le tombeau où ils ont été ensevelis, rien ne maintient tant l'âme d'une famille que le culte de ces tombeaux. Et c'est pourquoi, après nous avoir donné le foyer stable, voici que la réaction contre l'individualisme et le retour aux saines idées sociales nous amènent aussi, tout naturellement, à exiger le tombeau stable. Après le « *Homestead* » des vivants, le « *Homestead* » des morts. Je trouve cette idée énoncée pour la première fois dans l'excellente *Revue de l'Action populaire* (1). Elle procède de sentiments si délicats et si profondément humains, elle me paraît d'autre part si digne de figurer dans un programme social que je ne puis résister au plaisir de l'exposer brièvement à nos lecteurs.

Le culte des morts, et par suite des tombeaux est instinctif ; on le trouve partout, souvent même sous la forme d'un vrai culte religieux. Notre Code pénal reconnaît si bien le caractère particulièrement respectable et sacré des sentiments qui s'attachent à un tombeau, qu'il punit très sévèrement (art. 360) toute personne qui s'est rendue coupable de violation de sépulture ; et la loi considère comme un délit le fait seul de creuser le sol où gît un cadavre, de toucher ou remuer le cercueil ou les ossements.

Malheureusement, ce qui est puni comme crime ou délit chez un particulier, les municipalités le font à peu près partout tous les 5 ans. Les cimetières urbains sont si peu étendus, et les « morts vont si vite », qu'il faut après quelques années « renouveler » les tombes. Et l'on sait quelle odieuse et macabre opération indique ce mot : « renouveler.»

Il est vrai qu'il y a les *concessions*, et l'usage si fréquent qui s'en est établi prouve une fois de plus combien le tombeau stable est un besoin de la famille. Mais les concessions ne sont que pour les riches ; le prix très élevé des terrains les rend inabordables aux classes populaires. Et ainsi, par une fatalité douloureuse, les pauvres gens doivent pour ainsi dire voir les leurs deux fois mourir. Ici encore ils sont devenus les victimes d'un développement social qui, en condensant dans les villes une population si nombreuse, a restreint tellement et a rendu si chère l'étendue de terrain laissée aux morts. Tous les 5 ou 6 ans, les tombes qui leur sont chères, qu'ils fleurissent encore, sont « renouvelées », c'est-à-dire, violées, sabotées. Et rien n'est si touchant, mais en même temps si triste que de voir ces épouses, ces mères, ces enfants, ne sachant plus où trouver leurs chers morts, fidèles cependant à leur mémoire, revenir quand même se souvenir et pleurer sur ce même emplacement où ils ne sont plus, mais où il leur semble cependant encore trouver quelque chose de leur âme et de leur corps.

Eh bien ! il est temps que les hommes de bien et les législateurs se pré-

1. N° 11, du 20 nov. 1908. — Reims, rue des Trois-Raisinets, 5, — et — Paris, Lecoffre. — Abonnement annuel à la *Revue* et aux *Tracts* de l'A. P. : 7 fr. 50.

Digitized by Google

occupent de trouver le moyen d'éviter aux pauvres ce sabotage de leurs tombeaux. « Le homestead des morts à côté du homestead des vivants, dans la réalité des symboles les deux n'en faisant qu'un, le *homestead familial*, tel est le don parfait que les reconstructeurs de notre société mal fondée doivent se hâter de faire au peuple de France. Au *bien de famille* il manquerait, ce me semble, quelque chose, s'il ne lui était pas annexé le *tombeau de famille*. »

Il s'agirait donc d'assurer à chaque famille une concession perpétuelle de 3 ou 4 mètres carrés, par exemple, pour y ensevelir et honorer ses morts.

Est-ce une revendication exagérée, et exigerait-elle des cimetières d'une étendue démesurée ? Non. « Supposons un cimetière de 100 mètres de côté, nous voilà en possession de 10.000 mètres carrés. Si nous accordons un minimum de 3 mètres à chaque famille, nous pourrons déjà distribuer plus de 3000 concessions, représentant 3000 familles. Si nous attribuons une moyenne de 5 personnes à chaque famille, ce cimetière de 100 mètres de côté suffira pour une ville de 15.000 habitants. Or, un carré de 100 mètres de côté, c'est, en somme, une surface de peu d'importance. »

Dans les très grandes villes il faut sans doute reconnaître que la réforme serait plus difficile à réaliser, — et pourtant n'est-ce pas dans les grandes villes comme Londres et Paris, que l'on a trouvé du terrain pour des cimetières de chiens, de perroquets ? — Mais pour ne pas exagérer les difficultés, il importe de rappeler que ces grandes villes contiennent un nombre considérable d'étrangers, qui n'y sont pas nés, ou n'y ont pas leurs familles : à Paris, 60 p. 0/0 des habitants sont nés en province ou à l'étranger. Or, sous ce régime du tombeau familial la plupart de ces étrangers devraient être, après leur mort, rapatriés, ce qui diminuerait singulièrement l'étendue requise pour les cimetières des grandes villes.

Il faut ajouter qu'une conséquence nécessaire de la réforme, ce serait de faciliter les rapatriements des morts en réduisant les frais des transports de cercueils et en simplifiant les formalités administratives.

Beaucoup de détails seraient évidemment à préciser, beaucoup de difficultés pratiques à résoudre. Mais voilà l'idée : l'essentiel pour le moment est qu'elle soit lancée, qu'elle sorte de la conscience privée pour se produire sur le terrain social. Pour ma part je souhaite, avec l'*Action populaire*, qu'elle s'élève bientôt au rang des idées sociales, que toute âme généreuse cherchera pour le bien de tous à promouvoir, et avec elle je me plais à « rêver déjà du *cimetière social* de demain, jardin vert et fleuri, où, côte à côte, à l'ombre de la croix traditionnelle, nos morts, réunis par familles, reposeront dans la paix d'une tombe inviolée jusqu'au jour de la résurrection. »

III. Comme les autres autorités : politique, patronale, maritale, etc., l'autorité paternelle a subi, elle aussi, depuis l'époque où elle fut déterminée chez nous par le Code civil, de très grandes modifications qui toutes, ou à peu près, ont été des restrictions. Si l'on prend, en effet, dans le Code civil, le titre 9e : *De la puissance paternelle*, — et qu'on cherche à en rapprocher toutes les lois de protection de l'enfance qui ont été portées dans le dernier demi-siècle surtout, on a tout de suite l'impression que la puis-

Digitized by Google

sance paternelle en est singulièrement réduite. Voici les principales parmi ces lois : il est facile de constater que la plupart d'entre elles vont nécessairement à déterminer ou à limiter l'autorité du père sur ses enfants :

Loi du 5 août 1850 sur l'éducation et le patronage des jeunes détenus.

Loi du 7 décembre 1874 relative à la protection des enfants employés dans les professions ambulantes.

Loi du 23 décembre 1874 relative à la protection des enfants du premier âge et en particulier des nourrissons.

Loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire.

Loi du 24 juillet 1889 sur la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés. — Cette loi, la plus grave de toute cette série, commence, dans son Titre 1er, par décréter, dans certains cas, la *déchéance de la puissance paternelle.*

Loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants... dans les établissements industriels.

Loi du 19 avril 1898 sur la répression des violences, voies de fait, actes de cruauté et attentats commis envers les enfants.

Loi du 27 juin 1904 sur le service des enfants assistés.

Loi du 28 juin 1904 relative à l'éducation des pupilles de l'assistance publique difficiles ou vicieux.

Loi du 8 juillet 1907 sur la protection et la tutelle des enfants naturels.

Toutes ces lois visent soit à assurer à l'enfant contre la négligence possible des parents un minimum d'instruction, soit à défendre sa faiblesse et à sauvegarder son développement physique contre un travail trop précoce ou sans proportion avec ses jeunes forces, soit à le protéger contre des parents incapables ou indignes de lui donner une éducation convenable, soit enfin à le relever tout en le corrigeant quand il est déjà tombé dans le vice et qu'il a commis des crimes ou délits.

Ce n'est pas le lieu ici de nous demander à quel titre et dans quelle mesure l'autorité publique peut ou doit intervenir entre les parents et les enfants. Encore moins ai-je l'intention de rechercher quelle est, dans chacune de ces lois, la part de progrès moral et social qu'il faut reconnaître et quelle est la part d'abus, quelles sont les tendances à un étatisme tyrannique qui peuvent s'y mêler. Je dis seulement que la plupart de ces lois sont parfaitement justifiées tant dans leur principe que dans les articles principaux. Et je note aussi cette évolution juridique qui, abandonnant et condamnant peu à peu les antiques et rigides formules romaines de la puissance paternelle, tend à nous donner de celle-ci une idée plus morale et plus chrétienne, où le sens des devoirs domine et règle l'exercice de l'autorité.

L'œuvre législative, en cette matière, est déjà, comme on le voit, assez considérable. Elle est cependant loin d'être suffisante. Les préoccupations des législateurs de tous les pays sont tournées depuis quelques années vers l'enfance coupable. Ils cherchent des moyens pratiques et rationnels soit de préserver du vice l'enfant qui n'est encore que dans le danger d'y tomber, soit de relever le jeune délinquant.

L'abandon moral des enfants, leur perversion et leur criminalité croissantes sont en effet des réalités malheureusement trop bien constatées et trop graves pour ne pas devenir inquiétantes. Quelles en sont les causes?

Digitized by Google

Il y en a sans doute plusieurs, et d'espèces différentes. Mais la principale, il faut le dire et le redire bien haut, c'est l'absence d'éducation religieuse, C'est donc en rétablissant et en favorisant cette éducation, la seule forme d'éducation morale possible, que les gouvernements devraient ouvrir la série des remèdes à la criminalité juvénile. Et c'est pourtant à quoi la plupart d'entre eux pensent le moins. Il faut d'autant plus s'étonner de leur aveuglement sur ce point, et le déplorer, que les réformes sociales essayées d'autre part pour préserver ou relever l'enfance coupable sont plus intéressantes à étudier.

La Prusse semble, par une loi du 2 juillet 1900, s'être placée à la tête des autres nations pour ce qui concerne les mesures de préservation de l'enfance. Le législateur prussien a étendu considérabement le droit d'intervention de l'Etat, et lui a donné pour raison, non plus seulemnt la correction, mais encore la préservation. Jusqu'en 1900, en Prusse, le gouvernement n'intervenait que s'il y avait eu de la part de l'enfant un acte punissable ; d'après la nouvelle loi il suffit que l'enfant soit en danger de se pervertir, et qu'il soit abandonné, physiquement ou moralement, de ses parents. L'Etat alors le prend sous sa protection et lui fait donner, hors de l'influence paternelle, une éducation morale et religieuse.

Enlever un enfant à ses parents est toujours une mesure grave. Aussi le législateur s'est-il efforcé de donner toute garantie aux familles contre les abus possibles en pareille matière. C'est un tribunal spécial, celui des tutelles, qui prononce l'envoi de l'enfant en éducation protectrice ; mais il ne le fait pas sans avoir au préalable instruit l'affaire, entendu les parents, l'autorité communale, l'ecclésiastique et l'instituteur compétents.

L'enfant est confié non pas à une maison de correction ou à un dépôt de mendicité, mais soit à une famille, soit à une maison d'éducation ou de réforme. L'éducation dans une bonne famille offre évidemment de grands avantages et théoriquement c'est le système préférable. Mais il n'est pas toujours facile de trouver les familles qui comprennent et qui exercent convenablement leur rôle. En tout cas on comprend facilement que le tribunal nomme un *protecteur (Fürsorger)*, sorte d'inspecteur chargé de veiller de près à ce que ni les intentions du législateur ni les intérêts de l'enfant ne soient compromis par l'inintelligence ou la négligence de sa nouvelle famille. -- Le plus grand nombre des enfants sont confiés à des maisons d'éducation dont la plupart sont de fondation privée : 407 établissemnts privés contre 51 fondés par les Provinces et 6 par l'Etat. Dans ces maisons on cherche à placer près des enfants des maîtres doués de bonnes connaissances pédagogiques, et à rapprocher le régime, autant que possible, du régime familial.

En l'espace de 5 ans, 33.600 mineurs ont été préservés, qui ont coûté, à l'Etat, aux Provinces et aux Communes, 24.173.035 marcs (1). Les statis-

1. Il faut remarquer que c'est aux parents tout d'abord qu'incombe la charge d'entretenir leur enfant dans une famille ou une maison d'éducation. S'ils ne peuvent pas tout payer, il faut au moins qu'ils payent ce qu'ils peuvent. On comprend que cette mesure était nécessaire, tant pour ne pas grever inutilement les budgets publics, que pour ne pas faire naître chez les parents la tentation de confier leurs enfants à l'administration publique pour se décharger des frais de leur éducation.

Digitized by Google

tiques permettent de constater que sur ces 33.600 enfants envoyés en préservation, 74 0/0 se sont bien conduits.

Nous n'avons pas, en France, une loi de préservation semblable à la loi prussienne. L'initiative privée cependant a déjà deviné qu'il y a quelque chose à faire en faveur des pauvres enfants abandonnés, négligés, peut-être même pervertis par leurs parents, ou en danger de l'être. Tout le monde connaît l'œuvre du *Placement familial* fondée et dirigée par l'abbé Santol. Depuis 7 ans qu'elle existe, cette œuvre a sauvegardé plus de 16,000 enfants en les plaçant à bon escient dans la province, en ville et à la campagne. Etendue plus largement aux enfants exposés dans leur famille à des dangers moraux, et appuyée par les pouvoirs publics, elle deviendrait une copie de l'œuvre prussienne, copie d'autant plus bienfaisante que l'administration y laisserait un plus libre et large champ au dévouement particulier.

L'initiative privée s'est bien rendu compte aussi que ce qui convient pour relever les jeunes delinquants ou criminels, ce n'est pas toujours, ni le plus souvent, la maison de correction. Depuis trois ans on tend, même en France, à remplacer, aussi souvent qu'il est possible, le régime de la maison de correction, par le régime de la *liberté surveillée*, qui consiste à laisser dans leurs familles les jeunes délinquants qui ne sont pas foncièrement vicieux, sous la surveillance d'inspecteurs énergiques. Les tribunaux américains et anglais pratiquent ce système depuis plusieurs années et ont déjà obtenu de précieux résultats.

En Amérique et en Angleterre aussi on a créé des tribunaux spéciaux, ou, pour parler plus exactement, des séances spéciales de tribunal pour les enfants. D'abord l'audience du juge est réservée aux enfants : on leur évite ainsi les mauvais contacts. Puis, lorsque l'enfant doit passer en justice, au tribunal siègent des juges spécialistes, qui sont plus préoccupés d'examiner l'enfant que le délit lui-même. Enfin, le délégué de son quartier, (dans chaque quartier le Tribunal a un délégué officiellement chargé de surveiller les enfants), présente les résultats d'une enquête à laquelle il s'est préalablement livré. C'est aussi ce délégué qui est chargé par le tribunal de veiller sur l'enfant, s'il est mis en liberté surveillée, de le visiter, de le moraliser.

En France, quelques essais timides ont été faits dans cette voie : notons la spécialisation, en décembre 1906, des juges d'instruction, et la décision prise en 1907, par le Procureur de la République, de charger la 8e chambre correctionnelle de Paris de toutes les affaires d'enfants ; cette chambre réserve maintenant aux mineurs delinquants les séances du lundi. Des directeurs de patronage assistent à ces séances, prennent des notes, et si l'enfant n'est pas en un cas tel qu'il ne reste plus que peu de chose à faire pour son relèvement moral, ils déposent entre les mains du juge une demande en liberté : c'est précisément la liberté surveillée.

Il est à souhaiter vivement que les pouvoirs publics et l'initiative privée entrent résolument dans cette voie où il y aurait de si précieux résultats à obtenir pour la préservation ou le relèvement de l'enfance coupable.

IV. Je veux seulement signaler ici la *question des domestiques* qui, dans

Digitized by Google

les grandes villes du moins, semble prendre depuis quelques années une particulière importance.

Nous n'avons pas, en France, la *crise du service domestique*, telle qu'elle sévit par exemple en Amérique, consistant dans une très grande difficulté de trouver des servantes ou dans les exigences vraiment outrées de celles qui se présentent. Mais si les domestiques, chez nous, sont moins bruyantes et si le programme de leurs revendications est moins chargé qu'ailleurs, il n'en est pas moins vrai que leur condition, dans les grandes villes, laisse beaucoup à désirer. Et c'est pourquoi des Ligues bien méritantes comme la *Ligue Sociale d'Acheteurs* ont mis parmi les questions sociales qu'elles cherchent à résoudre l'amélioration des conditions du service domestique (1).

Certains auteurs, économistes libéraux ou socialistes pour la plupart, prendraient facilement leur parti de la disparition du service domestique et de son remplacement par un *service industrialisé*, tel qu'il se pratique, paraît-il, déjà en Amérique : de grands hôtels louent des appartements à des familles entières, et un personnel d'employés, attaché non pas à telle ou telle famille, mais à l'hôtel, passe successivement dans les différents appartements pour y faire les travaux ordinairement réservés aux domestiques. Ce serait là, me semble-t-il, une réforme mauvaise. En cette question, un principe qu'il faut mettre tout d'abord en avant, c'est que la jeune fille trouvera toujours dans le service domestique, s'il est bien compris de part et d'autre, beaucoup plus d'avantages que dans le travail de l'atelier ou de la maison de commerce : elle y trouvera le milieu familial, le ménage, occupation et vocation par excellence de la femme ; elle y sera préservée d'une foule d'excitations et de dangers qu'elle verrait surgir constamment au dehors.

J'ai dit : dans le service domestique, s'il est bien compris. Il s'agit, en effet, au lieu de le laisser supprimer, de le faire bien comprendre de part et d'autre, et de le faire bien pratiquer. Et pour cela une condition indispensable, c'est une éducation spéciale, non pas seulement de la domestique, mais aussi de la maîtresse de maison : combien parmi ces dernières, et je parle même des meilleures, comprennent leur rôle social à l'égard de leurs servantes ?

Le salaire des domestiques est en général assez élevé. Moins fort qu'un salaire d'ouvrière, il représente cependant encore davantage : car il y a en plus toutes les petites ressources, gratifications, facilités, absences de dépenses qui, au bout de l'année, si elles étaient comptées, figureraient avec une certaine importance près du salaire payé en argent.

Quant aux relations de maîtresses à servantes, elles sont loin, bien loin, la plupart du temps, de répondre à ce qu'exigeraient les principes d'une morale vraiment chrétienne. La servante, trop souvent, est une isolée dans la maison de ses maîtres. Prise du matin au soir dans une véritable armature de formules, d'attitudes, elle ne peut et n'ose pas exprimer un ennui, une peine. Comment veut-on que dans ces conditions elle s'affectionne à des gens pour lesquels elle est censée n'avoir ni cœur, ni âme ?

1. Voir dans l'*Action franciscaine* : nos de mai et juillet 1908, le résumé d'une brochure publiée sur ce sujet par l'abbé Dr Pieper, Directeur du *Volksverein* allemand et l'un des meilleurs sociologues de son pays.

Digitized by Google

Mais le gros problème, toujours dans les grandes villes, c'est celui du logement, et il s'appelle communément la question du 6e étage. Je n'ai pas à insister sur les dangers et les inconvénients de toutes sortes que présentent les fameux sixièmes étages, comme aussi les escaliers de service : ils sont connus de tous. Mieux vaut noter les efforts qui ont déjà été faits pour résoudre, en partie du moins, cette question.

Une loi du 17 juillet 1902 et un règlement sanitaire ont prescrit entre autres choses de remplacer les tabatières par des fenêtres verticales.

La Ligue sociale d'acheteurs a entrepris et continue avec un soin minutieux et beaucoup de persévérance une enquête sur les logements des domestiques. Comme conclusion pratique de cette enquête elle a déjà dressé des *listes blanches* des immeubles offrant pour la chambre, la cuisine et l'escalier de service, de bonnes conditions hygiéniques et morales. De plus elle a gagné à sa cause un bon nombre d'architectes et de propriétaires qui ont opéré ou ont promis d'opérer la transformation des chambres de service dans leurs immeubles.

Récemment, au Congrès des Ligues Sociales d'Acheteurs, un architecte, M. Augustin Rey, a proposé une transformation radicale du sixième étage, de manière à en faire le plus salubre de tous (1). Il s'agirait ni plus ni moins que de supprimer le toit et le comble « à la Mansard » — où tout est défectueux : aération, éclairage, protection contre les écarts de température, — et de le remplacer par le toit en terrasse, donnant ainsi au 6e étage, comme aux autres, des lignes verticales et horizontales.

Je n'entrerai pas ici dans le détail de ce projet. Qu'il me suffise de dire que, tout singulier qu'il paraisse de premier abord et même après les premières explications concernant les multiples avantages qu'il offrirait, il n'en a pas moins vivement intéressé les congressistes de Genève et la Société d'Economie Sociale qui a jugé utile de publier dans son bulletin le rapport de M. Rey. Ce projet avait déjà obtenu le premier rang en 1905, dans un concours international.

Enfin, il y aurait une autre solution encore : celle de loger la servante dans une autre maison, en ville. Quand elle y a ses parents, ou des amis, la maison est d'avance désignée. Si elle y est inconnue serait-il donc si difficile de trouver des familles ouvrières qui voulussent bien recevoir, moyennant une location, l'ouvrière domestique, et lui donner ainsi les avantages de la vie de famille dans un milieu où elle se trouverait plus à l'aise ?

Le lecteur trouvera cette idée, et bien d'autres encore, également intéressantes exposées dans le *Tract* n° 184 de l'*Action populaire : Les Ouvrières domestiques*.

Le *Bulletin de l'Office du Travail* (nos d'août et septembre 1908) a publié les résultats d'une enquête sur le placement des domestiques à Paris depuis la loi du 14 mars 1904 : cette enquête révèle un autre côté très douloureux du problème des domestiques, à savoir : l'exploitation éhontée et parfois criminelle dont se trouvent victimes, malgré la loi de 1904, les jeunes filles qui viennent dans les grandes villes chercher, hélas! la fortune, le bonheur, ou tout simplement un moyen honnête de gagner leur vie.

1. Voir *La Réforme sociale* du 1er janvier 1909.

Digitized by Google

V. Le *Bulletin de l'Office de Travail*, a publié aussi, tout récemment (nos d'août, septembre, octobre, novembre), la statistique des *associations ouvrières de production*, des *sociétés coopératives de consommation* et des *sociétés coopératives de crédit* au 1er janvier 1908.

Les *associations ouvrières de production* sont au nombre de 414. Si l'on fait la balance des sociétés créées et des sociétés dissoutes en 1907, on trouve pour cette année une augmentation de 19 sociétés.

Dans le chiffre précédent de 414 ne sont comprises que les associations ouvrières formées par des ouvriers pour l'exercice en commun de leur profession. On en a donc écarté la presque totalité des diverses sociétés de production agricole (laiteries, beurreries, fromageries, distilleries, sucreries, associations vinicoles), constituées en vue de transformer et de vendre en commun les produits récoltés individuellement par leurs membres.

C'est l'imprimerie qui fournit le plus de coopératives : 54. Et cela tient peut-être à ce que dans cette industrie les ouvriers ont une culture et une éducation professionnelles plus développées. Puis viennent les peintres (peintres-vitriers, plâtriers-peintres), 26 ; les cordonniers, 18 ; les cochers, 17 ; les maçons, 15 ; les serruriers, 9 ; etc.. En général c'est dans les professions où il faut moins de capitaux que la coopérative de production se développe le mieux, et cela se comprend facilement, l'ouvrier manquant ordinairement d'argent, plus encore que de compétence technique.

Sur 414 sociétés 399 ont donné le nombre de leurs membres : il s'élève au total à 17.300. C'est le chiffre de 7 membres, nécessaires pour former une société anonyme, qui se rencontre le plus souvent dans l'ensemble de ces sociétés, dans 90, c'est-à-dire dans 22.55 %. La société la plus nombreuse est le familistère de Guise, qui comprend 1986 membres.

On sait que beaucoup de coopératives de production occupent, outre les ouvriers sociétaires, des ouvriers auxiliaires, avec une participation aux bénéfices. 242 sociétés sur 414 ont été signalées comme étant dans ce cas. Elles occupent 6.181 auxiliaires contre 10.457 sociétaires. 63 sociétés (26 p. 0/0) emploient un nombre d'ouvriers auxiliaires supérieur à celui des ouvriers sociétaires.

Le Bulletin de l'Office du Travail signale 4 Fédérations d'Associations ouvrières de production : 3 à Paris et une à Lyon.

Les *Sociétés coopératives de consommation* étaient au 1er janvier 1908, au nombre de 2.301, groupant plus de 677.998 adhérents et faisant un chiffre d'affaires annuel de 217.000.000 de francs.

Il est bon, pour apprécier sainement le nombre des personnes qui bénéficient des avantages de la coopérative de consommation, de noter :

1° Que chaque sociétaire ou adhérent représente en réalité, dans la très grande majorité des cas, toute une famille.

2° Que depuis la loi de finances du 19 avril 1905 qui a soumis à peu près toutes les coopératives de consommation à la patente, beaucoup de sociétés ouvrent aussi leurs magasins au public non sociétaire.

3° Enfin, que sous le nom de *sociétaires*, quelques coopératives, dans les grandes villes, ont compté non seulement les *actionnaires* proprement dits, mais aussi des *adhérents* qui peuvent se fournir à la coopérative en payant une cotisation.

Un assez grand nombre de coopératives ne se bornent pas à acheter

Digitized by Google

en gros les marchandises pour les vendre à leurs membres en détail: elles s'occupent également de fabriquer les marchandises ; elles font donc œuvre de *production*, dans l'intérêt du *consommateur*. Telles sont la plupart des 881 boulangeries coopératives, et des 86 brasseries établies dans les départements du Nord.

Les autres sociétés ne produisent pas, à proprement parler : elles ne font qu'acheter et revendre. On compte ainsi 31 coopératives de boucherie, 40 sociétés pour la vente du vin, 16 restaurants coopératifs, etc.

Il existe à Paris une *Union coopérative des sociétés françaises de consommation* (1, rue Christine) très florissante qui groupe aujourd'hui 346 sociétés, et fait une propagande ardente en faveur de la coopération ; une *Bourse des coopératives socialistes de France*, — et un *Magasin de gros des coopératives de France*. Une vingtaine de fédérations régionales étaient également signalées au 1er janvier 1908.

On sait que les coopératives de consommation ont pour but de supprimer *l'intermédiaire-commerçant* et d'épargner ainsi au consommateur la hausse du prix nécessitée par la rémunération du commerçant. Une petite statistique fera comprendre combien cette épargne peut être considérable et cette suppression désirable. Le nombre des commerçants, qui était de 858,312 en 1866, s'est élevé à 1.492.921 en 1896, ce qui représente une augmentation de 70 0/0 en 30 ans. — Il y a 30 ans on comptait à Paris une boulangerie pour 1.800 habitants : il y en a aujourd'hui une par 1300 habitants et dans certaines villes bien plus encore (1 pour 500 à Lyon, 1 pour 380 à Saint-Etienne). Cette multiplication des intermédiaires a pour effet de faire monter le prix du pain de 10 centimes par kilogr. au-dessus du prix normal. Et comme la France consomme annuellement 7 milliards de kilogr. cette majoration nous coûte chaque année 700 millions, rien que pour le pain. Il en est de même de beaucoup d'autres articles de consommation, si bien que nous donnons ainsi probablement, par suite de la multiplication trop grande des intermédiaires, une somme plus élevée que celle que nous payons à l'Etat pour l'impôt !

Les *coopératives de Crédit* se composent de sociétés urbaines ou *banques populaires* et de sociétés ou *caisses rurales* .

Les *banques populaires* ne sont qu'au nombre de 17.

Quant aux *caisses rurales* elles se multiplient plus facilement : on en compte 2.168, avec 96.192 adhérents. Ce chiffre de 2168 est celui des *caisses* locales, auquel il faut ajouter 88 *caisses régionales*.

Les 2168 caisses rurales ont consenti en 1907, des prêts pour la valeur totale de 70.708.456 francs.

Les Coopératives de crédit se rattachent ou peuvent se rattacher à l'une des deux fédérations nationales suivantes :

1° *Le Centre fédéral du Crédit populaire en France*, fondé en 1889, ayant son siège central à Marseille. Il groupait au 1er juillet 1908, 892 coopératives, dont 11 banques populaires. L'esprit et la méthode du Centre fédératif sont nettement déterminés par l'art. 2 de ses statuts : « 1° neutralisaté politique et confessionnelle absolue des institutions de crédit populaire qui ne doivent se préoccuper que d'améliorer la condition économique et sociale de leurs membres ; 2° libre variété des modes de réalisation du crédit populaire suivant les conditions locales ; 3° décentralisation et uti-

Digitized by Google

lisation locale de l'épargne ; 4° organisation du crédit populaire par en bas, c'est-à-dire par des institutions locales et régionales ; 5° action libre de l'initiative privée ; légitimité du concours de l'Etat limité à de simples encouragements ; 6° autonomie des sociétés et associations affiliées, dans leur organisation, leur fonctionnement, leur administration. »

2° *L'Union des Caisses rurales et ouvrières françaises à responsabilité illimitée*, qui a son siège à Lyon, avenue de Saxe, n° 97. Fondée en 1893 dans le but de propager en France les sociétés de crédit du type Raiffeisen, de les grouper et de défendre leurs intérêts, elle compte actuellement environ 800 caisses affiliées, dont la plupart sont des caisses rurales. Quelques-unes de ces Sociétés ont donné un grand développement aux prêts en vue d'achat ou de construction de maisons ouvrières. Les caractéristiques des caisses Raiffeisen sont les suivantes : 1° Stricte mutualité, aucun prêt ne pouvant être accordé qu'aux associés qui ont accepté les charges solidaires de la société ; 2° responsabilité solidaire et illimitée des associés pour toutes les affaires de la société ; 3° absence de capital social souscrit par les associés, leur responsabilité solidaire et illimitée suffisant largement pour attirer des dépôts répondant à tous les besoins de la société ; 4° gratuité absolue de l'administration ; 5° interdiction de toute distribution de bénéfices entre les associés ; 6° circonscription très restreinte dans laquelle tous les associés se connaissent mutuellement ; en général la caisse n'embrasse dans les campagnes qu'une commune et dans les villes qu'un seul quartier ou paroisse.

Un fait qui prouve la solidité de ce genre d'institution c'est que jusqu'ici aucune encore n'a dû se dissoudre par suite de pertes ou faute de trouver des dépôts, c'est-à-dire des capitalistes ayant confiance en elle.

Je ne puis, parlant de banques populaires et de caisses rurales, négliger de rappeler ici que la première banque populaire fut créée en France, à Angers, par un capucin, le T. R. Père Ludovic de Besse, en 1877, et que c'est lui qui fut aussi en France, vers 1886, le premier initiateur des caisses rurales. Ceux de nos lecteurs qui veulent bien se souvenir des dix premières années des *Etudes franciscaines* savent quelle série de brillants articles le Père Ludovic consacra alors à l'exposé et même à la défense de son œuvre.

Fr. Aimé.
O. M. C.

Digitized by Google

BULLETIN D'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

1. Commencer un bulletin d'histoire ecclésiastique par l'annonce d'un livre de M. A. Vidier, c'est à coup sûr mal débuter. Qu'on sache pourtant que l'*Annuaire des bibliothèques et des archives* publié sous les auspices du ministère de l'Instruction publique (Paris, Leroux, 1908, in-12 de VIII-353 pages) peut être très utile à tout historien ecclésiastique. La moitié des travailleurs dans une salle publique d'études n'est-elle pas composée de prêtres ?

Le dernier annuaire de M. Ulysse Robert, mort en 1903, était passé de saison. C'est donc un véritable service que M. A. Vidier a rendu à l'euristique. Il indique les catalogues et les inventaires, les dépôts d'archives notariales, le tout sous une seule série alphabétique.

Je ne puis mieux qualifier ce volume qu'en disant qu'il est le fruit d'un travail très précis, très ingrat, très utile. Fr. UBALD.

2. Pendant de longues années, l'enseignement ecclésiastique a souffert, en France, de la pénurie d'un bon manuel de l'histoire de l'Eglise. C'était alors le règne de Rivaux et de Blanc ; le premier était par trop insuffisant; le second, malgré une réelle valeur, avait pour des débutants le grave désavantage de suivre par trop près l'ordre chronologique. Les manuels venus de l'étranger, comme celui de Krauss par exemple, manquaient d'adaptation. Beaucoup de professeurs essayaient d'y remédier, les uns par la dictée d'un cours qu'ils arrangeaient eux-mêmes, les autres par de larges emprunts pris aux tableaux de Brugère. Il y a quatre ans a paru le manuel de M. Marion et ses cinq éditions successives prouvent combien l'on attendait impatiemment un ouvrage composé d'après la véritable méthode didactique.

Voici un nouveau manuel rédigé d'après cette méthode ; il provient du « Manuel général d'histoire ecclésiastique (1) » du R. P. P. Albers, jésuite hollandais.

Le P. Albers, ancien élève de l'illustre Pastor est également l'auteur d'un important ouvrage sur le rétablissement de la hiérarchie catholique dans les Pays-Bas (2).

Le succès du « Manuel général » dans les Séminaires de Hollande a heureusement inspiré au P. Hedde, Dominicain, l'idée d'en faire une adaptation à l'usage de la France, et de nous donner un nouveau *Manuel d'his-*

1. *Handboek der Algemeene Kerkgeschiedenis.*
2. *Geschiedenis van het herstel der hierarchie in de Nederlanden.* 2 vol., 1904-1906.

Digitized by Google

toire ecclésiastique en 2 vol. in-12, XXXV-636 et IV-620 pages. Paris, Librairie Gabalda. Prix : 8 fr.

Une introduction de 28 pages traite de la définition de l'histoire ecclésiastique, en indique les sources et les sciences auxiliaires. Une liste chronologique termine chaque volume, le second contient aussi la liste des Papes et une table alphabétique.

Le plan général du manuel est expliqué dans l'Introduction. Les grandes époques de l'histoire ecclésiastique « sont déterminées par les grands « événements qui arrêtent un développement général et impriment à l'his- « toire une orientation nouvelle. Les époques se subdivisent à leur tour « en périodes déterminées par des événements de moindre importance. « Epoques et périodes durent jusqu'à ce que disparaissent les causes aux- « quelles elles doivent leur origine. »

Le manuel est donc divisé en trois grandes époques : I. L'antiquité chrétienne (I. 692) subdivisée elle-même en deux périodes : 1° De la naissance de J.-C. jusqu'à l'édit de Milan (I. 313) ; c'est-à-dire jusqu'à la fin des persécutions. 2° De l'édit de Milan au Concile « In Trullo » (313-692) ; c'est la période des luttes intérieures. — II Epoque : Le Moyen Age (692-1517) qui comprend une première période : fin du VIIe siècle à St Grégoire VII (692-1073) ; une seconde : St Grégoire VII à Boniface VIII (1073-1303) ; enfin une troisième qui va de la mort de ce Pontife jusqu'à la Réforme. La troisième époque : celle des temps modernes (1517 à nos jours) part de cette Réforme qui sépare de l'Eglise une grande partie de la chrétienté. Sa première période va jusqu'à la Révolution française (1517-1789).

En chacune de ces sept périodes les faits sont groupés de façon logique dans les chapitres aux titres généraux. Outre cette division rationnelle, le nouveau Manuel possède un autre mérite, son plus grand, il nous semble : c'est la richesse et la valeur de ses renseignements bibliographiques. L'auteur a soin de ne nous indiquer, à propos de chaque question et de chaque personnage, que des travaux de première valeur. Il s'est également efforcé de mettre le plus de concision possible dans son œuvre ; par conséquent il ne faut point y chercher les anecdotes si chères à Rivaux ni les dissertations qui font le mérite de Blanc ; les détails biographiques, les faits de l'histoire profane ont été, autant que possible, mis de côté. Cette concision a permis de réunir en deux volumes toute l'histoire de l'Eglise depuis ses origines jusqu'à l'année 1908. Est-ce que cette brièveté n'a pas été parfois jusqu'à l'extrême ? Il nous le semble en parcourant nombre de pages où les noms et les dates fourmillent. Il sera difficile à l'élève de s'assimiler une aussi sèche nomenclature et de son côté le professeur devra renoncer, sous peine de piétiner sur place, aux détails et compléments pourtant nécessaires. Malgré cette réserve et quelques opinions discutables, il y a beaucoup de bien à dire de ce Manuel. Les professeurs qui ne disposent que d'un temps restreint pour l'histoire ecclésiastique seront heureux d'y trouver un résumé succinct et très clair. Les autres y trouveront surtout à cause de sa bibliographie d'utiles renseignements.

Ajoutons en dernier lieu, que l'impression des noms propres en caractères gras rend à l'élève l'assimilation plus facile. F. THÉOBALD.

3. Dans la bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique de

Digitized by Google

la maison Lecoffre, Dom Cabrol vient de consacrer un volume à *L'Angleterre chrétienne avant les Normands* (Paris, 1909, in-12 de XXIII-341 pages). A vrai dire ce livre n'embrasse que la période qui va du IVe siècle à la conquête normande inaugurée en 1066. Il laisse donc tout ce qui regarde la fondation même du Christianisme en Angleterre, et l'histoire des églises catholiques ou bretonnes, d'où sortit Pélage.

Mais dès le début de la mission augustinienne envoyée par S. Grégoire le Grand, l'auteur se trouve aux prises avec les difficultés suscitées par la présence de ce culte primitif des celtes. On sait que les anglicans de nos jours cherchent à rattacher leurs rites purifiés à ces églises nationales primitives, et Dom Cabrol expose très loyalement la lutte soutenue par le saint archevêque de Canterbury, S. Augustin, pour adoucir les esprits obstinés et étroits des Bretons.

On a réduit à six les différences d'usages entre Celtes et Romains du IVe siècle : la forme de la tonsure, les cérémonies de certaines parties de la messe et du baptême, le comput pascal, le refus d'évangéliser les Saxons, le célibat. Ajoutons à ces points dont le dernier est à supprimer, certaines anomalies dans les règles de la hiérarchie (cf. Varin, *Mém. de l'Acad. des Ins. et Belles Lettres*, 1re série, tom. V (1858), p. 88-243 et Cabrol, p. 75, note I).

Notre auteur montre avec beaucoup de justesse combien sage était la ligne de conduite tracée par le Pape. Que ne fut-elle hélas, suivie ! On n'aurait pas eu à regretter les discussions qui empoisonnèrent la vie d'un saint Wilfrid, par exemple.

Ce qui domine dans ce récit, ce sont les pages consacrées à la vie monastique. Et de fait elle fut admirable. Les noms de Cuthbert, du vénérable Bède et de tant d'autres surnagent au-dessus des souvenirs des invasions danoises et l'un des traits les moins caractéristiques de cette floraison n'est pas l'existence curieuse de ces monastères doubles, masculin et féminin, foyers de prière, d'austérité et de ferveur, que l'Eglise finirait par éteindre.

Naturellement l'auteur est obligé de « situer » son récit, de rappeler les événements politiques d'une manière brève, et il le fait toujours sobrement, sauf dans les deux derniers chapitres et dans le neuvième consacré à Alfred le Grand.

D'excellents appendices terminent le volume. Ils sont consacrés à la liturgie, aux pèlerinages des anglo-saxons à Rome et à l'origine du denier de Saint-Pierre. Une bibliographie très utile accompagne chaque chapitre et l'Introduction donne la « littérature » du sujet.

On rapprochera avec plaisir de cet ouvrage de Dom Cabrol l'écrit plus ancien de William Hunt *The English Church from its foundation to the Norman Conquest (597-1066)*, qui date de 1901.

4. M. l'abbé J. Fonssagrives — l'aumônier du grand Cercle des Etudiants du Luxembourg que l'on croyait en proie à bien d'autres soucis — vient de faire paraître un excellent livre d'histoire intitulé *Saint Gildas de Ruis et la société bretonne au VIe siècle (493-570)*. Paris, Poussielgue, 1908. In-12 de 420 pages, avec 8 gravures. Prix : 3.50).

Ce livre est tout à fait intéressant et fort bien écrit. On n'avait pourtant

Digitized by Google

que deux sources pour la biographie du bienheureux breton : la vie écrite par le moine de Ruis vers 1030, et celle due à la plume d'un religieux cambrien et transcrite par Caradoc de Llancarvan vers 1150, d'après des mss. antérieurs.

On voit combien c'est maigre. Encore faut-il ajouter qu'il est en somme difficile d'affirmer laquelle de ces deux vies est la plus ancienne et comme l'une contredit l'autre sur un point très important : le lieu de la mort de S. Gildas (Ruis — ou Gladstonbury), on reste fort perplexe sur la solution à donner à ce problème, ainsi qu'à beaucoup d'autres.

En général M. Fonssagrives s'est fié à la critique de M. de la Borderie. Disons que l'opinion qui fait mourir le Saint en Bretagne est une pieuse conjecture et que l'opinion qui place le lieu de la mort à Gladstonbury en Somerset a autant de valeur, ni plus ni moins. Il nous est donc impossible d'affirmer ou de nier l'identité du saint apôtre du pays de Galles et de l'Irlande avec le fondateur du monastère de Ruis.

Quoi qu'il en soit de ces questions, le lecteur suit avec plaisir le récit de l'auteur. On y voit S. Gildas en Irlande continuateur de S. Patrice et maître (indirect) de S. Colomban. On le voit dans notre Basse-Bretagne l'un des pionniers de la civilisation.

Le sous-titre du volume n'est pas une annonce vide ou morte. Des pages nombreuses détaillent la vie du breton, exposent l'éducation dans les monastères au VIe siècle, évoquent Sainte Brigitte de Kildare et S. Patrice, montrent l'émigration bretonne en Armorique à la suite des invasions saxones, disent ce que renferme un Pénitentiel, etc.

Le caractère de Gildas, le saint à la cloche d'argent, est vigoureusement mis en relief. c'était un homme très mortifié. Il se « disciplinait » cruellement ; il s'abstenait de vin et de toute boisson enivrante, il ne buvait que de l'eau, ce qui lui fit donner par les autres moines le surnom d'*Aquarius* ou buveur d'eau... Il ne prenait que trois repas par semaine, et son visage émacié lui donnait l'aspect d'un homme rongé de fièvre.

Il fut ordonné prêtre en 518 ou 519 à l'âge de 25 ans.

On a de lui un livre *De excidio Britanniae* (Migne, *Pat. lat.*, tom. 69, col. 327 et suiv.), où il se montre historien violent et passionné, et des *Epistolae* où il se révèle peintre de mœurs, satiriste farouche et amer. Le mysticisme de ces gens-là ne les empêchait pas d'être des intellectuels. Mabillon dut plus tard s'en souvenir dans sa polémique avec l'abbé de Rancé. Ecoutez cette histoire :

Bien des abbés (Fonssagrives, p. 114) redisaient sans cesse à leurs moines cette parole très connue : « Ecrivez, une lettre tracée dans le monde nous sauve un péché dans le ciel, » et à l'appui de leur dire, ils devaient répéter cette vieille légende qui depuis longtemps courait les monastères quand Ordéric Vital nous l'a transmise : « Un certain frère demeurait dans le monastère ; il était coupable de nombreuses infractions monastiques, mais il était écrivain. Il s'appliqua à l'écriture, et il copia volontiers un volume considérable de la divine loi. Après sa mort, son âme fut conduite pour être examinée devant le tribunal du Juge équitable. Comme les esprits mauvais portaient contre elle de vives accusations et faisaient l'exposé de ses péchés innombrables, de leur côté de saints anges présentaient le livre que le frère avait copié dans la maison de Dieu, et comptaient lettre par lettre

Digitized by Google

l'énorme volume pour faire d'elles la compensation des péchés. Enfin le nombre des fautes fut dépassé. Il ne restait plus qu'une seule lettre, mais les démons n'eurent aucun péché nouveau à lui opposer. C'est pourquoi la clémence du Juge suprême pardonna au frère, ordonna à son âme de retourner à son corps, et lui accorda avec bonté de corriger sa vie. »

Les Franciscains eurent plus ard une tout autre mentalité.

Si l'on fait un reproche à M. Fonssagrives, ce ne sera pas celui de manquer de vie, mais bien celui d'être trop affirmatif en certains cas. Au point de vue critique, on est étonné de voir une citation de Montalembert à côté d'autorités du plus haut moyen âge. La page d'Alphonse Daudet (p. 188) montre que l'histoire n'exclut pas toute amplification littéraire.

En rapprochant deux notes (p. 57, note 1, et p. 153, note 1), on se demande si l'écrivain a bien examiné lui-même ses documents (Cf. p. 156, 241 note 1, 319 note 1, et 384).

La note 2 de la page 15 m'a fort intéressé. Elle est relative au nom géographique de *Scotia;* elle cherche à expliquer à quels pays s'appliquait ce mot aux XIe et XIIe siècles. C'est, on le sait, un des principaux aspects à envisager dans la question du pays natal de Duns Scot.

Enfin quelques fautes d'impression (p. 390, v. gr. Fabricius. *B. m. al. I)* sont imputables à un correcteur ignorant des livres les plus familiers aux médiévistes. C'est dommage dans un bon et beau livre comme celui-là.

Fr. Ubald.

5. De la Bretagne, nous passons en Franche-Comté : notre aimable collaborateur, M. A. Pidoux, nous y introduit avec le T. 1er de la *Vie des Saints de Franche-Comté* (in-12 de 354 pp., 5 fr., 1908, Lons-le-Saulnier. A. Gey, et L. Guy.)

C'est un très remarquable travail, d'une érudition savante et sûre, d'une critique de bon aloi. La vie de S. Claude, du Bienh. Hugues le Grand, de S. Pierre de Tarentaise, en particulier, sont d'un intérêt historique captivant. Les pages consacrées au Patron de la Franche-Comté, empreintes d'un religieux patriotisme, réconfortent en nos mauvais jours.

« Il y a deux hommes en M. Pidoux, a très justement dit le censeur du livre, M. Perrod : le chartiste, à la formation scientifique rigoureuse, qui ne laisse rien à l'inconnu de ce qu'il peut lui prendre à force de travail, de recherches, et aussi à la faveur de quelques-unes de ces intuitions heureuses qui sont parfois la récompense d'une longue préparation générale antérieure ; il y a surtout le chrétien convaincu, ardent, dont on sent à chaque ligne que sa plume trace ce que son cœur, autant que sa raison lui dicte avec surabondance. » Il faudrait avoir la plume du P. Désiré des Planches pour dire à l'auteur toute la grandeur de son livre : « Que la Franche-Comté est sacrée avec l'innombrable et lumineuse phalange de ses Saints! Il est peu de terre au monde où la sainteté ait rayonné avec plus de persistance et d'un plus vif éclat ! » Nous recommandons cet ouvrage aux amateurs de l'histoire de France : ils y trouveront d'heureuses surprises.

6. Le P. Nimal, rédemptoriste, est avantageusement connu en Belgique pour ses nombreux travaux d'histoire régionale. La plaquette qu'il vient de consacrer à l'étude des *Béguinages* (in-8° de 126 pp., 3 fr., 1908, chez l'au-

Digitized by Google

teur, à Saint-Trond), est, elle aussi, une page intéressante de l'histoire de la vie religieuse belge. Manifestation originale d'une foi profonde, cette éclosion d'un caractère tout particulier de vie religieuse : des milliers de jeunes filles ou de veuves, sans attrait pour le mariage ou ne pouvant le contracter, mais tenant d'un autre côté à garder leur liberté, s'engagent au service du Seigneur, revêtent un costume spécial, et vivant dans le monde, ou s'organisant en groupements sous la direction d'un curé et de maîtresses, promettent, mais sans vœu, la chasteté, et occupent leur vie, sous un règlement assez sévère, à la prière, aux travaux manuels, et aux bonnes œuvres. Quelle est l'origine du nom et de l'Institut des Béguines ? doivent-ils être attribués à Ste Begge au VIIe s., ou à Lambert le Bègue, au XIIe s. ? Le P. Nimal incline pour la seconde solution, et son opinion est suffisamment appuyée pour paraître la plus vraisemblable. En tout cas, c'est surtout à partir du XIIIe s. que les Béguinages s'organisèrent et prirent un essor admirable, en Belgique d'abord, puis en France et en Allemagne, au milieu des tracasseries, des persécutions, des guerres sanglantes. Puis l'auteur reconstitue, à l'aide de documents, dont quelques-uns inédits, l'organisation intérieure des Béguinages, et retrace à grands traits la merveilleuse influence, tant religieuse que sociale et artistique, exercée par les Béguinages, création, on peut le dire, qui « est une des gloires de l'Eglise et de la Patrie, une des plus belles et des plus remarquables créations du moyen âge dans nos contrées. »

Fr. Jean de la Croix.

7. Il va sans dire que c'est faire un tour de force que de réduire l'*Histoire du catholicisme en Angleterre* (Paris, Bloud, 1909, in-12 de 127 pages, Prix : 1.20) en un si petit volume. C'est pourtant ce qu'a fait M. Gabriel Planque, Rector à Stanmore (Londres). Il divise son sujet en deux parties : avant et après la Réforme, et donne un excellent résumé des diverses phases traversées par le catholicisme.

Le souci apologétique n'est pas entièrement éliminé du sujet, et notamment des chapitres consacrés aux XVIe, XVIIe, et XVIIIe siècles. Aussi n'ai-je pu m'empêcher de penser que ces pages de défense religieuse étaient un peu des hors-d'œuvre. Dans un livre d'histoire, ne suffit-il pas que les faits parlent d'eux-mêmes ? Et si l'on veut faire de l'apologétique, alors que l'on écrive un livre spécial. Et surtout quand un auteur veut écrire un résumé, il ne doit pas s'embarrasser de matériaux hétérogènes.

La bibliographie donnée à la fin de chaque chapitre a besoin d'être considérablement améliorée.

Un bon appendice chronologique de deux pages termine le volume.

8. M. Adrien Fortin, l'auteur de la brochure n° 506 de la collection *Science et Religion*, n'a pas craint de résumer en 62 pages *Les Croisades* (Paris, Bloud, 1909, in-12. Prix : 0.60). C'était une entreprise difficile. M. Fortin s'en est bien rendu compte. Il a serré son style, ses phrases. On peut trouver même que c'est parfois trop laconique. Nous avons là un canevas, non pas une histoire des Croisades. Le sujet est d'ailleurs traité avec justice. Les causes, les effets, sont indiqués nettement et sincèrement. Il n'y a pas de bibliographie, ni de citations au bas des pages. On se de-

Digitized by Google

mande en conséquence ce que viennent faire les deux ou trois renvois à Luchaire, à Lavisse et à Rambaud.

M. Fortin, à la page 10, a une distraction qui laisse fort perplexe sur la valeur de ses connaissances historiques. Il écrit : « En 1066, Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, bat Hastings, roi d'Angleterre. » Le Pirée, Monsieur Fortin, n'est pas un homme, et Harold n'est pas Hastings (1).

9. Les Bollandistes parlent de la B^ne^ Marguerite de Hongrie en leur tome II de janvier (éd. 1643, p. 897-899) et l'*Année dominicaine* a publié une pieuse vie d'elle en 1883 (tom. I, p. 795-815). M. Emile Horn a repris le sujet dans une brochure intitulée *Une nièce de Sainte Elisabeth de Hongrie : la Bienheureuse Marguerite de Hongrie* (Paris, Librairie des Saints Pères, 1908, in-8° de 63 pages.)

La composition de cette brochure ne répond nullement à la tournure méthodique de notre esprit français. Je ne dis pas cela pour me plaindre du paragraphe consacré aux Clarisses de Buda, de Pest, de Pozsony, de Nagyszombat ou de Zágrád. Au contraire, ces notes nous sont fort agréables, et nous apprenons avec plaisir que M. E. Horn va publier un livre sur l'influence sociale de Ste Elisabeth de Hongrie. Mais il y a là une espèce de hors-d'œuvre.

La brochure est d'ailleurs plutôt un écrit d'édification populaire.

10. *L'histoire de l'Inquisition en France* de M. Th. de Cauzons, aura trois volumes. Le premier (Paris, Bloud, 1909, in-8° de LV-499 pages) est consacré aux origines de l'Inquisition, et les premiers tiers, on peut le dire, ne parlent ni de l'Inquisition, ni de la France. Ils traitent, en général, des droits que l'Eglise a de se défendre en matière de foi, de la place que tenait la Religion dans les Etats, et du secours que le pouvoir civil fournissait au clergé pour assurer la défense de la foi. Il faut reconnaître que c'est de ces soucis que naquit au XIIIe siècle l'Inquisition française.

M. Th. de Cauzons a parfois des vues assez originales à propos du sujet qu'il traite. Il résume assez convenablement les travaux de ses prédécesseurs. Il montre bien que l'Inquisition fut en réalité un progrès juridique et durable. N'existe-t-elle pas toujours dans la personne de la Congrégation du Saint-Office !

Il rappelle également que l'Eglise eut toujours horreur de la peine sanglante. Cette bonne mère ne pourra jamais se resoudre à verser elle-même le sang de ses fils ou de ceux qui devraient l'être.

N'est-ce pas curieux que celui qui fit du bûcher le supplice légal des hérétiques, ce fut un excommunié, l'empereur Frédérick II ? C'est la législation de cet homme qui fut adoptée en 1254 par Innocent IV pour le monde catholique. Et encore, dans l'application presque toujours l'Eglise usa d'une formule restrictive : « *Et cum ecclesia ultra non habeat quod facial pro tuis demeritis contra te, ideirco te predictum... tanquam talem relinquimus brachio et judicio curie secularis, eandem affectuose rogantes, prout suadent canonice sanctiones quatinus citra mortem et membrorum mutilacionem circa*

1. On ne trouve un roi Hastings qu'au IXe siècle. Cf. *English histor. Review*, 1898, tom. XIII, p. 414.

Digitized by Google

te suum judicium et suam sententiam moderatur tibique penitenti et humiliter petenti Sacramentum penitencie et heucharistie ministretur. »

Mais sur quelles raisons l'auteur a-t-il fondé telle ou telle autre opinion? Ce qu'il dit du pouvoir direct des Papes sur le temporel (page 400, note 5) me semble très inexact. Où est le théologien qui affirme aujourd'hui ce pouvoir?

D'après Th. de Cauzons (p. 48, note 2), la fiscalité pontificale ne semble être devenue très onéreuse que depuis les papes d'Avignon. Les Anglais du XIIIe siècle ont eu certainement une opinion bien différente.

La bibliographie du commencement est aussi longue qu'étrange. Les documents, les auteurs, sérieux ou nuls ou inutiles, y sont rangés par ordre alphabétique. J'aime à croire que M. Th. de Cauzons n'a pas tenu un même compte de tous les écrivains qu'il cite.

11. M. l'abbé Bourlon s'occupe depuis plusieurs années des Assemblées du Clergé sous l'ancien régime. Dans la série *Science et religion* il vient de publier un nouveau fascicule *Les assemblées du Clergé et le Protestantisme* (Paris, Bloud, 1909, in-12 de 124 p. Prix : 1.20) qui fait comme une suite naturelle à ses *Assemblées du Clergé sous l'ancien régime.*

Dans son travail, M. Bourlon procède chronologiquement, et distingue cinq périodes allant de 1560 à la Révolution. Il donne ensuite, en deux chapitres finaux, des détails particuliers sur le mariage des Protestants et le fameux édit de novembre 1787, puis sur la caisse des nouveaux convertis.

Cette brochure donne un excellent résumé de ce qui a déjà été imprimé sur la question, et si l'on fait quelque reproche à M. Bourlon, ce sera d'avoir donné, à ses pages, une tournure un peu tendancieuse. Le récit est évidemment plus vif, la phrase plus alerte. Mais certaines opinions, qui ne sont qu'esquissées, sont-elles toujours fondées? Par exemple, dire que l'état d'esprit de Louis XVI qui accordait l'état-civil aux Protestants était un « aveuglement incurable » (p. 108), n'est-ce pas trancher sans preuves une question débattue ?

J'aurais voulu surtout, qu'à l'exemple de M. Louis Serbat traitant un sujet analogue (cf. *Etudes Franciscaines*, T. XVI, p. 538), M. Bourlon ne s'appuyât point seulement sur les sources imprimées. Les *Procès Verbaux* forment sans doute une pièce capitale, mais il y a autre chose aux manuscrits de la bibliothèque et aux Archives nationales à Paris, ou à Sainte-Geneviève.

12. C'est pour ce motif que je louerai, mais avec la même réserve, les *Assemblées du Clergé et le Jansénisme* du même auteur (Paris, Bloud, 1909, in-8° de 379 pages. Prix : 6 francs.)

Là encore M. Bourlon suit l'ordre des événements, depuis le milieu du XVIIe siècle jusqu'en 1772, en passant par Mazarin, le grand Arnauld, la Paix Clémentine, Quesnel, Vialart et de Noailles, la bulle *Vineam* et la célèbre *Unigenitus*, les appelants, les Billets de Confession et les Jésuites.

Vaste sujet, on le voit, sur lequel on a versé des flots d'encre et que M. Bourlon est obligé de brosser à traits rapides et assez généralement justes et pittoresques. Il ne se défend pas de dramatiser les événements à l'occasion, ou de créer telle synthèse qui est plus piquante au fond que

Digitized by Google

vraie. « Le Jansénisme, avance-t-il quelque part, est en somme une hérésie normande, mâtinée pour ainsi dire de champenois : il est en effet vraiment surprenant combien ces deux provinces de Normandie et de Champagne ont fourni de jansénistes de marque et comment pendant presque deux siècles, elles sont restées infectées de cette hérésie : la chicane et l'entêtement étaient en somme ses deux défauts dominants et aussi ses principaux moyens d'existence. » (Bourlon, *Les ass. du cl. et le jansénisme*, p. 119.)

Ce sont là, je le répète, des réflexions bien amusantes, mais un Normand, et même un Champenois, lui en feront une « chicane ».

Bien qu'il s'en défende, enfin, M. Bourlon enfle aussi son sujet en maint endroit, nous parle d'autre chose que du Jansénisme ; mais je ne m'en plains pas. Au contraire j'aurais aimé qu'il nous entretînt davantage de la célèbre assemblée de 1714-1715, qu'il donnât son avis sur le rôle de Rohan, de Bissy et du P. Timothée de la Flèche (1) dont il ne souffle mot.

Dans la question des Jésuites et de leur suppression, M. Bourlon rappelle plusieurs détails très instructifs. Les Révérends Pères du XXe siècle avaient au XVIIIe des prédécesseurs assez coulants sur les principes. Ecoutez cette incroyable déclaration faite par eux vers 1761 :

« Nous sous signés Provincial des Jésuites de la province de Paris... et autres Jésuites profès même des premiers vœux... renouvelant en tant que de besoin les déclarations déjà données par les Jésuites de France en 1626, 1713 et 1757, déclarons...

« 1° Qu'on ne peut être plus soumis que nous le sommes ni plus inviolablement attachés aux lois, aux maximes et aux usages de ce royaume sur les droits de la puissance royale qui pour le temporel, ne dépend ni directement ni indirectement d'aucune puissance qui soit sur la terre et n'a que Dieu seul au-dessus d'elle ; reconnaissant que les liens par lesquels les sujets sont attachés à leurs souverains sont indissolubles ; que nous condamnons comme pernicieuse et digne de l'exécration de tous les siècles, la doctrine contraire à la sûreté de la personne du Roi, non seulement dans les ouvrages de quelques théologiens de notre Compagnie qui ont adopté cette direction, mais encore dans quelque autre auteur que ce soit ;

« 2° Que nous enseignerons, dans nos leçons de théologie publiques et particulières, la doctrine établie par le Clergé de France dans les quatre propositions à l'assemblée de 1682, et que nous n'enseignerons jamais rien qui y soit contraire ;

« 3° Que nous reconnaissons que les évêques de France ont droit d'exercer sur nous toute l'autorité qui selon les canons et la discipline de l'Eglise gallicane, leur appartient sur les réguliers, renonçant expressément à tous privilèges à ce contraires qui auraient été accordés à notre Société et même qui pourraient lui être accordés à l'avenir ;

« 4° Que si, à Dieu ne plaise, il pourrait arriver qu'il nous fût ordonné par notre général quelque chose de contraire à cette présente déclaration,

1. Sur ce personnage M. Bourlon pouvait au moins se renseigner dans un des volumes de la Collection de Migne. Voir mon édition des *Mémoires du P. Timothée*, p. 12. — Voir aussi dans la *Revue des Quest. hist.* de janvier 1909, l'art. de P. Feret sur la négociation d'Amelot.

Digitized by Google

persuadés que nous ne pourrions y déférer sans péché, nous regarderions ces ordres comme illégitimes, nuls de plein droit... »

On prétend après cela que le XVIIIe siècle n'était pas une époque de frivolité d'esprit et de creuse philosophie ! Le sel de la terre lui-même était affadi !

Dans la question de la réforme des religieux, l'Assemblée du Clergé de 1765 eut une très grande part puisque c'est elle qui nomma la fameuse commission composée des archevêques de la Roche-Aimon, de Jumilhac, Phélypeaux et de Brienne (Bourlon, p. 346). L'auteur n'a pas l'air d'en vouloir trop à l'Assemblée de cette initiative. Elle donna cependant naissance à des suites très fâcheuses, et son moindre crime n'est pas d'avoir suscité cette affaire sans aucune autorité et sans souci des lois canoniques.

13. M. le chanoine Durand a rendu grand service en publiant la vie de : *Un capucin. Le Père Chrysostome de Barjac*, Antoine Peltier (1757-1819). (In-8° de x-285 p., 3 fr., 1908. Nîmes, Debreas, ou chez l'auteur, Institut S. Félix.) C'est l'histoire d'hier — et en partie déjà celle d'aujourd'hui — : l'expulsion du Père Chrysostome du couvent du Pont-St-Esprit en 1790. Sa vie de proscrit, mai-1790 octobre-1795, nous rappelle ces zèles confesseurs de la Foi, restés en France, continuant, au milieu de dangers incessants, l'exercice de leur ministère. La Providence veille sur notre proscrit, et souvent le sauve, comme par miracle, des mains des Jacobins.

Après le 3 Ventôse an IV — 21 février 1795 — la Convention, ne pouvant résister aux acclamations du pays fatigué de persécutions, proclame la liberté des cultes — les prêtres émigrés commencent à rentrer en France. Les héros, restés dans les paroisses, manifestent plus de hardiesse ; le Père Chrysostome, qui a risqué sa tête pendant plus de deux ans, ne craint pas de faire une cérémonie publique de réparation à St-Marcel de Carrière, qui avait été un peu son quartier général. Il y demeura caché jusqu'à son arrestation dans la nuit du 5 au 6 janvier 1799.

La haine de la religion avait rallumé la persécution ; trahi par un Judas, un nommé Teste, qui devait être ministre sous Louis-Philippe, blocard avant la lettre, aidé de quelques misérables, le Père est saisi et emmené à Bagnoles. Condamné à la déportation, on le conduit, menottes aux mains, à l'Ile d'Oléron. Pour notre proscrit, c'est l'*ibant gaudentes* des apôtres.

Le 7 Nivôse, 28 Décembre 1799, la liberté des cultes est à nouveau proclamée, non encore la délivrance des proscrits. Le 24 Juillet 1800, le Père s'évade de l'Ile d'Oléron; le 16 août il rentre à St-Marcel.

Au Concordat, nommé curé de Chambon, son zèle n'a pas de limites ; en cette paroisse, perdue dans les Cévennes, il saura fonder un petit séminaire. Les tracasseries de l'Université impériale ne l'arrêteront pas. L'évêque de Nîmes, dans une lettre à l'auteur, résume admirablement cette dernière phase de la vie du vénérable Père : « C'est un drame vivant, semé » d'épisodes émouvants, parfois joyeux, que l'œuvre de ce capucin, curé » de village, supérieur de séminaire. Mais quoi de plus sublime que ce blé » qui germe dans le sillon creusé par la pénitence et l'esprit de sacrifice ? »

Quiconque voudra se mettre en contact avec une âme religieuse et sacerdotale, qu'il prenne cette vie, et son désir sera exaucé.

Nous souhaitons que dans les petits et grands séminaires soit lue cette

Digitized by Google

histoire d'hier et d'aujourd'hui. Nous ne la recommandons pas moins aux fidèles, ils y trouveront un réconfort à l'heure présente.

14. Le volume de M. Paul F. Macquat sur l'*Evasion et survie du Fils de Louis XVI* (Préface par Otto Friedrichs. Paris, Daragon, 1908. In-12 de 164 p. Prix : 2.50.), est aussi intéressant que tous les autres que nous avons signalés à propos de la même question. L'auteur a condensé en un résumé clair et substantiel « les principaux éléments d'un amas de matériaux superposés durant plus d'un siècle de recherches historiques nombreuses et variées ». Il a mis entre nos mains un volume qui permet de se faire en une lecture rapide une idée de ce qu'est la Question Louis XVII. Hélas, les conclusions que tirera le lecteur de la méditation de ces pages ne seront probablement pas conformes à celles de M. Macquat. Au fond la thèse des Naundorff repose sur les seules affirmations du bourgeois de Spandau. Elles sont absolument insuffisantes pour prouver l'identité de ce personnage avec un Louis XVII qui ne serait pas mort au Temple.

15. Dans une charmante brochure *La mort de Napoléon Ier* (Paris, 1908, in-8° de 17 pages), M. Louis Jacob nous fait part de l'impression produite en France et en Europe à la suite de la connaissance de cet événement. Il a puisé sa documentation aux archives du ministère des Affaires étrangères.

16. Feu notre P. Timothée a rendu compte naguère dans les *Etudes Franciscaines* (tom. XIV, p. 443) des deux premiers volumes de M. Georges Goyau consacrés à l'histoire de l'Allemagne religieuse. Voici que viennent de paraître les tomes troisième et quatrième. (*L'Allemagne religieuse. Le catholicisme. 1800-1870.* Paris, Perrin, 1909. Deux volumes in-12 de XLIII-331 et 421 pages). Ils sont consacrés aux événements qui se sont déroulés entre les années 1848-1870.

Des écrits de M. Goyau on ne peut pas dire qu'ils se grossissent d'éléments hétérogènes à leur sujet ou qu'ils ne donnent pas la synthèse parfaite de leur matière. Tous les chapitres s'y tiennent, se rattachent les uns aux autres, et ils sont pleins de choses. C'est de la même façon que l'abeille travaille avec ordre et méthode, recueillant le pollen sur toute fleur, mais pour un seul but et n'enrichit les alvéoles que d'un miel de même nature.

Avec l'auteur on suit agréablement les scènes qui se déroulent devant nos yeux : la formation de l'idée d'un empire germanique au profit de la Prusse, l'éducation sociale des catholiques avec leurs fameux congrès, leurs luttes pour la défense des droits de l'Eglise et la propagation des principes chrétiens dans le peuple. Voici maintenant l'évangélisation des *Gesellen* ou Compagnons avec Kolping, la libération des paysans avec Schorlemer, la sanctification des ouvriers avec Ketteler.

Et combien fructueuses toutes ces entreprises ! N'est-ce pas aussi avant tout une œuvre surnaturelle que veulent poursuivre tous ces apôtres ? N'est-ce pas « par la réforme intérieure de notre cœur » que l'évêque de Mayence veut aboutir au juste partage des biens ?

Ce qui frappe surtout dans cette période c'est que les catholiques allemands ne regardent pas seulement en eux-mêmes, c'est qu'ils ne craignent

Digitized by Google

pas de prendre chez leurs adversaires — comme Lasalle — ce qu'il y a de bon. Et continuant son enquête historique, M. Georges Goyau nous expose le rôle de l'Eglise dans le pays badois, avec le premier culturkampf, puis dans la catholique Bavière où la religion n'est pas toujours à l'honneur. Et s'élevant du domaine des faits à la région des idées, il montre la lutte entre la « science théologique allemande » et le « romanisme ». C'est le temps où les docteurs de Rome sont regardés comme des ânes en Allemagne, le temps d'Ignace Doellinger dans sa première et deuxième manière, le temps d'Herman de Vicari, de Charles-Auguste de Reisach, le temps du ministre Arnim et des luttes autour de l'infaillibilité pontificale.

Etait-ce un clergé inférieur à sa tâche celui qui signifiait en 1853 maintes revendications à l'autorité civile? La liste de ces réclamations est longue : « Ces évêques pourvoiraient eux-mêmes aux cures, ils puniraient d'excommunication tout appel comme d'abus porté contre un jugement ecclésiastique, ils ne toléreraient la présence d'aucun commissaire d'Etat ni à l'examen des séminaristes ni aux réunions capitulaires ; ils fonderaient à leur gré des séminaires et les dirigeraient à leur gré ; ils publieraient les lettres papales sans demander licence aux bureaucrates. »

Croirait-on que c'est ce même clergé allemand qui fournit à la minorité du Concile du Vatican son meilleur soutien ?

Plus d'un savant d'outre-Rhin, c'est sûr, ne possédait en théologie qu'une demi-science. Vantons la science allemande, mais comme la nôtre, elle a ses faiblesses.

On lit tous ces drames dans les livres de M. Georges Goyau, avec un intérêt très vif et toujours croissant. L'historien s'efforce d'être impartial et il l'est vraiment. Il se documente aux sources les plus capitales ou du moins s'inspire des ouvrages allemands qui traitent le mieux la matière. Son style est ample, c'est un langage parlé et peut-être même lui ferait-on la chicane de lui dire qu'il construit parfois ses phrases à l'allemande.

Mais n'importe : tout mot est gros d'une idée et quand un sujet théologique est abordé, il l'est en termes précis et entièrement justes. Je tenais à noter cet éloge en faveur d'un auteur laïque.

17. Dans *Figures de Femmes*, *Marie Jenna intime* par Mlle Marie Pesnel (Myriam), Paris, Librairie des Saints Pères, 1908, in-12 de 159 pages, nous avons une très délicieuse biographie de cette femme poète dont nous avons tous lu au moins quelques vers.

Marie Jenna, de son vrai nom Céline Renard, naquit à Bourbonne les Bains en 1834. On a d'elle *Les Elévations poétiques et religieuses*, puis *Enfants et Mères*, *Mes amis et mes livres*, et enfin *Pensées d'un croyante*. Il paraît que François Coppée la comptait parmi ses poètes préférés. Victor de Laprade la surnomma la Muse chrétienne française.

Ces appréciations sont justes, et le tableau que vient de faire passer devant nos yeux Mlle M. Pesnel est réussi de tout point. C'est vraiment une figure exquise, douce ; le front est ouvert, un peu soucieux mais le regard est profond, il vient de l'âme et il cherche Dieu.

L'auteur note la dévotion de Marie Jenna à saint François d'Assise, mais elle omet de dire qu'elle appartenait au Tiers-Ordre. Est-ce que ce détail n'appartient pas à « l'histoire d'une âme? » (*A suivre.*) Fr. UBALD.

Digitized by Google

LE MAITRE DE LA TERRE (1).

La curiosité de nos contemporains, — est-ce dilettantisme croissant, est-ce réveil de l'idée religieuse ? — se porte volontiers vers les problèmes de la fin des temps. M. A. France ne donnait-il pas tout récemment, dans sa manière dissolvante et voltairienne, son « *Ile des Pingouins* » ? M. Benson a traité le même sujet dans son « *Maître de la Terre* » ; d'un tout autre point de vue et dans un esprit tout différent, il est presque inutile de le noter.

L'auteur ne descend pas au delà de l'an 2000 : cent ans suffiront, pense-t-il, pour permettre au monde d'accomplir l'évolution qui se dessine actuellement. Le catholicisme apparaît alors à tous les tenants du surnaturel comme étant la seule véritable religion ; aussi englobe-t-il à peu près toutes les forces religieuses de l'humanité. Mais les catholiques sont comme noyés au milieu de leurs adversaires, et sous la poussée formidable de la franc-maçonnerie le catholicisme semble sur le point de disparaître totalement pour laisser la place à une religion toute naturelle, la religion de l'humanité, le culte du Dieu-Humanité.

En même temps le pouvoir est tombé aux mains des collectivistes. Contre toute attente, loin d'aboutir au désordre et à l'anarchie, comme les conservateurs l'avaient tant prédit, l'application des doctrines communistes a donné d'heureux résultats ! Enfin l'humanité respire, débarrassée des misères, des injustices et des inégalités qui furent si longtemps son cauchemar. De sages et généreux législateurs travaillent sans relâche à extirper les derniers abus, pendant que les nouveaux progrès des sciences physiques et mécaniques assurent aux hommes un confort délicieux. Bref, c'est l'âge d'or qui renaît autour du catholicisme agonisant.

Le spectre même de la guerre a cessé de hanter les nations, du moins dans les Etats-Unis d'Europe et dans la République des deux Amériques. Seul l'empire d'Orient, comprenant l'Asie et l'Océanie, où l'humanité est moins imprégnée des influences civilisatrices, et sourdement travaillée par le vieil esprit conservé en quelques groupements, n'a pas déposé l'épée. L'attitude des Asiatiques devient de plus en plus menaçante, et l'on voit approcher avec effroi le moment où l'Orient tout entier va se jeter sur l'Europe désarmée.

C'est alors qu'apparaît un homme prodigieux, le plus grand certes qui ait foulé la terre depuis les temps évangéliques où Jésus de Nazareth marchait en Galilée. On ne sait rien de lui, sinon qu'il paraît être né en Amérique, qu'il est grand dignitaire de la franc-maçonnerie et s'appelle Julien Felsenburgh. Par son seul prestige et l'irrésistible élan de son éloquence, il parvient à désarmer l'Orient et à le faire entrer avec enthousiasme dans

1. *Le Maître de la Terre*, par Robert-Hugh Benson, roman traduit de l'anglais par T. de Wyzewa. — 5e éd., 3 fr. 50, 1908. Perrin, Paris.

Digitized by Google

la voie du pacifisme, de l'humanitarisme et de la fraternité universelle. La paix du monde est proclamée. Felsenburgh fait sa tournée triomphale à travers les nations, accueilli de capitale en capitale par le délire reconnaissant des populations enivrées. Partout il prêche la religion nouvelle de l'homme, seul Dieu, dont chaque membre de l'humanité porte en soi une parcelle.

Quand enfin Felsenburgh est proclamé Président du Monde, un de ses premiers actes est d'ériger l'Humanitarisme en religion officielle et de lui donner un culte, d'ailleurs pompeux et magnifique, obligatoire pour tous les citoyens. Alors commence le massacre des derniers catholiques, ces stupides et superstitieux adhérents d'un culte absurde, attentatoire à la Majesté de l'Homme. Parmi eux, laïques, prêtres, évêques même, les apostasies se multiplient. Cependant à Rome où se trouve rassemblée la moitié de la chrétienté, la résistance s'organise. Le Pape institue un nouvel Ordre religieux, l'Ordre du Christ crucifié, dont les membres ajoutent le désir et la résolution du martyre aux trois vœux traditionnels — et bientôt le sang des chrétiens inonde généreusement les rues.

La police ayant découvert un complot des catholiques tendant à faire sauter la cathédrale de Westminster au cours d'une grande cérémonie du culte nouveau, une colère plus furieuse s'empare des populations. Une flottille d'aériens se dirige vers Rome, et en quelques minutes, moyennant quelques kilogrammes d'explosifs, anéantit la Ville éternelle tout entière, avec le Pape, soixante cardinaux, et plus de trois millions de fidèles.

Cependant un nouveau Pape, qui se trouve être le cardinal anglais échappé avec deux autres au massacre général, réside à Nazareth. Il entretient en cachette avec les prêtres du monde entier une correspondance assidue. Quand ce fait est connu par la trahison d'un cardinal russe, Felsenburgh réclame l'honneur de jeter en personne la bombe rédemptrice qui purifiera la terre de la dernière vermine catholique. Dans son aérien blanc, l'Antechrist vole à toute vitesse vers Nazareth. Le Pape sort entouré de son clergé, après avoir célébré le messe du Saint-Esprit en ce jour de la Pentecôte, et donné la bénédiction du Saint-Sacrement. Averti par une vision surnaturelle, il attend l'Homme du péché. Et alors, tandis que se multiplient les tremblements de terre et les phénomènes terribles qui depuis quelque temps inquiétaient le monde, le ciel enténébré jusque-là s'embrase tout à coup d'une immense lueur rouge ; les chrétiens mêlent leurs voix à celles des chœurs invisibles pour saluer d'une même hymne triomphale la victoire du Christ et la chute du Fils de perdition ; « et puis, ce monde passe et toute sa gloire se change en néant. »

Comme l'écrit lui-même M. Benson, ce roman est à un très haut point « un roman d'aventures » mais ce n'est nullement une œuvre de pure imagination ; l'auteur a voulu établir une thèse : *Le Maître de la Terre*, dit une note. Précédant l'édition anglaise, est « une parabole illustrant la crise religieuse qui, suivant toute vraisemblance, se produira dans un siècle ou même plus tôt si les lignes de nos controverses se trouvent prolongées indéfiniment..., car celles-ci ne peuvent manquer d'aboutir à la formation de deux camps opposés, le camp du catholicisme et le camp de l'humanitarisme, et l'opposition de ces deux camps à son tour ne peut manquer de

Digitized by Google

prendre la forme d'une lutte inégale, avec menace d'effusion de sang pour le parti vaincu.

M. Benson a mis au service de sa thèse une psychologie pleine de ressources, une imagination brillante, surtout un grand talent de peintre. Il sait rendre d'une façon saisissante ce qu'il a conçu, et tenir son lecteur en haleine du début à la fin par des effets habilement ménagés. A l'image de l'un de ses héros « il exerce une réelle domination sur les mots et les faits... » Il est dans son livre des tableaux puissants ou émus : — la peinture des derniers jours du monde si simple et si poignante, si fortement imaginée, d'un surnaturel si calme, et la description des dernières angoisses de Mabel, qui, désespérée de voir l'humanitarisme manquer à ses promesses, se tue en envoyant à son mari une lettre d'un amour touchant. Il en est de typiques : — celui plusieurs fois répété de la complication et de l'aspect original du monde aux derniers jours, mais aussi de sa froideur, de sa tristesse, sous cette vie bruyante, joyeuse en apparence. Il est enfin des études de la vie d'une âme religieuse que j'ai rencontrées pour la première fois avec cette profondeur chez un romancier, — à moins que je n'oublie Huysmans : — la prière du P. Franklin après l'apostasie de son collègue, bien que, faut-il le dire, tout ne m'y plaise pas également et que je lui trouve trop de ressemblance avec la prière humanitaire de Mabel « dans son effort obstiné pour atteindre cette région singulière en deçà du voile des choses, au delà des barrières de la sensation et de la réflexion. »

Cependant, malgré toutes ces qualités, les personnages de M. Benson ont assez peu de relief, du moins selon notre manière de voir. Peut-être, en effet, y a-t-il là entre l'écrivain anglais et un lecteur français une différence de tempérament intellectuel, qui doit nous mettre en garde contre une critique trop hâtive.

En lisant le *Maître de la Terre*, je n'ai pu échapper à l'impression que m'ont laissée presque tous les ouvrages saxons, anglais ou allemands que je connaisse. Nous entrons bien dans ce monde où l'on nous transporte, nous y vivons avec les personnages, nous sentons surtout avec eux et cela d'une façon si vive que suivant une expression très juste « nous sommes pris jusqu'aux entrailles » ; et cependant, nous restons un peu étrangers aux personnes et aux choses ; elles gardent pour nous un caractère imprécis, énigmatique, que n'ont pas les personnes et les choses des œuvres italiennes, latines ou même grecques.

Je suis persuadé que pour un lecteur anglais les personnages de M. Benson sont pleinement compréhensibles ; pour nous, ils restent comme ouatés de brume, les contours nets de leur physionomie nous échappent. Nous connaissons Olivier Brand, Percy Franklin : les pénétrons-nous jusqu'au tréfonds comme le marquis de Claviers-Grandchamp, le comte de Meximieu ? non, une différence de tempérament nous sépare et nous empêche d'être en communication parfaite de sentiments, surtout de pensées. Ils sont de race saxonne, conçus par un esprit saxon et nous sommes latins.

Pour vivre, pour penser, il leur suffit des faits, des réalités de la vie et des mots qui les expriment ; pour les dépeindre et les faire comprendre à des lecteurs de même race il suffira encore des faits et des mots. L'impression qui en résultera atteindra par elle-même le but. J'en citerai cet exemple typique : la femme d'Olivier Brand est disparue depuis plusieurs jours. Ce-

Digitized by Google

lui-ci connaît son désespoir et la tentation qui la poursuit de se donner la mort. Ministre d'Etat il est appelé au conseil et chargé au nom de tous d'approuver une nouvelle mesure de même nature que celles qui ont provoqué le désespoir de sa femme. A cette demande, écrit M. Benson, « Les yeux d'Olivier se contractèrent soudain, au point de devenir deux petites taches brillantes, sous les cils. Mais il consentit, d'un signe de tête. » Voilà qui suffit au lecteur anglais ; l'impression générale est produite, il ne cherchera pas autre chose.

Pour nous, au contraire, notre tempérament nous pousse à la recherche et à l'analyse idéologique : un latin s'intéresse à cette impression ; avec une préoccupation outrée parfois, il voudra trouver le système logique qui encadre les faits. A ce point de vue M. Bourget est, d'une manière générale, — car je n'ignore pas que, même dans son œuvre, il est des traces assez marquées d'influence anglaise, — aussi représentatif que M. Benson, et leurs deux manières sont nettement caractérisées : l'une toute en analyse, en déduction d'idées, l'autre toute en exposition directe, sensible, je dirais presque physique.

Je ne ferai donc point reproche à M. Benson à cause de mon incapacité à entrer pleinement dans sa mentalité.

Mais il n'en est plus de même si nous en venons à ce qu'il faut bien appeler la thèse du livre, puisque l'auteur n'a écrit son roman que « pour exprimer des principes qu'il avait à cœur d'exprimer, et qu'il croit passionnément être vrais. » Je ne puis croire que cette thèse et les illustrations qui l'accompagnent puissent donner pleine satisfaction aux exigences et aux susceptibilités légitimes du sentiment catholique.

« Si les lignes de nos controverses d'aujourd'hui se trouvent prolongées indéfiniment », — lisez une centaine d'années encore, — voici ce qui se produira vraisemblablement d'après M. Benson. Le monde en immense partie se sera séparé de Dieu et aura répudié toute religion, tout culte rendu à un être transcendant. Mais dans cette séparation il jouira d'une prospérité économique et intellectuelle inouïe. Chose plus singulière, les mœurs elles-mêmes se seront adoucies, puisque la paix sera établie entre les nations. « Les hommes auront appris la leçon sociale du Christianisme,... et le sens social régnera dans sa perfection. » (P. 293.) « Les vertus naturelles se seront pleinement épanouies tandis que les vertus surnaturelles tombaient dans l'oubli. » Bref, Dieu, en se retirant de ce monde, l'aura laissé « dans un état de profonde satisfaction de soi-même, dans un état dépourvu d'espoir comme de crainte, mais admirablement pourvu de toutes les conditions du bien-être. » (P. 135.)

Eh ! bien, je crois que cela est impossible.

L'humanité, telle qu'elle existe aujourd'hui, tout imprégnée encore d'idées et de sentiments chrétiens, peut maintenir sa prospérité économique et, même indifférente à Dieu, garder quelque temps au moins les apparences d'un ordre moral avec une certaine moralité faite de conventions établies et de traditions non encore ruinées. Mais il est facile de constater qu'en fait, plus le lien religieux se relâche, plus aussi la vertu morale, même naturelle, se désagrège ; elle devient même quelque chose de ridicule. Il serait tout aussi facile de prouver qu'il doit infailliblement en être ainsi, puisque sans religion, ou plus précisément sans la religion chrétienne, il ne

Digitized by Google

peut pas y avoir de civilisation stable. Et plus les lignes de nos controverses d'aujourd'hui se prolongeront, c'est-à-dire plus le monde s'éloignera de Dieu, plus aussi ses bases se feront chancelantes, plus il s'y introduira de désordre, moral, intellectuel, économique, désordre dans l'individu et désordre dans la vie sociale. La « leçon sociale du christianisme » sera bien vite désapprise, quand on l'aura détachée de l'autorité du « divin précepteur ». Et il y a donc toutes sortes de vraisemblances pour que le monde de la fin des temps soit tout autre que nous le dépeint M. Benson.

Je sais bien que M. Benson y reconnaît des ombres : des troubles, des fièvres, etc., traversant continuellement la jouissance de vivre. Je sais bien aussi que le personnage de Mabel semble avoir été ingénieusement introduit dans le roman afin de montrer dans une âme noble et élevée les cruelles déceptions que tient en réserve le culte de l'humanité. Oui, mais néanmoins il reste qu'un monde d'où Dieu s'est retiré depuis longtemps déjà nous est représenté « dans un état de profonde satisfaction de soi-même,... admirablement pourvu de toutes les conditions du bien-être ». Or, c'est ce que je ne puis comprendre ni admettre.

Au tableau du monde humanitaire et athée, M. Benson oppose celui du monde religieux et surnaturel, c'est-à-dire de cette minuscule colonie de chrétiens qui s'est réfugiée à Rome et aux alentours sous le gouvernement civil et ecclésiastique du pape Jean XXIV. Et j'ai le regret de dire que cette seconde peinture ne me paraît pas plus heureuse que la première. L'auteur a beau draper de respect le vieux pontife et l'auréoler du titre de *Papa angelicus* ; il a beau d'autre part nous donner quelques raisons pour expliquer l'aspect de Rome : tout cela nous choque et nous paraît étrange.

A quoi bon, par exemple, dans Rome recouvrée, faire de l'Eglise le champion du retour à une civilisation moyenâgeuse, supprimant les inoffensifs tramways et laissant reparaître « les ruelles tortueuses et malodorantes » du XVe siècle ? M. Benson nous avertit que le pape n'entendait pas par là condamner absolument le progrès matériel, mais seulement l'éloigner provisoirement de ses fidèles, afin de les garder contre ses séductions. Je n'ai pu, en lisant cette explication, m'empêcher de me rappeler que c'est l'explication même que donnait naguère M. Fonsegrive quand, dans sa lettre au *Temps*, il écrivait que Pie X, par l'Encyclique *Pascendi*, interdisait aux prêtres les recherches scientifiques. L'une ne vaut guère mieux que l'autre.

A quoi bon aussi ramasser autour du trône pontifical, dans une affectation de faste démodé, les débris informes, impuissants et parfois ridicules, des régimes politiques désuètes ?

Dans son roman, M. Benson a donné le beau rôle à un de ses compatriotes, le P. Franklin Percy. Je lui passe volontiers cette satisfaction d'amour-propre national. Mais ce que je lui reproche c'est d'avoir, sans le vouloir, rapetissé devant le P. Percy le Pape et le Sacré-Collège dont les efforts et les résolutions, avec des apparences de fermeté et de profondeur, semblent bien impuissants et peu pratiques. C'est Percy qui suggère les mesures à prendre, et entre autres la fondation du nouvel Ordre du Christ Crucifié (1). M. Benson lui fait dire, très respectueusement du reste, et

1. L'idée de cet Ordre est prise, sans doute, d'une note sur saint François de Paule, par le Minime Montoya. Cet auteur, en effet, attribue au Saint une prédic

Digitized by Google

non pas, par conséquent, comme un moderniste le dirait, que les anciens Ordres ne sont plus assez adaptés aux luttes présentes, qu'il en faut un autre « sans habit ni signe distinctif... ne dépendant que de Sa Sainteté... plus libre encore que les Jésuites, plus pauvre que les Franciscains... comprenant des hommes et des femmes... les trois vœux, et en plus l'intention expresse du martyre. » (p. 163.) L'auteur paraît tenir beaucoup à cette idée. L'Ordre nouveau lui semble d'institution si opportune et si attendue inconsciemment de tous qu'à peine le Pape l'a-t-il établi que les demandes d'inscription pleuvent à Rome de toutes parts. Dans la ville même « des milliers de familles avaient consenti à rompre les liens humains qui les attachaient. Les maris s'étaient dirigés vers les grandes maisons réservées pour eux sur le Quirinal ; les femmes s'étaient fixées sur l'Aventin ; tandis que leurs enfants, également remplis de confiance et d'ardeur, avaient afflué chez les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, à qui le Pape avait fait donner trois rues entières pour les recueillir. » Puis l'auteur se complaît à nous raconter les « triomphes d'une espèce plus haute » remportés par l'Ordre nouveau : de tous les coins du monde arrivent à Rome des relations de martyres. » Et, « du matin au soir, dans l'église Saint-Pierre, les ouvriers travaillaient à installer les longues rangées des autels nouveaux, clouant sur les murs des diptyques de pierre où étaient gravés les noms de ceux qui avaient, déjà, accompli leurs vœux et gagné leur couronne. » Je passe plusieurs détails de ce genre. Il faut avouer que tout cela ne fait grand honneur ni au jugement de Percy, ni à celui du Pape, et je crois qu'on le reprochera non sans raison à M. Benson.

Il y aurait encore plus d'un point à signaler où le *Maître de la Terre*, quelle qu'en soit la valeur artistique et littéraire, ne satisfait point le sens catholique. Par exemple je n'aime guère qu'on représente les catholiques, à cette époque et dans ces angoisses, tellement oublieux de leurs devoirs, si lâches et, pour tout dire, si sots, qu'ils croient pouvoir arrêter la persécution en faisant sauter soit un ministre, soit un monument public avec toute la foule qui y serait réunie.

Je ressens aussi une certaine gêne en voyant ce pape Sylvestre (Franklin Percy), malgré le mysticisme et l'autorité surnaturelle dont on le revêt, toujours au télégraphe, recevant des nouvelles du monde entier, et dictant des réponses, et je ne puis me figurer ainsi le dernier pape aux derniers jours du monde.

Enfin, dans tout le cours de l'ouvrage il y a, assez fréquemment, une parole, un fragment de scène, une description qui, malgré les excellentes intentions et le talent de l'auteur, n'arrivent pas au point où le goût autant que le sens catholiques pourraient en jouir sans réserve.

Le Maître de la terre n'en compte pas moins parmi les œuvres où un art délicat et savant se trouve au service d'une foi sincère ; il y aura seulement à en corriger la thèse et à glisser sur certains détails.

Fr. Aimé.

tion relative à un nouvel Ordre religieux, divisé en trois branches et composé de chevaliers, de prêtres et d'hospitaliers. Il s'appellerait « l'Ordre des Croisés », serait le dernier de tous et rendrait les plus grands services à l'Eglise. — Il est superflu d'ajouter que cette prédiction, si jamais elle a été faite, ne jouit d'aucun crédit officiel dans l'Eglise.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX:

Prédication.

Par une heureuse coïncidence, nous arrivons juste à temps pour signaler à nos lecteurs, aux Prédicateurs surtout, avant le Carême, une petite collection de très sérieux ouvrages utiles à conseiller.

Le premier volume des **Œuvres oratoires** du P. CHAMBELLAN, S. J., paru il y a trois ans, avait été fort louangé par le P. Longhaye, classé dans la série des sermons ordinaires par d'autres juges. Le second volume vient d'être publié (in-8° de 725 pp., 4 fr., 1908, Beauchesne, Paris.) Il comprend une retraite ecclésiastique (vingt-trois sermons), trois conférences aux professeurs et aux surveillants sur le catéchisme et sur l'éducation, et une retraite pascale (treize sermons). Quelques titres nous feront apprécier la nature et la variété des sujets traités. Dans la retraite ecclésiastique nous relevons : la fin du prêtre, la sainteté du prêtre, le péché mortel, le prêtre confesseur, le péché de scandale, le péché véniel, le jugement particulier, l'enfer, l'esprit du monde, suivre Jésus-Christ, Jesus en croix, chasteté, vie d'édification ; de la retraite pascale nous détachons : la fin de l'homme, le péché mortel, le scandale, l'éternité des peines, la divinité de Jésus-Christ, l'Eglise moyen de salut, l'origine divine de la confession.

« Notre génération, disait il y a quelques années un prêtre éminent, M. Letourneau, curé de St-Sulpice, notre génération, fatiguée des prédications sentimentales, doit reprendre la tradition de Bossuet et de Bourdaloue. Il faut qu'elle se nourrisse d'une forte doctrine. » Ce souhait, le P. Chambellan l'a réalisé pour sa part. On ne trouvera ni dans sa méthode, ni dans son style, ni dans ce qui fait la substance de ses sermons, aucune concession à la mentalité du jour, aucun sacrifice aux fantaisies du goût régnant, lequel distribue trop souvent ses faveurs non pas à ce qui édifie et convertit mais à ce qui amuse. Les qualités qui se manifestent le plus dans les œuvres oratoires du P. Chambellan, c'est le sérieux avec lequel il conçoit la prédication : c'est une âme sacerdotale, apostolique, qui veut attacher les âmes au Dieu dont on sent qu'il est épris ; c'est encore la solidité du fond et l'appel constant aux sources de la parole sacrée : l'Ecriture Sainte et les Pères ; on voit qu'il possède la Sainte Ecriture, elle entre naturellement dans la trame de son discours ; les livres qu'il cite sont surtout l'Evangile et Saint Paul ; il les commente et parfois les paraphrase avec un bonheur et un à-propos qui le révèle fort bien doué pour l'homélie ; on en a un exemple-type dans son instruction sur le retour à Dieu.

Digitized by Google

Les aptitudes oratoires ne sont pas en retard : l'expression, généralement sans éclat ni nouveauté, se distingue par sa sérénité, sa netteté, sa force, et, malgré une nuance de solennité dont elle se départit rarement, elle s'adapte à traduire les pensées et les sentiments avec suffisamment de souplesse. La pensée qui se développe toujours avec une suite et une logique rigoureuses, s'anime facilement, et il n'est pas rare alors que la parole se herisse d'interrogations ou d'apostrophes qui jettent la note dramatique et vive dans la marche grave du discours. Il est tel passage dont le ton rappelle par l'indignation superbe qui le soulève l'impétuosité de Lamennais, par exemple l'endroit où l'orateur prend à partie les négateurs intéressés de l'éternité des peines (pp. 560-561). Le R. P. fait de la prosopopée un usage heureux et fréquent, trop fréquent même : on la rencontre quelquefois deux, trois ou quatre fois dans le même sermon. Il a plus d'imagination que Bourdaloue, ce qui n'est pas difficile, et sans avoir au même degré sa vigueur de dialectique pressante, son exposition est toujours méthodique, logique ; et l'argumentation, quand il s'en sert, revêt une force dont devraient s'inspirer ceux qui cherchent dans le miroitement de la phrase ou le cliquetis des mots, une influence réservée aux œuvres résistantes. Mais c'est surtout par la psychologie qu'il se fait remarquer ; il a du cœur humain une connaissance exacte ; aussi les analyses qu'il en fait sont pénétrantes, prises sur le vif ; qu'on lise pour s'en convaincre les pp. 211, 213-4 ; 510, où son esprit d'observation atteint d'ailleurs, il faut le dire, son maximum de finesse. La sensibilité existe mais sobre, contenue, elle ne descend jamais au rarement jusqu'à l'attendrissement ; la faculté qui semble dominer c'est la raison, c'est le sens ferme, judicieux, qui lui interdit tout ce qui est pure ornementation littéraire, écarte de ses élans apostoliques toute exagération d'expression ou de pensée. Enfin, si à ces diverses qualités, on ajoute l'onction, l'accent de conviction surnaturelle qui anime cette parole toujours grave et mâle, on reconnaîtra qu'il y a tout profit pour l'esprit et pour le cœur du prêtre à venir demander des inspirations à ces sermons qu'avec un juge compétent, le P. Longhaye, nous osons croire, par endroits, voisins des modèles.

Fr. BÉNIGNE.

Puis c'est le premier volume d'une nouvelle *Somme du Prédicateur* **sur le salut éternel,** renfermant quatre-vingts instructions divisées en quatre séries, accompagnées de notes et de plans, et suivies de traits historiques, par P. Grenet, dit D'HAUTERIVE. Le tome Ier que nous annonçons contient la première série : *les Grandes Vérités du salut* (grand in-8° de 502 pp., 1908, 9 fr., Soubiron, Montréjeau, Haute-Garonne). Vingt instructions, traitant successivement : la Mort, le Jugement, le Ciel et l'Enfer. C'est un des plus graves défauts de nos orateurs contemporains les mieux cotés de ne pas assez prêcher les grandes vérités. Et cependant tout les y invite, depuis l'autorité des SS. Pontifes jusqu'à l'urgent besoin qu'en ont les masses aristocratiques et populaires. C'est donc un peu l'opportunité du sujet qui a incliné l'auteur à faire porter la première série de ses Instructions sur les fins dernières. A défaut d'originalité (d'ailleurs il n'en faut guère dans le sujet), cette nouvelle collection de M. d'Hauterive a le précieux avantage de fournir une mine très riche d'idées, que vient encore fortifier la copieuse abondance de notes : plans nouveaux ou développements de

Digitized by Google

pensées simplement indiquées dans le corps du sermon. J'aurais plaisir à le recommander d'une manière spéciale aux missionnaires si je ne craignais que l'élévation du prix n'effraie un peu leur bourse.

Avec le Carême 1908 du P. Janvier, O. P., *Exposition de la morale catholique* — VI, **Le Vice et le Péché :** II, Leurs effets, leurs formes, leurs remèdes — *Conférences et Retraite*, (in-8° de 433 pp., 1908, 4 fr., Lethielleux, Paris), sans sortir de l'éloquence entraînante, du style fascinateur de force, de justesse et de clarté — qui valent au conférencier de voir chaque année ses auditeurs se presser plus nombreux aux pieds de la chaire de Notre-Dame, — nous entrons dans le domaine de la pure théologie, clarifiée des broussailles scolastiques. L'année dernière, on se le rappelle (Cf. *Et. francisc.*, février 1908, p. 217), l'orateur avait traité *Le Vice et le Péché* dans ses caractères et dans ses causes ; il a continué, dans son dernier Carême, l'étude du même sujet pour en approfondir les effets, les formes, les remèdes : les conséquences désastreuses du péché dans la vie physique, — morale — ou sociale, — ses ravages dans l'ordre de la vie surnaturelle et — de la vie éternelle ; les diverses formes du péché : véniel ou mortel, — péché de la chair ou de l'esprit, — péché du cœur, des lèvres ou des œuvres ; les remèdes : Confession, — expiation, — réparation par la Communion. Le sujet, on le voit, est pratique, et rarement — pour ne pas dire plus — j'ai trouvé chez les orateurs quelque chose d'aussi théologique, d'aussi complet, d'aussi net, mais surtout d'aussi loyal. Le P. Janvier ne croit pas à l'efficacité des exagérations oratoires, même dans la description des peines de l'enfer : avis donc à qui aime le solide, il trouvera dans le P. Janvier un maître et un guide. Le soigné de l'impression, la richesse des notes théologiques sont trop connus et appréciés pour qu'il faille les faire ressortir à nouveau.

Quand on quitte le P. Janvier, on peut être difficile à satisfaire. Cependant les **Entretiens sur les Évangiles du dimanche** de M. le chanoine Bazin (2 vol. in-12 de xxvii-468-455 pp., 1908, Germain et Grassin, Angers), ne sont pas moins dignes d'une mention et d'une attention spéciales. « Ces *Entretiens*, dit M. A. Lair, en présentant l'ouvrage, ont été donnés dans l'Eglise cathédrale d'Angers par le prêtre éminent qui pendant plus de vingt années a dirigé la paroisse de St-Maurice avec un zèle si éclairé et une activité si féconde. Elles représentent une part importante de son œuvre sacerdotale... Le premier dimanche de chaque mois, à la messe de huit heures et demie, il montait en chaire et adressait à ses paroissiens une de ces allocutions simples et fortes dans lesquelles il excellait. On venait de tous les points de la ville pour l'entendre, et tous étaient à la fois instruits et charmés par cette parole aussi nette et ferme que la pensée, d'une doctrine toujours sûre, d'une inspiration toujours élevée, où la lumière et la chaleur s'unissaient pour éclairer l'intelligence et vivifier le cœur. Ces instructions étaient écrites jusque dans les moindres détails... Un seul mot me paraît donner une idée exacte de ce qu'il était comme orateur : il parlait avec autorité. » Les *Entretiens* roulent toujours sur les Evangiles du dimanche ; le recueil, qui se compose d'à peu près quatre-vingts instructions, en renferme quelquefois quatre ou cinq sur le même Evangile, mais

Digitized by Google

toujours sous un jour nouveau. Assez courts ordinairement, ils sont très soignés, d'une allure toute personnelle, dans un beau style, d'un souffle apostolique très intense ; le cœur « y circule discrètement ». Rien de banal, de convenu dans la manière de présenter lEvangile : c'est même en cela peut-être que consiste le principal mérite de notre auteur, de savoir trouver dans la susbtantielle parole évangélique des aspects nouveaux, des applications d'une morale très élevée, qui ont dû faire le charme et le profit des auditeurs, et qui le feront encore des lecteurs, en même temps qu'ils seront des modèles pour les prédicateurs.

M. le chanoine Couget a donné pendant le Carême 1908 une série de Conférences dans la chapelle de l'Institut catholique de Paris sur **Le Sens Catholique.** Ce sont ces conférences que reproduit une des brochures de la collection *Science et Religion* (n°s 518-519), Bloud, Paris. Originale, sûre et pressante invitation à restaurer en nous le sens catholique : 1° dans le domaine de la pensée, par une foi intégralement conforme à celle de l'Eglise; — 2° dans notre vie personnelle, par une conscience plus sensible aux indications évangéliques ; — 3° dans nos rapports avec l'autorité religieuse par une soumission loyale à ses directions, même quand — 4° elle intervient pour limiter notre liberté dans des questions qui ne relèvent qu'exceptionnellement de sa juridiction ; — 5° dans l'apostolat, des laïques comme des prêtres, désintéressé, méthodique, soumis à la direction de l'Eglise.

Je rendais compte, il y a quelques mois (*Cf. Et. francisc.*, nov. 1907, p. 619), d'une série de Conférences aux Etudiants de Louvain sur **L'Éducation du Caractère** par le P. Gillet, O. P. L'ouvrage a été couronné d'un beau et légitime succès, puisque l'auteur nous en donne aujourd'hui une nouvelle édition (3me mille, in-12 de 300 pp., 1909, 3 fr., Société St-Augustin, Lille-Paris-Bruges), quelque peu améliorée ; le ton direct de la conférence y a été supprimé pour faire place à la division en chapitres.

Je ne regrette plus d'avoir été un peu sévère pour la forme (manque de nerf et de chaleur dans le style), à constater aujourd'hui la sensible transformation opérée à ce point de vue dans le nouveau volume que vient de publier le même auteur pour faire suite à son premier : **La Virilité chrétienne.** *Conférences universitaires* (in-12 de 444 pp., 3 fr. 50, 1909, Société St-Augustin). Ici, je me fais un plaisir de le souligner, l'orateur parle vraiment à des jeunes gens, son style est chaud, vivant, la phrase est bien frappée, quelques-unes, même, sont d'une force et d'un fini parfaits. Et la doctrine n'en est ni moins solide, ni moins psychologique ; le sujet sera d'une utilisation plus courante pour tous les milieux, parce que moins philosophique. C'était en effet le but du premier volume d'esquisser les bases psychologiques sur lesquelles doit s'étayer tout effort à la formation du caractère. Le champ était ouvert alors pour entrer de plain-pied dans l'éducation chrétienne du caractère : c'est toute l'idée de *La Virilité chrétienne.* « Loin d'avoir à abdiquer de ses prérogatives pour réaliser l'idéal chrétien, l'homme aboutit au contraire, par la pratique des vertus chrétiennes, à l'épanouissement de toutes ses énergies latentes » : dans le domaine de l'intelligence (1re partie : la foi), dans le domaine de la volonté, de l'action

Digitized by Google

intérieure (2e partie : les vertus), de l'action extérieure (3e partie : le culte et les œuvres). « C'est un programme de vie et comme le *Manuel* de tout jeune homme chrétien. »

Un autre Dominicain encore, le P. H. D. Noble — c'est dire tout l'intérêt que porte à la jeunesse l'Ordre des Frères-Prêcheurs : rappelons-nous les ouvrages du P. Vuillermet que nous avons signalés en leur temps — vient de publier en volume une série d'intéressants articles parus dans *L'Année Dominicaine :* **Le P. Lacordaire, apôtre et directeur des jeunes gens** (in-12 de 568 pp., Lethielleux, Paris). C'est l'histoire des relations intimes de Lacordaire avec les jeunes gens, l'étude de sa manière d'agir avec eux et sur eux, l'esquisse des vertus qu'il eut surtout à cœur de développer en eux : grandeur d'âme, culte de J.-C., amour de l'Eglise, amitié, chasteté, devoirs quotidiens, vertus civiques. Sa belle âme nous est révélée dans une de ses inclinations les plus profondes ; elle parle encore en des phrases vibrantes de foi, d'enthousiasme et de zèle. Et le goût délicat qu'a déployé le P. Noble à glaner dans les écrits de son grand Frère les passages les plus suggestifs, en les encadrant dans un commentaire qui sait les amener et les mettre en valeur, donne au livre une allure des plus prenantes.

Une brève notice historique sur le Père Lacordaire termine l'ouvrage du P. Noble. — Cette évocation de Lacordaire, de jeunes gens, m'amene tout naturellement, bien que je sorte ici du cadre de la prédication — à dire un mot de **La Vie du R. P. Lacordaire,** *dédiée à la jeunesse française* par L. Masson (in-8° de 420 pp., 1908, Vitte, Lyon). L'ouvrage n'est pas nouveau, il a dû paraître en 1895, et l'exemplaire que j'ai sous la main porte : 5me mille ce qui indique assez qu'on lui a fait fortune. Rien d'étonnant à cela, car, entre mille autres, le caractère de Lacordaire est un de ceux qui doit plaire à la jeunesse par sa générosité, son élan, sa sincérité, son génie ; et M. Masson a tout orienté dans son travail pour faire ressortir dans son héros les vertus qu'aiment les jeunes et qui les enflamment. Peut-être cependant eût-on pu tirer un meilleur parti de certaines circonstances, par exemple mieux faire ressortir le caractère de la conversion de Lacordaire, et surtout, étant donné le but, disposer d'un style plus riche. En fait de vie de Lacordaire, il sera difficile de surpasser celle du P. Chocarme.

Fr. Jean de la Croix.

Publications Grégoriennes.

Nos lecteurs savent sans doute que la nouvelle édition grégorienne du *Graduale vatican* est parue depuis quelque temps : le 12 mars 1908, le Rme P. D. Pothier en offrait au S. Père le premier exemplaire, sorti des presses de l'imprimerie vaticane : *Graduale sacrosanctae Romanae ecclesiae de Tempore et de Sanctis.* Les reproductions autorisées commencent à sortir de presse. Nous voudrions leur signaler surtout les éditions complètes du *Graduale* de la Maison Schwann, de Düsseldorf. La beauté de l'impression, la netteté du caractère, l'élégance de la reliure ne laissent rien à désirer. L'édition *P*, en un seul volume (grand in-8°, reliure cuir, 9 fr.), partage un peu l'inconvénient du *Graduale* type, d'être difficilement maniable. L'édition *R*, en 2 vol., sur papier fort, est beaucoup plus avantageuse, d'autant plus

Digitized by Google

qu'on a publié dans chaque vol. le *Kyriale*, la messe de *Requiem*, et les *Toni-communes*. Enfin une 3me édition abrégée, l'édition *T*, 7 fr., dans laquelle on a supprimé tous les offices qu'on ne chante jamais dans les paroisses ordinaires.

Mais le record, au point de vue pratique, appartient à la firme Desclée, Tournai, qui tout en gardant la même force de caractère et en réduisant le format, nous donne un *Graduale* complet d'une épaisseur de 21 millim., et ne pesant que 520 gr., sur papier indien (7 fr.). L'édition sur papier ordinaire, la plus pratique pour les jubés, d'une correction parfaite, d'une lecture très nette, ne pèse que 1200 gr. (5 fr.). La maison Desclée a aussi publié les *Intonations du célébrant* à la messe : 7 petits cartons (0,75) ou bien, un fascicule de 16 pp. (0,60). Mais, que l'on patiente encore un peu : la question de l'adoption du Plain-chant grégorien ne deviendra pratique dans les paroisses que lorsque le *Vesperal* sera paru et aura été réuni au *Kyriale* et au *Graduale* en un seul volume. Ce sera alors le moment de songer à se les procurer.

Nous nous permettons en même temps de signaler, pour ceux qu'intéresse la question du chant grégorien le nouvel ouvrage de théorie de Dom H. Mocquereau : **Le nombre musical grégorien** ou *Rhythmique grégorienne* — Théorie et pratique — Tome I, (in-8°, 1908, 6 fr., Desclée et Cie, Rome et Tournai). C'est la première partie d'un ouvrage qui arrive avec beaucoup de retard. Depuis plus de trente années, les RR. PP. Bénédictins s'évertuent à donner des éditions successives de chant grégorien ; et leur travail aussi intelligent qu'opiniâtre vient d'aboutir à un texte définitif qui est ou sera bientôt imposé à l'Eglise entière. C'est un triomphe, sans doute, mais avoir un texte correct ne suffit pas : il faut surtout savoir l'interpréter ; et jusqu'ici la mélodie grégorienne sous son vêtement du XVe siècle dissimulait aux non-initiés ses suaves beautés avec un soin aussi jaloux que celui avec lequel les hiéroglyphes cachent la pensée des anciens Egyptiens. Enfin les RR. PP. Bénédictins nous offrent une clef ! Est-il besoin de dire que le savant auteur traite la question du Rythme avec autant de soin, de scrupule et d'érudition que celle du texte lui-même ? Le premier volume permettra à tout exécutant de suivre le rythme à travers les groupes, les membres et les phrases mélodiques. Aussi est-ce avec impatience que nous attendons l'apparition du second volume qui doit terminer cette étude. Nous aurons alors un traité théorique et pratique complet du Rythme Grégorien qui aura sa place dans la bibliothèque de tout maître de chant. Mais cet ouvrage en nécessite un autre où l'élève puisse trouver les principes du chant exposés en dehors de toute justification. Cet abrégé gagnerait en clarté et en précision ce qu'il perdrait en longueur : c'est surtout cet abrégé que nous attendons. F. I.

Les lecteurs qui n'auraient pas la patience d'attendre ce petit manuel pratique de Dom Mocquereau, pourront en partie satisfaire leurs désirs dans l'ouvrage de L. D. S. : le *Chant de la Ste Eglise*. Histoire, théorie et pratique, 1908, 3 fr. Poussielgue, Paris.

Digitized by Google

Littérature.

M. Reynès-Monlaur : **Jérusalem.** — *Quand vous passiez par nos chemins*, in-16 de 293 pp. : Pr. 3.50. Paris, Plon-Nourrit.

Ce livre auquel on aurait pu donner comme sous-titre : « A la suite du Maître », est vraiment très intéressant. Mme Monlaur a eu le bonheur d'accomplir le pèlerinage de Palestine, de visiter sous l'égide tutélaire de guides dévoués, parmi lesquels les Fils de S. François occupent une place d'honneur, les lieux sanctifiés par notre divin Sauveur, de revivre sur le théâtre même où elles se sont produites les scènes de l'Evangile. Les émotions ressenties en Terre-Sainte, l'auteur les a décrites en ces pages toutes vibrantes de foi, son récit nous fait à notre tour goûter les mêmes joies, pleurer les mêmes larmes qu'elle-même goûta et pleura en passant là où Jésus autrefois passait.

S'il m'était permis de formuler une critique, ce serait au sujet de « *La Vision d'Elias ben Jaël* ». Mme Monlaur aime les légendes. Celle-ci était-elle bien utile ? N'aurait-il pas mieux valu nous redire la conversion du centenier au pied de la croix ? Cette page de l'Evangile n'est-elle pas plus belle mille fois que toutes les légendes, même les plus dorées ?

Mme Monlaur n'est pas une inconnue, loin de là. Je me rappelle avoir ici-même rendu compte d'*Ames Celtes*. Mais combien elle m'est apparue différente dans *Jérusalem !* Comparées l'une à l'autre, ces deux œuvres me font un effet différent. *Ames celtes* me rappellent ces femmes du monde qui sous prétexte de s'embellir cachent sous le fard et la poudre le charme qu'elles possèdent. Lorsqu'on les revoit dans l'intimité on est tout étonné de découvrir en elles une grâce et une beauté insoupçonnées. Ah ! c'est qu'alors elles sont elles-mêmes ! ·

Pourquoi Mme Monlaur ne garde-t-elle pas toujours ce style simple, naturel et gracieux dans lequel elle a écrit *Jérusalem ?* Ses livres n'y perdraient rien, ils y gagneraient au contraire beaucoup.

A. Bailly : **Les Divins Jongleurs.** *Episodes de l'Epopée Franciscaine.* — 1 vol in-16 de 270 pp., 3.50. Paris, Plon-Nourrit.

Quel fut le but de l'auteur en écrivant son livre ? Telle est la pensée qui malgré moi, se présente à mon esprit. Certes M. Bailly a mis de la poesie à chanter le Poverello ; malgré quelques redites, certaines pages sont pleines d'une douce et charmante harmonie, mais ce n'est pas le François de l'histoire, et à vouloir trop poétiser, on a naturalisé. Et pourquoi cette fantasque histoire d'Orlando et de Simonetta dont toute la trame et le dénouement ne peuvent que rabaisser le Stigmatisé de l'Alverne aux yeux du lecteur ? Où donc l'auteur a-t-il pu trouver dans la vie de S. François d'Assise les éléments nécessaires pour broder semblable légende ? car tout roman historique suppose un fonds de vérité. Vraiment, il est des écrivains qui ne savent pas écrire quatre lignes sans en consacrer trois au mensonge. Si tel est leur goût, soit ! mais alors, qu'ils ne se mêlent pas de reproduire la vie de nos Saints pour la dénaturer ! Qu'ils prennent au moins la précaution d'avertir le public ! Bernard de St-François, T. O.

Avec la permission des Supérieurs. Gabriel Jouitteau, Gérant.

Société Desclée, De Brouwer et Cie. LILLE — PARIS — BRUGES.

Digitized by Google

LA CROISADE EUCHARISTIQUE DE PIE X

EN FAVEUR DE LA

COMMUNION FRÉQUENTE ET QUOTIDIENNE.

III

LE PÉCHÉ VÉNIEL ET LA SAINTE COMMUNION.

Nous avons vu longuement (1) les dispositions nécessaires et suffisantes pour faire la sainte communion tous les jours. Il n'y en a que deux : l'état de grâce et l'intention droite et pieuse.

Est-ce à dire qu'il faille toujours et nécessairement s'en contenter sans chercher à faire mieux ? Non évidemment, et il est bien à souhaiter qu'on apporte à ce grand acte de la communion tout le sérieux qui convient et toute la ferveur dont on est capable.

Le décret ne manque point de le dire clairement dans les paraphes qui suivent. Toutefois il tient à bien déclarer qu'il ne s'agit là que de *dispositions simplement désirables*, dont on peut, après tout, se passer, sans que la communion cesse d'être bonne et fructueuse.

Ces dispositions sont au nombre de trois : l'exemption du péché véniel et de l'affection au péché véniel — une préparation soigneuse et une action de grâce convenable — enfin l'avis du confesseur.

De ces trois dispositions, la première seulement sollicite notre attention ; les deux autres rentrent moins dans le point de vue spécial auquel nous nous sommes placés.

C'est qu'en effet nous avons pris la plume pour combattre les opinions jansénistes ou *jansénisantes* à propos de la sainte Com-

1. *Etudes Franciscaines*, avril et mai 1908.

Digitized by Google

munion, et pour prêcher, à la suite de Pie X, la Croisade eucharistique en faveur de la Communion fréquente et quotidienne.

Or, c'est sur ce terrain du péché véniel et de l'affection au péché véniel, que les théologiens rigoristes se sont toujours retranchés, comme en un fort inexpugnable, pour interdire aux âmes, «au nom de la dignité due à cet adorable sacrement », la réception fréquente et universelle de la sainte Communion. Leurs principes ont encore force de loi en bien des consciences, qu'ils retiennent captives dans l'esprit de crainte, loin de ce Pain de vie qui nous nous a été donné pourtant pour être notre nourriture quotidienne. Il importe de détruire ces principes, de dissiper ces craintes et ces préjugés, et d'inspirer aux âmes de bonne volonté, avec le désir ardent de cet aliment céleste, cet esprit de sainte liberté et de confiance filiale que N. S. veut nous voir à l'égard de ce sacrement d'amour.

Nous allons donc étudier en détail et nous appliquer à mettre en valeur chacun des points du paragraphe qui traite du péché véniel par rapport à la sainte Communion. A l'aide de ce texte précieux, dont tous les mots ont été pesés, il nous sera facile, même à propos des dispositions désirables, de rappeler encore et de montrer que l'accès de la Sainte Table doit être partout et toujours facilité à tous.

Commençons par citer le passage du Décret, qui doit être l'objet de notre examen et la matière de cet article.

« S'il est très avantageux que ceux qui font la communion fréquente ou quotidienne soient exempts des péchés véniels, au moins pleinement délibérés, et de l'affection à ces péchés, néanmoins il suffit qu'ils soient exempts de fautes mortelles, avec la résolution de n'en plus commettre à l'avenir. Etant donné ce ferme propos, il n'est pas possible qu'en communiant chaque jour, on ne se débarrasse peu à peu même des péchés véniels et de l'affection à ces péchés. »

Il y a dans ce paragraphe trois idées : une exhortation et deux réserves.

On signale d'abord les avantages qu'il y a à s'approcher de la Sainte Table avec une plus grande pureté d'âme ; mais on a grand soin de faire remarquer aussitôt qu'après tout ce n'est là qu'une disposition désirable, que l'état de grâce suffit, et que les effets de la sainte Communion faite en simple état de grâce sont absolument assurés.

Digitized by Google

L'esprit du décret est visible. Ce qu'il veut obtenir avant tout, c'est la communion *bien faite* et *quotidienne*. Après cela il ne manque point d'affirmer que la communion *mieux faite* sera plus avantageuse, mais il se garde bien d'attirer l'attention sur ce mieux ; il a trop peur que, sous prétexte de perfection, on soit encore porté à raréfier les communions. Il se contente donc de recommander, dans une incidente, comme en passant, les dispositions plus parfaites qu'il conviendrait d'apporter, et garde à l'ensemble de la phrase, ce sens principal que la communion simplement *bien faite* suffit pour atteindre ses fins, et que, si on la pratique tous les jours, elle saura bien produire en nous la désaffection du péché véniel.

On le voit, l'idée qui ressort de ce paragraphe est très nette. Sans doute une plus grande pureté d'âme serait désirable, mais, si on ne l'a pas encore, que l'on n'hésite pas à communier quand même, et que l'on compte précisément sur la sainte Communion pour obtenir les dispositions qui nous manquent (1).

Après cette vue d'ensemble, exposons en détail les trois parties de ce paragraphe.

I. « Il est très avantageux que ceux qui font la communion fréquente ou quotidienne soient exempts des péchés véniels, au moins pleinement délibérés, et de l'affection à ces péchés. »

Remarquons d'abord qu'il s'agit de *péchés*. De ce chef donc, nous ne devons pas nous inquiéter des simples défauts naturels, des imperfections, qui n'emportent aucune culpabilité de notre part.

Remarquons encore qu'il s'agit surtout des péchés pleinement délibérés. Par conséquent nous ne devons point nous préoccuper, au point de vue de la sainte Communion, de ces fautes de faiblesse, de surprise, dont nous ne sommes pas entièrement responsables parce qu'il y manque ou la pleine advertance ou le consentement plénier, souvent les deux à la fois. A ces fautes il est impossible d'échapper entièrement; «Sunt quotidiana peccata,dit S. Thomas, sine quibus vita præsens non agitur » et le concile de Trente confirme cette doctrine en affirmant que « in hâc mortali vitâ, quantumvis sancti et justi, in levia saltem et quotidiana, quæ

1. Et de plenitudine ejus nos omnes accepimus, et gratiam pro gratia. (Jean, I, 16.) (Le Grec porte : grâce sur grâce.)

« C'est moi qui vous ai invité, qui vous ai commandé d'approcher Je suppléerai à ce qui vous manque. Venez et recevez-moi. » — (*Imit. de J.-C.*, liv. IV, ch. XII, 2.)

Digitized by Google

etiam venialia dicuntur, peccata, quandoque cadunt. » (Sess. VI, cap. XI.)

Restent les péchés véniels délibérés; ceux-là il est possible de les éviter ; « juxta communem doctrinam vitari possunt omnia venialia plenè deliberata (1) ». C'est de ceux-là qu'il sera *très avantageux* de se débarrasser si nous voulons recevoir, dans toute leur plénitude, les heureux effets de la sainte Communion. En effet, dit S. Bonaventure, « veniale peccatum gravat animam deprimendo deorsùm, ut non ita intendat in Deum per devotionem et amorem pro eo quod est ibi conversio inordinata ad commutabile bonum et pro eo quod est minor amor Dei, sicut tangit Augustinus in Libro Confessionum (2). »

Mais encore faut-il distinguer.

S'il ne s'agit que de péchés véniels auxquels on n'a pas d'affection, fussent-ils même à l'état d'habitude, il n'y a pas à s'en inquiéter autrement. La sainte Communion qui, d'après le Concile de Trente, est « antidotum quo liberemur a culpis quotidianis », les fera aussitôt disparaître ; et cela, sans préjudice des autres effets qu'elle produit dans notre âme (3).

Mais il n'en sera plus de même si l'on garde de l'affection à ces péchés ; et par affection il faut entendre ici non l'inclination naturelle qui nous porte au mal, mais bien le sentiment réfléchi de complaisance mauvaise qui nous le fait accepter. Alors le péché est aimé, retenu dans l'âme, la sainte Communion ne peut le remettre ; c'est alors que vraiment il devient un obstacle à l'action de ce divin sacrement (4).

Et cependant le décret nous affirme que, même en ce cas, si l'intention du communiant est droite, la victoire finalement restera à la grâce ; mais il faudra plus de temps ; et l'on comprend très bien qu'il serait *très avantageux* pour l'âme d'être délivrée de toute affection au péché véniel.

Enfin il faut envisager le cas où le péché véniel serait commis dans l'acte même de la Communion : et cela peut se produire de deux façons. Ou bien ce sera par défaut d'intention droite, et alors

1. Tanquerey, *Synopsis theologiæ moralis et pastoralis*, II, p. 270, note.

2. S. *Bonaventuræ Opera omnia*. Ed. de Quaracchi, t. IV, p. 589.

3. Respondeo dicendum quod peccata venialia dupliciter accipi possunt : uno modo prout sunt præterita ; alio modo prout sunt actu exercita. *Primo quidem modo peccata venialia nullo modo impediunt effectum hujus sacramenti.* Potest enim contingere quod aliquis, post multa peccata venialia commissa, devotè accedat ad hoc sacramentum et plenariè hujus sacramenti consequatur effectum.. » (III, q. 79, a. 8.)

4. Effectus hujus sacramenti, quâ parte respicit actualem fervorem charitatis, impeditur per.. affectum ad venialia. (Billot, *De sacramentis*, Thesis LII.)

Digitized by Google

on n'aura pas même les dispositions nécessaires, et il y a toutes chances que la sainte Communion ne produise aucun fruit. Ou bien ce sera simplement par un défaut d'attention et de piété, et alors la Communion ne sera pas inutile, mais il est évident que ses effets seront plus ou moins entravés et diminués (1).

Pour bien comprendre le dommage que nous cause ici le péché véniel, il faut se rappeler que toute Communion bien faite (c'est-à-dire faite en état de grâce et avec une intention droite), apporte à notre âme deux sources d'énergie. L'une, l'effet primaire, c'est la grâce sanctifiante ; elle nous est communiquée en plus ou moins grande quantité, selon nos dispositions ; mais du moins nous en recevons toujours une certaine augmentation. L'autre, l'effet secondaire, c'est une grâce actuelle de dévotion et de ferveur, *avec un sentiment spécial de douceur et de suavité spirituelle.* C'est celle-là surtout qui est contrariée par la présence, dans l'âme, du péché véniel et de l'affection au péché véniel ; elle peut même être entièrement supprimée, si l'âme n'a pas soin de se dégager, au moins par quelque côté, de ces attaches regrettables (2).

Il est vrai (pour être fidèle à l'esprit du Décret il ne faut pas craindre de répéter souvent cette remarque sur laquelle nous reviendrons en détail tout-à-l'heure) la purification de l'âme s'opérera quand même à la longue si on persévère dans la pratique de la communion quotidienne, animé toujours d'une intention droite, mais c'est un retard considérable apporté aux progrès spirituels de cette âme. Il serait donc *très avantageux* pour elle de se débarrasser au plus vite du péché véniel et de l'affection au péché véniel.

Nous voulons insister sur ce *sentiment spécial de douceur et de suavité spirituelles* que doit nous apporter la sainte Communion, et dont nous prive le péché véniel dans les conditions que nous venons de déterminer. Rien de plus certain que ce consolant effet ; d'où vient donc qu'on se plaint si souvent de ne le point ressentir ? C'est sans doute qu'on le comprend mal, et c'est pour cela que nous en voulons dire ici quelque chose.

La sainte Eucharistie est l'aliment de notre âme ; elle doit donc

1. « .. Secundo autem modo (id est quando sunt actu exercita) non ex toto impediunt (peccata venialia) hujus sacramenti effectum, sed ex parte... » (V. supra la première partie de ce texte.)

2. Dictum est... quod effectus hujus sacramenti non solum est adeptio habitualis gratiæ vel caritatis, sed etiam quaedam actualis refectio spiritualis dulcedinis, quae quidem impeditur si aliquis accedat ad hoc sacramentum per peccata venialia mente distractus ; non autem tollitur augmentum habitualis gratiae vel caritatis.
(S. Th. III. Q. 79, a. 8.)

Digitized by Google

produire en elle ce que produit dans l'organisme physique la nourriture matérielle : une impression de réconfort, de renouveau, de bien être général, une certaine vaillance intérieure ; c'est le fruit naturel des forces que nous sentons revenues en nous, des énergies nouvelles qui sont déposées en notre âme et qui ne demandent qu'à se dépenser. C'est en cela que consiste cette délectation, cette suavité, dont parle en termes si nets le Concile de Vienne (1), et qu'affirme à chaque instant la sainte Liturgie (2).

Mais c'est une délectation, une suavité d'ordre spirituel, et il ne faut point s'attendre à ce qu'elle soit perçue ordinairement par la partie sensible de notre être (3), encore qu'il nous soit donné parfois de la constater même sous cette forme (4).

C'est dans la volonté surtout qu'il faut chercher ses heureux effets. « Voluntas fit promptior ad res divinas alacriter peragendas (5). » Ce sont des grâces de dévotion et de ferveur qui nous sont données ; on se sent plus d'élan, plus de générosité au service de Dieu ; l'âme est pleine de courage en face des difficultés de la tâche quotidienne ; l'amour divin la pénètre et elle brûle de se dévouer et de souffrir pour la cause du Seigneur dont, à cette heure surtout, le joug lui paraît doux et le fardeau léger.

Ce sont là des grâces précieuses et qu'il serait injuste de méconnaître sous prétexte que nous ne les ressentons jamais. Nul d'entre nous qui n'en ait (dans le sens où nous les avons expliquées), goûté la douceur et éprouvé l'heureuse influence aux

1. « In hoc sacramento habetur omne delectamentum et omnis saporis suavitas, ipsaque dulcedo Domini degustatur. » (Conc. Viennense.)

2. Voir l'Office du Saint-Sacrement, où la sainte Eucharistie est appelée successivement : Mel ; Panis suavissimus ; Panis omne delectamentum in se habens ; Adeps frumenti ; Calix inebrians ; Vinum quod laetificat cor hominis, etc.

3. Il me serait bien doux de faire sortir du fond de mon cœur, en votre présence, des larmes d'amour, et d'arroser vos pieds de mes pleurs avec la pieuse Madeleine. Mais où cette dévotion se trouve-t-elle ? où est l'effusion abondante de ces saintes larmes ? » *(Imitation de J.-C.* l. IV, ch. XI, 1.)

4. « Ah ! nous en sommes les témoins attendris, la Communion donne à l'homme du monde, à l'homme de labeur, une élévation d'âme, une délicatesse de cœur qui, plus d'une fois, nous a ravi. Nous avons vu des hommes éprouver dans leurs Communions des émotions religieuses qui pénétraient toute leur vie, et leur foi virile se manifestait par un rayonnement de bienveillance, de dévouement, de patience, de grandeur d'âme, qui les élevait bien au-dessus de la vulgarité égoïste où nous voyons se rerfermer tant d'autres existences. Nous avons vu des hommes d'énergie et de savoir se retirer de la Table sainte les yeux humectés de douces larmes, et puis de là se lever pour aller à tous les sacrifices dans l'accomplissement du devoir. La Communion fréquente, spécialement chez les hommes, donnerait à nos paroisses demeurées chrétiennes un sens nouveau de la vie de foi, et le ressort nécessaire pour ne point se laisser aller à l'apostasie générale. » (Card. Coullié, arch. de Lyon. Lettre pastorale pour le Carême de 1908.)

5. Tanquerey : *Synopsis Theologiae dogmaticae specialis.* II p. 391.

Digitized by Google

jours de ferveur. Quand elles nous ont manqué, la faute en fut à nous parce que nous avons manqué nous-mêmes de générosité. Retenons bien en effet qu'elles ne nous sont accordées que dans la mesure où nous avons banni de notre cœur, autant que possible, toute attache au péché véniel ; c'est là l'enseignement unanime des théologiens ; nous citons en note le témoignage très explicite du franciscain Sporer (1).

Après ces réflexions, on comprendra mieux les paroles du décret « qu'il est très avantageux que ceux qui font la communion fréquente ou quotidienne soient exempts des péchés véniels, au moins pleinement délibérés, et de l'affection à ces péchés. »

II. « Néanmoins il suffit qu'ils soient exempts de fautes mortelles, avec la résolution de n'en plus commettre à l'avenir. »

On le voit, Pie X, tout en recommandant les dispositions convenables, est préoccupé de l'idée de ne pas fournir des armes aux adversaires de la Communion fréquente. C'est pourquoi il se hâte d'affirmer une fois de plus la pensée dominante du décret : à quiconque s'approche de la Table sainte avec une intention droite le simple état de grâce suffit.

Et il n'est que trop vrai que le Pape a raison de barrer ainsi à l'esprit janséniste toutes les avenues par où il pourrait rentrer dans la place, et de prendre, contre ceux qui en sont encore pénétrés, toutes les sûretés possibles. Ce petit passage en est une preuve convaincante.

Le croirait-on ? On a cherché à en dénaturer le sens. On a prétendu (de bonne foi, nous voulons le croire), que l'incise « cum proposito se nunquam in posterum peccaturos » devait s'entendre des péchés en général et par conséquent devait être étendue même aux péchés véniels ; c'était ramener, par cette interpréta-

1. «.. Has tamen delicias animae illi soli sentire solent qui animo ab omnibus inordinatis affectibus, etiam venialibus, vacuo et purgato, sollicite ad ejus sumptionem se praeparant ac sanctis meditationibus atque affectibus imbuti ad hanc mensam accedunt. Quare passim impeditur hic effectus per incustodiam cordis, evagationes vanas, affectiones inordinatas, complacentiam in venialibus, etc. : etsi enim venialia ejusmodi non tollant, tamen minuunt et impediunt fervorem caritatis. »
(Sporer-Bierbaum : *Theol. Moralis* ; III p. 336)

Pour être complet cependant, il faudrait parler ici de deux autres causes qui, accidentellement, peuvent encore nous priver de cette grâce de « refection et douceur spirituelle » ; il suffira de les mentionner ici. C'est d'abord l'état de maladie et les infirmités corporelles, qui appesantissent l'âme et la rendent incapable de percevoir ce fruit secondaire du sacrement. C'est aussi la main miséricordieuse de Dieu qui exerce parfois, à l'égard des âmes saintes et généreuses, des soustractions providentielles, destinées à les éprouver et à les faire grandir en perfection.

Digitized by Google

tion rigoriste et injustifiée, les sévérités et les mesures étroites des plus mauvais jours (1).

Nous ne croyons pas devoir nous arrêter à réfuter pareille assertion, le simple examen du contexte et l'esprit général du décret montrent bien que la résolution dont il s'agit ici consiste simplement à ne plus vouloir à l'avenir commettre de péché mortel.

L'état de grâce suffit. Et puisqu'on s'obstine à en douter, nous apportons ici un texte de Suarez, en qui, dit Bossuet, « on entend toute l'école » ; il montrera que la doctrine du décret n'est pas nouvelle, que c'est la doctrine même de l'Eglise ; la citation vaut d'être faite en entier : « Christus solum dixit : *Qui manducat me, vivet propter me.* Paulus autem explicuit hoc esse intelligendum de manducante digne : declarat autem eum digne communicare qui prius probat seipsum et sic de pane illo edit. Addit vero Concilium Tridentinum, ex doctrina Patrum, illam probationem in hoc consistere : *Ut nullus sibi conscius mortalis peccati, quantumvis sibi contritus videatur, absque praemissa sacramenti confessione ad sacram Eucharistiam accedere debeat ; in quibus omnibus nulla est mentio actualis dispositionis*, cum tamen illa probatio sui ad dignam manducationem sufficiat, per quam vita comparatur. Neque aliud institutionis genus ab aliquo Concilio aut Pontifice, aut ab aliquo sanctorum Patrum traditur ; nam licet hortentur ad accedendum cum magna reverentia et devotione, nullus tamen docuit actualem dispositionem necessario debere simul concurrere cum ipsa sumptione, ut illa digne et fructuose fiat (2). »

Pourquoi ne pas se rallier à cette doctrine ?

Il ne s'agit point, pour l'âme qui va communier, de réaliser cette pureté absolue qui sera exigée d'elle à son entrée dans la Jérusalem céleste. Alors en effet elle aura dû préalablement expier ses fautes, même légères, *donec reddat novissimum quadrantem* (3) ; alors elle devra présenter au divin Epoux une robe nuptiale glorieuse et immaculée comme celle de l'Eglise, *non habentem maculam, aut rugam, aut aliquid hujusmodi* (4).

Il ne s'agit point non plus d'être arrivé à cet état d'amour parfait que l'Eglise impose à ceux qui veulent gagner une indulgence plénière.

Il s'agit tout simplement d'un sacrement à recevoir ; et les sa-

1. Pour réfutation détaillée : V. *Ami du Clergé*, 1907, p. 1.009-1.010.
2. Suarez : *De Euch.* in III. P. Q. 79, a. 8, disp. 63, sect. 3, n. 9.
3. Math. V, 26.
4. Eph. V, 27.

Digitized by Google

crements n'exigent point des dispositions si parfaites ; l'état de grâce suffit. Après tout, selon une heureuse expression de Duns Scot, l'âme en état de péché véniel n'est pas une naufragée en voie de perdition en dehors de l'arche du salut ; elle est encore *intra navem Ecclesiae et navem charitatis*. Elle garde donc son droit entier à participer aux sacrements et en particulier à la sainte Eucharistie.

Et si elle y a droit, c'est qu'elle en peut profiter, car il est rigoureusement défendu, sous peine de sacrilège, de recevoir un sacrement dont on saurait d'avance, d'une façon certaine, qu'il ne peut produire aucun de ses effets (1).

Aussi avons-nous montré plus haut que l'âme en état de péché véniel, pourvu qu'elle ait une intention droite, profite toujours, en quelque manière, de ses communions.

Mais il faut revenir sur ce principe et y insister de nouveau, car le Décret, dans la finale de ce paragraphe, tient à l'affirmer avec une particulière énergie et de façon à dissiper toute équivoque sur ce point.

III. « Etant donné ce ferme propos, il n'est pas possible qu'en communiant chaque jour on ne se débarrasse peu à peu même des péchés véniels et de l'affection à ces péchés. »

Voilà qui coupe court à toute objection. C'est la réponse préventive et péremptoire à ceux qui prétendraient que la communion faite sans les dispositions désirables dont il vient d'être parlé sera nécessairement inefficace. Non ; on ne doit plus craindre cela. Sans doute il serait mieux de s'approcher de la sainte Table avec un cœur purifié de tout péché et de toute affection au péché; mais, si l'on n'en est pas là encore, que l'on n'hésite pas à communier quand même ; c'est par la sainte communion souvent répétée que l'on arrivera à cet heureux état.

L'affirmation du Décret ne suffira pas peut-être pour convaincre aussitôt les tenants de l'opinion sévère. Mais du moins elle les oblige au silence, car elle se trouve renforcée considérablement par la 9e et dernière règle du même décret qui enjoint formellement à tous les écrivains ecclésiastiques de s'abstenir de toute controverse au sujet des dispositions pour la Communion fréquente et quotidienne. Ce sera sagesse donc de faire au plus tôt le sacrifice de ses idées et de redire avec le Bienheureux Albert-le-Grand·

1. Billot, *De sacramentis*, I ; Th 52, a. 8 ; § 2, p. 511.

Digitized by Google

« Si tamen... a Papa aliter in hac quaestione determinari invenitur, magis judicarem illius sententiae standum quam meae ; quia magis in hac parte credendum est inspirationi Ecclesiae, quam rationi conjecturanti ex incertis. »

Mais il y a mieux à faire. Que l'on étudie attentivement le Décret ; que l'on s'efforce d'en bien pénétrer la doctrine, on verra qu'il n'est pas difficile, sur ce point comme sur les autres, de « sentire cum Ecclesia. »

De quoi s'agit-il en effet ? — Tout simplement de croire à la divine efficacité de la sainte Eucharistie, et surtout de la considérer davantage comme le sacrement guérisseur de nos misères morales et réparateur de nos forces spirituelles.

Sans doute en théorie on admettait cela, mais pratiquement on avait une conduite opposée, puisqu'on exigeait des âmes, pour leur permettre de communier, précisément la pureté, la générosité, qu'elles étaient en droit d'attendre de la sainte Communion.

La sainte Eucharistie remet les péchés véniels ; c'est là une vérité dont il n'est pas possible de douter après les paroles du Concile de Trente, rappelées dans le Décret.

Dès lors pourquoi hésiterions-nous à demander cet effet à la sainte Communion ? Et surtout de quel droit nous, prêtres, forcerions-nous les âmes qui voudraient profiter de cette bienfaisante efficacité, à se purifier de leurs fautes par d'autres moyens, puisqu'il a plu à Notre Seigneur d'établir celui-là ?

Mais du moins faut-il attendre pour communier que notre cœur soit purifié de toute affection au péché ? — Nullement. — L'intention droite et pieuse se concilie très bien avec ces attaches regrettables. « Seigneur ! je sens en moi telle racine mauvaise « dont je ne puis arriver à me débarrasser. Je suis porté à la va- « nité, au ressentiment, à la sensualité, à l'esprit de critique et de « murmure, etc.. Certes, je ne suis pas digne que vous entriez « dans mon cœur ! mais je voudrais me corriger pourtant ! Sei- « gneur, venez en moi ; dites seulement une parole, et mon âme « sera guérie. »

En quoi une âme qui est dans ces dispositions offenserait-elle Notre-Seigneur ? Osera-t-on bien lui reprocher sa confiance ? Et comment pourrait-on dire qu'elle n'a pas l'intention droite, puisque, d'après le Décret, l'intention droite consiste, en troisième lieu, à communier « pour opposer ce remède divin à ses infirmités et à ses défauts ? »

Digitized by Google

« *Remède divin,* » prononce le Décret ; « *Antidotum,* » avait dit le Concile de Trente ; « *Remedium sempiternum. Medela percipienda,* » chante la Liturgie à la Ste Messe. Quelles paroles pourraient être plus claires ? Se convaincra-t-on enfin que, dans sa vie eucharistique, comme autrefois dans sa vie mortelle, Notre-Seigneur recherche, de préférence à ceux qui se portent bien, les malades, les besogneux, les âmes faibles ? Et si autrefois Il guérissait toute langueur et toute infirmité (1) ne devons-nous pas attendre aujourd'hui le même bienfait de la Ste Eucharistie qui continue son Incarnation, et où Il nous redit ces tendres paroles: *Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos ?* (Matth., XI, 28.)

Ne craignons donc point d'affirmer avec le Décret « qu'il n'est pas possible qu'en communiant chaque jour, on ne se débarrasse peu à peu même des péchés véniels et de l'affection à ces péchés. » — Les lèvres du prophète Isaïe furent purifiées par un charbon ardent. Or la Ste Eucharistie, dit le Docteur Séraphique, est aussi « Carbo ignitus, » qui adjuvat ad consumendam peccati venialis rubiginem. Et il ajoute : Quando fervor caritatis per se non est (ita) intensus, quod peccata venialia deleat, adjungitur carbo divinus, per quem vigoratur et vigorata delet venialia, nihilominus tamen, si non habet venialia, caritatis fervor vigoratur (2). »

Allons plus loin : les communions faites sans attention, sans ferveur, sans aucune dévotion actuelle, sont-elles nécessairement inefficaces ?

Il faut distinguer. Si cette absence de dévotion est voulue, calculée ; si on va à la Ste Table avec l'idée arrêtée de s'y dissiper ou de s'occuper de tout autre chose que du grand acte que l'on va accomplir, il est évident qu'on ne peut attendre aucune grâce d'une pareille communion, puisque l'intention droite manque absolument. Mais ce n'est pas ainsi que les choses se passent ordinairement ; la tiédeur de nos communions, ou l'absence de dévotion, ne vient pas du parti-pris ; elle doit être attribuée tout simplement à la fragilité humaine, à notre manque de courage ; et alors il ne faut pas désespérer du succès. En communiant ainsi sans ferveur, par notre faute, on aura commis un péché véniel ; on aura diminué les effets secondaires, mais l'effet principal nous restera quand même acquis.

Ce qui s'impose à nous, en pareil cas, dût le fait se produire

1. Sanans omnem languorem et omnem infirmitatem in populo (Math. IV, 23.)
2. S. Bonaventurae Opera omnia ; Ed. de Quaracchi : T. IV, p. 293.

Digitized by Google

tous les jours, ce n'est pas de supprimer ses communions, sous prétexte qu'on les fait mal ; c'est de demander pardon à N. S. de la négligence qu'on y apporte, de former à chaque fois pour le lendemain, la résolution de mieux faire, et de compter après cela, pour acquérir la ferveur qui nous manque, sur la Ste Communion elle-même.

Cette doctrine n'est pas d'aujourd'hui. Comme preuve, nous citons en note un passage expressif de Salmeron, qui fut théologien au Concile de Trente (1) et nous voulons citer ici un témoignage non moins autorisé, celui de Bossuet, qui écrivait à une de ses pénitentes ces paroles énergiques : « Vous devez aller à la communion comme il plaît à J. C. de vous y pousser : quelquefois en criminelle, quelquefois en épouse, quelquefois en bête, comme disait David... pourvu que J. C. vous voie avec la robe nuptiale, c'est-à-dire, pourvu que vous ayez la foi vive au banquet nuptial comme étant le sceau, le gage et le moyen de la parfaite union... Si les fautes fréquentes devaient retirer de la communion et de même de l'oraison, ce serait en soi qu'on espérerait et non pas en la bonté de Dieu (2). »

IV. *Réponse à deux difficultés.* 1. L'objection qui se présente tout d'abord est celle-ci. Il est des âmes qui communient tous les jours ou à peu près, et qui paraissent bien n'en retirer aucun profit. Comment concilier ce fait avec l'affirmation du décret ?

Une première réponse s'impose. Les personnes dont on parle apportent-elles vraiment à leurs communions la préparation requise ? Les conditions exigées par N.-S. sont, nous l'avons vu, aussi réduites, aussi bénignes que possible, mais elles sont indispensables. L'état de grâce ne suffit point, il faut y ajouter l'intention droite et pieuse. Or, pourrait-on affirmer qu'elle se rencontre toujours, même dans les Communautés religieuses, même parmi les prêtres ?

1. (Ex quibus) intelligimus neque peccata venialia, neque distractionem mentis, modo insignis illa non existat, nec teporem virtutum nec immunitionem devotionis, id est ferveris caritatis reddere hominem indignum Eucharistiæ accessu : *quia plerumque hi omnes defectus supplentur in ipsa Eucharistiae perceptione, cum ad illos amovendos sit instituta.*

(Cité par D. Bastien : *De frequenti quotidianaque communione*, p. 75.)

Et la raison profonde de cette efficacité merveilleuse, on la trouvera dans ce passage du Docteur Séraphique : « In corporali (manducatione) manducans convertit in se cibum, quia dignior et nobilior est cibo ; in spirituali est e contrario, quia cibus est nobis dignior et perfectior et completior ; ideo potius in ipsum mutamur et incorporamur quam e conversio. » (In IV Sent Dist. IX ; art. 1. Q. II ; Ed Quar. IV. p 204.)

2. *Doctrine spirituelle de Bossuet*, p. 126.

Digitized by Google

De plus et surtout, il ne faut point se hâter de prononcer que telle personne ne retire aucun fruit de ses communions. En réalité, c'est le directeur seul qui pourrait porter un pareil jugement ; et, s'il a à cœur d'appliquer le décret, il se gardera bien de le faire à la légère, sans être sûr de ce qu'il avance.

Les fruits de la Ste Communion sont en effet très variables ; et, pour les apprécier sagement, il faut tenir compte de l'état de chaque âme. N'oublions pas que la communion quotidienne ne doit pas être accordée seulement à ceux qui mènent déjà la vie intérieure et qui ont un commencement d'union à Dieu ; elle est faite aussi et surtout pour les commençants, pour ceux-là (et ne sont-ils pas légion ?) qui en sont encore à la voie purgative.

N'attendez donc point que la communion, même fréquente et quotidienne, réalise chez tous ceux qui la pratiquent, des fruits immédiats de sainteté ; pour beaucoup elle ne sera d'abord que l'antidote, dont parle le Concile de Trente, *quo præservemur a mortalibus*. Et de fait il est des âmes de bonne volonté, mais fragiles à l'excès ou violemment tentées ou habituées aux chutes graves, qui n'arriveront à se préserver du péché mortel que par la communion quotidienne ou au moins très fréquente.

Il en est d'autres qui y chercheront la purification de ces fautes quotidiennes qui encombrent leur vie encore bien imparfaite : *quo liberemur a culpis quotidianis*.

D'autres sont en droit de viser plus haut, eu égard aux progrès qu'elles ont déjà réalisés, mais elles ne se sentent pas encore la force de briser par elles-mêmes les attaches qu'elles gardent au péché, et elles vont à la Ste Table ayant au cœur la ferme confiance « qu'il n'est pas possible qu'en communiant chaque jour elles ne se débarrassent peu à peu même des péchés véniels et de l'affection à ces péchés. »

Enfin, même s'il s'agit d'âmes généreuses et déjà avancées en perfection, faut-il s'attendre à ce que la communion quotidienne opère en elle une transformation subite et apparente ? Oh non ! la grâce divine n'opère point ordinairement de ces coups de foudre, et les voies ardues de la vie spirituelle ne se franchissent point avec une telle rapidité.

Même, à ce sujet, il est des théologiens (1) qui semblent très portés à croire que la Ste Eucharistie, bien qu'elle contienne l'Auteur de la grâce, ne produit pas pour cela une grâce plus abondante que les autres sacrements. C'est la *grâce du jour* seulement

1 Suarez, Card. de Lugo. V. *La Science catholique*, 1906, p. 120-122

Digitized by Google

qui nous sera donnée, *panem quotidianum* ; et c'est une raison de plus, nous disent ces théologiens, de recourir chaque jour en effet à cette réserve de force spirituelle dont notre âme a besoin.

2. Et si, après toutes ces réflexions, vous demeurez, malgré tout, préoccupé de la dignité dont on doit entourer la réception de ce divin sacrement, et s'il vous répugne de vous en approcher en état de péché véniel, avec l'habitude du péché véniel, avec l'affection au péché véniel, on vous invitera à relire, dans la première partie du décret, les lignes suivantes : « Le désir de J.-C. et de l'Eglise, que tous les fidèles s'approchent chaque jour du sacré banquet, vise surtout ce résultat : que les fidèles, unis à Dieu par le sacrement, y puisent la force pour triompher de la convoitise, pour effacer les fautes légères qui échappent chaque jour, et pour se préserver des péchés graves auxquels est exposée la faiblesse humaine. Il ne considère donc pas en premier lieu l'honneur et le respect à rendre à J.-C., ni la récompense ou le prix à donner aux vertus des communiants (S. Aug. serm. 57 *in Matth. De Orat. Dom.* V. 7). C'est pourquoi le St Concile de Trente appelle l'Eucharistie « l'antidote qui nous délivre des fautes quotidiennes et nous préserve des péchés mortels. » (Sess. XIII, cap. II).

Il ne faut point se lasser de citer ce passage, et surtout il faut arriver à s'en bien convaincre ; car, sous l'influence du Jansénisme et du semi-Jansénisme qui lui a succédé, on en était venu à faire, de la Ste Communion, le « salaire et la récompense de la vertu », et à exiger du communiant, comme condition préalable, précisément ces dispositions plus parfaites que la Ste Communion a pour but de produire en lui (1).

Parmi les écrivains de marque qui se sont opposés avec courage et fermeté à ce courant désastreux, nous sommes heureux de rencontrer un de nos frères, le Vénérable Père Ambroise de Lombez, capucin de l'ancienne province d'Aquitaine, mort en odeur de sainteté.

Qu'on nous permette de rapporter ici un simple fragment d'une lettre admirable qu'il écrivait sur la question à une personne pieuse vivant dans le monde. Elle serait à citer en entier ; ce passage surtout vient bien à notre sujet.

1. Quod antea tanquam necessaria dispositio frequentis communionis designabatur, id nunc potius finis est intendendus et fructus ex quotidiana communione colligendus. (Noldin : Appendix ad tomum *De sacramentis*, p. 3).

Digitized by Google

« Les péchés même inséparables de notre fragilité naturelle doivent nous porter à la fréquente communion, bien loin de nous la faire craindre. Moi qui suis si faible et qui tombe si souvent dans le péché, dit l'auteur de l'Imitation de J.-C. (liv. 4, chap.3), moi qui suis si facile à me relâcher et à tomber dans la tiédeur, j'ai besoin d'approcher souvent de la Ste Table pour y prendre toujours de nouvelles forces et pour y renouveler ma ferveur. — Vous ne voyez point en vous les dispositions nécessaires pour communier souvent ? Mais c'est cela même qui doit vous porter à communier pourvu que vous les désiriez sincèrement,ces dispositions, que vous travailliez assidûment à les acquérir et que vous suiviez l'impression d'une direction éclairée. Rien ne dispose tant à la communion que la communion même ; et une des principales dispositions qu'on doit y apporter est de ne s'en croire aucune.—C'est la source de toute sainteté, vous dit-on, qui est contenue dans ce sacrement ; comment osez-vous en approcher ? C'est pour cela même que je m'en approche, devez-vous leur répondre, parce que je sens combien la sainteté me manque. Dieu regarde moins ce que je suis que ce que je souhaite d'être. — C'est le pain des forts, ajoutera-t-on. C'est aussi le lait des enfants, devez-vous dire. Il est le pain des forts, parce qu'il fortifie ; je ne dois donc pas attendre que je sois fort pour m'en nourrir. Si on n'a pas la robe nuptiale, on ne doit pas se présenter à la Table du Seigneur ; mais quand on sera pauvre, aveugle, boiteux, il n'importe ; ce sont ceux-là que J.-C. invite à son festin. C'est pour les hommes et pour les hommes sujets aux infirmités de cette vie, et non pour les anges ou pour les Bienheureux, que ce sacrement est institué. Vous craignez que je me donne la mort en communiant trop souvent, et vous ne craignez pas que je me prive de la vie en communiant trop rarement (1) ? »

Sacramenta propter homines, ne l'oublions pas. Ce n'est donc point dans la réception des sacrements qu'il faut chercher spécialement à rendre à Dieu l'honneur qui lui est dû; il est très opportun de rappeler qu'il faut distinguer, à ce point de vue, entre l'Eucharistie *sacrifice* et l'Eucharistie *sacrement*. Le sacrifice est directement et principalement institué pour procurer l'honneur de Dieu ; le sacrement « s'applique directement à l'homme pour le faire participer aux mérites du sacrifice ; il a pour but de subvenir aux besoins spirituels de celui qui le reçoit (2). »

1. R. P. Aloys de Moulins, O. M. C. — Un Traité de la Communion fréquente et quotidienne en plein Jansénisme, tiré des Œuvres spirituelles du P. Ambroise de Lombez, capucin p. 25.

2. *Ami du Clergé*, 1908, p. 146.

Digitized by Google

Que le lecteur nous pardonne les longueurs de cet article, nos citations multipliées et les répétitions voulues que nous lui avons imposées. Il s'agit d'un plaidoyer et nous voudrions le faire aussi convaincant que possible. C'est une *Croisade* qu'il faut entreprendre et les arguments ne sauraient être ni trop nombreux ni trop décisifs pour exciter les volontés paresseuses et lever l'armée (qui doit devenir innombrable), de la Communion fréquente et quotidienne.

L'appel du Maître se fait pressant, et c'est à chacun de nous qu'il s'adresse : *Magister adest et vocat te* (Jean, XI, 28). Puisse-t-il nous trouver tous fidèles à sa voix ! Puissions-nous être soucieux de nos intérêts spirituels, attentifs à profiter des bienfaits incomparables qu'il nous offre dans la Ste Communion !

Bienheureux serons nous alors ! *Beati servi illi quos, cum venerit Dominus, invenerit vigilantes.* Devenu notre serviteur, Lui, notre Maître, Il ceindra ses reins, préparera la table du festin et nous y fera asseoir ; et, venant à chacun de nous, Il nous présentera Lui-même la nourriture céleste de nos âmes. *Amen dico vobis quia praecinget se, et faciet illos discumbere, et transiens ministrabit illis.* (Luc XII, 37).

Et cette nourriture ineffable, c'est sa chair sacrée ; et celui qui la mange trouve en elle le salut et la vie : *Si quis manducaverit ex hoc pane, vivet in aeternum.* (Jean, VI, 52).

Fr. Constant,
O. M. C.

Digitized by Google

QUELQUES PAGES

D'HISTOIRE FRANCISCAINE.

XVI.

Ange de Clareno. (Suite) (1).

Depuis plus de quarante ans, Ange de Clareno soutenait contre un puissant parti une lutte qui, de son côté, ne manquait pas de grandeur. Sans autre appui que son mérite personnel et son inébranlable attachement à la pureté de la règle, il avait triomphé des attaques tantôt sourdes, tantôt éclatantes, mais toujours redoutables de ses adversaires. Soumis d'abord à l'autorité du Frère Libérat, auquel Célestin V avait confié la direction des *Pauvres Ermites*, ayant partagé avec lui les rigueurs et les persécutions de l'exil, il lui succéda après sa mort, et poursuivit, avec une ardeur inlassable, l'œuvre de réforme que le saint pontife avait vivement encouragée. Ses succès, loin de désarmer les passions qui avaient conjuré sa perte, ne faisaient que les irriter et leur donner une nouvelle activité. En 1317, elles réunirent tous leurs efforts contre Angelo, dans l'espoir qu'elles auraient facilement raison du parti, une fois qu'elles auraient renversé celui qui en était le plus ferme soutien. Nous avons vu comment, malgré les nombreux témoignages de sympathie que des Papes et des Ministres généraux de l'Ordre avaient prodigués au chef des *Spirituels*, celui-ci succomba dans la lutte, entraînant dans sa chute la société nouvelle qu'il avait fondée.

Avant d'accompagner Ange de Clareno en Italie, il convient, croyons-nous, d'examiner de plus près à l'aide des documents que nous avons déjà cités, les principaux griefs articulés, de tout

1. Voir le nº de septembre 1908.

Digitized by Google

temps, contre lui et ses disciples. Disons d'abord que la question qui nous occupe n'a jamais laissé personne indifférent : de là, dans les récits des témoins oculaires, des exagérations, des réticences, des inexactitudes plus ou moins inconscientes, et en définitive, des contradictions et des confusions sur presque tous les points. En général, les circonstances de tels et tels faits se rapportant à ces querelles familiales, diffèrent de tout au tout, suivant qu'on écoute un *Conventuel* ou un *Spirituel*.

Qu'ont fait pourtant les historiens ? Guidés par leurs préférences, ou au hasard de la rencontre, ils ont suivi les uns une version *conventuelle*, les autres un récit *spirituel*. Quelques auteurs qui se piquent d'impartialité ont reproduit successivement les deux versions, mais sans chercher, soit à les concilier, soit à les contrôler l'une par l'autre. De fait, il était difficile de distinguer, au milieu de documents si disparates, les textes véritablement probants, et de reconnaître, parmi les témoins oculaires, ceux qui savent ce dont ils parlent et ceux qui disent ce qu'ils savent. Aujourd'hui, il est plus aisé de se faire une idée exacte des événements et des personnes qui remplissent cette période de l'histoire franciscaine. Un certain nombre de documents qui avaient échappé aux laborieuses recherches de l'annaliste de l'Ordre, ou dont il ne pouvait connaître toute la portée, ont été récemment mis au jour par le P. Ehrle, et plusieurs ont la plus haute valeur au point de vue historique. En savant qui a conscience de ses obligations et qui est à la hauteur de sa tâche, l'éminent critique a eu soin de coordonner ces matériaux, d'en tirer les éléments d'une histoire, et d'indiquer, même à ceux qui ne sont pas en état de se livrer à l'étude directe de ces pièces, l'intérêt qu'elles présentent (1). Nous nous appliquerons donc, à l'aide de ces documents peu connus en France, à résoudre le problème que nous posions tout à l'heure : que faut-il penser des accusations portées par la *Communauté* contre Ange de Clareno et ses disciples ?

Les griefs sur lesquels on se fondait pour les accuser d'hérésie étaient les suivants : I° Ils refusaient au Pape le pouvoir d'obliger l'Ordre de saint François à posséder en commun ; II° ils soutenaient que l'autorité du Souverain Pontife n'existait plus,

1. Cf. *Archiv für Literatur...*, T. I, pp. 515-570 ; T. II, pp. 108-327 ; T. III, pp. 615-623 ; T. IV, pp. 1-24. M. Tocco a rendu compte des travaux du P. Ehrle dans plusieurs revues d'Italie, et spécialement dans l'*Archivio Storico*. Il a réuni tous ses articles sous ce titre général : *Studi francescani*. Napoli, 1909.

Digitized by Google

qu'elle avait passé tout entière aux mains des *Spirituels*, et qu'elle y resterait tant que l'Eglise ne serait point réformée ; III° ils prétendaient que Boniface VIII n'était pas le Pape légitime ; IV° d'après eux, le pouvoir d'ordre et celui de juridiction n'existaient plus que chez eux ; par conséquent toute ordination faite par le Pape ou les évêques était invalide ; V° l'Eglise d'Orient, disaient-ils, doit être préférée à l'Eglise d'Occident ; VI° enfin, ils avaient empiété sur le pouvoir ecclésiastique, en administrant les sacrements, sans autorisation, en prêchant et en bâtissant des couvents (1).

Nous avons dit ailleurs ce qui avait donné lieu à la première de ces accusations (2). Le bruit avait couru en Italie que Clément V, pour obvier aux difficultés qu'offrait l'observance de la pauvreté franciscaine, avait l'intention de contraindre tous les ordres mendiants à posséder en commun. Assurément, en portant ce décret, le Pape eût enlevé à l'Ordre de saint François le plus beau fleuron de sa couronne ; l'œuvre du séraphique fondateur eût été profondément altérée, et pour mieux dire, ébranlée jusque dans ses fondements. Pourtant, nul doute ici n'est possible: Clément V, comme tout autre Pontife, pouvait introduire cette modification dans la règle franciscaine et supprimer, de sa propre autorité, un privilège unique dont les Frères-Mineurs étaient particulièrement redevables à la bienveillance de l'Eglise. Mais, les *Spirituels* ne le comprenaient pas ainsi : leur mentalité troublée par les théories fantaisistes et dangereuses de Pierre Olivi, était bien différente de la nôtre. Pour eux, toucher à la règle, c'était toucher à l'évangile lui-même, car, ils enveloppaient l'une et l'autre dans un même respect et un même amour (3). La vie du vrai Frère-Mineur devait être la reproduction exacte de celle de Jésus-Christ et des apôtres. Tel était l'idéal de perfection que saint François avait légué à ses disciples ; personne n'avait le droit de porter atteinte à cet idéal, en supprimant ou seulement en modifiant les préceptes et les conseils renfermés dans la règle.

Ces principes, dont nous rencontrons la trace dans les œuvres

1. *Archiv.*, T. IV, pp. 1 et 2.

2. Cf. *Etudes Franciscaines*, n° de juin, p. 611.

3. C'est avec raison que M. Tocco, parlant d'Ange de Clareno, s'exprime en ces termes : « Il ne craint pas d'affirmer qu'ils vont à l'encontre de la tradition chrétienne, *illi qui sanctum Franciscum et regulam ejus invacuare et evacuare conantur*. En d'autres termes, la règle de saint François et l'Evangile de Jésus-Christ sont une seule et même chose. » *Rendiconti della reale Accademia dei Lincei.*, Seria V, vol. XVII, fasc. 4-6°, p. 306.

Digitized by Google

d'Olivi (1), étaient, il est vrai, ceux de la plupart des *Spirituels*. Libérat et Angelo s'en étaient montrés les ardents défenseurs ; ils en furent, nous l'avons vu, les malheureuses victimes. Nous ne ferons d'ailleurs aucune difficulté d'admettre qu'Ange de Clareno, dans la défense d'une cause qui lui était chère, parce qu'il la croyait souverainement utile, a pu donner prise à ses adversaires, par les exagérations de sa doctrine et les singularités de sa conduite. Ce qui est toutefois hors de discussion, c'est qu'en soutenant, avec opiniâtreté, des propositions parfois erronées et condamnables, il ne croyait pas s'écarter de la plus stricte orthodoxie. Du reste, son attitude comme celle de ses compagnons, ne fut point jugée coupable par le Ministre Général de l'Ordre, et, dans sa lettre au Pape Jean XXII, faisant allusion à cet évènement déjà fort éloigné, il écrit ces paroles qui témoignent de la grandeur de ses sentiments et de sa parfaite bonne foi : *Solum petabamus regulam juxta voluntatem Dei et fundatoris in suo vigore et rigore servare, et ideo tali nos haereticorum impiorum poena damnaverant ; quare tunc generalis minister ipsos dure increpans, absolvit omnes tali paenitentia* (2). »

Il convient maintenant de remarquer l'extrême faiblesse des cinq autres griefs, formulés contre Ange de Clareno et ses disciples. On peut considérer comme point de départ et comme origine de ces accusations le genre de vie qu'ils menaient en Achaïe et en Grèce. Ils venaient d'échapper, nous l'avons dit, aux violentes poursuites de leurs adversaires qui, à l'avènement de Boniface VIII, mirent tout en œuvre pour arrêter les progrès de ce mouvement de réforme, et faire cesser le schisme qui s'était introduit dans l'Ordre. En vain épièrent-ils la conduite de ces nouveaux ermites, pour découvrir quelque sujet de scandale. Les populations qui les avaient accueillis s'estimaient heureuses de les

1. On lit en effet dans un de ses traités : « Ad XII dicitur, quod nulli sanae mentis est dubium, quin summo pontifici licet id quod secundum veritatem melius et expedentius pro tempore fuerit, ordinare et quin ejusmodi ordinationibus seu decretis sit humiltime obediendum. Sed, ubi quod absit contra Christi et apostolorum consilia et extra vel contra angelici viri Francisci sacris stigmatibus christiformiter consignati fide dignissima testimonia et regularia statuta, dogmata, exempla in subversionem totius evangelici status audacter et pertinaciter vellet aliquid attentare et tam profanam novitatem inducere ; quia in hoc non ut Christi vicarius, sed ut doemon meridianus procederet, nequaquam esset sibi obediendum, imo tanquam lucifero meridiano deinceps totis viribus resistendum, cum hoc esset verbo et facto, imo et solemnibus decretis et praeceptis Christi evangelium destruere et novam hanc horrendam haeresim in orbem universum inducere et velut Leviatha numeris testiculorum perplexis seclam novam et pestiferam propagare. » *Archiv.*, IV, p. 2, n. 5.

2. *Archiv.*, I, p. 521. Cf. aussi p. 532.

Digitized by Google

posséder. Ils n'avaient point tardé à conquérir l'estime et la vénération de tous. Ces religieux semblaient de plus en plus des proscrits et des opprimés, dignes de pitié et même d'admiration (1). Il fallait donc recourir à la ruse et au mensonge, si l'on voulait perdre, dans l'esprit du Pape, les anciens protégés de Célestin V. C'est ce que firent, sans scrupule, leurs plus acharnés persécuteurs.

Connaissant la profonde vénération dont les *Pauvres Ermites* entouraient la mémoire de leur saint fondateur, ayant été témoins de l'amer chagrin où les avait plongés sa mystérieuse abdication, ils songèrent à exploiter, en faveur de leur noir dessein, des sentiments que la reconnaissance seule suffisait à expliquer. Ils pensaient bien, du reste, qu'en employant cette tactique, ils parviendraient facilement à vaincre les résistances du Souverain Pontife. Ce stratagème ne leur réussit que trop bien. Se voyant d'abord repoussés, ils représentèrent à Boniface VIII que les *Ermites* étaient des partisans secrets de Célestin V, qu'ils n'attendaient qu'une occasion de faire revivre sa cause, et n'avaient jamais reconnu pour canonique l'élection de son successeur. En outre, ils ne craignaient pas de dire « *quod Bonifacius non esset papa, et quod jamdiu ab ecclesia auctoritas defecisset et in nobis residereat, quamdiu reformaretur ecclesia, et quod nos soli et similem nobis spiritum habentes, erant veri sacerdotes, et sacerdotes facti auctoritate et ordinatione papali et aliorum episcoporum non vere essent ordinati nec sacerdotes et quod ecclesia orientalis esset melior quam occidentalis* (2). »

Ce qui servit sans doute, à accréditer ces calomnies et à les faire passer ensuite dans l'histoire, c'est l'amitié profonde qui unissait alors Ange de Clareno à l'un des plus fougueux adversaires de Boniface VIII. Attaché depuis longtemps à la famille des Colonna, il lui devait, en grande partie, la situation dont il jouissait depuis le pontificat de Célestin V. Ses relations intimes avec le cardinal Jacques Colonna étaient connues de tous. C'est à ce point que, s'étant rendu, plus tard, à Avignon, pour y défendre la cause de la réforme, Angelo n'eut pas d'autre demeure, pendant tout le cours des négociations, que le palais même du cardinal. Cette amitié ne fit que s'accroître, à la suite du terrible coup qui frappa la société des *Pauvres Ermites*. Le cardinal ne

1. « Nam non homines communes, sed vere Christi et apostolorum discipulos se vidisse in ipsis et recepisse fatebantur. » *Archiv.*, II, p. 306. Cf. aussi I, p. 525, et *Etudes franciscaines*, n° de juin 1908, pp. 618-619.

2. *Archiv.*, I, p. 522.

Digitized by Google

permit même pas au chef des *Spirituels* de reprendre le chemin de l'Italie, pour y rejoindre ses Frères ; il voulut le garder près de lui, et la mort seule, en brisant les liens qui unissaient ces deux âmes, rendit à Angelo la liberté qu'il désirait si ardemment..

On conçoit dès lors combien il était aisé de prêter à ce dernier les sentiments de son protecteur et ami, à l'égard du Souverain Pontife. On sait en effet, qu'au moment où celui-ci révoquait les privilèges octroyés aux *Spirituels* par son prédécesseur, des rumeurs étranges commençaient à se répandre. On accusait Boniface d'avoir extorqué l'abdication de Célestin V, en l'effrayant par des bruits nocturnes ; d'avoir jeté le saint vieillard dans une prison, pour l'y faire mourir de la main des bourreaux. Rien n'était vrai dans ces récits ; mais le mécontentement les semait, la crédulité les recueillait, et les consciences trompées commençaient à se demander si l'on pouvait reconnaître pour le Vicaire du Christ le meurtrier d'un saint, si l'abdication de Célestin était licite, le pouvoir de Boniface légitime. Voilà les formidables questions qui se soulevaient de toutes parts, quand le 10 mai 1297, deux cardinaux ennemis du Pape, Jacques et Pierre Colonna, réunis avec un petit nombre de leurs partisans au château de Lunghezza, près de Rome, osèrent protester, par un acte solennel, contre l'élection de Boniface VIII, et, comme usurpateur du Saint Siége, le citèrent au jugement du prochain concile universel (1)

Cela suffisait à donner quelque apparence de vérité aux accusations portées contre Angelo. Ne devait-il pas nécessairement épouser les idées du cardinal, tenir le même langage que lui, manifester à l'endroit du Pape les mêmes opinions et les mêmes doctrines ? C'est aussi ce qu'ont répété et ce que répètent encore aujourd'hui, sur la foi d'écrivains mal renseignés, un certain nombre d'historiens qui ont pris à tâche, dirait-on, de vouloir dénigrer la mémoire d'Ange de Clareno. « Le Pape Boniface, écrit dom Tosti, avant abrogé tout ce que son prédécesseur avait fait en leur faveur, — de Clareno et de ses disciples, — cette prétendue réforme se trouva supprimée ; de là le commencement de leur haine contre le Pontife... Détracteurs acharnés de Boniface, ils s'emparèrent du doute qu'avait répandu sur la légitimité de son

1. Ozanam *Les poètes franciscains en Italie*. Paris, 1882, p. 176. Sur l'abdication de Célestin V, voir outre Tosti dans son *Histoire de Boniface VIII*, Ernst Knoth, *Ubertino von Casale*, Marburg, 1903, pp. 42-50. Le docteur Finke a longuement traité cette question dans son dernier ouvrage : *Aus den Tagen Bonifaz VIII*, pp. 14-17.

Digitized by Google

élection la retraite extraordinaire de Célestin, et réussirent merveilleusement à changer ce doute en certitude dans l'imagination si mobile du peuple (1). »

M. l'abbé Hemmer, dans la notice qu'il a consacrée à Boniface VIII est plus affirmatif encore : « La maison des Colonna, dit-il, paraissait trop puissante à Boniface qui la tenait à l'écart depuis le commencement de son règne. Les cardinaux Jacques et Pierre Colonna, ses chefs ecclésiastiques, virent se grouper autour d'eux tous les adversaires naturels du Pape : les partisans de la maison d'Aragon en Sicile, surtout les Fraticelles, héritiers des franciscains spirituels, qui, depuis trente ans luttaient contre la papauté, pour faire prévaloir la pure doctrine de saint François et toutes les théories exagérées qu'ils couvraient de ce nom, au sujet de la pauvreté absolue. Célestin V avait sympathisé avec ces exaltés qu'il avait réunis à sa propre congrégation d'Ermites. Son successeur avait annulé l'union des Spirituels avec les Célestins. Pourchassés, errant dans les montagnes de l'Italie meridionale et jusqu'en Grèce, ils répandaient des bruits fâcheux sur l'abdication « contrainte » du Pape Célestin, sur la nullité de l'élection qui l'avait suivie, sur le rôle suspect de Boniface dans la réclusion dernière et même dans la mort de son prédécesseur (2). »

Nous nous demandons où M. Hemmer a découvert ces trente années de lutte que soutinrent les *Spirituels* contre la papauté « pour faire prévaloir la pure doctrine de saint François. » Qu'ils aient lutté et souffert pour défendre l'idéal franciscain qu'ils envisageaient avec beaucoup d'élévation, c'est ce que nous sommes les premiers à reconnaître. Nous ne nierons pas qu'ils poussaient parfois la confiance jusqu'à l'ingénuité, que des exagérations ont nui à leur doctrine et qu'ils ont porté jusqu'à l'extrême les idées

1. *Histoire de Boniface VIII et de son siècle*. Paris, 1854, I, p. 305. — Dans la bulle *Firma cautela* du 22 septembre 1296, publiée par le P. Ehrle (*Archiv.*, II, p. 156) Boniface VIII distinguait entre les *Ermites* « quorum suspecta conversatio verisimiliter non habetur » et les autres « de quorum conversatione verisimilis suspicio habetur ». Il tolérait les premiers, c'est-à-dire les *Pauvres Ermites*, mais il leur enjoignait en même temps « nec confessiones audiant nec praedicare praesumant sine illorum auctoritate, qui faciendi talia eis possunt concedere potestatem ». M. Tocco fait observer ici avec raison que c'était abolir de fait, sinon de droit, les privilèges que leur avait accordés Célestin V. Pourtant, ce fut Jean XXII qui supprima la société des *Pauvres Ermites* par la bulle *Sancta romana* de 1317. « Ce Pape, ajoute M. Tocco, se réclame de son prédécesseur Boniface, qui révoqua tous les privilèges octroyés par Célestin, à moins qu'il ne les eut lui-même confirmés. Or, ce privilège « *non invenitur per eumdem Bonifacium approbatum* ». Mais la bulle du 22 septembre 1296 n'était-elle pas une confirmation implicite ? » *Archivio storico*, V^e^ série, T. XXXV, p. 332, n. 2.

2. *Dictionnaire de Théologie catholique*. Paris 1905, II, col. 999.

Digitized by Google

qu'ils avaient adoptées. Toutefois, nous nous plaisons à le répéter, ils ont été inspirés par le plus pur amour de l'Ordre. On regrette, en les lisant, de ne pouvoir les suivre jusqu'au bout, tant ils mettent de l'élan et de l'enthousiasme dans l'exposé de leur doctrine et la revendication de leurs droits.

Mais, prétendre que, durant trente ans, ils ont engagé une lutte contre la papauté, dans le but de faire prévaloir l'idéal qu'ils s'étaient fait de la vie franciscaine, c'est là une assertion qui ne repose sur aucun fondement sérieux. Jusqu'au pontificat de Jean XXII, Angelo et ses disciples se montrèrent en tout et partout les fils soumis de la sainte Eglise. Sans doute, ils durent souffrir en voyant leur saint fondateur descendre de la chaire pontificale, et les circonstances qui accompagnèrent son abdication étaient bien de nature à leur rendre peu sympathique son successeur. Qu'ils aient fait entendre, à cette occasion, quelques plaintes et manifesté des appréhensions, hélas ! trop justifiées, nul n'a le droit de s'en étonner. Au reste, Angelo était d'un caractère austère et inflexible, incapable de cacher sa pensée sur les qualités ou les défauts des personnes, ennemi des ambages diplomatiques, des euphémismes et des condescendances de la timidité ou de la prudence. C'est ainsi que nous le révèlent tous ses écrits. Il est donc assez probable que l'avènement du nouveau pontife lui fit monter au cœur des sentiments d'angoisse et de crainte, qu'il ne chercha pas à dissimuler. Mais, qu'il ait contesté la légitimité de son élection, qu'il ait déclaré nulle l'autorité pontificale, invalides les ordinations faites par Boniface VIII ou les évêques consacrés par lui, qu'il ait proclamé la supériorité de l'Eglise orientale sur l'Eglise romaine, qu'il ait enfin, sans permission, prêché, confessé, administré les sacrements, ce sont là autant de mensonges contre lesquels il s'élève avec la plus grande énergie (1). « Nulle part, dans ses écrits, dit le P. Ehrle, je n'ai trouvé quelque chose qui pût justifier de pareilles accusations (2). » Nous ajouterons : il suffit de les étudier avec quelque attention, pour y découvrir les preuves manifestes de son entière soumission à la personne de Boniface VIII.

Elle s'y révèle, en effet, en des termes qui ne permettent aucun doute à cet égard. Ange de Clareno l'affirme de la façon la plus

1. « Quand les anges et les apôtres feraient des miracles pour prouver la vérité de ces accusations, je ne le croirai pas. » *Archiv.* I, p. 522.

2. « Andererseits fand ich keine Aeusserung Angelo's, welche in Sinne dieser Anklage gedeutet werden konnte. » *Ibid.* IV, p. 1.

Digitized by Google

précise et la plus touchante, tant dans ses *Lettres* à ses disciples, que dans *l'Epistola excusatoria* et *l'Historia tribulationum*. On voudra bien convenir, à moins de lui attribuer gratuitement la plus odieuse hypocrisie, que son propre témoignage vaut bien celui d'adversaires si intéressés à le combattre et si peu scrupuleux sur le choix des armes, comme l'étaient Raymond de Fronsac et Bonagrazia de Bergame. Qu'on lise, par exemple, ce passage de sa *Lettre* à Jean XXII, où après avoir condensé en quelques lignes les accusations dirigées contre lui, il fait cette admirable profession de foi, qui rappelle si bien celle de son illustre Père et ami, Pierre de Jean Olivi. On nous permettra de la citer intégralement, en raison de son importance et de la preuve qu'elle fournit en faveur de notre thèse :

« Semper contrarium non solum verbis sed defendissem per mortis sustinentiam alacrem et defenderem, etsi totus mundus ad contrarium verteretur. Unde certus sum et semper certus fui de fide romanae ecclesiae et nunquam dubitavi de ea, et unam esse solam romanam ecclesiam non aliam, et scismaticum esse et vacuum nomen ecclesiae orientalis, et in solis romanae ecclesiae praelatis justis et peccatoribus esse et semper fuisse auctoritatem unam et plenam et perfectam, et in solis ordinatis ab eis esse in salutem aeternam veros ordines et veram clavium potestatem, et decreta et decretales credo et credidi esse divinas et sanctas, et sanctorum pontificum et doctorum ecclesiae regulas et sanctiones sanctas, justas et necessarias, et nunquam me aliter nec sensisse nec sustinuisse aliquem aliter sapientem (1). »

Quoi de plus net, de plus expressif que cette profession de foi? A-t-il jamais démenti cette doctrine, depuis sa séparation de l'Ordre, jusqu'au décret de dissolution porté contre lui et les siens par Jean XXII ? Pour quiconque le connaît, n'est-il pas avéré que, conformément au précepte de la règle franciscaine, il s'est toujours soumis au Souverain Pontife et à l'Eglise romaine ? Pendant son court séjour en Achaïe, il apprend que

1. *Archiv.* I, p. 523. Le D. Finke, dans son bel ouvrage sur Boniface VIII, *Aus den Tagen Bonifaz VIII*, p. 66 déclare expressément qu'Ange de Clareno, comme Pierre Olivi, était demeuré fidèle au Souverain Pontife :" Aber auch innerhalb der spiritualistischen Kreise, die mit solcher Begeisterung das Papsttum der Armut begrüsst haben, halten verschiedene Gruppe, so die nach Griechenland übersiedelnden Brüder, so *Angelus de Clareno* und Petrus Joannes *Olivi treu zu Bonifaz*."

Digitized by Google

Boniface VIII, indignement trompé par ses accusateurs, a chargé le patriarche de Constantinople de procéder sévèrement contre les *Pauvres Ermites*. « A cette nouvelle, écrit-il, nous nous réunîmes en assemblée générale, nous convînmes de nous soumettre aux Lettres pontificales en tout ce qu'elles nous concernaient, et d'obéir au Souverain Pontife jusqu'à la mort (1). » Est-ce bien là la conduite d'un homme qui ne reconnaît pas la légitimité du Pape ? Et comment concilier avec cette prétendue révolte la résolution qu'ils prennent de rentrer en Italie, malgré les instantes prières du Frère Taddée, « et de témoigner une entière soumission à l'Eglise et au Souverain Pontife (2). » Comment expliquer également le départ de ces deux religieux envoyés vers Boniface VIII. « *cum litteris nostris ex parte omnium, nos suae voluntati et obedientiae offerentes* (3) ? » Est-il croyable enfin, qu'ils eussent prié pour le Pape et pour l'Eglise, s'ils avaient eu au cœur et sur les lèvres, les sentiments et le langage qu'on leur a si injustement imputés ? Or, comme nous l'avons déjà vu, pendant leur séjour dans l'île de Trixonia, « ils célébraient la messe chaque jour, récitaient avec piété l'office divin et priaient publiquement pour le Pape Boniface et pour l'Eglise (4). »

Non moins entière était leur obéissance envers les évêques. C'est encore Angelo qui l'assure dans sa *Lettre* à Jean XXII : « Nous ne prêchions, dit-il, ni au clergé ni au peuple, et nous n'entendions jamais les confessions, sans en avoir reçu l'ordre de l'évêque auquel nous étions soumis (5). » Dans une autre Lettre adressée au Frère Gentil de Foligno, il fait allusion aux *Constitutions* publiées au concile de Vienne, et il dit : « *In quibus hi qui in solitariis locis Domino famulantur et sunt bonae famae et vivunt sub obedientia episcoporum a molestia quarumcumque personarum eximuntur* (6). » C'est aussi à ce même disciple qu'il rappelle en ces termes l'origine toute divine de la hiérarchie ecclésiastique : « *Non est ab homine, sed ab ipso Christo Domino magistro statutum et ordinatum... quod sicut una est ecclesia et unus Dominus ecclesiae catholicae salvator et redemptor et pontifex, ita episcoporum episcopus primus et pater*

1. *Archiv.*, I, p. 528.
2. *Ibid.* II, p. 319.
3. *Ibid.* II, p. 530.
4. « Reperti et inventi sumus, missas dicere et pro domino Papa Bonifatio et pra tota ecclesia orationes et memoriam in mi- is facere. » *Ibid.* I, p. 527
5. *Ibid.* p. 522.
6. *Ibid.* p. 515.

Digitized by Google

in romana sit sede, a quo et per quem omnes ecclesiasticae dignitates disponantur et ordinentur (1). »

Nous sommes loin, on le voit, des doctrines révolutionnaires que certains historiens n'ont pas craint d'attribuer à Ange de Clareno et aux *Pauvres Ermites*. Nous savons par son propre témoignage, quelle fut son attitude vis-à-vis de Boniface VIII ; nous connaissons ses opinions intimes par ses épanchements personnels dans ses lettres à ses disciples. Nulle part, on ne saisit rien qui suppose chez lui une adhésion à ces idées d'insubordination et de révolte. Que ces idées aient germé dans l'esprit de quelques exaltés, et se soient propagées, à la faveur des théories joachimites, dans certaines contrées de l'Italie et de la France, c'est là un fait incontestable. Pierre Olivi lui-même s'en plaint amèrement dans sa lettre au Fr. Conrad d'Offide (1295). En lui dénonçant ces erreurs, il le conjure, — *per ineffabilem Dei Filium crucifixum* — de mettre tout en œuvre pour ramener à la vérité ceux de ses Frères qui pourraient en être atteints : « *ut si talium aliqui vobis aliquatenus innotescerent, ipsos a suis erroribus revocetis* (2). »

Toutefois, il importe de distinguer parmi tant d'éléments divers qui composaient le groupe des *Spirituels*, et de préciser à qui incombe la plus lourde part de responsabilité dans ce lamentable malentendu. Assurément, ni Angelo ni les principaux membres de sa famille religieuse ne peuvent être rendus responsables, aux yeux de l'histoire, des bruits malveillants qui se répandirent dans l'Eglise, à l'époque de l'élection de Boniface VIII (3). Ceux auxquels fait allusion la lettre de Pierre Olivi, ceux dont il stigmatise, en ces termes, la scandaleuse conduite, « *attendant isti temerarii praesumptores quàm turpiter et quàm brutaliter errant* (4), » ce sont ces esprits orgueilleux et téméraires qui, entraînés surtout par l'exemple d'Ubertin de Casale (5), osaient

1. *Ibid.* p. 558.
2. *Historisches Jahrbuch*, III, p. 652.
3. Nous devons faire observer qu'ils avaient quitté l'Italie et s'étaient refugiés en Achaïe, aussitôt après l'abdication de Célestin V. Leur attitude vis à vis de Boniface VIII ne fut incriminée que longtemps après, et seulement lorsque leurs adversaires virent repoussés par le Pape les autres chefs d'accusation. Cf. *Etudes Franciscaines*, n° de juin 1908, p. 620.
4. *Historisches Jahrbuch*, III, p. 653.
5. Le P. Ehrle ajoute celui de Jacobone de Todi : « Das von manchen Eifern jener Gegenden die Rechtmässigkeit Bonifaz bekämpft wurde, zeigt vor allem der « Arbor vitae crucifixae » Ubertinos, der brief Olivis und *das Vorgehen eines Jacobone von Todi* » *Archiv*, IV, p. 4. Nous verrons bientôt dans quelles circonstances le B. Jacobone de Todi fut amené à contester la légitimité de l'élection de Boniface VIII.

Digitized by Google

affirmer que Célestin V n'ayant pu, de son plein gré, abdiquer sa dignité de Pape, Boniface VIII devait être considéré comme un usurpateur du trône pontifical. Ils ne rejettent pas, sans doute, la primauté du Souverain Pontife ; mais, persuadés que le nouveau Pape n'a pas été canoniquement élu, ils refusent de le reconnaître comme tel et de se soumettre à son autorité. Ils vont même plus loin : « *imo etiam omnes qui ipsum pro papa habent et ei tanquam papae obediunt, sunt synagoga sathanae et extra ecclesiam veram et unicam Jesu Christi* (1). »

On le voit, ils poussaient jusqu'aux extrêmes limites les conséquences de leur erreur. « Il semble aussi, écrit le P. Jeiler, que les prophéties de l'abbé Joachim, annonçant l'avènement prochain d'un anti-pape, aient égaré leurs esprits (2). » C'est ce qui explique, en effet, le langage apocalyptique dont se sert Ubertin de Casale pour exprimer ses sentiments à l'égard de Boniface VIII. L'influence des idées joachimites se fait sentir à chaque page de son *Arbor vitae crucifixae*. Pour lui, l'humanité était arrivée à une heure de crise redoutable. Les grandes institutions qui avaient fait la force du passé n'avaient plus que l'apparence de la vie. L'état monastique qui, pendant longtemps, avait été la sauvegarde de tant d'âmes libres et fières, languissait énervé dans la mollesse et l'ignorance. Ubertin raille également sans prudence, sinon sans justice, les convoitises du clergé pour les richesses et les biens temporels. Aussi, témoin d'événements qui

1. *Histor. Jahr.* III, p. 652. » Item addunt quod eadem Christi auctoritate qua Petrus factus est papa, fit et quilibet ejus successor. Insanum autem dicere quod apostoli potuisent mutare Petri papatum etiam cum ejus beneplacito et assensu. Ex his autem concludunt, quod papatus est aliquid indelibile et inseparabile a substantia humanitatis ejus qui assumitur ad papatum, ut, sicut in hostia consecrata, manentibus accidentibus, manet semper Christus, sic manente humanitate papae, manet semper in eo sacramentaliter Christus seu Christi papatus. » *Ibid.* pp. 652-653 Pierre Olivi traite ailleurs *ex professo* cette question : « An papa possit renuntiare papatui, ita qod vivente alter sibi substituatur, » et il la résout par l'affirmative (*Archiv.* III. pp. 525-528). Le P. Ehrle fait précéder ce traité des lignes suivantes : « Im gegensatz zu Ubertino von Casale, Jacobone da Todi und andern Italienischen Eiferern stellt sich Olivi entschieden auf die Seite Bonifaz VIII und vertheidigt mit AEgidius Colonna nachdrücklich die Rechtmässigkeit der Abdankung Cölestins. » *Ibid.* p. 500. Pour Olivi en effet, la dignité pontificale n'est pas attachée indissolublement à la personne du Pape : autrement, dit-il, un Pape hérétique ne pourrait jamais être déposé. Nous devons faire remarquer, avec le P. Jeiler, qu'en s'exprimant ainsi, Olivi n'a pas voulu s'écarter de la doctrine généralement admise de son temps, ni limiter l'autorité pontificale dans le sens du synode de Bâle. Son traité sur l'infaillibilité du Pape (*Archiv.* III. pp. 523-525) ne laisse aucun doute à cet égard. Il fait seulement allusion ici au cas chimérique, traité par les auteurs du XIII siècle, qui suppose un Pape notoirement hérétique, et par conséquent cessant *ipso facto* d'être Pape et membre de l'Eglise. Cf. *Histor. Jahr. III, p. 651.*

2. *Historisches Jahr.* III, p. 651.

Digitized by Google

réveillent dans son âme, le souvenir des prédictions de l'abbé Joachim, est-il comme naturellement porté à voir dans Boniface VIII l'anti-pape depuis longtemps annoncé. C'est la *mala bestia* de l'Apocalypse, dit-il, qui par une *intrusio erronea*, est montée sur la chaire de saint Pierre (1). C'est un séducteur qui, aidé de complices aussi pervers que lui, est parvenu par d'odieux artifices, à arracher à Célestin V une abdication que nul ne peut accepter, « *quia nullo modo potuit resignare* ». D'ailleurs, « les deux cardinaux Jacques et Pierre Colonna ont dit et proclamé solennellement « *quod canonice non intravit, vivente Celestino* (2). »

Chose plus regrettable, ses invectives ne s'adressent pas seulement à Boniface VIII ; par une logique implacable, elles atteignent encore la personne de son successeur Benoît XI (3). Comme, selon lui, l'élection de Boniface VIII n'avait pas été légitime, celle de son successeur ne pouvait pas l'être davantage. « *Si primus non fuit verus pontifex*, dit-il, *nec iste. Primus fuit apertus vastator, hic callidus et timidus* (4). »

Jacobone de Todi, imbu, lui aussi, des rêveries joachimites, ne sut pas résister au courant qui entraînait alors les meilleurs esprits dans la voie des excès. Quand Célestin V eut pris le gouvernement du monde chrétien, et permis aux *Spirituels* de vivre selon la première rigueur de l'Ordre, dans des couvents séparés et sous des supérieurs de leur choix, Jacobone, touché de reconnaissance, adressa au nouveau Pontife une épître en vers, dont le rude langage était bien fait pour plaire à l'austère vieillard : « Que vas-tu faire, Pierre de Morone ? Te voilà venu à l'épreuve : nous verrons l'œuvre que préparaient les contemplations de ta cellule. Si tu trompes l'attente du monde, malédic-

1. *Arbor Vitae*, 5, 7

2. *Ibid.* « Publice per eos dictum est et solemniter publicatum, quod canonice non intravit vivente Celestino, cujus resignatio cum tanta malitia et fraude procurata per hunc seductorem et alios complices suos non valuit, quia nullo modo potuit resignare. »

3. Ancien Général des Dominicains et Cardinal Evêque d'Ostie, Benoît XI gouverna l'Eglise du 22 octobre 1303 au 7 Juin 1304. Tous les historiens s'accordent à louer son extrême bonté. Les égards dont il usa envers les Colonna ont paru même à quelques-uns exagérés et empreints de faiblesse. Aussi est-on surpris de ne pas rencontrer sous la plume d'Ubertin de Casale un jugement plus favorable à la personne de ce Pontife. Peut-être faut-il attribuer cette inconséquence à une rancune personnelle, qu'il ne cherche même pas à dissimuler, en composant son livre : « *Si Benedictus de Anagnia sciret*, écrit-il, *ipse combureret librum istum.* »

4. Cf. Joh. Chrysost. Huck. *Ubertin von Casale und dessen Ideenkreis*. Freib. im Breisgau. 1903. p. 61.

Digitized by Google

tion s'ensuivra (1). » Hélas ! cinq mois après, le même pontife, se trouvant trop faible pour porter les responsabilités d'une si lourde charge, reprenait le chemin du désert, et les cardinaux lui donnaient pour successeur Benoît Gaetani, qui prit le nom de Boniface VIII.

Grande fut la déception de Jacobone, en apprenant, par la rumeur publique, les circonstances qui avaient précédé et suivi cette abdication. Blessé, sans doute, par l'étrange procédé du nouveau Pape qui, à peine arrivé au pouvoir, renversait l'œuvre de son prédécesseur, et trompé aussi par les bruits fâcheux qui circulaient autour de sa solitude, il prit ouvertement le parti des Colonna et ne craignit pas d'apposer sa signature au bas de l'acte de protestation, rédigé au château de Lunghezza, le 10 mai 1297 (2).

Un grand nombre d'historiens ont attribué à Jacobone le pamphlet suivant, composé, dans la circonstance, contre Boniface VIII et l'Eglise séculière : « O Pape Boniface, tu as beaucoup joué au jeu du monde. Je crois que tu ne le quitteras pas avec plaisir.... Tu as eu grand soin d'amasser des richesses ; les choses permises ne suffisent point à ta faim insatiable, et voilà que tu voles comme un brigand.... Quand tu célébras ta première messe, les ténèbres sont tombées sur la ville et le sanctuaire est demeuré sans lumière.... Quand ce fut la fête de ton sacre, quarante hommes périrent à l'issue de l'église, et, par ce miracle, Dieu montra à quel point tu lui plaisais (3). »

Il est peu probable cependant que cette satire soit l'œuvre de Jacobone de Todi. On ne la rencontre dans aucun manuscrit du XIVe siècle, non plus que dans l'édition de Venise, 1617. Qu'il ait tenu des propos irrévérencieux à l'égard de Boniface VIII, c'est ce qu'il avoue lui-même sincèrement :

« *Fosti ad monte pellistrina*
Anno e mezzo en disciplina,

1. Wadd. *ad ann.* 1294. Jacobone da Todi. *Poesi spirituali*, lib. I, sat. 15, *Che farai, Pier da Morone ?...*

2. Ozanam, *Les poètes franciscains en Italie*. 6e édit. 1882, p. 176. — Cf. Raynaldus. Ann. eccles. *ad ann* 1297.

3. Cf. E Ghebart, *L'Italie mystique*. Paris, 1893, p. 263 De nos jours encore, Baumker (*Kirchenlexikon*, t. VI, col. 1196-1198) semble attribuer à Jacobone la composition de cette satire. Cf. aussi Friedr. Glaser, *Die Franziskanische Bewegung*. Stuttgard, 1903, pp. 123-128.

Digitized by Google

Loco pigliasti malina,
Donde ai mo la prescione (1). »

Il y fut amené par ses relations d'amitié avec la famille des Colonna. Homme simple et profondément religieux, il se laissa entraîner à ces excès de langage par les odieuses calomnies dont la personne du Souverain Pontife était alors l'objet. Il eut tort, sans doute, et le Pape lui fit durement expier ses paroles, comme aussi sa présence au conciliabule de Lunghezza. Saisi au couvent de Palestrina, il fut enfermé dans un noir cachot et rivé à la muraille. « Je suis enchaîné pour toujours, chante-t-il encore, enchaîné comme un lion.... Allons, Jacobone, te voici à l'épreuve ;... on t'a donné pour prébende une maison souterraine, il faut bien t'en contenter.... Voilà trente années que j'aspirais à la souffrance que l'on m'inflige ; le jour de la consolation est enfin venu. Je couche sous terre, enchaîné pour toujours; en cour de Rome j'ai gagné un si bon bénéfice (2) ! » « Il faut assurément détester ce langage, remarque M. Ozanam, mais il faut rappeler que Jacobone, égaré, croyait flétrir un usurpateur, et non le chef légitime de l'Eglise (3). » Quant à la satire contre Boniface, elle ne semble pas être l'œuvre de notre prisonnier. « On ne reconnaît, dit encore le même critique, ni la sainteté de Jacobone, ni sa verve, ni l'éclat de son style (4). »

1. Le P. Faustino Ghilardi, dans *Luce e amore (1906,* p. 933) donne de cette strophe un commentaire fort intéressant.

2. E. Gebhart, *op. cit* p. 265.

3. Ozanam, *op. cit.* p. 180. Le Dr Knoth dit également d'Ubertin de Casale, qu'il se tourna contre le Pape « aus dem Grunde, weil Bonifaz nicht ordnungsgemäss gewählt worden sei. » *Ubertino von Casale*, Marburg, 1903, p. 49.

4. Ozanam, *op. cit.*, p. 181, n. 1. Cf. aussi P. Niccolo Dal Gal, *La Vergine del Dolore nelle rime d'un francescano.* Roma, 1906, p. 24. Jacobone de Todi demeura en prison jusqu'à la mort de Boniface VIII. Par une Bulle du 23 Décembre 1303, Benoît XI leva les censures portées par son prédécesseur contre les Colonna et leurs partisans. Jacobone bénéficia de cette faveur, et se retira au couvent de Collazone, où durant trois années encore, il continua d'épancher son âme en de pieuses et touchantes poésies. Sur le point de paraître devant Dieu, il exprime une dernière fois, en termes magnifiques, son ardent amour pour Jésus-Christ : *anima benedetta. Dall' alto Creatore Risguardo al tuo Signore...* Et encore : *Gesu nostra fidanza, Del cuor somma speranza.* Il mourut dans la nuit de Noël 1306, au moment où le prêtre entonnait le *Gloria in excelsis Deo.* Son corps fut transporté à Todi et enseveli d'abord dans le monastère des Clarisses de Montesanto, et plus tard dans celui de S. Fortuné de la même ville, où l'évêque, Angelo Cesi, fit élever en 1596 un monument en son honneur. L'Eglise approuva dans la suite le culte public rendu au grand pénitent de Todi. Pour la bibliographie du B. Jacobone, Cf. U. Chevalier : *Répertoire des sources bibliographiques*, au mot Jacobone de Todi. Il convient aussi d'ajouter : Panfilo de Magliano : *Storia di S. Francesco.* II, pp. 267-300, et *Luce e Amore*, anno III, 1906, p. 933; IV, 1907, p. 183.

Digitized by Google

Nous en avons dit assez, croyons-nous, pour établir l'innocence d'Ange de Clareno et la parfaite orthodoxie de sa doctrine jusqu'au Pontificat de Jean XXII. Faut-il en conclure que les membres des autres groupes, voire même quelques disciples d'Angelo n'aient jamais donné lieu aux accusations dont nous avons parlé ? Nous ne le pensons pas. Les aveux des béguins dirigés par les *Spirituels* du midi de la France renferment plusieurs des propositions incriminées que nous avons déjà rapportées. Les actes de l'Inquisition nous révèlent également les mêmes erreurs, chez les disciples de Segarelli et de Dolcino, comme aussi parmi les Vaudois. Malgré cela, comme le fait justement observer le P. Ehrle, il serait injuste d'attribuer à tout le parti des *Spirituels* ces doctrines monstrueuses et ces mœurs détestables, comme l'a fait, d'une façon si odieuse, Raymond de Fronsac dans le *Recueil* de ses actes (1).

Fr. René de Nantes.
O. M. C.

1. P. Ehrle, dans *Archiv*. T. IV. p. 5 ; T. III. p. 10.

Digitized by Google

DÉCADENCE DE L'ÉLOQUENCE DE LA CHAIRE.

Massillon (SUITE).

Allons droit au sermon le plus éloquent de Massillon, tiré du grand Carême et prononcé en 1704 (1), je veux parler du petit nombre des élus. Citons-en le plus beau passage (2).

L'opinion de Massillon, c'est que « la multitude se damne ». Dans sa péroraison, il appuie, de la façon la plus vive, sur cette idée peu consolante ; il la rend visible dans une image mémorable. La donnée admise, rien n'est plus terrifiant et le tableau aidé du geste, produisit tout son effet.

« L'orateur jeta ses regards sur le Roi, dit Dussault (3), et parut hésiter un moment, par égard pour Sa majesté royale, puis il s'abandonna à toute sa véhémence oratoire. »

« Je m'arrête à vous, mes frères, qui êtes ici assemblés ; je ne parle plus du reste des hommes, je vous regarde comme si vous étiez seuls sur la terre, et voici la pensée qui m'occupe et qui m'épouvante ; Je suppose que c'est ici votre dernière heure et la fin de l'univers ; que les cieux vont s'ouvrir sur nos têtes, J.-C. paraître dans sa gloire, au milieu de ce temple, et que vous n'y êtes assemblés que pour l'attendre, et comme des criminels tremblants à qui l'on va prononcer ou une sentence de grâce ou un arrêt de mort éternelle : car vous avez beau vous flatter, vous mourrez tels que vous êtes aujourd'hui, tous ces désirs de changement qui vous amusent vous amuseront jusqu'au lit de mort; c'est l'expérience de tous les siècles : tout ce que vous trouverez

1. Le Lundi de la troisième semaine de Carême.
2. Massillon intitulait son sermon : *Du nombre des élus. Le Petit nombre des élus* a prévalu dans le public.
3. *Annales littéraires*, Notice sur Massillon.

Digitized by Google

alors en vous de nouveau sera peut-être un compte un peu plus grand que celui que vous auriez aujourd'hui à rendre ; et sur ce que vous seriez si l'on venait vous juger dans le moment, vous pouvez presque decider de ce qui vous arrivera au sortir de la vie.

Or, je vous le demande, et je vous le demande frappé de terreur, ne séparant pas, en ce point, mon sort du vôtre, et, me mettant dans les mêmes dispositions où je souhaite que vous entriez ; je vous demande donc : Si J.-C. paraissait dans ce temple, au milieu de cette assemblée la plus auguste de l'univers, pour nous juger, pour faire le terrible discernement des boucs et des brebis, croyez vous que le plus grand nombre de tout ce que nous sommes ici fût placé à la droite ? croyez-vous que les choses, du moins, fussent égales ? croyez-vous qu'il s'y trouvât seulement deux justes, que le Seigneur ne put trouver autrefois en cinq villes tout entières ? Je vous le demande ; vous l'ignorez, je l'ignore moi-même, vous seul, ô mon Dieu, connaissez ceux qui vous appartiennent !

... Paraissez maintenant : justes, où êtes-vous ? restes d'Israël, passez à la droite ! froment de J.-C., démêlez vous de cette paille destinée au feu ! O Dieu ! où sont vos élus ? et que vous reste-t-il pour votre partage ? »

« L'émotion portée à son comble et visiblement partagée par Louis XIV, dit encore Dussault, obligea l'orateur de s'interrompre. Il pâlit alors, demeura muet et posa, pendant quelques minutes, les deux mains sur ses yeux, laissant à l'assemblée le temps de revenir de sa frayeur, et prenant celui de se remettre lui-même. La vérité et la beauté de l'action achevèrent l'effet du morceau (1). »

Ajoutons qu'en relisant cette éloquente péroraison, on sent au cœur, malgré deux siècles écoulés, une partie de l'émotion qui fit pâlir les auditeurs de Massillon, aujourd'hui jugés et mis à leur place parmi les justes ou les réprouvés.

Pourtant allons au fond. N'y a-t-il pas, au moins, en ce passage, un mot de trop et qui glace le cœur avec la volonté, en refusant au pécheur malheureux la grâce et la liberté du repentir ?

« Mes frères, dit l'orateur, vous mourrez tels que vous êtes aujourd'hui (2)... »

1. Voltaire ne dit pas autre chose, avec d'autres paroles, dans l'article Eloquence, de son *Dictionnaire philosophique*.

2. Tout n'est pas également beau, même au point de vue du style, dans le

Digitized by Google

En résumé, laissez là l'espérance ; l'enfer inévitable vous attend. Où est le Purgatoire ? Et le Jansénisme n'est-il pas voisin du Protestantisme ? Encore si Massillon n'avait parlé que devant la cour ! Mais il prononça le même sermon, à St-Eustache, devant les petits et les grands ; et la foule, effrayée de cette terrible éloquence, se leva tout d'un coup comme pour fuir, « en poussant un cri sourd et lugubre (1). » N'était-ce pas prêcher sans pitié, au nom d'un Dieu de miséricorde ?

Bridaine connaissait mieux le cœur de Dieu lorsque, parlant à St-Sulpice, en 1751, devant une assemblée brillante de personnes décorées, de prêtres et d'évêques, il sépara non pas les justes et les réprouvés, mais les riches et les pauvres, dans cet exorde immortel :

« A la vue d'un auditoire (2) si nouveau pour moi, il me semble, mes frères, que je ne devrais ouvrir la bouche, que pour demander grâce en faveur d'un pauvre missionnaire dépourvu de tous les talents que vous exigez quand on vient vous parler de votre salut. J'éprouve cependant aujourd'hui un sentiment bien différent ; et si je me sens humilié, gardez-vous de croire que je m'abaisse aux misérables inquiétudes de la vanité ! A Dieu ne plaise qu'un ministre du ciel pense jamais avoir besoin d'excuse auprès de vous ! car, qui que vous soyez, vous n'êtes tous, comme moi, au jugement de Dieu, que des pécheurs. C'est donc uniquement devant votre Dieu et le mien que je me sens pressé, dans ce moment, de frapper ma poitrine. Jusqu'à présent, j'ai publié les justices du Très-Haut dans des temples couverts de chaume. J'ai prêché les rigueurs de la pénitence à des infortunés dont la plupart manquaient de pain ! J'ai annoncé aux bons habitants des campagnes les vérités les plus effrayantes de ma religion ! Qu'ai-je fait, malheureux ? j'ai contristé les meilleurs amis de mon Dieu ! j'ai porté l'épouvante et la douleur dans ces âmes simples et fidèles que j'aurais dû plaindre et consoler ! C'est ici, où mes regards ne tombent que sur des grands, sur des riches, sur des oppresseurs de l'humanité souffrante ou sur des pécheurs audacieux et endurcis, ah ! c'est ici seulement, au milieu de tant de scandales, qu'il fallait faire retentir la parole sainte dans toute la force de son tonnerre, et placer avec moi dans cette chaire, d'un

sermon de Massillon ; et nous y lisons que les Saints des premiers temps étaient si épouvantés à la pensée des jugements de Dieu que « leur couche pauvre et austère en tremblait d'effroi. »

1. Cardinal Maury, *Essai sur l'éloquence*. Des préparations oratoires.

2. *Essai sur l'éloquence*. — De l'éloquence de M. Bridaine.

Digitized by Google

côté la mort qui vous menace, et de l'autre mon grand Dieu qui doit vous juger... »

Pourtant l'orateur ne les condamne point, s'il ne recherche pas leur faveur: « Eh! qu'ai-je besoin de vos suffrages qui me damneraient peut-être sans vous sauver ! Dieu va vous émouvoir tandis que son indigne ministre vous parlera ; car j'ai acquis une longue expérience de ses miséricordes. »

En résumé, l'exorde et la péroraison du Sermon des élus, c'est là le plus beau de l'éloquence sacrée du dix-huitième siècle, suivant l'opinion générale. Pourtant Bridaine nous touche autrement le cœur. Il est dans le vrai et dans la charité. Massillon émeut surtout l'imagination, il nous effraie. N'a-t-il pas cotoyé l'erreur?

Quelle est sa thèse ?

Nous sommes tous pécheurs ; nous devons tous être des pénitents ; mais il n'y a pas de pénitents. D'une part, « les maximes, sur lesquelles roulent les mœurs de la multitude, sont incompatibles avec le salut » ; « ce sont des maximes du péché » : de l'autre, les « maximes et les obligations les plus universellement ignorées ou rejetées sont les plus indispensables au salut. » Elles « paraissent familières et destinées au simple peuple » ; ce sont « les plus sublimes (1) ».

Donc universellement, on se damne...

Arrêtons-nous seulement à la définition du pénitent. Massillon l'emprunte à Tertullien :

« Un pénitent (2), disait-il, est un fidèle qui sent, tous les moments de la vie, le malheur qu'il a eu de perdre et d'oublier autrefois son Dieu ; qui a, sans cesse, son péché devant les yeux ; qui en retrouve partout le souvenir et les tristes images. »

Le P. Cahours répond : « Il y a là une distinction omise. Il y a deux sortes de pénitences ; l'une qui justifie le pécheur et ferme l'enfer ; l'autre qui ferme le purgatoire, en satisfaisant par la peine temporelle que le sacrement de pénitence n'a pas toujours remise. »

La première est indispensable ; la deuxième ne l'est pas. Et Massillon n'estime que celle-là...

Cette conversion qui ne se permet plus « les plaisirs les plus innocents (3) », est, encore d'après Massillon, un miracle, lent,

1. Sur le petit nombre des élus

2. Le petit nombre des élus — Il est à croire que Tertullien n'a voulu parler que de pénitences exceptionnelles pour des crimes exceptionnels.

3. Le petit nombre des élus.

Digitized by Google

tardif, le fruit des soins, des troubles et des inquiétudes amères. » C'est une exception chimérique, en réalité. Plus chimérique est Massillon qui veut faire de l'exception la règle, en exigeant du commun des hommes ce qui est le propre d'un certain nombre de prédestinés.

Nous dirions volontiers que l'orateur nous envisage avec une raison sans bonté, qu'il ne tient pas assez compte des coups de la grâce qui opèrent dans l'âme des révolutions soudaines, ni des souffrances nées de nos fautes, ni des mille résolutions de mieux faire qui ont préparé la conversion, ni de l'amour infini de Jésus crucifié, heureux de fermer l'enfer à ceux qui en ont peur avec un commencement d'amour de Dieu. Il est cruel, à force de sévérité, Massillon, quand il refuse le salut au mourant qui veut se convertir.

« Ce n'est pas qu'un seul instant de pénitence véritable ne puisse effacer les crimes d'une vie (1) entière ; mais Dieu rejette alors la pénitence du pécheur mourant, parce qu'elle est fausse. »

Pourquoi toujours fausse ?

Massillon s'appuie sur un texte sacré :

« Quaeretis me et in peccato vestro moriemini. » — St Jean, VIII, 21.

« Vous me chercherez, et vous mourrez dans votre péché. »

« Tout ce que je sais, c'est que votre justice, ô mon Dieu, permet souvent que des pécheurs, fameux par une vie entière de débauches, se frappent la poitrine au lit de la mort, empruntent les expressions les plus vives de la douleur et du repentir, et meurent, aux yeux de tout un royaume, dans les sentiments extérieurs de la conversion ; que votre justice, toujours terrible dans ses conseils, le permet pour endormir, si j'ose parler ainsi, par ces exemples, la fausse confiance des pécheurs impénitents... »

Ainsi Dieu est tellement dur, que non seulement il n'accordera pas le pardon aux pécheurs qui le lui demandent, à la dernière heure, mais encore qu'il les fera mourir avec les marques de la piété « pour endormir » les autres pécheurs... Il serait même perfide.

Mais le texte divin ? Il est mal appliqué. N.-S. ne s'adresse qu'aux Pharisiens obstinés à ne pas reconnaître sa divinité !

C'est un étrange théologien que Massillon. Il nous fait de cha-

1. Sermon sur l'Impénitence finale.

Digitized by Google

que pas dans la vie, si j'ai péché, et j'ai péché, un supplice ; et de la mort, la porte de l'enfer, si je n'ai pas vécu uniquement pour souffrir. C'est donc un ciel fermé, un ciel d'airain que le ciel de Massillon. Et Massillon est-il un théologien ? C'est plutôt un moraliste outré, qui envisage un texte unique, à sa façon, et le manie avec dextérité ; qui a vu l'homme et Dieu en noir, et qui s'est fait une arme de la terreur, en inventant un genre nouveau de pathétique, comme Crébillon dans la tragédie.

L'éloquence s'abaisse ; elle s'étaie sur la raison, non pas même sur cette raison générale qui voit l'homme d'un regard généreux et Dieu avec une confiance filiale : je dirais volontiers que c'est une raison de circonstance, une raison effrayée par le Jansénisme du jour.

En même temps que la vérité s'étouffe dans la terreur ; la terreur multiplie les tableaux saisissants pour l'imagination. Tel est celui de la mort du pécheur :

« Il se roule dans ses propres horreurs (1), il se tourmente, il s'agite, pour fuir la mort qui le saisit, ou du moins pour se fuir lui-même ; il sort de ses yeux mourants je ne sais quoi de sombre et de farouche qui exprime les fureurs de son âme. » Nous abrégerons la peinture ; elle n'en finit pas, et touche plus les sens, que le cœur.

C'est sinistre, à la fin! Et la miséricorde de Dieu a d'autres tableaux... Les tableaux eux-mêmes se succèdent sans fin. Cette éloquence de détail, faite pour le regard, n'est plus l'éloquence (2).

En relisant Massillon, nous saisissons avec bonheur un éclair de joie céleste, comme un rayon de soleil, qui perce à travers sa sévérité. Il est question de l'âme du juste (3). Après avoir dit, avec un goût douteux, que le juste, tout à l'heure couché sur « son lit de mort (4) » s'avance « d'un pas tranquille et majestueux vers l'éternité, » l'orateur ajoute :

« Le corps que vous avez laissé en proie aux vers et à la pourriture vous suivra bientôt, immortel et glorieux ; pas un cheveu de votre tête ne périra ; il restera dans vos cendres une semence d'immortalité, jusqu'au jour de la révélation où vos os

1 *Avent.* La mort du pécheur et la mort du juste.

2. « Le plan des sermons de Massillon est mesquin, mais les reliefs en sont superbes. » Joubert.

3. *Avent.* La mort du pécheur et la mort du juste.

4. Cette expression est répétée à satiété dans le cours du Sermon.

Digitized by Google

arides se ranimeront et paraîtront plus brillants que (1) la lumière... » En un mot « l'âme ferme les yeux, » avec une sainte joie, à toutes les créatures.

C'est consolant, et bien dit, sauf le dernier trait de l'âme qui ferme les yeux.

Massillon suspect aux chefs du clergé, pour sa Doctrine, n'en fut pas moins nommé à l'Evêché de Clermont. C'était en 1718. Avant de partir pour son Diocèse, il fut chargé de prêcher le Carême devant le Roi qui avait alors treize ans.

Le petit Carême renferme dix sermons. Le premier est intitulé : Des exemples des grands.

Dans les harmonieuses périodes de l'orateur de la cour, on sent comme une vague imitation de la majesté de Bossuet. Mais le souffle a passé ailleurs ou s'est éteint.

Ouvrons le livre aux Tentations des grands ; on y lit :

« Gâtés par les louanges, on n'oserait pas leur parler le langage de la vérité : eux seuls ignorent, dans leur Etat, ce qu'eux seuls devaient connaître, ils envoient des ministres pour être informés de ce qui se passe de plus secret dans les cours et dans les royaumes les plus éloignés, et personne n'oserait leur apprendre ce qui se passe dans leur royaume propre ; les discours flatteurs assiègent leur trône, s'emparent de toutes les avenues et ne laissent plus d'accès à la vérité. Ainsi le souverain est seul étranger au milieu de ses peuples, il croit manier les ressorts les plus secrets de l'Empire et il en ignore les événements les plus publics... » Le trait, par son invraisemblance, étonne l'esprit, fait oublier le reste et glace l'intérêt. Enfin le grand « ne voit plus rien tel qu'il est, tout lui paraît tel qu'il le souhaite. »

L'antithèse est trop jolie pour le genre sacré du sermon ; et l'énumération fatigue.

C'est ainsi que l'orateur pense beaucoup moins qu'on ne pensait, il y a vingt et trente années, à l'époque de Fénelon et de Bossuet ; il semble gagner du temps, pour atteindre la fin de son Discours. Ce qui manque là et ailleurs, c'est la nourriture sacrée des Saintes Ecritures et des docteurs, c'est le fond.

L'art et la Rhétorique occupent plus de place que l'autorité apostolique.

1. *Avent.* — La mort du pécheur et la mort du juste.
Ajoutons aux sermons de Massillon déjà mentionnés ceux de la vérité, de la religion et de la certitude d'un avenir. — *Grand Carême.*

Digitized by Google

L'archevêque Languet de Gergy, le successeur, à l'Académie, de l'Evêque de Clermont, le peignit, en ces termes, le jour de sa réception :

« Ne vous semble-t-il pas le voir encore, dans une chaire, avec cet air simple, ce maintien modeste, ces yeux humblement baissés, ce geste naturel, ce ton affectueux, cette contenance d'un homme pénétré? Il ne tonnait point dans la chaire ; il n'épouvantait pas l'auditeur par l'éclat de la voix ; il attendrissait. »

Le portrait est fait d'une main amie et plus douce pour Massillon, pécheur à sa manière, que Massillon ne le fut pour l'humanité pécheresse. L'action, en résumé, domine dans l'orateur du 18e siècle, même d'après ce portrait ; et la beauté du geste, le dehors priment le dedans, malgré tant d'affirmations sévères.

L'excuse de cette sévérité qui n'est pas toute dans le désir d'être vrai, c'est que Massillon sentait comme Bossuet et Fénelon, venir le doute. De là ses sermons sur la Vérité d'un avenir et celui des Doutes sur la religion. A son avis, la source de toute incrédulité, c'est le dérèglement du cœur. On commence par les passions, les doutes viennent ensuite.

On allait chez Spinoza pour avoir des raisons de douter philosophiquement et de se cacher le vice du cœur qui était la raison de l'incrédulité :

« Ce monstre, cet impie vivait caché, retiré, tranquille; il faisait son unique (1) occupation de ses productions ténébreuses, et n'avait besoin, pour se rassurer, que de lui même ; mais ceux qui le cherchaient avec tant d'empressement, qui voulaient le voir, l'entendre, le consulter, ces hommes frivoles et dissolus, c'étaient des insensés qui souhaitaient de devenir impies. » L'athéisme prenait des forces, ou il se cachait sous le nom de Déisme. Voltaire écrivait. Il allait régner, et l'effroi noircissait l'éloquence de Massillon.

Rollin admirait son génie sévère. Il conduisit, plus d'une fois, de grands élèves à ses sermons, et ceux-ci, au retour, désireux d'être de vrais pénitents, s'imposaient à l'envi toutes sortes de mortifications... afin de violenter le ciel et lui arracher un pardon à peu près impossible ; car « notre perte est presque assurée (2). »

Retournons au Petit Carême, après une digression qui ne nous

1. Doutes sur la religion.
2. Sermon sur le nombre des élus.

Digitized by Google

a pas fait sortir du sujet. Voici un passage du Malheur des grands :

« Si vous ne portez pas au dedans la source de la joie véritable, c'est-à-dire la paix de la conscience, et l'innocence du cœur, en vain vous la cherchez au dehors : rassemblez tous les amusements autour de vous, il s'y répandra toujours, du fond de votre âme, une amertume qui les empoisonnera : raffinez sur tous les plaisirs, subtilisez-les, mettez-les dans le creuset ; de toutes ces transformations, il n'en sortira jamais que l'ennui. » L'ennui est le malheur des grands.

La suite du sermon est moins intéressante, par l'excès du développement ou par le raffinement du style. En effet, on y lit des grands « que tout leur est à charge et qu'ils sont à charge à eux-mêmes, » « que tout ce qui les environne porte le poids de leurs caprices et de leur humeur, et qu'ils ne peuvent le porter eux-mêmes. »

Au lieu d'un trait, d'un éclair, comme il en sort de Bossuet, il semble dans Massillon que la lumière d'abord assez vive, derrière une nuée transparente, s'affaiblisse et s'efface de plus en plus. On se lasse à en chercher les dernières et imperceptibles lueurs dans une ingénieuse antithèse.

Si quelqu'un pourtant dut comprendre le sermon de Massillon sur l'ennui des grands, ce fut le Régent, qui disait : « Je suis né ennuyé. »

Massillon ne convertit ni le Prince des blasés, ni les Jansénistes (bien loin de là) qui formaient la grande partie de son auditoire et levaient la tête depuis la mort de Louis XIV. Il ne forma pas un roi, en lui parlant de « tendresse, d'humanité (1), d'affabilité,» d'une « exactitude de bon goût », aux devoirs essentiels du christianisme, et de la « loi qui doit régner (2), » « non le souverain » ; il ne fit qu'affadir la royauté, en abaissant son éloquence, de plus en plus, au rang d'un art tout à fait humain et politique, en la dépouillant trop de cette « autorité des oracles infaillibles, » qui la divinise pour entrer dans le vague des banalités morales. En la découronnant, il se couronna lui même d'une gloire toute naturelle. Il recueillit les éloges de Voltaire et de Baron. « Voilà un orateur, dit celui-ci, après l'avoir entendu ; nous ne sommes que des comédiens. » Soit. Mais jamais comédien ne quitta la scène pour se former sur le geste de Bossuet.

1. Sermon sur l'Humanité des grands envers le peuple.
2. Sermon sur les caractères de la grandeur de Jésus Christ.

Digitized by Google

Ce qui est pis, Voltaire écrivait plus tard :

« J'aime à me faire lire à table les sermons de Massillon (1) ... Je suis d'ailleurs un adorateur très zélé de la divinité ; j'ai toujours été opposé à l'athéisme ; j'aime les livres qui exhortent à la vertu, depuis Confucius jusqu'à Massillon. »

Et ailleurs, du même sermonnaire : « Il gazouille je ne sais quoi de ravissant. »

Voltaire le prenait pour un Déiste.

Et voilà ce qu'on gagne à s'accommoder trop au goût du jour. N'est-ce pas bien ordinaire pour un ami des sévères moralités du Jansénisme ? N'est-ce pas contradictoire avec tant de pages d'une éloquence cruelle ? Admiré par Rollin, loué par l'idole de Fernex, Massillon sut plaire à la fois, aux incrédules et aux Jansénistes, aux précurseurs de la Révolution. C'est un châtiment.

Le prêtre qui écrivait :

« La foi (2) est si éteinte dans le siècle où nous vivons, qu'on ne saurait presque trouver dans le monde des hommes qui se piquent d'esprit, et d'un peu plus de lecture et de connaissance que les autres, lesquels ne se permettent sur nos mystères et sur ce que la religion a de plus auguste et de plus sacré, des objections et des doutes » ; le prêtre qui comprenait la maligne influence d'un athée, et de l'athéisme, ne semblait pas se douter qu'un Janséniste pût faire autant mal qu'un Spinoziste.

Dans le camp des méchants on raille souvent les faibles qu'on a loués par intérêt. La gloire de Massillon, si grande qu'elle nous paraisse, ne fut pas à l'abri de l'injure, même de son temps ; elle eut son revers de médaille. Ses mœurs étaient aussi sévères que sa doctrine ; et cependant on accusa ses rapports d'amitié avec Mme de Simiane. « Les traits de la médisance, a-t-il dit, ne sont jamais plus vifs, plus brillants, plus applaudis dans le monde, que lorsqu'ils portent sur les ministres des saints autels (3). »

Songeait-il à lui, en parlant ainsi ? On peut le croire, et son sermon sur la médisance, d'où nous tirons cette deuxième citation, est d'une pénétration morale que Massillon n'a atteinte nulle part. Rien ne nous creuse et ne nous approfondit l'esprit comme l'expérience de nos propres malheurs. L'épreuve des autres n'apporte jamais à l'observation la dernière précision de l'expérience; on reste plus ou moins distrait quand il ne s'agit pas de soi.

1. A M le Comte d'Argental, 7 juillet 1769.
2. Doutes sur la religion.
3. Sermon sur la médisance

Digitized by Google

On a beaucoup parlé du Sermon sur l'aumône ; nous le mettons au-dessous du Sermon sur la médisance (1), il est trop naturel. Les portraits en sont beaux, mais trop humains. La peinture de la famine de 1709 fit sangloter l'auditoire ; elle est chargée, et d'un réalisme qui n'exclut pas la périphrase. Le pauvre de Bossuet, dans le sermon sur l'Eminente dignité des Pauvres, y est tout autre que celui de Massillon. C'est Jésus-Christ qui parle sur ses lèvres.

En 1720, le duc d'Orléans pria Massillon, déjà Evêque, mais encore à Paris, d'être un des Prélats consécrateurs de l'infâme Dubois, l'un des successeurs de Fénelon à Cambrai. Massillon se résigna. Mis « au pied du mur, dit St-Simon, étourdi, sans ressources étrangères, il sentit l'indignité de ce qui lui était proposé, balbutia et n'osa refuser. Mais qu'eût pu faire un homme aussi mince, selon le siècle, vis-à-vis du régent, de son ministre et du cardinal de Rohan ? Il fut blâmé néanmoins, et beaucoup dans le monde, surtout des gens de bien et de tout parti ; car en ce point l'excès du scandale les avait réunis. Les plus raisonnables qui ne laissèrent pas de se trouver en nombre, se contentèrent de le plaindre (2). »

Fallait il être si sévère, pour devenir si facile ?

Enfin Massillon prit possession de son siège épiscopal en 1721. Il ne revint à Paris qu'une fois, pour prononcer l'oraison funèbre de la duchesse d'Orléans. Il était cependant Académicien depuis 1710, et avait prononcé, à sa réception, un Discours élégant sur la corruption du goût avant la naissance de l'Académie. Il fit mieux qu'y reparaître, il résida dans son diocèse vingt et un ans, et mourut presque octogénaire, en 1742. On l'aima ; et le peuple se plaisait à crier sur son passage : Vive notre père ! La plus grande partie de son revenu allait aux pauvres ; il écrivit, une fois, au cardinal Fleury ; plus tard, à un Intendant, pour décharger son peuple de Clermont et d'ailleurs, d'impôts intolérables. Il obtint justice. Mais c'étaient là les roses et la poésie de l'Episcopat. Il eut des luttes à soutenir ; il était environné de Jansénistes, comme Fénelon ; il sut les maintenir sans trop les malmener, quand ils n'étaient pas turbulents. Il alla même très loin, et poussa la charité jusqu'à offrir un asile, en son château de Beau-

1. Ajoutons y quelques traits : « Ce que vous avez dit en secret n'était rien d'abord et périssait étouffé et enseveli sous la cendre ; mais ce feu ne couve que pour se rallumer avec plus de fureur ; mais ce rien va emprunter de la réalité en passant par différentes bouches, etc, etc. »

2. *Mémoires de Saint-Simon.*

Digitized by Google

regard, à l'évêque dépossédé de Sénez, l'opiniâtre Soanen qui mourut dans son obstination à l'âge de quatre-vingt-treize ans, à l'abbaye de la Chaise-Dieu.

« Il est bien triste (1), lui écrit Massillon, de souffrir et de souffrir en vain. Le plaisir que vous trouvez dans vos peines, n'en justifie pas le motif. » C'est trop bon pour un orgueilleux.

Ceci est bien :

« Je suis assurément le plus faible et le plus imparfait de mes confrères (2) ; mais je vous déclare devant Dieu que c'est l'amour de l'Eglise et de sa doctrine tout seul qui me retient dans l'union avec le Pape et tous mes confrères ; que je croirais être hors de l'Eglise, si j'en étais séparé, et que je perdrais plutôt mille vies que de rompre les liens sacrés qui font ma sûreté et ma consolation. »

Mais pourquoi dire dans une autre lettre au même Soanen ?

« Les Jésuites ont leurs opinions que l'Eglise tolère, mais croyez-vous que la plupart des Evêques pensent et enseignent comme eux ? Je puis vous attester le contraire. Au lieu de vous unir à nous pour nous aider à soutenir l'ancienne doctrine et la saine morale, vous nous affaiblissez en vous séparant de nous. »

« L'ancienne doctrine » n'est pas celle du Petit nombre des élus... Les PP. Jésuites et Rome qui n'a pas de sujets plus dévoués le condamnent. Enfin une morale trop sévère n'est pas « la saine morale. »

Cette politique à double face ne gagna pas le vieux Janséniste. Il répondit poliment, en homme qui sait vivre, à celui qui lui donnait l'hospitalité... C'est lui qui appelait la Bulle *Unigenitus* à laquelle il ne voulut jamais souscrire, « un monstrueux décret.» Il était de la race de ces esprits opiniâtres qui s'enfoncent dans leur sens propre comme dans un enfer anticipé.

Massillon, outre ses Oraisons funèbres, ses sermons au nombre de cent, avait écrit, des oraisons funèbres, des Mystères, des Panégyriques des saints, force mandements pour son clergé, soixante-quinze discours synodaux (3), et des paraphrases des Psaumes, entre autres celle du *de Profundis*. Il avait encore adressé la parole, une dernière fois, à son clergé, dans un synode.

1. *Correspondance inédite de Massillon*, 23. — *L'épiscopat de Massillon*, par M. l'abbé Blanpignon.

2. *L'Episcopat de Massillon*, par M. l'abbé Blanpignon — *Correspondance inédite de Massillon*, 6.

3. Massillon y peint avec vigueur les désordres des ministres de l'Eglise, en particulier, l'avarice de certains prêtres.

Digitized by Google

au mois d'août 1742, quelques semaines avant de mourir. Deux années plus tôt, il fit venir le Père Bridaine, qui n'était pas un Janséniste, pour prêcher une mission à Clermont. A la procession qui la suivit, chacun vit avec respect, l'Evêque, incapable de porter l'Ostensoir, tenir un cordon du dais, de sa main défaillante. Il avait fait tout ce qu'il avait pu pour son peuple. Marmontel lui-même, qui le vit, lui rend pleine justice. Son corps fut inhumé dans la cathédrale de Clermont, on ne sait au juste en quel endroit; ses entrailles furent portées dans la chapelle de son château de Beauregard, où il avait fait tant de bien aux bons paysans. C'est encore un grand Evêque malgré quelque faiblesse, par la bonté et l'humilité de ses dernières années.

A je ne sais quel donneur d'encens, il riposta un jour : « Ce que vous me dites, le démon me l'a déjà dit à l'oreille, » et son grand bonheur, quand il devint évêque, fut de n'avoir plus à apprendre de sermon par cœur à la façon d'un écolier, il les lut désormais. Il avait senti ce que coûte la gloire. Massillon avait, comme Bossuet, un indigne neveu, le P. Joseph, un Oratorien, Janséniste enragé, qui hérita de ses manuscrits et semble en avoir détruit une grande partie. Sans doute qu'il n'était pas complètement rassuré sur le Jansénisme pur de son oncle défunt...

La postérité des grands hommes, directe ou indirecte, ne leur fait pas toujours honneur...

Encore un mot du Prédicateur qui avait dit : « Dieu seul est grand, mes frères (1). » Déjà Fléchier avait avancé que « la parole est pour les sens. » Et son vide harmonieux ne dément pas sa rhétorique.

Massillon est brillant, abondant, périodique et mélodieux ; sa doctrine, si sévère qu'elle soit en certains endroits, émeut agréablement l'oreille : il amplifie comme Bourdaloue développe, et sa force d'observation semble se perdre, en partie, dans sa volubilité.

(A suivre.) A. CHARAUX.

1. *Oraison funèbre de Louis XIV.*

NOTE. — Le présent article était déjà dans nos cartons quand nous avons reçu de la librairie Gabalda le volume de M. le chanoine PAUTHE : *La Prédication sous Louis XIV et sous Louis XV* : **Massillon** (in-8°, 1908, 6 fr.). On y trouvera, beaucoup plus développée, dans un beau style au service d'une critique très minutieuse, une belle étude fouillée et complète de la vie et de l'œuvre du grand orateur. Cependant, je ne suis pas éloigné de penser que notre impartial collaborateur a donné, sur les faiblesses du caractère et de l'éloquence de son héros, une note plus juste que M. le chanoine Pauthe. Par une rare bonté d'âme, celui-ci nous semble avoir adouci à l'excès les couleurs de son pinceau et brouillé le portrait de son personnage dans l'accumulation des détails. J. +.

Digitized by Google

LA THÉORIE DE L'INDUCTION.

(Suite) (1).

Pour établir qu'il y a entre deux faits successifs ou simultanés, non seulement coïncidence, mais relation causale et, par là, arriver à formuler la loi qui régit la production de l'un par l'autre, il est nécessaire d'user de certains procédés, que l'on appelle avec Stuart-Mill, méthodes inductives. On en compte quatre, la méthode de concordance, la méthode de différence, la méthode des résidus et la méthode des variations concomitantes.

Les voici résumées, d'après Mgr Mercier (2).

1° *Méthode de concordance.* Lorsque nous avons vu le phénomène dont il s'agit de déterminer la nature, se produire dans plusieurs cas différents, et que ces différents cas n'ont entre eux qu'une circonstance commune, c'est cette circonstance commune à tous qui est la raison suffisante du phénomène. — 2° *Méthode de différence.* Lorsqu'un phénomène se manifeste dans un cas et non dans un autre, quoique ces deux cas aient toutes leurs circonstances absolument identiques, sauf une, présente dans le premier cas et absente dans le second, il est permis d'affirmer que cette circonstance, présente dans le premier cas et absente dans le second, est la raison suffisante, soit totale soit partielle, du phénomène observé. — 3° *Méthode des résidus.* Lorsque l'on soustrait, d'un phénomène complexe, la partie que l'on sait provenir de certains antécédents, déjà déterminés par des inductions antérieures, le résidu du phénomène a pour cause les autres antécédents. — 4° *Méthode des variations concomitantes.* Lorsque les variations graduelles d'un phénomène répondent aux degrés de

1. Voir n. de février.
2. *Cours de philosophie*, Logique, 3e édition, p. 211-214.

Digitized by Google

variation d'un antécédent donné, c'est signe qu'il y a, entre les deux, un lien immédiat ou médiat de causalité.

Ces méthodes, Stuart-Mill ne les a pas lui-même inventées ; il les a seulement précisées, mises au point. Bacon a, en effet, décrit les caractères essentiels des procédés inductifs, sous le nom de *tabulae praesentiae*, *tabulae absentiae*, *tabulae graduum*. Ces tables servent à constater le résultat des observations, qui sont la matière de l'induction. Dans les tables de présence, suivant la discipline Baconienne, on doit relever tous les faits, où se rencontre la nature, forme ou propriété, dont on veut connaître les lois. Dans les tables d'absence, on inscrit tous les faits dans lesquels ne s'est pas manifestée la nature en question. Enfin sur les tables des degrés, on note les variations dans les différentes observations ou expériences. Ce sont là les premières vendanges, *vindemiatio prima*, le point de départ, d'où l'esprit s'élève et se met à la recherche de la loi. Il y arrivera, selon Bacon, en distinguant, dans l'ensemble des observations données, les faits qui ont le plus de signification, les faits prérogatifs, *praerogativae instantiarum*. Par ce moyen, on passera des phénomènes aux axiomes immédiats, de ceux-ci aux axiomes moyens, de ces derniers enfin aux axiomes les plus généraux, où se manifeste et s'achève l'unité de la nature (1). La plume abondante de Bacon se laisse aller sur tous ces sujets à des descriptions minutieuses qui finissent quelquefois par n'être plus réellement que des minuties.

Avec moins de détails, D. Scot avait déjà touché à ce point fondamental de la recherche des causes, au moyen de l'expérience. A la *quaest. IV* sur le livre I de la Métaphysique, n. 17, il pose le problème : *Quomodo ex effectu sensibili, devenitur ad notitiam causae ?* Et il répond : en usant d'un procédé disjonctif. « Lorsque dans un phénomène complexe A, se rencontrent trois éléments distincts, B, C, D, il suffira, pour trouver la cause de D, par exemple de diviser ou de provoquer séparément B ou C. Si l'antécédent B, séparé de C, est suivi de D et si par ailleurs C peut être donné, sans entraîner avec lui l'élément D, il est visible que dans le phénomène A, B était réellement la cause de la présence de D (2). Le raisonnement apporté par le Docteur

1. *Cfr. F. Bacon*, par G. Fonsegrive, l. II, c. II. La méthode.

2. Quomodo ex effectu sensibili devenitur ad notitiam causae ? Dividendo sic : in A sunt B, C, D. Si vis scire quod est causa D, B an C, separa. Hic ubi invenies B sine C, si ibi D consequitur B et non C, ergo in A, B fuit causa D ; sic etiam contingit causam cognoscere, si plura essent conjuncta. *In I Metaph.*, q. IV, n. 17.

Digitized by Google

subtil n'est pas compliqué et cependant il contient une application des deux méthodes essentielles de l'expérimentation : celle de concordance, *posita causa, ponitur effectus*, celle de différence : *sublata causa, tollitur effectus*. On peut regretter, néanmoins pour la gloire de D. Scot, qu'il se soit contenté de cette laconique leçon d'expérimentation, en nous assurant seulement qu'elle suffira dans des cas plus complexes : *sic etiam contingit causam cognoscere, si plura essent conjuncta.*

Il est préoccupé davantage des objections dont sa méthode pourrait être l'objet. Les logiciens sont sévères. Le raisonnement qu'il vient de formuler ne blesse-t-il point les règles qu'ils ont strictement établies, et, dans l'espèce, les lois du syllogisme hypothétique ? « Puisque dans le phénomène A, l'élément D suit B et non C, on peut conclure légitimement que C n'est pas cause de D, mais n'y a-t-il point quelque sophisme à inférer de là, que B est cause de D ? Ne se pourrait-il point que D ne fût la cause de B, ou que B et D ne fussent deux effets d'une même cause nécessaire et dès lors sans relation causale entre eux, ou enfin que B ne fût qu'une simple condition *sine qua non*, relativement à D (1) ?

De ces difficultés soulevées contre les conclusions de l'expérience, D. Scot ne semble pas, malgré tout, trop ému et maintient ses affirmations précédentes. La recherche expérimentale des causes est évidemment parfois difficile. On peut être tenté de prendre une coïncidence particulière pour une condition essentielle, une condition pour une cause, une cause partielle pour une cause totale. Cependant ces difficultés ne sont pas invincibles. Il faut avouer encore que la démonstration des relations causales, par la voie de l'expérience, n'a rien de commun avec la démonstration par le procédé syllogistique, qui est, on le sait, la source unique de la vraie science, au jugement des disciples d'Aristote. Mais cette concession ne doit pas faire oublier que le procédé nouveau, *per viam divisionis*, est, à sa façon, scientifique, et aboutit, non à une simple opinion, mais à la connaissance certaine de la cause. On n'est pas en droit de lui demander

1. Pone quod ubi est B, ibi est D et non ubi est C. Ex hoc sequitur negativa, quod, in A, C non fuit causa D, sed non sequitur affirmativa, quod B fuit causa D, propter fallaciam consequentis. — Habet enim antecedens aliam causam veritatis, duplicem vel triplicem, 1° quod D sit causa ipsius B, — 2° quod B et D sint duo effectus necessarii ejusdem causae, ita quod neutra sit causa alterius — 3° quod B, etiamsi sit prius tempore ipso D, adhuc potest dici quod non est causa proprie, sed tantum est sine qua non. *In I Met.*, q. IV, n. 17.

Digitized by Google

davantage. Peu importe donc qu'il ne fournisse point la démonstration, par une raison causale intrinsèque, que la cause produit réellement le phénomène observé (1).

L'expérience fait donc souvent découvrir les causes inconnues des phénomènes naturels. C'est elle encore qui, fréquemment répétée, met en lumière la fixité des rapports entre les causes et les effets, la stabilité des conditions requises et la constance des caractères spécifiques des phénomènes produits. Le Docteur subtil est, sur ce point, très explicite : « Comment reconnaître que telle cause produit ordinairement *tel effet* ? Par l'expérience. Si l'on constate que telle cause est toujours suivie de tel effet, alors même que les circonstances où elle agit sont entièrement différentes, n'est-il pas évident que cet effet ne saurait être attribué à aucune de ces circonstances, mais nécessairement à la cause qui l'a produit dans les circonstances les plus dissemblables (2) ? » La fixité du lien causal est donc manifestée dans les faits, par l'expérience. D. Scot a donc parfaitement compris qu'un effet, constamment produit, *ut in pluribus*, par une cause, placée dans les mêmes conditions essentielles d'action, malgré la variabilité des conditions accessoires, ne trouvait suffisamment de raison d'être, d'explication adéquate, qu'en quelque propriété intime et stable de la cause. Ce fonds intime et stable en langage scolastique s'appelle la nature : *per naturam ipsam in se consequitur talis effectus*. En langage moderne, on pourrait traduire : « Il y a telles convergences complexes, harmonieuses, stables, de faits, qui ne peuvent être un événement de rencontre, une coïncidence, mais doivent être le résultat d'une loi naturelle (3). »

***

C'est en termes généraux que s'énoncent ces lois naturelles de l'activité physique. Est-il légitime de passer ainsi, d'une série d'expériences toujours limitées, quoique concordantes dans leurs

1. Dicitur quod bene inveniretur, per viam divisionis, illud quod est causa necessaria effectus, sed non potest demonstrari ipsum esse causam (*le terme cause est pris ici au sens aristotélicien*) et ita aliquid scitur, quia per causam cognoscitur, sed non scitur a me aliquid sciri a me.. non tamen est opinio quod hic sit hujus, sed est intellectus. *In I Met.*, q. IV, n. 18

2. Quod autem iste effectus evenit a tali causa producente, ut in pluribus, hoc acceptum est ab experientia, quia inveniendo nunc talem naturam cum tali accidente, nunc cum tali, inventum est quod quantumcumque esset diversitas accidentium talium, semper istam naturam sequebatur talis effectus ; ergo non est per aliquod accidens illius naturae, sed per naturam ipsam in se consequitur talis effectus. *I Sent.*, dist. III, q. IV., n. 19.

3. Mgr Mercier, *Logique*, p. 206.

Digitized by Google

résultats, à une affirmation universelle ? Pourquoi et comment l'esprit se lance-t-il sur un terrain, inexploré par les sens ? Est-ce par une croyance instinctive et aveugle à la fixité des lois de la nature ? Est-ce par un raisonnement logique, dont la valeur s'impose absolument ? Ces questions posent un problème délicat : celui du principe de l'induction.

Sur ce sujet, parmi les philosophes modernes, le désaccord est grand. Plusieurs admettent, avec l'Ecole Ecossaise, que nous croyons instinctivement et spontanément à la constance des lois physiques. D'autres, à la suite de Stuart-Mill, expliquent l'origine de cette croyance par la répétition des constatations expérimentales : la succession uniforme des antécédents et des conséquents produirait dans le spectateur des associations qui, renforcées par les expériences réitérées, feraient croire à la nécessité absolue de la connexion. D'autres enfin, comme M. Lachelier (1), demandent aux principes de Kant, au jeu des formes *a priori* de la causalité et de la finalité, la raison logique de ce passage du singulier à l'universel.

D. Scot, en fidèle disciple d'Aristote, trouve la solution du problème dans la notion même de « *nature* », fonds intime de l'être et principe premier de ses opérations. « Quoique notre expérience ne s'étende point à tous les faits particuliers, mais seulement à quelques-uns, qu'elle n'embrasse point ce qui se fait toujours, mais seulement ce qui s'est produit plusieurs fois, néanmoins nous connaissons, avec une pleine certitude, que dans telles circonstances, tel fait se produira partout et toujours, et cela en vertu de ce principe dont notre esprit saisit la nécessité : tout ce qui est produit ordinairement par une cause sans liberté, est l'effet naturel de cette cause (2) » Ainsi d'après le Docteur subtil, c'est par l'immutabilité du déterminisme causal d'une nature privée de liberté, que s'expliquent la constance et la fixité de la production d'un phénomène et des modalités qui l'accompagnent. Il serait, en effet, irrationnel qu'une cause non libre produisît ordinairement un phénomène strictement spécifié, dans des conditions non moins strictement déterminées, sans y être fatalement poussée, en vertu d'un principe interne de finalité. On conçoit

1. *Du fondement de l'Induction*. In-12. Alcan, Paris.

2. Licet experientia non habeatur de omnibus singularibus, sed de pluribus, nec quod semper, sed quod pluries, tamen expertus infallibiter novit quod ita est et quod semper et in omnibus. Et hoc per istam propositionem quiescentem in anima : quiquid evenit, *ut in pluribus*, ab aliqua causa non libera, est effectus naturalis illius causae. *I Sent.*, dist. III., q. IV., n. 19.

Digitized by Google

qu'une cause produise fortuitement — *per casum*, *per accidens*, un effet qui sort du domaine habituel de son activité, quand elle se rencontre en connexion avec des causes dont l'influence la fait, pour ainsi dire, dévier de sa voie normale ; mais ces accidents, ces coïncidences fortuites sont rares. En conséquence, dans les causes soumises au déterminisme, la fréquence, la reproduction harmonieuse du même phénomène est un indice certain que cet effet est produit par la nécessité de la nature (1).

Or la nature « fonds intime de la substance active », se retrouve identique, non seulement dans les substances sur lesquelles l'expérimentation a porté, mais encore dans tous les individus semblables, dans tous les individus de l'espèce. Distincts par l'individualité, ils participent à la même nature essentielle. De ce chef, ce qui appartient à l'un est également propriété de l'autre ; les mêmes lois gouvernent leurs activités,puisque ces activités n'étant pas fortuites, découlent de la nature par voie de finalité, aveugle et intrinsèque (2).

La généralisation des données de l'expérience, quand les phénomènes sont fixes, constants et produits avec une fréquence suffisante, est donc légitime. Conformément à la doctrine de D.Scot, que nous venons d'exposer, on pourrait formuler ainsi le principe d'induction : *Une cause naturelle, et comme telle soumise à un déterminisme rigoureux, produit toujours et avec les modalités constantes révélées par l'expérience, les effets qui en proviennent en vertu d'une finalité naturelle intrinsèque.* Pour en faire l'application, ajoutons cette mineure : or l'expérience nous révèle que le carbone et l'hydrogène se combinent directement sous l'arc voltaïque, dans des proportions pondérales de 24-2, pour former 26 grammes d'acétylène en absorbant 58 Cal. 1, et cela non fortuitement, mais d'une manière constante. La conclusion s'impose: Donc partout et toujours, le carbone et l'hydrogène se combineront directement ensemble, — parce que causes naturelles et non libres de la combinaison — dans des conditions indiquées, pour former de l'acétylène.

1. Quia causa non libera non potest producere, *ut in pluribus*, effectum ad cujus oppositum ordinatur, vel ad quem, ex sua forma, non ordinatur — sed causa casualis ordinatur ad producendum oppositum effectus casualis, vel non ad istum producendum, — ergo nihil est causa casualis respectu effectus frequenter producti, et ita, si non est libera, est naturalis. *I Sent.*, n. 19.

2. Quod autem simile sit de uno singulari et de aliis, idem accipitur quod subjectum comparetur ad praedicatum, non secundum accidens, nec secundum illud in quo differt ab alio singulari, sed per se et secundum naturam sui communis. *In I Metap.*, q. IV, n. 6.

Digitized by Google

S'il est impossible de mettre en doute la légitimité de l'induction scientifique et sa valeur logique, il est permis cependant de se demander jusqu'à quel point elle nous fait entrer dans le domaine de la science. Elle nous l'ouvre certainement, ce domaine, car elle n'est pas vouée à l'inefficacité, comme l'induction aristotélicienne. Au lieu de s'arrêter à la formation d'un tout actuel, qui ne constitue même pas une notion scientifique dont l'intelligence puisse tirer un sérieux parti, l'induction, expliquée par D. Scot se présente comme un raisonnement à conclusion certaine.

La démonstration qu'elle engendre ne rend point compte, néanmoins, de la raison essentielle qui rattache l'effet à sa cause naturelle. Deux éléments entrent dans le procédé inductif et en expliquent la marche : la constatation que la production d'un effet, avec ses modalités, est due à telle cause déterminée, et l'inférence que cette production, expression caractéristique de l'activité d'une nature immuable, se rencontre partout où se rencontre cette nature elle-même. La constatation ne peut évidemment qu'affirmer ce qui est : *quia est ;* l'inférence de la loi dépasse le temps présent, mais elle se borne néanmoins à proclamer que la loi découverte est la loi d'une nature agissante, appliquable en droit à toutes ses activités futures. La démonstration inductive n'est donc qu'une démonstration *quia* (1).

Pour être moins parfaite que la démonstration *propter quid*, qui procède par la cause propre, immédiate et nécessaire, la démonstration inductive mérite notre crédit. D. Scot semble même parfois la rapprocher d'assez près du type idéal, de la démonstration propter quid. « *Per viam divisionis, sciet conclusionem propter quid : sciunt enim ita esse, et per viam divisionis scit quod propter aliud nihil ita est, nisi propter hoc* (2). » Il ne faut pas se laisser tromper par ces expressions. Elles ne contredisent point les principes précédents, mais elles montrent avec quel soin le Docteur subtil affirme la valeur démonstrative de l'expérience, et, par voie de conséquence, de l'induction scientifique.

1. Ex cognitione experimentali non sequitur cognitio faciens scire propter quid, sed experto *quia* ; ita est de principio ; sufficit, quia illud non cognoscitur propter quid, statim cognita conclusione cognitione quia est, experto datur occasio inquirendi causam et sic inveniendi propter quid. *In I Met.*, q. IV.

2. *In I Metap.*, q. IV. N. 19.

Digitized by Google

Comme les conclusions induites ne satisfont pas l'esprit totalement, le savant cherche à les rattacher à des phénomènes généraux, dont les causes sont connues. Du domaine de la démonstration *quia*, il passe à celui de la démonstration *propter quid* et la certitude de la loi naturelle induite en augmente d'autant. D. Scot en apporte un exemple simple, mais bien choisi, parmi ceux que lui offrait la science de son temps. C'est un fait d'observation, assez souvent renouvelé : l'interposition de la terre entre le soleil et la lune produit des éclipses de lune. L'observation ne va pas plus loin. Par une analyse nouvelle et facile, on connaîtra la raison précise pour laquelle l'interposition de la terre produit l'éclipse : n'est-ce pas parce que la terre est un corps opaque ? Or c'est un principe connu que, si un corps opaque est placé entre un foyer lumineux et un corps éclairé par ce foyer, il rend cet objet invisible en empêchant la lumière de l'atteindre. Appliquez ce principe à l'explication du phénomène de l'éclipse de lune et vous en faites la démonstration *propter quid* (1). — Dans les sciences modernes plus complexes, les exemples de ce genre abondent. On distingue en effet deux sortes de lois induites, des *lois empiriques* et des *lois explicatives*. Les premières indiquent les modalités constantes de l'activité d'une substance spécifiquement déterminée ; les secondes en donnent une raison beaucoup plus générale. Ainsi l'ascension de la colonne de mercure avec ses variations de hauteur, dans le tube de Torricelli, sous la pression atmosphérique, n'est qu'un cas particulier d'une loi plus générale : « Pour que deux fluides (liquides ou gazeux,) de densité différente, soient en équilibre dans deux vases communicants, il faut que les hauteurs des surfaces libres au-dessus de la surface de séparation, soient inversement proportionnelles aux densités des fluides. »

Bien que la science tende sans cesse à la simplification de ses lois et conséquemment à la recherche de principes de plus en

1. Quandoque accipitur experientia de conclusione, puta quod luna frequenter eclipsatur, et tunc supposita conclusione quia est, inquiritur causa talis conclusionis per viam divisionis et quandoque deventur, ex conclusione experta, ad principia nota ex terminis. Et tunc, principio noto ex terminis, potest conclusio, prius tantum per experientiam nota, certius cognosci, scilicet primo genere cognitionis, quia ut deducta ex principio per se noto : sicut illud est per se notum quod opacum, interpositum inter luminosum videlicet et perspicuum, impedit luminis multiplicationem ad tale perspicuum. Et si inventum fuerit per divisionem quod terra est tale corpus interpositum inter solem et lunam, scietur certissime, demonstratione propter quid et non tantum per experientiam, sicut sciebatur illa conclusio ante inventionem principii. *I Sent.*, dist. III, q. IV, n. 9.

Digitized by Google

plus universels, elle ne peut toujours atteindre ce but. Sur plus d'un point, elle doit s'arrêter aux lois purement empiriques. Celui-là aurait tort qui ne voudrait reconnaître à ces lois qu'un caractère de caducité. Plusieurs d'entre ces lois sont peut-être susceptibles d'être revisées, car parfois les hypothèses et les préjugés font hâter, plus qu'il ne convient, les conclusions. On peut admettre aussi que des explications causales plus simples et plus synthétiques viendront peu à peu se substituer aux explications actuelles, mais dans ce cas les lois empiriques immédiates gardent leur valeur, si elles sont le fruit d'une induction conduite avec tout le soin désirable. Pour être la dernière dans l'ordre scientifique, la connaissance des lois induites se présente donc avec un caractère de réelle certitude (1).

De ce modeste exposé de la doctrine du D. Scot, une conclusion semble bien nettement se dégager. Ce n'est, ni aux philosophes positivistes du XIXe siècle, ni au célèbre chancelier d'Angleterre, que revient l'honneur d'avoir compris, les premiers, le mécanisme de l'induction scientifique. Le Cardinal Mercier dépasse peut-être les limites des concessions permises, quand il écrit que « si les penseurs du Moyen-Age n'ont point mis en doute la nécessité de l'induction scientifique, il était réservé cependant aux maîtres de la pensée moderne, *d'en saisir la signification plénière* (2). »

J'ai souligné ces derniers mots. Ils font trop large la part de mérite, que peuvent légitimement revendiquer les penseurs modernes. Sans nul doute, les philosophes du XIXe siècle ont formulé, avec une précision inconnue avant eux, les lois de l'expérimentation. C'est dans notre siècle encore que l'induction a été employée avec un succès merveilleux à la découverte des lois physiques. Toutefois l'expérimentation Baconienne, même perfectionnée par Stuart-Mill, ne constitue qu'un des éléments de l'induction. Des phénomènes particuliers, le procédé inductif doit

1. Quandoque autem est experientia de principio, ita quod non contingit amplius, per viam divisionis, ulterius invenire principium notum ex terminis, sed statur in aliquo vero, ut in pluribus, cujus extrema experimentatum est frequenter uniri.. nec invenitur aliquod medium aliud prius, per quod demonstratur passio de subjecto propter quid, sed statur in isto, sicut in primo noto, propter experientiam. Tunc, licet incertitudo et fallibilitas renoventur per illiam propositionem : « effectus, ut in pluribus, alicujus causæ non liberæ est naturalis effectus ejus, » tamen iste est ultimus gradus cognitionis scientificæ. *I Sent.*, dist. III, q. IV, n. 9.

2. *Logique*, p. 229.

Digitized by Google

conduire à l'affirmation de la loi universelle. Sur quel principe s'appuyer pour ne pas enfreindre les lois de la logique et s'assurer la possession certaine de la vérité ?

Les Maîtres de la pensée moderne n'ont guère éclairé ce point essentiel. Entraînés par les conséquences de leurs systèmes idéologiques, ils ont admis que l'induction se faisait en vertu, soit d'un instinct fatal de l'esprit, soit d'une habitude d'association sensible, personnelle ou héréditaire, soit d'un mécanisme subjectif de notre jugement. Sur ce point, Bacon avait échoué (1) : ils ne sont pas plus heureux.

Duns Scot au contraire, inférieur à Bacon et aux philosophes modernes sur les méthodes expérimentales, qu'il connaît cependant, les dépasse par la précision avec laquelle il résout la partie rationnelle du problème de l'induction. Formé à l'école d'Aristote, il sait, à quel fond immuable, attribuer la fixité des opérations dont l'expérience manifeste le retour harmonieux et constant. Les concepts objectifs de nature, de causalité et de finalité lui fournissent un fondement solide pour élever avec certitude l'édifice de la science.

Ces concepts, les scolastiques, ses contemporains, les connaissaient comme D. Scot. Aucun d'eux cependant, ne les a appliqués avec une sollicitude suffisante à l'étude de l'induction scientifique. Ils n'ont à peu près connu que l'induction abstractive et l'induction aristotélicienne. Le Docteur subtil a écrit, sur ces deux procédés intellectuels, des pages fort exactes, que nous avons résumées. Mais il a clairement compris les défectuosités de l'induction abstractive, impuissante sans l'expérimentation à découvrir les lois de l'activité physique, et les faiblesses essentielles de l'induction aristotélicienne, incapable de fournir une notion vraiment scientifique. En s'appliquant à une étude plus approfondie des rapports qui existent entre la fréquence, la stabilité des phénomènes et la nature des causes dont ils tirent leur origine, il a très explicitement formulé le principe de l'induction et donné du même coup, à l'observation et à l'expérience la place qu'elles doivent avoir dans la découverte des activités contingentes de la nature. Sur ce point, il n'est égalé par aucun des grands docteurs scolastiques, pas même par St Thomas d'Aquin.

Fr. Raymond,
O. M. C.

(1) F. Bacon, par Fonsegrive, l. II, c. II, p. 203-207.

Digitized by Google

LES ORIGINES DE LA VIE MONASTIQUE DANS LE CHRISTIANISME.

(Suite.) (1).

IV. LA VIE MONASTIQUE. TRANSITION AU CÉNOBITISME.

C'est Saint Antoine, surnommé le Grand, qui est considéré à juste titre comme le fondateur de cette vie commune. Il est le père des cénobites. Saint Athanase nous a écrit sa vie dont l'authenticité, jadis niée par Weingarten, est universellement admise aujourd'hui, aussi bien par les savants catholiques que protestants : Völter, Hase, Eichhorn, Mayer, D. Besse, D. Berlière, etc. (2). Cette *Vita* nous apprend, qu'Antoine, né vers 251 avait 20 ans quand il entendit prêcher un jour la parole du Seigneur : « Si vous voulez être parfait, vendez vos biens, distribuez-les aux pauvres et vous vous assurerez un trésor au ciel. » Aussitôt il donne tout ce qu'il a aux indigents et se retire pendant 15 ans dans un endroit peu éloigné de son village natal. Puis il s'enfonce dans le désert de la Thébaïde où il rencontre un château en ruines qui lui sert d'habitation durant 20 ans. Il vit là, comme il le dira plus tard aux disciples de Pakhôme, uniquement

1. V. *Etudes Franciscaines*, n. de janvier.

2. *Vita Sancti Antonii* par S. Athanase. *Pat. gr.*, t. XXVI, col. 842, composée entre les années 356-362 lors de son exil dans le désert de la haute Egypte. Saint Grégoire de Nazianze, qui cite cet écrit parmi les œuvres d'Athanase 7 ans à peine après la mort de celui-ci, St. Ephrem. St. Jérôme, Rufin, Pallade et Socrate attribuent cette œuvre à Athanase. Völter *(op. cit.)*, Hase *(Das Leben des hl. Antonius* dans *Jahrbücher fur protest. Theolog.*, 1880, p.418-448.) Eichhorn *(Athanasii de Vita ascetica testimonia collecta.* Halis Saxonum, Karras, 1886). J. Mayer *(Ueber Aechtheit und Glaubwürdigkeit der dem hl. Athanasius zugeschriebenen Vita Antonii*, Mayence ; *Der Katholik*, 1886, T. I, T. II) ont victorieusement démontré contre Weingarten *(Der Ursprung des Mönchtums* dans *Zeitschrift f. Kirchengeschichte* de Brieger, 1877, p. 18-21) l'authenticité et la véracité de la vie de saint Antoine.

D. Besse, *Les Moines d'Orient antérieurs au Concile de Chalcédoine*, Paris, Oudin, p. 76, 1900. D. Berlière, *op. cit.*, Février 1891.

Digitized by Google

occupé de sa perfection personnelle (1). C'est là que les disciples lui viennent, attirés par la renommée de ses vertus et de ses austérités. Mais il est à remarquer que ces religieux sont, non pas des gens du monde, mais des ermites de profession qui viennent en toute humilité se mettre sous la direction d'un ermite plus parfait qu'eux. Quoiqu'ils se réunissent autour d'Antoine, ils n'en restent pas moins de véritables solitaires qui retournent dans leurs retraites après avoir reçu les conseils du maître. Plus tard seulement lui vinrent les chrétiens du monde, et c'est alors qu'il songea à réunir ses imitateurs en communauté. Néanmoins il n'établit jamais parmi eux une législation quelconque. Il était le directeur spirituel et l'exemple de ses disciples qui ne faisaient que conformer pour autant qu'ils pouvaient leur ligne de conduite à la sienne. Jamais le patriarche de la Thébaïde ne composa pour eux une règle monastique. C'est bien à tort qu'on lui a attribué la paternité des «*Regulae S. P. N. Antonii ad filios suos monachos.* et des *Sermones 20 S. Antonii abbat. ad filios suos monach.* et des *Admonitiones ad filios suos monach.* Saint Athanase qui fut l'ami personnel de l'illustre cénobite, n'en souffle mot ; saint Jérôme aussi n'en dit rien ni aucun des écrivains contemporains. Mais sa vie écrite *con amore* par Athanase et traduite en latin vers 370 par le prêtre Évagrius contribua pour une grande part au développement du cénobitisme. Elle fut acceptée par tous ses disciples comme un guide sûr de la vie religieuse, car elle renfermait sous une forme narrative les moyens d'arriver à la perfection. Il ne faut donc pas s'y méprendre : Antoine eut un grand nombre d'imitateurs qui vécurent comme lui, dans la chasteté, la pauvreté, dans une affectueuse soumission à ses conseils paternels, mais il ne les soumit jamais à une discipline monastique, et quoiqu'il fût le fondateur de la vie cénobitique (de la vie religieuse en communauté), il n'en fut pas le législateur. Cet honneur revient à un autre enfant de l'Egypte, à Pakhôme, premier abbé du monastère de Tabennisi (2).

1. *Etude sur le Cénobitisme Pakhomien*, par P. Ladeuze. Louvain, Paris, 1898, p. 156 : « Quand j'ai commencé à vivre en moine, il n'y avait pas encore de *coenobium* où quelqu'un prît soin de ses frères, mais chacun s'exerçait à la vie monastique en son particulier. »

2. Voir Ladeuze, *op. cit.*, p. 2 sq.

Entre autres vies de Pakhôme : *Vita sancti Pachomii abbatis Tabennensis*, par un auteur grec inconnu, traduite par Denys le Petit.

Vita sancti Patris nostri Pachomii, attribuée à Métaphraste, traduite en latin par Hezvet.

Autre vie grecque de Pakhôme publiée par F. Nau dans le Fasc. 5° (p. 409-568) du tome IV de la *Patrol. Orient.* Paris, Didot, 1908. Puis encore deux autres vies

Digitized by Google

V. LE CÉNOBITISME.

Ce moine austère, né dans le paganisme, fut d'abord une recrue de l'armée de Constantin. Au cours de ses marches, le jeune soldat se convertit vers ses 25 ans, touché de la grande charité avec laquelle une famille chrétienne le reçut à Thèbes. Rendu à la vie civile, il se dirigea vers la Haute-Thébaïde où les chrétiens d'un village, après l'avoir instruit dans la foi, le baptisèrent.

Certains auteurs ont soutenu que Pakhôme mena dans ce village une existence toute semblable à celle des moines de Sérapis (1). Le fait est qu'il établit son gîte dans les ruines d'un Sérapéum abandonné. Mais c'est là une chose très inoffensive et ceux qui en ont fait une preuve en faveur de leur thèse ont été trop préoccupés par leur idée fixe de rendre le monachisme chrétien tributaire des institutions païennes antérieures qu'ils croyaient analogues. C'est Weingarten qui soutint cette opinion pour la première fois en 1877. Elle eut d'abord une grande vogue, mais elle est tombée complètement en discrédit depuis que Lucius (2), Keim (3), Mayer (4), Ladeuze (5), et Preuschen (6), en ont fait justice.

grecques, des fragments thébains, une vie incomplète en dialecte memphitique, une autre en arabe et enfin une version cyriaque entre lesquelles il y a des relations d'interdépendance.

Historia Monachorum de Rufin d'Aquilée (345-410), c. III. Il visita les solitaires d'Egypte vers 372.

Historia Lausiaca de Pallade, évêque d'Héliopolis (vers 400 + 431). *Pat. gr.* T. XXXIV, cal. 10, 20 sq. : contient des biographies de moines et de solitaires adressées au préfet Lausus. Il est plus complet que Rufin dont il se serait servi selon Amélineau : *Recueil de travaux relatifs à la phil. et à l'archéolog. égypt. et assyr.*, VIe année, p. 166. E. Preuschen, *Palladius und Rufinus : Beitrage zur Quellenkande der ältesten Mönchtums.* Giessen, 1897, p. 27 sq.

Grützmacher, *Pachomius und das älteste Klosterleben.* Freib. in Br. Mohr, 1896.

Amelineau, *Annales du Musée Guimet*, XVII. Paris, 1889. *Monuments pour servir à l'hist. de l'Egypte chrét.* — *Histoire de St. Pakhôme et de ses Communautés.* — *Etude historiq. sur S. Pakhôme et le cénobitisme primitif dans la Haute-Thébaïde.* Le Caire, 1887.

O. Zöckler, *Askese und Mönchtum.* 2e édit. Francfort a. Mein, 1897, p. 192 sq.

Quoique Antoine le Grand ne soit l'auteur d'aucune règle monastique, il eut cependant une grande influence sur la plupart des législateurs de la vie cénobitique en Orient. La plupart se réclament de ses enseignements : Macaire d'Alexandrie, Hilarion, Macaire l'Egyptien et les autres ont tous été à son école et ils se souviennent de lui dans les pratiques qu'ils inculquent à leurs disciples.

1. Entre autres : Weingarten, *op. cit.*, p. 32 sq. — Grützmacher, p. 39 sq. — O. Zöckler, *op. cit.*, p. 195.

P. Batiffol. *Anciennes littératures chrétiennes. La littérature grecque.* p. 252. Paris, 1897.

2. Lucius, *Die Therapeuten, etc. Op. cit.*, p. 201 sq.

3. Keim, *Aus dem Urchristentum.* Strasbourg, 1878, p. 215 sq.

4. Mayer, *op. cit.*, p. 31 sq.

5. Ladeuze, *op. cit.*, p. 158 sq.

6. E. Preuschen, *Mönchtum und Serapiskult.* Giessen, 1903. Voir aussi : Brunel

Digitized by Google

La vie de Pakhôme à Schénésît porte un caractère tout à fait chrétien : il y cultive un jardin pour nourrir les pauvres et les étrangers, il y soigne les malades, et se fait ainsi aimer et rechercher de tout le voisinage, à tel point qu'il s'en va bientôt chercher une retraite ignorée. Si vraiment il avait offert à Schénésît des libations à la déesse Sérapis, les chrétiens n'auraient pas montré un grand empressement à le baptiser. D'ailleurs il vivait tout seul dans le Sérapéum. Il n'y avait là aucun prêtre de Sérapis dont il pût suivre l'exemple. Or les ministres de la déesse ne vivaient jamais seuls mais toujours en petit nombre, comme le dit M. Ladeuze. « Moine de Sérapis, il l'eût donc été, vivant absolument seul comme les anachorètes chrétiens. Or, nous ne connaissons pas de moines de Sérapis de cette espèce et il n'en faut point inventer. » Quand à l'influence que les reclus de Sérapis auraient exercée sur Pakhôme et par lui sur tout le cénobitisme oriental, elle a été singulièrement diminuée et même réduite complètement à néant depuis que les auteurs nommés plus haut ont mis à jour le genre de vie de ces prétendus cénobites païens. Ils ont montré que ces prêtres et ces prêtresses ne vivaient pas du tout séparés, dans des cellules, sous une réclusion impitoyable : il n'y a donc rien de commun entre eux et nos célèbres reclus d'Egypte, enfermés et souvent murés dans un étroit réduit. Comme le prouve Mayer, les ministres de Sérapis, se promenaient librement, et se rendaient au marché tenu à l'intérieur du temple qu'ils desservaient. Les manuscrits gardent un parfait silence sur la pureté de ces pseudo-moines. D'ailleurs leur nombre était fort restreint: le sanctuaire de Memphis, qui est le plus fameux, n'en comptait que six ou sept. Leur vie différait complètement de celle de nos cénobites. Ils ne remplissaient leur office que par espoir du salaire. Dès que leur solde tardait d'arriver, ils se répandaient en plaintes amères et accablaient de leurs doléances le stratège chargé de les payer. Même à certains moments ils menaçaient de dire adieu à leurs saintes fonctions si on ne les payait tout de suite. Enfin E. Preuschen *(op. cit.)* soutient que les reclus de Sérapis n'étaient rien d'autre que des aliénés enfermés dans une maison de sûreté située près du temple de la déesse. Il cite des lettres adressées à l'un d'entre eux, Héphastion, par son épouse et son frère : On lui recommande de bien se soigner afin qu'il

de Presles, *Le Serapeum de Memphis* (Mémoire des savants étrangers à l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres. Série I, T. II, p. 567). — P. Ladeuze, *op. cit.*, p. 161.

Digitized by Google

guérisse le plus vite possible. On lui parle aussi du grand danger auquel il a échappé. Mais il ne s'y trouve pas d'indication plus précise. Ajoutons à cela que les papyrus qui nous renseignent sur les prêtres de Sérapis datent de l'an 165 avant Jésus-Christ et que son culte était complètement tombé en désuétude à l'avènement du monachisme chrétien. Il n'est donc pas admissible que Pakhôme se soit inspiré d'une institution morte à son époque,et sur laquelle il possédait probablement beaucoup moins de renseignements que nous (1).

Mais bientôt la foule, attirée par sa bienfaisance, vient le visiter et aussi le troubler dans sa vie de contemplation. Voulant fuir complètement le monde, il quitte Schénésît et va frapper à la porte du vieil anachorète Palamon. Celui-ci l'admet parmi ses disciples, vers 314, et bientôt il lui accorde la faveur de vivre avec lui dans la même cellule, alors que les autres vivent séparément dans le voisinage et ne viennent que de temps en temps demander les conseils de leur père spirituel (2). Mais après quelques années, Pakhôme délaisse son maître et va se fixer à Tabennîsi sur la rive orientale du Nil. C'est là que viennent se ranger sous sa direction non seulement des anachorètes éprouvés mais aussi des gens sans expérience qui ont tout quitté dans le désir d'acquérir une plus haute perfection. Ensemble ils se construisent des cellules, une église, une boulangerie, un réfectoire, une maison pour les hôtes, etc. (3).

1. J. M. Besse. *D'où viennent les Moines?* (Collection : Science et Religion.) Paris.

2. Dans la vie copte de S. Pakhôme, Amelineau (*Ann. du Mus. Gumiet*, T. XVII, p.12-13) cite les règles que Palamon proposa à son disciple. Il fallait prier la moitié de la nuit, méditer du matin au soir, travailler beaucoup afin de pourvoir à son entretien et de pouvoir faire l'aumône, enfin jeûner tous les jours jusqu'au soir pendant l'eté, et en hiver deux ou trois jours de suite.

3. Selon Pakhôme, le cénobitisme est plus parfait que la vie érémitique. C'est ce qui ressort d'un discours relaté dans sa vie en dialecte memphitique et dans celle écrite en arabe : « Un homme ascète qui s'est fait anachorète, n'ayant pas à supporter le fardeau des hommes de son espèce et ne voyant point ceux qui font des dévotions afin d'être pris d'émulation pour les œuvres et les bonnes pratiques auxquelles ils se livrent et les faire aussi, ne deviendra pas élevé dans le royaume des cieux et ne s'élancera pas vers la vie éternelle par la pureté des ascèses qu'il fait. » V. Ladeuze, *op. cit.*, p. 168.

Volter, *op. cit*, p. 50, soutient que c'est une crise sociale qui a déterminé en Egypte le mouvement cénobitique. Les fellahs égyptiens, exaspérés par les exactions des agents du fisc, se seraient associés pour leur résister et aussi pour s'entr'aider durant les années de misère. De là l'origine de ces communautés nombreuses, réunissant parfois un millier d'hommes. Mais cette hypothèse est inadmissible. Les documents prouvent trop clairement que les monastères pakhomiens sont remplis non pas seulement de pauvres paysans qui fuient les vexations de fonctionnaires

Digitized by Google

Le nombre des moines augmentant à mesure que s'étendait la renommée du monastère, des groupes se détachent de la maison-mère, pour fonder en Thébaïde d'autres colonies religieuses. Bientôt aussi se fit sentir la nécessité de régler les occupations des cénobites et leurs rapports mutuels ; sans quoi le désordre se serait mis dans la communauté naissante et la sanctification de ses membres y eût couru grand péril. Pakhôme s'en rendit compte et à mesure que les difficultés soit matérielles, soit spirituelles surgirent, il donna le moyen de les aplanir. C'est là l'origine du premier règlement monastique. Il ne sortit pas tout fait du cerveau de Pakhôme : bien au contraire, il fut élaboré lentement, modifié souvent selon les exigences du temps et du plus grand bien-être spirituel des religieux. Ainsi c'est à la suite d'une vision du démon impur tentant ses frères qu'il promulgua ses règles sur la chasteté (1). Il avait d'abord défendu aux parents de ses moines de venir les visiter : mais il se relâcha de sa première rigueur devant leurs insistances répétées (2).

C'est avec un soin jaloux qu'il veille à l'exacte observance de sa règle. Tous les jours il entretient ses religieux de leurs devoirs ; aucune transgression ne lui échappe, et si la réprimande paternelle ne suffit pas pour le délinquant, il n'hésite pas à recourir à la punition. Toutes ses règles ne sont pas écrites, plusieurs, enseignées seulement de vive voix, sont transmises par la tradition. Celles qui concernent l'administration temporelle des monastères sont consignées (3) dans un livre que les économes seuls peuvent posséder. La législation Pakhômienne eut incontestablement une grande influence sur le monachisme en Occident. Saint Jérôme l'a traduite en latin (4), Cassien la fit apprécier de ses disciples dans ses livres *De Institutis coenobiorum* et dans ses *Collationes Patrum*, enfin S. Benoît lui fit de larges emprunts (5).

Les femmes aussi furent attirées à ce genre de vie nouveau et c'est la sœur de Pakhôme qui établit le premier monastère de

publics mais aussi de chrétiens de toutes les conditions, même les plus hautes, tous désireux de faire oublier les gloires ou les excès de leur vie passée.

Voir *Pat. gr.*, XXXV, 598 : S. Grég. Naz., *Oratio IV in Julianum*, 73.

F. Martroye, Une tentative de révolution sociale en Afrique. *Rev. des Quest. Hist.*, 1905, T. LXXVII, p. 5-53.

1. *Ann. du Mus. Guimet.* Vie arabe de Pakhôme. éd. Amélineau, T. XVII, p. 421.
2. *Ann. du Mus. Guimet.* ibidem, T. XVII, p. 406.
3. *Acta Sanctor.*, 1680. Maii. T. III. Vita S. Pakhomii, n. 38, p. 311.
4. Ladeuze, *op. cit.*, p. 267.
5. D. Besse, *op. cit.*, p. 85.

Digitized by Google

religieuses. Bientôt s'en élevèrent plusieurs à proximité des monastères d'hommes (1). Pakhôme mourut en 346 (2) après avoir établi neuf maisons religieuses. Ce qu'il avait fait en Egypte, S. Hilarion le fit en Palestine. Originaire des environs de Gaza (3), il suivait les cours à Alexandrie lorsqu'il entendit parler de la merveilleuse existence d'Antoine le Grand. Voulant le connaître et l'imiter, il quitta tout ce qu'il possédait, rechercha l'illustre abbé et se laissa diriger par lui durant deux mois. Alors il retourna dans son pays natal, à peine âgé de quinze à seize ans, se fit ermite, recueillit des disciples et lentement furent bâtis en Terre-Sainte les vastes monastères, auxquels Hilarion imposa les pratiques qu'il avait lui-même suivies chez Antoine, tout en y ajoutant quelques prescriptions plus sévères. En Nitrie, c'est Amon qui vit se réunir autour de lui de nombreux disciples, vivant dans près de cinquante monastères (4). A Scété, Macaire l'Egyptien, disciple d'Antoine, fonda une colonie religieuse très florissante (5). Comme le remarquent plusieurs historiens de l'époque, on laissait dans ces régions une grande liberté aux religieux dans les prières privées, l'abstinence et le jeûne (6). La libre initiative dans les pénitences n'était nullement entravée et il s'en suivait une grande variété dans l'observance. Il y avait pourtant des règles communes obligeant tous les moines. Ainsi la règle attribuée faussement à S. Macaire d'Alexandrie, écrite probablement peu après sa mort par un de ses disciples, recommande outre les vertus de charité et d'humilité, l'amour du travail, le silence, les veilles, la correction fraternelle; elle défend de sortir seul, ordonne de jeûner le mercredi et le vendredi et impose aux postulants la lecture de la règle (7). La vie monastique fleurit aussi vers le même temps en Syrie et en Mésopotamie. Les vertus de S. Julien Sabbas (8), de S. Ephrem (9) dans les différentes contrées de Syrie, celles de S. Jacques de Nisibe en Mésopotamie enthousiasmèrent les foules pour la vie reli-

1. Ladeuze, *op. cit.*, p. 176.
2. Ladeuze, *op. cit.*, p. 229.
3. S. Jérôme, Vita S^u^ Hilarionis. *Act. Sanct.*, Oct., T. IX, 14.
4. S. Jérôme, *Ep. ad Eustoch.*, 33. *Pat. Lat.*, XXII, 418.
5. Pallade, *Hist. Laus. Pat. gr.*, XXXIV, 1048.
6. Pallade, *op. cit.*, col. 1022. Sozomène, *Hist. eccles.*, t. VI, p. 31.
7. D. Besse, *op. cit.*, p. 80. Publiée par Roverius. *Hist. Monasterii S. Johann. Reomensis in tract. Lingon.* Paris, 1637. p. 693. Ni Pallade, ni Jérôme, ni Rufin, n'y font la moindre allusion.
8 Sozomène, III, 13 1078.
9. Lamy, S *Ephroemi Syri, Hymni et Serm.* Malines, 1889, t. III, p. 7-48.

Digitized by Google

gieuse (1). Il en fut de même en Arménie (2) et en Cilicie (3) Enfin dans tout l'Orient se propageait cette admirable ardeur à embrasser le monachisme, à tel point que vers 350 il y avait des moines chrétiens jusqu'en Perse et que la seconde moitié du IVe siècle en trouvait dans toutes les provinces de l'Eglise d'Orient. Mais on ne menait pas pour cela une vie soumise à une règle uniforme. Des moines, les uns habitaient des cellules, les autres des cavernes. Les uns mangeaient tous les deux jours, les autres tous les trois, les plus austères une fois par semaine, ce qui en fit mourir plus d'un d'inanition (4). C'est saint Basile de Césarée, aidé de son ami Grégoire de Nazianze, qui composa une législation monastique qui fut adoptée d'abord dans les monastères de l'Asie Mineure et peu à peu dans tout l'Orient (5). Ayant visité les moines d'Egypte, de Palestine, de Syrie et de Mésopotamie, il mit à profit les connaissances qu'il y avait acquises sur la vie religieuse dans l'élaboration de cet ensemble de règles qu'il proposa à ses moines. Outre la législation écrite, il promulgua aussi un certain nombre de prescriptions orales dont l'observance était laissée à la discrétion des frères.

Il nous reste maintenant à jeter un rapide coup d'œil sur la vie matérielle et spirituelle de ces moines constitués en communauté.

Plus d'un vivait en plein air et se couchait bravement sur la terre nue. Rufin raconte dans son *Historia monachorum* que les disciples de l'abbé Apollonios près d'Hermopolos n'avaient pas de cellule : ils se réunissaient pour les exercices communs à un endroit fixé d'avance et passaient le reste de la journée sur le sommet d'une montagne (6). Mais tous ne s'accommodaient pas d'un logement aussi primitif. La plupart préféraient un abri, rustique il est vrai, mais suffisant à les protéger contre les intempéries des saisons. Les solitaires vécurent généralement dans des grottes et des cavernes et les cénobites firent de même aussi longtemps que leur nombre ne fut pas trop élevé (7).

Mais plus tard, quand, poussée par un enthousiaste amour de

1. Sozomène, VI, 38.
2. Sozomène, III, 13.
3. S. Grég. Naz., *Poème*, V. 545-560. *Pat. gr.*, XXXVII. 1067. Voir pour renseignements plus amples D. Besse, p. 1-95.
4. *Verba Seniorum. Patr. Lat.*, LXXIII, 932.
5. *Regulae fusius tractatae. — Reg. brevius tractatae. P. gr.*, XXXI. 889 1306.
6. Rufin, *Hist. Mon.*, C. VII. *Patr. Lat.*, XXI, 416.
7. S. Cyrille, *Vita Sti Euthymii*. 3. *Acta Sanctor.*, Jan., T. II, 668. D. Besse, *op. cit.*, p. 275 et suiv.

Digitized by Google

la vie religieuse, une masse de chrétiens afflua vers le désert, il ne fut plus possible de se contenter des habitations sommaires offertes par la nature. On construisit des bâtiments réguliers, une église, un réfectoire, une hôtellerie, une cellule pour chaque religieux, ou bien pour deux ou trois. Dans ce dernier cas on divisait la cellule en deux ou trois pièces. Les moines Pakhômiens avaient chacun leur cellule : c'est du moins à l'aide de cette supposition qu'on peut le mieux expliquer certains passages des vies de Pakhôme. Ainsi, quand le saint venait visiter les monastères et qu'il voulait parler en particulier à un de ses disciples, il n'est jamais dit qu'il devait éloigner de sa cellule celui ou ceux qui cohabitaient avec lui. De même quand deux religieux étaient trouvés ensemble dans la même cellule durant la nuit ils étaient considérés comme ayant enfreint la règle (1). D'ailleurs les cellules étaient généralement si petites qu'elles suffisaient à peine à loger un homme (2). C'étaient surtout les anachorètes qui admettaient un disciple à partager leur habitation.

Les cénobites chrétiens sentirent aussi le besoin de se distinguer de la foule par un costume particulier. Avant eux il y eut des solitaires qui n'en portèrent pas du tout. Postumianus et les *Verba Seniorum* (3) parlent d'ascètes qui n'avaient pour tout vêtement que leur chevelure : ils vivaient dans la solitude la plus complète, plus familiarisés avec les fauves qui venaient, comme eux, se désaltérer à la même source, qu'avec leurs semblables qu'ils n'avaient pas vus parfois depuis un demi-siècle. Mais quand les moines vécurent en communauté, ils s'habillèrent, qui de hardes, qui d'une tunique de peau de chèvre ou d'une tunique blanche. Tous portaient la ceinture. « Les moines pakhômiens portaient d'abord une tunique de toile sans manches. Une ceinture la resserrait autour des reins. De leurs épaules descendait jusqu'à leurs genoux une peau de chèvre tannée : au-dessus de celle-ci ils avaient sur le cou un très court mantelet auquel était attachée une calotte avec laquelle ils se couvraient la tête et où se trouvait marqué le signe du monastère et de la maison de chacun... Ce costume ne leur était pas particulier. Celui que Cassien (*De Instit. Coen.*, c. I, 5) attribue en général aux moines d'Egypte lui est fort semblable (4). »

1. Ladeuze, *op. cit.*, p. 263-264.
2. Sulp. Sévère, *Dialog.*, I, 166.
3. *Sulp. Sévère*. Dialog., I, 169. *Verba Seniorum*. P. L., LXXIII, 1009, 1010, 1011.
4. Ladeuze, *op. cit.*, p. 275 et suiv.

Digitized by Google

Le régime alimentaire différait de communauté en communauté. Il y en avait où les moines mangeaient quelquefois de la viande ou du poisson, mais on s'en abstenait généralement. Les cénobites pakhômiens prenaient surtout du pain, du fromage et des fruits. La seule boisson était l'eau. Pour les malades, les fondateurs de monastères montraient la plus grande sollicitude et se relâchaient sans peine des rigueurs de la règle. Les frères qui voulaient se mortifier plus que d'habitude dans la nourriture, ne pouvaient le faire sans la permission des supérieurs. Pour les autres pénitences on accordait une grande liberté aux religieux. Les uns dormaient sur le sol nu, d'autres sur des planches, d'autres debout, plusieurs même se privaient de sommeil durant des nuits entières. Quelques-uns d'entre eux observaient un silence perpétuel, ne se lavaient jamais, se brûlaient avec un fer rougi au feu dès qu'ils sentaient l'aiguillon de la chair. D'autres se condamnèrent à rester toujours debout, ou se tenaient les bras élevés constamment vers le ciel ; ou bien ils se chargeaient de chaînes et de bois lourds, qu'ils traînaient constamment derrière eux. Saint Grégoire de Nazianze raconte que quelques-uns poussaient le fanatisme jusqu'à se laisser mourir de faim ; d'autres se plongeaient un poignard dans la poitrine, se pendaient ou se précipitaient dans un abîme, afin de jouir plus tôt de la gloire éternelle (1).

Presque tous les moines étaient des laïques : beaucoup d'entre eux éprouvaient une pieuse crainte du sacerdoce. D'ailleurs les abbés préféraient n'avoir pas de prêtres parmi leurs religieux afin de pouvoir les traiter tous indistinctement. Pakhôme faisait desservir les églises de ses monastères par les prêtres des villages voisins. Les cénobites partageaient leur temps entre la prière et le travail : fabrication de chaises, de nattes, de couvertures dont le prix suffisait à leur entretien. Quand Harnack affirme dans son étude sur le monachisme que la peur du travail fit embrasser la vie religieuse à beaucoup de déclassés il oublie de faire une distinction pourtant nécessaire (2). Les gyrovagues, ces moines dégénérés qui se libéraient de toute observance régulière en errant de désert en désert, et de ville en ville, ne travaillaient pas, mais se faisaient bien traiter par les fidèles trompés par leur hypo-

1. D. Besse, *op. cit.*, 186 et suiv., p. 51. — Greg. Naz., *Poëma ad Hellenium*, V, 85-107. *Pat. gr.*, XXXVII, 1457.

2. Harnack, *Das Mönchtum, seine Ideale und seine Geschichte*. Giessen, 1903, p. 13 et suiv.

Digitized by Google

crisie. Les cénobites, au contraire, constitués en communauté, devaient tous se livrer à un travail déterminé. Cassien raconte que les moines égyptiens allaient même jusqu'à tresser des nattes durant la psalmodie nocturne (1). Nous savons aussi que les monastères pakhômiens dirigeaient d'importantes exploitations agricoles.

Il ne faut donc pas imputer à tous les moines ce qui n'était le fait que de quelques-uns.

L'observation des trois conseils évangéliques de chasteté, de pauvreté et d'obéissance se dessinait de plus en plus forte comme le montrent les écrits des saints Jérôme, Basile, Epiphane,etc. Par le fait même que le postulant se faisait moine il était censé se vouer au célibat ecclésiastique. L'amour de la chasteté était très vif parmi les cénobites, et les excitait aux plus grandes mortifications. Beaucoup d'entre eux voulaient mener la vie d'ange captif dans un corps, et prétendaient parvenir à un état d'insensibilité complète aux tentations de la chair. Mais de malencontreuses expériences firent bientôt évanouir leur bienheureux rêve. D'autres se mutilaient, croyant arracher ainsi la racine même du mal. Heureusement les abbés et les évêques défendirent aussitôt ces opérations contre nature. Pourtant tout ne respirait pas une innocence angélique dans la vie de quelques moines. Il y eut dans certains monastères des chutes lamentables. Mais ce n'est pas là un motif pour infliger à tous les moines le grave reproche d'immoralité comme le fait Amélineau à l'égard des cénobites pakhômiens de la Haute-Egypte. M. Ladeuze a pleinement démontré qu'aucun des motifs allégués par l'égyptologue francais ne justifie cette accusation (2).

Quand le postulant se présentait au monastère, il devait, pour être admis, distribuer d'abord ses biens aux pauvres. On ne lui permettait pas de garder la moindre pièce de monnaie. Saint Antoine,saint Basile et d'autres abbés n'acceptaient rien du nouveau religieux. Néanmoins les supérieurs étaient libres de recevoir ou de refuser les dons que les parents des moines présentaient souvent à la communauté.Il y avait des monastères où rien n'était laissé à la dispostion des moines : ils n'avaient que leurs vêtements et la nourriture, rien de plus. Pour tout le reste régnait parmi eux une parfaite communauté de biens. Ils ne pouvaient rien don-

1. Cassien, *Instit.*, II, 27-28.
2. Ladeuze, *op cit.*, p. 327-379.

Digitized by Google

ner ni échanger sans la permission de leur supérieur. A Tabennisi, chaque religieux recevait quelques objets indispensables, certains instruments de travail, qu'il pouvait emporter en changeant de résidence. Les abbés inspiraient à leurs moines une grande horreur de l'avarice, car c'était le vice que ces indigents volontaires réprimaient le moins. On en trouvait, dit Cassien, qui ne permettaient à personne de toucher ou même de regarder le livre qu'ils employaient. D'autres se fâchaient contre leur abbé quand celui-ci leur reprochait de garder de l'argent et lui répondaient d'un ton aigre-doux : « Tu en as bien, toi ! Pourquoi me défendre d'en avoir aussi ? » Quelques-uns amassaient en secret un petit pécule en prévision des années maigres de leur vieillesse. Ces faiblesses se rencontraient beaucoup plus chez les anachorètes, qui devaient pourvoir eux-mêmes à leur entretien, que chez les cénobites qui vivaient du travail commun.

Quant à l'autorité, elle reposait presque partout entre les mains de l'abbé. C'est seulement dans le désert de Scété qu'elle était dévolue au groupe des anciens. Quelquefois le supérieur désignait lui-même à son lit de mort le religieux qui devait lui succéder. Mais la plupart étaient élus par les chefs des monastères voisins, comme le recommandait la règle de saint Basile. Jusqu'au concile de Chalcédoine, en 451, l'autorité des abbés était fort étendue, les évêques n'exerçant aucun contrôle sur leur administration. Mais on les plaça depuis lors sous la surveillance des évêques, sans la permission desquels il ne fut plus possible d'ériger des couvents. Il était en règle de n'élire comme supérieurs que des hommes d'expérience, des vétérans irréprochables de la vie religieuse. Une fois élus, ils avaient le devoir de gouverner leurs moines plus par leurs bons exemples que par leurs préceptes. On leur devait une obéissance absolue. Pakhôme défendait même à ses sujets d'entrer dans la cellule de leur voisin sans une permission expresse. Il punissait les critiqueurs avec la dernière sévérité : ainsi, il refusa la sépulture ecclésiastique à un religieux décédé, qui, tout en étant assez observant, avait souvent murmuré contre lui durant sa vie. Les supérieurs voulaient une obéissance aveugle, une renonciation si complète à la volonté propre, qu'elle touchait l'absurde. Un jour l'abbé Sylvain, montrant à un de ses disciples un petit sanglier, lui dit : « Mon fils, vois-tu ce petit veau ? — Oui, abbé, répond le moine avec un sérieux imperturbable. — Que ses cornes sont jolies, n'est-ce-pas? — C'est vrai, abbé » Il se serait attiré une verte réprimande, s'il avait

Digitized by Google

osé contredire son abbé (1). Ceux qui par oubli ou malice devenaient infidèles à leur devoir se rendaient passibles de peines plus ou moins rigoureuses selon la gravité de leur faute. Les frères voleurs ou impudiques étaient expulsés, les incorrigibles aussi. La plus grande prudence était recommandée dans l'application du châtiment. On punissait souvent le religieux désobéissant en le séparant pour quelques jours de la société de ses confrères. Les fautes graves attiraient le châtiment des verges : on l'infligeait de préférence aux jeunes cénobites parce qu'ils s'y montraient plus sensibles que les vieux moines rompus à toutes les pénitences.

Mais comment les moines s'engageaient-ils à ce genre de vie que nous venons de retracer très rapidement? Le temps d'épreuve terminé, on revêtait le postulant de la livrée de son état, et dans certains monastères on lui coupait les cheveux, sans doute par motif de propreté, comme c'était l'usage chez les religieuses égyptiennes (2). Après quoi il promettait de vivre selon la règle du monastère. Alors il se mettait pendant quelque temps sous la direction d'un ancien qui achevait sa formation ascétique.

Sans dire que cette promesse du moine équivalait à un vœu solennel, on peut du moins soutenir qu'elle entraînait une obligation grave à l'observance monacale. Les Pères de la vie monastique n'en pensaient pas autrement. Saint Basile écrit dans sa règle : « Celui qui s'est consacré au Seigneur et qui passe ensuite à la vie du siècle, est un sacrilège. » Saint Jean-Chrysostome appelle la promesse un pacte conclu avec le Christ, et celui qui le rompt pour se lier à une créature, commet un adultère. Saint Ephrem engage très fortement ses religieux à persévérer dans la voie où ils sont entrés (3). Le concile de Chalcédoine, tout en paraissant supposer que le mariage d'un moine était valide, le déclara illicite et excommunia ceux qui le contracteraient. Le même concile obligea les religieux à la stabilité dans leur monastère, prescription que saint Basile avait déjà insérée dans sa règle. Il ne permettait à ses moines de changer de résidence que dans certains cas très graves comme celui où le salut de leur âme était compromis (4),

1. *Apophtegmata Patrum. Pat. gr.*, LXV, 295.

2. Ladeuze, *op. cit.* p. 278. Pour plus de renseignements sur la vie des moines Pakhômiens voir Ladeuze, *op. cit.*, chap. I, II, p. 274-325.

3. D. Besse, *op. cit.*, p. 142 143. — Voir aussi les chapitres où il traite des conseils évangéliq., p. 147 189.

4. St. Basile, *Regulae fusius tractatae*, 36. *Pat. gr.*, XXXI, 1007-1010.

Digitized by Google

Mais nous voici arrivé au terme de cet aperçu historique sur l'origine et l'évolution du monachisme chrétien. S'il s'en dégage une conclusion, c'est bien celle-ci sans doute : Nous rencontrons l'ascétisme et aussi le monachisme, sous une forme imparfaite il est vrai, chez beaucoup de peuples antiques plongés dans le paganisme. Le dégoût des joies passagères, le désir naturel de se maintenir au niveau de la dignité humaine et celui d'échapper à la souffrance ou de s'y rendre insensibles les y ont poussés. Mais la vie monastique chrétienne dans les différentes phases de son développement provient d'une source éminemment chrétienne, quoique les doctrines philosophiques mentionnées plus haut, aient exercé sur beaucoup de ses futurs adeptes une influence plus ou moins sensible (1).

P. Frédégand Callaey.
O. M. C.

1. Comme les relations certaines entre chrétiens et bouddhistes remontent à une époque postérieure à celle dont je me suis occupé ici, je n'ai pas cru utile d'en parler. Voir G. Paris, *Poèmes et Légendes du Moyen-Age*, Paris, 1900, p. 181-215 : Saint Josaphat.

Note : Il faut se garder de croire que le monachisme chrétien a traversé les phases de l'ascétisme et de l'anachorétisme avec une précision mécanique à tel point que les ascètes des villes se seraient vers 280-300 métamorphosés soudain en ermites et ceux-ci vers 320-340 en cénobites jouissant d'une organisation monastique définitive. Au contraire, les ascètes, et surtout les anachorètes ne disparurent nullement après l'établissement de la vie monastique. Ils continuèrent à vivre dans la solitude comme auparavant. Les reclus et les recluses d'Egypte sont contemporains des cénobites de saint Pakhôme, qui d'ailleurs fonda le monastère de Tabennisi sans avoir la moindre connaissance du monachisme Antonien. Nous voyons souvent des moines solliciter de leurs supérieurs la permission de se retirer dans la solitude. Preuve évidente que le cénobitisme ne consacra pas du tout l'abolition de la vie érémitique. Voir les exemples donnés dans D. Besse, *op. cit.*, p. 22 et suiv.

Digitized by Google

QUELQUES NOTES DE DROIT CANONIQUE.

1° LA CONSTITUTION « *Sapienti Consilio* ».

En attendant la rédaction définitive du *Corpus Juris*, le Saint-Siège a publié, dans les derniers temps, des documents d'une importance et d'une portée universelles. Il nous suffit de mentionner le décret « Ne temere » de la S. Congrégation du Concile (2 août 1907) concernant les fiançailles et le mariage (*E. F.*, T. XIX, avril 1908, p. 385); la Constitution « Promulgandi » de S. S. Pie X (28 nov. 1908), et la Constitution « Sapienti Consilio » (28 juin 1908) (*E. F.*, T. XX, oct. 1908, p. 429 sqq.).

Ces deux Constitutions pontificales sont placées en tête du premier fascicule des *Acta Aposolicae Sedis*, Commentarium officiale. Cette publication bimensuelle servira dorénavant comme organe officiel du S. Siège. D'après les termes mêmes de la Constitution « Promulgandi » qui en annonce l'apparition, « les Constitutions pontificales, lois, décrets et autres décisions, tant des Pontifes Romains que des Sacrées Congrégations et Dicastères, une fois insérés et publiés dans ce Bulletin, sur mandat du secrétaire ou du premier employé de la Congrégation ou du Dicastère d'où ils émanent, sont tenus par ce seul et unique mode d'insertion comme légitimement promulgués, chaque fois qu'il sera besoin de promulgation, et que le Saint-Siège n'y aura pas pourvu autrement. »

Nous voudrions ajouter au précédent Bulletin canonique (*E. F.*, T. XX, oct. 1908, p. 429 sqq.) quelques remarques sur les changements introduits par rapport à la compétence respective de certaines Congrégations et des Tribunaux en matière matrimoniale.

Dans l'ancienne législation, le Souverain Pontife exerçait son pouvoir par l'intermédiaire des Congrégations du S. Office, de la Propagande, des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, ainsi que par le ministère de la Daterie apostolique et de la Sacrée Pénitencerie. La Constitution « Sapienti Consilio » règle ces diverses attributions comme suit :

I. La Congrégation du S. Office conserve tous ses pouvoirs pour accorder les dispenses dans le « Privilegium Paulinum » ou « Privilegium Fidei », ainsi que sur les empêchements provenant d'un crime public, ressortissant de ce Tribunal, comme l'empêchement de la religion mixte, de la disparité de culte.. C'est lui aussi qui juge dans le cas de soupçon de polygamie ou d'hérésie.

Toutes les questions dogmatiques concernant ce sacrement aussi bien que les autres, sont dévolues à la S. Congrégation de la discipline des sacrements (*Sapienti Consilio*, I, 1°, 5).

Digitized by Google

II. La S. Congrégation de la Propagande doit référer aux autres Congrégations les affaires matrimoniales (*Ibid.*, I, 6°, 4).

Nota. 1. La même Congrégation conserve le pouvoir de concéder les formules de facultés nécessaires aux Evêques, Vicaires apostoliques, etc., dans les régions lointaines, les Indes, le Tonkin, la Chine, le Japon, l'Australie, etc., à condition toutefois de s'entendre avec la S. Congrég. de la discipline des Sacrements (*S. Congrégation Consistoriale*, 7 janv. 1909. Doutes sur la compétence, ad Dub. II. — Cf. *Act. Apost. Sedis*, fasc. II, 15 janv. 1909, p. 151). — 2. La Congregation pour les rites orientaux qui lui est adjointe, conserve tous ses pouvoirs (*Sapienti Consilio*, I, 6°, 6), et peut accorder les dispenses sur les empêchements de religion mixte et de disparité de culte. mais non pas dans le Cas de S. Paul (*S. Congrég. Consist.*, *loc. cit.*, ad Dub., VI, p. 151).

III. La S Pénitencerie voit limiter sa juridiction aux cas de dispense et de sanation, qui concernent le for intérieur (*Sapienti Consilio*, I, 1°).

IV. La S. Congrégation de la discipline des Sacrements, nouvellement établie par la Constitution *Sapienti Consilio*, se voit attribuer tous les pouvoirs qui étaient attribués aux autres Congrégations, Tribunaux et Offices pour la discipline matrimoniale, à l'exception du pouvoir du S. Office. En conséquence, il lui appartient de traiter toutes les questions de dispenses du for extérieur, tant pour les pauvres que pour les riches, de *sanatio in radice*, de dispense *super matrimonio rato*, de séparation des conjoints, de légitimation des enfants (*Sapienti Consilio*, I, 3°, 2). Elle examine également les questions de la validité, en les renvoyant toutefois à la Sacrée Rote Romaine. dans le cas où elles doivent être traitées dans la forme judiciaire (*Ibid.*, 3).

En résumé, voici la procédure à suivre pour toutes les questions matrimoniales :

A. Dans nos pays : 1) Pour le *for intérieur*, la S. Pénitencerie conserve ses pouvoirs de dispense en général et de celle *in radice* en particulier.

2) Dans le *for extérieur :* Le S. Office conserve dans leur intégrité toutes ses facultés pour le privilegium Paulinum, et pour les empêchements de religion mixte et de disparité du culte.

3. La S. Congrégation de la discipline des Sacrements hérite de tous les pouvoirs de dispense, etc., tant dans le for intérieur qu'extérieur.

B. Dans les pays de Mission : La S. Congrégation de la Propagande accorde à ses sujets les dispenses après avoir consulté les Congrégations ou Tribunaux respectifs, et les facultés déléguées, en s'entendant avec la S. Congrégation de la discipline des Sacrements.

C. Pour les pays des Rites Orientaux, la S. Congrég. préposée *ad hoc*, conserve ses pouvoirs antérieurs, et peut, en particulier, concéder des dispenses sur les empêchements de religion mixte et de disparité du culte.

⁂

Nous pouvons observer que la présente Constitution n'a pas d'effet rétroactif, dans ce sens que les facultés épiscopales, concédées p. ex. par la Propagande, ad quinquennium, etc., subsistent tant qu'elles n'ont pas

Digitized by Google

expiré ou qu'elles n'ont pas été révoquées. Les notes données plus haut ne visent donc que le recours direct en Cour romaine.

2° LE DROIT DE QUÊTER.

La note que nous communiquons ici, nous a été inspirée par le premier décret émanant de la nouvelle Congrégation des Réguliers (1). Inutile, par conséquent, de prévenir que nous nous confinons dans le domaine du droit canonique.

Les auteurs, qui ont écrit sur les Réguliers ont soin d'énoncer, en thèse générale, que l'exemption des Religieux est universelle, et qu'il appartient à l'évêque de prouver l'exception. Ces exceptions sont énumérées et expliquées en détail. Dans ce nombre, nous trouvons la question de la quête (2).

La législation existante est celle du Concile de Trente (Sess. XXI, cap. 9. *de reformatione*) interprétée successivement par les Souverains Pontifes S. Pie V, Urbain VIII et Clément XI. Nous n'insisterons pas sur ces considérations historiques ; nous aurons l'occasion d'y comparer au besoin la récente décision.

Le présent décret fait allusion à celui de la S. Congrégation des Evêques et Réguliers, donné le 27 mars 1896, pour les religieux à vœux simples. Dans son assemblée plénière du 8 mai 1908, la même Congrégation avait projeté celui-ci : c'est par ordre de S. S. Pie X. que la Congrégation des Réguliers publie ces règles concernant la quête pour les religieux.

Ces normes sont de deux espèces : les unes concernent les Mendiants proprement dits, les autres règlent la matière pour les Ordres et les Instituts non-mendiants.

I. Législation pour les Ordres Mendiants.

Cette première section du décret comprend elle-même deux parties distinctes : l'une touche directement à la question de droit et en règle l'exercice, l'autre est plutôt disciplinaire, et indique les règles pratiques qui regardent la conduite des quêteurs. Arrêtons-nous à la question de droit.

1°. Rien n'est changé au principe de l'ancien droit. Les Réguliers qu'on nomme et qui sont des religieux Mendiants, ont, de par le droit et l'institution du Siège apostolique, la faculté de demander l'aumône dans le diocèse où est situé leur couvent.

La permission de leurs supérieurs suffit pour cela, car le seul fait de permettre la fondation du couvent doit être considérée comme une permission de la part de l'Ordinaire de l'endroit.

2°. En-dehors du diocèse, où ils ont des couvents, les religieux doivent se faire autoriser par l'Ordinaire de ce lieu ; cette autorisation demandée

1. Cfr. *Acta Apostolicae Sedis*, 15 janvier 1909, p. 153 sqq.

2. Cfr. P. Piatus, *Praelectiones Juris Regularis*, 3e éd., T. II, p. 36 sqq. — P. Vermersch, *De Religionis Institutis et personis*, T. I, n. 372. — P. Victorius, *Compendium Praelectionum Juris Regularis*, p. 482 sqq

Digitized by Google

par les Supérieurs est donnée « in scriptis ». — La Consitution « *Cum Sicut* » d'Urbain VIII exigeait seulement que le quêteur présentât à l'évêque la permission qu'il tenait de son supérieur. Cependant une décision de la S. Cong. des Evêques et Réguliers, avait, dans les dernières années, (11 mars 1892), fixé la règle que nous lisons ici.

3°. Les évêques ne peuvent pas, sans motifs graves et sérieux, refuser semblable concession, surtout dans les diocèses limitrophes du couvent, qui ne réussit pas à se procurer par la quête les moyens de vivre dans le diocèse même où il est situé, comme il arrive ordinairement de fait dans les petits diocèses.

4°. Cette permission une fois concédée est considérée comme habituelle, c.-à-d. qu'une révocation expresse est nécessaire, révocation qui ne se fait que pour des causes légitimes et pour autant que ces causes persistent.

5°. Pour jouir et exercer ce droit, les religieux ont l'obligation de quêter eux-mêmes, et non pas par l'intermédiaire de personnes étrangères à l'ordre.

6°. Les quêteurs doivent porter sur eux les lettres authentiques, témoignant de l'autorisation requise et de la fonction qui leur incombe. Ils sont tenus de les montrer spontanément au curé, et aussi à l'évêque quand celui-ci les leur demande.

N. B. Quoi qu'il en soit des discussions antérieures au sujet du pouvoir épiscopal de punir les délinquants (1), notre décret stipule une règle qui ne laisse pas de doute. Il confirme la sentence du P. Piat, disant qu'il faut ici appliquer le principe général du Concile de Trente (Sess. XXIV, cap. 19, *de regularibus)* (2). Si le quêteur commet une faute notoire, (la notoriété *de fait* suffit), s'il cause du scandale, ou s'il quête contrairement aux défenses légitimes, l'Ordinaire de l'endroit intime l'ordre de rentrer au couvent, et avertit, même en tant que délégué du S. Siège (etiam tamquam Sedis Apostalicae Delegatus) (3), le Supérieur de corriger et de punir le coupable en raison du scandale causé ; au cas où l'on négligerait ces avertissements, il lui reste d'avoir recours au S. Siège sans retard.

II Législation pour les autres Ordres et Instituts religieux.

1°. Les Ordres religieux et les Congrégations *Juris Pontificii* (4) qui, soit en vertu de leurs constitutions approuvées par le S. Siège, soit en vertu d'une concession spéciale du Souveram Pontife, ne jouissent pas du privilège de quêter, ont besoin d'une double permission : a) celle du Siège Apostolique, b) celle de l'Ordinaire de l'endroit, demandée et obtenue par leurs supérieurs Une dérogation expresse et spéciale émanant de Rome dispense de cette deuxième formalité ; jamais, d'ailleurs, on ne peut présumer pareille dérogation, dont il est nécessaire de prouver l'existence par des documents authentiques.

1. Cfr. P. Piatus, *op. et loc. cit.*, q. 54.
2. Pour ce qui regarde les délinquants, cfr. *ibid.*, p. 75 sqq.
3. Formule qui fait conclure que l'évêque jouit à la fois du pouvoir *ordinaire* et *délégué* (Cfr. P. Piat., *op. cit.*, II, p. 13, note 5.)
4. Cfr. *ibid.*, q. 126

Digitized by Google

2°. Les Instituts *diocésains* (1) doivent se faire autoriser par l'évêque de leur résidence et par celui de l'endroit où ils quêtent en-dehors de leur diocèse.

3°. Dans les n°s suivants du décret, on détaille quelques normes pratiques que les évêques doivent suivre : délimitation territoriale pour la permission accordée, pouvoir de juger de la nécessité où se trouve le couvent des religieux en question, examen des lettres d'obédience des supérieurs, des facultés pontificale ou épiscopale ; — pour les quêtes faites en faveur des missions étrangères, le quêteur doit porter les lettres de recommandation du Vicaire ou Préfet apostolique, les lettres d'obédience du supérieur général de l'Institut, la faculté authentique récemment concédée par la S. Congrégation de la Propagande. — Les permissions sont données gratis et par écrit, portant les indications nécessaires.

Suivent quelques conseils disciplinaires, comme pour les Religieux mendiants proprement dits. Enfin la concession est faite à l'évêque pour agir contre les délinquants ; ici il peut sévir par lui-même en employant les moyens opportuns, (eos pro gravitate delicti et scandali opportunis remediis coërceat), et puis livrer le coupable au supérieur qui lui fera subir le châtiment mérité.

Les personnes charitables ne feront pas mal de lire ces prescriptions émanant de l'autorité supérieure. Rien de plus prudent, en nos temps troublés, que de s'assurer de l'honnêteté des quêteurs qui se présentent à leur porte. Elles feront bien de tenir compte des considérations suivantes:

1) *Les Religieux mendiants proprement dits:* Franciscains, Dominicains, Carmes, Jésuites peuvent toujours quêter librement dans leur diocèse. On a le droit de demander au quêteur les lettres de ses supérieurs pour connaître le nom de son couvent ; il sera même prudent de s'informer auprès du curé.

2) Les *autres Religieux* qui se présentent pour mendier, doivent toujours être pourvus des lettres de leur Supérieur, de l'autorisation de l'Evêque, qu'on consultera afin de savoir s'il n'y a pas de restriction pour telle localité ou tel temps déterminés. La même recommandation vaut ici pour les informations à prendre auprès du curé.

On voit, clairement d'ailleurs, que le S. Siège veille attentivement aux situations diverses qui se créent d'après les circonstances. Renseigner nos lecteurs sur ce point est le but de nos bulletins.

Fr. Rémy.

1. Cfr. P. Piatus, q. 125.

Digitized by Google

BULLETIN DE THÉOLOGIE.

I. HISTOIRE DE LA THÉOLOGIE.

Le mouvement intellectuel catholique, depuis quelques années, est orienté vers l'histoire de nos dogmes. A la librairie Picard, MM. Hippolyte Hemmer et Paul Lejay, du clergé de Paris, publient une série de *Textes et documents pour l'étude historique du christianisme* où l'on trouve divers écrits de Justin, Eusèbe, Tertullien, Grégoire de Nazianze, Grégoire de Nysse, les Pères apostoliques, etc. — La librairie Gabalda a donné des études sur les *Martyrologes historiques du Moyen-Age*, sur le *Dogme de la Rédemption*, sur les *Réordinations*, sur la *Théologie anténicéenne*, sur *Marie dans l'Eglise anténicéenne*, sur les *Origines du Symbole des apôtres*, sur l'*Histoire du Nouveau Testament*. — La librairie Beauchesne a entrepris la publication d'une *Bibliothèque de Théologie historique* et tout récemment avec l'*Histoire du Canon de l'Ancien Testament dans l'Eglise grecque et l'Eglise russe* du P. Jugie, elle a inauguré ses *Etudes de Théologie orientale*.

Ces sortes d'études sont, en général, dirigées contre les protestants ou contre nos frères séparés des Eglises orientales. Les protestants nous avaient devancés dans ces sortes d'études, et ils avaient cherché et prétendu trouver dans les Pères des premiers siècles, des précurseurs de Luther et de Calvin et un protestantisme avant la lettre. Il fallait donc les suivre sur ce terrain.

Mais ici se présentait un danger sérieux. Les formules de la foi, dans les premiers siècles de l'Eglise et chez les premiers Pères ou écrivains, sont loin d'avoir la précision qu'elles ont reçue plus tard d'une étude plus approfondie et à la suite des discussions théologiques plus ou moins longues. Du reste on aurait tort d'aller chercher dans ces formules, si elles n'ont été authentiquées par le consentement universel de l'Eglise, la vraie définition de la foi. La foi, en effet, n'est pas un simple système philosophique ou une simple théorie scientifique, elle est une vie, bien mieux elle est tout un monde. Or qu'y a-t-il de si difficile que de définir, en termes exacts, les forces de la vie et les éléments ou les lois d'un monde? La science de la vie physiologique humaine, la science de notre monde terrestre se sont édifiées lentement au milieu des hésitations et des erreurs plus ou moins grossières de nos physiologistes et de nos cosmologistes les plus célèbres. La théologie est la science de la vie selon la foi ; les théologiens ont pu se tromper dans leurs affirmations et leurs négations.

Digitized by Google

Saint Augustin, le plus célèbre d'entre eux, n'a-t-il pas écrit son livre des rétractations, et si saint Thomas revenait enseigner parmi nous ne devrait-il pas corriger maint de ses articles?

Il ne faut donc pas confondre la foi qui est vie avec la théologie qui est science. La première, dans l'Eglise, est toujours demeurée sainte, pure, vierge de toute erreur, sans accroissements comme sans défaillances. La seconde a pu se tromper même chez ses meilleurs interprètes; elle est sujette à l'erreur, au redressement et au progrès. Son rôle est d'interpréter la foi, d'en chercher les définitions, les formules, de les compléter, de les corriger, jusqu'à ce que les fidèles, par un consentement unanime ou par décision de leur chef, reconnaissent en ces formules l'expression adéquate de la vie qu'ils sentent agir au dedans d'eux-mêmes.

Le danger, quand on écrit l'histoire des dogmes, est donc de confondre le témoignage des docteurs concernant la foi et la vie de l'Eglise avec les théories scientifiques qu'ils essaient d'ébaucher. Il faut tenir compte de leur témoignage, il faut se défier de leurs théories. De plus il faut savoir que l'intérêt ou le parti-pris peuvent parfois influencer leur témoignage et le fausser. Pour rendre claire notre pensée, nous allons apporter des exemples. Dans les actes de sa vie, l'Eglise a toujours agi envers Marie comme si elle la croyait exempte de tout péché, de toute tache; elle a toujours agi envers le Pontife romain comme si elle le regardait comme le chef infaillible de la foi, de la morale et de la discipline. Cependant, avant de prendre conscience d'une façon définitive de cette foi en l'Immaculée-Conception et en l'infaillibilité pontificale, que d'études, de recherches, de discussions! Au moment de la discussion scientifique l'affirmation et la négation se font entendre avec une égale vigueur. A entendre les deux camps, un spectateur inattentif croira que, dans l'Eglise, il n'y est pas de foi réelle sur ces questions ainsi débattues ou que cette foi n'est pas née encore, il croira assister à l'enfantement de la foi, à la naissance d'un dogme. Erreur. Alors que les physiologistes et les médecins discutaient sur la circulation du sang dans le corps humain, en dépit des affirmations des uns et de la négation des autres, cette circulation n'en poursuivait pas moins son cours. Ainsi faut-il juger des discussions concernant les dogmes. Ces dogmes préexistent à toute controverse, dans la vie pratique de l'Eglise. Les discussions n'ont pour but et pour effet que d'en établir la science, la connaissance réflexe et certaine. Cette science des dogmes a commencé avec les écrivains ecclésiastiques, avec les docteurs et les théologiens; elle a eu des variations, des progrès et elle poursuit son achèvement. Mais la foi et les dogmes eux-mêmes ont reçu leur achèvement par la prédication du Christ et de ses apôtres.

Ces principes bien établis, on sera moins surpris de trouver, dans l'histoire de nos dogmes, des affirmations plus ou moins divergentes, concernant les vérités essentielles de la foi, sorties de la bouche de nos meilleurs et plus saints docteurs.

Parmi les ouvrages récents traitant de cette histoire des dogmes nous parlerons dans ce bulletin des suivants: *L'Eglise naissante et le Catholicisme* par Pierre Batiffol; *Histoire du dogme de la Rédemption*, par Henry Oxenham; *Histoire du dogme de la Papauté*, par l'abbé Joseph

Digitized by Google

Turmel ; *Marie dans l'Eglise anténicéenne*, par E. Neubert ; *Du culte de la Sainte Vierge dans l'Eglise catholique*, par le Cardinal Newman, traduit de l'anglais ; *Saint Ambroise*, par de Labriolle ; *l'Incarnation d'après S. Thomas*, par le P. Villard ; la *Théologie de Bellarmin*, par de la Servière.

I. — C'est dans l'espoir de « donner aux églises errantes la nostalgie de l'unité et aux chrétiens sans église l'intuition de la vraie foi (1) », que Mgr Batiffol a écrit un beau livre sur **l'Eglise naissante et le Catholicisme** (2). Si nos frères séparés de l'Orient et nos voisins sans pasteurs de l'Est et du Nord veulent le méditer avec attention, ils pourront y trouver des lumières pour les ramener au vrai bercail. L'auteur étudie l'organisation chrétienne, d'abord d'après les documents empruntés aux juifs et aux païens ; puis d'après les écrits des apôtres, ensuite d'après les écrits attribués aux successeurs immédiats des apôtres, l'épître de saint Clément, les épîtres de saint Ignace d'Antioche, etc., enfin d'après les écrits des premiers Pères : saint Irénée, saint Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène et saint Cyprien.

L'Eglise fondée par le Christ et prêchée par les apôtres est-elle une simple religion de l'esprit, comme le veulent les protestants, sans hiérarchie visible, sans organisation sociale, une religion dont les membres n'auraient d'autres liens entre eux que la profession d'une même foi et la possession des mêmes charismes ? Nullement. Une telle conception tend à ranger les premiers chrétiens à côté des adeptes d'une philosophie quelconque; ils étaient plus que des disciples d'une philosophie. Le christianisme n'est pas une « sagesse » mais une catéchèse, une forme de vie reçue par l'enseignement ; — le christianisme d'abord confondu, aux yeux des païens, avec le judaïsme, se distingue promptement de lui. Le judaïsme reste une religion nationale ; le prosélytisme juif conclut à la circoncision, au point que le prosélyte non circoncis, le *timens Deum*, n'est pas du peuple de Dieu. Le christianisme se place au-dessus de toute nationalité, il est un *tertium genus*, un peuple nouveau au-dessus des Juifs et des Gentils — de plus le christianisme ne sort pas de la synagogue mais de l'apostolat et l'apostolat vient du Christ. L'auteur développe très bien cette notion de l'apostolat, dont il fait un principe d'unité et d'autorité, posé par le Christ lui-même.

Mgr Batiffol nous fait assister à la naissance de l'Eglise par les apôtres. L'Eglise dans son sens restreint est l'assemblée des fidèles d'une même cité ; elle est constituée à l'instar d'une cité grecque plutôt qu'à l'image d'une synagogue.

Dans les dernières Epîtres de saint Paul, l'organisation de l'Eglise apparaît déjà nettement constituée avec une hiérarchie réelle, les saints, les épiscopes, les diacres dans chaque église. Les *Pastorales* décrivent les devoirs propres à chaque ordre. Les épîtres de Clément et d'Ignace confirment cette existence de l'autorité dans chaque église et font de l'autorité le principe indispensable de l'unité nécessaire. L'évêque fait l'unité de chaque église. « Là où paraît l'évêque, écrit saint Ignace, là doit être la

1. *L'Eglise naissante et le catholicisme*, p. 196.
2. In-12 de XIV-502 pp., 1908, 4 fr. Gabalda, Paris.

Digitized by Google

collectivité ; comme la où est Jésus-Christ, là est l'Eglise catholique. » Ignace fonde l'unité de chaque église particulière sur l'evêque visible et l'Eglise universelle sur Jésus-Christ, l'évêque invisible. Cette image, pour être complète, postule l'evêque visible qui assure l'unité de l'Eglise universelle, le pape. Ignace ne le nomme pas, mais il pose le principe qui réclame sa présence. Bien plus, si le nom de l'évêque des évêques n'apparaît pas encore sous son titre dans la théorie, il apparaît déjà dans les faits et la vie de l'Eglise. L'intervention de Clément à Corinthe en est une preuve manifeste. De plus Ignace lui-même, dans sa lettre à l'Eglise de Rome, salue cette Eglise par des termes qui affirment sa présence universelle : « ... à l'Eglise qui préside dans le lieu de la région des Romains, digne de Dieu, digne d'honneur, digne de bénédiction, digne de louange, digne d'être exaucée, digne et chaste, et présidente d'amour, en possession de la loi du Christ, portant le nom du Père, et que je salue au nom de Jésus-Christ. » Mgr Batiffol fait très bien ressortir la force de ce témoignage.

Les protestants prétendent que ce sont les hérésies qui ont donné naissance à la hiérarchie et aux dogmes. Mgr Batiffol rétablit, à propos du gnosticisme, le rôle vrai des hérésies dans l'évolution de la théologie : « Le gnosticisme, partout où il se produit, fait sécession : il se détache spontanément. Ne disons pas que l'Eglise s'organise pour se défendre contre le gnosticisme ; disons plutôt que l'Eglise est constituée de telle sorte que le gnosticisme ne peut pas librement et ouvertement s'y produire et s'y maintenir. »

Pour être complet, l'auteur aurait pu ajouter, comme nous l'exposions dans notre préambule, et dire que le gnosticisme, comme toutes les hérésies, a été une occasion pour l'Eglise de prendre conscience de son organisation et de sa croyance pratiquées depuis l'origine, et d'en trouver la formule théologique ou scientifique. Les hérésies ont donné naissance à la théologie scientifique et non aux dogmes.

Le principal théologien des premiers siècles est saint Irénée. Contre les hérétiques il donne la théorie la plus précise de la constitution de l'Eglise, sans oublier la primauté de l'Eglise romaine. L'auteur donne une bonne interprétation critique du texte célèbre : « *Ad hanc enim Ecclesiam propter potentiorem principalitatem necesse est omnem convenire ecclesiam, hoc est eos qui sunt undique fideles, in quâ semper ab his qui sunt undique conservata est ea quae est ab apostolis traditio.* » Le saint évêque de Lyon avait dégagé avec la même précision l'autorité spéciale appartenant aux évêques dans chaque Eglise particulière.

Mais Irénée n'est pas le seul où l'on trouve cette théorie de la constitution de l'Eglise. Elle est affirmée sous l'un ou l'autre de ses aspects par tous les contemporains qui ont écrit sur les choses ecclésiastiques. Nous ne pouvons résister au désir de citer la conclusion du chapitre consacré à saint Irénée et à ses contemporains. On y verra la richesse de ses informations :

« Si nous essayons de dégager de l'analyse qui précède les idées maîtresses, nous pouvons dire que, premièrement, le christianisme est considéré avec insistance comme une collectivité réelle, visible, répandue

Digitized by Google

sur toute la terre à la façon d'un peuple (Hermas, Abercius, Justin) ; qu'entre tous les groupes ou communautés dispersés qui le composent, il y a cohésion et échange, d'un mot il y a un lien intercecclésiastique sensible à tous (Polycarpe, Smyrniotes, Abercius, Denys de Corinthe, Celse) ; que surtout, pour ce qui est de la foi, il existe de fait une conformité pareillement sensible à tous (Hégésippe, Abercius, Denys, Hermas, Justin, Celse) ; si bien que les hérétiques font d'abord figure d'étrangers (Papias, Pantène, Hermas, Celse).

« Cette conformité des Eglises dans la foi tient à ce que la foi est considérée comme une doctrine divine reçue d'abord et ensuite fidèlement transmise comme un dépôt : elle est l'enseignement du Seigneur (Polycarpe, Papias), plus précisément l'enseignement du Seigneur, des prophètes et des apôtres (Polycarpe, Papias, Hégésippe, Pantène, Justin), enseignement qui a été propagé et garanti par les apôtres (Polycarpe, Papias, Hégésippe, Pantène, Justin), reçu et transmis par les presbytres (Polycarpe, Anicet, Papias, Pantène), transmission concrétisée dans la succession des évêques (Hégésippe), auxquels le fidèle doit être soumis (Polycarpe, *Secunda Clementis*, Denys, Hermas).

« Cette unité de foi est ce qu'on oppose aux hérésies, foi catholique, foi apostolique : mais l'unité est bien plus profonde, car elle embrasse toute la vie ecclésiastique, liturgie et discipline, dans la soumission à la hiérarchie (Polycarpe, Hégésippe, Abercius, Denys, Hermas, Justin).

« Rome est un centre qui intéresse la foi de tous les fidèles du monde (Polycarpe, Abercius, Hégésippe, Denys).

« Les hérétiques ne peuvent se réclamer que des hommes qui leur ont donné leurs noms (Hégésippe, Justin) ; leurs systèmes sont déraisonnables et se contredisent les uns les autres (Hégésippe, Pantène, Justin, Celse).

« L'Eglise invisible ou pneumatique, préexistant dès le commencement du monde, est une donnée que développe seuls l'auteur de la *Secunda Clementis* et Hermas (1). »

Après cet exposé magistral et si documenté, il était facile de répondre aux objections qui proviennent des cas particuliers, relatifs à Polycarpe d'Ephèse dans la question des quartodecimans, à Clément d'Alexandrie, que Harnack représente comme ignorant complètement « l'Eglise hiérarchique antihérétique » ; à Tertullien aussi ardent à défendre la tradition et la hiérarchie ecclésiastique qu'à la combattre ; à Origène qui n'a point d'ecclésiologie proprement dite ; à saint Cyprien qui, après avoir magnifiquement affirmé la subordination de chaque évêque vis-à-vis de l'Eglise universelle (2) et même proclamé la primauté de l'Eglise romaine (3), semble,

1. *L'Eglise naissante et le catholicisme*, p. 236-238

2. Saint Cyprien exagère souvent les conséquences d'un principe et se laisse parfois entraîner, poussé par les besoins de sa cause, à des erreurs regrettables. Parce que le peuple est consulté dans l'élection de l'évêque, il en conclut que ce peuple peut chasser de son siège l'évêque indigne (voir Batiffol, *loc. cit.*, p. 453). De même il affirme que le pouvoir d'ordre ne subsiste pas dans le prêtre indigne et que le baptême des hérétiques est invalide. La lutte qu'il devait soutenir contre les hérétiques et les schismatiques de son diocèse, l'entraîne à ces excès de doctrine.

3. Il faut savoir gré à l'auteur d'avoir un peu éclairci le mystère des deux éditions du *De Unitate ecclesiae*, dont l'une affirme la primauté de la chaire de saint

Digitized by Google

quand cette subordination lui est à charge, vouloir défendre l'indépendance absolue de l'évêque dans son Eglise.

II. — Le livre de Mgr Batiffol arrive d'autant mieux à son heure que M. Turmel, dans son **Histoire du dogme de la papauté** (1), *des origines à la fin du IVe siècle*, avait traité cette même question des origines, sans arriver à une solution précise ni surtout satisfaisante pour la foi catholique. Cette impuissance de M. Turmel, du reste, tient surtout à sa méthode. Au lieu d'interroger les sources elles-mêmes et les documents, il s'est contenté le plus souvent d'exposer le commentaire qu'ont donné de ces documents l'école romaine et l'école anti-romaine, en faisant la part la moins large possible à l'interprétation catholique. Son livre aurait dû prendre pour titre : *Exposé des objections contre l'origine de la papauté.*

La lecture de son premier chapitre laisse l'impression que la venue de saint Pierre à Rome est loin d'être démontrée historiquement et qu'elle est peu probable ; — son second chapitre arrive, comme conclusion, à mettre en doute l'existence à Rome de l'épiscopat monarchique avant le milieu du IIe siècle. En s'appuyant sur les lettres de S. Ignace d'Antioche, Mgr Batiffol montre au contraire que, dès le Ier siècle, l'évêque dans chaque Eglise faisait l'unité : « Là où paraît l'évêque, écrivait Ignace aux chrétiens de Smyrne, là doit être la collectivité des fidèles (2). »

Au troisième chapitre on trouve ces étranges déductions, au sujet de la controverse pascale : « N'est-ce pas Renan qui a dit, en parlant de la controverse pascale, que « la papauté était déjà née et bien née » ? Oui, l'excommunication lancée par Victor est l'acte d'un pape. Et, puisque pareil acte ne s'était pas encore produit, on peut dire que la question de la Pâque a été le baptême de la papauté (3). » La question de la Pâque nous a conservé un exemple éclatant entre tous de l'autorité romaine sur toute l'Eglise, mais cette autorité n'y a point trouvé sa consécration officielle ; elle la tenait de plus haut et de plus loin. La controverse célèbre entre Rome et saint Cyprien est exposée avec la même tendance à diminuer l'autorité papale. L'auteur met en relief saint Cyprien contestant cette autorité quand elle parle contre lui, et il tient dans l'ombre le même Cyprien exaltant, dans les actes, cette même autorité, au temps où elle est utile à la cause qu'il défend ou qu'il patronne. Sa conclusion est que saint Cyprien, non plus que Firmilien de Césarée, n'avaient l'idée de l'Eglise en tant que monarchie gravitant sous l'autorité de Rome. L'Afrique et l'Orient croyaient à une Eglise, fédération d'évêques indépendants entre eux, la croyance à la primauté romaine n'avait pas encore atteint leurs frontières.

Pierre, et l'autre ignore cette primauté. La première édition serait celle qui fut ouvragée à Rome par l'auteur pour combattre les partisans de Novatien révoltés contre le pape Corneille ; elle exalte les privilèges de cette église. L'autre édition serait celle que Cyprien dirigea contre les schismatiques de sa propre église. Il y exalte l'autorité de l'épiscopat dans l'Eglise, sans parler de sa subordination à l'évêque de Rome. Défendant l'autorité de l'évêque contre les schismatiques, il n'avait pas à montrer sa subordination vis-à-vis de l'Eglise romaine.

1. In 12, 493 pp., 1908, 4 fr. Picard, Paris.
2. Batiffol, *loc. cit.*, p. 166.
3. *Histoire du dogme de la papauté*, p. 80.

Digitized by Google

Au IIIe siècle cette primauté fit un progrès capital, lorsque le pape Etienne appropria à l'Eglise de Rome le fameux texte : *Tu es Petrus*... « En excommuniant l'Afrique et une partie de l'Asie, expose M. Turmel, il n'a fait que suivre l'exemple donné par Victor ; et il l'a suivi sans obtenir plus de succès, puisque la mesure extrême à laquelle il se laissa aller dut être rapportée par son successeur. Mais, en faisant appel au *Tu es Petrus*, il a donné à l'autorité du siège apostolique la plus célèbre de ses bases scripturaires ; il s'est acquis une place considérable dans l'histoire du dogme de la papauté (1). »

A la fin du IIIe siècle, l'organisation de l'Eglise n'est plus simplement épiscopalienne ; elle est devenue patriarcale : Rome, Antioche, Alexandrie se partageaient l'autorité suprême ; ils ordonnaient les évêques de leur province et, au besoin, les déposaient ; ils convoquaient et présidaient les conciles. « Telle était l'organisation de l'Eglise à la fin du IIIe siècle, écrit Turmel (2). Tels étaient, à cette époque, les droits de la papauté considérés, non dans leur réalité intime que la théologie peut seule nous faire connaître, mais dans leur exercice historique. »

Certes l'Eglise, à la fin du IIIe siècle, avait cette organisation en trois patriarcats ; mais elle avait aussi quelque chose de plus, la subordination à l'évêque de Rome. M. Turmel n'a pas voulu en voir « l'exercice historique », parce que la place qu'il lui a marquée dans l'évolution doit paraître plus tard.

Le IVe siècle débute par l'intrusion de la puissance impériale dans le gouvernement de l'Eglise. Mais pour fonder sa thèse, l'auteur exagère cette intrusion, du moins en ce qui concerne le concile de Nicée. « Il (l'empereur) dicte aux évêques ce qu'ils ont à croire (3). » La vérité, que du reste il a exposée lui-même, est tout autre. Constantin demande aux évêques de définir la vérité, et cette vérité définie par eux, il en fait une loi de l'empire. Entre ce fait « historique » et la traduction qu'en donne M. Turmel, il y a plus qu'une nuance, *traduttore, traditore*. Ce procédé donne une idée de la manière de *faire l'histoire*, adoptée par notre auteur.

Certes Constantin a souvent été dans l'Eglise un personnage encombrant. Comme le remarque M Turmel, « en s'arrogeant (parfois) le droit de juger les controverses dogmatiques, il a inauguré dans l'Etat l'ère des princes théologiens ». Mais, peut-on ajouter : « Quant aux prérogatives de la papauté, il s'est comporté à leur égard, comme s'il les avait ignorées, il n'a rien fait, en tout cas, pour les développer (4) » ? Et peut-on prétendre, malgré la tradition romaine affirmant le contraire, que le grand empereur ait agi dans toutes ces affaires, sans s'être concerté avec Rome ? Nous croyons au moins téméraire de l'affirmer (5).

1. *Histoire du dogme de la papauté*, p. 176 et 177
2. *Loc. cit.*, p. 188.
3. *Loc. cit.*, p. 217
4. *Loc. cit.*, p. 228
5. En 340 le pape Jules, en évoquant à son tribunal, la cause d'Athanase déposé de son siège d'Alexandrie par les Eusébiens, leur écrivait : « An ignoratis hanc esse consuetudinem ut primum nobis scribatur et hinc quod justum est decernatur? » Le sixième concile général en 680 affirme que la convocation du concile de Nicée se fit, d'un commun accord, par l'empereur et le pape.

Digitized by Google

Si cette affirmation est au moins téméraire, elle cadre à merveille avec le plan de l'auteur qui est de faire remonter la première origine de l'autorité romaine sur toute l'Eglise au concile de Sardique en 343. « Voilà ce qu'a fait le concile de Sardique. Il a attribué au pape, sinon un droit d'appel proprement dit, au moins un droit de revision. Et ce droit était une nouveauté (1). »

Nous ne poursuivons pas cet exposé. Nous avons une idée suffisante de l'ouvrage de M. Turmel. Nous ne croyons pas que ce soit un bon livre. Nous y sentons trop la méthode chère à Loisy. L'autorité papale est la petite semence d'abord imprécise et informe (la monère), qui se développe d'après les lois de l'évolutionnisme ou transformisme darwinien: une Eglise d'abord sans chefs fondée par des chrétiens venus d'Orient ; — on ignore si elle fut consacrée par la présence des apôtres Pierre et Paul ; — sa constitution fut presbytérienne, c'est-à-dire régie par un collège anonyme de prêtres égaux, à la fin du Ier siècle ; — elle devint ensuite épiscopalienne, c'est-à-dire régie par un évêque, avec autorite monarchique, égal et non supérieur aux autres evêques de la catholicité ; — à la fin du IIIe siècle elle devient patriarcale, partage l'autorité suprême sur la catholicité avec Alexandrie et Antioche ; — enfin, à partir du concile de Sardique, elle tâche de s'attirer l'autorité suprême ; elle réussit vis-à-vis des Eglises d'Occident, mais elle se brise contre la résistance des Eglises d'Orient.

Certes cet exposé n'est pas présenté par l'auteur avec cette clarté brutale. Loin de là Toujours, selon la méthode chère à Loisy, il met côte à côte cette doctrine évolutionniste et la doctrine orthodoxe. Si on l'accuse de professer la première, il répondra : « N'ai-je pas exposé la seconde, et n'ai-je pas dit qu'elle était plausible et pouvait être retenue par les théologiens ? » Mais tout son livre combat en faveur de la première, en exagérant les arguments en sa faveur et en diminuant les preuves en faveur de la seconde. Ce n'est point un bon livre au point de vue théologique, ce n'est pas davantage un bon livre au point de vue historique.

III. — Nous nous arrêterons moins longtemps à signaler les volumes suivants : **L'Histoire du dogme de la Rédemption** (2), est traduit de l'anglais par M. l'abbé Bruneau. Il a été composé contre les protestants afin de montrer tout ce qu'avait d'antibiblique et d'antitraditionnel la théorie protestante. On remarquera l'*Introduction*, où l'auteur expose bien dans quel sens il faut entendre le développeemnt des dogmes. Il concerne toujours une vérité contenue dans le dépôt de la Révélation. Son rôle, le plus souvent, consiste à la mettre dans son vrai jour et sa complète valeur, soit théologique (la Rédemption), soit pratique (le célibat ecclésiastique). Cette mise en valeur s'accomplit par la suite des siècles et le plus souvent sous l'influence des contradictions de l'erreur ou de la passion.

Avec Coleridge l'auteur ramène à quatre formes les conceptions sous lesquelles l'Ecriture représente l'idée de la Rédemption : *sacrifice*, *réconciliation*, *rançon*, *satisfaction*. — « Les Pères anténicéens, excepté peut-être

1. *Histoire du dogme de la papauté*, p. 256
2. In 12, 359 pp., 1908. 4 fr. Bloud, Paris.

Digitized by Google

saint Irénée et Origène, n'avaient pas de théorie bien spéciale. Ils n'employaient jamais le mot « satisfaction » ; ou, s'il le faut, ils parlent de la satisfaction du pénitent, non de celle du Christ. Quant à l'idée, elle ne leur était pas très familière. Mais ils parlent, à propos de l'Incarnation, en des termes généraux, souvent empruntés, au moins indirectement, au langage de nos Saints Livres, des souffrances, de la mort, du sang, de l'obéissance et du sacrifice du Christ, comme étant offerts pour nous et constituant pour nous un moyen de salut (1). »

Après le concile de Nicée et jusqu'à la scolastique, les Pères ont souvent représenté la Rédemption ou la mort du Christ comme une rançon payée à Satan. Pierre Lombard a été le dernier partisan de cette thèse. Cependant cette théorie n'exclut jamais celle d'un sacrifice offert à Dieu, elle ne fit que s'y juxtaposer. Avec saint Anselme la thèse de la Rédemption comme réparation *adéquate* offerte à Dieu pour les péchés du monde prit le dessus et triompha, sous des nuances diverses, avec la scolastique.

Cet ouvrage, qui nous montre les multiples points de vue, sous lesquels la tradition a envisagé la Rédemption et le progrès de sa théologie, méritait d'être présenté au public français.

IV. — Le livre de M. Neubert, **Marie dans l'Eglise anténicéenne** (2), est divisé en deux parties. « La première comprend les affirmations dogmatiques, que les discussions christologiques des trois premiers siècles ont fait porter sur Marie, à savoir sa maternité humaine, sa virginité dans la conception de Jésus et sa maternité divine, ainsi qu'une étude sur les origines de l'article du symbole « *Natus ex Maria Virgine* » ; la seconde partie traite des questions dans lesquelles Marie a, dans une certaine mesure, attiré pour elle-même l'attention pieuse des fidèles, c'est-à-dire de sa virginité perpétuelle, de sa sainteté, de sa coopération à la Rédemption et du culte de vénération et d'invocation dont elle a été l'objet (3). »

Les protestants ont abordé cette histoire du culte marial : Beurath, pour montrer que le culte de Marie ne commence qu'au temps de l'Arianisme ; Rösch, pour montrer que ce même culte est la transformation du culte païen des déesses antiques ; Lucius, pour prétendre que ce même culte ne remonterait qu'au temps où la virginité devint en honneur auprès des fidèles. Afin d'échafauder leurs thèses ils ont tronqué et arrangé les témoignages anciens. Il importait qu'une plume catholique reprit ces témoignages et les exposât dans leur vrai sens et dans leur intégrité. L'ouvrage de M. Neubert recevra donc un bon accueil des catholiques.

La première partie met bien hors de doute la croyance, dès l'origine, à la Maternité humaine et divine de Marie et à sa Virginité. Mais la seconde n'est pas moins intéressante, quand elle montre que, aux yeux de l'Eglise primitive, la coopération de Marie à l'œuvre de la Rédemption ne fut pas seulement matérielle, mais morale et libre et par conséquent méritoire. Cette conception fonda, dès l'origine, le culte et la gloire de la Vierge-

1. *Histoire du dogme de la Rédemption*, p. 125.
2. De la Collection *Bibliothèque théologique*, in 12, 281 pp. 3 fr. 50, 1908, Gabalda, Paris.
3. *Marie dans l'Eglise anténicéenne*, fol. VIII.

Digitized by Google

Mère. On lira avec un spécial intérêt le chapitre consacré à Marie, corédemptrice du genre humain.

Ce livre, comme celui de Mgr Batiffol et celui d'Oxenham, montre qu'on peut faire une histoire sérieuse de nos dogmes catholiques sans recourir aux méthodes fantaisistes des Loisy ou des protestants et sans se plier aux exigences d'un évolutionnisme destructeur.

V. — **Du culte de la Sainte Vierge dans l'Eglise catholique** (1). Cette réponse de Newman à l'attaque de Pusey, dans son *Eirenicon* contre ce qu'il appelait la Marialatrie catholique, a été composée en 1865. Une édition française parut en 1866. Celle-ci est la seconde, revue, corrigée et complétée par des notes d'un savant bénédictin. Elle sera donc lue avec intérêt par tous ceux qui s'intéressent au mouvement religieux anglais au siècle dernier ; elle sera surtout utile à ceux qui ont à répondre aux objections protestantes contre le culte de Marie.

VI. — **Saint Ambroise** de P. de Labriolle est un volume de la collection *La Pensée chrétienne* (2). L'œuvre du grand docteur y est analysée, avec compétence, sous quatre titres : le Politique, l'Exégète, le Moraliste, les Sermons et les Traités dogmatiques.

Les écrits du Politique résument une bonne partie de la vie de saint Ambroise et révèlent sa grande influence dans le monde de l'empire, auprès de trois empereurs. — Comme exégète il est un des principaux représentants de l'exégèse allégorique ; et, fort à propos, avant d'exposer les travaux du grand docteur, M. de Labriolle rappelle les origines et le développement de cette exégèse, — dans la morale, Ambroise montre la supériorité du christianisme sur le paganisme, et est l'un des premiers chrétiens qui ait fait une exposition régulière des devoirs de l'homme, au sens chrétien.

VII. — Saint Thomas, dans son texte, n'est pas accessible au commun des esprits. L'élite elle-même, à moins d'avoir suivi un cours régulier de philosophie scolastique et de théologie, reste incapable de se l'assimiler. Ceux qui ont essayé de faire la synthèse de sa doctrine, afin de la présenter au grand public, Gardair pour la philosophie, Monsabré pour la théologie, ont construit un bel édifice, mais en miniature, qui ne rappelle que de bien loin l'œuvre du Maître. Pour faire comprendre saint Thomas il ne fallait pas faire un travail d'ensemble, mais procéder par parties. C'est ce qu'a fait le P. Villard, O. P., dans **l'Incarnation d'après saint Thomas** (3). Il faut lui en être reconnaissant.

Nous avons dans son livre, exposée avec ampleur, la doctrine thomiste de l'Incarnation. On voit combien le docteur de l'Ecole traitait largement les questions. On ne sera pas peu étonné de voir que ses traités contiennent toute l'histoire du dogme depuis les origines jusqu'au XIIIe siècle.

1. In-12, 252 pp. 2 fr. 1908. Téqui, Paris.
2. In-12, 330 pp., 1908. 3 fr. 50. Bloud, Paris.
3. In-8° de 440 pp., 4 fr., Gabalda, Paris.

Digitized by Google

Ce n'est qu'après avoir réfuté toutes les erreurs des hérétiques que saint Thomas expose la doctrine catholique du grand mystère de l'Union de Dieu avec l'homme ou le triple contact du créateur avec sa créature, contact de ressemblance par la création, contact d'opération par la grâce, contact personnel dans l'Incarnation. Le P. Villard développe cette magnifique synthèse des œuvres de Dieu en faveur de l'homme. Il développe surtout l'union personnelle, comme il convenait à son sujet. Cependant peut-être aurait-il pu donner a cette union personnelle un peu plus de place dans son livre, car il ne l'aborde qu'à la page 219 et il termine à la page 360 pour traiter ensuite des convenances de l'Incarnation. La question de la grâce, qui est traitée dans le chapitre VI, où est exposé le second contact de Dieu avec la créature, a été étudiée fort sommairement et d'une façon fort incomplète. Peut-être eût-il mieux valu la passer sous silence et la réserver pour une étude ultérieure, très complète alors et semblable à celle-ci. Nous souhaitons que l'auteur l'entreprenne non seulement pour la grâce, mais pour d'autres questions encore. Il contribuera ainsi d'une manière très efficace et très pratique à répandre et vulgariser la puissante et saine doctrine de l'ange de l'école.

VIII. — C'est un gros volume que le P. DE LA SERVIÈRE a consacré à la **Théologie de Bellarmin** (1). Mais quand on se rappellera l'œuvre immense du savant jésuite au XVIe siècle, on comprendra mieux l'importance accordée à un tel exposé : c'est une vraie somme théologique, dogme, morale, Sacrements, Ecriture Sainte, Eglise, d'après Bellarmin. Dans tous ses ouvrages, comme le remarque l'auteur, Bellarmin manque d'originalité, mais il a un don admirable d'exposition et de synthèse. Avec lui on aura donc un bon aperçu de l'état de la science théologique au XVIe siècle.

IX. — De la Dogmatique, M. VILLIEN, professeur à l'Institut catholique de Paris, nous transporte dans la morale avec l'**Histoire des commandements de l'Eglise** (2), série d'articles parus dans la *Revue du Clergé français*, puis réunis ici en un beau volume après avoir été quelque peu revus et complétés, avec une préface de M. Boudinhon. — C'est une belle œuvre « d'historien et de canoniste » et il y a profit et plaisir à suivre avec un guide aussi sûr les diverses vicissitudes des commandements de l'Eglise. Sans infirmer en rien l'autorité de ces commandements, la mise au point de leurs variations, habilement dégagées de l'imbroglio des coutumes, des textes patristiques, conciliaires et théologiques, nous aide au contraire à mieux saisir dans son relief la merveilleuse vigilance avec laquelle l'Eglise s'est adaptée aux variables circonstances, sociales, intellectuelles et même politiques.

C'est donc peu à peu, bien qu'on en entrevoie déjà les premiers linéaments et les premiers besoins dès l'origine, que se sont élaborés et qu'ont été érigés en lois les commandements de l'Eglise. Il faut arriver à des temps assez rapprochés de nous (fin du XIVe, commencement du XVe s.), pour trouver les premiers formulaires du code à peu près complet.

1. In-8, 764 pp. 1908, 8 fr. Beauchesne, Paris.
2. In-12 de 358 pp., 1909, 3 fr. 50, Gabalda, Paris.

Digitized by Google

Dans le détail : Le premier commandement n'est arrivé qu'après de lentes évolutions, à bien préciser les limites et l'objet actuel de son double précepte : l'assistance à la messe est à l'origine imposée à tous par la force des choses ; puis les conciles en pressent l'obligation par la sanction d'excommunications pour une abstention de trois fois ; sous le régime féodal, l'assistance à l'église paroissiale rentre dans le précepte ; aujourd'hui, on est enfin arrivé à la règle de l'assistance à la messe pure et simple ; — la notion de l'œuvre servile, comme l'obligation et les limites de son abstention les dimanches, a beaucoup varié. Les conciles particuliers seuls en ont legiféré, ce qui fait que la loi du repos dominical est demeurée une loi coutumière comme à l'origine.

Le nombre des fêtes aussi a eu diverses fortunes. Aujourd'hui l'Eglise en a beaucoup diminué le nombre qui autrefois étaient obligatoires ; « nous revenons aux premiers siècles sur ce point ». Les 3me et 4me commandements, sans avoir eu une fixité intangible, ont été cependant peut-être ceux qui ont connu le moins de variations. A une certaine époque, rendue obligatoire trois ou quatre fois par an, la Confession reçut enfin au concile de Latran (1225) sa fixation définitive à une seule fois par an. La clause qui accompagnait ce précepte, de faire cette confession à son propre curé, a disparu dans la suite, heureusement, pour la facilité des consciences. Le précepte de la Communion doit être rapproché de celui de la Confession : à noter cependant que le sort de l'usage de la communion a été bien inégal : certains siècles ont connu l'usage de la Communion très fréquente. Les cinquième et sixième commandements ont toujours marché vers l'adoucissement ; « l'histoire de ce dernier même n'est que celle de ses déchéances. »

Un dernier chapitre sur les dîmes, très intéressant. Elles ont été supprimées autrefois comme impopulaires ; il faut y revenir en France et c'est une obligation qui a sa place marquée dans les commandements de l'Eglise, non pas à l'état d'impôt de proportion : « Récemment le S. Pontife a marqué très clairement aux évêques de France combien lui déplaisait l'idée d'une redevance taxée, imposée aux fidèles et corroborée d'une sanction » ; mais sous la forme d'une dîme personnelle. « La générosité dont les catholiques de France ont toujours fait preuve, sera la collaboratrice de la Providence, et nous pouvons avoir pleine confiance en Celui qui ne laisse manquer de rien même les petits des oiseaux. »

fr. Hilaire de Barenton,
O. M. C.

II. APOLOGÉTIQUE ET DOGMATIQUE

1. L'archevêque d'Albi, Mgr Mignot, vient de réunir en un volume cinq lettres à son clergé et le discours prononcé à Toulouse sur la méthode de la Théologie : **Lettres sur les Etudes ecclésiastiques** (1). Il a bien voulu céder en cela « à l'aimable importunité de nombreux amis inconnus ».

De la préface qui résume les idées maîtresses du livre, nous détachons

1. In 12 de XVII-324 pp., 3 fr. 50. Gabalda, Paris.

Digitized by Google

ces lignes qui indiquent avec précision le but de l'auteur. « Faire aimer l'étude, éveiller la curiosité légitime de l'esprit, donner une idée de la manière dont les problèmes religieux se posent de nos jours, signaler quelques-uns des écueils que rencontre l'exposition des vérités de la foi, appeler la réflexion, faire sentir la nécessité d'un examen approfondi, indiquer enfin une orientation tout ensemble prudente et progressive en vue de l'enseignement catéchistique et apologétique, rassurer aussi certains esprits un peu timorés en montrant les limites que ne peut dépasser la science humaine et en plaçant les doctrines essentielles hors de la portée des attaques de la critique rationaliste. »

Essayons de donner une vue d'ensemble sur la manière dont l'éminent prélat a réalisé son programme. La première lettre nous donne des aperçus sur les études littéraires et scientifiques. L'auteur déplore la décadence de l'étude du latin. Ce fléchissement est dû, non à une diminution d'intelligence, mais aux programmes trop chargés qui éparpillent l'activité sur un trop grand nombre de questions. — Pour que le prêtre soit un défenseur éclairé de la religion, il est nécessaire qu'il ait des notions précises quoique sommaires sur les principales questions scientifiques, en géologie surtout considérée par les rationalistes comme l'une des plus contraires à la révélation.

« La grande puissance d'ici-bas, ce qui mène le monde, ce sont les idées.» La deuxième lettre est consacrée à la science de l'idée, de la pensée, à la philosophie. Après un exposé lumineux et une critique pénétrante et nuancée du système de Kant, Mgr Mignot examine successivement comment la philosophie est la base de l'enseignement de la théologie, la philosophie qu'il faut apprendre, les dangers à éviter. A la suite de Léon XIII, il recommande l'étude de S. Thomas, spécialement sa méthode et sa doctrine. Pour ce qui est des questions controversées, des simples opinions, il pense que l'Encyclique *Aeterni Patris* laisse une grande latitude aux chercheurs et qu'elle n'entend pas, par exemple, « faire résoudre dans le sens des théologiens thomistes les questions de la grâce ou de la science moyenne. »

La troisième lettre : sur l'*Apologétique contemporaine* met l'apologiste en face de la situation actuelle des esprits : peu de confiance dans l'abstrait, confiance exclusive dans le positif, vague inquiétude religieuse. Homme du présent, que l'apologiste tienne compte de ces dispositions, et sans sacrifier les preuves physiques, qu'il insiste sur les arguments moraux auxquels nos contemporains sont particulièrement sensibles.

La précédente lettre s'attachait plutôt à prémunir contre les preuves qui ne sont pas assez décisives aujourd'hui, et par le fait, avait un caractère plutôt négatif. La quatrième lettre d'un cachet plus positif vient la compléter ; c'est une étude sur l'*Histoire* où le distingué prélat recherche les avantages de l'histoire pour la cause de la religion. « Elle servira d'introduction à la théologie et d'explication permanente au développement de nos dogmes. »

Comme « le terrain biblique est le champ de bataille où l'attaque est donnée sur toute la ligne, » Mgr Mignot s'est décidé, non sans hésitation, à s'engager dans ces questions « où le précipice borde le chemin » D'abord quelques données sur l'importance de la Ste Ecriture, sur les conditions de

Digitized by Google

la vraie critique, puis le long exposé des principaux problèmes bibliques de l'heure présente. Il n'est pas de l'avis de certains découragés qui proposent de renoncer aux preuves de l'Ancien Testament et il expose un système d'apologie par lequel on reconstruirait la révélation biblique d'après les documents incontestés par les rationalistes eux-mêmes. Quant à lui, « la preuve apologétique tirée de l'Ecriture garde toute sa force » et l'« une des démonstrations les plus convaincantes de la vérité sera toujours le miracle juif ».

Une étude sur *la méthode de la théologie* couronne le livre. Parce que la théologie est « la Reine des sciences » elle dépend des autres sciences d'où elle tire ses informations et ses généralisations. Sa méthode, tout en restant traditionnelle, sera en même temps progressive, car le progrès est la loi de l'esprit humain.

Tel est le résumé succinct de cet ouvrage où s'affirment la largeur de vue de l'auteur, sa connaissance exacte et profonde de l'état des esprits contemporains. C'est à peine si, par ci par là, on pourrait élever quelques critiques que des explications justifieraient amplement. C'est une belle œuvre qui, outre ses mérites de fond, se recommande par un style conforme aux pures traditions de la langue française.

2. — « Si la foi languit de nos jours à ce point qu'elle est comme morte en un grand nombre, c'est que l'office du saint enseignement catéchistique ou bien est trop négligemment rempli, ou bien est absolument omis ». C'est par ces paroles de Pie X (Encyclique *Acerbo nimis*, 15 avril 1905) que M. le chanoine FINOT commence son ouvrage, et c'est à remedier aux maux qu'elles signalent que sont consacrées les pages du présent volume : **Catéchistes et Catéchismes** (1). C'est un véritable traité de pédagogie catéchistique, qui a pour but de porter la réforme sur les deux sortes d'exigences dont se compose l'enseignement du catéchisme comme d'ailleurs tout enseignement : les unes concernent celui qui enseigne : le catéchiste, les autres visent la matière enseignée : le catéchisme. De là deux parties. Dans la première, après avoir parlé du recrutement des catéchistes et de leur organisation, l'auteur envisage leur ministère sous ses différents aspects, leur offre les conseils dont ils ont besoin pour l'accomplir utilement, en un mot, s'attache à leur donner la mentalité qui les rendra dignes de leurs saintes fonctions.

Dans la seconde partie, M. l'abbé Finot expose les lois, les industries, les secrets, la méthode d'après laquelle l'enseignement du catéchisme acquerra son plus haut degré possible d'action.

Quelques titres, je crois, nous feront mieux comprendre le but que se propose l'auteur et sa manière de le réaliser. De la première partie : ch. I : qui sera catéchiste ? ; ch. III : Les archiconfréries de catéchistes volontaires : les archiconfréries, romaine, française, belge ; ch. VIII. De l'amour que les catéchistes doivent à leurs élèves. Quelques chapitres sur le but des catéchistes, qui doit être : ch. IX : de donner la foi à leurs élèves ; ch. X : de leur inspirer la piété ; XI : de les former à la vertu. Puis, ch. XII,

1. In-8, XXX, 500 pages. 1908. Gabalda, Paris

Digitized by Google

des moyens d'influence dont disposent les catéchistes. — De la seconde partie : ch. XVI : Des lois pédagogiques : ch. XVII : Les modes, formes et procédés d'enseignement ; ch. XVIII : Les principaux éléments des leçons de catéchisme : ch. XIX : La préparation des leçons de catéchisme. Les différents cours de catéchisme : ch. XXII : pour les enfants de 3 à 6 ans ; ch. XXIII : pour les enfants de 7 à 8 ans ; ch. XXIV : pour les enfants de 9 à 11 ans ; ch. XXV : le catéchisme de persévérance ; ch. XXVI : L'instruction religieuse dans les cercles d'études : nécessité, étendue, principaux caractères; ch. XXVIII : Les catéchismes extraordinaires: aux retardataires, aux malades, aux nomades, aux convertis, à la jeunesse instruite. Mais ce bref et sec résumé ne nous dit pas les utiles et judicieuses leçons qui sont semées à travers tout cet ouvrage et qui révèlent une expérience longue et consommée, une connaissance profonde des âmes en général et de la mentalité de notre époque en particulier. Que ceux-là qui ont à s'occuper d'enseignement religieux le lisent ; ils y puiseront des aperçus nouveaux, ils sentiront que quelque chose est à améliorer dans leur méthode, et surtout leur cœur s'animera d'un zèle plus ardent pour conjurer le péril d'une éducation antichrétienne qui menace de plus en plus la jeunesse des écoles.

3. — Dans son nouvel ouvrage, Les **Modernistes** (1), le R. P. Maumus apporte une précieuse contribution à la littérature antimoderniste. Les points fondamentaux du système moderniste y sont exposés avec une sereine impartialité, mais aussi dépouillés, par une réfutation vigoureuse et triomphante, de la séduction que leur prétention à l'objectivité et à la rigueur scientifiques exerçait sur de nombreux esprits. Les deux idées dans lesquelles se concentre le but de l'auteur sont de démontrer : 1° que le modernisme ne laisse pas debout une seule pierre de l'édifice chrétien ; 2° que son œuvre de ruine s'appuie exclusivement sur des affirmations gratuites et par conséquent sans valeur. Ces deux thèses se retrouvent à chaque chapitre, à chaque page unies et confondues en un seul faisceau. L'ouvrage se divise en huit chapitres, écrits en un style clair et incisif. Le ch. I nous dit le but des novateurs : « réconcilier, disent-ils, l'Eglise et la société moderne », mais par un procédé aussi simple que radical, qui est la suppression de l'Eglise. Le ch. II nous fait l'historique de la fondation de l'Eglise d'après les données des hypercritiques. L'étude de la valeur de la raison et de la genèse de la religion au sens moderniste occupe le ch. III. Puis nous entendons, au ch. IV, M. Loisy nous exposer son système de l'évolution des dogmes, où, suivant l'heureuse formule du R. P., il propose au Catholicisme de « se suicider pour s'empêcher de mourir ». Dans le ch. V nous voyons l'attitude des nouveaux docteurs en face des vérités dogmatiques dont la conception intellectualiste ne répugne tant à M. le Roy que parce qu'il est venu à confondre le dogme lui-même avec les explications des théologiens. Le ch. VI nous montre dans les dédains pour la philosophie positive, claire, précise et rigoureuse des scolastiques la source des récentes fantaisies doctrinales. L'âme de toutes les controverses soulevées par la nouvelle hérésie, c'est la divinité du Christ et de

1. In-12 de 285 pages, prix, 2 fr. 50, 1908. Paris.

Digitized by Google

la religion fondée par lui. Aussi les deux derniers ch. sont-ils consacrés à ces questions vitales. L'auteur se plaît à relever, parmi les procédés pseudo-scientifiques de M. Loisy, l'abus qu'on lui connaît des formules dubitatives, pour accréditer une de ses idées préconçues ou pour énerver les faits les plus avérés de l'histoire évangélique.

Ce bref aperçu suffit pour donner une idée de l'intérêt qui s'attache à cette œuvre, qui, outre le mérite d'un acte de foi, est une vulgarisation, à l'usage du grand public, des problèmes religieux dont les modernistes ont donné les solutions les plus injustifiables.

4. — Pour compléter sa Théologie et la mettre à jour, M. TANQUEREY a publié un fascicule **Additamenta ad Synopsim Theologiae** (1), qui contient : 1° un exposé historique et critique des différentes méthodes apologétiques employées aux diverses époques de l'Eglise depuis les premiers apologistes jusqu'à nos jours. Un paragraphe spécial est consacré aux plus récentes méthodes représentées par Ollé-Laprune, Fonsegrive, Blondel ; les différences et jusqu'aux nuances qui les séparent sont signalées. A cette première partie fait suite le Décret *Lamentabili ;* — 2° une étude sur les doctrines du modernisme, vrai commentaire de l'encyclique *Pascendi :* l'auteur expose : a) les sources où les modernistes ont puisé leurs erreurs : successivement sont creusées les théories de Kant, de Schleiermacher, de Rischl et d'Auguste Sabatier, le père du modernisme français ; b) les formes principales du système dans les pays qui ont été plus particulièrement infectés : France, Angleterre, Italie, Allemagne. La France surtout retient l'auteur avec Loisy et Le Roy ; c) les méthodes à suivre pour les réfuter : M. Tanquerey en distingue trois : a') puisque les modernistes prétendent être catholiques, montrons-leur que leurs théories sont en opposition avec l'enseignement catholique ; b') ce qui vaut mieux, il faut leur révéler les flagrantes contradictions du système lui-même ; c') mais surtout qu'on leur découvre la base croulante de leurs fantaisies par une étude vraiment scientifique et objective de la philosophie et de la critique biblique. Vient ensuite le texte intégral de l'encyclique *Pascendi* dont les divisions logiques sont mises en évidence par des manchettes ; — 3° les décrets les plus récents, qui relèvent de la Morale : Décrets : a) sur la communion des infirmes, b) sur les honoraires de messes, c) sur la revalidation *in radice ;* le fameux décret *Ne temere* avec un commentaire, où l'auteur fait ressortir nettement les différences entre la législation ancienne et la législation nouvelle sur les fiançailles et le mariage. Puis le texte des dernières décisions de Rome sur ce sujet. Les qualités qui ont fondé la réputation de M. Tanquerey se reflètent dans cette brochure : précision, netteté, ordre et objectivité. Qu'on nous permette de formuler une critique que nous étendrions volontiers à l'ensemble des ouvrages du distingué professeur. M. T. affectionne beaucoup la forme dissertatoire. Excellente en elle-même, elle perd un peu de son à-propos dans un manuel où la qualité que le maître comme l'élève recherchent le plus c'est cette concision nerveuse dont le mordant ancre la doctrine plus puissamment dans l'esprit.

1. In-8 de 148 pages, 1 fr., 1908. Desclée . Rome, Tournai, Paris.

Digitized by Google

5. — « Telle est, nous dit dans sa préface le R. P. MUNCUNILL, S. J., la malheureuse condition des temps présents que l'imprudence des ennemis de la religion, jadis contenue ou tout au moins graduée dans l'expression de son audace, s'étale maintenant au grand jour et dans toute son horreur. Ce qu'on nie maintenant ce n'est plus seulement tel ou tel dogme, mais tout ce qui se présente avec un caractère surnaturel, c'est même toute vérité qui s'offre pour appuyer la croyance en Dieu. Puisque les livres qui enseignent l'erreur se multiplient, il est bon également que se multiplient les œuvres de défense religieuse. » Et c'est ce qui a inspiré la publication du présent volume **Tractatus de Vera Religione** (1). Comme son titre l'indique, c'est un traité complet de la vraie religion ; rien d'important n'y est omis ; l'étendue de l'ouvrage, la densité du texte indiquent à *priori* que l'auteur a traité son sujet avec une abondance de développements qui dépasse les proportions habituelles. Le plan, sauf des nuances, est le même que celui actuellement adopté par les manuels. En voici d'ailleurs la division généraral : Disputatio praeambula in universam theologiam. — De vera religione : Disput. Ia : 1° de Revelatione ; 2° de criteriis revelationis ; de auctoritate historica Evangeliorum et Actuum Apostolorum. — Disput. IIa : de Veritate religionis christianae : 1° religionis christianae veritas ex miraculis demonstratur; 2° veritatis religionis christianae ex prophetiis demonstratur; 3° de ceteris criteriis quibus veritas religionis christianae comprobatur. — Disput. IIIa de Religionibus a christiana diversis : 1° de vera religione ante Christum ; 2° de falsis religionibus. L'ouvrage qui débute par la table logique des matières se termine par un index des auteurs cités et un index alphabétique.

Indiquons quelques-unes des particularités qui forment les caractéristiques de l'ouvrage. Les ressources typographiques n'ont pas été exploitées avec ce bonheur qui donne tant de prix au manuel de Tanquerey : il y a peut-être trop d'uniformité de caractères. Le latin est clair, façile, correct ; la méthode se ressentirait par endroits, mais légèrement, de l'ancien usage de développer la doctrine par objections et réponses. Mais entrons dans le fond même du travail, là où se révèle la valeur de l'œuvre et la personnalité de l'auteur. Non seulement c'est un traité complet, mais c'est une œuvre à jour et répondant aux exigences de la critique actuelle. La question du modernisme y est abordée sur tous les points qui touchent au sujet ; la méthode apologétique préconisée par les récents novateurs y est exposée sous ses divers aspects avec une grande clarté. L'auteur passe également en revue les divers systèmes d'apologétique qui, indépendamment du modernisme, se sont proposé de résoudre le conflit religieux ; chacun reçoit en passant la note qui le caractérise. Il rejette comme insuffisants les systèmes de Balfour, de Mgr Bougaud, des immanentistes : Blondel, Laberthonnière, et celui d'Augustin Thierry. Ses thèses sur l'autorité des Evangiles et des Actes témoignent qu'il est au courant des derniers travaux publics sur ces questions. Il y met surtout à contribution Funck, Cornély, Murillo. Knabenbauer ; la bibliographie des Pères est très riche, les références très nombreuses. L'argument des prophéties est longuement

1. In 8 de 424 pp., 1908. 8 pesetas, G. Gili, Barcelona, Espagne.

Digitized by Google

et savamment traité. L'auteur s'arrête assez longuement à l'oracle de l'Almah dont il revendique le caractère messianique au sens littéral. Nous savons que le sens messianique général de la prophétie des 70 semaines se laisse facilement entrevoir ;le R. P. veut pousser les précisions : il expose les deux opinions les plus vraisemblables sur la manière d'en déterminer les dates extrêmes. Il croit que la divinité du Messie ressort avec certitude de plusieurs passages de l'Ancien Testament. A l'exemple des autres théologiens, l'auteur fait ressortir le caractère apologétique : a) des effets de la religion chrétienne, b) de sa propagation et conservation, c) de la constance et du témoignage des martyrs. L'on sait avec quelle circonspection il faut procéder sur ce dernier point pour que l'argument soit vraiment démonstratif. Or nous n'oserions pas soutenir que cette prudence l'auteur l'ait toujours eue : les réponses à certaines objections reposent en partie sur de faux supposés, et par le fait empêchent la pleine satisfaction de l'esprit. Mais ces légères défaillances et quelques autres que nous aurions pu signaler ne peuvent nous faire oublier les très sérieuses qualités de l'ensemble de l'œuvre ; et malgré les nombreux ouvrages du même genre que nous avons en France, nous pensons que celui-ci mériterait de franchir les Pyrénées.

6. — L'année dernière (janvier) les *Etudes Franciscaines* signalèrent avec éloge la publication des deux premiers volumes de la Théologie de M. Manzoni : le tome III qui vient de paraître : **Compendium Theologiae dogmaticae,** *complectens tractatus de Verbo Incarnato, de Beatâ, de Gratiâ* (1), est de toutes manières digne de ses aînés. Au premier aspect, l'impression est déjà favorable : netteté des caractères, relief typographique, renvoi de notes et références au bas des pages. L'ordonnance de chaque traité se distingue par la disposition logique des questions ; à notre avis pourtant, certains sujets ne sont pas tout à fait à leur place : la messianité du Christ, par exemple, venait mieux dans le traité « de Vera religione. » Chaque question est exposée très méthodiquement : l'état de la question d'abord, puis successivement l'exposé des erreurs, la déclaration de la vraie doctrine, la position de la thèse avec ses diverses parties nettement séparées par des chiffres, la preuve de chacun des éléments de la thèse, enfin la solution des objections.

L'appel aux diverses sources théologiques est proportionné à la nature de chaque sujet. La théologie rationnelle que plusieurs manuels ont la tendance à sacrifier, garde ici une place très honorable : philosophie saine, complète, précise et forte dont le contact prolongé développera chez l'élève la vigueur et la personnalité intellectuelles. Mais ne craignons rien, la partie positive ne perd pas un pouce de ses droits. L'Ecriture et la Tradition fournissent à la démonstration un tribut tout simplement opulent. Il n'est pas rare de voir pour une seule thèse jusqu'à 80 renvois lesquels sont parfois riches de plus de dix références. Quand les textes sont de nature à éclairer la pensée de l'écrivain inspiré ou ecclésiastique, ils sont mis dans la langue originale : grecque ou hébraïque. L'argumentation,

1. In-8 de 430 pp., 4 fr. 50, chez l'auteur, 9, via Cavour, Lodi, Italie.

Digitized by Google

assez souvent nécessaire pour mettre en vigueur la doctrine latente, est en général très solide. Nous disons en général, car, par endroits l'auteur me paraît demander à quelques textes plus qu'ils ne peuvent donner. De même est-il bien incertain que *jamais* le titre de Fils de Dieu n'a été pour les Juifs l'équivalent de Messie ? Les opinions théologiques sont inspirées de Saint Thomas ou de ceux qu'il croit ses meilleurs interprètes. M. Manzoni se dit disciple du Docteur Angélique, se distinguant aussi intentionnellement des Thomistes purs. C'est ainsi que sur la manière de concilier le concours de Dieu avec la liberté de l'homme, l'auteur, tout en acceptant la prémotion physique, rejette la théorie de la prédétermination des actes, comme contraire à la pensée du Saint Docteur. Entre les multiples théories imaginées pour expliquer la présence simultanée, dans le Christ, de la vision béatifique et de la souffrance, il choisit celle du P. Billot ; on sait que d'après l'éminent professeur du Collège romain, cette compatibilité tient non à un miracle, mais à la condition de notre nature Le problème de la foi est traité, discuté d'après les exigences actuelles : les modernistes, déjà pris à partie au sujet de la divinité, de la science et de la médiation du Christ, sont vigoureusement réfutés dans les thèses sur le caractère objectif, immuable et rationnel des vérités de la foi. Comme on le voit, l'ouvrage de M. l'abbé Manzoni s'offre à nous dans les conditions qui lui assurent le succès. En élévant l'édifice théologique sur la base de la philosophie scolastique, en lui donnant le complément d'une documentation positive abondante et choisie, ce manuel se présente à la jeunesse cléricale et aux professeurs eux-mêmes comme un excellent instrument de travail en même temps qu'un guide et un inspirateur pour le prêtre dans le saint ministère.

fr Bénigne,
O. M. C.

Digitized by Google

HISTOIRE DES LIVRES DU N. TESTAMENT.

M. E. Jacquier, professeur d'Ecriture Sainte, aux Facultés catholiques de Lyon, vient de faire paraître les troisième et quatrième tomes de son *Histoire des Livres du N.-T.* (1).

Ce travail, dont le premier volume a paru en 1903 (2), devait d'abord faire partie de la *Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique*, que le distingué éditeur V. Lecoffre concevait non comme une collection de manuels, ou une œuvre de vulgarisation, mais comme « une œuvre de haut enseignement ». L'ouvrage de M. Jacquier nous paraît avoir conservé ce caractère; les tomes troisième et quatrième sont conçus sur le même plan que les deux premiers, présentent les mêmes qualités, rendront les mêmes services. Peut-être seront-ils pourtant moins appréciés à cause de la pénurie moindre de travaux récents de langue française sur une partie des sujets traités.

Disons, de suite, les qualités qui paraissent plus particulièrement saillantes dans l'ouvrage de M. J.

C'est tout d'abord une érudition très sérieuse et qui n'est jamais trop encombrante. Erudition remarquable surtout au point de vue des travaux des critiques modernes et contemporains, les travaux plus anciens, sur quelques points, ne sont peut-être pas toujours utilisés dans une juste proportion. Sans doute beaucoup des questions étudiées ici ont été ignorées ou négligées par les Pères ou les interprètes anciens; sur quelques points pourtant ils auraient pu être mis un peu plus à contribution. Ainsi, à propos du but de l'auteur des *Actes* (3), M. J. dit que Jülicher « semble avoir trouvé une hypothèse qui rend assez bien compte de l'ensemble du livre. » Cette « hypothèse » étend la portée du prologue du troisième Evangile aux Actes, elle voit dans cette seconde partie de l'œuvre de S. Luc une narration de l'activité apostolique en insistant sur l'influence et l'effusion du Saint-Esprit, ce que M. J. resserre en un titre « l'Evangile du Saint-Esprit », p. 35. Son exposé porterait à croire à l'originalité des vues du critique moderne, on en retrouve pourtant l'essentiel dans une homélie de S. Jean

1. *Histoire des Livres du N.-T.*, T. III : *Les Actes des Apôtres, les épîtres catholiques*. 1 vol. in-12 de 316 pages, 3 fr. 50. — T. IV : *Les Ecrits johanniques*, 1 vol. in-12 de 422 pages. 3 fr. 50. Paris, Librairie Lecoffre, J. Gabalda et Cie, rue Bonaparte, 90. 1908.

2. Il atteint aujourd'hui sa sixième édition; le T. II après trois ans parvient à la cinquième.

3. T. III, p. 34, 35.

Digitized by Google

Chrysostome (1) : « Les Evangiles sont l'histoire de ce que le Christ a fait et dit, les Actes de ce que l'autre Paraclet a dit et fait. »

Il y a peut-être de ce côté une légère lacune, il reste que l'érudition de M. J. fait de son ouvrage un instrument très précieux pour les étudiants de l'enseignement supérieur et aussi pour beaucoup de professeurs qui n'ont ni le temps ni les moyens d'acquérir par eux-mêmes, sur chaque point, cette érudition, obligés qu'ils sont de parcourir un champ trop vaste et aussi de ne donner aux questions d'*Introduction* qu'un temps restreint.

Les discussions sont en général fort approfondies. Je signalerai, entre plusieurs autres, les discussions sur la valeur historique du Livre des Actes et, dans le tome IV, celles sur la valeur historique des discours du IVe Evangile.

Dans l'exposé des difficultés, M. J. est très objectif, au point qu'une ou deux fois on y est trompé en ce sens qu'on croit d'abord à l'expression de son sentiment ; la réfutation ne tarde pas d'ailleurs à rectifier cette première impression. L'argumentation est étroitement basée sur les textes, le plus souvent, et sans en être trop alourdie elle trouve dans d'heureux rapprochements une force singulière. Dans l'appréciation de la portée des arguments M. J. apporte une judicieuse et très loyale précision.

L'auteur défend les positions traditionnelles, il note, à l'occasion, fort exactement la mesure dans laquelle elles sont traditionnelles ; ses opinions m'ont toujours paru modérées et sagement conservatrices.

Voici quelques-unes des conclusions de M. J.

Sur la question du double texte des *Actes*, il adopte la solution exposée par M. Coppieters, et conclut : « Nous pensons aussi que le texte des *Actes* est mieux représenté par la forme orientale ; cependant la forme occidentale présente de bonnes leçons » (p. 184).

M. J. refuse de se prononcer dans la question de l'interdépendance de la IIe Epître de S. Pierre et de celle de S. Jude, les raisons lui paraissant, de part et d'autre, trop subjectives. Il défend l'authenticité des deux épîtres et se montre favorable à l'opinion de S. Jérôme expliquant la différence de langue, très sensible entre les deux Epîtres attribuées à S. Pierre, par l'emploi d'un secrétaire différent.

Les discours du IVe Evangile sont authentiques, ils reproduisent, en substance, les paroles du Sauveur ; quelques sentences même paraissent avoir gardé leur forme primitive. L'Evangéliste a choisi les paroles du Sauveur qui convenaient le mieux à sa démonstration, il a remanié habituellement la forme et, parfois, l'arrangement interne des discours. Sous ces réserves, on peut maintenir l'authenticité des discours, opposer aux objections des réponses suffisantes et même relever quelques indications de critique littéraire favorables à l'authenticité.

L'étude consacrée à l'Apocalypse est fort intéressante — d'ailleurs plusieurs ouvrages récents, utilisés par M. J., lui fournissaient d'abondants et excellents matériaux — ; mais, ici spécialement, les conclusions qu'il adopte ne sont pas toujours faciles à découvrir dans la trame de discussions fort objectives. On serait heureux parfois, après l'alternance des raisons

1. *Homil. I in Act. Apost.*: l'authenticité en est contestée, mais il importe peu ici.

Digitized by Google

présentées en sens divers, de voir apparaître, en une conclusion plus nette, l'opinion de l'auteur.

M. J. part d'une idée fort juste : « Si nous voulons comprendre l'Apocalypse, livre au premier abord fort mystérieux, et dont on a rendu l'intelligence très difficile, par les explications plus ou moins fantaisistes qu'on en a données, il faut le replacer d'abord dans son milieu religieux et historique » (p. 312).

Il étudiera donc successivement la date, l'auteur, les destinataires de l'écrit.

La date de l'Apocalypse, d'après les meilleures données traditionnelles, doit être fixée aux dernières années de Domitien, vers 96-98, et les arguments internes sont plutôt favorables à cette date.

Sur l'auteur, le livre lui-même n'a que des données assez vagues. La tradition est plus explicite ; mais sans être toujours d'une netteté parfaite. Plusieurs de ses témoins ont rejeté formellement l'origine johannique et il semble même que cette opinion ait prévalu quelque temps dans les Eglises d'Orient ; mais elle se basait sur des raisons critiques discutables et s'explique par un but polémique. L'authenticité johannique peut être considérée comme traditionnelle, et les résultats de la critique interne lui sont plutôt favorables.

L'Apocalypse est adressée à sept églises de la province d'Asie ; mais c'est une encyclique destinée à être lue dans toutes les églises de cette province, dont il convient par conséquent d'étudier l'état religieux, social et politique.

M. J. insiste surtout ici, sur la diffusion de l'esprit prophétique dans l'Eglise du Ier siècle. L'Apocalypse est la plus importante création du prophétisme chrétien — la description de ce charisme et l'étude de la fonction des prophètes projettent une lumière précieuse sur la nature, la portée et le sens de notre livre.

L'état moral et religieux que suppose l'Apocalypse est à peu près identique à celui que nous font connaître les dernières lettres de S. Paul et l'épître de S. Pierre. La situation est bonne, il se produit pourtant un certain fléchissement -- un relâchement dans la ferveur — et aussi quelques erreurs, quelques hérésies commencent à se faire jour, spécialement celle des Nicolaïtes, dont la notion reste d'ailleurs obscure. Le caractère principal de ce relâchement paraît être une facilité plus grande à participer aux repas religieux et aux fêtes des païens. L'abstention rigoureuse sur ce point condamnait les chrétiens à une situation sociale difficile et à une sorte d'isolement dans la cité.

Enfin si nous voulons comprendre plus à fond l'Apocalypse, il faut étudier une croyance très répandue à cette époque et qui est l'idée directrice de ce livre, la croyance de l'Antéchrist. Nous la trouvons indiquée en plusieurs passages bien connus du N.-T. et dans la *Didachè*, elle était familière aux chrétiens d'Asie.

Cette idée, l'attente inquiète de l'avènement prochain de l'Antéchrist — les persécutions, les tremblements de terre fréquents au premier siècle en Asie — la situation politique troublée, la mort violente des empereurs ; — au point de vue religieux, la diminution de la foi et les commencements de l'hérésie — tout cela contribuait à créer un état d'âme spécial, anxieux

Digitized by Google

et découragé. C'est cet état d'âme, indiqué dans les lettres du début, que vise l'Apocalypse pour y remédier.

« La lutte contre le royaume de Dieu et le royaume du monde, qu'avait annoncée N. S., est commencée et elle se poursuivra mais se terminera par la victoire finale du Christ. » Cette idée se retrouve sans cesse exprimée, dans le livre du voyant de Patmos, sous forme de visions apocalyptiques, dont les traits et les couleurs sont dans une très forte proportion empruntés à l'A. T. S. Jean voulait « exhorter ses lecteurs à conserver la pureté de la foi et les engager à endurer avec courage les souffrances pour le témoignage de Jésus » (p. 348). « L'Apocalypse est donc un « Sursum corda » adressé par l'apôtre Jean aux chrétiens des sept villes d'Asie et aux chrétiens de tous les temps. » C'est la proposition répétée — et illustrée de visions apocalyptiques — d'une parole du divin Maître : « *In mundo pressuram habebitis ; sed confidite. Ego vici mundum.* »

Après avoir exposé cette conception de la nature du livre, M. J. en étudie les sources.

La littérature apocalyptique est abondante, on en retrouve des éléments importants dans les anciens prophètes d'Israël, Isaïe, Joël, Zacharie et Ezéchiel. S. Jean leur a beaucoup emprunté, mais « c'est surtout avec le livre de Daniël et les Apocalypses juives qu'il faut comparer son Apocalypse ». — Sans doute, l'étude comparée des livres apocryphes, dont plusieurs sont à peu près contemporains de l'Apocalypse, est intéressante, surtout pour connaître le mouvement des idées sur le même sujet à cette époque ; mais, au point de vue des sources, je crois qu'il est peu d'éléments importants de l'Apocalypse qui ne viennent des livres canoniques. M. J. note le nombre considérable d'emprunts faits par S. Jean à ses devanciers — on a compté que sur les 404 versets du livre, 278 contiennent des références aux Saintes Ecritures — et cite un certain nombre des plus caractéristiques. Il nous donne ensuite plusieurs des « nombreux points de contact » qu'offre l'Apocalypse avec le livre l'Hénoch, quelques-uns paraissent peu frappants, et les mêmes idées se retrouvent parfois plus caractérisées dans les écrits canoniques — en tous cas on n'est pas obligé de voir dans le règne de mille ans de l'Apocalypse, l'analogue d'une ancienne tradition juive relative à l'espoir d'une rétribution terrestre accordée aux justes (p. 353).

Malgré le nombre surprenant des emprunts de l'Apocalypse à l' A. T., tant pour les idées que pour les symboles et les expressions employés — on s'en rendra compte par un simple coup d'œil sur un texte donnant les références en marge, comme celui de Nestle, — M. J. note que souvent l'auteur « est complètement original dans ses symboles, ou que, s'il en a emprunté les éléments à d'autres, il leur a donné une signification nouvelle ». *Souvent* est peut-être beaucoup dire, surtout si on le joint à *complètement*. Quant aux emprunts aux anciennes légendes cosmogoniques, M. J. reste sur une judicieuse réserve : « C'est possible », mais non prouvé dans l'état actuel des recherches — pourrait-on ajouter.

Les nombres symboliques sont probablement dérivés de la tradition apocalyptique. Le nombre 7, qui pour les Sémites symbolisait la totalité, revient 54 fois, le nombre douze 22 fois.

Digitized by Google

L'auteur a emprunté quelques idées et expressions aux Evangiles, par contre il n'est pas prouvé qu'il ait connu les épitres pauliniennes.

M. J. réagit, en terminant cette étude des sources contre une exagération de beaucoup de critiques contemporains — un récent commentaire catholique les suivait en partie sur ce point —: quel que soit le nombre de ses réminiscences, l'auteur reste indépendant et personnel, il compose vraiment et ne fait pas une simple mosaïque, il poursuit un but et exprime des idées, il n'insère pas, il s'inspire. On n'est donc pas fondé à dire que quand nous ne retrouvons pas la source d'une idée ou d'un développement, c'est que nous ne possédons plus l'écrit où l'auteur a puisé.

La critique apporte une attention spéciale au problème de la composition de l'Apocalypse. Est-elle une compilation de documents, comme le veut la majorité des modernes, ou une œuvre vraiment une? L'importance de cette question pour l'interprétation à donner au livre n'échappera à personne. M. J. a déjà laissé connaître la solution qu'il préfère. Après avoir exposé assez longuement les diverses théories documentaires, il conclut — avec plusieurs critiques de haute valeur — à l'unité. Voici les trois raisons qu'il en donne: on peut établir un plan cohérent du livre — on retrouve dans les premiers et dans les derniers chapitres des idées et une phraséologie communes — enfin « la preuve la plus décisive de l'unité de l'Apocalypse est l'emploi des mêmes figures et des mêmes symboles d'un bout à l'autre de l'écrit » (p. 374).

M. J. expose ainsi (p. 380) le plan du livre: « Il nous semble que l'auteur de l'Apocalypse a disposé son œuvre en quatre parties, assez flottantes d'ailleurs: les églises auxquelles il s'adressait; les signes précurseurs de la fin du monde; la lutte finale; la consommation des choses; la première peut être considérée comme un prologue, et la dernière comme un épilogue. Le corps de l'écrit serait donc proprement eschatologique ». Pour ce qui est de la seconde partie: « Les signes précurseurs de la fin du monde », les quatorze ou quinze chapitres que vise cette indication ne s'y résument pas fort bien — même dans l'analyse, très exacte d'ailleurs, de M. J. — Ce sont plutôt des visions, des vues sur la lutte entre l'Eglise du Christ et les puissances du monde, des vues célestes, si je puis dire, mettant en lumière les raisons profondes et les prolongements mystérieux et invisibles des péripéties terrestres — présentes et à venir — de cette lutte. Nous avons, semble-t-il, dans la partie centrale du livre, une suite de tableaux, contenant, avec quelques variantes, les mêmes idées fondamentales, le même thème et le même but: tout à la fois explication, exhortation. L'unité se trouve dans le retour incessant, et parfois peu ordonné, des mêmes idées plutôt que dans le plan. Peut-être M. J. exagère-t-il un peu, à ce point de vue, l'unité de composition, comme en un autre endroit, la part qui revient au Voyant de Patmos dans la composition des tableaux. Les traits empruntés aux prophètes n'y sont pas toujours aussi fondus qu'il semble le dire. Lui-même, en divers endroits de son analyse, indique les interruptions dans la suite des idées et la discordance des symboles, parfois trop nombreux et trop variés, réunis par l'auteur, à propos, par exemple, de la chute de Babylone (p. 396). Tout ceci n'a rien pour étonner, si l'on se rappelle le caractère et l'origine de l'Apocalypse.

Après un historique un peu bref de l'interprétation de l'Apocalypse et

Digitized by Google

quelques indications sur les caractères doctrinaux du livre, M. J. traite un peu plus longuement des caractères linguistiques. La langue de l'Apocalypse est très particulière, les incorrections grammaticales y abondent, ce n'en est pas moins « un écrit remarquable et qui n'a pas été surpassé, ni même égalé ».

J'ajouterai seulement quelques critiques de détail.

A propos des divergences dans le discours de S. Etienne, M. J. apporte cette remarque préliminaire : « Il faut observer qu'en matière historique, ne touchant en rien à la foi et aux mœurs, et surtout pour les faits de détail, l'auteur inspiré a pu s'exprimer suivant le langage du temps (1). » Cette remarque était-elle bien nécessaire ici ? Il semble que les autres remarques jointes par M. J. et les discussions de détail suffisent pour répondre à la difficulté proposée. De plus, s'adapte-t-elle bien au cas proposé ? L'argumentation de S. Etienne trouvait une base assez solide dans les traductions alors répandues, bien qu'inexactes en elles-mêmes — et dans les croyances populaires de l'époque. On conçoit sans peine qu'il les ait utilisées. L'*historien sacré* n'est pas directement en cause. Il reste au moins qu'il n'est pas exact de dire, sans plus : « cette opinion est adoptée par les critiques catholiques. » Elle a fait récemment l'objet de débats fort vifs et, tout au moins on peut dire qu'elle n'est pas démontrée.

Dans l'étude fort intéressante consacrée à l'Apocalypse, je relève une petite inexactitude (2). Joachim de Flore y est présenté comme franciscain : « Joachim de Flore... Jean Oliva, un autre franciscain. » Ce personnage d'ailleurs fort honorable — et même vénérable — fut de son vivant abbé cistercien de Flore. Au même endroit, les trois lignes consacrées à Nicolas de Lyre laissent une impression qui correspond mal à la très grande circonspection du très positif interprète.

J'arrête là ces critiques, on le voit, peu importantes, pour souhaiter aux deux récents volumes de M. Jacquier le succès, très mérité, de leurs aînés. Son ouvrage, que doit compléter prochainement un nouveau volume, sera d'un grand secours pour les professeurs et les étudiants, d'autres encore pourront y trouver une excellente Introduction — à peu près complète — à une étude sérieuse du Nouveau Testament.

fr. HUGUES,
O. M. C.

1. T. III, p. 127
2. T. IV, p. 407.

Digitized by Google

UNE ŒUVRE RELIGIEUSE.

LAZARE LE RESSUSCITÉ.

Louis Mercier n'est plus un inconnu pour nos lecteurs, nous leur avons dit déjà sa valeur et, du reste, dans ces dernières années, où n'a-t-on pas célébré ce lyrique? Son nouveau poème affirme bellement sa maîtrise (1). Par l'harmonie de sa structure, la justesse de ses images, l'eucrasie de son art, l'ampleur de son verbe, il impose l'admiration. N'aurait-il que ses qualités poétiques qu'il brillerait d'un singulier éclat, mais il a mieux encore. Profondément pensé, il entraîne bien loin du domaine esthétique et force à méditer sans ambages sur notre destinée.

Après sa résurrection, Lazare ne se rappelle rien de ce qu'il a vu dans l'autre monde ; à Marthe, qui l'interroge, il répond

on se sent brusquement
Glisser dans on ne sait quelle angoisse infinie.
Il fait froid ; il fait noir. Un vaste aveuglement
Pèse à votre paupière, emplit vos yeux farouches,
Et vous êtes déjà si perdu dans la nuit
Que la voix des vivants courbés sur votre couche
Semble vous parvenir d'un rivage qui fuit.

Longemps, longtemps encor, de cette ombre étrangère,
J'entendis vaguement s'élever la clameur
D'adieux que m'envoyaient vos voix frêles et chères ;
Mais la rumeur s'éloigne, et diminue, et meurt...

Maintenant, je suis seul avec l'épais silence,
Et seul avec la nuit déserte. L'univers
Est séparé de moi par un espace immense,
Mon corps même, mon corps, mes membres et ma chair,
Je me sens si loin d'eux, à cette heure suprême,
Qu'il me faudrait marcher pendant l'éternité
Avant de retrouver ces débris de moi-même.
Je vis encor, pourtant.

. . . . . .

1. *Lazare le ressuscité*, illustré de dessins et de gravures par Marcel Roux. 1 vol. de luxe, 60 fr. Henri Lardanchet, Lyon.

Digitized by Google

Alors, dans un élan désespéré, je tente
De courir. Quelques pas... Je tombe infiniment,
Car le sol s'est ouvert sous ma chute, et je plonge
Toujours, toujours.....
J'ai dû mourir en ce moment.
Je ne me souviens pas d'avoir eu d'autre songe.

. . . . . .

Un oubli plus profond que la mer de Gomorrhe
Recouvre les secrets que j'ai surpris là-bas.

. . . . . .

Je ne me souviens pas !
Un infrangible sceau
Est posé sur ma lèvre et me ferme la bouche.

Le miracle effrayant l'enferme

A jamais, malgré lui, dans sa gloire étrangère.

Tout d'abord, on l'entoure et beaucoup le vénèrent ; mais, comme on le presse de questions auxquelles il ne peut satisfaire, — une mère, épisode poignant, le supplie de lui dire comment elle retrouvera l'enfant qu'elle a perdu, — et comme il s'enfuit pour cacher ses sanglots, on se met à le huer, à le maudire. Alors il se cloître en sa demeure,

Le front penché, croisant les bras sur son cœur lourd,
Les yeux noirs de pensers.

Et, une nuit, il a un songe qu'il faut citer tout entier.

Il se vit sur un haut promontoire
Dominant une mer dont le couchant pâli
Ne laissait qu'entrevoir les solitudes noires.
Sur cette mer était le signe de la Mort :
Elle n'avait ni vent, ni vagues, ni voilures,
Pas un bruit ne venait du large ni du bord
Et rien ne remuait cette étendue obscure.

L'homme qui s'était cru d'abord seul en ce lieu,
Découvrit sur le cap une assemblée immense
Et confuse... Nul œil autre que l'œil de Dieu
N'aurait pu dénombrer le chaos d'existences
Que cette multitude énorme enchevêtrait...

...Et Lazare sentit qu'il s'était écoulé
De longs siècles depuis que cette multitude
Etrange s'entassait sur ce cap désolé,
Dans le même silence et la même attitude.

Digitized by Google

Puis des siècles encor s'écoulèrent. Des temps
Ajoutèrent aux temps leur durée infinie,
Et Lazare eut au fond de son cœur haletant
L'effroi de vivre un nombre ineffable de vies.
Cependant que, pressés dans l'ombre, autour de lui,
Ces êtres, possédés d'on ne sait quelle attente,
Attachaient sur la mer leurs regards pleins de nuit.

Tout à coup il se fit un vaste cri. Béantes
Les bouches qui, depuis des siècles, avaient tu
L'angoisse qui vivait sur les faces, crièrent.
Les yeux grandis luisaient d'un espoir éperdu,
Les mains tremblaient d'impatience et de prière,
Car un vivant était apparu sur la mer...

On ne pouvait savoir comment d'un autre monde
S'en venait cheminant ce voyageur amer...

Il avançait pourtant. Et lorsqu'il fut venu
Au bas de la falaise où pullulaient les races,
Il leva son visage et Lazare connut
Que la face de l'être était sa propre face !
Au même instant Lazare entendit une voix
Puissante qui criait :

— Qu'as tu fait de nos frères,
Qui pour la grande mer sont partis avant toi ?
Et pourquoi reviens-tu, seul ainsi, vers la terre ?

Puis Lazare entrevit la pâle humanité
Se pencher pour ouïr le revenant farouche ;
Les lèvres s'entr'ouvraient dans leur avidité
A boire le message attendu de sa bouche ;
Et l'on entendait battre, en un seul battement,
Les innombrables cœurs de l'immense assemblée.

Et voici que, debout sur le gouffre dormant,
L'homme tendit au ciel ses paumes désolées,
Et, frémissant d'horreur, Lazare découvrit
Que l'on avait cousu la bouche de cet être !

La grande force de cette œuvre, toute pénétrée de surnaturel et de philosophie, c'est de rester humaine en ses diverses parties. Pas de piété rhétoricienne, pas de merveilleux artificiel ; tout y est robuste, sain et pleinement chrétien. La figure du miraculé se détache avec un surnaturel parfait ; ceux qui l'entourent semblent, à peu de chose près, des portraits de contemporains fidèlement observés. Enfin le Christ nous apparaît dans une sublime simplicité, selon le vrai caractère de l'Evangile. L'œuvre n'en étreint l'âme que plus intensement ; peu d'esprits se détourneront des

Digitized by Google

problèmes qu'elle incite à sonder, peu de cœurs se fermeront à l'émotion religieuse qu'elle dégage. Quel être cultivé ne verrait qu'un morceau de littérature en cette apostrophe de Lazare aux Juifs, qui poussés par Cadoc, le menacent dans sa maison ?

— Quel est celui qui, parmi vous,
Marche comme un semeur aux mains pleines de vie ?
Quel est celui qui dit des mots simples et doux
Dont la vertu guérit, console et réconforte ?
Quel est celui qui dit aux aveugles : Voyez !
Aux boiteux : Marchez ! Au paralytique : Emporte
Le grabat où le mal tient tes membres liés !
Au lépreux : Que ta chair soit pure et rajeunisse !
Celui dont on ne peut effleurer le manteau
Sans que quelque bienfait merveilleux en jaillisse ?
Quel est celui qu'on voit commander au tombeau,
Et qui d'un seul appel de sa voix surhumaine
Du sépulcre étonné fait se lever les morts ?
C'est Jésus, c'est le Christ !

. . . . . .

Il est le fils de Dieu, je l'atteste et le jure !
Il est toute sagesse et toute vérité !

Un tel poème enrichit notre trésor littéraire et dresse à la gloire du Christ un de ces monuments que les siècles respectent. Les catholiques ont tout lieu de s'en montrer fiers et de s'en réjouir. Un grand poète sera toujours un apologète écouté.

L'éditeur Lardanchet, qui se double d'un fin lettré, a publié cette œuvre rare dans un cadre de haut goût qui lui fait grand honneur. Il se rattache en délicat, et très originalement, à la tradition de nos bons maistres imprimeurs.

La tâche est toujours lourde d'illustrer un poème ; dans le cas présent elle se hérissait de difficultés à cause du sujet même. L'aqua-fortiste Marcel Roux a néanmoins réussi, — comme il faut l'en louer ! — à tirer des vers de Mercier une suite de compositions fort captivantes, parmi lesquelles on remarque surtout la mère désolée qui tente d'arracher son enfant à la mort. Et il a orné le texte d'encadrement et de motifs d'une très curieuse invention. C'est un nouveau succès pour notre frère en Saint François, Mercier ne pouvait rencontrer un collaborateur plus touchant.

A cette époque d'écœurant arrivisme, alors que tant de croyants s'évertuent à dissimuler leurs croyances dans l'espoir de prendre une place au sein même de leurs adversaires, il y a donc encore des convaincus qui dédaigneux des vaines gloires et de l'or qu'elles procurent, et au risque de briser leur carrière, tiennent à travailler pour Dieu. Et ces convaincus, ô merveille ! sont parfaitement en état de rivaliser avec leurs confrères non chrétiens, ceux-ci mêmes le reconnaissent. Cela console de bien des turpitudes.

ALPHONSE GERMAIN.

Digitized by Google

BULLETIN D'HISTOIRE FRANCISCAINE.

(20 février 1909.)

« Le prochain bulletin sera consacré à la critique des Sources, aux nouvelles revues franciscaines, à l'histoire de l'art. » C'est en ces termes que finissait le *bulletin* de juillet 1908 (tom. XX, p. 92).

Puisse le rédacteur ne pas tenir trop indignement sa promesse .

1. Annonçons tout d'abord une bonne nouvelle. C'est que le R. P. Jérôme Golubovich, de la custodie de Terre-Sainte, est à Paris en train d'étudier les mss. de notre bibliothèque nationale pour l'achèvement de sa *Bibliotheca* bien connue de nos lecteurs (*Et. francisc.*, tom. XVII, p. 358). L'ancien directeur de l'*Archivum* travaille avec ardeur à réunir les matériaux relatifs au XIVe siècle ; il a également trouvé de nombreuses additions à son premier volume et il nous promet l'édition d'une chronique très intéressante, le *De acquisitione Terrae Sanctae* de Fr. Fidentius. Ce religieux était vicaire provincial de Terre-Sainte en 1266. C'est dire toute l'importance de son œuvre. Ce Fidentius est lui-même un ressuscité. On ne le citait pas jusqu'ici dans la série des supérieurs de Terre-Sainte.

Que le R. P. veuille bien recevoir toutes nos félicitations et nos affectueux et fraternels compliments. Il fait le plus grand honneur à sa custodie et à l'ordre franciscain tout entier.

I. CRITIQUE DES SOURCES.

Nous sommes très en retard avec deux excellentes publications du R. P. Pascal Robinson.

2. La première, rééditée par la *Catholic Truth Society*, a pour titre *Some pages of Franciscan History*. Londres, 1906. Petite plaquette de 74 pages. Elle forme d'abord l'objet de deux conférences, publiées dans le *The Dolphin*, juillet et août 1905.

L'auteur examine successivement la *Vita Prima* de Celano, la légende des Trois Compagnons, celle de S. Bonaventure, le *Speculum Perfectionis*, qu'il place au XIVe siècle, le *Sacrum Commercium*, l'*Arbor vitae*, les tribulations d'Ange Clareno, les *Actus B. Francisci et sociorum ejus*, la chronique des XXIV Généraux, le livre des Conformités, etc. Avec un grand

Digitized by Google

sens critique, il place au-dessus de tout ce que l'on possède actuellement l'œuvre de Thomas de Celano.

Dans une seconde partie, le P. Robinson émet quelques considérations générales très justes sur les études franciscaines dans les milieux non catholiques.

3. Puisque nous parlons plus haut de la *Catholic Truth Society* (69, Southwark Bridge Road, London. S. E.) dont le président est l'archevêque de Westminster, il nous semble que nos lecteurs seront heureux de connaître les tracts ou brochures qu'elle a lancés déjà dans le grand public :

The Spirit of the Third Order of St. Francis. Traduit du français. Préface du Cardinal Vaughan.

The little flowers of St. Francis.

The inner Life of St. Francis. Adapté du français par le P. Stanislas, O. M. C.

St. Francis and you, par le P. Cuthbert. La seconde édition est de 1901.

The Earliest Life of St. Antony.

The Real St. Francis of Assisi, par le P. Pascal Robinson. Cf. *Etudes franciscaines*, t. XII, p. 186. Une traduction *Il verdadero San Francisco de Asis*, a été imprimée à Santiago du Chili. 1907, in-12 de 118 pp.

For Christ's sake, par le P. Cuthbert.

St. Antony of Padua, par C. Kegan Paul.

St. Antony (pour enfants), par Lady Amabel Kerr.

St. Bernardine of Siena, par le P. Stanislas.

St. Elizabeth of Hungary, par Mme John Dillon.

St. Francis, par le P. Farlahl, O. F. M.

Father Mathew, par le R. W. H. Cologan.

St. Francis (pour enfants), par Lady Amabel Kerr.

De son côté la librairie Dent de Londres, dans la Collection « *Temple Classics* », a donné :

The little Flowers of St. Francis, traduit par le prof. T. W. Arnold.

The Mirror of Perfection, traduit par Robert Steele, d'après un ms. Cotton. du British Museum.

The Legend of St. Francis (les Trois Compagnons), traduit par E. G. Salter.

The Sacrum Commercium, traduit par H. D. Rawnsby [M. M. Carmichael a donné un meilleur travail].

The Life of St. Francis, de St. Bonaventure, traduit par E. G. Salter.

4. L'autre brochure du R. P. Pascal Robinson se présente sous la forme d'une plaquette oblongue de 55 pages, intitulée : *A Short Introduction to Franciscan litterature*. New-York, Tennant and Ward, 287, Fourth Avenue, MCMVII. C'est une vue plus générale que la précédente, puisqu'elle s'étend jusqu'au XIXe siècle « and after ». Il va sans dire que ce n'est pas en quelques pages que l'on peut approfondir même quelques parcelles de ce terrain si vaste. Au moins la bibliographie si étendue de la fin (p. 28-55) sera-t-elle utile et permettra-t-elle au débutant en histoire franciscaine d'éclairer ses premiers pas, de s'orienter et d'exercer aisément son initiative.

Digitized by Google

5. Deux articles du P. Pascal Robinson : *The present Position of Franciscan Studies*, dans les *Franciscan Annals*, n^os^ d'octobre et novembre 1906. Court exposé de la situation.

6. Long bulletin franciscain de recension dans la *Rivista storico-critica delle scienze theologiche* t. III (1907), pp. 298-316. Les livres analysés sont tous connus de nos lecteurs.

7. Important compte-rendu du livre du P. Jérôme Golubovich (*Biblioteca Bio-bibliografica della Terra Santa*, t. I (1215-1300), Quaracchi, 1906, in-8°), dans les *Echos d'Orient* (juillet, 1907, pp. 251-255), du R. P. Petit. Au sujet de l'ambassade de Fr. Girolamo à Constantinople (Golubovich, pp. 293-296), il faut consulter le travail de M. L. Delisle, dans les *Notices et extr. des mss.*, t. XXVII, IIe partie, pp. 126-140. Cf. *Etudes franciscaines*, t. XVII (1907), pp. 558-560.

8. *Les Annales franciscaines d'Orient*, par G. Bartas, dans les *Echos d'Orient*, juillet 1906, pp. 248-249. Simple annonce du livre du R. P. Golubovich, *Biblioteca... dell' Oriente*, cf. *Etudes franciscaines*, tom. XVII, p. 558.

9. *Attività francescana nella Terra Santa e in Oriente*, dans la *Civiltà Cattolica*, 1907, vol. 4, n° du 2 novembre 1907, pp. 323-328. Simple exposé des matières contenues dans la récente *Biblioteca* du P. Golubovich.

10. Important compte-rendu de Little, à propos de l'édition de Celano, par le P. Edouard, dans *The English Historical Review*, vol. XXII, n. 88, octobre 1907, pp. 784-786. Il fait grand éloge de cette édition, mais regrette le manque d'identification des lieux. Il indique une importante variante du ms. Harleien (L.), édit. P. Edouard, p. 7, lig. 6, cautus. Il faut *non cautus*.

11. La *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1907, pp. 155-159, sous la signature de M. Auvray, compte-rendu de l'édition de Thomas de Celano du P. Edouard. « La sincérité de Celano, dit l'auteur, est hors de doute, et c'est sans raison suffisante que M. Sabatier et son école lui ont reproché et sa partialité à l'égard de frère Elie, et ses prétendues omissions, et son silence à l'endroit des compagnons préférés du fondateur. »

Le premier, M. Auvray fait cette importante remarque : « Celano a très vigoureusement plié sa prose aux exigences de ce *cursus* ou rythme, alors très en honneur, dont les lettres des papes de la première moitié du XIIIe siècle nous offrent le modèle achevé. Un clerc de la chancellerie pontificale n'eût pas mieux fait, et le plus ancien historien du Saint d'Assise ne le cède pas, sous ce rapport, aux biographes officiels d'Innocent III, de Grégoire IX, d'Innocent IV... »

12. *Razon y Fe*, sept. 1906, pp. 105-106, donne un compte-rendu hautement élogieux de l'édition de Celano du P. Edouard, sous la signature du P. Antonio Peirez, S. J.

Digitized by Google

13. De S. Minocchi un bulletin d'histoire et de littérature franciscaine dans les *Studi Religiosi* de Florence, mars-avril 1906, pp. 225-234. Il mentionne avec éloge l'article de notre docte collaborateur, le R. P. Gratien (*Et. franc.*, février 1906) et l'édition de Celano, publiée par le R. P. Edouard.

14. Dans les *Transactions of the Royal Society of Literature*, 2e série, tom. XXV, pp. 193 à 271. Le chanoine H. G. Rosedale a publié *Legends of St. Francis of Assisi by Brother Thomas of Celano.* Il y émet les mêmes idées que dans son édition si malheureuse et si peu critique.

15. La manière dont le R. Rosedale s'est servi pour obtenir communication du ms. du *Tractatus de miraculis* de Celano (publié dans les *Anal. boll.*) a suscité un échange de lettres dans la *Saturday Review*, échange qui s'est terminé par la publication d'une lettre du P. Edouard d'Alençon, dans le n° du 18 août. Pure polémique.

16. Dans un article sur Innocent III et le Quatrième Concile de Latran (*Revue historique*, mars-avril 1908, tome XCVII), M. Achille Luchaire consacre deux pages (259 et 260) à saint François d'Assise. Il ne croit pas, comme l'a fait Wadding (*Annales min.*, tome I, pp. 239-240) à la suite d'Ange de Clareno et de Mariano de Florence, que le S. Patriarche ait été présent à ce fameux Concile.

17. A. Banci. *S. Francesco d'Assisi nella narrazione d'un suo recente biografo*, dans la *Rivista internazionale di scienze sociali* (t. XLV, n. 177). A propos du livre de G. Schnürer. Cf. *Etudes franciscaines*, tome XVII, p. 563.

18. Le *Giornale d'Italia* a publié plusieurs articles réunis sous le titre de *Polemiche Celanensi* dans la *Miscellanea francescana*, tome X, fasc. 4.

19. *Pisma sv. Franciszka z Asyzu*, dans *Przglad koscielny*, 1907, tome XI, pp. 175-187. Les écrits de S. François d'Assise.

20. *The Seraphic Keepsake: a Talisman against Temptation written for Brother Leo by saint Francis of Assisi...*, par Reginald Balfour. Londres, Burns and Oates, 1905, in-12 de 124 pages, gravures. Il est bien tard — mais est-il trop tard? — pour réparer l'oubli de ce livre non mentionné dans notre bulletin jusqu'à cette heure. M. Balfour, de regrettée mémoire, examine la lettre de S. François à fr. Léon, les *Laudes Altissimi* accompagnées de la bénédiction connue. Mais pour quel motif le R. P. Van Ortroy, dans le compte-rendu de ce livre (*Anal. bolland.*, tome XXV (1905), p. 217), semble-t-il douter de l'authenticité du document conservé à Spolète quand il dit que la lettre au fr. Léon n'a fait son apparition qu'en 1604?

A noter dans le livre de M. Balfour, les explications qu'il donne du *Tau*.

Cf. *Franciscan Annals*, janvier 1906, pp. 8-12, avec la réponse de M. Balfour. *Id.*, pp. 12-17.

Digitized by Google

La première esquisse du *Seraphic Keepsake* avait paru dans ces *Fr. Annals* (1).

21. *Der heilige Franziskus von Assisi während der Jahre 1219-1221.* Chronologisch-historische Untersuchungen, par Hermann Fischer, Dr en phil., Fribourg en Suisse, Otto. Gschwend, 1907, in-8° de VIII-144 pages. Les années 1219, 1220 et 1221, dans la chronologie de S. François, tiennent une place assez embrouillée. Elles sont occupées par le départ d'Italie, l'arrivée à Damiette, l'entrevue avec le sultan, les agitations des frères en Italie pendant l'absence du fondateur de l'Ordre, le retour de François par la Syrie et Chypre, et finalement le chapitre des Nattes de mai 1221.

C'est cette époque encore assez imprécise qu'étudie M. Fischer. Certains faisaient S. François quitter l'Egypte en mars 1221. Notre auteur remonte plus haut, et place ce départ en novembre 1219. Il est plus à l'aise par là-même pour trouver l'espace nécessaire à caser les efforts du Saint contre les *fratres scientiati.*

La base principale de son argumentation est le livre d'Eracle (*Hist. des Croisades. Hist. Occid.*, II, liv. XXXII, c. XV, p. 348) : « Cil hom qui comença l'ordre des freres Menors, si ot nom frère François... vint en l'ost de Damiate, e i fist moult de bien et demora tant que la ville fut prise. Il vit le mal et le péché qui comença à croistre entre les gens de l'ost, si li desplot, par quoi il s'en parti et fu une piece en Surie, et puis s'en rala en son pays. » Cf. Thomas de Celano, éd. Edouard d'Alençon, p. 191.

Ce qui semble certain, c'est que S. François était revenu en Europe en 1220. La fameuse bulle *Cum secundum consilium* du 20 septembre suppose son intervention directe et personnelle. Il était même en Italie pour le chapitre du 17 mai 1220. En effet, Pierre de Catane fut choisi par lui comme vicaire de l'ordre (Cf. Thomas de Celano, Roma, 1906, p. 277). Or Pierre de Catane mourut le 10 mars 1221. Sa nomination ne peut donc vraisemblablement dater que du chapitre de l'année précédente.

Enfin, comme nous savons que le Saint passa de l'Egypte en Syrie, avant son retour au pays natal, il nous faut lui réserver le temps nécessaire à ce voyage avant mai 1220.

Le départ de Damiette eut-il lieu dès novembre 1219? C'est ce que prétend M Fischer, mais ce sur quoi il nous faut présentement attendre de nouvelles preuves.

Si S. François demeura à Damiette « tant que la ville fut prise », il y demeura au moins les premiers mois de 1220, puisque le départ des Croisés ne commença que le 17 juillet. Mais peut-être S. François fut-il de la première exode qui s'en alla à St-Jean d'Acre.

Comme on le voit la chronologie de 1219-1220 n'est point encore tirée au clair.

Le présent fascicule de M. Fischer forme le n° 4 des *Etudes historiques de Fribourg*, publiées sous la direction de différents professeurs.

1. Mrs. R. Balfour annonce qu'elle continue le travail de M. Balfour sur Ste Claire et qu'elle le publiera prochainement.

Digitized by Google

Dans l'*Archivio Storico italiano*, 1908, 2e livraison, pp. 401-404, F. Tocco rend compte du livre de H. Fischer. L'opinion qui adopte le retour de S. François en Italie vers la Pentecôte de 1220 lui paraît « probabile per molte ragioni ».

22. P. Niccolò Dal-Gal, O. F. M. *Il Cantico di frate Soli di S. Francesco d'Assisi*. Roma, 1908, in-4° de 35 pages. Avec de nombreuses gravures. C'est le texte d'une conférence lue en différents endroits d'Italie aux mois de mars et avril 1908. L'auteur le fait ici précéder d'un bon essai bibliographique et suivre de notes utiles.

D'après le P. Dal-Gal, le Cantique du Soleil est certainement authentique, il a été composé en langue vulgaire, vers 1225-1226.

Je suis heureux de la parfaite assurance que le R. P. a de la légitimité de sa première thèse sur la complète authenticité du cantique *Altissimu omnipotente*. Mais je garde toujours quelques doutes. Le cantique du Soleil *Altissimu* est-il sûrement ce chant ou *Laudes creaturarum* dont parle Thomas de Celano? Thomas de Celano nous entretient aussi de la lettre à S. Antoine, et cependant celle que l'on possède on la regarde comme douteuse.

Le ms. 338 d'Assise est-il indubitablement du XIIIe siècle? et non du XIVe siècle?

Quant au *Speculum Perfectionis*, il identifie nettement le Cantique des Créatures et le Cantique du Soleil. Mais cette identification ne date que du début du XIVe siècle.

Si donc, en mon édition des opuscules de S. François où je me suis montré d'une largeur extrême, j'ai rangé le Cantique du Soleil dans le nombre des écrits douteux, c'est que je croyais, comme je le crois encore, que les *Laudes creaturarum*, dont parle Celano, sont perdues.

Quant au cantique *Altissimu*, il est très probablement de S. François, puisque dès le début du XIVe siècle on lui reconnaît cette paternité, et que d'ailleurs son contenu s'allie à la perfection avec l'esprit et le caractère de notre Séraphique Père. Mais encore est-il que cette thèse supporte volontiers un supplément d'appui.

23. *Division de la provincia franciscana de España en el Siglo XIII*, par le P. Athanase Lopez, dans la *Rev. de Estudios Francis.*, janvier 1909, pp. 29-34. Le R. P. discute l'époque à laquelle fut divisée l'Espagne en plusieurs provinces franciscaines.

La première division de la province d'Espagne ne daterait que de 1232-1233 au chapitre de Soria. Cf. *La Crux*, 1907, pp. 124-127.

Dans une très utile note de la page 30, il signale au couvent de Pastrana deux mss., l'un du P. Hurtado, *Crónica dela provincia de Castilla* (63, n. 3) — l'autre en trois tomes (61, nos 4, 5 et 6), intitulé *Apuntes ó notas para escribir la Crónica dela Provincia de Castilla*.

24. Dans *Luce e Amore*, tome III (1906), p. 1025 et suiv., sous ce titre *Il Celanese*, le R. P. Domenichelli a établi une critique des deux biographies de Thomas de Celano. Il se montre injuste envers le narrateur primitif.

Digitized by Google

25. *Influenza esercitata dal movimento francescano sullo spirito, nelle lettere e nelle arti in Italia.* Conférence par L. Simoneschi. Pise, 1906, in-8° de 62 pp.

26. Aux candidats à l'agrégation d'italien (concours de 1906) à la Sorbonne, le sujet de dissertation française était ainsi conçu :

« Dans ses discours *Dello svolgimento della letteratura nazionale*, M. Grosuè Carducci a entièrement passé sous silence la part d'influence que d'autres critiques reconnaissent au mouvement franciscain dans les premières manifestations de la littérature italienne. On discutera l'importance de cette lacune, en indiquant, s'il y a lieu, la place occupée par S. François et son enseignement dans les œuvres les plus connues du XIIIe et du XIVe siècle. »

D'après M. Morel Fatio, rapporteur du concours (*Revue universitaire*, 15 mai 1907, p. 398), plusieurs candidats « n'ont pas même pensé à parler des *Fioretti* ou ignorent l'importance de la *laude sacra* dans la littérature du XIIIe siècle et son rôle dans la formation d'un théâtre populaire religieux en Toscane. Quelques-uns se sont bornés à parler des divisions survenues dans l'ordre après la mort de saint François... Pour celui-ci le mouvement franciscain n'a aucune influence dans la littérature ; pour celui-là, il explique tout. L'un veut que le *dolce stil nuovo* en découle entièrement ; l'autre y rattache même Boccace, même l'humanisme. Dante est présenté, tantôt comme un pur franciscain, tantôt comme un théologien, disciple direct de saint Dominique .. Un ou deux au plus ont fait voir... qu'il n'y aurait lieu de distinguer un élément officiel et savant et un élément populaire, ce dernier représenté en particulier par l'apostolat franciscain : l'empreinte s'en retrouve dans la poésie lyrique, de saint François à Jacopone de Todi, et plus tard dans la poésie dramatique, puis dans la littérature didactique de Giacomino de Vérone à Dante. Toutes les traditions savantes, scolastiques, chevaleresques ou classiques eussent été impuissantes à éveiller dans l'âme et le cœur du peuple italien l'enthousiasme naïf et spontané qu'excita l'apostolat franciscain ; il eût manqué à la poésie italienne naissante sa note peut-être la plus originale, car tout le reste ne fut guère, d'abord, que combinaison et imitation. L'œuvre infiniment complexe de Dante a aussi recueilli quelque chose de l'inspiration franciscaine. »

27. *The Failure of the Friars*, par G. G. Coulton dans *Hibbert Journal* de janvier 1907. Réimpression avec notes additionnelles dans une brochure de 20 pages, au sujet des critiques faites à cet article par les PP. Cuthbert et Stanislas et insérées dans le même *Hibbert Journal*.

M. Coulton, qui s'est déjà occupé de la chronique de Salimbene, dans *The Nineteenth Century and After*, juin 1905, et ailleurs, s'appuie pour prouver la dégénérescence des Mineurs sur les écrits de S. Bonaventure, d'Eccleston, de David d'Augsbourg, de Roger Bacon, Ubertin de Casal, Chaucer, Gower, l'auteur de *Piers Plowman*, Ange de Clareno et la Chronique de Meaux (Rolls Series, tome II, p. 323). L'auteur semble manquer de critique et tire des conclusions exagérées de ses documents.

Digitized by Google

28. Dans le *Literarischer Handweiser*, 1908, n° 6, le R. P. Michel Bihl étudie les récentes productions consacrées à l'histoire antonienne (n. 6, col. 218-220), entre autres les *Estudios críticos de la edad media. Historia de San Antonio de Padua y de su tiempo* (Madrid, 1892, in-8° de 188 pp.), de A. de Sandora, — *Santo Antonio de Lisboa. Estudo de historia e critica* de Jose de Sousa Monteiro (Lisboa, 1895, in-8° de 126 pp.) — *O grande Thaumaturgo de Portugal* de Carlos das Neves (Porto, 1895 et 1899, 2 in-12 de xxxi-350 et xi-471 pages) — *Bibl. Nacional de Lisboa. Exposição Antoniana*. Lisboa, 1895, in-fol.

29. *Ein Minorit Verfasser des Geschichtes « de laude Civitatis Laudae »* par le P. Michel Bihl, dans *Neues Archiv*, 1907, pp. 720 et s. D'après lui l'auteur de cette poésie (Cf. *Mon. Germ. Script.*, XXII, 372) est un frère mineur et non Godefroi de Viterbe. Il y avait à Lodi un couvent franciscain dès avant 1252 (*Bull. franc.*, t. I, pp. 624 et 679).

30. Note sur Guillaume Occam et ses écrits, dans *Neues Archiv*, 1906, p. 503. Cf. E. Knotte, *Untersuchungen zur Chronologia von Schriften der Minoriten am Hofe Kaiser Ludwigs des Bayern*. Bonn, 1903.

31. *Georgios Bardanes, Metropolit von Kerkyra* (Corfou), par Ed. Kurtz, dans la *Byzantinische Zeitschrift* de Leipzig, 1906, t. XV, pp. 603-614. A propos de lettres publiées par Baronius dans ses *Annales ecclesiastici* (an. 1176-1188). Ces lettres sont en réalité du XIII' siècle et font connaître qu'une discussion eut lieu entre un fr. Barthélemy, O. F. M. et le métropolite de Corfou, pendant l'hiver de 1231-1232, dans le monastère grec de Casole, près d'Otrante. Cf. M. Bihl, *Arch. franc. hist.*, t. I (1908), pp. 129-131.

32. *La fine dell' eresia dei Fraticelli dell' opinione nella Marca*, par M. Mariani, dans *Le Marche*, tome VII, n°s 5-6.

33. *Un altro enimma dantesco* (*Parad.*, XII, 117), par Antonio Boselli, dans le *Giornale storico della letterature italiana*. Torino, 1907, fasc. 150, pp. 341-346. L'auteur applique un sens franciscain à la tersine suivante :

La sua famiglia, che si mosse dritta
Co' piedi alle sue orme, è tanto volta
Che quel dinanzi a quel diretro gitta.

Elle signifie : Les fils de S. François, qui tout d'abord firent exactement ce que le Saint avait enseigné et mis en œuvre, sont maintenant tellement changés qu'aucun d'eux ne se soucie plus d'accomplir ses propres devoirs.

34. *Une vie danoise de S. François d'Assise*, par T. de Wyzewa, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1908. Rend compte du livre de Jörgensen dont il a été fait ici même maintes fois mention.

35. *Della ritrattazione di fra Michele di Cesena e del falso « Miserere »*

Digitized by Google

edito sotto il suo nome della « Raccolta Muratoriana », par A. Carlini, dans *Anal. Murator.*, 1908, n. 5.

36. *Nove capitoli aggiunti ai Fioretti di S. Francesco*, par P. A. Corna, dans le *Bollettino storico piacentino*, tome III, n. 3. Notice d'un ms. de la Landiana qui contient ces chapitres déjà connus.

37. Au concours des Sciences Ecclésiastiques, organisé par la *Revista Luliana*, tenu le 9 juin 1907, c'est le P. Gazulla qui a obtenu le premier prix avec un travail intitulé *Historia de la falsa bula*. Il s'y agit de la bulle attribuée à Grégoire XI et inventée par l'inquisiteur Nicolas Aymerich y Marell, dominicain, dans le but de poursuivre les lullistes.

38. *Hat Nikolaus von Lyra in Erfurt doziert?* par le R. P. Michel Bihl, dans la *Zeitschrift für Thüringische Geschichte und Altertumskunde*, vol. XXVI (1908), pp. 329-338. — Tirage à part de 10 pages. L'auteur revient sur une question que s'était posée notre collaborateur H. Labrosse (*Et. franc.*, t. XVII, pp. 601-602), à propos du séjour de Nicolas de Lyre à Erfurt. Il se déclare pour l'affirmative : Nicolas de Lyre a bien été à Erfurt.

39. *La invenzione del telescopio secondo gli ultimi studi*, par A. Favaro, dans les *Atti del R. Istituto Veneto di sc., lett., ed arti*, an. 1906-1907, t. LXVI, part. IV, p. 1-54. L'auteur refuse à Roger Bacon la gloire communément attribuée à lui à ce sujet. Cf. Molyneux, *Treatise of Dioptricks*. Londres, 1692, p. 256 et *Philosophical Magazine*, 1804, pp. 66-79, art. *Curious extracts*, de Drinkwater. — *Archiv. francis. hist.*, 1908, fasc. I, p. 156.

40. Dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, n° du 20 décembre 1907, col. 929 à 932, « Un capucin authentique », qui est le T. R. P. Edouard d'Alençon, a inséré une excellente note sur le *Sermon du P. Zorobabel*. Il signale différents mss. (13) de cette facétie burlesque et diverses éditions dont celle de Chassant (Paris, 1878), de Le Blanc-Hardel (Caen, 1884), de Maurice Cobrat, dans le *Bulletin de la soc. arch. de la Corrèze*, t. XIII, pp. 83-95.

Cette drôlerie n'est sûrement pas de Fléchier. Une version espagnole a été prohibée par l'Inquisition d'Espagne le 28 mars 1773.

Ce sermon est aussi dans les œuvres de Mgr Barbier de Montault, *Œuvres* tome XI (1896), pp. 31-37. Cf. *Revue de l'Art chrétien*, 1892, p. 352, *Revue de Marseille et de Provence*, 1890, p. 96 et Peignot, *Predicatoriana*, Dijon 1841, in-8°. Il est aussi à la suite du *Sermon pour la Consolation des Cocus*, édité en 1751 à Amboise et réimprimé vers 1810, vol. in-12. — Voir enfin bibl. nat., f. fr. 9646, fol. 403 — et Arsenal, ms. 2054, fol. 347.

41. Dans un article sur *La Sainte Vierge dans l'histoire*, inséré dans la défunte *Revue d'hist. et de littér.*, sept.-décembre 1907, M. Guillaume Herzog expose le courant des idées franciscaines sur l'Immaculée Conception (pp. 568 et s.) jusqu'à Duns Scot. Il ne semble pas avoir vu du tout le lien intellectuel entre les Mineurs français et les Mineurs anglais. On

Digitized by Google

étudiera avec plus de profit un travail d'un P. Doncœur, *Les premières interventions du Saint-Siège relatives à l'Immaculée-Conception (XIIe-XIVe s.)* dans les tomes VII et VIII de l'année 1907, dans la *Revue d'hist. ecclés.* de Louvain. Ce dernier écrivain a beaucoup mieux étudié les Franciscains d'Oxford et de Paris.

(A suivre). Fr. Ubald d'Alençon.

Digitized by Google

BULLETIN D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

(Suite) (1).

---

18. *Le Comité du Salut Public* par Marcel Navarre. Collection Bloud (S et R 513). Cette plaquette de 64 pages a l'intention de communiquer à ses lecteurs « une impression de vertige » à la vue des monstrueuses horreurs qui marquèrent l'action du Comité du Salut Public de la Convention Nationale : « Des bataillons qui s'entrechoquent, des milliers d'enfants du peuple qui tombent sous les balles ennemies ;... des paysans qu'on fusille, des prêtres que l'on traque ainsi que des bêtes fauves ;... un étrange défilé de religieuses, de femmes du peuple et de grandes dames, de marquis en dentelles et de pauvres diables en haillons que l'on mène à la guillotine pendant qu'une foule avinée crie : Vive la Liberté ! » — Le peu d'étendue de ce travail n'a pas permis à l'auteur de citer assez de *faits* pour montrer les *fruits* des ordres venant du terrible Comité. Quelques chiffres du moins auraient pu suppléer à cette insuffisance. La période la plus sanglante de la Terreur se trouve résumée en une page qui ne fait qu'indiquer la fameuse loi du 22 prairial. Pendant ces six semaines qui marquent l'apogée de la gloire de Robespierre et préparent sa chute, pourquoi n'avoir pas même cité le chiffre des 1300 victimes envoyées des quatre coins de la France au Tribunal révolutionnaire de Paris et de là à la guillotine de la place du Trône ? Puissent du moins ces quelques pages engager le lecteur à chercher ailleurs de plus amples développements ! Ils ne pourront que confirmer son indignation contre le régime de haine et de tyrannie sous lequel eut alors à gémir notre malheureux pays.

19. Sous ce titre : « *L'Eglise de Paris et la Révolution* », M. le chanoine Pisani nous donne, dans un élégant volume de la *Bibliothèque d'Histoire religieuse* publiée par la Maison Picard (2), la reproduction du Cours professé par lui à l'Institut Catholique de Paris au printemps dernier. La lecture n'en est pas moins agréable que l'audition ne l'avait été. Style rapide, incisif, toujours clair, procédant souvent par questions pour piquer l'attention ; examen succinct, et sans amertume, des opinions diverses : voilà qui explique le succès du conférencier, et qui contribuera à celui de l'écrivain.

1. Voir n° de février.
2. Librairie Picard, 1908. 350 pages in-8°. 3 fr. 50.

Digitized by Google

A côté du texte composé pour être lu dans un cours public, devant un auditoire aussi jaloux du mérite littéraire que de la précision historique, les notes et les appendices complètent l'œuvre d'un auteur habitué à ne rien affirmer que d'après des documents et des sources hors de tout conteste. M. Pisani aurait pu se contenter de donner l'indication des documents officiels qu'il avait parcourus quand il ne les avait pas lui-même découverts. La délicatesse l'a porté à citer tous les historiens, même les plus récents, qui ont travaillé depuis vingt ans l'époque révolutionnaire. C'est un précieux encouragement pour les jeunes qu'il a dirigés dans leurs premières investigations ; c'est aussi une preuve d'excellente déférence pour les contemporains avec lesquels il a pu faire échange de communications. Nous permettra-t-il de regretter l'absence de citation de M. Ludovic Sciout, dont l'*Histoire de l'Eglise constitutionnelle* avait guidé plus d'un chercheur à travers le dédale des dossiers inexplorés des Archives ?

M. Pisani aime les statistiques. Mais pourquoi s'en tenir à des chiffres ? Sans doute il est loisible aux curieux de rechercher dans les auteurs cités les noms propres des ecclésiastiques qui répondent à ces chiffres, quand il est question, par exemple, des électeurs de 1789, des titulaires de paroisses ou aumôneries qui ont prêté ou refusé le serment ; mais lorsqu'il s'agit de l'organisation de l'Eglise constitutionnelle du nouveau diocèse de Paris (1) et de la situation des réfractaires, nous ne connaissons aucun catalogue dressé jusqu'à ce jour. Cependant M. Pisani nous dit lui-même la source où il aurait pu puiser les éléments de ce double renseignement : « les registres départementaux qui sont à la disposition du premier venu au dépôt du quai Henri IV ». Peut-être nous réserve-t-il pour le prochain volume la liste des cinq cents prêtres constitutionnels des paroisses avec indication de leurs mutations rapides. Il est regrettable que nous ne connaissions pas dès maintenant les noms et les fonctions de tant de bénéficiers, anciens religieux, anciens curés ou vicaires, dont la présence à Paris à l'époque qui précéda les massacres de 1792, trouve là une explication intéressante. (Cf. *Etudes Franciscaines*, tom. XVII (1907), p. 333.)

Ce besoin de statistique, si fréquent chez nos contemporains, trouve une particulière satisfaction dans la réponse à cette question (2) : « *Dans quelle proportion le clergé a-t-il juré ?* » M. Pisani donne lui-même les raisons qu'on a de se méfier des statistiques générales. Les différences du tempérament, les exemples contagieux, les interprétations données par telles autorités civiles dans telles contrées, les restrictions acceptées ou refusées au texte même du serment, l'ancienneté plus ou moins réelle des listes mises à contribution par les historiens ; tout cela demande à entrer en ligne de

1. Une distraction inexplicable, dans une note de la page 3, semble attribuer à l'Abbé Lebeuf ce qui est le propre de son annotateur Cocheris, à savoir l'absence de toute étude sur les paroisses de l'*ancien* diocèse *en dehors* de « la ville telle qu'elle était avant la Révolution ». Les six volumes réédités par Bournon, avec ses tables si développées, méritent bien l'épithète d'*ouvrage capital sur ce sujet pour tout le diocèse de Paris*. Qu'il nous soit permis d'ajouter que pour le sort fait aux maisons religieuses pendant la Révolution, il y a plus à se fier aux Sommiers des Domaines déposés aujourd'hui aux Archives départementales qu'aux notes de Cocheris.

2. p. 184 et seq. Cf. *Etudes Franciscaines*, tome X, p. 549.

Digitized by Google

compte. Comment surtout arguer de faits constatés dans une quarantaine de départements à la situation générale du reste de la France pour lequel on n'a rien de précis ?

Ne faudrait-il pas raisonner d'une manière semblable pour la question du *serment de liberté-égalité?* M. Pisani ne parle d'abord que de Paris à l'époque qui accompagne ou suit immédiatement les massacres de septembre. Le couteau sous la gorge, M. Emery et tant d'autres n'ont pas cru devoir hésiter à accepter le sens obvie de ce serment, et la portée purement politique que certains constituants leur affirmaient être la seule voulue par les législateurs. Des quantités de prêtres séculiers, religieux et religieuses ont marché sur leurs traces : plus de quatre cents dans la seule section de l'Observatoire (ancienne paroisse de St-Jacques du Haut-Pas) ont obtenu ainsi leur certificat de civisme avant le mois de septembre 1793. Lorsque le calme, sans doute mérité par cette preuve de patriotisme, permit aux esprits plus accessibles aux arguments théologiques ou canoniques qu'aux solutions politiques, de disséquer les mots de liberté et d'égalité, et d'y trouver toute espèce de danger pour la foi catholique, un revirement se produisit très intense à Paris et aux environs. Dans certaines provinces l'attitude des autorités qui souvent, en exigeant la prestation de ce serment, ne cachaient pas les interprétations antireligieuses qu'ils lui donnaient, empêcha toutes les âmes sincères de s'y soumettre, et nul ne peut s'étonner que beaucoup aient alors résisté jusqu'à la mort.

Le souvenir des premiers martyrs de la Révolution clôt dignement le volume. M. Pisani avait à sa disposition les pièces du procès diocésain de béatification, aujourd'hui terminé, des ecclésiastiques massacrés à Paris en 1792 : le temps ne lui a permis que de leur donner un résumé restreint : bientôt, nous l'espérons, nous aurons une histoire complète de cette lugubre tragédie.

Un simple fait, en passant, nous montrera les garanties dont s'est entouré le tribunal chargé de préparer ce procès. M. Pisani cite parmi les ecclésiastiques *rétractés* dès 1791, M. Estard, curé de Charonne. Cet ecclésiastique avait bien, en effet, deux dimanches de suite, malgré la présence de la garde nationale, refusé de lire du haut de la chaire le mandement de l'évêque Gobel ; il avait même éludé la visite de cet intrus à l'occasion de la confirmation de ses jeunes paroissiens ; la population furieuse l'avait obligé de fuir et avait jeté ses meubles par la fenêtre. M. Estard, réfugié chez un prêtre non assermenté, dans le Faubourg St-Antoine, fut arrêté là pendant les visites domiciliaires du 29 août, et traduit devant la Section de Montreuil. Dans l'interrogatoire contresigné par lui (1) on lui pose cette question : « Avez-vous prêté le serment ? — Oui, répond-il, et je n'ai nulle intention de le rétracter. » Les explications embrouillées qu'il donne des faits qu'on lui reproche n'arrivent pas à le sauver : il reste *suspect*, et on le dirige sur la prison des Carmes : trois jours après il y trouvait la mort. Comme aucun témoignage n'affirme de lui un regret final ou un démenti de sa faiblesse, son nom n'a pu être maintenu sur les listes des futurs bienheureux.

Joseph GRENTE.

1. Arch. de la Préfecture de Police, *Section de Montreuil.*

Digitized by Google

20. De bonne heure, Lyon fut enrichi d'églises et de chapelles, dont plusieurs remarquables ou vénérables. Au cours des siècles, beaucoup ont été détruites ou endommagées, mais en somme les plus admirables des anciennes sont toujours debout et quelques-unes des nouvelles captivent l'attention. Inutile de souligner ici le haut intérêt de l'histoire de ces édifices, (*Histoire des églises et des chapelles de Lyon* (2 vol. grand in-4° illustrés de nombreuses gravures dans le texte et de douze héliogravures hors texte, l'ouvrage complet, tirage ordinaire, 100 fr., H. Lardanchet, Lyon). Inutile aussi de recommander un ouvrage réalisé par des érudits comme MM. Beysse, Birot, Forest, Galle, Poidebard, J.-B. Vanel, sous les auspices et avec le concours de M. l'abbé Martin, et luxueusement publié, avec un soin et un goût devenus rares, par Henri Lardanchet. Comme le disent Mgr Dadolle et l'abbé Vanel, dans leur excellente introduction, « c'est une pièce sincère d'enquête *ex professo* ».

Cet ouvrage nous conduit de la plus sûre manière de la primitive église de Saint-Irénée à la troisième église de Saint-Pierre, que l'on élève en ce moment. Mais il ne s'adresse pas exclusivement aux amateurs d'études historiques et aux amis de Lyon ; quiconque tient à connaître les sanctuaires de France devra le consulter. Composé de monographies, il répond aux besoins et aux désirs de très nombreux lecteurs. Et comme il renseigne sans appareil scientifique, sans encombrement de textes rébarbatifs, comme il abonde en détails peu connus et en traits pittoresques, sa lecture est des plus agréables. Il est pour plaire à ceux que passionnent les monuments disparus et à ceux qui ne veulent rien ignorer des édifices actuels. Aux partisans de l'architecture romane, il offre l'étude sur Saint-Martin d'Ainay ; aux fervents de l'architecture du XIII° siècle l'étude sur la Primatiale. Les dévots de Marie y goûteront les pages consacrées à Fourvière, à l'Immaculée-Conception, et à quelques chapelles. Les franciscanisants y glaneront dans les endroits où sont examinés les Cordeliers de l'observance, Saint-Bonaventure, les Grands Capucins du Petit-Forest et ceux des Brotteaux, les Franciscains de la Guillotière, les Récollets, les Clarisses, les Franciscaines de la Mothe et celles de la Propagation de la Foi, les monastères de Sainte-Elisabeth et les Sœurs de Saint-François d'Assise.

L'illustration, abondante et très variée, joue un rôle documentaire des plus précieux. De belles gravures hors-texte montrent les plus notables des édifices actuels ; de savoureuses reconstitutions dues à l'architecte Lenail, évoquent les monuments détruits. Il importe d'encourager des initiatives comme celle des auteurs de cette histoire : on aimerait que chaque diocèse ait un ouvrage analogue.

21. Dans un intéressant ouvrage, M. le curé Casabianca trace l'histoire de sa paroisse, *Histoire de la paroisse de N.-D. de Bonne-Nouvelle* (1 fort vol. illustré, 6 fr. Paris, Poussielgue). C'est seulement sous Henri II que les habitants de Paris s'établirent sur la butte artificielle où se dresse aujourd'hui N.-D. de Bonne-Nouvelle. Ce coin de banlieue fut appelé tout d'abord la Ville-Neuve-en-Gravois, se développa sous Louis XIII, mais il eut une chapelle dès 1551. Démolie lorsqu'Henri IV mit le siège devant la capitale, cette chapelle fut reconstruite en 1624, puis érigée en cure en 1673.

Digitized by Google

Sous la restauration, elle se trouvait dans un tel état de délabrement qu'il fallut la démolir ; on la remplaça par le temple actuel.

M. Casabianca aime intensément son église, qu'il a restaurée et décorée avec le plus grand soin ; il aime non moins sa paroisse, cela se sent à mille traits. Il nous montre donc l'une et l'autre dans un tableau bien vivant qui ne saurait laisser insensible. L'église y occupe, comme il convient, la place importante, — et nul ne s'en plaindra, — mais, à côté, on trouve de multiples détails sur les célébrités qui ont habité ses parages, sur les vieilles rues, les hôtels, le style et leurs souvenirs. Observateur perspicace, M. Casabianca a tout scruté, et nous parle de tout avec une aimable érudition, mêlant au mieux les anecdotes aux documents. On le lit avec autant de plaisir que de profit. Enfin ses pages sur les événements de la Commune et sur ceux de ces dernières années fourniront d'abondants matériaux aux futurs historiens. Alph. GERMAIN.

22. Les *Etudes Franciscaines*, tom. XVI (1906), p. 534-535, ont déjà parlé de S. Janvier. Voici un nouveau et très consciencieux volume sur le sujet: *Le célèbre miracle de Saint Janvier à Naples et à Pouzzoles* (1) examiné au double point de vue historique et scientifique, avec une Introduction sur le miracle en général, par Léon Cavène, professeur au collège de Cette. Paris, Beauchesne, 1909, in-8° de XVI-356 pages. L'auteur, avec une abondance de détails très circonstanciés, aborde la question et la résoud dans le sens affirmatif.

23. L'abbé H. Duclos avait déjà écrit une remarquable *Histoire de Royaumont* (Paris, 1867, 2 vol. in-8°). Cette abbaye cistercienne, située en Seine-et-Oise, avait été fondée par Louis IX, et le saint Roi en fit le lieu de sépulture pour ses enfants.

Le côté archéologique avait à peine été esquissé par l'historien, et c'est ce point de vue que reprend M. Ph. Lauer dans une charmante monographie : *L'abbaye de Royaumont*. Caen, 1908, in-8° de 57 pages, avec des nombreuses gravures. On trouvera là de très intéressantes notices sur l'église aujourd'hui ruinée, sur le cloître, le réfectoire, et les tombeaux.

24. M. l'abbé A. Piquemal publie chez Champion (Paris, 1908, in-8° de VII-385 p.) un excellent livre intitulé *Etudes sur la ville et paroisse de Courbevoie. Pierre Hébert, premier curé de Courbevoie, guillotiné à Paris sous la Terreur, et ses successeurs.*

Ce sont bien des « études », c'est-à-dire des recherches sur les origines de Courbevoie, ses seigneurs et ses monuments. Le chapitre consacré au couvent du Saint-Esprit (p. 125-157) m'a tout particulièrement intéressé. De ce monastère des Tertiaires réguliers de la Congrégation de Picpus, il ne reste que quelques vestiges. M. l'abbé Piquemal leur donne vie ; et il raconte très bien l'histoire de ce couvent d'après la notice historique des Archives nationales, S. 4336.

Qu'il me permette de lui signaler aussi aux Archives départementales de

1. Au couvent des Capucins de Pouzzoles.

Digitized by Google

la Seine un *Registre des comptes des Pénitents de Courbevoie* (coté H, 1), qui va de 1783 à 1789, registre qui nous permet de signaler au moins le passage à Courbevoie en février 1785 du P. Séverin Girault, le premier martyr des Carmes en 1792 (Voir ma *Notice hist. sur le P. S. Girault*, p. 14).

Des photographies accompagnent ce chapitre, et le volume entier lui-même. On ne pourra se dispenser d'y recourir si jamais un jour on reprend cette monographie des Tertiaires de Courbevoie.

Sur le même sujet je veux mentionner *Courbevoie et ses environs de leur origine à nos jours* par H. Vuagneux. Poissy, Lejay et Lemoro, 1906, in-8° de 159 p. et 17 pl.

25. Dans *Une Anglaise convertie* (Apologétique vivante, n. 3), Paris, Beauchesne, 1909, in-12 de XVI-213 pages, le R. P. H. d'Arras nous conte l'histoire de sa propre mère, avec de nombreux extraits de l'autobiographie de l'héroïne. Et quand je dis héroïne, le mot n'est pas trop exagéré pour cette convertie de 1850 dont le *cursus vitae* nous est si bien exposé par son propre fils.

26. Je regrette d'avoir à finir ce bulletin par *La Religion des Primitifs* (Etudes sur l'histoire des religions, tom. I.), Paris, Beauchesne, 1909, in-12 de IX-518 pages. C'est par cet ouvrage de Mgr Le Roy que j'aurais dû débuter, car il est de beaucoup l'un des plus captivants et des plus importants. L'éminent et perspicace auteur y étudie les croyances et la morale des peuplades non civilisées, et personne ne lui reprochera d'avoir dit dans sa préface que son livre était le fruit de vingt années de recherches sur les lieux mêmes, sur l'une ou l'autre côte d'Afrique. Ce long séjour donne à l'auteur une compétence exceptionnelle et nul, parlant de l'histoire des religions, ne pourra se dispenser d'étudier son bel ouvrage. Nous y reviendrons d'ailleurs, prochainement, sous une autre forme.

27. Il nous faut enfin signaler d'un mot *La Compagnie secrète du Saint-Sacrement : Lettres du groupe parisien au groupe marseillais (1639-1662)* publiées par A. Rébelliau (Paris, Champion, 1908, in-16 de 129 pages) et l'article du même auteur dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1908, sur le même sujet. Ces lettres sont utiles à connaître. Elles sont tirées du ms. fr. n. a. 21091 de la nationale de Paris. Avec ce que dit M. l'abbé Aulagne dans sa *Réforme catholique* (cf. *Etudes Franciscaines*, tom. XI, p. 440-444), voilà certainement une curieuse contribution à l'histoire de cette société secrète du XVII° siècle. Nous aurons sûrement l'occasion d'y revenir.

Fr. UBALD.

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOUVEMENT INTELLECTUEL.

I. Le bilan du modernisme.

Si l'Eglise catholique, pendant l'année 1908, a été fortement secouée dans sa vie intellectuelle, à la suite du désarroi jeté dans beaucoup d'esprits par les effets des condamnations du modernisme, nous sommes heureux cependant de constater après coup les heureuses influences de ces nécessaires condamnations : heureuses d'abord parce qu'elles ont purifié la bonne graine des éléments de corruption et contraint à se démasquer des hommes qui avaient décidé de rester dans l'Eglise malgré elle pour y faire plus sûrement leur œuvre de destruction ; heureuses aussi, parce qu'elles ont poussé les penseurs catholiques à affirmer en traits plus vigoureux le bien-fondé des exigences doctrinales de l'Eglise et des croyances catholiques.

En FRANCE, le modernisme avait fait des ravages profonds — à ne pas y croire, si l'on écoute certains échos. — Beaucoup de livres ont été mis à l'index, nous en avons parlé en son temps. Un récent Décret de l'Index, du 4 janvier, en augmente la liste : trois de Jehan de Bonnefoy : *La Fin du Catholicisme*, *Vers l'unité de croyance*, *Le Catholicisme de demain ; L'autorité des Evangiles*, d'Henri Loriaux (Nourry) ; *les Ephémérides de la Papauté*, de Jean Vrai (Fischbacher) ; *Eléments de Psychologie concrète et métaphysique*, de Melchior Canal (Privat, Toulouse) ; plusieurs Revues ont été condamnées : *la Revue d'histoire et de littérature religieuse*, *la Justice sociale* de l'abbé Naudet, *la Vie catholique* de l'abbé Dabry ; d'autres sont tombées d'elles-mêmes : *Demain*, la *Quinzaine ;* dans certains milieux, on était sévère pour *la Démocratie chrétienne ;* elle vient de cesser sa publication par suite de la nomination de son directeur, l'abbé Six, à une cure importante, pour s'unir à *la Chronique du Sud-Est*, qui prend le nom de *Chronique sociale de France ; la Revue catholique des Eglises*, fondée il y a quatre ans, pour l'union des Eglises, n'avait pas toujours eu une bonne presse ; elle disparaît avec son numéro de décembre. Mais plusieurs organes fortement entachés de modernisme restent encore debout : *le Bulletin de la Semaine*, le *Journal des Débats*, le *Temps*, *Foi et Vie*, *France et Evangile*, le *Chrétien français*, le *Siècle*, le *Figaro*, l'*Ouest-Eclair :* la *Revue du Clergé français*, elle, semble avoir pris de bonnes résolutions ; *les Annales de Philosophie chrétienne* n'a pas que des amis, ainsi que le *Sillon*. Chacun sait le sort de Loisy, condamné dans ses livres, excommunié, défroqué ; et c'est de ce

Digitized by Google

bois-là que l'on veut faire les professeurs d'histoire des religions à la Sorbonne !

Mais regardons l'aile droite ; il est consolant de constater la vie et l'empressement qu'elle a déployés à la défense de la saine doctrine. Les Instituts catholiques, entre autres, y tiennent une place d'honneur, et les Recteurs des divers Instituts de France ont dû ressentir une fierté bien légitime, lors de la réouverture des cours, à faire ressortir la vitalité de leur œuvre. Les Professeurs de l'Institut catholique de Paris, à eux seuls, ont fourni une tâche immense ; rien qu'à signaler leurs travaux parus depuis novembre 1906, la *Revue de l'Institut cath. de Paris* consacré 18 pages, sans parler des divers articles de Revues spécialement dans la *Revue pratique d'apologétique*, et dans la *R. de l'I. cath. de Paris*, et de Dictionnaires. Rappelons pour 1908 : *Le livre d'Amos* de M. Touzord; *Un miracle d'aujourd'hui*, de M. Bertrin ; *Histoire des commandements de l'Eglise*, de M. Villien ; *Insuffisance des Philosophies de l'intuition*, de M. Piat ; *Christianisme et féminisme. Art et apologétique*, de M. Sertillanges ; *l'Eglise et les sciences de la nature*, de M. Guibert ; dans Textes et Documents pour l'étude historique du christianisme : *S. Grégoire de Nazianze* et *S Grégoire de Nysse*, de M. Lejay ; M. A. d'Alès prépare une refonte complète du *Dictionnaire apologétique* de Jaugey, M. Bainvel ajoute deux volumes à sa Bibliothèque de théologie historique : *la Théologie de S. Paul*, du P. Prat et de *Bellarmin*, du P de la Servière ; Mgr Le Roy, M. M. Paquier, Pisani et Thureau-Dangin publient en volume leurs conférences ; M. Gaudeau fonde une nouvelle Revue, *La Foi catholique*, dont il remplit les pages avec ses conférences sur le modernisme. Les Etudiants aussi inaugurent un organe : la *Revue Montalembert*...

A Lille, M. M. Quillieti et Chollet placent sur un bon rang leur nouvelle Revue : *Les questions ecclésiastiques*, M. Thamiry publie : Les *Deux Aspects de l'Immanence et le problème religieux*. M. Pannier : une nouvelle traduction des *Psaumes*, qui lui vaut d'être nommé, tout récemment, membre de la Commission d'Ecriture Sainte ; M. Dehove, une très solide étude de philosophie : *Essai critique sur le Réalisme thomiste comparé à l'Idéalisme kantien*.

A l'Institut catholique de Toulouse que Mgr Batiffol, « excitateur d'esprit, » avait élevé à un rang de compétence incomparable, M. Saltet, avec la perspicacité d'un fin critique, soulève le lièvre de la fameuse question Herzog-Dupin, pousse l'épée dans les reins de M. Turmel, qui quitte sa collaboration à la *Revue du clergé français ;* M. Michelet nous donne sur *Dieu et l'agnosticisme contemporain* une synthèse des plus grandioses et des plus fortes sur les erreurs contemporaines ; le *Bulletin de l'Institut*, un peu endormi en 1908, sauf les articles de M. Saltet, promet un perfectionnement avec le nouveau recteur, Mgr Breton. Mgr Batiffol, recteur démissionnaire sur sa demande, retrouve des loisirs et nous donne *L'Eglise naissante et le catholicisme*, une œuvre magnifique d'une allure autrement sûre que celle de l'*Histoire du dogme de la Papauté* de M. Turmel.

A Lyon, c'est toujours l'orthodoxie, que le Pape a voulu féliciter. M. Jacquier donne deux nouveaux volumes sur l'*Histoire des Livres du N. T.* ; M. Delfour, *la Presse contre l'Eglise*.

Digitized by Google

Parmi les Revues, la *Revue Thomiste* qui transporte son siège à Fribourg, avec son nouveau directeur, le P. Montagne, nouvellement nommé professeur ordinaire de philosophie à l'Université, reçoit un bref élogieux du S. Pontife ; la *Revue des sciences théologiques et philosophiques* des Dominicains de Kain confirme de plus en plus le jugement de la première heure : revue des plus solides, des mieux documentées dans le domaine des sciences ecclésiastiques. Parmi les livres qui ont occupé le plus la presse en 1908, il faut faire une place à part aux *Leçons de Théologie dogmatique* de M. Labauche. « En definitive, dit M. Ligeard dans l'*Université catholique* de novembre, les revues comme la *Revue critique* et la *Revue internationale de Théologie* dont on sait les tendances, ont été les seules à le critiquer. Au contraire, des publications d'orientation très différentes, comme la *Revue du clergé*, l'*Ami du clergé*, la *Revue pratique d'apologétique*, les *Annales de philosophie chrétienne*, et surtout la *Civilta Cattolica*, se sont rencontrées pour émettre une appréciation tout à fait favorable, quoique diversement nuancée : une seule revue a fait exception en insérant un compte-rendu dont la violence de ton dénotait la plus entière absence d'impartialité et de justice. Cette unanimité de la critique est le meilleur témoignage de la haute valeur technique en même temps que du très vif intérêt de ces *Leçons de théologie dogmatique*. »

De ce coup d'œil d'ensemble, brossé à trop grands traits, et où j'oublie pas mal, nous sommes suffisamment éclairés pour conclure, encore une fois, à la valeur de la pensée catholique et de ses représentants. On est obligé même de le reconnaître chez nos ennemis : un exemple entre mille : le 21 nov. 1908, dans sa réunion annuelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Babelon, faisant la revue des récompenses décernées aux auteurs des meilleures publications sur les questions historiques, archéologiques, géographiques, faisait défiler devant ses auditeurs, les noms du P. Ehrle, bibliothécaire du Vatican, récemment nommé correspondant étranger à l'Académie, de M. l'abbé Chabot, à qui a été confiée la publication du répertoire d'épigraphie sémitique, du P. Delattre qui explore les nécropoles et l'emplacement des basiliques chrétiennes de Carthage, du P. Scheil, « au zèle infatigable duquel on est redevable de la traduction et de l'interprétation de milliers de textes ; sa pénétration scientifique fait l'admiration du monde savant. » Le 11 décembre, ce même Père Scheil était élu membre de la même Académie, en remplacement de M. Derembourg.

Si la France a été secouée par le Modernisme, l'*Italie* a été bouleversée, et rien que l'invasion de feuilles, journaux et revues créés pour la défense des idées modernistes indique l'âpreté de la lutte. Depuis longtemps, le terrain était préparé pour la résistance ouverte contre l'autorité ecclésiastique. Le fameux abbé Murri, l'ardent démocrate, le père du modernisme en matière de questions sociales et de discipline ecclésiastique, semait l'esprit de révolte dans sa Revue : *Rivista di Cultura* ; traquée, condamnée par l'épiscopat, elle tombe au début de 1908 ; Murri ne la voit pas plus tôt disparaître, que sans rien perdre de ses chères idées, il en fonde une nouvelle, publie des livres acerbes : *la filosofia nuova et l'enci-*

Digitized by Google

clica contra il modernismo ; frappé de suspense a divinis, il fait le mort pendant quelque temps, puis on le voit reparaître, il reprend sa *Rivista di Cultura*, et tout recemment un décret du Cardinal-Vicaire en défendait la lecture, sous peine de suspense pour le clergé (28 décembre), pendant qu'un décret du 4 janvier mettait à l'Index un de ses livres : *I Problemi dell' Italia contemporanea.*

Don Minocchi, de Florence, dirigeait une Revue fortement moderniste, *Studi religiosi ;* tombée en janvier 1908, à la suite de la condamnation du modernisme, elle est aussitôt remplacée par une autre : *Vita Religiosa*, Rivista cattolica, dont, sous une direction nouvelle, laïque, l'ancien directeur des *Studi*, restait l'âme secrète. Prohibée en mars par l'archevêque de Florence et quelques autres, elle ne tarda pas à disparaître. Entretemps, à la suite d'une conférence à Florence en faveur du sens symbolique des premiers chapitres de la Genèse, Don Murri s'était vu frapper de suspense a divinis, apres avoir refusé de se rétracter ; puis, il publie un commentaire sur les onze premiers chapitres de la Genèse, dans le même esprit, entreprend une campagne de conférences sur le même sujet dans les grandes villes d'Italie, et définitivement dit adieu aux livrées du sacerdoce, en octobre, pour rentrer dans la vie laïque.

Puis, — et notez bien que tous ces organes sont dirigés par des catholiques —, le *Giornale d'Italia*, des plus influents pour la propagation des idées nouvelles, que la condamnation de plus de cinquante évêques n'a pas fait mourir ; — le *Rinnovamento*, avec le fameux Foggazaro, l'auteur d'*Il Santo*, Alfieri, Casatti et Scotti, ce dernier se retira de la direction après la condamnation de l'organe. — Les modernistes de Rome, à partir du 20 janvier, eurent aussi leur Revue, *Nova et Vetera*, publication « scientifico-religieuse », qui se disait être l'organe principal d'une société internationale, dirigée par des ecclésiastiques. L'ex-père Tyrrel lui donna des pages contre la primauté du pape ; on y prend comme profession de foi *Programma de modernisti ;* Loisy y est élevé aux nues ; la Revue est condamnée, et tombe enfin en octobre.

A Vérone, la *Quercia*, revue de sociologie, d'art, de littérature, dirigée par des Jeunes, qui tombe avec sa condamnation. — La Ligue démocratique nationale, devenue parti reformiste anticlérical, avait son journal hebdomadaire : la *Giustizia sociale*, remplacée bientôt par *Savonarola*, tour à tour condamnées et abandonnées. — A signaler encore le *Cœnobium* de Lugano, *Battaglie d'oggi*, de Naples, la *Lotta*, la *Liberta*, de Fermo, l'*Azione democratica*, de Turin, *L'adriatico e Roma*, l'*Olenzo*, *la Soeglia*, d'Ascoli Piceno, *la Vita femminile*, à l'usage des dames, interdite par l'archevêque de Turin.

En présence d'un mouvement aussi ardent que déséquilibré, les principaux penseurs anti-catholiques avaient la partie belle à tourner en dérision les incohérences du modernisme théorique et pratique. Mais malheureusement, trop de catholiques se jetèrent dans la mêlée pour défendre la vérité, sans être préparés, acerbes contre des erreurs qu'ils connaissaient mal, et qu'ils voulaient voir partout, même chez les évêques, et dans les organes les plus orthodoxes. On se rappelle la lettre pastorale de l'archevêque de Milan, contre les antimodernistes.

Digitized by Google

La doctrine orthodoxe cependant n'a pas manqué pour sa défense, de bons théologiens. La *Civilta Cattolica*, entre autres, a fourni une belle campagne de défense sur tous les points attaqués dans une série d'articles du P. Rosa, aujourd'hui réunis en volume. A son tour, l'infatigable M. Cellini a donné plusieurs livres d'Ecriture Sainte, et dans la *Scuola Cattolica* de Milan, — une autre revue de juste milieu, qui a vaillamment bataillé, et avec compétence, — une série d'articles d'exégèse, qui, les uns et les autres, lui ont valu des éloges de S. S. Pie X. — La *Rivista storico-critica delle scienze theologiche*, à côté d'études sérieuses de théologie scripturaire ou patristique, quelquefois criticables, tient consciencieusement au courant des publications qui rentrent dans son programme.

Et malgré tout, les meilleures défenses opposées en Italie au modernisme ont été fournies par des traductions d'ouvrages allemands ou français : l'opuscule de Mgr Heiner, traduit par Mgr Straneiro : *Il Decreto Lamentabili* (1908) ; *Glaube, Dogmen und geschichtliche Tatsachen*. Eine Untersuchung über der Modernismus (1908), du P. Pesch, traduction de Manucchi : *Fede, Dogmi et fatti storichi* (1909) ; l'opuscule du P. Lebreton : *L'Encyclique et la Théologie moderniste ;* celui, du P. Fontaine : *La Théologie du N. T. et l'évolution des dogmes*. Newman, comme en France, a été l'objet d'études et de traductions.

Le modernisme en *Allemagne* a fait, là aussi, de nombreuses victimes. « La situation en Allemagne, disait l'*Ami du clergé*, est la plus grave qui se puisse imaginer En aucun pays du monde, ni chez les nations catholiques, ni chez les catholiques d'Angleterre, ou de Hollande, ou de Danemark, ou de Norvège, ou des Etats-Unis d'Amérique, pareille attitude d'un si grand nombre de représentants attitrés de l'enseignement théologique ne serait possible. Comment en sont-ils arrivés là ? Comment n'y pas voir le châtiment de cet orgueil allemand qui jette, avec une insolence unique au monde, la pierre aux malheurs d'autrui. » Les allemands, épiscopat en tête, prétendaient en effet, que la condamnation du modernisme n'était pas faite pour eux, et que seules les nations de langue latine avaient été atteintes. Les faits ont, hélas ! prouvé le contraire.

La première manifestation ouverte d'une nouvelle lutte entre l'esprit catholique et les tendances divergentes se produisit au milieu de 1907, à l'occasion du projet d'un monument funéraire à Hermann Schell. Mort en mai 1906, Schell, professeur d'apologétique à l'Université de Würzbourg, ardent, intelligent, plein de qualités sérieuses, avait publié de nombreux ouvrages (*Dogmatique* (4 V), *Vérité du Christianisme* (2 V) et opuscules remplis d'erreurs, frappés en 1899 d'une condamnation à laquelle Schell, — les relations laissées à ses amis et publiées après sa mort, en font foi, — s'était mal soumis. La mort de Schell fut pour ses amis l'occasion d'atténuer ses torts et de critiquer l'arrêt de Rome ; entretemps, la *Corrispondenza Romana* révélait l'existence en Allemagne d'une ligue secrète pour supprimer l'Index, dont Schell avait été l'inspirateur. Venant sur ces entrefaites, signé par cent soixante membres, parmi lesquels des Evêques, des professeurs de Séminaires et d'Universités, des rédacteurs de Revues, le projet d'élever un monument au « Confesseur intrépide de la vérité », était

Digitized by Google

regrettable. Et quand une voix s'éleva, celle de Mgr Commer, le directeur de *Jarhbuch für Philosophie und Spekulative Theologie*, pour dénoncer en Schell le porte-drapeau du réformisme catholique, l'émoi fut grand, Mgr Commer traité de *théologien-hyène*, ennemi du progrès, par les amis de Schell ; le bref élogieux de Pie X à l'adresse du livre de Commer suscita un manifeste irrité de quelques professeurs de Würzbourg et de Fribourg. Schell avait été l'initiateur d'un mouvement réformiste qui n'a fait que s'accentuer avec la Revue *Der Reformkatholicismus* et la Revue *Renaissance*, de J. Müller, avec la société « Krauss » et son organe *XXème Jarkhundert* (XXe siècle). Cette dernière Revue est disparue tout récemment : les chefs avisés du modernisme réformiste allemand conseillaient depuis longtemps à son malencontreux directeur excommunié, le Dr Engert, de cesser sa Revue qui n'excitait plus que de l'indifférence.

« Le résultat le plus clair de l'action de Schell, dit le P. Brucker, fut l'affaiblissement du principe d'autorité, sous prétexte de développer les méthodes scientifiques parmi les catholiques. » Témoin les invectives dont la presse libérale d'Allemagne salua la volonté si nette du pape de réprimer les nouveautés contraires au véritable enseignement de l'Eglise ; témoin l'article de Mgr Ehrhard, recteur de la Faculté de théologie de Strasbourg : *La nouvelle situation de la théologie catholique*, dans *Internationale Wochenschrift* de Berlin, où il s'exagère la portée des défenses de Pie X contre la théologie historique, l'exaltant au détriment de la scolastique, qu'il rend injustement responsable du modernisme en France et en Italie. Mgr Ehrhard a eu le bon esprit de reconnaître ses torts ; il n'en a pas été ainsi du Dr J. Schnitzer, professeur d'histoire des dogmes à l'Université de Munich, qui publia, le 1er février, une diatribe acerbe contre l'Encyclique, dans la même Revue. Réfuté par M. Heiner dans la *Germania*, frappé de la suspense a divinis par le S. Pontife, le 6 février, Schnitzer interrompait son cours le 7 pour une période illimitée. Les démonstrations tumultueuses qui saluèrent sa rébellion, comme celles qui protestèrent trois jours plus tard contre les paroles de paix de M. Bardenhewer, indiquent assez l'effervescence des esprits.

Les autres cas ont moins d'importance, celui du professeur Günter, de Tubingen, du professeur Schrörs, de Bonn, de Renz, à Munster.

L'Autriche, avec le fameux Wahrmund, eut aussi son « cas », la révolte d'un laïque, professeur de Droit canonique à la Faculté de Droit de l'Université d'Insprück, cas qui a produit une profonde émotion en Autriche et a tendu pendant quelque temps les relations du ministère avec l'autorité ecclésiastique.

Au reste, les organes les plus influents de la presse catholique allemande ne se sont pas outre mesure préoccupés du mouvement moderniste. C'est à peine si l'on trouve un article ou deux dans les Revues les plus orthodoxes : *Der Katholik*, *Zeitschrift für Katholische Theologie*, *Stimmen aus Maria Laach*, et les livres ne sont guère plus nombreux que ceux que nous avons cités.

En *Angleterre*, le modernisme n'a pas seulement pénétré dans les rangs de l'Eglise établie, où la *Nouvelle Théologie* de Campbell, indique les posi-

Digitized by Google

tions extrêmes du protestantisme libéral ; la nouvelle exégèse de Loisy s'était acquis d'ardents partisans : Mathew Arnold, Percy Gardner, Oliver Logge ; dans le *Times* et le *Hibbert Journal*, organes les plus autorisés du protestantisme, W. J. Williams, le baron de Hügel et Llyard Thomas n'avaient rien ménagé pour discréditer les décisions romaines relatives à Loisy, décrétant d'hérésie le S. Siège, et déclarant que pour la majorité des anglicans, il était de toute évidence que la vérité était du côté de Loisy. Mais l'Eglise catholique, elle aussi, a eu ses réformistes et ses avocats de l'évolution intégrale des dogmes ; ils ont voulu trouver dans la doctrine du Cardinal Newman une justification des idées nouvelles d'un développement perpétuel des vérités religieuses ; heureusement, un mouvement très sincère d'évêques et de laïques s'est formé pour la défense de la mémoire du grand Cardinal, parmi lesquels l'évêque de Limerick mérite une place à part pour son ouvrage au sujet duquel le prélat irlandais reçut le 6 mars une lettre élogieuse du S. Pontife.

Mais le représentant le plus audacieux, a été assurément l'ex-Père Tyrrel, tour à tour protestant, converti au catholicisme, Jésuite, prêtre séculier, interdit, et aujourd'hui en révolte ouverte vis-à-vis du S. Siège ; sa doctrine, c'est l'évolutionnisme radical ; ses écrits sont nombreux : livres et articles de Revues : *Lex orandi, lex credendi, The Dogmatic Reading of History, Lettre à un professeur d'anthropologie, Through Scylla and Charybdis, The old Theology and the new,... The Prospects of Modernism*, dans *Hibbert Journal* de janvier, *L'Excommunication générale*, dans la *Grande Revue* (10 oct. 07). « Les circonstances, dit-il ici, au milieu desquelles se débat actuellement l'Eglise, sont telles, que préférer souffrir l'excommunication plutôt que de se rétracter, devient un devoir strict pour un nombre croissant de catholiques plus intelligents et plus sincères. »

L'apparition de l'Encyclique *Pascendi* a fait éclore par ailleurs une profusion d'appréciations plus ou moins hostiles, tant en Angleterre qu'aux Etats-Unis : *The Papacy in its relations to American Ideals*, du R. H. Schwab, dans *Hibbert Journal ; The Pope's amazing Attempt to recall the dark age*, de B. O Flower, dans l'*Arena* de nov. ; *The attitude of Roman Catholicism to modern movement*, de W. J. Tristram, dans *Primitive methodist ; Pope's Encyclical and the Crises in the Roman Church*, du R. W. Addis, dans *Contemporary Review ;* et d'autres encore, à qui les plus insolentes : Dr Briggs, dans *Independent*, Ch. Johnston, dans *North American Review*, J. Smith et le « père » Hyacinthe, dans *Open Court* (Chicago) ; *The Nation, The Outlouk, Current Litterature*, tour à tour se font écho pour critiquer « l'opposition du S. Pontife au Progrès »..... La presse catholique, cependant, a fait honneur à la cause de l'Eglise : qu'il nous suffise de citer parmi les Revues qui ont été sur la brèche : *The Month, The Catholic Mind, The Messenger, The Ecclesiastical Review, The Catholic World, The American Catholic quarterly Review*...

C'est jusqu'en Russie et en Pologne enfin que s'est infiltré le poison du modernisme. Il y a quelques mois, à Moscou, le professeur Sokolew, dans une conférence sur le *Modernisme dans l'Eglise catholique et dans l'Eglise orthodoxe russe*, constatait parmi les principales manifestations du moder-

Digitized by Google

nisme oriental, le tolstoïsme. A l'occasion d'un article du *Nowy Sztandad* contre l'audience accordée par le S. Pontife à une députation de démocrates-chrétiens, lors d'un pèlerinage de Varsovie à Rome, le 16 mai dernier, la *Corrispondenza Romana* flétrissait « le procédé de certains catholiques, qui, en Pologne comme ailleurs, couvrent sous le pavillon de la démocratie chrétienne, leur marchandise moderniste et libérale ». Les excellentes *Slavorum Litterae theologiae* de Prague ont signalé aussi, dans quelques récents ouvrages de langue orientale, des concessions aux nouveautés. Rappelons enfin la triste défection, toute récente, du P. Antonio Wyslauch, surnommé Szech, qui a émis les idées les plus incohérentes sur l'action sociale du catholicisme et sur le règne de Dieu, et définitivement, a mieux aimé apostasier que de se remettre à l'étude d'une théologie qu'il possédait mal.

Seules, apparemment, sont restées indemnes de toute contagion moderniste l'Espagne et la Belgique. En Espagne, le P. Garcia, O. P., a bien, récemment, donné une série de conférences au « Centre Sacerdotal », de Salamanque sur la philosophie moderniste, la Revue *Razon y fe*, dans son n° de juin, a essayé de préciser un peu les traces du modernisme espagnol ; en Belgique, le Cardinal Mercier a choisi *Le modernisme* pour sujet de son mandement de Carême 1908 ; mais ici et là, rien d'extérieur qui mérite vraiment quelque attention.

fr. Jean de la Croix.

II. Chronique du mouvement philosophique d'après les Revues.

LOGIQUE. — La logique formelle est, de toutes les sciences philosophiques, celle qui préoccupe le moins la pensée contemporaine. Depuis Aristote, aucun trait important n'a été ajouté à la théorie de la déduction ; celle de l'induction seule a été perfectionnée et complétée. Les anciens ont cependant parlé du **procédé inductif.** En quel sens ? C'est ce que le P. Richard cherche à préciser dans la *Revue Thomiste* (1). Les anciens, c'est-à-dire, pour le P. R., Aristote, Albert le Grand et S. Thomas, n'ont étudié que l'induction par énumération complète, celle qui repose sur une observation totale des faits en question. Ce procédé de raisonnement semble à plusieurs subtil et vain. Un pareil jugement est trop sévère. L'induction par énumération n'est pas, en effet, une inférence du tout au tout, mais des parties au tout, et il y a là une extension réelle de connaissance. Le résultat de cette induction n'a, néanmoins, rien de scientifique. On ne trouve pas de terme moyen dans le syllogisme apparent dont elle revêt la forme, elle ne peut fournir d'explication causale. Aristote et les scolastiques demandent, il est vrai, à l'induction les premiers principes de la connaissance scientifique, mais ils entendent par là l'induction abstractive ou l'induction intellectuelle.

Si le P. Richard avait poussé ses recherches quelques années plus loin

1. De la nature et du rôle de l'induction d'après les Anciens. *Revue Thomiste*, juillet et septembre 1908.

Digitized by Google

dans l'histoire de la scolastique, il aurait trouvé avec Duns Scot un théoricien assez explicite de l'induction scientifique. Les *Etudes Franciscaines* exposent en ce moment la doctrine du Docteur subtil (1). Mieux que ses prédécesseurs il a compris le procédé, saisi le principe essentiel et déterminé la valeur de l'induction, telle qu'elle est connue des modernes. Inférieur à Bacon, relativement aux détails de l'expérimentation, il lui est supérieur quant à la détermination du principe fondamental de la généralisation, qu'il emprunte à la philosophie aristotélicienne.

Entre le raisonnement inductif et le raisonnement déductif, la diversité cependant est plus apparente que réelle. M. F. Chovet, dans la *Revue de Philosophie* (2), s'arrête à cette conclusion, qui nous paraît très judicieuse. En effet, l'attribution à toute l'espèce des propriétés d'un ou de plusieurs individus est la conclusion d'une série de déductions, dont le principe de causalité est la base et que l'on peut formuler comme il suit. A tout phénomène, il faut une cause assignable ; or le groupement constant de propriétés, que manifeste l'expérience autour d'un être donné, ne s'explique par aucune cause extérieure ; il s'explique donc par une cause intérieure, que nous appelons la nature de cet être. Mais une même cause produit toujours, dans les mêmes circonstances, les mêmes effets : une même nature communique donc toujours les mêmes propriétés. Puisqu'une cause naturelle donnée A se comporte de telle façon, donc, dans tous les cas identiques, tout A se comportera de même. — On ne saurait donc induire sans préparer, par des déductions plus ou moins conscientes, le passage logique, d'un ou de plusieurs cas donnés, à tous les cas possibles de même espèce.

2. PSYCHOLOGIE. — Nous sommes ici sur le domaine préféré des philosophes. Et néanmoins on y discute sur une question fondamentale : quel est l'objet précis de la psychologie ? Dans cette discussion, M. Billia semble se placer entre les phénoménistes et les scolastiques (3). Usant avant tout, comme les autres sciences, de l'observation, la psychologie a, de toute évidence, pour objet, les faits internes : la sensation, l'association des images, la pensée, le jugement, les déterminations volontaires. Ce n'est là toutefois que le point de vue immédiat d'une observation superficielle. Sous les phénomènes de conscience, le *moi* se révèle à l'observation réfléchie et les phénoménistes n'ont aucune raison de traiter d'illusion métaphysique une notion aussi objective. Aucun fait interne ne peut s'observer qui ne soit un fait du moi, aucun ne peut se concevoir qu'à la condition d'être un fait du moi ou de l'âme. Quelle est la nature de ce *moi* ? C'est plus que l'équivalent de la série des événements, c'est proprement quelque chose qui est cause de la série des événements et est au délà de la série. M. Billia n'en dit pas davantage.

1. La théorie de l'induction. Duns Scot précurseur de Bacon. *Etudes Franciscaines*, février 1908 et suite en mars.

2. Des rapports de l'induction et de la déduction *Revue de Philosophie*, 1er décembre 1908.

3. L'objet de la Psychologie. *Revue de Philosophie*, 1er avril 1908.

Digitized by Google

L'observation interne tient, en psychologie, la première place. On se libère peu à peu de la prétention assez commune, jusqu'en ces derniers temps, de construire une **psychologie purement physiologique** et mécaniste, à l'aide de l'expérience externe et des recherches de laboratoire. Ce fut là une tentation très chère aux matérialistes. Le P. Gemelli, O. M. la rappelle en quelques notes critiques, parues dans la *Revue Néo-scolastique* (1). L'idée d'une psychologie scientifique, biologique et physiologique naquit de l'influence des doctrines évolutionnistes.

La vie organique étant réductible, d'après « la loi de continuité », aux forces physico-chimiques, le fait psychique devait être naturellement regardé comme une fonction du système nerveux ; les phénomènes psychologiques s'identifiaient avec les phénomènes somatiques et la psychologie devenait un chapitre secondaire de la physiologie. Ces prétentions n'ont pas servi les intérêts de la psychologie et ils ont nui à la physiologie en y introduisant des théories schématiques, qui flattent certains esprits, mais immobilisent et cristallisent la science.

Les rêveries des matérialistes sont d'ailleurs sans fondement. Professeur agrégé d'histologie à l'Université de Milan (2), très respectueux d'une science qu'il cultive avec amour, le P. Gemelli est contraint d'avouer que les physiologistes et les anatomistes, ses collègues, ne savent rien ou presque rien de ce qu'il faudrait savoir, pour donner une solution convenable aux problèmes de psycho-physiologie. Ils ignorent les lois qui régissent l'activité des éléments nerveux : la théorie du neurone, jadis pleine d'espérance, tombe de plus en plus dans le discrédit et celle des localisations cérébrales est loin d'avoir tenu ses premières promesses. Au résumé, la physiologie ne peut expliquer le fait psychique : entre ce fait et le fait physique ou somatique il y a un abîme. Beaucoup de faits psychiques n'ont aucune corrélation d'équivalence avec les phénomènes somatiques qui les précèdent, les accompagnent ou les suivent : il est donc impossible de les identifier.

La biologie a cependant rendu service à la psychologie. Les recherches expérimentales ont d'abord permis de fixer plus strictement les bases scientifiques de la philosophie de l'homme, et, résultat plus inattendu, méconnu même par beaucoup de spiritualistes, elles ont inauguré une réaction très marquée contre le positivisme et le matérialisme brutal. L'irréductibilité des faits psychiques aux faits somatiques, de plus en plus confirmée par les expériences de laboratoire, montre avec une évidence nouvelle l'apriorisme de la « loi de continuité » qui jusqu'ici a servi de base aux théories évolutionnistes. Aussi le monisme de Spencer apparaît-il de plus en plus comme une pure analogie basée sur une hypothèse d'une valeur contestable. Plus arbitraire encore est le système d'Haeckel, renouvellé de Leibnitz, qui attribue la conscience et certains phénomenes psychiques au moindre atome de l'univers. *Le Moi conscient* est tout à

1. Le fondement biologique de la psychologie. *Revue Néo-Scolastique*, mai et août 1908.

2. Et directeur, avec le Dr Canella, d'une nouvelle Revue italienne : *Rivista di Filosofia-néoscolastica*, dont le premier n° est paru en janvier 1909 (*Revue trimestrielle*, 9 fr., Florence).

Digitized by Google

fait *sui generis* — Quiconque veut par ailleurs échapper aux incohérences du phénoménisme, doit, dès lors, se rejeter vers le spiritualisme, non vers le spiritualisme exagéré de Descartes et de Cousin, mais vers celui d'Aristote et des Scolastiques. C'est encore là un des bienfaits de la psycho-physiologie. L'animisme Aristotélicien peut seul expliquer les rapports définis et réguliers d'interdépendance qui existent entre nos états psychiques et les excitants physiques qui les provoquent ou les effets dynamiques qui les suivent. — La biologie et la psychologie ont aussi des domaines bien tranchés ; ce sont deux sciences distinctes.

C'est à une conclusion semblable qu'aboutit une étude sur un point très spécial, **la psychologie de l'équilibre du corps humain,** de M. Torro (1). Un fait initial s'impose à l'observateur le moins avisé : le sentiment de l'équilibre de son propre corps. D'où vient ce sentiment et quelle en est la nature ? Ce n'est ni un instinct, ni une tendance spontanée de l'état nerveux, ni une simple conséquence du jeu physique des nerfs et des muscles. Le sentiment de l'équilibre dérive de l'expérience; l'enfant l'acquiert peu à peu et il est vraiment de nature psychologique. On le définirait avec assez de rigueur: le sens de la distribution des poids. N'est-ce pas sous cet aspect qu'il nous apparaît dans les mouvements accomplis pour conserver l'équilibre, lorsque le corps est, par exemple, dressé sur la pointe du pied ou que l'on s'essaie à marcher sur un rail de chemin de fer ? Le sens de l'équilibre, organisé par l'expérience, possède dans ces circonstances la préintuition des poids qui vont être décentrés de leur base de soutien et prévoit leurs effets. Chez les funambules, la supputation du poids à distribuer pour maintenir l'équilibre dans le corps, sensible comme une balance de précision, par sa position sur le fil d'acier, s'accomplit avec une rigueur mathématique.

L'organisation du sens de l'équilibre ou de l'ensemble des fonctions appelées de ce nom est assez complexe. Dans sa forme rudimentaire, le sens de l'équilibre se manifeste par une réaction des centres psycho-moteurs aux excitations reçues de la périphérie. On sait que les muscles sont contractiles et élastiques. Lorsque la tête de l'enfant s'incline passivement en avant, le degré d'étirement des muscles de la nuque se mesure par le poids de l'inclinaison et le degré de la contraction consécutive est aussi mesuré par le même poids. Les centres psycho-moteurs réagissent alors sous l'influence des excitations périphériques. Des deux parties de ce phénomène, les centres sensoriels gardent une image, un souvenir. Si de nouveau la tête de l'enfant s'incline, les images motrices, qui doivent la ramener en sens inverse et qui ont été données dans l'expérience, se réveillent et les centres psycho-moteurs essaient de rétablir l'équilibre. L'habitude augmente la facilité, assure le succès dans les cas anormaux et finit, dans les circonstances communes de la vie, par devenir quasi-instinctive.

Si le caractère psychique du sentiment de l'équilibre se manifeste dans

1. La psychologie de l'équilibre du corps humain. *Revue de Philosophie* juin et juillet 1908.

Digitized by Google

ses formes les plus élémentaires, avec combien plus d'évidence encore, dans ses formes supérieures. Les mouvements, qui, mécaniquement, mettent le corps en équilibre, supposent comme *condition sine qua non* la préintuition du poids qui tombe hors de sa base de soutien et du *quantum* de compensation qu'il faut lui opposer, soit par un poids égal, soit par une contraction musculaire équivalente. Toute la thèse de M. Torro tend à mettre en relief ce côté physique du phénomène de l'équilibre. Il ne craint donc pas d'appeler volontaires ces mouvements adaptés à une fin prévue. Un état vraiment psychique les conditionne : la connaissance du but et de l'estimation de poids qui est ou sera décentré. Cette estimation étant d'ordre expérimental, on conçoit combien sont incohérents, irréguliers et inadaptés, aux débuts de la vie, les mouvements destinés à maintenir l'équilibre. Peu à peu les expériences se fixent dans la mémoire et le souvenir s'en réveille facilement. Si le corps humain est une machine, cette machine n'est équilibrée que par un principe psychique.

Le problème de la connaissance est toujours le problème capital de la psychologie. Aussi la *Revue de Philosophie* a-t-elle fait œuvre utile, en ouvrant sur ce sujet une enquête aux vastes proportions (1). Bien qu'elle ait déjà publié plusieurs réponses intéressantes, nous n'en dirons rien aujourd'hui. Il nous semble préférable d'attendre la fin de ces études, pour les présenter dans leur ensemble. Signalons seulement quelques travaux, qui appartiennent plutôt à l'histoire des doctrines.

Tout d'abord une étude sur **la genèse des sensations d'après Roger Bacon** (2). Le P. Hadelin Hoffmans, O. M. C., qui en est l'auteur, a déjà exposé dans la *Revue néo-scolastique* (Novembre 1905). la théorie intuitionniste de R. Bacon. Il la complète en examinant les doctrines particulières du célèbre franciscain sur le fonctionnement physique de la sensation. Avec les autres docteurs scolastiques, R. Bacon admet que la connaissance est un phénomène d'assimilation du connaissant au connu ; il affirme catégoriquement la passivité de la faculté et la nécessité de l'espèce sensible. Mais les mots, sous sa plume prennent une signification jusque-là inconnue. L'espèce n'est plus ce déterminant psychique que reconnaissent S. Thomas, S. Bonaventure et D. Scot. La « *species* » de Bacon s'identifie avec la force, l'action, l'énergie de la substance agissante. — De même, avec Aristote et les Scolastiques, il admet que la perception résulte d'une union synergique de l'objet extérieur et du connaissant, mais il explique encore cette union à sa manière. L'activité sensorielle est une véritable force d'extériorisation de la puissance sensitive qui transporte son action en dehors du sujet vers l'objet. Partisan déclaré de la théorie de l'émission des rayons visuels dans le milieu interjacent, Bacon en généralise la portée. Toute connaissance sensible, toute perception extérieure doit donc être regardée comme le résultat d'une rencontre entre la force sensitive rayonnant au dehors et les forces du monde extérieur, en tenant compte

1. Programme d'études pour le problème de la connaissance. *Revue de Philosophie*, mai 1908.

2. La genèse des sensations d'après Roger Bacon. *Revue néo-scolastique*, novembre 1908.

Digitized by Google

de l'action prépondérante des sens. Dans cette conception l'action de l'objet externe n'est point superflue sans doute, mais elle se réduit à une modification physique de l'organe et ne constitue nullement une détermination intrinsèque de la faculté elle-même.

Tout ceci ne montre point comment le choc, produit entre l'énergie sensorielle rayonnant au dehors et les forces physiques, introduit dans l'âme la modification qui lui rend l'objet présent. R. Bacon tente l'explication réclamée. Il procède encore à la manière des vrais scolastiques. Il rejette la théorie de l'émission des images atomiques, attribuée à Démocrite; il repousse l'hypothèse d'une création ; il trouve insuffisante l'identification de la modification cognitive avec une pure impression ; il exige donc une immutation profonde de la faculté. De la thèse d'Aristote, Bacon, cependant ne prend que les formules ; la réalité lui apparait à la lumière des principes augustiniens. L'immutation psychique n'est pas, à ses yeux, un intérmédiaire entre l'objet et le sens, un moyen pour le sens d'atteindre l'objet. Elle constitue l'acte même du connaissant, et elle émane, par résultance, des forces plastiques du sujet. Ainsi le veut la celèbre doctrine des « raisons séminales ». R. Bacon, logicien rigoureux, va jusqu'au bout de ses déductions. Mais la logique n'est bonne que si elle édifie sur des données incontestables, avec des principes certains. Celle de Bacon n'a pas eu ce bonheur. Sa théorie de la connaissance sensitive conduit, en somme, au subjectivisme. La faculté est créatrice de ses représentations et le monde devient une construction purement idéale.

Les êtres matériels et singuliers ne tombent pas sous nos sens : l'intelligence a prise sur eux. Comment ? La question est fort débattue. Le P. Sylvestre Crêteur la reprend dans la *Revue Augustinienne* (1), non pour y ajouter des points de vue vraiment nouveaux, mais pour préciser la pensée de S. Thomas. On sait quelle est la thèse du Docteur Angélique sur **la connaissance du singulier matériel:** nous ne connaissons le singulier, intellectuellement, qu'à l'aide d'une réflexion sur les images, sources de nos idées. Les commentateurs de S. Thomas sont en désaccord sur l'interprétation qu'il convient de donner à cette doctrine. Cajétan n'attribue à l'intelligence humaine qu'une conception bien amoindrie du singulier. Elle s'accomplit *quasi arguitive :* l'esprit conclut à l'existence dans la nature d'un être singulier de l'espèce humaine, par exemple, dès qu'il possède la notion de l'homme, la notion de la singularité et qu'il sait pourquoi l'humanité n'existe pas par elle-même Sylvestre de Ferrare et Jean de S. Thomas serrent de plus près l'expression employée par le Maître : « *indirecte et quasi per quamdam reflexionem, intellectus potest cognoscere singulare.* » Cela voudrait dire que l'intelligence use de l'espèce intelligible — à la formation de laquelle les images concourent comme cause instrumentale, — non seulement pour connaître l'objet d'une manière abstraite, mais aussi pour revenir sur elle et remonter jusqu'à sa source, c'est-à-dire jusqu'à l'image et le singulier. C'est donc par accident, conclut le P. Crêteur, « que le singulier est connu par l'intelligence, à la façon d'une condition

1. Notre connaissance de l'être matériel et singulier. *Revue augustinienne*, août 1908.

Digitized by Google

de l'universel essentiellement requise du côté de l'objet. » L'opération reste toujours bien mystérieuse et devant ce mystère, quelques esprits se sentiront encore attirés vers l'opinion de D. Scot et de Suarez, d'après laquelle l'intelligence humaine atteint directement le singulir aussi bien que l'universel.

Si du domaine de la connaissance, on passe à celui que la philosophie moderne appelle la sensibilité, on rencontre un phénomène primordial, **l'émotion** (1). Les anciens scolastiques préféraient à ce nom celui de passion : laissons cette question secondaire de terminologie, encore qu'elle ait sa petite importance. La nature du phénomène en a une plus grande, car les philosophes modernes ne la conçoivent pas à la manière des docteurs du moyen-âge. Le P. Noble, O. P. a consacré à l'étude de ces divergences un travail très intéressant.

Pour les modernes, l'émotion n'est pas un phénomène spécifique : elle s'identifie ou avec des phénomènes physiologiques, ou avec des phénomènes intellectuels. Il y a donc deux formes particulières de la doctrine nouvelle, une théorie physiologique et une théorie intellectualiste. — *La théorie physiologique* est patronnée surtout par le D. Lange, psychologue Danois et par W. James, professeur à l'Université de Harvard. D'après eux, l'émotion est entièrement constituée par la conscience des modifications organiques, des actes réflexes et des mouvements somatiques. Aucun élément psychique n'en fait essentiellement partie, ni l'appréhension du bien ou du mal, ni le moindre mouvement affectif *sui generis*. Sur ce point, tous les partisans de la théorie sont d'accord et les divergences secondaires importent peu. Afin d'éliminer tout élément psychique, on s'appuie surtout sur ce fait expérimental que l'état émotionnel peut être provoqué *in forma completa*, par des moyens artificiels et des influences héréditaires.

La *théorie intellectualiste* ne voit dans l'émotion qu'un mode de la représentation. L'émotion serait une résultante d'idées en conflit ou le produit de l'interaction harmonique ou désharmonique des représentations elles-mêmes. Herbart en Allemagne, Nahlowski en Autriche sont les principaux représentants de cette doctrine. Tout caractère affectif est donc exclu de l'émotion ; d'autre part, les phénomènes physiologiques et somatiques n'entrent qu'indirectement dans le cycle émotionnel, par l'influence qu'ils ont sur l'entre-jeu des représentations.

Différentes, et en quelque sorte opposées, les deux théories se rencontrent donc en un point commun : la négation d'un caractère propre et spécifique de l'émotion. Or, cette spécificité est très fermement enseignée par les scolastiques. Le P. Noble expose leur théorie d'après S. Thomas. Usant de la méthode introspective et de l'analyse objective, le Docteur Angélique arrive à cette conclusion : l'émotion est un acte de l'appétit sensitif *(aspect formel)*, lié toujours à une modification corporelle (aspect matériel) et il la définit : *quidam motus animae cum transmutatione corporali*. Dans cette

1. La nature de l'émotion selon les modernes et selon S. Thomas. *Revue des Sciences philosophiques et théologiques*, avril et juillet 1908.

Digitized by Google

conception, la représentation ne constitue pas essentiellement l'émotion. Elle est cependant indispensable, car l'acte de l'appétit affectif ne se déclare que sur la présentation par les facultés cognitives des motifs d'attrait ou de répulsion. La connaissance est encore parallèle et concomitante, puisque le mouvement de l'âme, ou l'acte émotionnel, a une répercussion nécessaire dans le corps et cette répercussion est saisie par le sens intime. — L'acte appétitif se révèle lui-même à la conscience, mais il s'impose comme une nécessité à l'intelligence qui analyse le phénomène de l'émotion. Il est en effet impossible de rendre compte de la différence qualitative des émotions si l'on se refuse à admettre un caractère psychique affectif parmi les éléments intégrants de ces phénomènes — La provocation artificielle des émotions par des procédés physiques et les influences héréditaires n'excluent point l'élément psychique. Si le rythme général du bien-être physiologique vient à être modifié par un excitant physique ou des accidents héréditaires, cette modification a un écho dans la conscience. Cette appréhension, renforcée par la mémoire, l'association et l'imagination d'états semblables, manifeste des motifs immédiats de bien ou de mal, réel ou fictif, que suit l'acte appétitif proprement dit.

La notion que donne S. Thomas de l'émotion « *motus animae* » est sans doute analogique : elle suffit cependant pour en affirmer légitimement la spécificité, c'est-à-dire le caractère psychique contre les physiologiques, et le caractère physiologique, contre les intellectualistes. Mi-psychique, mi-organique, l'émotion est une, néanmoins, dans sa nature constitutive.

Il y a des affirmations rationnelles, dont il est constamment nécessaire de préciser les preuves: ce sont celles qui intéressent la vie humaine, celles qui ont de graves conséquences pratiques. Souvent les déterministes lui opposent la régularité des actions humaines et des faits sociaux. Cette régularité s'explique sans peine avec la liberté ; les partisans du libre arbitre l'ont montré depuis longtemps. M. Lottin traite encore ce problème dans une étude qui a pour titre : **la statistique morale et le déterminisme** (1). Avant d'entrer dans le vif de son sujet, il rappelle la nature et les procédés de la statistique La recherche des causes des phénomènes est en dehors de son domaine ; elle se borne à nous donner des régularités de fait. Ces régularités sont découvertes en vertu de la loi des grands nombres, qui, appliquée aux phénomènes naturels, s'énonce ainsi : plus le nombre des observations est grand, plus les effets des causes accidentelles des phénomènes s'éliminent, pour laisser apparaître les effets des causes constantes. Les causes accidentelles sont celles qui ont peu d'influence sur l'ensemble des faits observés, tandis que les causes constantes agissent ou bien dans tous les cas, mais en subissant la réaction des causes déviatrices, ou au moins dans la plupart des cas. Les résultats moyens donnés par la statistique sont donc applicables à la masse, prise indéterminément, et non aux individus en particulier.

Les faits sociaux, crimes, suicides, mariages, naissances, semblent, comme les phénomènes de la nature, soumis à une régularité qui ne peut manquer

1. La statistique morale et le déterminisme. *Revue néo-scolastique*, janvier 1908

Digitized by Google

de frapper l'esprit de l'observateur. Plus cependant que les phénomènes de la nature, ils souffrent des exceptions : la régularité générale s'y complique d'irrégularités évidentes. De la régularité, certains tirent un argument en faveur du déterminisme ; à l'irrégularité, certains autres demandent une preuve de la liberté. Les uns et les autres ont tort. Telle est la pensée de M. Lottin. Elle se résume en deux propositions. 1) Les résultats de la statistique morale sont explicables par la seule influence des motifs d'action supposés déterminants. Ces motifs d'action sont, en effet, des considérations intellectuelles, conditionnées par les influences du climat, de la race, du milieu social. Dans la complexité de la vie humaine, ces influences n'agissent pas toutes simultanément et toujours. Il y aurait donc lieu d'admettre des irrégularités, alors même que le déterminisme gouvernerait les hommes ainsi qu'il régit le monde physique — Cependant 2) les régularités de la statistique n'offrent, d'autre part, aucune preuve ou confirmation en faveur du déterminisme dans les phénomènes moraux et sociaux. La liberté n'est point un pouvoir capricieux, indépendant de toute influence, agissant au hasard, sans règle ni but ou sans base objective d'estimation. Elle est mue, attirée par les motifs d'action, externes ou internes, qui s'imposent à l'intelligence. Le milieu social étant relativement stable, n'est-il pas naturel que les mêmes phénomènes moraux et sociaux reparaissent chaque année, avec une certaine régularité. A n'observer les faits que par le dehors, il est assurément difficile de déterminer la part réelle d'intervention du libre arbitre dans leur production. Aussi ne faut-il pas trop se scandaliser du langage de certains statisticiens qui affirment que la liberté pourrait bien ne jouer dans les phénomènes sociaux que le rôle de cause accidentelle. La statistique n'inventorie que les effets : elle ne cherche point les causes réelles.

Si donc on ne veut point forcer les preuves, voici les conclusions qui s'imposent. Les partisans du libre arbitre peuvent expliquer les résultats donnés par la statistique morale, mais les déterministes ont la même facilité. Toutefois la causalité libre n'étant pas une cause d'irrégularité capricieuse, les recherches statistiques permettent, dans une certaine mesure, les inductions sociologiques.

3° METAPHYSIQUE GENERALE. — Depuis une vingtaine d'années, on a fait de louables efforts pour adapter la philosophie ancienne, tant recommandée par Léon XIII, aux faits scientifiques et aux exigences légitimes de la pensée moderne. Toutes les réformes utiles ne sont pas encore accomplies. N'y aurait-il point, par exemple, à modifier un peu l'ordre des manuels de philosophie scolastique? On sait que généralement cet ordre se déroule ainsi : logique, ontologie, cosmologie, psychologie et théodicée. La place de l'ontologie est-elle bien choisie? Ne vaudrait-il pas mieux l'enseigner après la psychologie, en la débarrassant d'un certain nombre de thèses qui seraient exposées dans les traités antérieurs? Cette question d'ontologie est bien posée dans un travail de P. Geny, publié dans les *Etudes* (1). Elle est envisagée au point de vue historique et au point de vue critique.

1. L'enseignement de la métaphysique scolastique. *Etudes*, 20 août et 5 septembre 1908.

Digitized by Google

1) *Au point de vue historique*. Le moyen-âge a connu ce problème, dès qu'il fut en possession des principaux ouvrages d'Aristote. En quel ordre fallait-il les enseigner? Il y eut d'abord des tâtonnements, chaque maître gardant une liberté relative dans la distribution de son enseignement. Avec les grands docteurs, un ordre s'établit; on étudie successivement la logique, la physique, la métaphysique. Mais le partage reste encore mal établi entre la logique et la métaphysique et plus d'une fois les problèmes de métaphysique intéressent trop les dialecticiens qui commentent l'*Organon* d'Aristote. — Cette confusion existe encore au XVIIe siècle. Le *Ratio studiorum* de la Compagnie de Jésus (1599) insiste sur la nécessité de simplifier la logique et de la dégager de toute métaphysique, mais l'ordre traditionnel est toujours conservé. Il est encore maintenu par les franciscains Mastrius et Bellutus dans leur *Philosophiae ad mentem Scoti cursus integer* (1678).

Mais déjà se manifestent des tendances opposées. En 1650 Aversa, après la *logique*, traite de la partie générale de la *métaphysique*, avant de toucher aux problèmes de la *physique*. Le mot *Ontologie* apparaît en 1681, dans la seule édition du cours du Hamel, et dans cet ordre: *logica, ontologia, aetiologia, theologia et physica*. L'*ontologia* de Wolf (1730) consacra en quelque sorte l'évolution commencée depuis 80 ans. La métaphysique subit l'influence croissante des méthodes Cartésiennes, se dégage de plus en plus des réalités d'expérience et devient entièrement déductive. De cette direction funeste, on connaît les conséquences: le mépris universel des savants et des philosophes non-catholiques pour une science d'apparence toute aprioristique. — Si les philosophes catholiques se sont préoccupés, dans les publications de l'Institut philosophique de Louvain, par exemple, de rattacher aux faits d'expérience les problèmes de métaphysique générale, il ne semble pas qu'on ait suffisamment modifié l'ordre des matières. Seul le P. Hugon, O. P., dans son *Cursus philosophiae thomisticae* (1), a brisé avec la tradition des deux derniers siècles, pour revenir à la tradition des siècles de la vraie scolastique. Voici son plan: *logique; philosophie naturelle:* cosmologie, biologie et psychologie de la sensibilité; *métaphysique psychologique:* intelligence et volonté; *métaphysique ontologique:* l'être transcendental et l'être prédicamental. Le P. Hugon le justifie ainsi. « La métaphysique traite de choses fort difficiles et qui n'ont plus rien de concret et de sensible. Or l'ordre naturel est que nous partions du concret et du sensible pour nous élever à l'abstrait et à l'invisible: la philosophie naturelle doit donc précéder la métaphysique..... les notions métaphysiques nécessaires peuvent être données brièvement au cours des divers traités, sans qu'il soit pour cela nécessaire de parcourir toute l'ontologie. » M. Geny va beaucoup plus loin que le P. Hugon.

2) Dans *l'étude critique* de cette question, il supprime en effet complètement l'ontologie, ou à peu près. Telle qu'elle est enseignée aujourd'hui, la métaphysique générale comprend trois parties: l'être et ses propriétés transcendentales, ses grandes divisions, ses causes. Or la plupart des questions relatives à l'être et à l'unité transcendentale: concept d'être, unité de ce concept, ses rapports avec les différences qui en restreignent

1. Lethielleux, Paris. 6 volumes.

Digitized by Google

l'extension, caractère univoque ou analogue, principes qui en découlent, notions d'identité et de distinction, individuation, se rattachent au problème des universaux et devraient prendre place en logique, ou en psychologie. L'étude de la vérité ontologique est sans fondement et sans utilité en dehors de la théodicée et il est illogique d'aborder celle de la bonté avant la connaissance de la finalité naturelle. — D'autre part de la division de l'être en puissance et en acte, surgissent des *quaesita* sur la possibilité et son fondement qui n'ont de solution suffisante qu'en théodicée. Il en est de même de la distinction de l'essence et de l'existence. — Les catégories en général, l'essence et l'accident, la qualité et la relation, les causes, le devenir, la théorie synthetique de la puissance et de l'acte seraient présentés d'une manière naturelle et cohérente s'ils formaient un chapitre qui fût à la fois la conclusion de la logique et l'introduction de la philosophie réelle. — C'est au cours de la philosophie réelle que prendraient place les catégories propres à l'être corporel : la quantité, l'*ubi* et le *quando*.

Ce programme est un peu trop révolutionnaire. Il est impossible cependant de n'y pas trouver des vues exactes, notamment en ce qui concerne le projet de déplacer l'ontologie et de la soulager de certaines thèses dont la solution suppose résolus des problèmes de pure théodicée.

4° COSMOLOGIE. — Plusieurs Revues se sont encore occupées, cette année, du dernier ouvrage de M. Bergson, l'**évolution créatrice** (1). On en connaît le thème général. M. Bergson recherche quelle est la cause principale et essentielle de l'évolution. Il ne la trouve ni dans le mécanisme aveugle, ni dans une finalité intelligente. A ces explications, il substitue une hypothèse nouvelle. L'évolution s'explique par un élan originel, l'élan vital, sorte de conscience fondamentale qui s'en va, passant de germe en germe, à travers tous les organismes. Les directions divergentes de l'évolution ne sont dues ni à l'adaptation au milieu, ni à la réalisation d'un plan tracé d'avance ; elles ont leur cause propre dans la nature même de l'élan vital, en qui se trouve une somme énorme de virtualités, susceptibles des plus étonnantes modifications. Les règnes sont caractérisés par le développement ou la régression des tendances primitives communes.

C'est ainsi que la *plante* s'est spécialisée : sa fonction essentielle est d'accumuler de l'énergie ; la motilité lui devenant inutile pour atteindre ce but, elle a perdu en partie la conscience et totalement la motilité. L'*animal* convertit en actions explosives l'énergie potentielle enfermée dans la matière vivante ; ces explosions ont produit des organismes plus ou moins complexes, qui lui servent d'instrument pour la motilité, la conscience et l'instinct. Chez l'*homme*, l'instinct se complique d'intelligence. Entre ces deux facultés complémentaires, il y a une vraie différence de nature : l'instinct est la connaissance innée du concret, l'intelligence est la connaissance des rapports ; l'instinct achevé est la faculté d'utiliser et même de fabriquer des instruments organisés ; l'intelligence achevée est la faculté de fabriquer et d'employer des instruments inorganiques. L'instinct se moule sur la vie et saisit la vraie et unique réalité, l'action vitale ; à l'intelli-

1. Librairie Alcan, Paris, in-8°.

Digitized by Google

gence, destinée à agir au moyen d'instruments artificiels, mécaniques, il faut du discontinu, de l'immobile. Elle *réifie* les phases successives du mouvement continu : aussi est-elle incapable de comprendre la vie, qui est continuité, changement et création. — Qu'est, en somme, cet élan vital? ce grand courant de conscience qui traverse l'espace indéfini, produit la matière en se détendant, la vie et la conscience en se tordant sur lui-même, les formes les plus diverses de la vie en se développant ou en reculant et qui apparaît enfin au sommet de la hiérarchie des êtres avec un caractère d'absolu qui n'a pourtant rien de tout fait et se fait sans cesse? Ce n'est pas autre chose que l'action, le mouvement, le devenir.

La *Revue Thomiste* et la *Revue de Philosophie* ont critiqué cette brillante fantaisie, dont les métaphores pétillantes et les colifichets scientifiques ne sauraient cacher suffisamment l'absolue gratuité.

Le P. Pègues, dans la Revue Thomiste (1), le prend sur un ton sérieux qui est, là, de bonne tradition. A quoi se résume la thèse de M. Bergson? A cette affirmation : il n'existe que du mouvement. Qui le prouve? La science? celle dont l'observation sensible aidée par des instruments de précision est la pourvoyeuse? Elle ne dit rien, sinon qu'elle ne connaît point de mouvement sans mobile. La raison? M. Bergson l'appelle, en effet, en témoignage, mais il en exclut, autant que cela se peut, les concepts purs de l'intelligence. Pour comprendre que, seul, le mouvement existe, il faut saisir dans l'intuition l'acte volontaire. Là, conscience et vouloir sont tendus vers l'action, en continuité de mouvement et ne sont eux-mêmes que formes du mouvement continu. Ainsi dans tout l'univers. Un immense courant de conscience et de vouloir se déroule. De leur commune tension sortent les formes de la vie et de leur détente provient le monde matériel avec son ordre géométrique. — Le vice radical de cette philosophie tient en ceci : le rôle, assigné par la nature aux sens et à l'intelligence, est arbitrairement transféré à la volonté. Pour éviter ces aberrations, il est nécessaire d'en revenir à l'ordre naturel et d'attribuer aux sens et à l'intelligence leur rôle et leur valeur cognitive. On ne s'écarte pas en vain du sens commun, même en philosophie.

Le ton de M. Trouche, dans la *Revue de Philosophie* (2), est plutôt jovial, et pour parler d'une œuvre de fantaisie, c'est peut-être celui qui convient le mieux. Il s'amuse de la « continuité de jaillissement, sous laquelle rien ne jaillit » ; confesse ses humiliations en face des énigmes dont l'ouvrage de M. Bergson est rempli ; accuse ses sentiments de vanité quand il apprit qu'il était un de ces « ruisselets entre lesquels se partage le grand fleuve de la vie, » qui s'identifie avec l'absolu ou avec Dieu ; avoue ses désillusions en ne découvrant plus, par la suite, dans ce Dieu, qu'un pauvre diable, qui au commencement, somme énorme de virtualités et extraordinairement tendu, se détendit, — par nécessité ou par fatigue, nul ne le sait, — qui chemine par la matière, développe sans cesse ses virtualités, n'est pas encore tout fait et ne le sera peut-être jamais. Si l'on en croit la science, l'énergie vive diminue dans le monde physique, l'élan

1. *Revue Thomiste* mai 1908.
2. *Revue de Philosophie*, novembre 1908.

Digitized by Google

vital doit donc s'affaiblir et finir. « Les fraîches guirlandes des métaphores de M. Bergson ne sont que des couronnes mortuaires. »

M. Bergson, adversaire du mécanisme, l'est aussi du finalisme traditionnel, d'après lequel, l'ordre du monde est dû, en dernière analyse à un être transcendant. A cette conception de la finalité, il oppose trois objections : 1° elle est entachée d'anthropomorphisme ; 2° l'ordre du monde n'est qu'apparent : l'insuccès y est la règle et le succès l'exception ; 3° l'ordre dans la nature n'est pas contingent, mais indispensable et nécessaire. — A ces trois objections, M. de Tonquédec répond dans les *Etudes* (1). Il y a sans doute un certain finalisme qui n'échappe pas à l'anthropomorphisme : c'est celui qui place Dieu *avant* le monde, réglant *en dehors* du monde et *de loin* les événements futurs. M. Bergson ne semble pas en connaître un autre, qui est pourtant celui de la vraie philosophie spiritualiste. Suivant cette conception, Dieu, source des existences éphémères, est toujours présent à son œuvre, et il exerce sur elle une influence immédiate et extratemporelle. Intérieur à son ouvrage, il le contient et le pénètre. Raison dernière en tout genre de perfection, c'est de lui que procède l'ordre immanent des choses, et cet ordre suppose dans son auteur, l'intelligence et la volonté. — L'objection tirée des désordres partiels n'a pas de fondement sérieux. Elle pourrait se formuler : pourquoi les choses de ce monde ne sont-elles pas, comme il nous semble, ce qu'à la place de Dieu nous les aurions faites ? La question ne manque pas d'audace. De quel droit imposer à Dieu la règle de son action et de ses démarches et l'obliger à se conduire, avec les vues si courtes de l'esprit humain ? Et quelles modifications apporter au monde actuel pour le rendre ordonné et capable de succès ? L'imagination est souvent maîtresse d'erreur. Ce sont des utopies, dit M. de Tonquédec, « que ces lois à frottement doux qui se meuvent dans un monde d'églogue, que ces petites énergies bien sages, qui ont défense de rien casser ». Elles chemineraient dans un désert et le monde tomberait dans la torpeur et l'inertie. Irrationnelle aussi est la pensée de soumettre Dieu à une morale semblable à la nôtre, pour apprécier sa providence et le pourquoi des désordres moraux de l'humanité. La finalité ne nous oblige nullement à mesurer Dieu à notre aune. — Enfin, on peut admettre la nécessité d'un ordre quelconque dans la nature, sans pour cela méconnaître que l'ordre actuel est dépendant d'une cause libre et transcendante. Et de fait, l'ordre réalisé dans le monde n'a qu'une nécessité hypothétique. Ce n'est ni par le hasard, ni par un jeu de chances que les possibles ont été réalisés, mais par une cause transcendante, intelligente et libre. La complexité et la constance de l'ordre mondial manifestent la finalité immanente ; cette finalité a son dernier support dans le choix des natures créées, adaptées à des fins strictement déterminées ; ce choix a été libre et l'ordre du monde est nécessaire si l'on veut, mais il est aussi contingent puisqu'il dépend du choix libre de la cause première.

L'hypothèse de l'évolution remonte assez loin dans l'histoire de la pensée humaine. S. Augustin l'a connue et exposée, en prenant soin toutefois de l'harmoniser avec les enseignements de la Révélation. L'idée de l'évo-

1. Comment interpréter l'ordre du monde ? *Etudes*, 5 mars 1908.

Digitized by Google

lution d'après S. Augustin doit être étudiée dans son commentaire *De Genesi ad litteram;* c'est là que M. Laminne puise les éléments du travail qu'il publie dans la *Revue des Sciences philosophiques et théologiques* (1).

Selon S. Augustin, Dieu a créé toutes choses simultanément. Les jours de la création génésiaque ne peuvent être pris au sens littéral : l'auteur sacré a détaillé et distribué en plusieurs jours l'œuvre divine à cause de la faiblesse de l'esprit humain, incapable d'envelopper d'un seul coup d'œil l'immensité de la création. Toutes les natures néanmoins ne sont pas apparues au même instant dans leur nature propre, mais seulement dans leurs causes. Ces causes, principes internes de fécondité et d'activité ont été mises par Dieu dans la matiere, à l'origine : elles s'appelent *raisons séminales.* S. Augustin choisit ce nom pour deux raisons : 1) l'univers semble se former et se développer à la manière de la plante contenue causalement dans les puissances actives de son germe ; 2) les raisons séminales ont été déposées par Dieu dans la matière, de même que les germes ou semences, d'où dérivent les organismes, sont produites par les parents vivants.

La conception augustinienne est donc franchement évolutionniste : la matière est douée d'énergies latentes, qui se déploient successivement et produisent, dans la suite des temps, toute la série des êtres. Le cours de cette évolution dépend de la Puissance de Dieu, non de la Puissance qui crée, mais de la Puissance qui conserve, concourt et gouverne. De sa théorie, S. Augustin cherche des preuves dans le récit génésiaque; cette recherche n'est pas heureuse, car sa meilleure preuve se trouve dans une traduction latine inexacte des vers. 4 et 5 du chap. II de la Genèse.

Seules les choses qui se modifient sont sujettes à l'évolution. La physique ancienne jugeant absolument fixes des choses, qui ne le sont point, Augustin suit ses errements et exclut du domaine de l'évolution le firmament, la terre, le ciel et les étoiles. Tout le reste est soumis au processus évolutif.

Et l'homme dont l'origine extraordinaire est racontée avec un soin particulier dans nos Livres Saints ? S. Augustin maintient son principe et ses conséquences. Dieu a fait toutes choses à l'origine simultanément ; le *corps* de l'homme a donc été produit au cours des siècles, par les forces séminales mises dans la matière au premier jour. Il hésite seulement sur la manière dont les raisons séminales ont formé le corps d'Adam. Est-ce par une croissance lente, est-ce par une production brusque et miraculeuse ? Les deux hypothèses sont plausibles et le S. Docteur ne semble pas avoir pris parti pour l'une plutôt que pour l'autre. — Dans la question de l'origine de l'*âme*, l'influence du principe essentiel de la théorie se fait encore sentir : l'âme du premier homme a été créée avec la matière au premier jour, mais elle n'a été unie au corps qu'à l'heure où celui-ci fut produit par les raisons séminales. Les âmes des descendants proviennent des parents, car S. Augustin professe plus ou moins expressément le Traducianisme spirituel.

1. L'idée d'évolution chez S. Augustin. *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, juillet 1908.

Digitized by Google

La formation du corps de la première femme, racontée dans la Genèse, soulève un problème nouveau. L'évêque d'Hippone entend le texte sacré dans un sens littéral, sans abandonner pour cela le principe inviolable : Dieu a fait toutes choses simultanément. Les raisons séminales sont encore intervenues dans la formation du corps d'Eve, mais leur mode d'activité a été, cette fois, vraiment miraculeux.

Les raisons causales sont donc réellement actives, dans tous ces phénomènes surnaturels. S. Thomas a trop restreint la doctrine de S. Augustin sur l'intervention des causes naturelles dans la production de l'homme, lorsqu'il la réduit à la puissance passive de la matière (1).

5° ESTHETIQUE. — Les rapports sont etroits entre le beau et le vrai, et il n'est pas toujours facile de les déterminer avec précision. Le problème se complique encore, lorsqu'on se place sur le terrain de la beauté artistique. En tant qu'il cherche à plaire, l'art doit-il être vrai ? Et s'il est vrai ou doit l'être, atteint-il la vérité par hasard ou nécessairement ? M. Sentroul répond à ces questions dans une étude sur **La vérité dans l'art** (2).

Sa pensée tient tout entière en cette thèse : les arts qui empruntent à la réalité le sujet de leurs représentations pour un but esthétique atteignent la vérité, non seulement par hasard mais nécessairement, par surcroît. — M. Sentroul écarte de son étude les arts qui ne sont point représentatifs, comme la danse, la musique — et les œuvres littéraires, qui, comme les synthèses philosophiques, n'ont d'autre beauté que celle de la vérité. Le réel fournit aux œuvres d'art représentatives leur matière, l'idéal en constitue la forme : sous l'un et l'autre aspect, elles sont en contact avec la vérité. Les arts d'imitation sont en effet réalistes sans l'être absolument, ils sont idéalistes sans s'écarter pour cela de la vérité dont le fondement se trouve dans le réel.

1) *L'art n'est pas proprement une institution réaliste.* Il montre les choses réelles en tenant compte des conditions fixées par le sujet connaissant pour l'éclosion du sentiment esthétique. Belles par le fonds même de leur nature, les choses ne peuvent toujours émouvoir esthétiquement parce qu'un tel pouvoir est subordonné à la capacité relative du spectateur. L'artiste doit donc présenter les choses belles, de façon à ce que la beauté soit soulignée à l'attention et que le plaisir esthétique ne soit pas étouffé ou prévenu par des émotions non-esthétiques. L'artiste embellit la nature et il ne peut avoir pour but de donner l'illusion du réel. S'il prétendait le faire, en maintes circonstances, en face d'objets terrifiants, au lieu de produire un sentiment esthétique, il ferait naître une émotion qui l'empêcherait ou le détruirait.

Aussi 2) l'œuvre d'art doit-elle être l'expression d'une conception esthétique, inspirée par le réel. Il y a trois stades dans l'idéalisation artistique : a) une abstraction qui isole et met en vedette un attribut spécial, capable

1. *Théodicée.* Nous ne rappelons pas ici les travaux publiés en 1908 sur la Théodicée, puisqu'ils ont fait l'objet du *Bulletin de Philosophie. Etudes francisc.*, n° de décembre.

2. La vérité dans l'art. *Revue néo-scolastique*, février et mai 1908.

Digitized by Google

de fixer l'attention esthétique ; b) l'accentuation ou la mise en valeur du caractère signalé, au moyen de la convergence harmonieuse, objective et subjective, des représentations ; c) la conception du type en dehors de toute réalité effectivement existante. Toutefois, même idéalisée, l'œuvre d'art reste en contact avec le réel, et c'est pour cela qu'elle atteint nécessairement le vrai par delà le beau.

La vérité esthétique ne diffère en rien de la vérité tout court, exprimée cependant d'une manière particulière qu'on pourrait appeler « la façon esthétique » ou le « langage esthétique. » Font partie de ce langage, la mise en scène, l'introduction d'incidents fictifs, la proportion des parties. Le langage esthétique est vrai, à deux conditions, qu'il ait de la justesse dans la conception et de la sincérité dans l'expression. L'école romantique s'attache plutôt à la sincérité de l'émotion et l'école classique à la justesse de la conception idéaliste.

En présence d'une œuvre d'art,le spectateur est loin d'être passif. L'émotion esthétique qu'il ressent suppose une dépense d'activité, en vertu de laquelle il fait une œuvre de *création artistique* au même titre que l'artiste lui-même. C'est le point de vue spécialement étudié par le Dr G. Dronard (1). Le spectateur d'une œuvre d'art fait en sens inverse le chemin de l'artiste ; celui-ci abstrait le réel, celui-là le reconstitue et le complète. Il y a là, création et cette création est un bonheur sans mélange parce qu'elle implique de l'activité et parce que cette activité libre est forcément en harmonie naturelle avec le tempérament qui l'engendre. L'émotion esthétique est le fruit d'une suggestion. N'en concluons pas que les écoles symboliques, qui sont exclusivement suggestives, favorisent plus que d'autres l'intensité du plaisir esthétique. Elles négligent trop un second élément de l'émotion : la *sympathie avec l'artiste* et la *communication avec la réalité* dont l'artiste s'inspire.

Fr. Raymond,
OMC.

1. Les éléments moteurs de l'émotion esthétique. *Revue de Philosophie*, janvier 1908.

AVIS.

Le retard où nous nous trouvions avec quelques travaux nous a obligé à augmenter notre numéro de Mars de 40 pages. Ce supplément de *Variétés* tiendra lieu de supplément *documentaire* pour le T. XXI.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX.

Littérature.

« En dépit des secousses de l'Islam, jamais la croix n'est tombée des hauteurs du Liban... Or la note dominante et comme la fleur du christianisme invaincu est ici la dévotion à la Sainte Vierge. Depuis les premiers vagissements du culte marial sur le littoral phénicien, toujours le nom de la Mère de Dieu s'est maintenu au Liban comme une prière, un gémissement ou un chant de triomphe. »

Le R. P. Joseph Goudard, S. J., nous prouve cette vérité dans son intéressant et bel ouvrage **La Sainte Vierge au Liban** (in-4° de 570 pp., 700 photographies, 7 fr. 50, 1908. Bonne Presse, Paris). Il y raconte son grand pèlerinage marial, et relate, comme dans un journal de voyages, des détails fort instructifs et édifiants.

Quarante années plus tôt un savant Jésuite, le P. Pierre Martin, lui avait préparé les voies. Ses nombreuses notes manuscrites conservées aux archives de l'Université St-Joseph de Beyrouth fournissaient un fond sérieux d'exploitation à son confrère. Le P. Goudard, reconnaissons-le, a le mérite d'en avoir tiré le meilleur parti.

Le lecteur ne se lasse point d'accompagner le pieux et docte pèlerin en chaque visite de sanctuaires dédiés à Saïdeh. S'il s'agissait de simples relations de voyages l'esprit s'en fatiguerait facilement ; il n'en est rien ici : l'intelligence et le cœur se trouvent satisfaits, voire même les yeux, qui se reposent agréablement sur les nombreuses et belles illustrations.

Remarquons-le en passant, l'édition de cet ouvrage, confiée à la Maison de la Bonne Presse, est du meilleur goût.

L'auteur, pour mener à bonne fin son travail, a sagement écouté, minutieusement regardé et interrogé. « J'ai fait causer et même chanter, » nous dit-il. Aussi son livre est rempli de menus détails, de petits riens d'église notés à la hâte, mais qui dans leur ensemble produisent un tout merveilleux, et donnent une idée claire du culte marial au Liban. Chaque monument, chaque site, chaque objet lui rappellent Jésus et Marie là où la Sainte Famille a vécu. « Vivre de leur vie un peu, un jour, une heure, voilà de quoi embaumer une vie. »

De charmants récits, extraits des chroniques locales, nous disent l'origine des sanctuaires ou des pèlerinages dédiés à la Mère de Dieu. De plus le P. Goudard n'a point manqué de faire revivre plusieurs pages de notre vieille histoire du moyen âge, — temps où l'on n'avait garde d'oublier la benoîte Dame — et nos cœurs de patriotes sont émus en parcourant cette

Digitized by Google

terre arrosée tant de fois du sang de nos pères ; « cette petite France, en effet, que les Croisés implantèrent au Liban. »

L'auteur a le charme d'écrire d'une façon toute pittoresque. Son style a comme le reflet des paysages aux chaudes atmosphères qui se déroulent sous ses yeux. S'il fait partager à ses lecteurs les heures délicieuses passées à la prière dans un sanctuaire dédié à « Saïdeh », à la visite d'un monastère ou d'un vieux castel, sa modestie leur fait oublier les péripéties de son long et pénible voyage tantôt à travers les plaines désertes et chaudement ensoleillées, tantôt sur les crêtes des montagnes, sur les rochers abrupts, le long des torrents rocailleux ou sur le bord des précipices.

Le P. Goudard n'a point voulu faire un livre de critique ni un livre de science, son but est de faire mieux connaître « Saïdeh » Marie au Liban, Marie la douce et bénigne mère, Marie protectrice des faibles, compatissante ; Marie la Toute-Puissante, parfois la vengeresse de son divin Fils outragé, blasphémé, profané dans son temple. Dans les relations nombreuses de faits miraculeux il y a des pages impressionnantes. Aussi en refermant le livre le lecteur garde une impression profonde : puisque la très Sainte Vierge est tant aimée et si prodigue en miracles au Liban, pourquoi ne l'aimerions-nous pas autant « chez nous » ? P. L. M.

Jeanne et Frédéric Régamey. — **Nos frères de Bohême.** *Un vieil Alsacien chez les Tchèques.* Préface de Emmanuel de Cenkow. Nouvelle librairie nationale. Prix, 5 fr.

Les sentiments de la famille Régamey sont connus. On sait avec quel amour touchant de l'ancienne patrie elle ne cesse de travailler à conserver en Alsace l'esprit et le cœur français. Tout naturellement ce voyage en Bohême décrit avec tant de verve devait s'imprégner de patriotisme et d'admiration pour la nation tchèque, si courageuse à poursuivre l'œuvre de sa résurrection. L'accroissement de la Bohême n'a-t-il pas, aux yeux d'un Alsacien, une certaine analogie avec le sort de l'Alsace ? Aussi avec quelle sympathie Frédéric Régamey note les étapes de cette lutte ardente et persévérante contre l'envahissement de l'esprit allemand. N'est-ce pas, pour nous, catholiques, un spectacle passionnant ? Pour nous, l'esprit allemand n'est-il pas l'esprit de Luther toujours menaçant l'esprit de l'Eglise romaine ?

Au fond, c'est là qu'il faut aller chercher le secret de la haine contre le pays de Bohême. Comme l'Autriche il est pour l'hérésie, la nation catholique qu'il faut écraser pour faire des peuples de langue allemande un bloc immense où Rome n'a plus de sujets. S'il reste encore quelques petits reflets hussites en Bohême, c'est plutôt parce que, là-bas, on a eu le tort de voir en Jean Huss un défenseur de la patrie, mais le réveil tchèque sera favorable à l'Eglise par le seul fait qu'il combat l'Allemand luthérien.

Le livre que nous analysons fera comprendre très clairement une question que nous ne connaissons pas assez bien. Il jette un jour nouveau sur ce beau pays qu'on voudrait bien aller voir quand on a achevé la lecture de « Nos frères de Bohême ». Et l'on se prend à faire des vœux pour le succès de l'idée tchèque et à souhaiter, avec Jeanne et Frédéric Régamey, le triomphe rapide de leur complète autonomie.

Digitized by Google

Pierre LHAUDE, S. J. — **Autour du foyer basque,** Nouvelle librairie nationale. **Prix, 2 fr.**

Très intéressante étude d'un petit pays resté jusqu'ici intact de mœurs et d'esprit, mais que le Code Napoléon bat en brèche et que les mauvaises influences commencent à pénetrer. Cette étude vient à son heure, où tous les cœurs vraiment français et honnêtes cherchent, chacun dans sa province, à reconstituer les anciennes traditions que la Révolution, depuis cent ans, ne cesse de combattre. Partout en France où il y a des esprits éclairés, on comprend que c'est cette séparation avec un passé d'honneur et de vertu qui a servi le plus l'irréligion et la dépravation dont souffre la belle terre de France. Ce mouvement de reconstitution du passé et de glorification du clocher s'accentuera et produira un grand bien s'il peut surtout se répandre dans les classes populaires, les plus attaquées par le fléau, et les plus incapables aussi de le combattre.

Vicomte du MOTEY : **La race qui revit.** — In-12. 3 fr. 50. Paris, Librairie des Saints-Pères.

L'auteur veut montrer que les anciennes grandes familles qui ont contribué à la gloire et à la prospérite de l'ancienne France, ne peuvent reprendre leur ancienne situation qu'au prix d'un effort personnel et persévérant. Cet effort, c'est le dévouement au peuple par les œuvres, par la charité, par la véritable fraternité chrétienne. Sur ce thème, joliment conduit dans les méandres pleins de vie et de couleur, vient se greffer le pur roman de deux jeunes âmes généreuses. Livre excellent pour les bibliothèques populaires.

V. D'ISNÉ. **En Passant.** In-12, 300 pp. 1909. 2 fr. 50. Lethielleux. Paris.

Suite de petits récits vifs, colorés, vibrants et d'une haute portée morale. Il y en a de tout à fait touchants comme le *Charmeur d'âmes* et *La Part du petit*. Puis des traits de mœurs bien vrais, trop vrais, contés avec une simplicité qui devient dramatique comme : *pas pour des français*, *Laïcisée*, etc. D'ailleurs tous ont leur mérite et leur charme et pour signaler les meilleurs, nous serions fort embarrassés. Mieux vaut les lire tous et méditer un peu les leçons graves cachées sous ces petites histoires si philosophiques dans leur enseignement.

La librairie Bloud continue avec persévérance et succès ses éditions de brochures historiques, philosophiques, religieuses et scientifiques. En voici quatre nouvelles (Collection *Science et Religion*, 0,60) :

D'abord la collection des philosophes et penseurs :

Maurice SOURIAU. *Les idées morales de Chateaubriand.*

Jean DES COGNETS. *Les idées morales de Lamartine.*

Très intéressantes études sur deux auteurs qui ont toujours passionné la curiosité de leurs lecteurs. Et c'est là un signe de l'œuvre de génie. Combien lit-on de livres sans s'inquieter de ce qu'est leur auteur ? Chateaubriand a toujours provoqué un intérêt passionné pour sa personne, et Lamartine, quoique moins mystérieux, attire invinciblement une sympathique

Digitized by Google

curiosité. De même, on veut approfondir leurs idées et leurs principes. On a écrit déjà bien des volumes sur ce sujet. Les brochures que nous signalons sont un résumé des mieux compris de tout ce qui a été publié jusqu'ici; ils font connaître les deux grands écrivains sous un jour très neuf, car le génie est inépuisable.

Voici maintenant deux brochures de la collection : chef-d'œuvres de la littérature religieuse.

F. DE LA MENNAIS : *Pensées*, 1819-1826, avec une introduction de Christian Maréchal, et

NICOLE : Extraits de ses *Œuvres* avec introduction de Henri Brémond.

Un hérétique et un révolté, et cependant tous deux sincèrement religieux. L'un hérétique pour ainsi dire malgré lui, et si imprégné d'esprit catholique que ses erreurs en perdent leur venin, comme dit le préfacier. L'autre, de piété profonde, de cœur vraiment chrétien jusqu'au moment où l'orgueil vint anéantir tout un passé de grandes vertus. Tous deux ont écrit et pensé de belles et nobles choses, et on les a trop oubliées. C'est pourquoi l'idée est heureuse de faire connaître ce qu'ils ont dit de bien et de bon. Ils ont été parmi les meilleurs écivains de France et, en leur temps, on se passionnait pour leurs écrits.

Sommes-nous encore assez sérieux pour les goûter?

Enfin une dernière (505) de la collection des chefs-d'œuvre de la littérature hagiographique : *Les Livres de S. Patrice, apôtre de l'Irlande, Introduction, traduction et notes*, par G. DOTTIN, intelligent ensemble qui nous donne de la vie de S. Patrice et du pays qu'il évangélisa un aperçu synthétique suffisamment suggestif. MAVIL.

Les genres littéraires enrichissent leur collection d'un onzième volume : **Maximes et Portraits**, par Léon LEVRAULT (1 vol. in-18 de 144 pp. Pr. 0.75. Paris, Delaplane). Ecrit plus spécialement pour les personnes qui préparent leurs examens, il s'adapte merveilleusement aux besoins du public auquel il s'adresse. On y retrouve résumé en peu de pages tout l'historique de la « Maxime » et du « Portrait » depuis les Sept Sages de la Grèce jusqu'à Alexandre Dumas fils, en passant par *La Galerie des Peintures*, les *Pensées* et *Les Caractères*, c'est-à-dire l'apogée du « Portrait » et de la « Maxime ». Ce livret, quoique court, contient une foule de renseignements, nombreux sont les personnages qu'on y voit défiler. A la fin de chaque chapitre se trouve une longue monographie. Pour être parfait il ne manque à cet ouvrage qu'une table et ce défaut ne l'empêchera point d'être lu avec profit par tous ceux qu'intéresse la littérature.

BERNARD DE S. FRANÇOIS, T. O.

Apologetische Tagesfragen :

3. *Heft* : **Die Geschichtliche Existenz Christ,** von Dr FRANZ MESSERT. Prix : 1 Mk. 20.

4. *Heft* : **Weltgrund und Menschheitsziel,** von Dr JOSEPH MAUSBACH. Prix : 60 Pfg.

Digitized by Google

5. Heft: **Die Stellung der Frau im Menschheitsleben,** von Dr Jos. Mausbach. Prix : 1 Mk.

6. Heft: **Altchristliche und moderne Gedanken über Frauenberuf,** von Dr Jos. Mausbach. — Prix : 1 MK.

Fascicules de 50 à 130 pages in-8°. — München, Gladbach, Zentralstelle des Volksvereins.

Parmi toutes ses séries de publications si variées et si nombreuses, le Volksverein en compte une, intitulée : *Questions apologétiques du jour*. Elle paraît sans périodicité bien régulière par fascicules in-8° de 50 à 150 pages et a pour but de résumer, pour l'usage des membres plus cultivés du Volksverein, les principales questions qui préoccupent les contemporains et où la foi catholique peut être gravement intéressée. Inutile de dire que ce sont des spécialistes, professeurs et docteurs, qui sont chargés de ce travail. Inutile aussi d'ajouter que les ennemis contre lesquels il faut armer les catholiques ce sont, d'une part, les protestants rationalistes, — et l'on sait combien les contacts avec eux sont fréquents et dangereux en Allemagne, — d'autre part, la *Sozialdémokratie* que le Volksverein ne perd jamais de vue.

Dans le 3e fascicule, le Dr Franz Messert prouve contre les uns et les autres l'existence historique du Christ. Un premier chapitre : *Le Christianisme sans le Christ*, expose les hypothèses fausses ; un second établit les sources historiques de la vie de Notre-Seigneur, ou les documents qui prouvent la réalité de cette vie. Un dernier chapitre est consacré à réfuter l'idée, émise tout d'abord chez nous par Voltaire, et reprise plus récemment par Burnouf (1876), idée d'après laquelle la composition des Evangiles aurait été influencée par la légende de Bouddha.

Le 4e fascicule se compose de deux conférences où le Dr Mausbach prouve l'absolue nécessité d'une finalité réelle et transcendante, tant pour expliquer le monde extérieur (contre les évolutionistes et les panthéistes) que pour justifier et fonder la loi morale (contre tous les « *équivalents* » ; égoïsme, solidarité, progrès de l'humanité, etc., que l'on a voulu substituer à la finalité morale).

Les fascicules 5 et 6 traitent, au point de vue caholique, du féminisme. Je recommande surtout le n° 5 comme un excellent résumé des principes caholiques et même de toutes les idées les plus sensées sur la nature et le rôle de la femme, sur sa vocation supérieure et naturelle, sur les diverses professions, le degré de culture, le genre d'influence auxquels elle peut et doit prétendre. — Le n° 6 contient, après un exposé des idées de l'archevêque de Milan, S. Ambroise, sur la vocation et la dignité de la femme, un résumé des théories, très modernes, de l'écrivain suédois Ellen Key, sur l'*Amour et le Mariage*. Il se termine par un dernier chapitre où le savant professeur de Münster essaye de fixer les termes d'une conciliation entre la subordination nécessaire de la femme et son indépendance légitime.

Parmi toutes ses séries de publications si variées et si nombreuses, le Volksverein en compte une intitulée : *Questions apologétiques du jour*. Elle paraît sans périodicité bien régulière par fascicules in-8° de 50 à 150 pages

Digitized by Google

et a pour but de résumer, pour l'usage des membres les plus cultivés du Volksverein, les principales questions qui préoccupent les contemporains et où la foi catholique peut être gravement intéressée. Inutile de dire que ce sont des spécialistes, professeurs et docteurs, qui sont chargés de ce travail. Inutile aussi d'ajouter que les ennemis contre lesquels il faut armer les catholiques ce sont, d'une part, les protestants rationalistes, — et l'on sait combien les contacts avec eux sont fréquents et dangereux en Allemagne, — d'autre part, la *Sozialdémokratie* que le Volksverein ne perd jamais de vue.

Dans le 3e fascicule, le Dr Franz Messert prouve contre les uns et les autres l'existence historique du Christ. Un premier chapitre : *Le Christianisme sans le Christ*, expose les hypothèses fausses ; un second établit les sources historiques de la vie de Notre-Seigneur, ou les documents qui prouvent la réalité de cette vie. Un dernier chapitre est consacré à réfuter l'idée, émise tout d'abord chez nous par Voltaire, et reprise plus récemment par Burnouf (1876), idée d'après laquelle la composition des Evangiles aurait été influencée par la légende de Bouddha.

Le 4e fascicule se compose de deux conférences où le Dr Mausbach prouve l'absolue nécessité d'une finalité réelle et transcendante, tant pour expliquer le monde extérieur (contre les évolutionnistes et les panthéistes) que pour justifier et fonder la loi morale (contre tous les « *équivalents* » : égoïsme, solidarité, progrès de l'humanité, etc., que l'on a voulu substituer à la finalité morale).

Les fascicules 5 et 6 traitent, au point de vue catholique, du féminisme. Je recommande surtout le n° 5 comme un excellent résumé des principes catholiques et même de toutes les idées les plus sensées sur la nature et le rôle de la femme, sur sa vocation supérieure et naturelle, sur les diverses professions, le degré de culture, le genre d'influence auxquels elle peut et doit prétendre. — Le n° 6 contient, d'après un exposé des idées de l'archevêque de Milan, S. Ambroise, sur la vocation et la dignité de la femme, un résumé des théories, très modernes, de l'écrivain suédois Ellen Key, sur l'*Amour et le Mariage*. Il se termine par un dernier chapitre où le savant professeur de Münster essaye de fixer les termes d'une conciliation entre la subordination nécessaire de la femme et son indépendance légitime.

Paysans de France *(publication de l'Action populaire)*. Rue des Trois-Résinets, 5, Reims. 1 vol. in-12, 381 pp., 2 fr. 50.

« Sous ce titre : « *Paysans de France* », qu'on n'entende pas uniquement les ouvriers agricoles : laboureurs, vignerons, forestiers. Ils viennent dans ces pages, mais non point seuls ; ils y viennent avec les terriens, avec les ruraux, avec ceux qui aiment le sol natal... Ainsi tous ont mérité ce beau nom de paysan que d'imbéciles gens de lettres voudraient couvrir de mépris, et qui veut dire l'homme du pays, celui qui est sa force et sa réserve, celui qui fait la race et qui est capable de la refaire. »

C'est dans ce sens que le présent volume continue le travail entrepris par ses prédécesseurs : *Prêtres de France*, *Françaises*, *Jeunes gens de France*, etc.

Les études, monographies, récits s'y succèdent et donnent à l'ouvrage le

Digitized by Google

double intérêt de l'œuvre doctrinale et, comme on dit aujourd'hui, du document vécu. Le document nous est ordinairement servi par celui-là même qui l'a vécu et le vit encore, ce qui en accroît l'autorité et le pittoresque.

Fr. Aimé.

Varia.

SPIRITUALITE. — Une brochure à recommander aux âmes pieuses pendant le Carême : *La Passion de Jésus-Christ.* Courtes méditations pour chaque jour du Carême, par le P. Clarke, S. J., traduites de l'anglais par J. Reymond (in-18 de 96 pp., 1909, Aubanel, Avignon). On y respire un parfum de forte dévotion à J.-C. crucifié. — *Allons à l'Eucharistie*, de A. Drive (in-18 de 32 pp., Aubanel) : elle donne la vie, elle prêche et appelle l'amour. — Une nouvelle édition, retouchée et augmentée du *Triduum eucharistique et Instructions sur la Communion quotidienne*, par le P. Lintelo, S. J. (in-8° de 180 pp., 1 fr. Casterman, Tournai). Nous ne pouvons que renouveler, en le renforçant, l'éloge que nous avons fait de la première édition. — Une deuxième édition d'un autre opuscule sur le même sujet : *La Communion quotidienne*, par le P. Barbe, S. J. (in-32 de 48 pp., 0.15. Société belge de librairie, Bruxelles). C'est substantiel, clair et pas cher, à propager !

PREDICATION. — *La Bienheureuse Sophie Barat.* Trois Panégyriques : La Fondatrice — la Protectrice — le Modèle (in-8°, 72 pp., Vve Paquet, Lyon). Eloquents éloges de la nouvelle Bienheureuse, où perce souvent le mot d'encouragement aux Persécutées. C'est du P. Eymieu, l'auteur du *Gouvernement de soi-même*, dont feu notre P. Timothée a dit autrefois tant de bien.

PHILOSOPHIE. — Nous avons rendu compte, en son temps, du *Dictionnaire de Philosophie ancienne, moderne et contemporaine* de Mgr Elie Blanc. L'auteur vient de le compléter par un *supplément* (in-4° de 154 pp. à 2 colonnes, 2 fr. Lethielleux) qui donne une statistique aussi complète que possible du mouvement de la pensée philosophique dans les trois dernières années.

MORALE. — Le P. Wouters, C. SS. R., professeur de théologie morale et pastorale, nous donne une nouvelle édition de son ouvrage contre le Probabilisme, revue et augmentée de réponses aux objections faites à la première édition : *De minusprobabilismo* (in-8° de 154 pp. 2,50. Van Langenhuysen, Amstelodami). Nous n'ajouterons rien à ce qu'en a dit le P. Timothée en 1905, sinon que cette nouvelle édition a renforcé encore ses preuves pour faire valoir dans toute sa force la doctrine de l'équiprobabilisme. La brochure, à laquelle l'auteur vient d'ajouter une réponse aux objections du P. Lehmkul sur la 2me édition dans le *Theol. prakt. Quartalschrift*, est à consulter par tous ceux qui veulent se tenir au courant des opinions actuelles sur les systèmes de morale. — Le même auteur, dans son Commentarius in Decretum « ne temere » *De sponsalibus et matrimonio*, cui accedunt casus practici (in-8°, 66 pp., même adresse), ajoute

Digitized by Google

à tant d'autres déjà parus un commentaire bien précis et pratique de la nouvelle législation du mariage, qui a l'avantage d'enregistrer les dernières décisions romaines. — *La Médecine Pastorale*, du Dr Capelman, est un des manuels les plus propres à mettre le prêtre au courant des questions qui tiennent à la fois de la médecine et de la morale ; son succès grandissant le dit assez. Prêtres, jeunes et vieux, auront profit à le consulter ; le médecin consciencieux ne l'appréciera pas moins. La 5e édition allemande, sur laquelle a été faite la traduction française (in-8o de 312 pp., 5 fr. Lethielleux, Paris), a été refondue par le Dr Bergmann, revue par le P. Lehmkul. En nous donnant cette traduction française, certainement le P. François de Bénéjac aura rendu des services. Il n'en est pas moins vrai cependant que l'on eût pu espérer quelque chose de mieux soigné, de plus français.

LITURGIE. — *Le Calendrier des Indulgences*, par M. le chanoine Rothe. brochure in-32, comprenant en une première partie de 48 pp., les renseignements utiles, et 12 fascicules-calendriers de 8 pp. chacun sur chaque mois de l'année (0,50, Bonne-Presse, Paris). C'est très pratique pour les âmes pieuses qui trouveront là les indications nécessaires pour gagner chaque jour les nombreuses indulgences avec leurs pratiques ordinaires de piété. — Une sixième édition augmentée, de l'excellent volume : *La Vie liturgique*, ou L'âme se nourrissant, se consolant et tendant à sa destinée dans le service de Dieu par l'Eglise (XXII-434 pp., Lyon, Vitte), par l'abbé Chipier. — Une plaquette de 35 pp., de M. le chanoine Callewaert, pour initier à *L'Etude et à l'esprit de la Liturgie*. Extrait des *Collationes Brugenses*. Chez Maertens-Matthys, Bruges. — Une excellente manière de se pénétrer de cet esprit sera fournie par les très belles élévations sur les Hymnes du P. Folchera, O. P. : *Les Fêtes de l'Eglise* (in-12 de 154 pp. 1 fr. 50, 1909, Téqui. Paris). — La série liturgique de la collection Sc. et R., Ploud, s'est augmentée de 2 vol. du P. Baudot, O. S. B. : *Le Pallium*, au point de vue historique et au point de vue liturgique : « Symbolum unitatis et cum apostolica sede communionis perfectae tessera » ; — *La Dédicace des Eglises*, dans son développement historique, dans ses règles canoniques et liturgiques et dans son symbolisme.

POUR LES JEUNES. — Aux Enfants l'auteur du Catéchisme expliqué sans maître offre : *Du Connu à l'Inconnu*, simple catéchisme in-32, 90 pp., 0,30, Lethielleux. — Aux mêmes, l'abbé Millot : *Le Grand Devoir de la prière enseigné aux Enfants du Catéchisme*, in-32, 278 pp., 1,50, Lethielleux. C'est excellent de bonne doctrine, de simplicité et de charme dans les histoires. Mais pourquoi, dans les livres de ce genre, reproduire infailliblement à la fin les prières de la Messe et des Vêpres ? — Pour les jeunes gens : *A l'entrée de la vie*, de M. Guibert (in-32 de 200 pp. 1 fr., 1908, Poussielgue). Ça, c'est parfait ! Je voudrais qu'il devienne le livre de poche de tous les jeunes gens qui quittent le collège pour le monde : il serait pour eux un précieux conseiller dans les luttes de la vie chrétienne. — J'ai dit autrefois tout le bien possible d'un petit volume du Doyen de St-Amand, M. l'abbé E. Dessiaux : *Aux Jeunes du XXe siècle* : Un Paquet de Lettres religieuses

Digitized by Google

et philosophiques. L'ouvrage ne perd rien de son entrain en passant chez Tequi, en un in-12 de 166 pp., pour 1 fr. — Dans une petite plaquette in-8° de 50 pp., 0,40, Casterman, Tournai : *Après Trois ans :* la Pratique du Décret sur la Communion quotidienne dans les maisons d'éducation, le P. Lintelo constate les heureux résultats obtenus, et tente un nouvel effort auprès des éducateurs pour vaincre leurs dernières difficultés contre la communion quotidienne. — Je voudrais signaler, sans y insister, entre autres : la nouvelle Revue dont la maison Poussielgue vient de prendre la direction : *Vaillante Jeunesse ;* — les magistrales allocutions prononcées à la rentrée des Facultés catholiques : à Paris, de Mgr Baudrillart : *La vraie Religion de l'esprit* (*Revue de l'Institut catholique de Paris*, pp. 482-494), publiée à part chez Beauchesne ; c'est superbe ; — à Lyon : de Mgr Devaux : *les Devoirs des Parents*, et de M. R. du Magny : *Le Besoin d'une éducation supérieure chez les femmes* (*Université catholique*, 1908, pp. 481-526) ; une série d'articles dans la *Revue pratique d'apologétique*, d'A. Chauvin : *De la préparation de la Jeunesse à la liberté* (1er et 15 janvier, 1er février) ; — dans *La Femme Contemporaine*, *Etudions l'Enfant*, de J. Renault (janvier 1909).

QUESTIONS SOCIALES. — Nous ne ferons que signaler la belle conférence de Mlle Chaslus, donnée au Cinquième Congrès de Jeanne d'Arc : *Campagne de Campagnarde*, in-8°, 16 pp. — Et *Le Tiers-Ordre en action*, une très intéressante plaquette de 54 pp., in-16 (chez A. Carrette, 138, rue du Collège, Roubaix), qui met en relief la féconde influence du Tiers-Ordre, et les consolants résultats obtenus dans la Fraternité de Roubaix.

HISTOIRE. — *Un voyage à la Guadeloupe. Etude sur les Antilles*, par le P. Alexis, capucin (in-8° de 36 pp., Imprimerie de *l'Evénement*, Québec). Aperçus très intéressants sur les Antilles dans le passé et les missions des Capucins, et sur la Guadeloupe actuelle. — J'en dirai autant de la notice de Franck de Portu sur *Le Diocèse de Smyrne, le Vicariat apostolique de l'Asie-Mineure*. Franciscains et Capucins ont une belle page dans cette histoire. Mais l'ouvrage est d'un intérêt général ; il étudie le passé de Smyrne et son évangélisation, reconstitue l'histoire des anciens Evêchés du vicariat apostolique et l'hagiographie du diocèse de Smyrne, l'état actuel du Catholicisme et de l'Eglise orthodoxe en Asie Mineure (172 pp., in-8°, 5 fr., Imprimerie nationale, Smyrne). — Enfin, deux plaquettes de l'infatigable abbé Uzureau : *Le Denier du Culte dans un grand diocèse* (Angers), il y a cent ans (in-8°, 26 pp., extrait des *Questions ecclésiastiques*) ; — *Un document inédit sur la Guerre de Vendée* (42 pp.). fr. Jean de la Croix.

Livres reçus dans le mois [1] :

THÉOLOGIE :

Mgr Le Roy : **La Religion des Primitifs**, in-12, 518 pp., 4 fr. Beauchesne, Paris. — Ch. Broussole : Les **Religions**, in-12, 384 pp., 2 fr. Téqui, Paris.

1. L'annonce n'est pas nécessairement une recommandation des livres reçus : on en donnera prochainement le compte-rendu, s'il y a lieu.

Digitized by Google

— P. MAUMUS, O.P. : **Le Modernisme**, in-12, 3 fr. Beauchesne. Paris. — Abbé G. MICHELET : **Dieu et l'agnosticisme contemporain**, in-12, XX-416 pp., 3 fr. 50, Gabalda, Paris. — C. S. DEVAS : **L'Eglise et le Progrès du monde**, in-12, 312 pp., 3 fr. 50, Gabalda. — **Du connu à l'Inconnu**, 0,20. Lethielleux. — P. LINTELO : **Triduum eucharistique**, 1 fr. ; **Après 3 ans**, 0,40, Casterman, Tournai. — P. Barbe : La Communion quotidienne, 0,15. — A. DRIVE : **Allons à l'Eucharistie**, 0,10, Aubanel, Avignon. — P. CLARKE : **La Passion de J. C.**, 0.75, Aubanel. — L. PERROY : **La Montée du Calvaire**, in-12, 342 pp., 3 fr. 50. Lethielleux. — P. EXUPÈRE, O. C. : **Les Sacrements**, in-12, 400 pp., Casterman. — L. WOUTERS : **Commentarius de Sponsalibus.** — Ch. ROTHE : **Calendrier des Indulgences.** — P. FOLGHERA, O. P. : **Les Fêtes de l'Eglise**, in-12, 154 pp., 1 fr. 50, Téqui. — J. MILLOT : **Le Grand devoir de la prière enseigné aux enfants.** — Abbé DESSIAUX : **Aux jeunes du vingtième siècle.** — Abbé P. BARBIER : **La Crise intime de l'Eglise de France**, 0,60 ; **L'Eglise de France devant l'Eglise et la Démocratie**, 0,60. — Mgr Elie BLANC : **Supplément au Dictionnaire de philosophie.** — Dr L. MURAT : **L'Idée de Dieu dans les sciences contemporaines : Le Firmament, l'atome, le monde végétal**, in-8°, 464 pp., 3 fr. 50, Téqui, Paris.

SOCIOLOGIE :

Cte DE MUN : **Ma vocation sociale**, in-8°, 324 pp., 4 fr. Lethielleux. — Abbé LUGAN : **L'Action française et l'Idée religieuse**, in-12, 3 fr. 50. Bloud, Paris. — Abbé SIX : **Pages de Sociologie chrétienne**, in-8°, 346 pp., 3 fr. 50, Reboux, Roubaix. — Mlle CHASLUS : **Campagne de Campagnarde.**

HISTOIRE :

H. HOORNAERT et A. MERVILLIE : **S. S. Pie X**, Nouvelle étude biographique illustrée, grand in-8° de 530 pp., 6 fr. 1909. Société St-Augustin. — Franck de PORTU : **Le Diocèse de Smyrne**, in-8° 172 pp., 5 fr. Librairie internationale, Smyrne. — P. ALEXIS, o. c. **Un voyage à la Guadeloupe.** — P. C. MARIOTTI : **L'Eucaristia ed i Francescani**, in-8°, 283 pp., 2 fr. 50. Fano. — P. Fr. X. MOLFINO : **I Cappucini nella Diocesi Chiavarese.** — P. Eusèbe CLOP : **Les Cantiques de S. François et leurs mélodies**, in-4° de 28 pp., chez l'auteur, Rome. — H. HANSJAKOB : **Un Allemand en France**, in-8°, 408 pp., 5 fr. Société belge, Bruxelles. — Mgr DEMINUID : **S. Thomas Becket**, in-12, 268 pp., 2 fr. Gabalda. — Aug. CHARAUX : **Napoléon et J. de Maistre ; le Cardinal Mathieu.** — P. EYMIEU : **La B. Sophie Barat.** — Ad. ROUSSEL : **Lamennais à la Chelsnaie**, in-12, 300 pp., 2 fr. Téqui. — THUREAU-DANGIN : **Le Catholicisme en Angleterre**, in-12, 258 pp., 3 fr. 50, Bloud. — P. SUAU : **La France à Madagascar**, in-8°, 422 pp. 5 fr. Perrin, Paris. — Léon CAVÈNE : **Le Miracle de S. Janvier**, in-8° 356 pp., Beauchesne. — Ph. LAUER : **L'abbaye de Royaumont**, in-8°, 57 pp., Caen. — PIQUEMAL : **Courbevoie**, in-8°, 355 pp., Champion, Paris. — REBELLIAU : **La Compagnie secrète du S. Sacrement**, in-16, 219 pp., Champion. — P. D'ARRAS : **Une anglaise couvertie**, in-12, 216 pp. Beauchesne.

LITTÉRATURE :

Louis VEUILLOT : **Derniers Mélanges**, II, 1874-75 in-8°, 628 pp. ; III, 474 pp., 6 fr. l'un, Lethielleux, Paris. — V. DU MOTEY : **La Race qui revit**, 3 fr. Librairie des Sts-Pères. — V. D'ISNÉ : **En Passant**, 3 fr. 50, Lethielleux — Isabelle KAISER : **Marcienne de Flüe**, 3 fr. 50 Perrin. — P. ISAMBART : **Les Fleurs du Christ**, 3 fr. Ausfelder Vevey.

Avec la permission des Supérieurs. Gabriel Jouitteau, Gérant.

Société Desclée, De Brouwer et Cie. LILLE — PARIS — BRUGES

Digitized by Google

LA DIVINITÉ DE JÉSUS

DANS LE SERMON SUR LA MONTAGNE [1].

Il n'a pas été donné sous le ciel aux hommes pour leur salut un autre nom que le Nom sacré de Jésus. Ce Nom cependant ne sauvera en effet, que les hommes qui le prononceront avec amour et adoration, comme le nom de leur Sauveur et de leur Dieu. L'admiration, le respect, la vénération même ne suffisent pas. C'est là la vie éternelle, a dit notre divin Maître, qu'ils vous connaissent, vous, le seul vrai Dieu et celui que vous avez envoyé, Jésus-Christ (2). Or Jésus-Christ qu'il faut connaître, comme il faut connaître le seul vrai Dieu pour avoir la vie éternelle, est aussi véritablement Dieu qu'il est véritablement homme. Il faut confesser en lui deux natures, dans l'unité de la personne du Verbe, pour être sauvé ; savoir et croire qu'il est Fils de Dieu égal à son Père, et Fils d'Adam, en tout, hors le péché, semblable à ses frères (3).

Sur la Montagne des Béatitudes, les multitudes avaient sous les yeux un homme et il fallait que leur foi atteignît la divinité voilée sous la chair mortelle de l'Homme qu'elles voyaient ; il fallait que la parole de Jésus-Christ produisît sur l'âme de ceux qui l'entendaient l'effet produit sur saint Thomas par l'attouchement des plaies du Ressuscité ; il fallait qu'après avoir entendu la parole de l'homme, la foule ne pût s'empêcher de dire : Mon Seigneur et mon Dieu (4) !

C'était l'ambition du Sacré-Cœur qu'il en fût ainsi, parce qu'il aimait cette multitude et qu'il voulait la sauver.

Et qui peut empêcher l'amour tout-puissant de réaliser son dessein ?

1. Le R^me^ Père Exupère de Prats de Mollo a bien voulu nous communiquer ces quelques pages d'un livre qu'il va publier prochainement chez Casterman. Le *Sermon sur la montagne*. Nous l'en remercions très fraternellement.

2. Joan., 17, 3. — 3. Hebr., 4, 15. — 4. Joan., 20, 28.

Digitized by Google

Il le réalisa en effet. Il le réalisa avec une adresse qui fait de ce sermon, à ce point de vue, un chef-d'œuvre inimitable, et qui jamais ne sera assez admiré et loué. Tout le discours va à ce but : faire comprendre et accepter la foi en sa divinité, mais il y va de manière à ne heurter aucune idée religieuse légitime à quelque égard, aucun préjugé même. Il efface doucement, lentement, des âmes, ce qui en elles est faux ou incomplet, ce qui en elles est plus ou moins ténébreux, et il l'efface en distillant en elles une lumière douce, sagement progressive, jusqu'à ce qu'enfin il fasse resplendir la vérité tout entière, aussi éclatante que le soleil, mais attendue dans cette splendeur même par des âmes préparées à la recevoir.

De sorte que lorsque l'affirmation suprême se produit, aucun étonnement ne se manifeste, aucune émotion ne fait jour. Elle est acceptée comme tout le reste dans la pureté et la simplicité de ces âmes droites.

Hélas ! cette docilité à l'enseignement du Sauveur ne devait pas tarder à être remplacée par la malveillance, la contradiction et les pièges.

Je l'avoue, je suis étonné que ce prodige divin et unique dans la vie mortelle du Seigneur ne soit pas plus admiré et surtout qu'en face des négations contemporaines, nous ne cherchions pas davantage à le mettre en lumière. C'est à convaincre le peuple de sa divinité que Notre-Seigneur s'est principalement appliqué dans ce Sermon, et tout ce qu'il dit d'ailleurs et qui a sa valeur propre et son utilité, est dit de manière à ajouter toujours quelque chose à cette foi qu'il veut établir dans les âmes.

I

Au fond ce peuple n'avait qu'un seul véritable besoin qui est l'unique et perpétuel besoin de tous les peuples : connaître le seul vrai Dieu et celui qu'il a envoyé aux hommes, Jésus-Christ. « Car c'est là la vie éternelle, qu'ils vous connaissent, vous, le seul vrai Dieu, et celui que vous avez envoyé. » Le vrai Dieu, ils n'avaient besoin que de connaître mieux sa bonté et son amour, car Dieu est connu en Judée et son nom est grand en Israël (1), mais une révélation complète à l'égard de l'Envoyé de Dieu que la multitude avait sous les yeux était indispensable. Il fallait qu'elle sût

1. Psalm. 75, 2. Notus in Judaea Deus.

Digitized by Google

et qu'elle crût que cet envoyé est le Fils de Dieu, égal à son Père, comme il est le fils de l'homme, en tout, hormis le péché, semblable à ses frères, les enfants d'Adam (1).

Mais, autant il était facile de faire mieux connaître et plus aimer par son peuple le vrai Dieu que tous ses ancêtres avaient adoré depuis Moïse et Abraham, depuis Adam même ; autant, il était difficile de faire accepter de ce même peuple l'idée que Celui qui leur parle est homme et que cet homme est aussi véritablement Dieu.

La foi en un seul Dieu, si elle n'est pas complétée par la foi en la pluralité des personnes en Dieu, est un obstacle presque invincible à la foi en l'Incarnation du Verbe. Or, s'il est probable que le mystère adorable de la Très Sainte Trinité a été connu et cru de l'élite religieuse du peuple Juif, il est certain que cette connaissance à aucun temps ne fut générale. La masse du peuple comprenait l'unité de Dieu, à peu près comme le comprennent aujourd'hui les musulmans.

L'attente du Messie qui, semble-t-il, aurait dû faire disparaître cet obstacle, l'avait plutôt fortifié, en s'altérant. Ce n'était plus l'Emmanuel d'Isaïe qu'attendaient et que voulaient les multitudes juives ; ce n'était plus le Sauveur des hommes vers qui se dirigeaient leurs prières et leurs soupirs. Sauf Siméon et le petit nombre de ceux qui lui ressemblaient, les autres voulaient un Sauveur pour les seuls Juifs, et que le salut qu'il devait apporter se réalisât dans les temps.

Enfin, avouons-le, il n'était guère moins difficile d'accepter qu'un homme que l'on voit et que l'on entend est véritablement Dieu, qu'il n'est difficile à présent à un infidèle d'accepter que l'hostie consacrée est digne d'adoration.

Celui qui se serait laissé envahir par la pensée de vaincre ou de tourner de telles difficultés, de changer cette mentalité ou plutôt cette foi, incomplète sans doute, mais vraie, aurait fait preuve de peu de sagesse et montré qu'il n'était pas même capable de comprendre que certains résultats ne se sont jamais trouvés, ne peuvent pas se trouver au bout de l'effort et de l'éloquence de l'homme. Mais ce qui est impossible à l'homme est facile à Dieu; ce que l'homme ne pouvait pas, était l'objet même de la mission de Jésus-Christ. Son cœur qui veut si ardemment le salut de ce peuple est servi pour le convaincre et lui donner la foi nécessaire, par une sagesse et une puissance qui n'ont pas de bornes :

1. Tentatum per omnia pro similitudine absque peccato. — Hebr., 4, 15.

Digitized by Google

Les paroles seront si sages et les miracles si éclatants, que la foi désirée naîtra alors sur la Montagne et ne mourra plus jamais sur la terre.

Cette sagesse même, au point de vue inférieur de l'adresse et de l'éloquence dont elle usa, on ne l'admirera jamais comme elle le mérite. Ah ! si ce chef-d'œuvre divin nous était venu de la Grèce ou de Rome païennes, les lettrés n'auraient pas de mots pour exprimer l'enthousiasme et l'admiration qu'il leur inspirerait ! Mais il vient du ciel et il conduit au ciel ; — il ne mérite donc que le dédain et l'oubli.

Nous, cependant, suivons avec toute l'attention dont nous sommes capables la naissance et le progrès de la lumière sacrée qui s'épanche du Cœur de Jésus dans l'âme de ses auditeurs.

Le Sermon tout entier, depuis ce mot si dur à entendre pour des oreilles juives : Bienheureux les pauvres (1), jusqu'à l'assurance donnée à la fin à ceux qui croient et pratiquent la parole qui leur est dite, qu'ils ont bâti leur maison sur un roc inébranlabe (2), tout respire un ton d'autorité, et d'autorité personnelle, une indépendance que nul n'avait jamais employée et que personne n'employera plus jamais. C'est une impression confuse, je le veux bien, mais réelle et constante, de la divinité de celui qui parle ; elle émane de toutes les sentences, de tous les mots, de toutes les syllabes. Ces mots, ces sentences ont chacune leur signification propre et leur sens différent ; mais la forme dont elles sont revêtues, la manière dont elles sont exprimées, donne toujours la même impression d'autorité divine, et non déléguée, de celui qui parle. Je ne dirai pas que la multitude eut une intelligence absolument claire de cette autorité divine, mais elle-même affirme qu'elle en avait le sentiment profond et qu'elle l'acceptait avec une joie pleine d'admiration. « Or Jésus ayant fini ces discours, les peuples étaient ravis d'admiration ; car il enseignait comme ayant l'autorité et non comme les docteurs et les pharisiens (3). »

II

Cependant cette impression confuse n'est pas la foi en la divinité de Jésus-Christ. Voyons donc ce qu'il a dit sur ce point et comment il l'a dit : Il ne heurtera ni la croyance, ni les préjugés de son auditoire ; mais avec une sagesse ineffable, il leur

1. Matth., 53. — 2. Matth., 7, 25. — 3. Matth., 7, 29.

Digitized by Google

dira des vérités qui obligeront à réfléchir, à deviner, à désirer ce qu'il n'a pas dit encore ; de manière que lorsqu'il prononce le mot définitif, la grande parole, les âmes étaient prêtes à l'entendre, à la recevoir, à la croire avec amour. Et alors il la rive en quelque sorte en elles à jamais par les miracles les plus éclatants et accomplis en de telles circonstances, qu'ils n'ont visiblement pour but, en effet, que de confirmer cette foi.

Voyez en effet :

D'abord ceux qui à son exemple souffriront persécution pour la justice (1), devront se réjouir d'être en butte à la haine, aux calomnies, à la brutalité des hommes. Ils doivent se réjouir d'avoir sur la terre la mission des prophètes, au ciel leur récompense. Souffrir pour lui et à cause de son nom est donc chose d'égal mérite et digne de la même récompense que souffrir pour Dieu et pour la cause de Dieu, comme l'ont fait les prophètes qui ont précédé les apôtres (2).

Puisque souffrir pour Jésus-Christ est égal à souffrir pour Dieu, Jésus-Christ est Dieu et se donne pour Dieu. Voilà la conclusion que la réflexion impose aux plus simples comme aux plus profonds.

Et alors il faut arriver à ce dilemme : Ou celui qui tient ce langage est le plus odieux des blasphémateurs et doit être comme tel lapidé, ou il est l'égal de Dieu, c'est-à-dire tout homme qu'il est, il est uni d'une manière incompréhensible à la divinité, de manière à être l'égal de Dieu. Or la première partie du dilemme ne peut pas même être examinée. Il y a dans l'auditoire des centaines de persones qui ont été, non pas seulement les témoins, mais les heureux bénéficiaires de ses miracles. Et tous pensent et disent, comme Nicodème et plus tard l'aveugle-né et le docteur (3), « personne ne peut faire de telles œuvres, si Dieu n'est avec lui. » Et si Dieu est avec lui, ce qu'il dit est la vérité et nous devons le croire.

C'est dans cet ordre de réflexions que Notre-Seigneur va les obliger à rester longtemps encore.

S'il est l'égal de Dieu, il faut qu'il soit indépendant comme Dieu même. C'est pourquoi il affirme qu'il est venu, non pour abolir la loi, mais pour lui donner sa perfection (4). Remarquez bien qu'il dit : *Je suis venu*, non pas j'ai été envoyé. Cette dernière expression lui servira ailleurs et nous l'avons citée plus haut. Mais ici il ne s'agit pas de faire comprendre les relations

1. Math., 5, 11. — 2. Matth., 5, 12. — 3. Joan., 9, 33. — 4. Matth., 5, 17.

Digitized by Google

entre les trois personnes divines, mais seulement la divinité de Jésus-Christ, l'indépendance de sa divinité à l'égard de tout ce qui n'est pas Dieu même.

L'égalité avec Dieu et l'indépendance absolue qui appartient à Dieu seul, doivent donner à Notre-Seigneur Jésus-Christ possédant l'une et l'autre, une autorité entière sur la loi. Il faut qu'il soit le législateur même pour être le libre réformateur de cette loi sainte. Or c'est là ce que Notre divin Maître fait longuement comprendre à son auditoire. Celui-ci était capable de comprendre la portée de ces paroles ; car jamais le moindre doute ne l'avait effleuré à l'égard de cette vérité : Que la loi de Moïse, Moïse l'avait reçue de Dieu sur la Montagne de Sinaï. Et voici que maintenant sur la Montagne des Béatitudes ils entendaient plusieurs fois ces paroles : Vous avez entendu... et moi je vous dis (1) !... Ce qu'ils avaient entendu, c'était ce que Dieu avait dit à Moïse sur le Sinaï, et ce qui leur était dit sur le mont des Béatitudes rendait à son antique pureté la loi du Sinaï. Celui qui agissait ainsi s'attribuait donc l'autorité de Dieu même sur la loi. Il était donc le législateur du Sinaï. Donc il est Dieu.

Il importe de remarquer que si certaines réformes de la loi proclamées dans le Sermon sur la Montagne tombent sur des interprétations humaines, traditionnelles ou pharisaïques de la loi, d'autres visent le texte même de Moïse, par exemple la réforme relative à la loi du talion (2). Or Notre-Seigneur s'attribue la même autorité à l'égard des unes et des autres.

Une parole dut surtout étonner les Juifs en même temps qu'elle faisait pénétrer davantage en eux la conclusion qu'il leur suggérait, c'est lorsqu'il leur commande de laisser là l'offrande qu'ils veulent faire à Dieu et d'aller d'abord se réconcilier avec leur frère et de faire ensuite seulement leur offrande (3). Quoi ! faire passer la paix entre les hommes avant le culte de Dieu ! et ce culte même le régler autrement qu'il ne l'était par la loi et la tradition ! Est-ce que tout ici n'exige pas l'autorité de Dieu même ?

III

Ainsi Notre-Seigneur a fait faire à son auditoire un pas immense dans le sens de la foi à sa divinité.

1. Matth., 5, 27. — 2. Matth., 5, 31 : 5, 38, 39. — 3. Matth., 5, 23

Digitized by Google

Cependant d'autres idées, résultat de la foi traditionnelle et incomplète, devaient venir comme d'elles-mêmes combattre les conclusions qu'imposaient les paroles du Sauveur. Elles peuvent toutes se résumer d'un seul mot : Comment allier la divinité de Jésus-Christ avec la distance infinie qui sépare le créé de l'éternel ? La forme variait sans doute selon le degré de culture, l'esprit religieux, les habitudes d'esprit ou d'imagination de chacun, mais c'était chez tous la même difficulté.

Notre divin Maître ne la combattit pas non plus directement — et je ne puis m'abstenir de remarquer que c'eût été le bon moyen de la rendre plus tenace — ; mais ce qu'il dit à la suite l'effaça doucement et la fit disparaître des âmes pour mettre à sa place une lumière qui les approcha beaucoup plus de la vérité complète.

Il leur parla longuement de Dieu, de son amour, de sa providence attentive sur chaque créature, et toute paternelle à l'égard de l'homme, et ce Dieu dont il leur parlait, il lui donna un nom nouveau, le nom qu'il se glorifiera plus tard d'avoir manifesté aux hommes, le nom de Père (1). Il ne le nomma jamais autrement.

Ce fut le Père qui est aux cieux, ton Père, votre Père, le Père qui est et qui voit dans le secret, le Père qui connaît nos besoins avant que nous lui ayons adressé notre prière (2).

Il les obligea ainsi à se rendre compte de leur relation avec Dieu et à comprendre que cette relation consiste en ceci : Que l'infinie bonté de Dieu, son amour et sa tendresse les avait adoptés comme ses enfants ; que tous les hommes, spécialement le peuple choisi, sont avec Dieu dans la relation des fils d'adoption à l'égard du Père qui a daigné les adopter. Aucun homme ne se glorifiera d'une relation avec Dieu plus élevée, quelle que soit d'ailleurs sa sainteté, sa dignité ou sa mission; qu'il soit roi, prophète ou berger, sa gloire suprême et son éminente dignité consistera également en ceci qu'il est le fils adoptif de Dieu.

Or Notre Seigneur prend un soin extrême, visiblement avec intention, de marquer que cette relation avec Dieu pourtant si glorieuse et si heureuse pour l'humanité n'est pas sa relation à lui avec la divinité. Il donne dix ou douze fois à Dieu le nom de Père, sans que jamais on puisse penser qu'il est son Père à lui dans le même sens qu'il est le Père de tous les autres, il dit *ton* Père, *votre* Père ; jamais en cet endroit *mon* Père et si, en ensei-

1. Matth., 5, 45. — 2. Matth., 6, 9, 7, 11.

Digitized by Google

gnant à prier il apprend aux hommes à commencer par ces mots: *Notre* Père, c'est après avoir dit : vous prierez ainsi. Lui, quand il priera, ni ici, ni ailleurs, ne dira jamais *notre* Père, il dira *mon* Père. Tous diront Père et en priant pour eux-mêmes, ils prieront pour tous et tous prieront pour chacun. Jésus-Christ dira seul : *mon* Père, en priant pour tous, sans que personne jamais prie pour lui.

L'union morale que la divine bonté établit, par l'adoption, entre elle-même et les hommes n'est pas l'union qui existe entre Jésus-Christ et Dieu Cette dernière est tout autre, et comme il n'y a entre les êtres intelligents et libres que l'union morale qui naît de leur volonté et celle qui procède de leur nature, la conclusion s'impose, que l'union de Jésus-Christ avec celui qu'il appelle le Père qui est dans les cieux, est d'un caractère transcendant au-dessus de toute intelligence et de toute imagination, une union que Dieu seul a pu concevoir dans l'infini de sa sagesse et créer dans l'infini de son amour.

Et, comme, en même temps qu'il donnait à entendre, par le soin même qu'il prenait de se tenir en dehors de tout le reste de l'humanité en ce qui touche son union morale avec Dieu, le caractère transcendant de sa propre union avec le même Dieu, il prenait un soin égal de montrer la divinité dans les cieux, toujours aussi distincte et éloignée de sa création et infiniment au-dessus d'elle, l'obstacle que les Juifs pouvaient trouver dans leur foi monothéiste à reconnaître la divinité de Celui qui leur parlait se trouvait écarté.

C'était toujours le même Dieu adoré de leurs pères, infini, tout-puissant, éternel, indépendant, qu'ils devaient continuer d'adorer eux-mêmes, tout en acceptant pour Jésus-Christ seul l'idée d'une relation avec ce Dieu, mystérieuse, transcendante, dont ils désirent connaître le nom réel qui n'a pas encore été prononcé.

L'enseignement divin les pénètre doucement, la lumière du ciel s'enfonçe avec suavité jusqu'au plus profond de leurs âmes, et ils attendent en paix que ce qui manque encore à leur intelligence leur soit donné. Leur cœur sait que cela sera au moment le meilleur et le plus opportun.

Il ne se trompe pas, ce cœur qui se plaît à écouter avec respect et avec amour la parole de Jésus-Christ. Le divin Maître laisse pour ainsi dire aux âmes le temps de s'habituer à ce qu'il vient de dire, et d'en mieux pénétrer le sens profond, en même temps que sa grâce les prépare à entendre avec docilité et amour

Digitized by Google

ce qu'il doit dire encore, et alors le mystère divin est exposé dans toute sa splendeur.

Il est le Fils, le Fils égal au Père et consubstantiel, il est comme le Père, Seigneur et Juge des hommes, à qui selon sa volonté il a distribué les dons les plus sublimes, le don des prophéties et celui des miracles, l'empire même sur les démons ; et ce nom de Père qu'il donne pour lui seul à Dieu, il le lui donne après avoir dit une dernière fois pour tout le reste des hommes : votre Père.

Il a dit votre Père en lui assurant que Dieu ne saurait refuser les biens véritables à ceux qui ont recours à lui (VII, 11), et maintenant pesez ces paroles : Tous ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur, n'entreront point pour cela dans le royaume des cieux. Mais celui qui fait la volonté de *mon Père qui est dans les cieux*, celui-là entrera dans le royaume des cieux. Plusieurs me diront en ce jour-là : Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en votre nom, chassé les démons en votre nom et fait beaucoup de miracles en votre nom ? et je leur dirai : je ne vous ai jamais connus... (VII, 21-23).

Ainsi Dieu est son Père et il l'est d'une manière unique et qui ne convient qu'à lui.

Remarquez que ce mot de Seigneur dans le sens où il est ici employé ne convient qu'à Dieu seul ; que c'est au nom de Dieu et de Dieu seul que les prophètes ont prophétisé, que les thaumaturges ont fait des miracles, que les exorcistes ont chassé les démons ; que c'est enfin à Dieu et à Dieu seul qu'il appartient de prononcer le jugement sur ceux qui ont été favorisés des dons de Dieu.

IV

Le fait capital de la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ pouvait-il être affirmé avec plus de clarté et plus de force ? Et quelle sagesse dans la manière de le proposer à la foi d'un tel auditoire. Mais aussi quelle absolue volonté en notre divin Maître que cette vérité soit crue de tous !

Que pouvait-il ajouter encore à de telles paroles pour affermir à jamais la foi du genre humain à ce dogme capital ? Agir en Dieu puisqu'il a parlé en Dieu, pensez-vous ; faire les œuvres que Dieu seul peut faire, après avoir dit les paroles que Dieu seul peut dire ; mais faire ces œuvres en des circonstances et des conditions telles qu'il apparaisse d'une manière indubitable que

Digitized by Google

ces œuvres ont pour but principal de montrer qu'en agissant ainsi, la toute-puissance a voulu se faire garant de la vérité des paroles.

C'est en effet ce qui a eu lieu dans le chapître suivant de saint Matthieu qui complète les trois précédents et dont il n'est pas permis de le séparer.

Tandis que Notre-Seigneur descendait de la montagne (1), un lépreux que son impureté légale avait retenu à l'écart de la foule, le pria en ces termes : Seigneur, si vous voulez, vous pouvez me guérir. Jamais il n'aurait prié un prophète en ces termes ; nul n'ignorait alors que le pouvoir des miracles est dans la force de Dieu et dans sa volonté, que Dieu seul pouvait s'en servir s'il daignait le vouloir ; c'est pourquoi il demande à Jésus-Christ de le vouloir. Et Notre-Seigneur ainsi prié, répond : Je le veux, sois guéri.

Le malade a dit : votre volonté est toute puissante, et Jésus répond : elle l'est en effet. Et le miracle s'accomplit à l'instant même et complètement ; et l'heureux *miraculé* (comme on dit aujourd'hui) (2), reçut l'ordre de faire constater officiellement sa guérison par les prêtres qui avaient été obligés par leur charge de constater légalement la maladie.

Il faudrait être aveugle volontaire et résolu de demeurer tel pour se refuser à reconnaître que ce miracle qui suit de si près le Sermon, le confirme dans son objet principal, qui est d'établir la foi en la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est cette foi que Jésus-Christ récompense dans le lépreux, et il montre en la récompensant et par la manière de la récompenser, combien elle est fondée.

V

Mais plus parfaitement probant est en tous ces sens le miracle qui suivit quelques heures après. Ici aucun besoin de réflexion pour comprendre ce qui est dit et ce qui est fait.

La foi du centurion qui implore Notre-Seigneur est parfaite et ce qu'il croit de cœur il le confesse de bouche en termes qui

1. Matth., 8, 1.

2. Un mot nouveau employé depuis peu n'est pas à blâmer ou à dédaigner par cela seul. Il faut voir d'abord s'il n'est pas rendu nécessaire par un événement nouveau lui-même ou se produisant d'une manière nouvelle, par exemple plus fréquemment qu'autrefois et dans un lieu déterminé. La fréquence des miracles depuis cinquante ans à Lourdes a fait naître ce mot et il est né, (comme il convient aux mots qui doivent rester, parce qu'ils sont justes,) d'une manière spontanée.

Digitized by Google

ne laissent rien à désirer (1). Son humilité qui lui inspire des paroles si belles que jamais les fidèles ne se lasseront de les répéter et que l'Eglise leur impose de redire trois fois au moment où ils vont recevoir leur Dieu ; son humilité, dis-je, est fille de sa foi parfaite comme l'a été sa prière. Il sait que Jésus est maître de la vie et de la mort, que la santé et la maladie sont à ses ordres comme un soldat est aux ordres de son chef et un esclave à ceux de son maître ; c'est pour cela qu'il se reconnaît indigne, lui et sa maison, de recevoir la visite de Celui qu'il implore : un mot de sa bouche sacrée suffira.

Et Jésus qui n'avait pas trouvé en Israël une foi si parfaite et une confession publique aussi sincère de cette foi, l'admire publiquement à son tour. Il accorde le miracle imploré par la foi et l'accomplit de la manière demandée par l'humilité, et il ajoute : Beaucoup viendront de l'Orient et de l'Occident et se mettront à table dans le royaume des cieux avec Abraham, Isaac et Jacob, mais les enfants du royaume seront jetés dans les ténèbres extérieures : là sera pleur et grincement des dents (2).

Ces paroles sont encore une preuve de la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Elles sont la prophétie dont l'humanité entière voit la réalisation depuis vingt siècles, de l'entrée des gentils dans l'Eglise et de la réprobation du peuple Juif perdu dans les ténèbres de l'infidélité.

Or qui avait fait des enfants d'Abraham le peuple choisi et dépositaire des promesses ? Dieu seul, qui seul pouvait le faire et le conserver dans son élection malgré toutes les infidélités de ce peuple.

Et qui peut changer en réprobation l'élection de Dieu ? Dieu encore et Dieu seul. Et il le fait parce que ce peuple ne partage pas la foi du centenier à la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'il la blasphémera au contraire et que sa haine contre le Fils de Dieu ira jusqu'à le crucifier, précisément parce qu'il est et qu'il se dit Dieu et Fils de Dieu.

Dans la même journée, Notre-Seigneur entre dans la maison de Pierre et il y trouve la belle-mère de son apôtre malade de la fièvre, il la guérit aussitôt sans qu'aucune prière lui ait été adressée. Mais n'avait-il pas dit que le Père qui est aux cieux connaît nos besoins et nos désirs avant même que nous ouvrions la bouche pour le prier ? En une autre circonstance il dira en

1. Matth., 8, 5. — 2. 8, 12.

Digitized by Google

paroles articulées ce que ses œuvres disent ici : Ne croyez-vous pas que le Père est en moi et moi dans le Père ? au moins croyez-le à cause des œuvres que je fais (1).

Avant la fin de ce jour se firent des miracles sans nombre qui eurent lieu comme en témoignage de la puissance sans limites de Celui qui les opérait.

Un mot seulement sur le miracle de la tempête apaisée qui est aussi dans le même chapitre (2). Au cri suppliant des disciples : Maître, sauvez-nous, nous périssons, Notre-Seigneur répond : hommes de foi médiocre, pourquoi craignez-vous ? Ne semble-t-il pas étrange que Notre-Seigneur leur adresse ce reproche au moment même où leur prière témoigne de leur foi ? C'est que leur foi est imparfaite, que le sommeil du Seigneur tandis que l'affreuse tempête jette l'effroi dans le cœur de ces vieux marins, ne leur a pas fait comprendre qu'il est le créateur, le maître de la création, infiniment au-dessus d'elle, de l'atteinte de ses éléments, maître absolu des lois qu'il leur a données. Et certes il est juste que le peu de foi des disciples soit blâmé. Une parole du Sauveur a calmé les flots et apaisé les vents, et les disciples se demandent quel est celui à qui les éléments obéissent avec tant de docilité ? Le lépreux et le centurion ne se seraient pas posé cette question à laquelle un enfant aurait su répondre et eux en restent à cette interrogation : « quel est-il ? » Visiblement ce que Notre-Seigneur se plaint de ne pas trouver ici c'est cette perfection de foi en sa divinité qu'il a louée et admirée dans le centurion.

Remarques

1° — Aujourd'hui les maîtres, catholiques ou non, de la science des Ecritures, sont à peu près unanimes à dire que saint Mathieu ne s'est pas préoccupé beaucoup de l'ordre chronologique dans son Evangile, qu'il a suivi plutôt un ordre doctrinal et groupé des faits vrais et des paroles authentiques autour de la vérité qu'il voulait mettre en lumière. Ceci est d'autant plus probable, qu'excepté les annalistes, personne jusqu'à ces derniers temps n'a jamais écrit l'histoire autrement. On serre de plus près la question et on dit que cela s'applique au Sermon sur la Montagne, et que c'est le sentiment des Pères grecs. Je ne suis pas aussi sûr que les Pères grecs aient raison sur ce point spécial. Outre que

1. Joan., 10, 11. — 2. Matth., 8, 23.

Digitized by Google

l'hellénisme ne leur donnait pas des habitudes d'esprit très hébraïques, je ne sais pas pourquoi saint Mathieu, qui a été probablement un des auditeurs du Sermon sur la Montagne, qui, en tout cas, en a eu plusieurs échos le jour même, et qui, enfin, avait sans doute les habitudes d'ordre que lui imposait son emploi, n'aurait pas été plus parfaitement et de toute manière exact en rapportant ce fait capital que les témoins, la plupart auriculaires seulement, qui le rapportèrent nombre d'années après à l'Evangéliste saint Luc ! Il est vrai que celui-ci s'applique davantage à suivre l'ordre chronologique et qu'il se l'est proposé expressément ; mais il peut n'avoir pas fait une fois ce qu'il s'est proposé de faire habituellement, comme il se peut aussi que les paroles et les faits qui constituent le Sermon sur la Montagne aient été groupés autour du dogme de la divinité de Jésus-Christ par Jésus-Christ même de la manière que saint Mathieu le rapporte. Je pencherais plus volontiers de ce dernier côté.

Mais la science a ses mystères qu'il faut respecter en souriant quelquefois. Acceptons donc la donnée des Pères grecs et de leurs disciples modernes.

Elle prouverait simplement que devenu apôtre de Notre-Seigneur, saint Mathieu avait compris que Notre-Seigneur attachait le plus grand prix, l'importance suprême pour le salut des âmes et du monde, à la foi en sa propre divinité, que saint Mathieu avait été absolument convaincu de cette vérité et de sa nécessité d'y croire pour être sauvé, et qu'il avait consacré, avec sa plume et sa parole, toute sa vie et sa mort à mettre les hommes en possession de cette vérité nécessaire. Voilà ce que le rationalisme même serait forcé d'en conclure.

Le chrétien, lui, tirerait une conclusion meilleure encore, et croyant fermement à l'inspiration des Evangiles, il verrait dans le témoignage de saint Mathieu le témoignage du Saint-Esprit, dans les miracles que rapporte le saint Evangéliste, le témoignage du Père, et dans le discours tout entier celui du Fils et il dirait : *in ore duorum vel trium testium stet omne verbum.* En ajoutant aussitôt : *si testimonium hominum accepimus, testimonium Dei majus est* (1).

2° — J'ai eu la tentation de faire dans cette causerie le résumé des dogmes que nous avons trouvés dans le Sermon sur la Montagne. Mais je crois bien que j'aurais fait là chose inutile et fati-

1. Ia Joannis, 5, 9. Si nous acceptons le témoignage des hommes, sachons que le témoignage de Dieu est encore plus grand.

Digitized by Google

gante, malgré le plaisir que je me serais donné de répéter : admirez la pénétration du rationalisme qui n'a rien vu de tout cela, ou bien encore : souvenez-vous de l'impossibilité où est l'homme animal de comprendre les choses de Dieu. S'il avait pris à tâche de démontrer par les faits le bien fondé de la parole de saint Paul, il n'aurait pu y mieux réussir. Malgré tout, il vaut mieux résister à cette tentation : il sera certainement plus utile de nous occuper de ce qui n'a pas encore été mis en lumière et d'aller au devant des difficultés possibles.

La première qui pourrait nous être opposée me semble celle-ci : l'idée que Notre-Seigneur nous donne dans ces discours, du Père qui est dans les cieux, est élevée sans doute et bien au-dessus de ce qui avait été dit de Dieu avant lui. Mais c'est lui-même qui nous a rendus exigeants et nous a appris à vouloir une connaissance de Dieu bien plus complète que celle que nous trouvons ici. Le Dieu dont il parle est aussi parfait qu'on peut souhaiter, l'idée qu'il en donne est dépouillée de tout antropomorphisme ; mais ce n'est pas le Dieu créateur qu'il nous fait connaître.

Il est vrai qu'il n'est pas question de la création ici. Mais qu'importe ? Notre-Seigneur ne faisait pas un traité complet de théodicée. Son but était tout autre. Il voulait embraser du feu de la charité les hommes qui l'écoutaient, il voulait leur apprendre à s'aimer les uns les autres et à puiser dans l'amour du Père céleste la pratique de la bonté envers les hommes. Or pour cela il était surtout à propos de leur faire comprendre la bonté de Dieu et son amour pour ses enfants d'adoption, et c'est à quoi notre divin Maître s'applique longuement. Sans doute il ne néglige pas de rappeler d'autres attributs de la divinité, ceux en particulier qui peuvent imprimer dans les âmes cette crainte filiale qui est le commencement de la sagesse et de la charité; car par-dessus tout Notre-Seigneur veut les conduire à l'observation de la loi qui est la voie de la perfection et du salut. Mais l'idée de la toute-puissance et de la grandeur ne manquait pas aux juifs qui l'écoutaient. Ils l'exagéraient plutôt et se croyaient quittes envers Celui qui veut être aimé, en lui donnant des louanges.

Et quant à la création spécialement, pourquoi en aurait-il parlé ? Outre qu'elle ne venait pas à son dessein, jamais le moindre doute à cet égard n'avait effleuré l'esprit d'aucun de ses auditeurs. Leur religion, et certes, ils y croyaient formellement, reposait tout entière ainsi que sur un roc inébranlable sur le pre-

Digitized by Google

mier verset de la Genèse : au commencement Dieu créa le ciel et la terre ! Et, que cette foi ne fut pas seulement celle des prophètes et des prêtres mais de tous sans exception, c'est ce que démontre surabondamment la mère héroïque des Machabées encourageant au martyre le plus jeune de ses enfants (1). D'ailleurs tout ce que Notre-Seigneur dit de la Providence du Père qui est dans les cieux aurait-il un sens, si celui qui pourvoit aux besoins de tous les êtres et veut être le père de ceux qui ont la raison en partage, n'avait pas donné l'être et la vie qu'il conserve à tous ?

3° — Supposeriez-vous que des professeurs d'Ecriture Sainte, catholiques et même prêtres, ne voient en tout l'Evangile de saint Mathieu qu'un seul passage qui prouve absolument la divinité de Jésus-Christ ? C'est le passage célèbre : personne ne connaît le Fils que le Père, et personne ne connaît le Père que le Fils et celui à qui le Fils voudra le révéler (2).

Les lauriers de la critique rationaliste devaient empêcher ce professeur de dormir, et le manque de sommeil est cause parfois que l'on dort mal à propos, en chaire par exemple ou sur un bureau.

S'il ne s'agit pour être savant que de mettre des difficultés là où il n'y en a pas pour la bonne foi et d'inventer des objections contre l'évidence, un peu de mauvaise foi me suffirait pour en trouver contre son texte... Il sait bien d'ailleurs qu'un autre professeur qui depuis... mais alors Paris admirait sa science et le tenait pour catholique et même pieux, s'appliqua à démontrer que le texte excellent à Fribourg était apocryphe et ajouté dans un but tendancieux.

Laissons de côté ces excès ridicules autant que funestes, j'accorde volontiers au professeur de Fribourg que dans tout l'Evangile il n'y a pas d'endroit qui prouve plus clairement que le Fils est infini comme le Père qui seul le comprend. Mais qu'il veuille bien à son tour admettre que Notre-Seigneur parlait pour être compris, du moins dans la mesure possible à son auditoire, et que les juifs qui l'écoutaient sur la montagne des Béatitudes n'avaient pas en général suivi des cours de métaphysique.

Sur cette double donnée, il arrivera peut-être à comprendre que si Notre-Seigneur avait dit à ses auditeurs pour leur faire accepter la foi en sa divinité, les paroles seules probantes pour lui, les auditeurs n'auraient point entendu, faute de métaphysique, le sens de ses paroles. Au contraire les mêmes auditeurs

1. II Macch., 7, 20. — 2. Joann., 21, 6.

Digitized by Google

presque tous sans lettres entendaient à merveille que Jésus-Christ étant égal au Père qui est dans les cieux, en indépendance et dignité, en autorité législative, en pouvoir miraculeux, méritant d'être appelé Seigneur, comme le Père, distribuant les dons les plus élevés, et jugeant avec sanction éternelle les hommes, que Jésus-Christ était uni d'une manière unique, transcendante, et qui lui méritait le nom de Fils, à la divinité, au Père qui est dans les cieux, qu'il était Dieu par conséquent, ou qu'il avait la divinité d'une manière réelle mais au-dessus de toute intelligence.

Est-ce que même avec toute la métaphysique du monde on comprend beaucoup plus et beaucoup mieux maintenant à Fribourg grâce au texte *nemo novit Filium ?* ou bien faut-il rappeler au professeur qu'il a plusieurs manières de rendre une même idée et que ce n'est pas la pire méthode que de choisir celle qui va le mieux à la mentalité des personnes qu'on veut instruire, et qui du reste est la plus conforme au mouvement de l'intelligence humaine, laquelle s'élève des faits et des sensations aux idées. En voilà assez sur ce point, toutefois après avoir observé que le passage justement cher au professeur, fut dit devant les apôtres seuls, lesquels, instruits déjà de beaucoup de secrets divins, pouvaient facilement le comprendre.

Hélas ! je vais maintenant scandaliser tous ces Messieurs et pourtant il faut bien que je le dise puisque je suis certain que c'est la vérité. Dans le Sermon sur la Montagne il n'y a pas seulement la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; il y a encore la troisième personne de la Très Sainte Trinité, le Saint-Esprit.

On dira : rien ne préparait la foule ni même les disciples à comprendre dans le sens que nous venons de dire, l'esprit bon de la Vulgate (1) et de l'Esprit-Saint du grec (2) de saint Luc, Cela est possible. L'auditoire n'avait pas besoin de comprendre mais de croire. Il avait entendu ces mots sacrés : Le Père, le Fils, le Saint-Esprit ; il avait donc entendu les noms des trois personnes divines qui ne sont qu'un seul Dieu. Il se trouvait ainsi dans l'état où est encore aujourd'hui la foule des chrétiens à l'égard du mystère suradorable, — je n'ajoute pas que les théologiens ne sont pas encore sur ce point beaucoup plus avancés qu'elle. S'il ne comprenait pas le mystère, nous non plus. S'il le croyait comme nous le croyons, ils étaient comme nous par la foi avec la vérité ; et, si eux et nous aimons Dieu, la promesse de Jésus-Christ s'accomplissait pour eux et s'accomplit pour

1. S. Luc., 11, 13. — 2. πνευμα αγιον (ibid.).

Digitized by Google

nous : si quelqu'un m'aime, nous viendrons en lui et nous ferons en lui notre demeure (1).

Après cela, je reconnais volontiers que la doctrine sur le Saint-Esprit et sur sa mission est plus complètement exposée par saint Jean et saint Paul. Mais c'est l'usage ordinaire de Dieu de ne pas procéder par heurts et à-coups. Il fait lever et s'élever sur les âmes le soleil de la révélation, comme se lève et monte le soleil matériel dans les cieux. Il n'est pas étrange donc que Notre-Seigneur ait voulu donner dans le Sermon sur la Montagne, quelque connaissance du Saint-Esprit, le contraire plutôt eut été étonnant.

4° — Si j'ajoutais encore : Les justes au milieu de la tempête acquièrent par leurs souffrances le degré de ressemblance avec Notre-Seigneur, qui les rend dignes de la vie éternelle, on me dirait encore que cette idée appartient à la théologie de saint Paul et non à saint Mathieu. Mais une vérité est-elle révélée seulement lorsqu'elle nous est présentée dans sa formule précise? Ne peut-elle pas l'être et même pour les esprits simples d'une manière plus intelligible, lorsque les éléments qui constituent cette vérité sont exprimés par des faits, des sentences ou des paraboles ? Or, le but unique des souffrances de l'homme sur la terre nous a été révélé dès le commencement du Sermon sur la Montagne, lorsque Notre-Seigneur a proclamé bienheureux ceux qui pleurent, ceux qui souffrent persécution pour la justice, ceux enfin qui sont à cause de lui en butte à toutes les formes de la malice des hommes. Et s'il est le modèle, comme il l'est en effet, de ceux qui souffrent persécution pour la justice, le fait de souffrir comme lui et pour lui ne communique-t-il pas nécessairement au juste quelque ressemblance avec lui ?

Il convient d'ajouter que toute souffrance qui peut être regardée comme un châtiment est médicinale, c'est-à-dire propre à guérir le mal qui l'a provoquée. Or le mal est dans les justes à cause du péché d'origine, quand il n'y est pas par leurs actes volontaires. Accepté de la main de Dieu, il fait son œuvre de réparation en celui qui l'endure, il commence ou continue la destruction de ce que nous tenons d'Adam, de ce que l'apôtre appelle le corps du péché, la loi qu'il voyait dans ses membres et qui cessera lorsque le corps lui-même se dissoudra dans la tombe.

Ainsi les saints de la Nouvelle Alliance ne se sont jamais plaint

1. S. Joan. 14, 23.

Digitized by Google

de leurs souffrances. Le mystère de la croix leur en avait fait toucher du doigt, non par l'utilité, mais la nécessité, et souffrir devenait un besoin pour eux, tant à cause de leur amour pour leur Dieu crucifié, que de la crainte que leur inspiraient les inclinations de la chair.

Et ce qui conduit les justes à la perfection conduirait les pécheurs à la justice s'ils daignaient comprendre que Dieu est Père et qu'il est infiniment bon, et si cette foi leur faisait accepter le châtiment de sa main paternelle. Quelle que soit l'attitude qu'ils prendront à l'égard du Père céleste, la douleur qui les visite ne retournera pas vide à Celui dont la providence paternelle l'a envoyée. Semblable à la parole de Dieu, elle laissera pires et plus coupables ceux qu'elle n'aura pas réussi à rendre meilleurs : sa visite impose l'adoration ou provoque le blasphème.

Fr Exupère.
O. M. C.

Digitized by Google

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AUX ÉTATS-UNIS.

I. *Quelques considérations générales.*

Il n'y a pas de pays au monde qui ait relativement réalisé dans le domaine scientifique autant de progrès que les Etats-Unis. Sans doute, les productions vraiment scientifiques y sont encore isolées et beaucoup d'universités n'y atteignent pas le niveau des établissements analogues du vieux monde, mais il n'en demeure pas moins vrai, que l'Amérique d'aujourd'hui ne ressemble plus à celle d'il y a vingt ans.

Tocqueville a pu écrire, qu'aucun pays au monde ne compte en même temps aussi peu de savants et aussi peu d'ignorants que les Etats-Unis. De tout temps l'enseignement populaire y a été florissant ; mais ce n'est que depuis les dernières années, à peu d'exceptions près, que l'Amérique a produit dans un ordre supérieur des savants de premier rang. Sous ce rapport les progrès réalisés sont immenses, et tout fait prévoir qu'à une époque prochaine l'Amérique occupera dignement sa place à côté des grandes nations de l'Europe occidentale (1).

Il ne manquera donc pas d'intérêt, de voir l'état présent des études supérieures dans les principaux de ces centres intellectuels. Nous commencerons par quelques considérations générales sur la bibliographie du sujet et sur le rôle de l'état ; puis, viendra l'organisation des universités et les questions se rapportant au corps professoral et aux étudiants ; enfin, pour finir, nous dirons un mot de l'enseignement lui-même et de la situation matérielle, intellectuelle, religieuse et morale.

1. Dans ce travail je laisse de côté les nouvelles possessions des Etats-Unis (Porto-Rico, Cuba, Philippines, etc.) peu imprégnées jusqu'ici de l'esprit américain.

Digitized by Google

Si nous ne disons rien de l'enseignement supérieur des gens de couleur, des femmes et des ministres du culte, ni de la situation des diverses universités en particulier, c'est que nous aurons l'occasion de parler une autre fois de ces questions plus spéciales.

I. Bibliographie. 1. Sources. — Les renseignements que j'ai pu trouver sont puisés en grande partie aux recueils périodiques américains et européens. Une des sources d'information les plus sûres, que j'ai largement mise à contribution, sont les publications officielles des collèges et universités : bulletins, annuaires, catalogues, programmes des cours, etc. (1). De même j'ai utilisé très souvent le rapport officiel (1905-06) sur la situation de l'instruction publique aux Etats-Unis. Il remplit deux grands volumes in-8°, édités à Washington en 1907 et 1908 sous le titre de *Report of the Commissioner of Education for the year ending June 30, 1906* (2).

De même dans le *World Almanac and Encyclopedia* pour 1908 (New-York, 1907, CIV+864 pp.), on peut trouver, entre autres (pp. 539 ss.), des détails intéressants sur 444 collèges et universités. Cette édition donne généralement l'état de ces établissements vers la fin de 1907. Toutefois la liste devra être complétée par celle du *Report of the Commissioner of Education.*

L'annuaire allemand *Minerva* (3) donne, entre autres choses, de nombreuses indications sur les universités et les principaux collèges du monde entier. Il mentionne les titulaires des différents cours, donne des statistiques, des détails sur les ressources de l'université, la durée de l'année académique, l'état de la bibliothèque, le nombre et l'arrangement des cours, etc. Ces renseignements sont groupés dans l'ordre alphabétique des noms de ville.

2. Parmi les travaux sur les Etats-Unis, il convient de mentionner d'abord plusieurs études sur l'enseignement de diverses branches de nos connaissances. Ainsi, pour l'historiographie, on peut consulter un ouvrage de Herbert B. Adams sur *the Study of History in American colleges and universities* (Washington, 1887).

1. Une riche collection de documents a été mise gracieusement à ma disposition par M. le professeur Cauchie de l'Université de Louvain.

2. Je le cite seulement par le mot. *Report.* La même pagination se poursuivant dans les deux volumes, je me suis contenté d'indiquer la page, et non le tome. D'ailleurs c'est presque exclusivement le premier volume qui m'a rendu des services.

3. D. K. Trübner : *Minerva, Jahrbuch der gelehrten Welt.* Siebzehnter Jahrgang, 1907-08. Strassburg, 1908. — De cet intéressant manuel je n'ai pu consulter que la neuvième, la douzième, la seizième et la dix-septième année.

Digitized by Google

Aujourd'hui cet ouvrage a quelque peu vieilli, parce que, en vingt ans, l'Amérique a fait des progrès remarquables.

J. Franklin a écrit à son tour *the History of historical writing in America* (Boston, 1891) (1). Il existe d'autres ouvrages plus spéciaux, qui seront mentionnés plus loin.

La philosophie américaine est largement tributaire de celle du vieux monde. Cette ouverture aux influences du dehors la caractérise principalement. D'un autre côté, elle s'occupe surtout de questions pratiques, et les spéculations ne l'intéressent guère pour elles-mêmes ; aussi se lance-t-elle de préférence dans l'agnosticisme positiviste et, ces dernières années, dans le pragmatisme.

On peut voir sur ces questions J. Woodbridge Riley : *American Philosophy. The Early Schools.* (New-York, 1907, x-495 pp.) En mars 1896, M. Curtis a publié également une *Outline of Philosophy* dans le *Bulletin* de la Western Reserve University ; le même auteur a réuni une bibliographie très complète des ouvrages philosophiques américains pour le quatrième volume de l'Histoire de la Philosophie d'Ueberweg-Heinze (éd. de 1900).

Un ouvrage où l'on trouve également des renseignements précieux est celui du Dominicain L. van Becelaere sur *la Philosophie en Amérique depuis les origines jusqu'à nos jours* (2). C'est une série d'articles plutôt qu'une histoire suivie, et à ce point de vue les philosophes sont groupés en idéalistes, évolutionnistes, adversaires de l'évolution et psychologues ; enfin, l'auteur a ajouté un chapitre sur les philosophes catholiques. Ces cadres sont assez arbitraires sans doute, mais il faut avouer que la complexité même du sujet permet difficilement une classification rigoureuse.

Tout récemment le Professeur Frank Thilly vient d'écrire un article sur *la Philosophie Américaine contemporaine*, dans le numéro de septembre (1908) de la *Revue de Métaphysique et de Morale* (Paris, pp. 607-634). Il y indique les grands courants et caractérise les principaux philosophes du temps présent (3).

1. On peut encore voir A. Howard Clark : *What the United States Government has done for history*, dans l'*Annual Report of the American Historical Association* de 1894 (Washington 1895, pp. 549-62). De même les autres volumes de cet annuaire comprennent des indications utiles.

2. New-York, 1904, XVII+180 pp. — Ces articles ont paru d'abord dans la *Revue Thomiste*, Paris, T. X-XII (1902-04), notamment T. X, pp. 91 ss., 205 ss., 433 ss. et 577 ss ; T. XI, pp. 89 ss., 222 ss. et 349 ss. ; enfin T. XII, pp. 212 ss. Je n'ai pu me procurer que l'édition dans la *Revue Thomiste*. On dit que le travail a été remanié en plusieurs endroits avant d'être édité à part.

3. Dans un intéressant article des *Annales de l'Ecole libre des Sciences Politiques* (Paris, Alcan, T. XIII (1898), pp. 458-492), M. Lévy traite des *Universités et*

Digitized by Google

Outre ces ouvrages d'ordre plus général, on peut consulter des études sur les universités américaines en particulier. Il y a d'abord l'article *Universität* dans le *Handwörterbuch der Staatswissenschaften (Zweiter Supplementband*, Jena, 1897, pp. 931-937) du Dr J. Conrad, Dr L. Elster, Dr W. Lexis et Dr Ed. Loening. C'est une étude consciencieuse, qui donne une idée très juste du sujet.

Le P. Auguste J. Thébaud, S. J., a édité dans la collection de la *Monograph Series* (n° 11) de la société catholique d'histoire aux Etats-Unis, une étude sous le titre de *Three-Quarters of a Century* (1807 to 1882). Le travail a été rédigé il y a 25 ans, mais c'est seulement en 1904 qu'on l'a édité ; le chapitre VII (pp. 302-360) est consacré à l'histoire de l'enseignement aux Etats-Unis ; mais on comprend qu'en grande partie l'ouvrage a vieilli avant de voir le jour.

Plus sérieuse et plus substantielle est l'étude de James Bryce : *The American Commonwealth* (2d edition revised, 30th thousand, Londres et New-York, 1891, 2 volumes). Le chapitre CI du second volume (pp. 541-569) est entièrement consacré aux universités, et donne une bonne vue d'ensemble (1). L'ouvrage a été traduit en français par D. Müller sous le titre : *La République Américaine*, 4 vol. in-8°. Paris, Giard et Brière, 1900-1902, avec une préface de M. E. Chavegrin.

L'éducation aux Etats-Unis fait l'objet d'une étude d'Edwin Grant Dexter, professeur à l'université d'Illinois ; il l'a éditée à New-York et à Londres en 1904 sous le titre de *A History of Education in the United States*. Zimmerman avait déjà publié avant lui un volume sur *die Universitäten in den Vereinigten Staaten. Ein Beitrag zur Culturgeschichte* (Freiburg, 1896). On trouve également des renseignements sur l'histoire et le fonctionnement des principales universités dans l'ouvrage de C.-F. Richardson et H.-A. Clark, intitulé *the College Book* (Boston, 1878, in-4°).

Outre ces études plus générales il existe un très grand nombre

l'économie politique aux Etats-Unis. Mais dans le présent travail ces questions sont généralement négligées: ce qui nous intéresse davantage,c'est l'enseignement de la théologie, de la philosophie et de l'histoire, comme on pourra le voir surtout dans la partie spéciale.

1. La 1e édition de ce travail est de 1888 et la 3e de 1896-97. Comme je n'ai pas pu me procurer à temps la 3e édition, mes citations sont faites d'après la 2e, qui d'ailleurs n'en diffère que dans quelques détails, du moins pour les matières qui intéressent plus directement cette étude. Dans la 3e, le chapitre sur les universités est le CVe (pp. 663 ss. du t. II).

Digitized by Google

d'histoires d'universités particulières ; nous les mentionnerons à propos de ces divers établissements (1).

II. Avant d'étudier en détail le fonctionnement des universités américaines, il faut dire un mot de leur SITUATION JURIDIQUE et du rôle du gouvernement dans ces matières. Mais comme cela varie d'après les différents états de l'Union, ces indications pourront être très brèves.

Les universités officielles sont nombreuses aux Etats-Unis. Plus loin nous dirons un mot de leurs caractéristiques, de leurs ressources et de leur niveau scientifique. Ici il suffit de mentionner le fait, que plusieurs de ces universités, par exemple Columbia, quoique fondées par l'Etat, sont en réalité entièrement indépendantes. Le rôle du gouvernement est donc minime sous le rapport de la direction et du contrôle ; il est plus important pour ce qui regarde l'entretien et l'installation. Quoique nous devions revenir plus loin sur ces questions, on peut déjà mentionner ici, qu'en 1860, sous le président Lincoln, chaque état de l'Union a reçu une dotation de terres, dont les revenus doivent servir à l'entretien ou à la fondation d'au moins un collège.

Au reste, tout le monde peut fonder des universités et il n'est pas même requis de demander l'autorisation de l'Etat. Sans doute, c'est lui qui accorde les lettres de fondation et le droit de conférer les grades, mais son rôle ne va pas plus loin ; il n'exerce pas le moindre contrôle sur l'enseignement, la discipline ou les finances. Et même il y a plusieurs établissements qui confèrent les grades, sans y être autorisés par la loi.

Il est vrai que l'Etat de New-York a établi à Albany l'*Educational Department of the State of New York*, correspondant à nos ministères de l'instruction publique en Europe ; il est vrai encore, que ce *department* a le droit de visite et peut assister aux examens et à l'ouverture des cours. Mais cette visite elle-même est généralement une simple formalité, et les universités tiennent trop à leur autonomie pour permettre un contrôle étranger. Elles se contentent généralement d'envoyer chaque année un rapport sur l'état de l'instruction, des revenus, etc. ; et encore y a-t-il des établissements qui se dispensent de cette politesse, et l'Etat n'a pas le droit de réclamer.

Ce ministère, connu jusqu'en 1904 sous le nom de *University*

1. Un excellent volume de C.-E. Norton, A. T. Hadley, W.-M. Sloane et B. Matthews (*Four American Universities*, New-York 1895, in-4°) traite de Harvard, Yale, Princeton et Columbia, qui sont les centres les plus importants du mouvement intellectuel.

Digitized by Google

of the State of New York, a l'inspection sur un total de 986 établissements (universités, académies, collèges, etc.), avec 167,103 étudiants (1904). En outre, il a la surveillance de 928 bibliothèques et établissements analogues. Il s'occupe également de l'enseignement primaire, des conférences, extensions universitaires, musées, archives, statistiques, etc., etc. Pour remplir ce rôle si vaste, il dispose d'une dotation annuelle qui, en 1906, s'élevait à 6.476.894,60 dollars (1).

Comme son nom l'indique, ce *department* n'étend son action que sur l'état de New-York. Pour toute l'Union en général, il y a le *United States Bureau of Education*, fondé à Washington en 1867. Deux années après son érection, il a été incorporé au ministère de l'intérieur, dont il constitue une section spéciale. En réalité son but n'est ni d'imprimer une direction déterminée aux études, ni d'exercer un contrôle quelconque ; il se contente de dresser des statistiques et de faire connaître la situation de l'enseignement dans les différents états (2).

Les Américains se plaignent quelquefois de ce manque de contrôle, qui laisse subsister de nombreuses institutions incapables d'atteindre leur but. C'est pour remédier à ce mal que sont nées bon nombre d'associations privées. Tel est par exemple le *Southern Education Board*, organisé dans le but de travailler sur l'opinion publique, afin de provoquer de nouvelles lois et de nouveaux subsides scolaires. Une association générale pour tous les Etats de l'Union a été constituée à New-York en 1902 et approuvée par le Congrès en 1903 sous le titre de *Central Education Board*.

C'est également dans un but de coopération intellectuelle qu'a été organisée en 1900 l'*Association of American Universities*. Douze établissements étaient représentés cette année-là au meeting de Chicago où le règlement de l'Association a été rédigé par un comité de cinq membres. Le but de la société est de discuter des matières d'un intérêt général relativement aux études universitaires (3). L'Association tient des meetings annuels où l'on discute des questions indiquées par les différentes universités. C'est ainsi qu'on s'est réuni l'an passé (9 et 10 janvier 1908) à l'université de Michigan à Ann Arlor. Cette fois quatorze établissements s'y étaient fait représenter. On y a discuté entre autres

1. Notons une fois pour toutes que le dollar vaut environ 5 fr. 20.
2. Le *Commissioner of Education* est actuellement M. Elmer Ellsworth Brown (depuis 1907).
3. *Catholic University Bulletin*, Washington, T. VI (1900), p. 269.

Digitized by Google

l'objet de l'Union, la possibilité de coopération intellectuelle entre les Etats-Unis et l'Amérique latine, la dissertation doctorale, etc. (1).

C'est également un projet très intéressant que celui qui a été présenté dernièrement au Sénat de la part du *National University Committee of Four Hundred*. Il s'agit de la création d'une *University of the United States*, destinée à devenir le centre de l'instruction publique. Comme on le voit, ce serait quelque chose comme l'université de Paris. Le projet remonte déjà à George Washington, le premier président des Etats-Unis ; et de fait, la nécessité de cette université nationale se fait sentir de plus en plus. On comprend toutefois que les universités libres, soucieuses de leur autonomie, y opposent des objections très sérieuses.

III. Organisation de l'université. — On voit donc que l'université conserve vis-à-vis de l'état une grande liberté d'action. Voyons maintenant comment de fait elle s'est organisée.

A la tête de l'établissement se trouve un conseil supérieur d'administration, dirigé par le président. C'est là le tribunal suprême de l'université ; pourvu qu'il respecte les statuts, il peut nommer ou déposer librement les professeurs et le président lui-même. Mais il convient de noter sous ce rapport quelques différences entre les universités libres et les universités de l'état. Les premières ressemblent plutôt au type anglais ; les autres, généralement de date plus récente, se rapprochent plutôt du type allemand.

Dans les universités privées, les membres du conseil s'appellent *trustees* ou *overseers (curators, governors*, etc.). Ils sont nommés de différentes manières ; d'ordinaire, le conseil se complète lui-même et choisit librement ses nouveaux membres ; quelquefois, cependant, il ne peut en nommer que quelques-uns et le choix des autres est réservé aux gradués de l'Université, aux descendants du fondateur, ou à d'autres personnages encore. On choisit surtout des financiers, ou, si l'influence des gradués est notable, des professeurs et des hommes de lettres.

Au contraire, dans les universités de l'état, les membres du conseil s'appellent *regents* ; le gouverneur et le surintendant de l'instruction publique sont membres de droit ; les autres sont choisis par le gouverneur et les représentants ou députés : ce sont donc surtout des politiciens, quoiqu'il y ait également des hom-

1. *Catholic University Bulletin*, T. XIV (1908), p. 229.

Digitized by Google

mes d'affaires et autres. En pratique, par suite même de cette organisation, c'est souvent le président qui se charge de la direction de toute l'université, parce que les membres du conseil ont peu d'expérience en ce genre d'affaires. Son choix est donc des plus importants et la prospérité de l'établissement en dépend beaucoup. Cependant, dans les questions financières, son influence est minime ; le trésorier, d'ordinaire un membre du conseil qui a été longtemps dans les affaires, se charge de l'inspection de tout ce qui a rapport aux ressources, revenus et dépenses de l'établissement.

A la tête de chaque faculté se trouve le doyen *(dean)* ; les membres du conseil le choisissent parmi les professeurs ordinaires et peuvent également le démettre à volonté. Il doit veiller à ce que la négligence ne s'introduise pas parmi les étudiants et dans toutes les questions importantes, son influence est considérable. — Les grandes universités mettent un bureau spécial à sa disposition ; de même le président a sa résidence gratuite et touche en outre de 5 à 10.000 dollars d'honoraires par an.

Il y a enfin des comités permanents ou temporaires, chargés de l'extension universitaire, des examens d'entrée, etc..

Pour tout le reste, une très grande liberté est laissée aux universités et il n'y a pas deux établissements qui se ressemblent quant à l'organisation interne.

IV. Professeurs. — Il y a également entre les divers établissements de grandes divergences quant au nombre des professeurs. Il y en a d'abord, où ce nombre est très élevé :

	En 1905-06 (d'après le *Report*)	Fin de 1907 (d'après le *World Almanac*)
Harvard University (Cambridge) ( )	554	493
Columbia University (New York)	544	604
Cornell University (Ithaca)	521	519
University of Illinois (Urbana)	408	430
Yale University (New Haven) (2)	359	390
University of Pennsylvania (Philadelphie)	347	400

1. D'après les publications officielles de l'université, il y en avait 566 en 1907-08 : dans ce chiffre, de même que dans celui du *Report* sont compris les professeurs de *Radcliffe College* (pour les femmes) ; cela n'est pas le cas pour la statistique du *World Almanac*, qui donne 112 professeurs pour *Radcliffe* ; mais il est évident que plusieurs membres du corps universitaire enseignent en même temps dans les deux sections.

2. *Minerva* (XVIe année) donne le chiffre de 416 en 1906.

Digitized by Google

University of Minnesota (Minneapolis)	323	320
« « Wisconsin (Madison)	292	354
« « Michigan (Ann Arbor)	265	338
« « California (Berkeley)	220	400

Par contre des universités célèbres, telles que Princeton et Johns Hopkins ne comptent respectivement que 163 et 176 professeurs (1).

Dans les collèges de l'Ouest le nombre des professeurs n'est souvent que de 10 dans le collège proprement dit et de 3 dans la section préparatoire, quoiqu'il soit souvent un peu plus élevé dans les universités de l'état ; dans quelques établissements du Sud et de l'Ouest, il n'est que de 5 ou 6. Même Bryce (2) raconte, qu'un jour il a rencontré dans le Far West un président de collège, qui parlait continuellement des délibérations de la *faculty* — alors que de fait cette fameuse faculté ne se composait que du seul président et de sa femme.

Sous ce rapport, les établissements les moins favorisés, mentionnés par le *Report*, sont d'abord le King College presbytérien de Bristol (Tennessee), qui, avec 4 professeurs seulement, donne des cours préparatoires et des cours d'enseignement moyen ; puis, une demi-douzaine d'établissements ne comptant que 5 professeurs pour les mêmes matières ; 13 collèges avec 6 professeurs, dont le collège catholique de S. Léon (dans l'état de Floride) qui prétend donner l'enseignement préparatoire, moyen et supérieur. Quelques-uns de ces établissements, comme celui que je viens de citer, n'existent que depuis quelques années, ce qui explique en partie le peu de développement qu'ils ont pris ; d'autres cependant ont été érigés plus tôt ; tel le King College, remontant à 1869. La plupart appartiennent à des sectes religieuses (Presbytériens, Baptistes, etc.), ne disposant pas toujours du personnel qu'elles désireraient ; cependant l'état n'est pas entièrement excusable, puisque plusieurs des établissements officiels ne sont pas mieux partagés. Ces collèges rudimentaires sont évidemment plus nombreux dans les états peu pénétrés de la civilisation Anglo-Saxonne ; au Nord-Est il n'y en a presque pas.

Pour ce qui est maintenant des grandes universités comptant

1. D'après le *World Almanac*. Le *Report* donne les chiffres de 153 et 173 ; mais il faut noter que Princeton ne possède pas autant de facultés et de cours que les autres universités citées.

2. *Op. cit.*, T. II, p. 549.

Digitized by Google

jusqu'à 5 ou 600 professeurs, sans doute, ce chiffre est très élevé, mais il faut ici rappeler deux choses : d'abord (comme Bryce l'indique pour Cornell) (1), il ne faut pas croire que tous ces professeurs donnent continuellement leurs cours ; il y en a qui sont émérites, et même les professeurs *in actu* ont tous les sept ans un congé d'une année (2), ce qui réduit déjà d'un septième le nombre des professeurs ; en second lieu, il faut noter qu'à côté de l'université américaine, il existe régulièrement un collège, qui absorbe également une grande partie de l'activité professorale.

Le corps enseignant compte des membres de plusieurs catégories. Ainsi on a les *head-professors* ou *full-professors*, correspondant à nos professeurs ordinaires ; puis il y a les titres moindres d'*associate professor*, *assistant professor*, *assistant*, *associate*, *instructor*, *reader*, etc.

Ainsi à Harvard il y avait en 1907-08 (3) 122 *(full-) professors*, 5 *associate professors*, 62 *assistant professors*, 22 *lecturers*, 161 *instructors*, 171 *demonstrators* et *assistants*, etc.

Le système de l'Amérique ressemble au nôtre, en ce qu'on n'y admet des professeurs que quand on en sent le besoin ; de même tous les professeurs sans exception ont droit à une rémunération. Les *Privatdozenten*, dans le genre de ceux de l'Allemagne, y sont donc inconnus.

Les honoraires sont assez élevés à notre point de vue ; mais il en est autrement, si l'on considère les conditions économiques du pays, où les choses nécessaires à la vie coûtent beaucoup plus cher qu'en Europe. Les professeurs ordinaires commencent généralement par toucher 2.500 dollars aux grands collèges et 2.000 aux petits : puis le traitement s'élève graduellement jusqu'à 4.000, rarement jusqu'à 5.000 dollars et presque jamais au-delà.

Sous ce rapport, il y a des divergences notables d'après les conditions économiques de la contrée (4) ; Bryce (5) pense que

1. *Op. cit.*, T. II, p. 548.

2. Ils profitent de cette année de vacance pour faire des voyages à l'étranger, ce qui est un puissant moyen de s'instruire et d'enrichir les collections et musées de l'université.

3. Cf. *The Harvard University Catalogue*, 1907-08. Cambridge, 1908, p. 252.

4. Malheureusement, je ne connais pas de statistiques quant à ce point. Le *Report* (p. 305) donne seulement un tableau des honoraires mensuels des *instituteurs* dans les divers états : en moyenne ils reçoivent dans la Virginie (1902 03) 34,56 doll. par mois, et les institutrices 27,20 : par contre dans l'état de Névada la moyenne (1905-1906) est de 112,5 et 67,96 dollars. Il est probable que les mêmes divergences existent quant au traitement des professeurs d'université.

5. *Op. cit.*, T. II, p. 549.

Digitized by Google

sous ce rapport le *Columbia college* est la plus généreuse de toutes les universités américaines.

Ce sont les *trustees* ou *regents* qui ont le droit de nommer et de déposer les professeurs. Ils les prennent où ils veulent, sans exclure les gradués des autres universités. Il arrive même fréquemment, qu'ils choisissent les anciens étudiants des universités européennes, surtout allemandes.

Il y a quelque temps, cette nomination ne se faisait que pour une année et devait donc être renouvelée très souvent ; de nos jours, les professeurs sont généralement désignés à vie ; cependant le conseil conserve toujours le droit de les renvoyer sans indemnité, si leurs connaissances sont insuffisantes ou si leurs idées ne plaisent pas. Du coup la liberté d'enseigner ses idées personnelles se trouve étrangement limitée.

V. Quant aux ÉTUDIANTS (1), il convient de rappeler ici ce qui a été dit au sujet des professeurs, notamment que s'ils sont très nombreux, c'est que le chiffre comprend également les *undergraduates*, c'est-à-dire ceux qui suivent seulement les cours de collège, et n'aspirent qu'au grade de bachelier ès-arts, ès-lettres ou ès-sciences, tout comme nos collégiens européens aspirent au diplôme des humanités. Il y a même des établissements, comme l'université de Columbus, les collèges d'Oberlin, de Wooster, de Marietta, etc., où l'étudiant suit rarement des cours supérieurs. Cela étant, on ne s'étonnera pas outre mesure des statistiques suivantes (2).

	En 1905-06 (d'après le *Report*)		Fin de 1907 (d'après le *World Almanac*)
	Hommes	Femmes	Total
Columbia University	3,029	1,204	5,197
University of Chicago	2,785	2,454	5,070
« « Michigan	3,457	723	4,746
« « Illinois	3,054	738	4,600
« « Minnesota	2,699	1,251	4,400
« « Pennsylvania	2,930	313	4,384
Northwestern University	2,783	1,080	4,000

1. Dans ce paragraphe on ne trouvera rien sur la *coéducation* ; ces notions ont été réservées à la partie spéciale où je traite de l'éducation supérieure des femmes.

2. En 1905-06 il y avait aux Etats-Unis 622 collèges et universités conférant les grades ; ils comptaient 258,603 étudiants (*Report*, p. XXV), y compris les étudiants du collège et de la section préparatoire. Les cours supérieurs étaient fréquentés par 156,934 étudiants des établissements privés et 122,336 des universités officielles. Dans ce chiffre sont compris les étudiants des écoles normales, des cours de médecine, de droit et de théologie (*Report*, p. XII).

Digitized by Google

University of Wiconsin	2,630	941	4,000
Harvard University	3,945	0	3,958
Cornell University	3,299	410	3,641
Yale University	3,122	86	3,300
New York University	2,346	436	3,200
Syracuse University	1,401	1,287	3,200
University of Nebraska	1,658	1,256	3,130
« « California	2,007	1,331	3,122

Au point de vue intellectuel, il est douteux que ces jeunes américains soient aussi capables que nos étudiants européens. Ainsi on se plaint avec raison, que les études préparatoires soient souvent insuffisantes ; un grave abus, par exemple, c'est que les étudiants ont trop de manuels, qui se lisent tout simplement en classe et remplacent le cours oral du professeur, au lieu de le compléter et de le confirmer. D'ailleurs les Américains, utilitaristes par essence, veulent apprendre vite et beaucoup ; les cours de collège, dont le programme est plus chargé qu'en Europe, doivent s'achever en quatre années, au détriment de l'étudiant, au point de vue intellectuel et physique en même temps. Sans doute, pour obvier au dernier inconvénient, on prescrit bon nombre d'exercices de gymnastique et de sport, mais je crois qu'ils ne produisent pas toujours les résultats qu'on en pourrait espérer.

Un abus qui n'est pas moins grave, c'est que souvent on se spécialise trop tôt ; ainsi déjà au collège il y en a qui se font spécialistes en sciences naturelles, et qui conquièrent le grade de Bachelier ès-Sciences après leurs 4 années d'études, au lieu de devenir Bachelier ès-Arts ou ès-Lettres comme leurs condisciples.

A titre d'exemple, on peut citer le fait qu'à Harvard College (qui est un établissement d'enseignement moyen) il y avait en 1907-08

sur 293 seniors	(étudiants en	4e année)	23	spécial. en	sc. natur.
» 467 juniors	»	3e	39	»	»
» 679 sophomers	»	2e	85	»	»
» 607 freshmen	»	1e	76	»	»

On voit que la proportion est surtout très forte dans les 2 cours inférieurs où 1/8 des étudiants sont des spécialistes.

En outre, il y avait 231 étudiants spécialistes n'appartenant à

Digitized by Google

aucune des 4 années d'études, mais suivant seulement quelques cours facultatifs.

On comprend que la culture générale doit souffrir de cette spécialisation précoce et que les étudiants entrent souvent à l'université sans formation suffisante. J. Conrad (1) estime qu'à l'Est un étudiant qui a fini ses cours de collège est de la force d'un élève de 1e en Allemagne, tandis qu'un étudiant de l'Ouest ne serait que de la force d'un élève de 3e. Aussi à l'Est on est plus sévère pour l'admission à l'université ; on exige ou bien qu'on ait fini ses études à une école déterminée, ou bien qu'on subisse un examen d'entrée ; et même on peut dire, que les grandes universités exigent l'examen de tous les candidats sans exception. Ceux qui aspirent au grade de Bachelier ès-Sciences doivent connaître les langues modernes, tandis que les futurs Bacheliers ès-Arts sont interrogés sur les langues anciennes. De fait, depuis une quinzaine d'années, un mouvement très fort s'est déclaré contre le latin et le grec, au profit de nos langues modernes. Un des principaux promoteurs du mouvement a été le président Eliot de Harvard.

Une fois admis à l'université, l'étudiant continue à se spécialiser à outrance, surtout dans les établissements de l'état. Il y choisit librement les branches qu'il veut suivre ; cependant chaque université indique généralement un minimum de cours faisant partie de telle ou de telle spécialité, et alors il faut bien que tout le monde suive au moins une série de cours déterminés.

Ainsi à la faculté des arts et des sciences de Harvard (2), il n'y a pas moins de 17 spécialités, par exemple . les mathématiques, la géologie, la physique, la chimie, la biologie, l'anthropologie, etc.. Toutes ces branches isolées conduisent à des examens spéciaux et sont destinées à absorber toute l'activité des étudiants.

Si l'on demande maintenant quelles sont les branches préférées par les jeunes gens américains, il faut dire que c'est avant tout la médecine. Ainsi en 1905, alors qu'il n'y avait que 15,411 étudiants en droit, il y en avait 23,924 en médecine, 6,876 en art dentaire et 5,145 en pharmacie (3).

Aussi les médecins sont-ils très nombreux aux Etats-Unis, mais il y en a beaucoup qui sont incapables. Heureusement leur nombre commence à diminuer : ainsi en 1905-06, alors qu'il y avait

1. *Op. cit*, p. 934.
2. Cf. le *Catalogue* déjà cité, p. 315.
3. *Report*, pp. 595, 609, 612, 613.

Digitized by Google

697 étudiants en droit de plus que l'année précédente, en médecine il y en avait 2,138 de moins que trois années auparavant (1).

L'*âge* auquel les étudiants commencent à fréquenter les cours, diffère évidemment d'après les individus et les régions ; cependant en règle générale, les jeunes gens des deux sexes ne commencent leurs cours de collège que vers 15 ou 16 ans ; et trois ou quatre années après, ils se lancent dans les études proprement universitaires. Mais à l'Ouest, où la première éducation a été souvent négligée, il y a fréquemment des jeunes gens qui ne commencent à suivre les cours d'université qu'à 24 ou 25 ans.

Nonobstant cet âge avancé, ils sont soumis à une *discipline* et à une surveillance beaucoup plus étroite qu'en Europe, surtout dans les universités privées. Il y a généralement de grands dortoirs, surveillés par un professeur. Tel est le cas, par exemple, à Harvard, Yale, Princeton, Cornell, Brown University, etc. ; par contre, ces dortoirs font défaut dans les universités de l'état, et en général dans toutes celles qui sont de date récente. Souvent les étudiants prennent également leurs repas à l'université même, mais on n'y permet pas d'alcool. Les universités possèdent encore généralement des salles de lecture, accessibles aux étudiants pendant toute la journée jusqu'à 10 ou 11 heures du soir.

C'est ici l'endroit de dire un mot de la situation *financière* des étudiants, je veux dire des dépenses qu'ils doivent s'imposer annuellement.

Sous ce rapport, comme on pouvait s'y attendre, il y a de grandes divergences, et il est impossible de donner des règles générales. Aux universités officielles l'enseignement est souvent gratuit (2) ; tel est également le cas dans beaucoup de séminaires théologiques.

Le *Report* officiel (p. 542) dit qu'à la Clarkson School of Technology à Potsdam (état de New York), les étudiants n'ont absolument pas de dépenses à faire pour leur entretien ; il n'indique pas la cause de cet état de choses. D'autres établissements sont également dans des conditions très avantageuses. Ainsi à l'Allen University de Columbia (Caroline du Sud) et à la Virginia Union University de Richmond, les dépenses nécesaires à la vie ne sont que de 40 à 60 doll. Par contre à Brown University il

1. *Report*, p. XVIII et XIX.

2. De même l'état donne gratuitement l'enseignement primaire : il fournit même les livres classiques, l'encre, le papier, etc... Les parents n'ont donc à s'occuper de rien sous ce rapport.

Digitized by Google

faut par an de 400 à 500, à la Georgetown University des Jésuites, de 422 à 500, au Michigan College of Mines, de 450 à 500, et enfin à Columbia University, de 500 à 675 doll. (1).

En règle générale, on peut dire que les jeunes gens pauvres ont facilement accès aux universités. Ainsi, l'enseignement est souvent gratuit ; puis les dons privés et les fondations sont très nombreuses aux Etats-Unis ; enfin, les étudiants eux-mêmes font tout leur possible pour augmenter leurs ressources. Il y en a qui travaillent pendant une moitié de l'année, pour pouvoir étudier pendant l'autre. Quelques-uns gagnent leur vie en rendant des services à leurs compagnons plus fortunés (2). Beaucoup d'étudiants sont en même temps instituteurs ou précepteurs, et on assure que plusieurs grands hommes américains ont eu recours à cet expédient pour pouvoir se livrer à l'étude.

C'est dans le même but de diminuer autant que possible le prix des choses nécessaires à la vie, qu'on a fondé par exemple *the Harvard coöperative Society*, dirigée par des étudiants et des professeurs. On fait en commun les achats de livres, d'instruments de laboratoire, etc., ce qui permet de faire des économies très sérieuses ; la coopérative procure encore du travail aux étudiants peu fortunés, fait le commerce de livres d'occasion,etc. (3).

Je crois pouvoir omettre ce qui regarde les autres *sociétés et clubs* universitaires, les amusements variés des étudiants, les périodiques scientifiques, littéraires, humoristiques et satiriques qu'ils dirigent, etc.... Tout cela est peu intéressant, ou identique à ce qui se pratique chez nous. On peut toutefois relever la particularité que les sociétés et clubs se désignent d'ordinaire par les initiales grecques de leur devise secrète. Quelquefois ces sociétés ont des embranchements ou *chapters* à plusieurs universités. Dans ces conditions, elles peuvent devenir très puissantes et être vues de mauvais œil par les professeurs et recteurs. La plus ancienne de ces *Greek Letter Societies* est la société *Phi Bèta Cappa* (P. B. K.), qui existe à Harvard et à la plupart des universités américaines. On dit que sa devise secrète serait Φιλοσοφία βιοῦ κυβερνήτης.

(A suivre.) Fr. HILDEBRAND, O. M. C.

1. A Harvard, toutes dépenses comprises, il faut annuellement à tout le moins 400 doll. par an (*Student's Expenses and College Aids*. Revised edition, Cambridge, Mass., 1908, p. 80.)

2. Par exemple, en cirant leurs souliers, etc.. Quoique cette besogne soit en elle-même réputée très humiliante pour un Américain, on ne déconsidère pas les étudiants qui se livrent à ce travail. La chose se pratique, par exemple, à Notre Dame, etc...

3. *Students'Expenses and College Aids*, p. 9.

Digitized by Google

DÉCADENCE DE L'ÉLOQUENCE DE LA CHAIRE.

(Fin.)

Après Massillon, la ruine de l'éloquence se précipite. Il reste des apôtres cependant, mais la foi ne suffit pas toujours à l'éloquence. Nous connaissons Bridaine (1701-1767) qui avait les yeux enflammés, souvent la main sur le visage et qui sanglotait. Il avait une manière à lui de prononcer le mot « éternité (1) » :

« Eh ! savez-vous ce que c'est que l'éternité, disait-il ; c'est une pendule dont le balancier dit et redit sans cesse ces mots seulement, dans le silence des tombeaux : Toujours ! Jamais ! Jamais ! Toujours ! »

Et l'auditoire sanglotait dans la nuit naissante, ou poussait de profonds soupirs et des cris lugubres. C'est de l'éternité malheureuse qu'il est ici question, de l'enfer. L'orateur nous montre, dans le même sermon, au fond d'une vallée basse, un trou béant où descend et s'engloutit la foule des damnés. Ce trou fermé, une porte d'airain s'abaisse sur l'abîme scellé ; et l'ange exterminateur le garde, l'épée flamboyante à la main. Une heure sonne, toujours la même : l'éternité !

Le P. Lenfant, mort en 1792, un ancien Jésuite, resta l'homme de Dieu jusqu'au bout et sans compromis ; il fut massacré à l'Abbaye (2). Il a parlé éloquemment de la mort. Le ciel l'a récompensé par le martyre.

Voici qui est moins beau (3).

Le P. Elisée, Carme déchaussé, dut sa popularité à Diderot

1. Cardinal Maury. *Essai sur l'éloquence de la Chaire.* De l'éloquence de M. Bridaine.
2. On a publié ses sermons en 1818
3. Voir l'*Etude de M. Léonce Pingaud sur le Père Elisée*

Digitized by Google

qui vanta partout ses sermons sur la mort. L'Encyclopédiste l'avait entendu par hasard, et ce n'est pas une tache pour le Prédicateur ; mais quand c'est aux impies à faire la reputation des hommes de Dieu, c'est qu'on est descendu bien bas dans la Rhétorique. Alors entendre parler de la mort et de ses angoisses, c'était une sensation nouvelle pour le cœur blasé, pour l'imagination épuisée des grands ; c'était une sorte de plaisir étrange dans une profonde décadence. Le P. Elisée mourut à Pontarlier, épuisé de fatigue, en 1783.

Le Père de Neuville (1) de la Compagnie suivit le goût du siècle : « Il a, dit Maury, juge très sévère, la manie d'esprit... un esprit scintillant et discord, si l'on peut parler ainsi, et qui fatigue ses lecteurs par une superfétation de pléonasmes, autant que par la rapidité étouffante de ses débuts ; et ses interminables énumérations suffoquaient son auditoire et ne lui laissaient pas le temps de respirer (2). »

Tout verbeux qu'il est, au dire du critique verbeux lui-même, on peut lire avec fruit son Panégyrique de S. Jean de la Croix et son sermon sur le Péché mortel, qui eut un succès extraordinaire et constamment soutenu :

« Un Dieu, dit-il, qui meurt pour sauver les hommes, qui réprouve ensuite ces mêmes hommes qu'il aima jusqu'à mourir pour leur salut ; oh ! péché, quel est donc ton funeste pouvoir d'arracher ainsi du sein de Dieu ces enfants, objets d'un amour aussi tendre ; d'effacer le sceau de leur adoption ; de leur imprimer le caractère d'une réprobation éternelle, d'en faire aux yeux de leur père, et quel père ! un objet d'anathème et de vengeance immortelle ! »

C'est encore Maury qui nous caractérisera d'une façon générale la décadence de l'art oratoire au dix-huitième siècle :

« On prêchait alors, je m'en souviens avec douleur, sur les petites vertus, sur le demi-chrétien, sur le luxe, sur l'humeur, sur l'égoïsme, sur l'antipathie, sur l'amitié, sur l'amour paternel, sur la société conjugale, sur la pudeur, sur les vertus sociales, sur la compassion, sur les vertus domestiques, sur la dispensation des bienfaits, etc., etc., enfin sur la sainte agriculture (3)... »

1. (1693-1774.)

2. *Essai sur l'éloquence de la Chaire. Le Père de Neuville, Jésuite.*

Le R. P. Neuville disait des heureux courtisans « que les heureux n'ont point d'amis à la cour, puisqu'il n'en reste point aux malheureux » Il a fait un sermon sur « l'humanité. »

3. *Le Cardinal Maury*, etc. — *Les Prédicateurs célèbres depuis Massillon.*

Digitized by Google

Si le P. Guérard était monté en chaire pour déclamer son Discours sur l'Esprit philosophique, il eût été plus près de N. S. J.-C. que ces petits philosophes poudrés, profanateurs de la chaire chrétienne, qui « distillaient » à l'entendre, une « métaphysique » inintelligible à la plupart de leurs auditeurs.

Maury lui-même, qui voyait le mal, n'y a pas échappé ; et c'est Maury qui nomme S. Vincent de Paul « un grand citoyen ; » c'est de lui, après l'avoir entendu, que le roi Louis XVI disait : « S'il avait parlé de religion, il aurait parlé de tout. »

L'abbé Poulle (1703-1781, orateur trop orné, maniéré dans son geste et sans invention oratoire, se jugeait et jugeait son temps lorsqu'il disait en chaire :

« Ne le dissimulons pas, mes frères, nos arts ont dégénéré ; ils se ressentent de la corruption des mœurs qu'ils combattent ; ils ont perdu de leur première action en perdant de leur ancienne simplicité. »

L'abbé Poulle n'avait pas d'autre manuscrit de ses sermons que sa prodigieuse mémoire. Devenu vieux, il les fit sortir de là pour l'impression.

Achevons son portrait des orateurs du dix-huitième siècle :

« Les orateurs de cour vont prêcher devant le roi, en cheveux bien peignés, en rochet bien blanc, avec des gestes élégants, bien mesurés, un style soigné, poli, tondu comme les beaux gazons des jardins anglais. »

L'abbé Poulle, qui a délayé l'enfer, et mis toute sa belle imagination dans sa peinture du Paradis (1), fut un des prophètes de la Révolution : « Tout est perdu, s'écriait-il, dans son dernier sermon en 1778. Que nous reste-t-il à vous prédire, en descendant de la montagne (2) ? les vengeances du ciel ! »

Tout est perdu, en effet, l'éloquence en particulier.

Faute d'idées, on en est alors aux portraits. Massillon avait donné l'exemple ; et son petit Carême, vide et harmonieux, dont on pourrait faire un livre de morale élégante et mondaine, en retranchant le titre et quelques textes sacrés, marque bien l'heure précise de la décadence. C'est dans le genre « précieux, maniéré, énigmatique, sentencieux, enflé et surchargé de figures et de mots techniques... sans coloris, sans idées, sans fermeté,

1. On a encore de l'abbé Facelle deux Sermons intitulés : *Exhortations de charité*, qui eurent un grand retentissement.

2. La Harpe, *Cours de Littérature ancienne et moderne*. L'éloquence de la chaire au dix-huitième siècle.

Digitized by Google

sans liaison et sans verve (1), » que parlèrent tant d'orateurs aujourd'hui inconnus.

Mais l'éloquence ne s'éteignit pas tout d'un coup. Cest ainsi que l'Evêque de Senez, Monseigneur de Beauvais, quelques années avant la mort de Louis XV, avait osé dire, en parlant de Salomon :

« Ce prince rassasié de voluptés, las d'avoir épuisé, pour réveiller ses sens flétris, tous les plaisirs, finit par en chercher une espèce nouvelle dans la corruption publique. »

On ne pourrait plus clairement désigner la Dubarry.

Il alla même plus loin dans une autre occasion :

« Encore quarante jours, dit-il, et Ninive sera détruite. »

Louis XV mourait, dit-on, quarante jours après. On aime à embellir la vérité.

Le P. de Beauregard (2), de la Société, fut le plus courageux de tous les orateurs du temps. Il dénonça Voltaire et déplora, en chaire, « la gloire dont on affectait de couvrir le chef audacieux d'une secte impie, le destructeur de la royauté et de la religion. » Il prophétisa la Révolution. Inspiré par le souffle de l'Esprit-Saint, il en vit le plus horrible sacrilège ; il l'annonça à N.-Dame, là même où ce sacrilège devait avoir lieu.

« Et toi, s'écria-t-il, divinité du paganisme, impudique Venus, tu viens ici même prendre audacieusement la place du Dieu vivant, t'asseoir sur le trône du Saint des Saints et recevoir l'encens coupable de tes nouveaux adorateurs. »

Nouveau Joas, Beauregard ne vit pas Ninive se convertir. Après la Révolution, il fut frappé d'apoplexie, presque en sortant de chaire dans un village d'Allemagne. C'était mourir en soldat, sur le champ de bataille. Il avait la voix et l'âme d'un orateur, mais il n'était pas exempt des vices littéraires d'un temps de décadence: l'enflure et l'exagération.

Du reste, à mesure que la Doctrine, avec J.-C., et la pensée, disparaissaient de la chaire catholique, l'action s'y substituait à l'excès. Massillon, le premier, donna l'exemple de ces cris aigus ou perçants qui surprenaient l'auditoire. Ses successeurs en abusèrent, même Bridaine, et le public n'y prêta plus aucune attention. C'était « recourir, en effet, pour plaire, aux vains artifices d'une éloquence humaine (3). »

1. *Maury, Essai sur l'éloquence*, etc., Des Prédicateurs célèbres après Massillon.
2. (1741-1804).
3. Massillon : Sermon sur la parole de Dieu.

Digitized by Google

Nous n'avons pas nommé Cheminais, auteur d'un beau sermon sur la Crainte des jugements de Dieu et d'une exhortation pathétique pour les prisonniers, prédicateur touchant mais faible, « plein de douceur et de noblesse », dit Maury (1), auteur lui-même de panégyriques très profanes des Saints les mieux canonisés.

L'abbé de Boismont (2), de l'Académie française, prononça l'oraison funèbre de Louis XV, tâche ingrate dont il se tira habilement, en faisant l'éloge du ministère Fleury, sous la minorité du roi. Si nous l'en croyons, Louis dit au Cardinal de Fleury, comme autrefois le Seigneur Dieu au prophète Ezéchiel (3) : « *Insuffla super istos interfectos ut reviviscant :* Soufflez sur ces morts, afin qu'ils revivent. Tout à coup, un esprit de vie coule dans ces ossements arides et desséchés ; un mouvement doux mais puissant se communique à tous les membres de ce grand corps épuisé ; toutes les parties se rapprochent et se balancent... » comme les membres de cette période poétique. Le même abbé sut un jour trouver dans son cœur tant d'éloquence pour un hospice à fonder en faveur des militaires et des ecclésiastiques délaissés, qu'il recueillit cent cinquante mille francs, sur l'heure, après son sermon (1782). L'hospice fut établi, à Montrouge. Saint Vincent de Paul avait à peine été plus heureux, sous Louis XIII, quand il recommandait aux dames de la cour les enfants abandonnés (4). M. de Boismont, pour être aussi éloquent, avait attendu l'âge de soixante-dix ans. Chacun a son jour.

Mentionnons encore l'Archevêque d'Aix, de Boisgelin, qui fit des oraisons funèbres et fut des Etats généraux de 1789, comme Mgr de Beauvais et Maury. Tout tournait à la politique, le vers des poètes (5), le drame et la parole de Dieu. Les âmes, même le plus étroitement liées au ciel, descendaient, distraites et attirées par les bruits du volcan souterrain, des hauteurs de l'éloquence sacrée. Le temps n'est plus aux orateurs. Les apôtres, depuis 1790, sont les victimes. La cause de Dieu se plaide sur l'échafaud.

1. Maury, *Essai sur l'éloquence*. Des différents orateurs qui ont excellé dans le genre pathétique.

2. (1711-1786).

3. Cardinal Maury, *Essai sur l'éloquence*. De l'emploi de l'Ecriture Sainte.

4. Le P. Berthier, sans être un orateur, est un auteur sacré qui a écrit, parfois avec une certaine éloquence, des livres de spiritualité. Nous nous arrêtons seulement à ce qui peut et doit être mis en relief

5. *La Satire du 18e siècle*, par Gilbert, est une Satire Sociale : Beaumarchais prétend remonter la pendule politique. C'était un horloger ; Palissot se moque du *Contrat Social* et de l'*Emile* de J. J. Rousseau ; Diderot est un ardent démocrate.

Digitized by Google

Le raffinement de l'extrême politesse mêlée à la volupté ne précède jamais de loin les effusions les plus cruelles du sang et les élans les plus furieux de la tyrannie populaire. Les Pastorales du plus sensible des siècles et les sermons mignards de ses orateurs sont bien près de la terrible Convention. Les mœurs, la religion, l'éloquence, la monarchie s'écroulent en même temps que le goût disparaît. Tout ce qui est beau, grand et vrai forme comme une chaîne dont le dernier anneau est en la main de Dieu. Brisez-le, et tout ce qui est vrai, grand et beau s'évanouit ; la chaîne, en un mot, tombe du ciel dans la boue et le sang.

Résumons. Quel orateur est aussi achevé que l'Evêque de Meaux ? Est-ce Dieu qui parle ou lui ? C'est l'un et l'autre ; c'est Dieu d'abord, c'est ensuite Bossuet. C'est J.-C. lui-même « dans la Chaire sacrée (1). » Et J.-C. avec les prophètes, les apôtres, les Pères de l'Eglise, qui l'ont annoncé, raconté, commenté, nous enseigne ce qu'est la mort, une vie nouvelle sur l'ancien plan de Dieu ; ce qu'est l'honneur, une couronne d'épines avec le Sauveur ; ce que doit être l'ambition, le désir infini de posséder Dieu éternellement. Voilà l'homme de J.-C. ; mais l'homme tel qu'il est ? Le voici. Et Bossuet met à nu notre malignité, notre amour-propre, notre ambition, notre soif du faux honneur, notre haine du juste, notre aisance dans le mal, la voie étroite que nous traçons à l'innocence ; il dit : Voilà l'homme ! Eh ! bien, cet homme n'est que l'ouvrier de Dieu ! Dieu, du haut de son ciel, précipite la mort, les coups et les surprises terribles de la fortune, il change, il bouleverse tout au gré de sa Providence ; il réduit nos volontés à sa volonté.

Ainsi pense Bossuet, brillant et naturel, sobre et fort, au moins dans ses sermons. Bourdaloue, plus abondant, encore plus complet, plus serré, plus désintéressé, ne vise que nous ; Massillon, moraliste trop sévère, vise à l'effet dans ses tableaux. Et l'éloquence après lui n'est plus guère qu'un jeu, qu'un écho sonore. J.-C. en était jadis la chair, le sang, les nerfs. Malgré les textes sacrés, il n'en est plus que la parure.

A. CHARAUX.

1. Paroles de Bossuet : « Ce que je veux être, dans la chaire chrétienne, c'est J.-C. lui même. »

Digitized by Google

UN POINT OBSCUR DE LA VIE DU ROI SAINT LOUIS.

SON VOYAGE A BESANÇON

(Juillet 1259.)

Eclaircissements historico-archéologiques.

I

Bien que l'histoire de saint Louis soit connue par des sources de premier ordre, il n'en existe pas moins certains points obscurs dans sa vie. Ses historiens, eux-mêmes, comme Joinville, Guillaume de Nangis et Geoffroy de Beaulieu n'ont pas eu la prétention d'écrire un diaire complet de la vie du prince. Quant aux historiens, qui se sont occupés de saint Louis, soit à titre particulier, soit dans une histoire de France plus ou moins générale, ils ont complété les contemporains, en ajoutant à leurs récits, soit des textes de documents diplomatiques, soit des dates fournies par des documents diplomatiques.

Or, si nous prenons les différents historiens qui ont traité la vie de saint Louis pendant l'année 1259, nous sommes frappés de voir rapporter de nombreux voyages, mais avec des lacunes ; et si la seconde partie de l'année, marquée par des plaids à Paris peut se suivre presque jour par jour, il n'en est pas de même de la première. Aucun des historiens de saint Louis ne pourra nous dire où se trouvait le monarque au début du mois de juin. Aucun acte ne nous révèle sa présence (1).

Frappé de cette circonstance, le savant Auguste Castan (2)

1. Cf. *Ludovici IX gesta, mansiones et itinera* apud *Script. rer. fr.*, **XXI**, pp. 400 et 418.

2. *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*. Année 1873, page 67.

Digitized by Google

l'avait rapprochée de l'ancienne tradition bisontine d'un voyage de saint Louis à Besançon. Et, après avoir magistralement exposé, à la demande du maître incontesté de l'érudition française, M. Léopold Delisle, les circonstances qui avaient motivé l'intervention de saint Louis, il s'est efforcé de répondre aux deux objections qui contredisaient fortement notre tradition : 1° le silence de Joinville, de Guillaume de Naugis et de Geoffroy de Beaulieu ; 2° la date manifestement erronée, donnée par l'abbé Fleury, dans la copie du seul document sur lequel nous puissions nous appuyer, étant donné que l'original a disparu en 1793.

La découverte que nous croyons avoir faite de l'existence à Besançon jusqu'au XVIIIe siècle, d'un monument commémoratif de ce voyage du saint Roi, nous a amené à reprendre par la base le travail de l'érudit bibliothécaire.

En 1259, Besançon était en pleine révolution. Profitant des troubles généraux de Franche-Comté et soutenus secrètement par l'un des belligérants, Jehan de Chalon, les habitants essayèrent de se soustraire au principat temporel de l'archevêque. Dès 1251, ils avaient obtenu de l'empereur Guillaume de Hollande comme une déclaration de « ville impériale libre », et le droit de battre monnaie, en concurrence avec l'archevêque.

Ce privilège, daté de Calais, le 22 avril 1251, avait été confirmé par Innocent VIII (1) dans une bulle, datée de Milan, le 22 août 1252.

L'archevêque d'alors n'était pas homme à se laisser ainsi dépouiller des droits détenus légitimement, au moins depuis deux siècles, par ses prédécesseurs. Guillaume de la Tour-Saint-Quentin avait été élu archevêque en 1243, lors de la fuite de son frère Bernard, lequel avait évité son élection en se retirant à la Grande Chartreuse, où il devait mourir prieur général de son Ordre, le 1er novembre 1258, en odeur de sainteté. Issu d'une des plus importantes familles de la cité, d'une réputation de vertu irréprochable, élu à la suite d'un triomphe des droits de l'Eglise sur les intrusions schismatiques, dites « des Investitures », l'archevêque avait vu son autorité renforcée encore par la fin de la querelle des deux chapitres ; c'est, en effet, sous son pontificat, que Hugues de Saint-Cher, cardinal et légat du Saint-Siège, avait prononcé l'union des chapitres de l'église Saint-Jean

1. Sauf une clause d'exemption pécuniaire au profit des Comtes de Bourgogne, et à l'encontre du Pape. *Archives nationales*, Trésor des Chartes, J. 247, 18 et 19.

Digitized by Google

et de l'église de Saint-Etienne, ces deux cathédrales qui, depuis des siècles, luttaient pour la prééminence.

Mais le danger était de son côté fort grand. L'empereur n'avait-il pas aliéné, dans son besoin d'argent, les droits pécuniaires qu'il avait retenus sur la nouvelle ville libre, et l'acquéreur de ces droits, Jehan de Chalon, n'était-il pas l'ennemi-né du principat temporel des archevêques ; et celui-ci avait encore renforcé la position en s'associant en juillet 1253 (1), dans cette acquisition, son fils Hugues, et la femme de celui-ci, Alix de Méranie, comte et comtesse palatins de Bourgogne.

L'archevêque n'hésita pas à réclamer justice auprès de l'empereur. Celui-ci, le 7 mai 1254, confirma les privilèges des archevêques et principalement celui de battre monnaie, à l'usage de tout le diocèse ; puis, le 15 février 1255, dans une lettre datée de Spire, il affirma que, par la cession temporaire qu'il avait faite à Jehan de Chalon des revenus de l'Empire à Besançon : « nullum volumus vobis in vestris juribus prejudicii generari... cum jura, episcopalia et ecclesie non minuere, sed potius augere velimus. » « Nous ne voulons point qu'un préjudice de vos droits en naisse pour vous..., alors que non seulement nous ne voudrions pas diminuer les droits épiscopaux et ceux de l'Eglise, mais plutôt les augmenter (2). »

Les Bisontins ne désarmèrent pas ; ils attendirent que la paix moyennée par Saint Louis entre Jehan de Chalon et son fils Hugues eût laissé les mains libres à leur allié.

L'archevêque, cependant, se préparait à défendre ses droits contre la force : il acquerrait par des inféodations l'alliance des puissantes familles de Montbéliard, d'Oiselay et de Faucogney ; il érigeait des forteresses à Mandeure, à Gy, où ses comptes nous démontrent des travaux considérables (3) et enfin à Beauregard, montagne qui domine la ville archiépiscopale. Les comptes de l'archevêque témoignent de cette prodigieuse activité. Mais les efforts prévoyants de Guillaume de la Tour devaient être insuffisants.

En 1252, l'archevêque avait eu un semblant de victoire ; le 16 août, Pierre, chevalier, fils de Jehan, « maire » de Besançon, s'était, entre les mains du cardinal légat, Hugues de Saint-Cher,

1. Archives du Doubs, chambre des comptes de Dole, B 73.

2. Cartulaire de l'Archevêché. Bibl. de Besançon, ms. n° 716 et copie aux Archives du Doubs, G 69.

3. Comptes de l'archevêque Guillaume de la Tour ; Cf. Documents inédits publiés par l'Acad. de Besançon. Tome II.

Digitized by Google

obligé à payer à l'archevêque une indemnité de cent marcs d'argent, en réparation du dommage causé par lui au clergé de Besançon (1).

Mais les Bisontins continuaient à jouir des droits concédés et révoqués par l'empereur. En 1258 ils faisaient des essais monétaires à Lyon ; et, ce qui montre bien la complicité de Jehan de Chalon dans cette révolte, c'est par une lettre de lui que les Bisontins connurent le procès-verbal de ces essais monétaires (2).

Les Bisontins n'avaient attendu que la possiblité de recevoir un secours efficace de Jehan de Chalon ; et, lorsque celui-ci fut débarrassé de son différend avec son fils et sa bru, les comtes palatins, Hugues et Alix, ils levèrent audacieusement l'étendard de la révolte.

Un beau jour, ils élurent des prud'hommes, s'emparant des clefs des portes et commencent à élever une forteresse dans la ville. Ils s'insurgent contre les tribunaux de l'archevêque, organisent une caisse publique et, suprême attentat, font graver un sceau communal. Toutefois, comme par un scrupule religieux, ils font figurer sur leur sceau, avec la Croix, le bras bénissant, emblème du chapitre.

L'archevêque invoque de nouveau l'empereur ; et le pauvre monarque interdit la construction d'une forteresse dans la ville, au préjudice des droits de l'archevêque (3). Puis, il porte condamnation contre les citoyens de Besançon qui tirent des impôts arbitraires et prétendent changer la procédure des tribunaux (4) et même, il autorise l'archevêque à traiter comme *coupables convaincus* les plaideurs qui s'insurgeraient contre les procédures usitées dans ses tribunaux (5).

Tout cela fut en vain.

En vain, le prélat fit constater dans une enquête l'usage immémorial « des clefs des portes gardées de nuit auprès du lit des prélats (6). »

En vain aussi, l'archevêque s'adressa au Pape. Sans plus de résultats que les mandements impériaux fut la bulle donnée à Viterbe le 9 mars 1258, par laquelle Alexandre IV interdisait

1. Cartulaire de l'archevêché de Besançon, *loc. cit.*
2. Novembre 1258, Archives de la ville de Besançon.
3. 15 février 1255 (Spire, Cartulaire de l'archevêché), *loc. cit.*
4. 6 novembre 1255, id.
5. 7 novembre 1255, id.
6. Cartulaire de l'archevêché de Besançon, *loc. cit.*, 31 août 1258.

Digitized by Google

l'accès des dignités ecclésiastiques « aux fils et cousins, des « oppresseurs » de l'église de Besançon (1).

Vainement enfin, le chapitre avait délibéré des peines et amendes contre ceux qui le maltraiteraient dans ses personnes ou dans ses biens ; et ce règlement avait été approuvé par l'archevêque et par le Pape (2).

C'est que les Bisontins se sentaient forts par leurs alliances. Des nobles faisaient cause commune avec eux, et parmi eux nous trouvons, entre autres noms célèbres, ceux de Rougemont, Neufchastel, la Roche, Arguelle, Molans, Granges, Montmartin, Montferrand, Chenecey, Cherancey, Saint-Quentin ; ceux-ci s'étaient emparés du Château de Gy et l'avaient pillé et détruit, au point que l'archevêque, dans ses comptes, déclare ne pouvoir évaluer le dommage, et le Pape Alexandre IV lançait l'excommunication contre ces envahisseurs et « leurs complices » dans une bulle datée d'Anagni, le 4 février 1259, et adressée aux évêques de Mâcon et d'Auxerre. La bulle était grosse de menaces, car elle autorisait les deux prélats à faire appel au secours du bras séculier, et non plus cet empereur fantôme, dont le pouvoir était devenu presque spirituel, mais le comte de Champagne roi de Navarre, le duc de Bourgogne, et surtout, le roi de France (3).

Les confédérés ne s'en tenaient pas là ; ils s'emparaient de la montagne de Pouilley, propriété de l'Insigne Chapitre Métropolitain, et y élevaient au nom du comte Palatin une forteresse (4).

Le pauvre archevêque n'était d'ailleurs pas heureux avec ses constructions, et Jehan de Chalon savait bien ce qu'il faisait lorsque, par ordre de l'Empereur, il empêchait les seigneurs franc-comtois de le troubler dans sa volonté de construire sur ses domaines (5). Après Gy détruit à peine après sa mise en état, c'était le tour de Besançon : les révoltés s'emparaient du palais archiépiscopal, et les murs que l'archevêque avait relevés sur plusieurs points de pourtour de la ville (6) s'élevaient maintenant pour l'empêcher d'y rentrer, après que la sédition l'avait contraint de fuir (7).

1. Cartulaire du chapitre métropolitain, *Archives du Doubs*, G 175.
2. Cartulaire du chapitre métropolitain, *loc. cit.*
3. Cartulaire de l'Archevêché de Besançon, *loc. cit.*
4. Le chapitre fut compris dans les indemnités pour ce fait, comme nous le verrons.
5. Lettre de l'Empereur du 26 avril 1253. Cartulaire de l'Archevêché, *loc. cit.*
6. Comptes de Guillaume de la Tour, *loc. cit*
7. 26 avril 1253. Cartulaire de l'archevêché, *loc. cit.*

Digitized by Google

II

Il y avait longtemps d'ailleurs que, au témoignage d'un mandement impérial, le pauvre archevêque, chassé de son palais par la violence, était impuissant à trouver « une maison dans laquelle il puisse passer la nuit en sûreté. » Il avait donc résolu d'édifier une maison forte dans la ville ; mais, malgré le mandement impérial, et le secours que le monarque ordonnait à Jehan de Chalon de lui prêter, la maison forte de l'archevêque ne paraît pas, si elle fut commencée, avoir pu jamais devenir capable d'abriter le malheureux prélat. C'est alors, que Guillaume se décide à passer le Doubs et à solliciter dans le chapitre de Sainte-Magdeleine, hors de ville, un abri pour sa personne et ses gens.

Dans une telle extrémité, après avoir en vain frappé les révoltés des foudres de son pouvoir spirituel, Guillaume de la Tour crut les contraindre par la parole du Pape. La bulle d'Alexandre IV n'eut pas, directement du moins, plus d'effet.

Et quel bras séculier invoquer comme secours ? En vain on avait multiplié les mandements de l'Empereur. La mort de Guillaume de Hollande avait, de plus, fait disparaître ce fantôme de puissance, en ouvrant dans les Annales du Saint Empire ce que l'histoire a appelé le Grand Interrègne. Le Comte Palatin était le fils, et depuis sa réconciliation, l'allié de Jehan de Chalon.

Le Pape le comprit bien ; il chercha donc ailleurs des alliés puissants pour le pauvre archevêque. Ils sont indiqués dans la bulle du 4 février 1259.

C'est d'abord le duc de Bourgogne. Hugues IV n'était guère plus *franc du collier* que Jehan de Chalon. Il « n'eut garde, dit dit M. Petit (1), de commettre des imprudences en opposition avec ses propres intérêts, et qui auraient pu le mettre en mauvaise intelligence avec les habitants de Besançon. Il fit bonne mine à l'archevêque, se rendit avec lui à l'abbaye de Citeaux (février 1259) où Jehan de Chalon fut également convoqué, et se fit notifier par le prélat, dans un but évident de s'en servir, les clauses du contrat par lequel Othe de Méranie lui avait jadis confié la garde du Comté, contrat dont les conventions étaient depuis longtemps expirées (2). »

C'était donc plutôt un nouvel adversaire qu'un secours, et

1. *Histoire des Ducs de Bourgogne.* Tome V, p. 59.
2. Depuis la Toussaint 1248. Bibl. nationale. coll. Bourgogne LXXII, f° 46.

Digitized by Google

l'archevêque ne pouvait guère en espérer que d'user un prétendant par l'autre.

D'ailleurs, aucun résultat ne se produisit de l'entrevue de Cîteaux ; plus découragé que jamais, le pauvre Guillaume rentra dans sa collégiale de Sainte-Magdeleine. Soit que l'entrevue eût précédé l'arrivée de la bulle du 4 février, soit qu'elle l'ait suivie immédiatement, il était évident que de ce côté l'appel du Pape demeurerait sans résultat.

Le second prince n'était guère mieux à même d'intervenir ; beau-frère d'Hugues IV, Thibaut le Chansonnier, comte de Champagne et roi de Navarre, avait d'ailleurs assez de peines en ses propres affaires pour ne pas pouvoir songer, l'eût-il voulu, à mettre ordre dans celles des autres.

Ne voyons-nous pas d'ailleurs, deux ans après, ce roi obligé de recourir aux sentences spirituelles de l'évêque de Langres, pour se faire restituer le domaine de Vignory, soumis à sa suzeraineté, et injustement livré à la garde du comte Palatin de Bourgogne (1) ? Dans la « *guerre de Luxeuil* » d'ailleurs, Thibaut avait montré la mesure de sa puissance ; et l'archevêque ne pouvait se faire d'illusions de ce côté. Du reste Thibaut ne semble même pas avoir été sollicité d'intervenir.

Restait le troisième des princes ; mais celui-là n'avait qu'à prononcer un « *Quos ego* » pour tout faire rentrer dans le bon ordre. Sa réputation de sainte et intelligente équité était soutenue par la vigueur d'une armée dont la captivité de Mansourah n'avait pu effacer le prestige. Il jouissait d'ailleurs d'une incontestable autorité sur les deux princes mentionnés conjointement avec lui dans la bulle d'Alexandre IV.

Suzerain de Hugues IV, le roi de France avait renforcé ce lien féodal, en mariant son fils Jean Tristan avec une princesse de la maison de Bourgogne. Les mêmes raisons lui donnaient de l'autorité sur Thibaut de Champagne. Déjà c'était lui qui avait composé la querelle relative à l'abbaye de Luxeuil ; c'était encore lui qui, quatre ans auparavant, avait réconcilié par un ingénieux arrangement le vieux Jehan de Chalon avec son fils le Comte Hugues, et clos ainsi définitivement la querelle des deux branches de la maison comtale de Bourgogne, querelle que le mariage de Hugues, fils de Jehan, avec Alix, héritière de la branche aînée n'avait fait que rendre plus sacrilègement odieuse.

1. Archives nationales, J 193, n. 4.

Digitized by Google

Et qui donc eût pu alors résister au monarque dont l'accord avec l'Angleterre et la vassalité jurée par le roi de ce pays faisait un monarque presque universel, en présence de l'empire déchiré par les factions, de l'Espagne, se conquérant soi-même par petits royaumes sur les Maures, de l'Italie morcelée, et des Habsbourg encore confinés dans leurs possessions Helvétiques ?

III

Le roi de France n'avait donc qu'à parler. Il hésita cependant longtemps avant de déférer à l'invitation d'Alexandre IV. Les raisons de cette attitude si étrange en ce prince sont utiles à connaître ; elles éclairciront en effet des difficultés qu'on pourrait proposer.

La matière est délicate. Aussi pour la traiter nous avons besoin de rappeler que depuis deux siècles et demi que la France a arrondi ses frontières vers l'Est par la conquête de la Franche-Comté, les événements sont devenus assez « historiques » pour devoir être traités en pleine liberté, et sans crainte que l'avenir ne cherche à abuser du passé.

« Par le fatal traité de Verdun, » dit Auguste Castan, la Franche-Comté « était échue en partage au César Germanique ». On peut critiquer la manière dont on entendait alors le partage des Empires ; trouver singulier qu'on n'ait pas tenu compte de ce qu'on appelle « les frontières naturelles » ou des « langues » ; mais il ne faut pas oublier qu'alors les langues modernes n'étaient guère formées, et qu'à cette époque un large fleuve n'était guère moins une frontière naturelle qu'une chaîne de montagnes. Mais on n'est pas en droit de nier l'évidence. Le regretté Jules Finot dans son étude sur la Saône comme frontière n'a pu discuter cette évidence qu'en prenant ce fleuve et en montrant que la frontière ne la suivait point exactement ; mais cela n'empêche pas, qu'historiquement parlant, elle ait été la frontière ; comme le Jura, les Vosges, les Pyrennées, les Alpes sont des frontières, quand même parfois la limite s'écarte légèrement de la ligne des sommets (1).

On eut d'autant moins l'idée d'interpréter autrement, ou de critiquer le traité de Verdun, que ce traité avait été conclu en pleine

1. Dans l'usage public même le souvenir s'est gardé : les bateliers suivant la Saône désignent encore la rive comtoise par *Empire* et la rive bourguignonne par *Royaume*.

Digitized by Google

paix, et approuvé par les plaids des royaumes. Un testament avait en outre rattaché à l'Empire le royaume de Bourgogne, qu'on eût pu en croire plus ou moins séparé.

Et même au temps où nos Comtes cherchaient à se rendre indépendants, ils ne songeaient point à se donner un suzerain à l'ouest, en remplacement de celui dont leur plan comprenait l'éviction, à l'est. Raynaud III sera appelé le *Franc Comte*, et son pays la *Franche-Comté* de Bourgogne. Aux yeux des grands de ce temps, c'est vraiment une nation qui gravite comme un satellite dans l'orbite du soleil impérial. Et si les liens se distendent dans la première moitié du XIIe siècle, Frédéric Barberousse les resserre en joignant par mariage la qualité de Comte de Bourgogne à celle d'Empereur.

Telle était l'opinion encore au temps où se déroulent les événements que nous rapportons ; telle sera l'opinion longtemps encore, malgré les efforts du Comte Othon IV et du roi Philippe le Bel pour lier la Franche-Comté à la France; les mariages n'y pourront rien et au XIVe siècle on continuera à voir comme des actes nous en font foi, malgré même l'unité de souveraineté, une véritable frontière entre les deux Bourgognes.

Si elle semble disparaître au temps des Ducs de la maison de Valois, ce n'est que parce que ceux-ci, visant à l'indépendance, sont plus Bourguignons que Français ; ils sont venus prendre en Comté l'emblème de ce qu'ils appelleraient si le mot était alors de mode *leur nation* ; c'est la croix de Saint André, ou croix de Bourgogne, et c'est sur ce pays impérial dont il est comte, que Charles le Téméraire, voulant achever l'œuvre de ses trois prédécesseurs, s'appuiera pour s'efforcer de rétablir l'ancien royaume de Lotharingie.

Bien plus, malgré l'union des deux Bourgognes dans les mains du roi de France, cette situation persistera ; leur séparation (1493) ne fera que l'accentuer. Et ce qui est plus étonnant, deux cent trente-quatre ans après qu'une même loi, un même prince, un même drapeau a uni les deux Bourgognes, la Saône est restée non comme une frontière, mais comme une barrière pacifique, et, à défaut de leurs fortifications, depuis longtemps muettes, Dole et Auxonne sont restées face à face de chaque côté du fleuve, sans avoir beaucoup plus de rapports qu'au temps où leurs canons faisaient chacun sa partie dans les rivalités de François Ier et de Charles-Quint.

Pour traiter notre point d'histoire, il faut donc être de ce temps;

Digitized by Google

un esprit du XIXe siècle, à plus forte raison du XXe ne le comprendrait pas. Prenons donc pour un instant la mentalité du XIIIe siècle : La Saône indique approximativement (1) la frontière entre la France et l'Empire. Homme juste jusqu'à l'extrême, Louis IX hésite à franchir cette frontière et à se mêler de ce qu'il appellerait les affaires du voisin. Ce scrupule est confirmé par deux raisons spéciales :

Le Saint Empire est hors d'état de se défendre ; il ne convient pas au Monarque justicier de profiter de sa faiblesse, non pas pour lui ravir une possession, mais même pour faire un acte que l'avenir pourrait interpréter comme une base de prétentions. Nous verrons bientôt les précautions que Saint Louis prendra pour éviter ce danger.

Et puis Hugues IV prétend à un droit de gardienneté sur le Comté de Bourgogne ; ce droit est périmé, mais le duc s'est fait nommer Vicaire de l'Empire ; ce titre est sans valeur, car on se demande s'il y a réellement un empereur. La vérité est que Hugues, moins scrupuleux que le roi, cherche à prendre un pied ferme sur la terre du voisin. Louis est le suzerain de Hugues. A-t-il le droit, en intervenant, de prêter l'appui de son influence aux entreprises d'un vassal indélicat ?

Ces raisons seraient de nul poids pour bien des politiques ; mais pour quiconque connaît un peu le caractère scrupuleusement droit du roi de France, elles sont des plus admissibles. D'ailleurs l'événement va nous montrer la véracité de cette affirmation.

Déférent envers le Souverain Pontife, s'il n'a pas cru devoir céder à sa demande, Louis va du moins lui exposer les motifs de son abstention. La réponse du Pape nous fixera bien suffisamment sur ce point.

Si nous n'avons pas le texte par lequel saint Louis répondait à la demande de secours, présentée par Guy de Mello, évêque d'Auxerre, parent du roi de Navarre, et en grande estime auprès du roi de France (2), nous avons du moins la lettre par laquelle Alexandre IV insistait et s'efforçait de répondre aux scrupules proposés par le pieux roi. Cette lettre du 31 mars 1259 fut reçue avec joie à Besançon ; Guillaume en augura la fin de ses tribulations et le chapitre de Sainte-Magdeleine de Besançon la transcrivit dans son cartulaire. L'importance de ce document nous oblige à l'examiner en détail.

1. Il faut bien remarquer que la frontière infléchit tantôt à droite, tantôt à gauche du fleuve.
2. L'abbé Lebœuf, *Mémoire sur l'église d'Auxerre*, I, 379 et suiv.

Digitized by Google

Après avoir rappelé au Roi la démarche que l'évêque d'Auxerre avait faite au nom du Pape, pour solliciter son secours en faveur de l'archevêque de Besançon, mais « invalescente de die in diem persecutione predictorum, vix superest, post Deum, eidem archiepiscopo et Ecclesie, nisi in tuo patrocinio spes salutis. » Répondant ensuite au scrupule du saint Roi, le Pape le tranche en ces termes : « Foedere seu etiam jurejurando quocunque si quo es, ne potestatem tuam in fines extendas Imperii, fortassis astrictus, nequaquam obstante ; cum in prefatis archiepiscopo et Ecclesia contra oppressores eorum, si adversus ipsos tue fortitudinis dexteram erexeris, non videantur ledi jura Imperii, sed servari ; maxime cum id exigat necessitas pietatis. »

IV

Après avoir reçu une telle lettre, que va faire le saint Roi ? En apparence rien ; mais brusquement tout change, et dès le mois de juillet, les ennemis de l'archevêque s'humilient malgré leurs victoires, Jehan de Chalon offre des réparations pécuniaires, etc. Il est donc évident qu'un bras puissant s'est interposé ; nous avons vu que ce ne pouvait être que celui du roi de France.

Les historiens de saint Louis observent ici un singulier silence. Guillaume de Nangis, Joinville, Geoffroy de Beaulieu sont unanimes. Auguste Castan a pensé que, par suite de ses scrupules, le roi avait craint qu'une intervention officielle ne laissât des traces, susceptibles de servir les prétentions possibles d'un de ses successeurs. Ce serait la raison du silence des historiens, un silence diplomatique ; remarquez que Joinville ne dit pas un mot de cette intervention royale, que nous allons voir certaine d'après des documents, quand même le voyage serait mis en doute.

Il ne faut pas oublier d'ailleurs que les historiens de saint Louis sont, ou des rédacteurs de mémoires de ce qu'ils ont vu et entendu, ou des collecteurs de vertus pour une canonisation, espérée dès la mort du pieux roi. Si Joinville parle en détail de la querelle apaisée par saint Louis entre Jean et Hugues de Chalon, il ne faut pas oublier, par exemple, qu'il s'intéresse spécialement à cette question, étant apparenté aux belligérants.

D'ailleurs l'argument négatif ne saurait avoir ici qu'encore moins de valeur que partout ailleurs. Opposerait-on ce silence

Digitized by Google

au fait du voyage de saint Louis, qu'on pourrait répondre aussitôt : ce silence existe aussi à l'égard de toute intervention royale, et cependant nous avons sur ce point un texte fort précis : C'est en effet « par la proière et par la volunté le roi de France, qui nos envoia l'abbé de Citeaus » que Jehan de Chalon déclarera le 27 juillet 1259 qu'il a abattu le château « que nos et nos gens et nostre fil Hugues, cuens palatin de Borgoigne, et ses gens aient fermé ou mont de Pollier, près de Besançon, » et qu'il rend ledit « mont » au chapitre, indemnisant en outre celui-ci par la constitution d'une rente sur les salines de Salins (1).

Ces difficultés ne peuvent d'ailleurs être soulevées contre la tradition du voyage de Saint Louis à Besançon, qu'en l'absence du texte original, et en présence de la défectuosité de la copie qui nous en est restée .Qu'était donc ce texte original, et que disait-il ?

Il y avait encore au XVIIIe siècle dans les archives du chapitre de Sainte-Magdeleine un livre de chœur, « écrit avant l'an 1200. » Sur ce livre on avait inscrit, sur les feuillets de garde, la mention de faits importants concernant l'histoire de cette collégiale. Ce manuscrit a disparu à l'époque révolutionnaire ; son existence n'est signalée dans aucun de nos dépôts publics.

Mais en 1729, un érudit du clergé de Sainte Magdeleine, le familier Jean-Baptiste Fleury, avait copié ces annotations (2) sous le titre de « *Extractum ex antiquo lectionario ecclesiae beatae Mariae Magdalenae ante ann. 1200 exarato.* »

Précisément dans ce recueil, écrit au jour le jour, nous trouvons une mention formelle du voyage de Saint Louis. Mais, soit, ce qui est peu probable, distraction du scribe, soit, ce qui est infiniment plus admissible, erreur de l'abbé Fleury, dans sa copie, un malheureux X a été introduit dans la date et a transformé ainsi 1259 en 1249. Il est évident que Saint Louis n'est pas venu à Besançon le 3 juin 1249 ; il y a à cela plusieurs bonnes raisons, dont la première, qui dispense de toute autre, est qu'il était alors occupé en Egypte devant Damiette. Tandis que 1259 s'explique fort bien: Dans ses scrupules, le roi n'a pas voulu employer d'ambassadeur ; il ne s'est fié qu'à lui-même, pour limiter son intervention au stricte nécessaire ; il est venu sur les lieux, incognito, aussitôt après avoir reçu la bulle, car deux mois à peine

1. Cartulaire Salins.

2 Notes de l'abbé Fleury à la suite de l' « Ordinarium Antiq. ecclesiae Bissunt. », p. 98. (Bibliothèque de Besançon).

Digitized by Google

se sont écoulés depuis le jour (31 mars) où la lettre pontificale est partie d'Anagni ; il a procédé à son enquête. Son intervention n'a même pas été visible vis-à-vis de Jehan de Chalon ; il ne l'a pas mandé ; mais après s'être assuré du bon droit de l'archevêque, assurance qu'il tenait toujours à acquérir, comme on le sait, avant de prêter aux sentences spirituelles le secours du Bras séculier, il a chargé l'abbé de Cîteaux de transmettre sa « prière » à Jehan de Chalon. On sait ce que « prière » de roi veut dire ; Jehan de Chalon s'exécute sans retard. Tel apparaît bien le cours normal des événements. Aussi croyons-nous avec Auguste Castan, et même sans la légère ombre d'hésitation qu'il semble avoir conservée, que la copie défectueuse de l'abbé Fleury doit être rectifiée en ces termes :

« *Anno Domini MCCLIX, tertio nonas junii, venit nobilis vir rex Francie.* »

V

Voyons maintenant ce que nous pouvons établir des circonstances de ce voyage : il est incontestable qu'il ne fut pas préparé de longue main, et que le roi dut partir peu de jours après la réception du mandement pontifical, si nous comptons le temps nécessaire au courrier pour venir d'Agnani à Paris, et le temps nécessaire au roi pour venir de Paris à Besançon. La copie de la lettre d'Alexandre IV dans le cartulaire de Sainte-Magdeleine me fait penser que le messager pontifical dut passer à Besançon avant d'arriver à Paris, et que par une délicate attention, le Pape avait voulu donner la primeur de sa lettre à l'archevêque Guillaume. Il est donc probable que le messager avait traversé le Grand Saint-Bernard, suivi la vallée du Rhône et passé le col de Joux.

Le silence des historiens permet encore d'affirmer que le voyage du roi se fit avec une très peu nombreuse suite ; le secret autrement n'eût pu être gardé. De même, si le voyage avait été de longue durée. J'inclinerais à penser que le roi ne passa qu'un jour ou deux, non pas dans Besançon, mais sur la rive nord du Doubs, dans le quartier de Battant.

Rien ne pouvait attirer le roi dans une ville sur laquelle pesait l'interdit, et dont il n'eût pu se faire ouvrir les portes sans faire connaître sa dignité. Il n'est donc pas probable que même les monastères exempts et par là préservés de l'interdit, comme le

Digitized by Google

chapitre des deux cathédrales, les abbayes de Saint-Paul et de Saint-Vincent, et les couvents naissants des frères mineurs et des frères prêcheurs aient reçu la visite de Saint Louis.

Quant au lieu qui lui donna gîte, on peut hésiter entre deux suppositions : Où l'archevêque le reçut dans les dépendances de Sainte-Magdeleine, ou, plutôt, afin de réserver toute son impartialité, le juste monarque ne logea pas dans le chapitre qui abritait l'un des litigeants, mais plutôt, et ceci est appuyé par le fait de l'intervention de l'abbé de Cîteaux, dans un des trois hospices que les Cisterciens possédaient précisément dans le quartier de Battant : soit celui de Cîteaux, rue d'Arênes, sur les bords du Doubs, disparu depuis longtemps et dont une ruelle seule a conservé le souvenir : le Port Cîteaux ; soit celui de Bellevaux, fondé en 1176, et qui, dès longtemps disparu, lui aussi, a survécu sous le nom de Bellevaux, conservé à l'Hospice de Saint-Jean l'Aumônier qui l'a remplacé ; soit enfin celui de la Charité, qui se manifeste encore au dehors par une délicieuse niche de style gothique fleuri, sculptée en 1512 ; c'est le n° 18 de la rue de Battant. L'immeuble traversait jusqu'au Doubs. Les sauvages démolitions destinées à édifier les quais ont fait disparaître la charmante chapelle ogivale que la révolution avait respectée, et le souvenir ne nous en est conservé que par une aquarelle de Marnotte, reproduite par M. Gaston Coindre (1). Il n'en reste que les statues de la Sainte Vierge dans l'Annonciation et de l'Ange Gabriël, qui occupaient les deux côtés de la fenêtre du fond de la chapelle. Ces statues sont conservées dans le mur neuf de la cour ; mais la chapelle, qui paraissait remonter au XIIIe siècle, si nous pouvons en juger par la simplicité de la membrure de sa fenêtre et par sa voûte d'arêtes, a disparu sans retour. Et cette disparition attriste d'autant plus, lorsqu'on pense que, pendant son court séjour, le saint Roi Louis, si assidu à l'office de chœur, y avait peut-être même pris part à la douce psalmodie monastique.

Il y avait parmi les dignitaires de l'Ordre de Cîteaux à cette époque un personnage fort aimé du saint roi ; c'est le Bienheureux Jean, que le roi avait jadis connu bénédictin à l'abbaye de Saint-Denys, et que, au témoignage du *calendrier de Cîteaux* (2), il avait honoré particulièrement de son amitié. Retiré à Clairvaux, par suite du désir d'embrasser une observance plus sévère, et devenu

1. *Mon Vieux Besançon*, page 1029.
2. Au 20 avril.

Digitized by Google

abbé de cette maison, en 1257, après avoir gouverné un an l'abbaye d'Igny, il abdiqua sa dignité en 1261 et se retira à la Grâce-Dieu, dont il dut accepter le gouvernement en 1263 et où il mourut vers 1280, un vingt avril. Il n'est pas téméraire de conjecturer que l'abbé de Clairvaux était avec celui de Cîteaux dans la compagnie du roi, lors de son passage à Besançon, et que les Cisterciens n'avaient pas négligé cette occasion de rappeler l'antique amitié du saint roi et du saint abbé, qui pouvait être si profitable pour leur Ordre.

C'est le 3 juin qu'il faut placer l'arrivée de saint Louis à Besançon ; son départ eut lieu probablement deux ou trois jours après. Mais ce court passage devait porter de riches fruits. Après s'être instruit de la cause des difficultés pendantes, le roi s'entretint avec l'abbé de Cîteaux et lui donna des instructions. L'abbé se mit aussitôt en campagne ; moins de deux mois après, tout était réglé ; le chapitre indemnisé, les fortifications hostiles rasées, les ennemis humiliés (1), et l'archevêque, ayant reconquis, au moins nominalement, son principat temporel, rentrait dans Besançon et dans son palais.

Il faut, en effet, remarquer que l'obstination des Bisontins dans leurs velléités communales eut un semblant de triomphe ; profitant des rivalités des candidats à l'Empire pour se faire soutenir par l'un et par l'autre, la commune demeura tolérée des archevêques. Dès lors elle existe ; mais l'archevêque garde non seulement son titre princier, mais encore le droit de battre monnaie, et la commune n'acquerra ce droit que par une cession négociée au début du XVIe siècle avec le Cardinal-Archevêque François de Busleiden.

VI

L'archevêque, selon l'usage du temps, ne fut pas sans désirer ériger un monument de sa reconnaissance envers Dieu et de sa gratitude envers la Collégiale qui lui avait offert un abri. Telle fut, la chose semble des plus probables, la cause de l'adjonction à l'église de Sainte-Magdeleine, d'un porche, érigé entre les années 1260 et 1281.

C'est dans ce porche, détruit avec l'église au XVIIIe siècle (1737),

1. La lettre de Jehan de Châlons, du 27 juillet 1259 énumère ces réparations, et ses termes eux-mêmes, montrent que de ce côté la victoire de l'archevêque était complète (Cartulaire de Salins. Texte publié par Auguste Castan).

Digitized by Google

que nous avons cru trouver un indubitable monument figuré, commémoratif de l'intervention du roi Louis IX.

Dunod, décrivant *de visu* les statues de ce porche, a été induit en erreur, en le faisant du XIe siècle ; et de là il a conclu pour ces statues, qui lui semblaient des portraits, à des identifications dont plusieurs sont au moins singulières. Dans le *Melchisédec*, évident portrait d'un archevêque, il avait vu Hugues Ier (de 1030 à 1066), le fondateur de l'église, et dans le *David*, le roi Rodolphe de Bourgogne, dont Hugues avait été le chapelain.

Le savant archiviste du Doubs, Jules Gauthier, n'eut pas de peine à démontrer l'inanité de ses attributions (1), lorsqu'il eut établi l'époque de la construction du porche. Mais il ne remplaça pas l'attribution détruite et il a cru pouvoir conclure en ces termes : « Aucune des statues du portail, conformes comme style, comme attitude, comme attributs à toutes les figures contemporaines de l'Ile de France ou de la Bourgogne Transjurane ou Cisjurane, n'avait la prétention d'être un portrait, mais simplement de symboliser par un choix de personnages marquants de l'Ancien et du Nouveau Testament, l'escorte glorieuse du Christ triomphant, et de son humble servante, la pécheresse Magdeleine, montée au premier rang de la hiérarchie céleste. »

Malgré l'indiscutable compétence de Jules Gauthier, son opinion ne m'avait point entierement convaincu, et je regrette que sa mort ne nous permette point aujourd'hui de faire, d'un choc d'idées, jaillir la pleine lumière sur la question.

Il convient de dire maintenant que, lors de la destruction du porche, trois fragments échappèrent. Deux statues, réduites à l'état de bustes, *Moïse* et *Elie*, ont été recueillies depuis par le Musée Archéologique de Besançon. Le zèle de M. le conservateur Vaissier leur a adjoint le moulage d'un troisième buste, *Melchisédec*, conservé à Sainte-Magdeleine, sous l'influence de l'opinion de Dunod, comme un buste du bienheureux Hugues le Grand, fondateur de l'église.

Or, si pour *Moïse et Elie*, je n'avais rien à élever contre l'opinion de mon savant confrère, pour Melchisédech, j'avais l'impression insurmontable que cette figure était un portrait. Et à défaut de Hugues Ier, inadmissible, j'hésitai longtemps à oser en faire une attribution.

Le *Melchisédec*, figure du sacerdoce, coiffé d'une véritable mi-

1. *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1897.

Digitized by Google

tre, me semblait indiscutablement le portrait d'un archevêque ; mais lequel ? Remarquant que la mitre était encerclée à sa base d'une couronne, et par la concordance des dates, je fus amené à penser à l'archevêque Guillaume de la Tour, qui, précisément à l'époque de la construction du porche, occupait le siège de Besançon et venait de recouvrer son principat temporel, symbolisé par la couronne.

Rien dans l'étude de Jules Gauthier ne soutenait ma thèse. *David*, qui faisait pendant à *Melchisédec* à l'extrémité de la rangée de statues, est ainsi décrit par lui, sur la foi d'un dessin de l'abbé Fleury : « David, coiffé d'une couronne, indiquant d'un geste prophétique celui qui doit naître de sa race. » Mais cette description faite d'après un dessin, c'est-à-dire de seconde main, n'est pas conforme à une description *de visu*, celle que nous a laissée Dunod. David, selon cette description, « tient la couronne d'épines ». Dunod, qui voyait en David un roi Rodolphe, n'a pu songer à inventer ce détail. Mais rien ne justifie cet attribut donné à David ; aucun texte de David ne peut faire symboliser son règne ou ses prophéties par la *couronne d'épines*, et force est donc de reconnaître en *David* l'archevêque Guillaume. *Melchisedec* s'est donné en « pendant » le roi, qui lui avait rendu sa puissance, le roi dont la *couronne d'épines* symbolisait si bien les actions et le caractère de Louis IX.

La réserve de saint Louis vis-à-vis de la Franche-Comté, Terre d'Empire, semble avoir persisté au-delà du tombeau. Bien que la Franche-Comté, par les menées de Philippe-le-Bel, aidées des incessants besoins d'argent du prodigue Othon IV, aient comme uni la Franche-Comté à la France, précisément au temps où saint Louis était canonisé, le culte du saint roi pénétra peu en Franche-Comté.

On trouve bien une chapelle dédiée à saint Louis, dans la collégiale de Saint-Anathoile de Salins, au début du XIVe siècle, mais on ne saurait y voir probablement qu'une dévotion privée d'un grand personnage. De même le nom de Louis n'est pas des plus fréquemment donnés lors du baptême, jusqu'au XVIIIe siècle.

Bien plus, une seule paroisse de Franche-Comté a saint Louis pour patron ; c'est celle des Essards, de création relativement très récente (1).

1. C'est aussi seulement depuis trois ans que la commune de Foucherans (Jura) a adopté saint Louis pour *patron civil*, à côté de son patron paroissial, saint Martin de Tours.

Digitized by Google

Le XVIIe siècle, par esprit de protestation contre la conquête française, entrava plutôt qu'il aida la diffusion du culte de saint Louis. Les dames de l'aristocratie filaient ostensiblement, assises devant la porte de leur demeure, pour montrer leur refus de chômer la fête du saint patron de la monarchie conquérante. Mais durant le XVIIIe siècle, cet esprit d'opposition s'appaisa peu à peu. Le nom de Louis devient de plus en plus fréquent dans nos registres de baptêmes, et sous Louis XVI, l'effigie de saint Louis prit une place à part chez nous, par son introduction en émail sur la croix concédée par le Roi au noble chapitre de l'insigne basilique métropolitaine des Saints-Jean et Etienne de Besançon, et que ce chapitre a retenu jusqu'à présent.

VII

Il est aussi peut-être resté dans notre liturgie un souvenir du passage de saint Louis. On sait que c'est à ce pieux roi que l'on doit l'origine ou au moins l'usage de s'agenouiller pendant le chant du Symbole, aux paroles : « Et incarnatus est de Spiritu Sancto, ex Maria Virgine, et homo factus est ». Cet usage s'est introduit et conservé presque partout pour le bas-chœur et les fidèles. Il n'est cependant pas, à proprement parler, dans le cérémonial romain. Mais partout, où on l'a reçu, on fait exception, sauf aux jours de Noël et de l'Annonciation, à cause du mystère spécialement fêté, pour le célébrant et ses ministres, en vertu de la règle de la non-répétition des cérémonies, car ils ont déjà fait la génuflexion en récitant ces paroles à l'autel ; presque partout aussi, par une sorte de hiérarchie de dignité, on a dispensé les chanoines de cette génuflexion (1), que ne font pas non plus les dignitaires supérieurs aux chanoines. Or, dans l'ancien cérémonial bisontin, il n'en est rien, et les chanoines, comme les autres, s'agenouillaient au chant de ce verset du Symbole. Le rite romain n'a rien changé à cet état de choses, et, en le prenant, on n'a même pas réduit selon l'usage général la génuflexion du *Credo* ; dans les diocèses de Besançon et de Saint-Claude, les chanoines, sauf ceux qui assistent l'évêque au trône, ont conservé l'usage de s'agenouiller. L'exception s'explique, car, en cas d'assistance au trône, toutes les cérémonies sont strictement réglées par ailleurs.

1. Et aussi parce qu'ils ont déjà fait la génuflexion en récitant le *Credo* à voix haute, soit dans les stalles, soit en cercle autour du prélat tenant chapelle.

Digitized by Google

Pour quiconque connaît la liturgie bisontine antérieure aux bouleversements du XVIIIe et du XIXe siècles, il est incontestable que cette liturgie s'était gardée presque purement romaine et s'était fort bien préservée de l'envahissement des cérémonies reçues dans les Gaules. On est donc en droit de s'étonner de l'extraordinaire fortune de l'usage de la génuflexion du *Credo*, et on en vient tout naturellement à penser que son admission par les chapitres fut due à l'exemple des deux plus élevés dans la hiérarchie : celui de la métropolitaine et celui de Sainte-Magdeleine, lesquels l'auraient adopté sous l'influence du saint Roi. Ce serait donc un deuxième de nos vénérables usages liturgiques dûs à l'intervention d'un Saint : le *Kyrie* des Vêpres de Pâques, introduit par l'évêque saint Claude, à la suite du Concile de Vaison (529), la génuflexion du *Credo*, introduite ou au moins implantée et répandue par le passage du roi saint Louis et son assistance probable aux offices du chapitre de la collégiale de Sainte-Magdeleine en juin 1259.

P. A. Pidoux,
Archiviste-paléographe.

Digitized by Google

NOTES DE BIBLIOGRAPHIE.

1° « LE SIEUR MICHEL FEBVRE. »

(P. Justinien de Neuvy-sur-Loire, Missionnaire Capucin).

Mon Révérend Père,

Dans une note du fascicule de février dernier (page 181, note 1), sur la foi de l'auteur des *Archives de la Mission d'Alep*, on attribue au P. Jean Baptiste de S. Aignan les deux ouvrages intitulés l'*Etat présent de la Turquie* et le *Théâtre de la Turquie*. Permettez-moi de rectifier cette attribution d'un auteur anonyme, qui n'écrivait son Histoire de la Mission d'Alep que vers le milieu du XVIIIe siècle, et qui nous fournit lui-même des arguments pour le contredire.

L'auteur des ouvrages en question est le P. Justinien de Neuvy-sur-Loire, que nos Bibliographes appellent Justinien de Tours. Missionnaire à Alep, il avait réussi vers 1678 à faire nommer Patriarche des Syriens l'Archevêque de Jérusalem, Pierre Grégoire, dont il était le confesseur. Le nouveau Patriarche envoya à Rome le Père Michel Nau, de la Compagnie de Jésus, et notre P. Justinien, qui, écrit l'auteur des Archives d'Alep, « y fit imprimer en arabe, en arménien et en latin un livre de controverses, ce qui le fit retarder plus qu'il n'avait pensé. » J'ai sous les yeux le livre en question ; il a pour titre : *Praecipuae objectiones quae vulgo solent fieri per modum Interrogationis à Mahumeticae Legis sectatoribus, Iudaeis, & Haereticis Orientalibus adversus Catholicos, earumque Solutiones. Authore Michaele Febvre* (1). Pour être d'accord avec lui-même, l'auteur des Archives de la Mission d'Alep, s'il avait eu ce livre entre les mains, aurait dû reconnaître que le nom de Michel Febvre (et non Frere, comme il écrit), cachait le P. Justinien et non le P. Jean Baptiste. Mais ce bon religieux était assez peu informé de l'histoire littéraire de sa mission, autrement il aurait su que déjà sous ce nom le P. Justinien avait imprimé un autre opus-

1. Romae, Typis Sacrae Congreg. de Propaganda Fide, MDCLXXIX. Volume in-12 de 164 pp. ch. — J'ai également vu les deux éditions arabe et arménienne ; la première fut imprimée en 1680 : 1 f. n. ch. pour le titre, 186 pp. ; la seconde porte le même titre en latin que la première, traduit sur la page suivante en Arménien, 383 pp., elle fut imprimée en 1681.

Digitized by Google

cule, qui eut deux éditions italiennes et une française. En effet il était venu à Rome dès 1674 pour y publier un Traité de Controverses, que je ne connais pas autrement (1), et il avait édité alors le *Specchio, overo descrittione della Turchia*, dédié à la Reine Christine de Suède (2). Cette édition romaine, qui ne comprend que la première partie de l'ouvrage, est publiée sous le nom du *R.P.F. Michele da Novi, C. M. A.*, Cappuccino Missionario Apostolico (3). Mais la seconde édition, publiée à Florence la même année, porte en toutes lettres le nom de l'auteur : *composto dal R. P. Fra Giustiniano da Novi, Cappuccino Missionario in Oriente, chiamato al secolo Michele Febvre da Novi* (4). D'Italie le P. Justinien se rendit en France pour y recruter des missionnaires et il profita de son séjour pour donner une traduction de son opuscule sous ce titre *L'Estat présent de la Turquie, où il est traité des vices, mœurs et coutumes des Ottomans et autres peuples de leur Empire*, Paris, 1675 (5).

Le P. Michel retourna dans sa mission à une époque qu'il est difficile de déterminer, faute de documents, car les Archives d'Alep sont fort inexactes pour ce qui le regarde (6). Il était de nouveau

1. DENYS DE GÊNES, *Bibliotheca scriptorum Ordinis Fr. Min. S. F. Capuccinorum*, seconde édition, Gênes 1691, et BERNARD DE BOLOGNE dans la réédition du même ouvrage, Venise 1747, indiquent simplement, sans citer ni lieu ni date d'édition : *Liber controversiarum ad convincendos Infideles et Schismaticos.*

2. *Specchio... Turchia, Dove si vede lo stato presente di essa, li costumi degl' Ottomani, et altri Popoli di quell' Imperio, diviso in XIV Nationi tutte opposte alla potenza, che le governa, e l'una, e all'altra, sette delle quali sono infedeli, e sette Christiani.* Omne Regnum in seipsum divisum desolabitur. *Parte prima. Delle Nationi Infedeli, cioè de' Turchi, Arabi, Curdi, Turchemanni, Iezidi, Drusi et Hebrei. Composto dal* R. P. F. MICHELE FEBVRE DA NOVI, C. M. A. *Dedicato alla sacra Real Maestà di Cristina Alessandra Regina di Suetia*, etc. In Roma, à spese del Tinassi. In-12, 6 fr., 186 pp. Tout l'opuscule est imprimé en lettres italiques; j'en ai sous les yeux un fort joli exemplaire relié en parchemin avec filets dorés et doré sur tranche, que j'ai procuré voilà quelques années à notre collection de la maison généralice.

3. Ce nom de Michel da Novi avait trompé notre Denys de Gênes, dans sa première édition de la *Bibliotheca* (Gênes, 1680). Il inscrit l'auteur sous cette rubrique : *Michael de Febvre, natione Gallus, Provinciae Aquitaniae alumnus*; et par une de ces erreurs dont fourmille cet ouvrage, il donne la date de 1657 pour la première édition du *Specchio*. Dans la seconde édition, il l'appelle *Justinianus a Turonibus, Provinciae Turoniae filius*, et il cite encore l'édition de 1657 ; Bernard de Bologne le copie trop servilement.

4. Le titre est le même sauf de légères variantes et une correction demandée par le sens (*e l'una all'altra*). Après l'énumération des nations infidèles suit : *Nella seconda* (parte) *Delle Nationi Cristiane, che sono in quelle parti. Composto dal* R. P. Fra GIUSTINIANO DA NOVI... *In questa seconda Impressione dall' Autore medesimo corretto ed ampliato. All' illustriss. Signore Luigi Pazzi.* In Firenze, per Francesco Livi all' insegna della Nave, 1674. In-12, 10 ff., 184 pp. J'en ai vu un exemplaire à la Bibliothèque du Prince Chigi.

5. Voilà quelques années un exemplaire était en vente à la Librairie ancienne de Plihon et Hervé, à Rennes, (catalogue 88, n° 126). Je cite le titre d'après MICHAUD, *Biographie universelle*, article FEBVRE ou FEVRE MICHEL.

6. Elles le font arriver dans la mission en 1673, alors que le P. Justinien écrit en 1674 avoir déjà passé onze ans dans ces régions. Elles lui attribuent aussi un *Dictionnaire* en plusieurs langues qui n'est pas autrement connu. Nous avons une preuve de sa présence à Alep en 1668 dans une attestation du Patriarche et de plusieurs évêques arméniens, *de fide Armenorum circa SS. Eucharistiam, data*

Digitized by Google

en Italie en 1678, comme on la dit ci-dessus, et le P. Denys Carli de Plaisance écrit l'avoir rencontré à Florence dans le cours de l'été de la susdite année (1). Outre les trois éditions des *Objectiones* signalées plus haut, le P. Justinien publia alors le *Théâtre de Turquie*. Comme pour son premier opuscule il le donna d'abord en Italien : *Teatro della Turchia... Dato in luce dal Sig. Michele Febvre, C. M. A.* (2). La première édition parut à Milan en 1681, puis il fut bientôt réimprimé à Bologne en 1683 et 1684, ainsi qu'à Venise en 1684 ; et ce ne sont pas des supercheries de libraire, mais bien des éditions différentes que j'ai toutes vérifiées. A Rome le P. Justinien avait été retenu en audience par le Pape Innocent XI « durant plus d'une heure » et il devait retourner dans sa mission, écrit-il lui-même, porteur du *pallium* pour le nouveau Patriarche catholique. Auparavant il passa en France où il fut reçu par le Roi, auquel il remit des lettres du même Patriarche. Il s'y occupa aussi de l'impression de son ouvrage « traduit d'Italien en François par son auteur, le Sieur Michel Febvre. » Il était sans doute à Paris le 16 juillet 1681, car il cédait ce jour-là son Privilège pour l'impression du livre à Edme Couterot (3). Il semblerait que l'édition française n'eut pas le même succès que celles en italien, puisque l'éditeur en renouvelait le frontispice en 1688, pour le faire passer sans doute comme un ouvrage nouveau.

Alippi 1 Martii anno Armenorum 1117, et Latinorum 1668. Il la traduisit en latin, comme il résulte de cette note qu'il y ajouta : « Ego Frater Justinianus capucinus, missionarius Apostolicus in Oriente, licet immeritus, traduxi de verbo ad verbum hoc praeclarum fidei testimonium ex Armenio idiomate in Latinum. » (Ap. MIGNE, *Perpétuité de la foi de l'Eglise Catholique sur l'Eucharistie*. Paris, 1851, tome I, col. 1236.)

1. « Riposai due giorni nel nostro convento di Montui (Montughi, près de Florence), nel qual Luogo capito il Padre Giustiniano Missionario degno nella Città di Aleppo... » *Il Moro trasportato nell' inclita città di Venetia...* dal P. DIONIGIO CARLI DA PIACENZA. Bassano, 1687, p. 160.

2. *Teatro della Turchia. Dove si rappresentano i disordini di essa, il genio, la natura, et i costumi di quattordici nationi che l'habitano. La potenza degl' Ottomani indebolita, le loro tirannie, insulti, e perfidie tanto contra li stranieri, quanto verso i suoi popoli. Il tutto confermato con esempi, e casi tragici nuovamente successi. Dato in luce dal* SIG. MICHELE FEBVRE, C. M. A. Milano, Heredi di Antonio Malatesta, 1681, in 4°, 18 pp. n. ch. 430 pp. — Les éditions de Bologne parurent la première chez Gioseffo Longhi, 1683, in-4°, 16 pp. n. ch., 531 pp. ; la seconde : pergl' HH. di Gio : Recaldini, ad instanza d'Antonio Quaglia, 1684, in-4°, 16 pp., n. ch., 404 pp. — En 1683 Stefano Curti de Venise mit en vente, comme édition propre, la première de Bologne, dont il changea seulement les premières pages, en 1684, il en donna une nouvelle édition, in-4°, 16 pp., n. ch., 467 pp. Détail à noter sur les exemplaires de Venise des deux éditions, la puissance des Ottomans est dite *sopragrande* au lieu de *indebolita*, et l'auteur a été créé Marquis par son imprimeur, *dato in luce dal Marchese Febvre, C. M. A.*

3. *Théâtre de la Turquie, où sont représentées les choses les plus remarquables qui s'y passent aujourd'hui touchant les Mœurs, le Gouvernement, les Coutumes et la Religion des Turcs, et de treize autres sortes de Nations qui habitent dans l'Empire Ottoman. Le tout confirmé par des exemples et cas tragiques arrivez depuis peu. Traduit d'Italien en François par son Auteur le sieur* MICHEL FEBVRE. A Paris, chez Edme Couterot, 1682. In-4°, 20 pp., n. ch., 558 pp., plus 12 pp., n. ch. pour l'Index, errata et Privilège. — Ce n'est pas une traduction littérale de l'italien, mais il y a des variantes assez nombreuses et des additions.

Digitized by Google

Qu'advint-il ensuite du P. Justinien de Neuvy ? Je l'ignore absolument. Il avait passé dix-huit ans en Orient quand il revint en France pour la seconde fois ; il avait voyagé dans les diverses provinces de l'Empire Ottoman, en Syrie, Mésopotamie, Chaldée, Assyrie, Kurdistan, Arabie déserte, Palestine, Judée, Caramanie, Cilicie, Phrygie, Bythinie, Anatolie, Romanie, Chypre et les Iles de l'Archipel ; il avait appris le Turc, l'Arabe, l'Arménien, le Kurde ; et s'il publia ses ouvrages ce ne fut pas, comme il le dit lui-même, pour rendre son nom plus famoux, « puisque je l'ensevelis dans le silence, » mais pour la gloire de Dieu. Il me semble que c'est un devoir de justice que de rendre à ce bon missionnaire ce qui lui appartient, et de ne pas le laisser dépouiller en faveur d'un de ses confrères, assez riche en mérites pour n'avoir pas besoin de ceux d'autrui.

Rome, 13 février 1909.

Fr. Edouard d'ALENÇON,
Arch. gén., des Min. Cap.

2° — LE NOMENCLATOR LITERARIUS DU P. HURTER.

Une année à peine après la publication du tome IIe de son *Nomenclator literarius* (1), le R. P. Hugo Hurter, S. J., nous donne le tome IIIe de cette œuvre grandiose (2). Si celui-ci est un peu moins gros que le volume précédent, c'est qu'il n'embrasse qu'un seul siècle, tandis que celui-là va de 1109 à 1563. Il comprend donc tout le bas moyen-âge, l'époque où la Scolastique s'est formée et a atteint en même temps son apogée.

Le siècle traité dans le tome IIIe a été le plus fécond en écrivains, on peut même le nommer le siècle scolastique, mais les théologiens de cette période n'ont égalé ni l'influence ni la puissance des grands maîtres de la Scolastique. Au XVIe siècle, il y eut un nouvel essor. Et les Jésuites, dans leur ardeur encore juvénile, se lancèrent avec entrain dans les sciences sacrées. Aussi en parcourant les *Tabulae chronologicae secundum disciplinas dispositae* p. I — XXXIII, s'aperçoit-on bien vite de leur supériorité en valeur et en nombre. Certes les noms *choisis* par l'auteur ne représentent pas la totalité des théologiens de tel ordre religieux ou de tel pays, mais le *Nomenclator* donne, en général, une idée assez juste de l'activité scientifique de l'époque.

1. Voir sur ce volume. *Etudes Franciscaines, XVIII*, (1907), 632-44.

2. *Nomenclator literarius Theologiae catholicae. Tomus III. Theologiae catholicae aetas recens ; post celebratum concilium tridentinum saeculum primum, ab anno 1564-1663. Editio tertia, plurimum aucta et emendata. Oeniponte, Libraria academica Wagneriana* (chez Waguer à Innsbruck), 1907, 1 vol. gr in-8°, 1224 coll et CXXII pages.

Digitized by Google

Ce volume, traitant des écrivains du siècle qui suivit directement le Concile de Trente, formait jadis le premier tome de la première édition du *Nomenclator* (1). Dans la deuxième il garda la même place (2). Dans la troisième édition, dont nous nous occupons, il vient en troisième lieu, en raison de l'ordre chronologique.

Occupons-nous surtout des écrivains franciscains. Ils sont très nombreux dans ce volume du *Nomenclator* comme dans les autres, sans être cette fois d'une importance de tout premier ordre. Quelques-uns parmi eux auraient dû cependant être mieux mis en lumière. Paniganola, le plus célèbre prédicateur du XVIe siècle, méritait, certes, d'être placé dans le texte même. L'auteur en parle dans une note. *(Nel.* 249). On pourrait en dire autant de l'ex-franciscain André Thevet (Not. 325). Il aurait pu citer « *Les singularités de la France antarctique, autrement nommée Amérique et de plusieurs Terres et Isles découvertes de notre temps.* Paris, 1558. Giuseppe Horologgi en fit paraître une version italienne à Venise en 1561 (3) ; et en 1878 Paul Gaffaret en publia une nouvelle édition à Paris, *avec notes et commentaires* (4).

La France antarctique, c'est... le Brésil ! où le cordelier And. Thevet, compagnon de Villegaignon, voulut fonder une Nouvelle France. Inutile d'ajouter que le plan avorta. C'est à André Thevet que l'on a attribué l'introduction, en Europe, du tabac, qu'il apporta de la *France antarctique* avant que cette plante nous fût parvenue de Floride par la voie de Lisbonne. Thevet en parle à plusieurs reprises et dans un de ses Manuscrits, il dit « Les Chrestiens de par de là en sont devenus friands de façon toute merveilleuse (5). » Voici le titre d'un autre de ses ouvrages : *Cosmographie Moscovite par André Thevet, recueillie et publiée par le Prince Augustin Galitzin.* Paris. Fechener, 1858, I vol. in-8°, XVI et 179 pp. (6).

Le célèbre missionnaire Bernardin de Sahagun (7) a aussi été relégué dans une petite note (257). Puisque l'auteur se contente de signaler d'une façon vague l'édition récente de l'*Evangeliarium, epistolarium et lectionarium Aztecum sive Mexicanum ex antiquo codice Mexicano nuper reperto depromptum*, ed. Bernadinus Biondelli, nous ajouterons que cette édition parut à Milan en 1858 ;

1. *Nomenclator literarius recentioris theologiae catholicae, theologos exhibens qui inde a concilio tridentino floruerunt, aetate, natione, disciplinis distinctos.* Tomus I *Oeniponte, libraria academica Wagneriana*, 1871-1873, 1 vol. pet. in-8° (12) de 1028 p.

2 *Nomenclator liter.* etc (même titre), ibid. 1892, 1 vol. gr. in-8°, XVI, 630 pp.

3. *Historia dell' India, America, detta altrimenti Francia Antarctica, tradotta di francese in lingua italiana da G H. Venezia* appresso Gabriele Giolitto, 1561, in-8°. Voir Marcellino da Civezza, *Saggio di Bibliografia geografica, storica etnographica sanfranciscana*, Prato, 1879, 590-4. Ouvrage de grande valeur, qui aurait pu rendre beaucoup de services au docte Professeur émérite d'Innsbruck.

4 Edition non citée dans le *Saggio* que nous venons de nommer.

5. Civezza, *Saggio*, 594.

6. Pour les autres, voir *L. c.* 591 ss.

7. C'est certainement un oubli, s'il n'y est pas nommé expressément *franciscain* , mais ceci a eu pour conséquence, que, dans l'index, p. LXXVIII, il n'a été attribué à aucun ordre. Dans les *Tabulae*, p. XLIV *ad ann.* 1592, il a été cependant déclaré *franciscain*. Il est mort le 20 oct. 1590.

Digitized by Google

1 vol. gr. in-4°, XLIV et 574 pp. — Certainement son Histoire générale de la Nouvelle-Espagne en mexicain et en espagnol, publiée en 1829 par Bustamente (1), méritait d'être mentionnée, à cause de sa langue. C'est un ouvrage classique de la littérature mexicaine (2).

Même remarque au sujet de Fray Alonso Molina : Alphonse Molina d'Escalona (1496-1584), très estimé par ses ouvrages de philologie mexicaine et pour ses catéchismes composés en cette langue à l'usage des Indiens (3).

Le titre du fameux ouvrage du P. Jérôme de Mendieta (110), qui mourut le 9 mai 1604, est en réalité : *Historia ecclesiastica Indiana* (4). Elle fut publiée à Mexico en 1870 par J. G. Icazbalceta.

Le P. Eusèbe Fermendzin ne publia pas (963) les *cinq* derniers volumes des *Annales Minorum* de Wadding, mais seulement le dernier, c'est-à-dire le 25e. Les *Scriptores Ordinis Minorum* de Wadding ont été d'abord réédités tels quels par H. Sbaralea (5), qui fit paraître en même temps, mais à part, son *Supplementum et Castigatio in Scriptores Ord. Min.* (6).

Ce que le R. P. Hurter dit au sujet du *Certamen Seraphicum Provinciae Angliae* (O. F. M.), « *opus rarum,* » n'était vrai que jusqu'à l'année 1885, où parut une deuxième édition de cet ouvrage, qui le mit à la disposition de tous (7).

Le Conventuel Bonaventure Passeri n'a pas été provincial de Cologne (644) (8) ; par contre le P. Jacques Montanari aurait dû être

1. *Historia general de las cosas de Nueva Espana, que en XII libros y dos volumenes escribió el R. P. Fr. Bernardino de Sahagun de la Observancia de S. Francisco .. Dala a luz con notas y suplementos Carlos Maria de Bustamente.. y la dedica a Nuestro SS. Padre Pio VIII.* Mexico, Alejandro Valdes 1829. 3 vol. in-4°.

2. Une traduction française annotée par Jourdanet et R. Siméon parut à Paris en 1880. — Voir sur le P. Sahagun, Civezza, Saggio, 523-529.

3. Voir les titres de ces ouvrages. Voir *Saggio*, 405-498.

4. Dans cette édition le titre poursuit, en différant de celui du MS. : *Obra escrita a fines del siglo XVI. par Fray Geronimo de Mendieta de la Orden de S Francisco...* Mexico, 1880, 1 vol. in-4°, XLV et 790 pp.

5. Romae, 1806, 1 vol. gr. in-fol. de (II), 248 et CVIII pp.

6. Ibidem 1806. 1 vol. in fol. de 784 pp. Déjà en 1906 Attilio Nardecchia réimprima sans changements ni additions les *Scriptores* de Wadding. Cette édition ou plutôt réimpression est déjà la troisième de cet ouvrage. Après avoir lancé ce volume (pet. in-fol. de 243 pp.) Nardecchia se mit à republier, avec quelques additions cette fois, le *Supplementum* de Sbaralea en deux volumes Le premier allant de la lettre A à J, a paru en 1908. 1 vol. pet. in-fol. de 386 pp.

7. Elle parut à Quaracchi *(Ad Claras Aquas)* en 1885, 1 vol. gr. in-8°, XIX, 312 pp. Si le R. P. Hurter avait lu dans le *Certamen Seraphicum* (pp. 73-146) la Notice sur la vie et le martyre du Frère Mineur Henry Heath, en religion Paulus a S. Magdalena, mort pour la foi à Londres le 17 avril 1643, il n'aurait pas manqué de lui consacrer une notice dans ce volume du *Nomenclator*. Car ce Franciscain a composé quantité d'écrits et surtout les *Soliloquia seu Documenta Christianae Perfectionis*. Anvers, 1652. IIe édition : Quaracchi, 1885 ; IIIe édit. ibidem 1892, in-16°, VIII, 292 pp. La version Anglaise parut à Douai en 1674 et à Londres en 1844 : *Soliloquies and Documents of Christian Perfection.*

8. Franchini, *Bibliosofia e Memorie Letterarie di Scrittori Francescani conventuali.* Modena, 1698, 125. P. Conr Eubel, *Geschichte der Kölnischen Minoriten-*Ordensprovinz, Köln, 1906, 294. — C'est Wadding, *Scriptores ord. Min.* s. v. qui avait prétendu cela, mais Franchini *l. c.* l'avait déjà fortement révoqué en doute, et après lui Sbaralea, *Supplementum ad Scriptores ord. Min.* éd. de 1806, p 178 ; éd. 1908, I p., 191-2.

Digitized by Google

désigné comme conventuel (698) puisqu'il a été Ministre général de cet ordre (1), dont Jacobinus Malafossa (9 *note)* était aussi membre.

Sur Jacques (et non pas Didace) Suarez de Sainte-Marie (376 *note)* on pourra consulter maintenant la notice bio-bliographique, que consacra à ce Cordelier le R. P. Edouard d'Alençon (2). — Le continuateur de Boverius, que le P. Hurter nomme, *Peregrinus de Forli*, s'appelait en réalité *Pellegrino da Forli* (3).

L'Annaliste de la Province observante de Cologne, le P. Jacques Polius n'est pas mort vers 1640 (4), mais le 6 octobre 1656, de sorte que la notice sur lui devrait être transportée dans l'autre période, qui court de 1641 à 1663. D'ailleurs la très remarquable *Chronica Provinciae Coloniensis* du P. Polius n'a pas été imprimée en 1618 ; elle est restée manuscrite jusqu'à maintenant (5).

Voici encore quelques autres remarques sur des écrivains étrangers à l'ordre franciscain. — Pour les Sainte-Marthe (1118) l'auteur aurait pu renvoyer à la monographie de M. P. de Longuemare (6) et pour Barthélémy Latomus (+ 1570) (38) à celle du Prof. E. Wolff (7).

Le *Monasticon Augustinianum* de Nicolas Crusenius (838) a enfin été continué par F. L. Bardón, en 1903 (8). Si l'auteur ne pouvait plus guère citer la nouvelle biographie de Fray Luis de León, O. S. Aug. par G. Al. Getino (9), il aurait peut-être, — ne fût-ce que par curiosité — pu mentionner une réédition de l'exposition de Fr. S. de Léon sur le *Miserere*, publiée à New-York (10).

Dans les Addenda (1221-4) le docte auteur n'a pas eu toujours la main heureuse. Car le *Stimulus amoris* publié à Quaracchi en 1905 (11) n'est nullement du Capucin Jacques de Milan, qui est mort

1. Franchini, *l. c.* 286-90. Sbaralea, *Suppl.* 373-4.

2. *Jacques Suarez de Sainte-Marie, cordelier et évêque de Séez*, Extrait du *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne*, 1905. Alençon, 1905. 16 pp.

3. *Analecta Ordinis Minorum Capuccinorum* I Rome, 1885, 255 s

4. *Nomenclator*, p. XCIV.

5. Le R. P. Hurter a abrégé ici la notice que donne sur lui Wadding dans ses *Scriptores O. M.* s. v. ; p. 126 s de la nouvelle édition de 1906. — Voir sur ce savant Récollet P. Patrit Schlager, O. F. M. dans les *Annalen des Historischen Vereins für den Niederrhein*, LXXXII, Cologne, 1907, p 83 ss. Schoop, A. *Geschichte der Stadt Düren*. Düren, 1901, p. 1 ss.

6. *Une famille d'auteurs aux XVI*e*, XVII*e*, et XVIII*e* siècles. Les Sainte-Marthe.* Paris, Picard, 1902. 1 vol. in-8° 281 pp.

7. *Un humaniste luxembourgeois au XVI*e* siècle. Barthélemy Latomus d'Arlon (1498-1570). Sa vie et son œuvre d'après des documents inédits. I*e* partie (1498?-1541).* Luxembourg, Beffort, 1902, in-4°, 92, LXVI pp.

8. T. Lopes Bardón, *Monastici Augustiniani R. P. Fr. Nicolai Crusenii continuatio atque ad illud additamenta sive Bibliotheca Manualis augustiniana in qua breviter recensentur Augustinenses utriusque sexus virtute, litteris, dignitate ac meritis insignes ab anno 1620 usque 1700.* Tom. II. Vallisoleti, 1903, in 4°, VIII, 623 pp.

9. *Vida y Procesos del Maestro Fr. Luis de León, por el P. Fr. Luis G. Alonso Getino O. Pr.* Salamanca, 1907. In-8°, XVI, 576 pp.

10. *Exposición del Miserere por el P. F. Luys de León En Barcelona, por Lorenço Deu Ano 1632.* New-York, A. M. Huntington, 1904.

11. Il forme avec le Canticum Pauperis le volume IVe de la *Bibliotheca Franciscana Ascetica medii aevi.*

Digitized by Google

en 1584, pour la simple raison déjà, que le MS. du *Stimulus*, conservé à la Bibliothèque Laurentienne de Florence, a été écrit vers 1300. L'auteur s'appelait bien Jacques de Milan, mais ce fut un Franciscain du XIIIe siècle (1).

Les remarques que nous nous sommes permises au sujet du troisième volume du *Nomenclator* du T. R. P. Hurter, n'enlèvent naturellement rien à la valeur de cet ouvrage colossal, que tous les théologiens feront bien de consulter sans relâche. Espérons que nous aurons bientôt le plaisir de parler du tome quatrième !

F. Michel Bihl,
O. F. M.

3° — UNE LANGUE INTERNATIONALE.

La librairie Delagrave ouvre son catalogue à la collection suivante :

Dictionnaire international-français par L. de Beaufront et L. Couturat, préface de M. Otto Yespersen ;

Dictionnaire français-international, par les mêmes ;

Grammaire complète de la langue internationale, par L. de Beaufront (in-8°, 77 pp.) ;

Exercices avec grammaire élémentaire. — Corrigé avec notes par le même ;

Premier livre de lecture (Unesma lekto-libro), br. de 112 pp., (traduction de morceaux littéraires simples de différentes langues).

Sous presse : *Duesma lekto-libro* (littérature de style plus élevé).

A titre au moins documentaire nous devions signaler à nos lecteurs cette abondante germination ; elle s'est reproduite sous les mêmes noms en Angleterre et en Allemagne, avec collaboration de M. Hugon pour l'anglais et de M. Thoman pour l'allemand. D'autres ouvrages d'initiation pratique ont du reste paru dans ces deux pays et en Suisse. A Paris, l'imprimerie Chaix a publié toute une série de petits manuels : français, anglais, allemand, espagnol, italien : le *Guidlibreto* hollandais est édité à La Haye, le danois à Copenhague ; d'autres sont sous presse ailleurs et même au Japon. Enfin la langue de la Délégation a, depuis un an, sa revue officielle, Progreso, publiée chez Delagrave ; deux autres revues françaises lui sont spécialement consacrées : *Progresido*, fondée à Verdun, et l'ancien *Espérantiste* qui paraît à Louviers. Nommons encore une revue belge la *Belga Sonorilo*, une revue suédoise *Esperantisten*, et deux revues allemandes : *Internaciona Socialisto* et *Germana Ilisto*.

1. Voir *l. c.*, p. IX ss.

Digitized by Google

D'autres périodiques, sans être comme ceux-ci destinés à la langue, s'en occupent secondairement d'une façon sérieuse en différents pays et particulièrement en Amérique.

Toute cette poussée de librairie linguistique a vu le jour en quelques mois et révèle un effort qui veut être puissant. Le sera-t-il ? C'est à l'avenir de répondre. A première vue, cette tentative évoquant le souvenir des échecs qui l'ont précédée paraîtra peut-être d'une belle audace. Monseigneur Schleyer, auteur du Volapük, vit encore à Constance et son œuvre est déjà morte ; l'Espéranto primitif qui lui succéda dans la faveur partielle des Européens, souffre, paraît-il, d'une crise de défections considérée comme gravement funeste. Ces œuvres d'un homme ont subi le sort fatalement réservé à tout travail similaire qu'on déclarerait intangible dans sa forme malgré son arbitraire et ses imperfections.

Or tel n'est pas le caractère de la Langue internationale qui s'annonce. Elle est d'abord le résultat d'une décision collective, la plus autorisée qui pût appuyer un projet de ce genre.

Un Comité international de savants et de linguistes renommés fut élu en 1907 par une Délégation de 310 sociétés de tous pays qui devait son origine à l'Exposition universelle de 1900 et avait reçu l'approbation de 1250 membres d'Académies et d'Universités. Le Comité de la Délégation réuni à Paris en octobre 1907, examina tous les projets anciens et nouveaux de langue auxiliaire, et après avoir constaté l'étonnante convergence de ces derniers vers les principes qui apparaissaient comme la clef du problème, il décida de n'adapter en bloc aucun des systèmes préposés ; mais de réunir sur la base du système le plus en vogue les qualités reconnues par tous comme essentielles. On eut ainsi un Esperanto réformé, simplifié, débarrassé des étrangetés et irrégularités qui choquaient le public Un travail remarquable sur ces améliorations signé du pseudonyme Ido, et dont l'auteur était inconnu des membres élus par la Délégation, avait inspiré le Comité dans ses discussions ; celles-ci avaient été préparées par les recherches savantes des deux secrétaires, MM. Couturat et Leau, sur l'Histoire analytique de la langue internationale (1) ainsi que par une Etude logique sur la Dérivation due à M. Couturat.

C'est avec les garanties d'une si haute compétence que la Délégation croit présenter au monde ce qu'il attendait. Véritable quintessence du langage européen, la langue de la Délégation offre une intelligibilité immédiate due à son choix maximum de racines internationales, c'est-à-dire communes aux principales langues de l'Europe : ce principe d'internationalité méthodiquement appliqué fournit ainsi un vocabulaire où le slave retrouve 52 0/0 de racines connues par son idiome, l'allemand 68 0/0, l'anglais et l'espagnol 79 0/0, l'italien 83 0/0 et le français 91 0/0 : notre nation se trouve donc la mieux partagée sans qu'on l'ait voulu a priori. Cette statis-

1. *Histoire de la Langue universelle*, 1 vol. in-8 par L. Coutural et L. Leau (Paris, Hachette 1903). — *Les Nouvelles Langues internationales*, 1 vol. par les mêmes (Paris, chez M Coutural, 7, rue Pierre Nicole).

Digitized by Google

tique confirme un résultat d'évolution linguistique déjà connu, la prédominance et l'influence de l'élément latin ; aussi en cas d'absence d'une racine commune ou plus favorisée, le Comité international a-t-il eu recours au latin lui-même par une simple conséquence logique. De plus la simplicité et la régularité tant de la grammaire que de la dérivation, la facilité de prononciation heureusement combinée pour l'ensemble des peuples, tout permet à la langue « d'atteindre le plus grand nombre d'hommes en leur donnant le moins de peine possible. » En résumé la Langue internationale de la Délégation n'est pas une invention arbitraire, mais une combinaison d'éléments vivants fournis par l'évolution naturelle et régularisés par les lois de la logique : c'est une mise au point internationale du parler de l'Europe ; une Académie élue en surveillera l'évolution régulière, partant, le progrès et le perfectionnement indéfini.

Les savants européens recueillant l'idée de grands penseurs tels que Descartes, Leibniz et Pascal, espèrent clore l'histoire de ses insuccès pour ouvrir celle de son triomphe ; si la première a suscité parfois le dédain chez d'autres penseurs moins... informés, la seconde devra rallier tous les suffrages, car la meilleure réponse aux oppositions les plus systématiques, c'est le succès. Mais à celui-ci la valeur d'une décision collective ne suffit pas et les faits doivent la confirmer : Nous les attendons. Quelques revues, dont la *Revue néo-scolastique* de Louvain (Février 1909), signalent déjà dans le domaine spéculatif l'expérience de traductions d'une étonnante équivalence (1) : souhaitons que le domaine pratique continue les preuves qu'on nous annonce comme déjà faites. Le premier ouvrage original est en cours de publication, c'est une *Vie de Jésus-Christ* par M. l'abbé Pinth, curé de Neudorf (Luxembourg). Nos meilleurs vœux !

Enfin la faveur des amis de l'idée accueille, paraît-il, la nouvelle langue internationale : des groupes, des propagandistes, voire même des inventeurs d'autres systèmes se rallient de jour en jour à celui de la Délégation : citons entre autres pour ne pas allonger ces informations, l'exemple de Mgr Luigi Giambene, professeur à la « Propagande » et éminent linguiste, qui a cessé spontanément de publier le *Roma Esperantisto* pour faire la *propagande* de la réforme : il a même conférencié sur ce sujet à la fameuse Acadamia d'Arcadia.

Cependant, cette nouvelle solution d'un vieux problème dont il y aura lieu de reparler, n'arrête pas tous les chercheurs, et nous signalons l'initiative d'un Franciscain, le P. Skrabec, qui a fait paraître à Gorice les essais d'un système personnel nommé Eulalie. Basé *a priori* sur le latin, le projet cherche à en simplifier le mécanisme par un jeu de flexions où malheureusement l'euphonie semble bien sacrifiée : tous les mots se terminent par une voyelle et dans un

1. Un texte allemand philosophique fut traduit en Ido par un français; et un autrichien (non philosophe) reconstitua avec une très grande fidélité le texte allemand sans connaître l'original. Mentionnons aussi le rapport lu au dernier Congrès de philosophie d'Heidelberg par M. Coutural sur l'application de la logique dans la langue internationale.

Digitized by Google

spécimen nous relevons, sur 60 vocables dont il se compose, 20 finales en i et 25 en e : il en résulte un aspect monotone et étrange. Sans préjudice d'une étude plus approfondie, disons que la manière dont la Langue de la Délégation fait revivre le latin nous semble plus conforme à son évolution et à sa destinée naturelles comme correctif providentiel de la confusion des langues. Plaise au ciel que sous cette forme il reprenne en le complétant, le rôle qu'il n'a pu remplir jusqu'ici pour différentes causes : faciliter par un langage auxiliaire la fraternisation catholique des races et la fécondité glorieuse que l'Eglise en peut attendre.

Fr. Odon de Ribemont.

Digitized by Google

BULLETIN D'HISTOIRE FRANCISCAINE.

(20 février 1909.)

II. SAINTE ELISABETH DE HONGRIE.

Le septième centenaire de la naissance de Sainte Elisabeth de Hongrie a donné naissance en Allemagne à toute une véritable florescence de productions littéraires, historiques et artistiques sur la chère sainte. Cf. *Etudes Franc.*, t. XVI, p. 138 art. de M. de Villermont. Notons les livres et brochures qui nous sont connus.

Le premier ouvrage est très important :

42. *Quellen Studien zum Geschichte der hl. Elizabeth, Landgräfin von Thüringen*, par Albert Huyskens, 1908. Marburg, in-8° de VIII-268 pages. Une partie de ce livre a paru dans l'*Historisches Jahrbuch* de 1907, p. 499-528 et 729-848, sous ce titre *Zum 700. Geburstage der hl. E. von Th.* L'ouvrage de M. Huyskens est surtout intéressant pour l'étude des sources que l'auteur fait : il publie un texte nouveau du *Libellus de dictis quattuor ancillarum* (p. 112-140), le texte précédent étant celui qu'a publié Mencke (*Cf. Bibl. hag. lat.*, n. 2493) ; puis un recueil de miracles écrit en 1235 et inédit (p. 243-266). Cf. l'art du Poncelet dans les *Anal. Boll.*, t. XXVII, 1908, p. 495-496 et infra n°s 44 bis, et 46

43. Le même a abrégé son travail dans les *Historisch-Politische Blätter* de 1907, fasc. 10 et 11, p. 725-754 et 809-821, sous ce titre : *Elisabeth die heilige Landgräfin von Thuringen.*

44. *Die heilige Elisabeth*, par K. Wenck. Extr. de *Die Wartburg. Ein Denkmal deutscher Geschichte und Kunst* (Berlin, 1907, in-fol.), p. 183-210 et 699-701. — *Die hl. Elisabeth und Papst Gregor IX*, dans *Hochland*, 5e année, t. I (1907-1908), p. 129-147. M. Wenck n'en est pas à ses débuts dans l'histoire de la chère Sainte et semble reprendre à l'occasion du 700e anniversaire de Ste Elisabeth plusieurs de ses anciennes pages. Cf. *Le Moyen Age*, 1908, p. 295, note de M. Léon Auvray.

Le même auteur a fait une conférence sur le même sujet. Il y dresse un bon examen des sources et de la littérature du sujet : *Die heilige Elisabeth.* Tübingen, 1908, in-8° de 56 pages (dans la *Sammlung gemeinverstaendlicher Vorträge und Schriften aus dem Gebiete der Theologie und Religiongeschichte.)*

Digitized by Google

44bis. *Des Cäsarius von Heisterbach Schriften über die hl. Elisabeth von Thüringen*, par A. Huyskens, dans *Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein*, 1908, fasc. 86, p. 1-59. Contient le texte de la *Vita* et le sermon de la translation des reliques.

44ter. *Eine bisher fast unbekannte Handschrift der Vita b. Elisabeth auctore Theodorico de Apoldia*, par le P. Diodore Henniger, O. M., dans le *Literarischer Handweiser*, 1908, n. 12, col. 471-474. Cf. *Histor. Jahrbuch* de 1907, p. 733.

44quater. Contre le Dr Albert Huyskens, le P. Michael, S. J., dans *Zeitschrift für Katholische Theologie*, fasc. I, 1909, p. 41-49 (Ist die heilige von der Marburg, vertrieben worden ?) défend la thèse traditionnelle qui affirme que notre Sainte fut chassée de la Wartburg. Il s'appuie principalement sur l'enquête faite par les commissaires du Pape, pour établir que le mot *Castrum* employé trois fois avant le texte : *ejecta fuit de castro*, ne peut s'appliquer qu'au château de la Wartburg. Les témoins cités dans l'enquête n'ont pu vouloir entendre autre chose par ce mot. Le P. Michael admet en outre une double expulsion. Sainte Elisabeth aurait été chassée d'abord de la Wartburg. « Elle se trouva, dit-il, dans l'alternative ou de trahir sa conscience, ou de céder à la violence. Elle choisit ce dernier parti (p. 48). » Puis, suivant le récit d'un certain Nicolas, il ne lui fut même pas permis de s'établir à la Marburg, qui lui appartenait en propre.

45. Dans un des fascicules de fin 1907, dans la *Hochland*, on lira des études de sainte Elisabeth dans l'art et la poésie. Le culte de la franciscaine s'est traduit dans l'architecture (cathédrale de Marbourg), dans la sculpture, dans la peinture sur verre, dans l'hagiographie, l'épopée (Joseph Seeber), le drame (Guillaume Henzen et Fritz Lienhard) et la musique (Heinrich Müller, Richard Wagner avec *Tannhäuser* et Listz avec sa *Legende der hl. Elisabeth*).

46. *Zur Geschichte der Glassgemälde in den Elisabethkirche zu Marburg* par A. Huyskens dans les *Fuldaer Geschichtsblätter*, octobre 1907, p. 155-159. Description et explication des vitraux de l'église de Marbourg. La reproduction de ces vitraux est dans le livre du Dr. Art. Haseloff. *Das Glassgemälde der Elisabethkirche in Marburg*. Berlin, Spielmeyer, 1907, grand in-fol. de 22 pages, 3 et 19 planches. Ces vitraux furent exécutés vers 1250.

47. *Die hl. Elisabeth von Thüringen in den neueren Forschung*, par le P. Léonard Lemmens dans les *Fuldaer Geschichtsblätter*, octobre 1907, p. 145-155. L'auteur réfute surtout les historiens qui n'ont pas compris l'héroïcité de l'âme de Ste Elisabeth.

48. *Die hl. Elisabeth von Thüringen in den neueren Forschung*, par le Dr Fr. Zurbonsen. Hamm W. 1907, in-18 de 22 pages, fait la recension des derniers travaux.

Digitized by Google

49. Bibliographie. — *Zur Geschichte der Reliquien der heiligen Elisabeth*, par Sophie Görres dans les *Hist. Polit. Blätter* de Munich, fasc. 10 et 11. — *Leben der hl. Elisabeth von Thüringen*, par W. Cramer, 3e édition. Paderborn, 1907, in-16 de 208 pages. — *Elisabeth die Heilige, Landgräfin von Thüringen*, par le Dr Kuhn. Eisenach, 1907, in-8° de 26 pages, dans les *Beitrage zur Geschichte Eisenachs*, fasc. XVI. — *Die hl. Elisabeth von Ungarns Landgräfin von Thüringen*, par Fr. Andres. Kreuznach, Capello, 1907, in-8° de 16 pages. — *Sanct Elisabeth, Frauenideal der Charitas. Festrede zur 7. Jahrhundertfeier der Geburt der hl. E.*, par le P. Bonaventure. Fribourg en B. 1907, in-8° de 16 pages. — *Die hl. Elisabeth. Ein Buch für Christen* (Gesammelte Werke), par A. Stolz, 13e édition, Fribourg en B., Herder, 1907, in-8° de VIII-391 pages. — *Die hl. Elisabeth. Eine schlichter Lebensbild zu den Wandgemälden M. V. Schwind's im Elisabethgung der Wartburg*, par M. Rasch. Leipzig, 1905, in-8° de 31 p., 5 fig. et 7 pl.

III. REVUES ET PUBLICATIONS MÊLÉES.

50. Le fascicule de juin 1906 du *Catholic World* des Pères Paulistes porte en suscription ces notes : *Franciscan Number* et quatre des principaux articles sont consacrés à notre P. S. François :

a) *The Catholicism of St. Francis*, par Montgomery Carmichael, p. 289-298. Le savant écrivain place en tête de ses pages ces deux extraits qui résument sa pensée et que nous tenons à reproduire :

Super omnia fidem Sanctae Romanae Ecclesiae servandam, venerandam et imitandam fore censebat, in qua sola salus constitit omnium salvandorum (Thomas de Celano, 1229).

Hérétique sans s'en douter (Paul Sabatier, 1894).

b) *St. Francis and modern Society*, par notre confrère le R. P. Cuthbert, pp. 299-314. S'il y a en S. François un côté idéal et plein d'héroïsme, il y a aussi en lui un côté pratique. Pour comprendre la pauvreté du Saint, il ne faut pas la regarder comme un facteur économique dans la vie du monde, mais bien comme un principe de discipline pour l'âme. Ce qui nous manque le plus en notre siècle de vie intense, c'est ce que le fondateur des Mineurs possédait à un haut degré : une vie spirituelle et intérieure très nourrie.

c) *The love and humility of St. Francis*, par la comtesse douairière de la Warr, pp. 332-337. Article bien faible.

d) *The Franciscan Centenary*, par le P. Pascal Robinson, pp. 338-344. L'auteur raconte la conversion de S. François, à propos du centenaire.

51. *Luce e Amore* est un périodique franciscain (illustré) de sciences, lettres, histoire et arts qui se publie à Florence depuis le 1er janvier 1904. Cette très intéressante petite revue, fondée par le Rme P. Robert Razzòli, a donné, entre autres, en 1904, des notes sur : Mariano de Florence, les mss. relatifs à l'ordre existant à la bibliothèque nationale de Florence (et en 1905 et 1906), d'après Mazzatinti, Fr. Elie de Cortone (et en 1905), Pierre de Catane, Denis Pulinari, célèbre scotiste, Barthélemy de Pise, Ange

Digitized by Google

Clareno, les *Actus S. Francisci;* — en 1906, les statuts du Mont de Piété de Cingoli, fondé par le P. Lorenzo di Roccacontrada, une chronologie franciscaine pour la Terre Sainte.

52. Le très intéressant premier fascicule de l'*Archivum Franciscanum Historicum* (1908, in-8° de XI-208 pp.), est édité à Quaracchi par les Pères du collège de St-Bonaventure. Le directeur est le R. P. Golubovich (1) et le secrétaire, notre collaborateur, le R. P. Michel Bihl, auquel nous offrons à cette occasion nos plus sincères et fraternels compliments.

La langue la plus employée dans ce périodique sera la langue latine.

On trouvera le sommaire du premier numéro dans nos *Etudes franciscaines* d'avril 1908, tome XIX, pp. 420-424.

Les *Etudes franciscaines* ont souhaité très cordialement la bienvenue à leur nouveau confrère, et s'il est permis à un aîné de présenter un désir, nous formulerons quatre vœux :

1° Que dans le classement des séries bibliographiques, les auteurs de l'ordre, dont le nom de famille n'est pas connu, soient rangés suivant leur nom de religion et non pas suivant le nom de leur pays d'origine. Généralement les revues italiennes commettent des fautes à ce sujet. On mettra donc, par exemple, *Antoine de Sérent*, au mot *Antoine*, et non pas à *Sérent*,— ou bien alors au nom de famille Béquet.

2° Que l'on soigne le style dans les articles rédigés en français.

3° Que dans la publication des documents anciens, on n'omette pas d'indiquer très exactement la réforme à laquelle appartenait tel ou tel auteur, surtout aux XIV°, XV° et XVI° siècles, car autrement, plus d'une pièce devient moins intelligible.

4° Que la chronique ne soit pas en latin, mais dans une langue vivante, français ou italien.

Voici les principaux articles parus dans les n°° suivants de l'année 1908, tome I :

P. 209-216. Le P. Domenichelli revient sur la Légende versifiée, publiée à Prato en 1882. (En italien.) L'auteur en serait, d'après lui, le fr. Henri de Burford.

P. 217-230. Etude sur les différentes peintures de la basilique d'Assise. (En allemand.) Le P. Kleinschmidt essaie de rechercher la paternité de chaque morceau.

P. 231-234. Le B. Monald, frère mineur dalmate du XIII° siècle. (En latin.) Par le P. Repich.

P. 235-237. Note sur la date de fondation de la province de Dalmatie, par le P. Milosevich. Cf. pp. 505-514.

P. 238-240. Sur un fragment inconnu de l'*Opus Tertium* de Roger Bacon (par Duhem), contenu dans le f. lat. 10264 de la bibl. nat. à Paris.

P. 241-247 Les Franciscains en Extrême-Orient, par le P. Athanase Lopez. (En espagnol.) Suite pp. 536-543 et an. 1909, fasc. I, pp. 47-62.

Signalons dans les documents la suite de la réunion des documents de moindre importance du XIII° siècle sur S. François par le P. L. Lemmens

1. La direction du P. Golubovich a duré à peine une année.

Digitized by Google

(1908, pp. 248-266). — Une vie du B. Gilles d'Assise, par le P. Ferdinand M° d'Araules (267-277), d'après le ms. 23, I, 60 de la bibl. des Conventuels de Fribourg (XV° siècle). — Une vie de S. Louis de Toulouse, texte publié par Joseph Pressutti (pp. 278-290, 569-576). — Des documents sur les Clarisses d'Amiens de 1442 à 1444 (pp. 291-300), par le P. Antoine (Cf. A. Durand, *Inv. som. des arch. mun. d'Amiens*, tome III). — Les statuts de la Congrégation du T. O. de Brescia à la fin du XIII° siècle, par P. Guerrini (pp. 544-568). — Un traité fort intéressant du Minorite Nicolas de Fakenham sur le grand schisme d'Occident (pp. 577-600 et an. 1909, pp. 79-91), par le P. Bliemetzrieder. — La chronique de Mariano de Florence (an. 1908, pp. 98-107 et an. 1909, pp. 92-107). Un ms. s'en trouve à Quaracchi, et un autre identique chez les Capucins de Montughi, près de Florence.

Le P. Golubovich donne (1909, pp. 63-71), le texte des premières constitutions générales connues du T. O. Régulier, élaborées au chapitre de Bologne en 1289 (très important), — le P. L. Lemmens donne des extraits d'un recueil de miracles et de visions, écrit en Saxe vers 1300 (an. 1909, pp. 72-78).

Même fascicule de 1909, pp. 4-16, le P. Michel Bihl fixe à l'année 1276 la tenue du chapitre général des Mineurs à Padoue, et non plus 1277. — Le P. Ephrem étudie la légende de S. François par Jacques de Voragine (pp. 17-31) et montre qu'elle s'appuie sur Celano et Bonaventure.

La partie consacrée aux mss. est également riche. Avec la suite des mss. de la Riccardiana de Florence (an. 1908, pp. 433-442 et an. 1909, pp. 123-130), voici la description de quelques mss. qui renferment le *Speculum* et les *Actus* (an. 1908, pp. 301-412, par le P. B. Kruitwagen), — un bon inventaire des archives des Clarisses d'Assise, par le P. Robinson (an. 1908, pp. 413-432) ; on aurait pu croire ce dépôt plus riche, — un inventaire des diplômes pontificaux du S. Convento à Assise, par le P. Eubel (an. 1908, pp. 601-616 et 1909, pp. 108-122).

Une abondante bibliographie et une chronique complètent heureusement chaque fascicule.

53. Le troisième fascicule du *Bollettino critico di cose francescane* (an. II, 1905, n. 1-3) est le dernier qui nous soit parvenu de cette publication. Il contient entre autres choses :

1. *Per l'autentica del cantico delle creature o di frate Sole*, par G. Bertoni. Cf. Faloci, *Il cantico del Sole, sua storia, sua autentica*, dans *Miscellanea fran.*, tome VI (1895), fasc. 2, et mon édition des *Opuscules de S. Fr.* Paris, 1905, pp. 31-32.

2. La fin des articles de L. de Kerval sur les sources de l'histoire de S. François, pp. 6-16. Cf. *Etudes franc.*, t. XVII, p. 676.

3. *Supra un Codice dello Speculum Historiale di Vicenzo di Beauvais*, pp. 19-20, par G. Bertoni.

4. *Appunti su alcune fonte dei Fioretti*, par B. A. Terracini, pp. 21-30 (à suivre).

5. *Laude antiche a S. Francesco e a S. Chiara d'Assisi*, par L. Suttina, d'après un ms. de l'Université de Padoue.

Cf. *Etudes francisc.*, t. XVII, pp. 670-671.

Malgré ses promesses, cette revue n'a pas l'air de continuer de paraître.

Digitized by Google

54. De la Société Internationale des Etudes franciscaines (branche anglaise maintenant indépendante), le rapport de 1905 (in-8° de 6 pages) annonce que trois conférences ont été données cette année-là, dont une sur Ste Douceline, par miss Anne Macdonell. Cette conférence a été imprimée.

La présidence de la Société occupée par le Rév. J. G. Adderley l'est maintenant par A. G. Little.

La bibliothèque de la Société s'est augmentée d'un peu plus d'une cinquantaine de numéros.

L'*Occasional Paper*, n. V, donne le texte d'une conférence lue le 9 juin 1906 par Miss Emma Gulney Salter sur S. Bernardin de Sienne (in-8° de 14 pages). Bon travail d'après le texte des sermons et la biographie de M. Thureau Dangin.

L'*Occasional Paper*, n. VI, est de M. Little (in-8° de 8 pages). C'est la conférence faite sur Thomas d'Eccleston le 16 février 1907. L'auteur relève plusieurs inexactitudes ou erreurs de traduction dans le livre du P. Cuthbert, énumère les éditions latines et les mss., étudie enfin la chronique en elle-même.

Un prospectus, daté de novembre 1907, annonce que la même société anglaise, à laquelle nous devons les deux plaquettes précédentes, va bientôt publier :

Un *Liber exemplorum* conservé à Durham, composé au XIII° siècle, par un franciscain qui connut Roger Bacon à Paris et fut longtemps son compagnon en Irlande [maintenant publié] ;

Un second *liber exemplorum ;*

Une vie inconnue de Fr. Jean de Galles avec des extraits de ses écrits ;

Le *Compendium Studii Theologiae*, de Roger Bacon.

Les souscriptions sont reçues chez M. Paul Descours, Esq., 65, Deauville Road, Clapham Park, London, S. W.

55. La Conférence de mars 1905, à laquelle il vient d'être fait allusion, a pour titre *Saint Douceline*, par Anne Macdonell. Londres, Dent, 1905, in-16 de 46 pages. L'auteur s'inspire d'une excellente source, la vie publiée par le chanoine Albanès ; mais je me demande si toujours elle a bien saisi son texte. Où a-t-elle pris par exemple (p. 13) que le B. Jean de Parme fut déposé du généralat « for his sympathy with the heretics » ?

Rappelons que Miss Macdonell nous a déjà donné *Sons of Francis* et une espèce d'anthologie *The Words of St. Francis from his works and the early Legends.*

56. Avec le n° de janvier 1909, *The Anglican Third Order Quarterly Magazine* ouvre une nouvelle série. Son premier fascicule de 36 pages annonce que la revue sera désormais plus vivante. Le pasteur G. V. Wilton, ayant été nommé au rectorat de Stepney, il a désormais pour successeur dans la charge de secrétaire du Magazine, le Rév. A. H. B. Brittain, ancien chapelain aux Indes, et actuellement vicaire de Whittlebury, Towcester, Northamptonshire.

L'éditeur-libraire reste toujours Mr. John S. Nicholas, 34, Brecknock-Road, Bristol.

Digitized by Google

On annonce des Etats-Unis la fondation d'une Fraternité de Tertiaires anglicans à Milwaukee.

57. De Palestine nous recevons les premiers fascicules d'un nouveau périodique qui paraît très intéressant, intitulé *Diarium Terrae Sanctae*, sous la direction du R. P. Robert Razzoli, ancien fondateur de *Luce e Amore*.

Entre autres articles, il faut signaler dans cette revue :

1° Un *Bullarium Terrae Sanctae*, d'après trois mss., un de 1477, par le P. Christophe *a Varisio ;* un second de 1671, par le P. Théophile Testa de Nole, le troisième de 1865, par le fr. Jucundus Bielak, tous trois conservés à Jérusalem.

La première bulle mentionnée est du 30 juillet 1228. *Sicut phialae aureae*, Wadding, *Ann. min.*, an. 1229, n. 1. Quelques pièces sont rééditées d'après les originaux.

2° Une liste de pèlerins de Jérusalem, depuis 1561.

3° Un historique du commissariat de Terre-Sainte en Flandre (à Gand), (pp. 42-43).

4° Un fragment inédit de l'*Ichnographiae locorum et monum. Terrae Sanctae*, du P. Elzear Horn, pp. 44-48.

5° Un catalogue des livres de l'imprimerie de Terre-Sainte, 49 en arabe, et 6 en arménien (pp. 49-53).

6° Un *Martyrologium Terrae Sanctae* du XIIIe au XVIe siècle. D'après un ms. du XVIIIe siècle.

7° Le registre des personnes auxquelles est concédé l'étendard de T. S. (pp. 87 et s.), depuis 1669.

8° Un inventaire de la sacristie du St-Sépulcre en 1730 (pp. 95-97).

9° Un épisode de la conversion des Grecs de Nazareth en 1741 (pp. 161-167), par le P. Chrysostome Arène, observant lyonnais qui écrit en italien.

10° Le début d'une étude sur les écoles de la custodie de T. S. (pp. 178 et s.).

Les Révérends Pères éditeurs me permettront-ils de leur demander de publier un inventaire des Archives de la custodie? Ce sont presque toujours des mss., des chartes de ce dépôt qui leur servent de fondement : ce serait un profit sérieux que de posséder un inventaire de tous ces fonds.

Le dernier n° du *Diarium T. S.* a paru le 15 septembre 1908.

58. *Bollettino della Societa Internazionale di studi francescani in Assisi. Anno V-VI, giugno 1908.* Assisi, 1908, in-8° de 88 pages. Contient surtout pp. 49-68 une conférence de Novati.

59. Depuis août 1908 paraît en Catalogne le périodique suivant : *Fulla Seraphica. Publicatió mensual de la V. O. T. de S. Francesch. Convent de PP. Caputxins.* Olot, in-12.

60. Dans un hommage offert à Mgr F. M. Berti, O. M. Conv., évêque d'Amelia (*In SS. Apostoli di Roma. Numero unico per la solenne consecrazione di Mons. Francesco M^a. Berti...* Firenze, 1907, in-fol. de 16 pages). Ses confrères ont publié avec illustrations :

Digitized by Google

Un minore conventuale pisano musicrita del sec. XVIII, par Ch. Fedeli. Il s'agit du P. Fidèle Massi, mort le 5 avril 1772, maître de chapelle des SS. Apôtres à Rome.

I Ministri Provinciali de Min. Conventuali di Toscana eletti alla dignità episcopale, par le P. Marchi, d'après un ms. de Papini de 1797

Santa Croce di Firenze, par le même. Etude artistique sur la célèbre église.

61. *Anales del Museo Nacional de México*, 2ᵉ série, tome I, n 1, juillet 1903, pp. 1-34 : *Codices mexicanos de Fr. Bernardino de Sahagun*, par José Fernando Ramírez. (Mémoire présenté à l'Académie royale d'histoire de Madrid.) Le P. B. de S. a écrit une *Historia universal de las cosas de la Nueva España* en quatre volumes. On donne ici la description de ces mss. qui se conservent à Madrid à l'Académie d'Histoire. Le P. B. de S. se trouvait à Mexico dès 1529, il mourut en 1590. Cf. Juan de Torquemada, *Monarquia indiana*. Seville, 1615, tome III, cap. 33, lib. 19. — Ant. de Herrera. *Décadas*, dec. VI, lib. 3, cap. 19. — Art. a Monas. *Martyrol.*, 23 octobre, — et Joannes a S. Antonio, *Biblioth. Francis.*, tome . I, p. 214.

Dans les mêmes *Anales... de México*, pp. 234-241, *Fray Diego Valadès*, O M., note biographique par le professeur d'Ethnologie, Nicolas Leon. En 1569 Fray Valadès était gardien et curé à San Francisco del Rio. En 1570 il représentait au chapitre général de Rome la province du Saint-Evangile ; il devint ensuite procureur général. Il fut disciple et secrétaire du P. Pedro de Gante. Portrait du P. Valadès.

62. *L'Eglise et la Société Cathares*, par Ch. Molinier. Nogent-le-Rotrou, 1907, in-8° de 78 pp. Ext. de la *Revue historique*, tome 94 (1907), pp. 225-248, et tome 95, pp. 1-22 et 263-291. Après avoir défini ce qu'était l'Eglise cathare et le fidèle cathare, M. Molinier disculpe les disciples de deux reproches : celui qui fait d'eux des avares ou des socialistes, celui qui les taxe d'impureté. Pour ce dernier point, l'auteur s'appuie notamment sur la *Summula contra hereticos* du franciscain Jean de Capelli (Bibl. Ambros., J. 5, inf. cf. *Arch. des Miss. scient. et litt.*, t. XIII, pp. 289-290), encore inédit et le tome XIV (1888) du même recueil, pp. 133-336. Comme le passage principal de ce document est peu connu, je crois bon de le transcrire ici : « Verum est quod semel in mense aut in die aut in nocte propter rumorem populi vitandum viri e mulieres conveniunt non ut fornicentur ad invicem ut quidam nituntur, sed ut predicationem audiant et confessionem prelato suo faciant tanquam per ejus orationes veniam de peccatis suis consecuturi. Multis quidem blasphemiarum calumniis a vulgari fama falso dilacarentur, dicentibus illos multa turpia et orrenda facta committere a quibus sunt innocentes. Et propterea gloriantur se esse discipuli Christi qui dixit : Si me persecuti sunt et vos persequentur. »

Voir sur le même sujet, outre l'ouvrage de Schmidt, *Le Consolamentum Cathare* de Jean Guiraud. Paris, 1904, in-8° de 39 pages, extr. de la *Rev. des Quest. hist.* de janvier 1904 et les *Questions d'histoire et d'Archéol.* du même.

63. G. B. Ristori. *I Patarini in Firenze nella prima metà del secolo XIII.*

Digitized by Google

(Extr. de la *Riv. storico-critica delle scienze teol.*, Anno I, fasc. I, V, VI). Firenze, 1906, in-8°. Bien que ne traitant pas d'histoire franciscaine, cette publication de Mgr Ristori mérite d'être signalée, à cause de la lumière qu'elle apporte sur l'hétérodoxie au XIII° siècle. Cf. *Arch. stor. ital.*, vol. XXXIX (1907), pp. 459-463. compte-rendu de F. Tocco.

64. Charles Dejob. *La Foi religieuse en Italie au XIV° siècle*, par Charles Dejob. Paris, Fontemoing, 1906, in-18 de 443 pages. Livre très intéressant pour éclairer les généralités de l'histoire franciscaine au XIV° siècle. Il a sans doute telle synthèse qui ne sera acceptée que provisoirement, mais les détails donnés avec précision seront toujours précieux. Nombreuses mentions de S. François, des franciscains et des Fraticelli. « La seule hérésie qui ait vraiment agité l'Italie fut la doctrine de la Pauvreté du Christ » (p. 309).

65. *Le Château de Ripaille*, par Max Bruchet. Paris Delagrave, 1907, in-4° de 648 pages, 15 héliogravures. M. Lecoy de la Marche avait déjà donné une petite notice sur ce sujet en 1863. Nous mentionnons ce remarquable travail surtout à cause d'Amédée VIII de Savoie (Félix V), principal personnage rattaché à l'histoire de ce château. On sait toute la protection que ce prince accorda à Ste Colette dans la fondation de son monastère à Vevey, dont le cloître attira la fille et la petite-fille de l'ermite de Ripaille. Cf. A. de Montet, *Documents relatifs à l'hist. de Vevey*, dans les *Miscellanea di storia italiana*, t. XXII, p. 453.

66. *Stavropolis Metropolis Cariae*, par le P. Edouard d'Alençon. Rome, 1908, in-8° de 16 pages. Cette brochure a été composée à l'occasion de l'élévation du P. Bernard d'Andermatt au siège archiépiscopal de ce nom.

67. *Gubbio: Past and Present*, par Laura Mc Cracken. London, 1905. C'est surtout un guide de Gubbio. L'auteur étudie l'histoire de Frère Loup.

67bis. *Petites villes d'Italie. II. Emilie, Marches, Ombrie*, par André Maurel. Paris, 1908, in-16 de 310 pp. Sans valeur.

IV. ART FRANCISCAIN.

68. *Les crèches de Noël à Rome*, dans la revue *Rome* du 8 février 1909, pp. 33-41, par A. d'Esprées. Dans la *Civilta cattolica*, le P. Grisar avait récemment montré que le Presepe était plus ancien que le XIII° siècle. Mais c'est S. François qui inaugura cette pieuse coutume d'une manière populaire.

On nous la montre à San Francesco a Ripa, à l'Ara Cœli.

69. Un célèbre collectionneur de Liège, M. Henri Duval, récemment décédé, a fait par testament un legs intéressant à la bibliothèque nationale : celui d'une pièce de J. Collet, *Saint François d'Assise à la double Croix de Lorraine*, superbe épreuve provenant du cabinet de Quentin de Lorangère (*Bull. du bibliophile*, 15 novembre 1908, p. 543).

Digitized by Google

70. Parmi les acquisitions du département des estampes de la bibliothèque nationale statistique de 1905, il convient de signaler une gravure incunable représentant Ste Claire d'Assise.

71. *Grand Album Franciscain*, publié par le P. Hilaire de Barenton. Illustration de Glebocki, Lemot, Girard et autres artistes. Paris et Couvin 1909. Grand in-8° oblong de 121 feuillets non numérotés. La série des douze premières gravures de Glebocki est relative à la vie de S. François et extraite de la biographie due au P. Honoré et écrite en polonais. La série qui suit (théories d'un certain nombre de personnages célèbres) est due au dessinateur du *Pèlerin* A. Lemot, sauf les quatre dernières relatives au XIX' siècle, œuvres de Jos. Girard. Ces dernières sont très supérieures aux précédentes. Le texte qui accompagne ces gravures est puisé surtout dans le P. Patrem, dans l'*Auréole Séraphique*, dans les diverses revues franciscaines modernes et dans la *Grande Encyclopédie*.

L'ouvrage a été imprimé sur les excellentes presses de Salivetti, rue de Rennes, à Paris, et les planches hors texte chez Bergeret à Nancy.

Il est conçu dans un esprit excessivement large puisqu'on y trouve jusqu'à Ruskin, un protestant, et Mlle Bouffier, tertiaire du Carmel.

Le texte du *Grand Album franciscain* du P. Hilaire, a fait l'objet d'un tirage à part sous ce titre : *Les personnages illustres des trois ordres franciscains ou petite histoire franciscaine*. Paris et Couvin, 1909, in-8° de 125 pages. Ce texte est destiné à faciliter des Conférences populaires.

72. *Der heilige Franz von Assisi*, par Kunz Fritz, avec texte de H. Federer. Munich, 1908, in-4° de 48 pages. Livre d'art. Les « images » de M. Kunz sont en quatre couleurs.

73. Livre plein d'agrément, d'images et de beautés littéraires que les *Pictures in Umbria* de Katharine S. Macquoid. London, 1905, in-8° de xv-319 pp. Il s'agit surtout de Pérouse, d'Assise et de saint François et de Cortone. Ce travail n'a aucune prétention historique. C'est censément un récit de voyage.

74. Dans l'*Augusta Perusia*, t. II, n. 9 et 10, M. G. Cristofani a écrit *Illustri francescani in dipinti e tarsie del Quattrocento*.

De Viviani, *Per l'iconografia francescana*. A propos d'un portrait de S. François dans une église de la contrée de Spolète.

Même revue, tome II, n. 11 et 12. *Per l'iconografia francescana*, par G. Natali. A propos d'images trouvées dans la basilique de S. Théodore à Pavie.

75. *Die malerische Dekoration der San Francisko Kirche in Assisi. Ein Beitrag zur Lösung der Cimabue Frage*, par André Aubert. Leipzig. Hiersemann, 1907, in-4° de 149 pages, dans la collection *Kunstgeschichtliche Monographien*, fasc. 6. Reliure toile (Prix : 36 m.). Très importante contribution à la question Cimabue. Soixante-neuf planches superbes. Trois appendices dont deux sur la mosaïque de la façade de Ste-Marie-Majeure, le crucifix du chœur de Ste-Claire d'Assise.

76. *Die Basilika San Francesco in Assisi. Die Wiege der italienischen*

Digitized by Google

Malerei, par le P. Bede Kleinschmidt dans l'*Archivum franc. hist.*, 1908, pp. 217-230. L'auteur examine les diverses peintures et détermine les différents artistes qui les ont peintes.

77. Le quatrième volume de la remarquable *Storia dell' Arte Italiana* d'Adolphe Venturi, était consacré à la sculpture du Trecento et à ses origines (Milan 1906, in-4° de XXXII-970 pages et 803 illustrations). Il était déjà fort intéressant pour nos études. Mais le tome V (XXXII-1096 pages et 818 illustrations, Milan, 1907) l'est peut-être plus encore. Il a trait à la peinture.

Giotto et son œuvre à Assise et à Florence y occupent une place très notable. De même son école, puis le mosaïste frère Mineur, Jacques Torriti, l'artiste de Saint-Jean de Latran et de Sainte-Marie-Majeure, Taddeo Gaddi, etc

78. *Giotto*, par C. Bayet. Paris, Plon (1907), in-8° de 170 pages. Ce livre fait partie de la collection « Les Maîtres de l'Art », éditée jadis à la librairie de l'Art ancien et moderne et maintenant par la maison Plon et Nourrit. L'auteur de ce volume consacré à Giotto, passe en revue rapide la vie, la formation, les œuvres du peintre, et cela de très délicate façon. Des reproductions de photographies bien choisies permettent de juger Giotto en connaissance de cause et concrétisent les souvenirs de l'examen direct des œuvres.

Voici l'énumération des principales scènes franciscaines que nous devons au maître :

Assise, basilique de St-François. Eglise supérieure: 1. Un homme du peuple étend son manteau devant François sur la place d'Assise. — 2. S. François donne son manteau à un pauvre. — 3. Il voit en songe un palais plein d'armes. — 4. Tandis qu'il prie dans l'église en ruines de St-Damien, le Christ lui ordonne de relever son église. — 5. Il se dépouille de ses vêtements et renonce à son père. — 6. Innocent III le voit en songe soutenant l'église du Latran. — 7. Le Pape approuve la règle franciscaine. — 8. Les compagnons du Saint le voient en songe emporté sur un char de feu. — 9. François voit en songe le trône qui lui est destiné dans le ciel. — 10. Le frère Sylvestre chasse les démons de la ville d'Arezzo. — 11. L'épreuve du feu devant le Soudan. — 12. La transfiguration de S. François. — 13. La Noël à Greccio. — 14. La source miraculeuse. — 15. Le sermon aux oiseaux .— 16. La mort du seigneur de Celano. — 17. Le Saint prêche devant Honorius III. — 18. Apparition du Saint à Arles. — 19. La stigmatisation. — 20. La mort. — 21. S. François apparaît au frère Augustin et à l'évêque d'Assise. — 22. La conversion de Jérôme. — 23. Les adieux de Ste Claire. — 24. La canonisation de S. François. — 25. La vision de Grégoire IX. — 26. La guérison miraculeuse du blessé d'Ilerda. — 27. La confession d'une femme ressuscitée par le Saint près de Bénévent. — 28. La délivrance miraculeuse de Pierre d'Assise accusé d'hérésie (cf. H. Thode, *Franz von Assisi und die Anfänge der Kunst der Renaissance in Italien*. 2e éd. 1904, pp. 114-169).

Assise, Basilique de St-François. Eglise inférieure. La Charité — la

Digitized by Google

Pauvreté — l'Obéissance — la Glorification de S. François (dans les quatre compartiments de la voûte);

La mort et la résurrection du jeune homme de Suessa. Deux fresques dans le bras droit du transept;

Saint François et saint Nicolas présentent au Christ Giovanni Gaetano Orsini. Entrée de la chapelle de Saint-Nicolas.

Florence. Eglise S. Croce. Chapelle Bardi. Saint François reçoit les stigmates (Extérieur). La Pauvreté, la Chasteté, l'Obéissance, la glorification de S. François (Médaillons à la voûte);

Saint François renonce à son père — il reçoit du Pape la confirmation de son ordre — le Saint devant le Soudan — apparition du Saint aux frères d'Arles — mort de S. François — apparition du Saint à l'évêque d'Assise et à un frère sur le point de mourir (Parois latérales);

Saint Louis de Toulouse — Ste Claire — S. Louis, roi — Ste Elisabeth de Hongrie. (Parois du fond, niches peintes.)

Paris. Musée du Louvre. S. François reçoit les stigmates. Dans la prédelle: Vision du Pape Innocent III — Approbation de la règle — Le sermon aux oiseaux. (Attribution non certaine).

La bibliothèque d'Assise possède en ms. un rapport *Descrizione del santuario di S. Francesco compilata nel gennaio 1863*, de Scotti, Guardabassi et Carattolo. Il indique l'état des peintures d'Assise à cette époque.

Voir dans *L'Occident* de janvier 1908, pp. 28-30, les notes d'Alph. Germain sur le *Giotto* de Bayet.

78bis. *Gentile de Fabriano*, par A. Colosanti. Bergame, 1909, in-8°. Gravures. On s'est plu à relever l'influence franciscaine dans l'art de ce fils de S. Dominique. Cf. *Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1909, pp. 455-457.

79. Le samedi 23 mars 1907, M. Emile Mâle a terminé son cours en Sorbonne relatif à l'iconographie sacrée du moyen âge. Voici, précisé à l'aide de notes bienveillamment communiquées par un auditeur assidu, le R. P. Théobald, le résumé de cet enseignement.

Dans sa première conférence, M. Mâle a posé les principes aux données générales que l'on peut déduire de l'interprétation de l'Evangile par les artistes franciscains. Jusqu'au XVe siècle, l'art garde la roideur et la majesté byzantines. Au XIVe, la Passion apparaît avec un réalisme douloureux, l'Enfance de Jésus avec une naïve et charmante familiarité.

Il y a deux causes à ce changement:

1° S. François et après lui ses fils ont attendri la chrétienté par la douleur rendue plus vivante, ils ont créé une forme nouvelle de la sensibilité chrétienne.

2° Les mystères sont nés de cette influence franciscaine, et ont ensuite exercé sur l'art une influence propre.

Donc la restauration de l'art italien et français ne vient pas de l'école flamande, comme on l'a prétendu, mais du théâtre religieux inspiré (non créé) par les franciscains.

Descendant au détail, M. Emile Mâle a étudié les diverses scènes de la vie du Christ.

Digitized by Google

Le récit de saint Luc touchant *l'Annonciation*, est très simple. Très simple aussi la façon dont on le représente au XIIe et au XIIIe siècle (par exemple dans un vitrail de la cathédrale de Chartres). L'ange est debout, soit près de la Vierge à la fontaine, soit près de la Vierge filant.

A partir de 1320-1330 l'Ange est agenouillé, et la Vierge pareillement à genoux lit un livre d'heures. Quelle est la cause de ce changement? L'apparition d'un livre *Meditationes vitae Jesu Christi*, attribué à saint Bonaventure, à tort, mais sûrement sorti du moule franciscain pour l'instruction des religieuses de Sainte-Claire. Dans cet ouvrage très populaire, il est dit que l'Ange se mit à genoux : nous le trouvons ainsi dans *l'Annonciation* de Giotto à Padoue en 1306 et dans un bréviaire de Poissy.

La scène du *Procès de Paradis* est inspirée du même livre par l'intermédiaire des pièces de théâtre ou mystères. La scène est censée se passer au ciel. L'humanité s'est séparée de Dieu par le péché. La Miséricorde et la Paix paraissent devant le Souverain Juge et implorent sa clémence. Quand elles ont parlé, la Justice et la Vérité rappellent à Dieu sa promesse. Dieu doit donc tenir parole. Il rend la sentence : Il faut que le juste fasse une brèche dans la mort et c'est l'archange saint Michel qui reçoit l'annonce de cette décision.

Au XIVe siècle le costume de l'Ange se complique, s'embellit : c'est encore une inspiration puisée dans la représentation des mystères.

A la fin du XIVe siècle, la *Nativité* apparaît sous un aspect nouveau. La Vierge s'appuie sur une colonne, d'après les *Meditationes*. Dans les tableaux, cette colonne aura sa place.

Au XIVe siècle, *le groupe de la mère et de l'enfant* cesse d'être rigide. Les personnages se rapprochent, il y a chez eux vie et tendresse. La Vierge nourrice apparaît : toutes ces nuances, tous ces sens de la vie, toutes ces humanisations ont leur source dans l'inspiration franciscaine.

Les Adieux du Christ à sa Mère avant la Passion, le sujet s'en trouve indiqué pour la première fois dans les *Meditationes*.

Dans *la Passion*, les frères mineurs y mettent le réalisme et la tendresse, et plusieurs épisodes naissent des récits de S. Bonaventure.

Avant le XIVe siècle on ne voit pas de Christ crucifié avec trois clous seulement.

Dans les *N. D. de Pitié*, Jésus sur les genoux de sa mère est parfois sans barbe : si l'on en croit S. Bonaventure, les bourreaux avaient arraché la barbe du Christ. Plus tard, on voit Dieu le Père assister à la descente de croix : autre influence des *Stimulus Amoris*. Cf. A. Germain, *L'influence de S. Fr. d'Assise dans les Arts et la civilisation*.

Il nous plaît de féliciter très sincèrement M. Emile Mâle d'avoir compris et goûté l'influence franciscaine du moyen âge. On sera heureux de retrouver son enseignement plus précis, plus complet et moins informe qu'en ce pâle résumé dans le beau livre *L'art religieux de la fin du moyen âge en France. Etude sur l'iconographie du moyen âge et sur ses sources d'inspiration*. Paris, 1908, in-4° de XII-558 pages (1). Une bonne partie de cet

1 Le volume précédent a pour titre : *L'art religieux du XIIIe siècle en France*, in 4° de 488 pages.

Digitized by Google

ouvrage avait déjà paru dans la *Revue des Deux-Mondes*, dans la *Gazette des Beaux-Arts* et dans la *Rev. de l'art ancien et moderne*. Cf. la revue *Idées modernes*, janvier 1909, p. 135, art. de J. Bédier.

80. Dans le même ordre d'idées, Henry Matrod a exposé dans un article de l'*Action Franciscaine*, mars 1907, p. 65-74, le rôle joué par les frères mineurs dans le développement des mystères (*Les Franciscains et le théâtre au moyen âge*), drames liturgiques en langue vulgaire, d'où sortit le théâtre profane. Cf. d'Ancona, *Origine del teatro italiano*, 2ᵉ édit. 1891, et *Giotto* de Bayet, p. 76. C'est ce dernier auteur (id. p. 77) qui écrit cette phrase utile à reproduire et à juger : « Vers 1260 l'étrange mouvement des Flagellants qui se rattache au mouvement franciscain donna naissance aux chants sacrés connus sous le nom de *Laudes*. Bientôt les chanteurs revêtirent les costumes qui rappelaient les personnages sacrés qu'ils interprêtaient ; aux chants ils joignirent les gestes et la laude devint un véritable drame liturgique. »

81. Le P. Bonaventure Dei donne le nom d'un certain nombre de miniaturistes franciscains du moyen âge dans l'*Arch. franc. hist.*, an. 1908, p. 471-475.

82. Au Salon de 1907, on a remarqué un *Saint François d'Assise prêchant aux oiseaux*, œuvre de J.-F. Machado.

83. A la VIᵉ Exposition de la Société Saint-Jean ont pris place plusieurs tableaux franciscains du peintre Dulac. (Cf. *Notes d'art et d'arch.* avril 1906 et *Etudes Francisc.*, décembre 1907, p. 725 et les Lettres de Dulac, p. 66, publiées par le P. Louis, Dominicain. *Et. Franc.*, t. XV, p. 116).

84. Du 18 avril au 30 juin 1907 s'est tenue a la bibliothèque nationale de Paris une exposition de portraits dont le catalogue a paru sous ce titre : *Bibliothèque nationale. Exposition de Portraits peints et dessinés du XIIIᵉ au XVIIᵉ siècle*. Paris. 1907. in 8° de XI-203 pages. Avec de nombreuses gravures. Voici quelques noms qui peuvent intéresser l'histoire franciscaine :

N° 30. Marie de Berry, comtesse de Clermont. Portrait dans *l'Aiguilon d'amour divin* de S. Bonaventure traduit en français par le Cordelier Simon de Coucy, confesseur de la dite dame, f. fr. 296, XVᵉ siècle.

N° 39. Jean sans Peur, duc de Bourgogne. Portrait dans le *Livre des merveilles*, fin XIVᵉ siècle, f. fr. 2810, qui contient le voyage du B. Odoric de Pordenone. M. Omont a reproduit les miniatures de ce livre (1907 chez Berthaud) avec une notice très complète.

N° 46. François I, duc de Bretagne, dans les Heures d'Isabelle Stuart, duchesse de Bretagne, XVᵉ siècle, f. lat. 1369. Le duc (p.38) et la duchesse (p. 56) sont accompagnés de S. François d'Assise (cf. n. 53).

N° 47. Jeanne de France, duchesse de Bourbon, et Antoine de Lévis, dans la *Défense de la Conception immaculée de la Vierge* de Pierre Thomas (ou de Thome), cordelier, traduite par Antoine de Lévis, XVᵉ s. f. fr. 989.

Digitized by Google

N° 53. Isabelle Stuart, duchesse de Bretagne, dans la *Somme le Roi*, XV° siècle, f. fr. 958, frontispice, la duchesse est accompagnée de S. François d'Assise (cf. n. 46).

N° 76. Louis de Bruges, dans *L'Horloge de Sapience* d'Henri Suso. traduction française du Fr. Jean de l'ordre de S. François, XV° s., f. 455 à 456.

N° 124. Jehan Berthélémy, frère mineur et Jehanne Garande, religieuse de Longchamp dans le *Petit traité de la vanité des choses humaines*, fait en l'an MCCCCLXVI. Arsenal 5102, fol. Cf. *Etudes Franciscaines*, tom. XII, p. 177.

N° 126. Jeanne de France. femme de Louis XII dans le *Livre d'Heures*. Arsenal 644, fol. 26 V°. XV° siècle.

N° 133. Jeanne de Valois comtesse de Hainaut, sœur de Philippe VI de Valois, dans le *Bréviaire de Bonne de Luxembourg*, fol. 348, première moitié du XIV° siècle. Collection de M. le Baron Vitta. Ce sujet contient sept grandes miniatures d'un très grand intérêt. Au fol. 349, Jeanne de Valois est en costume de franciscaine, aux pieds de S. Louis de Toulouse. Elle se fit religieuse à Fontenelle (dioc. de Cambrai) d'après le P. Anselme. *Hist. généal.*, t. 1, p. 100, et mourut en 1352.

N° 155. Olivier Maillard, dans le verso du 1er feuillet de *l'instruction et consolation de la vie contemplative*, selon fr. Olivier Maillard. Paris, Antoine Vérard (vers 1503), petit in-4° (Vélin, 1769). Le novice est vêtu d'une longue robe grise, serrée à la taille par une ceinture de même couleur.

N° 212. Elisabeth d'Autriche, reine de France, mariée à Charles IX à Mézières en 1571, elle quitta la France en 1575, se retira au Couvent des Clarisses fondé par elle à Vienne et y mourut, à 38 ans, en 1592. Dessins aux crayons du Cabinet des Estampes. Publié par Niel (*Portraits de personnages illustres du XVI° siècle*) et par Bouchot (*Quelques dames du XVI° siecle*. Paris (1880). Tout le monde connait l'œuvre de Clouet que possède la salle des Primitifs français au Louvre. Elle a été récemment republiée par Bouchot, *loc. cit.* et par le catalogue de *l'Exposition de Portraits.*, *avril-juin 1907*.

N° 221. Louise de Lorraine, reine de France (?), 1553-1601. Mariée à Henri III. Son corps fut porté en 1608 aux Capucines du faubourg Saint-Honoré à Paris (et non aux Capucins de Saint-Jacques). Cabinet des Estampes.

N° 246. La même. Publié par Niel. Cabinet des Estampes.

N° 358. Anne d'Autriche, fille de Philippe II d'Espagne et femme de Louis XIII. Cabinet des Estampes.

N° 396. La même. Collection de M. Edouard Aynard. Daté de 1622. Dessin aux crayons de couleur, de Pierre Dumonstier.

N° 445. Portrait de femme, peut-être Claude de France (+1525). Elle porte entre autres ornements, une cordelière dorée. Collection de M. Heugel.

85. A l'exposition de peinture et de sculpture du cercle Volney (février 1908) on remarquait une étude de M. Gabriel de Coël marquée au *Catalogue* sous le n° 37. Intéressante figure de franciscaine. Buste. Toile peinte.

Digitized by Google

85 bis. A l'exposition de l'association syndicale professionnelle de peintres et sculpteurs français 23 janvier-23 février 1908 au grand Palais également à Paris, M. l'abbé Alphonse Van Hollebeke, curé de St-Paul-lez-Beauvais, a présenté (catalogue, n° 478) une très remarquable *Grave méditation* signée et datée de 1907. Au bas du tableau le titre *Foi et méditation*. C'est un Capucin agenouillé sur un prie Dieu devant un crucifix, un livre et une tête de mort. Nous tenons à féliciter l'artiste et à célébrer son talent tout à fait exceptionnel qui nous rappelle les belles inspirations de notre regretté ami Felix Villé.

86. Dans le n° de septembre 1907. p. 294-305. des *Etudes Franciscaines*, le P. Michel Bihl a donné d'intéressants détails sur l'Exposition d'Art ombrien à Pérouse de 1907. *Les Arts*, n° de novembre 1907, sous la signature d'un écrivain très compétent, André Pératé, donnent un bel article sur le même sujet, et l'accompagnent de magnifiques reproductions dont voici quelques titres :

Le couronnement de la Vierge (avec S. Bernardin de Nicolo Alunno (Foligno, église de S. Niccolo). Fin XV' siècle.

La Vierge, l'Enfant Jésus et quatre saints (dont S. Claire de Montefalco) attribué à Francesco Melanzio (église St-François à Montefalco). Polyptyque daté de 1488.

La Vierge et l'Enfant de Niccolo Alunno (Gualdo Tadino. Pinacothèque communale) Polyptyque peint en 1471. C'est celui que le P. Bihl a étudié plus au long (*Et. fr.*, tome XVIII. p. 299-304).

La Vierge et l'Enfant Jésus entourés d'Anges. (S. François est à la droite de la Vierge) de Benozzo Gozzoli. Terni. Pinacothèque communale. Daté de 1476.

La Madone entourée de saints, protégeant les habitants de Montone, attribué à Fiorenzo di Lorenzo. Gonfalon daté de 1482. Montone. Eglise S. Francesco.

La Madone protectrice de Pérouse. Ecole de Benedetto Bonfigli. Gonfalon daté de 1464. Pérouse, Confrérie de S. Francesco al Prato.

La Vierge et l'Enfant avec des Saints (dont SS. François, Antoine, Bernardin et Louis de Toulouse). par Francesco Melanzio. Daté de 1498. Montefalco. Eglise S. Francesco.

La Présentation au Temple, avec S. Bernardin de Sienne, attribué à Antonio da Viterbo. Fin XV' siècle. Tor d'Andrea, près Assise. Eglise paroissiale.

Signalons enfin après M. Pératé, la grande tapisserie flamande à fond bleu semé de touffes de fleurs, où Sixte IX apparaît debout parmi d'illustres membres de l'ordre franciscain, devant la glorieuse figure du Saint stigmatisé portant sur ses épaules les forts rameaux de l'arbre qui vont, à droite et à gauche, s'épanouir en fleurs où sont assis des Saints.

87. *St. Bernardine of Siena in Art*, par Virginia M. Crawford, dans *The Month* (Londres), mai 1907, n. 515, p. 516-523. L'auteur rappelle les œuvres de Vecchietta, Neroccio di Laudi, d'Ansano di Pietro, de Ducci, Pinturicchio. Cet article s'inspire beaucoup de la traduction du livre de Thureau Dangin,

Digitized by Google

S. Bernardin de Sienne par G. von Hügel (Londres. Dent. 1906). A noter la réflexion finale, qui explique comment, à la différence de ce qui existe de nos jours, l'art le plus sublime, comme la religion, entraient dans la vie journalière du peuple.

88. *La Vierge de Miséricorde. Etude d'un Thème iconographique* par Paul Perdrizet. Fasc. 101 de la bibl. des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome. Paris. Fontemoing. 1908, in 8° de 260 pages. L'auteur qui semble bien ignorant sur certains sujets, qui traite le culte de la Sainte Vierge de Mariolatrie, qui parle du Nom de Jésus comme d'un fétiche (p. 124), qui déclare que la règle des Tertiaires dérive de celle de Nicolas IV (p. 61) a l'avantage d'offrir en son volume l'indication de certains tableaux franciscains :

Le n° 20 de l'Académie de Sienne, XIII' siècle ;

Une miniature du XIV' s., dont on n'a qu'un dessin dans Grimouard. *Guide de l'art chrétien*, t. III, p. 107 ;

Milan, Brera. Peinture de Francesco Verla. Début du XV' siècle ;

Triptyque de Bernardino di Mariotto. Cf. Mandach, *St. Antoine*, p. 149.

Bannière di Nicolo Alunno, à Angoulême ;

Sienne. Peinture de l'hôpital. XV' siècle. Reproduit pl. VIII par Perdrizet.

Bannière de S. Francesco à Pérouse. Pl. XVII de Perdrizet.

Bannière à Montone. Cf. Mandach. p. 91.

Retable de Neri à la pinacothèque d'Arezzo. Pl. XXII. 1. de Perdrizet (concernant S. Bernardin de Sienne).

Cf. id. p. 225-226. les indications relatives à sainte Claire étendant son manteau

Perdrizet fait remonter le type théologique de la Vierge de Miséricorde au *Salve Regina* attribué à S. Bernard. Il conteste la signification franciscaine au relief de Barthélemy Buon (com' XV' s.) de Venise, maintenant au South Kensington Museum à Londres.

Les idées de M. Perdrizet sur les Confréries du gonfalon et de Miséricorde, sur l'influence de S. Bernardin de Sienne, nous intéresseront particulièrement.

Signalons-lui enfin dans la collection de M. Pidoux à Foucherans (Jura) une Vierge de Miséricorde, dans le tableau de la fondation du Carmel de Salins.

89. On trouvera la description de médailles franciscaines de la Bavière dans l'article de Fr. Och, *Münzen bayerischer Klöster, Kirchen, Wallfahrtsorte und anderer geistlicher Institute*, publié par l'*Oberbayerischer Archiv* de Munich, 1906, tome 52, fasc. 2, pp. 247-249.

90. Note sur les lunettes *(ocularia)* de saint Bernardin de Sienne, sur son sceau, conservé à la bibliothèque de Sienne (n. 343) et son bréviaire (même dépôt, ms. U, 11. 12), dans l'*Archivum franc. hist.*, an. I, fasc. I, pp. 178-179. Par le P. Bulletti. Cf. *Miscellanea Storica Senese*, tome I, pp. 14-15 et p. 28.

91. A la fin du XVII' siècle, vers 1681, des franciscains espagnols, établis

Digitized by Google

par Côme III de Médicis, près de Montelupo, fondèrent en leur maison un musée de céramique et d'antiques, grâce surtout à l'initiative d'un P. *Carlos de Zaragosa*. Ce musée fut détruit un siècle après par le gardien d'alors, du nom de François d'Astorgo. Il est mentionné par Botti, *I boccali di Montelupo* (Florence, 1818) et par Guasti, *Fabbriche di Ceramica in Toscana* (Florence, 1902) et par le P. Bulletti, dans l'*Archivum franc. hist.*, an. I (1908), fasc. I, p. 179.

92. Le *palliotto* de Sixte IV, mentionné précédemment (*Etudes franc.*, t. XVII, p. 686), a figuré à l'exposition de Pérouse. Dans cette œuvre fameuse où l'on s'accorde à reconnaître le dessin d'Antonio Pollajuolo, il ne reste du travail ancien que les têtes et les mains du pape et de S. François. Le reste est moderne.

Sur l'exposition d'art ombrien à Pérouse, voir le bel article du P. Michel Bihl, dans les *Etudes franciscaines*, t. XVIII (1907), pp. 291-305.

93. *Le « Vele » d'Assisi*, par Ad. Venturi, dans *L'Arte*. Roma, an. IX (1906), pp. 19-34. Il attribue aux disciples de Giotto quatre fresques de la basilique inférieure jusqu'ici regardées comme l'œuvre du Maître. Cf. du même *Storia dell' arte italiana*, tome V, pp. 453 et suiv.

94. Du même : *Un drappo prezioso del sec. XIII nella basilica di S. Francesco d'Assisi*, dans *L'Arte* (1906), fasc. III, pp. 216-218. Ce *drappo* mentionné dans un inventaire de 1341, fut envoyé par un empereur grec.

95. Toujours du même : *Un avorio francese del Trecento nel tesoro della basilica di S. Francesco d'Assisi*, également dans *L'Arte* (1906), fasc. III, p. 218. Cet ivoire représente une madone assise sur un trône avec l'Enfant Jésus, jadis polychromé.

96. *Bulletin de la Société archéol. du midi de la France. Nouv. série, n. 37, séances du 15 nov. 1906 au 15 juillet 1907*. Toulouse, 1907, p. 55. — On signale un retable, celui du cimetière de Lagnieu, placé dans une petite chapelle dite de la Croix, bâtie par Jean Favier, secrétaire du duc de Savoie, mort en 1471. La *Revue d'histoire de Lyon*, fasc. II du tome VI (1907), pp. 81 et s. avec pl., l'a étudié (article de M. Perroud). Cette Vierge de Miséricorde est accostée à la droite d'un saint franciscain qui a tout l'air de figurer S. Jean de Capistran. Pourquoi en faire un Saint dominicain ?

97. *Fragments d'un bas-relief du XIVe siècle provenant du mausolée de S. Elzéar de Sabran*, par l'abbé Arnaud d'Agnel, pp. 416-423 du *Bull. archéol. du comité des travaux hist. et scient.*, année 1907, 3e livraison. Paris, 1907. Avec deux planches (p. XLIX et L). Ces fragments étaient chez les Cordeliers d'Apt. Ils sont maintenant chez M. Hamard, maire d'Apt.

98. *Il templo monumentale di S. Francesco in Lucca. Note storico-illustrative*, par le prof. Dr G. Casamichela. Roma, Collegio Intern. di S. Antonio, 1908, in-8° de 26 pages. Esquisse d'un travail plus complet. Cette église contient le monument de Nino Visconti, juge de Gallura.

Digitized by Google

98bis. Le P. Irénée d'Aulon signale aux lecteurs de la *Revue de Gascogne*, 1908, p. 453, une peinture murale chez les Conventuels de Brescia. Cette peinture représenterait une bataille entre Anglais et Ecossais, avec dans la partie supérieure, une apparition de S. François protégeant les Anglais.

99. *S. Maria dei Fiore sui colli di Fiesole (ora S. Francesco): Cenni storico artistici in occasione del recente restauro*, par le P. Bonaventure Dei. Florence, 1907, petit in-8° de XI-71 pages et 9 gravures. Histoire de ce sanctuaire depuis son origine. La restauration actuelle est due au P. Norbert Guerrini.

100. *La Madonna delle Grazie venerata nell' Osservanza d'Imola. Cenni storici (sec. XV-XX)*, par le P. S. Gaddoni. Modène, 1908, in-16 de 74 pages. Extr. de *l'Angelo delle Vergini*, 1907 et 1908.

101. *La Storia di un monumento a Giulio II. — L'origine del Monte di Pieta in Imola (memorie storiche imolesi)*, par le P. S. Gaddoni. Carpi, 1908, in-16 de 24 pages. Extr. de *Erudizione e belle arti*. Cette brochure contient deux travaux différents, l'un sur le monument de Jules II, l'autre sur le Mont de Piété d'Imola, fondé en 1512.

102. *Una tavola di Angelo di Chierico pittore messinese*, dans l'*Arch. storper la Sicilia orientale*, 1907, pp. 316-318. C'est une peinture représentant D. Scot, de 1525.

103. *Maria Pacificatrice, affresco nella Chiesa dell' Osservanza d'Imola in memoria della pace fra Taddeo Manfredi e suo figlio Giudasso (1472)*, par le P. S. Gaddoni, O. M. Imola, 1906, in-16 de 24 pages. Extr. du *Il Diario* de 1906. La fresque est du XV° siècle.

104. *Escultura de San Antonio de Padua, en el Museo de Pintura y Escultura procedente del convento de San Francesco, obra de Juan de Juni*, dans le *Boletin de la Soc. Castellana de Exsursiones*, 1905, n° d'octobre. Cette sculpture se trouve à Valladolid.

105. *Deux motets Grégoriens modernes sur des paroles de saint Pierre d'Alcantara*, par A. Pidoux dans *La Tribune de St-Gervais*, décembre 1907, pp. 265-266.

106. *Offices franciscains traduits du bréviaire Romano-Séraphique*, par un frère Mineur. Vanves, Impr. franciscaine, 1907, in-8° de 449 pages. Très gros livre qui rendra service aux communautés des Clarisses et pourra être employé en lecture spirituelle. Tous les Saints des premier, deuxième et troisième ordres y sont compris sans exception. Il y a même du superflu: La fête de la médaille miraculeuse, qu'a-t-elle de franciscain?

107. *Cantorinus seu cantus communes ad usum chori in ordine seraphico a P. F. E[usebio] C[lop] Ecclesiae S. Antonii de Urbe chori Directore, noviter compilati*, in-8° de 82 pages. Impr. Desclée, 1907.

Digitized by Google

107 (bis). Le même P. Eusèbe Clop, O. F. M., nous a donné dans *Les Cantiques de S. François et leurs Mélodies* (in-4° de 28 pp., Rome), une étude très compétente sur les Cantiques de S. François ; un bref aperçu sur la poésie, la mélodie, la tonalité au Moyen-Age lui permet de nous fixer à peu près sur ce que pouvaient être en leur principe la forme littéraire, la mélodie et la tonalité des Cantiques du S. Père. La mélodie de ces Cantiques ne nous ayant pas été transmise, le R. P. a composé *du Cantique du Soleil* une adaptation en grégorien, dans le second mode et le timbre du Gloria III du Graduel Vatican : c'est gracieux, et d'un maître en mélodie.

108. *La musique et les musiciens d'église en Normandie au XIIIe siècle, d'après le Journal des visites pastorales d'Odon Rigaud*, par Pierre Aubry. Paris, Champion, 1906, in-4° de 57 pages. L'auteur relève avec la grande science qu'on lui connaît toutes les indications d'ordre musical insérées dans le livre du Fr. Mineur, Odon Rigaud, dont le ms. original publié par Bonnin en 1852 est à la bibliothèque nationale, f. lat. 1245.

109. *Westminster Cathedral Chronicle*, n. 8, août 1907. Description, pp. 9-10, d'une nouvelle monstrance ou ostensoir donnée par une dame anglaise, maintenant Coletine à Amiens. Cet ostensoir est en forme de croix avec émaux translucides et diamants. Dans le pied sont contenues quatre niches modelées et ciselées avec les statues de S. Pierre, S. François, Ste Claire et Ste Colette, cette dernière portant le modèle du couvent d'Amiens et les Constitutions de 1431.

L'ostensoir porte l'inscription suivante : OSTENSORIUM HOC, E SUO CONFLATUM, IN NATIVITATE B. M. V. ANNO MCMVII CATHEDRALI WESTMONASTERIENSI GRATA OBTULIT IN FIDEM AC RELIGIONEM VOCATA JAMQUE VOTA NUNCUPATURA CLARISSA AMBIANENSIS.

On en trouvera une reproduction, p. 22, n° d'octobre 1907 de la même *W. C. Chronicle*.

110. On lira dans une brochure *Notice nécrologique sur le peintre Félix Villé (1819-1907)*, Paris, Picard, 1908, in-8° de 8 pp. avec portrait, l'énumération des peintures antoniennes et franciscaines dues à cet artiste de très grand talent. Toute la série qui décorait jadis l'église de la Fraternité des Tertiaires de la rue de la Santé et pour laquelle cette Fraternité avait déboursé le joli denier de 7883 fr. 65 (dont 491 fr. 90 pour le premier procès contre le liquidateur), est maintenant installée à l'hôtel Condé, n° 12 de la rue Monsieur à Paris. Malheureusement ces peintures sont en de très mauvaises conditions de conservation.

111. Le mercredi 3 février, dans une des salles de l'hôtel Condé à Paris, sous la présidence de Mgr l'archevêque de Paris, et devant un auditoire immense, a été donnée la représentation générale de *François d'Assise*, pièce en cinq actes, de Daniel Robert.

Ce n'était pas un spectacle banal que de voir toute cette foule attirée par le seul titre du drame, et malgré l'étendue des cinq actes. Chacun s'intéressa

Digitized by Google

vivement au jeu de la scène. Successivement passèrent devant nous la vision de la jeunesse du Saint, sa vocation, ses épreuves, la fondation de l'Ordre (avec les deux belles scènes de la joie parfaite et du Cantique du Soleil); puis la réconciliation des divers citoyens d'Assise, enfin la mort. Au milieu de ces tableaux évolue l'intrigue avec le cathare, c'est-à-dire le socialiste, l'excommunié, l'ennemi du Pape et le flatteur intéressé du peuple, le tout agrémenté d'allusions relatives à des faits contemporains.

Ce que l'auteur a bien su noter et ce que l'acteur a parfaitement rendu, c'est le côté poétique et chevaleresque du Poverello. J'ai moins goûté — oh! beaucoup moins — la scène dernière, au moment de l'agonie, où Pica s'en vient éplorée au pied du lit de son fils expirant. Ce n'est probablement pas conforme à l'histoire; à ce moment les biographes nous parlent de Jacqueline de Settesoli, et la mère du Saint semble n'être plus de ce monde. Mais par-dessus tout cette rencontre ne rentre pas dans la conception générale que la scène nous donne de la mort du Saint. N'y avait-il pas mieux à peindre avec la lecture de l'Evangile selon S. Jean, avec la récitation du psaume *Voce mea?*

Somme toute cependant, très excellente manifestation d'art chrétien. Nous insérons comme très typique un extrait du compte-rendu publié dans *La Croix* du 5 février 1909:

« Vous imaginiez-vous que le pauvre d'Assise put attirer un public parisien? Hier soir dans l'hôtel Condé, 1500 personnes se pressaient, s'écrasaient pour assister à la répétition générale de « François d'Assise », le nouveau drame de Daniel Robert...

» L'Histoire, ici, n'est qu'un cadre. François d'Assise, sans cesser d'être réel, est idéalisé. Pourquoi? Pour étayer la thèse de Brunetière: social égale moral, moral égale religieux, religieux égale catholique. Le drame de M. Robert est la lutte de deux forces: le catholicisme social, personnifié par François d'Assise, l'anticléricalisme égalitaire et humanitaire, incarné par le chef des cathares, mélange curieux de Loisy, de Jaurès et de Clémenceau.

» L'exécution fut réussie. On goûta vivement François d'Assise très nuancé; la mère du Saint, fine et touchante; le cathare, superbe de fougue; le chevalier envoyé de Brienne, etc.

» Qui donc disait le théâtre chrétien impossible? Les succès de M. D. Robert prouvent éloquemment le contraire.

» Peut-être découvrirait-on dans sa longue pièce quelques inégalités dans la composition, quelques exubérances de langage; peut-être n'a-t-il pas donné toute sa mesure dans la perfection scénique. Mais quelle scène que les adieux de François et de sa mère, l'entrevue de François et de l'envoyé de Brienne qui l'arme chevalier, le délicieux dialogue de François et de Frère Léon, etc. »

La Libre Parole du 6 février 1909 a justement noté que l'auteur, voulant créer un drame historique, s'est surtout inspiré des études de Cristofani et de Luchaire.

112. Bibliographie. *The franciscan legends in Italian art*, par E. G. Salter, dans *The nineteenth Century*, mars 1906, pp. 421-428. — *S. Francesco d'As-*

Digitized by Google

sisi nell' arte e nella storia lucchese, par F. Bertolini, dans *La Rassegna nazionale*, tome CXIX, p. 621 et tome CXX, p. 250. — *S. Francesco d'Assisi nell' arte, nella storia e nella Chiesa*, par le P. Robert de Nove. Rovigo, 1908, in-8° de 32 pp. (Conférence avec projections). — *La chiesa di S. Francesco in Bassano*, par A. Gheno, dans la *Rivista del Collegio araldico*, tome II (1904), pp. 398-408. Cf. *Bollettino del Museo Civico di Bassano*, tome I (1904), pp. 122-125. — *Il chiostro di S. Oliva in Cori*, par G. Giovannoli, dans *L'Arte*, mars-avril 1906.

La cappella del capitolo di San Bonaventura in Pisa. Memorie storico-artistiche, par le P. G. Marchi, O. M. Conv. Florence. Meozzi, 1906, in-16 de 42 pp.

Storia ed Arte in S. Maria di Campagna (Piacenza), par le P. André Corna, O. M. Bergamo, 1908, in-8° de 303 pages. Avec 80 illustrations.

La capilla del deán D. Diego Vasquez de Cepeda en el monasterio de San Francisco de Zamora (suite), par José Marti y Montó, dans le *Boletin de la Soc. Castellana de Excursiones*, n°s de février, mars et avril 1907.

Dell' importanza religiosa, storica ed artistica dell' ex chiesa di S. Francesco al Prato in Perugia, par A. Lupatelli. Rome, Desclée. L'église aurait été commencée en 1230.

Ch. Becker. *Dr. P. Hartmann, O. F. M. and his Oratorio « St. Peter »*, dans *The Cathol. Fortnightly Review* (Techny, Illinois), t. 14, p. 322.

Fr. Ubald d'Alençon.

Digitized by Google

LES COMITÉS PAROISSIAUX.

Nous croyons intéressant pour le clergé paroissial de reproduire ici, d'après la *Revue du Clergé français*, quelques *Notes pratiques pour la création d'un Comité paroissial*, extraites d'une récente Lettre pastorale de Mgr Lobbedey, évêque de Moulins.

Expliquons le *mécanisme* bien simple, dont une expérience suffisante a déjà démontré un peu partout l'efficacité, pour atteindre ce résultat (1).

Trois principes fondamentaux en sont comme la base :

1° Le prêtre, qui est le père de la famille paroissiale, ne peut faire du bien à ses enfants qu'en ayant des rapports avec eux, rapports fréquents et suivis, rapports faciles et sympathiques.

C'est élémentaire. Pour les atteindre, il faut les voir, leur parler, leur rendre service.

2° Mais le prêtre ne peut pas, en *règle générale*, établir ces rapports avec eux *individuellement*.

Il ne le peut qu'en les réunissant par groupes, formés à des titres divers, correspondant aux besoins multiples, aux états particuliers, aux situations différentes, qui se partagent une paroisse. C'est encore évident.

3° Pour constituer ces unions et établir ces rapports, il faut qu'il soit aidé. Seul, il échouera. C'est fatal.

Ceci posé, voici, *en pratique*, comment on procéderait :

Il n'est pas si petite et si ingrate paroisse où l'on ne puisse encore, avec la grâce de Dieu et avec un zèle persévérant, former un noyau de trois ou quatre hommes (mettons deux ou trois, si vous voulez), ou davantage, selon l'importance. — Je dis : des *hommes sérieux*, jeunes ou vieux, peu importe, bien vus dans le pays, et sympathiques généralement à tout le monde.

Voyez-les. Faites-leur comprendre *à chacun en particulier*, que vous avez besoin de leurs services, que vous comptez sur eux.

Puis, réunissez-les, et dites-leur qu'ensemble et avec vous ils peuvent faire beaucoup pour le bien du pays, d'abord en donnant le bon exemple, et en remplissant leurs devoirs de chrétiens, puis en vous aidant, selon leurs moyens, à trouver ou à former d'autres hommes, capables de marcher avec eux.

Et, *séance tenante* (c'est important), dites-leur : Dès aujourd'hui nous formons ensemble un Comité ; nous nous réunirons tous les quinze jours, ici, au presbytère, ou bien chez l'un d'entre vous. Le noyau est trouvé. *Ne le lâchez plus*, développez-le activement.

1. Congrès sacerdotal de Bourg.

Digitized by Google

Vous avez votre comité paroissial ; vous en aurez vite fait un *groupe d'élite*.

Pour cela, vous commencerez : A) par l'*organiser*, c'est-à-dire par faire désigner, à l'élection secrète, un des membres du groupe pour présider les réunions (car vous-même vous n'en serez que le directeur) ; — un autre membre pour le remplacer en cas d'absence ; — un troisième pour servir de secrétaire ; — et, s'il y a lieu, un trésorier

Tout cela se fait simplement sans apparat ; mais c'est nécessaire, vous ne tarderez pas à vous en rendre compte.

B) Puis vous tiendrez absolument à la *régularité* des réunions et à la présence de tous, vous arrangeant de façon à avoir toujours des choses *intéressantes* à leur dire, et des décisions importantes à prendre. Car c'est là le *point capital*, ne l'oubliez pas. La plupart des échecs de ceux qui essayent de fonder des comités viennent de ce qu'on ne fait pas régulièrement les réunions. Les gens se détachent peu à peu, n'étant pas tenus en haleine, et finalement disparaissent.

C) Il faut aussi s'astreindre, coûte que coûte, à rendre toutes les réunions, sans exception, agréables et utiles.

J'ai dit : coûte que coûte. Il en est de cela comme d'un sermon : cela vaut ce que ça coûte. Il y faut donc déployer tout son zèle, car il est nécessaire que chacune des réunions soit pleine de charmes et de choses utiles, et qu'on emporte, en se retirant, le désir de revenir.

Là, Messieurs, est le salut de votre paroisse. Là, vous ferez tout le bien que vous voudrez. Ces hommes que vous recevez, vous en ferez ce que vous voudrez. Vous en ferez, si vous le voulez, et il faut le vouloir, des chrétiens éprouvés, des catholiques convaincus et solides. Gardez-vous bien de considérer cela comme peu de chose. C'est énorme. Quatre ou cinq, ou dix, ou quinze chrétiens vrais et unis dans une paroisse, c'est une force inappréciable.

A vous de vous ingénier pour imprimer profondément dans leurs âmes droites et honnêtes, le sens chrétien, l'esprit de foi, la vie surnaturelle. N'est-ce pas ce qui manque surtout aux âmes, en nos tristes temps ?

D) Vous ferez bien plus. Vous en ferez des *apôtres*.

En étudiant avec eux les moyens de faire le bien dans la paroisse, en leur disant vos vues et surtout en leur demandant leurs idées et leurs vues à eux (car il faut mettre de côté absolument jusqu'à l'ombre de l'autoritarisme), vous ouvrirez à leur activité un champ immense, où vous serez tout étonnés de leur voir déployer une ardeur et une habileté que vous ne soupçonniez pas en eux. Et vous serez plus étonnés encore et saintement consolés du bien qui en résultera.

Voilà vos aides, Messieurs. *Sans eux*, vous ferez peu, et peut-être bientôt plus rien. *Avec eux*, vous relèverez votre paroisse. C'est l'expérience qui le démontre.

Le *Comité paroissial*, ainsi établi sous une forme ou sous une autre, est comme la *cellule-mère* de la paroisse, ainsi qu'on l'a appelé, autour de laquelle se reconstituera peu à peu l'union paroissiale elle-même. Ce sera comme un centre à la fois d'*attraction* et d'*impulsion* : d'*attraction*, pour ramener insensiblement les esprits et les cœurs vers vous, et par vous à Dieu ; et d'*impulsion*, pour donner le branle à telle ou telle œuvre, à telle

Digitized by Google

ou telle entreprise reconnue nécessaire ou opportune ; d'*attraction* pour servir de lien en hiérarchisant à votre direction, et à celle de l'Eglise, toutes les forces utilisables de votre paroisse ; et d'*impulsion*, pour faire arriver, sans qu'on s'en doute, notre action sacerdotale à des points où vous ne pouvez pénétrer, ou à des esprits prévenus ou en garde contre vous ; d'*attraction* encore pour centraliser tous les moyens d'action et de ressources nécessaires, en hommes ou en argent ; et d'*impulsion* pour diriger avec vous et appliquer ces moyens et ressources, selon les nécessités et les besoins.

Est-ce de l'idéal que je vous présente là ? Peut-être. Mais est-ce de la pure théorie ? Non, Messieurs, c'est du vécu, ainsi qu'on parle aujourd'hui. Sans aller au loin, demandez-le à tous les prêtres qui ont essayé, mais je n'ai fait que raconter les œuvres et les succès dans cette causerie.

E) Et voulez-vous me permettre de vous dire maintenant *à quoi vous occuperez* votre *Comité paroissial ?* Car c'est là un écueil pour beaucoup. « De quoi voulez-vous bien, nous disent-ils, que nous entretenions nos gens tous les quinze jours ou tous les mois ? »

Etudiez d'abord, Messieurs, ce qui se fait ailleurs, soit en parcourant les innombrables brochures à 0 fr. 25 (1), écrites sur ce sujet, soit tout simplement en regardant dans les paroisses voisines de la vôtre, et vous ne serez pas embarrassés. Ceux-là seuls, de nos jours, ne savent rien qui ne veulent rien savoir.

En réalité, Messieurs, il serait plus vrai de dire que l'on peut être gêné par l'abondance des matières à traiter. Et c'est, en effet, un autre écueil pour quelques-uns. On ne s'y met pas, parce qu'on ne sait pas par quel bout commencer : il y a tant à faire, que l'on voudrait tout faire à la fois. Erreur !

Non ; il faut être actif, ardent, saintement passionné pour le bien ; mais enfin ne pas tout faire en même temps. Il faut aller au plus pressé : le reste viendra à son temps. Il en est de cela comme des vertus ; elles sont tellement enchaînées l'une à l'autre par la vie surnaturelle qui en est le principe et le moteur, qu'on ne peut s'appliquer ardemment et avec persévérance à la pratique d'une vertu sans que toutes les autres y trouvent leur compte et en soient proportionnellement vivifiées.

Ainsi les œuvres. Organisez bien la première, vous verrez comme les autres deviendront faciles.

Il est cependant plusieurs œuvres qu'on peut et qu'il faut essayer de mener de front, dans chaque paroisse.

C'est le deuxième principe énoncé tout à l'heure : le prêtre ne peut se mettre réellement en rapport de vie chrétienne avec ses paroissiens, qu'en les réunissant par groupes ou associations. Et comme les besoins de chaque catégorie de fidèles ne sont pas les mêmes, il est bon, il est indispensable de faire autant de groupements ayant un but déterminé.

Ainsi les associations de piété ne sauraient nous empêcher de former des patronages et des cercles pour la jeunesse. Ce qu'on fait pour les hommes ne dispense pas d'en faire autant et en même temps pour les femmes.

Une association familiale pour l'école ne gênera en rien une œuvre de

1. 5, rue des Trois-Raisinets, à l'*Action populaire*, Reims (Marne).

Digitized by Google

mutualité. Et toutes ces associations iront de front, sans se nuire ou plutôt se fortifieront l'une l'autre.

L'image qui parle aux yeux, la conférence qui séduit l'oreille, la presse qui fixe la parole, que d'armes pour un bon apostolat qui se prêtent un mutuel concours !

J'entends l'objection de fond que plusieurs formulent intérieurement : comment un prêtre, seul dans une paroisse, suffira-t-il à toute cette besogne si compliquée et si multiple ?... Je n'oserais pas, Messieurs, me permettre de la formuler, de crainte de faire la leçon à qui que ce soit, si je ne savais que la difficulté est plus apparente que réelle. Et je vous dis simplement : essayez, ne limitez jamais d'avance votre zèle et vos efforts, et vous serez surpris de la quantité de choses que vous pourrez mener de front dans vos paroisses, à cause de l'affinité étroite que toutes ces choses ont entre elles, et de l'unité de but final vers lequel elles tendent.

Quant aux moyens de trouver et d'assigner une place et des réunions spéciales à toutes ces associations, existant côte à côte, et se disputant votre temps et vos forces, à vous, et surtout les heures très limitées et les mêmes pour tous, dont vos paroissiens peuvent disposer, c'est affaire de zèle et d'industrie, dont chacun se tirera toujours avantageusement.

Mais ce qu'il faut éviter à tout prix, c'est de faire les choses *superficiellement :* réunions courtes, si vous voulez, mais jamais pour se débarrasser.

Il faut s'occuper de chacune des œuvres, comme si elle était seule. Prenons un exemple.

F) Ce qui doit occuper un prêtre avant tout, c'est la vie religieuse de sa paroisse ; disons mieux, c'est la *piété*. Je ne retire pas le mot, et je n'ai pas peur qu'on me contredise. Non ; une paroisse qui en est réduite à n'avoir que le gros de la religion, lequel ne suffit jamais, est perdue. Je voudrais pouvoir être démenti. Hélas ! que de faillites spirituelles, que de ruines surnaturelles !

Or, il est de toute nécessité, pour avoir de la piété dans une paroisse, d'y établir des *confréries*. Vous voulez sérieusement faire aimer le Très-Saint-Sacrement, le Sacré-Cœur, la Sainte Vierge, les âmes du purgatoire ? Vous aurez beau faire sur ce sujet, à tout votre monde, les jours de fêtes, les plus touchants, les plus éloquents sermons. Vous aurez bien quelques âmes naturellement pieuses qui en profiteront. Je vous mets au défi de créer un courant de piété sur l'une de ces dévotions fondamentales.

Il faut des confréries, dis-je, mais de vraies confréries. Je n'appelle pas de ce nom ces pseudo-confréries qui consistent simplement à avoir son nom sur un registre et à porter un ruban blanc, bleu, rouge ou violet. Ce n'est pas sérieux. J'entends des *confréries*, *associations*, organisées en œuvres vivantes, agissantes, ayant leurs réunions *périodiques*, *distinctes*, *régulières*, prévues d'avance, à des heures accessibles au grand nombre, bien préparées, toujours instructives et pratiques, de manière à intéresser d'abord et à faire aimer ces réunions, de manière à raviver chaque fois dans les âmes la vie surnaturelle, et à imprimer un nouvel élan à la piété envers l'objet de la confrérie. Je ne puis comprendre des réunions de confréries qui n'ont pas ce but et qui n'y tendent pas.

Vous pourrez greffer là-dessus bien des choses, tout ce que vous voudrez ; mais cela d'abord. Et avec cela vous verrez en peu de temps, sous-

Digitized by Google

l'action de la grâce, le niveau religieux de votre paroisse sensiblement monter.

Vous avez là des points d'appui solides pour exercer sur chacun de vos groupes ou confréries une action précise, intense, constante, et par eux une action générale puissante sur toute la paroisse.

J'en dirai autant pour les œuvres de *presse*. Vous aurez beau tonner en chaire, et vous donner toute sorte de mal pour combattre la mauvaise presse et répandre la bonne : sans association, vous échouerez. Mais créez un groupe d'élite pour cette œuvre, et vous verrez quels beaux résultats vous obtiendrez.

Pour les œuvres économiques ou utilitaires, pour les écoles, les ouvroirs, les patronages, les groupes de jeunesse, c'est la même chose : vous ne ferez rien, sans associations sérieusement organisées. Je n'insiste pas davantage.

Mais il est une dernière remarque qui s'impose. Il ne suffit pas d'avoir des associations bien organisées et des réunions intéressantes.

Toute association doit être *agissante*, et chaque réunion doit avoir l'action pour but. Autrement nous retombons dans le désordre signalé en commençant. Si, dans une association, le prêtre est tellement *tout* que lui *seul* agit, à quoi bon ? Elle n'a plus sa raison d'être, et on ne voit pas vraiment quel résultat pratique on peut attendre de ces réunions. Il faut occuper les associés ; il faut, degré par degré, sans même qu'ils s'en doutent, les initier à l'apostolat individuel. Tout le monde en profitera : les associés tout d'abord, la paroisse ensuite, et même le prêtre dont l'action sera facilitée et multipliée par le zèle déployé autour de lui.

Et voilà pourquoi le prêtre, dans la création et la direction de ces associations, doit toujours viser sa paroisse *tout entière ;* car il est redevable à Dieu du salut de toutes les âmes.

Programme d'études et d'action pour les Comités paroissiaux.

Tout d'abord, le Comité devra se rendre compte de la situation de la paroisse, de ses ressources et de ses besoins.

Pour faire œuvre utile, il ne suffit pas de vouloir, il faut savoir, et la première chose à connaître ce n'est pas tant la théorie des œuvres à créer, que les conditions normales dans lesquelles elles devront vivre et exercer leur influence. On examinera donc ce que la paroisse demande ou comporte, quelles œuvres nouvelles paraissent désirables et possibles, enfin quelles sont les personnes sur le concours desquelles on pourra compter, car le Comité paroissial, une fois constitué, devra chercher à grouper autour de lui, à titre d'adhérents, le plus grand nombre possible de personnes disposées à lui donner leur appui moral ou financier. Cette étude raisonnée de la situation est de toute importance.

Si le Comité qui entre en fonction ne doit pas se laisser arrêter par les difficultés du début et conclure qu'il n'y a rien à faire, parce que rien n'est facile, il devra cependant se tenir en garde contre la tentation de tout entreprendre à la fois, mais il commencera par les œuvres que les circonstances comportent et qui paraissent d'une réussite plus assurée, bien persuadé que le mieux est souvent l'ennemi du bien. De même, il ne com-

Digitized by Google

mencera pas une œuvre avant de s'être renseigné sur la manière de l'organiser, sur les moyens de la faire vivre et prospérer. Il devra donc parfois se transformer en Cercle d'études et charger quelqu'un de ses membres de prendre les informations convenables et de lui présenter un rapport.

Or, les différentes œuvres, parmi lesquelles il aura à faire son choix, peuvent se diviser en six groupes. Citons les principales ou les plus urgentes.

I. *Œuvres religieuses.*

Il appartiendra aux membres du Comité paroissial :

1° D'assurer la liberté du culte et des cérémonies, de garantir au prêtre le libre exercice de son ministère, et à tous les catholiques la libre pratique de leurs devoirs religieux. A eux donc de faire les démarches, de prendre les mesures pour cela.

2° De favoriser l'assistance aux offices les dimanches et jours de fête, ne fût-ce que par leur exemple et leurs conseils, de prêter leur concours à la préparation et célébration des cérémonies publiques et manifestations religieuses, pèlerinages, messes d'hommes, etc.

3° De travailler à établir des confréries du Saint-Sacrement, de Saint-Roch, de Saint-Blaise, de Notre-Dame du Travail, de la Sainte-Famille et tous autres groupements opportuns sur le terrain religieux, comme les Tiers-Ordres.

4° De faire respecter la morale et l'honnêteté, en protestant devant qui de droit contre les abus, et en réclamant l'observation des lois en vigueur sur la matière.

5° De prendre les moyens que conseillera la prudence pour empêcher les *enterrements civils* et autres actes irréligieux et détourner les catholiques d'y prendre part, — pour amener les parents à faire baptiser leurs enfants, à les envoyer au catéchisme de première communion et de confirmation, aux œuvres de persévérance.

6° De faire aimer Rome et la Papauté et d'étudier les Encycliques des papes. Qui connaît à fond, pour ne citer que celle-là, de Léon XIII, l'Encyclique sur la *Condition des ouvriers?* Qui saurait expliquer sous toutes leurs formes les écrits de Pie X sur la *Séparation de l'Eglise et de l'Etat?*

II. *Œuvres d'enseignement et d'éducation.*

1° Soutenir les ÉCOLES LIBRES, et s'il n'en existe pas, favoriser l'établissement là où elles ne sont pas impossibles, — aider à leur recrutement ainsi qu'à celui des écoles secondaires et séminaires... *Les Ecoles libres, c'est la première des œuvres.*

2° Faire respecter la neutralité dans les écoles publiques par tous les moyens convenables, — surveiller le choix des livres mis entre les mains des enfants et l'enseignement oral des maîtres et maîtresses. — S'il n'y a pas d'association de pères de famille, il appartient au Comité paroissial d'en procurer l'organisation et, en attendant, d'en remplir le rôle et de faire les démarches et réclamations nécessaires pour sauvegarder la foi et les mœurs des enfants.

Digitized by Google

3° Prêter leur concours à l'enseignement de la religion aux enfants — en veillant à ce que les enfants soient laissés libres aux heures des catéchismes, soit par les instituteurs, soit par les patrons, en encourageant l'œuvre des catéchistes volontaires.

4° Etablir une mutuelle scolaire, même interparoissiale.

III. *Œuvres anté et post-scolaires. Conférences.*

1° Aider à l'établissement de patronages de garçons et de filles. Leur procurer un local convenable et quelques ressources pour achat de jeux, organisation de petites fêtes, distribution de récompenses.

2° Encourager la fondation de Cercles d'études, soit d'hommes et de jeunes gens, — soit de dames et de jeunes filles, — ou d'autres œuvres de jeunesse et groupes d'hommes sous des noms et pour objets divers : Société de chants, gymnastique, sports, etc. Veiller à ce qu'un esprit sincèrement chrétien anime tous ces groupements. Les membres du Comité peuvent en faire partie, être membres du bureau, assister pour le moins aux réunions solennelles.

4° Faire donner des conférences et profiter des circonstances favorables pour organiser des réunions privées ou publiques. Procurer une salle paroissiale pour ces réunions. Choisir les conférenciers étrangers. Encourager les hommes et jeunes gens de la paroisse, qui en seraient capables, à s'y préparer dans les cercles spéciaux de conférenciers.

IV. *Œuvres de presse et de bonnes lectures.*

Elles seront l'un des premiers objets du zèle et des efforts du Comité paroissial qui devra ne rien négliger pour :

1° Connaître par une enquête la couleur des journaux répandus dans la paroisse, le nombre de leurs lecteurs, leurs moyens de propagande.

2° Avoir la liste des personnes susceptibles de s'abonner à un journal ou de changer leur mauvais journal contre un meilleur, — la liste des établissements publics où un bon journal pourrait être déposé gratuitement ou à prix réduit.

3° Créer un dépôt de bons journaux, trouver un porteur de la bonne presse pour une ou plusieurs paroisses. Chercher des correspondants, intéresser à cette œuvre des personnes capables de la soutenir.

4° Provoquer la création d'un Comité d'hommes ou de dames, qui s'occupent de la diffusion des bons journaux et de bonnes lectures, et se procurer quelques ressources pour placer des abonnements gratuits et à prix réduits, etc.

5° Etablir l'œuvre du sou de la presse et celle des journaux lus.

6° Procurer l'ouverture de bibliothèques paroissiales pourvues de bons livres et veiller à ce que les bibliothèques publiques ne soient pas un danger pour la foi et les mœurs de leurs lecteurs.

Digitized by Google

V. *Œuvres économiques et agricoles.*

Il faut étudier et pratiquer les œuvres sociales, c'est-à-dire celles où le peuple, par la mutualité sous tous les rapports, devient un puissant facteur de son propre relèvement. Ces œuvres sont populaires et facilement comprises, elles groupent très vite les meilleurs éléments d'une paroisse, leur apprennent à se reconnaître et à s'unir pour défendre leurs droits, leur offrent l'occasion de se réunir pour s'ocuper de leurs intérêts matériels.

Le Comité paroissial devra donc, autant que possible, en prendre l'initiative et la direction et, par des conférences, provoquer l'établissement :

1° Des mutualités diverses (mutuelles-incendie, mutuelles-bétail) ;

2° Des caisses rurales, coopératives, syndicats agricoles, bureaux de consultation, retraites des vieillards ;

3° De l'enseignement ménager et agricole par les leçons régulières ou conférences ;

4° Des habitations ouvrières, des jardins ouvriers, là où c'est possible.

Observations.

1° Le Comité paroissial choisira et étudiera parmi ces œuvres celles qui paraîtront « plus opportunes, plus urgentes, plus utiles suivant les besoins et ressources de la paroisse » ;

2° Lorsqu'il sera devenu suffisamment nombreux, il pourra se diviser en plusieurs sections chargées des différentes catégories d'œuvres, tout en conservant ses réunions plénières ;

3° Il aura, chaque année, quelques réunions générales auxquelles il invitera tous les adhérents formant l'Union ou Association, pour les tenir au courant de ses travaux, du progrès des œuvres et les y intéresser ;

4° Il organisera, de temps en temps, des assemblées interparoissiales, des Congrès régionaux, si propres à faire connaître les œuvres, à leur ménager la sympathie et le concours des populations et à stimuler le zèle de ceux qui s'en occupent ;

5° Restant sur le terrain qui lui est délimité et comprend « tout ce qui intéresse le bien religieux, moral et matériel du pays. »

Le Comité paroissial ne s'occupera pas dans les réunions de questions politiques et électorales.

Mais ses membres devront s'inspirer toujours de la belle et forte parole de l'apôtre saint Paul aux premiers chrétiens : *Discant et nostri bonis operibus praesse ad usus necessarios, ut non sint infructuosi* (Tit., III, 14).

« Que nos catholiques sachent donc, eux aussi, se mettre à la tête des œuvres, de ces œuvres excellentes, aujourd'hui nécessaires, afin de ne pas laisser inutiles et stériles les talents et les ressources que Dieu leur a départis ! »

Malgré leurs vains efforts pour se hausser et se grandir, les hommes continuent à descendre. Chacun des sauveurs qui apparaissent à l'horizon disparaît bien vite : c'est comme une compétition et une rivalité d'impuissance. Pourquoi cette stérilité ? On ne se préoccupe pas de faire la part-Dieu dans le gouvernement des choses humaines. Travaillons donc avec Dieu et pour Dieu.

Digitized by Google

En cela comme en toutes choses, il est nécessaire d'acquérir l'expérience à ses dépens. N'oublions pas la définition très suggestive de Guizot : « L'expérience est une flamme qui n'éclaire que ceux qu'elle dévore. » Que les ouvriers de la première heure, déjà experts, donnent la main aux novices. Qui veut, peut : réalisons cette formule séculaire ; surtout, *pas de découragement*. Laissons à la Providence le soin des résultats proches ou lointains et restons selon le mot de Pie X « les fils des saintes espérances. »

Autres notes pratiques pour la création d'un Comité paroissial (1).

Premières démarches. — M. le curé de la paroisse voit quelques hommes de sa paroisse ; les meilleurs, les plus actifs, les plus zélés, quel que soit le rang social auquel ils appartiennent, deux ou trois. Il leur donne rendez-vous chez lui un jour. Ce sera la première séance (2).

Première séance. — M. le curé explique à ces quelques hommes réunis qu'il y a en France en général, et dans le diocèse en particulier, un mouvement de renouveau chrétien et d'action catholique, qu'il désire participer à ce mouvement dans sa paroisse... mais qu'il se sent bien seul, qu'il a besoin d'être aidé : il a pensé à eux parce qu'il connaît leur expérience, leur intelligence et aussi leur activité, leur zèle... toutefois, ce n'est pas assez d'être deux ou trois, on pourrait peut-être en trouver quelques autres pour arriver à être une dizaine par exemple. — On examine ceux à qui on pourrait faire appel, on décide ceux à qui il faudra parler et qui leur parlera le plus commodément. On fixe la prochaine réunion aussitôt que possible.

Deuxième séance. — C'est huit ou quinze jours après, le premier ou le deuxième dimanche suivant la première réunion. Le Comité est plus complet par suite des démarches faites entre temps. M. le curé répète pour les nouveaux venus ce qu'il a dit la première fois... il insiste sur la nécessité de former un bureau et fait procéder au bulletin secret à l'élection d'un président, vice-président, secrétaire et trésorier. — La question des cotisations peut être agitée, si on le juge opportun. — Puis M. le curé explique qu'il serait bon que les braves gens s'unissent dans la paroisse... que l'on sache un peu sur qui compter... qu'il serait avantageux d'avoir un groupe de gens donnant une adhésion positive (verbale ou écrite, peu importe),... qu'on pourrait convoquer de temps en temps par exemple pour des conférences... qui formeraient un groupe compact dans la paroisse... afin de se connaître, de se soutenir les uns les autres... Examiner alors ceux à qui on pourrait parler tout d'abord... puis se les partager, chacun faisant la démarche auprès de ses connaissances, voisins, etc...

Troisième séance. — On examinera d'abord ce qui a été fait depuis la dernière séance, distante de quinze jours par exemple. Quels sont les noms recueillis ; les adhésions reçues... Pourrait-on en voir d'autres encore, le groupe des adhérents devant tendre à devenir toujours plus nombreux... On a maintenant des noms, des adhérents : que va-t-on faire ?... Bon d'étu-

1. Congrès de Moulins et du Bourbonnais.

2. *Guide d'action religieuse*, 5, rue des Trois-Raisinets, Reims : livre nécessaire à quiconque s'occupe d'œuvres. On y trouve enseignements et renseignements sociaux.

Digitized by Google

dier tout d'abord ce qui existe dans la paroisse, quels groupements ? bons, mauvais, indifférents ? Un syndicat, une société de tir, un cours d'adulte, des conférences faites par l'instituteur, etc.... D'autre part, quels sont les journaux lus, reçus au bureau de tabac, quotidiens, hebdomadaires ?...

En face de cela que pourrait-on faire pour être utile, agréable aux adhérents ? Une œuvre économique... caisse de secours mutuels... de dotation etc., une campagne en faveur de la bonne presse... (peut-être parmi les membres du groupe eux-mêmes en est-il qui lisent des journaux peu favorables aux idées chrétiennes). Examiner l'utilité d'une conférence sur l'œuvre adoptée quelle qu'elle soit (mutualité, presse ou autre).

Comme travail à faire par les membres du Comité jusqu'à la prochaine séance trouver de nouveaux adhérents, réfléchir à l'œuvre la meilleure à organiser pour le pays.

Quatrième séance. -- L'œuvre à organiser la première, la plus propice... La choisir... Comment s'y prendre pour l'établir... réunir les adhérents pour une conférence... question du local, du conférencier, de la date, des invitations, qui les signera, etc... En attendant, les membres du Comité devront parler aux adhérents, les pousser à y venir... On peut prévoir ceux qui pourront se mettre en avant pour former les premiers éléments de l'œuvre... s'il s'agit de la presse voir quel journal ou quels journaux répandre, quelle revue *(Le Pèlerin)*... le porteur... conditions à lui faire... Prévoir le plus possible afin d'être prêt à marcher aussitôt la conférence faite ou la réunion générale tenue.

Cinquième séance. — La conférence a été donnée, la réunion tenue, examiner les résultats obtenus... organiser donc de suite l'œuvre projetée... examiner les moyens pratiques de le faire afin qu'elle réussisse à souhait.

Le Comité ne doit pas oublier qu'il doit s'efforcer de marcher de l'avant... voir les moyens d'attirer à l'église... une messe d'hommes, mensuelle par exemple sous le couvert d'une confrérie de Saint-Roch, de Notre-Dame du Travail, etc....., qui convoquera un dimanche de chaque mois ses membres à une messe avec instruction spéciale pour eux...

Sixième séance. — Examiner ce qui a été établi... comment cela fonctionne, les perfectionnements à apporter, les mesures à prendre...

Voir autre chose encore, par exemple pour les jeunes gens et les enfants: un patronage, une société de tir ou préparation au brevet spécial d'aptitude militaire, un cercle d'études, une chorale pour les cérémonies religieuses... pour les écoles, une association de pères de famille... (Voir le programme d'action des Comités paroissiaux.)

Séances suivantes. -- Une fois le mouvement lancé, un vaste et inépuisable champ d'action s'ouvre devant le Comité paroissial catholique, dont le but est de renouveler la mentalité de la paroisse entière peu à peu. Il trouvera toujours et facilement de quoi occuper ses séances, encore que fréquentes, et nul ne songera à s'y ennuyer ou à s'en désintéresser. Ne jamais perdre de vue que M. le curé est le directeur du Comité, mais que les membres du Comité doivent être non passifs, mais actifs, agir le plus possible par eux-mêmes sous la direction de M. le curé, dont les moyens d'action se trouveront ainsi en quelque sorte décuplés.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX.

Écriture Sainte.

Après trois ouvrages d'intérêt général sur la Bible, nous avons à signaler aujourd'hui toute une série de travaux sur les Saints Evangiles, qui de concordance, qui d'exégèse proprement dite, qui pour l'édification.

1° — **L'Histoire et les histoires dans la Bible,** par M. l'abbé Landrieux (in-12 de 96 pp., 1908, 0 fr. 50. Lethielleux, Paris). L'histoire dans la Bible est autre chose qu'un récit d' « histoires, » autre chose qu'un classement chronologique de noms, de faits et d'épisodes. Et pourtant c'est à ce rôle secondaire, cinématographique que se réduit trop souvent l'enseignement de l'histoire sainte. Si l'on veut vraiment apprendre l'histoire et l'histoire sainte, il faut pénétrer dans la trame des événements, et faire ressortir l'idée centrale à la lumière de laquelle les faits particuliers s'éclairent et s'expliquent. C'est à dégager cette idée maîtresse qui n'est autre que l'idée messianique que s'attache M. Landrieux : L'histoire sainte c'est l'œuvre providentielle de Dieu dans le monde et sur le peuple Juif, disposant tous les événements en vue du Christ-Rédempteur. Cette action, il nous la montre incessante et arrivant fatalement à ses fins en dépit de la résistance ou de la faiblesse des instruments qui la servent. Entre temps l'auteur fait un exposé rapide, mais clair et précis de la question biblique, qui donne à cette étude une véritable valeur scientifique. Cette brochure rendra de réels services à tous ceux qui veulent une mise au point exacte de l'idée messianique en tant qu'inspiratrice de l'action de Dieu. Ajoutons qu'à la lecture de cet opuscule écrit avec éloquence, s'accentue dans l'esprit, à mesure qu'on y avance, une impression d'éclat et de grandeur. F. B.

2° — Avec l'**Histoire du Canon de l'Ancien Testament dans l'Église grecque et l'Eglise russe,** par M. Jugie A. S., (in-12 de 140 pp., 1909, 1 fr. 50) la Librairie G. Beauchesne inaugure une nouvelle collection : *Etudes de Théologie orientale :* c'est une innovation que nous saluons avec plaisir comme très opportune pour essayer l'entente de l'Eglise catholique avec les Eglises orthodoxes. « Les theologiens orientaux reprochent parfois à leurs confrères d'Occident d'ignorer leurs ouvrages et leurs doctrines. La plainte n'est pas sans fondement, et à ceux qui l'élèvent il faut rendre cette justice qu'ils nous connaissent souvent mieux que nous ne les connaissons. Je sais bien qu'en fait de théologie, l'Orient n'est pas, à l'heure actuelle le pays des lumières. Mais est-ce une raison pour se désintéresser

Digitized by Google

complètement de ce qui s'écrit et s'enseigne dans une Eglise qui compte près de 100 millions de fidèles ? Une des causes qui ont contribué à affaiblir le schisme déplorable qui nous divise depuis plus de dix siècles, a été l'ignorance réciproque. Cette ignorance doit cesser, en un temps ou l'échange des idées est rendu si facile. N'est-il pas profondément attristant de voir la jeunesse studieuse d'Orient et de Russie aller puiser dans les Universités protestantes d'Allemagne le poison du rationalisme et de l'incrédulité, alors qu'elle ignore complètement le chemin de nos Instituts catholiques ? Quel meilleur moyen de l'attirer, de la ramener aux traditions du XVI' et du XVII' siècles, où l'on voyait les Universités de Padoue et de Venise encombrées d'étudiants grecs, que de lui montrer que nous prenons intérêt à tout ce qui touche l'Eglise orientale ? Quel service ne rendrait pas à la cause de l'union une élite intellectuelle qui aurait perdu, au contact des maîtres de la science catholique, ses ridicules préjugés ! Comme s'évanouiraient vite alors ces divergences dogmatiques qui s'abritent pour la plupart derrière d'indignes équivoques ! » (*Introduction*, pp.8-9).

Corroborant les efforts de la défunte *Revue catholique des Eglises* et des *Slavorum Litterae Theologicae*, on peut espérer que les *Etudes de Théologie orientale* aideront à aplanir de trop longs malentendus ; en tout cas, elles auront contribué à fournir la lumière aux esprits non prévenus : c'est ce que fait, sur un point préliminaire, l'*Histoire du Canon de l'A. T.*, du P. Jugie. La conclusion qui se dégage de ce consciencieux travail est très claire : les Eglises orthodoxes, grecque et russe, ont brisé avec la tradition, et non pas seulement sur les quelques points qui les ont divisées au moyen-âge d'avec l'Eglise latine, mais sur beaucoup d'autres, sur le Canon de l'A. T., entre autres. Grâce à l'approbation officielle des Canons apostoliques et du synode de Carthage par deux conciles regardés comme œcumeniques par tous les orthodoxes, l'inspiration et la canonicité des deutérocanoniques de l'A. T. avaient été unanimement reconnues dans l'Eglise grecque, depuis la fin du VII' siècle jusqu'au XVI'. Durant toute cette période, théologiens et canonistes n'émettent pas le moindre doute sur l'origine divine de ces livres. Seul, S. Jean Damascène semble faire exception ; mais c'est sans doute une apparence plutôt qu'une réalité.

Le XVI' et le XVII' siècles ont été une époque de combat contre le protestantisme. L'Eglise grecque, unie à sa fille, l'Eglise russe, a vaillamment supporté le choc de l'hérésie, et par des décisions officielles, elle a fait écho au décret *De Canonicis scripturis* du concile de Trente et maintenu la liste des livres divins reçus de l'ancienne tradition. Depuis le XVIII' siècle, tout a changé. Chassée de Constantinople, l'hérésie protestante s'est d'abord réfugiée à Kiev avec Féofane Procopovitch, puis a conquis rapidement S. Pétersbourg et Moscou. A l'heure qu'il est, l'Eglise russe, prise dans son ensemble n'admet plus l'inspiration des deutérocanoniques, et son organe officiel, le Saint-Synode, trace aux professeurs des Séminaires un programme de théologie polémique dans lequel l'Eglise catholique est accusée de s'être éloignée de la foi, parce qu'elle enseigne que la Sagesse, l'Ecclésiastique, Tobie, Judith, Baruch, les Machabées, les fragments d'Esther et de Daniel font partie de la Sainte Ecriture au même titre que les autres livres de la Sainte-Ecriture.

En présence de cette audacieuse innovation, l'Eglise grecque a fléchi.

Digitized by Google

Propagé par un Coraïs, un Bulgarais, un Athanase de Paros, et par les traductions des ouvrages russes, le venin de l'hérésie s'est infiltré jusque dans ces petits livres où le peuple doit trouver la substance des vérités révélées, et cela, avec la haute approbation des autorités ecclésiastiques d'Athènes et de Constantinople. Si le patriarcat œcuménique a montré jusqu'ici un peu plus de correction, s'il n'a, en général, accordé ses approbations qu'à des ouvrages restés fidèles à la tradition, il n'a rien fait pratiquement pour arrêter la diffusion des livres qui enseignent l'hérésie.

C'est, on le voit, non seulement la doctrine des anciens Conciles qui se trouve compromise, mais encore, le magistère ordinaire de l'Eglise orthodoxe, puisque l'entente unanime des pasteurs, — infaillible pour eux, — a cessé sur un point où autrefois l'accord était parfait. Ah ! que l'on trouve bien ici un exemple de la nécessité dans la véritable Eglise d'un chef infaillible pour maintenir intact le dépôt de la Révélation ! J. +.

3° — **Les Contresens bibliques des Prédicateurs**, par J. V. Bainvel, professeur à l'Institut catholique de Paris. — (2e édition revue et augmentée, in-12 de XII-168 pp., 1908, 2 fr., Lethielleux, Paris). — Il y a dans ce petit livre autre chose et mieux qu'une liste de contresens commis par les prédicateurs. Les deux préfaces corrigent d'ailleurs ce que le titre aurait peut-être de trop agressif et même d'inexact, car dans la liste qui nous est présentée, il y a presque autant de sens douteux que de contresens. On trouvera dans les *généralités* qui constituent le chapitre premier — et le tiers du volume — d'excellentes remarques toujours bonnes à relire pour les prédicateurs. Il est à désirer que ceux-ci retiennent plus encore que les règles d'interprétation, assez peu fixes parfois, les conclusions générales et les principes que veut inculquer l'auteur. Les prédicateurs doivent à leur mission, au respect de la parole de Dieu et aussi de leurs auditeurs, de ne pas citer avec désinvolture les textes sacrés, mais avant de les proposer aux autres, qu'ils s'efforcent d'en pénétrer le vrai sens, en consultant le contexte et, au besoin, les commentaires.

M. B. s'est proposé plutôt d'éveiller l'attention que d'instruire complètement, et, en plus d'un cas, il se borne à établir le doute, sans le résoudre complètement. Son ouvrage rendra pourtant de vrais services aux prédicateurs, même au point de vue de la documentation — d'autant que des tables très bien faites en rendent l'utilisation extrêmement facile. A. C.

4° — **Le saint Évangile commenté par les Apôtres**, in-8° de 682 pages, 5 fr., 1908. 20, rue Mautroté, Verdun (Meuse); et Zech et fils, Braine-le-Comte (Belgique). — Sollicité par de pressantes invitations, M. le chanoine Weber, déjà si avantageusement connu par la publication des *Quatre Evangiles en un seul*, vient de donner une édition spéciale de cet ouvrage, enrichie des commentaires des Apôtres. Le livre s'ouvre par une Introduction au Nouveau-Testament (pp.16-42). L'auteur rappelle les origines des Evangiles, expose les arguments qui en fondent l'autorité sous ses divers aspects : authenticité, intégrité, véracité. Viennent ensuite les Epîtres ; à chacune, M. Weber consacre une courte notice où sont brièvement résumées les différentes circonstances qui en furent l'occasion. Et nous entrons dans le corps de l'ouvrage (pp. 43-600). C'est ici que l'auteur est vraiment

Digitized by Google

neuf et personnel. Laissons-le d'ailleurs exposer et justifier son plan avec cette chaleur de conviction de l'homme qui a beaucoup réfléchi avant de se décider. « Notre plan était arrêté : les Epîtres nous offriraient le commentaire inspiré et divinement authentique du Saint Evangile. Le Maître paraîtrait tout d'abord, et on entendrait ses adorables leçons. Puis, les Apôtres, ses témoins, se lèveraient tour à tour ; ils reprendraient les leçons du Maître, et, en son nom, ils en feraient jaillir des flots de lumière sur Dieu et sa création, sur le Verbe incarné et sa rédemption, sur l'Eglise et ses destinées, sur les choses du temps et sur les choses de l'éternité. Nous aurions ainsi la Théologie la plus sainte et la plus autorisée, puisqu'elle nous est révélée, dans l'Evangile, par le Fils de Dieu, et commentée, dans les Epîtres, sous l'inspiration de son Esprit, par les Interprètes que lui-même a daigné choisir et voulu former. » La profonde justesse de ces paroles n'a nullement besoin d'être soulignée. Seulement nous dirons que l'heureux à-propos avec lequel M. Weber s'est acquitté de sa tâche donne un prix et un attrait nouveaux à ces « Vénérables Documents » et mérite de fixer sur la nouvelle œuvre qu'il nous présente la faveur qui, en quelques années a fait rayonner à travers le monde des millions d'exemplaires de son aînée. Ces remarques se fortifient du fait qu'il a complété l'intérêt de son ouvrage par une *synthèse apostolique* très détaillée (pp. 601-656). C'est une véritable théologie du Nouveau-Testament. Les prédicateurs y trouveront logiquement distribués, une mine de textes avec le renvoi au corps du livre : toute la matière de la prédication y passe : dogme et morale. Enfin trois tables viennent étendre et faciliter l'utilisation des richesses contenues dans ce volume : 1° une table des commentaires apostoliques selon l'ordre de la Vulgate (pp. 659-666) ; 2° une table des Evangiles des dimanches et principales fêtes de l'année (pp. 667-670) et 3° une table générable des matières. (pp. 671-682). F. B.

5° — **M. Loisy et la critique des Évangiles,** par le P. Jubaru, S. J. — in-12 de 100 pages, 0 fr. 60, Lethielleux, Paris. — Cette brochure, bien que venant après des ouvrages copieux publiés par de savants maîtres, garde son cachet d'originalité. L'auteur nous montre la mise en œuvre des deux principes qui sont à la base de la critique de M. Loisy, à savoir: 1° que le surnaturel n'est pas un fait historique ; 2° que Jésus a cru à la venue prochaine de la fin du monde. Tout ce qui ne cadre pas avec ces deux présupposés, M. L., l'écarte impitoyablement des documents évangéliques: a) le caractère historique du IVe évangile, b) l'annonce par Jésus d'une expansion progressive et lente du christianisme avant sa venue suprême, c) tous les faits à caractère miraculeux, d) la composition des Evangiles est enlevée aux témoins de la vie du Christ et aux disciples immédiats des Apôtres et se trouve reculée jusqu'à une époque assez tardive pour expliquer le caractère légendaire des événements qu'ils racontent. L'étude se clôt par une application des théories loisystes à un fait des temps actuels : l'histoire des événements de Lourdes ; nous y assistons aux plus étranges métamorphoses de réalités les plus patentes, dès qu'elles sont traitées par la méthode symboliste si chère à l'écrivain moderniste. Cette brochure est d'ailleurs écrite dans un style alerte, avec un entrain et une logique impitoyable ; et volontiers, après une telle lecture, on souscrit au juge-

Digitized by Google

ment sévère mais juste où l'auteur, comparaison faite entre M. Loisy et Renan, déclare que le prêtre moderniste dépasse de vingt coudées ce « fumiste supérieur et transcendant. » Fr. B.

6° — **L'Enfance de Jésus-Christ,** *d'après les Evangiles canoniques, suivie* d'une *Etude sur les frères du Seigneur*, par le P. A. Durand, S. J. (in-12, 288 pp., 2 fr. 50, 1908. G. Beauchesne, Paris.) Ce volume fait partie de la *Bibliothèque Apologétique*, publiée à la librairie Beauchesne. On en peut dire que c'est un bon instrument, sérieux et d'usage facile, d'apologétique. L'auteur nous y donne une étude sur le dogme de la naissance virginale du Christ, sujet d'actualité en raison des récentes attaques contre ce dogme. Ces attaques, dont quelques-unes ont été scandaleuses, ont suscité déjà un certain nombre de répliques, le P. D. expose les objections dans toute leur ampleur et consacre à leur réfutation une bonne partie de son travail ; ce qu'il dit de la valeur historique de l'Evangile de l'Enfance concourt à la démonstration centrale. Le R. P. donne, au début, une traduction — sur le grec — des deux premiers chapitres de S. Matthieu et de S. Luc (plus la généalogie d'après S. Luc).

Ce travail est, croyons-nous, pour l'ensemble du sujet traité, ce que nous avons de plus complet, tout au moins parmi les travaux de langue française. La discussion qui en fait le fond rappelle dans les grandes lignes une des *Etudes sur les Evangiles* du P. Rose, et ne la fera pas complètement oublier, pour la clarté de l'argumentation.

Au sujet principal fait suite une étude sur *les frères du Seigneur* déjà parue dans la *Revue Biblique* et que l'auteur a bien fait de rééditer ici. On y trouvera des précisions intéressantes non seulement sur l'identification des « frères du Seigneur, » mais sur l'histoire de la croyance à la Virginité de S. Joseph. A. C.

7° — Le R. P. Ollivier, O. P., nous donne dans **De Béthléem à Nazareth,** *Etude historique sur l'Enfance et la Jeunesse du Rédempteur* (in-12 de 536 pp., 1908, 4 fr., Lethielleux, Paris), une édition populaire de son bel ouvrage qui eut autrefois tant de succès : *La Vie cachée de Jésus*. C'est la plume charmante, alerte et vigoureuse de l'ancien Conférencier de N.-D., de l'auteur des *Amitiés de Jésus*, de la *Passion*, qui retrace après tant d'autres, mais avec autant de talent que personne, les premières années de l'Enfant-Dieu, à la lumière des données de l'Ancien Testament, des pages, si brèves, de l'Evangile, des traditions, de l'histoire contemporaine, de l'ethnographie et de la géographie ; tour à tour, la piété et la science, d'une critique plus ou moins rigoureuse, apportent leur contribution ; et l'auguste figure de Jésus, dans le cadre des faits qui ont précédé son avènement comme de ceux qui ont composé les premières années de sa vie mortelle, nous apparaît sous un jour des plus attrayants.

8° — M. l'abbé Dard, dont nous annoncions l'année dernière le Mois de Marie : *Du Carmel à Sion*, a surtout en vue l'édification dans son nouveau volume : **Jésus,** *Lectures évangéliques pour l'Avent et le Temps de Noël* (in-12 de 268 pp., 1908, 2 fr. 50, Gabalda, Paris). Il veut faire lire l'Evangile, et pour le faire aimer, et approfondir, il l'accompagne d'un

Digitized by Google

commentaire, historique surtout, bien que la critique exégétique n'en soit pas absente. Ceux qui ont goûté le mois de Marie de M. Dard, retrouveront ici, les mêmes couleurs vives du style, « à l'orientale ».

9° — Le 12 février 1908, le Souverain Pontife envoyait au P. H. Leroy un bref de félicitations pour le remercier « avant tout, de ce que, dans l'explication des paroles et des actes du Rédempteur, il avait pris pour règle invariable, tout en se tenant au courant des véritables progrès de la science biblique, de rejeter bien loin toute nouveauté téméraire ». Nos lecteurs connaissent, par la recommandation que nous leur en avons faite chaque année, les treize volumes 1894-1907 des *Leçons de l'Ecriture Sainte* du P. Leroy : **Jésus-Christ**, *sa vie, son temps*. Le quatorzième volume, *année 1908*, (in-12 de 352 pp., 3 fr., Beauchesne, Paris), vient de paraître, aussi riche que ses aînés, de vérités dogmatiques, d'aperçus exégétiques et d'applications au temps présent. Tout en suivant l'ordre historique des Evangiles, le R. P. a le talent d'orienter son commentaire en vue de faire de chacun de ses volumes comme un tout complet qui remplit très bien le cadre d'un Carême : mieux que toute autre, l'année 1908, 2me volume de *Vie souffrante et vie glorieuse* en fournit un exemple : A quand la fin du monde, — la Règle de la vie, — L'usage de la vie, — Le Terme de la vie, — la Faillite de la vie, — La Mort, source de vie, — L'obstacle à la vie, — L'Infâme Marché, — La Pâque des Juifs, — La Pâque du Christ. J. +.

Morale.

C. Willems, S. Theologiae et Philosophiae Doctore, Philosophiae in Seminario Trevirensi Professore : **Philosophia moralis**, in-8° de 570 pp., 7 M., 1908. — Librairie St-Paulin, Trèves.

Les *Etudes Franciscaines* ont déjà rendu compte des deux premiers volumes du Cours de Philosophie de M. Willems. (T. XVII, p. 214. — et T. XVII, p. 689.) Pour faire connaître sa *Philosophia Moralis* je pourrais presque me contenter de renvoyer nos lecteurs à la récension faite par le R. P. Raymond du premier volume : on trouve en effet dans ce troisième les mêmes qualités qui furent alors signalées avec aussi les mêmes défauts.

M. Willems domine en maître les sujets qu'il traite : je veux dire qu'il les possède en profondeur et en étendue et qu'il en manie la matière avec aisance et sûreté. Il connaît les doctrines anciennes et les problèmes autrefois agités par les maîtres scolastiques ou autres, et il sait les faire revivre dans la juste mesure où elles peuvent et doivent servir à la solution de nos problèmes modernes. Il est également bien averti des questions spéciales à notre temps et sait en les introduisant tout naturellement dans son Cours rajeunir la vieille et toujours solide doctrine catholique : il en fait un enseignement non pas seulement *pro schola*, mais *pro vita*. M. Willems utilise evidemment les ouvrages du même genre qui ont paru avant le sien : Cathrein, Meyer, Gutberlet, Pesch, etc., mais soit dans la disposition des matières, soit dans l'exposé des preuves il ne laisse pas d'être ordinairement personnel, et c'est ordinairement aussi avec bonheur. Il excelle, mieux que tous les autres auteurs de Philosophie morale que je connaisse, à embrasser une question dans toute son ampleur, puis à la partager et expliquer

Digitized by Google

avec logique, sauf que, à mon avis, il donne, dans la seconde partie surtout, une trop large place à la statistique et aux renseignements de ce genre : cela, c'est de la documentation, ce n'est plus de la philosophie morale.

On est quelque peu effrayé, quand on tient dans la main ce volume grand in-8° de près de 600 pages ; on l'est encore davantage quand on parcourt des yeux ces 600 pages d'un texte fin et compact, et la première idée qui vient est que ce volume ne peut évidemment pas être donné comme manuel. Mais après avoir examiné de plus près on se rassure. M. Willems, en effet, a mis en plus gros caractères le texte qui semble devoir servir couramment de manuel. Quant aux developpements moins importants ou plus savants, moins accessibles, par conséquent, à la moyenne des élèves, il les a fait imprimer en petits caractères. C'est comme un étage supérieur facile à isoler de l'autre ou bien encore un cours supérieur adjoint au cours ordinaire. Et c'est grand avantage de trouver les deux réunis, car les professeurs, comme les élèves plus intelligents, ont ainsi en main un excellent résumé de l'état de la Philosophie morale de notre époque.

Malheureusement la disposition typographique laisse beaucoup à desirer. Des divisions considérables sont indiquées par de maigres petits § et des lettres plus maigres encore. Les chapitres, les sections, les paragraphes se suivent sans que l'impression indique quelle est la division qui contient l'autre : ou plutôt les subdivisions sont très souvent plus apparentes que les divisions. Enfin il y a des endroits où l'on ne sait plus du tout à quelle division ou subdivision correspondent le I°, II° etc. par ex. dans les pages 177-178, — 327-328, etc. A la page 360, on est stupéfié de voir s'introduire, comme en fraude et honteusement, tant la transition est peu marquée, l'*Ethica socialis* : pour un peu on se trouverait en morale sociale sans s'en être aperçu ! Je maintiens l'appréciation du P. Raymond : ce sont là, dans un manuel, des défauts assez graves.

Je n'ai rien à dire de la doctrine de l'ouvrage. Dans les questions qu'on peut appeler *classées*, fixées, M. Willems s'en tient à l'enseignement des maîtres scolastiques, sans reproduire les subtilités stériles de quelques-uns, et il a raison : celles de notre époque peuvent bien nous suffire ! Dans les solutions qu'il propose à des problèmes modernes, il me semble se tenir dans le juste milieu, ferme sur les principes et bien attentif aux indications du présent pour l'avenir.

Ayant déjà traité *De Ultimo fine* dans son second volume, l'auteur n'en parle pas dans celui-ci : c'est une lacune assez grave, si du moins on en juge d'après la place que ce traité occupe dans les Cours de philosophie morale. Aussi bien faudrait-il le remanier considérablement pour l'adapter aux controverses modernes.

M. Willems a préféré dans *l'Ethica generalis*, procéder par méthode analytique : constater d'abord la moralité, puis remonter à ses causes. Je l'en félicite, car telle me semble bien être aujourd'hui la méthode à suivre. Mais je comprendrais autrement que lui la méthode analytique en cette matière. Je commencerais par étudier l'*Acte humain*, avec ses éléments de volonté et d'intelligence, puisque c'est l'objet matériel de la philosophie morale. Ce serait comme une introduction. Je constaterais ensuite comme des faits l'idée de moralité et les jugements qui l'accompagnent; je m'appliquerais

Digitized by Google

à expliquer cette idée et ces jugements : ce serait la *théorie du bien et du mal moral*, et en même temps celle de la *finalité*. La distinction du bien moral obligatoire et du bien moral parfait, distinction considérée encore comme un fait, me conduirait à faire la *Théorie du devoir*, de *l'obligation morale*, et des lois: *naturelle*, *éternelle*, *positive*. Le traité de la *Conscience* suivrait tout naturellement comme l'application de ces lois à l'acte humain. Enfin je terminerais par quelques considérations sur les *Vertus*, habitudes acquises par une obéissance constante à la loi et à la conscience, et en guise de conclusion, par le traité de *Juribus et officiis*.

M. Willems commence sa *Philosophia Moralis* par un Chapitre : *De Origine idearum moralium*. Or, la matière de ce chapitre appartient partie à la théorie générale de la connaissance, partie aux sections suivantes de l'*Ethica generalis*, où l'on explique en quoi consiste la distinction admise entre le bien et le mal moral, et la cause ou l'origine de cette distinction. Il eût mieux valu, à mon sens, se contenter de faire ici comme un inventaire des idées morales que la philosophie morale a pour objet d'expliquer et de justifier.

Que signifie également ce titre : *De lege, ejusque obligatione seu sanctione, seu de causa morali actuum humanorum ?* — Je comprendrais : *De Lege, seu causa actus moralis*, sauf ensuite à préciser le sens de cette causalité ; encore y aurait-il, ce me semble, plus d'avantage à faire un usage moins universel du cadre *causalités* qui, appliqué à certains sujets, les obscurcit plutôt qu'il ne les met en relief. Dans le même genre, j'avoue ne pas bien saisir pourquoi la conscience est appelée par l'auteur : *causa finalis extrinseca actus moralis*. Et l'explication qu'on nous en donne a l'air d'un tour de passe-passe.

A la seconde partie : *Ordo Moralis in specie* ou *Ethica specialis*, M. Willems a adjoint un appendice : *De Quaestione sociali*, où il parle en 5 paragraphes distincts de la *question agraire*, *des artisans ou des petits métiers*, du *commerce*, de la *question ouvrière*, de la *question féministe*. Il donne naturellement la plus large place aux problèmes agités en Allemagne, aux solutions proposées, aux œuvres, aux auteurs et aux écrits allemands. Il consacre aussi quelques lignes aux autres nations. Or, celles qui concernent l'action sociale catholique en France contiennent à peu près autant d'inexactitudes ou d'erreurs que de détails. M. Willems semble confondre *patronage*, œuvre de jeunesse, avec *patronage*, pratique du devoir patronal. Parlant du *Sillon* il le présente comme une association « neutre, » « faisant abstraction de tout principe religieux. » Il ajoute que sur les conseils de Pie X on a fondé pour l'opposer au *Sillon*, l'*Action catholique française* à laquelle est venue d'adjoindre la *Jeunesse Catholique*. — Puisque M. Willems voulait bien faire aux Français l'honneur de parler de leurs efforts, il aurait bien dû et il aurait pu facilement se renseigner un peu mieux.

Malgré ces quelques défauts, — dont le plus grave, la mauvaise disposition typographique, est facile à corriger dans une seconde édition, — le Cours de M. Willems, je n'hésite pas à le dire, est le meilleur Cours de Philosophie Morale que nous ayons jusqu'à présent, Cathrein étant trop sommaire, Feretti trop considérable et n'étant pas assez au point, Castelein n'offrant qu'un essai très incomplet et souvent inégal. Fr. Aimé.

Digitized by Google

R. P. Exupère de Prats-de-Mollo, capucin : **Les Sacrements,** in-12 de XII-400 pp., 1909. Casterman, Paris et Tournai.

Pour tous ceux qui connaissent le « tempérament » du vénérable et savant auteur il ne saurait s'agir ici d'un de ces gentils petits volumes de religion au style fleuri, dont la place serait mieux sur le guéridon encombré d'un salon à la mode que sur un prie-Dieu. Non ! ne demandons pas au vénéré Père de se diminuer ainsi et de rompre violemment avec toute sa vie. Enfant des sévères montagnes, il garde quelque peu cette native rudesse qui n'exclut jamais pourtant la courtoisie et la délicate charité. Prédicateur intrépide, théologien sûr, habile docteur des âmes, ascète d'expérience, philosophe attentif, moraliste très droit et très franc, toujours il reste fidèle à lui-même, toujours le même dédain de l'ornementation vaine, de la phraséologie creuse. Il est ferme, précis et ample. Il est lui.

Rien n'est beau que le vrai ! Il veut le salut des âmes par la seule vérité et son éloquence aussi bien que sa littérature, il ne les cherche que dans les surabondants trésors de l'Eglise.

Ainsi, comme toujours, il a fait son livre sur les *Sacrements*. Sur son bureau de moine écrivain il a ouvert deux livres impérissables : le *Rituel Romain* et le *Cérémonial des Evêques*. Pas à pas, mot par mot il a suivi ces deux guides intarissables. En homme accoutumé au joug de la Règle il les a suivi dans leur marche méthodique. Puis méditant comme savent méditer les ascètes et les penseurs il a pénétré le sens caché de la liturgie sacrée et il a écrit le fruit de ses « réflexions. »

Je vous entends, vous trouverez tout cela très simple, très facile, et même commode. Oui, si vous avez l'heur de savoir « réfléchir » à la façon du P. Exupère, si vous savez traduire vos « réflexions » comme il sait rendre les siennes.

Cependant ne vous trompez pas, dans la perpetuelle et limpide simplicité de ces réflexions, vous découvrirez facilement un traité, aussi profond qu'élémentaire, de théologie dogmatique et morale, un cours de religion primaire, secondaire et supérieur, une règle pour votre dévotion, un guide pour l'itinéraire de votre âme, une lumière pour vos doutes, une consolation pour vos angoisses.

Il semble que le sagace et pieux auteur, en développant le mystère de la grâce des sacrements, appelle déjà sur le lecteur un peu de cette onde salutaire qui nous vient par les multiples canaux des sacrements.

Lisez, par exemple, les pages consacrées au Baptême, un spécimen du « genre. » En refermant le volume vous aurez la douce suprise de sortir d'une assez longue lecture sans la moindre lassitude d'esprit. L'âme sereine du religieux, par sa manière magnifiquement simple et paisible, a salutairement influencé votre âme et vous a élevé, sans peut-être que vous vous en rendiez compte, dans le monde surnaturel et divin. Et tout ce qu'un prêtre doit savoir, afin de le méditer, afin d'en donner connaissance aux autres, tout a été dit, et admirablement dans ces quatre-vingt pages consacrées au Baptême. Les prêtres, les prédicateurs aussi bien que les fidèles, les reliront avec un véritable profit, mais de cette lecture méditative, comme est méditative la marche de l'auteur.

Ainsi procède-t-il pour chacun des sacrements et il répond aux besoins différents des âmes. Deux traités ont plus spécialement attiré notre atten-

Digitized by Google

tion, parce que plus immédiatement utiles : l'*Eucharistie* et la *Pénitence*. L'écrivain les développe avec amour et de sa longue expérience il tire les conseils les plus salutaires. C'est dire qu'ils feront un grand bien. Que de bonnes verités aussi dans les autres traités. Mais il n'est pas possible de les analyser ici. Aussi désirons-nous pour ce nouvel ouvrage le succès obtenu par ses aînés.

L'œuvre du R. P. Exupère est grande, innombrables sont ses traités de spiritualité. Bien des âmes chrétiennes et religieuses vivent d'après les principes de cet ascète fortement surnaturel, et elles s'en trouvent bien. Arrivé à ce moment de la vie où les pensées mûries par de longues réflexions, et une expérience de tous les jours, le P. Exupère peut écrire. Et il écrit et sa plume ne se lasse pas et elle ne doit pas se lasser jusqu'au jour lointain, nous le demandons à Dieu, où le Seigneur lui dira : *Bene scripsiste de me, Exupere!*

F. DAMIEN, T. O.

Livres reçus dans le mois [1] :

ÉCRITURE SAINTE :

M. JUGIE : **Histoire du Canon de l'A. T. dans l'Église grecque et l'Église russe**, in-12 de 140 pp., 1 fr. 50 ; Beauchesne, Paris. — P. LEROY : **Jésus-Christ**, sa vie, son temps, in-12, 348 pp., 3 fr. ; Beauchesne.

THÉOLOGIE :

Dictionnaire apologétique, 4me édition entièrement refondue, 1er fascicule, lettre A., 160 pp., 5 fr. ; Beauchesne, Paris. — H. LIGEARD : **La théologie scolastique et la Transcendance du Surnaturel**, in-12, 140 pp., 1 fr. 50 ; Beauchesne. — Mgr CAULY : **Cours d'instruction religieuse. Apologétique chrétienne**, 8me édition revue, in-12, 596 pp., 3 fr.; Poussielgue, Paris. — P. HONORATO DEL VAL, O. S. A. : **Sacra theologia dogmatica**, III, *De septem ecclesiæ sacramentis*, in-8°, 752 pp., 8 fr. ; Fuentenebro, 10, Bordadores, Madrid. — P. EDUARDO DE CAPARROSO, O. M. C.: **La Immaculade Conception de Duns Escoto y el opusculo del Sr Larumbe**, in-8°, 144 pp. ; T. Bescansa, Pamplona. — Dr P. PARTHENIUS MINGES, O. F. M. : *Theologische Studien der Leogesellschaft :* **Der Gottesbegriff des Duns Scotus auf seinen Angeblich exzessiven Indeterminismus.** In-8°, 165 pp. 1907 ; Wien, Verlag von Mayer & Co.

ENFANCE ET JEUNESSE :

1° Ph. PONSARD : **Formation de la conscience.** — 2° F. GELLÉ : **Conscience et confession**, broch. in-12, de 64 pp., 0 fr. 50 l'une ; Librairie des Catéchismes, 9, rue Cassette, Paris. — P. LÉOPOLD, O. C. : **Le Directoire des Supérieures**, in-16, 75 pp., 1 fr. ; Poussielgue, Paris.

PHILOSOPHIE :

P. DÉODAT-MARIE, O. F. M. : **Capitalia opera V. Scoti. I.** *Præparatio philosophica*, in-12, 562 pp., 6 fr. ; 3, rue des Noyers, Le Havre.— Abbé DEHOVE: **Essai critique sur le Réalisme thomiste comparé à l'Idéalisme kantien**, in-8° de XI-235 pp., 6 fr.; Géard, Lille. — Jean BARUZI : **Leibnitz**, avec de nombreux textes inédits, in-12 de 386 pp., 4 fr.; Bloud, Paris. — A. LOISEL : **L'expérience esthétique et l'Idéal chrétien**, in-8° de 236 pp., 5 fr. ; Bloud, Paris.

1. L'annonce n'est pas nécessairement une recommandation des livres reçus : on en donnera prochainement le compte-rendu, s'il y a lieu.

Digitized by Google

SOCIOLOGIE :

Guide d'action sociale 1909, in-8° de 318-132 pp., 3 fr. ; Action populaire, Reims, et Gabalda, Paris. — Franz SCHAUB : **Die Katholische Caritas und ihre Gegner**, in-8°, 2 M 50; M. Gladbach. — Dr KRUCHEN : **Wie man eine Maedchenfortbildungschule einrichtet**, 50 Pg.; Id. — P. BARBIER : **L'Église de France et la Séparation**, in-12, 0 fr. 60 ; Lethielleux, Paris.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE :

P. GÉNIER : **Vie de S. Euthyme le Grand** (377-473), in-12 de 306 pp., 4 fr.; Gabalda, Paris. — V. CAILLARD : **La V. Anne-Marie Javonhey**, in-12 de 222 pp., 2 fr.; Gabalda. — Otto KAMSHOFF : **Die Passionsbindershoft bei den Kapuziners in Köln**, in-12, 64 pp., 1 M. 20, Dussendorf. — Dr GASS : **Die Franciskaner in Mutzig-Hermsisheim**, in-8°, 380 pp., Le Roue, Strasbourg. — G. BARD : **La Franc-Maçonnerie en France**, Des origines à 1815. Ier *Les ouvriers de l'idée révolutionnaire* (1688-1771), in-8°, 552 pp., 10 fr.; Nouvelle Librairie Nationale, Paris. — Vtesse D'ADHÉMAR : **Une Religieuse Réformatrice** : *la Mère Marie du Sacré-Cœur de 1825-1901*, in-8°, 440 pp., 5 fr.; Bloud, Paris. — Henri VAIX : **La plus grande France**, *Bilan de la France coloniale*, in-8°, 560 pp., 5 fr.; Garnier, Paris.

Mgr BATTANDIER : **Annuaire pontifical 1909**, in-8°, 731 pp., 5 fr.; Bonne Presse, Paris.

LITTÉRATURE :

R. H. BENSON : **Par quelle autorité ?** in-12 de 662 pp., 3 fr. 50, Lethielleux, Paris. — André GODARD : **Vers plus de joie**, *Roman de l'année 1995*, 3 fr. 50 ; Perrin, Paris.

Avec la permission des Supérieurs.

Gabriel Jouitteau, Gérant.

Digitized by Google

LA DISTINCTION FORMELLE DE SCOT ET LES UNIVERSAUX.

Nos lecteurs savent sans doute qu'on a le ferme espoir de voir aboutir, pour le mois d'août 1909, la reconnaissance du culte immémorial de Duns Scot, le grand théologien et philosophe franciscain du XIIIe siècle, surnommé par ses contemporains le Docteur Subtil. Scot, déclaré bienheureux et placé sur les autels, quelle stupéfaction pour bien des esprits au temps des luttes homériques des écoles ! Bien plus, on avait cru — espoir déçu — pouvoir procéder le 8 décembre 1908 à cette ratification. Tous ceux qui connaissent par l'histoire le rôle de Duns Scot (1), dans l'évolution théologique du dogme de l'Immaculée Conception, comprendront toute la délicatesse de ce rapprochement entre la fête de l'Immaculée et le sixième centenaire de la mort du grand Docteur, survenue en 1308. Malgré tout, l'auteur de ces lignes n'avait pas osé espérer une solution si prompte de cette cause, et si satisfaisante, lorsque, il y a six ans, il s'agenouillait, en l'ancienne église des Frères Mineurs de Cologne, sur la modeste tombe du grand théologien marial.

Rien ne doit nous étonner cependant ; notre temps est épris de justice et de vérité. Nous sommes loin des diatribes haineuses d'un Bzovius. Avec l'apaisement des passions, l'esprit d'impartialité révise les procès tendancieux des âges passés et restitue à certaines figures l'auréole à laquelle elles avaient droit. Le temps semble venu, où le grand émule — non l'envieux, je souligne le mot — de saint Thomas d'Aquin brillera au ciel de la sainteté, comme il a brillé à celui de la science du moyen âge.

1. Voir la belle et convaincante dissertation sur l'*Immaculée Conception et les Traditions Franciscaines*, par le R. P. Adjute des Frères Mineurs. Malines, Imprimerie Saint-François.

Digitized by Google

Nul ne s'étonnera donc, qu'au double titre de franciscain et de philosophe, je veuille déposer sur sa tombe un gage d'admiration. Cet hommage s'indiquait de lui-même : développer et éclaircir certaines idées fondamentales de la synthèse philosophique du Docteur Subtil. Aucune ne m'a paru davantage mériter l'honneur d'un exposé que la célèbre question de la distinction formelle.

Ce mot fera peut-être surgir, dans l'imagination de quelque lecteur, un monstre tout hérissé de subtilités. Sous le coup de cette émotion, il rivalisera peut-être de lyrisme échevelé avec Michelet, dans son célèbre portrait de Kant: « Au fond des mers du Nord, il y avait alors une bizarre et puissante créature, un homme, non, un système, une scolastique vivante ; hérissée, dure, un roc, un écueil taillé à pointe de diamant dans le granit de la Baltique. » Non, qu'il se rassure ; j'espère bien le lui montrer, il y a dans l'histoire de la philosophie et les traditions des écoles, des légendes qu'il est temps de dissiper.

En entreprenant cet exposé j'ai voulu apprécier une parole de Denis le Chartreux à propos des tenants de la distinction formelle (1) : « cette opinion, dit-il, est tenue avec constance, pour ne pas dire avec obstination ou parti-pris, par les Franciscains ». Le docte auteur outrepasse son droit dans ce jugement. Dans les vérités spéculatives, la valeur d'une affirmation ne dépend nullement du nombre plus ou moins grand d'esprits de renom, qui se sont prononcés pour ou contre, mais du poids des raisons alléguées. Personne n'a le droit d'accuser d'obstination un adversaire qui défend ce qu'il estime la vérité.

Je relève de même l'expression de Gerson (2) « *inani dialecticae Scoti* » dans sa lettre : « *De Laudatione Sancti Bonaventurae* ». Il en est des penseurs comme des architectes. Avec des matériaux semblables, ils construisent, les uns des édifices matériels, les autres des édifices intellectuels, différents. Les admirateurs préféreront tel édifice à tel autre, dans l'espèce, croiront trouver la vérité dans telle synthèse philosophique de préférence à telle autre ; leur devoir est de lui donner leur assentiment ; mais cela ne leur confère aucun droit de soupçonner ceux qui ne pensent pas comme eux, d'apporter dans leurs recherches et

1. « Quam opinionem quidam praesertim Ordinis Sancti Francisci, sive constanter, sive *pertinaciter*, tenent atque tuentur. »

Divi Dionysii Carthusiani in sententiarum Lib. I, Commentarii locupletissimi. Dist. II, q. II, p. 64.

2. Duplessis d'Argentré, *Collectio Judiciorum*, Tome I, p. 2a, p. 286.

Digitized by Google

opinions, autre chose que la préoccupation désintéressée de la vérité. J'insiste sur le mot *opinions ;* en dehors de quelques vérités tellement claires qu'elles s'imposent à tous avec une évidence nécessitante, il est un domaine immense de la pensée, plus ou moins libre, parce qu'on n'y rencontre pas cette nécessité.

Aussi ne puis-je comprendre comment le T. R. P. Prosper de Martigné (1) se soit laissé influencer par ces appréciations jusqu'à écrire ce qui suit : « Devant ce fait indéniable — que les grands auteurs se sont prononcés contre Scot dans la question de la distinction formelle — ... faut-il s'obstiner à vouloir défendre une cause perdue ? » Et pourquoi pas ? La vérité ne relève pas d'un tribunal de philosophes ou de théologiens qui dirimeraient les questions à la majorité des voix, comme un jury de cours d'assises. Que chacun s'inspirant de la maxime d'Aristote : « Platon est mon ami, mais la vérité est davantage mon amie », embrasse ce qu'il juge préférable. C'est dire qu'il faut proscrire l'esprit de coterie et d'école. Reléguant au second plan la vérité elle-même, cet esprit ne voit plus qu'un nom vénéré autour duquel on se groupe et dont, coûte que coûte, il faut défendre les idées. C'est lui qui amène sous la plume d'hommes remarquables des expressions comme les suivantes : « *Et hoc bene nota in omnibus materiis ubi de causa distinctionis secundum rationem ex parte rei, a Scotistis et aliis* MOLESTABERIS ; hoc enim uno omnium ORA OBSTRUES (2) ». Quoi ! la discussion philosophique c'est une *molestation* de la part d'adversaires, auxquels *il faut fermer la bouche !* Et la recherche désintéressée du vrai que devient-elle dans cette façon de voir ?

Dans la question de la distinction formelle, un des disciples de saint Thomas, les plus marquants à l'heure actuelle, le cardinal Mercier, archevêque de Malines, nous semble avoir mieux saisi l'importance du problème et les droits de la libre discussion. A deux reprises différentes, dans les éditions successives de son cours de Philosophie, il a donné de la distinction formelle un exposé ample et objectif (3). Il n'esquive pas la discussion, en un tour de main, comme le cardinal Zigliara (4). « *Verum haec scotistica distinctio jam in scholis obsoleta est, nec imme-*

1. *La Scolastique et les Traditions Franciscaines*, p. 424.
2. Cajetanus, Comment. in I partem, quaest. XXXIX, art. 1 in fine.
3. *Criteriologie :* édition 1899, p. 292, 323-327 ; édition 1906, p. 342, 373-376. *Métaphysique :* édition 1894, p. 59 ; édition 1902, p. 170, 173-178 ; édition 1905, p. 165, p. 169-175.
4. *Summa philosophica*, t. I. *Metaphysica*, p. 379 editio 8, 1891.

Digitized by Google

rito. » Renvoyant aux réfutations de Goudin, le cardinal Zigliara ajoute : « *Quae forsitan suo tempore erant necessaria, nostro tamen sunt inutilia.* » Est-ce que la vérité dépend des temps et des lieux ? D'ailleurs n'y a-t-il pas un rapport intime entre la pluralité des formes et la distinction des formes, autrement dite distinction formelle ? Si la première a mérité, de la part du savant cardinal, une longue réfutation (1), comment méprise-t-il ainsi la seconde ?

Non, discuter cette question n'est pas inutile pour celui qui se rend compte de la nature de la philosophie. Elle est un édifice mental que l'on prétend faire correspondre, avec la précision la plus grande, à la réalité. Accorder au formalisme une place qui lui est due dans un exposé philosophique, c'est faire preuve d'intelligence autant que de liberté, dans ses recherches et ses adhésions intellectuelles ; c'est affirmer que dans les limites de l'objectivisme scolastique, il y a place pour deux synthèses métaphysiques, qui ont leurs ramifications dans les différents départements de la philosophie: Le Virtualisme et le Formalisme.

Pour écarter le dernier, il ne suffit pas d'un geste de dédain, puisque les deux systèmes s'opposent comme l'acte et la puissance. Y a-t-il opposition plus irréductible que celle de ces deux notions fournies par le réel ? Eh bien, toute la controverse du Formalisme avec le Virtualisme se résume en cette simple question : « La distinction entre les parties essentielles ou formes d'une chose, que les deux systèmes proclament *être quelque chose indépendamment de l'esprit*, doit-elle se ranger dans la catégorie acte ou dans la catégorie puissance ? » Le Formalisme admet la première solution, le Virtualisme la seconde.

Je comprenais tout cela en lisant le cardinal Mercier. Mais une chose m'a frappé dans son exposé de la question des universaux : c'est la place assignée par le savant auteur au Formalisme de Scot, parmi les systèmes réalistes, après Platon et les ontologistes (2). Cet exposé m'a trouvé d'autant plus incrédule,

1. De Mente Concilii Viennensis, in definiendo dogmate unionis animae humanae cum corpore deque unitate formae substantialis in homine... Auctore R. P. Thoma Maria Zigliara, 1878.

2. Mercier, *Critériologie*, 1906, pp. 337 et seq.

Voici le schema de la question exposée par le Cardinal Mercier. On distingue généralement quatre réponses au problème des universaux : *Le nominalisme, le conceptualisme, le réalisme exagéré* et *le réalisme modéré.*

Le nominalisme et *le conceptualisme* expliquent l'universel uniquement par la pensée.

Le réalisme exagéré soutient qu'il y a des concepts universels dans l'esprit, parce

Digitized by Google

que jamais je ne suis parvenu à identifier la question des universaux avec celle de la distinction formelle. Je n'étais donc pas tenté de prêter libéralement à Scot cette identification, comme le faisait le docte philosophe.

Bien m'en a pris. Parcourant un auteur de prédilection du savant cardinal, le P. Kleutgen, j'ai bien rencontré chez lui, le même exposé du Formalisme, mais j'y ai aussi lu des affirmations, telles que les suivantes : « Duns Scot probablement ne con-
» cevait pas autrement que saint Thomas la réalité des concepts,
» mais ce qu'il enseignait sur l'unité et la distinction formelle des
» choses donna occasion à ses disciples d'établir sur l'existence
» de l'universel dans le particulier des propositions qui étaient en
» contradiction avec les doctrines dominantes à cette époque (1). »
Plus loin, à la page 339, nous cueillons le texte suivant : « Mais
» dans ces tentatives — d'interprétation nouvelle du Formalisme
» —ils (les Scotistes) se rapprochaient tellement des opinions de
» saint Thomas qu'il ne restait guère encore de différences que
» dans la manière de s'exprimer, ou bien ils se perdaient en des
» subtilités où nous ne voudrions pas les suivre. » Pourquoi alors s'escrimer contre ces fantômes, comme Don Quichotte contre des moulins à vent ? D'ailleurs, au moins dans la question qui nous occupe, ces philosophies pouvaient-elles être autre chose que des façons différentes de s'exprimer, puisque, tout en systématisant le réel dans un édifice mental, elles le laissent absolument intact en lui-même ?

On conçoit facilement que ces textes frappent. Scot et ses disciples se rapprochant de saint Thomas, c'est-à-dire, *du réalisme modéré*, me firent réfléchir davantage sur un classement, qui faisait de leur système *un réalisme exagéré*. Et puis, il y a ces bienheureuses subtilités qui permettent au P. Kleutgen de renvoyer cavalièrement les formalistes, sans essayer de pénétrer et surtout de réfuter leurs arguments. Mais, mon bon Père, la subtilité est-elle si grande que là où vous affirmez *une réalité puissance* d'autres affirment *une réalité acte ?*

Que reste-t-il à faire ? Interroger le prévenu, en l'occurrence, Scot. « *Aetatem habet, ipse de se loquatur.* » Il a l'âge de raison,

qu'il y a des *choses universelles* dans la nature. — Les principaux partisans de cette solution seraient Platon, les Ontologistes et *Scot* (p. 312).

Enfin, pour *le réalisme modéré*, il y a des représentations universelles, mais pas de choses universelles C'est le sentiment d'Aristote, Alexandre de Halès, saint Thomas.

1. Kleutgen, *Philosophie scolastique*, exposée et défendue, t. I, p. 306.

Digitized by Google

il pourra parler de lui-même. Mais avant toute audience, ne lui prêtons pas trop généreusement des contradictions.

Cet interrogatoire portera sur les deux points suivants : *L'universel et sa nature. — La Distinction formelle et sa nécessité.* Nous verrons que Scot est bel et bien un réaliste modéré dans la question des universaux. Quant à la distinction formelle, après l'avoir exposée, nous constaterons facilement qu'elle est indépendante de la théorie de l'universel.

LA QUESTION DES UNIVERSAUX.

Qu'est-ce que l'universel ? Eternel problème qui a passionné tous les philosophes de tous les temps !

L'universel, c'est l'opposition du transitoire et du permanent, du contingent et du nécessaire, de l'expérience particulière, qui nous dit ce qui est, et de la science, qui nous dit ce qui doit être: en un mot, c'est l'opposition du monde sensible et du monde intelligible, du phénoménal et du nouménal, si bien énoncée par Aenésidème dans sa définition du Pyrrhonisme : « Un souvenir par lequel confrontant ensemble les phénomènes et les noumènes de toute espèce, nous ne trouvons partout que désordre et confusion (1). »

Ecoutons Platon poser le problème avec ampleur et netteté à la fin du livre VI *de la République* (2) : Il y a *plusieurs* choses que nous appelons belles et *plusieurs* choses que nous appelons bonnes, et nous définissons ainsi chaque chose particulière. — Cela est vrai. — De plus, il y a le *beau lui-même* et le *bien en soi* et ainsi de toutes les choses que nous posions tout à l'heure comme *multiples ;* c'est-à-dire *que nous rapportons chacune de ces choses particulières à une idée unique*, et nous les nommons d'après cette idée. — C'est ainsi. — Et nous disons des choses particulières qu'elles sont l'objet des sens mais non de l'esprit ; des idées, au contraire, qu'elles sont l'objet de l'esprit et non des sens. »

Tel est le point de départ de Kant lui-même, au seuil de son fameux ouvrage de la *Critique de la Raison pure* (3) : « L'expé-

1. *Diog Laert*, IX, 78, cité par Mgr Laforêt, *Histoire de la Philosophie. Philosophie ancienne*, t. II, p. 223 Bruxelles, 1867.

2. *Platonis opera*, edit. Didot, p. 507 cité par Laforêt, (opere citato), t. I, p. 398.

3. *La Critique de la Raison pure*, traduction Tissot. Tome Ier, Introduction, pp 19, 20. Paris, 1845.

Digitized by Google

rience est cependant bien loin d'être le seul champ dans lequel notre entendement veuille être limité. *Elle nous dit bien ce qui est, mais elle ne nous dit point qu'il doive être nécessairement ainsi et pas autrement.* Elle ne nous donne, par cela même, aucune véritable universalité, et la raison qui est désireuse de connaissance de cette espèce, se trouve plutôt excitée que satisfaite. Des *connaissances universelles qui sont en même temps marquées d'un caractère de nécessité intrinsèque*, doivent être par elles-mêmes, indépendamment de l'expérience, claires et certaines. » C'est pour résoudre ce problème que Kant institue la critique de la faculté de connaître.

C'est par le même énoncé, que Lachelier commence son célèbre opuscule : *Du Fondement de l'Induction* (1) : « L'expérience la mieux faite ne sert qu'à nous apprendre au juste comment les phénomènes se lient sous nos yeux : mais, *qu'ils doivent se lier toujours et partout de la même manière*, c'est ce qu'elle ne nous apprend point, et c'est cependant ce que nous n'hésitons pas à affirmer. »

De tout cela il appert que l'universel se présente à nous avec le caractère de la nécessité ; il se reconnaît à sa propriété logique d'être attribuable à une foule de sujets dans des propositions singulières. Il ressemble en quelque sorte à ces chefs-d'œuvre de la statuaire, telles les Vénus de l'art antique, si souvent reproduits dans des répliques en nombre indéfini. C'est l'archétype que réalisent tous les individus. La question, comme on le voit, valait la peine d'être posée.

Comment Scot y répond-il ?

Nous avons, pour éclairer notre religion sur son sentiment, outre des textes épars, deux œuvres principales, qui traitent la question *ex professo*. C'est d'abord l'opuscule *sur les Universaux de Porphyre*, de la question quatrième à la question onzième ; ensuite, le grand ouvrage sur la Métaphysique d'Aristote (2). La question dix-huitième du livre septième est tout entière consacrée à résoudre ce problème.

Commençons par le premier opuscule.

Afin de ne pas raisonner dans le vide et de permettre à notre imagination de se fixer, prenons en exemple un universel quel-

1. Lachelier, *Du fondement de l'Induction*. Paris, Alcan, 1902, page 3.

2. *Scotus opera omnia*, édition Vivès, 1893 ; *Super Universalia Porphyrii*, q. IV, p 96 et seq, t. 1 ; *Quaestiones subtilissimae super Libros Metaphysicorum Aristotelis*, Lib. VII, q. XVIII, p. 452 et seq., t. 7.

Digitized by Google

conque. Soit l'idée de la plante. Nous rencontrons dans cette idée les deux caractères suivants : la plante est un corps étendu ; ce corps est doué d'une propriété spécifique, le pouvoir de s'assimiler ou de changer en sa substance des êtres que nous appelons des aliments, parce qu'ils possèdent la propriété de se laisser assimiler. Cette représentation est douée *d'universalité*, elle peut s'attribuer à une foule d'individus ; et *de nécessité*, partout où elle sera affirmée d'un sujet, je suis certain, sans aucune expérience préalable, que doit pouvoir se vérifier la loi d'assimilation.

Réfléchissant sur la connaissance, le Docteur Subtil constate que les choses ne sont pas en nous par leur être propre, mais par un substitut naturel, distinct de la chose représentée. Ce substitut n'est pas une réalité absolue en elle-même, mais une réalité relative existant dans et par l'intelligence qui connaît. Cette réalité qu'on nomme espèce intelligible, peut se considérer à deux points de vue : d'abord en tant qu'elle est quelque chose dans une faculté de connaissance qui a émis son acte ; nous avons alors un accident qui informe l'âme, qui est devenu sa perfection, sa connaissance, sa pensée ; ensuite cette réalité a comme caractéristique d'être représentative d'une nature quelconque ; en un mot, toutes les choses dans l'intelligence sont des pensées ; ces pensées peuvent et doivent se distinguer les unes des autres, comme les êtres existants en eux-mêmes se différencient par leur essence spécifique ; c'est la distinction de la pensée d'avec son contenu : « *Illa — species intelligibilis — dupliciter consideratur, aut in quantum est quid in se accidens, scilicet informans animam, aut in quantum repraesentat rem* (1). »

C'est le principe qui permet à Scot de résoudre la question suivante : « L'universel est-il intelligible par lui-même ? »

L'universel est intelligible par lui-même, parce qu'idée, sans recourir à son contenu. L'objet premier de l'intelligence, à savoir la quiddité des choses, est saisi par elle dans la forme de l'universalité. C'est un fait premier, c'est la loi de l'intelligence : le divers de la connaissance, corps chimique minéral, plante, homme, est dégagé des caractères déterminés de l'existence singulière, pour être élevé au-dessus du temps et de l'espace. Là où l'expérience nous montrait *ce* minéral, *cette* plante, *cet* animal, *cet* homme, l'intelligence saisit *le* corps chimique, *la* plante, *l'*animal, *l'*homme.

1. Scot, *Sup. Lib. I Perihermenias*, q. II, t. I, p. 511.

Digitized by Google

Or cette forme, plus exactement cette raison, comme s'exprime le Subtil, n'est pas identique à la nature représentée ; mais c'est son mode accidentel dans la connaissance. Scrutez autant que vous voudrez les caractères qui constituent le minéral, la plante, l'animal, l'homme ; jamais vous ne trouverez parmi eux cette raison de l'universalité. Il est donc de toute évidence que l'intelligence peut connaître la différence, entre son objet premier la quiddité des choses, et le mode accidentel de l'universalité de l'idée. L'intelligence peut distinguer toutes les choses qui ne sont pas identiques quant à leur essence. Toute force qui connaît la distinction de deux termes en eux-mêmes, élabore de chacun des deux extrêmes, la connaissance du caractère qui leur est propre. Voyez le deuxième livre *De anima* d'Aristote, texte 146. C'est ainsi que le stagyrite prouve l'existence du sens commun, distinct des sens propres. Voir la couleur et voir que je vois la couleur ne sont évidemment pas la même chose. Par conséquent notre intelligence peut connaître le mode ou la raison de l'universalité, en elle-même, et cela par le caractère propre qui la constitue. En réfléchissant de cette façon l'intellect se connaît lui-même, il connaît son opération et son mode, et tout ce qui lui est propre sous ce rapport (1).

Qu'il nous soit permis, à propos de ce texte, de relever une remarque de Pluzanski (2). Nous lisons dans son Essai intéressant les déclarations suivantes : « Le rôle de l'intellect, c'est » d'abord de démêler ce qu'est une chose, ce qui servira à la » définir ; les accidents sont donc exclus : mais l'universalité est » un mode que l'intellect ajoute à cet objet et sans lequel on » peut le concevoir. Selon Scot, *pour qui aucune distinction n'est* » *trop subtile*, il y a un moment où dans notre esprit l'idée de » l'homme, sans être une idée individuelle, n'est pas encore une

1. Scot, *Super Universalia Porphyrii*, q. V, t. 1, p. 105 : « Utrum universale sit per se intelligibile ? »

« Dicendum quod universale per se intelligibile : quod patet sic : primum objectum intellectus, scilicet *quod quid est*, intelligitur sub ratione universalis ; illa vero ratio non est idem essentialiter cum illo *quod quid est*, sed modus ejus accidentalis ; ergo intellectus potest cognoscere differentiam inter suum objectum primum et illum modum, quia potest distinguere inter omnia quae non sunt essentialiter eadem. Sed omnis virtus, cognoscens per se differentiam inter aliqua duo, cognoscit utrumque sub propria ratione, per Aristotelem, *2 de Anima text. com. 146* ; per hoc enim probat sensum communem esse. Igitur intellectus potest cognoscere modum, sive rationem universalis per se et sub propria ratione ; hoc enim modo reflectendo cognoscit intellectus se et sui operationem et modum operandi, et caetera, quae sibi insunt. »

2. Pluzanski, *Essai sur la Philosophie de Duns Scot*. Paris, Thorin, 1888, p. 208.

Digitized by Google

» idée générale. » Et l'auteur termine par un renvoi au texte que nous venons de parcourir.

Je ferai d'abord remarquer à M. Pluzanski que le texte cité ne parle nullement de ce moment fatidique : « où dans notre esprit l'idée de l'homme, sans être une idée individuelle, n'est pas encore une idée générale. » J'ai beau scruter les œuvres du Subtil et je ne trouve nulle trace de cette prétendue subtilité, sans jeu de mots. Mais, peut-être, Monsieur Pluzanski a-t-il voulu parler de ce que Kleutgen (1), après saint Thomas, appelle les trois aspects de l'essence. S'il en est ainsi, je concède que le Docteur Franciscain parle de la nature qui en elle-même n'est ni singulière, ni universelle. Mais alors cette subtilité ne lui est pas tellement propre, puisqu'il la partage avec l'Ange de l'Ecole et même avec Avicenne (2), dont les paroles sont le texte classique, cité par Scot lui-même (3). « *Quidditas est tantum quidditas nec universalis, nec particularis.* — La quiddité est purement et simplement la quiddité ; en vertu de ses notes intrinsèques une nature n'est ni universelle, ni singulière. »

Parlons-en donc de ces trois aspects de l'essence, puisque aussi bien, c'est continuer le sujet qui nous occupe. Traduisant saint Thomas, le Père Kleutgen nous dit (4) : « La nature ou l'essence peut être considérée sous trois aspects : d'abord, selon l'être qu'elle possède dans les individus existants ; ensuite, d'après l'être idéal qu'elle a dans l'esprit connaissant ; enfin en elle-même, lorsque, en faisant abstraction des deux manières d'être précédentes, nous considérons exclusivement ce qui convient à l'essence comme telle. » Je puis considérer la plante individuelle qui est là devant moi, en tant que *cette* plante ; je puis la considérer en tant que présente dans ma pensée, apte par là à jouer le rôle d'attribut, dans une foule de propositions singulières, vis à vis d'une série d'individus ; enfin, laissant de côté ces deux aspects, je puis arrêter mon attention sur les caractères essentiels renfermés dans la représentation. Or, parmi ces caractères, je ne trouve aucune note de singularité ni d'universalité, mais seulement les deux énoncées plus haut : corps étendu et faculté d'assimilation.

1. Kleutgen, *op. citato*, t. 1, p. 327
2. Avicenne, lib. 5, *metaphys.*
3. *Quaestiones subtilissimae*, lib. IV, q. II, t. 7, p. 171
4. Kleutgen, *opere citato*, p. 327, t. 1

Digitized by Google

Cette doctrine, nullement subtile, était trop raisonnable pour n'être pas professée par Scot. « Une nature vraie, nous dit-il, signifiée par ce que la grammaire appelle si bien un nom commun, se prête à *une triple considération*. Nous pouvons d'abord l'envisager dans les êtres subsistants, qui réalisent, chacun pour leur compte, le type commun. C'est ce que nous appelons *l'être matériel des choses*. En vertu de cet être, la nature possède les accidents communs. Si nous considérons ce nègre, ce chinois, ce blanc, nous englobons dans notre représentation non seulement des caractères essentiels comme la raison, des caractères propres comme la religiosité, mais encore des caractères purement contingents, comme la spécification de la couleur noire, jaune ou blanche.

Si nous considérons ensuite les natures absolument en elles-mêmes, détachées de tout ce qui ne leur est pas essentiel, nous avons *l'être quidditatif*. Il constitue le minimum nécessairement requis, sans lequel les choses ne peuvent pas être ontologiquement, ni être conçues idéalement. La raison, la sensibilité, la vie, la corporéité sont les constituants essentiels de l'être humain, en même temps que les notes nécessaires de son concept. — Enfin nous pouvons considérer les natures, en tant qu'elles sont appréhendées dans une forme intelligible : c'est *l'être idéal de la connaissance*. Il confère aux natures des attributs logiques, appelés *intentions*, par exemple l'aptitude à être sujet ou attribut dans une proposition, l'universalité. Considérant la nature de l'homme une en beaucoup d'individus et attribuable à tous, l'intelligence est mise en activité par l'une ou l'autre propriété découverte dans cette nature. Sous l'influence de cette motion elle produit l'intention, autrement dite l'être idéal de la nature humaine. Cette pensée ainsi produite est rapportée à la nature, dont la propriété, réellement possédée, a communiqué à l'intelligence le mouvement initial (1). »

1. Scotus, *Super Universalia Porphyrii*, q. XI, t. 1, p. 136.

« Sciendum tamen, quod significatum termini communis, significantis veram naturam, *simpliciter potest considerari*. Uno quidem modo secundum esse in suppositis, quod dicitur *esse materiale* ejus : et hoc modo insunt sibi accidentia communia. Secundo modo consideratur absolute secundum *esse quidditativum*, et sic insunt ei praedicata essentialia. Tertio modo ut per formam intelligibilem, ab intellectu apprehenditur, quod est *esse cognitum*, et sic insunt ei intentiones. Intellectus enim considerans naturam hominis *unam in multis*, et *de multis*, aliqua proprietate reperta in natura sic considerata, movetur ad causandum intentionem, et illam causatam attribuit illi naturae, cujus est proprietas et a qua accipitur. »

La même doctrine se retrouve. *Quaestiones subtilissimae*..., Lib. VII, q. XVIII, tome 7, p. 456, no 6, avec cette seule différence extrinsèque que l'*esse cognitum* est

Digitized by Google

Nous voilà bien, si nous ne nous trompons, en présence des natures *subsistantes* d'une part, *universelles* de l'autre et des natures considérées absolument, comme *quiddités*, sans singularité ni universalité.

Nous sommes maintenant en possession des éléments suffisants du problème de l'universel. Aussi bien le Docteur Subtil nous fournit-il lui-même les questions et les réponses. Il ne pouvait poser plus nettement le problème qu'il ne l'a fait.

L'universel est-il un être, se demande-t-il (1) ? L'être en question n'est pas un être quelconque, mais l'être réel, opposé aux productions purement subjectives, que l'auteur appelle lui-même : « *figmentum* », fiction de l'intelligence.

Le corps de l'article nous expose la raison fondamentale de l'affirmation énoncée par le Subtil. « L'universel est un être réel, parce que le réel seul peut être saisi par l'intelligence. On en tire la démonstration évidente de ce fait, que l'intelligible meut réellement l'intelligence. Au témoignage d'Aristote, l'intellect, étant une vertu passive, n'opère pas, n'élabore pas la pensée, si l'objet ne le met pas réellement en mouvement. Le néant, ne pouvant être la cause d'un mouvement réel quelconque, ne peut être objet de l'intelligence. Produire un mouvement réel est l'apanage d'un être en acte et le néant ne l'est pas. Si donc, ce qui est perçu par l'intelligence, l'est nécessairement, sous la forme de l'universalité, nous devons conclure que l'universel n'est pas un pur non être (2). »

Cette doctrine est énoncée de façon plus explicite encore, dans la réponse à la troisième objection que l'auteur s'était posée au commencement de son article. Voici l'objection et la réponse, dans toute leur concision.

« Il est évident que l'universel est une pure production subjective de l'intelligence. Si l'universel est un être, il provient ou de la nature des choses ou de l'intelligence seule. Mais il ne peut

pro intentione secunda, quae scilicet est quaedam relatio rationis in praedicabili, que l'*esse quidditativum* devient *subjectum remotum quod denominatur ista intentione* et que l'*esse materiale* est le *subjecto propinquo denominationis*.

1. Scotus, *Super Universalia Porphyrii*, q. IV, t. I, p. 96.

2. Scotus, *loco citato*, p. 96.

« Dicendum, quod Universale est ens, quia sub ratione non entis nihil intelligitur : quia intelligibile movet intellectum. Cum enim intellectus sit virtus passiva (Per Aristotelem 3. de Anima, cont. 5 et inde saepe) non operatur, nisi moveatur ab objecto : non ens non potest movere aliquid ut objectum, quia movere est entis in actu. Ergo nihil intelligitur sub ratione non entis : quidquid autem intelligitur, intelligitur sub ratione universali : ergo illa ratio non est omnino non ens. »

Digitized by Google

provenir de la nature des choses. Les natures en effet produisent des êtres singuliers, qui sont le terme d'un changement, résultant de l'action naturelle. Par conséquent l'universel tire son origine de l'intelligence seule, il en est une fiction et ainsi un non-être. »

La réponse à cette objection est facile. Elle consiste à faire remarquer que l'énumération de la majeure est incomplète. On peut en effet soutenir une troisième supposition, à savoir que l'universel résulte de la collaboration active des natures singulières et de l'intelligence. C'est ce que Scot soutient dans sa réponse à l'objection.

« L'universel provient de l'intelligence. Mais pour cela il n'est pas légitime de conclure qu'il ne soit qu'une fiction. Car une fiction n'a rien qui lui corresponde, dans les choses en dehors de l'intelligence. Il est manifeste cependant que l'universel possède un correspondant ontologique, en dehors de l'esprit qui le représente. C'est ce correspondant ontologique qui met en mouvement l'intelligence et lui fait produire l'intention seconde qu'on nomme universel. D'après Boèce, en effet, l'espèce logique est la représentation atténuée des êtres singuliers ; le genre logique une représentation plus ténue encore de son espèce. *Je conclus donc que l'universel a pour cause effective efficiente l'intelligence*, mais que *matériellement*, *originellement*, *occasionnellement*, il dépend de propriétés qui sont dans les choses. Il n'est donc pas une fiction subjective de l'intelligence (1). »

Il est intéressant d'avoir quelques détails explicatifs sur ces deux mots « *effective* — *materialiter* » du Docteur Subtil. Nous pouvons nous rendre compte de ses idées en recourant à son grand ouvrage sur la métaphysique d'Aristote (2).

Scot a tenté de jeter un peu de jour sur cette question de l'élaboration mystérieuse de l'universel au delà du seuil de la conscience. Dans cette aperception transcendentale du moi, selon

1. Scotus, *loco citato*, pp. 96 et 97.

« Item, si universale est ens, aut est a natura, aut ab intellectu. Non a natura, quia tunc esset singulare et terminus transmutationis. ergo ab intellectu solo ; ergo est figmentum, et ita non ens...

Ad tertium dico, quod universale est ab intellectu. Et cum dicitur, ergo est figmentum ; dico quod non sequitur, quia figmento nihil correspondet in re extra. Universali autem aliquid extra correspondet, a quo movetur intellectus, ad causandum talem intentionem. *Est enim*, secundum Boetium, *species tenuis similitudo singularium, et genus magis tenuis suarum specierum.*

Dico ergo, quod *effective* est ab intellectu, sed *materialiter*, sive *originaliter*, sive *occasionaliter*, est a proprietate in re ; figmentum vero minime. »

2. Scotus, *Quaestiones subtilissimae super libros Metaphysicorum Aristotelis.* Lib. VII, q. XVIII, t. 7, p. 452-462.

Digitized by Google

l'expression de Kant, là où le philosophe de Kœnigsberg a placé *ses formes a priori*, les Scolastiques, suivant Aristote, ont affirmé l'existence d'une *faculté a priori*, énergie pure, douée d'un mouvement spontané, indépendant des objets à connaître, qu'ils ont appelée intellect agent. Par lui-même ce mécanisme de la pensée ne suffit pas. Il doit recevoir une matière appropriée, sur laquelle il exerce son énergie : sans quoi il tournerait à vide, comme un métier à tisser privé des fils, qui vont composer la trame d'un tissu. Les fils ne mettent pas en mouvement le métier à tisser et cependant sans eux pas de tissu possible. Eh bien ! de même les objets à connaître ne mettent pas en branle l'intellect agent ; mais sans eux cette énergie serait condamnée à un travail vain, parce que la pensée resterait vide de contenu. Or la pensée vide de contenu, c'est le néant de la connaissance : affirmation essentiellement fausse, puisque, s'il est un fait qui domine et conditionne notre existence, c'est la réalité inéluctable de la science de certains objets.

Le fait de la connaissance suppose donc une *énergie qui effectue* et *une matière qui subit l'élaboration idéale*. Sans doute, pour être élaborée, cette matière doit faire partie de notre être. Cette assimilation se produit par les impressions différentielles des choses, reçues dans nos facultés. Notre intellect agent travaille sur ces impressions différentielles et le résultat de son action c'est la production de l'universel déterminé, modalité idéale, qui rend l'objet attribuable à une série indéfinie de sujets individuels.

Nous disions plus haut que l'énergie intellectuelle requiert une matière appropriée. La faculté et son objet constituent un couple, dont les deux termes sont corrélatifs : si l'une est une aptitude à percevoir, l'autre est une aptitude à être perçu ; si l'intelligence est l'aptitude à élaborer l'universel, l'autre est l'aptitude à subir cette élaboration. Puisqu'il en est ainsi, il est évident que l'universel est quelque chose, indépendamment de la pensée qui le produit. Il constitue de ce chef une propriété qui est l'apanage des choses en dehors de l'esprit.

Si nous demandons au Subtil en quoi consiste cette propriété, il nous répond qu'elle est une indétermination objective de la nature considérée, qui lui permet de se laisser concevoir quidditativement par un seul acte d'intelligence. Le contenu de ce concept unique quidditatif se retrouve en tous les êtres d'une même classe. Cette indétermination précède d'une antériorité de nature

Digitized by Google

et rend possible la modalité logique que l'on appelle l'universalité ou l'aptitude à être attribué à une foule de sujets (1).

Pour comprendre cette indétermination ontologique, il faut se référer à l'exemple de la Trinité. Le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont Dieu. Mais ce que nous entendons par l'attribut Dieu n'est pas une nature multipliable ni multipliée ; c'est une seule et même nature singulière, qui est commune aux trois personnes divines. La raison en est que la nature divine est singulière par Elle-même ; qui La possède, possède aussi sa singularité. Dieu est nécessairement unique. C'est une propriété qui découle de son aséité. L'Etre par lui-même, infiniment parfait, ne peut tolérer de semblable. Lors donc que nous connaîtrons Dieu par une connaissance intuitive, propre, nous ne pourrons acquérir de son être divin une connaissance universelle : notre connaissance intellectuelle de la Divinité sera nécessairement singulière.

Il en va tout autrement des créatures ; elles sont multipliées individuellement et spécifiquement et par conséquent multipliables. Rien dans leur nature ne s'oppose à cette multiplicabilité et à cette multiplication. Cette non-répugnance, que Scot appelle indétermination, est une propriété ontologique des essences créées, qui constitue leur aptitude à subir l'élaboration de la connaissance universelle.

Pour résumer cet enseignement profond, nous dirons que la doctrine d'Aristote sur la substance première, est incomplète. Le Stagyrite entend par substance première la détermination dernière de l'être, c'est-à-dire, l'individu. Cette détermination n'est encore que relative ; ce n'est pas la détermination dernière, absolue. Celle-ci est la détermination de la nature singulière qui ne peut avoir d'égale, de semblable. Elle est propre à l'être incréé, qui ne peut donner naissance qu'à une connaissance singulière. L'individu créé ne jouit pas de cette détermination absolue, puisqu'il n'exclut pas l'existence possible d'égaux et de semblables. C'est ce qui permet la connaissance universelle. La nature créée n'étant pas individuelle par elle-même, mais par l'adjonction d'une réalité nouvelle, principe d'individualité, une séparation idéale entre les deux est rendue possible (2).

1. Scotus, *loco citato*, p. 457.

« Nam indeterminatio quasi contraria, qua homo *est sic indeterminatum*, ut unica intellectione conceptum quidditative insit omni, *praecedit naturaliter illam intentionem secundam* ; quae est Universalitas Logica sive habitudo de multis. »

2. Ces considérations ont toute leur valeur, indépendamment de l'emploi du mot individualité. Car si l'on accepte avec saint Thomas que les anges ne se distinguent

Digitized by Google

Lors donc que le Docteur Subtil se demande, si l'universel est dans les choses, il répond catégoriquement : « Exister dans l'intelligence, à l'état de connaissance actuelle ou habituelle, c'est avoir une relation idéale avec une intelligence. Or les choses qui existent dans la réalité, possèdent cette relation. Nous pouvons donc dire que l'universel existe dans les choses. Autrement, comment pourrions nous soutenir que nous avons la science des choses distinctes de nous? Il faudrait seulement parler de la science de nos concepts subjectifs. De plus, notre science serait indépendante des choses. De vraie elle ne deviendrait pas fausse, à cause d'un changement de celles-ci. Cette relation idéale des choses avec notre intelligence, c'est la relation de l'objet connu avec le connaissant (1). »

Cette relation n'est autre que la loi ontologique d'intéraction des êtres. Tout être en tant et parce qu'il est être, est apte, par ses activités spécifiques, à produire certains effets dans les facultés de connaissance d'un autre être. La modification de l'être connaissant est un effet, causé par l'objet extérieur et en rapport avec sa nature intime. Cet être est alors dit connu. Un non-moi révèle son existence au moi. Celui-ci distingue les différents non-moi par les différences des impressions. C'est sur cette modification intérieure que travaille l'énergie intellectuelle. Semblable au faisceau de lumière blanche, décomposé par le prisme en un spectre de couleurs composantes, l'objet extérieur, sous forme d'impressions individuelles, apparaît à la conscience intellectuelle, après une analyse vitale, qui sépare en lui les caractères communs des caractères individuels. C'est l'abstraction, loi propre de l'intelligence humaine. Un travail réflexe ultérieur de comparaison, opérera un classement dans le contenu de cette connaissance, pour y opposer aux notes contingentes les notes nécessaires. Nous obte-

pas par des caractères individuels, mais par des caractères spécifiques, il n'en est pas moins vrai que subsiste pour eux la possibilité de natures distinctes comparables spécifiquement. Ce qui ne peut avoir lieu pour Dieu.

1. Scotus, *loco citato*, p. 459.

« Quoad secundum membrum quaestionis scilicet an sit in re? Respondeo, esse in intellectu primo modo vel secundo (actualiter vel habitualiter) non est nisi habere relationem rationis ad intellectum. Istud autem quod est in re bene habet istam relationem : ergo illud, quod est universale, est in re. Confirmatur ; aliter in sciendo aliqua de universalibus, nihil sciremus de rebus, sed tantum de conceptibus nostris ; nec mutaretur opinio nostra a vero in falsum, propter mutationem in existentia rei. Potest igitur universale esse in re, ita, quod eadem natura est, quae in existentia per gradum singularitatis est determinata et in intellectu, hoc est, ut habet relationem ad intellectum, ut cognitum ad cognoscens, est indeterminata. »

Digitized by Google

nons ainsi l'être idéal des choses, qui propose leurs quiddités à la contemplation de l'intelligence.

Travail mystérieux, sur lequel Scot nous dira peu de chose, et pour cause : il se passe en dehors du seuil de la conscience. Distinguant la connaissance actuelle d'une chose d'avec sa connaissance habituelle, c'est-à-dire, la représentation actuelle que nous nous en faisons d'avec le résidu que nous portons dans le trésor de notre mémoire, le Docteur Subtil nous dira que l'universel est nécessairement dans l'intelligence de cette seconde manière. L'objet extérieur ne peut avoir l'universalité, que si son impression individuelle a été accompagnée du travail propre d'abstraction de l'intellect agent (1).

Sans doute nous extériorisons nos connaissances intellectuelles, en les rapportant aux choses extérieures. Mais cette affirmation du sens commun, soumise à la réflexion, nous montre que nous devons revenir de ce réalisme simpliste. En fait,les choses ne sont pour nous, que pour autant que leurs impressions sont en nous. Si nous remontons toujours aux causes des impressions, sans lesquelles celles-ci ne seraient pas, c'est par une application spontanée et vitale du principe de causalité. Encore faut-il cependant, que notre attention soit attirée sur l'existence et la distinction de trois termes : l'objet extérieur qui impressionne, l'intelligence qui est impressionnée, l'impression, trait d'union des deux, distincte du sujet et de l'objet et cependant effet de la collaboration de ces deux termes. C'est au moyen de cette impression que nous atteignons l'objet et que nous affirmons de lui, non de nous-mêmes, certains attributs.

Reprenant maintenant le triple aspect de l'essence, exposé plus haut, l'essence pure et simple, l'essence individualisée et l'essence universelle, nous pouvons conclure avec Scot : « La nature des choses est en puissance éloignée vis-à-vis de la détermination singulière, et vis-à-vis de l'indétermination de l'universel. Or, de même que la nature est unie à la singularité par la cause efficiente qui la produit, ainsi reçoit-elle la modalité de l'universel par le concours de la chose qui agit sur la faculté de

1. Scotus, *loco citato*, page 458.

« Dico quod universale tertio modo dictum (essence singulière existante, troisième aspect de l'essence) non est in intellectu secundo modo (connaissance actuelle) ex necessitate, ita quod quasi illud esse sit sibi necessarium..., sed necessario est in intellectu primo modo (connaissance habituelle), ita quod sine illo concomitante objectum, non inest ei universalitas. »

Digitized by Google

connaissance et de l'intellect agent qui élabore l'intelligible (1).

Dans les pensées ainsi obtenues, il faut distinguer deux choses inidentifiables. D'abord ce qui fait qu'elles sont pensées, ensuite ce qui distingue les pensées, les unes des autres. Le premier caractère leur vient de l'intelligence, le second des propriétés des choses, manifestées par des impressions différentielles. Nous avons l'idée de corps, de plante, d'animal, d'homme, de couleur, de saveur, de son. S'il n'y avait pas de différences, toutes nos pensées s'évanouiraient dans la pensée indéterminée, de même que sans les essences spécifiques, les êtres se confondraient dans l'être indéterminé. Comparant le monde idéal et le monde réel, nous pouvons exprimer cette vérité, par les équations suivantes :

Etre idéal = Principe de distinction ou essence + principe d'idéalité ou universalité.

Etre réel = Principe de distinction ou essence + principe de réalité ou existence.

L'être ! ce concept, si général et partant si simple de contenu, ne peut nous révéler pleinement son intelligibilité que si nous l'analysons en deux de ses aspects fondamentaux : l'être *simpliciter* et l'être *secundum quid*. Tous deux sont des êtres, parce qu'ils s'opposent au néant. Le second est la condition du premier. Pas de possibilité pour une chose d'exister, si elle n'est d'abord *secundum quid* dans la pensée de celui qui la produira après l'avoir conçue. Tous deux ont besoin d'un principe de distinction, qui est en même temps puissance vis à vis de ces deux actualités respectives. Pour l'être *secundum quid* dans l'intelligence créée, l'actualité ou universalité vient de l'intelligence, la puissance, principe de distinction est fournie par les choses.

« La première subdivision de l'être, nous dit le Subtil, est celle de l'être qui existe en dehors de l'esprit et celle de l'être qui est dans l'esprit. L'être en dehors de l'esprit, *simpliciter*, se subdivise à son tour en acte d'existence et puissance d'essence. Or tout ce qui est en dehors de l'esprit peut acquérir l'être dans l'esprit, *secundum quid*. Cet être dans l'esprit est parfaitement distinct de l'être en dehors de l'esprit, quoiqu'il lui soit corrélatif (2). »

1. Scotus, *loco citato*, p. 458.

« Est ergo natura in potentia remota ad determinationem singularitatis, et ad indeterminationem universalis ; et sicut a producente conjungitur singularitati, ita a re agente et simul ab intellectu agente conjungitur universalitati. »

2. Scotus, *Oxoniense*, Lib. I, Dist. XXXVI, t. 10, p. 576.

« Prima distinctio entis videtur esse in ens extra animam et ens in anima. Et

Digitized by Google

Il ne reste plus, pour épuiser ce sujet, qu'à expliquer une formule de Scot, qui a prêté certainement à des confusions, de la part même de ses disciples. Un examen superficiel en a mené beaucoup, à découvrir un réalisme excessif dans la déclaration catégorique suivante : « *Aliqua est unitas in re realis, absque omni operatione intellectus, minor unitate numerali, sive unitate propria singularis, quae unitas est naturae secundum se* (1). Il existe dans les choses, indépendamment de toute opération de l'intelligence, une unité, moindre que l'unité numérale, propre à l'être singulier. Cette unité est l'unité de la nature considérée en elle-même. »

Une unité de nature, distincte de l'unité individuelle, voilà qui fait rêver ! Voilà qui évoque le spectre de la subtilité et du raffinement ! « Combien ces distinctions raffinées, s'écrie Pluzanski, exposent à des méprises (2) ! » Nous nous permettons de trouver ce jugement trop sommaire. Car, si l'on se donne la peine de relire les quelques colonnes consacrées par Scot au développement de sa pensée, elle apparaît claire et continue avec ce que nous en avons exposé jusqu'ici. Sans doute notre mentalité moderne, enchantée des analyses expérimentales et de leurs conquêtes, bercée par le charme des descriptions psychologiques, ne peut se défendre d'un certain sentiment d'effroi, devant la sécheresse des tableaux métaphysiques. Cela prouve simplement que nos goûts ne sont plus les mêmes qu'au moyen âge. Pour se familiariser avec cette métaphysique, et la comprendre, il faut une lecture, souvent renouvelée. N'en est-il pas de même dans tous les domaines ? Nos impressions devant une œuvre d'art quelconque, débutent très souvent par l'incompréhension ; au moins elles ne sont pas aussi riches que celles d'un homme de métier. Il faut revoir une œuvre, réfléchir, pour la pénétrer dans son ensemble et dans ses détails. Il nous souvient d'une impression semblable éprouvée, de prime abord, devant le fameux miracle de saint Marc, du Tintoret, à Venise. Eh bien ! tâchons de rendre service au Docteur Subtil, et d'esquisser un commentaire objectif de son unité réelle de nature, moindre que l'unité numérale de l'individu.

illud extra animam potest distingui in actum et potentiam essentiae et existentiae ; et quodcumque istorum esse extra animam potest habere esse in anima ; et illud esse in anima aliud est ab omni esse extra animam.. »

1. Scotus, *Oroniense*, Lib. II Sentent., Dist. III, q. 1, t. 12, p. 48.

2. Pluzanski, *opere citato*, p. 222.

Digitized by Google

Le tout revient à comparer et opposer la nature singulière par elle-même de l'Etre divin, à la nature non singulière de l'être créé. La conclusion toute spontanée jaillit alors, que la nature créée jouit d'une certaine unité propre, que l'on caractérise en l'opposant à l'unité singulière, par l'expression : moindre que l'unité numérale. Cette unité, potentielle dans les choses, a sa complète actualité dans l'ordre idéal de la représentation, par l'unité de concept. On pourra dire alors en toute vérité, que la nature en elle-même possède d'une certaine façon cette propriété et cette unité.

Premier jalon. L'unité est une propriété transcendentale convertible avec l'être. Partout où se rencontre de l'être, on peut parler d'unité. Si l'être est singulier, on parlera d'unité singulière ; autrement on n'aura qu'une unité réelle de nature. On voit immédiatement l'application de cette notion à la disjonction proposée plus haut. La nature divine jouit par elle-même de la singularité ; son unité est nécessairement singulière et exclut toute possibilité d'une seconde nature semblable. Au contraire la nature créée n'est pas singulière par elle-même ; elle ne demande pas à se limiter à un exemplaire unique ; il peut donc en exister plusieurs répliques individuelles.

Deuxième jalon. Quand vous considérez une nature quelconque, la nature humaine par exemple, vous vous contentez toujours de ce que j'appellerai, son aspect statique. Que faites-vous de son aspect dynamique de la connaissance ? Toute nature, parce que nature, est *par elle-même* objet potentiel de l'intelligence et cela en vertu de l'intéraction des êtres. « *Et secundum istam prioritatem naturalem* (de l'espèce sur la singularité) *est (scilicet natura) QUOD QUID EST et PER SE OBJECTUM INTELLECTUS ; et per se, ut sic, consideratur a metaphysico et exprimitur per definitionem* (1) ». Cette propriété que vous ne cataloguez par parmi les caractères d'une nature particulière, lui appartient cependant *en elle-même*, indépendamment de toute singularité, et cela *absque omni operatione intellectus*.

Troisième jalon. La grande loi de l'intelligence, c'est d'être vraie et de représenter, même partiellement, les choses comme elles sont. Il est contradictoire que l'intelligence représente universellement la nature divine. L'intelligence a pour objet la nature et son contenu. Or la nature divine étant singulière par

1. Scotus, *Oroniense*, Lib. II Sent., Dist. III, q. I, t. 12, p. 48.

Digitized by Google

elle-même, sa quiddité renferme la singularité comme note essentielle. Il n'en est pas de même pour la nature créée. Elle peut se prêter à la connaissance universelle, parce que la singularité n'est pas parmi ses notes essentielles. L'universalité ne résulte pas uniquement de l'intelligence, elle est conditionnée par l'être des choses représentées. Celles-ci doivent posséder l'aptitude à l'universalité de la connaissance, que ne leur confère pas le sujet, et par conséquent, *absque omni operatione intellectus* (1).

Enfin quatrième jalon. Toute nature est communicable par elle-même ; elle jouit d'une certaine communauté, qui est sa propriété, au même titre que l'aptitude à la représentation : *per se objectum*. Mais alors que la communicabilité, dans la nature divine infinie, s'accompagne d'identité numérale ou singulière, cette communicabilité se retrouve dans les natures créées, sans identité numérale. De telles natures sont reproduites en plusieurs individus, indépendants les uns des autres ; cela encore une fois, *absque omni operatione intellectus*, de telle sorte cependant, qu'elles donnent lieu à une représentation intellectuelle, une numéralement, en tant que représentation (2).

Tirons de tout cela la conclusion qui s'impose : *absque omni operatione intellectus*, la nature créée est telle en elle-même, qu'elle rend possible dans *l'ordre réel* l'existence de plusieurs individus différents de même nature, et *dans l'ordre idéal* la représentation universelle. Voilà la fameuse propriété ontologique, exprimée par Scot dans son étrange unité réelle, moindre que l'unité numérale.

Si ces considérations ne sont pas encore suffisantes, allons plus

1. Scotus, *Oxoniense*, Lib. II Sent., Dist. III, q VII. Utrum plures angeli possint esse in eadem specie ? — t. 12, p. 160.

« Praeterea, quaelibet quidditas creaturae potest intelligi sub ratione universalis absque contradictione ; si autem ipsa de se esset haec, contradictio esset intelligere eam sub ratione universalis, sicut est contradictio intelligere essentiam divinam sub ratione universalis vel universalitatis ; quia ratio intelligendi repugnat omnino sub objecto intellecto ; quod est intellectum esse falsum. »

2. Scotus, *Oxoniense*, L. II Sent., Dist. III, q. I, t. 12, p. 54.

« Quod quidem (scilicet ens) ut intellectum habet unitatem etiam numeralem objecti, secundum quam ipsum idem est praedicabile de omni singulari, dicendo quod hoc et hoc. »

Idem, ibid., q. VII, p. 160.

« Omnis quidditas quantum est de se communicabilis est, etiam quidditas divina... Nulla autem est communicabilis in identitate numerali, nisi sit infinita ; ergo quaelibet alia est communicabilis et hoc cum distinctione numerali. »

Idem, ibidem, p. 54.

« Sed tale commune (natura creata) non est *universale in actu*, quia deficit ei illa differentia, secundum quam scilicet ipsum idem aliqua identitate est praedicabile de quolibet individuo, ita quod quodlibet sit ipsum. »

Digitized by Google

loin. La nature d'une chose en elle-même, s'oppose à la singularité comme la puissance à l'acte ; elle la précède donc d'une antériorité naturelle, distincte de l'antériorité temporelle. Quoique la nature n'existe pas à part d'une singularité quelconque, dit Scot, elle n'est pas sa singularité et la précède dans l'ordre naturel. « *Licet enim nunquam sit realiter sine aliquo istorum, non tamen est de se aliquod istorum, sed est prius naturaliter omnibus istis* (1). » Il faut entendre par *istorum* et *istis* les singularités. S'il en est ainsi, en vertu de l'indifférence, essentielle à la puissance, la nature qui est en Paul, ne demande pas plus à être en Paul qu'en Pierre. Pour éclairer cette affirmation recourons aux relations de la matière première et de la forme substantielle. La théorie scolastique enseigne que tous les êtres sensibles sont composés de matière et de forme. En vertu de son indifférence radicale, la matière ne demande pas plus à être actuée par la forme hydrogène que par la forme oxygène. C'est la volonté de la cause productrice qui, par une détermination positive, la fait sortir de son indifférence, comme l'artiste détermine les différentes formes qu'il communique au marbre. Eh bien ! de même la nature humaine qui est en Paul, en tant que nature humaine, ne demandait pas à recevoir la singularité de Paul de préférence à celle de Pierre. Unie à cette singularité, en vertu de la volonté de la cause efficiente, elle ne peut pas exister dans une autre, quoiqu'il ne lui répugne pas en elle-même, d'appartenir à une autre. « *Quo contrahente (scilicet singulari) posito, non potest inesse alteri, licet non repugnet ei ex se inesse alii* (2). »

Ecoutez cette doctrine, admirablement résumée dans les lignes suivantes du Docteur Subtil, où il établit un parallèle entre la créature et l'Etre Divin. « Il n'y a pas de parité possible entre la nature divine et la nature créée. Dans la première, la nature est une *réellement*, dans toute la force du terme et en même temps *commune réellement* à plusieurs, parce que la substance divine est singulière par elle-même. Il n'en est pas de même dans les créatures. En elles, pas d'universel qui possède l'unité ontologique la plus grande, l'unité individuelle ; car ce serait affirmer qu'une seule et même nature créée, sans être divisée (Théorie de Platon), s'attribuerait réellement aux différents indi-

1. Scotus, *loco citato*, p. 48.
2. Scotus, *loco citato*, p. 55.

Digitized by Google

vidus, selon la formule d'idendité : *hoc est hoc*, comme il en est de la divinité, vis à vis du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Cependant il existe dans la nature créée une certaine unité, moindre que l'unité individuelle, numérale. En vertu de cette propriété, ce qui est commun ne l'est pas tellement que, *de soi*, cela doive s'attribuer à une foule d'individus ; cette communauté consiste en ce que la nature de chaque individu, considérée *en elle-même*, n'a pas de répugnance à se trouver unie à une autre singularité (1). »

« L'universel en acte c'est l'être qui possède l'unité d'indifférence, qui lui confère la puissance prochaine d'être affirmé de chaque suppôt ou individu (2). » Propriété qui ne convient pas à une nature, non indifférente, c'est-à-dire singulière par elle-même, et qui suppose l'activité corrélative d'une intelligence.

Qu'est donc, en dernière analyse, cette fameuse unité ontologique de nature, moindre que l'unité numérale ? C'est *l'indifférence, la non-répugnance de la nature ontologique, comme telle, à se trouver unie à une singularité plutôt qu'à une autre.* La notion de communauté, renfermant une certaine idée d'unité, a fourni à Scot le terme, *unitas ;* et la comparaison de la détermination plus ou moins grande, de la singularité par rapport à l'espèce, les termes comparatifs : *minor unitate numerali.*

Si l'on nous permet de condenser cet enseignement en une formule concise, nous dirons : Dieu seul réalise la communauté ou identité parfaite et dans l'ordre réel et dans l'ordre de la représentation ; tandis que l'universel ontologique ne produit l'identité, la communauté que dans l'ordre de la représentation, mais consécutivement à une aptitude réelle qui est dans les choses. Une nature, multipliée réellement en différents êtres singuliers, se prête à une représentation unique, en vertu du morcellement

1. Scotus, *loco citato*, p. 54-55.

« Ad secundam instantiam de Damasceno, dico quod quo in divinis commune est unum reale, eodem modo commune in creaturis non est unum reale ; *ibi enim commune est singulare et individuum, quia ipsa natura divina de se est haec.* Eodem modo manifestum est, *quod nullum universale in creaturis est realiter unum* ; hoc enim ponendo esset ponere, quod aliqua natura creata, *non divisa*, praedicaretur de multis individuis praedicatione dicente · hoc est hoc, sicut dicitur Pater et Deus, et Filius est idem Deus. Tamen *in creaturis est aliquod commune unum unitate reali, minori unitate numerali* ; et illud quidem commune non est ita commune, quod sit praedicabile de multis, licet sit ita commune, quod non repugnet sibi esse in alio, quam in eo in quo est. »

2. Scotus, *loco citato*, p. 54.

« Ad primum dico quod universale in actu est illud quod habet *unitatem indifferentem*, secundum quam idem est in potentia proxima ut dicatur de quolibet supposito. »

Digitized by Google

de la connaissance intellectuelle, rendu possible par la distinction de l'espèce et de la singularité. On sera tenté de parler de subtilité, ne serait-il pas plus juste de parler de profondeur de la doctrine ?

Et maintenant qu'on n'objecte pas les méprises de la part des disciples de Scot, Boyvin et tutti quanti. Il ne s'agit pas de leur sentiment, mais de la pensée du Docteur Subtil, clairement exprimée dans ses ouvrages.

Il ne nous reste plus qu'à conclure. L'universel, pour Scot, est dans la pensée et dans les choses. Ce réalisme n'est pas le réalisme exagéré que l'on prête à Platon ; c'est le réalisme modéré des Scolastiques du XIIIe siècle. Par conséquent il est contraire, nous semble-t-il, à la vérité historique de ranger le Docteur Franciscain parmi les réalistes exagérés.

Fr. Symphorien, O. M. C.

Digitized by Google

FRANCIS THOMPSON (1859-1907) (1).

Le nom du grand écrivain qui vient de mourir est un de ceux qui émeuvent tout cœur anglais. Les hommes de lettres le proclament comme le nom de l'un de leurs plus génials poètes, digne du siècle de Shakespeare. Les fils de Saint-François le regardent comme celui d'un ami très cher dont le souvenir est glorieux, particulièrement au couvent de Pantasaph où il résida plusieurs années.

Sa vie fut des plus simples, voire des plus malheureuses.

Il naquit à Preston dans le Lancashire en 1859. Son père était médecin et ne s'occupait point du tout de littérature.

Un oncle de Francis, Edward Healy Thompson, au contraire, prit part au mouvement d'Oxford, signa quelques Tracts, se convertit au catholicisme, mais n'eut guère d'influence sur son neveu.

C'est à Ushaw College, Durham, pendant sept années, puis à Owen's College, Manchester, que Francis reçut son éducation. La première maison ne jouissait pas encore de la belle réputation dont elle est aujourd'hui si fière. Thompson s'y montra le digne successeur de Lingard, de Waterton et de Wiseman, spécialement pour les études du grec. Il faut le dire, Milton, Shelley et Shakespeare étaient ses compagnons préférés, et à Manchester, pendant la préparation de son doctorat en médecine, le livre caché sous son oreiller fut plus souvent la *Religio Medici* que la *Materia Medici*.

On l'a souvent dit : de même que la sensualité voisine avec la tendresse la plus pure, la folie touche au génie. Francis Thomp-

1. J'écris cette notice d'après les Œuvres de Francis Thompson, une biographie écrite par M. Meynell dans *The Athenaeum* du 23 novembre 1907, *The Catholic who's who* de Burns and Oates de 1908, pp. 392-393, et un article du P. Cuthbert paru en 1908 dans *The Catholic World*. Pendant quelques années Francis Thompson fut un collaborateur des *Franciscan Annals*, où il publia plusieurs morceaux à l'honneur du Séraphique Père. — Cf. *De Katholieck* d'Utrecht, 1908, tom. 134, pages 213-226, 371-389 et 421-429, articles de H. Wismans.

Digitized by Google

son, qui devait se révéler au monde comme une âme douée d'un talent au-dessus de l'ordinaire, se crut un moment perdu ou bon à rien. Dans un instant d'oubli, il s'était mis à fumer de l'opium. Il paya cher cette faiblesse. Une maladie nerveuse l'obligea de quitter l'Université.

A l'instar de Quincey avec lequel il a plus d'un rapport, il fut broyé sous le poids du même fardeau. A l'instar de Quincey, il vint à Londres et Oxford Street — la littérature officielle — agit tout d'abord envers lui, comme une marâtre au cœur de pierre. A l'instar de Quincey, sa richesse consistait en deux volumes, Eschyle et Blake.

Ses productions sont peu nombreuses. En 1888 il publie son premier poème *Merry England* et en 1893 son premier livre *Poems*, qui monta vite à sa quatrième édition. En 1895, ce sont *Sister Songs*, en 1897 ses *New Poems* (Westminster, in-12 de 224 pages), et ce n'est qu'après sa mort que paraîtront *The Hound of Heaven* (1908, s. d., in 12 de 15 pages) ; — la seconde édition de ses *Sister Songs. An offering to two Sisters* (1908, in-8° de 65 pp.) ; — *Health and Holiness*, écrit en prose et publié par le P. Tyrrell ; — enfin *Selected Poems* (1908, in-12 de xx-142 pages).

Toutes ces poésies — la prose chez lui parle comme chez Lamartine, poétiquement — sortent du cœur, de la vie de l'écrivain inspiré.

Les *Adventures among Boots* sont un écho de son séjour dans une échoppe de Leicester Square. Son *Anthem of Earth* est une réminiscence de la salle de dissection de Manchester. Sa *Daisy*, aux joues fraîches comme la mer, qui s'en va avec l'Innocence, la main dans la main, c'est la petite fille qu'il a rencontrée dans le village du Sussex, à Sorrington. Des épisodes ordinaires de sa vie la plus terne il compose une musique d'or.

Les enfants de la famille qui l'accueille à Londres, les Meynell, deviennent le sujet de *Poppy*, de *Monica* et de multiples poèmes Les derniers vers qu'il a crayonnés sont adressés à Olivia, une sœur beaucoup plus jeune :

I fear to love you, Sweet, because
Love's the ambassador of Loss.

Digitized by Google

« Je crains de vous aimer, ma douce, parce que l'amour est l'ambassadeur du malheur. »

C'est à sa mère qu'il écrit *Love in Dian's Lap*, dont Coventry Patmore, Tertiaire franciscain, a dit que Laure en serait fière et que Lucrèce en concevrait de l'orgueil.

Les prosateurs, les puristes reprocheront toujours à Francis Thompson ses néologismes. Il ne s'est pas contenté des mots insérés au Dictionnaire ! L'anglais ne serait-il plus une langue vivante ? et si faute il y a dans la création de mots comme « superabundance », n'est-ce pas là une faute heureuse, comme celle d'Adam.

On peut le taxer à plus juste titre d'obscurité. Si le lecteur n'est pas averti en effet, s'il ne connaît pas l'angoisse du poète pendant ses jours et ses nuits de Londres, comment saisir cette lamentation biographique :

Forlorn and faint and stark
I had endured through watches of the dark
The abashless inquisition of each star.

« Abandonné, abattu, ankilosé, sous la garde de l'obscurité j'ai subi l'inquisition déconcertante de chaque étoile ; pour tous ces passagers célestes j'étais un objet inutile et sans intérêt. Je ne marchais plus, je demeurais sans espoir et le temps enfonçait en moi ses minutes aiguës. Je supportais le piétinement du sabot de chaque heure, dans le char de la nuit aux roues si lentes ; puis l'aube tardive me tirait enfin de dessous ces roues terribles, et l'âme épuisée, saignée de sa force, j'attendais l'inévitable fin.

« Vint alors à passer une enfant, comme toi, une fleur de printemps, mais une fleur tombée de la bourgeonnée couronne du Printemps, et qui s'épuise et qui se flétrit dans les rues de la cité. Elle passa ! O la bonne, la triste, la très amoureuse et tendre chose ! et de sa pauvre et maigre pitance elle me donna un peu à manger et à vivre. Puis elle s'enfuit, rapide et fugitive et sans laisser de trace. »

Devant un pareil tableau n'oublie-t-on pas l'indécision de certains contours, pour ne contempler que la lumière vive de la scène principale ? Il y a là tant de puissance !

Le poète a des énergies plus neuves encore. Il s'adresse à un flocon de neige *(To a snow-flake)* : « Quel cœur, soupire-t-il, peut vous avoir conçu ? Vous dépassez les limites de notre imagi-

Digitized by Google

nation, ô pétale filigrane, vous êtes façonné avec tant de pureté, de fragilité et de force ! De quel métal inimaginable et paradisiaque êtes-vous donc composé ? Vous avez trop coûté pour être apprécié à prix d'or. Qui vous a martelé et forgé de vapeur argentine ? » — « C'est Dieu qui est mon ouvrier ; son plan a dépassé toute conception, il m'a martelé, il m'a forgé de la vapeur aux boucles d'argent, suivant la guise de son esprit. Tu n'aurais jamais pu m'inventer si purement, avec tant de pâleur et de légèreté, avec tant de force et de puissance, avec tant de fragilité; tu ne m'aurais jamais sculpté et frappé, comme Lui avec pour marteau son Vent, avec pour burin sa Gelée ! »

What heart could have thought you?
Past our devisal,
O filigree petal!
Fashioned so purely,
Fragilely, surely
From what Paradisal
Imagineless metal,
Too costly for cost?
Who hammered you, wrought you
From argentine vapour?
— God was my shaper.
Passing surmisal,
He hammered, He wrought me,
From curled silver vapour,
To lust of this mind.
Thou could'st not have thought me
So purely, so palely,
Tinely, surely,
Mightily, frailly,
Insculpted and embossed,
With His hammer of wind
And His graver of frost!

Dans les œuvres de Francis Thompson, il y a mainte page de cette originalité. Il y a aussi de la grâce et de la tendresse et de la naïveté. Je traduis son *Ex ore infantium*. C'est un enfant qui parle :

« Petit Jésus, as-tu été jadis aussi timide et aussi petit que moi ? Qu'éprouvais-tu à te sentir hors du Ciel, comme moi ? T'ar-

Digitized by Google

rivait-il quelquefois d'en avoir la nostalgie et de demander où les anges étaient ? Je suis sûr que j'aurais réclamé ma maison toute faite de ciel ; j'aurais regardé de tous côtés dans les airs, et me serais inquiété de savoir où se trouvaient mes anges ; mes promenades auraient été si tristes ; et puis n'avoir plus d'ange pour m'habiller !

« Avais-tu des jouets comme nous, petites filles et petits garçons ? Au ciel avais-tu pour billes les étoiles ? Est-ce que tu t'amusais avec les Anges ? N'étaient-ils pas trop grands pour toi ? Jouait-on à cache-cache derrière leurs ailes (1) ?

« Le soir t'agenouillais-tu pour prier, et joignais-tu les mains de cette façon ? est-ce qu'elles ne te fatiguaient pas quelquefois tes prières, quand tu étais jeune, et ne te semblaient-elles pas très longues ? Aimes-tu mieux que nous joignions nos mains pour te prier ? J'avais l'habitude de croire, dans le temps, que les prières ne valaient rien sans cela.

« Dis, est-ce que ta mère le soir t'embrassait et repliait tes vêtements ? Te sentais-tu tout à fait bien dans ton lit, embrassé, content et tes prières dites ?

« Tu ne peux pas avoir oublié tout ce qui se passe dans le cœur des enfants, et tu sais bien que je ne puis pas te prier de la même manière que mon père. Dis, quand tu étais si petit, est-ce que tu parlais toi, comme ton père ?

« Eh bien, Petit Enfant, descends écouter de la part d'un enfant un langage semblable au tien propre, prends moi par la main, marche et puis écoute mon babil enfantin. Offre ma prière à ton père. Il te regardera : tu es si beau ! Dis-lui : « O Père, moi ton fils, je t'apporte la prière d'un enfant. »

« Et lui il sourira, car il verra que la langue des enfants n'a pas changé depuis le temps que tu étais jeune. »

Ne sont-ce pas de telles inspirations qui ont valu à Francis Thompson le titre de « Poète des Poètes, » et qui l'ont rendu si populaire ? N'est-ce pas pour sa limpidité qu'il a mérité d'être signalé en décembre 1908, aux 500.000 lecteurs ouvriers du *Colliers Weekly* (2) ?

The Mistress of Vision est le pur évangile de la renonciation. C'est l'expression finale d'un ascétisme qu'il pratiqua

1. Did the things play « Can you see me ? » through their wings ?
2. Cf. *The Tablet* du 12 décembre 1908, p. 937.

Digitized by Google

et qu'il prêcha tout à la fois, car il renonça à tout dans sa vie, sauf à la beauté et à la rutilance de ses vers. Coventry Patmore, le vrai *Captain of Song* de Thompson, avait même l'habitude de dire que chez le jeune poète la prose était plus belle que la poésie et que la magnificence de son langage, de sa parole dépassait les deux ensemble.

Lisez en effet *Health and Holiness*, la complainte du Frère Ane contre son cavalier l'*Ame*. Lisez les articles publiés dans *The Academy*, dans *The Athenæum* et vous porterez le même jugement.

Aussi notre poète a-t-il été souvent placé entre Cowley et Crashaw. Pour lui le sens de la beauté est une partie de sa religion. Son *Her Portrait* est le pendant de l'*Epipsychidion* de Shelley. Ce qu'avaient rêvé Dorme et Crashaw en poésie philosophique, il l'a réalisé. Et même son mysticisme est infiniment plus profond et plus significatif que le leur, car son imagination est plus vive, plus ardente et plus chaude. Ses hyperboles qui chez tout autre paraîtraient absurdes, chez lui nous plaisent et nous semblent de simples exemples de ce bel excès qui donne son enchantement ravisseur à la poésie.

Il est sincère et humain comme Robert Burns, mais il est exubérant en couleur, et riche d'expressions comme un Oriental en ses habits. Il passe comme une vision laissant tomber de ses lèvres des cris de joie ou de pitié, ou sa tendresse pour les enfants ou son culte pour la Vierge, pour saint François ou ses patrons célestes. Sa voix est une musique qui s'envole. Ses images sont des jets de lumière.

« Solitaire, écrit-il dans son Ode au défunt Cardinal de Wesminster, ô solitaire qui habitais dans tout le monde comme dans ta cellule, sais-tu que mon âme, à moi, m'enveloppe et me séquestre tout entier... Vous respirez les parfums des célestes parterres en fleurs du ciel... Mais moi jadis heureux (1) je trouve trop haute l'épaule de votre Christ pour m'appuyer dessus. Elle flotte sans force, ma voile, et rien ne vient la gonfler, ni le vent du ciel ni celui d'Orcus. La vie est une coquetterie de la mort qui me fatigue, trop certaine qu'elle est, cette mort, de mon amour. La vie est une chambre d'ennui où j'essaie les divers vêtements de la mort jusqu'à ce que j'aie trouvé l'habit qui m'aille. »

Dans l'Envoi de *Selected Poems* il écrit : Allez, chants, car

1. Mot à mot : *Ex paradised*, ancien paradisé.

Digitized by Google

il est fini notre bref et doux jeu. Allez, enfants de joies rapides ou de lentes tristesses ! Parmi vous, les uns ont été chantés : c'était hier. Il y en a qui n'ont jamais été chantés : que ceux-là soient pour demain ! Allez ! et si vous parcourez une route pierreuse, votre joie d'antan pourra réparer ce qu'un grief plus récent aura pu infliger. Et alors tout reviendra doux, tout comme hier. La douceur reviendra douceur, même achetée au prix de la tristesse. Allez, chants, et ne revenez plus de votre route lointaine ; et si les hommes vous demandent pourquoi vous souriez et pourquoi vous êtes tristes, dites-leur que vous êtes dans la peine parce que vos cœurs connaissent Aujourd'hui, dites-leur que vous souriez parce que vos yeux aperçoivent Demain (1). »

Oui, ce poète pouvait se considérer comme l'amant de cet impitoyable démon qu'est la beauté ; il pouvait rêver d'elle et l'adorer perpétuellement. Mais elle, le possédait-elle au même titre ? Lui ne moissonnait que dans le champ de la misère, pour gage il n'avait que des malédictions. Il vivait des jours mortifiés, il ne courait point après la louange, pour de l'or il n'était pas vendu ; il était sourd à la langue du monde ; pour sa poésie il méprisait les cris sauvages de la foule, il ne quémandait pas les regards du monde, il ne criait pas aux oreilles du monde ; au contraire ; « fermez-les, s'il vous plaît, disait-il, et taisez-vous. » Il mesurait le plaisir et le confortable du monde comme peut le faire un saint, tout juste pour avoir en location l'amour entier (2) ; il implorait sans jalousie, et pourtant il savait que sa demande était vaine ; puis il criait : « amour, amour, » et mourait (3).

Qu'ils ont bien eu raison les éditeurs de ses œuvres de mettre à la fin de ses poëmes choisis deux couronnes : une couronne de lauriers, une couronne d'épines. Le laurier et l'épine sont bien les emblèmes de la vie de Francis Thompson.

1. Go, songs, for ended is our brief sweet play ;
Go, children of swift joy and tardy sorrow,
And some are sung and that was yesterday
And some unsung and that may be to-morrow
Go forth ; and if it be o'er stony way,
Old joy can lend what newer grief must borrow :
And it was sweet and that was yesterday,
And sweet is sweet though purchased with sorrow.
Go, songs, and come not back from your far way :
And if men ask you why ye smile and sorrow,
Tell them ye grieve for your hearts know to-day,
Tell them ye smile for your eyes know to-morrow.

2. *For hire just love entire.*

3. *To the dead Cardinal of Westminster.*

Digitized by Google

Dix semaines avant que l'obscurité de la mort ne vint l'envelopper, la petite flamme de sa vie commença à battre des ailes. On voulut un changement d'air. Il devint alors l'invité de M. Wilfrid Blunt, à quelques milles de Storrington. Puis, quoiqu'incapable de tout voyage, mais se sentant mieux, il fut ramené à Londres. Ses amis voyaient bien son état réel. Dix jours avant sa mort, il fut conduit à l'hôpital de St-Jean et de Ste-Elisabeth à St John's Wood et là à l'âge de 48 ans, le 13 novembre 1907, il passa à l'aurore, l'aurore qui était l'heure de sa mort, de son Rendez-vous idéal *(Dream tryst)*. Il fut conduit au cimetière de Ste-Marie, à Kensal Green. Dans son cercueil on plaça des roses et des violettes, une inscription avec ces mots : *A true poët, one of a small band.* (Un vrai poète, membre d'une élite). Ses amis le pleurèrent et pour lui-même et pour ses chants. Tous ceux qui l'avaient aimé sentaient qu'une originale personnalité disparaissait de l'horizon terrestre. Leur joie était de croire que la poésie anglaise s'était enrichie d'un impérissable nom.

Dans une de ses visions n'avait-il pas aperçu, ce Francis Thompson, l'échelle de Jacob montant de Charing Cross au Ciel, puis le Christ se promenant non pas sur les eaux du lac de Génésareth, mais sur celles de la Tamise, enfin son âme à lui s'accrochant des mains aux rebords du ciel pour s'y hisser (1)? Et maintenant que cette âme s'était dépouillée de la « robe de mendiant,» de la « marque de servage » qu'était la chair (2), maintenant qu'il se servait de la grammaire céleste et du sublime langage que les langues des anges muaient en paroles d'or (3), il pouvait librement chanter cette hymne dans l'infinité de ses liesses (4).

O World invisible, we view thee,
O world intangible, we touch thee,
O world unknowable, we know thee,
Inapprehensible, we clutch thee.

« O monde invisible, nous te voyons ; ô monde intangible, nous te touchons ; ô monde inconnaissable, nous te connaissons ; ô monde insaisissable, nous te tenons ! »

Fr. Ubald d'Alençon.

1. *In no strange Land.*
2. *An Anthem of Earth*
3. *Her Portrait.*
4. *In no strange Land.*

Digitized by Google

DE L'ESPRIT DANS LEQUEL LES CHRÉTIENS DOIVENT ÉTUDIER LES SAINTS LIVRES [1].

Je suis fermement persuadé que les Catholiques qui étudient l'Ecriture Sainte et qui s'occupent d'elle font fausse route en suivant sur leur terrain les Rationalistes. Ils veulent, cela va de soi, les convaincre d'erreur ou les convertir. Vous verrez tout à l'heure qu'ils n'y réussiront pas, qu'ils ne peuvent pas y réussir. Et les faits ont trop prouvé déjà que plus d'un s'est perdu à leur contact. Sur ce terrain il faut revenir à l'ancienne et salutaire méthode des Saints. Cette manière d'étudier les saintes lettres nous aidera à vivre selon l'esprit de l'Evangile, à imiter Notre-Seigneur Jésus-Christ en œuvres et en paroles. Nous démontrerons ainsi la divine efficacité des Ecritures et nous aurons fourni par là même aux ennemis de Dieu le seul argument qu'ils puissent comprendre, le seul qui puisse les convertir.

Je ne sais plus où je lus, il y a assez longtemps, quelques lignes d'un sulpicien fameux qui me plongèrent dans la stupéfaction. Elles m'apprirent ce que je savais déjà, et depuis des années, à savoir que la critique rationaliste s'est comportée comme un mal infectieux né spontanément dans les camps irréligieux, ou areligieux, comme dit le distingué Briand: qu'elle avait gagné aussitôt les protestants libéraux, c'est-à-dire ceux qui ne croient à rien, si ce n'est peut-être qu'il est faux que Notre-Seigneur Jésus-Christ est Dieu ; l'épidémie funeste s'est un peu plus tard glissée parmi les protestants qui croient (ou croyaient) en Notre-Seigneur

1. Conférence donnée au Grand Séminaire de Bayonne, à Nay.

Digitized by Google

Jésus-Christ, Dieu et homme, d'où enfin elle était arrivée à gagner les catholiques.

Pourquoi, direz-vous, être étonné d'apprendre ce que vous saviez depuis longtemps ? Parce que le ton sur lequel on me l'apprenait était celui de quelqu'un fort content de l'événement, le regardant comme un bien, au moins dans ses conséquences futures, et que ce quelqu'un était un Sulpicien, un prêtre.

Il faut bien permettre aux gens du monde de se payer de mots, de répéter sans réflexion des clichés d'autant moins usés qu'ils servent davantage. Ils répètent, en ayant l'air de croire que c'est arrivé, que du choc des opinions jaillit la lumière. Mais, un prêtre, un professeur, un homme habitué à réfléchir, voit bien dans les livres quelle lumière a jailli et jaillit encore du choc des opinions des philosophes. Nous qui sommes à la veille d'être aveuglés par la lumière qui jaillit du choc des opinions politiques, nous sommes bien forcés de voir que, s'il sort quelque lumière du choc des opinions, c'est le diable, et lui seul, qui, à cette lumière, allume la chandelle dont il éclaire le chemin de la décadence, de la honte et de l'enfer.

Et puis, qu'un prêtre puisse croire qu'un certain bien présent ou futur est contenu dans les entrailles du blasphème et qu'il en sortira quelque jour pour l'édification du genre humain !...

Non, le bien ne sort pas du mal. Dieu seul est le principe de tout bien. Le travail même que les Catholiques ont fait et font pour faire rentrer le blasphème dans la gorge des blasphémateurs, défendre et venger la vérité sainte, ne sera un bien réel aux yeux de Dieu que s'il a été accompli sans aucun détriment de la piété.

Dieu nous a donné l'expérience, la réflexion, l'amour de la vérité, les bons et légitimes usages de la raison, l'enseignement du passé, non pas les disputes nées de la vanité, nourries de l'orgueil et mères de l'entêtement, pour faire jaillir la lumière naturelle. A l'égard des choses de la révélation et de Dieu tout cela pourtant ne suffit pas: il faut autres choses que les rationalistes n'auront jamais : nous le verrons tout à l'heure...

Je regardais avec une stupéfaction douloureuse la procession que le bon Sulpicien avait mise sous mes yeux. Sans doute, les catholiques étaient les derniers comme il sied aux plus dignes en toute procession ordonnée selon les règles ; mais ils y étaient. Quelques-uns d'entre eux avaient l'air de trouver que la proces-

Digitized by Google

sion marchait bien lentement, et on les voyait sortir de leurs rangs pour se faufiler parmi les libéraux et les athées ; et cette vue faisait naître de l'horreur et des craintes dans l'esprit de ceux qui regardaient. De plus, j'entendais autour de moi des chuchotements dont le sens était à peu près celui-ci : oui, les catholiques y sont, mais ce sont les rationalistes qui dirigent et la procession va où ils la mènent. Elle ira donc au diable, pensai-je ; car, où l'impiété peut-elle conduire la religion ?

Tout ceci, vous le comprenez, c'était une impression et vous voyez à quel point elle était chez moi défavorable. Jamais, je n'arriverai à croire que Dieu ait refusé la clef des Ecritures à ses serviteurs dévoués qui lui demandaient pour sa seule gloire cette grâce et qu'il la donne maintenant à ces gens-ci qui se moquent de lui et ne songent qu'à leur gloriole. Non, jamais, je ne croirai cela ni ne me joindrai à cette procession funeste; j'aimerais mieux mourir.

Mais une impression veut être justifiée par de bonnes raisons; et, si elle est légitime et fondée, elle ne tarde pas à faire place à une conviction profonde. C'est ce qui arriva.

Saint Paul divise toute l'humanité en deux classes et deux seulement. Sans doute, il n'ignorait pas l'homme raisonnable, instruit, philosophe, respectueux de l'ordre ou du désordre établi, plein de vénération pour lui-même, tel par exemple, que son contemporain Senèque. Mais il n'a pas l'air de vouloir lui faire une place à part. Que dis-je ? dans l'épître aux Romains, il lui en assigne une, mais dans les derniers rangs de la mauvaise. Pour l'apôtre, il y a uniquement l'homme animal et l'homme spirituel et, afin d'être clair, j'ajouterai tout de suite que l'homme animal est celui qui n'a pas la foi et le spirituel, au contraire, celui qui a reçu cette grâce.

Or, écoutez ses paroles au sujet de l'homme sans foi : *Animalis homo non percipit ea quae sunt Spiritus Dei, stultitia est illi et non potest intelligere, quae spiritualiter examinantur* (1). Je traduis ainsi ce passage : Il n'y a aucun point de contact entre l'homme animal et les choses de Dieu, il ne les perçoit pas même. Elles lui paraissent folie et il ne peut les comprendre parce qu'elles ne sont perceptibles que selon l'esprit, ou si vous aimez mieux, qu'à la lumière intérieure de la foi, de cette foi qu'il méprise.

1. Ia Cor., 2, 14.

Digitized by Google

Qu'est-ce en effet que la foi ? Un don de Dieu, une vertu infuse, une habitude surnaturelle de l'intelligence qui a pour objet les vérites révélées de Dieu et enseignées par l'Eglise. Ces vérités sont faites pour la foi et la foi pour ces vérités, comme l'œil est pour les couleurs et la lumière, la lumière et les couleurs pour l'œil. Or, l'aveugle, quelle que soit son intelligence, ne perçoit pas la lumière, ne distingue pas les couleurs, et cela, parce que le sens auquel s'adaptent les couleurs et la lumière lui fait défaut. On pourra lui nommer toutes les couleurs, lui expliquer les plus récentes théories de la lumière, multiplier les comparaisons : les images ou les idées qu'il se forgera sur tout ce qu'on pourra lui dire ne lui feront comprendre véritablement ni les couleurs ni la lumière. Et, j'ai supposé un aveugle docile, désireux de comprendre et vous donnant toute son attention. Que serait-ce s'il méprisait au contraire ceux qui ont deux bons yeux et s'il était d'avance certain que tout ce que peuvent lui dire ceux qui voient clair est extravagance et folie et que la cécité absolue est la vraie condition et la seule nécessaire pour y voir véritablement.

C'est précisément le cas des rationalistes ; non seulement, ils ne voient pas intellectuellement la révélation, faute d'avoir le don de Dieu nécessaire pour la voir, mais, ils sont persuadés qu'eux seuls voient, eux les aveugles et que les voyants sont, au contraire, frappés tous ensemble de cécité et d'imbécilité. Et les *voyants* qui les savent aveugles les écoutent ! et ils discutent avec eux ! et ils se demandent peut-être s'ils n'ont pas quelquefois raison, ou, au moins, si on ne fera pas quelques bénéfices scientifiques à les écouter !

En vérité, c'est à se demander comment ils ont pu arriver à tant d'humilité, à moins que ce ne soit à une trop petite estime ou intelligence du don de Dieu qu'ils ont reçu.

Qu'il me soit permis de leur rappeler un passage de l'Epître aux Corinthiens. Il est écrit : Je perdrai la sagesse des sages et je réprouverai la prudence des prudents. Où sont-ils ces sages, ces érudits, ces savants ? Est-ce que Dieu n'a pas convaincu de folie la sagesse de ce monde? Car, comme le monde par sa sagesse n'a pas su connaître Dieu par la sagesse des œuvres de Dieu, il a plû à Dieu de sauver les croyants par la folie de la prédication. Qu'ils veuillent bien peser chacune de ces paroles et qu'ils regardent autour d'eux. Ces sages, ces savants ne trouvent plus suffisant de ne pas connaître Dieu dans la sagesse de son œuvre ;

Digitized by Google

il faut que cette sagesse même leur serve à le nier et à le blasphémer ; et il ne faut pas non plus que les croyants soient sauvés par la divine folie de la prédication, il faut, disent-ils, qu'ils haïssent comme nous et que comme nous ils blasphèment ; il faut que la folie de l'amour divin ne soit plus dans la révélation, comme sa sagesse n'est plus dans la création. Quiconque a des yeux pour voir avouera que c'est là, en effet, le but de leur effort infernal.

Quoi, direz-vous, il y a pourtant parmi ceux que l'Apôtre qualifie d'hommes animaux, des érudits, des savants, de grandes intelligences, des génies même, et vous dites qu'ils sont incapables de se mettre en contact intellectuel avec les vérités révélées ! Cependant, ces vérités sont exprimées, ou du moins, formulées par les mots ordinaires des langues humaines, et tout le monde peut comprendre ces mots et leur signification !

C'est là, en effet, ce que les rationalistes s'imaginent. Il leur semble que savoir et croire sont la même chose.

Ainsi, ils savent que l'Eglise enseigne la Trinité, l'Eucharistie et le salut par la Croix, et ils pensent qu'avoir étudié cela en curieux et le savoir en amateur, c'est la même chose que de le croire comme une vérité révélée par Dieu même : je veux dire qu'ils pensent avoir au moins autant que les croyants une compétence suffisante pour pénétrer les choses de l'Esprit de Dieu.

Or, entre ces deux états d'esprit il y a la différence qui existe entre savoir que d'autres possèdent un trésor divin et le posséder en effet. Encore si savoir qu'ils ne le possèdent pas le leur faisait désirer ! Mais loin de là ; et ils regardent comme très au-dessous d'eux dans l'ordre intellectuel et humain ceux qui, ayant comme eux-mêmes la raison et s'en servant mieux qu'ils ne peuvent le faire, ont, de plus, la foi et la connaissance des choses de Dieu.

Il est juste de le leur dire une bonne fois. Nous nous servons mieux qu'eux de la raison qui est notre part aussi, quoi qu'ils en fassent ostentation, comme si Dieu en avait fait leur domaine exclusif. Après tout, pourquoi leur intelligence adhère-t-elle, comme la nôtre, du reste, à la vérité connue ? N''est-ce pas à cause de la confiance qu'ils ont en leur raison ? Nous avons la même confiance en notre raison, et, comme eux, nous adhérons à la vérité connue. Mais la confiance que nous avons en la raison humaine nous enseigne, d'accord avec l'Ecriture, que si son té-

Digitized by Google

moignage est valable, celui de la raison de Dieu, du Verbe, dont la raison de l'homme ne peut être que l'ombre et le reflet, a une autorité et mérite une confiance incomparablement plus grande.

Ils savent comme moi que l'Eglise enseigne un seul Dieu en trois personnes, créateur du ciel et de la terre : seulement, ces vérités, je les crois ; elles ne font qu'un avec mon intelligence surnaturelle dont elles sont la lumière et la vie : elles me remplissent de reconnaissance, d'amour, d'immortelles espérances ; elles dirigent mes désirs, ma volonté, mes efforts. Elles me sont si précieuses et si chères, elles me sont si nécessaires, même, que j'aimerais mieux mourir et mourir mille fois, non seulement que de renoncer à toutes ces vérités, mais que de dire de bouche que j'y renonce, même en croyant les conserver intactes au fond de moi-même.

Eux, au contraire, n'ayant pas la foi, le même enseignement de l'Eglise ne les pénètre pas. Ils se disent que peut-être c'est vrai quoique faux probablement ; que peut-être l'univers est Dieu, que peut-être il n'y a pas d'autre Dieu que l'univers; que peut-être le monde est éternel, que cela semble assez probable et qu'il est difficile de comprendre que trois personnes distinctes ne soient qu'un seul Dieu. Un vague scepticisme chez les uns, des négations fiévreuses chez les autres, voilà tout ce qu'ils gagnent à connaître exactement les articles de notre foi. Est-ce là voir la vérité révélée ? Et l'Apôtre a-t-il exagéré en affirmant qu'elle n'a et ne peut avoir aucun contact avec leur intelligence : *Animalis homo non percipit ea quae sunt Spiritus Dei.* L'aptitude à adhérer à la vérité révélée, la joie à l'entendre exposer et développer devant nous, la consolation que nous goûtons à la méditer, la direction qu'elle imprime à notre vie ; tout cela est inconnu aux rationalistes et ils se prétendent capables et plus capables que nous à pénétrer les Ecritures et à les entendre, ces Ecritures qui recèlent tout le trésor de la Révélation. J'avoue qu'il faut un peu plus de crédulité que je n'en possède pour ne pas hausser les épaules à cette prétention.

La foi, vous le savez, Messieurs, est comme un commencement d'intelligence : elle nous donne une connaissance incomplète, *nunc cognoscimus ex parte* (1), dit saint Paul, mais pourtant réelle de ce que nous croyons ; bien plus, elle nous met en possession de la substance des choses que nous espérons, *fides est sperandarum*

1. I Cor., 13, 9.

Digitized by Google

substantia rerum (1), et nous prépare dans le mystère sacré de son obscurité à la connaissance parfaite que nous en aurons éternellement dans les splendeurs de la vision béatifique. En d'autres termes, les mêmes vérités que nous voyons et possédons maintenant à la lumière obscure de la foi et qui nous dirigent vers la vie éternelle, nous les verrons au Ciel entièrement et parfaitement dans la lumière de gloire. A cet égard donc, la foi nous prépare à la parfaite intelligence et en est le commencement. Cependant, même ici-bas, le chrétien qui gardera la pureté du cœur et qui cherchera Dieu assidûment dans la prière, arrivera à l'intelligence de beaucoup de vérités qui demeurent obscures pour le reste des fidèles. Encore à ce point de vue, la foi conduit à l'intelligence et la prépare. Ce qui était d'abord comme un germe se développe lentement ici-bas et s'épanouit dans la perfection du ciel. Or, ce sera surtout dans la méditation des Ecritures que l'homme de foi trouvera l'intelligence possible ici-bas des vérités qu'il a d'abord crues dans l'obscurité. Mais, quelle intelligence l'étude curieuse, orgueilleuse et sèche de l'Ecriture pourra-t-elle donner au savant rationaliste qui ne croit pas ? Pour que la foi devienne intelligence et connaissance, il faut d'abord qu'elle soit. Pour que l'âme jouisse un jour de la splendeur de la vérité, il faut qu'elle possède d'abord ici-bas la substance de ce que nous espérons.

Ce n'est pas moi qui dénie à l'exégète rationaliste la possibilité d'entrer de quelque manière que ce soit dans le royaume de Dieu. Ce royaume et toutes les provinces dont il est composé, ils ne le visiteront jamais ; ils ne le verront jamais. C'est Notre-Seigneur qui l'affirme en parlant à Nicodème : *Nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu Sancto non potest introire* (entrer seulement, à plus forte raison, demeurer, visiter, étudier à loisir) *in regnum Dei* (2).

L'Ecriture est sans doute une des provinces du royaume de Dieu ici-bas et non la moindre ni la plus aisée à parcourir et à connaître.

Comment ceux qui ne l'ont jamais vue et ne la verront jamais pourraient-ils en donner l'intelligence à ceux qui l'habitent et la parcourent tous les jours ! Mais comment se peut-il surtout que ceux qui ont le bonheur de l'habiter et qui peuvent la voir de

1. Hebr., 11, 1.
2. Saint Jean, 3, 5.

Digitized by Google

leurs yeux cessent d'en contempler directement la beauté, d'essayer d'en sentir directement le charme et ferment les yeux afin de prêter une oreille attentive et complaisante à l'exégète rationaliste qui leur expliquera à grand renfort de sciences qu'ils ne voient pas ce qu'ils voient et que ce qui les charme est dépourvu de beauté ?

Je crains que ces catholiques n'encourent le reproche que Notre Seigneur faisait aux Juifs : Je suis venu au nom de mon Père et vous ne m'écoutez pas ; un autre viendra en son propre nom et vous l'écouterez pour votre confusion et votre malheur.

Ils sont en effet d'autant plus répréhensibles qu'ils ne peuvent pas ignorer le grave avertissement que nous a donné l'apôtre saint Pierre : *Hoc primum intelligentes quod omnis prophetia Scripturae propria interpretatione non fit. Non enim voluntate allata est aliquando prophetia : sed Spiritu Sancto inspirati locuti sunt sancti Dei homines* (1).

L'interprétation appartient à l'Esprit-Saint qui a inspiré l'auteur sacré, non pas au premier venu, fût-il frotté de grec et d'hébreu et même de samaritain et de copte. Or, qui ne sait que le signe de l'hérésie, la variation, appartient encore plus qu'à l'hérésie même, à la critique rationaliste. Et à quoi donc serviraient leurs travaux qui blasphèment Dieu et découragent les hommes, s'ils ne servaient à établir que tous, sans exception, jusqu'à celui qui parle, se sont trompés, que lui seul est dans le vrai, au moins jusqu'à ce que celui qui le suivra lui prouve le contraire ?

Si cela n'est pas, si l'école rationaliste n'était pas la propre image de Babel et qu'au contraire tous les exégètes impies n'eussent qu'un même sentiment, je comprendrais que cette unanimité parût de quelque poids, et même d'un poids fort lourd, puisque Allemand, aux catholiques, et les impressionnât. Mais chacun d'eux, au contraire, a prouvé à tous les autres qu'ils n'avaient jamais su ce qu'ils disaient. Le plus fameux d'aujourd'hui, Harnack, sera servi demain par ses successeurs, comme il sert lui-même ceux qui l'ont précédé. Le bon sens voudrait que les catholiques pour les entendre attendissent au moins qu'ils aient fini de se contredire.

Après cela, ne croyez point, que je refuse toute compétence sur tous les points à l'exégète rationaliste. Ils sont, quelques-uns

1. 2a, Petri, 1, 21.

Digitized by Google

au moins, de rudes travailleurs qui auraient pu employer plus utilement leurs veilles. Rien n'empêche qu'ils ne nous rendent service là où ils sont compétents. Ils pourront comparer les manuscrits, fixer le sens exact de certains mots, décider de la meilleure leçon, dire à quelles coutumes antiques fait allusion tel ou tel passage, peut-être même fixer approximativement l'époque où tel livre a été écrit. Sur ce dernier point cependant, j'ai des doutes et des raisons sérieuses de douter.

Après cela, qu'ils se taisent. Par rapport à l'inspiration et au sens divin des Ecritures, ils sont comme un infidèle qui tenterait de communier. L'infidèle peut avoir un contact physique avec les espèces sacramentelles ; mais il ne reçoit pas le Sacrement et ne mange pas spirituellement le corps et ne boit pas le sang de Jésus-Christ, parce qu'il n'est point né de l'eau et du Saint-Esprit et qu'il n'est pas entré dans le royaume de Dieu dont les habitants seuls sont nourris et sanctifiés par le Sacrement divin. L'exégète rationaliste pourra se mettre en contact avec l'écorce et la lettre de l'Ecriture qui sont choses non de l'Esprit de Dieu mais de l'esprit de l'homme dont Dieu s'est servi. Mais le fruit divin, je veux dire le sens et l'esprit de vie qui est dans les Ecritures lui est interdit, parce qu'il est l'homme animal, parce que baptisé peut-être et fait spirituel, il a rejeté le sens du Christ et volontairement est retombé dans l'animalité dont Jésus-Christ l'avait délivré.

Peut-être trouvez-vous que j'insiste beaucoup et même trop sur cette idée qui a fait le fond de ce que j'ai dit jusqu'à présent.

C'est que je voudrais la faire pénétrer jusqu'à l'intime de vos âmes et même jusqu'à la moëlle de vos os. Or, jusqu'ici, on n'a pas trouvé pour cela de meilleurs moyens que la répétition, figure de rhétorique à la portée et à l'usage de tout le monde. Il sera bon d'en faire fréquemment usage, lorsque vous instruirez les âmes que Dieu vous confiera un jour. Après cela, je conviendrai, si vous le voulez, qu'il est possible et même facile de faire meilleur usage de la répétition que je n'ai su le faire. Si, cependant, vous êtes convaincus qu'il y a mieux à faire pour le bien de vos âmes et de l'Eglise qu'à écouter des rationalistes et à discuter avec eux, j'ai réussi et obtenu ce que je voulais obtenir par toutes ces répétitions.

Mais, direz-vous, que voulez-vous que nous fassions ? Les livres que nous avons entre les mains ne nous laissent pas ignorer com-

Digitized by Google

plètement ces exégètes que vous aimez si peu. Nous devons être de notre temps, nous semble-t-il, et ne pas perdre de vue ce qui se dit dans le camp opposé de l'Eglise.

Je réponds : La piété est utile à tout ; elle a les promesses de la vie qui est maintenant et de la future. Soyez des saints et vous aurez rendu à Dieu, à l'Eglise, aux fidèles, aux rationalistes même, tous les services que vous pouvez rendre. Or, pour devenir des saints, il faut faire comme les saints, et puisque l'Ecriture Sainte nous occupe dans cette Conférence, nous servir de l'Ecriture comme ils s'en sont servis.

Les Saints ne discutaient pas l'Ecriture ; ils la croyaient et la vénéraient : ils l'abordaient après avoir prié afin que le même esprit qui l'a dictée leur en donnât l'intelligence. Cet Esprit, ils le savaient vivant dans l'Eglise et la dirigeant ; et c'était dans l'enseignement de l'Eglise et dans son enseignement seul qu'ils voulaient trouver le véritable sens des paroles sacrées. Ils savaient aussi que les interprètes officiels de la doctrine de l'Eglise après le Pape et les Conciles, c'étaient les Pères et les écrivains ecclésiastiques approuvés. Dieu leur donnant toutes ces lumières pour éclairer le livre divin, ils s'en servaient avec amour, respect et docilité. Ils ne trouvaient pas cependant que ce fût assez. Notre-Seigneur leur avait appris qu'il ouvre à ceux qui frappent à la porte, qu'il donne à ceux qui demandent et persévèrent à demander ; enfin, que bienheureux sont les cœurs purs parce qu'ils verront Dieu ; et désireux de voir Dieu dans sa parole, ils s'appliquaient à la méditation des Livres Saints dans la pureté de leur cœur. Ils craignaient que le souffle du siècle ne ternît la blancheur de leur âme, c'est pourquoi, afin d'entrer dans les puissances du Seigneur, ils ignoraient la littérature du siècle. Ce n'est pas eux qui auraient cru nécessaire d'entendre les blasphèmes des impies et de lire — pour être de leur temps — les impurs écrits contemporains, les romans, surtout. Ils ne partageaient pas leur temps et leur intelligence entre la lumière et les ténèbres, entre le Christ et Bélial. Ils étaient entièrement à Jésus-Christ seul et sans nulle réserve.. Et Dieu à qui ils ne cessaient de se donner se donnait à eux. Il parlait par leur bouche, il aimait par leur cœur, et c'est pourquoi la parole des Saints était lumineuse et les œuvres de leur charité convertissaient ceux que leur parole n'avait pas éclairés.

Ah ! si nous pouvions comprendre quel fruit de vie pour soi

Digitized by Google

et pour les autres recèle la méditation des Saintes Ecritures, surtout du Nouveau Testament et principalement de l'Evangile ! Le peuple chrétien meurt d'inanition parce qu'il n'est plus suffisamment nourri de l'Evangile : *parvuli petierunt panem et non erat qui frangeret eis.*

Laissez-moi vous dire un fait personnel qui n'est pas à ma gloire, mais qui vous montrera combien j'ai raison de dire que nous ne sommes pas assez pénétrés nous-mêmes de l'Evangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour que notre prédication en fasse vivre le peuple.

Il y a quelque temps, j'eus à m'occuper du Sermon de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la Montagne. La première constatation que je fus obligé de faire fut que je n'avais jamais bien compris cette partie si capitale de l'Evangile, moi qui ai tant prêché et qui ai déjà un pied dans la tombe ; et j'ai la réputation d'être au nombre des prédicateurs qui parlent le plus de Notre-Seigneur et de son Evangile. J'eus honte, je l'avoue, et je m'humiliai. Mais il fallait faire la besogne annoncée et me mettre au travail. J'avais sous la main un commentaire moderne qu'on m'avait donné comme excellent ; je voulus m'en aider. Quelle ne fut pas ma surprise en m'apercevant, non pas qu'il ne m'apprenait rien, mais qu'il ne disait à peu près rien non plus qui allât au but que je me proposais et qui était de donner à un auditoire pieux une idée aussi vraie et aussi propre à nourrir la vie chrétienne qu'il me serait possible.

Quelquefois, il m'offrait un mot hébreu, plus fréquemment, quelques mots grecs ; d'autres fois, on m'apprenait ce qu'on avait dit en Allemagne du Sermon sur la Montagne avec quelques raisons pour établir qu'on ne l'y avait pas bien compris. Bref, beaucoup de mots pour peu de lumière.

Bien plus, je sentais qu'au lieu de l'intelligence des paroles de Notre-Seigneur que je cherchais, mon auteur m'apprenait pas mal de choses à côté, parfaitement inutiles à mon dessein, mais qui piquait ma curiosité, cette curiosité de l'inutile qui est la concupiscence même des yeux et la mère de la dissipation. Au lieu de fortifier mon âme chrétienne, il ne fortifiait qu'une passion funeste.

Je laissai là mon savant moderne et je pris les méditations de Bossuet sur l'Evangile. Quelle différence, et pour moi quelle consolation et quelle joie ! Comme ce que je lisais était chrétien

Digitized by Google

et français et admirablement dit ! Mon intelligence, mon cœur, toute mon âme se plongeait dans cette lecture, s'en pénétrait, ne savait pas s'en lasser. Oh ! que j'aurais voulu faire lire à ceux que je voulais instruire ce que je lisais moi-même, au lieu de leur parler. Je le leur conseillerai au moins, pensai-je !

D'autres pensées me venaient encore : ce que je lisais est bien fait pour le temps où il fut écrit, pour une société chrétienne en pleine possession de sa foi et vivant également en paix dans l'ordre temporel. Saint Augustin et saint Chrysostôme, parlant en d'autres temps et au milieu de circonstances différentes, l'un aux pécheurs d'Hippone, l'autre au peuple mobile et affolé de jouissances et de spectacles de Bysance, devaient tirer d'autres enseignements aussi vrais, aussi élevés, aussi propres que ceux-ci à fortifier la vie chrétienne de leur auditoire si divers. Si l'un de ces trois grands hommes revivait maintenant, dans cette confusion d'idées où s'agitent les modernes, au milieu de cette décadence générale de la foi et des mœurs, il verrait d'un côté des aspirations vers un état religieux et social meilleur, et de l'autre ces découragements, ces scepticismes qui paralysent les volontés généreuses : il trouverait dans le même discours encore ce qui con viendrait à nos âmes coupables, malheureuses et tourmentées. Or, ce serait aussi véritablement la substance, la moelle du Sermon de Notre-Seigneur que le fut ce qui a été dit jadis à Hippone, à Constantinople et plus récemment à Meaux.

Quelle profondeur dans la parole de Dieu et quelle admirable fécondité ! C'est bien le trésor où le père de famille a mis les choses anciennes et les choses nouvelles, celles qui ouvrent les yeux et font renoncer au mal, celles qui ouvrent le cœur et l'embrasent d'amour pour Dieu et sa sainte volonté. Oh ! qui nous donnera un saint qui soit en même temps un véritable apôtre et un homme d'Eglise ; un saint qui sache puiser dans le trésor du père de famille et répandre à pleines mains, sur cette société si malade et qui pourtant ne veut pas mourir, les paroles de vie et de salut que le Cœur de Jésus y a déposées.

Dieu seul fait des saints et des génies tels que ceux que je viens de nommer. Et s'il ne lui plaît pas de les prodiguer à toutes les époques, il donne toujours à son Eglise ce qui est nécessaire au bien, au salut des âmes.

Le sacerdoce catholique dont vous ferez partie bientôt, est et doit être le Chrysostôme et l'Augustin permanent de l'Eglise.

Digitized by Google

Qu'un semblable amour de Dieu et du prochain anime les prêtres catholiques et vous anime, comme il anima ces grands Saints. Qu'une foi vive comme la leur vous fasse puiser les enseignements que vous avez à donner au peuple chrétien, à la source où ils puisaient eux-mêmes. Avec un même esprit de prière, de soumission à l'Eglise, un souci semblable de demeurer fidèles à la tradition catholique vous ferez — car Jésus-Christ ainsi parlera par vos lèvres comme il parlait par les leurs — un bien semblable au bien qu'ils ont fait. Ce n'était ni leur génie ni leur éloquence qui faisaient le bien, mais la parole de Dieu dont ils étaient le canal et la voie, comme vous devrez l'être vous-mêmes.

Pie X demande aux vrais catholiques de communier tous les jours au corps et au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; c'est le moyen efficace pour eux de conserver la vie chrétienne au milieu des corruptions et des ténèbres contemporaines ; c'est le moyen de faire briller aux yeux du monde la lumière du bon exemple chrétien et de faire ainsi glorifier le Père céleste et de lui ramener beaucoup de pauvres égarés. Vous avez compris la pensée du Vicaire de Jésus-Christ, en vrais catholiques. Vous en avez fait la règle de votre conduite : c'est bien.

Mais, vous n'êtes pas seulement catholiques ; vous êtes ou vous serez prêtres demain. Ce n'est pas assez pour vous de communier au corps et au sang de Jésus-Christ, même tous les jours ; il faut, puisque vous devez instruire les autres selon l'Evangile, que vous communiiez tous les jours à la parole de Dieu écrite. Saint Augustin mettait peu de différence entre la Communion sacramentelle et la réception dans l'intelligence chrétienne du Verbe de Dieu écrit dans les Saints Livres ; et vous avez vu qu'il faut, pour qu'il y ait communion dans les deux cas, les mêmes conditions : la foi et la pureté du cœur.

Animez-vous donc de cette foi vive dont les Saints nous donnent l'exemple ; que vos cœurs aient faim et soif de pureté. Dans ces conditions, le matin, à genoux, au pied de l'autel où il vient de s'offrir, de s'immoler mystiquement pour vous, recevez avec amour le fruit du sacrifice qui vous doit sauver. Mais, ne soyez pas rassasiés, parce que vous l'avez ainsi reçu ; au contraire, désirez-le davantage, puisque chaque fois vous l'aimez plus et le connaissez mieux ; et le désirant dans la solitude de vos cellules, ouvrez l'Evangile et pénétrez-vous de l'esprit, de la pensée, des désirs, des volontés de celui que vous avez dans votre cœur et qui veut vous transformer à sa ressemblance.

Digitized by Google

Jésus-Christ, dans son auguste Sacrament, Jésus-Christ dans son Evangile, Jésus-Christ votre Dieu, votre Sauveur, votre Maître, votre tout, oh ! que ce Jésus-Christ aimé remplisse votre intelligence et votre cœur. Qu'il soit la vie de votre vie, l'âme de votre âme, la parole de votre parole !

Ainsi vous accomplirez votre mission ; vous honorerez votre Sacerdoce, vous glorifierez votre Père céleste, vous sauverez votre âme et un grand nombre d'autres âmes avec la vôtre (1) !

Que Notre-Seigneur nous fasse, à nous aussi, la grâce qu'il fit à ses Apôtres et plus tard à ses saints et qu'il nous ouvre l'esprit, afin que « nous entendions les Ecritures (2) ! »

Fr. Exupère, O. M. C.

1. Il serait facile d'apporter bien d'autres textes du Nouveau Testament qui répètent avec d'autres mots cette doctrine si claire de saint Paul Mais à quoi bon ? Un seul passage venant authentiquement de l'Apôtre et compris dans son vrai sens, n'a-t-il pas pour notre foi la valeur que peut avoir pour la raison humaine un axiôme évident ? Cependant, je me donnerai la consolation de rapporter ici une parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ conservée dans l'Evangile de saint Jean ; et cela parce qu'elle prophétise et que l'accomplissement, cinquante-trois jours après, de cette prophétie est, dans l'ordre des faits, la plus éclatante démonstration de la vérité qui nous occupe. Voici cette parole : « Lorsque viendra le Consolateur que je vous enverrai du Père, l'Esprit de vérité qui procède du Père, il rendra témoignage de moi. » Rendre témoignage de Jésus-Christ, c'est confesser sa nature divine et humaine et son œuvre du salut par la croix, l'abrégé et la substance de toute la Révélation. Or, cinquante-trois jours après la promesse cette parole se réalisa d'une manière sensible et sa réalisation se manifesta par des effets miraculeux tellement frappants, qu'elle détermina la conversion de cinq puis de trois mille hommes. Cependant la merveille la plus grande s'est accomplie dans l'âme même des apôtres ; Eux qui, vivant avec Jésus-Christ, n'avaient jamais pu, si ce n'est en passant, le comprendre, et qui furent si loin de lui rendre témoignage, voici que rien ne les empêche plus de le faire désormais — et cela jusqu'à la mort. C'est que ce qu'ils ne pouvaient percevoir avant, ils le voient avec évidence maintenant ; ce qui occupait leur esprit charnel ne l'occupe plus, et la perfection de la foi venue avec la perfection de la charité par l'Esprit-Saint, leur a donné pour toujours la possession de l'objet de la foi et de l'amour jusqu'à la haine de tout mensonge, de toute réticence, jusqu'au mépris de leur vie.

2. Saint Luc, 24, 25.

Digitized by Google

LA QUESTION SOCIALE EST UNE QUESTION MORALE, D'APRÈS TH. ZIEGLER (1).

Le livre que nous voudrions analyser ici a été écrit au lendemain du Congrès de Halle en réponse aux utopies du Socialisme révolutionnaire.

Avec les socialistes M. Ziegler reconnaît l'état maladif de notre Société. « Il existe, dit-il, un mal social d'une vaste étendue et d'une profondeur effrayante. Tout le monde le voit et nous sommes d'accord pour reconnaître les vices de ce merveilleux édifice. »

Partant de ce fait, il conclut à la nécessité d'une réforme, mais sur des bases bien différentes de celles du socialisme.

D'après la théorie socialiste, le mal tient à une cause purement extérieure et par suite la réforme doit avoir un caractère extrinsèque. Pour M. Ziegler au contraire le mal relève d'une cause intérieure et la réforme doit prendre un caractère moral.

***

La cause du mal social est l'individualisme.

« Le moyen âge, dit à ce sujet M. Ziegler, est une époque de dépendance et de servitude dans tous les domaines de la vie humaine : dépendance du chrétien vis-à-vis de l'Eglise, du vassal vis-à-vis du Seigneur, du serf vis-à-vis du propriétaire foncier ; de l'artisan vis-à-vis de la corporation ; de l'homme de science vis-à-vis du dogme. Depuis le XVe siècle a commencé pour les peuples civilisés de l'Europe le grand mouvement de réaction contre cet esclavage universel. »

1. *La Question sociale est une Question morale*, par Th. Ziegler, professeur de philosophie à l'Université de Strasbourg. Traduit d'après la quatrième édition allemande par G. Palante, professeur de philosophie au Lycée de Saint-Brieuc. Troisième édition. — Paris, Félix Alcan, éditeur, 1903.

Digitized by Google

L'oppression totale de l'individu, voilà donc quelle aurait été la cause immédiate des idées d'affranchissement et d'émancipation, développées par la Renaissance et la Réforme. Ces idées encadrées dans un système scientifique par la philosophie moderne auraient enfin été réalisées par la Révolution française. C'est du moins ce que l'auteur affirme: « Ce mouvement triompha pour la première fois dans le grand mouvement de la renaissance, cette révolution esthétique de l'humanité européenne, où, au sein d'un retour à l'antiquité, furent revendiqués les droits de la libre personnalité dans toutes les applications de son activité naturelle, l'art, la vie réelle, les relations sociales, la civilisation, l'éducation. Il triompha encore dans la réforme qui affranchit la conscience et la foi du Chrétien de la Juridiction de l'Eglise et qui découvrit dans le sujet et le moi avec tous les devoirs et tous les droits du Chrétien, la source de toute autorité religieuse et morale. Il triompha enfin dans la philosophie moderne, qui, dès l'origine, place dans le moi le principe et la fin de tout, et qui finit par lui conférer une souveraineté et une valeur véritablement universelles. Le libéralisme a exercé également son influence sur les rapports de l'individu et de l'Etat. L'idée jamais réalisée, il est vrai, mais fermement et obstinément poursuivie, d'une monarchie européenne, fait place au régime des nationalités indépendantes. Au sein de ces dernières triomphe d'abord le despotisme individuel avec sa formule : l'Etat, c'est moi. Puis la formule est renversée ; elle devient celle-ci : Les moi sont l'Etat. La conception atomistique des individus souverains soutenue dans la théorie du contrat social de Jean-Jacques se réalise dans la Révolution française. »

Il y aurait bien des remarques a faire sur cet exposé. Il fait la part trop belle au libéralisme comme s'il n'avait eu devant lui que des oppressions et des tyrannies. On confond tutelle avec tyrannie et autorité avec despotisme et on oublie que l'ancien Régime, malgré ses défauts savait encore respecter *les libertés individuelles* communales et provinciales *dans une très large mesure.*

La conclusion de M. Ziegler est donc qu'historiquement le libéralisme est un mouvement d'émancipation. Affranchir de toute sujétion l'individu « opprimé et odieusement écrasé dans tous les domaines de la vie » constitue le dogme fondamental de cette doctrine comme aussi « son principal droit à l'existence. » Ren-

Digitized by Google

dre à l'homme sa liberté enchaînée par un despotisme essentiellement autoritaire est le but à atteindre.

Mais « l'individualisme a-t-il donné satisfaction à ces revendications ? » Cette question trouve ici sa place. En réponse, M. Ziegler met en lumière la contradiction flagrante que renferme le libéralisme. A son point initial, il nous apparaît comme une noble aspiration à la vie personnelle, comme un hommage à la liberté. Sur le terrain économique, il n'est plus qu'un « mécanisme destructeur de l'individualité. »

« Comment en effet se représente-t-il l'humanité ? Comme un agrégat d'individus, atomes sociaux identiques en nature, impénétrables et égaux les uns aux autres. Leurs agglomérations sont purement accidentelles, éphémères et artificielles; car elles ne reposent que sur un contrat arbitraire. Elles n'ont aucun caractère de nécessité ni de permanence ; et, n'ayant d'autre raison d'être que l'utilité et l'agrément des individus, elles ne possèdent aucune valeur, aucune autorité propre. La totalité ou la majorité des individus est le seul souverain. »

Voilà donc les prémisses posées: l'égalité absolue. Il s'en dégage aussitôt une double conclusion : l'abolition d'une autorité bienfaisante et l'isolement dans la liberté individuelle.

Désormais le rôle et le droit de l'Etat se borneront à « garantir la sécurité des citoyens à l'extérieur et à l'intérieur, » mais il devra s'abstenir « de toute intervention en faveur de leur bien-être positif. » Son rôle est purement négatif. Il faut rechercher dans la morale de l'individualisme le motif de cette restriction excessive de l'autorité. « Il place dans la conscience de chacun la règle suprême du bien et du mal. La vertu consiste à suivre ce guide individuel. » Par conséquent, « l'homme est absolument libre et la loi qui le lie est une loi de sa nature rationnelle; elle est une autonomie, non une hétéronomie. »

La seconde conclusion qui ressort du principe de l'égalité est l'isolement dans la liberté. Là « toute entrave disparaît absolument. En fait et peut-être plus encore en théorie, il n'existe que des individus en face d'autres individus. L'homme n'est plus considéré comme un être qui entretient des relations morales et qui par suite est soumis à certaines obligations, il n'est plus qu'un être qui produit, échange et consomme des richesses. Et comme tel, sa devise est : chacun pour soi... »

Digitized by Google

Dans cet isolement est renfermée la contradiction du système libéral : « la liberté et l'égalité des individus, posée en principe, se changent ici en leurs contraires, en inégalité et en dépendance pour ne pas dire en esclavage absolu. » En effet, d'après M. Adolph Prins (1) « l'isolement dans la liberté, c'est la conception purement mécanique de la société, celle qui juxtapose des unités sans s'inquiéter du résultat de leur contact, sans prendre aucune mesure pour empêcher la majorité des faibles d'être étouffée au profit d'une minorité d'élite; celle qui fait ressembler la civilisation à un immense fumier dont la pourriture grandissante est nécessaire à l'épanouissement de quelques fleurs splendides. Cette conception a désagrégé la société; l'a réduite en poussière et a amené un état d'atomisation qui s'est traduit par la devise : chacun pour soi. On répond, il est vrai, que telle n'a jamais été l'intention des individualistes. C'est évident. Mais telle est bien la situation qu'ils ont engendrée. Ils rêvaient le bonheur du genre humain, nous avons assisté au drame sinistre de la lutte pour la vie. Ils rêvaient le triomphe de l'individu, nous avons assisté à son écrasement. » Le mal social a donc sa cause dans l'excès de l'individualisme, qui n'a rien de commun avec le respect de l'individu.

Cet excès a produit de funestes conséquences dans l'ordre économique et dans la famille.

Dans l'ordre économique. Nous voyons l'ouvrier isolé « absolument à la merci du Capitaliste et qui lui vend à des conditions absolument désavantageuses son travail et en un certain sens sa propre personne. »

En effet dans le contrat de travail, basé sur l'inégalité matérielle des contractants, les patrons privés de frein modérateur et excités par la concurrence, ont imposé aux ouvriers des conditions toujours plus dures, des salaires toujours moins élevés, des journées de travail toujours plus longues dans des ateliers malsains. « Le fabricant est entièrement libre d'exploiter comme il l'entend sa supériorité économique. Si ses ouvriers ne sont pour lui que des bras, c'est son affaire. Personne n'a le droit de protéger ces bras contre lui et contre l'exploitation qu'il en fait. L'Etat lui-même n'a pas ce droit. Son devoir est de s'abstenir de cette intervention dans les rapports entre le patron et l'ou-

1. Adolphe Prins, *L'Organisation de la liberté et le devoir social*, 1895, p. 101.

Digitized by Google

vrier, comme en général de toute intervention ayant pour objet le bien-être positif des citoyens. Ainsi le veut la doctrine du laisser aller, laisser faire, la doctrine de l'école libérale de Manchester. » Pareil régime isolant l'ouvrier et l'abandonnant à ses propres forces doit logiquement aboutir à la destruction de la liberté dans l'ordre économique.

« Il est réservé à quelques forts de participer aux jouissances de la vie. L'immense majorité des faibles reste dans la misère et, ce qui contredit encore plus la pensée première et le principe de l'individualisme, sous une dépendance intolérable vis-à-vis des privilégiés.»

Une autre influence funeste de l'égoïsme individualiste s'est fait sentir au sein même de la famille. Le principe de désagrégation y a promené ses ravages, surtout dans les classes ouvrières. Le foyer conjugal est désert, le père affalé sur le banc d'un cabaret pendant que la femme et l'enfant lui font concurrence à l'usine : le travail de nuit les rend étrangers les uns aux autres ; l'enfance est laissée à la promiscuité hideuse des taudis et des ateliers et préparent ainsi à la criminalité des recrues certaines ; en un mot, chacun de son côté est engagé pour son compte dans la lutte pour l'existence.

« Ici le régime individualiste avec son système d'égoïsme à outrance a eu une action particulièrement funeste. L'homme qui gagnait juste assez pour lui a été obligé, pour entretenir femme et enfants de les envoyer à la fabrique. La conséquence directe a été un nouvel abaissement du niveau des salaires et un relâchement de la vie de famille. Certains travaux de fabrique peuvent être aussi bien faits par des femmes et des enfants que par des hommes. Les femmes et les enfants étant à meilleur compte, le fabricant les prit de préférence. De plus, la dexterité de la femme, son adresse, son goût, sa docilité et son application au travail, sa résistance moins grande que celle de l'homme aux exigences croissantes des patrons amenèrent ces derniers à regarder le travail des femmes comme plus avantageux que celui des hommes. Il en résulte que les enfants firent concurrence à leur père, la femme fit concurrence à son mari, et cela à un point dont peu de personnes peuvent se rendre compte. Ainsi, au lieu de travaillier en commun et les uns pour les autres, on travailla les uns contre les autres. Et ce qui devait atténuer la lutte pour la vie ne servit qu'à la rendre plus dure que jamais. La pire con-

Digitized by Google

séquence du travail des femmes et des enfants a été dégénérescence physique et morale de la population...

Le régime individualiste a donc amené les résultats suivants : la femme s'est flétrie avant le temps ; les enfants négligés se sont étiolés au physique et au moral ; les jeunes filles n'ont pas été initiées par leur mère aux travaux du ménage et n'ont plus eu sous les yeux l'exemple des vertus et des devoirs domestiques. L'homme, las des misères de son foyer, s'est fait le client du cabaret et s'est livré à l'alcool. Chez lui, il n'a plus été qu'un être furieux, maltraitant et battant femme et enfants dans l'inconscience de l'ivresse. Voilà ce qu'a été le mariage et la vie de famille pour bien des milliers d'ouvriers. Je ne dirai rien des immoralités dont les enfants pouvaient voir le spectacle ou être victime aux heures du travail de nuit, le mal était bien pire encore que le manque de sommeil ou que l'air empoisonné et empesté des étroites fabriques. » Dans les classes supérieures, le principe égoïste ne cherchant qu'à réaliser le bien-être particulier amena bientôt l'esprit de lutte et d'opposition avec la sécheresse du cœur et l'étroitesse de pensée. Il suffit de le faire remarquer sans y insister plus longuement.

En résumé, le défaut du libéralisme, c'est d'avoir méconnu la nécessité du principe organique, d'avoir donné au droit un support trop faible : l'individu isolé. Nous ne pouvons contester que le principe d'individuation ne soit fécond en lui-même. Ce n'est d'ailleurs pas lui qui a fait le malheur de notre époque? c'est la faiblesse de la morale individualiste, lançant les hommes à la poursuite de l'intérêt personnel et détruisant ainsi l'harmonie des classes.

Le mal social, né « sur le sol de l'individualisme, » c'est la désagrégation de notre société. L'oubli de la loi de solidarité, nécessaire à la conservation de toute société, a eu pour résultat de faire naître partout le mécontentement et la haine.

Nous venons de constater le mal immense, résultat de la doctrine libérale ou individualiste ; sera-t-il guéri par la doctrine socialiste, comme on le prétend ?

***

Ici M. Ziegler met en parallèle ces deux doctrines opposées. « Sans le libéralisme, le socialisme est absolument inconcevable.

Digitized by Google

D'autre part pourtant, il n'existe pas d'adversaires plus irréconciliables que le libéralisme et le socialisme. Cette relation peut être indiquée ici d'une façon brève et générale : le socialisme est essentiellement libéral ; il s'inspire d'idées d'affranchissement et d'émancipation qui sont, de nos jours, la condition et la garantie la plus sûre de son existence. Ce qu'il s'efforce d'obtenir n'est rien moins que l'affranchissement des travailleurs vis-à-vis de la toute-puissance du Capital. Mais en même temps, il combat l'esprit du libéralisme ; il l'attaque de la façon la plus vive, parce que ce dernier loin d'être socialiste, est essentiellement individualiste et représente l'antithèse du Socialisme. »

Nous l'avons vu plus haut, le système libéral partant des principes d'égalité et de liberté sur le terrain économique a produit la ruine sociale, la désunion des cœurs et des esprits. Le socialisme, prétendant connaître le mal dans sa source, se présente en médecin. Mais son remède est une utopie. Il consiste en effet à tout remettre entre les mains de l'Etat pour arriver à l'égalité des individus dans une soumission forcée. Cette transformation il la réclame avec impatience et il désire la voir se réaliser le plus tôt possible. En somme, à l'encontre du libéralisme déifiant l'individu dans sa solitude orgueilleuse, le socialisme par son recours à l'autorité exagérée de l'Etat adule la société au grand détriment de l'individu qui n'est plus qu'un être passif, un néant. Pour bien montrer l'esprit du socialisme démocrate il est nécessaire d'entrer dans des détails plus explicites.

Une question se pose : « que laissera à l'initiative personnelle l'autorité de l'Etat? » Cette autorité illimitée ne peut avoir qu'une funeste influence sur la liberté personnelle, elle empêchera l'homme de se mouvoir dans la plénitude de son originalité et de ses facultés propres, et lui fermera l'accès des situations qui conviennent le mieux à ses aptitudes. Elle est l'arme mortelle qui anéantit la liberté.

Dans le système socialiste, l'autorité embrasse tout : l'industrie, l'agriculture, le commerce sont aux mains de l'Etat ; l'Etat sera le factotum du monde; il exploitera en patron les branches de l'autorité ouvrière, distribuera à chacun son rôle et le payera ensuite en objets de consommation. « Le socialisme bien compris et se comprenant lui-même, écrit encore M. Ziegler, ne supprime pas l'Etat. Bien au contraire, il aspire à le subordonner à ses principes, à lui communiquer son esprit et à étendre considéra-

Digitized by Google

blement les limites de son action. Tout à l'Etat ! Telle est la devise du futur état socialiste. » L'esprit du socialisme, c'est la « transformation de la propriété privée en propriété de l'Etat ou plus exactement en propriété sociale. » L'expropriation sera évidemment le meilleur moyen d'arriver à ce but final et de réaliser cette idée maîtresse.

Aujourd'hui, il est vrai, « le socialisme (1) est encore dans la phase militante. Il est encore un parti d'opposition et de lutte. Aussi se contente-t-il de défendre la liberté sur le domaine politique, social, moral, toutes les fois qu'il en trouve l'occasion. Il favorise toutes les lois, toutes les motions, toutes les mesures propices à l'émancipation matérielle, intellectuelle et morale de l'individu. » Mais nous devons reconnaître que cette lutte n'est qu'un moyen dont le socialisme se sert pour arriver plus rapidement à sa fin, qui est de supplanter l'influence du libéralisme. Il ne restera pas toujours sur ce terrain. Quand il sera le parti gouvernant, il manifestera son véritable esprit, il subordonnera par la contrainte l'individu au despotisme de l'Etat et il lui enlèvera toute initiative personnelle.

En résumé, dans le système socialiste démocrate, l'individu ne sera plus qu'un mineur, un incapable, ou plus exactement, un prisonnier privé de toute liberté. Une autorité illimitée ne saurait qu'aboutir à cette conclusion.

Il nous reste à donner la critique de l'auteur touchant le socialisme. Il y reconnaît une part de vérité et une part d'erreur.

La part de vérité, est la conception sociale organique, supérieure à la conception atomiste. « Le socialisme conçoit le monde social comme un véritable organisme. L'individu est ici membre et partie d'un tout à la vitalité duquel il collabore. »

C'est ensuite la réaction contre la morale utilitaire qui n'a jamais été que la régulatrice de l'égoïsme. « C'est précisément parce que l'égoïsme a une si forte position, c'est parce qu'il peut jouer si facilement le premier ou même le seul rôle et changer enfin la société en un champ de bataille des moi, qu'il importe de lui disputer au plus tôt le terrain sur lequel il a pu se développer jusqu'ici presque impunément et sur lequel même il a été justifié et légitimé scientifiquement, le terrain économique... Il

1. G. Palante, *Précis de sociologie*, p. 175. — 3e édition. — Paris, Félix Alcan, éditeur, 1906.

Digitized by Google

faut prendre l'offensive sur lui; il faut transformer le monde où il se développe, de telle sorte qu'il ne trouve plus aucun domaine, aucun royaume où il règne en maître. C'est là ce que tentent de faire les socialistes. »

La part d'erreur, c'est l'idée que les hommes pourraient par la contrainte arriver tous au même niveau et qu'une fois arrivés à ce niveau, ils pourraient s'y maintenir. « Il me semble que les écrivains et les agitateurs socialistes croient trop à l'influence des transformations extérieures, quand ils affirment que non seulement la crise sociale cessera le jour où l'on en finira avec l'organisation individualiste, mais encore qu'au même jour et à la même heure l'esprit social qui nous fait défaut complètement aujourd'hui, établira définitivement son règne... Créez un monde nouveau et une nouvelle humanité naîtra ! tel est le miracle que nous promettent les révolutionnaires et les utopistes socialistes. »

En prenant pour base de leur organisation nouvelle une autorité illimitée, le despotisme de l'Etat, les réformateurs oublient « que l'individu (1) est lui-même une force et un facteur important de son milieu et qu'il peut le transformer aussi bien que s'y adapter docilement. » Ils ont le malheur de vouloir ériger en dogme l'absolue passivité de l'individu.

Comme conséquence leur réforme toute extérieure et superficielle se réduit à une utopie, parce qu'elle se base sur une méconnaissance de la nature humaine.

Au sentiment de M. Ziegler, il est inutile de bouleverser la société, si on ne transforme pas l'homme lui-même et si on laisse subsister dans la direction des actions humaines la politique de l'égoïsme personnel. Les ruines dans ce cas sont accumulées en pure perte, puisque les conflits et les abus continuent à subsister. Ainsi en maintenant les instincts égoïstes, en éveillant les mauvaises passions, en offrant des jouissances matérielles comme un idéal immédiatement réalisable, les promoteurs d'une réforme sociale à obtenir et à maintenir par la force, n'échappent pas au reproche d'avoir voulu reproduire sous une forme différente la situation qu'ils critiquaient. C'est précisément parce que le socialisme tout extérieur et superficiel oublie « qu'il faut changer aussi les hommes et les rendre meilleurs qu'il est tombé dans des rêveries sociales, dans des revendications et des programmes sociaux que je regarde non seulement comme utopiques et irréali-

1. *Précis de sociologie*, par G. Palante, p. 179.

Digitized by Google

sables, mais encore comme nuisibles et dangereux au premier chef. En conséquence, ils ont pris vis-à-vis de tout ce qui constitue notre vie nationale une attitude de combat et des sentiments de haine qui s'annoncent tous les jours comme plus menaçants pour notre développement intérieur et extérieur. » Le libéralisme, en proclamant le principe de la liberté, a cru rendre service à l'individu ; en somme il ne lui a causé que du tort et l'a brutalement foulé aux pieds. Le socialisme, lui, en faisant appel à l'autorité de l'Etat pour relever l'individu, ne réussira qu'à le jeter plus violemment par terre.

La cause d'une telle déviation subie dans un mouvement favorable cependant à son point initial aux individualités, ne peut être que l'excès de liberté ou d'autorité et par suite la méconnaissance de la nature humaine. La liberté et l'autorité sont nécessaires. En conséquence, elles peuvent et doivent se concilier tout en gardant chacune son domaine respectif. Toute réforme, si l'on veut sincèrement qu'elle réussisse, doit tendre à cette conciliation et aussi tenir compte de l'individu qui est une énergie et un facteur essentiel de la société. L'oubli amène nécessairement la crise sociale ou rend la réforme utopique.

M. Ziegler l'a très bien compris. Aussi s'efforce-t-il de suivre la voie de la conciliation dans son livre intitulé « la question sociale est une question morale. »

C'est ce qu'il faut montrer.

La véritable voie de réforme sociale est de concilier la liberté et l'autorité, l'élément individuel et l'élément social sur le terrain de la morale.

La liberté individuelle, ici en question, est la faculté de l'homme de se mouvoir librement dans la plénitude de son activité et de chercher la situation qui convient le mieux à ses aptitudes. Entendue dans ce sens, la liberté est indispensable. Elle est la condition de l'activité, du changement, du progrès, en un mot de la vie. En la respectant dans son domaine propre, c'est-à-dire dans l'ordre intellectuel et moral, elle est pour la société la garantie de la santé.

L'autorité, elle, ayant son fondement indestructible dans la tradition, a pour objet le bien-être, le calme, le repos et l'ordre. Son domaine s'étend à l'ordre économique et social. Régler les

Digitized by Google

antagonismes, protéger le droit et la liberté du faible contre le caprice du fort, faire régner la justice dans la vie sociale où il y a un perpétuel conflit d'ambition et d'intérêts, une opposition constante de classes ou d'individus, tel est son devoir et sa fonction. De là elle revêt un caractère de néecssité en même temps que d'utilité.

Mais le point capital, est de concilier la liberté et l'autorité dans un ensemble harmonique. Il faut laisser à l'une et à l'autre sa vie propre et son domaine respectif. Les deux sont une source de progrès, tout en renfermant un germe de dissolution. On ne peut agrandir l'une aux dépens de l'autre, mais il importe de maintenir entre elles l'équilibre et de leur garder un juste milieu. L'autorité est nécessaire à la liberté, car une liberté sans frein, sans contrepoids ne produit que des déceptions; elle est nuisible à la masse, tout en assurant la toute puissance d'une minorité d'élite, au détriment de la grande majorité qui végète dans la misère. Mais la liberté individuelle, nécessaire au complet épanouissement intellectuel et moral de l'homme, ne peut être non plus dans une dépendance absolue de l'autorité ; ce serait petit à petit la mort de l'individu et de la société, privés de santé et de vigueur morales.

Mais comment les concilier ? Ecoutez M. Ziegler : « L'Etat doit intervenir; mais pour éveiller l'initiative privée. » Plus explicite au chapitre IV, l'auteur s'exprime en ces termes: « pour le moment, en ce qui concerne la réglementation des intérêts matériels. nous sommes disposés à réclamer énergiquement et toujours davantage l'intervention de l'Etat ; au contraire, les intérêts intellectuels, par exemple ceux de l'éducation et du haut enseignement. réclament plus de liberté que l'Etat ne nous en a laissé depuis quelque temps. »

D'après l'auteur, cette conciliation devrait consister non pas dans la destitution de l'Etat, mais dans sa décentralisation au profit de l'initiative personnelle. Celle-ci certes ne peut conduire à l'isolement de l'individu, mais doit aboutir à une organisation librement et spontanément établie. car c'est dans l'organisation que l'individu trouve un appui en même temps qu'une éducation morale. « Il est incontestable que l'initiative personnelle est supérieure au point de vue moral. Supposez une caisse constituée par de petits apports qui exigent de l'ouvrier la pratique de l'économie et le sacrifice de certains plaisirs ; supposez-la adminis-

Digitized by Google

trée par un groupe d'associés qui s'habituent ainsi à la pratique de la justice et de la probité contrôlée par la communauté qui doit apprendre à apprécier les services rendus à la collectivité et à exercer la justice distributive ; cette entreprise n'exerce-t-elle pas une action morale et éducatrice infiniment plus grande qu'une organisation administrée et subventionnée par l'Etat et soumise au régime bureaucratique ? Aussi l'initiative particulière est-elle préférable à tout le reste. Ce qui se passe en Angleterre montre que les bons ouvriers peuvent réussir dans cette voie. Les Trades-Unions, depuis qu'on leur a laissé toute liberté pour leur organisation, ont amélioré la situation matérielle et élevé le niveau intellectuel de leurs membres. C'est pourquoi, se rendant compte de leur valeur et de leur force, elles repoussent expressément et en principe l'intervention de l'Etat. » On ne peut donc pas confondre la liberté avec l'atomisation, et l'autorité avec la centralisation. La confusion serait la condamnation de l'une ou de l'autre et rendrait toute conciliation impossible. Si l'on réclame la liberté individuelle, c'est pour qu'elle s'organise ; et si l'on refuse toute intervention de l'Etat, c'est pour obtenir la personnalité civile de toute liberté organisée.

En maintenant l'autorité de l'Etat, mais décentralisée et en favorisant l'initiative privée en vue d'une organisation, on aboutit à concilier les « deux systèmes que nous n'avons encore vus que dans leur antagonisme : l'individualisme et le socialisme, » dont l'un s'est fait le partisan exclusif de la liberté, l'autre le héraut de l'autorité de l'Etat par sa devise : Tout à l'Etat.

Après avoir essayé de montrer comment on peut arriver à concilier la liberté de l'individu et l'autorité de l'Etat et à quoi aboutit cette conciliation, il nous faut parler maintenant de l'utilité morale qui doit ressortir pour l'individu de l'organisation fondée par l'initiative personnelle.

Le grand défaut du socialisme est de travailler tellement à la socialisation des individus qu'il les noie dans la masse irresponsable, et que ne tenant compte d'aucune aspiration personnelle, il se sert des hommes comme d'autant d'êtres passifs, sans effort et sans résistance. Il unit les hommes par groupement en apparence puissants, mais il ne les unifie pas et il ne travaille en rien à leur éducation sociale.

Le libéralisme au contraire dissocie les individus, il les sépare

Digitized by Google

violemment les uns des autres. Lui non plus ne fait pas l'éducation des hommes; il s'en sert, voilà tout ! Et afin d'éviter les problèmes redoutables il n'élargit pas les horizons et il confine le patron et l'ouvrier chacun chez soi.

Mais telle ne doit pas être notre conception. Dans l'individu nous trouvons « le principe (1) des initiatives, l'agent du progrès, le moteur de l'histoire. » Il n'est pas une simple résultante de la société; mais il en est la base, le principe, l'élément essentiel. Par suite l'individu doit nous apparaître comme « une force, un facteur important de son milieu » pouvant le transformer « aussi bien que s'y adapter docilement. »

Partant cette conclusion s'impose : pour transformer la société, il faut d'abord transformer l'homme. C'est ce que le socialisme n'a pas compris et l'auteur avec raison le lui reproche: « Je sais bien que la majorité des socialistes démocrates, quand ils appellent de leurs vœux cette transformation extérieure de la société, le font d'une façon irréfléchie et sans autre intention que d'en finir d'emblée avec l'état actuel. Leur socialisme est tout extérieur et superficiel. Ils veulent changer le monde, afin d'avoir plus de bien-être et ils ne songent pas qu'il faut changer aussi les hommes et les rendre meilleurs. »

Cette transformation intérieure doit consister dans la substitution de la morale de l'esprit social à celle de l'égoïsme et de l'intérêt personnel ; et d'une façon plus claire, dans le développement de l'esprit de sacrifice, du désintéressement et en conséquence de l'amour. « Le véritable esprit social, en effet, doit consister à nous sacrifier au besoin des autres, à ne compter pour rien nos propres intérêts quand il s'agit des leurs, à nous reconnaître en eux et à les regarder comme une libre personnalité jouissant de droits égaux aux nôtres. » Au chapitre VI, développant sa pensée, l'auteur poursuit: « Nous pouvons répondre ici à la question de savoir ce qu'il faut entendre exactement par cet esprit social dont nous avons souvent parlé. Si l'on ne voit dans l'eudémonisme qu'un principe moral, ayant pour fin unique la jouissance du moment et le bonheur individuel, il faut le condamner sans réserve. Car un tel principe moral me met en conflit avec les autres hommes. Il m'isole et me sépare de mes semblables. Et pourtant, je suis uni à l'humanité tout entière par une communauté de nature, de vie, de sentiments et de pensées.

1. G. Palante, *Précis de sociologie*, p. 179, 3e édit.

Digitized by Google

Comment pourrai-je être heureux quand les autres souffrent autour de moi? Comment ce qui fait leur malheur pourrait-il faire mon bonheur ? Mon existence individuelle est si étroitement attachée à celle de la société qui m'entoure, que tout ce qui lui est favorable m'est favorable également et que si elle vient à souffrir, une partie de ses souffrances retombe nécessairement sur moi. »

C'est cet esprit d'union, qui signifie celui de sacrifice qu'il faut développer dans l'individu.

La question se pose donc ici : Comment « faire pénétrer cet esprit dans l'humanité, la former à la pratique de cet esprit, en un mot » la rendre morale ?

Le grand moyen, le moyen par excellence, c'est, comme nous l'avons dit en passant, l'organisation libre. L'homme gravissant péniblement la rude montée de la vie, sans être soutenu par personne, se sent ignoré et perdu. Il doit chercher un supplément de force dans l'esprit d'organisation et d'association.

Tout dans la nature nous révèle une tendance du groupement organique. L'attraction en astronomie, la cohésion en physique, l'affinité en chimie sont des conditions essentielles de l'ordre de l'univers. Les molécules résultent du groupement des atomes, les corps nouveaux de la pénétration réciproque des molécules. Les substances les plus complexes naissent d'associations diversément combinées d'éléments simples. On peut dire que tout est groupement, coopération, concours au dehors et autour de nous, et que les groupements humains ne sont que la reproduction des groupements de la nature. Dans la vie sociale, les associations nous apparaissent avec un *caractère libre* et fondées sur les intérêts semblables ; dans la vie organique, elles se produisent *nécessairement* dans des condition données. C'est la seule différence.

Quant à nous, êtres libres et sociables, si nous voulons nous prémunir à la fois contre l'atomisation et l'absolutisme, nous devons recourir à l'esprit de groupement nous permettant de repousser la tyrannie de l'Etat, sans exclure son concours. La caractéristique de toute association, c'est le concours de tous à l'œuvre commune. Par suite elle exige de ses membres un certain esprit de sacrifice. Chacun y donne quelque chose de soi en faveur des autres. Chacun renonce volontairement à une part de liberté en faveur d'avantages que lui fournit le groupe. L'association prêche à l'homme sa dépendance vis-à-vis de l'ensemble organique dont il fait partie, et la nécessité du sacrifice à la communauté.

Digitized by Google

Elle éveille les penchants désintéressés et inspire la notion du devoir. L'organisation est donc l'école où l'individu reçoit une culture morale. Telle est sa portée que l'auteur envisage. « Ainsi l'association élève le niveau intellectuel de ses membres, elle élève aussi celui de leur moralité et les habitue à une discipline énergique. Le sentiment de la solidarité qui unit tous les membres de l'association, la devise même de ses associations : « Chacun pour tous, tous pour chacun », contribuent dans une large mesure à refréner l'égoïsme et à éveiller chez les associés avec la conscience de leurs droits, la pensée de leurs devoirs et de l'honneur de leur condition. Le souci que chacun prend des intérêts et de la prospérité de ses coassociés possède une grande vertu éducatrice qui rappelle la discipline si bienfaisante des anciens corps de métiers. »

Ainsi par l'association le problème social consistant à « faire disparaître le péril social et organiser les masses populaires » peut recevoir une solution. L'état actuel de la société exige « un système social d'éducation destiné à transformer non seulement les patrons, ainsi que le veut Brentano, mais aussi les ouvriers et à les préparer à une vie nouvelle. S'il est nécessaire de combattre chez les premiers l'égoïsme et l'esprit de domination, il faut lutter chez les seconds contre des adversaires non moins redoutables, la méfiance, l'envie, la cupidité et la convoitise. »

Après la phase de désintégration et de dissolution produite par les exagérations de l'individualisme, nous entrons manifestement par l'association dans une phase de synthèse et de reconstruction.

Le trouble causé dans la société actuelle est dû à la méconnaissance des droits et des devoirs des individus. Le libéralisme se contente de proclamer les droits de l'homme; le socialisme les méconnaît en n'imposant que des obligations. Nous trouvons dans l'organisation le remède qui concilie ces deux éléments essentiels du bonheur de l'homme.

En résumé, il faut amener l'homme à la pratique de l'esprit de sacrifice et du désintéressement par le moyen de l'association. C'est ainsi que l'on peut arriver à la paix sociale après laquelle tout le monde, fatigué de la lutte de nos temps actuels, aspire ardemment.

***

Il nous reste à donner notre jugement sur la manière dont l'auteur résout la question sociale.

Digitized by Google

En recourant à la morale pour la transformation de la société présente M. Ziegler a eu une excellente idée, nous ne pouvons que l'en féliciter. Cependant son ouvrage nous cause un regret. Une morale indépendante de toute religion y domine ouvertement. Voici un passage qui peut servir de preuve à notre assertion : « Chez la plupart d'entre nous, gens cultivés, la croyance à cet au-delà est morte. Si donc nous ne voulons pas nous rendre coupables de la pire des hypocrisies, nous n'avons aucun droit de l'entretenir dans les esprits peu éclairés. Toutefois, bien que nous sachions à n'en pas douter que cette terre est la seule mère de nos joies et que nous n'aurons pas d'autres douleurs que celles qu'éclaire ce soleil, il nous reste trois choses : la foi, la foi en l'idéal. L'amour, l'amour de notre prochain. L'espérance, l'espérance du triomphe du Bien. Mais de ces trois forces, la plus puissante est l'amour. Maintenant, que l'on donne à ces vertus le nom de vertus chrétiennes ou de vertus morales, cela importe peu. »

Mais nous savons que sans la religion, la morale est impossible et que sans la religion chrétienne la morale sérieuse est une utopie. Le Catholicisme seul possède dans son sein la notion exacte du droit et du devoir; seul il peut efficacement enseigner aux hommes l'esprit de sacrifice et le désintéressement, et seul il sait éduquer moralement les hommes et les unir dans l'amour.

Nous, Catholiques, nous devons recourir à sa morale, divine dans son origine, pour la transformation de notre société actuelle.

Fr. Olivier de Gand,
O. M. C.

Digitized by Google

LES FLEURS DU CHRIST.

Ces lignes vont présenter au public religieux l'œuvre poétique (1) d'un frère de l'Angelico. Le lecteur sera juge : ensemble nous allons lire ; mais, il faut le reconnaître, nous ne goûterons ces choses que si notre âme, sous les rayons du soleil divin, sent se réveiller en elle le besoin de planer vers Lui : alors, entraînés par le poète, comme les aiglons, « fous de haut vol »

Nous irons relever la carte des Sommets,
Surprendre les secrets de l'immense Harmonie,
Et, palpant le Néant, nous dirons que la vie
N'est qu'un peu de fumée au-dessus d'un palais...
— Qu'au visage de Dieu s'allume avec l'aurore
Tout foyer d'Idéal ; qu'aux souffles créateurs
Naissent des soleils neufs ou meurent des splendeurs,
Qu'un chant de ses Aiglons rend l'Infini sonore...
— Alors nous chanterions pour l'Eternel Heureux
Et, la lumière au front comme un beau diadème,
Alors, sous les grands cieux, nous dirions le Poème :
Nous sommes les Aiglons humblement orgueilleux (2) !

A ces hauteurs, où l'on se sent fier d'être aiglon, mais où l'on n'est que cela, le religieux dominicain nous enlève dans le vol puissant d'une poésie qui n'est pas de la terre : poésie des âmes, poésie du Christ lui-même lumière et parfum de ces fleurs qu'il a faites à son image ! C'est par cette poésie que l'Angelico fut génial quand il la fit briller dans les yeux de ses saints ! Mais ce vibrant rayonnement, mais ces reflets célestes n'ont pas de plus digne expression que la parole poétique : Et quand cette parole, neuve et classique, simple et imagée, hautement sereine, est au service d'un vrai cœur de prêtre, d'un homme de Dieu qui dans l'oraison a vécu « ses chants avant de les chanter, » alors elle devient l'écho du sublime et la gloire de la langue littéraire qu'elle emploie. Rendons à l'auteur cet hommage de gratitude religieuse et française, puis laissons-le répondre à la muse idéale qui le réclame :

1. *Les Fleurs du Christ* par le P. B. Isambart, O. P., in-12 de 160 pp., 1907, 3 fr., Klausfelder, Vevey, ou chez l'auteur : Caux-sur-Terretet (Suisse). — 2. *Les Aiglons.*

Digitized by Google

Chante pour que le Ciel sache qu'Il est compris !
Pour son Don des Rayons dis-lui bien nos mercis;
Réponds par l'Harmonie à la Lumière en fête !
Sois comme une œuvre d'art ; fais œuvre de Poète
Et lève-toi, mon fils, comme un flambeau de Dieu
Communiquant sa flamme à tout être de feu (1)...

Cette flamme l'humble aiglon la puisera d'abord à la source,

Saint-Esprit de mon Dieu, Vous, l'Amour en Personne,
Vous, le Baiser vivant et du Père et du Fils,
C'est à Vous que je viens, sans Vous rien ne suffit,
Car c'est si peu, mon Dieu, ce que l'homme nous donne (2).

Dans sa prière matinale, de toute beauté, le poète a précisé ses aspirations :

O mon Dieu ! je ne suis qu'un tout petit enfant...
Mais vous m'avez au cœur allumé tant de flammes
Que parfois je voudrais, dans le sable des âmes,
Avec mon coquillage apporter l'Océan !
— Oh ! descends du ciel bleu dans ce matin chantant,
Ma Sagesse Incarnée, éclaire ma carrière,
Ton navire est perdu sans ta chaste lumière,
O mon phare Eternel sur l'océan du temps ! (3)

Et avec « l'Immense Harmonie » la harpe du chantre va s'accorder :

Harpe vivante au fond de mon Cœur de Poète !...
... Je voudrais t'écouter dans les mains d'un Prophète,
Dans les deux bras de Dieu, s'il voulait nous chanter
Ce qui palpite au fond du Ciel et de la terre
Quand son Amour suave engendre le mystère
D'un Verbe s'incarnant pour se mieux raconter (4).

Mais le Verbe incarné dit lui-même à son enfant le secret du cantique divin dont l'aiglon saura si bien faire résonner l'atmosphère des âmes :

Le monde est un poème aux yeux des vrais chrétiens...
Mais s'il est un poème, ah ! j'en suis l'Eloquence !
J'en suis le fond d'Amour et l'intime Science !
C'est moi qui donne un sens à l'âme de ses mots
C'est moi son Océan qui rêve dans ses flots...

1. *Par un beau soir d'été.* — 2. *Prière au Saint-Esprit.* — 3. *Prière du matin.* — 4. *La Harpe.*

Digitized by Google

Et pour tout dire : « Enfant ! Quand mes plus saintes fièvres
Font germer et fleurir dans ton cœur, sur tes lèvres,
Des chants plus pénétrants que des rayons de feu...
C'est encore moi, Jésus, ton « Cantique de Dieu »... (1)

Voilà l'œuvre du poète, l'œuvre d'art par excellence, dont il a rêvé en son cœur d'apôtre, de faire bénéficier les âmes : pouvait-il rêver mieux, ce « rêveur du Beau, » que d'exprimer ce que la langue humaine, si artistique soit-elle au sens le plus élevé du mot, ne donne que si rarement et si « humainement » ! Poésies sacerdotales d'une valeur toute sacrée, ces chants ont retenti dans le temple même de l'esprit, dans cette âme qu'il appelle si bien « sa cathédrale » et dont il parle en termes si nouveaux et si heureux :

Notre-Dame de l'Ame, aux quatre murs d'un Corps
Allons ! monte en plein ciel ! des plaines de ma vie !...
Escalade l'Azur et remplis d'harmonie
L'avenir des vivants et le passé des morts (2)...

De cette « cathédrale humaine » s'élance « la Flèche du Credo » et dans ce siècle où l'on parle d'autant plus mal qu'on pense moins le poète veut venger la gloire de la pensée chrétienne :

Ma foi crierait bien haut qu'on sait encore penser !...

Ecoutons cette foi s'affirmer en accents pleins de vie :

Je crois en toi, Jésus, Parole incomparable,
Docteur plus lumineux que le Roi des Soleils !
Aurore et plein Midi de tous les grands Réveils !
Livre à jamais traduit et toujours ineffable !
... Je veux que la Sagesse illumine ma foi
Pour que, — les vérités sur terre décédées —
Apôtre au front nimbé d'une gloire d'idées
Je puisse encore prêcher les suprêmes Pourquoi... (3)

Et le Frère Prêcheur que la souffrance a immobilisé dans la solitude loin du champ de l'action apostolique, n'en continuera pas moins sa belle mission. Ne pouvant récolter des fruits, il sèmera des fleurs qui répandront au loin les parfums du Christ et il enverra dans l'espace des sons tout célestes de sa harpe, les vibrations de son cœur d'apôtre :

Allez envolez-vous ! Rythmes du Dieu des Anges,
Allez guérir les fous aux grands yeux éblouis !
Allez bercer les flots des blés épanouis
Près des bouquets de lys dans nos sentiers de fanges ! (4)

1. *Le Cantique de Dieu.* — 2. *La cathédrale.* — 3. *Acte de Foi.* — 4. *La Harpe.*

Digitized by Google

Je ne sais s'il guérira les fous dont les yeux savent si peu voir, mais il berce nos âmes, moisson du Christ, en nous chantant les charmes du vrai Printemps et la beauté de ses fleurs que le printemps terrestre ne connaît pas.

Celui-là doit aller où s'en vont nos lilas,
Nos beautés, nos chansons, nos vingt ans et nos rêves ;
Non, non, le vrai Printemps n'a point ces pauvres sèves...
Le vrai Printemps n'est pas un Printemps de trois mois ;
Il en est un meilleur, il en est un, crois-moi,
... Dans un divin Pays, dans le Pays des âmes
Où la fleur des vertus vient d'un amour en flammes...
C'est un Printemps vivant qui s'appelle « Jésus ! » (1)

C'est là qu'il a vu germer les fleurs du Christ, les âmes vierges qui sont toute Lumière :

Enlacés à leur Dieu comme au chêne le lierre
Je les ai vus passer nos sublimes enfants.
Nos compagnons, nos sœurs, nos anges de vingt ans...
... Ceux qui m'ont consolé des laideurs de la terre (2)

Et le voilà qui chante éperdument, les gloires de la virginité :

Virginité, salut ! Reine du bel Amour
Nourrice du Génie et Lumière du jour.
— Virginité, salut ! Fille de la Prudence,
Mère de l'Idéal, sœur de la Pénitence
Premiers baisers de Dieu sur un front de douze ans ;
Lys éclos dans le cœur des Calices de sang...
... Je te salue, ô très-suave, ô très-féconde
Virginité, Rayon divinisant le monde ! (3)

Mais le mystère de cette Virginité c'est celui de l'immolation et le poète fait à Dieu l'*Offrande des lys rouges :*

Nous vous offrons des Lys cueillis chez les Martyrs
Des lys vivants, Agnès et Colombe et Cécile,
Mortes d'amour de Dieu, vierges entre cent mille,
Nous vous offrons les Lys de leurs derniers soupirs ! (4)

Lumineuse leçon! Ces immaculés, à la suite de Jésus sont aussi des *Crucifiés*, et rappelant au monde la loi de la souffrance comme condition des « Ascensions » sublimes, ils rendent vivante la parole de l'Evangile :

1. *Au Soir du 20 mars.* — 2. *Les Vierges.* — 3. *Virginité.* — 4. *Offrande des Lys rouges.*

Digitized by Google

« Le Ciel est à ceux qui se font violence ! » Nous ne serons récompensés que si nous sommes des *Obstinés !*

Quand un Dieu tout en sang a marché devant vous,
Si vous avez du cœur, comment ne point le suivre,
Dussiez-vous pour mourir (car l'amour vous enivre)
Jusqu'aux portes du Ciel vous traîner à genoux... ? (1)

C'est ainsi que ces enthousiastes parviennent aux Réalités éternelles, c'est à ce prix qu'ils ont le droit de répondre avec le poète au monde étonné :

Nous sommes les Rêveurs et les Chercheurs du Beau !
Comme de purs Esprits nous passons dans la vie,
Car plus haut que les monts l'Idéal nous convie,
Car plus haut que les Cieux... il n'est point de tombeau (2).

Je m'arrête, lecteur; il m'en coûte d'effeuiller corolle par corolle la gerbe idéale que je voulais cueillir pour vous, car même en vous l'offrant plus complète elle ne vous donnerait pas l'effet du parterre lui-même. Si votre bonne fortune vous permet de satisfaire votre désir d'y glaner, vous verrez que dans cette cueillette où me guida l'enchaînement de la pensée, j'ai laissé de côté bien des fleurs, et des plus belles !— Au jardin des vierges j'entendais les *Adieux de Ste Cécile* mourante et l'hymne joyeux de la fiancée de Jésus le jour de sa *prise d'habit ?* — Du groupe des « obstinés » s'élevaient les *Adieux de S. Paul*, noble défi du martyr qui sait la fécondité de son sang; plus loin lui répondait l'écho vibrant de nos espérances d'aujourd'hui pour : *Demain !* — J'aurais voulu contempler avec vous le beau *Lac* mystérieux, « image et symbole du Christ, » puis faire goûter à tous ce poème si parfait où la *Bonté* « fille du Cœur de Dieu » se traduit dans toutes ses fécondes attractions. — Mais surtout mon cœur eût désiré rendre hommage à la Reine des fleurs, à Celle que l'Enfant de S. Dominique n'a pas oubliée, la chantant deux fois sur sa harpe dans les préludes de la création si bellement redits par le poète : écoutez encore l'*Ave Maria des Anges* fidèles :

O lys immaculé dont l'Esprit est la sève,
Dont la neige est la fleur et Jésus est le fruit !
O virginale Aurore au sortir de la nuit
Où le Bonheur parfait ne passait plus qu'en rêve... !
— L'Idéal peut chanter son triomphe futur...
Les Soleils éternels, non, dans leur symphonie
Ne sauraient célébrer la splendide harmonie
De ce cœur de Colombe et de ces yeux d'Azur (3)...

1. *Les obstinés.* — 2. *Les Enthousiastes.* — 3. *Ave Maria des Anges.*

Digitized by Google

Et les chants célestes se poursuivent ainsi marqués au coin de cette pure simplicité si bien faite pour le divin: notre Rêveur du Beau met encore cette touche de simple grandeur sur les lèvres de la jeune mère au *Lendemain de Bethléem :*

Dans ce berceau vivant que te font mes deux bras
Dors, ô mon Créateur, sur le cœur de ta Mère :
Si ce n'est plus le Ciel, va, ce n'est pas la terre,
C'est un jardin que Dieu se réserve ici-bas ;
C'est un foyer très chaud où le froid de la terre
Ne flétrira jamais la fleur du dévoûment
C'est au pays des pleurs l'unique firmament
Où sont purs les rayons de la splendeur du Père (1)

Enfin terminant son œuvre, le chantre des fleurs se tourne vers le Père des cieux comme pour chercher le repos dans ses bras. C'est la *Prière du Soir*, filiale, confiante, appelant le soir final que si peu savent désirer.

Et pourtant ce soir-là, ce sera l'Union... !
Oh ! puissé-je y venir en vivant le mystère
Du soleil qui se meurt et... qui laisse à la terre
L'exquise charité d'un suprême Rayon... ! (2).

Mais avant ce « suprême Rayon, » espérons que se renouvellera plus d'une fois « l'exquise charité » dont l'auteur de « Fleurs du Christ » nous a fait jouir !

« Les poètes, a écrit Ch. Charaux, en même temps qu'ils épurent la langue d'un peuple et qu'ils l'ennoblissent, lui apprennent ce que vaut son âme. » Qu'il chante encore notre Prêcheur poète, car il éclaire les âmes et il élève la langue ! Et si c'est son mérite d'avoir eu peu de modèles, qu'il ait surtout la gloire d'avoir des imitateurs: ils pourront être comme lui, l'Aurore d'un grand Réveil, celui de notre langue par la Beauté de la pensée chrétienne !

Nous saluons joyeux l'heure des Inspirés
Dont le Verbe d'acier tranche mieux que le glaive,
L'heure des Précurseurs de la cité du Rêve
Où l'Idéal aura des bataillons serrés ! (3)

F. Odon de Ribemont.

1. *Le lendemain de Bethléem.* — 2. *Prière du soir.* — 3. *Demain !*

Digitized by Google

BULLETIN DE MORALE.

A LA RECHERCHE D'UNE DOCTRINE MORALE, EDUCATIVE ET EFFICACE.

Les questions de philosophie morale se partagent assez facilement en deux catégories bien distinctes. Les unes traitent des principes fondamentaux de la morale : des notions de bien, de finalité, d'obligation. On s'y préoccupe, non pas de justifier un devoir, une loi morale en particulier, mais le devoir, la loi morale en général. On en étudie la valeur, les sources et les conditions : ce sont les questions de morale fondamentale ou théorique. — Les autres se rapportent à une détermination particulière du devoir et de la morale, à une forme, une attitude, une direction de vie morale : ce sont les questions de morale pratique. Telles sont, par exemple, le mariage, les rapports entre les deux sexes, les devoirs des enfants et des parents, le suicide, le patriotisme, la paix et la guerre, la peine de mort, etc.. Il s'agit bien aussi de discuter et de justifier théoriquement ces devoirs, puisque l'on fait de la philosophie morale ; mais tout l'effort tend à prouver que ce sont de vrais devoirs, et dans quelle mesure, et sous quelle forme ils le sont. On suppose établi que le devoir, tout devoir, oblige, mais on se demande quel est le sens et la portée de tel devoir en particulier.

Nos lecteurs savent à quel point toute la série des devoirs qui constituent la morale pratique est bouleversée. Sur les questions les plus graves telles que le devoir religieux, la morale conjugale, le patriotisme, la justice sociale, etc. nos contemporains sont en désaccord, et sur toutes ces questions on lit dans les journaux et revues, on expose au théâtre les théories les plus extravagantes.

Mais ce qu'on remarque peut-être moins, c'est que toute cette pullulation d'erreurs touchant la vie pratique a pour cause une désorganisation à peu près complète de la morale fondamentale. On ne sait plus à quelle base appuyer le devoir : comment voulez-vous que les devoirs ne se désagrégent pas, ne tombent pas en lambeaux ?

C'est pourquoi il m'a semblé utile de mettre nos lecteurs au courant de l'état où se trouve aujourd'hui la morale fondamentale dans les écoles qui ont rejeté les principes catholiques.

Le problème posé sous diverses formes, est celui-ci : comment

Digitized by Google

établir une doctrine morale qui, indépendante du dogme, que l'on estime périmé, indépendante aussi de la métaphysique, qui n'est que rêverie de poète ou de logicien, — soit néanmoins assez forte pour s'imposer à la raison et à la conscience, assez efficace pour servir de base à l'éducation ?

On ne trouvera ici qu'une revue rapide de quelques essais parmi les principaux qui ont été tentés pour résoudre ce problème. Sans qu'il soit possible, dans ce bulletin, et sans qu'il soit besoin de s'étendre longuement sur les inconséquences de ces théories, le lecteur, je pense, se rendra facilement compte que le problème, ainsi posé, n'a pas reçu de solution. Et il n'a pas reçu de solution, parce qu'on ne peut lui en donner ; c'est vouloir faire de l'absolu avec du relatif, un *devoir* avec des *faits*, — entreprise aussi stérile que déraisonnable.

I. Examinons tout d'abord les essais tentés pour acclimater dans les écoles officielles une doctrine morale laïque c'est-à-dire sans fondement religieux. Quelle valeur éducative ont eu tous ces essais, à quels résultats pratiques a-t-on abouti ? Ce n'est pas moi qui le dirai, mais un ami de l'école laïque, M. Jean Delvolvé, agrégé de philosophie et docteur ès-lettres (1).

« Une doctrine éducative laïque a dû exister du jour où les lois scolaires de 1881 et 1882 ont constitué l'enseignement primaire sur la base de la neutralité religieuse. » Et cette base de neutralité fut exigée, atteste M. Delvolvé, par une nécessité politique : celle de trouver une forme d'éducation nationale qui fût indépendante des dogmes particuliers de telle ou telle religion, puisque ces dogmes étaient déjà discutés et même rejetés par une grande partie des citoyens français. Au lieu « de pression politique » mettons pression maçonnique, et au lieu de « nécessité » mettons, comme l'écrit du reste M. Delvolvé, « désir du pouvoir d'affranchir les consciences de la tutelle ecclésiastique, » — et ce sera plus exact.

Quoi qu'il en fût des intentions, « le postulat qu'il fallait nécessairement poser était celui-ci : la morale, en ce qu'elle a d'essentiel, est sans liaison nécessaire aux croyances, c'est-à-dire aux bases religieuses ou philosophiques. » Dans une circulaire ministérielle (1883), Jules Ferry distinguait « deux domaines trop longtemps confondus, celui des croyances, qui sont personnelles, libres et variables, et celui des connaissances, qui sont communes et indispensables à tous, de l'aveu de tous. » En conséquence, dans un arrêté du 18 janvier 1887, on recommandait aux instituteurs d'« insister sur les devoirs qui rapprochent les hommes, et non sur les dogmes qui les divisent. » Et là-dessus, on partit d'un beau zèle. La démocratie française, toujours par l'organe de Jules Ferry, se glorifiait de ten-

1. *Revue de Métaphysique et de Morale*, mai 1908 : *Examen critique des conditions d'efficacité d'une doctrine morale éducative* (1er article). — Les citations qui vont suivre sont prises à cet article, sauf indication contraire.

Digitized by Google

ter une expérience, la plus hardie qui fut jamais : celle de fonder la vertu individuelle et sociale sans rien emprunter aux dogmes métaphysiques ou religieux.

La tâche de l'instituteur laïque, en matière morale, était très simple. Puisque la morale se soutenait très bien sans dogme ni principe théorique, sa tâche était tout simplement d'enseigner aux enfants les règles élémentaires de la morale, « j'entends, disait Ferry, de cette bonne et antique morale que nous avons reçue de nos pères et que nous nous honorons tous de suivre dans les relations de la vie, sans nous mettre en peine d'en discuter les bases philosophiques. »

Mais de quelle autorité revêtir les articles de ce code moral ? Tout simplement encore de l'autorité du bons sens, — car ces préceptes se comprennent et se justifient d'eux-mêmes. Ce sont, disait M. Buisson, des vérités d'« intuition, » dont la connaissance est indépendante des connaissances ou des aptitudes spéculatives de l'instituteur et de l'élève. Rappelant la parole célèbre de Kant sur le ciel étoilé et la loi morale, il disait aux instituteurs : « Vous ne savez pas l'astronomie? Qu'importe! Il ne s'agit pas de science, il s'agit de faire passer dans l'âme de ces enfants quelque chose de ce que vous sentez. Je ne sais quelles choses vous leur direz, mais je sais de quel ton vous leur parlerez, et c'est l'important ! » De même pour la morale. Que l'instituteur soit incapable de faire la théorie justificative des devoirs : qu'importe ! le devoir, comme le ciel étoilé, est objet d'intuition. Et puis, il y aura « le ton, » la « manière, » car on comptait beaucoup alors sur l'autorité personnelle de l'instituteur pour insinuer l'estime et l'amour des préceptes moraux. Et certains manuels scolaires, rédigés à cette époque, reflétaient si bien les préoccupations du gouvernement, qu'ils cherchaient à fournir à l'instituteur « le ton même de la leçon, à lui suggérer à la fois le tour familier et l'émotion grave dont on attendait l'efficacité (1). »

Hélas ! il ne fallut que très peu d'années pour révéler aux plus optimistes l'inefficacité radicale d'une telle méthode d'enseignement de la morale.

Déjà dès 1883 M. Liard, dans un petit livre intitulé : *Morale et enseignement civique à l'usage des écoles primaires*, donnait cet avertissement : « Le devoir est un ordre, par suite il se démontre, et il ne suffit pas de le montrer pour le faire accepter ». C'était arrêter d'un mot le rêve des Ferry et des Buisson.

L'autorité officielle intervint bientôt elle-même, pour dissiper ce rêve. En 1888 une circulaire du Recteur aux Inspecteurs de l'Académie de Paris déclarait que c'était une utopie de croire que l'autorité, que l'éloquence de l'instituteur suffirait à donner de la force persuasive à l'enseignement moral : « Un Socrate, un Franklin, un

1. Dans la *Revue pédagogique* de 1883, M. E. Boutroux écrivait un article objectif et précis sur « les récents manuels d'enseignement moral et civique », où l'on trouvait analysés les ouvrages dans ce genre de Burdeau, Mabilleau, Stahl, Allou, Laloi, Bruno, Henry Gréville, Janet, Compayré, Ferrez.

Digitized by Google

Horace Man y échoueraient. » Et c'étaient pourtant des convaincus, ceux-là, tandis que les instituteurs français commençaient sans doute déjà à trouver un peu trop vieillie « la bonne et antique morale » que Jules Ferry leur avait confiée en dépôt avec mission de la transmettre à leurs élèves.

La morale laïcisée ne se soutenant ni par la propre force de ses préceptes ni par l'autorité des maîtres, on reconnut la nécessité de lui donner une justification rationnelle : ce fut la seconde période de son histoire. Il fallait, écrivait encore M. Liard, démontrer à l'enfant ses devoirs, « d'une manière sobre, nette et dépouillée ». Et sur ce thème l'ineffable M. Payot, alors inspecteur d'Académie de l'Ardèche, phrasait avec son outrecuidante candeur : « La morale est une science d'une évidence analogue à celle de la géométrie...; en morale..., il faut démontrer, clair comme le jour, la grandeur des devoirs envers les parents, le devoir de travailler, etc. » (Circulaire de 1895.)

Ce fut, bien entendu, le rationalisme kantien qui fut appelé à fournir les éléments de la démonstration : on parla donc beaucoup désormais dans les manuels et dans les cours d'instruction morale et civique, de la dignité de l'homme, du respect du semblable, du caractère désintéressé du devoir, de sa « noble tige », etc. ; on mit en circulation des « maximes universelles » telles que « fais ce que dois, advienne que pourra », etc.

Les résultats ? — L'enseignement moral ainsi pratiqué donna, avoue mélancoliquement M. Delvolvé, de nouvelles déceptions. « On n'avait pas, — et comment l'eût-on fait avant l'expérience (1) ? — exactement mesuré la difficulté de la tâche, ni peut-être parfaitement compris la nature même de la tâche et les conditions de son accomplissement. »

Dans un grand nombre de rapports d'inspecteurs recueillis par M. Lichtenberger en vue de l'exposition universelle de 1889 ou publiés après cette exposition, on constatait déjà que les instituteurs et les professeurs d'écoles normales glissaient le plus possible sur la partie théorique de la morale. Beaucoup d'entre eux étaient « embarrassés de le donner, doutaient de son efficacité, le réduisaient au minimum ». Aussi, par suite de cette seconde désillusion, on constatait un peu de tous côtés une tendance à revenir à la première manière pour essayer « d'atteindre l'efficacité pratique indépendamment des principes : ton de gravité, solennisation des classes, résolutions à haute voix, fiches individuelles, récompenses de caractère purement moral, organisation d'œuvres de solidarité, comptabilité de bonnes actions tenue par le directeur, carnet de morale tenu par l'écolier, etc. » — Misérables expédients par lesquels quel-

1. Ce fut précisément la naïve et funeste erreur des laïcisateurs de croire qu'une morale sans base, et sans base solide, peut avoir quelque efficacité pratique. Il n'était pas besoin, pour savoir cela, de faire de si lamentables expériences. Et pourtant, combien de pédagogues officiels s'obstinent encore à faire de l'âme de nos enfants l'objet de ces criminels essais !

Digitized by Google

ques hommes de bonne volonté ou quelques obstinés essayaient de se faire encore illusion sur la valeur éducative d'un enseignement vidé au préalable de toute force persuasive et obligatoire.

Il n'est rien de plus instructif que de suivre la succession et la variété de ces essais aussitôt tournés en échecs, aussitôt abandonnés mais aussitôt repris sous une forme plus ou moins différente. Depuis une vingtaine d'années toutes les théories morales ont été sollicitées tour à tour ou simultanément de fournir une justification, un fondement aux obligations morales et toutes ont été reconnues impuissantes à jouer un pareil rôle : La preuve en est la multiplicité même des théories émises.

Voici par exemple un livre de M. Jacob : *Pour l'Ecole laïque* (1), où l'on prétend établir d'une manière invincible, le devoir de la justice par ce simple raisonnement : « Si on trouve mauvais de subir la violence, il ne faut pas la faire subir. » M. Delvolvé fait remarquer avec raison que cet argument n'a aucune valeur : on peut en effet trouver mauvais de subir l'injustice, c'est même ce qui arrive communément, et pourtant avoir quelque intérêt à la faire subir à d'autres. Autre est la violence dont on souffre et autre est la violence dont on profite ; refuser l'une ce n'est donc pas nécessairement refuser l'autre.

M. Jacob, d'ailleurs, n'a pas une telle confiance dans ce genre de principe qu'il ne juge pas à propos d'en corroborer la force par des raisons d'intérêt personnel. Parlant de la bonté, par exemple, il dit : « La bienveillance ne s'accorde-t-elle pas toujours avec la prudence ou, en d'autres termes, ne répond-elle pas d'ordinaire à l'intérêt bien entendu ? »

Dans un autre livre plus récent, qu'on a appelé « le livre de la sagesse laïque » et qui s'intitule : *Devoirs* (2), le même M. Jacob déclare que « toutes les vertus de la spiritualité socratique et stoïcienne sont intelligibles et se justifient » (p. 103) — et il prétend en effet justifier toutes les vertus par le sentiment de notre « dignité de personnes ». — Fort bien, à condition que l'on ait au préalable établi la nécessité absolue, « catégorique » du respect de la dignité personnelle. Et c'est justement le point que M. Jacob a négligé de traiter !

M. P.-F. Thomas avait écrit, en 1904, les *Eléments de Morale*, pour les *Classes de Quatrième, A et B*, où il présentait les devoirs sociaux comme répondant à des sentiments naturels à l'homme, propres à la nature humaine, sources d'effets heureux, d'ordre, de paix et de joie. Tout cela est incontestable ; mais, remarque encore M. Delvolvé, « si réelle que soit la bonté, la malignité, la dureté de cœur sont réelles aussi, et singulièrement plus communes.....

1. Jacob, *Pour l'Ecole laïque*, conférences populaires, préface de F. Buisson. Paris, Cornély, 1899.

2. *Devoirs : Conférences de Morale individuelle et de Morale sociale*, par B. Jacob, maître de conférences aux écoles normales de Sèvres et de Fontenay-aux-Roses. Paris, Cornély, 1908.

Digitized by Google

Quant aux bons effets sociaux de ces sentiments, il est clair qu'ils ne frappent que quiconque a déjà une volonté réelle du bien social (1). »

Dans un second volume d'*Eléments de Morale*, publié en 1906 et destiné aux *Classes de Troisième, A et B* (2), M. Thomas a cru donner aux devoirs sociaux un fondement plus résistant, en invoquant la « solidarité », la « dette sociale ». Il est vraiment inconcevable que des hommes intelligents se soient laissé prendre, en si grand nombre, à ce mirage de la solidarité : comme si affirmer un fait suffisait pour créer des devoirs, comme si le *devoir de la solidarité* n'était pas un simple postulat. Au reste, « l'assimilation du devoir social à une dette juridique, lors même qu'elle réussirait à se faire accepter pleinement par l'esprit, ne saurait communiquer au devoir une puissance supérieure à celle d'une obligation juridique, dépourvue de sanction, dépourvue aussi d'ayants droit pour présenter la réclamation et donner quittance ; et ce n'est pas beaucoup dire (3). »

Le manuel de M. L. Appuhn (4) reflète les mêmes préoccupations théoriques. M. Appuhn fait appel à la solidarité, sans du reste se mettre en peine de la définir avec quelque précision ; il fait aussi appel à la justice qu'il considère tantôt comme une condition de la vie sociale, d'où il conclut à la nécessité de respecter la liberté et l'égalité des autres, tantôt comme le bien qui donne son prix à la société, de sorte qu'on ne sait plus si la justice est un droit auquel on prétend en entrant en société, ou si au contraire elle est un devoir auquel on se soumet en mêlant sa vie à celle de ses semblables, — et il en résulte que toutes les obligations sociales auxquelles on donne comme source et raison d'être une telle justice, n'ont qu'un fondement bien incertain.

On serait étonné de ne pas trouver parmi tous ces manuels de morale une production quelconque de M. Payot. Parlons donc aussi de la *Morale à l'Ecole* (5). M. Payot pose comme premier principe de toute morale la nécessité de « développer la volonté de coopération sociale ! » La « civilisation », c'est-à-dire le « progrès social » réalisé jusqu'à présent doit émerveiller l'enfant et il paraît impossible à M. Payot qu'il n'en tire pas cette conclusion : qu'il doit *donc* coopérer de toutes ses forces à ce progrès ! Mais ce qui étonne ici c'est que d'une part, dans les énoncés théoriques on semble proposer à l'enfant un motif désintéressé : la civilisation à continuer, — et que d'autre part, dans les exemples pratiques, on invoque constamment des intérêts personnels. Ainsi, pour faire haïr la paresse, on représente à l'enfant que *nous* avons à payer pour en-

1. *Revue de Métaph. et de Mor.*, janv. 1909, p. 143.

2. P.-Félix Thomas, *Eléments de Morale, classes de Quatrième A et B*. Alcan, 1904 ; — *classes de Troisième A et B*, Alcan, 1906.

3. J. Delvolvé, *Revue de Métaph. et de Mor.*, janv. 1909, p. 144.

4. *Eléments de Morale sociale (classe de 3e)*, par L. Appuhn. Vol. in-16. Paris, Juven, 1908.

5. Jules Payot, *La Morale à l'Ecole*. A. Colin, 1908.

Digitized by Google

tretenir les paresseux dans les asiles et les prisons ; contre l'ignorance, M. Payot invoque le préjudice que *nous* cause la culture arriérée pratiquée par les paysans sans instruction. La charité est une belle vertu, n'est-ce pas ? Oui, puisqu'il faut bien entretenir les pauvres ; mais l'idéal que devra proposer l'éducateur c'est la charité obligatoire et organisée municipalement comme dans la ville d'Elberfeld. — Et ainsi de suite. Aussi, soyez tranquilles : les citoyens formés à l'école de M. Payot seront des gens très sages ; ils ne gaspilleront ni leur dévouement ni leur argent ; avant de donner ou de se donner ils sauront bien si cela « rapporte ». — Une pareille morale n'a qu'un inconvénient : c'est qu'elle n'en est plus une, qu'elle n'est plus qu'un égoïsme bien éduqué.

Les *Leçons de Morale* de MM. Rey et Dubus (1) ont, sur celles de M. Payot, l'avantage qu'elles se maintiennent résolûment sur le plan des motifs désintéressés. Les auteurs prétendent, eux aussi, « développer la volonté de coopération sociale » et pour émouvoir cette volonté, ils lui font entrevoir comme infaillible et irrésistible le progrès moral. — La conclusion pratique en serait, me semble-t-il, celle-ci : puisque le progrès est assuré, il est bien inutile que je peine à le réaliser pour ma part ; et c'est pourtant la conclusion contraire que MM. Rey et Dubus considèrent comme la seule logique! Ils ont bien soin, d'ailleurs, de prévenir que leur livre s'adresse « à tous les honnêtes gens... soucieux de réaliser les aspirations de leur raison et d'être les collaborateurs patients, mais résolus, de l'amélioration sociale » (p. 172). C'est dire que les *Leçons de Morale* serviront aux gens honnêtes, tant que ceux-ci verront des raisons suffisantes d'être honnêtes ; mais que le jour où ils n'en verront plus, ce n'est pas à MM. Rey et Dubus qu'ils auront à s'adresser pour obtenir une justification rationnelle du devoir.

Je termine cette revue des morales laïques que l'on prétend donner comme des doctrines efficaces et éducatives par un livre classique qui me semble manifester le mieux à quel état de déliquescence, à quel nihilisme théorique en est arrivée la pédagogie officielle en quête d'une doctrine morale éducative.

Ce livre c'est celui de MM. Rauh et Revault d'Allonnes : *Psychologie appliquée à l'éducation* (2), Il fait partie d'un *Cours complet de morale* rédigé conformément aux programmes de l'Enseignement secondaire des Jeunes Filles, 3e, 4e et 5e années. Je ne conteste pas la valeur de cet ouvrage dans sa partie pratique, c'est-à-dire dans son ensemble. Je m'occupe seulement ici de la partie théorique qui est toute contenue dans le dernier chapitre. Or voici comment on y résume les questions fondamentales de la morale :

« Sommes-nous libres ? — Alors que nous croyons l'être, nous subissons les influences inconscientes de l'hérédité, de l'éducation, du milieu » p. 305. Mais, « si nous ne sommes pas sûrs de notre liberté, nous savons que l'homme a pour tâche de substituer à

1. Rey et Dubus, *Leçons de Morale*. H. Paulin, 1906.
2. Paris, Hachette, 1904.

Digitized by Google

l'univers visible un univers idéal, monde de la science, monde de la morale,... Si je ne sais pas exactement quand et à quel degré je suis libre, je sais que je dois faire comme si je l'étais. Si je le dois, je le puis. » (p. 309.)

« Avons-nous une âme spirituelle ? La pensée paraît dépendre de conditions cérébrales, organiques, cosmiques, au moins autant que tenir sous sa dépendance l'organisme et la nature. Mais il nous suffit de savoir que nous devons agir comme si la pensée était triomphante... Du moment que l'homme choisit pour sa tâche de bien penser et de vivre bien, il prend parti pour le spiritualisme. Il agit, il doit agir comme si la pensée était le tout des choses. Ainsi la dignité de notre nature n'éclate pas aux yeux : elle ne nous est pas révélée comme un fait à constater mais comme un devoir à réaliser, comme un bien à conquérir. » (p. 305, 313.)

« Notre conscience individuelle subsiste-t-elle après la mort? c'est un problème, mais nous nous sentons obligés et capables de travailler à des œuvres séculaires, à des fins infinies, d'agir comme si nous étions immortels..... Il y a peut-être des raisons de croire que l'âme individuelle reste consciente après la mort... Mais quelle que soit la solution du problème, une vérité est certaine, c'est que nous devons agir comme si nous l'étions. Des fins infinies nous attirent, s'imposent à nous ; des œuvres que les siècles achèveront exigent notre effort et notre enthousiasme. Que l'on doute, si l'on veut, de notre immortalité. Une chose est sûre : c'est que dès à présent nous vivons pour l'éternité. » (p. 305 et 313-314.)

« Dieu existe-t-il ? est-il une providence? est-il la loi impersonnelle, le lieu géométrique des vérités ? ces questions sont ardues. Mais nous devons nous attacher à la beauté, à la vérité, à la justice, faire comme si Dieu existait... Et si nous ne pouvons résoudre théoriquement la question de l'existence de Dieu,... il y a une vérité dont nous sommes sûrs : c'est qu'une tâche s'impose à l'homme, quelle que soit sa condition ou sa fonction, c'est d'extraire de la nature et de sa propre vie tout ce qu'elles contiennent de vérité, de beauté, de justice, de faire comme si Dieu existait. » (p. 305 et 314.)

Ainsi donc, c'est sur une série d'hypothèses, et d'hypothèses impossibles à vérifier qu'on nous engage, ou plutôt, qu'on prétend nous obliger à bâtir toute notre vie ! Je n'hésite pas à le dire, il faut être vraiment perdu dans les abstractions pour s'imaginer qu'un seul être raisonnable puisse se contenter de pareilles niaiseries. Dire à quelqu'un qu'il n'est pas sûr qu'il soit libre et lui affirmer ensuite doctoralement qu'il *doit* « substituer à l'univers visible un univers idéal », c'est se moquer de lui. Vous lui dites : « Tu le dois, donc tu le peux ! » — il vous répond avec plus de raison : « Je ne le dois pas, si je ne le puis pas. Prouvez-moi d'abord, ou du moins reconnaissez d'abord que je suis libre ! » — On pourrait en dire autant des autres propositions.

« L'enseignement qui résulte et qu'il faut retenir de ces quelques pages, disent les auteurs, c'est que la morale donne la clé de la

Digitized by Google

vie. » En d'autres termes cela veut dire que c'est la vie qui explique la vie et qui en fait connaître le prix et la valeur et le sens. Non, la vie n'explique rien du tout ; elle n'est qu'un fait et un fait de quelque façon qu'on le regarde ne donnera jamais par lui-même un jugement de valeur.

De tout ce qui précède il me semble que l'on peut assez légitimement conclure à la faillite de la doctrine morale laïque : elle n'a jamais eu, elle n'aura jamais, elle ne peut pas avoir de valeur éducative, elle n'a aucune autorité sur les consciences, parce qu'elle n'en a aucune devant la raison. Les théoriciens de la morale laïque ne savent à quel principe rattacher les devoirs : c'est tantôt la dignité humaine, tantôt la solidarité, tantôt le progrès social, la civilisation qu'ils invoquent. Mais ils sentent eux-mêmes si bien le peu d'autorité de toutes ces abstractions qu'ils glissent comme malgré eux, et à leur insu, au moment même où ils parlent solidarité, progrès, vers l'intérêt individuel. Malgré leurs bonnes intentions ils n'ont abouti, en morale sociale, « qu'à éclairer et à munir de préceptes et d'apparences morales l'intérêt individuel, entendu au sens étroit du mot, c'est-à-dire la force active la plus superficielle, toujours en éveil à la périphérie de la vie psychique (1). »

Quant aux « praticiens », aux éducateurs, à tous les degrés, ils ne sentent pas moins l'inefficacité de toutes les justifications « laïques » qui ont été tentées du devoir, et par conséquent, ou bien ils se contentent d'énoncer les préceptes, et d'en faire une sèche exégèse, comme on ferait pour les articles du code civil, ou bien, en des accès de franchise, ils jettent par-dessus bord toutes les théories, et les font suivre de bon nombre de préceptes dont ils déclarent que la « conscience moderne » ne peut plus s'accommoder. Il ne serait pas nécessaire de feuilleter longtemps les Bulletins d'*Amicales* pour trouver ces déclarations.

Dans son rapport sur le dernier concours d'agrégation de l'enseignement secondaire des jeunes filles, M. Compayré, un des patriarches de la pédagogie laïque, exhalait tout récemment ses plaintes au sujet des défauts de l'enseignement moral : « Il ne semble pas qu'on ait assez réfléchi à ce que peut et doit être l'enseignement de la morale ; on fait étalage de notions littéraires ou historiques... On s'imagine bien à tort que l'éducation morale consiste à étudier les théories et les systèmes... Et enfin, trop fréquemment, les caractères vrais de la morale sont méconnus. L'idée d'une règle, d'une loi impérative semble s'être obscurcie et effacée dans quelques esprits. On est surpris de trouver, chez des aspirants au professorat du Lycée des affirmations comme celles-ci : « Les vérités morales sont passagères et relatives » ; — ce qui est faux, s'il est vrai, comme nous le pensons, que la morale ne saurait exister si elle ne comporte pas un peu d'absolu ; — ou bien encore : « La morale doit se dégager des faits de l'expérience personnelle (2) », — ce qui

1. Jean Delvolvé, *Revue de Métaph. et de Mor.*, janv. 1909, p. 159.

2. « La morale donne la clé de la vie », disent MM. Rauh et Revault d'Allonnes. Voici une candidate qui a profité de leurs leçons.

Digitized by Google

équivaut presque à supprimer tout enseignement moral. C'est avec regret que l'on verrait se généraliser la tendance à ne plus parler du devoir, de la conscience, pour y substituer un vocabulaire nouveau, « sens du relatif », « l'adaptation à la vie », et pour déclarer que « la morale évolue tous les jours avec les conditions sociales », ou encore que « la morale consiste à faire vibrer l'âme ».

M. Compayré « est surpris » de ces résultats. Pour ma part, je ne le suis point du tout. Mais je les déplore plus vivement que n'a l'air de le faire M. Compayré. On ne peut songer, en effet, sans une profonde douleur que c'est l'âme, c'est la conscience de milliers de Français et de Françaises, qui est ainsi, dans nos écoles publiques, systématiquement détachée des vérités qui forment la base de toute morale privée ou publique, et on ne saurait avoir trop d'indignation pour les tristes idéologues qui tarissent les sources de la vie morale dans les cœurs de nos jeunes gens et de nos jeunes filles.

II. En dehors du monde des pédagogues officiels, professeurs d'Ecoles normales, Directeurs et Inspecteurs de l'Enseignement, il s'est constitué une école, jeune encore, et dont le radicalisme, en morale, laisse bien loin derrière lui les pâles théories que nous venons de recenser. C'est l'*école sociologique*, dont les représentants les plus autorisés parmi nous sont MM. Durkheim, Lévy-Bruhl, A. Bayet, R. Worms. Cette école a déjà publié plusieurs travaux dont quelques-uns ont été très remarqués (1) ; elle a plusieurs organes périodiques, — tels que l'*Année sociologique*, la *Revue internationale de Sociologie*, les *Annales de l'Institut international de Sociologie*, etc. —Mon intention n'est pas, en ces quelques pages, de faire connaître à nos lecteurs l'école sociologique, mais seulement de noter, en quelques traits rapides, la conception nouvelle de la morale qu'elle prétend introduire.

L'école sociologique est une école positiviste ; elle n'admet de science digne de ce nom que celle qui s'attache aux faits pour en montrer la succession, l'interdépendance, et de là tirer, s'il y a lieu, des conclusions spéculatives ou pratiques.

Dans la masse des faits qui peuvent être l'objet d'une science positive la sociologie a choisi, comme son objet propre, les faits sociaux (2), c'est-à-dire les idées et les jugements propres à des collectivités, les institutions morales, politiques, religieuses, économi-

1. Voyez Durkheim, *La Division du Travail social*. Paris, Alcan, 1902 ; *Le Suicide*, étude sociologique (id.) ; *Les Règles de la Méthode sociologique* (id.) ; Lévy-Bruhl, *La Morale et la Science des Mœurs*. Paris, Alcan, 1903 ; A. Bayet, *La Morale scientifique*. Paris, Alcan, 1905 ; *L'Idée de Bien*, essai sur le principe de l'art moral rationnel (id.), 1908 ; Bouglé, *Les Idées égalitaires*. Paris, Alcan, 1900 ; René Worms, *Philosophie des Sciences sociales*, 3 vol. Paris, Giard, 1904, 1905, 1907, etc.

2. « Est fait social toute manière de faire, fixée ou non, susceptible d'exercer sur l'individu une contrainte extérieure ; ou bien encore, qui est générale dans l'étendue d'une société donnée, tout en ayant une existence propre, indépendante de ses manifestations individuelles. » (Durkheim, *Les Règles de la Méthode sociologique*, 3e édition, p. 19).

Digitized by Google

ques des sociétés humaines. Elle en étudie l'origine, le développement, les lois.

En tant que les mœurs sont les jugements et la manière d'agir des hommes en société, la morale rentre donc dans le domaine de la sociologie. Mais c'est ici que se précise la position de la nouvelle école : pour elle « *il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de morale théorique* (1) », c'est-à-dire que le travail que toutes les écoles avaient essayé jusqu'ici, et qui consiste à justifier rationnellement les préceptes de la morale, ce travail-là n'a pas de sens et ne peut aboutir qu'à des hypothèses métaphysiques, c'est-à-dire à des affirmations qui n'ont rien de scientifique. Il ne peut pas y avoir de « métaphysique des mœurs » ou de « science de la morale » : il ne peut y avoir que la « science » ou la « physique des mœurs ». Le bien, le mal, la justice et l'injustice, ce sont autant de faits ; les jugements qu'on porte sur ces faits, sont également des faits : les institutions qui en sortent, encore des faits : de tous ces faits, on peut étudier et connaître scientifiquement l'origine, l'évolution, les transformations successives, la dépendance, et jusqu'à une certaine mesure la destinée. Ce qui veut dire qu'il peut y avoir une histoire raisonnée des mœurs, des croyances, des coutumes, des institutions des différents pays, aux différentes époques. Mais à cela se borne le travail scientifique. Toute recherche en dehors de ces limites est de la métaphysique, autrement dit de l'extra-scientifique, de l'incompréhensible. Il n'y a pas de « morale théorique », ni de science morale « normative » ou « législatrice ». Que dirait-on d'un biologiste ou d'un astronome qui, après avoir étudié les phénomènes de la vie ou les évolutions des astres et avoir déterminé par l'observation comment, en fait, ces phénomènes et ces évolutions se produisent, se donnerait encore pour tâche, de rechercher comme ils *devraient se* produire, d'en faire la métaphysique ? Telle est pourtant, d'après les sociologues, l'œuvre absurde à laquelle jusqu'ici se sont livrés les philosophes moralistes.

Inutile, par conséquent, de parler de lois morales qui dominent la conduite de l'homme et s'imposent à la conscience : ces lois n'existent pas. « La morale, dit M. Levy-Bruhl, si l'on entend par là l'ensemble des devoirs qui s'imposent à la conscience, ne dépend nullement, pour exister, d'un ensemble de principes spéculatifs qui la fonderaient, ni de la science que nous pouvons avoir de cet ensemble. Elle existe *vi propria*, à titre de *réalité sociale*, et elle s'impose au sujet individuel avec la même objectivité que le reste du réel. Les philosophes se sont imaginé parfois que c'étaient eux qui fondaient la morale : pure illusion, inoffensive, d'ailleurs, et dont il leur a fallu revenir. » Après Hégel, il leur propose « l'exemple du physicien, qui n'a jamais eu l'idée de rechercher quelles devraient

1. C'est le titre même du premier chapitre du livre de M. Lévy-Bruhl : *La Morale et la Science des Mœurs.*

Digitized by Google

être les lois de la nature, mais qui se demande tout uniment quelles elles sont (1). »

N'allez donc pas demander aux sociologues quelle est, à leur avis, la *vraie morale*. *La* morale ? Ils ne connaissent pas cela ! Ils connaissent *des* morales, en quantité innombrables, mais qui ne sont pour eux ni vraies ni fausses ; elles *sont* ; de plus, elles sont *appelées* vraies ou fausses, jugements que la sociologie étudiera encore, non pas pour les juger à son tour, mais pour en expliquer la genèse, l'influence sur les individus, les institutions, etc.

Est-ce à dire que ces « savants », comme ils se nomment pour se distinguer des « philosophes » qu'ils traitent aussi de « poètes » et de « logiciens » rêveurs, — est-ce à dire que ces savants se désintéressent absolument de la pratique et ne se soucient point d'apporter leur concours aux éducateurs ? Non, car depuis quelques années ils s'essayent à formuler, comme application pratique de la science sociologique, les premiers rudiments de ce qu'ils appellent « un art moral positif et rationnel ».

Avant que la science médicale n'eût fait les progrès dont, à juste titre, le siècle dernier s'est enorgueilli, on soignait les malades selon des théories arbitraires et par des procédés empiriques dont le seul souvenir nous fait aujourd'hui frissonner. C'est seulement depuis que la science positive a révélé les lois de la vie que la médecine a pu devenir un art vraiment rationnel. Ainsi en serait-il de la morale. Jusqu'ici l'éducation a été commandée par tout un ensemble de préjugés métaphysiques ; ne connaissant pas les lois de la vie morale, parce qu'on n'avait pas encore fait la « physique des mœurs », on violentait la nature, au lieu de l'aider seulement à suivre son cours normal. Grâce à la sociologie, l'art moral commence enfin à se créer ; elle entre dans la voie où l'art médical s'est déjà bien avancé.

Dans son ouvrage : *La Morale et la Science des Mœurs*, M. Lévy-Bruhl avait consacré un chapitre (chap. IX), à cet art nouveau. M. A. Bayet s'est efforcé d'en préciser la notion dans l'ouvrage que j'ai cité plus haut : *L'Idée de Bien, essai sur le principe de l'art moral rationnel*. Voici comment, d'après M. Bayet, doit se comprendre cet art moral :

« La science, dit-il, ne peut pas nous donner, pour diriger l'art moral rationnel, des principes d'action scientifiques. Les lui demander, serait faire renaître la confusion des points de vue théorique et normatif... Pourquoi, au nom de quel principe déciderait-on que le normal est préférable à l'anormal, alors qu'en fait l'anormal est quelquefois préféré ?... » (p. 227.)

« La science ne peut pas non plus, directement ou indirectement, suggérer aux praticiens des principes normatifs. Mais, *chargée d'étudier ces principes comme des choses, elle en peut prévoir le destin*. Si les praticiens, mûs par le désir du succès, viennent lui

1. *La Morale et la Science des Mœurs*, 3e édition, pp. 131-132.

Digitized by Google

soumettre les principes qu'ils ont déjà, non pour en faire apprécier la valeur, mais pour en connaître la destinée future, la science aura le droit de répondre. » (p. 229.)

« La science n'impose à l'art aucune fin ; elle indique seulement des probabilités positives. Elle prend les sociétés avec leurs désirs et n'entreprend pas de les remplacer : tout au plus, leur enseigne-t-elle la stérilité de certains vœux dans certaines situations ; si les praticiens passent outre, elle ne leur refuse pas les moyens d'action nécessaires à leurs vaines entreprises » (p. 231.) On ne saurait montrer plus de détachement ni plus de sérénité scientifique ! »

Ainsi donc, la sociologie se garde bien de proposer un idéal : « Elle n'essaye pas de renouveler le vieux rêve anti-scientifique d'une morale scientifique qui serait la vraie morale. » De l'étude des faits, elle tire seulement les lois des faits ; ces lois lui permettent, en quelque mesure, de prévoir la destinée de certaines idées morales ; elle en avertit les « praticiens », et l'enfance de l'art, pour ces derniers, sera de ne pas se perdre en efforts stériles pour maintenir ou faire surgir des idées, des institutions, des formes de vie morale qui, d'après la sociologie, n'ont pas d'avenir. — De plus, comme la « science » s'occupe surtout de déterminer les conditions de naissance, de développement, de transformation des idées morales, « l'art moral rationnel et positif », c'est-à-dire l'art moral inspiré par la sociologie et docile à ses indications, consistera aussi et surtout de mettre les individus dans les conditions requises pour obtenir tel résultat (1). — Et les « praticiens » de cet art ce seront les éducateurs et les hommes politiques, ceux-ci surtout, car il faut bien noter que d'après l'école sociologique la conscience et la volonté individuelles ne comptent nullement comme facteurs de la morale ; elles sont effets et non pas causes ; toutes nos idées morales et par suite le mode et le sens de nos déterminations prétendues volontaires viennent de « la pression du social ». Le « moral » de chacun n'est qu'une sorte d'alluvion déposée dans la conscience par le flux et le reflux continuel des phénomènes sociaux.

En résumé, quelle sera la fonction de l'art moral ? « Modifier, par des procédés rationnels, la réalité morale donnée, au mieux des intérêts humains, comme la mécanique et la médecine intervien-

1. Par exemple, la « science », par l'organe de M. Durkheim, a démontré que la tentation et la volonté du suicide naissent et se développent dans telles conditions : aux praticiens de tenir compte de ces lois, selon qu'ils voudront ou ne voudront pas voir se multiplier les suicides ; mais sur la question de savoir s'il est bon ou mauvais de favoriser le suicide, la science n'a aucune réponse à leur donner.

De même, la sociologie a établi, je suppose, que les préoccupations d'ordre religieux doivent fatalement diminuer et disparaître sous l'influence corrosive de tel facteur de civilisation, qui, lui, doit au contraire poursuivre son œuvre. Le sociologue ne va pas pour cela condamner la religion ; ce serait porter un « jugement de valeur », ce qui, pour lui, n'a aucun sens. Il *constate* seulement que l'idée religieuse n'a pas d'avenir. Aux praticiens, après cela, de la favoriser, de la combattre, ou de s'en désintéresser. Mais *s'ils veulent* agir selon la science, ils ne la favoriseront pas.

Digitized by Google

nent, en vue de ces mêmes intérêts, dans les phénomènes physiques et biologiques (1). »

Il ne peut évidemment pas être question ici de discuter toutes ces théories (2) ; je dois me borner à faire les quelques remarques suivantes :

Si M. Durkheim et son école se contentaient de faire la « physique des mœurs » ou leur histoire, nous n'aurions rien à dire, ou plutôt nous ne pourrions qu'applaudir à leurs efforts et enregistrer avec reconnaissance les résultats de leurs travaux. Il est incontestable que la sociologie, considérée comme étude des faits sociaux peut être une science : elle a son objet propre, elle a ses méthodes, et elle a déjà prouvé son utilité.

De même, si elle se contentait, comme c'est en effet son rôle et son intérêt pratiques, d'avertir les éducateurs et les législateurs des conditions sociales qui favorisent le développement des vertus ou au contraire provoquent une recrudescence des vices, il n'y aurait encore qu'à l'en féliciter.

Mais son tort est de déborder hors de son domaine propre, et cela ne va pas sans de graves inconvénients. Elle nie illégitimement la possibilité de toute morale théorique, « normative » ou « législative », c'est-à-dire de ce qu'on a entendu jusqu'ici par le mot morale, car une morale qui n'impose pas de devoirs, qui ne fait que constater des tendances, des directions de fait, n'est évidemment plus une morale.

M. Lévy-Bruhl se plaît à comparer la morale à la médecine. De même, dit-il, qu'un médecin ne s'amuse pas à rechercher comment le corps *devrait* vivre, — de même ne faut-il pas demander au moraliste de résoudre cette question absurde : comment l'homme *doit* se conduire ; il lui suffira de savoir comment, en fait, les hommes vivent, quelles sont leurs tendances réelles et positives. Est-ce bien sûr, cela ? Est-il vrai qu'un médecin n'a pas l'idée d'une physiologie *normale*, d'un état normal du corps et de son état anormal, de la santé et de la maladie ? Ce ne sont pourtant pas les faits qui lui suggèrent le « jugement de valeur » qui lui fait estimer la santé plus que la maladie : car la maladie, considérée comme un pur fait, a exactement le même sens et la même valeur que la santé. En réalité, le médecin, tout médecin fait, qu'il le veuille ou non, de

1. Lévy-Bruhl, *La Morale et la Science des Mœurs*, p. 268.

2. Les prétentions des sociologues ont été réduites à leur peu de valeur par M. A. Fouillée dans un article de la *Revue des deux Mondes* (T. XXIX, 1905, p. 519), dont le titre indique suffisamment le contenu : *La Science des Mœurs remplace-t-elle la Morale ?* — De même par M. Delvolvé dans son ouvrage : *L'organisation de la conscience morale* et dans ses articles de la *Revue de Métaphysique et de Morale* que j'ai cités plus haut. — M. Cl. Piat, dans le *Correspondant* du 10 septembre 1908 a prouvé l'*insuffisance des morales positivistes*, mais sans s'occuper spécialement des théories sociologiques.

Voyez aussi : L. Désers : *Les Morales d'aujourd'hui et la Morale chrétienne*. Paris, Poussielgue : — Paul Gaultier : *L'Idéal moderne*, Chap. Ier *L'indépendance de la Morale*. Paris, Hachette, 1908.

Digitized by Google

la métaphysique, pas bien compliquée du reste, celle du bon sens, par lequel on affirme sans y avoir beaucoup réfléchi, que la santé est préférable à la maladie. Ainsi en est-il en morale. Il ne faut pas longtemps ratiociner, pour savoir qu'il y a une « physiologie » normale de l'être raisonnable et moral, qu'il y a pour lui aussi, un état de santé, et un état de maladie, un bien et un mal. C'est une affirmation de première évidence qui domine toutes les études positives, un plan supérieur où elles ne peuvent atteindre, mais qui n'en existe pas moins.

Dans un autre ordre d'idées, il est clair que la morale sociologique n'a et ne peut avoir aucune efficacité, aucune valeur éducative. Le nouvel « art moral » qu'elle tend à créer s'adresse exclusivement aux « praticiens » — c'est-à-dire à peu près uniquement aux hommes politiques, qui sont en situation de modifier le « social » et de lui faire exercer une pression sur le « moral », c'est-à-dire sur la conscience individuelle. Ceux-là pourront emprunter à la sociologie quelques règles, du reste bien vagues, basées sur des « probabilités », — et ces règles auront pour eux de la valeur, dans la mesure où ils admettront les conjectures des « savants » sur la destinée de telle idée morale, de telle institution, dans la mesure aussi où ils seront « mûs par le désir du succès ». D'obligation morale, de devoir, il n'est évidemment pas question ici.

Mais de plus et surtout, il n'en est plus du tout question pour l'individu. La « science » peut, s'il y croit, lui apprendre que telle idée, telle institution sociale, semble, à regarder la courbe jusqu'ici tracée de son évolution, avoir tel avenir. Quant à lui dire ce qui est bien, ce qui est mal, ce qu'il *doit* faire et éviter, elle s'en garde bien ; elle lui notifie même que ce sont là des questions qui n'ont pas de sens.

Bien loin de pousser au bien, la « science des mœurs », même doublée de son « art moral », ne ferait au contraire que diminuer peu à peu, et finalement anéantir, autant qu'il dépendrait d'elle, le souci du bien. Elle le ferait, tout d'abord, comme je viens de le dire, en introduisant dans la conscience le scepticisme moral le plus radical. Elle le ferait aussi par les explications purement extrinsèques, « sociologiques », qu'elle prétend donner de toutes nos appréciations morales, de toutes les exigences actuelles de la conscience. Ce n'est pas en vain, par exemple, qu'on aura enseigné à des jeunes gens que nos jugements actuels concernant les relations entre les deux sexes sont des produits de telle situation sociale, combinée avec telle circonstance historique. Si les lois que nous appelons les lois morales n'ont que ces origines-là, elles perdent, avec leur caractère absolu, toute autorité devant la conscience.

Il est vrai que les sociologues croient pouvoir nous rassurer en nous disant que la « pression sociale » sera toujours là pour maintenir les consciences individuelles dans les voies exigées par l'état présent de la société ; que les idées théoriques ont peu d'influence sur la vie pratique des hommes, etc... — Mais c'est précisément ce

Digitized by Google

qu'il s'agirait d'abord de nous prouver. Les hommes se laissent évidemment influencer dans leurs jugements et leur conduite, par la société dans laquelle ils vivent. Mais ils agissent surtout d'après leurs idées : il faut vivre dans la lune pour ne pas s'en apercevoir. Et la « pression sociale » elle-même, de quoi est-elle faite en définitive, sinon des idées qui sont entrées dans une foule de têtes ; c'est donc que les théories philosophiques sont loin d'être pratiquement aussi inoffensives que le disent les sociologues.

Il est vrai encore que ceux-ci se consoleront facilement, dans les régions abstraites où ils habitent, des transformations que pourront subir les mœurs du fait de leurs doctrines. On commettra des « faits qualifiés crimes » ? Soit. On aura remplacé des faits par d'autres faits : qu'y aura-t-il de changé pour le « savant » ? — Peut-être rien, mais pour nous, qui n'en sommes pas encore à cette admirable sérénité, nous nous inquiétons de pareilles doctrines. Il y a, dit quelque part M. Fouillée, une « indestructibilité rationnelle de la morale » qui lui fera résister à de pareils dissolvants. Mais si elle ne peut être détruite, elle peut être fort endommagée, nous n'en avons que de trop nombreux exemples, et c'est assez pour condamner, non plus seulement au nom des principes théoriques, mais au nom de la conscience, l'entreprise néfaste de l'école sociologique.

III. « L'art moral, conçu comme purement sociologique dans ses sources et purement politique dans sa forme d'application, ne retient rien de ce qui a été jusqu'à présent le rôle essentiel des formes religieuses et philosophiques de l'art moral, à savoir : fournir une aide à la vie intérieure, favoriser le développement de la conscience morale de l'individu (1). »

Ainsi s'exprime M. Delvolvé qui, après avoir lui-même démontré successivement l'inefficacité pratique de la morale officielle, ou plutôt des morales officielles, et de la morale sociologique, s'est donné pour tâche de rechercher à son tour et d'établir *les conditions d'une doctrine morale éducative*. Son étude dans la *Revue de Métaphysique et de Morale* n'est pas encore achevée. Mais parce qu'il a écrit dans son *Organisation de la conscience morale* et par les amorces qu'il a déjà données dans la *Revue de Métaphysique et de Morale*, nous pouvons suffisamment connaître les grandes lignes de sa théorie morale. Essayons de la résumer.

« Il est utile, dit-il, de distinguer nettement deux formes d'art moral qui diffèrent par leur but, par leur objet d'application, qui doivent logiquement différer par leurs méthodes : d'une part un art moral sociologique, se proposant pour objet les mœurs communes d'une collectivité, pour but la rectification de ces mœurs par des moyens politiques ; d'autre part un art moral ayant pour objet

1. Delvolvé, *L'Organisation de la conscience morale*, p. 7.

Digitized by Google

d'application la conscience individuelle, pour but de fournir une aide rationnelle à la fonction organisatrice de la conscience (1). »

Au moins M. Delvolvé n'attribue donc pas toute l'efficacité, en matière morale, aux facteurs sociaux ou internes (2) : il entend bien qu'il y a à se préoccuper de la formation de la conscience à l'intérieur. « Si l'on y réfléchit, dit-il encore, l'évolution naturelle d'une société est précisément la résultante d'une foule de tendances individuelles diverses, souvent opposées, dont les lois internes sont indépendantes, quant à leur source, des lois mêmes de l'évolution sociale (3). » — « Les sciences sociales sont aptes à servir très utilement à la dissolution des vieux idéaux... Elles sont incapables de fournir, au centre même de la vie morale, la base intellectuelle nécessaire à l'exercice de la fonction essentielle de la conscience (4). »

Mais cet art moral, s'adressant à la conscience individuelle, comment le concevoir ?

Jusqu'ici il n'y a en fait que l'Eglise catholique qui, chez nous, ait pratiqué l'art d'éduquer les consciences. Elle l'a fait avec succès, M. Delvolvé le reconnaît volontiers. Et c'est pourquoi il lui semble très important d'examiner comment elle s'y est prise.

« La doctrine éducative traditionnelle consiste essentiellement, non pas à formuler et justifier des règles morales, mais à instituer dans l'esprit un système d'idées dont le centre est l'affirmation du rapport de l'homme à Dieu, puis à organiser par rapport à ce centre toute la vie de l'âme (5) C'est, pour employer le terme qui revient si souvent dans le langage chrétien, une doctrine *d'édification :* elle tend, en effet, à édifier sur le fondement spirituel de la foi la vie morale tout entière. Je préfère cependant, pour marquer plus exactement le caractère de sa fonction psychologique, la désigner sous le nom de *doctrine organiciste ;* cette fonction consiste, en effet, à établir dans l'esprit un centre vivant autour duquel s'agglomèrent, de façon en quelque sorte spontanée, les éléments de la vie morale, comme autour d'un germe central se développe un organisme.

« L'opposition de cette doctrine organiciste avec notre morale laïque est frappante. Notre enseignement moral laïque sous toutes ses formes est essentiellement théorique et analytique. Il expose

1. *L'Organisation de la Conscience*, p. 48.

2. Je note ici en passant une autre prétention de faire de l'art moral « objectif », encore plus extravagante que celle de l'école de psychologie. On y voudrait faire le « dressage méthodique » des enfants, leur faire entrer la morale dans l'âme par un ensemble de « thérapeutique morale », dont le procédé principal est la suggestion hypnotique. On les endormirait vicieux, et ils se réveilleraient vertueux !

3. *Loc cit.*, p. 53.

4. *Loc. cit.*, p 57

5. Tel est, en effet, le procédé du livre admirable qu'étudie ici M. Delvolvé, le *Catéchisme ;* il est un enseignement d'autorité et non pas une suite de démonstrations philosophiques. — Mais M. Delvolve se trompe s'il s'imagine que « la doctrine éducative traditionnelle » ne s'est jamais mise en peine de justifier devant la raison les prescriptions de la morale. Qu'il juge cette justification insuffisante, non scientifique, c'est son affaire, son opinion, mais de l'ignorer ou de la nier, c'est un droit que nous ne lui reconnaissons pas

Digitized by Google

analytiquement les devoirs moraux particuliers : c'est là son objectif principal... Il suppose ce postulat, que la simple connaissance des règles morales, connaissance aussi exacte, aussi explicative que possible, est nécessaire et suffisante pour que l'homme conforme à ces règles sa conduite... Au contraire, la doctrine traditionnelle suppose qu'il n'en est pas ainsi, que les règles n'ont pas en elles-mêmes de vertu persuasive ou efficace... (1) »

Voilà un aveu qui vaut la peine d'être noté. Oui, la morale traditionnelle fonde tous nos devoirs sur un principe supérieur, générateur de tous les autres, et d'où découle normalement et avec le caractère de l'absolu, l'obligation dans toute la série des devoirs ; principe qui fait en même temps l'unité de tout le système. La morale laïque, au contraire, n'a su que répéter les préceptes ; elle n'a jamais eu la force de leur conférer le caractère obligatoire et de les faire tenir en un système cohérent.

Donc, conclut M. Delvolvé, le type organiciste s'impose : reste seulement à trouver les principes supérieurs, universels, valables pour tous, que l'on établira comme un centre, un noyau, et autour desquels viendra s'organiser toute la multitude des préceptes dispersée dans la morale laïque.

Il ne peut plus être question d'en emprunter aux dogmes religieux. « La critique de ces dogmes, en établissant qu'ils n'ont aucune valeur de vérité, interdit toute rénovation des arts moraux qui utilisent ces dogmes (2). » Bien plus, « il ne saurait être question de les demander... à des raisonnements dialectiques, comme ceux usités dans les morales rationnelles du devoir, ou du bien, ou de l'intérêt. Nous ne devons plus songer à découvrir rationnellement des règles à priori de toute activité... Il est vain de chercher dans l'abstrait des règles d'action (3). »

Où donc alors prendrons-nous ces règles d'action ? — Il faut les demander « aux sciences positives qui étudient les formes naturelles de l'activité vivante... La première démarche de l'art moral, c'est de fournir à l'individu la connaissance des lois générales qui régissent l'activité individuelle et qui sont les conditions de sa vie. C'est donc aux formes les plus générales des sciences de la vie, à la biologie générale qu'un art moral positif peut et doit emprunter ses principes essentiels. Le point fixe autour duquel l'individu a besoin de coordonner tous les éléments de sa vie pratique, il ne le trouvera que dans les plus universels des instincts qui émeuvent la matière vivante et auxquels aucun être vivant ne peut se dérober : *instincts de nutrition et d'accroissement individuel, de reproduction, d'association.* Ces instincts ou ces lois définissent la vie ; ils animent les formes infiniment belles et subtiles de l'activité humaine comme ils régissent nuement les mouvements de la cellule ; ils sont les formes

1. *Revue de Métaph. et de Morale*, mai 1908, pp. 400, 401.
2. *L'Organisation de la Conscience*, p. 41.
3. *Loc. cit*, p. 47.

Digitized by Google

inviolables de l'universel devoir. Nous ne nous comprenons véritablement nous-mêmes que si nous retrouvons à travers toute la complication de notre nature la simplicité des lois primordiales (1). »

Cela suffit. Pratiquement, voici donc quel devra être désormais le procédé d'éducation. L'instituteur ou le professeur de morale aura dans sa classe une série hiérarchisée d'espèces animales, depuis l'amibe jusqu'à l'homme ; cette série sera d'autant plus riche que l'on voudra donner plus d'efficacité à la doctrine éducative. On montrera aux élèves comment à travers toute la série les mêmes « instincts de nutrition et d'accroissement individuel, de reproduction, d'association » agissent et dirigent la vie ; comment ils se compliquent au fur et à mesure que l'on monte dans la série ; mais comment chaque espèce suit inviolablement « les formes de l'universel devoir », c'est-à-dire les instincts précités. De cette contemplation les élèves ne manqueront pas de conclure qu'ils seraient des monstres si, à leur tour, ils ne tendaient pas à « placer leur vie dans le courant normal de la nature ». — L'évolution naturelle de la plus humble cellule vivante contient ainsi en germe les lois les plus délicates de la vie morale. Veut-on, par exemple, enseigner aux jeunes gens à satisfaire les instincts de la nature, non pas selon les entraînements du plaisir, mais sous les seules impulsions du devoir? Il n'est que de leur faire considérer le désir génésique dans la nature : « Il y apparaît comme un commandement toujours supérieur, souvent étranger, parfois contraire à la notion du plaisir. La conjugaison amiboïde résulte d'une attraction aussi irrésistible, aussi puissante dans ses effets que n'importe quelle pariade, et si l'on porte son attention sur les formes diverses que présente l'instinct génésique dans la série animale, on ne songe même pas à expliquer par la recherche de la jouissance les actes infiniment variés que la nature impose à chaque espèce. » (p. 76.) — De même, le dévouement maternel qui préside à « l'élevage des jeunes » apparaît comme l'exercice d'une fonction bien plus que la recherche d'une jouissance. « L'araignée lycose » semble, il est vrai, faire exception : mais ici, comme ailleurs, l'exception confirme la règle. — « Ainsi la méditation des lois primordiales de la vie nous rend claire la notion du devoir, dont la réalité fut si longtemps recouverte de mystère et d'erreur (2). »

M. Delvolvé reconnaît bien cependant que dans certains cas, il n'est pas facile de déterminer le mode, la direction de vie morale qui est la plus conforme aux « lois primordiales de la vie ». « L'art moral, purement scientifique dans ses principes généraux, perd progressivement ce caractère à mesure qu'il aborde les formes particulières de la conduite humaine, » et dans ces cas ses préceptes doivent être présentés, « non comme des vérités scientifiques, mais comme la suggestion émanant d'un esprit individuel et tendant à

1. *Loc. cit.*, pp. 47, 58, 59.
2. *Loc. cit.*, p. 77.

Digitized by Google

s'imposer par sa force et sa beauté (1). » Ainsi, il n'est pas démontré, d'après M. Delvolvé, que l'union libre soit plus ou moins conforme aux « lois primordiales de la vie », que l'union indissoluble. Celle de ces deux formes qui sera la meilleure, ce sera celle que de plus belles intelligences, des convictions plus éloquentes arriveront à faire prévaloir. « Par là, l'art moral, scientifique dans sa racine, se rapproche indéfiniment des beaux-arts, c'est-à-dire des arts d'expression individuelle et de séduction. »

Enfin, de même qu'il a emprunté à la morale traditionnelle sa méthode organiciste, mais en substituant aux dogmes religieux des vérités positives, M. Delvolvé voudrait aussi lui prendre tous les avantages qui viennent à ses fidèles du fait qu'elle rattache leur vie à la vie même de l'absolu, de Dieu, — sans toutefois, bien entendu, conserver le dogme périmé d'un Dieu personnel. Et voici comment il essaye de concevoir cette nouvelle adaptation (2).

Une âme qui croit en Dieu, ou qui, selon l'expression moderne, « fait l'expérience du divin », qu'éprouve-telle ? — Elle sent 1° que son être, son moi, est en communication avec un être infini, absolu, qui le soutient ; 2° que sa propre fin à elle ne fait qu'un avec la fin de l'absolu, de l'infini ; 3° que Dieu saura sans aucun doute faire aboutir toutes les aspirations, toutes les exigences de son vouloir individuel. L'expérience du divin produit dans l'âme le sentiment de l'optimisme universel et absolu. — Eh bien ! au lieu de Dieu, mettons la nature, non pas cette nature « plus ou moins fragmentaire, figée et déformée que définit notre faculté de connaître », mais la nature avec son passé, son présent, son avenir, avec ses forces cachées et mystérieuses, les avantages resteront les mêmes, et nous aurons rattaché la vie morale, non plus à une fiction métaphysique, mais à la réalité objective. « Sentiment de l'unité réelle de l'être, sentiment de la communauté réelle des fins, foi à leur réalisation certaine : telle est la transposition naturaliste que propose M. Delvolvé, et qui lui paraît à la fois s'accorder aux conditions normales de toute expérience, et fournir un équivalent pratique à l'expérience chrétienne du divin (3). »

J'arrête ici cet exposé. Il n'a pas la prétention d'être complet, mais il donne une idée suffisante de la voie dans laquelle M. Delvolvé s'engage à la recherche d'une doctrine morale éducative.

Il me serait facile maintenant de cueillir, soit dans *L'Organisation de la conscience morale*, soit dans la *Revue de Métaphysique et de Morale*, quelques citations qui feraient apparaître tout le ridicule de la confiance que l'auteur semble avoir mise dans l'efficacité de cette nouvelle théorie. Mais ce serait là un amusement stérile.

On ne réfute pas de pareilles absurdités. Il n'était cependant pas inutile de les signaler, afin de faire voir à quelles misérables tenta-

1. *Loc. cit.*, pp. 63, 64.
2. *Revue de Métaphysique et de Morale*, mars 1909.
3. *Loc. cit.*, p. 290.

Digitized by Google

tives sont obligés de se condamner ceux qui ont rejeté les justifications métaphysiques, transcendantes, du devoir.

Pour clore cette série, il me resterait encore à parler de la *Morale des Idées-Forces*, de M. Fouillée. Lui aussi réfute vigoureusement et pédagogues officiels, et solidaristes, et sociologues; lui aussi croit avoir trouvé la vraie formule d'une morale « scientifique » : il n'a réussi qu'à mettre plus en lumière un fait depuis longtemps connu, à savoir que toute idée tend à se réaliser dans la pratique. Quant à la morale proprement dite, qui n'existe pas sans une théorie logique du devoir, il ne l'a point du tout établie.

A toutes ces élucubrations plus ou moins savantes, mais toutes très compliquées, il me semble pouvoir appliquer, en en modifiant un peu les termes, le jugement que j'ai cité de M. Delvolvé portant sur les sciences sociales : « Elles sont aptes à servir très utilement à leur dissolution réciproque... Mais elles sont incapables de fournir, au centre même de la vie morale, la base intellectuelle nécessaire à l'exercice de la fonction essentielle de la conscience. »

Fr. Aimé, O. M. C.

Digitized by Google

FORMATION DE LA CONSCIENCE (1).

L'éducation physique et l'éducation intellectuelle sont nécessaires, mais comme des moyens concourant à une fin qui leur est supérieure : faire éclore et développer « l'humain » dans l'enfant, c'est-à-dire son être moral.

Former la conscience d'un enfant, c'est provoquer son sentiment et exciter sa volonté du bien ; c'est lui apprendre à faire son devoir, non pour le plaisir qui s'y peut rencontrer, mais par respect désintéressé pour le devoir lui-même ; c'est dégager dans une claire lumière et laisser luire dans son intégrale beauté l'idéal moral ; c'est rattacher cette notion de l'idéal à la volonté du Dieu vivant telle que nous l'enseigne le Christianisme. Former la conscience de l'enfant, c'est aussi le défendre contre une conception trop abstraite du devoir et lui faire réaliser l'idéal dans les actes précis de sa vie ; c'est intéresser toute son âme à son éducation morale ; c'est lui présenter la vie non dans l'illusion de l'héroïsme classique, mais dans la vérité des lents efforts qu'elle demande à consentir.

Le bien et le mal se confondent d'abord pour les enfants avec les actes utiles et les actes nuisibles. Il y a là, avons-nous dit, l'idée d'un ordre à garder qui peut devenir le point de départ de l'éducation morale. On ne peut pas laisser les enfants agir selon leur caprice ; on ne peut pas non plus se fier à la discipline des conséquences naturelles. Il faut que l'autorité intervienne dans l'éducation de l'enfant. Mais l'autorité nécessaire ne sera éducatrice de la conscience que si elle revêt les caractères de la loi morale qu'elle représente. Elle se fera désintéressée, constante, ferme, sérieuse. Elle ne sera pas fin mais moyen ; elle ménagera la transition entre la contrainte et l'indépendance. Elle se fera amour, en songeant qu'elle représente Dieu et qu'elle travaille à former une âme.

A côté de l'autorité nécessaire, il y aura, dans l'œuvre éducatrice, place pour le sentiment. L'affection acceptée et témoignée, le spectacle de la joie produite par sa bonne volonté seront, pour l'enfant, d'efficaces stimulants qui le porteront à l'accomplissement de son devoir. Ce qui est bienveillance est meilleur éducateur de la conscience que ce qui est crainte. On accordera peu de valeur moralisatrice aux punitions : on aura plus de confiance déjà dans les récompenses ; mais on tâchera de développer chez l'enfant le désintéressement moral.

Fait en une heure d'intimité, l'examen de conscience précisera à l'enfant le sens de ses efforts, et remettra sa vie dans la lumière de l'idée directe-

1. Conclusion de la brochure de M. l'abbé Ponsard, parue sous le même titre, à la Librairie des Catéchismes.

Digitized by Google

trice. Enfin l'hygiène et les exercices physiques seront le complément nécessaire de l'action spirituelle dans la formation de la conscience.

On croira à la perfectibilité de toute âme ; il n'y en a pas d'absolument mauvaise. On prendra chaque âme d'enfant comme elle se présente, et on tirera le meilleur parti des éléments qui la composent ; il n'y a pas, en affaire d'éducation, de méthode rigide. Cependant il y a un certain idéal que l'éducateur aura sous les yeux ; il se proposera de donner à l'enfant une conscience claire, ayant la science en même temps que le goût du bien, également éloignée du vague du formalisme moral et des fausses précisions du scrupule ; une conscience droite, nullement ingénieuse à se détourner de son devoir, ou à s'excuser de ne l'avoir pas fait, sachant s'accuser et se ressaisir courageusement ; une conscience indépendante, entravée ni par les préjugés ni par les exemples, ne cherchant l'ombre ni pour faire le bien ni pour faire le mal ; par dessus tout une conscience sincère, sans dissimulation ni hypocrisie.

La formation de la conscience, commencée et aussi longtemps que possible poursuivie dans le milieu familial, a besoin pour être achevée de l'éducation commune. C'est par l'éducation commune que la conscience reçoit son caractère social, fait du sens de la justice, de la notion du mérite personnel, et d'une souplesse qui, sans détruire la personnalité, combat l'individualisme. Mais le système de la « discipline mécanique », longtemps en vigueur dans les collèges nous a paru sans nulle valeur éducatrice. La discipline « libérale » nous a semblé n'être elle-même qu'un remède momentané. L'éducation commune, la plus favorable à la formation de la conscience morale, serait celle qui ferait la part la plus grande au cœur, à la confiance, au sentiment de la responsabilité, et soit dans l'externat familial, soit dans un système tutorial, créerait un milieu plus rapproché des conditions réelles de la vie sociale.

Nous l'avons dit, en commençant : l'éducation de la conscience c'est l'éducation totale de l'enfant. C'est le but qu'il faut en tout se proposer, et à quoi tout doit se terminer. C'est le dessein qui donnera de l'unité à l'action de ceux qui successivement se passent de mains en mains l'enfant pour les soins de son corps ou la culture de son esprit. Tous, depuis le père jusqu'à la gouvernante, depuis le directeur de l'école jusqu'au surveillant, auront au cœur la même pensée : il y a dans cet enfant un être moral à respecter et à développer. On aura ce souci dans la manière de lui assigner une tâche, de contrôler son travail, ou de lui imposer un silence. Dans les récréations mêmes cette fin sera poursuivie ; elle inspirera le choix des jeux, diversement éducateurs ; elle fera surtout que l'on accepte ou que l'on repousse telles ou telles tendances instinctives qui se font jour chez les enfants aux heures plus libres du jeu. La classe surtout pourra être un excellent moyen d'éducation morale. Elle peut devenir une vivante leçon de conscience. Le maître y enseigne le prix des heures par le scrupuleux emploi de toutes les minutes destinées au travail ; par sa méthode, il développe le sens de l'analyse, de la réflexion personnelle, de la critique qui sont la base du jugement moral ; il encourage l'effort et met en garde contre le succès facile ; il fait sentir la nécessité de ne s'arrêter jamais et de tendre toujours à un point plus haut de perfection ;

Digitized by Google

son équité est une leçon de justice ; c'est lui qui peut aviver surtout le goût du beau et du vrai, exciter l'enthousiasme qui donne des ailes aux âmes. Par les lectures qu'il choisit il provoque dans le cœur des enfants les sentiments qui sont le plus en accord avec la conscience morale. Et lui-même par l'accomplissement régulier de sa tâche, par le soin apporté aux plus humbles de ses devoirs, il est l'exemple de cette fidélité au *devoir* professionnel, au devoir d'état que nous avons regardée comme l'élément fondamental de la moralité.

Dans cette œuvre de l'éducation de la conscience, on se souviendra qu'il y a toujours un « mieux » à procurer. Il y a un arrêt dans le développement des forces physiques ; on peut également concevoir des limites à la puissance des facultés intellectuelles. Mais les facultés morales sont susceptibles d'un progrès indéfini. L'éducation morale n'est jamais achevée, et nous n'avons guère qu'à la commencer en l'enfant. Ce que nous avons par-dessus tout à lui apprendre, c'est que nous ne travaillons avec lui que pour qu'il continue l'œuvre commencée. Nous nous mettons à son service non pour l'assujettir à notre action, mais pour lui apprendre à se passer de nous. Jamais il ne doit avoir l'impression que son éducation morale est achevée ; son âme sera tendue pour l'incessant effort vers le meilleur toujours possible et toujours nécessaire.

Mais nous saurons aussi que l'œuvre de l'éducation morale ne se fait pas avec la régularité des œuvres de la nature. Il faut s'attendre à des luttes, à des défaites, à des retours, à des hésitations. Par moments tout semblera compromis et perdu. On avait assisté à l'éclosion des bons vouloirs ; on avait tiré une âme de la paresse intérieure ; déjà on avait vu fleurir le bien. Et puis, tout d'un coup, un arrêt se produit, puis une reprise des puissances inférieures de l'âme, et les fleurs gisent à terre. Il ne faut pas se laisser abattre par ces retours imprévus. Tout est à recommencer ; tout est possible encore ; tout même n'est pas perdu : les efforts précédemment consentis demeurent, malgré la défaite présente. Il ne reste qu'à utiliser la faute qui nous fait pleurer. Jamais, il ne faut désespérer d'une âme. Il faut seulement savoir attendre, et prier.

Prier... Et sans doute, c'est un mot que nous aurions dû dire depuis longtemps. Ne semble-t-il pas que nous ayons parlé de tous les moyens de faire l'éducation de la conscience, sauf des plus efficaces, à savoir des moyens surnaturels ?

Ce silence est le contraire de l'oubli. Nous croyons avec Mgr Dupanloup que « pour cet ordre supérieur, c'est spécialement la Religion qui forme élève, éclaire, fortifie l'âme... qu'elle est un moyen qui pénètre, qui soutient, qui anime tous les autres moyens, que tout s'égare, tout s'affaiblit sans elle (1). » Nous croyons les moyens surnaturels tellement importants dans cette œuvre de la formation de la conscience que nous leur consacrerons une étude spéciale. Une étude sur *l'éducation de la piété* sera le complément de cette étude sur la formation de la conscience. Nous verrons la part que doit avoir dans l'œuvre éducatrice le sentiment religieux et la

1. Dupanloup, *De l'éducation*, II, liv. III, ch. II.

Digitized by Google

pratique de la foi, et de quelle manière on associera à la vie de l'enfant la pensée de Dieu.

Puissent ces pages avoir eu déjà ce premier résultat : de ramener l'attention de plusieurs sur le point essentiel de l'œuvre éducatrice que parfois des préoccupations plus utilitaires tendent à faire oublier. Nous n'avons pu que suggérer quelques idées. Il va sans dire qu'elles n'ont rien d'absolu. Il y a, en affaire d'éducation, un rôle de l'intuition que ne remplace nulle science méthodique. Tout exposé pédagogique, nous le disions en commençant, est fait pour suggérer des idées et non pour en imposer. L'important est d'avoir au cœur l'amour de sa tâche, le sentiment de sa grandeur, de croire que l'éducation, l'éducation de la conscience surtout n'est rien moins que : « la continuation de l'œuvre divine dans ce qu'elle a de plus noble, qui est la création de l'âme. »

NOUVELLES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES ET CONFÉRENCES.

Nous n'avons pas encore eu l'ocasion de signaler à nos lecteurs l'intéressante *Revue Catéchistique*, Bulletin d'études pratiques, s'adressant aux Prêtres, aux Catéchistes, aux familles et aux patronages (Revue mensuelle de 48 pp., in-8°, 8 fr., 10, rue de Mézières, Paris), et l'intelligente initiative de la Librairie des Catéchismes qui ne craint pas d'entreprendre toute étude pouvant rendre service dans l'œuvre de la formation chrétienne des enfants. Fondée depuis deux ans à peine (en octobre 1907), la *Revue Catéchistique* s'est acquis la collaboration d'hommes très compétents et donne chaque mois un ensemble d'études autrement intéressantes et pratiques que celles de la défunte Revue *Le Catéchisme* de l'abbé Jouin. — Pour faire suite à l'*Ami des Catéchistes*, dont le plan était épuisé, elle inaugure cette année la *Collection pour tous*, série de brochures de 32 pages, à 0 fr. 15 l'une, dans le but de propager l'enseignement religieux sous forme d'histoires captivantes. Chaque brochure contient une seule histoire expliquant dans son récit une vérité religieuse, un commandement, une prière, une vertu. — A l'heure où l'épiscopat français élève la voix pour la défense de l'enseignement religieux, où les éducateurs chrétiens, prêtres et laïques, pères et mères de famille se groupent et unissent leurs efforts pour conjurer les pires désastres et sauver l'âme des enfants, la même Librairie a résolu la création d'une Bibliothèque, sorte d'Encyclopédie psychologique, pédagogique et historique où seront traitées successivement les grandes questions intéressant l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, en vue de fournir aux éducateurs une mine de documents utiles pour les aider et les diriger dans la haute mission à laquelle ils se dévouent.

Hâtons-nous de dire que l'élaboration de ces études a été confiée à des spécialistes. Chaque brochure, in-12, aura 64 pp., et se vendra 0,60 ; on peut

Digitized by Google

souscrire à une douzaine pour 7 fr. Les deux premières, qui viennent de paraître, permettent de bien augurer de la collection : n° 1 : *Formation de la Conscience*, par M. l'abbé Ph. Ponsard, professeur à l'Ecole Massillon. L'auteur n'est pas un inconnu : il a déjà donné plusieurs études sur la formation morale de l'enfant, dans diverses Revues, spécialement dans la *Revue pratique d'apologétique*, et nous les avons résumées en leur temps. La question qu'il aborde ici est des plus fondamentales : « l'œuvre essentielle de l'éducation, c'est de former la conscience morale des enfants. » Prêtres et parents trouveront profit à méditer sur ce problème capital, et pour les y aider, nous avons pris la liberté de reproduire plus haut la conclusion de M. Ponsard, synthèse très lucide de tout son opuscule. — La seconde brochure : *Conscience et Confession*, est due à la plume d'un professeur de pédagogie catéchistique : M. l'abbé Gellé. Il y a là de sages conseils pour former les enfants à la bonne confession, et l'indication d'une méthode très prudente et très bonne, encore que l'auteur se montre assez sévère pour d'autres manières de voir que la sienne. — Le programme des autres brochures en préparation est des plus alléchants : *L'évolution religieuse de l'enfant*, par F. Gellé, *la Jeunesse et l'apostolat*, par Ch. Fonssagrives, *L'Hygiène de l'enfant*, par le Dr Delassus, *Méthode pratique d'éducation religieuse*, par J. Renault...

L'Espagne et l'Italie ont voulu aussi cette année avoir leur Revue pour les Catéchismes : en Espagne : *Resena ecclesiastica*, Revue mensuelle de l'Association des Prêtres pour l'enseignement populaire (6 fr. 50, Barcelone); l'Italie : *Il Catechisto cattolico*, bulletin mensuel sous la protection de S. Charles Borromée (Turin, 4 fr.).

Le premier fascicule du *Dictionnaire apologétique de la Foi catholique* (4me édition entièrement refondue, in-4°, 320 colonnes, Beauchesne), vient de paraître (Agnosticisme-Aumône). — Viennent de paraître également le fasc. XXXIII du *Dictionnaire de la Bible* (Prière-ravissement), le fasc. 17 du *D. d'Archéologie chrétienne et de Liturgie* (Byzantin (Art) — Calliste (Cimetière de) ; le fasc. XXVIII du *D. de Théologie catholique* (Détention-Dieu).

L'*Action populaire* a toutes les audaces du bien, que justifie d'ailleurs le succès de son œuvre. A partir du mois de mars, la Revue l'*Association catholique*, l'ancien organe des cercles catholiques, paraît avec le concours et la responsabilité de l'*Action populaire*, sous le titre nouveau : Le *mouvement social* (18 fr. l'abonnement annuel). Nos lecteurs connaissent en partie les multiples productions de l'A. P. : pour l'action sociale : Brochures jaunes, complétées par la Revue verte, les Guides sociaux, la série de livres : Prêtres, femmes, jeunes filles, jeunes gens, paysans de France, les Actes sociaux, le Manuel social pratique, les Notions d'enseignement ménager, les Feuilles sociales, les Cartes postales, l'Histoire sociale, La littérature sociale ; pour l'action religieuse : Les Guides d'action religieuse, Association de Pères de famille, la série de brochures d'activité et d'organisation religieuse, l'almanach de l'A. P., et, — de création toute récente, — les Plans et Documents à l'usage des Cercles d'études, Sujets de conférences ; elle a un bureau de renseignements, formé d'un comité de théologiens et d'un comité de jurisconsultes exclusivement attachés au service

Digitized by Google

de l'A. P. : L'Intermédiaire social, prêt à fournir à qui s'adresse à lui les renseignements juridiques ou pratiques sur toute espèce d'œuvres sociales. L'A. P. façonne des outils, dit-elle souvent, « elle forge des armes, heureuse de les offrir à tout soldat qui veut combattre, à tout ouvrier qui veut travailler. » Il y a énormément à gagner à venir s'éclairer au contact des travailleurs de l'A. P., car on y apprend les bonnes méthodes du travail social.

Dans le domaine de l'histoire, M. Arthur Chuquet vient de fonder une nouvelle revue historique : *Feuilles d'histoire du XVIIIe au XXe siècle* (Revue mensuelle, 20 fr., 30, rue de Fleurus, Paris). Articles de fond, mélanges, documents inédits, glanures. Elle a été fondée dans un but de conciliation avec l'intention d'un esprit intermédiaire entre l'esprit protestant et l'esprit catholique. Les trois premiers numéros que j'ai sous la main ne sont d'aucun intérêt au point de vue religieux. — *La Société des Cours et Conférences* a, cette année, comme par le passé, un gros succès mondain ; le dilettante Jules Lemaître s'est relevé pour donner sa conférence sur Mme Récamier ; Houssaye, Masson et Sabatier ont parlé de l'époque napoléonienne ; Mgr Baudrillart a fait revivre la grande figure de Fr. Ozanam ; et R. Doumic, le nouvel académicien, le Directeur des *Lectures pour tous*, le catholique qui tait sa foi pour ne vouloir paraître qu'honnête homme, a fait miroiter avec élégance et correction les malpropretés de George Sand devant un auditoire très fourni de Parisiennes en belle toilette, assoiffées d'histoires scabreuses. C'est à *La Revue hebdomadaire* qu'est réservé le privilège de la reproduction de ces intéressantes conférences.

Le mercredi 17 mars, M. Alphandéry, professeur de Sciences Religieuses à la Sorbonne, — et tout récemment nommé Directeur de la *Revue d'histoire des Religions*, pour remplacer M. Reville — cédait sa chaire au P. Ubald d'Alençon. Cette invitation est un hommage rendu aux *Etudes Franciscaines* en la personne d'un de ses principaux collaborateurs.

Pour faire apprécier aux lecteurs les beautés d'une conférence si documentée et si pleine de charme comme l'a dit M. Alphandéry, il faudrait la publier in-extenso. Qu'il me soit permis seulement d'en donner ici une idée sommaire.

Le P. Ubald prend pour sujet S. François d'Assise. Il prouve premièrement l'authenticité des Règles de 1210-1221, de 1223 et celle du Testament. Et pour montrer que S. François veut inculquer ses idées sur la pauvreté à tous les fidèles, il nous cite le beau trait de la mort du pécheur impénitent. Puis il développe le programme du séraphique Patriarche en s'appuyant sur les deux Règles et le Testament. Après nous avoir fait connaître le véritable esprit du Saint relativement à la pauvreté et au travail, il réfute dans une 3e partie plusieurs erreurs relatives à son sujet, entre autres celle qui consiste à dire que le Patriarche d'Assise a institué son 1er Ordre avec la mendicité pour base. Pauvreté et mendicité sont deux choses bien différentes Saint François dit expressément en son Testament qu'il veut que ses Frères travaillent. Le Professeur démontre, après un très judicieux examen, que sans nul doute les premiers Mineurs vivaient de leur travail ainsi que les Sœurs de S. Damien.

Digitized by Google

Autre question : S. François a-t-il été conduit à la Pauvreté par sa dévotion à la Passion du Sauveur, ou bien a-t-il été dévot à la Passion précisément à cause du culte qu'il avait voué à sa Dame la Pauvreté ? Le P. Ubald est un tenant de la seconde opinion. Il en donne pour preuve les paroles mêmes du Testament du Poverello d'Assise où il est question de charité fraternelle, de fidélité à l'Eglise et au Pape, de pauvreté, mais nullement de la Passion du Christ. Le Professeur a la bonne idée de nous lire la lettre de S. François au Fr. Léon, page vraiment empreinte de la plus exquise délicatesse et toujours pleine d'un nouveau charme pour celui qui l'écoute ou la lit. Il nous redit enfin la prière à la Pauvreté dont il n'attribue point la paternité à S. François, mais à l'un de ses Fils imbu de ses idées.

Certes, si aux Universités il ne se donnait que des cours aussi orthodoxes, Notre Saint Père le Pape ne se fût pas trouvé dans la nécessité d'en soumettre l'accès — pour les étudiants — à des règles si prudentes.

Quoi qu'il en soit, M. Alphandéry a fait acte de bonne courtoisie en permettant à l'un des disciples du Pauvre d'Assise de parler de la Pauvreté, dans cette même chaire où lui-même traite de ce sujet. Il savait pourtant à l'avance que les conclusions du professeur intérimaire ne devaient pas cadrer en tout avec ses propres idées. L'exemple donné par le Professeur en Sorbonne ne pourrait-il pas être suivi, au moins pour les sujets spéciaux, par les Maîtres de nos Facultés catholiques ? B. de S. Fr.

Signalons enfin quelques nouveaux périodiques : *les Idées modernes* (mensuel, 25 fr., chez Dunod et Pinat, quai des grands Augustins. Paris), d'un caractère général : on y traite les questions d'éducation, d'art, de sciences industrielles, de politique extérieure ; — *The Aesculapian* (Trimestriel, 12 fr. 50, Brooklyn, New-York), pour l'histoire de la médecine ; — l'*Archiv für die Geschichte der Naturwissenschaften* (Vogel, Leipzig, par fascicules irréguliers, 20 M), pour l'histoire des sciences naturelles. Sous la direction de Van Buchka, H. Stadler et K. Sudhoff, la nouvelle publication s'est assuré la collaboration de savants de toutes les nations et les articles seront indifféremment rédigés en français, allemand, anglais et italien. J. +.

Digitized by Google

LES COURANTS POLITIQUES.

D'un article de M. G. Archambault dans la Revue allemande *Theologie und Glaube*, et cité par le *Bulletin de la Semaine*, nous extrayons le passage suivant, à titre documentaire :

...L'activité politique des Catholiques français, à qui la contemple du dehors, peut sembler confuse et désordonnée, peut-être même anarchique. Ce qu'elle est en réalité jusqu'à un certain point. Trois tendances néanmoins travaillent à rallier les bonnes volontés et à se constituer en groupes d'action...

C'est d'abord la ligue déja vieille de six ans (elle s'est formée au lendemain des élections de 1902) qui s'intitule l'*Action libérale populaire*, et qui a encore pour chef son fondateur, le respectable M. Piou. Fondée sous l'influence du nonce Lorenzelli, elle admit d'abord en son sein non seulement des gens qui acceptaient de se conformer à la Constitution républicaine du pays, suivant les conseils de Léon XIII et le patronage secret du Cardinal Rampolla, mais encore, et contre ceux-ci, les éléments les plus extrêmes de la droite réactionnaire, bonapartistes et royalistes de toute nuance. Hâtons-nous d'ailleurs de dire que ces derniers l'ont quittée depuis, à la suite des malheureuses élections de 1906, non sans avoir accablé leur ancien président des injures les plus étrangement violentes. En cet état, elle reste l'organisation politique préférée de nos évêques ; *la Croix* et *l'Univers* la soutiennent. Elle entend se maintenir sur le terrain constitutionnel dans son action, tout en permettant à ses membres de garder par devers eux leur préférence dynastique, ou démocratique, si elle existait, et de grouper toutes les bonnes volontés « libérales » pour la défense des « libertés religieuses ».

Malgré le patronage officiel qui la recommande aux catholiques, l'*Action libérale populaire* n'a pas conquis tous les suffrages. Son programme paraît trop neutre et, si j'ose dire, trop négatif à plusieurs qui veulent faire œuvre positive. C'est des deux groupements très agissants de l'Action française et du Sillon que je veux parler : on ne peut prononcer entre catholiques de France leurs noms sans provoquer les controverses les plus vives et les plus passionnées.

L'*Action française* se réclame de théoriciens de talent comme Maurras et Vaugeois, d'un critique littéraire du goût le plus fin, Jules Lemaître, de romanciers comme Paul Bourget et Léon Daudet, et de noms très illustres de la vieille noblesse. Elle n'exige point de ses partisans qu'ils soient catholiques ou même croyants ; plusieurs de ses théoriciens les plus notoires

Digitized by Google

sont athées, et elle reconnaît volontiers comme fondement le positivisme d'Auguste Comte. Selon eux, la France ne retrouvera une assiette stable qu'en reprenant ses anciennes traditions monarchiques, inséparables des traditions religieuses du Catholicisme. Un peu au sens de Bonaparte, ils entendent faire servir à l'autorité politique la forte autorité sociale qu'est l'Eglise avec sa hiérarchie, et prétendent en revanche être seuls capables de rendre au clergé et au catholicisme son ancien prestige : « Seul le roi est capable de faire la paix religieuse », disait M. Jules Lemaître dans l'Action française du 6 Janvier dernier. Pour atteindre le but d'ailleurs, l'Action française fait profession d'agir « par tous les moyens » : telle est sa devise. De fait, elle recourt surtout aux moyens violents, polémiques enragées de presse, tapages dans les rues, chahuts d'étudiants, etc. On pourrait peut-être accuser de partialité ceux qui prétendraient la juger d'après les résultats de sa récente activité. Il est permis cependant de constater que jusqu'ici on a fait surtout du bruit, et pour des causes douteuses ; et il faut sans doute craindre pour ses partisans, sinon espérer pour l'Eglise, qu'elle ne réussisse pas à solidariser les deux causes du trône et de l'autel.

Tout à l'opposé de l'*Action française*, on rencontre le *Sillon* avec son jeune chef Marc Sangnier. Les Sillonnistes se déclarent, au rebours des autres, républicains non pas seulement ralliés, mais de conviction ; le régime démocratique n'est pas seulement un fait qu'ils subissent pour défendre mieux les libertés religieuses, mais celui qui leur paraît le meilleur, parce que ce régime, disent-ils, est plus propre à « porter à son maximum la conscience et la responsabilité civiques de chacun. » Ni révolutionnaires, ni réactionnaires, par opposition aux partisans de l'*Action française*, qu'ils qualifieraient volontiers d'être l'un et l'autre, ils désirent une transformation progressive de la société vers le mieux-être matériel, sans vouloir pour cela détruire la propriété individuelle, mais en multipliant la coopération et la propriété collective, par l'action syndicale. En religion, ils se déclarent soumis au Pape et aux évêques, et prêchent dans presque toutes nos villes de France, par leurs exemples comme par leurs discours, que la démocratie ne peut se réaliser sans les vertus morales recommandées par le christianisme : le désintéressement, la charité, la chasteté, etc. Ils estiment qu'un moyen moralemnt mauvais l'est aussi politiquement. Par contre, en politique et pour tout ce qui, en matière sociale, ne touche ni au dogme ni à la morale catholique, ils prétendent garder leur pleine initiative et se maintenir indépendants, quoique toujours respectueux, de la hiérarchie. Et c'est par là, comme par leur refus plusieurs fois réitéré de se fondre avec l'*Action libérale populaire*, que le Sillon a donné de l'inquiétude à certains de nos évêques français, qui, s'ils ne l'ont pas absolument condamné, ont du moins cru devoir mettre en garde leurs diocésains contre les dangers de cette indépendance, et interdire aux Sillonnistes l'accès des œuvres catholiques confessionnelles, comme nos patronages. Ainsi ont fait le mois dernier Mgr Delamaire, évêque coadjuteur de l'archidiocèse de Cambrai et le cardinal Luçon, archevêque de Reims. Par contre, d'autres évêques veulent faire crédit aux Sillonnistes et, sans engager leur autorité en se solidarisant avec eux, regardent d'un œil bienveillant et plein de sollicitude les efforts de leur prodigieux dévouement.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX.

Sociologie.

A. Lugan. **L'Action française et l'idée chrétienne,** *une doctrine agnostique, une doctrine amorale, une doctrine achrétienne et acatholique.* 1 vol. in-16, 3 fr., Paris, Bloud et Ce.

L'école néo-royaliste qui s'appelle l'*Action Française* subit, depuis quelques mois, des critiques fort sévères. Nos lecteurs connaissent sans doute les articles par lesquels M. Lamy, dans le *Correspondant*, déclarait que le Catholicisme ne pouvait s'accommoder des doctrines de cette école. La revue l'*Association catholique* avait déjà donné la même note, et plus récemment, les nouveaux rédacteurs du *Peuple Français* protestaient contre l'opposition que l'*Action Française* a souvent affirmée contre le christianisme et le catholicisme.

M. l'abbé Lugan est allé plus loin : il a étudié les publications de l'Action Française, il en a confronté les doctrines avec les vérités catholiques et il croit devoir en conclure « que le fond de la doctrine est du pur paganisme ; que (les néo-royalistes) n'ont, semble-t-il, aucun droit à se réclamer de l'enseignement de Jésus, ni de l'Eglise catholique, apostolique et romaine... »

M. Lugan, tout en montrant chemin faisant, que le positivisme des néo-royalistes vient en droite ligne du positivisme d' A. Comte dont ils se réclament laisse tout dire aux textes, qu'il cite avec abondance.

Mais comme le moment ne nous paraît pas venu de prendre situation dans le débat, nous nous abstiendrons de les reproduire après lui.

Les Directeurs de l'*Action française* ont promis une réponse au livre de M. Lugan ; se justifieront-ils complètement ?

Études sociales et politiques *(Cercle Joseph de Maistre).* 1 vol. in-16 de 260 pp., 3 fr. 50. Paris, Librairie nationale.

Ce n'est pas le présent volume qui pourra nous rassurer sur l'orthodoxie de l'école néo-royaliste, ni même de ceux qui, dans cette école, se déclarent catholiques. Dans une conférence sur *La Politique de Catherine de Médicis*, on affirme sans ambages ni réserves que la politique et la raison d'Etat justifient tous les moyens jugés nécessaires pour gouverner et se maintenir au pouvoir. « La philosophie humanitariste peut flétrir (le guet-apens et le massacre politiques de la Saint-Barthélemy), la religion doit

Digitized by Google

peut-être condamner, la politique absout pleinement. » — Le rôle d'un éducateur populaire et de tout homme qui tient une plume, est, dit M. Vaugeois, cité par M. A. Raison du Cleuziou, « de jouer avec l'opinion publique et de la flatter en la méprisant doucement. » p. 238.

Je ne veux pas donner à entendre cependant, que toutes les *Conférences* du présent recueil soient faites dans cette manière. La plupart seront lues avec profit, quelle que soit l'opinion politique et sociale que l'on professe. Je cite, par exemple : *Les socialistes anti-démocrates*, étude d'un nouvel état d'esprit parmi les révolutionnaires de la C. G. T. ; — *Le patriotisme révolutionnaire ; — La centralisation et le suffrage universel.* Je n'ai pas besoin de dire que toutes tendent à établir, que la monarchie est souverainement belle et désirable... sous la République, comme celle-ci l'était sous l'Empire.

Comte Albert DE MUN, **Ma Vocation sociale.** *Souvenirs de la Fondation de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers*, 1871-1875. — Vol. in-8° 4 fr. Paris, Lethielleux.

On ressent un soulagement et un bien-être quand, du terrain de ce positivisme politique, on passe, en lisant le bel ouvrage de M. le Comte de Mun, sur le terrain de l'idéalisme catholique et du réalisme social. On y est conduit, inutile de le dire, par une parole noble, éloquente, et l'on y sent palpiter l'âme ardente d'un chevalier de l'Eglise et d'un véritable ami du peuple

La *Vocation sociale* de M. le Comte de Mun fut déterminée ou plutôt caractérisée par la lecture d'une brochure du très regretté Comte Keller : *L'Encyclique du 8 décembre 1864 et les Principes de 1789, ou l'Eglise, l'Etat et la Liberté.* Il n'était pas question spécialement, dans cette brochure, d'action sociale ; elle était plutôt « l'exposé net, simple et énergique de la vérité catholique et de l'erreur révolutionnaire, des principes de la Société chrétienne et des faux dogmes de la Société moderne ». Ce fut précisément ainsi qu'elle frappa, comme d'une lumière subite, l'esprit de M. de Mun et de ses compagnons de captivité à Aix-la-Chapelle. Si bientôt, témoin de la misère du peuple et de l'insouciance à son égard des classes dirigeantes, il se donna à l'œuvre d'éducation populaire, ce fut précisément pour combattre sur le terrain social les faux dogmes et les mauvaises institutions de la Révolution. Et si, toute sa vie, M. de Mun est resté fidèle à une action profondément et ouvertement catholique, c'est que, dès l'entrée dans la carrière, grâce à la brochure de M. Keller, il a vu nettement que seule la vérité catholique intégrale, jusqu'au *Syllabus* inclusivement, peut servir de base à la Société.

Je ne suivrai pas M. le Comte de Mun dans le récit des travaux de fondations, à travers l'activité fiévreuse, l'enthousiasme, le joyeux entraînement de ces premières années : ce ne sont pas des choses à résumer, mais à lire et à faire lire. Je ne connais pas, en effet, d'ouvrage dont la lecture puisse être plus utile à la jeunesse catholique que cette histoire, attrayante comme un roman d'aventures, et racontée avec tant de flamme, — de quelques jeunes officiers se dévouant corps et âme — à l'apostolat populaire dans la docilité la plus chevaleresque aux enseignements de l'Eglise.

Digitized by Google

L'abbé P. Six, curé d'Hellemmes-Lille — **Pages de Sociologie chrétienne.** Vol. in-8°, 3 fr. 50. — Roubaix, A. Reboux ; Lille, R. Giard.

Ces *Pages de Sociologie chrétienne* forment un volume d'allure didactique où le vaillant curé d'Hellemmes-Lille, l'ancien directeur de la revue *La Démocratie chrétienne*, semble avoir voulu condenser les enseignements qu'il a recueillis de ses propres études et d'une expérience prolongée de l'apostolat social.

Le titre est vrai, certes, car ce sont là des pages de sociologie et la note en est profondément chrétienne. Mais l'ouvrage pourrait bien aussi s'appeler : *Théorie et pratique du ministère sacerdotal près des milieux populaires*. C'est un commentaire abondant de l'exhortation si souvent répétée, moins souvent bien comprise et bien appliquée : *allez au peuple !* — et il était difficile, me semble-t-il, de donner en si peu de pages, un ensemble plus solide de raisons pour justifier l'apostolat populaire.

L'ouvrage est divisé en deux parties : l'une doctrinale, l'autre pratique.

Dans la première partie, l'auteur dénonce *l'erreur fondamentale*, à savoir *le libéralisme économique et anticatholique*, à laquelle il oppose la *vraie notion de la question sociale* et un *essai de synthèse sociale catholique*. Puis, M. Six expose quel est le programme des démocrates chrétiens, et ce qu'est *la Démocratie chrétienne d'après l'Encyclique « Graves de communi »*. Cette partie s'achève par un tableau de *l'Œuvre de Léon XIII dans l'ordre social, économique et politique.*

La seconde s'adresse plus spécialement aux prêtres dont elle trace le devoir social d'après les deux Encycliques : *Au Clergé de France* et *Graves de communi*. Un chapitre intéressant établit que ce devoir social doit être un *apostolat de conquête* et non pas seulement un *apostolat conservateur* et *expectant*. Je signale particulièrement le chapitre VI : *Le sens social et la formation des consciences chrétiennes*. — Enfin, de même que Léon XIII a été donné plus haut comme le Docteur de l'apostolat social, de même Sa Sainteté Pie X nous est présenté, au terme de cette étude, comme *le chef de l'action*.

Ecrites par un prêtre dévoué, composées presque tout entières de textes d'encycliques, en tout cas, ne s'écartant jamais des enseignements de l'autorité souveraine, ces *Pages* peuvent très utilement servir à fixer dans la saine et vraie doctrine les idées des jeunes prêtres qui voudront se donner la peine, non pas de les parcourir à la hâte, mais de les étudier comme on étudie un manuel.

D' Ch. Fiessinger, membre correspondant de l'Académie de Médecine ; **Erreurs sociales et Maladies morales.** In-16, 3 fr. 50. Paris, Perrin.

Les anciens auteurs d'ouvrages de médecine signaient volontiers : *médecin et philosophe*, trouvant sans doute que ces deux professions s'alliaient parfaitement ensemble, et peut-être même que l'une ne pouvait guère convenablement aller sans l'autre.

M. le D' Fiessinger est de la lignée de ces anciens auteurs : il est médecin et il excelle dans son art ; il est aussi philosophe, il a l'esprit ouvert sur le mouvement des idées, surtout de celles qui se rattachent à la science

Digitized by Google

médicale, cela se comprend, mais encore de beaucoup d'autres qui s'agitent de par le monde. Mais il ne reste pas passif devant ce mouvement d'idées : il les juge, avec un robuste bon sens, une ferme logique, une belle érudition ; il en rejette beaucoup et dit pourquoi, en peu de mots, mais en une langue savoureuse et un style toujours digne.

Il dénonce donc les erreurs : *erreurs en science*, *erreurs en histoire*, *erreurs morales*, en homme qui sait ce que disent la science et l'histoire, et qui ne se laisse pas duper par la piperie des mots. Et pour commencer, il s'étonne de l'intolérance outrecuidante, des affirmations tranchantes de certains savants, s'accentuant à mesure que la véritable science, voyant chaque jour bouleverser ses conclusions de la veille, devient plus modeste. Puis, il fait comme un inventaire des faussetés que l'on répand au nom de la science.

Quelques titres suffiront à donner une idée de l'intérêt et de la variété de ces courtes monographies.

Erreurs en science : Haeckel et son école, — *Qu'est-ce que la vie*, — *Les Silex tertiaires et les hommes fossiles*, — *L'avenir de la science*, etc.

Erreurs en histoire : Les bains au moyen-âge, — *Les mesures d'assistance publique au moyen-âge*, — *Historiens contemporains*, etc.

Erreurs morales : La raison dans l'éducation, — *Le Pacifisme*, — *Le droit au bonheur*, — *La maternité moderne*, etc.

Une quatrième partie est composée d'une série d'articulets groupés sous le titre de *Maladies et Attitudes morales*. Les observations de l'auteur y sont toujours justes et souvent originales. Mais il me semble que cette partie entre moins bien dans le dessein et dans le plan de l'ouvrage.

Arbeiter-Bibliotek — Verslag der Westdeutschen Arbeiterzeitung. — M. Gladbach.

1. *Heft. Die freien und Hirsch-Dunckerschen Gewerkschaften*, 90 pp. Prix : 40 Pfg.

2. *Heft. Die christlichen Gewerkschaften*, 112 pp. Prix : 40 Pfg.

Voici deux brochures qu'il n'est pas besoin de recommander à l'attention de tous ceux qui, par goût ou par devoir, s'intéressent au mouvement syndical en Allemagne. Il me suffira de dire qu'elles présentent, en quelques 200 pages, un résumé riche et serré de ce mouvement syndical.

Dans la première brochure : *Les Syndicats libres (socialistes) et les Syndicats Hirsch-Duncker (libéraux)*, on expose en quelques chapitres les conditions historiques, sociales et économiques qui ont provoqué le travail d'organisation syndicale. Puis on nous retrace les diverses phases de cette organisation. D'abord la fondation, en 1868, des premiers groupements syndicaux. Les Lassalliens en prennent occasion de déclarer hautement, qu'en fondant des syndicats, ils entendent bien ne pas faire œuvre définitive, mais seulement user d'un moyen pour la lutte de classe, et franchir une étape dans la voie de l'expropriation capitaliste et de l'organisation collectiviste. Les libéraux, en la personne du Dr Hirsch, opposent à cette théorie celle de l'harmonie entre les intérêts des capitalistes et des travailleurs et fondent à leur tour, sur cette base, les syndicats appelés depuis lors Hirsch-Duncker. L'auteur nous raconte ensuite les progrès des syndicats libres avant la loi de 1878 contre les socialistes, sous le régime de

Digitized by Google

cette loi et après son abrogation. Il note aussi les rapports de ces syndicats avec le parti socialiste depuis 1890 jusqu'à présent. Un dernier chapitre est consacré à l'histoire des syndicats Hirsch-Duncker, qui n'ont guère prospéré, puisque, fondés en même temps que les organisations socialistes, ils n'ont aujourd'hui à opposer aux 1.800.000 syndiqués socialistes que le chiffre modeste de 118.000 adhérents.

La seconde brochure complète la première en nous expliquant l'histoire, la nature, l'organisation des *Syndicats chrétiens*. Dès la fondation des Syndicats socialistes il devint évident que les principes professés dans ces milieux étaient contraires à la foi et à la morale chrétiennes. Comme d'autre part l'esprit des Syndicats libéraux était athée et que de plus ces organisations semblaient n'entrer que trop timidement dans la voie des réformes sociales, il fallut créer des groupements où des chrétiens pussent, sans trouble de conscience, poursuivre énergiquement leurs légitimes revendications. On pense bien que des hommes aussi avisés et actifs que Ketteler, Moufang, etc., ne manquèrent pas d'en fonder. Il faut cependant arriver à l'année 1890 pour trouver de vrais syndicats, c'est-à-dire des associations dont le but principal et essentiel est de travailler à l'amélioration *économique et sociale* des travailleurs.

Fondés pour tous les chrétiens, protestants ou catholiques, les syndicats chrétiens ont dû évidemment se tenir dans la neutralité entre les deux confessions religieuses. Cette neutralité, et surtout la manière dont il fallait la comprendre et la pratiquer, firent l'objet de vives discussions qui sont ici rapportées.

Les Socialistes reprochèrent et reprochent encore aux Syndicats chrétiens de briser l'unité des forces prolétariennes ; mais il a été facile de leur répondre que ce sont au contraire les socialistes, par une propagande antireligieuse étrangère aux intérêts économiques, qui brisent cette unité et rendent nécessaires les syndicats chrétiens.

Ces objections et bien d'autres qui, comme on le sait, courent en Allemagne, même dans les milieux catholiques, contre les Syndicats chrétiens, l'auteur les résout dans le cours de ces 112 pages. Aussi bien il ne cache pas que le but principal de cette brochure est de dissiper les malentendus et les préjugés qui pèsent encore sur ce genre d'organisations et sont un obstacle à leur plein développement. La *Westdeutsche Arbeiterzeitung* (n° du 24 oct. 1908) lui rend ce témoignage qu'il n'existe en Allemagne aucun ouvrage qui renseigne aussi exactement et en si peu de pages sur la nature, les caractères et l'histoire des syndicats chrétiens, aucun écrit qui permette de répondre aussi bien aux spécieuses objections qui leur viennent de divers côtés.

3. *Heft. Soziale Unterrichtskurse*. 50 pp. Prix : 15 Pfg.

Les *Cours d'Enseignement social* que l'on cherche à multiplier en Allemagne le plus possible dans toutes les œuvres ouvrières sont, dit la présente brochure, « les ateliers intellectuels des organisations ouvrières ». Leur but est de donner aux travailleurs une instruction sociale basée sur de solides principes, de telle sorte qu'ils soient mis à même de défendre en public et de faire connaître par des discours et des discussions la conception chrétienne de l'ordre économique et social.

Digitized by Google

5. *Heft. Wie hällt mann Vortraege ?* 36 pp. Prix : 15 Pfg.

Comment faire une conférence ? Voici, en quelques pages, la réponse à cette question. On vous y dit comment il faut préparer, rédiger et enfin donner une conférence.

6. *Heft. Die Englischen Gewerkvereine.* 15 Pfg.

Courte mais substantielle notice sur l'histoire, la nature, l'organisation et l'activité des Trade-Unions anglaises.

7. *Heft. Das Koalitionsrecht der Deutschen Arbeiter.* 15 Pfg.

Pour exposer *le droit de coalition* des ouvriers, on commence par le distinguer du droit de grève et du droit d'association ; on en fait ensuite l'historique à partir du moyen-âge ; on en recherche les bases ou raisons économiques, et enfin on fait le commentaire explicatif et critique des articles 152 et 153 de la *Gewerbe-Ordnung* où ce droit est établi.

9. *Heft. Tariftvertraege.* Prix : 15 Pfg.

Les conventions collectives concernant le contrat de travail se multiplient partout, et il me semble bien qu'elles doivent devenir le terrain de rencontre et d'entente des deux parties intéressées, les employeurs et les ouvriers. Parmi les conditions de travail que ces conventions ont pour but de régler, il faut évidemment mettre en première ligne le taux du salaire : c'est ici, en effet, pour l'ouvrier, le point le plus important, puisque le salaire est généralement son unique ressource. Aussi en Allemagne ces conventions s'appellent-elles couramment des conventions de tarif, — *Tariftvertraege*, — soit que ces conventions se bornent à déterminer le taux du salaire pour une région, une industrie, soit au moins que la question du salaire y prenne la place principale. — Les Syndicats allemands montrent depuis quelques années une grande activité à conclure de ces accords ou conventions. La présente brochure en étudie l'origine, la forme, et indique les conditions à réaliser pour qu'ils obtiennent des effets pratiques.

10 *Heft. Die Aufgaben der Vorstaende und Vertrauensmaenner in den Arbeitervereinen.* Prix . 15 Pfg.

Nos lecteurs savent sans doute que parallèlement aux syndicats chrétiens dont je viens de parler, et pour parer aux inconvénients de leur neutralité confessionnelle pour les catholiques, les Allemands ont des *Cercles d'ouvriers* ou *Arbeitervereine*, dont le but est, non plus strictement ou spécialement économique, mais moral et religieux. Le tract n° 10 indique quels sont, au sein de ces associations, les devoirs et le rôle des membres dirigeants : président, vice-président, secrétaire, etc., et de ces agents de propagande et de recrutement qui s'appellent ici aussi, comme dans le Volksverein, les *Hommes de confiance*. — Il y aurait là bien des détails pratiques à emprunter pour nos œuvres françaises.

11. *Heft. Arbeitgeberverbände.* Prix : 20 Pfg.

Pour s'opposer aux prétentions excessives ou réputées telles des organisations ouvrières, les patrons en Allemagne, plus peut-être qu'en aucun

Digitized by Google

autre pays, ont senti le besoin de s'unir à leur tour en *Fédérations* patronales. On trouvera ici la liste très longue de ces Fédérations, avec un résumé de leur histoire et de leur organisation intérieure. Malheureusement, les patrons n'ont pas évité l'excès qu'ils reprochaient aux ouvriers ; et d'associations défensives qu'elles étaient d'abord, les Fédérations patronales sont bientôt devenues des organisations de lutte et de représailles ; il est vrai que la transition est si facile ! On trouvera dans ce dernier tract de l'*Arbeiter-bibliothek* des renseignements intéressants sur les procédés dont se servent les unions patronales ; celles-ci, comme les syndicats ouvriers, auraient besoin d'entendre et de comprendre des paroles non pas de lutte, mais de paix sociale. Fr. Aimé.

Histoire.

L'Eucaristia ed i Francescani, pel P. Candido Mariotti, Dei Minori. — 1908, in-8°, VIII-283 pp., 2 fr. 50. Tano, Società tip. cooperativa.

Le P. Mariotti avait précédemment publié le *Nom de Jésus et les Franciscains*, l'*Immaculée-Conception et les Franciscains*, la *Passion de Jésus-Christ et les Franciscains*. L'ouvrage que nous avons sous les yeux est le digne couronnement de ces études destinées à mettre en relief les principales dévotions propres à l'Ordre de saint François.

Certes, il était aisé au P. Mariotti de cueillir çà et là, dans le jardin séraphique, quelques-unes des mille fleurs qui y brillent du plus vif éclat, et d'en faire hommage au Dieu de l'Eucharistie. Il lui suffisait de choisir parmi les Saints, les mystiques, les théologiens, les orateurs et les savants de l'Ordre, ceux qui, par leurs œuvres ou leurs paroles, ont le plus aimé et glorifié l'auguste Sacrement de nos autels. La tâche était douce et facile, et, disons-le tout de suite, l'auteur a su la remplir avec une délicatesse et une onction dignes de tout éloge. Impossible de contempler cette longue et glorieuse liste de personnages, dont la vie semble avoir été un perpétuel chant d'amour au Dieu du tabernacle, sans éprouver la plus douce et la plus salutaire émotion.

La dévotion à l'Eucharistie est, comme on le sait, de tradition dans la famille franciscaine ; elle remonte à saint François lui-même. Le P. Mariotti n'a pas de peine à montrer comment le séraphique Patriarche contribua, par ses exemples et ses paroles, à inspirer aux fidèles de son temps le plus grand respect envers le culte eucharistique. Sa prédilection pour la France était fondée, en grande partie, sur la dévotion que l'on y professait envers la Très Sainte Eucharistie. C'est en vue de ces divins mystères qu'il disait : « Les ministres de Dieu doivent être fort respectés et honorés, parce qu'ils sont les supérieurs et les plus dignes de tous. Ils sont les pères spirituels de tous les chrétiens ; ils sont l'esprit et la vie de ce monde. Pour moi, si je rencontrais sur mon chemin un prêtre et un ange, je me hâterais de baiser les mains du prêtre et je dirais à l'ange : attendez, mon bon ange, car ces mains touchent le Verbe de Dieu et possèdent une vertu surhumaine. »

Comment s'étonner après cela que le séraphique patriarche ait commu-

Digitized by Google

niqué à ses enfants une piété et une dévotion particulière envers la très sainte Eucharistie! A toutes les époques de l'histoire franciscaine, nous voyons éclore des œuvres magnifiques, dont le but est d'assurer à Notre-Seigneur, dans son tabernacle, de plus parfaits hommages et une plus éclatante glorification. L'ouvrage du P. Mariotti en signale un grand nombre; mais beaucoup d'autres, et des plus belles, auraient encore pu y trouver une place, car, c'est dans tous les pays, et sous les formes les plus diverses, que les enfants de saint François ont manifesté leur amour envers le Sacrement de nos autels. Malgré l'ampleur du sujet, l'auteur a su donner à chacun la place qui lui revient dans ce concert de louanges séraphiques au Dieu de l'Eucharistie. Les Capucins y figurent avec honneur, dans la personne des PP. Joseph de Ferno, Mathias Bellintani, Hyacinthe de Casale, Ange Conti, Dominique de Francanilla, Nicolas de Dijon. A ces noms, l'auteur aurait pu joindre ceux des PP. Bernardin de Paris, Nicolas de Stavelot, Salvator de Sambuca et surtout Martin de Cochem, dont le traité sur la *Sainte Messe* a obtenu et obtient encore en Allemagne et en France un prodigieux et légitime succès.

En somme, la lecture de ces pages bienfaisantes pour tous, le sera particulièrement pour les enfants de saint François. Il est à souhaiter que le P. Mariotti réalise maintenant l'idée qu'il émet au commencement de cet ouvrage, et qu'il nous présente bientôt, dans un seul volume, les quatre études qu'il vient de consacrer aux quatre dévotions franciscaines. Nous l'en prions instamment, pour notre part, et, à l'avance, nous le remercions du plaisir que ce prochain volume ne peut manquer de nous procurer.

Die Franziskaner in Mutzig-Hermolsheim von Dr J. Gass. — Strassburg, F. X. Le Roux, 1908. in-8° de 38 pp.

Excellente monographie de l'ancien couvent des Frères-Mineurs Recollets d'Hermolsheim. Le Dr Gass ne s'est pas borné à utiliser les ouvrages connus d'érudits et d'historiens, il a aussi grandement mis à contribution les archives locales et surtout les précieux documents conservés aux archives générales de Karlsruhe. Aussi, ce travail n'est-il point inférieur aux précédentes publications du même auteur. Aucun point n'a été négligé. Les difficultés de la fondation (1639), suscitées par ceux-là mêmes qui l'avaient le plus vivement souhaitée, sont décrits avec une précision de détails qui en rendent la lecture fort attrayante. Le zèle que déployèrent les religieux dans l'exercice de leur ministère, tant à Hermolsheim que dans les paroisses environnantes, les succès qu'obtinrent leurs prédications, la direction qu'ils donnèrent aux fraternités du Tiers-Ordre, les vexations et les épreuves de toutes sortes qu'ils endurèrent à l'époque de la révolution, tout cela est raconté d'une façon succincte, il est vrai, mais fort intéressante. Fr René.

R. P. Ubald d'Alençon. — **Notice historique sur le collège de Bueil,** *fondé par Grégoire Langlois évêque de Sées pour des étudiants en droit* (1404-1867). in-8° de 70 pp. Alençon, imprimerie alençonnaise.

Par son testament Grégoire Langlois avait demandé qu'un collège fût

Digitized by Google

fondé pour ceux de ses diocésains qui iraient étudier le droit à Angers. En conséquence les exécuteurs de sa volonté achetèrent en 1210 la maison de Bueil et des règlements parurent en 1224. Ces statuts empreints de la plus grande sagesse prévoient les moindres détails et veulent entre autres causes que les comptes soient rendus chaque année. Le R. P. analyse ces comptes et relève la liste des principaux, des chapelains et des boursiers. Parmi ces derniers Mathieu Cointerel a droit à une mention spéciale puisqu'il devint cardinal.

Déjà le collège du Mans à Paris avait eu son annaliste dans l'abbé G. Périès, voici celle du collège de Sées à Angers. N'est-il pas à souhaiter que tous nos collèges locaux rencontrent un tel historien dont les ouvrages sobres et précis sont toujours marqués au coin de l'érudition la plus sûre ?

Louis CALENDINI.

Vida di Santa Teresa de Jesus par RIBÉRA. In-8°, XXXII-670 pp., 8 fr.

La librairie Gustave Gili de Barcelone vient de donner une nouvelle édition de la vie de Ste Thérèse par Ribéra. On sait la grande valeur de cette biographie, la première de toutes. Le Père Ribéra, de la Compagnie de Jésus, était un homme d'un grand talent, d'une piété exemplaire ; il avait connu la Sainte, il l'avait confessée, les liens d'une sainte amitié avaient uni son âme à celle de Thérèse qui pendant les quatorze dernières années de sa vie, par ses prières, et par ses conseils prit à cœur de l'élever à une haute perfection. Au procès de béatification Ribéra attesta sous la foi du serment la vérité de tout ce qu'il avait écrit.

Il est donc un témoin de premier ordre soit qu'il raconte la vie, soit qu'il expose la doctrine de sainte Thérèse. Sur ce dernier point qu'on me permette de citer de lui une phrase qui ne manque pas d'opportunité et qui n'étonnera que ceux qui n'ont pas étudié les écrits de la Sainte. Parlant de la contemplation, Ribéra dit : « a esta oracion sobrenaturel convida siempre a todos, y los anima a que con gran determinacion la procuren, hasta morir en la demanda, y dice que si no cansan ni aflojan, la alcanzaran. » (L. IV. cap. VIII). A cette oraison surnaturelle elle convie toujours tous, elle encourage à la poursuivre avec une grande détermination, jusqu'à mourir en la demandant, et elle affirme que si on ne se lasse pas, et si on ne se relâche pas, on l'obtiendra.

Les textes de Ste Thérèse où cette doctrine est exposée sont du reste d'une clarté qui ne laisse rien à désirer. Quelques écrivains contemporains, disciples des mystiques du XVIIIe siècle, soutiennent une doctrine tout opposée ; pour eux la contemplation est une faveur surérogatoire, comme le sont les visions et les révélations, c'est un privilège réservé à quelques-uns, auquel il est téméraire d'aspirer. Que ces écrivains gardent, s'il leur plaît, cette opinion, mais qu'ils reconnaissent loyalement qu'elle n'est pas conforme à la doctrine de Ste Thérèse, non plus, du reste, qu'à celle des plus grands maîtres de la mystique.

La nouvelle édition est précédée d'une étude sur Ste Thérèse par le R. P. Louis Martin, qui fut le Supérieur général de la Compagnie de Jésus ; elle est suivie d'appendices intéressants. Notons les documents relatifs à l'état actuel du cœur de Ste Thérèse et aux épines qui y ont

Digitized by Google

poussé. N'est-ce pas une réponse à ceux qui dans ces derniers temps ont nié la réalité du prodige ? A. S.

JOSEPH GRENTE. **Une paroisse de Paris sous la Terreur, Saint Jacques du Haut-Pas** *d'après les registres de la Section de l'Observatoire.* Paris, 1909, broch. in-8° de 36 pages. Notre collaborateur, dont la compétence est hors ligne en ces matières d'histoire révolutionnaire, s'est servi pour ce travail des registres conservés aux archives nationales (F[r] 2514-2516) et il a montré, pièces en main, la progression de l'esprit antireligieux en 1792-1795.

L'avis aux Religieuses dont l'auteur cite des extraits, a été imprimé ; il est de Claude Pottier, l'un des massacrés de Saint-Firmin. Fr. UBALD.

De notre dévoué collaborateur, M. Aug. CHARAUX, deux petites brochures: **Le Cardinal Mathieu,** extrait des *Questions ecclésiastiques* (in-8° de 14 pp., Lille). C'est le cœur d'un compatriote qui retrace d'une plume émue, mais toujours fine et délicate, avec des souvenirs personnels, la sympathique figure du défunt cardinal lorrain ; — **Napoléon Ier et l'Église de France** *d'après la Correspondance de Joseph de Maistre* (in-12 de 50 pp., Lille). Après nous avoir rappelé dans quelques pages préliminaires des plus fortement pensées, une thèse chère à son cœur et qui a été le programme de toute sa vie : la nécessité de l'idéal chrétien pour réaliser la vraie littérature, l'auteur, dans une analyse minutieuse de la Correspondance de J. de Maistre au sujet de Napoléon, nous fait toucher du doigt l'application concrète du principe énoncé dans les préliminaires : un historien qui ne tient pas compte de l'action providentielle dans la marche des événements, est incomplet ; et c'est pour avoir été fidèle à cette conviction que J. de Maistre a vu si net, presque en prophète. J. ✠

HANSJAKOB. — **Un allemand en France en 1874.** Traduit de l'Allemand par H. Virot. 1 vol in-8° de 414 pp., 5fr. 1909, Société belge de librairie, Bruxelles. — Hansjakob, né en 1837, membre du Landtag Badois de 1871 à 1881, curé de St-Martin de Fribourg en 1884, est un des plus célèbres vétérans de la lutte contre le Culturkampf dans le duché de Bade. — Il est encore à l'heure actuelle un des écrivains les plus populaires de l'Allemagne catholique et les ouvrages sortis de sa plume sont aussi nombreux que variés : écrits politiques, prônes, ouvrages d'apologétique et de piété, travaux d'histoire et surtout contes populaires dans lesquels il excelle à dépeindre les mœurs familières, enfin récits de ses voyages en France, en Italie, en Hollande, en Autriche. — Le premier de ces voyages fut entrepris par lui en France en 1874 et on lira avec intérêt les réflexions que suggère à un prêtre allemand une visite chez la nation vaincue deux ans seulement après la triste guerre. On retrouve dans ces pages les qualités qui font le mérite de ses autres ouvrages : une grande simplicité dans le récit émaillé de nombreux renseignements historiques, la bonhomie, l'entière indépendance. Malgré une réelle et sincère bienveillance on y trouvera cependant quelques appréciations qui sentent un peu ce que l'on appelle en Allemagne le « Deutscher

Digitized by Google

durch und durch. » Hansjacob trouve, par exemple, que les Français ont tort de parler tant de la revanche et ne se consolent pas assez vite. Hélas ! aujourd'hui ils s'en consolent beaucoup trop. A Lourdes la vue du drapeau noir de l'Alsace, à Paray-le-Monial, un pèlerinage de pénitence auquel il assiste, lui suggèrent d'injustes appréciations. Mais nous devons reconnaître qu'en beaucoup d'autres circonstances les critiques de l'auteur sont très justes.

F. Théobald.

Littérature.

Figures de Moines, par Ernest Dimnet (Paris, Perrin, 1909, in-16 de 253 pages), est composé de sept études consacrées aux Bénédictins anglais de Douai, à la Trappe, à l'abbaye du Canigou, chantée par notre Jacinto Verdaguer, au monastère de Liessies, à celui de Moustiers en Fagne, à la manière dont Shakespeare a traité les moines en ses drames ; enfin viennent quelques lettres d'un vieux bénédictin du temps de la grande Révolution. Un très grand charme littéraire se dégage de toutes ces pages et j'ai particulièrement goûté les analyses si justes de l'âme anglaise, les réflexions si intéressantes à propos de l'auteur de *Romeo* et *Juliette*. Mais par-dessus tout, la lecture de ce livre plaît parce qu'elle satisfait notre curiosité : au fond, dans cet ouvrage, M. l'abbé Dimnet ne nous a-t-il pas fait part d'un bon nombre des idées et des choses qui lui tiennent au cœur ?

Fr. Ubald.

R. H. Benson. **Par quelle autorité ?** In-12, 620 pp., 3 fr. 50, Lethielleux, Paris.

L'auteur nous transporte au temps de la sanglante Elisabeth. Dans le paisible village de Great-Keynes, près de Londres, vivent deux familles, l'une catholique, l'autre puritaine. Elles sont en relations cordiales ; Hubert, le fils cadet de Sir Nicolas Maxwell le fervent papiste, aime Isabelle, la fille du puritain Norris. L'autorité paternelle éloigne Hubert mais pendant qu'il voyage, l'âme calme et sérieuse d'Isabelle se laisse doucement envelopper par la paix attirante du foyer catholique, par lady Maxwell d'abord et surtout par Mrs Margaret Torridon, religieuse, chassée de son couvent par la persécution. Un jour Hubert revient vers Isabelle ; pour l'épouser, ce jeune homme, au caractère passionné, violent, a renié sa foi tandis que la jeune fille est devenue quasi catholique. C'est le divorce entre ces deux âmes ; Hubert s'en retourne et lorsque nous le retrouvons plus tard il combat sous les ordres de l'amiral Drake, il a épousé une protestante mais cependant il a gardé de son amie d'enfance un souvenir ému et aux heures sanglantes il s'efforcera de la protéger. — L'heure de la persécution est venue en effet : Sir Maxwell et Norris ne sont plus de ce monde, James, l'aîné des enfants de Maxwell, le poète distingué par la reine, s'est fait prêtre et souffre pour sa foi, Antony, le jeune frère d'Isabelle, a abjuré lui aussi et il revient de France revêtu du caractère sacerdotal. Accompagné de sa sœur, il exerce son ministère en différents endroits ; traqué avec elle, il échappe à mille dangers jusqu'au jour où, enfermé à la tour

Digitized by Google

de Londres, épuisé par les tortures, il expire doucement dans les bras d'Isabelle.

Telle est l'intrigue principale de ce roman, long, sérieux, fécond en aventures comme tout roman anglais. — A propos du *Maître de la terre*, le P. Aimé a fait dans les *Etudes franciscaines* du mois de février de sévères mais très justes réserves ; nous n'avons pas à les renouveler au sujet de cet autre roman de R. Benson. Il n'est pas seulement remarquable par l'habileté avec laquelle ce prêtre-romancier sait captiver sans cesse et jusqu'à la fin l'intérêt du lecteur ; il l'est également par le fonds historique sur lequel se déroulent les événements, par le relief bien marqué des principales figures de cette période : la reine Elisabeth, l'archevêque puritain, Grindal, les courtisans, les persécuteurs et enfin les glorieux martyrs de la Foi catholique. L'interrogatoire et le supplice du Père Campion ont inspiré à l'auteur les pages les plus émotionnantes en même temps qu'ils lui ont permis de faire preuve d'une grande solidité dans l'apologétique. Les personnages de convention sont habilement variés et leurs caractères finement nuancés. — Inutile de louer le talent littéraire de R. Benson ; depuis longtemps il est regardé comme l'un des meilleurs parmi les romanciers anglais. Lors de l'édition anglaise un de nos critiques souhaitait à ce roman un succès égal à celui du « Quo Vadis ». Ajoutons qu'il en serait plus digne, car il l'emporte par certaines qualités indispensables dans un roman chrétien et qui manquent dans l'œuvre de Sienkiewicz.

F. Théobald.

André Godard, **Vers plus de joie,** roman de l'année 1995 : 3 fr. 50. *(Paris, Perrin).*

Robert-Hugh Benson dans son roman *Le maître de la Terre*, nous transporte à la fin des temps et nous dépeint, dans un tableau dont les principaux traits sont empruntés aux prophètes et à l'Evangile, l'effrayante agonie du monde. André Godard va moins loin : il s'arrête à l'année 1995 ; mais comme le romancier anglais, il s'élance vers l'avenir pour avoir le droit de donner des leçons au présent.

Le thème de son ouvrage n'est pas compliqué. Je pense, déclare le principal personnage du livre, je pense que la somme au moins extérieure de la souffrance humaine est en voie de décroître, surtout depuis l'avènement de Jésus-Christ. Ainsi d'année en année, d'époque en époque, le globe que nous habitons marcherait *vers plus de joie*, mais à travers les péripéties qu'engendre fatalement l'anarchie religieuse ou sociale. Dans les années qui précèdent 1995, éclate *le péril jaune* depuis si longtemps annoncé. Les Orientaux se ruent sur l'Europe ; leurs flottes bombardent les côtes de France et d'Angleterre ; et l'Irlande, la Bretagne, la Provence, la Sicile, deviennent des factoreries hindoues, japonaises ou chinoises. Cependant l'invasion étrangère est refoulée par trois hommes de génie : un savant qui, ayant découvert les sources de l'électricité cosmique, en forme un puissant engin de destruction : un général qui anéantit les arsenaux de l'Asie ; un sage qui emprunte aux législations antiques ce qu'elles ont de meilleur. Les nations libérées se choisissent à leur gré une forme de gouvernement, monarchie ou république ; l'Etat est omni-

Digitized by Google

potent ; la religion pénètre les institutions et les mœurs. Tout se perfectionne. Le bon vieux temps est détrôné ; le bonheur n'est plus en arrière ; il est en avant.

Critique de nos prétendus progrès, de l'anarchie sociale, suite de l'anarchie des idées, vues philosophiques sur les éléments créateurs de la prospérité nationale, scènes idylliques du foyer domestique, il y a dans ce volume, à côté des utopies qui semblent être le privilège de tout roman, des pages vécues, de celles qui dénotent un penseur habitué à réfléchir sur l'origine des maux dont se meurt le pays. Nous n'avons pas à louer l'écrivain ; il est connu ; mais nous devons au penseur un mot de critique. Il a raison de poser la religion comme la vraie source de la civilisation ; il a tort d'y mêler une organisation politique qui, en assignant d'office à chacun, au seuil de l'existence publique, une place ou une fonction, ne serait qu'une des formes, la plus dangereuse, du *socialisme d'Etat*.

Fr. Léopold de Chérancé.

Isabelle Kaiser. **L'Ascension d'une Ame.** Marcienne de Flüe, in-12 ; 3 fr. 50. Paris, Perrin.

Livre délicat, étrange qui n'a du roman qu'un reflet, mais singulièrement attachant malgré sa forme un peu trop indécise et son style bien empreint de l'influence calviniste. On croit par moments, lire une suite de versets de psaumes, et cette succession d'alinéas met le lecteur mal à l'aise.

Mais il y a tant de poésie, d'élévation, d'analyse subtile et forte à la fois, de sentiment, qu'on s'attache tout de bon à cette Marcienne, malgré les voiles très nuageux dont l'auteur l'enveloppe, et qu'on suit avec une réelle sympathie, l'ascension de cette âme sans culte, arrivant d'elle-même, par l'épreuve physique et morale à la connaissance de la pure vérité. Et cette connaissance la détache complètement des restes d'amour terrestre qui demeuraient, comme une légère poussière, au fond de son cœur.

L'*Ascension d'une âme* appelle la méditation, et aussi, disons-le, la mélancolie. Peut-être que l'arrivée au sommet lumineux eût dû être célébrée avec plus de joie. Mais quelle vie est exempte de douleurs ? L'âme de Marcienne de Flüe était trop haute pour ne pas en boire toute l'amertume et sa joie n'est pas de celles qui ont, ici-bas, leur plénitude. Mavil.

Livres reçus dans le mois [1] :

THÉOLOGIE :

Chanoine Bareille : Le Catéchisme Romain, III et IV : *Grâce et Sacrements*, in-8° de LXXIV-660 et 704 pp., 14 fr., Soubiron, Montrejeau. — **J. Antonelli : Medicina Pastoralis,** 3 vol. in-8° de 255, 590 et 210 pp., 3e édition, 24 fr., Pustet, Rome. — **P. Eugène Cornelisse : Compendium Theologiæ Moralis,** I, in-8° de 404 pp., 4 fr. Quaracchi, Italie.

P. M. Prümmer, o. p. : Manuale Juris ecclesiastici, 2 vol. in-8°, I, 505 pp., 8 fr. II, 357 pp., 5 fr. 50, Herder, Fribourg-en-Brisgau.

1. L'annonce n'est pas nécessairement une recommandation des livres reçus : on en donnera prochainement le compte-rendu, s'il y a lieu.

Digitized by Google

ÉCRITURE SAINTE :

J. ECKER : **Petite Bible illustrée des écoles**, in-8° relié de 280 pp., 2 fr., Bloud, Paris. — Abbé MAX CARON : **Joseph d'après l'Evangile**, in-18 de 336 pp., 2 fr., Haton, Paris. — P. MOUREAU : **Sur les pas de Jésus**, in-12 de 212 pp., 1 fr. 50., Haton, Paris.

PRÉDICATION ET SPIRITUALITÉ :

F. MOURRET, S. J. : **L'art de prêcher**, in-8° de 444 pp., 5 fr., Bloud, Paris. — P. ALPHONSE GEORGES, C. SS. R. : **Sauvons la France par les Missions paroissiales**, in-8° de 112 pp., 1 fr. Librairie de la Ste-Famille, Paris. — P. IGNATIO IGNUDI : **Orazione funebra di Mgr Christen**, in-8° de 18 pp. Befani, Rome. — P. GRENET D'HAUTERIVE : **La Somme du Predicateur sur le Salut éternel** ; II : *Les Grands Devoirs du Salut*, in-8°, de 542., 6 fr., Soubiron, Montrejeau. — Ch. J. VAUDON : **L'Evangile du Sacré-Cœur**, 2e édition, in-12 de 384 pp., 3 fr. 50, Poussielgue, Paris. — Abbé DE GIBERGUES : **la Ferveur**, *retraite aux Jeunes Filles et aux Dames*, in-12 de 174 pp., 1 fr. 50, Poussielgue, Paris. — Abbé L. DÉSERS : **Nos Devoirs envers le Prochain**, in-12 de 325 pp., 2 fr. 50, Poussielgue, Paris. — Mgr BOLO : **Les Jeunes Filles de l'Evangile**, in-8° de 346 pp., 2 fr. 50, Haton, Paris. — DE MARTRIN DONOS : **Petite retraite de 1re Communion**, in-32, de 72 pp., 0 fr. 15, Haton, Paris. — P. CH. LAURENT : **Les Larmes consolées**, in-12 de 360 pp., 2 fr. 50, Haton, Paris. — V. D'ISNÉ : **La Vierge Marie dans l'Évangile**, in-32 de 134 pp., 0 fr. 50, Lethielleux, Paris. — Abbé MILLOT : **Voici votre Mère**, in-32 de 328 pp., 1 fr. 50, Lethielleux. — **Mois de Marie des âmes intérieures**, in-12 de 358 pp., 14e édition, 1 fr. 75, Tralin, Paris.

PHILOSOPHIE :

Dr REINSTADLER : **Elementa philosophiæ**, 4e edition, 2 in-12 de 484-468 pp., 7 fr. 50, Herder, Fribourg-en-Brisgau. — P. MARIANO FERNANDEZ GARCIA, O. F. M. : **Lexicon Scholasticum philosophico-theologicum terminorum B. Joannis Duns Scoti**, 4 fasc. in-4°, 4 fr. l'un, Quaracchi, Italie.

P. GABRIEL CASANOVA : **Sociologia Christiana**, in-8° de 574 pp., 8 fr. Gomez Fuentenebro, Madrid.

HISTOIRE :

V. FELI : *Une Sainte Figure* : **Mgr Anger Billard**, in-8° de 230 pp., 2 fr. 50. Poussielgue, Paris. — P. M. F. GARCIA, O. F. M. : **B. Scoti Vitae Compendium**, in-16 de 88 pp., 0 fr. 50, Quaracchi, Italie. — P. A. PIDOUX : **Les Saints de Franche-Comté**, II, in-12 de 346 pp., 5 fr. Gey-Guy, Lons-le-Saulnier. — ANNE MACDONELL : **Sainte Douceline**, in-12 de 46 pp. Dent, London. — G. BORD : **Les Enigmes de l'histoire** ; *la fin de deux Légendes*, in-8° de 220 pp. 5 fr., Daragon, Paris.

LITTÉRATURE :

G. SOHIER : **Vers Rome**, in-12 de 167 pp., 2 fr., Gobbe-Van de Mergel, Charleroi. — J. DE MARTHOLD : **Le Jargon de Fr. Villon**, in-8° de 143 pp., 6 fr., Daragon, Paris. — Abbé J. OGER : **Bse Jeanne D'Arc**, Drame historique pour jeunes gens, in-8° de 70 pp. 1 fr. 50, Haton, Paris. — JEHAN GRECH : **Jeanne D'Arc**, in-8° de 88 pp., 1 fr. ; — Id. : **Le Cœur de Jeanne D'Arc**, pour jeunes filles, in-8° de 76 pp., 1 fr. Haton, Paris.

Avec la permission des Supérieurs. Gabriel Jouitteau, Gérant.

Société Desclée, De Brouwer et Cie. LILLE — PARIS — BRUGES.

Digitized by Google

MONTESQUIEU.

A la décadence de l'éloquence sacrée, au XVIIIe Siècle, correspond une décadence marquée de la raison dans la philosophie. Elle tombe dans le philosophisme...

Le philosophisme a ses adeptes fins ou modérés. Tels furent Montesquieu et Buffon. Devant une ville assiégée, les uns sont pour l'assaut, d'autres, les soldats du génie par exemple, creusent des mines et font des tranchées ; ils se couvrent pour agir en sécurité. Le Président est un de ceux-là. Il est en embuscade dans les *Lettres Persanes* et dans *L'esprit des Lois*. De là, il tire sur l'Eglise. « A Dieu ne plaise », dit-il, qu'il veuille attaquer « les idées révélées ». Il les attaque cependant, nous le verrons bien. C'est un sournois.

Il était né au château de la Brède, assez près de Bordeaux, juste un siècle avant la Révolution dite la Grande. De famille noble, on le destina à la magistrature ; son père avait été homme d'épée. Conseiller au Parlement de Bordeaux, puis Président, de par son oncle qui lui céda sa charge, Montesquieu traîna dix ans sa Présidence, malgré lui, comme il était myope sans l'avoir voulu, myope surtout par la courte vue de l'intelligence. Membre d'une Académie des sciences et des Lettres, il se crut naturaliste ; il n'était que politicien, et romancier, historien parfois. Il était timide et n'avait pas d'éloquence naturelle; il ne savait pas ordonner sur-le-champ ses idées, comme il convient à ceux qui parlent en public. On peut croire que cela fut pour quelque chose dans son dégoût de la magistrature. Il donna sa démission, en 1726, et se mit bientôt à voyager. Il avait déjà écrit *Le Temple du Gnide*, un mauvais roman, assez précieux, fort cynique et qu'il publia le jour du Vendredi saint (1), quatre ans après *les Lettres Persanes*, deux ans avant d'être Académicien. Ce n'est pas sans peine qu'il

1. 1725.

Digitized by Google

occupa le quarantième fauteuil des Immortels. Il y avait bien des misères dans son livre des *Lettres*, et c'est en parler charitablement. Même le cardinal Fleury, à qui l'on en toucha un mot, s'émut, malgré ses quatre-vingts ans passés ; et Montesquieu dut lui lire un manuscrit corrigé que le ministre, dit-on, écouta un peu, en dormant davantage. Le candidat promit une nouvelle édition expurgée, et ne la publia jamais. Du reste, Montesquieu parut à peine sur son fauteuil escamoté. Il voyagea d'abord de 1727 à 1729, et, dans *la suite* ne fit jamais que séjourner à Paris, rue St-Dominique-St-Germain, sans y demeurer. Il allait de la Brède à la capitale et réciproquement. Il aimait beaucoup Paris, beaucoup son château, ses jardins anglais. C'était un pur Gascon, Anglais par l'imagination, aristocratique et très bourgeois, propriétaire renforcé de vignes fort bien situées, et mauvais voisin, même processif, comme s'il eût été Normand.

Un mot de son tour d'Europe. Il vit l'Allemagne et Vienne assez vite (1) ; la Hongrie, où il observa les restes des Institutions féodales, Florence, dont il fut charmé ; Venise, où il eut une grande peur du Conseil des dix, et jeta ses notes dans les lagunes, Rome, où il ne comprit rien, étant l'ennemi des Papes et de « leur chaire pleine de vermoulures (2), » en même temps que l'ami du Paganisme... Il traversa les Provinces Rhénanes, mais il ne vit ni le Rhin ni les Cathédrales ; ce n'était pas de la politique. Enfin, accompagné de Lord Waldegrave, et de lord Chesterfield, il tomba en Angleterre comme un affamé de liberté. C'était la terre promise. Il resta là plus longtemps qu'ailleurs, dix-huit mois, vit la reine, et, sur un toit, un couvreur qui lisait sa Gazette. Albion était jugée ; cette « liberté des honnêtes gens (3) » lui faisait oublier le reste ; ou bien l'Irlande et les catholiques n'avaient point l'ombre d'honnêteté.

1. Lord Waldegrave, ambassadeur de Georges II d'Angleterre, à la cour de Ch. VII, Emp. d'Allemagne, fut son ami et son guide principal dans le voyage. Parti de France, en 1728, Montesquieu vit successivement l'Autriche, la Hongrie, l'Italie, Venise, Milan, Turin, Lucques, Pise, Livourne, Rome, Naples en 1728, le Tyrol, la Bavière, les Provinces Rhénanes, le Hanovre, le Brunswick, la Hollande, Utrecht, La Haye, Amsterdam, l'Angleterre. Ses notes écrites pêle-mêle sont relatives à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, aux travaux publics, aux beaux-arts, à la marine, aux sciences physiques et morales. Il voit volontiers les petits côtés des choses, les ridicules. Il répudie, en politique, la vieille politique et les vieilles maximes de Richelieu, et conseille l'alliance avec les princes protestants aussi bien qu'avec les princes catholiques, la religion, quelle qu'elle soit, étant un lien de tous les temps. *Les voyages de Montesquieu*, publiés par le baron Alb. de Montesquieu. Bordeaux, Imprimerie Gounouilhon, 1891.

2. Lettre 3

3. Notes sur l'Angleterre.

Digitized by Google

Montesquieu fera d'autres voyages. En 1747, il visite Stanislas et la Lorraine, Nancy et Lunéville ; il sort de là membre de l'Académie de Nancy, par la faveur du bon duc, ancien roi de Pologne, ami des Jésuites et des Jansénistes. Le philosophe avait chanté, en petits vers, la duchesse de Mirepoix, et « passé des instants délicieux avec le roi Stanislas (1). » Il lui dédia plus tard son *Lysimaque* (1751). De la Lorraine il avait pris le chemin de Paris, pour y mettre la dernière main à *L'Esprit des Lois*, qui fut imprimé à l'étranger, et parut en 1748, à Genève. Considérons le Président à son apogée. Il touche à la soixantaine. Pour lui, c'est l'heure de la fatigue, de l'ennui, de la gloire, de la critique et des premières infirmités. Il voit à peine, malgré l'éclat de son regard ; son corps s'épuise ; ce n'est pas en vain qu'il va et vient, depuis trente ans, de la Brède à Paris, rue St-Dominique St-Germain, et de Paris à son château. Homme du monde, homme d'études, il passe les nuits ; homme de plaisir, il aimait encore à trente-cinq ans. Au début de ce siècle, un indiscret, en fouillant dans ses tiroirs, à la Brède, y a trouvé des billets doux, en grand nombre, écrits comme peignait Watteau et inspirés par les licences d'Ovide. Aussi cet ouvrage (des Lois) mêlé à des préoccupations d'un genre plus frivole, « a pensé le tuer ; il va se reposer ; il ne travaillera plus (2). »

Mais non. Il lui faut encore répondre aux P.P. Jésuites Blesse et Berthier, auteurs sous le nom du financier Dupin, des *Observations sur un livre intitulé : l'Esprit des Lois*... Il lui faut répliquer au *Journal de Trévoux*, rédigé par ses persécuteurs de la Compagnie ; aux *Nouvelles Ecclésiastiques*, journal Janséniste qui lui « dit des injures atroces (3) ; » à la Sorbonne, qui appelle cet accusé peu modeste à son tribunal ; enfin à la congrégation de l'Index.

Il en a blanchi... (4), lui Spinosiste et Déiste! Mais il a défendu partout les « idées révélées ! » C'est un apologiste ! Il a flétri Bayle « qui flétrit la religion chrétienne (5). »

Non seulement il croit la religion chrétienne, mais « il l'aime (6). » C'est une victime.

Et pourtant dans cette défense adroite, reparaît son erreur

1. Lettre à l'abbé de Guasco, 17 juillet 1747.
2. A M. le Grand-Prieur Solar, ambassadeur de Malte à Rome, 7 mars 1749.
3. A l'abbé de Guasco. De La Brède, le 4 octobre 1752.
4. A M. F. Cerati, 18 mars 1748.
5. *Défense de l'Esprit des lois*. Des conseils de religion. 2e partie.
6. *Défense de l'Esprit des lois*, (1e partie)

Digitized by Google

capitale, celle d'un faux libéralisme, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, des Lettres et de l'Eglise. Il s'y acharne ; et toute son hypocrisie tombe en poussière, tant la passion l'emporte :

« La théologie a ses bornes (1) ; elle a ses formules, parce que les vérités qu'elle enseigne étant connues, il faut que les hommes s'y tiennent, et on doit les empêcher de s'en écarter ; c'est là qu'il ne faut pas que le génie prenne l'essor ; on le circonscrit, pour ainsi dire dans une enceinte. »

Hélas ! Montesquieu ajoute :

« Mais c'est se moquer du monde de vouloir mettre cette même enceinte autour de ceux qui traitent les sciences humaines. »

La politique, sans doute ? En un mot, n'emprisonnez pas la politique dans l'enceinte de la religion. Séparez la religion et la politique :

« Il n'y a point de génie qu'on ne rétrécisse, lorsqu'on l'enveloppe d'un million de scrupules vains. Avez-vous les meilleures intentions du monde, on vous forcera vous-même d'en douter. Vous ne pouvez plus être occupé à bien dire, quand vous êtes effrayé par la crainte de dire mal, et qu'au lieu de suivre votre pensée, vous ne vous occupez que des termes qui peuvent échapper à la subtilité des critiques.

On vient vous mettre un béguin sur la tête pour vous dire à chaque mot : Prenez garde de tomber, vous voulez parler comme vous, je veux que vous parliez comme moi. »

Oui, comme l'Eglise, comme le Pape infaillible dont le moi, identifié avec celui de J.-C., réduit notre orgueil et nous maintient dans l'humilité et dans la vérité.

Il a fallu s'excuser, quoique fièrement, devant la Sorbonne ; et Rome, encore plus sévère, condamnera *l'Esprit des Lois*, le 2 mars 1752, du vivant de Montesquieu (2).

Que de tribulations ! Et Voltaire, qui le raille et le nomme Grotius Arlequin, sauf à se dédire, pour le bien de l'Encyclopédie ! Et Mme du Deffand qui appelle son livre : De l'Esprit sur les Lois !

Il n'y a pas jusqu'à Saurin et Helvétius, deux amis, qui reprochent au grand homme d'avoir publié son ouvrage « dans l'état informe où il se trouvait (3). » Et Buffon n'y trouve pas « la continuité du fil et la dépendance harmonique des idées. »

Ce n'est rien que Buffon. Mais les théologiens, les Jésuites d'abord !

1. *Défense de l'Esprit des lois* (3e partie).
2. *Les Lettres Persanes* ne furent mises à l'index que le 14 mai 1761.
3. *Notice sur la vie de Montesquieu*, par C. A. Walckenaër.

Digitized by Google

J'ai peur des Jésuites (1). »... écrit-il, partout ils m'environnent... » Il ne hait pas moins la Sorbonne :

« Si elle me fait me mettre à ses trousses, je crois que j'achèverai de l'ensevelir (2). »

Il s'irrite ; il supplie, suivant l'occasion... Il a un peu perdu de sa tranquillité habituelle. Ce n'est plus l'homme qui vantait, « sa machine si heureusement construite qu'il était frappé de tous les objets par ce qu'ils pouvaient lui donner de plaisir (3). »

On a interdit son livre à Vienne. Il écrit au marquis de Stainville, notre ministre plénipotentiaire ; il proteste timidement :

« Je ne veux point prévenir les réflexions de votre Excellence. Mais peut-être pensera-t-elle qu'un ouvrage dont on a fait, dans un an et demi, vingt-deux éditions, qui est traduit dans presque toutes les langues, et qui d'ailleurs contient des choses utiles, ne mérite pas d'être proscrit par le gouvernement (4). »

Pour Rome, il essaie de parer le coup, dans une lettre à l'ambassadeur de France, au duc de Nivernois :

« Je crois qu'il n'est point de l'intérêt de la cour de Rome (5) de flétrir un livre de droit que toute l'Europe a déjà adopté. Ce n'est rien de le condamner, il faut le détruire. On y a fait des objections en France ; ces objections ont été jugées puériles, et ce sont les objections de l'auteur des *Feuilles Ecclésiastiques* qui ont scandalisé le public, et non pas le livre. »

On n'a relevé, du reste, contre lui, que certains « termes équivoques » pour « les gens simples ».

L'innocent !

Comme Rabelais, comme Voltaire, comme Rousseau, c'est un persécuté !

Mais il y a aussi le beau côté de la médaille. Paris est, pour la vanité de Montesquieu, un séjour plein de délices. C'est là que, dans sa jeunesse, il a fréquenté le club de l'entresol fondé par l'abbé Alarie, l'hôtel de Soubise, et l'hôtel du Président Hénault. Il en est resté l'ami. Si Mme Geoffrin, si Mme de Chaulnes, si Mme du Deffand lui font froide mine ou se moquent de lui, et de son air distrait, il y a des salons et des salons où il est attendu avec une impatience fiévreuse, où on l'accueille comme un triomphateur. Le chevalier d'Aydies l'appelle « homme, bonhomme

1. Pensées diverses. *Des Jésuites.*
2. Lettre à l'abbé de Guasco, 5 mars 1753.
3. Portrait de Montesquieu par lui-même.
4. Lettre au Marquis de Staniville. Paris, 18 mai 1750.
5. Lettre au duc de Nivernois, 8 octobre 1750.

Digitized by Google

et grand homme. » C'est une singulière liaison, que celle-là. Le chevalier en question était un efféminé, qui porta quelque temps le costume d'une femme ; Montesquieu l'aime « passionnément (1). » Il a bien d'autres amis, plus ou moins équivoques, plus ou moins Italiens, Monseigneur Cerati, l'abbé Venuti, l'abbé de Guasco, une sorte de chevalier d'industrie, Epicurien en soutane, lauréat de l'Académie, faiseur de petits vers, et, si nous en croyons Mr Geoffrin, espion pour l'Allemagne. Montesquieu le soutient jusqu'au bout ; il le flatte, il l'adule. Le Président Hénault vaut mieux ; Helvétius ne vaut rien. Et cependant, Montesquieu « le trouve au-dessus des autres (2). » Helvétius ! Achevons la liste des admirateurs et des admiratrices. C'est Walpole qui considère *L'Esprit des Lois* comme le « meilleur livre qui ait jamais été écrit. » C'est un autre Anglais, Gibbon, qui en fait ses délices.

Même nombre de femmes du monde l'ont sur leur toilette, à côté de la Pucelle, pour faire croire qu'elles le lisent. Elles ne lisent que Voltaire.

Avec cela, il faut mourir ; et c'est à Paris que Montesquieu mourra, loin de sa femme, une protestante, et de ses enfants, un fils et deux filles. La gloire l'a ramené dans la capitale, une dernière fois ; il mourra environné d'amis qui sont des ennemis, tous plus ou moins Encyclopédistes, le chevalier de Jaucourt, un modéré dans l'athéisme ; le duc de Nivernois, passé de la politique aux lettres Epicuriennes, et deux femmes, la duchesse d'Aiguillon, une libre-penseuse de l'époque, Mme Dupré de St-Maur qui ne valait pas beaucoup plus... Il y avait des années pourtant que Montesquieu se sentait rappelé dans la solitude et la paix de la Brède ; même il s'était isolé dans le midi, chez les moines de l'abbaye de Nisor (3), durant un mois, peut-être pour s'y revoir : Il n'était pas absolument corrompu ; il avait été surtout en proie aux sens et à la vanité. Il était léger et glorieux. Dieu l'attendait, au dernier de ses jours,pour le sauver au milieu même des ennemis de la gloire deDieu.

Il mourut d'une fluxion de poitrine, le 13 février 1755.

Les Encyclopédistes ont arrangé sa fin sur le modèle de ses ouvrages (4). Il aurait vu le curé de St-Sulplice et reçu, par com-

1. 2 janvier 1752.
2. Lettre à Helvétius, (sans date)
4. Lettres à l'abbé de Guasco, 8 août-4 octobre 1752.
3. Voir *La Notice sur la vie de Montesquieu*, par Walkenaër.

Digitized by Google

plaisance, le Viatique de ses mains ; mais refusé aux Jésuites le manuscrit corrigé (1) des *Lettres Persanes*. « Consultez mes amis, aurait-il dit, en le remettant à la duchesse d'Aiguillon, son amie, et « décidez si ceci doit paraître ». Ses amis, c'étaient les ennemis de la religion.

Il ne remit pas, en effet, le manuscrit châtié des *Lettres Persanes*, à son curé ni aux Jésuites. On ne sait ce qu'il est devenu. Il resta, sans doute, entre les mains de la duchesse d'Aiguillon. Malgré cette obstination inexplicable sur un point aussi important, il paraît certain que Montesquieu ne fit pas mine de se convertir, mais se convertit sincèrement: « Le bon Dieu, les curés et les Jésuites sont revenus très contents chacun chez eux, » écrit, non sans impiété, Mme Dupré de St-Maur. Et le P. Routh, Jésuite Irlandais, qui vit le Président avec le P. Castel, raconte en ces termes, au nonce Gualterio (2), la rétractation publique, qu'il fit après sa confession.

« Je lui demandai s'il s'était trouvé quelque temps de sa vie dans l'incrédulité. Il m'a assuré que non ; qu'il lui était passé par l'imagination des nuages, des doutes, mais qu'il n'avait jamais rien eu d'arrêté ou de fixe dans l'esprit contre les objets de la foi. Cette réponse amena une autre question sur le principe qui l'avait porté à hasarder dans ses ouvrages des idées qui répandaient sur sa croyance de légitimes soupçons. Il me répondit que c'était le goût du neuf et du singulier, le désir de passer pour un génie supérieur aux préjugés et aux maximes communes, l'envie de plaire et de mériter les applaudissements de ces personnes qui donnent le tour à l'estime publique, et qui n'accordent jamais plus sûrement la leur que quand on semble les autoriser à secouer le joug de toute dépendance et de toute contrainte. Si je ne rends pas exactement les termes dont il se servit, je n'ajoute certainement rien au sens de ses expressions. »

Enfin Montesquieu « prit des arrangements » contre ses ouvrages, reçut de son curé l'Extrême-Onction, le saint Viatique, et mourut (3). Il avait soixante-six ans ; il laissait son image élégante et fine dans une gravure de Dassier, la mémoire de son génie dans des ouvrages au moins équivoques, et deux filles,

1. Les corrections portaient sur ce que Montesquieu appelait quelques Juvenilia.

2. Mgr Jager, *Histoire de l'Eglise* ; L'abbé Rohrbacher, *Histoire Universelle de l'Eglise catholique*. Cette lettre du P. Routh a été reproduite par la Gazette d'Utrecht.

3. Mme Du Deffaud écrit, non sans ironie, à propos de la mort de Montesquieu : « Le Président fit tout ce qu'on a coutume de faire, et dit tout ce qu'on voulait lui faire dire. » Lettre à Voltaire

Digitized by Google

dont l'une perpétua son nom en s'unissant à M. de Montesquieu Secondat d'Agen, enfin un fils qui finit sans postérité.

Le Président est, en France, le véritable Prince de la Révolution mitigée, la tige du libéralisme aristocratique et des libéraux, dans le sens le moins honnête d'un mot qui a eu les fortunes les plus contradictoires.

Outre ses *Considérations*, qui avaient été précédées, en 1716, d'une *Dissertation sur la politique des Romains dans la religion*, outre ses *Lettres Persanes*, *l'Esprit des Lois*, *Lysimaque* et le *Temple du Gnide*, il avait encore composé le *Dialogue de Sylla et d'Eucrate* (1743), où l'orgueil et le stoïcisme ne font qu'un, dans la peinture de Sylla. Et Sylla semble bien le type préféré de Montesquieu. On a encore de lui des notes sur l'Angleterre, des pensées diverses, un discours à la rentrée du Parlement de Bordeaux (1725), des discours Académiques sur des sujets scientifiques, des observations sur l'histoire naturelle, une introduction à la vie de Louis XI, vie dont le manuscrit fut brûlé par mégarde en 1740, un éloge du maréchal de Berwick, écrit avec sécheresse, un essai sur le goût, pour « le beau Palais de l'Encyclopédie (1), » un ignoble roman qui ne fut imprimé qu'après lui, *Arsace et Isménie*, et différents manuscrits aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, composés en grande partie sur des questions de droit (2). Sa correspondance n'est pas complète, et ne le peint qu'à moitié. Ses lettres, excepté celles qui concernent l'*Esprit des Lois*, sont assez banales. Il n'en est pas ainsi des *Lettres Persanes :*

Usbeck et Rica ont quitté Ispahan pour visiter l'Europe. Pendant l'absence d'Usbeck, son épouse Roxane lui est infidèle, son amant périt : elle s'empoisonne. Tragédie de sérail. L'époux malheureux regagne l'Asie et Ispahan. Rien de plus simple et de plus horrible à la fois.

Ce n'est rien que ce canevas, la broderie est tout. Usbeck et Rica nous racontent leurs impressions, tout les étonne ; ils peuvent tout dire, étant Musulmans. Ils ne s'en feront pas faute ; et leur

1. Lettre a d'Alembert, 16 nov. 1753.

2. Ils ont été récemment imprimés et publiés. En voici les titres principaux : Eloge de la sincérité. Réflexions sur la considération et la réputation. *Réflexions sur la monarchie universelle.* Remarques sur certaines objections. Mémoire sur un arrêt. Id. sur les dettes d'Etat. Un discours sur Cicéron. *Dialogue de Ménippe et Xénocrate.* Réflexion sur la politique. Essai sur les contes qui peuvent affecter les esprits et les caractères. Histoire véritable. — Dans tout cela il n'y a rien qui ajoute à l'idée que l'on peut se faire de Montesquieu.

Digitized by Google

naïveté dira tout le mal possible du catholicisme et de ses Institutions. Montesquieu n'en peut mais. Certains ont dit qu'il était tour à tour Rica et Usbeck,et qu'il parlait lui-même sur leurs lèvres contre la monarchie ou le christianisme. Mais c'est une indignité, car il fallait nécessairement les représenter « pleins d'ignorance et de préjugés » ; « et leurs premières pensées devaient être singulières(1). ...Bien loin qu'on pensât à intéresser quelques principes de notre religion, on ne se soupçonnait pas même d'imprudence ».

Malgré cette hypocrisie doucereuse, il n'en est pas moins vrai que, sous une forme légère et piquante, gaie même et satirique, le Président attaque la religion et la monarchie, l'ancien Testament et le nouveau, l'arche et Noé, la Sainte Vierge, le chapelet et les indulgences, toute la hiérarchie sociale, dans le sacerdoce (2), depuis le Pape « qui n'est qu'une vieille idole » jusqu'au simple curé de ville ou de campagne, obligé à une « neutralité difficile (3), » enfin dans l'ordre civil, le roi et le plus humble magistrat. Moines et religieux, capucins à la barbe pointue et Jésuites soporifiques, théologiens malhonnêtes et casuistes subtils, mystiques surtout (les mystiques sont des fous), tout y passe et rien n'échappe aux traits d'une mordante raillerie. Montesquieu ne rit pas ; au fond, il hait. C'est peut-être trop dire ; il suit la mode: il est de la régence ; c'est un esprit vain, un cœur léger, mais en somme, Dieu le gêne. Moins misanthrope que Rousseau, moins envieux que Voltaire, il est sec comme eux ; au dernier jour, un coup de la grâce l'a sauvé. Il avait été lâche pour être à la hauteur des méchants. Il avait voulu briller ; et la médisance aiguise l'esprit. Tout est là. Au moins Voltaire et Rousseau sont passionnés ; le cœur parle chez eux, par la haine ; soit... mais Montesquieu semble s'être méthodiquement rangé contre Dieu, sans passion, ou par la plus petite de toutes, de sang-froid, uniquement pour réussir Regardez-y de près ; à quelle distance sa prose n'est-elle pas de la prose de Voltaire ? On regrette ce naturel, cette vivacité, cette rapidité de l'auteur de Charles XII, son éloquence et sa facilité monotones. La phrase de Montesquieu est courte et ne laisse pas d'être pesante ; la marche en paraît pénible, comme celle d'un homme sans haleine. C'est médité, c'est cherché, c'est combiné, c'est compassé ; et l'antithèse subtile brille sur le tout.

1. *Quelques réflexions sur les Lettres Persanes.*
2. Lettre 29.
3. Lettre 61.

Digitized by Google

Les antithèses du Président sont quelquefois réussies. Celle-ci peint la révolution financière opérée en France par Law :

« Tous ceux qui étaient riches (1),il y a six mois,sont maintenant dans la pauvreté ; et ceux qui n'avaient pas de pain regorgent de richesses. Jamais ces deux extrémités ne se sont touchées de si près. L'étranger a tourné l'état, comme un fripier tourne un habit ; il fait paraître dessus ce qui était dessous, et ce qui était dessus, il le met à l'envers. Que de valets servis par leurs camarades et demain par leurs maîtres ! »

Voici deux savants :

« La conversation du premier (2), bien appréciée, se réduisait à ceci : « Ce que j'ai dit est vrai, parce que je l'ai dit ». La conversation du second portait sur autre chose : « Ce que je n'ai pas dit n'est pas vrai, parce que je ne l'ai pas dit ».

Antithèse !

Imaginez une personne qui parlerait comme Montesquieu écrit Ce serait un supplice. On lit ce qu'on ne voudrait pas entendre.

Un mot du moraliste des Lettres et de sa religion Le Président est pour le suicide :

« Quand je suis accablé de douleur, de misère, de mépris (3), pourquoi veut-on m'empêcher de mettre fin à mes peines, et me priver cruellement d'un remède qui est en mes mains... ? »

C'est cruel, en effet.

A d'autres. Rien de plus commode que le divorce :

Jadis « un mari et une femme étaient portés à soutenir patiemment les peines domestiques, sachant qu'ils étaient maîtres de les faire finir (4). »

Mais où sont les neiges d'antan ? Le christianisme est coupable de l'indissolubilité.. Encore si cette indissolubilité, d'après l *Esprit des Lois*, n'était pas tout à fait indissoluble !

Du reste « un mari qui aime sa femme est un homme qui n'a pas assez de mérite pour se faire aimer d'une autre (5), qui abuse de la nécessité de la loi pour suppléer aux agréments qui lui manquent... »

Et autres insanités.

« Ce n'est pas qu'il n'y ait des dames vertueuses ; mon con-

1 Lettre 138.
2. Lettre 144.
3. Lettre 76.
4. Lettre 117.
5. Lettre 55.

Digitized by Google

ducteur, dit Rica, me les faisait toujours remarquer ; mais elles étaient toutes si laides, qu'il faut être un saint pour ne pas haïr la vertu. »

En résumé, toutes les religions sont bonnes ; et « une secte nouvelle introduite dans un Etat est le moyen le plus sûr pour corriger tous les abus de l'ancienne (1) ».

Toutes les morales sont bonnes, celle de l'Asie surtout. Il n'y a que la vraie morale qui ne soit pas la morale.

La morale de Montesquieu est descendue de J.-C. à Epicure. Il faut avouer que c'est vieux, comme les sens ; et le Président, qui ne croit pas avoir rendu son livre assez commode aux lecteurs, l'orne de romans obscènes, qui sont comme des étapes pour reposer l'esprit aux dépens du cœur. L'histoire du jaloux Ibrahim et du bonheur de sa femme dans le palais des houris, celle d'Asphéridon et d'Astarté n'ont rien à envier à Crébillon fils...

Du reste, si l'on n'est pas heureux ici-bas, les Inquisiteurs en sont cause qui « présument qu'un accusé est toujours coupable » ; qui reçoivent le témoignage « des ennemis capitaux », des femmes de mauvaise vie, et « confisquent tous les biens des malheureux (2) (condamnés) à leur profit. »

Descendons dans l'ordre profane. Les hommes de robe s'intéressent si peu que rien à leur emploi ; ils n'ont ni cabinet, ni bibliothèque, ni volumes de lois ; ce sont des ignorants. D'autre part, il n'y a pas de justice. Dès que les hommes, magistrats ou autres, sont réunis, c'est pour perdre la raison. Même les quarante immortels de l'Académie sont « quarante têtes toutes remplies de figures, de métaphores et d'antithèses (3). » Et leur dictionnaire est toujours à recommencer...

Quelle rage de dénigrement ! Montesquieu nous l'explique (4) :

« Un homme d'esprit est ordinairement difficile dans les sociétés. Il est porté à la critique, parce qu'il voit plus de choses qu'un autre et les voit mieux. »

Qu'y a-t-il donc de bon au monde ? Montesquieu d'abord. Y a-t-il un Dieu ? peut-être. Ce qui est presque certain, c'est que la matière est éternelle et que le péché originel est une chimère, qu'Adam comme Noé fut sauvé de quelque malheur commun à toute l'humanité, et qu'il était le fils d'ancêtres reculés à l'infini

1. Lettre 86.
2. Lettre 29.
3. Lettre 73.
4. Lettre 145.

Digitized by Google

dans le passé, comme la matière. Mais si les rois, les Papes, les moines, les prêtres, les magistrats, les Académiciens, les femmes honnêtes et les bons maris ne valent rien, où sont les pâles humains qui soient dignes d'être loués par le sévère moraliste ? Ce sont les Troglodytes de la Troglodytie (1). Assez peu vêtus, mariés sous le ciel, dévoués au culte de l'amour, ils sont sans rois et sans Dieu, et vertueux. Le Troglodyte, c'est l'homme. Mais Montesquieu n'est pas un Troglodyte, et son portrait nous l'offre drapé dans un manteau qui n'a rien de sauvage. Seulement, il a inventé le Troglodyte. D'ailleurs, il tient pour la liberté des cultes et pour les Parlements qui mettent aux pieds des souverains l'urne où sont renfermés « les gémissements et les larmes dont ils sont dépositaires (2) ! » Il est sensible, il aime les Invalides (3) ; et leur palais est l'œuvre la plus glorieuse de Louis XIV.

Résumons :

Du monde ancien presque disparu sous la plume magique du Président, il reste le Parlement, les Invalides pour les plus vertueux des Troglodytes.

Passons à l'*Esprit des Lois* (4), coupé et recoupé par petits alinéas, comme la conversation de son auteur.

Au milieu de tant de chapitres et si divers, dans cet embrouillamini d'un ouvrage qui semble manquer de suite et de plan, dans le désordre d'une érudition incontestable et quelquefois indigeste, en un mot, dans ce monument colossal et sans harmonie visible, au premier coup d'œil, quelques parties se détachent qui méritent une sérieuse attention et sont dignes des éloges de la postérité. Dans cette nuit des lois les plus anciennes, le Président semble se mouvoir avec aisance. Les lois du Japon ne lui sont pas moins familières que celles de la Chine. Il connaît aussi bien Zoroastre que Confucius ou Mahomet ; rien ne lui est étranger, ni la Géographie et les explorations des premiers navigateurs, ni la philosophie. Qui connaît mieux les stoïciens et les admire davantage ? Et l'histoire ? Qui a mieux peint Alexandre ? Hélas ! qui a fait un portrait plus flatteur de Julien l'Apostat ? « Il n'y

1. Lettres 11, 12, 13, 14.
2. Lettre 140.
3. Lettre 85.
4. « Les lois, dit Montesquieu, sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. C'est vague et abstrait.

Digitized by Google

a point eu, après lui, de prince plus digne de gouverner les hommes (1). »

Si l'écrivain juge bien Charles XII et découvre aux yeux toute l'absurdité de son héroïsme aveugle, il élève à Charlemagne une statue tout à fait laïque. Il oublie le grand chrétien, l'homme du Pape, pour en faire un héros absolument politique, qui, par politique, a rendu au clergé les biens dont Charles Martel l'avait dépouillé ; et puis, il le fait descendre de son piédestal, par amour de l'ordre, pour « vendre les herbes inutiles de ses jardins (2). »

Il rétrécit à plaisir Louis IX. « Ce fut le destin des Etablissements qu'ils naquirent, vieillirent et moururent en très peu de temps. » C'est un jugement téméraire. Dans l'ordre judiciaire, ces établissements nés des circonstances, écrits ou non, mais entrés dans le cœur des Français par la sainteté de leur principal auteur, « durèrent, en partie, autant que la monarchie. » En tous cas, le roi eut « l'habileté suprême (3) » de ne pas contraindre et de ne pas commander.

Un effet de ses lois fut « que le Parlement jugea, en dernier ressort, de presque toutes les affaires du royaume (4). » Montesquieu oublie les Baillis qui jugeaient au nom du roi.

Encore un peu, S. Louis était un parlementaire.

Est-ce là le S. Louis que nous connaissons, ou son ombre ; je n'ose dire sa caricature ?...

Des lois des barbares, de l'esclavage chez les Francs, des invasions Germaines, questions où ont épuisé leurs forces Du Bos, de Boulainvilliers et bien d'autres, rien qu'à louer. Le Président reste dans la mesure. Ici le barbare fut tout-à-fait conquérant, là, pressé par la faim, il exigea que le Gallo-Romain partageât ses terres avec lui ; il reçut les terres de chasse ; il laissa à son hôte les terres de labour... Nos ancêtres ne furent pas, comme le veut de Boulainvilliers, les esclaves des Germains. Ce ne fut pas l'Empire, comme le veut Du Bos, qui daigna accueillir les barbares et leur permettre de vivre sous ses ordres, et sur ses terres. Nos premiers rois n'ont pas été les vassaux de Constantinople. Il paraît difficile de sortir mieux que Montesquieu ne l'a fait d'un pareil chaos, et d'y mettre plus de lumière. Sur les maires du Palais, sur les réformes de Clotaire II, selon le Président, le

1. *Esprit des lois*. L. 24
2. *Esprit des lois*, Livre 31, ch. 18.
3. *Esprit des lois*, L. 28, ch 38.
4. *Id.*, L. 28, ch. 39.

Digitized by Google

plus grand des rois Mérovingiens, sur la naissance de la féodalité, sur la successiondes deux premières dynasties, sur la dissolution lente dugrand Empire de Charlemagne, sur le passage des Carlovingiens aux Capétiens, il est difficile de mieux dire, toutes les fois que la religion n'est point en cause.

Le malheur des Mérovingiens, ce fut d'avoir les maires du Palais (1). « Dans une nation indépendante et guerrière, il fallait plutôt inviter que contraindre ; il fallait donner ou faire espérer les fiefs qui vaquaient par la mort du possesseur, récompenser sans cesse, faire craindre les préférences ; celui qui avait la surintendance du palais devait donc être le général de l'armée. » De là le pouvoir excessif des maires du palais, et, bientôt l'asservissement ne nos rois fantômes...

Le malheur des Carlovingiens, ce fut la *perpétuité des fiefs*, « lorsque les fiefs passèrent aux héritiers (2), et que les arrière-fiefs y passèrent de même. Ce qui relevait du roi immédiatement n'en releva plus que médiatement, et la puissance royale se trouva, pour ainsi dire, reculée d'un degré, quelquefois de deux et souvent davantage. »

La royauté s'isolait, entourée, sous le nom de fiefs, d'autres royautés puissantes.

Un jour, « la famille régnante changea, et la couronne fut unie à un grand fief (3). »

Quel énergique résumé de la philosophie de l'histoire :

« Quand Pépin fut couronné roi ; ce ne fut qu'une cérémonie de plus et un fantôme de moins ; il n'acquit rien par là, que les ornements royaux, il n'y eut rien de changé dans la nation.

Quand Hugues Capet fut couronné roi, au commencement de la troisième race, il y eut un plus grand changement, parce que l'Etat passa de l'anarchie à un gouvernement quelconque (4). »

« Quand Pépin fut couronné roi, le titre de roi fut uni au plus grand office ; quand Hugues Capet fut couronné roi, le titre de roi fut uni au plus grand fief. »

Pour tout dire, les Livres XXVIIIe, XXXe et XXXIe sont les moins imparfaits de l'*Esprit des Lois*. Nous venons de les réduire à leur plus simple expression. Malgré leur intérêt philosophique et historique il y faut reprendre deux défauts essentiels. L'auteur

1. *Esprit des lois*, L. 31, ch. 5.
2. *Esprit des lois*, L. 31, ch. 26.
3. *Esprit des lois*, L. 31, ch. 32.
4. *Esprit des lois*, L. 31, ch. 16.

Digitized by Google

y ramène toutes les lois à une origine germanique ; il n'y tient aucun compte, dans la suite des événements, de l'influence de la religion. Il la dénigre et ses ministres, ou bien il la passe sous silence,il ne voit point la sainteté dans S. Louis ; ailleurs il va jusqu'à oublier la bataille de Poitiers. Ce n'est pas là une loi ; c'est vrai ; mais les événements et les lois sont unis de trop près pour qu'un fait aussi illustre puisse être omis, par une simple distraction de l'historien.

Jusqu'ici nous ne voyons pas que la parole si connue de Voltaire soit vraie : L'humanité avait perdu ses titres de noblesse ; Montesquieu les lui a rendus. » Le légiste n'a cité que les titres de noblesse les plus humains ; il a oublié les autres. Il était décidé à oublier Dieu et Jésus-Christ.

Il nous reste à dire, en peu de mots, ce que sont la morale de *l'Esprit des Lois*, sa religion et sa politique.

La morale est celle des fibres. et des climats. Ayez les fibres serrées, vous pouvez résister à la passion ; sinon, non : Ne soyez pas du Nord, si vous ne voulez pas être ivrogne. C'est une fatalité. Au midi, l'amour ; au nord, l'ivrognerie. Du reste, la morale de Montesquieu est toute politique. Mieux que cela, sa politique se passe de la morale. Car « tous les vices politiques ne sont pas des vices moraux, et tous les vices moraux, ne sont pas des vices politiques (1). En tout cas, s'il y a une morale au foyer, il n'y en a pas pour les gens publics et politiques ; où s'il y en a une, elle a les fibres bien relâchées.

Quant à la religion, Montesquieu lui a rendu de magnifiques hommages. Cela vous donne un air impartial, surtout lorsque vous voulez l'attaquer. Et le Président, qui admire le christianisme, lui préfère le stoïcisme, comme il préfère à S. Louis Julien l'Apostat. Même le Protestantisme a bien des avantages que le catholicisme n'a pas ; il a supprimé les fêtes, et compris les nécessités du commerce. Le catholicisme est bon pour le midi (2) ; le protestantisme pour le Nord ; mais au midi, la pudeur, ou, du

1. *Esprit des lois*, L. 19, ch. 11.
2. *Esprit des lois*, L. 24, ch. 23.

Digitized by Google

moins, la morale, n'est pas de mise ; le climat s'y oppose. Que faire? Ce qu'il y a de mieux,c'est de se tourner du côté de Mahomet et de se donner à plusieurs épouses, tout en les tenant sous séquestre. C'est là qu'est la vertu sous clef. Tant s'en faut cependant que Montesquieu s'attaque aux « idées révélées. » A Dieu ne plaise ! Mais le catholicisme a encore un certain nombre de défauts que n'avait pas le paganisme ; il a diminué l'autorité des pères ; il a prêché la continence ; il a une plaie, le monachisme; il s'oppose à la « propagation de l'espèce (1). » Nous supposons qu'il s'agit de la noble race humaine. Il y a bien plusieurs moyens de remédier à ces abus; ce serait de vider le coffre-fort des moines, cette « banque tenue contre le peuple (2), » ce serait de les rendre à la vie matrimoniale, ce serait de les persécuter sans violence, de sang-froid et sans effusion de sang. La nature et le surnaturel en politique, sont deux choses absolument incompatibles. De là, l'idée essentielle du livre de l'*Esprit des Lois*, idée que l'on s'efforce aujourd'hui de populariser ; c'est-à-dire la séparation de l'Eglise qui a pour base le surnaturel dans la Révélation, et de l'Etat fondé sur la nature, autrement dire, de la société civile et de la société religieuse. Et n'est-ce pas ce qu'il y a de mieux ? du moment, en effet, où l'Etat ne se mêlera plus de religion, les demoiselles juives de dix-huit ans (3), ne seront plus brûlées à Lisbonne par l'Inquisition où Montesquieu ne comprend rien du tout. Mais il fallait établir que le catholicisme est intolérant ; et parce qu'il s'est aidé du bras séculier, contre les relaps de l'erreur, dans les pays où la constitution politique était chrétienne, parce qu'il ne s'est pas laissé outrager et déchirer sans résistance, il est intolérant ! Et l'Eglise doit se séparer de l'Etat, au fond, pour que l'erreur ait toute liberté contre la vérité, sujette à la haine de toutes les mauvaises passions ! O hypocrisie libérale !

D'ailleurs le catholicisme a encore un vice. Il se propage à l'excès. Propager l'espece humaine, c'est bien ; mais la vérité, c'est différent. Il y a là plus d'un inconvénient. Songez-y. Quelle prétention du catholicisme de pouvoir aborder tous les climats et de révolutionner les despotismes les mieux établis, celui de l'Empereur du Japon, par exemple (4). Mais c'est J.-C. qui a

1. *Esprit des lois*, L. 23, ch. 21.
2. *Esprit des lois*, L. 25, ch. 6. Des monastères
3. *Esprit des lois*, L. 25, ch. 13.
4. *Esprit des lois*, L. 25, ch. 14.

Digitized by Google

eu cette prétention ! Eh bien ! c'est J.-C. qui est le coupable et le révolutionnaire ! Cela ne se dit pas, mais cela se sent, malgré les génuflexions, malgré les titres des chapitres qui déguisent l'erreur et la marche souterraine de la pensée, malgré la forme tortueuse de la phrase, où l'hérésie se glisse à la façon de l'antique serpent *lubricus anguis*. Il n'y a pas à en douter, la séparation de l'Etat et de l'Eglise, de l'ordre civil et de l'ordre religieux, du laïque et de Dieu devant la loi, résume l'*esprit* de Montesquieu ; et le résultat définitif, plus ou moins clairement voulu, c'est l'anéantissement de l'Eglise par l'Etat.

Si nous pouvions en douter, deux chapitres de l'*Esprit des Lois*, le dernier surtout, nous enlèveraient toute incertitude. Montesquieu est un Parlementaire, à la mode anglaise. Son système, j'allais dire sa machine politique, est renfermée, en partie, dans le chapitre sixième du Livre onzième, intitulé : La Constitution de l'Angleterre. L'auteur y définit la liberté, sans la comprendre : « le droit de faire tout ce que les lois permettent... » bonnes ou mauvaises ? Résumons la théorie du meilleur gouvernement : Le peuple est souverain ; seulement il délègue son pouvoir à un roi, qui n'est rien, et à deux chambres dont l'une, aristocratique, est tout et juge l'autre. En outre, elle est héréditaire. De la religion ou de Dieu, pas un mot. Voici qui est plus expressif.

Au chapitre XXVII du Livre dix-neuvième, le Président se demande ce que sera le peuple libre et gouverné par un Parlement, c'est-à-dire plus nettement et plus franchement, ce que sera le peuple sous le gouvernement de son choix. Il intitule ce chapitre : « Comment les lois peuvent contribuer à former les mœurs, les manières et le caractère d'une nation. »

Les mœurs, sous ce régime, seront bien plus libres que tout le reste ; et grâce aux passions déchaînées entre les divers partis, l'envie, la jalousie, la haine, seront la cause d'une paix durable. Les passions neutraliseront les passions. « La haine sera toujours impuissante. » Elle sera reine et engendrera la paix. Nous l'avons vu depuis un siècle ! Mais arrêtons-nous un instant à deux points principaux :

Sous ce beau gouvernement, le plus naturel de tous, que deviendrait le surnaturel, disons la religion ? La réponse, la voici : s'il y avait une religion qui se fût rendue odieuse par son into-

Digitized by Google

lérance (le catholicisme, sans doute), on édicterait contre elle des « lois qui ne seraient pas sanguinaires, car la liberté n'imagine point ces sortes de peines ; mais elles seraient si réprimantes, qu'elles feraient tout le mal qui peut se faire de sang-froid.» C'est la liberté !

Le prêtre serait un ilote de si peu de crédit « que les autres citoyens en auraient davantage ».

Et la femme « ne vivrait guère avec les hommes » qui se jetteraient dans la débauche ; « elle leur laisserait toute leur liberté et leur loisir. »

Le Président, en douceur, détruit ce qu'a édifié J.-C. Il a réhabilité la femme ; lui, la rend à l'esclavage ; il fait glisser le prêtre dans l'égout du mépris public.

Stoïcien, Epicurien, païen, ennemi couvert du christianisme, tel est Montesquieu. Il a pris le contrepied de Bossuet, qui voyait la suite de la religion dans la loi nouvelle greffée sur la loi ancienne et mise à sa perfection. Il a négligé le Juif, ou n'en parle que par haine de l'Inquisition. Il a voulu rendre à la nature la loi et la politique, comme l'histoire. S'il a conservé le nom de Dieu, ses théories peuvent s'en passer, parce qu'il laisse libre cours aux passions et nie, par le fait, avec la morale, tout ce qui remonte à Dieu et rend Dieu nécessaire.

Montesquieu est le chef véritable de cette fausse Ecole libérale, ne craignons pas de nous répéter, qui sépare la morale de la politique, la politique de la religion, la société laïque ou civile de la société religieuse, l'Eglise de l'Etat, pour l'affranchir, en apparence, pour l'asservir, en réalité, qui met Dieu et les dieux, la vérité et l'erreur, sur le même plan, au même rang, avec les mêmes droits, comme si l'erreur avait des droits !

Quant à ce Parlement, aristocratique ou non, qui est le point d'appui de la société naturelle, rêvée par le Président, on sent ce qu'il vaut. On l'a remis à neuf, combien de fois ! Les représentants en ont toujours été balayés par le peuple, qui ne comprend pas qu'on lui donne, en principe, le pouvoir, mais sans effet, et qui s'en sert quand même. L'histoire du Parlement ou des Parlements se résume dans leur orgueil ou leur servilité au gouvernement du jour. Reste le peuple qui souffle dessus. C'est un château de cartes.

Digitized by Google

Du style de Montesquieu, nous avons déjà parlé. Il est sobre, énergique précis et, pour ainsi dire, taillé dans la vérité, aux bons passages. Ce sont les plus rares. L'antithèse alors paraît naturelle; elle donne du relief à la pensée. Rien n'est beau comme une vérité forte et qui brille, en peu de mots, par opposition ; c'est comme deux mondes dans une phrase héroïque et sublime.

Mais ailleurs, et le plus souvent, Montesquieu est dur, saccadé, obscur, parfois énigmatique ; il prend des airs d'oracle. Il est toujours sec ; l'élévation lui manque et le cœur ; on sent la glace à travers ce style triste et chargé d'érudition, où les agréments sont artificiels et calculés pour chatouiller les sens ; où l'ironie est forcée, l'indignation hypocrite. On se lasse bientôt de cette phrase courte, haletante, comme d'un homme qui sue à se contrefaire ; et de cette science énorme où tout s'embrouille, en cachant le but de l'auteur au lecteur sous des apparences désintéressées et savantes qui trompent son admiration et exploitent sa crédulité. Rien n'est parfaitement beau dans les plus beaux passages de cet Esprit des lois. Même les portraits les plus réussis, entre autres celui de Charlemagne, portent la marque du sectaire libéral. Par la peinture de S. Louis, dépouillé de son auréole de saint, jugez du reste. La philosophie gâte tout, et quelle philosophie ! Lisez les définitions de l'amour, de la pudeur, de l'esclavage, de l'égalité, du patriotisme, même de la loi ! Mais le Président est mort, dites-vous ; on ne le lit guère. Il fallait l'analyser cependant ; car on l'admirait, même en ne le lisant pas ; la Révolution l'a mis sur un piédestal dont il devra descendre.

Auguste CHARAUX.

Digitized by Google

QUELQUES PAGES

D'HISTOIRE FRANCISCAINE.

XVII

Ange de Clareno (*suite*).

Après la mort de son protecteur et ami, le cardinal Jacques Colonna, Ange de Clareno reprit le chemin de l'Italie (1318). Il y comptait, nous l'avons déjà dit, de nombreux disciples. Leur souvenir ne l'avait point quitté, et l'on voit dans ses *Lettres* que ses rapports avec eux étaient incessants. Bien que longtemps privés de sa présence, ils étaient demeurés néanmoins fidèles à ses enseignements et désiraient, plus que jamais, vivre sous sa dépendance. Que se passa-t-il à son retour d'Avignon, et quels motifs le déterminèrent à enfreindre la défense du Souverain Pontife et à reconstituer une société que Jean XXII avait solennellement dissoute? Les rares documents qui appartiennent à cette époque ne nous renseignent qu'imparfaitement à cet égard. C'est seulement par sa correspondance avec ses Frères et par quelques *Actes* de l'Inquisition, que nous pouvons pénétrer dans l'âme du réformateur et essayer d'y surprendre ses idées et la nature de ses aspirations (1).

Il semble bien que sa première et principale préoccupation fut de donner à sa famille religieuse une organisation régulière et définitive. Déjà, vers l'année 1311, Ange de Clareno l'avait partagée

1. Les *Lettres* d'Angelo ne portent aucune date : rarement, elles nous font connaître le lieu de sa résidence. C'est surtout par leur contenu que l'on peut distinguer celles qu'il écrivit, pendant son séjour à Avignon, de celles qu'il adressa à ses disciples après son retour en Italie. Le P. Ehrle a publié ces Lettres dans *Archiv für Litteratur.*, I, pp. 533-569.

Digitized by Google

en trois groupes différents, répandus aux environs de Rome, dans les Marches et sur le territoire de Naples et de la Sicile (1). Retirés dans de pauvres ermitages, ils menaient, pour la plupart, une vie de prière et de pénitence, et ne se livraient que rarement au ministère de la prédication. Pour eux, la perfection évangélique consistait tout entière dans l'observance de la règle et du Testament de saint François, sans aucun égard aux déclarations des Papes et aux ordonnances des Chapitres Généraux. Cette nouvelle forme de vie religieuse les constituait, à leurs yeux, les vrais Frères-Mineurs, et, forts de leur conscience et de l'appui qu'ils trouvaient dans l'amitié de certains prélats, ils ne désespéraient pas de donner à l'Ordre franciscain une orientation nouvelle et de le ramener enfin à sa primitive ferveur (2).

Tel était assurément le rêve d'Ange de Clareno. Toutefois, il sentait que, pour inspirer à ses disciples confiance dans l'avenir, il fallait préciser, au plus tôt, les conditions de leur association, et lui donner des chefs capables de la gouverner. A cet effet, il n'hésita pas, malgré la sentence de privation portée contre lui, à instituer des Ministres Provinciaux, des Custodes et des Gardiens (3). Comme le nombre des novices s'augmentait rapidement, il fonda de nouvelles maisons, établit partout la vie commune et enjoignit aux Frères de ne vivre que d'aumônes (4). Tous le considéraient comme leur Ministre Général (5). D'ailleurs, nous le

1. Il faut remarquer cependant que la plupart de ses *Lettres* sont adressées aux Frères qui résidaient aux environs de Rome. Plusieurs portent cette suscription : « Reverendis ac carissimis fratribus in Christo Jesu, pauperibus peregrinis in spe divinae misericordiae *in S. Johanne ante Portam Latinam et in S. Jacobo de Marino* et aliis locis ad reclinationem capitis et obsequium divini cultus. » Il ressort de cette adresse que l'Eglise St-Jean près la Porte Latine était alors occupée par des membres de la famille franciscaine. *Archiv.*. I, p. 538.

2. On lit dans les *Actes* d'un procès de 1334 : « Et dixit quod similiter audivit ab eis quod nos, qui vocamur fratres minores ab ecclesia, non sumus fratres minores, sed ipsi fratricelli sunt vere fratres minores. » *Archiv.*. IV, p. 9.

3. Le procès de 1334 nous fait connaître le Fr. Paul d'Assise « qui est vel dicitur *minister provincialis* in provincia beati Francisci.. » *Archiv.*. IV, p 9. Nous y relevons également le nom de plusieurs Gardiens : Fr. François d'Assise, Gardien de S. Blaise de castro Poli ; Fr. de Spolète, Gardien de Ste Lucie ; Fr. Mathieu de Spolète, Gardien de S. Pastor de Gallicano. *Ibid.* pp. 9 et 10.

4. Outre les couvents de S.-Jean devant la Porte Latine et de St-Jacques de Marino, citons encore ceux de S.-Maria del Monte, près de Poli, de S. Pastor de Gallicano, de S. Marie de Gallicano, de Selva Matutina, de S. Marie de Siciliano, de S. Marie de Rapichiano, de S. Biagio &. Le nombre considérable d'ermitages établis entre Subiaco et Tivoli laisse à supposer que les Frères étaient puissamment protégés par l'Abbé de Subiaco et peut être aussi par les Comtes de Conti à Poli, dont l'un d'eux fut emprisonné au Château S. Ange en 1466, pour avoir défendu les Fratricelles. *Ibid.* IV, pp. 22-23.

5. « Interrogatus quis est generalis eorum, respondit quod est frater Angelus Clarani. » *Ibid* p. 9.

Digitized by Google

voyons s'en arroger tous les droits et en exercer tous les pouvoirs : il a un sceau particulier (1), il se choisit un secrétaire, chargé de faire, en son nom, la visite régulière des couvents (2), il distribue des obédiences et adresse des circulaires à tous les membres de sa famille religieuse (3). Son nom même subit des modifications que les *actes* de plusieurs procès nous révèlent : il est appelé tantôt Ange de la Marche, tantôt Ange de Fossombrone, ou simplement Fr. Ange (4), Quant au lieu de sa résidence, il semble avoir été habituellement l'ermitage situé près de Subiaco, non loin d'un monastère de Bénédictins, dont l'Abbé lui témoigna toujours la plus grande vénération (5)

C'est de cette solitude qu'il entreprend de développer son œuvre et d'en assurer le succès. C'est de là qu'il adresse à ses disciples, dans des lettres qui achèvent de peindre sa physionomie, les conseils les plus paternels et les exhortations les plus pressantes. Quelques-unes de ces lettres nous révèlent un fond de sensibilité et de tendresse que l'on rencontre assez rarement chez les *Spirituels* de cette époque, et qui rendent plus sympathique encore la figure de ce pauvre ermite. Il est déja avancé en âge et sujet à de pénibles infirmités. Il lui en coûte beaucoup, dit-il, de ne pouvoir se transporter plus souvent auprès de ses Frères, pour les consoler dans leurs peines et les encourager dans le travail de leur perfection. De concert avec l'Abbé, il en autorise quelques-uns à venir le trouver, pourvu toutefois que des raisons graves ne les empêchent de se mettre en route (6). Une autre fois, il craint d'exposer leur santé, en leur permettant de se rendre auprès de lui ; mais il souffre lui-même de cette rigueur, et en leur imposant cette privation, il doit modérer, écrit-il, l'ardent désir qu'il éprouve de les revoir. Pourtant, si malgré tout, ils s'étaient décidés à faire ce voyage, ils eussent été accueillis encore avec joie (7).

1. « Interrogatus quo sigillo erat littera sigillata, respondit quod est ibi imago b. Francisci.. » *Ibid.* p. 14.

2. Il s'appelait Fr. Nicolas de Calabre « missus a fratre Angelo et cum litteris suis ad visitandum in dicto loco.. » *Ibid.* p 10.

3. « Ante nativitatem Domini misit unam litteram fratricellis.. » *Ibid.* p. 14.

4. « Frater Angelus Clarani de *Fossabruno*, qui alias fuit vocatus Petrus de Fossabruno. » p. 9. « Quorum generalis et caput est frater Angelus Clareni *de Marchia*.. » p. 12

5. Il y demeura jusqu'à l'année 1334, c'est à dire jusqu'au moment où il dut s'enfuir pour échapper aux poursuites de Jean XXII.

6. *Archiv.*. I, p. 553.

7. « Secundum (quod a vobis postulo) est, quod habeatis me excusatum, quia adventum vestrum ad me impediri non feci, nisi propter laborem et infirmitatem

Digitized by Google

Il se plaint encore de ne pouvoir ni lire ni écrire, « *propter corporis infirmitatem et animae dispositionem* (1). » S'adressant au Fr. Philippe de Castro Mili et au Fr. Accomandolo de Foligno, il leur annonce qu'il ne tardera plus à quitter cette terre d'exil et à abandonner la prison de son corps. Il les engage à venir le voir une dernière fois, avant qu'il ne s'éloigne de l'ermitage de Subiaco, afin « qu'ensemble, ils puissent se consoler mutuellement dans le Seigneur, *juxta mutuae caritatis sancta desideria.* » « C'est la tendre affection que je vous porte, ajoute-t-il encore, qui me pousse à vous dire ces choses, mais ne les communiquez à personne, *ne per hoc mihi impedimentum aut aliis toedium et gravamen vel scandalum posset generari.* Aussi, ne doivent-ils pas révéler autour d'eux « la raison et le motif de leur voyage. » S'ils se trouvent empêchés d'accéder à son désir, il les conjure de se souvenir de lui en cette vie, et plus encore après sa mort, comme lui-même ne cesse de les recommander à Dieu dans ses misérables prières. Enfin, il leur demande de lui apporter les noms des douze compagnons de saint François, tels qu'ils se trouvent écrits à Sainte-Marie des Anges, dans la chapelle « *ubi de hac vita migravit ad Christum* (2). »

Plus il approche du terme, plus il éprouve le besoin d'épancher son âme dans des sentiments de ferveur et d'humilité : « Je me recommande à vos saintes prières, écrit-il à l'Abbé de Sainte-Marie de Monte Oliveti, et à celles de tous vos Frères ; je vous supplie de vous souvenir auprès de Dieu de moi, le dernier des pécheurs, et de tous ceux qui, dans ces contrées, servent le Seigneur dans la pauvreté et l'humilité (3). »

Dans une autre lettre adressée à Robert de Mileto, religieux augustin, Ange de Clareno s'abandonne à des confidences intimes, qui nous font saisir avec quelle ardeur il poursuivait son

vestri corporis. Timebam enim vobis et meum desiderium videndi vos temperavi Sed procuraveram cum patrono loci, quod si venire vos contingeret, deberetis laetanter suscipi. » *Ibid.* p. 551.

1. *Archiv.*, I, p. 551.

2 « ..Si autem gravaremini venire ex quibuscumque rationibus impediti, memoriam mei tenete nunc in vita et post exitum efficacius in orationibus vestris semper pro me orantes, sicut et ego indesinenter vestri memoriam facio in tepidis orationibus meis. »*Ibid.*, p. 553. M. Tocco écrit à propos de cette lettre : « Non si puo leggere senza commozione la lettera che scrive il Clareno a duo amici suoi, probabilmente, secondo l'Ehrle, anch'essi Agostiniani. » *Studii francescani.* Napoli, 1909, p. 263, n. 2.

3 « Vestris sanctis orationibus et omnium fratrum vestrorum me suppliciter recommendo postulans, ut pro me peccatorum ultimo et pro omnibus qui in his regionibus in paupertate et humilitate domino famulantur, memoriam habere dignemini in orationibus. » *Ibid.* p. 554.

Digitized by Google

idéal, et combien il souffrait des insuccès et des mécomptes qu'il avait éprouvés : « Je ne suis plus qu'un vieillard, lui dit-il, j'ai perdu tout appétit, et j'attends à toute heure le moment de la délivrance. Ce qui m'afflige par-dessus tout, c'est de n'avoir ici personne qui puisse écrire à mes malheureux Frères ce qui, dans les vues de Dieu, me semble leur être si expédient et si utile. Ah ! que ne puis-je plutôt me transporter moi-même au milieu d'eux ! Il y a quarante ans, le ciel m'a fait connaître que le Père des lumières et des miséricordes avait répandu dans un homme de Dieu, Pierre Olivi, l'esprit du saint Fondateur ; aussi, me suis-je appliqué, de toutes mes forces, à m'en pénétrer moi-même et à y conformer toutes mes actions. Mais, hélas ! après bientôt soixante ans de contradictions et d'épreuves, durant lesquelles j'ai désiré ardemment voir les commencements de cette réforme, « *Benjamin ortum cum doloribus et morte matris conspicio* (1). »

Ainsi s'écoulaient les dernières années du chef des *Spirituels*, actives, laborieuses, fécondes, dans la ferveur et la joie des âmes ; non exemptes d'épreuves pour Angelo, mais d'épreuves généreusement acceptées. Grâce aux bienfaits de cette solitude, malgré les injustes dénigrements de l'envi, son âme au fond restait pacifiée et tranquille, et son œuvre avançait à travers tout. Ses disciples étaient toujours pleins d'ardeur et d'enthousiasme. Que pouvait-il désirer davantage ? Aussi, oublie-t-il les tristesses du passé, pour ne plus penser qu'à ses Frères. Il leur prodigue ses conseils, il résout leurs difficultés (2), il les exhorte à ne s'écarter, en aucune façon, des prescriptions renfermées dans la Règle. Si un novice se présente pour être admis dans leur Société, « qu'il commence, écrit-il, par distribuer ses biens aux pauvres. » Pourtant, si ses parents sont pauvres eux-

1. « Sum enim senex et omnium comestibilium perdidi appetitum et expecto omni hora liberari de corpore mortis hujus. Et quia neminem habeo, qui scribere possit ea quae opportuna et expedientia pauperibus afflictis fore secundum domini voluntatem Deo miserante cognosco, infra meipsum anxior et affligor. » *Ibid.*, p. 554.

2. Il est consulté sur le cas d'un homme « de bonne et sainte volonté », à qui l'autorité ecclésiastique a interdit les saints mystères et qui sollicite l'absolution du Pontife. Sans doute, il serait bon que le Pape donnât l'absolution à cet homme, mais dans ces jours de troubles, on se trouve parfois en présence de difficultés insolubles. « Nous sommes tous renfermés, à cause de nos péchés, dans l'ombre de la mort ; prions donc d'un cœur repentant, afin que la grâce efface les souillures de nos fautes ; nous aurons ainsi, par une confession anticipée, *confessione praevia*, une rémission et une absolution intérieure plus larges que ceux qui nous absoudraient ne pourraient le comprendre. Toute crainte sera chassée de nos cœurs, nous goûterons la paix par la foi, le témoignage de notre cœur et de l'esprit du Christ. » *Archiv.*, I, p. 565.

Digitized by Google

mêmes, il pourra les leur donner de préférence à d'autres, mais à la condition qu'il soit poussé à le faire, non par un attachement purement naturel, mais par une piété vraie et sincère, « *quia pauperibus parentibus dare, dupliciter cum lege et pieate concordat* (1). »

Apprend-il que ses Frères sont en butte à la calomnie et à la persécution, alors il redouble de sollicitude à leur égard. Sa correspondance nous le montre exaltant les courages, relevant les volontés chancelantes, s'efforçant, par de continuelles exhortations de résoudre toutes les difficultés et de dissiper tous les doutes. Ses lettres offrent ici l'intérêt le plus saisissant. On est curieux, en effet, de connaître ce que cet homme, persécuté la plus grande partie de sa vie, pense de la conduite à tenir par les siens, à l'égard du Pape et de l'Eglise. Elles nous permettent de saisir sur le vif la mentalité d'Ange de Clareno, et de découvrir la raison de sa conduite et le motif de son audacieuse obstination.

Sa situation, à vrai dire, était illégale. Il le sentait bien, et sans doute, quelques-uns de ses disciples, sans cesse harcelés par les adversaires de la réforme, ne lui cachaient pas leurs propres appréhensions. Il importait donc de justifier, aux yeux de ses Frères, la détermination qu'il avait prise, en leur en montrant la sagesse et l'opportunité. « Il en est, leur dit-il, qui prétendent que nous ne pouvons plus observer ce que nous avons promis à Dieu : le Souverain Pontife et l'Eglise nous le défendent ; ils nous interdisent de nous assembler et ils nous ont retiré toutes les faveurs que le Pape saint Célestin nous avait si libéralement accordées. Or, voici ma réponse : *responsio recta, vera, fidelis, sancta.* Nous pouvons, si nous le voulons, obéir au Souverain Pontife et à l'Eglise, et rester fidèles en même temps aux engagements que nous avons contractés. Jamais, ni l'Eglise ni le Pape n'ont défendu de bien faire, ou de remplir nos promesses envers Dieu : car, il n'est point de puissance contre le Christ et son Evangile. Ce qui est défendu, c'est de fonder une religion nouvelle et de porter un habit nouveau ;... c'est de penser mal de l'Eglise, de mépriser ses sacrements, son autorité, sa foi, de contester les pouvoirs des évêques et de juger leur conduite ; c'est de s'attribuer avec arrogance et folie la direction des âmes, de semer la discorde et le scandale parmi les fidèles ; c'est enfin

1. *Ibid.*, p. 555.
pp. 345-346.

Digitized by Google

de fouler aux pieds le gouvernement des supérieurs, en ne témoignant que du mépris pour leurs ordres et leurs corrections. Voilà, en effet, ce qui déplaît souverainement à Dieu et à l'Eglise, voilà ce qui est odieux au Christ et aux fidèles (1)... Et pourtant, toutes ces infamies nous ont été imputées, toutes ont été malicieusement inventées contre nous. Aussi, ne devez-vous rien épargner pour prouver votre innocence par la sainteté de votre vie, et déchirer ainsi le voile de la calomnie.

« Chercher les choses célestes, désirer les spirituelles, mépriser les terrestres, tendre à celles qui sont en avant, oublier celles qui sont en arrière, là est notre vœu, l'imitation du Christ, le gage de notre immortalité, l'observance parfaite, contre laquelle ni loi ni décret ne peuvent rien, à laquelle doit céder toute autorité et toute puissance... Bien plus, les Souverains Pontifes, les Cardinaux, les chanoines, les prêtres ne peuvent que nous aider dans ce travail de notre perfection ; car, en vertu même de la règle, nous leur devons soumission et obéissance. Viennent-ils à nous combler de faveurs, nous les considérons alors comme nos pères et nos maîtres ; nous persécutent-ils, au contraire, nous sommes tenus encore d'avoir les mêmes sentiments à leur égard. Rien ne saurait briser les liens qui nous unissent à leur personne, ni nous soustraire à l'obéissance que nous leur devons, *ex caritate in veritate*. Peu importe d'ailleurs, qu'ils soient saints ou pécheurs : leur autorité vient de Dieu ; c'est par leur ministère que s'accomplit l'œuvre divine de la sanctification des âmes, cela suffit pour qu'ils aient droit à tout notre respect. Et, comme l'excellence et la sublimité de leurs fonctions les élèvent au-dessus des autres hommes, leur hostilité même ne peut que servir à nous faire avancer dans la vertu et dans la charité du Christ, comme aussi à augmenter le respect que nous devons à leur dignité. Que si cependant, un roi ou un pape nous ordonnait quelque chose de contraire à cette foi, à la confession de cette foi, à cette charité et à ses fruits, nous obéirions à Dieu plutôt qu'aux hommes : *obediet Deo magis quam hominibus* (2). »

Qui ne s'aperçoit, qu'en écrivant ces lignes, Ange de Clareno avait surtout en vue de commenter, à sa manière, ce passage du Testament de saint François : « Le Seigneur m'a donné et me

1. « Haec Deus et ecclesia odit, haec Christo et fidelibus sunt inimica, haec Spiritui Sancto et catholicis omnibus adversantur et sanctis angelis contrariantur. » *Archiv*, I, p. 560-561.

2. *Archiv*, I, p. 561

Digitized by Google

donne encore tant de foi aux prêtres qui vivent selon la forme de l'Eglise romaine, que *s'ils me persécutaient, c'est à eux-mêmes que je veux recourir.* Et quand j'aurais autant de sagesse que Salomon, si je rencontrais de pauvres prêtres de ce siècle, je ne veux pas prêcher dans leurs églises, contre leur volonté. Et je veux *les craindre, les aimer et les honorer,* eux et tous les autres, *comme mes seigneurs. Et je ne veux pas en eux considérer le péché :* car, je discerne en eux le Fils de Dieu et ils sont mes seigneurs. J'en use ainsi, parce qu'en ce monde, je ne vois rien sensiblement de ce même Très Haut Fils de Dieu, si ce n'est son très saint corps et son sang qu'eux-mêmes reçoivent et que seuls ils administrent aux autres... Et nous devons honorer et vénérer tous les théologiens et ceux qui nous dispensent les très saintes paroles divines, comme ceux qui nous communiquent l'esprit et la vie (1). »

Il n'est point douteux qu'Ange de Clareno ne se soit inspiré de ces paroles, pour calmer les inquiétudes de ses disciples et les encourager à se montrer fermes au milieu de la persécution. D'ailleurs, l'horizon se faisait de plus en plus sombre. On sait dans quelles tristes conjonctures se trouvait alors l'Eglise. Le schisme battait son plein ; entraînée par la défection de son chef, Michel de Césène, une partie de l'Ordre franciscain venait de se rallier à la cause de Louis de Bavière, et refusait de reconnaître Jean XXII pour le Pape légitime. Le scandale était grand ; il devait aboutir, en 1328, à l'élévation sacrilège de Pierre de Corbara sur le siège pontifical. Ange de Clareno ne pouvait contempler d'un œil indifférent le triste spectacle qu'il avait sous les yeux. Les intérêts de sa société lui commandaient, en quelque sorte, de suivre attentivement les différentes phases de la lutte engagée entre le Pape, représentant officiel de la doctrine catholique, et le Ministre Général de l'Ordre franciscain, refusant d'accepter cette doctrine et la déclarant hérétique. Pourtant, il ne semble pas qu'il se soit jeté dans la mêlée, et que son amour passionné de la pauvreté évangélique l'ait poussé à prendre ouvertement parti contre les enseignements du Souverain Pontife (2).

C'est seulement à ses disciples, et dans des lettres tout intimes,

1. *Testam. S. Francisci*

2. Il est à remarquer que les plus fougueux adversaires des *Spirituels*, tels que Bonagrazia, Occam, Michel de Césène et les Cardinaux Vital du Tour et Bertrand la Tour, se montrèrent également les opposants les plus déclarés de la doctrine de Jean XXII sur la pauvreté du Christ et de ses Apôtres. Cf. Tocco, *Studii francescani*, pp. 399-400.

Digitized by Google

qu'il ose manifester sa pensée à cet égard. « Le Christ, sauveur unique, leur écrit-il, enseigne à tous, par l'exemple de sa vie et de sa prédication divine, le chemin du salut et de la justice : aux époux qui ont des épouses et des biens, aux clercs et aux chanoines qui possèdent en communauté, à ceux qui, imitant sa vie et celle des Apôtres, ne possèdent rien, font vœu de ne rien avoir, de ne rien vouloir en propre. » Puis, faisant allusion à la question brûlante qui venait de soulever un si scandaleux conflit, il déclare « qu'elle ne peut qu'entretenir et accroître la cupidité et l'avarice, dans un temps où ces deux vices ont étendu partout leur règne et menacent d'envahir tout le corps de l'Eglise..... Pour vous, ajoute-t-il en terminant, fuyez ceux qui vivent mal, obéissent au ventre et à l'avarice, ne leur parlez point, mais pleurez sur eux et priez pour eux. Honorez le seigneur archevêque et les autres clercs, et ne considérez pas leurs péchés, car vous avez promis de vivre, comme si vous étiez morts pour eux et étrangers aux choses qu'ils font (1). »

Mais, c'est surtout dans une lettre adressée à Philippe de Majorque (2) qu'Ange de Clareno, emporté par l'excès de son zèle, exprime librement son sentiment à l'égard du Souverain Pontife. Cette lettre, comme le dit très bien M. Tocco, « est un cri d'an-

1. *Archiv*, I, pp. 561-562. Cette lettre est de l'année 1329 : « *Scriptum in partibus Romanis VIII Kal. julii, indictione XII.* »

2. Philippe de Majorque était le quatrième fils de Jacques II, roi de Majorque A l'exemple de son frère Jacques, il revêtit l'habit de saint François. Des liens d'amitié l'unissaient particulièrement à Ange de Clareno qui l'appelle « *viro sanctissimo et divini ignis amore succenso.* » (*Arch.*, I, p. 543.) En 1328, il pria le Pape de l'autoriser, lui et ses compagnons, à observer la règle de saint François, à la lettre et sans glose, « *non tamen in Societate Fratrum Minorum qui hodie sunt nec sub obedientia ordinis Praelatorum, propter dissonantiam voluntatum inter ipsos et nos.* » Cette requête, ajoute Wadding, qui paraissait pleine de zèle et d'humilité, finissait en fort mauvais termes : « Je me reconnais, à cause de mes péchés, indigne de la perfection que je demande, mais ce serait une chose encore plus indigne que de me la refuser ; car, si les catholiques savent que le chemin de la vertu est enseignée par l'Esprit-Saint, ils savent aussi que le refus qui empêcherait de le prendre ne peut être inspiré que par le démon. » Wadd. *ad annum 1328.* Cet orgueil fut récompensé comme il le méritait. Douze ans plus tard Philippe renouvela sa demande auprès de Benoît XII, mais elle n'eut pas un plus heureux succès. Dans sa réponse au roi Robert, le Pape énumérant les motifs de son refus, s'exprime en ces termes : « Jean XXII, notre prédécesseur, fit proposer cette requête en plein consistoire, et après un sérieux examen, il déclara qu'elle n'était pas recevable. Or, le Saint Siège n'a pas coutume de rétracter ce qui a été résolu avec tant de réflexion... En outre, il est avéré qu'il s'est fait le fauteur et le défenseur des Béguins qui ont été condamnés comme hérétiques, et ce qu'il a dit et prêché contre Jean XXII et contre la Sainte Eglise, prouve assez qu'on doit le traiter comme suspect d'hérésie, d'autant plus que loin de donner des marques de repentir, il persévère dans sa rébellion. » *Ibid.*, *ad ann. 1340.* Sur Philippe de Majorque, voir *Archiv.*, I, 543, 545, 548, 564 ; III, 29 ; IV, 9, 67, 68 ; Tocco. *op. cit.*,

Digitized by Google

goisse et de protestation, sorti du cœur du Fratricelle, blessé dans ses affections et dans son idéal (1). » Il semble, en la lisant, qu'il ait répudié, à cette heure, les principes de soumission et d'obéissance, dont il s'était fait jusque-là l'ardent défenseur. Son langage n'est plus aussi modéré ; il trahit un certain malaise, une sourde irritation contre le Pape Jean XXII. Rien, sans doute, ne nous permet de croire qu'il ait applaudi au choix de l'antipape Nicolas V. Nous savons, au contraire, qu'il n'eut jamais aucune estime pour sa personne, et qu'à la nouvelle de son abdication, il ne dissimula pas la joie qu'il en éprouvait (2). Toutefois, il est aisé de voir que ni lui ni ses disciples ne consentent plus à accepter une doctrine, qui leur apparaît comme la condamnation de l'Evangile et des enseignements antérieurs de l'Eglise (3). A ses yeux, le Pape, en niant la pauvreté absolue du Christ et de ses apôtres, s'est condamné lui-même ; il est tombé dans l'hérésie. Dès lors, il n'a pas plus le droit d'imposer aux fidèles cette doctrine erronée, qu'il n'avait le droit de dissoudre une société religieuse, basée uniquement sur les conseils évangéliques et sur la règle franciscaine, directement inspirée par Jésus-Christ.

D'ailleurs, saint François n'avait-il pas prédit lui-même la crise affreuse qui secoue, à cette heure, l'Eglise et les âmes ? Ange de Clareno l'affirme. Il prétend avoir lu, dans les écrits des premiers compagnons, de nombreuses prophéties concernant les destinées de l'Ordre (4), et il consent à en faire connaître quelques-unes à son fervent disciple. « Ayez soin néanmoins, ajoute-t-il, de ne les communiquer qu'à un petit nombre de personnes ; car il importe d'observer une grande discrétion en pareille ma-

1. *Op. cit.*, p. 285.

2. « .. in primo anno sui papatus... determinavit quod melius et utilius erat praelatis ecclesiarum et ecclesiis thesaurisare et habere in communi, quam non habere et mendicare... Et cum vos assumpseritis Deo inspirante contra ipsius consensum et voluntatem modum vivendi pauperem et mendicum, et etiam certus sit quod vos discordatis ab eo conscientia, operibus et sermone, vestram personam diligere et honorare se ostendit, quando in suis litteris nullam de vobis fecit mentionem. » *Lettre d'Angelo à Philippe de Majorque* dans *Archiv.*, I, p. 568.

3. « Certum est Christum altissimam paupertatem servasse et docuisse.. Et hoc ipsum fecisse gloriosam virginem matrem ejus et Johannem Baptistam et apostolos et discipulos ejus omnes. Et hoc evangelistas evangelisasse, et pontifices et doctores annuntiasse, tenuisse, et scripto et auctoritate tradidisse et firmasse, graecis et latinis notissimum est. » Tocco. *op. cit.*, p. 299.

4. « De quo tempore, a Christi spiritu s. Franciscus edoctus, multa praedixit et a suis sociis scripta ad utilitatem et illuminationem sequentium, sicut ego ipse legi, fuerunt et ab eisdem tempore meo viventibus relata, quae ex parte breviter, quantum potero referam. » *Archiv.*. I, p. 566

Digitized by Google

tière, et de ne pas accepter trop facilement ces sortes de choses. Mieux vaut les méditer dans le silence de votre cœur ; aujourd'hui, les hommes sont pleins de ruses et de mensonges ; ils manifestent au-dehors l'innocence de l'agneau, et ils conservent au-dedans toute la férocité du loup ; tandis qu'ils poussent devant vous les gémissements de la colombe, ils nourrissent dans leur cœur le venin mortel du serpent... De ces hommes, saint François a prédit souvent et publiquement que non seulement ils parviendraient à rendre sa religion odieuse et méprisable, mais encore qu'ils susciteraient de grands troubles dans l'Eglise, l'infestant du poison de leur malice et du déréglement de leur vie. Et, à mesure que leurs crimes s'élèveront contre le ciel, le Seigneur irrité les enveloppera, eux et tous les autres, des plus épaisses ténèbres et les accablera sous le poids de toutes sortes de tribulations (1). »

Puis, il rappelle cette autre prédiction de saint François : « On verra sur le siège pontifical un homme qui n'aura pas été élu canoniquement, qui pensera mal de la vie du Christ et de la règle que par moi le Christ a donnée à mes fils et que l'Eglise a confirmée. Heureux alors celui qui pourra trouver, comme compagnon, un frère bon, charitable, zélé pour l'observance régulière ; car les œuvres perverses et les doctrines erronées produiront une telle confusion dans les esprits qu'il n'y aura *plus d'autre remède que de laisser son manteau aux mains des persécuteurs, de saisir sa règle, de choisir en partage la pauvreté évangélique, et d'aller se cacher au fond de quelque retraite solitaire*, jusqu'au jour où Dieu, dans les desseins cachés de sa miséricorde, changera enfin la face des choses et donnera une vie nouvelle à son Eglise. — Saint François a prédit ces choses et beaucoup d'autres qui se manifesteront en leur temps. Pour nous, nous devons croire et professer fermement que l'Eglise et les docteurs n'ont point erré dans les enseignements qu'ils nous ont laissés, non plus que dans les décrets qu'ils ont rendus : *sed nec de dubiis affirmativam dederunt sententiam, sed de certis.* Mais, si le Souverain Pontife, par ses décrets, rend douteuses des vérités certaines, et définit comme hérésies ce que l'Eglise, les docteurs et les règles des Saints enseignent comme articles de foi catholique et achèvement de toute perfection, *personne ne le jugera, mais il se juge et se condamne lui-même*, par les décrets qu'il porte

1. *Archiv.*, p. 566.

Digitized by Google

avec précipitation, poussé par sa volonté propre et en vertu de son autorité, contre la doctrine des Saints et les règles approuvées par l'Eglise. Toutefois, ce n'est pas à nous qu'il appartient de le dénoncer aux rois et aux maîtres, ou d'écrire contre lui ; laissons au Christ, aux princes de l'Eglise et aux prélats le soin de l'examiner et de le juger. Veillons plutôt à confesser la vérité en parole et en fait, marchons toujours dans les voies de la justice et de l'humilité et n'aspirons pas aux vaines grandeurs de ce monde (1). »

Assurément, un pareil langage aurait de quoi nous étonner, si nous ne connaissions, d'autre part, les idées d'Ange de Clareno sur l'Evangile et la règle franciscaine. Mais, en stigmatisant de la sorte l'attitude de Jean XXII vis à vis de la pauvreté évangélique, et en recommandant en même temps à ses Frères de ne point s'écarter du respect qu'ils doivent au Pontife suprême, il ne cessait pas, pour cela, d'être d'accord avec ses propres principes. « Fr. François, leur écrit-il, promet obéissance et révérence au seigneur Pape Honorius et à ses successeurs canoniquement élus et à l'Eglise romaine. Les autres Frères sont tenus d'obéir au Fr. François et à ses successeurs ; et ceux-ci ne peuvent et ne doivent rien leur commander qui soit contraire à leur âme et à la règle, de même que, de leur côté, les Frères ne peuvent et ne doivent aucunement obéir à leurs ministres, dans les choses qui seraient contraires à leur âme et à la règle. Et, en quelque lieu que soient les Frères, s'ils savent et reconnaissent ne pouvoir observer spirituellement la règle, ils peuvent recourir à leurs ministres et leur demander de les mettre en mesure de l'observer dans toute sa pureté et dans toute sa rigueur, *secundum intentionem Christi dicentis et Francisci loquentis in ea*. Et les Ministres, à leur tour, sont tenus de leur obéir, car la règle est supérieure à toute autorité, *l'obéissance à la règle passe avant l'obéissance aux Ministres, au Général, au Cardinal protecteur*... Il n'y a pas d'autorité dans la règle contre la règle, comme il n'y en a pas dans l'Eglise contre l'Eglise. La règle est le remède à la tyrannie des faux prélats, car rien ne peut prévaloir contre elle (2). »

1. *Archiv.*, I, p. 567. Tocco, *op. cit.*, p. 305. La date de cette lettre doit être placée entre l'année 1329 et l'année 1335.

2. « .. Obedientia regulae major est obedientia ministrorum et generalis et protectoris et est et stat et intelligitur super eos.. Et ita non est auctoritas in regula contra regulam, sicut nec in ecclesia contra ecclesiam.. (regula) remedium contra tyrannidem pseudo prelatorum sufficientissime apponit, quoniam sicut portae inferi non praevalebunt contra ecclesiam, ita nec contra regulam. » *Archiv.*, pp. 563-564.

Digitized by Google

Ainsi donc, la règle est une forme de vie tellement sacrée, qu'aux yeux d'Angelo elle s'identifie avec l'Evangile, et le Pape lui-même n'a pas le droit d'y toucher. Ce qui ne l'empêchera pas d'écrire encore au Fr. Philippe : « Autant l'Eglise est supérieure à la Synagogue, autant le Christ l'emporte sur Moyse et les prophètes, autant nous aussi, Frères-Mineurs, nous devons rendre à l'Eglise et aux prélats, si pécheurs qu'ils soient, des témoignages de respect et d'obéissance, car ils tiennent la place du Christ et des Apôtres. Si donc le Souverain Pontife venait à vous interroger, vous ou vos Frères, soit par écrit, soit par un envoyé ou d'une autre manière quelconque, répondez-lui toujours comme le Seigneur vous inspirera. Autrement, soyez sourd et muet, vous contentant de confirmer par vos œuvres et vos paroles, ce que vous avez dit et prêché, et alors le Dieu de vérité, de paix et d'amour sera avec vous (1). »

Cet ensemble de témoignages que nous venons d'analyser, nous fait suffisamment connaître à quel mobile obéit Ange de Clareno, en continuant, dans sa retraite de Subiaco, de gouverner une association religieuse que l'Eglise avait solennellement condamnée. Assurément, ce ne fut ni l'ambition, ni aucun calcul humain qui le poussa à enfreindre si gravement les prescriptions du Souverain Pontife (2) : ce furent plutôt, croyons-nous, son exubérante nature, sa continuelle inquiétude d'esprit, les théories joachimites qu'il avait empruntées à Pierre Olivi (3), l'intime persuasion surtout que la règle franciscaine, dictée par Jésus-Christ lui-même à saint François, était seule capable d'arrêter le flot envahisseur de la cupidité et du luxe. A ses yeux, la richesse était la véritable empoisonneuse de l'Eglise ; et, pour échapper à la contagion qui avait atteint jusqu'à ses membres les plus respectables, il n'y avait point d'autre parti à prendre que de s'éloigner du

1. « Quantum igitur ecclesia est dignior synagoga et Christus Moyse et ceteris patribus melior, tantum et nos magis obligati sumus ecclesiae et praelatis quantumcunque peccatoribus, Christi et apostolorum vicem gerentibus.. obedientiam et honorem exhibere. » *Ibid.* p. 568.

2. Il confesse, en effet, qu'il ne possède pas les qualités requises pour gouverner ses Frères : « Ego enim scio me non accepisse a Deo alicui debere hac vita praeesse. Si enim vobiscum essem, multum consolarer sub ipso vivere (Joanne) et uno quoque vestrum. » Tocco, *op. cit.*, p. 287, n. 2. Ecrivant une autre fois à ses disciples qui semblaient souffrir de la direction du Fr. Jean, religieux beaucoup plus jeune et moins expérimenté, il leur dit qu'il lui obéirait plus volontiers qu'à Fr. Bonaventure lui même, s'il vivait encore : « *ego ipse libentius ei quam fratri Bonaventurae, si viveret, obedirem* » *Archiv.*, I, p. 556.

3. Pour lui, comme pour Joachim, le triomphe définitif des *Spirituels* doit être précédé de sept tribulations, semblables aux sept plaies d'Egypte Cf. *Archiv.*, p. 154. Tocco, *op. cit.*, p 398.

Digitized by Google

monde et de s'enfoncer dans la solitude. Angelo prit ce parti. Sans vouloir lui-même condamner le Pape, dont il disait pourtant : *excommunicatus est a Deo et haereticus coram Christo* (1), il résolut de passer le reste de ses jours dans le silence d'un ermitage, observant et faisant observer à la lettre la règle et le Testament de saint François.

Cependant, les pratiques religieuses, la prière, le chant des louanges de Dieu, les occupations manuelles n'étaient pas toute la vie que menait Angelo dans la solitude ; les pieux labeurs de l'étude y avaient aussi leur part. Nous le voyons employer les loisirs que lui laisse la direction de ses Frères, à traduire du grec en latin la règle de saint Basile (2). Il avoue que c'est contre son gré et avec beaucoup de peine qu'il a entrepris et achevé ce travail. Mais des amis, des serviteurs de Dieu, lui ont témoigné le désir d'en posséder des copies. Aussi recommande-t-il à Robert de Mileto, l'un de ses disciples, de prendre soin de son manuscrit et de le lui retourner, après en avoir pris connaissance (3).

Toutefois, son œuvre la plus étendue, celle qui le place au rang des premiers chroniqueurs de l'Ordre, c'est, sans contredit, l'*Historia septem tribulationum*. Selon toute probabilité, Ange de Clareno la composa vers l'année 1323, comme l'a savamment établi le P. Ehrle (4). C'est à la demande d'un de ses disciples, peut-être Fr. Gentil de Foligno, qu'il consentit à mettre par écrit l'histoire des luttes ardentes qu'eut à soutenir le parti des *Spirituels* contre les partisans et les successeurs de Fr. Elie. Nous sortirions du cadre que nous nous sommes tracé, en voulant analyser ce document, devenu l'une des sources les plus autorisées pour l'histoire de l'Ordre franciscain, au commencement du XIVe siècle. Nous avons eu, du reste, maintes fois l'occasion,

1. *Archiv.*. I, p. 569.

2. Barthélémy de Pise mentionne plusieurs autres traductions dues à la plume d'Ange de Clareno : « divinitus linguam graecam accepit et grammaticam graecam et Johannem Climacum de graeco transtulit in latinum, dialogum B. Macharii pulcherrimum et quemdam librum devotissimum B. Johannis Chrysostomi.. » *Analecta francisc.* t. IV. Quaracchi, 1906, p. 513. *Archiv.*. I, p. 518. Tocco. *op. cit.*, p. 283, n. 1. Il composa aussi un *Breviloquium super doctrina salutis ad parvulos Christi*, dont M. Tocco a publié quelques extraits. *Ibid.* pp. 294-296, et une *Expositio super regulam*. Cf. Tocco, dans *Rendiconti della reale Accademia dei Lincei*, 1908, p. 302. Wadding prétend que la « nuit de Noël de l'an 1300 Dieu lui donna miraculeusement l'intelligence de la langue grecque.. » *ad ann.* 1289.

3. *Archiv.*. I, p. 554. Cf. aussi P. Flaminio de Latera. *Suppl. ad Bullar.* p. 166.

4. *Archiv.*. II, pp. 116-118.

Digitized by Google

dans le cours de ce travail, de recourir à cette chronique, utilisée autrefois par Wadding, et fort diversement appréciée depuis lors (1). « Il faut reconnaître, écrivait récemment M. Tocco, que, dans son ensemble, cette chronique, restée longtemps inédite et tenue en suspicion par la plupart des savants, est une source historique de premier ordre (2). »

Telle est aussi l'opinion du P. Ehrle, dont personne ne saurait ici récuser l'autorité. « Quelle valeur, écrit-il, devons-nous attribuer à l'*Historia tribulationum?* J'avoue qu'à première vue, il semblerait que nous avons sous les yeux une œuvre de parti, dans toute l'acception du mot, et c'est avec cette préoccupation que je commençai l'étude de ce document. Mais bientôt cette impression ne tarda pas à s'évanouir ; le caractère d'Angelo m'apparut dans un jour de plus en plus favorable. Je veux bien admettre qu'entraîné par son zèle, et d'une façon inconsciente, il ait écrit quelques exagérations, laissé dans l'ombre certains faits qui pouvaient combattre son idéal, attaché trop d'importance à ce qui favorisait son parti et jugé parfois avec partialité la conduite de ses adversaires, mais qu'il ait sciemment calomnié et menti, c'est ce que je ne crois pas (3). »

1. Le premier historien qui fasse mention de cette chronique est Marc de Lisbonne (1556), mais il ne l'eut pas sous les yeux : « *il qual volume si trova scritto a mano in Italia, ma non sappiamo dove.* » *Delle Chroniche de'Frati Minori, in Venetia,* 1598, t. I, p. 412 ; Edit. de 1606, II, p. 412. Rodolfi (1586) l'attribua à Césaire de Spire. Wadding est le premier à s'en être servi pour la rédaction de ses Annales. Au 18e siècle, le P. Affò, conventuel, crut pouvoir affirmer que cette œuvre n'appartenait pas au B. Angelo. « *Il Waddingo lo attribuisce,* NON SO CON QUAL FONDAMENTO *al B. Angelo da Cingoli.* » *Vita di frate Elia,* Parma, 1783, p. 18. Le P. Panfilo, par suite d'une confusion relevée par le P. Ehrle, est tombé dans la même erreur. M Richard (*Bibl. de l'école des Chartes,* 1881, p. 528) pense que l'*Historia tribulationum* a eu plusieurs auteurs ; il est juste d'ajouter qu'il n'exprima cette opinion qu'après un rapide examen du manuscrit M. Tocco (L'*Eresia nel medio evo,* Firenze, 1884, p. 420) avait partagé tout d'abord le sentiment du P. Affò, mais après les remarquables études du P. Ehrle, il ne tarda pas à se rétracter. La majeure partie de cette chronique a été publiée par le P. Ehrle dans le tome II de l'*Archiv für Litteratur* (1886). La 1e et la 2e Tribulations ont été publiées récemment par M. Tocco dans les *Rendiconti della reale Accademia dei Lincei.* Série V, vol. XVII, pp. 1-32. L'auteur a fait suivre cette publication d'une étude analytique et critique fort intéressante (pp. 299-328). Cf. aussi M. Sabatier dans la *Speculum Perfectionis,* pp. CXXXVII — CXL.

2. *Rendiconti della reale Accademia dei Lincei,* 1908, p. 328

3. « .. nicht aber wissentliche Verläumdung und Lüge. Wir haben in Angelo einen tief religiösen Character vor uns, wenngleich sein von hohen Idealen getragener, flammender Eifer sich vielfach in falschen Geleisen bewegte. » *Archiv.*. II, p. 122. M. Sabatier dit, à son tour : « L'auteur des Tribulations a eu à son service des renseignements précis. Il a fait des erreurs, confondu les événements, les a mal groupés, mais encore faut-il, en les critiquant, tâcher de distinguer entre les sources qu'il met en œuvre, et les conclusions qu'il en tire. » *Opuscule de critique historique,* I, 1903, p. 125. Nous devons faire observer qu'il s'agit seulement ici de la première période de l'histoire franciscaine.

Digitized by Google

Il y a, en effet, dans la contexture même de cette chronique des preuves si manifestes de la sincérité de l'écrivain et aussi de la sûreté de ses informations, qu'il est impossible d'en méconnaître le mérite et la valeur. Dans beaucoup de cas, Angelo vient appuyer de son autorité de témoin oculaire, les versions fournies par d'autres sources officielles, comme l'a fort bien montré le P. Ehrle (1). Et il a sur celles-ci tous les avantages qu'offrent les études particulières sur des travaux plus étendus ; il entre dans des détails intimes qui échappent aux premiers. D'ailleurs, qui mieux que lui pouvait retracer avec exactitude cette longue suite de tribulations et de souffrances qu'avait traversée le parti des *Spirituels ?* Entré dans l'Ordre vers 1260, il avait pu voir et entretenir plusieurs des premiers Compagnons de saint François, et en maints passages de sa chronique, il invoque leur témoignage (2). Il n'ignore ni les écrits du Fr. Léon, ni les Légendes de saint Bonaventure et de Thomas de Celano. Durant de longues années, il s'est fait l'écho de toutes les récriminations des *Spirituels* contre les partisans de la large observance, et de toutes les attaques de son parti contre les défaillances morales des religieux de son temps. Son long séjour à la curie pontificale, auprès de son protecteur le cardinal Jacques Colonna, lui avait permis encore de suivre de près la marche des événements, et d'en observer jusqu'aux moindres détails. Enfin, qui ne connaît sa vénération pour Pierre Olivi, que le ciel s'était plu à remplir de l'esprit de saint François ? Toutes ces circonstances, jointes à une piété sincère et à une conduite irréprochable, le désignaient, en quelque sorte, à laisser à la postérité le souvenir des luttes ardentes qui marquèrent le premier siècle de l'histoire franciscaine.

Est-ce à dire cependant que nous devions accepter, sans contrôle, tous les faits enregistrés dans cette chronique ? Nul ne l'a prétendu, et malgré toute la sympathie que nous inspire cette belle figure de vieillard, nous devons reconnaître que des erreurs plus ou moins graves se sont glissées dans son récit. La confusion chronologique y a été justement signalée, et certains faits qu'il rapporte sur la foi de personnes mal renseignées, sont dé-

1. *Archiv.*. II, p. 113 et seq.

2. Il en appelle souvent au Fr. Léon. C'est ainsi, par exemple, qu'il écrit : *sicut frater Leo scribit*, ut *frater Leo refert de capitulo paupertatis*. Cf. Sabatier. *Speculum perfectionis*.. p. CXXXVIII.

Digitized by Google

mentis par d'autres documents d'une autorité incontestable (1). En général, la partie de cette chronique antérieure à l'année 1250 ne jouit pas partout d'un caractère vraiment historique, et pourrait être dangereuse à consulter pour un lecteur non prévenu.

Il n'en est pas de même pour les événements qui suivirent cette date. C'est l'époque des luttes engagées entre les deux partis. Ange de Clareno y a pris une part très active, il se meut alors dans sa sphère et note les différents incidents qui se produisent dans le cours de ces luttes ; puis, il prend tous ces matériaux, les divise, les coordonne, à l'aide de ses souvenirs rarement inexacts, il nous offre le tableau fidèle des efforts poursuivis et des défaites douloureuses du parti de la réforme. Aucune peut-être de nos chroniques ne porte à un si haut degré la marque indélébile de l'auteur. On sent presque à chaque ligne que celui-ci a été le témoin oculaire ou auriculaire des scènes qu'il raconte. Les mêmes faits peuvent être narrés par d'autres, mais Ange de Clareno seul a ces détails qui, après des siècles, font revivre ces moments inoubliables sous le regard du lecteur. Le lieu, le jour, les différents personnages, leurs paroles, leurs sentiments intimes, à mesure qu'ils se produisent ou se laissent deviner, tout y est raconté avec une simplicité qui exclut toute recherche d'art et surtout toute restriction et toute feinte. Il se dégage du récit une impression si vive de sincérité, que l'on ne songe pas même à discuter; on peut et on doit se tenir en garde contre ses idées et sa doctrine, mais on ne saurait suspecter sa bonne foi et la droiture de ses intentions.

Fr. René de Nantes,
O. M. C.

1. Sur cette question, voir M. Tocco dans les *Rendiconti della reale Accademia dei Lincei*, 1908, pp. 318 328. Il résume ainsi sa pensée : « Nei primi capitoli, quando il cronista attinge a fonti antiche e non sempre sicure, cade in errori talvolta imperdonabili, e quando in seguito mutua dalla letteratura spiritualistica la serie delle profezie da S. Francesco a fratre Borromeo, non distingue le fonti vere delle spurie ; ma non si tosto entra nei tempi, di cui egli è testimonio, se gli si può rimproverare l'accerbità delle accuse contro la parte avversa, *non per fermo gli si può negare la verità e sincerità dei fatti e la giustezza e non rare volte la finezza delle osservazioni.* » *Ibid.*, p. 328.

Digitized by Google

LA GRÈVE DES POSTIERS.

Le vendredi 12 mars, dans l'après-midi, les employés ambulants des postes de la ligne P-L-M., à la suite d'une réunion tenue quai de la Râpée, se rendaient en corps devant le ministère des Travaux publics pour manifester contre certaines mesure prises par le sous-secrétariat des Postes. Devant le ministère des Travaux publics ils se virent arrêtés par un barrage d'agents. Ils y trouvèrent une délégation de l'Association générale des employés des postes, télégraphes et téléphones qui sortait de présenter à MM. Barthou et Simyan une protestation relative à l'application d'une circulaire de 1907 sur l'avancement par tiers ou le « tiercement. »

Mécontents de la réponse du ministre et du sous-secrétaire d'Etat, les ambulants, malgré l'avis des délégués, se dirigèrent vers la Chambre pour y continuer et accentuer leur manifestation. Mais comme les abords du palais Bourbon étaient aussi bien défendus que ceux du ministère des Travaux publics, ils coururent au sous-secrétariat des Postes, rue de Grenelle. M. Lépine les fit repousser par ses agents ; une bousculade se produisit et 7 arrestations furent opérées.

Du sous-secrétariat des Postes, les manifestants se rendirent au bureau central des postes et télégraphes, 103 rue de Grenelle. Ils réussirent à s'introduire dans les services, y mirent le désordre, s'y barricadèrent en criant : « A bas Simyan ! conspuez Simyan! » — tandis que 200 agents de police paraissaient dans la cour. Il fallut emporter d'assaut les bureaux. Dans la bagarre M. Lépine reçut une assez grave blessure et M. Simyan force... compliments de la part de son personnel. — L'opération, au central télégraphique, avait duré de 6 heures à 8 heures.

Tel fut le point de départ et l'occasion de la grève des postiers du 13 au 23 mars.

Le lendemain, en effet, 700 employés du bureau de Grenelle,

Digitized by Google

pour protester contre l'arrestation de leurs camarades, cessaient le travail durant 3 heures.

Le dimanche l'agitation se communiquait aux diverses sections d'ambulants et de sédentaires; des réunions, meetings, etc, se tenaient. Dans une longue note communiquée à la presse les employés des P. T. T. protestaient contre l'appellation de « mouvement anarchique » par laquelle M. Simyan avait voulu flétrir leur action, prétendaient qu'il ne s'agissait là que d'un « mouvement de défense professionnelle, » — et exposaient leurs griefs contre l'administration des postes, et tout spécialement contre M. Simyan.

De son côté, le gouvernement annonçait des actes d'énergie, des mesures de rigueur. Le tribunal correctionnel, le lundi, condamnait à 6 jours de prison, en application de l'art. 224. du code pénal, les 7 ou 8 postiers qui avaient crié : « Conspuez Simyan ! » A peine connue, cette nouvelle provoqua au central télégraphique une sorte de stupeur indignée, suivie d'un commencement de grève. La grève fut vite réprimée, mais le soir, au Tivoli-Vauxhall, 6000 employés : ambulants, sous-agents, dames téléphonistes, « applaudissaient au mouvement de grève effective commencée par le central télégraphique et par un grand nombre de camarades ambulants et sédentaires. »

Les jours suivants les réunions se multiplièrent, les têtes s'échauffèrent, les postiers prirent une conscience plus nette de leurs forces et de la lutte qui s'était engagée entre eux et le gouvernement ; la grève s'étendit à presque tous les services, si bien que le mercredi il se constitua un comité de grève pour donner de l'unité à tout le mouvement. Un ordre du jour décréta « la grève à outrance. » « Les postiers, disait la *Révolution*, sauront aller jusqu'au bout, en exigeant le départ de M. Simyan, en imposant la reprise de tous leurs camarades suspendus ou révoqués, et en obtenant les garanties que dans leur appel ils ont indiquées. »

Cependant M. Clémenceau faisait le fanfaron, et jouait à l'homme qui n'a aucune inquiétude. « Les employés, disait-il, veulent la bataille, nous l'acceptons. » Pour montrer sa force, il faisait signer un décret permettant au ministre de révoquer les fonctionnaires révoltés, sans avoir à les faire au préalable juger par le conseil de discipline. Le vendredi, à la Chambre, M. Simyan, par son langage agressif, son attitude de coq en colère, se déconsidérait devant le Parlement et prouvait combien les postiers devaient avoir raison de se plaindre de ses procédés ma-

Digitized by Google

ladroits et grossiers. M. Barthou, il est vrai, parlait en homme de gouvernement. Quant à M. Clémenceau, une opportune indisposition le dispensait de venir gaspiller à la Chambre des forces et une énergie dont il avait besoin pour la « bataille ». Le Parlement, bien entendu, affirma sa confiance en de tels hommes.

Mais à son ordre du jour les postiers réunis au Tivoli-Vauxhall au nombre de 8000, répondaient par un autre ordre du jour dans lequel ils déclaraient « ne reconnaître au vote du Parlement qu'un vain caractère d'intimidation, et, forts du droit, qui est au-dessus de tous les autres principes, conscients de leur force inébranlable, s'engageaient à continuer la grève à outrance, à l'intensifier, et à dédaigner toutes les tentatives de diversion et d'apeurement; ils se séparaient en s'engageant à continuer leurs efforts aux cris de : Vive la grève jusqu'à la victoire ! »

Le dimanche, le gouvernement était déjà moins fier. MM. Barthou et Clémenceau recevaient les délégués des grévistes et traitaient avec eux, bien plus de vaincu à vainqueur que d'égal à égal. Les grévistes demandaient 1° la démission de M. Simyan : les ministres répondirent que M. Simyan devait rester hors de discussion; » et en effet,... il ne parut plus dans la discussion. 2° Qu'aucun employé ne fût révoqué pour cause de grève — et ce fut accordé.

Le lundi et le mardi nouvelles négocations. Le mardi, après-midi, les postiers rentraient à leurs bureaux, disciplinés, en bon ordre, après avoir conclu avec le gouvernement une paix conditionnelle.

Cette paix faillit être compromise par une affiche, celle où il y avait : « Merci ! » à l'adresse du public, et autre chose à l'adresse de M. Simyan. M. Clémenceau voulut encore « partir en bataille, » puis il dut rentrer piteusement en se couvrant plus ou moins d'un *distinguo* risible qui dut lui faire regretter son indisposition du vendredi.

Telle est en quelques mots, l'histoire de cette grève, dont M. Charles Benoist, après M. Aulard, a dit que « rien de si grave ne s'est passé depuis la Révolution. »

QUELLES FURENT LES CAUSES DE CETTE GRÈVE?

Les employés des P. T. T. ont déclaré à maintes reprises que leur intention, le 12, et même le 13, n'était point de faire grève, mais seulement de donner à leurs réclamations et à leurs protestations une forme plus vive qui pût enfin émouvoir l'adminis-

Digitized by Google

tration et les pouvoirs publics. Or ces réclamations datent de loin et portent sur plus d'un point. Les unes — les moins importantes, semble-t-il, — ont un objet précis ; les autres sont l'expression d'un malaise général qui n'est pas localisé dans l'administration des postes, qu'il est au contraire facile de constater chez presque tous les fonctionnaires de l'Etat qui se rapprochent par leur condition économique des salariés de l'industrie privée ou du commerce.

J'ai déjà dit ici-même (1) pourquoi certaines catégories de fonctionnaires revendiquent depuis longtemps le droit de se constituer en syndicats afin de trouver dans cette forme de groupement, en même temps que les avantages ordinaires qu'il représente, une assimilation et un moyen d'union avec leurs camarades des industries privées. Les employés des postes sont de ces catégories-là. Le groupement en *Association*, qui leur fut permis par un décret de M. Millerand, en 1900, par conséquent par privilège, puisque c'était avant la loi du 1er juillet 1901, ce groupement-là, — à tort ou à raison, — ils l'estiment inefficace pour la défense de leurs intérêts professionnels, outre qu'il fait d'eux, au milieu du prolétariat, comme une caste à part. Le gouvernement, de son côté, croit devoir leur refuser le droit de se syndiquer. En guise de satisfaction, ou de compensation, voilà quatre ans qu'il leur promet, en même temps qu'une loi sur les associations de fonctionnaires, un *statut légal* qui sera, leur dit-on, la sûre garantie de tous leurs intérêts légitimes. Depuis quatre ans le gouvernement, la Chambre, la commission ne cessent de les leurrer avec la promesse des réformes par la loi et le statut. Et la question n'avance point. De temps à autre elle revient à l'ordre du jour à l'occasion d'une plainte des postiers, d'une interpellation en leur faveur, mais c'est pour être immédiatement « renvoyée à la commission » après un vote dont le sens vague ou équivoque indique très clairement qu'on n'a entendu faire autre chose que se débarrasser d'un débat peu intéressant.

Les postiers, — et je le comprends, — en ont eu assez d'attendre; ils n'ont pas eu tort de se dire que le gouvernement et la Chambre se moquaient d'eux. Car en attendant la situation ne s'améliorait pas, les abus n'en continuaient que de plus belle.

Les employés des postes prétendent, puisque tant est qu'ils ont des associations, que le sous-secrétariat des postes veuille bien

1. V *Etudes francisc.*, juillet 1908, p. 59 : *Les Syndicats de Fonctionnaires.*

Digitized by Google

entendre leurs observations transmises par les bureaux de ces associations, de telle sorte qu'ils puissent être, pour tout ce qui concerne leurs intérêts, en contact continuel avec l'administration, et qu'il y ait entre le personnel et la direction une collaboration loyale dans le but d'améliorer sans cesse et les services et la condition des employés. Or, ils se plaignent précisément que leurs associations paraissent suspectes. A mesure qu'elles grandissaient, le gouvernement s'entourait de précautions pour rendre leur force inefficace. Ainsi on ne faisait plus appel aux associations générales pour discuter les intérêts qu'elles ont la mission de défendre devant les commissions administratives. Le sous-secrétaire d'Etat faisait toujours plus de cas des interventions parlementaires sans compétence que des programmes soumis par les associations de fonctionnaires, etc... Bref, la collaboration, qui pouvait sauvegarder à la fois la dignité et les intérêts du personnel, n'existait pas en fait.

Et de graves abus étaient la conséquence de cette mise à l'écart et des influences politiques. Les vieux serviteurs ne pouvaient obtenir les pensions auxquelles ils avaient droit. Des retenues étaient faites sur les traitements des sous-agents malades, malgré les certificats de docteurs constatant leur incapacité d'assurer le service. Les avancements et les déplacements se faisaient par les personnages politiques ou administratifs, et l'on tenait compte, non plus des qualités professionnelles, mais des idées politiques et religieuses des employés. Une receveuse était déplacée parce que son fils chantait au lutrin et qu'elle déplaisait au conseiller général de l'endroit. L'ancienneté même, le seul droit que pussent invoquer les employés, était presque méconnue (1).

Une circulaire du 30 juillet 1907 était venue encore aggraver la situation. Cette circulaire établissait un système d'avancement dite du « tiercement »: un tiers des employés avançaient au choix tous les trois ans; un tiers au demi-choix tous les trois ans et trois mois, enfin, les autres, à l'ancienneté tous les trois ans et six mois. Or, les postiers se plaignaient que cette disposition et surtout l'application arbitraire qui en était faite, retardait encore leur avancement, et par suite diminuait les traitements à payer au personnel, cependant que les bénéfices de l'administration augmentaient. Ces bénéfices, au lieu d'être

1. V. dans le *Journal officiel* du 27 mars, p. 870, un article du *Réveil postal* cité à la tribune par M. de Folleville.

Digitized by Google

consacrés à l'amélioration du service des postes et de la situation des employés, allaient à d'autres chapitres du budget pour réparer l'imprévoyance d'un ministre, ou bien tout simplement étaient versés à la caisse électorale du bloc.

Enfin, toujours dans le but de retarder arbitrairement l'avancement, des feuilles signalétiques avaient été raturées en haut lieu, et des instructions secrètes avaient été adressées à des inspecteurs dans le même but.

Toutes ces injustices étaient vivement ressenties par le personnel.

Plus d'une fois les postiers avaient déjà fait porter leurs plaintes devant la Chambre, en particulier relativement à la circulaire sur le « tiercement », mais la Chambre et le gouvernement n'avaient jusque-là su que leur faire des réponses évasives ou inconsistantes. On comprend dès lors leur état d'exaspération qui devait tôt ou tard provoquer une explosion de mécontentements.

Cette explosion eût été sans doute retardée, malgré toutes ces raisons, s'il s'était trouvé à la tête de l'administration des postes un homme à la fois ferme et souple, bienveillant et habile dans ses relations avec son personnel. Or, à en juger d'après les témoignages si unanimes des postiers, d'après sa conduite à l'égard des dames du bureau central, et enfin d'après ses paroles et son attitude à la Chambre, M. Simyan avait précisément les défauts contraires à ces qualités. La grève des postes eut ainsi pour causes et les mauvais procédés du sous-secrétaire d'Etat, procédés qui avaient fait de sa personne un objet d'antipathie générale, et les abus persistants de l'administration, et l'impossibilité pour les employés, tyrannisés à la fois et par le gouvernement et par les parlementaires, de trouver un moyen régulier de faire aboutir leurs revendications.

Contrairement à ce qu'affirmait M. Simyan elle ne fut pas un « mouvement révolutionnaire organisé de longue date par une partie restreinte mais très agissante du personnel des postes »: elle fut, comme le proclamaient les postiers, et comme elle apparut aussi au public, un acte de « défense professionnelle. » Fut-il irrégulier, illégal, et dans ce sens « révolutionnaire » ? De bons juges ont déclaré que non (1). En tout cas, légal ou illégal, les postiers ont estimé que c'était le seul moyen de défense qui leur restât. Et c'est pourquoi ils s'en sont servis.

1. Par exemple, M. Barthélemy, l'éminent professeur de Droit à l'Université de Paris.

Digitized by Google

Cette grève d'un nouveau genre, — une grève de fonctionnaires contre l'Etat, — suggère plusieurs réflexions que je demande maintenant au lecteur la permission de lui soumettre brièvement.

Elle est tout d'abord une démonstration par le fait, — meilleure que tous les exposés dialectiques, — des avantages... et aussi des inconvénients que comporterait pour les travailleurs un régime collectiviste.

Voilà une industrie, — celle des postes et télégraphes, — où se trouve réalisée la nationalisation des moyens de production. Il n'y a là ni patron, ni capitaliste, mais seulement des travailleurs, à commencer par le sous-secrétaire d'Etat, et jusqu'au plus humble des facteurs. Que pourrait-on réaliser de plus « pur » sous un régime collectiviste ? Et pourtant, on y dénonce l'incompétence scandaleuse des chefs : — « Est-ce que vous recruteriez un chauffeur d'automobile comme vous recrutez un sous-secrétaire d'Etat ? » — demandait M. Sembat à ses collègues de la Chambre (1). On y dénonce le gaspillage des bénéfices, employés à d'autres fins qu'à des fins économiques. Les travailleurs se plaignent unanimement du peu de cas que l'administration fait de leur dignité, du peu de compte qu'elle tient de leurs réclamations, de la part si ridicule, si cauteleusement mesurée de « collaboration démocratique » qui leur est accordée ; ils se plaignent du favoritisme, des passe-droits, d'une foule d'influences qui faussent l'administration, de la grossièreté et des procédés autoritaires de leurs chefs. — Et pour secouer le joug ils n'ont d'autre moyen que la grève, que la révolte. Comment donc fera-t-on plus tard, pour éviter tout cela ?

Et notez bien que dans notre société actuelle il existe encore des industries privées où les postiers, si les postes ne leur plaisaient plus, pouvaient aller chercher une condition plus acceptable, une tyrannie moins rigide. Mais le jour où toutes les industries seraient nationalisées, où aller? Les postes vous sembleraient un bagne ? Vous auriez un moyen, un seul, d'en sortir, ce serait d'entrer dans un autre bagne. Ou plutôt, vous n'auriez même pas cette ressource. Car vous ne vous imaginez sans doute pas que dans le régime collectiviste chacun pourrait, à son gré, choisir sa profession, puis la changer de même, comme il lui plairait. Vous seriez dans les postes, dans les mines ? vous y resteriez tant qu'il plairait à la volonté générale du prolétariat de vous y main-

1. *Journal officiel*, 20 mars, p. 761.

Digitized by Google

tenir. Et il ne faudrait plus songer à la grève: Où trouveriez-vous un point d'appui? Qui vous nourrirait pendant la grève si la « volonté générale », pour vous réduire, vous fermait ses magasins ou vous refusait ses « bons »? — Ou plutôt, je me trompe; il y aurait évidemment, sous le régime collectiviste, des grèves; elles éclateraient bientôt partout. Et pour subvenir aux frais de la grève, ce serait la marche de tous les travailleurs sur les biens nationalisés. Chacun ferait sa provision, se cuirasserait, se barricaderait de propriétés privées, jusqu'à ce que de lui-même, en très peu de temps et par la force des choses, le seul régime possible, celui de la propriété et des industries privées, se fût de nouveau rétabli.

Dans son discours du 19 mars à la Chambre M. Sembat s'était oublié jusqu'à dire: « Je trouve qu'il conviendrait de prendre modèle, pour l'organisation dirigeante (des postes) sur les administrations qui se rapprochent le plus de celles dont nous nous occupons, les grandes compagnies de chemin de fer comme celles du Nord et de Paris-Lyon-Méditerranée, dirigées par des conseils d'administration et un directeur ou président ». — Fort bien, mais alors pourquoi M. Marcel Sembat est-il donc socialiste?

La grève des postiers et les incidents qui l'ont acccompagnée ont mis en un relief non moins saisissant, — tristement saisissant, —le manque absolu d'autorité, l'incohérence, l'incapacité des pouvoirs publics actuels, — gouvernement et parlement, — et l'avilissement dans lequel ils sont tombés.

Chaque fois que nos ministres ou nos députés sont mis en demeure de réprimer un désordre, ils se trouvent dans la nécessité de condamner et de punir aujourd'hui ce qu'ils ont provoqué ou encouragé hier.

« Si tous ceux qui ont conspué quelqu'un, si tous ceux qui ont crié : « à bas ! » quelqu'un, étaient condamnés à la prison, disait M. Willm à la Chambre, il n'y aurait sans doute pas beaucoup de nos collègues sur les bancs de la Chambre ; mais ce que j'affirme, dans tous les cas, en regardant la composition du cabinet actuel, c'est qu'il n'y aurait pas beaucoup de ministres au banc du gouvernement (1).»

Un des condamnés à six jours de prison auxquels M. Willm faisait allusion, était le postier Le Gléo. Or, c'est à ce même Le Gléo

1. Séance du 19 mars. *Journal officiel*, 20 mars, p 779.

Digitized by Google

qu'il y a quelques années le ministre actuel de la justice, qui n'était alors que le camarade Aristide Briand, adressait les paroles suivantes : « Voyez-vous, mon cher, pour qu'une grève générale soit victorieuse, il suffirait de peu de chose ; seulement que vous autres les postiers vous vous décidiez à marcher. » M. Briand, ministre de la justice, est bien, n'est-ce pas, l'homme qu'il faut pour condamner les postiers coupables d'avoir suivi les conseils de M. Briand, théoricien de la grève générale des postiers, et... candidat député !

M. Clémenceau excelle, depuis qu'il détient l'autorité, à en invoquer les droits sacrés. Or, c'est ce même Clémenceau qui, naguère, opposait sa liberté à l'autorité de M. Spuller, et déclarait même ne pas savoir ce que c'est que l'autorité. Il a passé toute sa vie à la railler, à la harceler, à la ruiner, tant qu'elle était entre les mains d'un autre. Pour être aujourd'hui dans les siennes, croit-il donc qu'elle ait acquis une autre valeur ?

M. Barthou, avant d'être ministre, fut rapporteur d'un projet de loi tendant à modifier celle de 1884 sur les syndicats professionnels. Or, dans ce rapport et dans son ouvrage *L'action syndicale*, il proposait d'accorder les avantages du syndicat à tous les fonctionnaires qui ne détiennent aucune portion de la puissance publique. « L'*Etat souverain*, disait-il, ne peut et ne doit pas tolérer les coalitions permanentes entre ceux dont les articles 123 et 126 du code pénal ont justement interdit et réprimé les coalitions temporaires. L'*Etat patron* doit se soumettre aux conditions et aux obligations légales auxquelles tous les patrons sont astreints envers ceux dont ils louent les services. Il est même tenu de leur donner l'exemple du respect et de l'application de la loi. » M. Barthou, ministre, était donc bien qualifié, n'est-ce pas, pour défendre avec tant de vigueur l'Etat patron contre les fonctionnaires qui appliquaient les doctrines de M. Barthou, rapporteur, et réclamaient les avantages du syndicat, jusqu'à la grève?

Quant à M. Simyan, il votait en 1899 un ordre du jour exprimant le regret « que les promesses faites au personnel des postes eussent été si souvent déçues. » Il votait de plus — avec M. Viviani, — contre un ordre du jour de confiance au gouvernement où l'on refusait aux agents des postes, parce qu'ils sont commissionnés, le droit de se mettre en grève. C'est pourtant le même M. Simyan, — ministre, il est vrai, — qui, aujourd'hui, demande à la Chambre et obtient des ordres du jour condamnant la grève des postiers.

Digitized by Google

Il est inutile d'insister pour montrer que le gouvernement actuel n'a aucune autorité pour réprimer ce qu'il qualifiait hier de revendications légitimes, et qu'il appelle aujourd'hui désordre, anarchie. « Quand on veut jouer le rôle d'un gouvernement fort, il faut avoir un autre passé et une autre allure (1). » On ne peut que hausser dédaigneusement les épaules, à les entendre parler d'autorité, de principes, etc. : et c'est ce qu'ont fait les postiers : « Le gouvernement, disait l'un d'eux au Tivoli-Vauxhall, va nous parler du principe d'autorité, de nos devoirs envers l'Etat. Nous n'admettons pas une telle leçon venant de gens dont l'unique but dans la vie a toujours été de leurrer les autres. »

Ni autorité, ni principes de gouvernement. Il ne leur reste plus que la force et les expédients. De là cette politique d'au jour le jour, ces menaces de fanfarons, suivies le lendemain de concessions et presque d'excuses ; de là, comme le disait si spirituellement M. Ch. Benoist, cette « politique de la main sur le cœur, puis du poing sous le nez », « ce mélange, dans des proportions qu'il est impossible de déterminer et de prévoir, de la manière forte, de la manière faible, et puis encore de la manière forte (2). » Aux premiers jours de la grève, M. Simyan donnait à entendre que les suspensions et les révocations allaient pleuvoir dru sur la tête des postiers. M. Cémenceau partait en bataille, sûr d'avance de ne pas céder et d'avoir le dernier mot. M. Barthou déclarait à la Chambre que, causer avec les grévistes, entrer en composition avec les rebelles, c'eût été « l'abdication du Gouvernement et l'abdication de la souveraineté nationale elle-même ». Quelques jours plus tard, M. Simyan, bien loin d'avoir révoqué ou suspendu les rebelles, était lui-même plutôt suspendu de ses fonctions de sous-secrétaire des Postes ; M. Clémenceau restait prudemment dans son cabinet, au lieu de se jeter dans la mêlée ; et quand il parut sur le champ de bataille, je veux dire à la Chambre, ce fut pour parler, non pas de clémence, — le mot lui déplaît, — mais de générosité. Enfin, M. Barthou, le dimanche 21, entrait en composition avec les rebelles, trop heureux qu'ils eussent bien voulu venir le trouver ; je ne suis même pas bien sûr si ce n'est pas lui qui les pria de venir (3).

La Chambre radicale, en cette affaire, n'a pas fait meilleure

1. A. Willm. Séance du 19 mars. *Journal officiel*, p. 779.
2. Séance du 19 mars 1909.
3. V. l'incident Dreyfus, à la Chambre. Séance du mardi 11 mai.

Digitized by Google

figure que le gouvernement. Elle aussi était sans autorité pour juger et condamner un mouvement qu'elle avait elle-même provoqué et rendu inévitable. Ce sont les parlementaires, par leurs interventions aussi incessantes qu'intéressées, par leur politique d'arrondissement, qui ont jeté le trouble dans l'administration des postes, comme ils le jettent dans toutes les autres administrations publiques. De plus, préoccupés de leurs intérêts électoraux, et non moins de persécution religieuse, ils n'ont cessé depuis plusieurs années d'ajourner les réformes qu'ils avaient promises aux postiers. Eux aussi ont passé leur temps, à la Chambre, à leurrer les employés. Et ils s'étonnent que ceux-ci s'en aperçoivent et trouvent mauvais goût à leur politique (1) !

Ont-ils su au moins, après avoir causé la grève, indiquer son devoir au gouvernement, rassurer le pays, aviser aux moyens de réprimer les désordres ? Pas du tout : ils n'ont su rien dire ni rien faire. Et pendant que les postiers, forts de leurs droits, conscients de leur force, sachant ce qu'ils voulaient et où ils allaient, conduisaient méthodiquement les événements au dehors, c'était un spectacle peu intéressant que celui de quelques centaines de politiciens passant le temps en bavardages solennels, théoriques et stériles, en considérations rétrospectives, en discussions subtiles, puis, après s'être donné des airs importants, impuissants et effrayés devant la force qu'ils avaient eux-mêmes imprudemment déchaînée, affirmant leur confiance dans le gouvernement pour ramener la paix, et se déclarant résolus à ne pas tolérer les grèves de fonctionnaires. Affirmer leur confiance dans le gouvernement, c'était lui dire : tirez-vous-en et nous avec vous, si vous le pouvez ! Se déclarer « résolus à ne pas tolérer les grèves », n'était-ce pas comique, au moment où les grèves se produisaient en se moquant des tolérances et des prohibitions, et sans qu'il fût au pouvoir de personne de les arrêter ?

Jamais peut-être, aussi bien que dans cette affaire, le gouvernement et le parlement radicaux ne s'étaient montrés aussi in-

1. Le mardi 17, les députés radicaux et radicaux-socialistes se réunissaient pour examiner la situation. Et voici l'ordre du jour qu'ils communiquèrent à la presse : « Les députés radicaux et radicaux-socialistes de la Seine déplorent que le personnel ait cru devoir abandonner le travail et désorganiser un service public essentiel, au détriment des intérêts de la population ; — déclarent, quelle que puisse être la gravité des faits invoqués, qu'il leur est impossible d'intervenir aussi longtemps que les services n'auront pas repris leur cours normal ; — font appel à la clairvoyance et aux sentiments républicains des employés des P.T.T. et s'engagent, le calme revenu, à poursuivre énergiquement devant la Chambre la réalisation des réformes qui s'imposent dans l'administration des P.T.T. » Cet *engagement*, cette *énergie à poursuivre*.. une fois le danger passé : ce sont de purs chefs-d'œuvre !

Digitized by Google

capables, aussi dépourvus d'autorité politique ou morale, et pour tout dire, aussi méprisables.

Au reste, ni les ordres du jour, ni la solution de la grève — d'où les postiers sortirent si honorablement, — ni les promesses de réformes, ni le statut légal, aucun expédient de ce genre ne pourra désormais résoudre le conflit fondamental qui sépare le gouvernement de ses fonctionnaires, non pas seulement des postes, mais de tous les services publics, conflit qui s'aggrave et qui s'étend de jour en jour.

Le gouvernement actuel s'est plu à multiplier en des proportions monstrueuses, les monopoles d'Etat, et par suite, les fonctionnaires. Il a cru, en augmentant sans cesse le nombre de ces derniers, accroître sa puissance politique, parce qu'il augmentait ainsi le nombre de ses électeurs et de ses courtiers électoraux. Il a fait peu à peu des fonctionnaires, non pas précisément, comme il le prétend, des serviteurs de la nation, mais les esclaves d'un parti politique. Or, quand on fait des esclaves, il faut s'attendre à les voir, un jour ou l'autre, secouer le joug et se lever en révolte. Et alors, plus on en a multiplié le nombre, plus on est écrasé par leur puissance. Je ne sais pas dans quelle mesure les préoccupations politiques ont provoqué le développement du fonctionnarisme : mais je sais bien qu'elles ne furent pas étrangères à ce développement. On en voit aujourd'hui les résultats.

D'autres raisons ont toujours été mises en avant, chaque fois que l'on a voulu ajouter un nouveau monopole, un nouveau service public à tous ceux qui existaient déjà : à savoir, la nécessité d'assurer l'unité de ces services, qui s'étendaient à toute la nation, la prétention d'obtenir une exploitation à la fois plus régulière et plus économique, en enlevant à quelques actionnaires les gros dividendes qu'ils réalisaient, pour les verser à la nation, sous forme de diminution de tarif ou d'amélioration du matériel.

Il ne m'appartient pas de déterminer jusqu'à quel point la tendance des Etats modernes à ajouter à leurs services administratifs et proprement politiques, des services économiques, est justifiée; ni de déterminer, par conséquent, dans quelles circonstances l'intérêt public, le bien commun de la nation peuvent demander la nationalisation de certaines entreprises. Je dis seulement que dans cette voie il ne convient de marcher qu'avec de grandes précautions. Et j'ajoute que, dans la mesure où l'on s'y engage, il

Digitized by Google

faut bien s'attendre aux difficultés qui sont inhérentes à ce genre de services.

Il faut évidemment de l'unité, de la régularité et de la sûreté dans un service comme celui des postes ou des chemins de fer. Mais le seul moyen de les garantir, est-ce donc d'en faire une entreprise d'Etat ?

Il y a des abus dans certaines grandes exploitations : est-ce une raison pour en faire l'expropriation ? Est-on sûr qu'il n'y en aura pas quand un groupe de politiciens aura remplacé, à la direction, un groupe d'actionnaires ? Est-on bien sûr que les bénéfices iront bien à la nation et non pas aux caisses politiques, aux amis et soutiens de tel parti ? — Les dernières révélations des postiers sur le gaspillage des revenus des postes et les malversations de M. Simyan nous ont suffisamment renseignés sur ce point. Confier à l'Etat une entreprise, sous prétexte qu'elle ne va pas bien, c'est supposer *à priori* que l'Etat est infaillible, incorruptible, qu'il a toutes les compétences ; c'est raisonner bien sottement.

Et puis, en poussant au bout ces principes, je ne vois pas bien quelle entreprise industrielle, commerciale, agricole, financière, pourrait échapper à l'emprise de l'Etat. L'agriculture est aussi, je pense, un service public ; la boulangerie en est un autre, et la boucherie, et tous les transports, etc. Il faut de la régularité dans le service de l'éclairage, de la sécurité dans les mines, etc... Il faudrait aller jusqu'au collectivisme, si l'on voulait appliquer logiquement les principes des étatistes modernes.

Mais voici venir les conséquences et les difficultés. La loi de 1884 sur les syndicats professionnels a jeté sur notre sol des germes qui sont loin d'avoir encore donné tout leur développement ; mais par ce qu'ils ont déjà produit, ils ont introduit dans notre organisation économique, sociale et politique des forces nouvelles avec lesquelles il faudra bien désormais que les gouvernements comptent, comme les patrons ont dû se résoudre à le faire. Rien n'empêchera désormais les ouvriers et les employés de toutes sortes de se grouper en syndicats : d'abord parce que c'est là comme une nécessité naturelle, ensuite parce qu'ils ont trop bien vu quelle puissance presque incoërcible leur conférait le syndicat. Et ce n'est pas parce qu'une industrie, une entreprise, aura été monopolisée par l'Etat ; ce n'est pas parce qu'on les aura décorés du nom de fonctionnaires que les ouvriers ou employés renonceront aux bénéfices de l'organisation syndicale. A qui fera-t-on croire, par exemple, que les employés de l'*Ouest-Etat*, pour

Digitized by Google

dépendre maintenant de M. Barthou, au lieu de relever d'un conseil d'administration, n'ont plus les mêmes intérêts communs et n'ont plus les mêmes droits de les étudier en commun, ou de les défendre, au besoin, par la grève ? On les invite à se confier aux bons soins, à la bonne foi, etc., du gouvernement et de la Chambre, qui leur donneront un Statut *légal*. Mais les fonctionnaires savent trop bien le peu de confiance qu'il faut avoir en la bonne foi de politiciens radicaux. Ils savent qu'un texte de loi ou de décret, même favorable, se laisse interpréter facilement contre eux. Bref, ils ne veulent pas dépendre de la bonne volonté d'un autre : ils entendent compter sur leurs propres forces, et ils n'ont peut-être pas tout à fait tort.

Mais, me dira-t-on, est-il admissible que les services publics soient ainsi à la merci d'un comité de grève ? Est-ce que les intérêts de la nation tout entière ne doivent pas passer avant les revendications plus ou moins légitimes de quelques milliers d'employés ? — Soit ! Mais alors soyez conséquent, mettez la moitié des travailleurs hors le droit commun d'association professionnelle. Les chemins de fer, l'éclairage, les eaux, et tant d'autres entreprises sont aussi des services publics, intéressant la nation tout entière, ou une partie considérable de la nation. Enlevez à tous ces employés le droit de grève, mais alors, soyez bien sûrs qu'ils le reprendront aussitôt après. — Et c'est une question qu'il n'est pas facile de résoudre, que de savoir jusqu'à quel point un groupement de travailleurs doit se sacrifier pour le bien commun. Ce n'est pas de gaîté de cœur, — ils l'ont bien déclaré, — ni sans regretter les troubles qu'ils allaient produire, que les postiers se sont mis en grève. Mais, un moment est arrivé où ils ont estimé que la mesure de sacrifice qu'ils devaient consentir était comble. Et il faut bien avouer que la nation n'avait pas contre eux toutes les bonnes raisons. C'est elle, en effet, qui, par ses votes, a fait le gouvernement actuel, la Chambre actuelle, Clémenceau et Simyan. Elle est donc la cause, bien qu'éloignée, des mécontentements des postiers. Ces mécontentements, par une de ces répercussions qui sont inévitables dans la vie sociale, lui sont revenus sous forme de troubles, de pertes, d'ennuis de toutes sortes. Qu'elle fasse un peu son mea culpa et ne rejette pas toute la faute sur les grévistes.

On dit encore : les employés des postes sont commissionnés : ils ont un contrat avec la nation, par lequel ils s'engagent à lui assurer les services, moyennant certains avantages, certaines ga-

Digitized by Google

ranties qui leur sont attribués. — Mais c'est précisément contre la teneur de ce contrat, en tant qu'il les engage autrement et plus que les autres travailleurs, que les postiers protestent. Quant aux avantages et aux garanties, ils les voient bien sur le papier, mais ils déclarent en sentir moins la réalité dans la vie pratique.

Enfin, on s'écrie : mais la grève des fonctionnaires, c'est la révolte contre le gouvernement, chez les agents même du gouvernement ; c'est l'anarchie, aucun pouvoir ne peut tolérer de chose pareille.

Je réponds qu'il ne me paraît pas admissible, ni possible, en effet, que les *agents d'autorité*, c'est-à-dire ceux qui détiennent une portion de la puissance ou de l'autorité publique, administrative ou judiciaire, se révoltent et se coalisent contre l'Etat. Et pourtant on a vu, dans le midi, une grève de maires. Mais il en est autrement des employés de l'Etat qui sont occupés dans des services économiques, comme les chemins de fer, les postes et télégraphes, l'éclairage, là où ce sont les municipalités qui s'en chargent. Dans ces services, l'Etat n'agit pas comme *souverain politique* proprement dit, mais comme patron et comme industriel. Et il ne peut pas y agir en *souverain*, car, manifestement, ces entreprises ne sont pas au nombre des services qui constituent nécessairement le gouvernement politique d'une nation. Il ne peut donc pas y avoir, en l'espèce, révolte contre l'Etat souverain, mais contre l'Etat patron, ce qui est tout différent.

Je réponds aussi que toutes ces exclamations seront du reste bien inutiles. Du train où va le syndicalisme, et dans la voie où il s'est engagé, la réalité sociale qu'il représente ne manquera pas de briser les formules juridiques ou politiques qui prétendent le contenir et arrêter son évolution. Les fonctionnaires se mettront en syndicat, puis en grève : le gouvernement et sa souveraineté se tireront ensuite d'affaire comme ils pourront.

Aujourd'hui, ce sont les postiers qui « marchent ». Demain ce seront les employés des chemins de fer de l'Etat, des arsenaux, des tabacs, des allumettes. Puis, — à moins que ce soit avant, — ce sera le tour des instituteurs. Bref, l'Etat moderne aura bientôt contre lui toutes les professions qu'il a voulu monopoliser et domestiquer. Et il en triomphera peut-être moins facilement que des communautés religieuses ou des groupements catholiques.

Faut-il s'inquiéter beaucoup de cette anarchie apparente ? Sans doute il faut craindre et prévoir des désordres. Mais j'estime qu'il

Digitized by Google

faut cependant considérer avec intérêt, avec sympathie et avec espoir, l'apparition de cette phase nouvelle du mouvement syndical.

La grève des postiers a été considérée, tant par les intéressés immédiats et les acteurs que par les spectateurs impartiaux, comme la lutte du fonctionnarisme contre le parlementarisme. Elle fut, je crois, quelque chose de plus et de mieux : la lutte du syndicalisme, c'est-à-dire des groupements naturels et de la nation vivante et concrète, contre un organisme artificiel, corrompu, oppresseur, le parlementarisme politicien. Ou du moins, si la grève des postiers ne fut pas tout à fait cela, il me semble qu'elle le présage et en est comme le prélude.

Le parlement est devenu chez nous, depuis plusieurs années déjà, un « syndicat d'*arrivés* », une réunion de gens qui, ayant réussi, par tous les moyens, à se mettre en place, n'ont plus qu'un but : y rester le plus longtemps possible et par tous les moyens. Dès lors, leurs préoccupations, ce ne sont pas les intérêts de la nation, mais leurs intérêts particuliers. Leurs votes, leurs ordres du jour, leurs lois, sont inspirés principalement, et ils l'avouent cyniquement, par le souci de ces intérêts privés. Le travail, la discussion parlementaire, n'est plus qu'un jeu continuel de bascule : la question n'est plus de savoir si telle loi, si tel vote est avantageux au pays : mais s'il est avantageux pour tel ministère, ou tel parti politique.

Dans ces conditions le parlement n'est plus qu'une assemblée d'hommes opérant sur le dos de la nation pour leur compte personnel, opprimant et troublant la vie nationale avec tous ses organismes vitaux.

Quant au gouvernement qui en est le pendant et la production, harcelé à chaque instant à propos de tout et de rien, sans bases et sans principes, son travail principal est de se tenir en équilibre devant la Chambre. Il ne peut être question, dès lors, de direction à imprimer aux affaires publiques, de programme à réaliser. Et pourtant ce gouvernement, par sa centralisation excessive, par ses monopoles, s'étend sur la nation entière comme une immense carapace administrative sous laquelle elle se sent étouffer.

Eh bien ! c'est contre ce parlement et contre ce gouvernement que se dresse le syndicalisme ; c'est cette carapace qu'il menace de faire éclater.

Et le syndicalisme, qu'est-ce ? Mais c'est la nation elle-même, non pas la nation telle que la concevait la Révolution, une pous-

Digitized by Google

sière d'individus, mais la nation réelle, concrète, vivante, groupée par familles et groupée par professions. Sans doute, quoi qu'en dise le syndicalisme révolutionnaire, il n'y a pas dans le pays que des intérets professionnels, ou même, moins encore, que des intérêts ouvriers. Mais pourtant ces intérêts et ces professions y tiennent une place très importante. Et c'est pourquoi il faut considérer comme un fait historique d'une très grande signification et d'une longue portée, que ces professions, à peine organisées, émettent la prétention de faire valoir directement leurs droits, c'est-à-dire de modifier profondément notre régime politique.

La monarchie française avait fait l'unité nationale en brisant la puissance des nombreux seigneurs féodaux et en concentrant cette puissance entre les mains du roi. Mais pendant le dix-septième et le dix-huitième siècles, la monarchie, sous prétexte d'unité nationale, avait peu à peu réduit pratiquement à néant les corps professionnels ou administratifs qui auraient pu corriger l'absolutisme, en maintenant entre le pouvoir suprême et les éléments les plus divers de la nation comme un courant continuel de contrôle et de collaboration.

La Révolution acheva cette œuvre de centralisation.

Napoléon la fixa par l'armature artificielle et forte dont il fit le régime politique et administratif de la France.

Cette armature semble aujourd'hui près de se briser et peut-être allons-nous vers le gouvernement effectif de la nation, non pas par une poussière d'individus et par le moyen du suffrage universel, mais par des corps organisés. Peut-être le mouvement syndical nous apporte-t-il la transformation de toute notre organisation sociale, politique et administrative.

En tout cas, ce qui paraît bien s'écrouler, sous les efforts des fonctionnaires, c'est l'État bureaucratique, souverain maître des citoyens, de leur vie matérielle, de leur liberté morale. Et c'est là un résultat dont il est permis de se réjouir.

Il faut craindre que, surexcités par des meneurs révolutionnaires, les fonctionnaires ne s'engagent jusque dans les voies de l'anarchie et ne compromettent ainsi avec leur mouvement les promesses qu'il peut contenir pour l'avenir. Mais il faut aussi, d'autre part, savoir comprendre ce mouvement et le terme où il peut aboutir, afin de ne pas s'y opposer par des lamentations intempestives ou par des réactions inintelligentes.

Fr. Aimé, O. M. C

Digitized by Google

P. S. Cet article était déjà livré à l'impression quand s'est produit le nouvel essai de grève tenté par les postiers et par la Confédération Générale du Travail. Les postiers ont été vaincus, et la C. G. T. a piteusement échoué. D'autre part, le gouvernement semble vouloir enfin s'occuper de faire voter le statut des fonctionnaires. Sera-ce la fin du conflit? On serait bien naïf de le penser. Les mêmes causes de désordre et de favoritisme vont persister, malgré le statut légal, et tôt ou tard elles produiront les mêmes effets. Bien plus, aux griefs précédents s'ajouteront les haines, les rancunes des révoqués et le dépit de beaucoup d'autres. Le gouvernement a bien réussi, cette fois, à réprimer, mais non pas à pacifier. Les vaincus parlent de revanche. Le droit actuel, qui leur est imposé par la force, vaudra pour eux juste le temps qui leur sera nécessaire pour se rendre les plus forts. La question des fonctionnaires préoccupera encore les successeurs de M. Clémenceau.

Fr. A.

Digitized by Google

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AUX ÉTATS-UNIS.

I. *Quelques considérations générales* (suite).

VI. Plus importante est la *manière de donner les cours* en Amérique. Pour nous en faire une idée, il est bon de se rappeler l'évolution historique de l'enseignement supérieur aux Etats-Unis. La plupart des grands centres scientifiques n'étaient à l'origine que de simples collèges, au sens européen du mot : elles sont rares, en effet, les universités telles que Clark (1), qui ont donné dès le commencement l'enseignement supérieur. Les établissements primitifs se sont développés et ont donné naissance à des centres tels que Harvard et Yale. Mais il faut noter qu'à côté de l'université l'ancien collège subsiste et fonctionne toujours (2).

Il importe donc de ne pas se laisser tromper par les mots. En Amérique *college* et *university* sont souvent synonymes ; ainsi une université célèbre peut s'appeler collège, comme un établissement d'enseignement moyen prend souvent le titre de university (3). Une *university* américaine est donc d'ordinaire ou bien un simple collège, ou bien un collège et une université se complétant mutuellement.

Cette évolution nous explique comment beaucoup de grands centres intellectuels sont encore organisés à la façon d'un simple collège européen. Il n'y a guère que les cours supérieurs des

1. Et même, cette université s'est conformée à l'usage général, et depuis 1902, elle possède aussi son collège préparatoire.

2. Excepté par exemple à l'université de Missouri (Columbia et Rolla) où on l'a supprimé depuis plusieurs années.

3. La même remarque s'applique au Canada, et même à l'Amérique latine, où le titre d'*universidad* est également donné à des établissements qui en Europe ne mériteraient même pas le nom de Collège : c'est le cas pour les prétendues universités de Guatémala, de Bogota, etc.

Digitized by Google

grandes universités, telles que Harvard et Yale, qui fassent exception. Ainsi, le professeur donne son cours d'après un manuel classique, que les étudiants ont sous les yeux ; puis il fait des interrogations pour s'assurer que tout le monde a bien compris. Les étudiants peuvent toujours l'interrompre pour demander les explications et renseignements désirés. A chaque leçon, le professeur ou un assistant contrôle si tout le monde est présent ; ceux qui s'absentent plusieurs fois, sans motif légitime, sont appelés chez le doyen de la faculté qui les réprimande, et, s'ils ne se corrigent pas, les punit ou les renvoie à la fin du semestre.

De fait, dans les derniers temps les grandes universités se sont rapproché de plus en plus de notre méthode ; elles ont commencé à donner un cours personnel, sans suivre un manuel et sans permettre les interruptions ou interrogatoires pendant les heures de cours. Surtout les universités officielles se sont lancées dans cette voie, et il semble bien que cette méthode finira par triompher.

Les cours pratiques, les conférences, le travail de laboratoire, etc. sont déjà entièrement acclimatés en Amérique ; et sous ce rapport, les grandes universités du Nord-Est pourraient servir de modèles à plusieurs établissements d'Europe. De même, elles ont suivi récemment l'exemple de l'Allemagne et de la France, en publiant la liste des dissertations académiques en préparation. Ainsi il y a trois ans, treize universités américaines ont publié la liste de 117 de ces dissertations. C'est un moyen de faire connaître les travaux de l'université et surtout de promouvoir la coopération intellectuelle.

Plus humble peut-être, mais non moins remarquable est la haute vulgarisation scientifique qui se fait en Amérique, beaucoup plus que chez nous, par l'*extension universitaire*, appelée école d'été ou *Summer School* (1). Ces cours sont très nombreux et l'américain les suit toujours avec assiduité. Nous n'avons pas l'intention d'en parler longuement ; mentionnons toutefois l'idée originale qui a fait concevoir la *Champlain Assembly* ou *Catholic* Summer *School of America*, établie à Cliff Haven, près de Plattsburg, état de New-York (1). Comme cette institution ne dépend directement d'aucune université américaine, elle n'avait pas à sa disposition des bâtiments spacieux pour les conférenciers et les étudiants ; elle s'est donc mise à bâtir d'emblée tout un village,

1. Il y a aussi des *Winter Schools* (écoles d'hiver), telles que la *Catholic Winter School of America* qui fonctionne à la Nouvelle Orléans en février et mars

Digitized by Google

pouvant loger très confortablement 1500 personnes. Pendant les vacances, tous ces bâtiments sont occupés par des familles studieuses qui viennent y passer une saison très agréable et très utile en même temps. Tous les jours pendant onze semaines la *Summer School* donne les conférences les plus variées. Trois heures le matin et une heure le soir y sont consacrées ; le reste du temps se passe en promenades, jeux et sport.

Non moins remarquable est l'*enseignement par lettres (correspondence-study)*, que les universités américaines ont de commun avec celles de l'Angleterre (1). L'expérience a montré en effet, que beaucoup de branches peuvent s'enseigner de cette façon, sans que l'étudiant, le professeur aient à se déplacer ou à abandonner leurs occupations ordinaires. C'est un puissant moyen pour l'université d'étendre au loin son influence bienfaisante. Actuellement on donne ainsi des cours qui embrassent presque toutes les matières enseignées dans une université ordinaire. A Chicago, ces cours sont de 12 à 15, rarement de 27 mois. A moins qu'il ne s'agisse de diriger un étudiant spécialiste, chaque leçon consiste à donner la direction générale que doivent prendre les études, l'indication des chapitres et des pages d'un manuel à consulter, des renseignements utiles et des questions à résoudre. L'étudiant écrit sa réponse, tout en notant les difficultés qu'il a rencontrées dans ses recherches. Le professeur donne les explications demandées, corrige le travail et le renvoie sans tarder, avec la matière d'une nouvelle leçon.

C'est là un procédé ingénieux qu'on n'a pas encore introduit chez nous.

Nous connaissons maintenant l'administration, les professeurs, les étudiants et l'organisation des cours ; il nous reste à dire un mot de l'enseignement au point de vue matériel, intellectuel, religieux et moral.

VII. L'*installation matérielle* est généralement excellente : les musées, laboratoires et bibliothèques sont très bien fournis. Ainsi le laboratoire psychologique de Yale est mieux outillé, dit-on, que celui de Wundt. Voici quelques chiffres au sujet des bibliothèques (2) :

1. Voir par exemple l'*Annual Register* de l'Université de Chicago, pour l'année 1906-07, pp. 112-113, et les *Annnouncements* du même établissement, vol. VIII, June 1908, n. 5, p. 7. — Le *Pennsylvania State College* donne l'enseignement par lettre à 4.500 personnes. *Minerva*, T. XVII (1907-08), p. 1165.

2. D'après le *Report*, pp. 530 ss.

Digitized by Google

	Volumes	Brochures	Valeur en dollars
Harvard University possède	700.342	400.050	.....
Yale University	500.000	.....	.....
University of Chicago	447.166	.....	499.086
Columbia University	390.000	100.000	800.000
Cornell University	326.085	49.500	653.221
Univ. of Pennsylvania	244.856	50.000	477.720
Univ. of California	210.000	100.000	162.000
Univ. of Michigan	206.562	4.559	309.843
Princeton University	195.732	60.000	250.000
Brown University	157.000	52.000	1.300.000
Johns Hopkins University	130.000	100.000	162.000
University of Wisconsin	113.000	33.000	224.512

En 1905-06 la Columbia University s'est enrichie de 16.348 volumes alors que Yale et Harvard en acquièrent respectivement 20.000 et 24 à 37.000 par an. D'après une statistique (1), en 1900 Columbia aurait affecté 27.900 dollars au service de sa bibliothèque, Cornell 23.000, Harvard 18.604, Stanford 17.000, Yale 16.000, Michigan 15.000, etc.

Un fait très fréquent, c'est l'acquisition en bloc des bibliothèques de savants de renom, surtout des Allemands. Sous ce rapport, ils peuvent faire la concurrence à n'importe qui, habitués qu'ils sont à payer des prix très élevés pour tout ce qui sort des presses américaines.

D'ailleurs les universités sont très riches. Comme preuve, nous donnons ici la statistique des revenus fixes de quelques-unes d'entre elles, ce qui ne donne malheureusement qu'une idée bien faible de la situation réelle ; pour en avoir une idée complète, il faudrait ajouter les nombreux dons et legs extraordinaires variant d'après les années.

Revenus fixes

	En 1905 06 (d'après le *Report*).	En 1907 (d'après le *World Almanack*).
Harvard	1.700.000 dollars	2.129.563 dollars.
Columbia	1.269.558 »	1.767.374 »
Princeton	507.025 »	1.316.984 »
Cornell	1.012.155 »	1.270.875 »

1. *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, T. II (1901), p. 403

Digitized by Google

Univ. de Chicago	924.503	»	1.222.353	»
» » Wisconsin	1.043.351	»	1.124.731	»
Yale	921.442	»	1.088.920	»
Université de Californie	771.563	»	1.086.262	»
» » Michigan	843.923	»	1.078.417	»
» d'Illinois	1.159.363	»	1.007.009	»

Par contre Johns Hopkins n'aurait qu'un revenu de 311.000 doll. en 1905-06 ou de 439.000 doll. en 1907.

Les universités privées sont souvent beaucoup plus riches que celles de l'état ; jusque dans les dernières années celles-ci avaient peu de ressources, généralement un demi-million de dollars par an. Heureusement depuis quelque temps l'Etat comprend la nécessité absolue de travailler au développement de l'enseignement supérieur et il se préoccupe de le doter convenablement.

Les universités privées ont souvent des possessions immenses. Ainsi Harvard, outre des bâtiments et terrains d'une valeur de 7.000.000 doll., possède un capital productif de 19.977.912 doll. (1). Columbia a pour 12,500,000 doll. de bâtiments et de terrains et un capital productif de 22.189.765 doll. (2).

Les universités officielles sont entretenues par l'Etat lui-même qui les a fondées. Nous avons mentionné plus haut la loi de 1860 qui lui a imposé cette charge. En outre, les universités peuvent obtenir des subsides du gouvernement central ; il y a à cette fin des fonds spéciaux ; mais les moyens ordinaires de les doter, sont la concession de terres et l'attribution du produit de taxes spéciales (3).

En 1905-06 le gouvernement fédéral, les divers états, les *counties* (comtés), les villes et communes ont doté l'instruction publique d'une somme de 307.765.578 doll., dont 44.783.326 doll. pour l'enseignement supérieur. Cette somme équivaut à plus des 2/5 des dépenses totales de ces diverses administrations (4).

1. *Report*, p. 539.

2. *Ibid.*, p. 543. — Généralement les bâtiments universitaires ne sont pas, comme les nôtres, dispersés dans la ville; ils ne forment pas non plus un bloc compacte, où l'on respire à grand'peine. D'ordinaire ils sont dispersés sur une grande plaine, au milieu de parcs et de promenades. Pour ne citer qu'un exemple, l'université catholique de Washington a construit ses bâtiments autour d'une plaine de plus de 28 hectares.

3. La constitution de la Californie, article IX, section 4, stipule entre autres que les terres des personnes décédées sans héritiers et sans testament, serviront également à doter l'enseignement public.

4. *Report*, p. IX.

Digitized by Google

Outre les revenus fixes, il y a encore le produit de dons et legs, faits par des particuliers ou des instituts. Parmi ces derniers, on peut citer la *Smithsonian Institution* et la *Carnegie Institution* (1), toutes deux de Washington. Cette dernière date de 1902 et dispose d'un capital de dix millions de dollars ; le *John F. Slater Fund* soutient l'instruction publique des fruits d'un capital de 1.000.000 doll. ; enfin le *Peabody Education Fund* de 3.500,000 doll. a été fondé, comme son nom l'indique, par George Peabody (1867 et 1869) pour promouvoir l'éducation dans les états du Sud. D'après les intentions du fondateur, le capital lui-même pouvait être distribué après trente années, si tel était l'avis de la majorité des 15 *trustees* chargés de l'administrer ; c'est ce qui a été décidé en 1897 à 11 voix contre 2. La société a donc dû finir lentement son existence et écouler son capital (2).

Outre ces fondations, il y a la générosité incroyable du peuple américain, qui ne cesse jamais de doter la science. Ainsi en 1900 l'université de Gambier (Ohio) avait besoin de 40.000 doll. pour l'érection d'une bibliothèque ; elle ouvrit donc une souscription et aboutit rapidement à réunir la somme nécessaire ; le premier souscripteur donnait 10.000, le deuxième et le troisième chacun 15.000 doll.

En 1875, le millionnaire J. Lick donnait d'un coup la somme de 700.000 dollars pour établir un observatoire à l'Université de Californie.

En 1905, M. Andrew Carnegie, qui a tant fait pour l'enseignement public, établit une fondation de 10.000.000 doll. (plus de 50.000.000 fr.) dans le but d'accorder des pensions aux professeurs des Etats-Unis, du Canada et de Terre-Neuve (3). On pourrait multiplier ces exemples.

Toutefois cette générosité, qui devient une véritable passion, peut entraîner des conséquences fâcheuses ; ainsi les bienfaiteurs réclament souvent sur l'université des droits qu'ils ne sont pas capables d'exercer dignement. Par exemple, il y a quelques années, Mme Stanford fit démissionner un professeur de San Francisco, pour avoir eu la témérité d'attaquer la *Standard Oil Company* (4) dont on a tant parlé.

1. Le fondateur, Andrew Carnegie, si connu par ses largesses. Il a érigé environ 1709 bibliothèques aux Etats-Unis et ailleurs. (*World Almanac*, p. 531).
2. *World Almanac*, p 534.
3. *Report*, p. 451.
4. *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, T. II (1901), p 403.

Digitized by Google

Dans la seule année 1901, les universités américaines recueillirent des dons et des legs d'une valeur de 75 millions de dollars; 30 millions provenaient du milliardaire Stanford, 5 millions de Rockefeller et 10 millions de Carnegie (1).

En 1905-06 le produit total des dons et legs n'était que de 17.716.605 dollars; Harvard seul en recevait 2.218.118, Yale 1.145.575 et Columbia 1.050.323 (2).

C'est cette générosité incroyable qui a permis, par exemple, la fondation de bourses d'étude et de voyage au profit des universitaires. Ainsi la Clarkson School of Technology dispose de 176 bourses de voyage, la University of Chicago de 82, le Lake Forest College de 65, Harvard de 59, etc. De même, Yale possède 652 bourses d'étude, la University of Illinois 559, la University of Chicago 477, le Rutgers College 440, etc. (3).

Enfin, grâce à cette abondance de ressources financières, on a pu faire œuvre vraiment scientifique et se tenir constamment à la hauteur des nouveaux progrès réalisés.

C'est ce qu'il nous reste à voir dans le paragraphe suivant.

VIII. *Niveau scientifique.* Les universités américaines ne ressemblent pas entièrement à celles d'Europe. D'abord le programme est plus vaste : on y fait d'ordinaire une place importante à l'art, à la philosophie et l'histoire des religions; de même il y a quelquefois des écoles de journalisme, de philanthropie, etc. On veille surtout à l'enseignement des choses pratiques, et il est facile de s'en convaincre, soit en parcourant un programme des cours, soit en recherchant quelles matières réunissent le plus d'étudiants.

On a déjà dit que les médecins américains ne sont pas toujours à la hauteur de leur tâche. Sous ce rapport, J. Conrad (4) note le fait typique, qu'aux universités de l'Ouest un vulgaire barbier peut obtenir le diplôme de médecin après une seule année d'études. Mais il convient d'ajouter qu'heureusement les universités de l'Est sont plus sérieuses. Actuellement les cours de médecine sont de quatre années dans toute l'Amérique, excepté au Temple College de Philadelphie, où ils sont de 5 ans (5).

1. *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, T. III (1902), p. 457.
2. *Report*, p. 451.
3. *Report*, pp. 530 ss.
4. *Op. cit.*, p. 937.
5. On peut noter encore qu'à Salt Lake City (Utah), à Morgantown (Virginie Occid.) et à Oxford (Mississipi) on donne seulement les deux premiers cours de médecine;

Digitized by Google

Pour les étudiants en droit, les cours durent trois années ; il n'y a que quelques états, encore peu avancés, où le doctorat ne comporte que deux années d'études. En 1896, 11 établissements seulement avaient des cours de trois années ; actuellement il y en a 64 ; même les études sont de 4 années à la West Virginia University de Morgantown et au Temple College de Philadelphie, où, nous venons de le voir, les cours de médecine durent également plus longtemps qu'ailleurs ; les cours sont encore de 4 ans à l'Evening law school de Boston, mais, comme le nom l'indique, les leçons ne s'y donnent que le soir ; la matière traitée ne sera donc ni plus ample ni plus approfondie qu'aux autres établissements. D'autre part, en 1896, 12 écoles donnaient les grades en droit dès la première année ; actuellement on ne le fait plus qu'à la Mercer University de Macon (Géorgie), à la Cumberland University de Lebanon (Tenessee) et sans doute dans quelques autres établissements omis par le *Report*. Mais ce sont là des cas isolés, destinés à disparaître bientôt, même dans les Etats les plus arriérés (1).

Enfin, dans les séminaires, les cours de théologie sont le plus souvent de trois années seulement ; mais il y a de nombreuses exceptions, surtout chez les catholiques. Nous aurons l'occasion de le dire plus loin.

Pour avoir maintenant une idée du niveau scientifique de ces divers établissements, il faut d'abord se rappeler ce que nous avons dit déjà, qu'une *university* américaine peut être un simple collège. Aux Etats-Unis, plus de 600 établissements ont le droit de conférer les grades, quoique leur enseignement soit souvent peu relevé ; ce n'est donc pas là une caractéristique de l'enseignement supérieur. Il ne faut pas se laisser tromper non plus par le fait que les cours de collège comportent en Amérique plusieurs branches que l'Europe réserve généralement à l'Université : droit, économie politique, philosophie, etc. ; en outre, pour les cours d'histoire naturelle et autres, le collège annexé à une université peut utiliser les musées, collections, bibliothèques, laboratoires, etc. de celle-ci, ce qui est, sans aucun doute, un avantage très sérieux.

Etant donné, qu'il n'existe pas de délimitation bien nette entre les universités et les collèges, puisque tous les intermédiaires

mais cela n'est pas un enseignement complet conduisant au doctorat (*Report*, pp. 626-635).

1. *Report*, pp. XXVIII et 622-627.

Digitized by Google

possibles existent, on comprendra qu'il est impossible de classifier rigoureusement tous les établissements américains dans l'une ou l'autre de ces deux catégories.

D'après l'excellent article de J. Conrad (1), les Etats-Unis comptaient, en 1894, 476 collèges et universités. Pour 1905-06 le *Rapport* officiel (2) donne le chiffre total de 622.

En réalité il y en a bien plus, puisque cette liste officielle ne mentionne que les établissements qui ont envoyé leurs statistiques au bureau central de l'éducation. Quoi qu'il en soit, on peut se demander s'il ne serait pas possible de classer ces universités d'après leur importance.

La *Grande Encyclopédie* (3) dit tout simplement qu'il y a plus de soixante établissements méritant le titre d'université proprement dite.

Ce chiffre est certainement exagéré.

D'autre part, le P. Thébaud se demande, en 1882 (4), s'il y a dans toute l'étendue des Etats-Unis, un seul établissement qui mérite le nom d'université. Sa réponse est négative. Même Harvard et Yale ne seraient selon lui que de simples collèges d'un ordre supérieur.

Entre ces deux extrêmes, Bryce (5) tient le juste milieu avec une distinction importante : Si par université on entend un établissement ayant la prétention d'enseigner tout ce qu'on enseigne à nos universités d'Europe, alors il y en a aux Etats-Unis environ 40 à 50 ; mais de fait plusieurs de ces établissements sont incapables de donner tout ce que promet leur programme. Quelles sont donc en réalité les universités qui donnent un enseignement vraiment supérieur ? Il y en a tout au plus une douzaine, dit Bryce, voire même, peut-être seulement huit ou neuf. Malheureusement il ne les nomme pas ; il se contente d'indiquer que presque toutes sont établies du côté de l'Atlantique.

De fait, il faut mentionner en premier lieu l'université de Harvard, puis celles de Yale et de Columbia. Après celles-là viendrait l'Université de Princeton, et dans un ordre difficile à établir, les univresités de Johns Hopkins, de Cornell, de Chicago,

1. *Op. cit.*, p. 937.
2. p. XXV et passim.
3. *Université*, T. XXI, pp. 581 ss.
4. *Loc. cit.*, pp. 324-325. — Sans doute, il y a 25 ans, les choses n'étaient pas comme aujourd'hui; n'empêche que cette assertion du R. P. Jésuite est un peu catégorique.
5. *Op. cit.*, T. II, p. 545.

Digitized by Google

et l'université catholique. Ajoutons enfin celles de la Pennsylvanie, du Michigan, de l'Illinois, de la Californie, etc. (1).

Il n'y a évidemment rien de rigoureux dans ces estimations. Il faut tenir compte de l'évolution continuelle, qui peut complètement changer l'importance relative d'un établissement. Yale, il y a quelques années, était certainement la deuxième université des Etats-Unis ; elle a été égalée et peut-être dépassée depuis par Columbia ; on peut dire la même chose de Princeton en comparaison avec les autres universités. Plusieurs établissements ont fait des progrès rapides dans ces dernières années.

Voilà pour les grandes universités.

Il en reste bien une trentaine ou une quarantaine dont l'enseignement n'est pas assez élevé et le programme au-dessus de leurs forces. De ce nombre sont la plupart des universités de l'Etat que nous n'avons pas encore mentionnées ; et plusieurs autres que nous devrions ranger plutôt dans la série des simples collèges ; telles, par exemple, les *Universities* de la Géorgie, de l'Ohio, etc.

Bryce note qu'il n'y a pas moins de 300 établissements ayant le pouvoir de conférer les grades et constitués d'après le modèle des univerités, qui n'obtiennent pas de résultats supérieurs à ceux d'un collège. Actuellement on pourrait peut-être compter 400 de ces établissements amphibies.

Plusieurs collèges se sont associé des facultés d'enseignement supérieur ; ainsi il y a un séminaire théologique à la Colgate University de Hamilton (New-York), à l'Oberlin College (Oberlin, Ohio) ; — une faculté de médecine au Bowdoin College de Brunswick (Maine) ; — des cours de sciences pour ingénieurs au Lafayette College d'Easton (Pennsylvanie), à la Lehigh University de South Bethlehem (Pennsylvanie), à la University of Montana de Missoula, etc.

N'empêche que tous ces établissements ne sont au fond que de simples collèges, et pas toujours très florissants. C'est ainsi que des collèges dont nous venons de parler, Bryce estime qu'il y en a 70 ou 80 tout au plus qui soient à la hauteur de leurs fonctions ; les autres feraient mieux de renoncer au droit de conférer les grades académiques.

1. Nous laissons de côté les facultés isolées de médecine, de droit, de théologie, etc. bien que quelques-unes soient très célèbres. Nous nous bornons aux universités complètes, exception faite toutefois pour Princeton, un des centres les plus importants, encore que les facultés de médecine et de droit y fassent défaut.

Digitized by Google

Le Père Thébaud dit (1) que l'obscur institut de St-Mary dans le Kentucky, dirigé par les religieux de son ordre, quoique méritant à peine le nom de collège, avait cependant le droit d'accorder les grades de Ph. D., L. L. D. et de D. S. T. (docteur en théologie) ; il pouvait même conférer le grade de docteur en musique, bien qu'aucun des professeurs ne sût ni chanter ni jouer d'un instrument quelconque.

En Amérique, on ne comprend pas le rôle supérieur qui revient à une université dans la vie nationale. Il faut avouer toutefois que l'enseignement y est en progrès continuel. Les collèges s'adjoignent de nouvelles facultés et se transforment en universités, et les universités de second ordre n'épargnent ni efforts ni ressources pour se mettre au niveau de leurs rivales. On travaille également, avec lenteur il est vrai, mais avec succès, à former un corps professoral compétent — ce qui a été pendant longtemps une question difficile aux Etats-Unis —; actuellemnt les jeunes gens en très grand nombre vont se préparer au professorat dans les universités d'Europe, surtout d'Allemagne (2).

IX. *Au point de vue religieux et moral* il y a une différence profonde entre nos universités et celles de l'Amérique. « Le professeur allemand d'Université, dit M. Sadler(3), se dévoue à sa spécialité,à son *Fach;* le professeur de langue anglaise n'a le sentiment de faire son devoir que s'il se dévoue aux besoins personnels de ses élèves. Les universités allemandes visent à l'accroissement du savoir, les universités de langue anglaise cherchent premièrement à développer le caractère. Les universités allemandes font leur capital de la recherche ; elles négligent le côté pastoral *(they fail in pastoral care)*. Pendant quelque temps, la plus jeune génération de professeurs américains a paru fascinée par l'idéal germanique ; mais maintenant la conviction se répand de plus en plus que les universités ont mieux à faire qu'à former des spécialistes, et qu'il leur appartient de former des hommes, des citoyens... »

Sous ce rapport, il est intéressant de voir ce qu'on fait en Amérique pour développer les convictions religieuses des étudiants.

1. *Op. cit.*, p 529.
2. Pour être complet, il faudrait dire un mot des importantes publications périodiques et autres des diverses universités. Nous nous réservons d'en parler dans la partie spéciale.
3. *A contrast between German and American ideals in Education*, dans les *Special Reports on educational subjects*. XI (1902), p. 452, cité par Ch. V. Langlois : *Manuel de bibliographie historique*. Paris, 1901-1904, p. 509.

Digitized by Google

Les établissements de l'Etat sont *non sectarian* ou *undenominational*, c'est-à-dire qu'ils n'appartiennent à aucune confession religieuse (1).

Il en est de même de la plupart des grandes universités privées, telles que Harvard, Yale, Cornell, Johns Hopkins, et presque tous les établissements érigés en ces dernières années.

Par contre Boston University, la Northwestern University, etc. appartiennent à l'église méthodiste épiscopalienne ; la Creighton University d'Omaha, la St-Louis University et la University of Notre-Dame, etc. sont catholiques ; d'autres établissements appartiennent encore à d'autres sectes.

Quand on dit qu'une université appartient à une confession déterminée, on veut simplement indiquer par là, que telle secte a le plus de représentants parmi les étudiants et les professeurs, mais les autres ne sont pas exclus. Ainsi à l'Université catholique de Washington on n'exige pas des candidats qu'ils soient catholiques, mais qu'ils soient d'une moralité exemplaire (2). D'autre part, les étudiants catholiques ne font pas difficulté de fréquenter des universités neutres ; c'est ainsi qu'à Harvard ils se sont groupés en 1892 dans le Saint-Paul's catholic club. De même dans la nomination des professeurs il n'y a guère que les catholiques qui éloignent généralement les adeptes des autres religions. Dans les autres universités confessionnelles on se contente de conserver une *majorité* de la même secte. Dans certaines universités neutres, il arrive également que telle ou telle confession a la prépondérance ; c'est le cas de l'unitarianisme à Harvard, du presbytérianisme à Princeton et du congrégationalisme à Yale ; à cette dernière université même le président est toujours un clergyman congrégationaliste ; à Brown c'est toujours un clergyman baptiste, quoique l'université réunisse des baptistes, des congrégationalistes, des quakers et des épiscopaliens. A l'Uni-

1. La constitution de l'état de Californie stipule expressément (article IX, section 8) que « no public money shall ever be appropriated for the support of any sectarian or denominational school, or any school not under the exclusive control of the officers of the public schools ; nor shall any sectarian or denominational doctrine be taught, or instruction thereon be permitted, directly or indirectly, in any of the common schools of this State. » Des dispositions analogues ont également été prises ailleurs.

2. Les établissements catholiques respectent toujours les convictions de leurs étudiants non catholiques ; cependant pour assurer la discipline, tous doivent généralement assister aux exercices religieux. D'ordinaire on préfère même que les étudiants ne se convertissent pas au collège, mais plus tard ; en agir autrement serait une mauvaise note pour l'établissement, aux yeux de la famille protestante. On se contente de faire connaître la religion catholique et de jeter la bonne semence, en laissant à Dieu le soin de la faire germer.

Digitized by Google

versité de Chicago,qui est également neutre, le président et la majorité des *trustees* sont des baptistes (1).

Aux universités neutres on néglige toutes distinctions confessionnelles, comme le mot l'indique. Il faut toutefois excepter la faculté de théologie s'il y en a une, puisque la neutralité en matière dogmatique semble impossible. Néanmoins le Union theological seminary de New-York et Harvard University prétendent la réaliser, notamment en admettant comme professeur quiconque cherche librement la vérité, à quelque secte qu'il appartienne Evidemment pareille théologie risque d'être très apparentée au rationalisme.

Les universités neutres ne sont pas pour cela *hostiles* à la religion ; d'ordinaire elles se contentent d'inculquer des idées morales et la croyance à Dieu et à l'immortalité. Pour les questions controversées entre les diverses sectes, elles préfèrent se taire. On voit donc que cette « neutralité » est plus large que celle de beaucoup d'européens. Je ne pense pas, qu'il y ait des universités athées en Amérique. Et qui plus est, dans toutes les anciennes universités et dans la plupart des nouvelles, il y a une chapelle où l'on fait régulièrement des sermons et des services religieux ; quelquefois on y invite alternativement des ministres de différentes confessions protestantes (2) : les étudiants de toutes les différentes sectes assistent à ces services religieux ; à Cornell et ailleurs il n'y a que les étudiants catholiques à faire exception à cette règle.

Dans quelques universités de l'Etat, comme à Michigan, par exemple, on fait tous les jours les prières en commun.

A Harvard l'assistance aux services religieux est entièrement facultative. L'université appointe cinq prédicateurs, de cinq confessions différentes ; à tour de rôle ils font les services à la chapelle, notamment les prières du matin de tous les jours, les services du soir du dimanche, les vêpres et le sermon du jeudi ; à tour de rôle aussi ils sont à la disposition des étudiants qui désirent les consulter, tout comme les directeurs spirituels chez nous (3).

***

Nous arrivons au terme de nos considérations générales, et il est temps de formuler une conclusion. Il faut l'avouer, l'enseignement n'est pas également brillant dans toute l'Amérique ; un manque de proportion entre les divers états nous défend d'être trop

1. *World Almanac, l. c.*

2. Le 21 février 1897, le P. Fidèle, passioniste (Dr. James Kent Stone) a prêché devant les professeurs et les étudiants de Harvard, à l'Appleto Chapel de l'Université. (*American ecclesiastical Review*. T. XVII (1897) p. 65.)

3. Cf. *Official Guide to Harvard University*, edited by the Harvard Memorial Society. Cambridge, 1907, pp. 47-49.

Digitized by Google

absolus dans notre admiration de ce pays de la vie intense. Néanmoins, il y aurait injustice à nier que nous ayons plusieurs choses à apprendre du Nouveau Monde, souvent trop peu connu. En imitant ce qu'il a de bon, et en évitant ses défauts, l'enseignement pourra réaliser des progrès sérieux. Le grand nombre des professeurs spécialistes est un premier point que nous avons essayé de mettre en lumière ; de même l'année de vacance tous les sept ans serait une excellente chose pour les professeurs au point de vue scientifique, si le nombre du personnel enseignant et la situation financière le permettaient. Malheureusement les ressources matérielles sont souvent moins abondantes chez nous, au grand détriment de nos installations, musées, bibliothèques et laboratoires. Les mêmes obstacles empêchent trop souvent de mettre au programme certaines connaissances pratiques, comme le journalisme et l'art, ou des problèmes actuels, comme ceux qui ont été soulevés par l'histoire et la philosophie des religions.

Pour étendre autant que possible l'action des grands centres intellectuels, il y aurait encore lieu de développer l'extension universitaire et l'enseignement supérieur pour les femmes, à condition toutefois que les cours soient bien pour elles (1). Surtout, on pourrait appliquer utilement l'enseignement par correspondance, tel qu'on le pratique également en Angleterre.

Du côté de l'intérêt des étudiants, l'Amérique peut nous servir de modèle pour l'abondance des bourses d'étude et de voyage, et pour les coopératives entre étudiants. L'école officielle contemporaine devrait viser au moins à la neutralité religieuse telle qu'elle existe en Amérique, et comprendre enfin que la religion est un puissant facteur de paix et de développement social, la seule sauvegarde efficace des bonnes mœurs ; de fait l'université ne devrait pas seulement soigner l'intelligence, mais au moins respecter le cœur et la volonté.

Enfin, pour finir cette rapide énumération, ce que nous pourrions apprendre des américains, c'est l'esprit pratique, l'esprit d'initiative et de recherche personnelle ; par-dessus tout il nous faut des hommes d'action ; nous avons d'ordinaire assez de penseurs, mais trop peu de travailleurs, trop de généraux pour commander et pas assez de soldats pour obéir.

Les américains l'ont compris, et c'est ce qui fait de leur pays la grande puissance de l'avenir.

(A suivre). Fr. Hildebrand, O. M. C.

1. Nous traiterons plus loin l'enseignement supérieur des femmes.

Digitized by Google

BULLETIN DE PHILOSOPHIE.

La Philosophie de l'Intuition et la Philosophie du Concept.

Après avoir suivi les directions les plus divergentes, la pensée philosophique s'est finalement canalisée, dans la seconde moitié du XIXe siècle, en deux courants principaux, tous deux teintés d'une nuance très prononcée d'agnosticisme. On sait leurs noms : c'est le positivisme et le criticisme.

Chez les positivistes, s'affiche un nominalisme tel que n'en connut point le moyen-âge, à l'heure des luttes héroïques au sujet des universaux; chez les criticistes s'édifie un conceptualisme intégral, sans portée objective : chez les uns et les autres, la pensée se tord en quelque sorte sur elle-même et se concentre sur les faits de conscience connus intuitivement, par une vue intérieure et directe. La connaissance humaine n'a pas d'autre objet : toute vue sur le dehors ou sur le transcendant lui est interdite ou traitée d'illusion et d'hallucination.

Mais la vie humaine s'accommode assez mal de ces spéculations théoriques. Elle se révolte en pratique contre une doctrine qui l'emprisonne dans la chambre intérieure de la conscience individuelle et lui ferme toute communication certaine avec le monde extérieur suprasensible. Aussi, depuis quelques années, une vive réaction se fait-elle sentir contre ce phénoménisme étroit. Les esprits commencent à s'orienter vers des théories plus objectives et plus réalistes.

M. Blondel, dans son livre *l'Action* (1893) a, le premier, défendu cette thèse hardie que nous pouvions avoir une intuition concrète et progressive de l'absolu. A. Sabatier consacrait l' *Esquisse d'une philosophie de la religion* (1897) à démontrer que dans l'émotion religieuse nous percevions « plus ou moins obscurément l'objet et la cause de la religion, c'est-à-dire Dieu. » Enfin William James, avec *l'Expérience religieuse* (1906) et le *Pragmatism* (1907), donnait à cette doctrine l'autorité de son nom et l'appui de ses délicates analyses psychologiques.

Ce n'est point, toutefois, au moyen des concepts abstraits et du raisonnement, que l'on espère entrer en contact avec la réalité objective. Le virus du relativisme a été si fortement inoculé à la pensée contemporaine, qu'elle reste toujours défiante à l'égard de l'in-

Digitized by Google

telligence. On le dit très haut : « Le rationalisme ne fait qu'effleurer la surface de la vie intérieure, si riche et si profonde... et c'est là — à la surface — que se déploient la futilité du langage et les artifices de la logique. » Toutes les faveurs sont pour l'intuition « qui plonge ses racines dans les profondeurs, où le rationalisme, avec son flux de paroles, ne saurait l'atteindre (1). »Dans ces profondeurs, la conscience rencontre Dieu.

La partie qui se joue est-elle perdue pour la Philosophie du concept ? En aucune manière. Du moins des travaux récents lui promettent encore longue vie et laissent voir, par contre, combien caduc est le souffle de vie, dont s'enorgueillit la Philosophie de l'Intuition.

I

Que le concept ait une place nécessaire dans la connaissance humaine, on ne saurait mieux le montrer qu'en établissant l'inventaire méthodique des données réelles de l'intuition. M. Clodius Piat l'a fait dans un ouvrage, publié sous ce titre : *Insuffisance des Philosophies de l'Intuition* (2). Son exposé critique se groupe autour de trois points : la perception du monde extérieur, la théodicée, la morale.

Qu'y a-t-il d'immédiatement donné dans notre connaissance du *monde extérieur ?*

L'intuition enveloppe d'abord le sentiment indéracinable qu'il y a hors de nous une réalité, dont l'existence ne dépend pas de notre moi, qui était avant que nous ne la connaissions, qui continue à être lorsque nous ne la connaissons plus et qui serait encore quand même il ne resterait personne pour la percevoir.

Stuart Mill a méconnu la valeur de cette première donnée intuitive. A ses yeux, le monde extérieur est une illusion, car notre intuition ne franchit pas les limites de la conscience. Nos représentations externes ne sont que nos représentations subjectives actuelles, avec, en plus, une possibilité de représentations nouvelles. Cette possibilité se révèle comme un fond permanent, sur lequel se brodent toutes les représentations extérieures, comme le fond même d'où sortent ces sensations. A cet être purement logique, nous attribuons un caractère de permanence et d'activité réelles ; nous en faisons une substance et une cause. L'illusion est complète. — Cette ingénieuse explication n'explique rien. Les questions se pressent et restent sans solution. Comment passons-nous de l'idée de possibilité à celle de sujet et à celle de cause ? D'où proviennent les sensations que nous éprouvons ? Du néant ? mais chacune de ces sensations devient une création *ex nihilo*, sans cause créatrice. — Des sensations antérieures ? mais on a beau torturer l'intuition phénoméniste, jamais elle ne montre, dans les sensations précédentes,

1. *L'expérience religieuse*. W. James. Alcan. Paris.
2. 1 vol. in-8 écu, 319 pp., 5 fr., Plon. Paris.

Digitized by Google

les conditions suffisantes et complètes de l'apparition des représentations externes. — Du moi ? mais il n'est lui-même qu'un phénomène ou une possibilité de sensation. La perception extérieure dépasse donc le cercle étroit de l'intuition subjective et phénoméniste. Elle a réellement une portée objective.

Est-ce à dire que nous avons une intuition des choses par le dedans et que nous nous installons en quelque sorte dans la réalité pour la saisir intérieurement ? M. Bergson l'affirme (1). Suivant les principes de la philosophie bergsonienne, il n'existe que du mouvement en nous et hors de nous. Le monde est constitué par l'universelle interaction de mouvements infinis dont nous sommes nous-mêmes des fusées passagères. Provoquée par quelques-uns de ces mouvements, la conscience individuelle se projette jusqu'à eux, les pénètre, s'y épanouit du dedans et les saisit par intuition. — La découverte est originale, mais elle choque l'expérience et la raison. N'avons-nous pas en effet le sentiment de n'être qu'à la surface extérieure des choses que nous percevons ? Pourquoi les mêmes choses nous paraissent-elles tantôt petites, tantôt grandes, si nous les étreignons par le dedans d'une intuition toute intérieure ? Pourquoi ne saisissons-nous pas le mouvement rapide des vibrations où nous sommes installés, et pourquoi les transformons-nous, afin de les percevoir, en qualités sensibles, couleurs, saveurs, sons, odeurs? A ces pourquoi, l'écho des métaphores de M. Bergson ne répond pas. C'est dommage. Les esprits sérieux sont obligés de conclure : nous ne nous installons pas dans les objets pour les percevoir. L'intuition trop réaliste de M. Bergson est sans valeur, comme l'intuition trop phénoméniste de Stuart Mill.

Jusqu'à quel point, du dehors, pénétrons-nous le monde externe ? Nul doute que cette question ne soit, dans l'état présent de la pensée philosophique, entourée d'ombres et de difficultés. On sait du moins comment la résolvait Aristote. Le Stagirite part de ce fait certain que les sens sont passifs de leur nature : ils ont donc besoin d'un objet extérieur qui les excite et les détermine. Au moment précis de l'action de l'objet sur le sens, celui-ci reçoit l'acte de l'objet qui l'affecte ; il le reçoit tel quel, sans rien y ajouter, rien y retrancher. Il le reproduit avec l'exactitude d'un miroir parfaitement uni, et l'on peut dire d'une certaine manière que l'acte du sens et celui de l'objet sont identiques. La sensation n'est cependant pas un phénomène exclusivement passif : il s'y fait une réaction. Ce choc en retour, qui constitue la perception, ne produit aucune altération dans l'espèce ou la forme sensible, dont la pureté originelle reste intacte. Enfin l'âme ne se borne pas à percevoir la forme sensible : elle en perçoit la cause externe avec laquelle elle a le sentiment d'être en union synergique. Ainsi s'achève le cycle de la sensation. A l'*origine*, une faculté pure puissance et un objet qui la détermine ; à *mi-chemin*, une réaction perceptive, qui saisit

1. Cfr. *Matière et Mémoire*, p. 16-18, in-8° ; *L'Evolution créatrice*, p. 197. Alcan. Paris.

Digitized by Google

la forme sensible dans sa cause externe ; au *sommet*, une représentation, vraie traduction du réel, absolument conforme à l'original.

Parmi les scolastiques modernes, plusieurs jugent trop absolue cette conformité de la perception avec la réalité, et ne craignent pas de modifier la pensée d'Aristote, en y introduisant une part de relativisme. M. C. Piat fait comme eux. Il lui semble que la doctrine du grand Philosophe n'est conforme ni aux faits ni aux principes de la métaphysique péripatéticienne. Nos sens sont-ils vraiment à l'état de pure puissance ? N'enveloppent-ils pas au contraire un commencement d'acte ? Dès lors qui nous dit que cet acte fondamental, ayant sa structure à lui, n'a pas, en conséquence, sa manière propre de réagir et la propriété de transformer l'image reçue ? Si la doctrine aristotélicienne était rigoureusement vraie, nous devrions percevoir les qualités sensibles comme elles sont en elles-mêmes, nos organes ne seraient point des principes de différenciation et de spécification à l'égard des impressions reçues et il faudrait à chaque sens un excitant spécial. Sur ces trois conséquences, la pensée d'Aristote est en désaccord avec les faits. Il y a donc une part de relativisme dans l'intuition du monde extérieur. Cette intuition donne donc peut-être moins qu'on ne le pense habituellement. Mais quelles limites fixer à son domaine ?

Tout en reconnaissant que cette question n'est pas complètement soluble, M. Piat en essaie une approximation nouvelle. Et pour le faire, il se place résolûment parmi les adversaires de l'objectivité formelle de nos sensations. « Par eux-mêmes et directement, les couleurs, les sons, les odeurs et les saveurs sont autant de phénomènes qui ne nous apprennent rien sur la nature de la cause externe qui les produit en nous... Il faut raisonner d'une manière analogue à l'égard des sensations de chaud et de froid... il n'y a rien de plus profondément subjectif que ces modalités de notre conscience. La résistance elle-même ne nous mène pas beaucoup plus loin. Sans doute elle nous accuse d'une manière très vive la présence d'un objet qui se distingue de notre *moi*. Mais qu'est-ce que cet objet en lui-même (1) ? » La résistance seule ne le dit point.

Notre intuition du monde extérieur nous révèle cependant, avec son existence, quelques-uns de ses caractères absolus. Ce n'est point à travers une esquisse intérieure, ce n'est pas non plus en vertu d'une induction, que *le tact* nous fait connaître dans les corps des positions distantes et mobiles. Il nous les révèle d'une vue directe ; et cette vue n'y change rien, car elle ne suppose qu'un simple rapport de point à point, entre le développement du moi lui-même et la surface de l'objet. « Par suite l'intuition nous donne l'espace, quoique d'une manière encore assez rudimentaire... par suite aussi, le mouvement, et, dans la perception du mouvement

1. *Ouvrage cité*, p. 62-63.

Digitized by Google

lui-même, cette loi mystérieuse du devenir qui s'appelle le temps (1). »

Là s'arrêtent, d'après M. Piat, les données de l'intuition. Si, avec plusieurs scolastiques, on croit devoir élargir un peu plus le cercle ouvert à ce mode de connaissance, les limites en seront malgré tout bientôt rencontrées. Confinée à ces limites « la science de la nature se trouverait réduite des neuf dixièmes ; encore cette partie infime en serait-elle endommagée de toutes parts... Otez la raison raisonnante, et il ne demeure plus dans la science du monde extérieur que des ruines inintelligibles... Il en va de même *a fortiori* pour la cosmologie rationnelle (2). »

Dans la connaissance du monde extérieur, l'intuition est insuffisante : il faut la dépasser à l'aide des concepts de l'intelligence et des premiers principes de la raison .

***

Au-dessus du monde sensible s'étend le monde intelligible ; c'est à la conquête de ce domaine que les théories intuitionnistes se sont particulièrement essayées de nos jours. Sous des formes nouvelles les philosophes contemporains ont renouvelé des tentatives anciennes.

N'est-ce pas, en effet, sur un effort d'*intuition rationnelle* que repose l'argument ontologique de l'existence de Dieu ? On prétend saisir la réalité de cette existence dans l'idée même que nous avons de la nature divine, que cette idée soit l'idée d'un être tel que nous n'en pouvons concevoir de plus grand (S. Anselme), ou l'idée d'un être infiniment parfait (Descartes), ou l'idée de la possibilité d'un être infini (Leibniz). Effort impuissant. D'une conception mentale et abstraite, fût-elle la conception de l'être le plus grand ou de l'être infiniment parfait, ne peut en aucune manière sortir le réel et le concret.

Avec Malebranche, Fenélon et Bossuet, l'intuition est plus fortement accusée. Dieu nous est donné : nous Le voyons à travers le cristal de nos idées ; il est dans tous nos concepts : c'est en Lui que nous apercevons les premiers principes de la raison, les principes nécessaires, immuables, éternels ; Il est spécialement dans la notion d'infini, que l'esprit limité est incapable de concevoir de lui-même. Dieu nous est donc aussi intimement présent que nous le sommes à nous-mêmes. — Voir Dieu, même imparfaitement, quelle noble et séduisante pensée ! Pourquoi faut-il qu'elle soit étayée d'équivoques, dont la critique dissipe facilement les illusions ! Equivoque en effet, cette idée d'infini, de sa nature indéterminée, identifiée par Malebranche avec l'infiniment parfait, dont tous nos concepts porteraient l'empreinte, et qui n'est en réalité que l'idée d'indéfini. Equivoque encore cette affirmation que Dieu ne se représente

1. *Ouvrage cité*, p. 75-76.
2. *Ibid*, p. 81.

Digitized by Google

pas : il ne se représente pas *sub propria specie*, par les sens ou l'imagination, oui, mais on peut le concevoir par voie d'inférence et d'une manière analogique. Equivoque enfin cette explication des caractères des principes intelligibles par la vision du principe, qui concentre en lui tout l'intelligible et dont l'éternité rayonne en tous sens : nos idées se ramènent sans doute à Dieu comme à leur cause première, mais elles se forment en nous par l'intermédiaire des formes sensibles. Nous n'avons donc « du soleil des esprits qu'une lumière réfractée ».

A la théorie intuitionniste de Malebranche en a succédé une autre, très moderne, celle de l'*Expérience religieuse*. — Quiconque veut rentrer dans le secret de son être intérieur, disent les partisans de cette doctrine, y trouve Dieu, non sous la forme froide et sèche d'un concept, mais d'une manière sensible. Dans une intuition sourde et vivante, il peut faire l'expérience immédiate de l'être divin. En quelle mesure ? Ici, les intuitionnistes ne s'accordent plus.

D'après les uns, les touches divines sont intermittentes, elles se produisent par intervalles, peut-être une seule fois, à une heure décisive de la vie, crise religieuse, tourment de l'infini, conversion. En ces circonstances, Dieu se manifeste dans une action purificatrice ; on a « l'impression qu'un principe spirituel, qui en un sens fait partie du sujet et cependant en est distinct, exerce sur notre foyer d'énergie personnelle une influence vivifiante et régénératrice incomparable. » Ainsi parle W. James, le docteur le plus éminent de cette mystique nouvelle (1). — Pour d'autres la présence de Dieu en chacun de nous est continue et progressive : il agit sans cesse dans l'âme et l'envahit dans la mesure où elle l'accepte. Dieu se trouve dans la tendance naturelle de notre être vers le meilleur : c'est le premier contact, par une présence anonyme. A mesure qu'on le recherche, il se manifeste avec plus d'intensité et le sentiment de sa présence devient de plus en plus vif, profond, impérieux.

Veut-on chercher les sources de cette doctrine, on les rencontre, à la fois, dans une poussée de réaction contre le positivisme matérialiste et l'intellectualisme excessif de l'Ecole anglo-hégélienne et dans une croyance invincible au relativisme intellectuel. Si toutes nos idées, comme nos sensations, ne sont que des manières personnelles de voir, il ne reste qu'un moyen de sauver la morale et la croyance religieuse : faire de Dieu un objet d'intuition.

Mais là se trouve aussi par contrecoup, le vice radical, qui compromet la théorie elle-même. La morale croule, dès que, cantonné dans l'intuition, seule source de certitude, je ne puis savoir s'il existe des êtres semblables à moi. La vision de Dieu se transforme en un sentiment sans objet. Comment dire que notre état intérieur vient d'un principe extérieur , spirituel, actif ? Il faudrait pour cela raisonner, mais le raisonnement implique des concepts et on les récuse. Que si Dieu est

1. *Expérience religieuse*, traduction Abauzit. Alcan. Paris.

Digitized by Google

objet d'intuition, on n'échappe plus au monisme bergsonien: « la réalité divine n'existe que dans la mesure où elle nous est donnée, son passé n'est plus, son avenir n'est pas encore. Dieu n'a rien de tout fait, il a fait sans cesse. »

Cet intuitionnisme, gonflé de relativisme, ne se soutient pas. Les données de l'expérience contiennent de l'absolu, mais en puissance seulement, et c'est l'esprit seul qui peut le dégager de sa gangue contingente. A lui de mettre en lumière les exigences essentielles qui expliquent le donné expérimental. Sous les phénomènes, il trouve un sujet permanent; au delà du contingent et du temporaire, l'être nécessaire et éternel, qui ne peut réaliser une partie de son possible sans le réaliser tout entier, un être transcendant, Dieu.

L'intuition échoue donc en théodicée, si elle n'est soutenue par les notions intellectuelles et les principes rationnels. Elle n'est pas plus heureuse sur le domaine de la morale. M. Clodius Piat le fait voir encore avec une indiscutable évidence.

On peut ramener l'ordre moral à quelques points essentiels qui sont : le concept du devoir, le sujet moral et l'harmonie finale. Or chacun de ces concepts déborde les données de l'intuition.

1. Impossible d'y renfermer *l'idée du devoir :* les tentatives de Kant et de M. Fouillée sont demeurées sans succès. D'après Kant, l'existence du devoir nous est donnée dans l'intuition de l'impératif catégorique, en dehors de tout contenu expérimental et de tout principe métaphysique. Mais cela ne suffit point. Après avoir supprimé toute chaîne qui rattache cet impératif avec l'au-delà et rive la volonté humaine à la volonté toute sainte d'un législateur transcendant, on se trouve en face d'une simple forme mentale subjective, non moins vide que les formes de la raison pure. Il faut donc sortir du donné pour comprendre la *valeur du devoir ;* il le faut aussi pour en déterminer *l'objet.* A quoi sommes-nous obligés ? L'intuition ne le dit pas. L'apparente solidité du principe kantien : « agis d'après une maxime telle que tu puisses vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle, » repose sur un élément subreptice que Kant y fait entrer, sans en avoir le droit. Il suppose en effet l'existence d'êtres semblables à nous, ayant même nature, même conscience, même personnalité. Or il est impossible au criticisme d'établir avec certitude cette existence et de parler par conséquent d'un empire des fins, du respect des autres, d'un accord des volontés dans le culte du bien.

C'est le reproche que M. Fouillée adresse, avec une remarquable vigueur, à la morale kantienne (1). Et M. Fouillée s'efforce cependant, lui aussi, d'établir la morale sur les seules données de l'intuition et de l'expérience. L'existence des autres hommes l'embarrasse

1. *Morale des Idées-forces*, vol. in-8° Alcan. Paris.

Digitized by Google

peu : elle lui semble suffisamment prouvée par la nécessité naturelle où nous sommes de poser derrière les obstacles, contre lesquels se dresse notre activité, un *non-moi* semblable au *moi*. — Pourquoi semblable au moi ? De quel droit placer ainsi, derrière l'obstacle, des êtres qui pensent et veulent comme *moi ?* L'intuition peut évidemment percevoir quelques-unes des qualités sensibles du non-moi, mais elle n'en pénètre point directement la conscience et la personnalité. L'esprit est obligé de conclure, par voie de raisonnement, à l'identité de nature entre les hommes. Mais ce chemin est condamné par les doctrines de M. Fouillée pour qui la connaissance humaine est essentiellement relative et n'a rien d'absolu.

2) La *personne morale*, de son côté, enveloppe autre chose que le donné immédiat de l'intuition. Elle implique trois éléments : la délibération, sans laquelle il n'y a pas de décision, le souvenir, sans lequel il n'y a pas de responsabilité, et l'acte libre, sans lequel la morale n'est qu'un rêve. Or chacun de ces faits de conscience suppose un principe métaphysique.

Dans la délibération, les motifs d'action sont ramassés en une seule vue, sous l'unité d'un même principe qui les lie, les délie et finalement décide. Ce principe, distinct des petites consciences de chaque phénomène individuel, irréductible à une simple coordination de petites consciences, oscille de la puissance à l'acte et de l'acte à la puissance : c'est le moi conscient.

Par ce principe permanent, que l'intuition du phénomène ne contient pas directement, s'explique encore le souvenir. Si nous pouvons faire revivre nos états antérieurs, devenus inconscients, s'ils peuvent se représenter avec la marque du *déjà vécu* et du *déjà vu*, c'est qu'ils n'ont pas totalement disparu. Cette marque du déjà vu est la mienne. Ils se sont donc conservés dans un moi permanent. De là vient aussi que nous sommes responsables. La personne ne s'évanouit pas dans le sentiment qui passe pour faire naître, dans un sentiment nouveau, une personne nouvelle. Tout mon passé sommeille en moi, mon présent l'enveloppe, il en est responsable.

C'est enfin sur ce moi permanent qu'il faut enraciner la liberté. En l'identifiant avec une représentation, une idée-force qui de soi tend à s'actualiser, avec une idée d'indépendance qui produit une certaine indépendance réelle, sans jamais se réaliser absolument, M. Fouillée réduit la liberté morale à n'être plus qu'une espérance. Kant est moins sévère. A ses yeux la liberté est réelle ; mais enfermée dans le monde des noumènes, elle ne se fait jamais sentir dans le monde des phénomènes. Du moins on ne peut le démontrer, car tout se passe, ici, dans un point du temps et se trouve nécessairement sous la dépendance de ce qui l'a précédé. Kant et M. Fouillée se renferment trop exclusivemnt dans l'intuition des phénomènes. La liberté nous est, sans doute, donnée expérimentalement dans la trame des faits de conscience. Mais agir librement, c'est aussi choisir, c'est tirer un acte de notre volonté comme de

Digitized by Google

sa cause. Cette cause existe donc d'une manière permanente. Sa notion dépasse toutefois la zone de l'intuition : elle appartient aux données intellectuelles.

3) L'ordre moral serait un leurre, s'il n'avait quelque part une conclusion nécessaire, une sanction décernée par une justice infaillible, réalisant l'accord du devoir avec la sensibilité. Or la vie terrestre ne suffit pas à la réalisation de cette harmonie finale : elle ne l'a pas faite dans le passé, elle ne la fait point dans le présent, elle ne la fera jamais, même dans l'hypothèse irréalisable d'un progrès indéfini. Plus l'homme se développe, plus il approche de son idéal, plus il sent l'irrémédiable insuffisance des biens passagers et limités : nous sommes manifestement créés pour l'infini. Pour avoir un sens et ne pas tourner dans le vide, l'obligation doit donc plonger ses racines dans le monde des noumènes et s'élever jusqu'au monde transcendant. Par ses deux extrémités, elle dépasse l'intuition et devient l'objet de nos concepts et de nos inférences rationnelles.

***

Les Inférences rationnelles. C'est le titre que donne M. Piat au dernier chapitre de son livre. Il y rappelle d'abord brièvement la nature et la valeur des concepts. Le concept abstrait est quelque chose de plus qu'un mot, qu'une image confuse, qu'une alliance de l'un et de l'autre. Il renferme un élément distinct de l'image perçue ; il en est l'aspect intelligible.

Rien ne nous autorise à mettre en doute la valeur de nos concepts intellectuels. Le concept, en effet, tire son contenu de l'intuition ; il traduit abstraitement le concret par l'exclusion des notes individuantes ; entre le concept et l'image, il y a une sorte d'identité foncière. — De même que le concept déborde l'image, de même le jugement ne peut se ramener à un simple accolement d'images ou à une connexion d'intuitions expérimentales. Cela est vrai surtout de ces vérités premières qui ont une valeur absolue et ne font que traduire les rapports nécessaires que soutiennent nos concepts.

Ces vérités connues ne constituent pas la partie neuve de l'exposition de M. Piat. Elle se trouve ailleurs. Pour jeter le discrédit sur les concepts, les intuitionnistes font sonner très haut l'impuissance prétendue de l'intelligence à concevoir la vie. M. Bergson, dans l'*Evolution créatrice*, est leur porte-voix le plus puissant. Impossible, dit-on, de concentrer la vie en formules abstraites, car l'essence de la vie est de s'écouler sans cesse, de devenir. Quelle valeur peuvent donc avoir nos concepts qui sont, par nature, immobiles ? — La vie ne se répète jamais : par sa spontanéité, elle échappe à nos prévisions. Quelle pourrait, dès lors, être la portée de nos jugements à l'égard de l'avenir ? — Enfin c'est la vie, dans son évolution et sa tendance vers le mieux, qui construit nos principes rationnels et nos synthèses scientifiques. Toute doctrine est

Digitized by Google

donc le reflet d'un tempérament : chacun raisonne pour son propre compte.

Aucun de ces griefs n'est fondé et ils tombent facilement sous les coups de l'excellent et avisé critique qu'est M. Piat.

1) Il n'est pas vrai que tout s'écoule sans cesse. Il y a du fixe dans notre vie mentale ; il y en a dans nos concepts, il y en a dans nos souvenirs et dans nos représentations sensibles, il y en a dans chacune de nos pensées, il y en a dans la durée, grâce à la permanence de notre moi. Il y a du fixe aussi dans les choses ; il y en a, à l'origine : rien ne serait, si l'être n'était donné éternellement, si cet être n'épuisait toute sa possibilité de toute éternité, s'il n'était acte pur et infini et dès lors immobile ; il y en a dans les êtres soumis au mouvement : le noumène appuie, nécessairement et partout dans la nature, le phénomène accidentel ; il y en a dans le devenir lui-même, car le devenir comme tel peut se concevoir.

2) On peut concéder aux intuitionnistes qu'il est difficile de prévoir exactement les faits biologiques et de donner aux inductions des bases toujours solides. Mais ne confondons pas difficile et impossible. Au moins dans le cours actuel des choses, il y a des faits biologiques, tels que la nutrition, la génération, les actes instinctifs, qui suivent une marche régulière ; ils ont toujours une cause définie et qui par là même n'est point incommensurable avec l'idée. Dans les phénomènes volontaires et libres, la prévision est encore possible, que l'on étudie les volontés fortes ou passionnées qui poursuivent des idées dominantes, ou que l'on considère des volontés faibles qui obéissent aux motifs de la satisfaction la plus immédiate.

3) Admettre enfin que le rôle joué par nos tendances, dans la coordination de nos concepts et les synthèses rationnelles, soit assez important, ce n'est pas compromettre la valeur objective de notre raison. Il n'y a qu'une logique, comme il n'y a qu'une mathématique pour tout le monde. La raison s'installe dans l'absolu dès ses premières démarches et les vérités premières n'appartiennent à aucun individu en propre ; elles s'imposent à tout esprit : on ne peut raisonner qu'en les employant. Ce n'est pas à en nier la valeur qu'il faut appliquer ses énergies mentales, mais à les bien expliquer. La défiance de soi et de ses tendances personnelles, l'étude critique et directe des grandes doctrines philosophiques et la rigueur des méthodes s'imposent plus que jamais. Après avoir trop caressé les erreurs radicales de l'intuition exclusive, l'esprit humain retournera nécessairement un jour, qui peut être assez proche, vers le dogmatisme rationnel. Loin de lui, la vie est sans lumière et la marche de l'humanité sans boussole.

II

Il faut donc se détourner de plus en plus du conceptualisme vide, inventé par le criticisme et revenir à la philosophie du sens com-

Digitized by Google

mun, à la philosophie du concept objectif d'Aristote et des scolastiques. La logique d'ailleurs l'exige. M. l'abbé Dehove vient de le montrer une fois de plus, et avec une grande vigueur, dans la thèse de doctorat qu'il a soutenue à l'Université de Clermont : *Essai critique sur le réalisme thomiste comparé à l'idéalisme kantien* (1). Ce travail se divise en deux parties : la première expose le réalisme thomiste ; la seconde l'étudie au point de vue critique en le comparant à l'idéalisme de Kant. Tout l'intérêt de la thèse est dans cette seconde partie.

La première la prépare seulement. Elle a successivement pour objet, après une vue d'ensemble, la nature, les principes et les résultats de l'opération intellectuelle. Au cours de son exposition, l'auteur met en évidence les aspects de la doctrine thomiste les plus utiles à la démonstration projetée. Notons-en les principaux.

1) *Le caractère précis de l'abstraction intellectuelle.* Dans le langage scolastique, l'abstraction est « une opération toute spontanée et immédiate qui s'exerce dans l'intelligence par le seul contact, si l'on peut ainsi parler, disons, en tout cas, à la seule présence des données sensibles, et qui s'exerce sur les données sensibles, dont elle élimine les caractères de particularité et de contingence, pour faire apparaître l'essence universelle et nécessaire qu'elles enveloppent » p. 47.

2) *La distinction fondamentale entre l'universel direct*, conception de l'essence, et l'*universel réflexe*, conception de la possibilité d'une réalisation indéfinie de cette essence. Par l'abstraction, l'intelligence atteint l'universel direct, virtuellement contenu dans l'image concrète, elle le perçoit intuitivement sans rien ajouter à la réalité. L'universel réflexe au contraire déborde l'intuition et ajoute aux données empiriques un caractère logique que les données de l'expérience ne contiennent pas, même virtuellement.

3) *Les limites de l'abstraction intuitive.* Elles sont assez restreintes. L'abstraction ne semble en effet fournir immédiatement que les concepts les plus universels, transcendantaux et catégories, à l'aide desquels la pensée construit ensuite tous les autres, par synthèse et discours. Malgré des expressions contraires, S. Thomas, au jugement de M. Dehove, n'aurait pas réellement attribué à l'abstraction directe de domaine plus étendu. Elle n'atteint donc pas directement l'essence des espèces réelles, elle les découvre par voie de raisonnement. « Le plus grand nombre, on pourrait même dire sans crainte, la quasi-totalité de nos universaux sont tout autant de constructions mentales, plus ou moins méthodiquement élaborées, par un travail plus ou moins continu et successif de notre esprit. Il faut seulement se souvenir que ce travail suppose des matériaux primitifs, soit concepts élémentaires, soit jugements premiers (2). »

1. 1 vol. in-8, 230 pages, 5 fr. 1908. René Giard, éditeur, Lille.

2. *Ouvrage cité*, p. 91. M. Dehove ne croit pas devoir admettre la *distinction réelle entre l'intellect actif et l'intellect passif*. Elle ne lui semble ni nécessaire, ni suffisamment établie. « Il est difficile, écrit-il, de ne pas estimer que la termino-

Digitized by Google

4) *Le caractère analogique de notre connaissance du suprasensible.* L'esprit humain n'atteint directement que les concepts les plus universels et ne conçoit discursivement, comme objet propre et en harmonie avec ses forces naturelles, que les universaux du monde sensible. Quand il dépasse ce monde, il doit nécessairement user de la méthode analogique. De cette méthode est tributaire non seulement la théodicée, mais encore notre connaissance de l'immatériel en général.

Ce ne sont, jusqu'ici, que remarques préliminaires, destinées à aiguiser les armes défensives ou offensives, dont le réalisme scolastique doit user contre l'idéalisme kantien. La question débattue part d'un fait positif, incontestable : notre savoir nous est donné avec un double élément de nécessité et d'universalité, qui représente le contenu proprement dit de nos connaissances rationnelles. Comment expliquer l'origine de ce double élément ? Là est le point vif du débat. D'après Kant, ce double élément est introduit dans l'expérience par l'unité synthétique de la pensée, formes *a priori* du jugement, lois subjectives de l'entendement. D'après les scolastiques, l'activité de l'esprit le dégage de la réalité expérimentée. Dans la théorie kantienne, les lois de l'entendement ne valent que pour effectuer la synthèse immanente des phénomènes ; dans la théorie scolastique, les lois de la pensée coïncident avec celles des choses mêmes, qu'elles ne font que redoubler idéalement. Les deux doctrines se présentent *a priori* comme deux hypothèses plausibles. A la critique de chercher la valeur respective de l'une et de l'autre. Cette critique, M. Dehove l'a conduite avec une remarquable clarté, et la résumer succinctement me semble faire à son ouvrage la meilleure des recommandations. Il se place successivement sur le terrain de la science et sur celui de la croyance.

Or au point de vue de la *science*, le réalisme scolastique présente sur l'idéalisme de Kant une triple supériorité.

1) Il explique sans difficulté les caractères de nécessité et d'universalité dont nos connaissances rationnelles et scientifiques portent l'empreinte certaine. A la vérité, toute donnée d'expérience est contingente et individuelle, mais l'activité de l'intellect, sans défigurer ni dénaturer le réel, écarte en quelque sorte en les négligeant, en ne les voyant pas, ces caractères de contingence et d'individualité. Elle ne fait cependant que traduire la réalité. Les concepts obtenus sont objectifs, et ils le paraissent sans peine à ceux qui savent distinguer entre l'*universel direct*, que l'esprit simplement dégage du réel, de l'*universel réflexe*, qui est le fruit d'une activité mentale sans prise immédiate sur le réel. — Il faut avouer cependant que le kantisme rend bien compte, lui aussi, de ces caractères de nécessité et d'universalité, puisqu'il les attribue à des formes *a priori*

logie peripatéticienne a influencé plus que de raison la psychologie thomiste et gêné plus ou moins ses analyses.. L'intellect serait dit *passif* en tant que notre science dépend des choses et dans la mesure où elle dépend des choses ; il serait dit *actif* en tant que notre science est son œuvre à lui. *Ibid.*, p. 111-113.

Digitized by Google

de l'esprit. Toutefois Kant est moins heureux, quand il explique les rapports du monde de la pensée, constitué par ces concepts *a priori*, avec le monde de l'expérience sensible et extérieur. Entre les deux l'harmonie existe et ne peut pas ne pas exister, car les « choses » ou les « objets de l'expérience » dans le vocabulaire criticiste, ne sont que les données sensibles organisées *a priori* par l'action synthétique de la pensée. Mais pour que les formes de l'entendement puissent organiser les intuitions sensibles, il faut admettre entre les unes et les autres un sorte d'harmonie préétablie. Or rien ne garantit l'existence de cette harmonie. Pourquoi les sensations, qui ne procèdent pas de l'entendement, que l'entendement trouve toutes faites comme la matière obligée de son exercice, se plieraient-elles toujours, sans résistance aux formes *a priori*? Et si l'accord n'existe pas, ou peut seulement ne pas exister, la valeur du savoir reste douteuse.

Aussi 2) y a-t-il un fait qui apporte à cette première conclusion une confirmation remarquable. L'ordre de la nature et la liaison des phénomènes ne sont pas entièrement l'œuvre de la pensée. En effet, pour déterminer les lois particulières, Kant le reconnaît, le secours de l'expérience est indispensable. — Cette nécessité de l'expérience s'explique d'elle-même, dans le réalisme. L'entendement ne communique point ses propres formes aux objets, mais il dégage des objets leurs formes et les conçoit dans leur idéal abstrait. Les synthèses de la pensée sont donc l'expression des synthèses des choses. — Mais d'où vient que l'expérience soit indispensable dans la théorie kantiste? L'entendement n'applique donc pas ses catégories au hasard? Et quelle raison pourrait-il y avoir à ce conditionnement de nos jugements scientifiques, sinon la présence, dans les choses mêmes, de caractères objectifs, de traits et de marques empiriques qui appellent des catégories déterminées? Et cependant Kant le nie, dès lors qu'il enseigne que la liaison n'est pas dans les choses, qu'elle est une opération exclusive de l'entendement.

Enfin 3) le réalisme entre de plain-pied dans le monde des essences et des éléments métaphysiques : là se trouve son domaine propre. Par contre le criticisme kantien ne peut, sans illogisme, parler de « noumène », ne serait-ce que pour en affirmer l'existence. Il est illogique, au premier chef, de se servir des catégories pour affirmer l'existence des êtres en soi, des noumènes, lorsqu'on limite, au monde phénoménal, l'emploi légitime de ces instruments du savoir. Aussi les disciples de Kant ont-ils cherché, dès les premiers jours, à écarter de leur pensée, l'obsédant fantome de la « chose en soi ». — Sans hésitation, ils ont corrigé le Maître.

De quelque côté qu'on l'envisage dans le domaine de *la science*, le réalisme l'emporte en cohérence et en logique sur l'idéalisme criticiste. La même conclusion se dégage de l'examen de *la croyance* et du monde que Kant soumet à son empire. Dans la terminologie kantienne, le mot croyance signifie un jugement ou un ensemble de jugements fondés sur les exigences de l'ordre pratique. L'ordre

Digitized by Google

pratique tout entier repose à son tour sur la pierre fondamentale du devoir, qui s'impose à la conscience sous la forme de l'impératif catégorique. Tandis que la théologie spéculative aboutit à des antinomies insolubles, la théologie morale conduit infailliblement l'esprit à la conception d'un être premier, unique, parfait, raisonnable. « Sa volonté doit être toute-puissante afin que toute la nature et son rapport à la moralité dans le monde lui soient soumis ; omnisciente, afin de connaître le fond des intentions et leur valeur morale ; présente partout, afin de pouvoir prêter immédiatement l'assistance que réclame le souverain bien du monde, etc. » Pour l'appeler par son nom, cette volonté, c'est Dieu. Son existence et quelques-uns des attributs, que lui reconnaît le réalisme par la voie du raisonnement, sont *postulés* par l'ordre moral.

Postulés. Qu'est-ce à dire ? sinon exigés comme explication nécessaire du devoir et de la loi morale. Au nom de quel principe s'imposent ces exigences, si ce n'est au nom du principe de raison suffisante ? Mais il semble qu'à cet endroit se rejoignent la science et la croyance, entre lesquelles Kant creuse, avec tant d'efforts, un abîme que finalement on n'aperçoit plus. Entre les deux, identité de forme logique dans le raisonnement : la matière change, mais les mêmes catégories semblent bien entrer en jeu. Toutes deux semblent avoir une valeur universelle : la *science*, parce qu'elle est impersonnelle de sa nature, la *croyance*, parce qu'elle implique partout les mêmes postulats. D'où le dilemme : ou les catégories ont dans l'ordre moral une signification réelle et objective, et on ne voit plus pourquoi elles perdraient cette signification quand la raison spéculative les emploie, — mais de ce fait la raison spéculative recouvre son objectivité — ; ou bien la raison spéculative et les catégories restent frappées d'interdit, — mais en conséquence et du même coup, la raison pratique perd son appui indispensable.

Aucune incohérence au contraire dans le réalisme. L'intelligence peut aborder aux rivages du suprasensible : elle y est portée sur la barque solide de ses concepts et des principes de la raison. Elle n'a qu'un devoir à remplir pour demeurer dans la vérité : ne pas rapétisser les réalités supérieures aux réalités *infimes* des choses matérielles, appliquer analogiquement à l'immatériel les notions qu'elle a formées à l'aide des phénomènes sensibles. Appuyé sur Dieu, dont le raisonnement démontre l'existence, tout l'ordre moral se tient debout, majestueux et digne de respect.

Le réalisme conceptualiste s'impose donc à tout esprit non prévenu comme l'hypothèse idéologique la plus plausible, la plus conforme à la logique, la plus cohérente dans ses éléments et la plus compréhensive des conditions de la vie humaine.

III

Tandis que M. Dehove défend, sur le terrain de l'analyse, les positions de la philosophie du concept, M. Pierre Rousselot la pré-

Digitized by Google

sente dans le rayonnement d'une vaste synthèse : l'*Intellectualisme de S. Thomas* (1). D'après le Docteur angélique l'intellection n'est pas un épiphénomène à la surface de la vie véritable, ainsi qu'on le dit communément, mais l'action vitale par excellence, l'action la plus foncière et la plus intense de la vie. Loin de déformer et de mutiler le réel, l'intelligence a pour rôle essentiel de le capter, de le saisir, de l'étreindre en soi. Elle apparaît avant tout comme une faculté « *prenante* » et une faculté de « *totale intussusception* », en un mot, comme « le sens du réel ». Son but primordial n'est donc pas de fabriquer des concepts ni d'ajuster des énoncés.

La question de l'intellectualisme, on le voit, est prise de très haut. M. P. Rousselot étudie l'intellection en soi, l'intellection type, celle que Dieu a de l'univers sorti de ses mains. Cet idéal nous fuit. Dans une mesure plus modeste, nous participerions à cette intellection type, si nous pouvions appréhender l'essence réelle de l'objet, aussi immédiatement que notre « *cogito* », mais cette perfection de connaissance est encore trop élevée pour notre vue trop faible : elle nous est offerte et promise seulement dans un monde meilleur. C'est là d'ailleurs la fin de l'univers. Le monde matériel n'est qu'un appendice du monde des esprits et les esprits sont ordonnés à la possession de l'Intelligible, de la Vérité subsistante, par la vision béatifique. Aussi peut-on dire « que l'intelligence n'est le sens du réel que parce qu'elle est le sens du divin. »

Ici-bas, l'intelligence humaine, privée de toute relation directe avec le monde des intelligibles, soumise aux lois du progrès, dépendante de la sensibilité, conditionnée par le temps et l'espace, ne peut que mimer l'intellection « preneuse d'être ». Elle remédie, autant qu'elle le peut, à sa faiblesse. L'intuition lui faisant défaut, elle a recours au *concept*, à la *science*, aux *systèmes* et aux *symboles*. Cueillons, au passage, quelques-unes des idées soulignées par M. P. Rousselot dans l'exposition qu'il fait de ces succédanés de l'idée pure.

I. *Le Concept.* Dans sa connaissance du monde extérieur, notre esprit doit débuter par la conception des caractères communs, des essences. Fruits de son activité, les concepts ont pourtant leurs racines dans le réel, car ils sont fabriqués par réaction de l'intelligence sur les données passives reçues dans la sensibilité. Leur caractère propre, chacun le sait, est de représenter abstraitement l'essence singulière. Que contient au juste le concept abstrait ? Est-ce une réelle « similitude de l'essence », dont on puisse seulement dire qu'elle est « la chose à l'état intelligible » au lieu de l'être à l'état naturel ? Les scolastiques le pensent et S. Thomas l'affirme.

M. Rousselot en a quelque chagrin. Semblable affirmation lui paraît en effet incompatible avec les principes généraux de l'intellectualisme thomiste. Nous n'avons point la connaissance des « quiddités, telles quelles ». Pour maintenir ses positions, le Doc-

1. 1 vol. in-8°, 256 pp., 1908, *Collection historique des Grands Philosophes*. Alcan. Paris.

Digitized by Google

teur angélique invoque vainement l'équation de la définition métaphysique avec le concept propre. La définition la plus stricte ne nous livre pas le tout intelligible de la chose et n'est point le double mental de la quiddité essentielle. L'être réel est un tandis que le concept, comme la définition, brise cette unité. Dans le lion « à l'état naturel » suivant les principes de S. Thomas, l'animalité n'est pas distincte de la léonité ; au contraire dans le lion « à l'état intelligible » le concept d'animal est réellement distinct du concept de « léonité ». Il y a donc là décomposition, connaissance impropre et analogique et le concept n'est pas une pure transposition de « l'état réel » à « l'état intelligible ». En conséquence toute idée générale des substances, est une notion analogique.. Et par notion analogique, il faut entendre le concept abstrait en tant qu'il s'oppose à l'idée pure, qui, directement et du même coup, représente la chose et unifie la conscience, parce qu'elle est l'image de ce qui est. Loin d'être abstractive, l'idée pure est essentiellement condensatrice *a priori*.

Est-ce à dire que, dans cette critique de S. Thomas, M.P. Rousselot déprécie, plus qu'il ne convient, la valeur de nos concepts abstraits ? On serait tenté de le penser, à voir l'insistance qu'il met à en faire ressortir le caractère d'analogicité ou à en noter l'opposition avec l'idée pure, qui seule est « entièrement symétrique à l'être. « Nous croyons cependant sa pensée peu éloignée de la pensée commune. Les thomistes pourront sans peine relever quelques défectuosités de langage et de doctrine (1) ; ce seront toujours des points de détail. Un seul nous paraît important : c'est la confusion que semble faire M. P. Rousselot de la connaissance adéquate avec la connaissance fidèle. Cette confusion n'est cependant, à notre humble avis, qu'apparente. Du moins, si elle était réelle, serait-elle dépourvue de tout fondement ? Qu'importe en somme que la connaissance conceptuelle soit incomplète, et par suite, analogique — au sens un peu particulier que donne M. R. à ce mot, — si elle est une traduction fidèle de la réalité et ne trahit pas son objet ? L'intuition aboutirait à une donnée assurément plus riche, mais rien ne nous permet légitimement de suspecter le croquis atténué et abstrait que l'esprit s'en forme.

M. P. Rousselot est peut-être plus heureux dans un autre grief qu'il fait au Docteur angélique : celui d'avoir attribué une prédominance trop absolue au concept quidditatif, et dès lors méconnu la valeur spéculative du concept singulier et même limité outre mesure la portée de l'intelligence qui discourt et compare. Ces critiques — et ainsi de toutes celles qu'on rencontre en cette étude — sont prises dans l'axe même de la théorie thomiste, dont elles soulignent certaines incohérences de détail et certains défauts de logique. S. Thomas n'admet pas, on le sait, que l'intelligence humaine puisse avoir l'intellection directe du singulier. Elle doit se

1. M. de Wulf l'a déjà fait dans une récension du livre de M. Rousselot. *Revue Néo-scolastique*. Bulletin d'histoire de la Philosophie du Moyen-Age. N. de Février.

Digitized by Google

contenter d'une appréhension composite, dans laquelle nous unissons, par une réflexion sur nos actes, la quiddité conçue abstraitement et certaines qualités sensibles perçues dans l'image : cet ensemble nous représente l'objet singulier. On ne doit accorder à pareille connaissance aucune valeur spéculative : elle appartient au domaine du sensible et doit être exclue du champ fécond de la certitude scientifique.

Il y a là, dit M. Rousselot, une réelle méconnaissance de la valeur intelligible de la synthèse singulière que les progrès du siècle dernier, en psychologie expérimentale, en histoire et en critique littéraire, nous rendent plus sensible, S. Thomas aurait dû raisonner autrement : ses propres doctrines sur l'intellection l'y obligeaient. Si l'intelligence humaine ne peut se glorifier de prendre vraiment possession de l'objet singulier, ne devons-nous pas, par contre, imiter l'intellection pure, dans la mesure du possible, suivant notre façon potentielle et multiple, dans l'espace et le temps ? Il n'y a donc aucune raison d'exclure cette connaissance du singulier du domaine de la spéculation. Le faire serait du même coup, rogner les ailes à la raison dont l'une des principales occupations est de saisir les relations singulières de causalité, les rapports de similitude et de dissemblance concrètes, l'ordre de coexistence et de succession individuelles. M. Rousselot fait donc à la théorie de S. Thomas les reproches que D. Scot lui adressait jadis.

II. *La science* est, après l'intellection conceptuelle, la meilleure forme de la spéculation humaine. On pourrait définir ainsi ce deuxième succédané de l'idée pure que nous n'avons pas : « un tout intelligible, autonome, unifié par le principe de la déduction, composé d'énoncés logiquement subordonnés, qui descendent par une contraction constante des principes les plus généraux aux lois qui déterminent les caractères propres de l'espèce spécialissime. » C'est ainsi que S. Thomas a compris la science. Elle exige donc, dans un sens absolu, la subordination de toute conclusion scientifique aux principes premiers de la raison et aux conclusions plus générales déjà déduites, qui sont comme des échelons nécessaires entre les principes et les affirmations moins universelles. Cette unification absolue du savoir donne naissance à la théorie de la subalternance, ou dépendance essentielle de toutes les sciences entre elles et par rapport à la métaphysique. Aux yeux de l'angélique Docteur, la science est un tout si compact que la possession d'une science subalterne, sans la science subalternante, doit être regardée comme une croyance et non comme une véritable science. De l'évidence, non seulement des axiomes qui fondent la logique, mais encore des principes ontologiques relatifs à l'être, à la substance, à l'acte, à la puissance, découle en quelque sorte la certitude que nous avons des conclusions des autres sciences. Aussi cette certitude va-t-elle diminuant, à mesure que croît la complexité de l'objet de notre savoir.

Relativement à cette conception de la science, M. Rousselot a

Digitized by Google

écrit un mot assurément trop sévère : il l'appelle une erreur. Qu'il y ait dans le recours perpétuel à la déduction une certaine exagération, un abus même, — en partie légitimé par l'absence des moyens suffisants d'observation scientifique, je le veux bien. Que les sciences naturelles, la zoologie ou la botanique par exemple ne puissent être déduites en leur fond essentiel d'une philosophie du mouvement, en sorte que ce qui les constitue comme science des vivants réels soit une application de la philosophie de l'être mouvant, personne ne le voudra contredire. Dans leur partie descriptive ces deux sciences sont dépendantes de l'observation, et nullement tributaires de la déduction. — Et cependant est-il possible de toucher, aujourd'hui encore, à la philosophie de la nature, dont les plantes et les animaux forment la portion la plus intéressante sans faire appel non seulement aux principes de la raison, mais aussi à un grand nombre de vérités secondaires, d'ordre métaphysique et appuyées sur les principes premiers ? L'abus de la déduction *a priori* ne peut faire oublier la pensée profonde qui anime la théorie de la subordination des sciences, pensée qui appartient d'ailleurs en propre à tous les scolastiques.

Mais la science humaine ainsi compromise a des bornes. Tout l'univers est intelligible, apte par conséquent à servir d'objet à l'intellection pure, ou de matière à nos concepts et à nos déductions. En fait nous ignorons beaucoup, qu'il s'agisse des essences, des rapports et des lois physiques. Pour combler les lacunes, embellir et compléter sa vision du monde « le scolastique ajoute au certain du du très probable, du moins probable, du supposable, du possible p. 158 ». De ces artifices M. Rousselot fait le troisième succédané de l'idée pure, sous le titre :

III Systèmes et symboles. Il y a donc, dans les œuvres des scolastiques et de S. Thomas lui-même, des arguments de convenance, d'analogie qui n'ont de la démonstration que l'apparence et ne sont en réalité que des raccords entre des assertions dont le lien réel leur échappe. On commence à le reconnaître de nos jours sans peine et sans rougir. Cela est heureux. Un aveu semblable nous libère d'un attachement trop servile à la lettre de ces Maîtres de la pensée philosophique. Puisque nos grands Docteurs médiévaux ont mêlé le probable au certain, sans prendre la peine de doser le degré de certitude de leurs assertions, on les trahirait donc à vouloir entendre d'une manière absolue toutes leurs assertions et tous leurs raisonnements. A ceux qui les fréquentent de se rappeler la place importante qu'ils faisaient à la « dialectique » et de ne pas s'obstiner à voir, dans tous leurs arguments, des armes « apodictiques. »

Malgré ce qu'il peut se trouver de trop systématique dans le livre de M. P. Rousselot, en dépit de certains défauts, « manque de transparence et de lucidité », les revues thomistes (1) s'accordent pour lui souhaiter la bienvenue et y reconnaître un effort sérieux, soutenu

1. *Revue Néo-scolastique*. Art. cit., *Revue Thomiste*, n. de Janvier Février. p. 79.

Digitized by Google

et, somme toute, couronné de succès pour comprendre la philosophie de S. Thomas. — En nous plaçant en dehors de la thèse générale de l'intellectualisme et de la primauté de l'intelligence, nous pouvons nous associer à ces éloges et voir dans l'ouvrage de M. Rousselot une forte et solide contribution à la Philosophie du concept.

***

Si le procès du conceptualisme-réaliste est toujours pendant, sa cause ne cesse pas d'être en bonne posture. La scolastique qui continue la pensée d'Aristote et incarne, plus que les autres systèmes, la philosophie du bon sens, n'a pas à rougir de ses revendications et de ses titres. M. Boutroux en faisait l'aveu, il y a quelque dix années, et le temps confirme l'exactitude de ce jugement que nous rappelons en terminant ce bulletin. « Aristote est aujourd'hui encore un de ces maîtres de la pensée humaine ; son système peut être mis sans désavantage en face des deux doctrines qui tiennent aujourd'hui la plus grande place dans le monde philosophique : l'idéalisme kantien et l'évolutionnisme. Il semble même que l'aristotélisme réponde particulièrement aux préoccupations de notre époque (1). »

Fr. RAYMOND,
O. M. C.

1. *Etudes d'histoire de la philosophie*, p. 202. Alcan. Paris.

Digitized by Google

LE PÈRE JEAN DE LANDEN (1).

Dans le Nécrologe de la province flandro-belge, au cours de l'année 1681, se trouve cette mention : « R. P. Jean de Landen, plusieurs fois définiteur et l'un des quatre religieux qui fondèrent cette province. D'abord clerc chez les Observantins, il fut condamné à la potence en même temps que les martyrs de Gorcum, mais les hérétiques le renvoyèrent en raison de son jeune âge. Il vint alors en France et passa dans notre ordre. Prédicateur des plus zélés et religieux d'une grande austérité, il mourut avec la réputation d'un saint... (2). »

Le mot *Gorcum* nous a intrigué et nous a poussé à faire de sérieuses recherches. Si les principaux ouvrages que nous avons pu consulter (3) n'ont pas confirmé par de nouvelles preuves l'assertion du nécrologe, ils nous ont du moins fait connaître le renvoi d'un jeune religieux s'efforçant d'apitoyer ses bourreaux en faisant valoir sa jeunesse. Ce religieux de l'ordre de saint François s'appelait frère Henri.

Notre seul argument de valeur repose sur le texte du nécrologe. Le grand historien *Guillaume Estius* (van Est) était frère du P. *Arnould van Est*, Provincial des Frères-Mineurs néerlandais (Nederlandsche minderbroeders). Comme il le dit, dans l'introduction de son récit, c'est à la demande réitérée de son frère qu'il écrivit l'histoire des martyrs de Gorcum.

Cette remarque mérite d'attirer l'attention, elle expliquera bien des détails que nous verrons dans la suite. Tout ce qui pourrait tourner au désavantage de l'Ordre sera soigneusement évité, et quand nous aurons ajouté que Guillaume Estius écrivit à une époque

1. Ce qui suit est la reproduction d'un article que nous avons publié dans la Revue flamande des Capucins belges « *Sint Franciscus en Sint Antonius Standaard.* » 1909, p. 94-95, 119-123.

2. « R. P. Joannes Landensis, saepius Definitor, unus e quatuor qui hanc Provinciam fundavere. Antea clericus inter Observantes, cum martyribus gorcomiensibus ad patibulum damnatur ; sed, ob juventutem, ab haereticis dimissus, in Gallia ad nostrum Ordinem venit. Praedicator ferventissimus, vir mirae austeritatis. Obiit opinione sanctus.. » — (Necrologium Provinciae Flandro-Belgicae, Tilburgi).

3. Voir la liste donnée par le « *Standaard,* » p. 94-95, en note. Les principaux sont. l'*Histoire d'Estius* éditée en 1603 et les *Acta Sanctorum*. T. II. Julii 1867, puis l'excellent ouvrage du P. Hubert Meuffels : *Les martyrs de Gorcum*. Paris. Lecoffre 1908.

Digitized by Google

de lutte entre les diverses branches de l'ordre de Saint François, on comprendra encore mieux certaines réticences.

Le frère Henri avait dix-huit ans, d'après van Est (copié d'ailleurs par tous ceux qui ont écrit sur le même sujet). Il fut tellement émotionné et bouleversé, à la vue des cruautés que subissaient les martyrs, qu'il renia sa foi, et, comme on lui demandait son âge, il répondit qu'il n'avait que seize ans (1).

Il serait au moins étrange de voir les « Gueux » si connus par leur cruauté, épargner un religieux uniquement à cause de sa jeunesse. Aussi, quant à nous, nous restons persuadés que s'il n'avait pas renoncé à la foi romaine on se serait bien gardé de relâcher un papiste aussi ardent.

Le frère Henri était-il frère convers ?

Estius l'affirme (2). Le d. Guillaume Spoelbergh, qui donna en 1605 une traduction flamande de l'ouvrage latin d'Estius, emploie fréquemment la dénomination « frère convers », même en certains passages où l'original ne la présente pas.

D'autre part le Nécrologe cité plus haut dit qu'il était clerc chez les Pères de l'Observance (3).

L'historien van Est affirme encore que le Fr. Henri était novice (4). Nous nous permettons d'en douter, car il est difficile de croire à la réadmission d'un novice après une pareille faute. A notre avis il était profès, et il fut, comme le dit van Est, reçu dans son Ordre et soumis aux pénitences habituelles (5).

Que devint-il à partir de son retour au bercail ?

« Depuis lors il servit le Seigneur avec crainte et tremblement... Et quelques années après il fut enlevé par une épidémie (6). »

A l'époque où parut l'ouvrage d'Estius, le P. Jean de Landen était l'un des plus grands prédicateurs du pays. Il faisait un bien immense aux fidèles et un tort incalculable aux Huguenots (7). Avouons que le moment aurait été fort mal choisi pour divulguer son ancienne apostasie. Ce qu'il y avait de plus simple et de plus charitable était de ne rien dire à son sujet.

Mais quittons ce labyrinthe pour écouter le P. Hubert Meuffels (8):

«... Il (le fr. Henri) fit pénitence jusqu'à la mort qui, contrairement aux affirmations de beaucoup d'historiens, ne l'atteignit que dans une extrême vieillesse. »

Suivons maintenant le Nécrologe. Quelque temps après il vint en France et se fit Capucin.

1. *Estius*. Lib. II, cap. XXII, p. 159.
2. *Ibidem*. Cap. XXV, p. 66. « .. Testis oculatus.. fuit Henricus laicus.. »
3. « Clericus inter Observantes. »
4. *Estius*. Lib. III Cap. XLII, p. 237. « Henricus minorita novicius. »
5. *Ibidem*.—
6. *Ibidem* : « .. atque humilem satisfactionis disciplinam pro peccato subire iussus, exinde in timore ac tremore Domino servivit, cuius bonitate fuerat ad poenitentiam expectatus. Denique paucis post annis, epidemio morbo correptus, excessit e vita. »
7. *Annuaria Provinc. Hollando-Belgicae*. I, 9 ; II, 16, 21 ; III, 115.
8. P. 171.

Digitized by Google

Le *Commentarium monasterii bruxellensis* (1) dit qu'il se rendit à Paris où il reçut l'habit des Capucins.

Jean de Landen (c'est alors probablement qu'il prit ce nom) était déjà prêtre lorsqu'il entra chez les Capucins.

Les annalistes de l'Ordre (2) écrivent qu'en 1585, lorsque le R. P. Bernard d'Osino l'envoya en Flandre avec le P. Antoine de Gand, il y avait environ neuf ans (3) que tous deux étaient sortis de l'Observance pour entrer chez les Capucins.

Or d'autres documents (4) plus avérés disent que le P. Jean de Landen revêtit l'habit capucin au couvent de Meudon (banlieue de Paris) en 1581, soit le 22 mars, soit le 14 septembre, soit enfin le 4 novembre. Les textes ne s'accordent pas. Les mêmes documents placent la prise d'habit du P. Antoine de Gand au même couvent, le 30 juin 1580.

Les Archives provinciales de la province belge (à Iseghem) fixent la profession du P. Jean de Landen au 14 septembre 1581. En aucune manière nous n'arrivons aux neuf années, nous pouvons en compter cinq tout au plus. Peut-être le « *ante nonum circiter annum* » se rapporte-t-il à l'ordination sacerdotale de ces religieux et alors nous remontons à l'année 1576(1585-9 = 1576), ce qui est possible, puisque le martyre de Gorcum eut lieu en 1572. Le P. Jean de Landen vécut dans les plus grandes pénitences. Il fut plusieurs fois définiteur et gardien (5). Il mourut à Bruxelles le 16 novembre 1618, un mois après l'exaltation solennelle, en cette même ville, des Reliques des martyrs de Gorcum.

Sa mémoire est restée en bénédiction. Son portrait est conservé au couvent d'Anvers et son manteau est gardé précieusement aux Archives provinciales d'Iseghem.

Essayons de conclure et de préciser davantage : Ou bien le Nécrologe de la province est dans l'erreur en nous parlant de Gorcum, et dans ce cas nous admettons volontiers que nous sommes dans l'erreur avec lui ; ou bien le Nécrologe dit vrai, et, dans cette hypothèse, nous établissons ce qui suit :

1. P. 115. Remarquons en passant que nous attachons fort peu d'importance aux premières lignes de cette note biographique qui supposent Jean de Lauden prêtre et prédicateur au moment de l'épreuve. Nous nous en tenons à ce que nous avons dit plus haut.

2. *Boverius* T. II, p. 165 : « Fratres quosdam, nimirum Felicem a Lampedona Italum, Antonium Gandensem, Joannem de Landen, Sacerdotes et Concionatores qui ex Obervancium ordine *ante nonum circiter annum* ad nos accesserant.. »

3 Antoine Caluze, dans sa traduction française, dit « neuf ans. »

4. Conservés aux Archives des P.P. Capucins de la Province de Paris à Couvin (Belgique).

5. Voir les Annuaires. Notons encore qu'en 1602, au chapitre provincial tenu par saint Laurent de Brindes, le P. Alexandre d'Audenarde fut envoyé à Paris avec les P.P. Jean de Landen et Antoine de Gand. En 1605, ils retournaient en Belgique, à l'exception du P. Antoine qui obtint de rester dans la Province de Paris. (Voir ms. n. 733 de la Bibliothèque de Couvin et aussi l'*Annuarium*. II. p. 28-29.)

Digitized by Google

Le P. Jean de Landen naquit en 1550 ou 1551.

En 1572, il avait environ 22 ans et non 18, comme le prétend Estius. Il est probable qu'il entra dans l'Ordre de saint François à l'âge de 18 ans, vers 1568 (1) ; en 1572 il était clerc profès.

Il reçut la prêtrise vers 1576 et se fit capucin en 1580 ou 1581. Il vint en Belgique en 1585 et mourut à Bruxelles en 1618.

Terminons en souhaitant que ces données quelque peu problématiques servent de premier échelon pour une biographie plus détaillée d'un personnage aussi intéressant.

Fr. Basile de Bruges,
O. M. C.

1. Cette supposition nous permet d'établir que le P. Jean célébra son jubilé de 50 années de religion, 1568-1618. Le nécrologe du Couvent de Bruxelles (p. 168) le nomme jubilaire, de même que les Archives provinciales belges (Reg. Origo et Progressus Ordinis) : « P. Joannes Landensis qui professionem in ordine Capuccinorum emiserat 14 sept. 1581, qui antea erat ordinis minorum de Observ^a., cum saepius in diffinitorem electus et guardianatus officio perfunctus fuisset, tandem *jubilarius* et Religionis, et Sacerdotii et Praedicti^o obiit Bruxellis 16 nov. 1618. »

Jubilaire de religion, soit ! comme nous venons de le dire, mais de sacerdoce et de prédication ???.. à moins qu'il ne s'agisse d'un jubilé moindre que celui de 50 ans, 40 ans par exemple.

Digitized by Google

NOTES DE SACRÉE LITURGIE.

I. LA SACRÉE CONGRÉGATION DES RITES.

1. *Sa compétence.* Comme nous nous proposons de tenir nos lecteurs au courant des décisions liturgiques romaines, nous commençons par indiquer, d'après la Constitution «Sapienti Consilio,» les attributions de la sacrée Congrégation des Rites (1). D'après la teneur du document pontifical, elle a le pouvoir d'examiner et de déterminer toutes les règles qui concernent les rites et les cérémonies de l'Eglise latine. Ceci doit être entendu dans le sens obvie, de manière que les questions de rites improprement dits restent exclues: tels par exemple, les litiges au sujet du droit de préséance, qu'on les traite dans la forme soit judiciaire soit disciplinaire (2). La Constitution a soin de spécifier d'une manière générale ces matières, qui se rapportent à la célébration du saint Sacrifice de la messe, à l'administration des sacrements, à l'Office divin, bref, à tout ce qui constitue la liturgie dans le culte de l'Eglise latine. En outre, il lui revient de conférer les insignes et les privilèges tant personnels et temporaires que locaux et perpétuels, pour autant qu'ils sont inhérents à certains honneurs et regardent les rites sacrés ou les cérémonies ; elle a à veiller sur les abus qui pourraient s'introduire en cette matière.

Elle conserve dans ses attributions tout ce qui concerne la béatification et la canonisation des Saints, et hérite de toutes celles, qui appartenaient antérieurement à une Congrégation spéciale, relativement aux Saintes Reliques (3).

Enfin, elle s'adjoint la *Commission liturgique*, la *Commission historico-liturgique*, et la *Commission pour le chant ecclésiastique* (4).

1. Cfr A. A. S. I, p 13 sq. — E. F. T. XX, p. 433. Ceci est complété par le décret supplémentaire du 28 sept. 1908. A.A.S.I, p. 98 sqq

2. Dans le premier cas, ils sont renvoyés à la Sacrée Rote ; dans le deuxième, à la S. Congrég. du Concile.

3. Ceci avait été fait auparavant par *Motu-proprio* de Pie X, 28 janv. 1904; on remarquera que les questions des indulgences sont dévolues à la S. Cong. du S. Office, par la Const. « Sapienti Consilio » I, 1, 2. — La compétence de la S. Congrég. des Rites n'est restreinte par aucune limite territoriale. Cfr. A.A.S. I, p. 60.

4 Un décret de S. R. C., 9 déc. 1908. (*A.A.S.I*, p. 160), fait allusion à une déclaration de la S. Congrég. Consistoriale du 27 nov. 1908. Avant la Constitution « Sapienti Consilio, » il y avait, au sein de la S. C. R. une commission spéciale préposée à la discussion des questions de moindre importance dans les causes des serviteurs de Dieu : « de fama sanctitatis, de non cultu, de validitate ac relevantia processuum. » Le tribunal de la S. Rote étant rétablie, la dite Commission fut relevée de ses fonctions, d'après la déclaration de la S. Congr. Consistoriale. Le décret du 9 déc. 1908 porte précisément l'institution d'une Congrégation spéciale, chargée de s'occuper de cet objet.

Digitized by Google

2. *Sa procédure.* Un décret, publié par mandat spécial du Souverain Pontife, contient les normes particulières pour l'ordre à suivre en Cour romaine (1). Au chap. VII, art. VIII, on peut lire quelques règles pour la S. Congrégation des Rites.

a) D'une manière générale, on doit dire que cette Congrégation doit observer les règles données pour toutes les autres en vue des assemblées où les décisions sont à prendre. Ces assemblées ont un caractère de réunions préparatoires (Congressus), ou bien elles sont plénières (Plena Congregatio). Dans les premières, on prépare les travaux à discuter en assemblée plénière, on exécute les décisions prises, on les applique à des cas similaires qui n'offrent pas de difficultés, on accorde les facultés, grâces et indultes ordinaires, dans la mesure du pouvoir que concède le S. Pontife. — Dans la *Plena Congregatio*, on prend les décisions importantes et définitives concernant les objets qui appartiennent directement à cette Congrégation (2).

b) Les lois particulières données auparavant pour la béatification et la canonisation restent en vigueur ; il est nécessaire d'y joindre les prescriptions de la présente loi pour autant qu'elles s'y rapportent (3).

c) Dans l'exécution de son pouvoir relativement aux saintes Reliques, la Congrégation des Rites doit observer la Constitution *In ipsis* de Clément IX, 6 juillet 1669, au même titre que la Congrégation du S. Office est obligée d'en suivre les règles en matière d'Indulgences (4).

II. QUELQUES DÉCISIONS.

Nous donnons ici, sous quelques rubriques, les principales décisions d'intérêt général, parues dans les *A.A.S.*, depuis le 1 janvier jusqu'au 1 avril 1909 inclusivement.

A. *Autel.* 1. — 6 nov. 1908. *Andriensis.* Un autel, composé d'une table en marbre qui repose sur quatre colonnettes de même matière, formant ainsi un tout complet qui occupe une place fixe, peut être consacré. Dans ce cas, l'onction en forme de croix avec le s. Chrême se fait sur le devant de la table, dans le sens de l'épaisseur (5).

2. — 13 nov. 1908. *Concordiensis.* Trois cas particuliers, dont nous mentionnons le troisième. Un autel dont la table repose, au milieu, sur une maçonnerie en briques, ne peut être considéré comme autel fixe (6).

3. — 12 mars 1909. *Atrebatensis.* Les autels fixes, qui ont perdu la consécration par le fait que la table a été séparée de la base, sans que le sépulchre des reliques ait été ouvert, peuvent être consacrés de nouveau, mais seulement *de speciali gratia;* l'onction avec le S. Chrême se fait aux jointures de la table avec la base aux quatre coins, en récitant les deux

1. Cfr. A.A.S.I, pp. 59-108. — Ce décret est daté du 29 sept. 1908. — Pour la S.C.R. cfr. p. 98 sqq.
2. A.A.S. I, p. 61. Pars II., cap. II.
3. A.A.S. I, p. 99, 4°.
4. A.A.S.I, p. 100.
5. A.A.S.I, p. 158.
6. A.A.S. p. 252.

Digitized by Google

oraisons *Majestatem tuam*, et *supplices te deprecamur*, d'après le Pontifical Romain (1).

B. *Béatification-Canonisation*. I. — Nous ne pouvons penser à résumer ici tous les décrets émanant de la S. C. R. On y trouvera un résumé de la vie des vénérables Serviteurs ou Servantes de Dieu, Bienheureux ou Bienheureuses : Jean-Claude Colin, Jean Ruysbroeck, Jeanne d'Arc, Jean Eudes, François de Capillas, Mgr Etienne-Théodore Cuénot et ses compagnons, Clément-Marie Hofbauer, Joseph Oréol, Gabriel a Virgine dolorosa.

2. — Un *monitum* de la S. C. R., 12 fév. 1909, prévient qu'il est prohibé de publier les Actes émanant de cette Congrég., et traitant de la vie, des vertus ou des faits miraculeux des Serviteurs de Dieu ou des Bienheureux, sans consultation préalable de la Congrég. et sans la permission, *nihil obstat* du Promoteur de la foi ou de l'Assesseur (2).

C. *Bénédiction nuptiale. Belmensis de Para* (Brésil), 12 fév. 1909. Il est défendu de donner la bénédiction nuptiale de la messe *pro sponso et sponsa*, en dehors de la messe (3).

D. *Chant liturgique. — Livres liturgiques*. I.— 6 nov. 1908. *Vicariatus Apostolici Hong-Kong*. Au salut (in functione coram sanctissimo publice exposito), le prêtre se tient debout au chant de l'antienne *Regina Cœli*, du *Magnificat* ou d'autres hymnes (4).

Note. Peut-être y a-t-il lieu de formuler ici une règle générale comme suit : Le prêtre se lève, au salut, pendant le chant des hymnes, des antiennes, etc., aux époques et aux jours, où l'on fait de même dans les Offices liturgiques, p. ex. aux vêpres.

2. — 18 déc. 1908. *Neo-Eboracensis*. La S. C. R. répond à une consultation, qu'il est interdit à un chœur de remplir les fonctions liturgiques dans les conditions suivantes : Ce chœur, composé d'hommes et de femmes ou de jeunes filles, exécute les chants liturgiques dans un endroit qui lui est réservé ; cet endroit ne se trouve pas dans les stalles et est même assez éloigné de l'autel. La réponse est donnée *ad mentem, et mens est :* que les hommes doivent être séparés des femmes et des jeunes filles, en évitant tout inconvénient (5).

Note. Dans le décret *Angelopolitana*, du 17 janvier 1908, la S. C. R. avait décidé que les hommes et les enfants étaient admis à chanter dans les chœurs liturgiques, sans en exclure les femmes, surtout en l'absence de ceux-là ; sans cause grave, il ne fallait pas admettre les femmes à chanter seules les parties liturgiques de l'Office, surtout dans les cathédrales, tout en évitant toujours les inconvénients qui pourraient résulter de cet état de choses (6). Il n'y a donc aucune contradiction entre les deux décisions.

3. — Voici deux décrets au sujet des livres liturgiques.

a) *Instruction* de la S. C. R., 27 nov. 1908. Afin d'obtenir l'uniformité dans le chant, même dans les offices propres de certaines églises, la S. Congrégation décide de soumettre aux réviseurs (7) les livres à publier.

1. A.A.S. I, p. 289.
2. A.A.S. I, p. 238.
3. A.A.S. I, p. 255
4. *Ibid*, p. 158.
5. *Ibid.*, p. 175.
6. Cfr. *Acta Pontificia*, VI (1908), p. 57.
7. A.A.S. I, p. 159.

Digitized by Google

b) *Décret ou Instructions* de la S. C. R., 24 mars 1909. Ce décret n'est qu'une explication détaillée de la précédente instruction. On y règle les conditions pour éditer les chants particuliers, au point de vue de la publication, de l'impression, etc. Ces instructions s'adressent également aux Supérieurs d'Ordres religieux (1).

4. — 13 nov. 1908. *Compostellana*. Avec la permission de l'Ordinaire, il est licite de faire un usage modéré de hautbois et de clarinettes pendant le chant à l'église (2).

6. *Lampe du T. S. Sacrement*. 27 nov. 1908. *Romana*. A l'arbitre de l'évêque et à défaut d'huile, on peut alimenter la lampe du T. S. Sacrement, au moyen de la cire provenant des cierges qui servent à la sainte messe (3).

F. — *Litanies en l'honneur de S. Joseph*. 18 mars 1909. *Urbis et Orbis*. — En vue de propager le culte de saint Joseph, S. S. Pie X a approuvé les litanies en l'honneur de saint Joseph, dont le texte est inséré dans les *A.A.S.* (I, p. 291). Il autorise de les lire et de les chanter en privé ou en public dans toute l'Eglise, il y attache 300 jours d'indulgence, à gagner une fois par jour et applicables aux âmes du purgatoire (4).

G. — *Cadavre du prêtre*. — *Couleur des ornements*. 20 nov. 1908. *Compostellana*. La rubrique du Rituel Romain (Tit. VI, *de exsequiis*, n. 11), en prescrivant la couleur violette pour la chasuble, étole et manipule dont on revêt le cadavre du prêtre, n'exclut pas la couleur noire ; celle-ci peut être tolérée principalement quand la coutume l'a introduite (5).

Fr. Remy.

1. A.A.S. I, p. 293.
2. *Ibid.*, p. 251
3. *Ibid.* p. 159.
4. *Ibid.*, p. 290 sqq.
5. *Ibid.*, p. 253.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX.

Apologétique.

1° Nous annonçons sous ce titre une série d'ouvrages qui tendent, de diverses manières, à défendre la religion. *L'Idée de Dieu dans les Sciences contemporaines*. I. **Le Firmament, l'atome, le Monde végétal,** par le Dr L. Murat, en collaboration avec le Dr P. Murat, préface de M. de Lapparent, (in-8° de 464 pp., 3 fr. 50, 1909, Téqui, Paris), est le premier volume d'un arsenal, qui promet d'être tres riche et d'attrayant aspect, dressé avec une grande compétence par les Drs Murat, avec le dessein très nettement marqué de contribuer à la défense de l'idée de Dieu. Mis en présence des merveilleux progrès de la science moderne dans le domaine de la mécanique céleste, de la physique biologique, de l'anatomie végétale, de la zootechnie, de l'histologie... ; convaincus par ailleurs de la puissance apologétique de tant de merveilles en faveur de la croyance, et douloureusement attristés à la constatation de la faible proportion des publications ayant trait aux sciences dans le domaine de l'apologétique en comparaison des productions à thèse contraire, les Drs Murat ont voulu contribuer à combler cette lacune par l'exposition des grands témoignages de l'existence divine d'après l'état actuel des sciences sur la nature. « Pourquoi faut-il donc que tant de merveilles restent ignorées, que tant de faits de finalité soient si peu connus ? Jamais on ne saura trop mettre en radieuse lumière, populariser, vulgariser, par exemple, la complexité extrême de la matière vivante... La science nous montre quelles curiosités inouïes sont un scarabée, un papillon, une feuille, un simple brin d'herbe, petits mécanismes merveilleux aux myriades d'organes primitifs dont les activités convergent harmonieusement vers un but d'ensemble. » Et tout cela atteste la sagesse et la puissance d'un ordonnateur, chante l'existence de Dieu : *Cœli enarrant gloriam Dei*. Et l'on peut dire que les auteurs ont vraiment réalisé leur but : à nous révéler les merveilles de l'*astronomie* (spectacle du firmament, lois des harmonies sidérales, soleil, étoiles), de la *Physique* et de la *Chimie* (lois physiques et chimiques, atomes et splendeurs de l'infiniment petit), de la *Botanique* (richesse de la flore terrestre, merveilles de la structure de la feuille, de la racine, miracles et mystères de la fécondation de la plante) ; les auteurs ont déployé une compétence bien informée, un charme de style, une clarté d'exposition qui méritent à leur tentative d'être appréciée et à leur labeur d'être récompensé comme il le mérite. « En cherchant à fortifier ceux qui croient comme nous à l'existence d'un plan directeur conçu par un principe intelligent et bien-

Digitized by Google

faisant, vous procurez par surcroît le plaisir d'apprendre beaucoup de choses pleines d'intérêt en elles-mêmes et qu'il faudrait aller chercher dans nombre d'ouvrages spéciaux. » *(Préface d'A. de Lapparent.)*

Paul JARDIN.

2° Mgr CAULY nous donne une nouvelle édition (la 8me) de son **Apologétique chrétienne,** *Cours d'instruction religieuse*, toujours très appréciée (un vol. in-12 de 596 pp., 1909, 3 fr. Poussielgue, Paris). L'incrédulité contemporaine renie le christianisme sous prétexte qu'il serait condamné par la *raison*, par la *science* et par l'*histoire*. Elle prétend que la raison découvre dans nos mystères des contradictions, que la science contredit le récit de l'origine du monde et de la vie d'après Moïse, enfin que l'histoire relève dans le passé de l'Eglise de nombreux griefs qui la découronneraient de son titre de bienfaitrice de l'humanité

Pour faire justice de ces accusations, l'auteur suit l'adversaire sur chacun de ces terrains. 1° Sous le titre de *Partie dogmatique* il met les principaux mystères incriminés en face de la raison, spécialement la Trinité, la création, le péché originel, l'Incarnation et, en en précisant la nature, n'a pas de peine à démontrer que si la raison n'en voit pas le *comment*, elle ne peut pourtant y saisir la moindre contradiction. — 2° Sous le titre de *Partie scientifique*, il confronte le récit de Moïse et les enseignements catholiques avec les progrès des sciences modernes : successivement passent devant nos regards les réponses aux objections faites au nom de la géologie, de l'astronomie, de la biologie, de la paléontologie, etc. ; et ces réponses constatent que les théories les plus autorisées, souvent même les plus hardies, peuvent s'accorder avec la Bible, laquelle n'est pas à vrai dire le livre de la science, mais laisse dans ses larges et raisonnables interprétations une place à tous les systèmes qui n'attaquent point le dogme catholique. — 3° Sous le titre de *Partie historique* sont discutés les principaux griefs imputés à l'Eglise. L'auteur rétablit d'après les ouvrages les plus consciencieux et les plus honnêtes la vérité sur la prétendue intolérance de l'Eglise, sur l'Inquisition, sur la Saint-Barthélemy, sur la question de Galilée, sur la prétendue réaction de l'Eglise contre les progrès de la civilisation, etc. Ce simple exposé fait pressentir le bel ordre qui règne dans la distribution des matières. Mais ce que l'on admire le plus, c'est la condensation en ces 600 pages compactes de tant de richesses apologétiques, c'est la solidité, la vigueur, la mise au point des réponses, c'est l'exactitude la plus rigoureuse dans les questions les plus délicates de la théologie. C'est un excellent manuel.

Fr. BÉNIGNE.

3° Après avoir parlé, dans une première série de ses Leçons, de la religion en général, puis de la Religion révélée, qui seule peut être la vraie religion, M. le Chanoine BROUSSOLE aborde, dans la seconde série de son Cours d'instruction religieuse : **La Religion et les Religions,** l'étude des *Religions* (in-12 de 384 pp., 2 fr., 1909, Téqui, Paris). C'est en peu de pages, composées dans la méthode habituelle à l'auteur : (Sommaire, — notes et éclaircissements, — lectures), une étude très dense sur les principales fausses religions : égyptienne, sémitiques, gréco-romaine, chinoise, de la Perse, de l'Inde : Brahmanisme, Boudhisme, Mahométisme, religion des sauvages, des non-civilisés et des primitifs. La partie apologétique d'une telle étude ne peut échapper à personne, et l'ouvrage, dans sa brièveté, sera utilisée

Digitized by Google

avec profit par tous ceux qui voudraient être un peu au courant de la question des Religions, à l'heure actuelle surtout, où l'on se passionne de toutes parts pour ces sortes d'études. — Nous y reviendrons.

4° De l'apologétique doctrinale, nous passons à l'apologétique par les faits. M. l'abbé Bertrin, dans **Un miracle d'aujourd'hui,** *discussion scientifique* (in-12 de 160 pp., 1 fr. 50, 1909, Gabalda, Paris), apporte à l'existence du miracle un témoignage des plus authentiques et des mieux prouvés : il s'agit de la guérison merveilleuse de Melle Jeanne Tulasne, délivrée miraculeusement du mal de Pott. Tous ceux qui s'intéressent à Lourdes ont entendu parler du fait. Chargé de l'étudier pour la Commission canonique de Tours, M. Bertrin a voulu le faire d'une manière rigoureuse et irréfutable, sous toutes ses faces, dans tous ses détails ; c'est vraiment une discussion scientifique où l'auteur se montre des mieux informés sur la nature du mal de Pott, met en relief les plus minutieuses circonstances du mal et de sa guérison, prouve enfin avec une rigueur qui ne laisse pas de place au doute, la réalité du miracle. C'est une nouvelle justification en faveur de la foi au surnaturel divin, intéressante, claire, irrésistible.

5° Mais le Christianisme a d'autres puissances d'attrait que celle du miracle physique ; il a pour lui la force de la vérité, et les esprits sincères ne manquent pas, même aujourd'hui, qui s'y laissent prendre. C'est à ce consolant spectacle que nous convie M. le Chanoine A. Crosnier dans sa brochure : **Les Convertis d'hier** de la Collection *apologétique vivante* (in-12 de 80 pp., 1908, 1 fr., Beauchesne) et M. l'abbé Lecigne, dans son volume **Du Dillettantisme à l'action**, *études contemporaines* (in-12, 346 pp., 3 fr. 50, 1908, Lethielleux, Paris). *Les Convertis d'hier*, M. Crosnier les a pris dans le monde des lettres ; ce sont : Fr. Coppée, Ad. Retté, J. K. Huysmans, Paul Bourget, Fr. Brunetière ; ils sont revenus à Dieu, quelques-uns de bien loin; le chemin du retour n'a été le même pour personne : la douleur physique a ployé le genou de Coppée ; Retté est remonté vers Dieu de la plus profonde détresse morale ; Huysmans prit les ailes de la mystique pour s'élever des bas-fonds ; Bourget est un philosophe, un sociologue que ses réflexions et ses observations ont peu à peu rapproché de Dieu ; son catholicisme est « né d'une vision réaliste de la nature morale » ; l'évolution religieuse de Brunetière, la plus longue, la plus réfléchie le conduit au catholicisme, « où son besoin de croire était satisfait, et ses motifs aussi. » L'étude psychologique de la conversion de ces belles intelligences est des plus intéressantes. C'est un argument victorieux en faveur du besoin de Dieu et une réponse topique toute prête pour les âneries des demi-savants.

6° Le volume de M. Lecigne est conçu dans un autre dessein que la brochure de M. Crosnier : c'est l'évolution littéraire de quelques grands écrivains du XIX° siècle qu'il veut nous faire toucher du doigt, en nous montrant leur marche ascendante du dillettantisme — la théorie de l'art pour l'art, — à l'action ; mais, au fond, la conclusion est la même, toute à l'honneur de la foi et de la religion : « la puissance et la fécondité de l'action sont toujours en raison directe de la force des croyances et les plus belles œuvres sont encore celles où il y a le plus de foi exprimée et le plus d'amour répandu. » M. Lecigne, professeur de littérature aux Fa-

Digitized by Google

cultés libres de Lille, est un fin lettré, à l'imagination puissante, au style charmant, à la pensée originale. Les études contemporaines qui composent *Du Dilettantisme à l'action* portent sur H. Taine, Fr. Brunetière, P. Bourget, J. Lemaître, M. Barrès, A. France. Pourquoi ceux-là plutôt que d'autres ? Les autres viendront sans doute plus tard ; et ceux-là, en tout cas, réalisent bien le but qu'il veut atteindre : l'influence désastreuse exercée pendant quelque temps par le dilettantisme de Renan sur les écrivains contemporains, puis bien vite la conscience de la mission sociale du penseur et du poète qui reprend le dessus sur l'égoïsme. La maladie du dilettantisme, Renan l'inocula à ses disciples les plus authentiques : France, Lemaître, Bourget. Mais Taine fut le « trouble-fête. C'est lui, c'est son exemple et son œuvre qui ont arraché la nation d'hier aux jouissances de l'égoïsme et du dilettantisme. Taine fut le grand professeur d'énergie; de son effort date le réveil du siècle, et F. Brunetière, en se raidissant de toute la vigueur de ses muscles contre la perverse manie, n'était que son meilleur et son plus fervent disciple » Sans doute, « tous ne se sont pas précipités vers la porte de nos églises... Mais A. France est plutôt une exception dans le groupe... Tous ont ce trait commun, qu'ils sont devenus des hommes de lutte et d'action... Le sophisme paresseux n'est plus qu'un souvenir et un remords dans la conscience française. » Attrayante étude que celle de toutes ces âmes que la loyauté pousse vers la vérité. M. Lecigne connaît parfaitement leurs œuvres, il les scrute à fond pour la cause de sa thèse ; et, chemin faisant, élargissant son sujet sans en sortir, il apporte sur plusieurs points des précisions utiles : il met au point l'apologétique de Brunetière, les limites de l'action sociale, la valeur de France, qui « attire et qui tue ». D'un mot qui me résume, le livre de M. Lecigne est une belle et bonne œuvre, attrayante et instructive, qui fera du bien.

7, 8 et 9. M. l'abbé Barbier a inauguré il y a trois ans une *nouvelle Collection apologétique* (en volumes uniformes de 128 pp., in-12, 0 fr. 60, Lethielleux, Paris). La première série a pour titre **Études contemporaines,** et la 1re section de cette série : *La crise de l'Eglise de France.* En voici quelques types : n° 3, *L'Eglise de France devant le gouvernement et la Démocratie ;* n° 4, *Les Prêtres Démocrates, — le Sillon, — Les Hypercritiques :* — n° 5, *L'Eglise de France et la Séparation, La lutte du sacerdoce et de la République française.* M. Barbier n'est pas un découragé ; la confiance dans l'avenir est la conclusion de toutes ses brochures; 3° : les persécutions tracassières du gouvernement n'abattront pas l'Eglise de France, elles la fortifieront au contraire ; la marée montante de la démocratie haineuse finira dans le catholicisme ; — 4° : aucun danger grave n'est à craindre de la part des Prêtres démocrates, ni des Sillonnistes, ni des hypercritiques. L'auteur a pour excuse d'avoir écrit cette brochure il y a trois ans; trop conciliante déjà alors, elle est aujourd'hui téméraire ; — 5° : le spectacle, fidèlement reproduit des diverses étapes de la Séparation, ne doit pas nous abattre. « Unis comme nous le sommes, nous voyons venir la farouche persécution sans crainte, presque avec joie, fiers de souffrir si elle nous atteint, heureux des rénovations que la rage sectaire provoquera certainement, en croyant nous anéantir — pour jamais. »

Puisse cette confiance n'être pas démentie ! Paul Jardin.

Digitized by Google

Prédication.

1. Je recommandais en février dernier (cfr. *Et. fr.*, p. 219) le premier volume de *La Somme du Prédicateur sur le salut éternel* par P. Grenet d'Haute rive. Le tome deuxième vient de paraître et porte sur **Les Grands Devoirs du Salut** (in-8° de 542 pp., 1909, 6 fr., Soubiron à Montréjeau). Je me plais à redire ici ce que je disais du Ier vol. sur les *Grandes vérités du salut:* c'est une véritable somme, bourrée de saine doctrine, précise, avec beaucoup de traits historiques, de copieuses notes qui ouvrent de nouveaux horizons et esquissent de nouveaux plans. Vingt instructions également dans ce volume: Devoirs envers Dieu (5): devoirs d'apprendre les choses nécessaires au salut, de connaître, d'honorer, de servir, d'aimer Dieu; envers le prochain (6): obligations des Parents, des enfants, des supérieurs, des inférieurs, des citoyens, vis-à-vis du prochain; vis-à-vis de soi-même: la pureté; devoir de la sanctification du dimanche, de la confession et de la communion annuelles, du jeûne et de l'abstinence, de combattre les ennemis du salut, de sanctifier toutes ses actions, d'imiter Jésus-Christ, de tendre à la perfection. Je rappelle que les 4 volumes ne se vendent pas séparément; l'éditeur a bien voulu en abaisser le prix à 24 fr., au lieu de 36.

2. M. l'abbé Léon Désers continue la série de ses *Instructions apologétiques* en nous donnant aujourd'hui: **Nos Devoirs envers le Prochain** (in-12 de 326 pp., 1908, 2 fr. 50, Poussielgue, Paris). Le vénérable auteur est de ceux qui comprennent la nécessité de porter en chaire des questions qui agitent l'opinion, qui divisent les esprits; il l'a fait dans un esprit très ouvert, avec lucidité et pondération. Quel beau thème que celui de tout son *volume! Le Commandement nouveau: aimer le prochain* (2 instruct.); *le Prochain et le respect de sa vie morale* (5); *le Prochain et le respect de sa vie physique* (3): homicide et peine de mort; duel; guerre et pacifisme; *Morale de la Famille* (6): à qui appartient d'instruire l'enfant;... l'éducation scientifique et ses inconvénients; *Morale civique* (4): le citoyen chrétien et la Société moderne;... l'Eglise et l'Etat; *Morale sociale. Le Prochain et ses biens matériels* (9): Fraternité et solidarité;... le socialisme, ce qu'il prétend être, ce qu'il est;... la question du salaire, le travail à bon marché;... la conception chrétienne de la morale sociale;... l'action personnelle du cœur. Ce sont des actions actuelles, brûlantes même; M. Désers, avec un sens très averti des besoins de son époque, a projeté sur elles la lumière très intense de la doctrine chrétienne. Son livre peut faire beaucoup de bien.

3. Après avoir traité de la *Foi* dans ses Conférences (1907) aux hommes de Saint-Pierre de Chaillot, M. l'abbé Girodon a fait rouler son Carême de 1908 sur **L'Espérance,** et ce sont ces Conférences qu'il offre aujourd'hui au public (in-12 de 210 pp., s. d., 2 fr., Plon, Paris). Voici à peu près la trame de son exposé: nous sommes faits pour le bonheur, c'est le but de la vie (1re Conf.); mais ni la satisfaction individuelle de nos appétits (2me), ni l'illuminisme humanitaire (3me) ne peuvent nous le donner complet; la vie trouve son sens dans l'immortalité de l'âme (4me); l'espérance, éclairée par la foi, nous fait entrevoir les certitudes de l'au-delà (5me). La vie est donc un voyage, avec trois termes à notre espérance: l'enfer: bonheur

Digitized by Google

à jamais perdu et espérance manquée (6me); le Purgatoire : bonheur certain mais retardé, espérance retardée (7me); le Ciel : espérance réalisée et couronnée par la possession de la béatitude éternelle (8me). Mais, en attendant l'éternité, quel est l'enseignement de l'espérance chrétienne à l'égard des plaisirs et des peines de l'existence humaine (9me)? M. Girodon s'adresse à des hommes sérieux : il veut les convaincre ; tout est pondéré, le mouvement oratoire même y est timide.

4. M. l'abbé DE GIBERGUES est connu surtout pour ses *Conférences* aux hommes. Mais il trouve encore des loisirs pour les Dames et les Jeunes Filles. Pour elles il avait déjà composé : *La Simplicité d'après l'Evangile.* Il leur offre aujourd'hui un nouveau volume : **La Ferveur** (in-12 de 175 pp., 1909, 1 fr. 50, Poussielgue, Paris). « Rien n'est plus cher au cœur de Dieu que la ferveur, dit-il dans sa *Préface.* Rien ne le comble de plus de joie lorsqu'elle règne dans les cœurs.... Jésus est descendu des Cieux pour glorifier son Père et sauver nos âmes : voilà toute sa mission ; mais le moyen d'accomplir cette mission, en quoi consiste-t-il ? A allumer dans nos cœurs le feu du saint amour. Oh ! si le désir de Jésus s'accomplissait, quel paradis serait la terre !... Pourquoi donc la ferveur est-elle si rare ? Parmi les âmes, les unes ne savent pas ce qu'est la ferveur ; comment s'y adonneraient-elles ? Les autres ne veulent pas s'y appliquer, parce qu'elles la trouvent sans attrait, ou même qu'elles en ont peur. D'autres ne peuvent pas y parvenir, faute de connaître les moyens qui y conduisent. » La réponse à ces trois états d'âmes est tout le but de l'ouvrage. I. *Notion de la ferveur*, distincte de la consolation, conciliable avec la sécheresse, défauts et qualités. — II. *Motifs de la ferveur:* promesses de la vie présente et de la vie future, gloire de Dieu. — III. *Pratique de la ferveur:* rôle et emploi de la bonne volonté, rôle de la grâce, des sacrements, de la prière. Conclusion: la persévérance dans la ferveur; ne plus voir que Jésus. Deux appendices: l'un sur le règlement de la vie, l'autre, très judicieux, sur la direction, sa nécessité et sa pratique. L'expérience a dicté bien des pages dans ce livre; on peut donc le conseiller de préférence à beaucoup d'autres.

5. C'est aussi pour les Jeunes Filles que Mgr Bolo a écrit son nouveau volume : **Les Jeunes Filles de l'Évangile,** *Notes d'une retraite pour Jeunes Filles* (in-12 de 346 pp., 2 fr. 50, s. d., Haton, Paris.) C'est moins doctrinal, mais c'est aussi moins commun. Il faut avoir une certaine puissance d'imagination pour tirer tout un plan de retraite de quelques types de jeunes Filles que nous présente l'Evangile : I. *la Fille de Jaïre :* le besoin de la retraite ; II. *la Fille d'Hérodiade :* les ravages du péché ; III. *la Fille de la Chananéenne :* la conversion ; IV. *Vierges sages et vierges folles :* fidélité et bon emploi du temps ; V. *Marthe :* le zèle et l'activité ; VI. *Les Filles de Jérusalem :* Méditations et Résolutions ; VII. *La Reine :* Marie, modèle dans l'Immaculée Conception, l'Annonciation, au Calvaire. Tout cela est intéressant avec des passages excellents ; il y a bien de-ci de-là quelques interprétations de textes évangéliques un peu fantaisistes, moins réussies, des idées imprécises ; mais si l'on se souvient que l'auteur n'a voulu donner que des *notes*, on est satisfait de l'ensemble, bercé par l'originalité de la pensée et le charme du style. Les jeunes filles en feront leur profit, sans s'y ennuyer.

Digitized by Google

6. M. l'abbé DE MARTRIN DONOS vient de publier pour les enfants une **Petite Retraite de Première Communion,** *avec nombreuses histoires édifiantes* (in-32 de 72 pp., 1909, 0 fr. 15, Haton, Paris). En un texte très fin qui renferme beaucoup de choses, ce petit opuscule sera lu avec profit par les enfants ; il rendra surtout service aux Prédicateurs.

7. Mgr TOUCHET, un des orateurs les plus goûtés à l'heure actuelle, a fait un choix parmi ses **Œuvres oratoires et pastorales** pour les livrer à la publicité. J'ai sous la main la 3me édition du *tome cinquième* (in-12 de 400 pp., 3 fr. 50, Lethielleux, Paris). Il s'ouvre par un remarquable Mémoire au Conseil d'Etat sur le droit de pétition des évêques de France. A signaler en outre, l'éloquent mandement sur les souffrances de l'Eglise, l'Allocution prononcée à Rome lors de la consécration de la chapelle française dans la Basilique S. Joachim, une Etude sur la sécularisation des Congréganistes devant le droit canonique, un Eloge de Léon XIII, un Discours sur les œuvres sociales et le Catholicisme, une Lettre sur la formation morale et pastorale des clercs, trois discours sur la vie religieuse, quelques Etudes sur Jeanne d'Arc.... La chaleur de l'éloquence n'enlève rien à la solidité doctrinale ; charmeur pour ceux qui l'entendent parler, Mgr Touchet se lit aussi avec intérêt. fr. Jean DE LA CROIX.

Biographies et Histoire.

1. A l'occasion du Jubilé sacerdotal du Souverain Pontife, MM. H. HOORNAERT et A. MERVILLIE ont voulu « joindre à tant d'autres hommages de fidélité et d'affectueux respects » celui d'*une nouvelle étude biographique :* **S. S. Pie X** (in-4° de 530 pp., nombreuses illustrations, Arbre généalogique de la famille Sarto, 6 fr., 1909, Desclée, De Brouwer et Cie, Lille — Paris, — Bruges). « Cette nouvelle étude sur la vie de S. S. Pie X veut être avant tout un hommage de profond respect et d'admiration déposé aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ. Elle s'est appliquée à reconstituer la biographie complète de Joseph Sarto : son enfance, sa première éducation, ses études, ses divers ministères, en s'attachant à mettre en relief les idées et épisodes qui révèlent son caractère. Rien n'a été négligé non plus pour préciser la situation du nouveau Chef suprême de l'Eglise catholique. » En effet, M. Mervillie a fait deux voyages en Italie, dans les villes et villages illustrés par J. Sarto, interrogeant tous ceux qui l'avaient connu. Aussi bien, trouvera-t-on sur Riese, le village natal, sur la famille Sarto (1835-46), sur l'Institut des premières études (1846-50), sur le Séminariste de Padoue (1856-58), le vicaire de Tombolo (1858-67), le curé de Salzano (1867-75), le chanoine de Trévise (1875-84), sur l'évêque de Mantoue (1884-93), sur le Cardinal de Venise (1893-1903) et les œuvres diverses du digne prêtre en toutes ces charges, des détails très circonstanciés, des traits inédits que n'avaient point donnés les déjà nombreuses vies populaires. Les chapitres sur l'élection et le couronnement, avec une vue d'ensemble sur l'état de la S. Eglise à l'avènement de Pie X, les principaux épisodes et réformes des cinq premières années du Pontificat ; la bonne étude sur la condamnation du modernisme, qui termine le volume, mettent très bien en relief l'action profonde du « Pape de l'Ordre ». Depuis cinq ans, il règne, admiré pour sa sérénité, aimé pour sa bonté. Perspicace dans ses vues,

Digitized by Google

héroïque dans ses décisions, il donne au monde des leçons d'ordre et de justice. On aimera à lire ce beau livre, pour bien connaître le Pape, afin de le mieux aimer; et les 250 illustrations qui ornent le texte ajouteront encore au charme suggestif de la lecture.

2. Nos lecteurs se rappellent peut-être le nom de la Mère Marie du Sacré-Cœur, autour duquel on fit tant de bruit il y a quelque dix ans. C'est le souvenir de cette grande figure que Madame la Vicomtesse d'Adhémar a voulu faire revivre dans son nouveau volume: *Une Religieuse Réformatrice.* **La Mère Marie du Sacré-Cœur de 1895 à 1901** (in-8° de 440 pp., s. d., 5 fr., Bloud, Paris). « Ce livre, conformément à son titre, n'a aucune prétention doctrinale. Il est le récit très simple et très documenté, d'un événement qui a passionné et quelque peu troublé l'Eglise de France vers la fin du XIX° siècle. Une religieuse s'est alors rencontrée qui, du fond de son cloître (d'Issoire) où elle enseignait depuis vingt ans, avait entendu les bruits menaçants de l'Université laïque en armes contre les maisons d'instruction congréganiste. Et comme cette religieuse était elle-même convaincue que le niveau de l'enseignement avait besoin d'être relevé dans les couvents, et que les méthodes scolaires n'y étaient plus en suffisant rapport avec le développement des connaissances générales, elle avait conçu le grand dessein de fonder une Ecole normale supérieure, où tous les Ordres enseignants de femmes enverraient leurs sujets les plus remarquables, dans le but de s'y préparer à leur futur et difficile ministère. Ce dessein, approuvé tout d'abord par des évêques, des prêtres et des laïques éminents, et même par plusieurs professeurs distingués de l'Université, a tristement échoué. Le livre où la Mère Marie du Sacré-Cœur exposait sa pensée fut blâmé à Rome non sans de graves raisons, mais non pas mis à l'Index. La vénérable Religieuse ne sortit pas complètement indemne de cette tourmente, qui, du reste, abrégea sa vie laborieuse. » C'est le récit, caractéristique et intéressant, de cette lutte très vive que nous narre Mme d'Adhémar, en personne, qui a suivi de près les débats, s'est intéressée à l'entreprise de la Mère Marie du Sacré-Cœur, et y a laissé une partie de son cœur. Son livre fournira une utile contribution à l'histoire de l'enseignement au XIX° siècle; encore qu'elle fût téméraire dans ses procédés, la tentative était digne d'un meilleur succès; en tout cas, on en revit les douloureux épisodes dans le livre de Mme d'Adhémar.

Vital du Fresne.

3. En terminant son ouvrage, **Une sainte Figure: Mgr Anger Billards** (in-16 de VIII-222 pp., Paris, Poussielgue, 2 fr. 50), M. Victor Féli témoigne le désir d'avoir pu faire revivre pour ses lecteurs, la vénérable figure du Chapelain de N.-D. de la Délivrance. Eh bien! que l'auteur soit heureux; car vraiment, en fermant son livre, on connaît jusqu'en ses replis les plus intimes le cœur de son héros, jusqu'en ses aspirations les plus secrètes l'âme de ce prêtre admirable. Combien nous apparaît belle cette *sainte figure* du vieillard qui, à 80 ans, pratique encore les austérités de la plus héroïque pauvreté, rompt à tous ceux qui le désirent le pain de la divine vérité, combat jusque sur son lit de mort — avec une plume toujours jeune — les erreurs de ses contemporains!

Fils d'un officier du premier Empire, ce vaillant normand fut elevé dans une atmosphère de bravoure et de piété dont son âme garda toujours la

Digitized by Google

plus profonde empreinte. Tout d'abord professeur au petit Séminaire de Vire, puis au Collège Sainte-Marie de Caen, M. l'abbé Anger forma toute une phalange d'esprits distingués qui devinrent dans le monde les défenseurs des idées puisées près de leur maître. Quant à l'ecclésiastique, trouvant les journées trop courtes pour préparer dignement ses leçons, il consacrait encore à cette occupation une partie de ses nuits

Chez M. Anger le prêtre est doublé d'un journaliste hardi. Il sent frémir en son être les ardeurs belliqueuses, héritage paternel. Sa plume lui sera une arme avec laquelle il combattra partout, à Paris, en province et jusqu'à l'étranger, les ennemis de son Dieu ; dans la Presse parisienne, l'*Univers* et *la Liberté* furent son champ de bataille habituel. Cette carrière valut au vaillant écrivain plus d'une relation avec des intelligences d'élite ; mais l'ami le plus dévoué fut bien Barbey d'Aurevilly. Née sur la tombe de l'abbé Léon d'Aurevilly, cette affection devait être la source des plus pures consolations aussi bien pour le prêtre que pour l'auteur des *Sensations d'art*. La correspondance inédite que nous livre M. Féli nous en est un sûr garant. Obligé de quitter le professorat pour raison de santé, Mgr Anger Billards fut nommé Chapelain de Notre-Dame de la Délivrance. Ici M. Féli place l'*Histoire de Notre-Dame de la Délivrance ;* de la sorte, il initie le lecteur aux phases diverses traversées par le célèbre sanctuaire dont l'origine remonte aux Croisades. Disons-le en passant, cette notice et la topographie sacrée du lieu, dont il trace le plan, donnent à l'ouvrage de M. Féli, un caractère historique et scientifique tout à fait intéressant. C'est là, sur le haut de la montagne, que Mgr Anger vécut les trente dernières années de sa vie. Après avoir restauré l'antique pèlerinage au sens matériel et religieux, le prélat demeure en son ermitage le gardien fidèle et dévoué de la Vierge Libératrice. Plusieurs gravures ornent ce beau livre. BERNARD de S. François, T. O.

4. M. Ad. ROUSSEL, professeur à l'Université de Fribourg, un ardent admirateur de Lamennais, nous offre dans **Lamennais à la Chênaie,** une étude bien intéressante sur *Le Supérieur général de la Congrégation de Saint-Pierre* (1828-1833). *Le Père, l'Apôtre, le Moraliste* (in-12 de 302 pp., 2 fr., 1909, Téqui, Paris). Trois parties bien distinctes divisent ce livre. La première, écrite d'après les souvenirs de Maurice de Guérin et de Dubreil de Marsan, en est la plus intéressante, parce qu'elle nous découvre l'intimité du Supérieur. On comprend comment les disciples, aux intelligences d'élite, devaient se sentir à l'aise dans la douce solitude de la Chênaie, choyés par un tel maître et directeur qu'était le « cher monsieur Féli ». Tout en se faisant père au milieu de ses jeunes gens, Lamennais en devenait l'apôtre dans toute l'acception du mot. Ses entretiens intimes avaient des enseignements sublimes pour nourrir chaque jour des âmes ardentes de savoir et vivant dans l'espoir d'agir plus tard en faveur de la meilleure des causes : celle de Dieu. Et, pour former des hommes courageux dans la lutte, le chef de cette nouvelle milice se faisait moraliste accompli, devenant « un virtuose incomparable dans ses improvisations en parlant ou écrivant à ses amis. »

Tel est le portrait de Félicité de Lamennais, dessiné sous son plus beau jour, durant les cinq années les plus fécondes, les plus belles de sa vie.

Une corbeille de « réflexions sur les Evangiles » et de « pensées diver-

Digitized by Google

ses », tirées de ses écrits, terminent le volume. Les lecteurs aimeront à en retirer de véritables fruits pour ennoblir leurs intelligences et donner à leurs cœurs un bon réconfort. P. L. M.

5. **Dans la plus grande France**, *Bilan de la France Coloniale* (beau volume in-8° de 560 pp., orné de 11 cartes, 5 fr., 1909, Garnier, Paris), M. Henri Vast, un professeur agrégé d'histoire, examinateur à Saint-Cyr, s'arrête à établir l'état actuel de nos possessions coloniales avec les précisions les mieux informées sur leur géographie physique, historique, politique et économique. La plus grande France s'étend sur une superficie de 12.500.000 kilomètres carrés, égale à vingt fois celle de notre France ; elle compte une population d'environ 45 millions d'habitants qui pourra doubler facilement, grâce à la paix française : c'est l'empire colonial français. Emouvant chapitre de notre épopée nationale, que celui des beaux faits d'armes qui ont marqué les étapes de nos conquêtes coloniales : M. Vast, à grands traits, retrace cette page de notre histoire : de François Ier et de Henri IV à Colbert et à Dupleix, de Bonaparte et de Louis-Philippe à Gambetta et à Jules Ferry, tous les plus grands noms de l'ancienne et de la nouvelle France ont une place d'honneur. Mais c'est surtout pendant la seconde moitié du XIXe siècle que notre empire colonial a été lentement, mais sûrement reconstitué, grâce à la bravoure de nos généraux, pour s'épanouir aujourd'hui en un glorieux empire. Œuvre de bravoure, la colonisation française est aussi et deviendra chaque jour davantage une œuvre d'expansion et de richesse nationales. M. Vast nous dit ce que la France a fait après ses conquêtes pour étendre la civilisation et faire aimer son nom ; il étudie les ressources naturelles de chaque colonie, précise les avantages que la France peut en espérer. Son livre est de ceux qui contribueront à mieux faire aimer la France, en apprenant à la mieux connaître.

6. Je dirai cependant qu'il y a dans le livre de M. Vast un oubli assez grave qui blesse quelque peu la vérité et la justice. Quand on fait l'histoire de la colonisation française, on ne peut pas passer sous silence l'indéniable contribution qu'y ont fournie les missionnaires. Les esprits sincères ne peuvent s'empêcher de le reconnaître. M. Pierre Suau vient nous en fournir une nouvelle et saisissante preuve dans son volume, **La France à Madagascar**, *Histoire politique et religieuse d'une colonisation* (in-8° de 422 pp., 1909, 5 fr., Perrin, Paris). Parfaitement documenté pour la période ancienne, dit M. Le Myre de Vilers dans la *Préface*, l'auteur, avec un sens critique très sûr, a dégagé les dessous de la politique britannique, de 1815 à 1895. Pendant ces 80 années, l'Angleterre s'efforça d'empêcher notre établissement dans la grande île africaine : afin d'y parvenir, elle inventa de toutes pièces le royaume d'Emyrne; elle s'attacha par l'évangélisation à exercer sur les Malgaches une influence morale. Les Prédicants anglais auraient certainement obtenu un plein succès, si les Jésuites n'avaient pas élevé autel contre autel. De 1861 à 1884, les Pères furent à peu près les uniques défenseurs des intérêts français: par la dignité de leur existence, par leur esprit de sacrifice, joint à une discipline sévère qui assurait la continuité des efforts, ils surent en imposer aux Malgaches et se faire respecter. Personne ne peut contester que nous leur devons la possession de Madagascar. L'œuvre des Missionnaires continue de 1884 à

Digitized by Google

1895, féconde et bienfaisante, encouragée par les résidents : M. de la Myre de Vilers, M. Bompard... Arrive l'époque de l'annexion, où missionnaires et religieuses se dévouent sans compter, puis de la pacification: une ère de prospérité semble se lever pour l'influence de la religion catholique. Hélas! le Général Galliéni, gouverneur de Madagascar, d'abord sympathique aux Frères et aux Religieuses, se voit obligé de briser un contrat signé avec les Frères : c'est le règne de la laïcisation des écoles et des hôpitaux qui commence; les missionnaires ne sont pas mieux favorisés: Augagneur devient à Madagascar le représentant officiel de l'athéisme et de la Franc-Maçonnerie. Le livre de M. Suau, richement illustré, fort bien documenté, est des plus intéressants : « c'est l'histoire la plus complète qui ait paru jusqu'ici sur Madagascar, dit M. le Myre de Vilers. Il venge l'honneur des missionnaires. »

Vital du Fresne.

De divers travaux récemment publiés : **La vente des biens nationaux pendant la Révolution,** par Marron ; — **Les privilégiés et les achats des biens nationaux dans l'Aube,** par A. Bouteiller de Rétail, il ressort avec évidence que les biens ecclésiastiques furent à la fin du XVIIIe siècle achetés surtout par les nobles et le clergé. L'examen de la question, du moins, a été fait jusqu'ici pour l'Aube, le Maine-et-Loire, la Gironde, le Cher, et la conclusion est identique :

Des gentilshommes de tout rang voient avant tout dans la vente des biens nationaux, une superbe occasion d'étendre leurs domaines. Le clergé envisage avec sérénité cette nationalisation, et dans des cas nombreux, soumissionne et acquiert ces terrains jetés sur le marché.

Rien de plus explicable d'ailleurs : la classe riche, susceptible d'acheter, c'est la noblesse. Quant aux prêtres séculiers ils ne demandent pas mieux que d'échanger la portion congrue, la dîme qui rentre mal, contre un traitement fixe et assuré. Comme le dit M. Bouteiller de Retail dans *la Révolution française* du 14 mars 1909, p. 220, il serait intéressant de suivre dans le premier tiers du XIXe siècle les biens de première origine qui furent ainsi acquis, par des membres de la noblesse et du clergé, de voir ceux qui se mêlèrent aux biens patrimoniaux, ceux qui furent au contraire, à la suite de crise de conscience, consacrés à des œuvres pieuses par les fils convertis des gentilshommes voltairiens, par les prêtres jureurs réconciliés et soumis.

fr. Ubald.

Gazeau de Vautibault : **Les D'Orléans au tribunal de l'Histoire** (7 vol. pour 8 fr. 50, Daragon. Paris) — Un replâtrage d'une vieille édition de 1879-1892 — d'un pamphet antiorléaniste où la passion politique tient lieu de juge au tribunal de l'histoire : ce sont de fangeuses grossièretés, ramassées dans les égoûts de Michelet et Cie.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXIME

JANVIER 1909.

Choses d'Orient : la Révolution en Turquie, par le P. Bruno. . . . 5
Décadence de l'éloquence de la Chaire, par Aug. Charaux. 21
Les origines de la vie monastique dans le christianisme, par le P. Frédegand. 38
Les Franciscains de Chausey et les moines du Mont-Saint-Michel, par Dom P. Denis. 54
Deux manuscrits franciscains de la Bibliothèque Philips, par A. Little. 62
L'idée de Dieu et l'âme contemporaine, par le P. Bénigne. 65
Bulletin scripturaire : Théologie biblique et Prophètes, par le P. Hugues. 73
Chronique du mouvement intellectuel : PP. Jean de la Croix et Bénigne. 88
A travers les livres nouveaux. 104

FÉVRIER 1909.

La Théorie de l'Induction : Duns Scot précurseur de Bacon, par le P. Raymond. 113
L'Établissement des Pénitents de Saint-Lô en 1630, par G. Gulllot. 127
Choses d'Orient : la Révolution en Turquie *(fin)*, par le P. Bruno. . 146
Les Fouilles et Découvertes en Mésopotamie *(suite)*, par le P. Théophile Witzel. 163
La Date de la mort du P. Pacifique de Provins, par le P. René. . . 180
Bulletin social, par le P. Aimé. 186
Bulletin d'histoire religieuse, par le P. Ubald. 200
Le Maître de la Terre, par le P. Aimé. 212
A travers les livres nouveaux. 218

MARS 1909.

Le Péché véniel et la Communion fréquente, par le P. Constant. . . 225
Ange de Clareno *(suite)*, par le P. René. 241
Décadence de l'éloquence de la Chaire *(suite)*, par A. Charaux.. . . 257
La Théorie de l'Induction *(fin)*, P. Raymond. 270
Les Origines de la vie monastique dans le christianisme *(fin)*, par le P. Frédegand. 280
Quelques notes de droit canonique, par le P. Remi. 294
Bulletin de théologie, par les PP. Hilaire et Bénigne. 299

Digitized by Google

Histoire des livres du Nouveau Testament, par le P. Hugues. . . . 318
Une œuvre religieuse : Lazare le ressuscité, par A. Germain. 324
Bulletin d'histoire ecclésiastique *(fin)*, par J. Grente. 328
» » franciscaine, par le P. Ubald. 338
Chronique du mouvement intellectuel, par les PP. Jean de la Croix et Raymond. 344
A travers les livres nouveaux. 367

AVRIL 1909.

La Divinité de Jésus-Christ dans le Sermon sur la Montagne, par le P. Exupère. 377
L'Enseignement supérieur aux États-Unis, par le P. Hildebrand. . . 395
Décadence de l'éloquence de la chaire *(fin)*, par Aug. Charaux. . . 410
Un point obscur de la vie du roi S. Louis, par A. Pidoux. 416
Notes de Bibliographie. 1° Le Sieur Michel Febvre, par le P. Edouard. 435
2° Le nomenclator literarius du P. Hurter, par le P. Michel Bihl.. . 438
3° Une langue internationale, par le P. Odon. 442
Bulletin d'histoire franciscaine, par le P. Ubald. 446
Les comités paroissiaux. 468
A travers les livres nouveaux. 478

MAI 1909.

La Distinction formelle de Scot et les Universaux, par le P. Symphorien. 489
Francis Thompson (1859-1907), par le P. Ubald. 513
De l'esprit dans lequel les chrétiens doivent étudier les Saintes Ecritures, par le P. Exupère. 521
La question sociale est une question morale d'après M. Ziegler, par le P. Olivier. 535
Les Fleurs du Christ, par le P. Odon. 551
Bulletin de Morale, par le P. Aimé. 557
La Formation de la conscience. 578
Chronique du mouvement intellectuel. 581
Les Courants politiques. 585
A travers les livres nouveaux. 587

JUIN 1909.

Montesquieu, par Aug. Charaux. . . . . .
Ange de Clareno *(suite)*, par le P. René. . . . . .
La grève des Postiers, par le P. Aimé. . . . . .
L'Enseignement supérieur aux États-Unis *(suite)*, par le P. Hildebrand.
Bulletin de Philosophie, par le P. Raymond. . . . . .
Le P. Jean de Landen, par le P. Basile. . . . . .
Notes de Liturgie Sacrée, par le P. Remi. . . . . .
A travers les livres nouveaux. . . . . .
Table des matières du tome XXI. . . . . .

Avec la permission des Supérieurs. Gabriel Jouitteau, Gérant.

Société Desclée, De Brouwer et Cie. LILLE — PARIS — BRUGES.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06962 0816

Digitized by Google

Digitized by Google